This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

JOURNAL ASIATIQUE.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME III.

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES,

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX;

RÉDIGÉ PAR MM.

BIANCHI, ED. BIOT, BORÉ, BROSSET, BURNOUF, CAUSSIN DE PERCEVAL, LOUIS DUBEUX, D'ECKSTEIN, GARCIN DE TASSY, GRANGERET DE LAGRANGE, DE HAMMER, HASE, JACQUET, JAURERT, S. JULIEN, S. MUNK, QUATREMÈRE, REINAUD, DE SCHLEGEL, SÉDILLOT, S. DE SACY, STAHL, ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS,

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME III.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PARIS.

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU ROI

A L'IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XXXVII.

JOURNAL ASIATIQUE.

JANVIER 1837.

UNIVERSITY

NOTICE

Des principaux souverains de l'Asie et de l'Afrique septentrionale, pour l'année 1837.

EMPIRE OTTOMAN.

Sultan Mahmoud II (surnommé *Adli*, le Juste), fils du sultan Abd'oulhamid, né le 20 juillet 1785, et proclamé à la place de son frère Moustafa IV, détrôné le 28 juillet 1808.

Égypte : Mohammed-Aly, né à Cavala, en Romélie, en 1769 (1182 de l'hégire), fils d'Ibrahim-aga, proclamé pacha le 14 mai 1805, à la place de Khorschid-pacha ; confirmé par le sultan Sélim III, le 1er avril 1806.

Bagdad : Aly-Reza.

113240

Moldavie : Jean STOURZA, boyard moldave, nommé hospodar le 16 juillet 1822, et proclamé à Yassy le 21 du même mois.

Valachie : Grégoire GHIKA, nommé hospodar le 16 juillet 1822; inauguré par le pacha de Silistrie, le 21 septembre 1822.

Servie : le prince MILOSCH Obrénowitch, nommé, en 1829, par la Porte, prince héréditaire de ce pays.

VASSAUX DE L'EMPIRE OTTOMAN.

Tripoli de Barbarie : MEHEMMED-PACHA vint de Constantinople, sur la fin de 1835, remplacer Nedjib-pacha, qui avait gouverné la ville pendant environ huit mois. Ce dernier avait remplacé, au printemps de 1835, Sidi Aly Caramanly, transporté à Constantinople par ordre du Grand Seigneur. Sidi Aly a été le dernier bey de la dynastie des Caramanly, qui a régné pendant près d'un siècle sur la ville et le territoire de Tripoli. Cette dynastie, fondée en 1150 de l'hégire (1737 de J. C.), a compté seulement cinq princes : Ahmed Caramanly, son auteur; Mohammed, fils d'Ahmed; Aly, fils de Mohammed; Youssouf, fils d'Aly, obligé par une insurrection de se démettre en faveur de son fils, dans le courant de l'année 1834; enfin Aly, fils de Youssouf, déposé et conduit à Constantinople.

Tunis : Moustafa-bey, fils de Mahmoud, succède, au mois de juillet 1835, à son frère aîné Housseïn bey, décédé.

Le schérif de la Mekke : Yahya, fils de Sourour, remplace, le 2 novembre 1813, son oncle, le chérif Ghaleb, déposé par le pacha d'Égypte, Mohammed-Aly, et meurt à Salonique en 1818.

L'imam de l'Yémen : N..... succède en 1815 à Tamy, chef de la tribu d'Asir, fait prisonnier par l'Arabe Hassan, fils de Khaled, allié du pacha Mohammed-Aly, et mis à mort à Constantinople en 1819. L'imam de l'Yémen réside à Sanaa; on lui donne ordinairement le titre de *almohdy lidyn allah*.

Sennaar : Bady VII, fils de Tabl, vingt-neuvième roi de la race des Foundjis, a été réduit, en 1821, par Ismaïl, fils du pacha d'Égypte, au simple titre de cheikh de Sennaar, et chargé, en cette qualité, de percevoir, moyennant une retenue à son profit, les tributs à payer au pacha.

EMPIRE DE MAROC.

Mouley-abd-errahman, sultan, fils aîné de Mouley-Hescham, fils de Sidi Mohammed, succède à son oncle Mouley-Souleïman, le 28 novembre 1822.

ROYAUME D'ABYSSINIE.

Itsa Takley Gorges succède, avant 1817, à Itsa Garlou, de la race de Salomon, fils de David, dynastie qui règne sans interruption depuis l'an 1268 de notre ère, et qui réside à Gondar : il jouit de beaucoup de considération, mais n'a aucun pouvoir et ne possède en revenus que ce que les gouverneurs indépendants des provinces veulent bien lui donner. Ces gouverneurs étaient, il y a quelques années : Selassy, le plus puissant de tous, successeur de Wassen Seghed, chef ou *mard-azimad* de Schoa et d'Efat, qui a pris le titre de roi; Scham Temben Ghebra Mikhael, chef de Tigré, successeur de Ras Welled Selassy; Gukho, successeur de Fasil, chef d'Amhara (Gojam); Maria, gouverneur de Samen, plateau de l'Abyssinie. — D'après les dernières nouvelles venues de ce pays, une lutte sanglante s'est élevée entre plusieurs chefs de l'Abyssinie qui prétendaient à l'héritage de la riche dépouille de Ras Welled Selassy. La victoire est demeurée à un certain Sabegadis, âgé d'environ quarante ans, brave, intelligent et plein d'audace et de vigueur. Il est à présent chef de Tigré.

Avant cet événement, les Galla avaient depuis longtemps envahi la partie méridionale du pays. La tribu la plus puissante est celle des Edjow, commandée par Liban et par Godji.

IMAM DE MASCATE.

Seid-Said succède à son père Seïd-sultan, vers l'an 1804; il est le troisième descendant d'Ahmed, fils de Saïd, fondateur de cette puissance.

PERSE.

Mohammed-schah succéda, en 1834, à son grand-père Feth-Aly-schah, qui succéda, en 1796, à son oncle Agha-Mohammed-khan, fondateur de la dynastie royale des Kadjars, originaire du district d'Asterabad.

AFGHANISTAN.

La couronne était héréditaire dans la branche de la famille des Saddouzi, qui descend d'Ahmed-chah Abdalli, couronné à Kandahar en 1747. Son fils Timour-schah régna de 1773 à 1793; Zemân-schah, jusqu'à 1800, où il fut déposé par son frère Mahmoud, qui, trois années après, fut chassé par son frère Schoudjah, lequel fut expulsé par Mahmoud, en 1809, qui, à son tour, le fut par la famille puissante des Barrakzi, dont le chef, Dost Mohammed-khan, règne actuellement, après avoir repoussé en 1834 la tentative faite par Schoudjah pour ressaisir le trône. Favorisé par ces désordres, Randjit-sing, le souverain de Lahore, s'est emparé de Kaschmire et Péschaver, et les émirs du Sind se sont rendus indépendants.

BELOUTCHISTAN.

Mahmoud-khan, âgé d'environ quarante-huit ans, succède à son père Nasir-khan, en juin 1795; ce dernier avait soumis le Mékran vers la fin de son règne; son fils l'abandonna en 1809.

BALKH.

Conquis en 1825 par Mir Mourad-bey, qui en chassa Nedjib-oullah-khan, gouverneur pour le roi de Kâboul.

BOKHARA.

Grand khan de Bokhara et de Samarkand : Batkar-khan succède à son père Mir-Haïder-khan, en 1826. Le règne intermédiaire de son frère Mir-Houssaïn ne fut que de quatre mois.

KHOKAND.

Émir-khan, prince de Farghanah et de Khokand.

BADAKHSCHAN.

Mirza-Abd'oul-Ghafour, fils de Mohammed-schah, réside à Faïz-abad.

KHARIZM.

Rahman-Kouli-khan succède à son père Mohammed-

Rahim-khan, en 1826. Le titre de ces princes, d'origine ouzbeke, est *taksir-khan;* ils résident à Khiwa.

SIBÉRIE.

M. Bronepski, général major, remplissant les fonctions de gouverneur de la Sibérie occidentale, a remplacé M. Nicolaï Séménovitch Soulima, lieutenant général en chef, qui a passé à la place de gouverneur général de la Sibérie occidentale.

INDE.

Gouverneur général du Bengale : lord Auckland succède à lord William Cavendish Bentinck.

Gouverneur de Madras : sir Frédéric Adam, succédant à sir Stephen Rumbold Lushington.

Gouverneur de Bombay : sir Robert Grant, succédant au comte de Clare.

Gouverneur d'Agra : sir Charles-Theophilus Metcalfe. Le gouvernement d'Agra a été formé tout récemment; la résidence temporaire est Allahabad.

Gouverneur de l'île de Ceylan, dépendant directement du roi d'Angleterre : Robert John Wilmot-Horton succède, en mars 1831, à sir Hudson-Lowe.

Gouverneur des colonies françaises : M. le maréchal de camp DE SAINT-SIMON.

Gouverneur des possessions danoises : CHRISTENSEN.

Gouverneur général des possessions hollandaises : Le général de EERENS, successeur en 1834 de VAN DER BOSCH.

Gouverneur espagnol des Philippines : Le général TORRES, décédé l'année dernière.

ÉTATS DE L'INDE

DÉPENDANTS DE L'ANGLETERRE.

Maïssour, entre le 11° et le 15° lat. 27,000 milles anglais carrés, 3 millions d'habitants; c'est le plateau de Carnatic. Après la mort de Tippou saheb, qui périt le 4 mai 1799, Wellesley plaça sur le trône un rejeton de l'ancienne dynastie, Maharadja KRISCHNA ADIAVER, âgé de six ans, qui a réellement gouverné depuis 1812, et qui avait sa résidence à Maïssour, 12° 19′ lat., 74° 22′ long. Mais la conduite de ce prince étant devenue tyrannique, elle fit soulever le pays à plusieurs reprises contre lui; le gouvernement de la compagnie anglaise paraît l'avoir destitué et avoir pris la province sous son administration directe.

Haïder-abad, entre le 16° et le 22° lat. sept., contient une partie de l'ancien Telingana, s'étend

du nord au sud, depuis les rivières Tapty et Wardâ jusqu'au Toumbhadra et Krischna. L'aréal est de 96,000 milles anglais carrés, la population, de 10 millions d'habitants, dont une partie est mahométane. Le Telîngana fut conquis par les mahométans, et fit partie de l'empire Bhamani, dans le Dekkan; lors de la dissolution de ce dernier, il fut de nouveau indépendant sous le nom de Golconda. Nizam-el-mulk s'empara, vers 1717, de ce pays. Celui de ses descendants qui y règne à présent est Nasir-eddaulah. Il monta sur le trône le 24 mai 1828. Sa résidence est Haïderabad, 17° 15′ lat., 76° 15′ long. Fondée en 1585, elle a 400,000 habitants.

Audh ou Oude, entre 26° et 28° lat. sept.; surface de 20,000 milles anglais carrés; population, 3 millions. Le pays fut soumis par les mahométans lors de leurs premières incursions; sous Mohammed, un des successeurs d'Aureng-zeb, Saadet-khan, de Nischapour en Khorasan, devint *soubahdar* du pays : sa famille y règne encore à présent sous l'influence anglaise. Le râdja actuel, Souleïman-djah Nasir-eddin Haider, parvint au trône le 20 octobre 1827. Résidence, Lekhnau, 20° 51′ lat., 78° 30′ long.; cette ville a plus de 300,000 habitants.

Gvaliar.—40,000 milles anglais carrés et 4 millions d'habitants. Le pays d'Oudjeïn ou Gvaliar fut conquis par les mahométans en 1230; il échut plus

tard aux Mahrattes. Devlet-rao, souverain de ce pays, perdit en 1803, dans une guerre contre les Anglais, la moitié de ses états; le traité du 5 novembre 1817 lui en fit perdre une autre partie: il mourut âgé de quarante-sept ans, le 21 mars 1827. Un de ses parents, Moukht-rao, âgé de douze ans, prit, en lui succédant, le titre de *Maharadja-Ali djah* Djankodji-rao *Sindia-behader* (le 18 juin). L'ancienne capitale était Oudjein, 26° 11′ lat., 73° 15′ long.; actuellement c'est Gvaliar, 26° 15′ lat., 75° 5′ long.

Nagpour, un des restes du grand empire des Mahrattes dans le Dekkan, qui fut renversé par les Anglais en 1818. Il est situé entre 18° 48′ et 6° 40′ lat., 76° et 80° long.; il contient un aréal de 70,000 milles anglais carrés, et il est habité par 3 millions d'hommes. Moudhadji II, avant-dernier roi des Mahrattes, fut déposé par les Anglais, qui, le 25 juin 1818, mirent à sa place son fils Ragodji Bhounsla, âgé de neuf ans. Sa résidence est à Nagpour, 21° 9′ lat., 76° 51′ long.; elle a 115,000 habitants.

Baroda, la partie la plus considérable et la plus belle de la presqu'île de Gudjerat, contient 18,000 milles anglais carrés et 2 millions d'habitants. Pilladji, de la famille de Guikowar (*Gaikewad*), Mahratte, propriétaire d'un village, parvint à s'emparer du pouvoir, et régna jusqu'en 1747. Le prince actuel de ce pays est Syadji Rao Guikowar; il règne de-

puis 1819 et descend de Pilladji. Capitale, Baroda, avec 100,000 habitants.

Satara, 14,000 milles anglais carrés et 1,500,000 habitants. En 1821 les Anglais rétablirent sur le trône de ce pays NAR-NARRAIN, descendant des anciens rois mahrattes, lesquels avaient été frustrés du pouvoir par le *peschwa*, ou premier ministre. Il réside à Satara, 17° 42′ lat.; 71° 52′ long.

Un grand nombre de petites principautés, telles que Travancor, Cochin, Bopâl, Kotah, Boundi, des chefs de Radjpoutes et autres, forment un territoire de 305,000 milles carrés, avec 17 millions d'habitants.

Assam, pays qui contient le bassin du Brahmapoutra. Le titre royal est *svarga-râdja* [monarque céleste], parce que la dynastie prétend descendre de deux frères, Khunlai et Khuntai, qui, avec le dieu Chang, vinrent des contrées du nord s'établir dans ce pays. Le Mogol Aureng-zeb essaya de soumettre le souverain d'Assam, mais son armée fut détruite. En 1793 le roi Gaurinath fut replacé, avec le secours des Anglais, sur le trône d'où un prêtre ambitieux l'avait chassé; il fut assassiné. Son fils Birdjinath Koumar ne put se soutenir contre les usurpateurs Boura Gohaing et Tchander khant. Ce dernier appela les Birmans, qui, en 1822, conquirent le pays et proclamèrent pour *râdja* leur général Menghi maha thelouah. Les Anglais s'en sont emparés en 1825.

ÉTATS DE L'INDE

INDÉPENDANTS DE L'ANGLETERRE.

Nepâl. — 53,000 milles anglais carrés, 2 millions d'habitants; ayant à l'ouest et au sud les provinces anglaises; frontières, au nord le mont Himâlaya, à l'est la principauté de Sikkim. La dynastie indigène Sourya-bansi [race du soleil] finit avec Raddjit-mall, qui, en 1768, se vit enlever ses états par le râdja de Gorkha. Les descendants de ce dernier règnent encore aujourd'hui dans le pays. Le râdja actuel est Radjindra Bikramsah. Il fut placé sur le trône le 20 novembre 1816, âgé seulement de trois ans.

Capitale, Kathmandou, située à 4,784 pieds d'élévation au-dessus des plaines du Bengale, 27° 42′ lat., 82° 40′ long.; elle a 20,000 habitants.

Lahore.— 50,000 milles anglais carrés, 3 millions d'habitants; entre le 30° et 34° lat. Les frontières sont le Kachmire et le cours de l'Indus, au nord; les montagnes de l'Indoustan septentrional, et le Setledje à l'est; l'Indus le sépare, à l'ouest, de l'Afghanistan. Il se compose du Pendjab, du Kachmire, du Moultan et d'une partie de l'Afghanistan. Les Seiks, qui professent une religion particulière, dominent en ce pays. Aujourd'hui les chefs qui habitent au sud du Setledje sont sous la protection anglaise; tout ce qui est au nord obéit à Randjit-singh, âgé maintenant de soixante et douze

ans. Il a trois fils, Kourrouk-singh, Chere-singh et Tara-singh. Résidence, Lahore, 34° 9′ 21″ lat., 76° long.

Sindhy. — 24,000 milles anglais carrés, 1 million d'habitants; ayant pour frontières, au nord, le Moultan et l'Afghanistan; au sud, Kutch et la mer; à l'ouest, la mer et les montagnes du Beloutchistan. Mir Gholam Aly, fils de Fath-Aly-khan, émir d'une tribu de Baloutches nommés Talpouris, après avoir gouverné avec ses frères le pays, mourut à la chasse en 1811; Mir Sobdar, son fils, et ses deux frères Mir Kerim Aly et Mir Mourad Aly lui succédèrent. Mir Kerim Aly est mort il y a quelques années, de sorte que Mir Mourad Aly est devenu réellement l'unique maître du pays, car Mir Sobdar est d'une santé faible, et est pour ainsi dire exclu du gouvernement.

ÉTATS AU DELA DU GANGE.

Empire Birman; population 3,500,000 âmes. Depuis la paix de Yandabou (le 25 février 1826), ce royaume a perdu tout l'Arakan, la moitié du pays de Martaban, Tavoy, Tanassérim et les îles de Merguy; il ne se compose plus que d'Ava et de Pégu. Le nom d'Ava est la prononciation corrompue d'*Aënwa*, qui est le nom que le peuple donne à la capitale. Le nom des Birmans dérive du mot *Mranma*, dont se sert le peuple d'Arakan pour désigner cette nation. Cent vingt-huit monarques

ont régné depuis le commencement de la monarchie. Ava, avec le secours des Portugais, se détacha de Pégu; mais, en 1752, Beinga Della, roi de Pégu, conquit Ava. Alompra (*Aloung p'houra*) ou Alomandra Praou, homme de basse extraction, reconquit la ville en automne 1753, et mourut âgé de cinquante ans en 1760; son fils aîné, Namdodji Praou, régna jusqu'en 1762; son frère Chembran jusqu'en 1776; son fils Tchengouza fut déposé et tué en 1782 par son oncle Minderadji Praou, qui gouverna jusqu'en 1819; son petit-fils MADOUTCHAO est mort il y a quinze mois. On ignore le nom de son successeur. Résidence actuelle, Ava.

Siam. — Ce pays comprend le bassin du fleuve Ménam. En 1757 les Birmans, sous Alompra, conquirent Youthia, la capitale, et exterminèrent la famille royale. En 1769 Piatak, fils d'un riche Chinois, les chassa et monta sur le trône; il fut tué en 1782. Le premier monarque de la dynastie actuellement régnante lui succéda et gouverna jusqu'en 1809; son successeur mourut le 20 juillet 1824. Son fils naturel KROMA MON-TCHIT, âgé de cinquante ans, est maintenant sur le trône; il a fait prisonnier et fait exécuter le roi Laos et sa famille en 1829. Capitale actuelle, Bankok, à l'embouchure du Ménam 30,000 habitants.

Cochinchine. — État tributaire de l'empire chinois

il comprend actuellement la Cochinchine, le Tonquin, la plus grande partie du Camboge et le petit état de Tsiampa. La dynastie régnante fut chassée par une révolte en 1774. L'héritier de la couronne ne parvint qu'en 1820 à ressaisir tous ses états, et conquit même le Tonquin. Il donna aux années de son règne le titre honorifique de *ghia long* [aidé par la fortune], et mourut en 1819, âgé de soixante ans. *Ming ming* [destin illustre] est le titre des années du monarque suivant, qui était fils naturel du précédent, et qui mourut en 1822. En 1821 il s'était rendu au Tonquin pour y recevoir l'investiture royale de la cour de Péking. Son jeune successeur a pris de même le titre de MING MING pour les années de son règne.

Sumatra. — Le *toanko* [seigneur] PASSAMAN à Lintoou; le *toanko* NORINCHI de Loubou-Agam; le *toanko* ALLAKAN-PANDJANG.

Java. — 4,660,000 habitants. Le sultan réside à Yugya-Karta, dans la ci-devant province de Mataram. Mangko-Bouvana-Sepou, couronné par les Hollandais en 1826, est mort le 2 janvier 1828. Le jeune sultan est sous la tutelle de Pandjerang-Mangko-Koutoumo. Le souverain de la plus grande partie de l'île porte le titre de *sousouhanan*, et réside à Surakarta auprès du fleuve Solo.

CHINE.

Le nom de la dynastie régnante, d'origine mandchoue, est Taï tsing [la très-pure]. En Chine on ne connaît pas le nom de l'empereur régnant; celui qui occupe actuellement le trône est le fils aîné de son prédécesseur, mort le 2 septembre 1820; il portait auparavant le nom de Mian ming. Il donna à son père le titre posthume de *jin tsoung joui houang ti*, c'est-à-dire, l'auguste et sage empereur, le compatissant prédécesseur. Le titre honorifique des années du règne du monarque actuel est, en chinois, Tao Kouang, et en mandchou, *Doroï eldenghe* [éclat de la raison]. Il est âgé maintenant de cinquante-deux ans.

JAPON.

Le *daïri* (empereur) actuel est le 121e successeur de Zin mou; il règne depuis 1817; le public ignore son nom durant sa vie. L'année 1826 était la neuvième du *nengo* (titre honorifique des règnes) Boun zio (en chinois, *Wen tching*). Sa résidence est Miyako ou Kiô (ces deux noms signifient *résidence*). Le *kou bô* ou *seogoun* est le chef militaire généralissime de l'empire; il réside à Yedo. C'est par le fait lui qui règne; cependant il affecte toujours une espèce de dépendance du daïri, descendant de l'antique dynastie japonaise qui a commencé par Zin mou, 660 ans avant

notre ère. Le mot *daïri* (en chinois *Naï li*) signifie proprement l'*intérieur* (du palais impérial). On s'en sert pour désigner l'empereur, puisqu'il n'est pas permis de proférer son nom pendant qu'il est en vie. La même chose a lieu à l'égard du *seogoun* et du prince son successeur; on donne au premier le nom de *Gonfon marou*, et à l'autre celui *Ni sio marou*, d'après les palais qu'ils habitent.

UNE SÉANCE DU TAHKÉMONI,

Par M. Eug. Boré.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur l'auteur du Tahkémoni dont nous publions aujourd'hui la onzième séance. M. le baron de Sacy, en nous donnant la traduction du XIVe chapitre du même ouvrage[1], nous a fait connaître, avec la lumineuse critique et la profonde érudition qui le distinguent parmi les orientalistes de notre siècle, et la vie d'Alcharizi et la nature du *Séfer Tahkémoni* qu'il composa à l'imitation des séances de Hariri. Comme il avait aussi traduit dans sa langue les *Mékamat* du poëte arabe, on a presque toujours confondu ces deux ouvrages, néanmoins bien distincts. De plus, la ressemblance des noms de Alhariri et d'Alcharizi, plus

[1] Voyez *Nouveau Journal asiatique*, octobre 1833.

frappante encore dans l'écriture hébraïque et arabe, pouvait aisément induire en erreur.

Le nom entier de notre poëte était *Juda, fils de Salomon, fils d'Alcharizi.* On ne sait pas exactement dans quel siècle il vivait, et M. de Rossi, en s'éloignant de l'opinion de Wolf et de don Rodriguez de Castro, assigne l'époque de sa célébrité au XIIIe siècle. Il rappelle plusieurs fois dans ses vers que sa patrie était l'Espagne, et qu'il avait voyagé dans la Palestine. Ainsi le lieu de la scène de la séance que nous offrons à nos lecteurs est fixé aux portes de Bethléem.

Comme dans Hariri chaque *Makamat* est une espèce de petit drame où l'on voit ordinairement deux acteurs, *Ithiel* et *Chaber-Hakéni,* qu'on pourrait regarder comme *Hareth ben-Hamman* et *Abou-Zeid Saroudji* travestis, si ce n'est que le premier se laisse moins aisément tromper, et que le second est plus sérieux et plus moral. L'intrigue n'est peut-être pas conduite aussi uniformément que dans le poëte arabe, et il y a une très-grande variété dans les discours que prononcent les interlocuteurs.

On ne peut s'empêcher d'admirer l'art avec lequel Alcharizi, se servant de la langue classique des livres saints, sait trouver en elle une fécondité inépuisable d'images, de tournures et d'expressions pour tous les sujets, bien qu'il semble restreint par un nombre de mots numériquement petit; tant il est vrai que c'est le génie de l'écrivain qui fait la richesse et la beauté d'une langue. La pensée ne pouvant jaillir de l'intelligence sans revêtir une forme quelconque qui

la rende saisissable, celui qui pense bien et beaucoup est toujours assuré de trouver des mots sous sa plume, et voici pourquoi tel autre écrivain arabe maniant la langue la plus riche peut-être, eu égard au nombre des mots, paraîtra pauvre et décharné. Alcharizi avait traduit en entier le *Moré Névochim* de Maïmonide; mais rabbi Samuel Ibn Tibon, ayant exécuté le même travail avec un mérite supérieur, a fait oublier sa traduction, qui nous est actuellement inconnue.

Ce qui nous a décidé à traduire cette séance de préférence aux autres, c'est le désir de déchiffrer le texte arabe intercalé entre de l'hébreu et du chaldéen, et que l'ignorance des copistes juifs avait étrangement défiguré. Le texte que nous publions est pris de l'édition d'Amsterdam de 1729. Nous n'avons point eu à notre disposition celles qui ont été faites à Constantinople en 1540 et 1578. Nous avons seulement consulté les deux manuscrits 236 et 506 de la Bibliothèque royale, sans toutefois prendre la peine d'indiquer toutes les variantes, qui sont assez nombreuses.

Nous remercions ici publiquement le savant M. S. Munk, que nous avons consulté pour l'interprétation de plusieurs passages.

SÉANCE XI.

Le sujet de cette séance est l'éloge d'un premier discour dont chaque mot renferme la lettre ר et d'un autre d'où ell est absolument exclue.

Les Pensées[1], filles de mon intelligence, et les ré flexions de mon cœur, dit Héman Haëzrachi, m'en gagèrent à échanger le lieu de mon habitation pou la terre de la gloire. Léger comme le faon, je couru vers les montagnes de la Solitude[2] à la poursuite d tous les discours éloquents les plus désirables, prê tant avidement l'oreille à chaque parabole et à chaque sentence. J'allai à Bethléem, au pays d Juda; et tandis que dans une de ses villes, je m tenais à une de ses portes, baisant respectueuse ment sa poussière et les pâturages de ses che vreaux, j'aperçus une troupe d'hommes allant e

[1] Tout en essayant de traduire avec la plus grande exactitud possible, nous avons cru devoir quelquefois compléter l'idée pou la rendre intelligible. La fidélité, qui est le premier mérite d traducteur, devient un défaut lorsqu'elle laisse au sens son obscu rité. Littéralement il fallait écrire : Les fils de ma pensée. . . . .

[2] בתר Cette expression appartient au Cantique des cantiques ch. II, 17. Les commentateurs l'ont expliquée diversement; le uns l'ont entendue dans le sens de *division* et de *séparation*, non que l'épouse donne aux montagnes qui doivent la séparer de son bien aimé. Les Septante traduisent *ἐπὶ ὄρη κοιλωμάτων*, d'autres ont vu là un nom propre analogue au mot בתרון 2 Sam. 11, 29. Voye Reland, *Palest.* p. 639.— De Rossi et Bochart ont lu כתר, qu'il expliquent par *ceinture de montagnes*. — Hieros. t. II, p. 257.

courant de tous côtés; et, comme je leur demandais le sujet de leur rassemblement et la cause de leur course précipitée, ils me dirent : Nous avons chez nous un sage qui vient de camper sur nos frontières. Personne n'est capable de le provoquer pour l'éloquence du chant et de lui tenir tête dans le combat de la poésie.

Alors je dis dans mon cœur : J'irai au milieu d'eux pour entendre les paroles qui sortent de la bouche de ce sage. Et, comme j'approchais du champ où il était campé, je vis parmi eux un vieillard préparant les discours les plus choisis, et disant : « Écoutez mes paroles, ô sages, et vous, savants, prêtez l'oreille à ma voix, car ma langue est la source de la sagesse et de l'éloquence, et ma pensée renferme un trésor de traités habilement façonnés et de compositions puissantes. Lors même que les éclairs se précipiteraient sur mes pas, ils s'égareraient dans mes voies, sans pouvoir atteindre à la poussière de mes chars. »

Le chef de l'assemblée lui dit : « Tu as mis à nu le bras de la fierté, et tu as tiré le glaive de la jactance; nous avons entendu tes paroles, et nous ne t'avons pas encore éprouvé. Parle donc, afin que nous t'honorions [1]. »

[1] Nous rappellerons ici au lecteur que les écrivains hébreux ou rabbiniques insèrent habituellement dans leurs compositions des lambeaux de textes des saintes Écritures, de même que les auteurs musulmans citent souvent des versets ou des expressions de l'Alcoran. Ces dernières paroles sont celles que Manoa'h adresse à l'ange du Seigneur qui vient le visiter. *Juges*, ch. XIII, v. 17.

« Me voici, répondit le vieillard, en votre présence et je me tiens entre Dieu et vous[1]. Choisissez aujourd'hui des sujets profonds d'éloquence et des chants sublimes. Éprouvez-moi comme vous le voudrez, et examinez-moi à votre gré; je justifierai votre attente, et vous ne trouverez dans ma rose aucune épine. » Ils lui dirent : « Si tu es vrai dans ton langage et si tes paroles sont exactes, compose-nous un chant *en trois langues*, et que tout homme intelligent reconnaisse le mérite de cette œuvre. » Il éleva la voix et dit[2] :

« La parole de Dieu ne trompe point; *la soumission à ce maître miséricordieux* est la meilleure de nos actions. Je lui offrirai mes chants, et *je célébrerai mon créateur* au commencement de toutes mes paroles. Son nom sera éternellement glorifié; *il est le maître suprême* et le seigneur des mondes. Sa justice brille d'un vif éclat, *elle ressemble à une flamme radieuse* au sein de la nuit. Il pénètre tous les mystères, et nul de ceux qui nous ont précédés

[1] Telles sont les paroles de Moïse lorsqu'il rappelle au peuple le mystérieux entretien qu'il a eu avec Dieu sur la montagne, dans lequel il était réellement l'intermédiaire entre la terre et le ciel.

[2] La mesure du poëte est un مفاعيلن joint à un فَعُولُن pour les trois hémistiches, dont le premier est hébreu, le second arabe et le troisième chaldéen, sans que la suite de la pensée soit interrompue par ce passage d'une langue à une autre. Nous l'indiquons en soulignant la traduction du texte arabe, qui offre quelques irrégularités. Tel est le mot حكى, employé deux fois dans le sens de مثل, et qui n'est peut-être que le verbe حكا avec son sens accessoire de *reproduire, représenter, retulit, imitatus est.*

n'a pénétré son essence[1]. Ses grâces sont immenses, et *leurs fleuves arrosent* les terres sans eau. Il a posé dans le monde sa domination, *il embrasse toutes les contrées* et sa hauteur atteint les cieux. En lui vit tout être vivant, et *la balance du monde* est suspendue dans sa droite. Seigneur universel des vivants, *à lui appartient l'empire durable*, pendant que les rois passent et disparaissent. Ses merveilles sont admirables, *et les siècles, malgré leur longueur*, changent devant son immutabilité. C'est lui qui fera trembler l'univers et *qui viendra avec des prodiges* à la fin des temps. Il manifestera son salut, *et il élèvera les humbles* et abaissera les superbes. Il sonnera de la trompette *pour ceux qui dorment dans la poussière*[2], et les morts ressusciteront; il dévoilera ses

[1] La leçon de l'édition d'Amsterdam est بذات لم تكشف, ce qui ne donne pas un sens correct; nous croyons devoir ajouter le pronom, sans en prononcer la motion, dans la lecture, à cause du mètre.

[2] لنوم البلقع. Le dictionnaire n'explique pas suffisamment le mot بلقع. On le trouve dans le Hamasa, p. 445, dans les vers suivants :

أَضْحَى أَبُو القَاسِمِ الثَّاوِى بِبَلْقَعَةٍ
تَسْفِي الرِّيَاحُ عَلَيْهِ مِنْ سَوَافِيهَا

«Jacet Aboul Quasim sepultus in loco deserto; verrunt venti «super eum quod verrunt.»

Le commentaire explique ainsi le mot en question : البلقعة الارض الخالية التى لا احد بها كان فيها نجمت او لم يكن وكانت مستوية او لم تكن

mystères, *il rendra la vie aux morts*, et il rachètera les vivants. Il rebâtira son temple, *et il conduira ses élus* au sommet des montagnes. Là nous chanterons des cantiques d'actions *de grâces pour le Très-Haut*, redoutable dans ses éloges. Nous lui adresserons nos chants et *nous célébrerons ses louanges* dans toutes les langues. Les envieux murmureront, *et un trait*[1] *ira percer* le cœur des poëtes habiles. Ces chants braveront mes ennemis, *et l'Orient les redira* à la terre d'Espagne. Leurs paroles distillent le miel, *ils ressemblent au parfum du musc*, et leur mémoire[2] s'élève aux cieux. Tels sont ces chants précieux, *propres à éclaircir*[3] *les pensées* de toutes les têtes. Le tranchant de leurs glaives est suspendu *sur la tête des hommes forts* et de tous les héros. En

« Albalquahtou terra deserta in quâ nemo est, sint in illâ plan-« tæ, vel non, sit plana, nec ne. » C'est aussi le nom d'un désert situé au midi d'Alep, et à l'orient de Gaza. » Voy. *Aboulfedæ Tab. Syr.* p. 5, 11.

[1] سرى منها سهم. Nous traduisons سهم par *trait, dard*, ce qui est le sens direct et primitif du mot. Cependant on pourrait peut-être le prendre aussi dans l'acception dérivée de *part* et *portion*, et dire : *une partie de ces chants est parvenue au cœur des sages.*

[2] Le mot דכרה, que nous traduisons par *mémoire, souvenir*, est peut-être employé dans le sens de אזכרה, qui signifie proprement la fumée du sacrifice s'élevant avec une agréable odeur vers Dieu.

[3] La leçon est ici très-fautive. Nous avions lu d'abord أصحّت, dans le sens de *rendre net et pur ;* mais le mètre est détruit, et il faut sans doute lire أصحَت, dans le sens de كانت, en regardant فكرا comme le خبر de שירה, ce qui signifierait alors « et son chant pré-« cieux est devenu un sujet d'intelligence pour la tête de tous les « peuples. »

les entendant tous sont stupéfaits[1], *et leur souvenir se perpétuera* jusqu'à la fin des siècles.

« Voici, leur dit-il, un chant tressé, sans aucune reprise, avec le lien[2] de trois langues, et formé d'un triple fil qui ne se rompra pas aisément. Ceux qui les entendent tremblent de frayeur et sont frappés d'épouvante, et la terre a tressailli à cause de ce triple chant. J'ai composé ce poëme dans les langues araméenne, hébraïque et arabe. Nulle autre œuvre soit à l'orient, soit à l'occident, ne peut être égalée à celle-ci. » Le peuple lui dit : « Très-bien, quelle grande chose tu as faite ! Tu excelles dans la sagesse, et près de toi les sages sont des fous[3]. Nous savons bien que nul ne peut t'être comparé dans l'art de la poésie, ni pour la beauté de tes sentences, ni pour le charme de ton style ; et si tu peux nous montrer ton talent dans la prose, tu seras, sans contredit, à la tête des sages de l'Espagne. Ainsi compose-nous maintenant un écrit renfermant toute sorte de belles pensées, et propre à exciter les désirs de tous les

[1] Le mot רוהה nous a embarrassé. Il ne se trouve qu'une seule fois dans Isaïe, ch. XLIV, v. 8. On le range sous le radical de ורה et ورع *prae metu attonitus fuit*. La version chaldéenne lui donne une signification analogue, ainsi que le commentateur Jarchi.

[2] Abou-Zaïd use de la même figure, lorsque dans la seconde séance, p. 25, édition de M. de Sacy, il dit :

اعرف بيتا لم تنسج على منوالـــــه

« J'ai des vers sur l'ensouple desquels on ne tisse jamais. . . . . »

[3] *Littéralement* « facis sapientes stultos tuâ sapientiâ. »

curieux. Que dans chaque mot il se trouve la lettre R (ר). Que ce soit l'éloge d'une personne honorable et de quelque prince illustre [1]. »

Alors il dit : « Prêtez l'oreille à mes paroles et écoutez-moi favorablement :

« Allons! proclame à haute voix les paroles de tes chants et fais courir dans l'hippodrome de l'éloquence les chars de ta poésie; distille la pluie de tes paroles, afin d'arroser de ses gouttes la terre de la domination. Par-là tu t'élèveras au degré de la gloire, tu feras fleurir les rameaux de la pure éloquence, et leur tige se couvrira des fruits glorieux de la poésie. Tu feras de ces vers des fanaux resplendissants comme les astres, pour éclairer les yeux malades et fermés par la cécité, et tu illumineras les hauteurs éclatantes de la gloire avec l'auréole lumineuse qui entoure les princes et les chefs distingués de la société. O chérubin glorieux! Seigneur hono-

[1] Il est impossible de faire passer dans une autre langue, et surtout dans la nôtre, ces prétendues beautés de style, qui, signes certains de la décadence du bon goût littéraire, consistent plutôt dans la forme et la lettre que dans la pensée. L'auteur a voulu lutter ici avec Hariri, son modèle, qui façonne et assouplit la langue arabe à tous ces tours d'esprit avec un bonheur souvent inimitable. Bien que la langue hébraïque soit comparativement moins riche, cependant nous voyons ici avec étonnement les plus grandes difficultés vaincues, quelque restreinte que pût être la pensée dans le cercle assez étroit de mots ayant la même valeur ou le même son. Alcharizi, ayant traduit de l'arabe en hébreu les *Mékamat* de Hariri, voulait prouver, dans ses imitations, qu'il pourrait produire quelque chose d'équivalent aux séances 16, 19, 42, 44, 46, de son devancier, pour tout ce qui tient à ces jeux de composition littéraire.

rable, le lustre de la puissance et de la justice, l'éclat du savoir et de la morale, rejeton de princes illustres et d'une race noble! Ses paroles sont des saphirs qu'il sème dans les livres, et ses vers sont des topazes rangées en colliers. Sa voix déchire les lions, sa parole enflamme les bûchers, sa force entraîne les fleuves[1], ses pensées donnent le fil aux glaives aiguisés, et les pieds de ses coursiers sont rapides comme l'éclair; il répare les brèches, guérit les blessures et sauve de la mort en fermant les cicatrices et en bandant les plaies. Il rend leur lumière éclatante comme celle du soleil. Il fait coucher les troupeaux épars dans les plus gras pâturages, il les fait paître comme un berger; il soulage la brebis blessée, recherche celle qui était perdue, délie celle qui était liée; il relève la tête des chefs d'Israël, et pour chanter leur louange on l'éveille dès l'aurore. Sa mémoire est un bouquet de myrrhe, et pour lui la gloire elle-même chante un hymne. Sa volonté évoque les Rephaïm[2], il jette ses richesses à ceux qui les

[1] Au lieu de מורפת שורפת נורפת, leçon que nous avons adoptée, l'édition d'Amsterdam porte מורפות שורפות, etc. etc., et il faut traduire alors : « Sa voix est celle des lions déchirant leur proie, « sa force, celle des fleuves entraînants, etc. etc. »

[2] Les Rephaïm, dans la première acception du mot, étaient un peuple qui habitait le territoire de Basan, lequel fut occupé postérieurement par la tribu de Manassès, voy. Jos. XIII, 31. Ils étaient renommés par leur haute stature et leur force extraordinaire. Og était un de leurs rois. Suivant le récit de Moïse, son lit de fer que les Israélites trouvèrent dans la ville de Rabbath, où il avait été déposé comme un trophée de la victoire des Ammonites, avait neuf

recherchent, il prodigue ses trésors aux indigents e il secourt les opprimés[1]. Il a hérité de ses père la justice, et dès son enfance il l'a pratiquée. I amasse pour ceux qui convoitent et poursuivent l fortune. Heureux les parents purs qui lui ont en seigné à marcher dans leurs voies, et qui l'ont en couragé à suivre le sentier de la justice! Les grand l'ont vu et ils l'ont déclaré heureux; les seigneur et les princes l'ont honoré, et il court sur leur traces aussi prompt que l'éclair. Il croît comme l cyprès, à cause de la nourriture excellente qu'il lui donnent: puisse son créateur le protéger, et celui qui l'a formé l'ennoblir et l'honorer! Fasse le ciel que dès l'aube matinale sa bonne volonté l'excite et l'assiste, qu'elle le préserve de la colère divine et place pour jamais une couronne sur sa tête en faisant briller sa lumière du plus vif éclat!

pieds de longueur. Lorsque ce peuple fut détruit, son nom resta comme synonyme de *géant*, et dans la suite il fut appliqué aux ombres des morts, que la croyance des anciens nous représente toujours dans leurs apparitions sous des proportions qui dépassent celles de la vie terrestre. Telle est l'opinion de Vitringa, Isaie, chapitre XIV, 9; et de plusieurs autres interprètes des textes sacrés.

Virgile, *Æneid.* II, 772, dit :

> Infelix simulacrum, atque ipsius umbra Creusæ
> Visa mihi ante oculos, et notâ major imago.

Sénèque dans Thyeste :

> Simulacra virûm majora viris.

[1] Le texte est fautif ici; il porte לאצילי qui ne donne aucun sens. D'ailleurs il faut un ר dans le mot. Nous proposons עצירי qui ne se trouve pas dans le dictionnaire, mais qui peut être une forme فعيل de עצר *pressit, oppressit.*

« Voici, leur dit-il, vos vœux satisfaits; mais je suis prêt encore à faire des vers sur le sujet que vous avez demandé. » Il élève la voix et dit :

« Le prince de ce siècle, l'ornement de la puissance et de la sagesse, est sorti d'une illustre maison. Il est admiré et honoré comme un fruit glorieux et comme une lumière. Son créateur veille sur lui et le protége. Il joint à l'autorité la crainte du Tout-Puissant, et il court à la suite de son créateur en le pressant de ses prières. Le diadème de la gloire ceint sa tête; il est la force et l'appui des princes de son temps, Dieu l'exalte et le conserve au milieu de ses tribulations, comme une forteresse contre les attaques de l'ennemi. »

Lorsqu'il eut terminé son écrit et achevé sa merveilleuse improvisation en s'acquittant entièrement de sa tâche, toute l'assemblée lui dit : « Tu as dépassé nos espérances et toutes les langues sont restées collées muettes à leur palais; seulement compose-nous un sujet agréable à tous les curieux, où le *resch* (ר) soit retranché de chaque mot; c'est en cela que tes serviteurs verront ton savoir-faire. »

Alors il prit la parole et dit : « Notre prince, l'orgueil de notre ornement, la couronne de notre parure, l'éclat de notre prunelle, est l'étoile de notre crépuscule et la splendeur de nos paupières. Il remplit notre droite de richesses et nos mains de trésors; son nom sonne agréablement à toute oreille, et il est doux à toutes les lèvres. Son visage attire les regards et son nom est le plaisir des cœurs. Sa

face est un soleil sans nuages, et ses mains une plu
de libéralités; ses mœurs sont conformes à celles
nos ancêtres; Dieu l'a envoyé pour sauver son pe
ple, et il l'a sacré chef de sa nation, pour relev
ceux qui sont tombés; il est la force des faibles,
soulagement des gens fatigués, le lieu de repos d
hommes égarés; il est aux gens altérés qui veule
étancher leur soif un fleuve de lait et de miel;
fortifie les mains languissantes, et par sa générosi
il rend les esclaves comme les maîtres. Sa grâ
soutient les faibles et les malades, sa justice raff
mit ceux qui tombent ou qui sont chancelants; s
mains donnent à ceux qui demandent; il est uniq
parmi sa nation, il est la merveille de son âge,
domine dans les assemblées et il les convoque p
ses ordres; il est la couronne de justice, et il ré
blit tout ce qui est brisé. C'est un lis au milieu d
épines; fidèle aux traditions de ses pères, il dési
reposer à l'ombre de la sagesse, afin de conquérir
jour la gloire et de recueillir l'héritage de la grande
et de la jouissance. Quelle bonté et quelle beau
quel amour et quelle majesté dans sa personne! q
l'honneur dont il jouit est digne d'envie, et que
œuvres sont droites! que son héritage[1] est précie
qu'elles sont belles les tentes[2] de ses mœurs! q

[1] חבלין. Ce mot, pris littéralement dans le sens de حبل co
désigne la portion de terrain mesuré par la corde même.—Jos. xx
14-19, 9; *Deut.* xxxii, 9. Ce passage rappelle celui du ps. xvi, 6, יי
נפלו לי בנעימים « Mon héritage m'est échu dans un lieu agréab

[2] Ce passage fait allusion au discours de Balaam, lorsqu'il es
de maudire le peuple d'Israël *Nomb.* xxiv, 6.

plaisir d'habiter les maisons qui s'étendent au loin comme les torrents! Là se reposent les voyageurs haletants et les proscrits y trouvent un asile. Ceux qui sont altérés y boivent l'eau du salut, et les morts, en entendant son nom, reviennent à la vie. Les vivants, sans le secours de sa grâce, mourraient ou seraient comme n'étant pas. La voie du temps célébrera ses louanges et les bouches du siècle publieront ses bienfaits; la grâce est répandue sur lui; la justice a dressé ses tentes dans son cœur, et en son nom elle élève son étendard. Dieu l'a placé comme un signe pour les nations, il le protége contre ses ennemis, et il le conduira à la source de la consolation. » Puis il ajouta ces vers :

« Il est l'ami de Dieu; il possède toutes les vertus, et son cœur est une source intarissable d'éloges. Dieu l'a placé à la tête de son peuple; il n'a pas d'égal dans l'univers, et ses louanges sont incomparables. Il a bâti des monuments de grâce [1] et de justice, et

[1] ובנה מגדלות..... Cette expression *bâtir des édifices de grâce* est arabe, et on la rencontre souvent employée dans la même acception. Nous lisons dans le Hamaza, p. 611, ce passage où le poëte vante la libéralité des chefs d'une tribu :

غر الندى لا يبيت الحق يثمده
الّا غدا وهو سامى الطرف يبتسم
الى المكارم يبنيها ويعمرها
حتّى ينال امورا دونها قمم

C'est-à-dire :

il leur a donné pour fondement les vertus de ses ancêtres. Ses œuvres sont dignes d'envie, son nom est glorifié parmi le peuple de Dieu.... Homme vraiment admirable! »

Le narrateur ajoute :

Lorsque le peuple eut entendu ces admirables paroles où brillaient l'éloquence et la pureté de langage, ils l'élevèrent sur leurs bras et leurs épaules, et toutes les mains s'ouvrirent pour lui, tellement qu'ils le comblèrent de leurs libéralités, et qu'il fut fatigué des actions de grâces qu'il avait à leur rendre. Mais avant de se séparer d'eux, il leur fit ainsi ses adieux :

« Oui, je suis réellement l'*auteur*[1] de ces vers, au sujet desquels les âmes des envieux se fatiguent. Tandis que je reste tranquillement chez moi, ma parole éloquente va de l'orient à l'occident. Je la lance dans le monde comme des traits acérés, et elle va déchirer le fond du cœur de mes ennemis. Quoique dépourvue de pieds, elle court jusqu'aux extrémités de la terre, et par sa force les rochers les plus élevés s'aplanissent; je compose mes chants en hébreu, en chaldéen et en arabe, parce que ces trois langues

Gurges est liberalitatis : non pernoctat, jure hospitum exhauriente eum ;
Sed surgit manè, et elato oculo subridet
Liberalitatibus quas *ædificat* et *exstruit*,
Donec consequatur negotia inter quæ et ipsum sunt discrimina.

Voy. id. *ibid.* page 725, ligne 9, page 749, ligne 21.

[1] חבר. Le poëte joue ici sur le mot חבר, lequel signifie *compositeur*, et qui est en même temps le nom de Chaber Hakemi, qui les récite.

sont réellement à mon service. J'allume des bûchers dont la flamme monte aux cieux nuit et jour, sans s'éteindre jamais. L'éclat de ma lumière rend la vue aux aveugles, et les lèvres auparavant muettes célèbrent le mérite de mes bienfaits. Mes chants troublent d'envie les âmes des poëtes, sans leur laisser un seul moment de repos. Ils courent après moi pour atteindre à la hauteur de mes vers, mais ils se fatiguent en vain, ils ne peuvent y parvenir.

Ainsi se termine cette séance d'Alcharizi que nous avons jugée digne de quelque intérêt philologique.

השער האחד עשר

במהלל מליצה בכל מלותיה ריש· ושניה לה הריש גרש יגרש:

נאם הימן האזרהי

נשאוני בני מחשבתי ורעיוני לבבי · לנסוע מנוה מושבי · אל ארץ הצבי · ואני על הרי בתר [1] קל כצבי · רודף אחרי כל מליצה חמודה· ושואף לשמוע כל משל וחידה · ונסעתי לבית לחם יהודה· ובעודי באחת עריה · ובשער משעריה · אחונן עפריה · ומעוד

[1] *Cant.* II, 17.

עֲפָרָה · ראיתי אנשים נקבצים · ומכל פנה באים ורצים · וכאשר שאלתים על ענין קבוצם · וסבת רוצם · אמרו לי כי איש חכם עבר עליהם · וחנה בגבוליהם · ובמליצות השיר אין מי יועידהו · ובמלחמות השיר אין מי יערכהו · ואמרתי בלבי ארוצה נא בתוכם · ואשמע מה בפי החכם · וכאשר קרבתי אל המחנה · אשר הוא שם חונה · וארא בתוכם איש זקן · מבחר המליצות מתקן · והוא אומר שמעו חכמים מלי · ויודעים האזינו אלי · כי בלשוני מקור התושיות והמליצות · וברעיוני אוצר האגרות המשבצות · והמחברות הנמרצות[1] · ואלו יחצון הבהקים במסלותי · תעו בנתיבותי · ולא השיבו אבק מרכבותי · אמר לו ראש הקרואים זרוע רמה חשפת · וחרב גאוה שלפת · והנה שמענו ניבך ולא חקרנוך · כי יבא דברך וכבדנוך[2] · אמר הזקן הנני נצב לפניכם · ואנכי עומד בין יי ובינכם[3] · בחרו לכם היום המליצות העמוקות · והשירות החזקות · ונסו כפי אשר תרצו · וחפשו כאשר תחפצו · כי כל דבר יצדק · ולא תמצאו בשושני חדק · אמרו לו אם כנים דבריך · וצדק אמריך · עשה לנו שירה בנויה משלש לשונות · במלאכה עמוקה יכירנה כל איש תבונות · וישא משלו ויאמר ·

הֲבַר אֵל יֵאָמֵן · وطاعة الرحمن ، שְׁפַר עוֹבָדַיָּא :
אֲקַדֶּם־לוֹ שִׁירִי · وتسبيح البارى ، בְּרֵישׁ כָּל־מִלַּיָּא :
שְׁמוֹ לָעַד נַעֲלָה · هو الرب العالى ، וְרִבּוֹן עָלְמַיָּא :
לְאוֹר צִדְקוֹ זוֹהַר · حكى نور يزهر ، בְּפַלְגוּת לֵילַיָּא :
וְעַל כָּל־סוֹד נִשְׁקָף · بذاته لم يكشف ، לְחַד מִן קַמַּיָּא :

[1] Job, ch. VI, v. 25.
[2] *Juges*, XIII, 17.
[3] *Deut.* V, 5.

חֲסָדָיו גָּבְרוּ · وروت انهاره ، אֲתַר דִּי לֵית מַיָּא
בְּתֵבֵל[1] שָׂם מִשְׁטָר · حوى كل الاقطار ، וְרוּמֵיהּ לִשְׁמַיָּא :
וּבוֹ כָּל־דַּי יִחְיֶה · وميزان الدنيا ، בְּיָמִינֵהּ תַּלְיָא :
אֲזוֹן כָּל־הַחַיִּים · له الملك الدائم ، וְיוֹבְדוּן מַלְכָיָא :
פְּלִיאוֹתָיו יָקְרוּ · وان طال الدهر ، מְהַשְׁנֵי זִמְנַיָּא :
וְהוּא תֵבֵל יַרְגִּיז · ويأتى بالمعز ، בְּסוּף עִדָּנַיָּא :
וְיִשְׁעֵן יְגַלֶּה · فيعلى مذلولا ، וְיַחֵת רָמַיָּא :
וְקוֹל שׁוֹפָר יִתְקַע · لنوام البلقع[2] ، וְיֵחוּן מֵיתַיָּא :
וְסוֹדוֹ יַרְאֵהוּ · فيحيى موتاه ، וְיִפְרוֹק חַיַּיָּא :
וּבֵיתוֹ יִבְנֵהוּ · ويعلى موتاه ، עֲלֵי רֵישׁ טוּרַיָּא :
וְשָׁם נַעֲרוּךְ שִׁירָה · لذى العليا شكرا ، דְּחִיל תּוּשְׁבְּחַיָּא[3] :
וְשִׁירִי בּוֹ יוּשָׁר · وامداحى تنشر ، בְּכָל לִשָּׁנַיָּא :
מְקַנְּאִים בָּם יֶחְמוּ · سرى منها سهم ، לְלֵב חַכִּימַיָּא :
וְעַל צָרִים שָׁרְקוּ · ويُهديها الشرقُ ، לְאַרַע אִסְפַּמְיָא :
בְּמִילִים צוּף נָטְפוּ · حكى المسك العرف ، וְדִכְרֵהּ בִּשְׁמַיָּא :
וְהִיא שִׁירָה יְקָרָה · لقد اضحت فكرا ، לְרֵישׁ כָּל־אֲפַיָּא :
וְצוּר[4] הַרְבּוֹ יוּטַל · على هامّ الابطل ، וְכָל־גִּבָּרַיָּא :
וּבָהּ הַכֹּל רוּחָה · ويبقى ذكراها ، לְסוֹפֵי יוֹמַיָּא :

ויאמר להם הנה שירה קשורה בתבל[1] שלוש לשונות בלי רוח·
והחוט המשולש לא־ת במהרה ינתק[5] · מפחדה הרדו הפוטים

[1] Job, XXXVIII, 33.
[2] Voy. *Hamaza*, p. 445.
[3] *Exod.* ch. XV, v. 11.
[4] *Ps.* LXXXIX, 44. — Jos. V, 23.
[5] *Eccles.* IV, 12.

ינקרצו קרץ · ותחת שלוש רגזה ארץ · בניתיה בלשון ארם ועבר
ערב · ואין אשר אליה יקרב · במזרח ובמערב · אמרו כל העם
הטבת · ולעשות הגדלת · ובחכמה השכלת · וחכמים סכלת · וידענו
כי במלאכת השירים אין ערוך אליך · בנועם משליך · ובמליצות
מליך · ואם תוכל להראות כוחך במפורד · תהיה לראש לכל מביני
ספרד · ועתה עשה לנו אגרת · כל מליצה טובה אוגרת · חמודה
לכל דורש · ויהיה בכל מלה ממלותיה ריש · ותהיה שבח באחד
מן הנכבדים · והשרים הנחמדים · ויאמר הטו אזנכם למלי ·
והאזינו אלי ·

ויען ויאמר קרא[1] בגרון אמר · רנזן · והרץ ברחוב המאמר רכב ·
זמיריך · והרעף רביבי דבריך · לרוות במטריך · ארץ המשרה ·
ולהרבץ מרבץ התפארה · להפריח אמירי אמרות טהורות · ולהפרות
פארות[2] השירות המפוארות · ולערוך מנורות · כמאורות · להאיר
רואות עורות · בסנורים סגורות · ולהזהיר מרומי היקר ההדורות ·
באור גבירי השררות · ופאר ראשי החבורות · הכרוב הנאדר · הגביר
הנהדר · אדר המשרה והיושר · והדר המוסר והכושר · נצר חשרים
הרמים · מזרע הפרתמים · אמריו ספירים · בספרים מפוזרים ·
ושיריו תרשישים בטורים מחוברים · גערתו האריות טורפת · ואמרתו
המדורות שורפת · וגבורתו הנהרות גורפת · ורעיוניו חרבות מרקים
מריקים · ודהרות אביריו[3] רצים כברקים · נודר הפרץ · ורופא
החרץ ומסיר הקרץ · לרפא ההרס · ולקשור הקרס · ולהאיר אורם
כאור חרס · ולהרביץ עדרים פזורים במבחר מרעה · כרעה עדרו ירעה[4]

[1] Isaïe, LVIII, 1.
[2] *Id.* x, 33.
[3] *Juges*, v, 22.
[4] Isaïe, XL, 11.

ירפא הנשברת · וידרש הנפזרת · ויתיר הנקשרת · וירים ראשי ישורון · ולרנן יקרו שחר יעירון · זכרו מקטר קטרת מור · ובעבורו ישורר · היקר שיר מזמור · רצונו יעורר [1] רפאים עשרו לדורשים יפזר · ורכושו לרשים בזר · ולעצירי צרים עוזר · ירש היושר מהוריו · ועצר בכושר מנעוריו · וצבר העושר לדורשיו ולשוחריו · אשרי הורים טהורים דרכם הורוהו · ובאורח מישיר לרוץ עוררוהו · ראוהו גבירים ויאשרוהו · שרים ורוזנים ויהדרוהו · רץ כברק בארחותם · ופרח כברוש במוקרי ארוחתם · יוצרהו יצרהו · ובוראהו יגבירהו ויאדירהו · ולשחר רצונו יעירהו ויעזרהו · ומחרונו ישמרהו ויבצרהו · וירים לדור דורים בראשו נזרו · ויאיר נרו ויזריח מאורו · ויאמר הנה חפצכם אשר ברשתם · ועוד אעשה שירים על הענין אשר שאלתם · וישא משלו ויאמר :

גְּבִיר הַדּוֹר פְּאֵר מִשְׂרָה וּמוּסָר · וּמִזְרַע יְקָר נִבְרָא וְנוֹצָר :
פְּרִי הָדָר וְאוֹר נֶאְדָּר וְנֶהְדָּר · וְדַרְכּוֹ יוֹצְרוֹ שָׁמַר וְנָצָר :
וּמִשְׂרָתוֹ בִּירְאַת צוּר קְשׁוּרָה · וְאַחַר בּוֹרְאוֹ יָרוּץ וְיִפְצָר :
וְקֶשֶׁר הַיְקָר כֶּתֶר לְרֹאשׁוֹ · וְהִגְבִּיר רוֹזְנֵי דוֹרוֹ וְעָצָר :
יְרִימוֹ צוּר וְיוֹצְרוֹ יִצְרֵהוּ · בְּצָרָתוֹ כְּמִבְצָר מִמְּצוֹר צָר :

וכאשר השלים אגרתו · ויכל פליאות מחשבתו · וישבת מכל מלאכתו [2] · אמרו הבהלת כל רעיון · והדבקת לחכו כל לשון · אך תעשה לנו אגרת חמודה לכל דורש · וממנה הריש גרש תגרש · ובדבר הזה תגלה יתרון מעלליך · ויראה אל עבדיך פעלך [3] :

[1] Is. ch. XIV, 9.
[2] Gen. II, 2.
[3] Ps. XC, 16.

ויען ויאמר אצילנו · גאון עדיינו · ושבים חליינו נוגה לעינינו · וזיו
יאישונינו · כוכב נשפינו · וחוד עפעפינו · ממלא ימינינו בהונינו ·
כפינו בכסמנו · שמעו ינעם לכל אזנים · וימתק לשפתים · וצלמו
נאוה לעינים · שמו מחמד לבבות · ופניו שמש בלי עבות · וידיו
שם נדבות · ומדותיו עם מדות האמות משלבות · האל מושיע
עמו שלחהו · ונגיד לאמו משחחו · לחפיק לנופלים תקומה ·
לאין אונים עצמה [1] · וליגיעי כח נח · ולנודדים מנוח · ולהשקות
נמאים בצמאה · נחלי דגש וחמאה יולהחזיק ידי כושלים · ולהשיב
בדבותיו העבדים כמושלים · חסדו מועד שפלים ונחשלים · וצדקו
נאמץ נופלים ונכשלים · וידיו נותנות לשואלים · יחיד בהמונו ·
מופת בין אנשי זמנו · ומושל בקהלתו · ונגיד ומצוה על עדתו ·
כליל הצדק · מחזק לכל בדק · שרשן תוך חדק · נתיב אבותיו למד ·
ובצל תבונות לשבת חמד [2] · למען הסיג כבוד · ולנחול גדולה והוד ·
מה טובו ומה יפיו · ומה ידידותו וציו · ומה נחמד גאון עדיו · ומה
נחוכים פעליו · ומה נעימים חבליו [3] · ומה טובו אהלי [4] מדותיו ·
ומה ידידות משכמותיו [5] · כנחלים נטיו [6] · כתוכם עיפים ישליו ·
ונודדים יחסיו · וצמאים מי ישע ישתיו · והטתים שמעו זכרו וחיו ·
והחיים לולי חסדו אבדו · והיו כלא היו · לשון הימים ישיר
מהלליו · ופי הזמן יביע טוב מפעליו · והחן נטוי אליו · והצדק בלבו
חקע אהליו · ובשמו ישא דגליו · האל לנס עמים [7] ישמרו ·

[1] Is. XL, 29.
[2] *Cant. canticor.* II, 3.
[3] *Ps.* XVI, 6.
[4] *Nombres*, XXIV, 5.
[5] *Ps.* LXXXIV, 2.
[6] *Nombres*, XXIV, 6
[7] Is. XI, 10.

ומשוטניו יעצימהו · ועל מי מנוחות ינחלהו[1] וינשאהו · וישא משלו ויאמר :

ידיד האל כליל מדות חמודות · אבל לבו כמעין לתעודות :
נגיד עם אל והוא יחיד בתבל · וכן המה תהלותיו יחידות :
ובנה מגדלות חסד וצדק · ושם מדות אבותיו לו יסודות :
ויען כי חמודות הם פעליו[2] · שמו נודע בעם אל איש חמודות :

אמר המגיד וכשמוע העם פליאות רעיוניו · ונוראות הציוניו · וצחות לשונו · נשאוהו על כפים ובכתפים ונפתחו לו הידים · עד עמסוהו ברוב נדיבותם · ונלאה להודות על טובתם · וכאשר נסע מהם · קרא שלומו עליהם · ויען ויאמר להם :

אמנם אני חבר מחבר שיר אשר · נפשות מקנאים בעדו תיגענה[3] :
אשקוט ואנוח בביתי אך מלי · צותי עדי מזרח ויום תסענה :
שמתים כמו חצים מרוקים בזמן · אולם סגור לב אויבי תקרענה :
הולכות בלי רגל עדי מזרח ויום · גם הרדי עולם בעוז תרקענה :
אחביר לשון עבר וקדר וארם · כי לי שלשתן באמת תכרענה :
אבעיר מדורתם עדי שחק ויום · וליל לרום עולות ולא תשקענה :
מזיו מאורי יהזו עורים ושפ · תות אלמים טוב נעמי תבענה :
נפשות מתי חשיר בקנאה יהמו · עלי בכל רגע ולא תרגענה :
חם רוצצות אחרי להשיג אל מרום · שירי ותיגענה ולא תבענה :

[1] *Ps.* XXIII, 2.

[2] La forme פעליו est pour le mètre; il faudrait lire régulièrement פעליו.

[3] Nous suivons ici la ponctuation de l'édition d'Amsterdam; au lieu de תיגענה, il faudrait lire תיגענה; mais en considérant le schéva comme mobile, on retrouve les trois مستفعلن du mètre.

VIE

Du khalife fatimite Moëzz-Lidin-Allah, par M. QUATREMÈRE membre de l'Institut.

(Suite.)

Dans ce moment le trouble et la confusion régnaient dans la ville de Fostat. Les partisans de la famille d'Ikhschid et de Kafour, ainsi qu'une partie des soldats qui composaient l'armée, renonçant aux intentions pacifiques qu'ils avaient manifestées d'abord, se disposaient à prendre les armes pour repousser l'ennemi. Ils s'occupèrent à cacher tous les objets précieux qui se trouvaient dans leurs maisons, et préparèrent leurs tentes. Djauher, informé de ces apprêts hostiles, se mit en marche et s'avança vers ses adversaires.

Cependant le schérif arriva à Fostat le 7e jour de schaban, apportant avec lui le traité et la capitulation. Le vizir et les habitants de la ville, auxquels se joignit une partie des troupes, montèrent à cheval, et allèrent au-devant du négociateur. Celui-ci leur fit lecture des actes dont il était chargé. Il remit à chacun la réponse à la demande qu'il avait écrite, et la promesse des fiefs militaires, des gratifications pécuniaires ou des emplois qui lui étaient accordés. Dans la lettre adressée au vizir, son titre lui était

conservé. Cette lecture produisit dans l'assemblée de longues et vives contestations. Nahrir-Souriani s'écria : « L'épée seule décidera entre cet homme et « nous. » Un habitant de Bagdad, nommé Ebn-Schaban, se levant dans la mosquée, avant la prière du vendredi, s'écria : « Musulmans, vous avez à vos « portes celui qui a saccagé la ville de Fez et emmené « captive sa population. » Après avoir passé en revue tous les maux que les habitants du Magreb avaient éprouvés de la part de Djauher, il ajouta : « Chassez « du milieu de vous cet homme peu habile, je veux « dire le vizir Djafar; c'est lui qui a préparé la ruine « de votre ville et l'effusion de votre sang, par cela « seul qu'il a entamé une négociation avec cet étran- « ger, c'est-à-dire le *kaïd* Djauher. »

Ce discours produisit une vive impression sur la multitude, qui déclara renoncer à l'amnistie qu'elle avait demandée. Le schérif et ses compagnons, ayant appris la rupture du traité et les dispositions belliqueuses que montrait la population de Fostat, se gardèrent bien de communiquer cette nouvelle à Djauher, dans la crainte que ce général ne les fît arrêter; ils précipitèrent leur départ. Mais à peine étaient-ils en route que Djauher, instruit de ce qui se passait, fit courir après les députés, et se les étant fait amener, il leur dit : « Je viens d'apprendre que « vos concitoyens ont rompu le traité et rétracté « leurs propositions : rendez-moi l'écrit que vous « avez reçu de moi. » Les négociateurs, prenant un ton suppliant et flatteur, lui dirent : « Dans ce cas,

בקרצו קרץ · ותחת שלוש רגזה ארץ · בניתיה בלשון ארם ועבר
ערב · ואין אשר אליה יקרב · במזרח ובמערב · אמרו כל העם
הטבת · ולעשות הגדלת · ובחכמה השכלת · וחכמים סכלת · וידענו
ני במלאכת השירים אין ערוך אליך · בנועם משליך · ובמליצות
מליך · ואם תוכל להראות כוחך במפורד · תהיה לראש לכל מביני
ספרד · ועתה עשה לנו אגרת · כל מליצה טובה אוגרת · חמודה
לכל דורש · ויהיה בכל מלה ממלותיה ריש · ותהיה שבח באחד
מן הנכבדים · והשרים הנחמדים · ויאמר הטו אזנכם למלי ·
והאזינו אלי ·

ויען ויאמר קרא[1] בגרון אמר · רנזן · והרץ ברחוב המאמר רכב ·
ומיריך · והרעף רביבי דבריך · לרוות במטריך · ארץ המשרה ·
ולהרבץ מרבץ התפארה · להפריח אמירי אמרות טהורות · ולהפרות
פארות[2] השירות המפוארות · ולערוך מנורות · כמאורות · להאיר
רואות עורות · בסנורים סגורות · ולהזהיר מרומי היקר ההדורות ·
באור גבירי השררות · ופאר ראשי החכורות · הכרוב הנאדר · הגביר
הנהדר · אדר המשרה והיושר · והדר המוסר והכושר · נצר השרים
הרמים · מזרע הפרתמים · אמריו ספירים · בספרים מפוזרים ·
ושיריו תרשישים בטורים מחוברים · נערתו האריות טורפת · ואמרתו
המדורות שורפת · וגבורתו הנהרות גורפת · ורעיוניו חרבות מרקים
מריקים · ודהרות אביריו[3] רצים כברקים · נודר הפרץ · ורופא
החרץ ומסיר הקרץ · לרפא ההרס · ולקשור הקרס · ולהאיר אורם
באור חרס · ולהרביץ עדרים פזורים במבחר מרעה · כרעה עדרו ירעה[4]

[1] Isaïe, LVIII, 1.
[2] *Id.* x, 33.
[3] *Juges*, v, 22.
[4] Isaïe, XL, 11.

ירפא הנשברת · וידרש הנפזרת · ויתיר הנקשרת · וירים ראשי ישרון · ולרנן יקרו שחר יעירון · זכרו מקטר קטרת מור · ובעבורו ישורר · היקר שיר מזמור · רצונו יעורר [1] רפאים עשרו לדורשים יפזר · ורכושו לרשים בזר · ולעצירי צרים עוזר · ירש היושר מהוריו · ועצר בכושר מנעוריו · וצבר העושר לדורשיו ולשוחריו · אשרי הורים טהורים דרכם הורוהו · ובאורח מישיר לרוץ עוררוהו · ראוהו גבירים ויאשרוהו · שרים ורוזנים ויהדרוהו · רץ כברק בארחותם · ופרח כברוש במוקרי ארוחתם · יוצרהו יצרהו · ובוראהו ינבירהו ויאדירהו · ולשחר רצונו יעירהו ויעזרהו · ומחרונו ישמרהו וינצרהו · וירים לדור דורים בראשו נזרו · ויאיר נרו ויזריח מאורו · ויאמר הנה חפצכם אשר דרשתם · ועוד אעשה שירים על הענין אשר שאלתם · וישא משלו ויאמר :

גְּבִיר הַדּוֹר פְּאֵר מִשְׂרָה וּמוּסָר · וּמִזְרַע יָקָר נִבְרָא וְנוֹצָר :
פְּרִי הָדָר וְאוֹר נֶאְדָּר וְנֶהְדָּר · וְדַרְכּוֹ יוֹצְרוֹ שָׁמַר וְנָצָר :
וּמִשְׂרָתוֹ בְּיִרְאַת צוּר קְשׁוּרָה · וְאַחַר בּוֹרְאוֹ יָרוּץ וְיִפְצָר :
וְקֶשֶׁר הַיְקָר כֶּתֶר לְרֹאשׁוֹ · וְהִגְבִּיר רוֹזְנֵי דוֹרוֹ וְעָצָר :
יְרִימוֹ צוּר וְיוֹצְרוֹ יִצְרֵהוּ · בְּצָרָתוֹ כְּמִבְצָר מִמְּצוֹר צָר :

וכאשר השלים אגרתו · ויכל פליאות מחשבתו · וישבת מכל מלאכתו [2] · אמרו הבהלת כל רעיון · והדבקת לחכו כל לשון · אך תעשה לנו אגרת חמודה לכל דורש · וממנה הריש גרש תגרש · ובדבד הזה תגלה יתרון מעלליך · ויראה אל עבדיך פעלך [3] :

[1] *Is. ch.* XIV, 9.
[2] *Gen.* II, 2.
[3] *Ps.* XC, 16.

ויען ויאמר אצילנו · גאון עדיינו · ושבים חליינו נוגה לעינינו · וזיו
לאישונינו · כוכב נשפינו · והוד עפעפינו · ממלא ימינינו בהונינו ·
וכפינו בכספנו · שמעו ינעם לכל אזנים · וימתק לשפתים · וצלמו
תאוה לעינים · שמו מחמד לבבות · ופניו שמש בלי עבות · וידיו
גשם נדבות · ומדותיו עם מדות האבות משלבות · האל מושיע
לעמו שלחהו · ונגיד לאמו משחחו · לחפיק לנופלים תקומדה ·
ולאין אונים עצמה[1] · וליניעי כח נח · ולנודדים מנוח · ולהשקות
צמאים בצמאה · נחלי דבש וחמאה · ולהחזיק ידי כושלים · ולהשיב
בנדבותיו העבדים כמושלים · חסדו סועד שפלים ונחשלים · וצדקו
תאמץ נופלים ונכשלים · וידיו נותנות לשואלים · יחיד בהמונו ·
ומופת בין אנשי זמנו · ומושל בקהלתו · ונגיד ומצוה על עדתו ·
כליל הצדק · מחזק לכל בדק · שושן תוך חדק · נתיב אבותיו למד ·
ובצל תבונות לשבת חמד[2] · למען הסיג כבוד · ולנחול גדולה והוד ·
מה טובו ומה יפיו · ומה ידידותו וצביו · ומה נחמד גאון עדיו · ומה
נחוכים פעליו · ומה נעימים חבליו[3] · ומה טובו אהלי[4] מדותיו ·
ומה ידידות משכנותיו[5] · כנחלים נטיו[6] · בתוכם עיפים ישליו ·
ונודדים יחסיו · וצמאים מי ישע ישתיו · והמתים שמעו זכרו וחיו ·
והחיים לולי חסדו אבדו · והיו כלא היו · לשון חימים ישיה
מהלליו · ופי הזמן יביע טוב מפעליו · והחן נטוי אליו · והצדק בלבו
תקע אהליו · ובשמו ישא דגליו · האל לנס עמים[7] ישימהו ·

[1] Is. XL, 29.
[2] *Cant. canticor.* II, 3.
[3] *Ps.* XVI, 6.
[4] *Nombres*, XXIV, 5.
[5] *Ps.* LXXXIV, 2.
[6] *Nombres*, XXIV, 6
[7] Is. XI, 10.

« sont en effet les plus essentielles, mais qu'ils ne « possèdent pas réellement. Ils affectent beaucoup « de zèle pour la religion, tandis qu'ils ne sont rien « moins que religieux : ils font paraître une extrême « munificence, mais cette générosité n'est point ve- « nue de Dieu; ils prétendent à la bravoure, mais « leur courage n'a pour but qu'une ambition mon- « daine, et non les biens de l'autre vie. Garde-toi « donc avec le plus grand soin de te laisser tromper « par quelqu'un de ces hommes rusés et habiles. »

La famille de Hamdan, dont Moëzz redoutait si fort l'ascendant, était celle qui régnait à Alep et dans d'autres villes de la Syrie et de la Mésopotamie, et qui a laissé dans les annales de l'Orient des souvenirs aussi brillants qu'honorables. Nous verrons dans le cours de cette histoire que les craintes de Moëzz se réalisèrent, du moins en partie, et que plusieurs membres de cette famille occupèrent des places importantes à la cour de khalifes fatimites.

Un des premiers soins de Djauher, après la conquête de l'Égypte, fut d'abolir dans cette province tout ce qui rappelait la domination des khalifes abbassides. Il défendit que l'on fît dans la *khotbah* aucune mention de ces princes et que leur nom fût gravé sur la monnaie. Il interdit la couleur noire; il ordonna que les prédicateurs se revêtissent de blanc et prononçassent ces paroles : « O Dieu, répandez « vos bénédictions sur votre élu Mohammed; sur « Ali, l'objet de votre affection; sur Fatimah, la « vierge; sur Hasan et Hosaïn, petits-fils du prophète

« que Dieu a purifiés et garantis de toute souillure, « ô mon Dieu, et sur les imams, pères du prince des « croyants Moëzz-li-din-allah. » Le samedi de chaque semaine Djauher venait en personne rendre la justice, et écouter les plaintes que chaque citoyen avait à former. Lui-même apostillait de sa main les placets qui lui étaient présentés. Il avait auprès de lui le vizir, le kadi et un certain nombre de jurisconsultes habiles[1].

Cette année la souveraineté de Moëzz fut reconnue à la Mecque[2], à Médine, dans tout le Hedjâz, le Yémen; et la prière y fut faite universellement au nom de ce prince. A cette époque la Mecque avait pour gouverneur Djafar ben-Mohammed, descendant d'Ali. Cet homme, voyant l'Égypte au pouvoir de Moëzz, et la famille d'Ikhschid dépouillée de l'autorité, s'empressa de se ranger du côté du vainqueur, et rompit tous les liens qui l'attachaient à la dynastie des Abbassides. Un fait que j'ai rapporté plus haut, et qui s'était passé dix années auparavant, contribua puissamment à inspirer aux Arabes des sentiments d'affection pour le khalife fatimite, et les disposa à se regarder comme vassaux de ce prince[2]. Je veux parler du zèle généreux et désintéressé avec lequel, l'an 348 de l'hégire, Moëzz s'était entremis pour apaiser la guerre allumée dans le Hedjâz entre les Benou-Hasan et les Benou-

[1] Makrizi, *Description de l'Égypte* (man. 798, fol. 180 *v.*).

[2] Taki-eddin-fasi, *Histoire de la Mecque* (manuscrit arabe 722, fol. 218 *r.* et *v.* 229 *r.*).

Djafar, et de la noble générosité qu'il avait déployée en acquittant, sur son trésor, le prix du sang versé dans ces tristes querelles, afin d'arrêter et de prévenir la continuation et le renouvellement des hostilités. Les Benou-Hasan n'oublièrent pas le service important que leur avait rendu le khalife. Aussi, dès que l'Égypte fut tombée au pouvoir des Fatimites, Hasan ben-Djafar, de la tribu de Hasan, ou, suivant un autre récit, Djafar ben-Mohammed s'empressa de faire la prière à la Mecque au nom de Moëzz, et en informa Djauher, qui sur-le-champ transmit cette nouvelle à son maître. Moëzz, pour reconnaître le dévouement de Hasan, lui envoya un diplôme d'investiture, par lequel il lui conférait le gouvernement de la Mecque et de toutes ses dépendances.

J'ai dit plus haut que, dans le moment où Djauher entreprit son expédition en Égypte, la famine depuis plusieurs années désolait cette province[1]. De faibles crues du Nil avaient amené la disette, qu'avaient encore augmentée les troubles et les dissensions auxquels le pays était en proie sous un gouvernement sans énergie. Les grains et les autres substances nutritives étaient devenus rares, et le prix en avait haussé à tel point que la mesure de froment appelée *waïbah* se vendait une pièce d'or. Lorsque Djauher eut fait son entrée dans la capitale de l'Égypte, et qu'il eut commencé les travaux de la construction

[1] Makrizi, *Traité des famines de l'Égypte* (opuscule, fol. 5 *v.*, 6 *r.*).

du Caire, la cherté des vivres attira sérieusement son attention. Il fit donner la bastonnade à plusieurs meuniers, que l'on promena ensuite dans les rues de la ville. Ayant convoqué dans un seul endroit tous les courtiers de grains, il ordonna que l'on achetât dans ce lieu exclusivement les choses nécessaires à la vie. Un seul passage conduisait au marché, et il ne pouvait en sortir une seule mesure de froment sans qu'elle passât sous les yeux du *mohtesib*[1] Soleïman ben-Azzah. Malgré ces mesures la disette se prolongea sans interruption jusqu'à l'année 360. A cette époque des maladies contagieuses se répandirent parmi le peuple. La mortalité fut si grande, que l'on ne pouvait plus ni ensevelir ni enterrer les cadavres, et qu'on se contentait de les précipiter dans le Nil. Enfin, au commencement de l'année 361, les prix des denrées commencèrent à baisser, la terre reprit sa fertilité, et la famine et la contagion disparurent à la fois.

Le vendredi[2], 20e jour du mois de schaban, de l'année 358, Djauher, à la tête d'une armée, se dirigea vers la grande mosquée, appelée *Atik* (l'ancienne), c'est-à-dire, la mosquée d'Amrou, pour y faire la prière, au nom de son souverain. En l'absence d'Abd-Alsemi ben-Omaïr, ce fut son substitut خليفة qui fit la *khotbah*. Il était vêtu d'habits blancs, et appela la protection de Dieu sur Moëzz-li-din-allah.

[1] J'ai donné, sur les fonctions du *mohtesib*, des détails étendus, dans les notes de l'Histoire des sultans Mamlouks.

[2] Nowaïri, *loc. laud.*

Dans son second sermon il s'exprima en ces termes : « O Dieu, comblez de vos grâces votre serviteur, « votre ami, le fruit de la prophétie, le rejeton de « la race qui dirige les hommes dans la droite voie, « le serviteur de Dieu, l'imam, Maad Abou-Temim- « Moëzz-li-din-allah, prince des croyants, comme « vous avez béni ses pères, modèles de pureté, ses « ancêtres illustres, les imams orthodoxes. O Dieu, « élevez sa grandeur, rendez sa parole puissante, « ses arguments convaincants. Réunissez tous les « hommes sous son obéissance, tous les cœurs dans « des sentiments d'affection pour lui, faites pros- « pérer ceux qui s'attachent à lui; accordez-lui la « possession des contrées orientales et occidentales « du monde. Faites que le succès accompagne le « commencement et la fin de ses entreprises. Vous « avez dit, et votre parole est la vérité même : *Nous « avons écrit dans les psaumes que la terre sera le par- « tage de mes serviteurs vertueux.* Votre serviteur, af- « fligé des atteintes qu'éprouvait votre religion, de « la violation de votre sanctuaire; blessé de voir « que la guerre sainte avait cessé, que les pèlerins « ne pouvaient plus se rendre à votre maison sa- « crée, visiter le tombeau de votre prophète, a pris « les armes pour cette noble cause, et fait d'im- « menses préparatifs; il a envoyé ses armées pour « soutenir vos droits, a prodigué ses trésors pour « votre service, et mis tout en œuvre afin de mé- « riter votre bienveillance. Les efforts de l'igno- « rant ont été réprimés, la main de l'oppresseur a

« été paralysée; la vérité a triomphé, l'erreur a été « anéantie. O Dieu, veuillez protéger les armées de « votre serviteur, ces troupes qu'il a envoyées pour « combattre les infidèles, réprimer l'injustice, et « faire régner parmi les peuples les lois de l'équité. « O Dieu, faites que ses drapeaux soient partout « élevés et déployés, que ses phalanges soient vic- « torieuses. Faites que tout prospère par lui, par « ses mains, et que nous trouvions en lui un boule- « vart contre l'ennemi. »

On fit frapper des pièces d'or dont une des faces portait ces mots : « Il n'y a pas d'autre Dieu que « Dieu : Mohammed est l'apôtre de Dieu : Ali est le « meilleur des mandataires, le vizir du plus parfait « des prophètes. Mohammed est l'apôtre de Dieu. « Le Très-Haut lui a confié la direction des hommes, « la véritable religion, afin qu'il la fît triompher de « toutes les autres sectes, malgré la répugnance des « polythéistes. » Sur l'autre face on lisait : « L'imam « Moëzz li-din-allah, prince des croyants, a, con- « jointement avec le prophète, appelé les hommes « à proclamer l'unité du Dieu éternel. Frappé à « Fostat, l'an 358. »

Le général Djauher eut soin de réunir dans les mêmes bureaux des Égyptiens et des Africains, en sorte que l'on trouvait partout à la fois un employé natif de l'Égypte et un du Magreb.

Au mois de dhou'lkadah de cette même année, les chefs et les soldats du parti d'Ikhschid, s'étant rassemblés en Égypte au nombre de cinq mille ca-

valiers, offrirent de se rendre à Djauher. Parmi eux se trouvaient quinze personnages éminents; le général leur accorda une amnistie. Mais ensuite, les ayant fait arrêter et mettre en prison, il les envoya à Moëzz, qui se trouvait encore dans la province d'Afrikiah.

Le vendredi, 18e jour du mois de rébi second[1] de l'année 359, Djauher, à la tête d'une armée immense, vint faire la prière dans la mosquée d'Ebn-Touloun. Le prédicateur Abd-alsemi, étant monté pour faire la *khotbah*, fit l'éloge des princes de la famille d'Ali, et passa en revue leurs nobles prérogatives. Ensuite il pria pour le général Djauher, et prononça à haute voix ces mots : « Au nom du Dieu clément et miséri-« cordieux. » Enfin il lut la surate du *vendredi* et celle des *hypocrites*. Le peuple fut appelé à la prière par le cri, « Venez à la meilleure de toutes les œuvres; » et cet usage, introduit alors pour la première fois, fut répété dans l'ancienne mosquée de Fostat au mois de djoumada premier, et se perpétua sans interruption jusqu'à l'extinction de la dynastie des Fatimites. Djauher fut charmé de voir adopter cette pratique, et en informa le khalife Moëzz. Mais lorsqu'il entendit le prédicateur prier pour le général Djauher, il en témoigna son mécontentement et protesta que ses maîtres n'autorisaient point cette distinction accordée à un sujet.

Au mois de schaban de cette même année, Bir

[1] Nowaïri, *loc. laud.* Makrizi, *Description de l'Égypte* (man. 798, fol. 235 *r.*).

l'Ikhschidite prit les armes dans la partie inférieure de l'Égypte[1], fit la prière au nom du khalife abbasside Moti, dont il fit inscrire le nom sur ses drapeaux. Il avait auprès de lui Abou'lkâsem-Aktini, de la famille d'Ali. Djauher, lui ayant adressé des propositions d'accommodement, qui ne furent point accueillies, fit marcher des troupes tant par terre que par eau. Le rebelle s'était emparé de la ville de Sahardjet, qu'il avait livrée au pillage. Djauher, par représailles, fit piller les maisons que son ennemi possédait dans la ville de Misr, et arrêter son gendre. Bir continua ses courses et saccagea plusieurs villages. Attaqué, près de Sahardjet, par les troupes de Djauher, il fut mis en déroute; et se retira à Tennis, d'où il s'embarqua pour passer en Syrie et dans le pays de Roum (l'Asie mineure). Djauher envoya une flotte à sa poursuite. Bir, arrivé à Tyr, étant entré dans un bain, fut arrêté, avec un nombre de ses adhérents et de ses pages, au mois de ramadan. On le conduisit à Misr, où il fit son entrée, le 14e jour du mois de schewal. Il était monté sur un éléphant, ayant un homme devant lui et un autre derrière; il était suivi de son page Adjib, monté sur un chameau, et à côté duquel était un singe; puis venait un autre page nommé Serour, également sur un chameau; enfin quelques-uns de ses partisans, montés sur des chameaux, dont la tête était baissée. Tous furent mis en prison. Djauher confisqua les biens de Bir, et tout ce qu'il

[1] Nowaïri, *loc. laud.*

avait mis en dépôt chez divers particuliers. Il voulut exiger de lui des sommes considérables; mais le rebelle, pour se dérober à ses poursuites cruelles, se fit à lui-même une blessure, des suites de laquelle il mourut au bout de quelques jours. On écorcha son corps, on remplit la peau de paille, on l'attacha à un gibet, et le cadavre reçut la bastonnade.

L'historien des patriarches d'Alexandrie [1], parlant du même fait, s'exprime en ces termes : « Un officier ikhschidite, nommé Bir, était gouverneur du « Baschmour : c'est lui qui avait fait construire une « mosquée située près du Caire. Cet homme défendit « à tous les Baschmourites de payer la capitation, « leur persuada de ne point obéir à Djauher, et leur « dit : Si vous me secondez, je m'engage à protéger « votre pays et à vous dispenser de tout impôt. Il « fut bientôt à la tête d'une armée nombreuse. « Moëzz, à son arrivée en Égypte, ayant appris ces « nouvelles, fit marcher contre son ennemi un corps « de troupes. Les Baschmourites, se voyant près d'être « attaqués, tinrent conseil et se dirent l'un à l'autre : « Comment prétendrions-nous perpétuer dans le « royaume des troubles dont nous ne saurions pré- « venir les suites funestes? Alors ils se débandèrent « et chacun retourna chez soi. Le malheureux Bir, « s'étant réfugié à Damiette, les troupes ennemies « l'y poursuivirent. Il s'embarqua sur un bâtiment « qui le conduisit dans la Palestine. Étant entré à « Jaffa, il y fut arrêté prisonnier. Durant un mois

[1] T. II, man. arabe 140, p. 74.

« on lui fit boire de l'huile de sésame, jusqu'à ce « que sa peau se détachât de sa chair. Alors on en- « leva cette peau comme une outre, on la remplit « de paille et on la suspendit à une poutre. »

Le même écrivain nous donne ensuite des détails que l'on chercherait vainement ailleurs. « A cette « époque, dit l'historien, il existait dans la ville de « Tennis des jeunes gens pleins de bravoure qui « exerçaient dans cette place une domination tyran- « nique. Ils avaient pillé les biens d'un grand nombre « de personnes riches et levé sur la population des « contributions arbitraires. Ils se réunissaient entre « eux pour boire et pour manger. Chacun d'eux se « permettait de faire tout ce qui lui plaisait. Ils « allaient jusqu'à enlever des filles vierges à leurs « pères et à leurs mères. Ils en faisaient autant à « l'égard des femmes; et personne n'osait s'opposer « à leurs desseins. La ville de Tennis renfermait « également plusieurs chrétiens, appelés les enfants « de Kaschlam, du nom de leur père. Celui-ci, qui « était un homme sage, voyant que la tyrannie de « ces jeunes gens pervers était montée à un point « intolérable, écrivit à Moëzz pour implorer son se- « cours. Dans sa lettre il s'exprimait en ces termes : « Une ville de votre empire, nommée Tennis, est « habitée par un millier de jeunes musulmans, qui « se livrent à tels et tels actes. » Il exposait en dé- « tail toutes les violences dont ces hommes se ren- « daient coupables, puis il continuait ainsi : « Il « convient que l'émir envoie un de ses officiers, à

«la tête d'une armée nombreuse, pour résider à «Tennis en qualité de gouverneur. Dès qu'il sera «arrivé auprès de nous, je le seconderai dans tout «ce qui pourra lui être utile.» Moëzz fit partir un «officier kotami, nommé Maschalah, à la tête d'un «nombreux corps de troupes. Lorsque ce général «se présenta devant la place, les factieux lui fer«mèrent les portes et résistèrent l'espace de trois «mois. Cependant la ville se trouva livrée aux hor«reurs de la soif. En effet, les habitants n'ont «pour boire que les eaux du lac, qui sont douces «trois mois de l'année, à l'époque de la crue du «Nil. Alors on remplit les citernes. Ensuite, durant «neuf mois, le lac est salé; et des bateaux apportent «l'eau du fleuve, qu'ils vont chercher à une journée «de distance.

«Lorsque la ville se trouva réduite à l'extré«mité, Kaschlam, ayant convoqué sur le rempart «les chefs de la population, au nombre de cent, «leur dit : «Jusques à quand resterons-nous, ainsi «que cette ville, dans une pareille détresse? Si «vous voulez m'obéir, je me rendrai médiateur «entre vous et l'émir Maschalah; j'obtiendrai de «lui, pour chacun de vous, une somme de dix «pièces d'or, une robe d'honneur et un comman«dement dans la ville. Vous n'avez aucun moyen «de résister désormais au sultan.» Tous lui protes«tèrent qu'ils approuvaient son avis, le pressèrent «de se charger de la négociation, s'engagèrent à ne «le contredire en rien. Tous les jeunes gens se dis-

« persèrent et chacun s'en alla de son côté. Lorsqu
« Kaschlam se vit seul avec les cent principaux ha
« bitants, il les invita à ouvrir la porte, que l'o
« referma aussitôt qu'il fut sorti. Accompagné de
« scheïkhs musulmans de Tennis qui partageaien
« ses vues, il se rendit auprès de Maschalah, auque
« il fit connaître tous ses actes et tous ses plans. I
« obtint de ce général une somme de mille pièce
« d'or, cent magnifiques robes et un acte par lequel
« cet officier s'engageait à ne molester en rien la
« population. Les députés, satisfaits d'une pareille
« promesse, retournèrent à Tennis, et remirent à
« chacun des principaux habitants dix pièces d'or et
« une robe d'honneur. Tous, en entendant le con-
« tenu de l'acte, se livrèrent à la joie, à la sécurité
« et ouvrirent les portes de la ville. Le général,
« ayant fait son entrée avec une grande pompe, fit,
« par le conseil de Kaschlam, préparer un festin
« splendide, auquel il invita tous les principaux ha-
« bitants. Il jura par la tête de Moëzz que pendant
« trois jours aucun d'eux ne retournerait chez soi,
« mais qu'ils passeraient tout ce temps chez lui à
« manger et à boire. Le troisième jour, lorsque les
« invités se trouvaient dans un état complet d'ivresse,
« le général fit fermer les portes et ordonna à ses
« troupes d'égorger sans distinction tous les con-
« vives; ce qui fut exécuté. Avant le point du jour
« les cadavres furent pendus au rempart de la ville.
« Le matin les habitants, à la vue de ce spectacle,
« furent saisis d'effroi. Ensuite, par ordre de Ma-

«schalah, on démolit la plus grande partie du mur, «qui resta ainsi démantelé.»

Cette même année[1] un rebelle, nommé Abou-Kharz ou Abou-Djafar, prit les armes dans la province d'Afrikiah et réunit sous ses drapeaux un grand nombre de Berbers et de ces hérétiques appelés *Nakkaris* نكارية, autrement *Saffaris* صفارية. A cette nouvelle, Moëzz marcha en personne, à la tête de ses troupes, pour apaiser ce soulèvement, et se présenta devant la ville de Bâgâïah. Abou-Kharz, ne se voyant pas en état de résister à des forces supérieures, eut recours à la fuite et se retira sur des montagnes escarpées. Moëzz, déterminé à se saisir de la personne du rebelle, détacha à sa poursuite Bolkin-Iousouf-ben-Zeïri. Abou-Kharz, pressé sans relâche, et n'ayant plus aucun moyen de se soustraire à un ennemi actif et courageux, prit le parti d'écrire à Moëzz une lettre remplie d'excuses et d'assurances de repentir, et dans laquelle il implorait la clémence de son souverain et le pardon de son crime. Moëzz, touché de ses sollicitations, lui accorda une amnistie entière, et l'admit au nombre de ses partisans[2].

Les conquêtes de Moëzz ayant porté au loin la terreur de son nom, Abou'lmaali, fils de Seïf-ed-daulah, ordonna que l'on fît la prière au nom de ce prince dans les villes d'Alep, de Hems et de Ha-

[1] Ebn-Khaldoun, t. IV, fol. 37 r. Haïder-Râzi, fol. 284 r.

[2] Dans la copie de l'histoire d'Ebn-Khaldoun (t. IV, fol. 37 r.), on lit قتلة, qu'il faut changer en قبلة.

mah. En même temps, dans les deux villes saintes, on supprima de la *khotbah* le nom des khalifes abbassides, et on y substitua celui des Fatimites. Au rapport de l'historien Ebn-Kethir, ou fit, cette même année, à la Mecque, la prière au nom du khalife Moti et des Karmates, tandis qu'à Médine elle avait lieu au nom de Moëzz. Mais, en dehors de cette ville, Abou-Ahmed-Mousâ, nakib des schérifs de l'Irak-Arab, fit faire la *khotbah* au nom de Moti.

Ces détails sont en partie exacts; ainsi que je l'ai dit plus haut, ce fut dans l'année 358, et probablement dans les premiers mois de cette année, que la souveraineté de Moëzz fut reconnue à la Mecque; mais comme à cette époque les Karmates dominaient sur l'Arabie presque tout entière, il est peu étonnant que la crainte inspirée par la puissance de ces redoutables sectaires ait introduit des changements brusques et fréquents dans les signes extérieurs par lesquels les petits princes de la Mecque et de Médine manifestaient leur soumission à un souverain étranger.

Tandis que ces événements se passaient en Afrique et dans les contrées plus orientales, la Sicile était le théâtre des succès nombreux des armes des musulmans. L'an 351[1], Abou'lhosaïn, qui commandait dans cette île au nom des Fatimites, s'empara de

[1] Nowaïri, *Rerum arabicarum quæ ad historiam siculam spectant ampla collectio*, p. 15 et suivantes; *Abulfedæ Annales*, t. II, p. 478; Cedrenus, Zonaras, etc. ap. Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, t. XVI, pag. 106 et suiv.

Taormine (طاورمين), la plus forte place qui fût restée au pouvoir des Grecs. Le siége avait duré sept mois et demi. Moëzz ordonna de substituer au nom de cette ville celui de *Moëzziah*. Il reçut les prisonniers qui lui furent envoyés, et qui étaient au nombre de quinze cent soixante et dix.

Tandis que les musulmans établis dans Taormine en relevaient les édifices, en rétablissaient les fortifications, les habitants de Rometta, ayant secoué le joug, implorèrent le secours du *Domestique*, devenu empereur de Constantinople. Moëzz écrivit à l'émir Ahmed, et lui enjoignit d'envoyer Hasan ben-Omar, pour mettre le siége devant Rometta, attaquer ceux qui la défendaient, et les forcer d'abandonner ce poste. Ebn-Omar arriva sous les murs de la ville, le jeudi, dernier jour du mois de redjeb de l'an 352. Il dressa aussitôt ses machines de guerre, et les attaques se succédèrent sans interruption. Le général fit construire un château, dans lequel il établit sa résidence, et ses soldats se bâtirent également des maisons. A cette nouvelle, le *Domestique* rassembla des troupes, dont il donna le commandement à Manuel, lui recommandant de passer sans délai en Sicile. Il partit le mercredi, 3e jour de schewal, l'an 353, à la tête d'une armée nombreuse. Le trajet dura neuf jours. Les Grecs creusèrent un fossé autour de la ville de Messine, et fortifièrent les murs de cette place. Hasan ben-Omar manda ces détails à l'émir Ahmed, qui se mit en marche à la tête de ses troupes. De leur côté, les Grecs partirent de

Messine, et se dirigèrent vers Rometta, afin d'attaquer Hasan ben-Omar. Au milieu du mois de schewal, de l'an 353, Manuel s'ébranla, à la tête d'une armée la plus nombreuse qui fût jamais entrée en Sicile, et qui se composait de Madjous (Normands), d'Arméniens et de Russes. Hasan, instruit de son approche, se prépara au combat. Il plaça un corps de troupes dans le défilé de Benfasch, et un autre dans celui de Damasch. A cette nouvelle, Manuel détacha deux corps d'armée pour attaquer ces deux postes; il en envoya un troisième du côté de la ville, afin d'intercepter les secours qui pourraient arriver aux assiégeants. Hasan, après avoir laissé une partie de ses troupes devant la forteresse, partit à la tête du reste pour aller combattre les Grecs. Ceux-ci, partagés en six corps, enveloppèrent de toute part les musulmans. De leur côté, les habitants de Rometta firent une sortie sur ceux qu'ils avaient en tête, et le combat s'engagea avec fureur. Les musulmans étaient animés par le sentiment de l'honneur [1]; les Grecs se croyaient assurés de la victoire; mais les premiers, résolus à périr en combattant, déployèrent une nouvelle ardeur. Hasan ben-Omar s'écria : « Grand « Dieu, les hommes m'abandonnent; ne m'abandon-

[1] Le texte porte دخل المسلمون حياء من انفسهم, je lis المسلمين. J'avais d'abord supposé qu'il fallait substituer aux expressions du texte les mots suivants : رحل المسلمون حبّا في انفسهم, que je traduirais ainsi : « Les musulmans, voulant sauver leur vie, « commencèrent à reculer. » Mais j'ai cru devoir renoncer à cette conjecture.

« nez pas. » Et, en disant ces mots, il se précipita sur l'ennemi, à la tête de ceux qui l'entouraient. Manuel, de son côté, cria aux Grecs : « Où sont donc ces ex-« ploits dont vous vous êtes vantés en présence de « l'empereur? Démentirez-vous vos promesses en « fuyant devant cette petite troupe? » La bataille s'échauffa de nouveau. Manuel perça un musulman, et reçut lui-même plusieurs coups, qui ne le blessèrent pas, attendu l'excellence de son armure. Un soldat musulman, se précipitant sur lui, blessa son cheval et lui coupa les jarrets; le général grec tomba lui-même sous les coups de l'ennemi. Dans ce moment le ciel se couvrit d'un nuage noir, d'où sortaient des éclairs et du tonnerre. Les musulmans, persuadés que Dieu combattait en leur faveur, mirent les Grecs en déroute, les poursuivirent, et les taillèrent en pièces. Les fugitifs, croyant rencontrer sur leur route une plaine, se trouvèrent engagés dans des passages escarpés. Ils arrivèrent devant un large fossé, qui, pour sa profondeur, pouvait être comparé à un abîme. Ils s'y précipitèrent, s'écrasant les uns les autres; et toute cette tranchée se trouva entièrement comblée par les cadavres, sur lesquels la cavalerie passa sans obstacle. Ceux qui échappèrent au massacre se réfugièrent dans des lieux escarpés, au milieu de vastes fondrières. Le combat avait duré depuis le point du jour jusqu'à la prière de midi; et la poursuite et le carnage se prolongèrent jusqu'à la nuit. Le nombre des morts s'éleva à plus de dix mille. Plusieurs des principaux officiers ennemis

furent faits prisonniers. Les musulmans recueillirent un butin immense, qui consistait en chevaux, en armes et en argent. On y distinguait une épée, sur laquelle étaient gravés ces mots : « Cette épée in-« dienne, du poids de 170 *mikthals*, a longtemps « combattu devant l'apôtre de Dieu. » Hasan envoya cette arme en présent à Moëzz-li-din-allah. Il y joignit deux cents des principaux prisonniers, des cuirasses, des cottes de mailles, et une grande quantité d'armes. Ceux des ennemis qui avaient fui du combat s'embarquèrent précipitamment et mirent à la voile. La nouvelle de cette victoire parvint à l'émir Ahmed avant qu'il eût joint Hasan ben-Omar; mais presque aussitôt il perdit son père, Hasan ben-Ali.

Le siége de Rometta avait duré plusieurs mois, lorsque mille hommes, exténués par la famine, vinrent se rendre au général musulman, qui les envoya à Palerme. Les attaques continuèrent et se terminèrent par la prise de la place. Les musulmans et les Grecs se livrèrent ensuite de nombreux combats. On distingue, en ce genre, une bataille navale qui eut lieu dans le détroit, et où l'ennemi perdit tant de monde, que le sang rougit les eaux de la mer.

L'an 356 la paix fut conclue entre Moëzz et le *Domestique*, et des deux côtés on s'envoya des présents. Moëzz écrivit à l'émir Ahmed pour lui notifier la paix, et lui recommander de réparer les murs de Palerme, de fortifier sans délai cette ville, de faire construire dans chaque canton de l'île une place forte, une *djami* (une mosquée) et un *menber*

(une chaire); d'autoriser les habitants de chaque canton à établir leur demeure dans la ville de ce district, et de ne pas souffrir qu'ils restassent dispersés dans les villages. L'émir Ahmed se hâta d'exécuter cet ordre. Il commença à faire relever les murailles de Palerme, et envoya dans les différents cantons de l'île des scheïks chargés de surveiller les travaux de construction.

L'an 358 Moëzz reçut des présents que lui envoyait l'empereur de Constantinople. Il donna l'ordre d'évacuer les deux villes de Taormine et de Rometta. Cette décision consterna les musulmans. L'émir Ahmed fit partir son frère Abou'lkâsem, et son oncle paternel Djafar. Ces deux officiers vinrent camper entre les deux places, qui furent démolies et livrées aux flammes.

Cette même année Moëzz enjoignit à l'émir Ahmed d'abandonner la Sicile et de revenir dans la province d'Afrikiah. L'émir partit, emmenant avec lui sa femme, ses enfants, ses frères, et ses trésors. Ils s'embarquèrent sur une escadre de trente bâtiments, et il ne resta point en Sicile un seul homme de cette famille. Ahmed avait gouverné l'île l'espace de seize années. Il laissa, pour commander en son nom, Iaïsch, affranchi de son père.

Cependant[1] Hosaïn ben-Abd-allah, ainsi que je

[1] Makrizi, *Description de l'Égypte* (man. 797, fol 311 r. et v.); Abou'lmahâsen (man. 671, fol. 121 r. et v.); Nowaïri (manusc. de Leyde); *Abulfedæ Annales* (t. II, p. 500); Ebn-Khaldoun (t. IV, fol. 36 v.); Haïder-Râzi (man. de Berlin).

l'ai rapporté plus haut, s'était réfugié en Syrie, et occupait cette province, où sa domination s'étendait, au midi, jusqu'à la ville de Ramlah. Djauher, voulant se délivrer d'un voisin si dangereux, fit marcher contre lui le général Djafar ben-Fadlah, qui s'était distingué dans cette bataille où le sort de l'Égypte avait été décidé. Djafar, étant entré en Syrie, battit Hosaïn près de Ramlah, et s'empara successivement des principales villes de la province. Hosaïn, poursuivi sans relâche par un ennemi actif, tomba enfin au pouvoir de Djafar, qui l'envoya en Égypte avec un nombre d'émirs qu'il avait faits prisonniers. Tous ces captifs arrivèrent à Fostat au mois de djoumada premier, l'an 359. Comme Hosaïn, à l'époque de sa puissance, avait maltraité les habitants de l'Égypte, on le laissa, lui et ses compagnons d'infortune, debout, tête nue, et exposé durant cinq heures aux regards du peuple et aux outrages de ceux qui avaient eu à se plaindre de son administration; ensuite on les conduisit au camp de Djauher, où ils furent détenus en prison et réunis aux membres de la famille d'Ikhschid. Enfin, le 17e jour du mois de djoumada second, le général, députant son fils Djafar, avec ordre de se rendre auprès du khalife Moëzz, et de lui porter un présent d'une valeur inestimable, lui remit en même temps Hosaïn et les autres prisonniers qui étaient arrivés de la Syrie. On les fit embarquer sur un bateau, pendant la nuit, en présence de Djauher. Quelque accident ayant fait renverser la barque, Hosaïn s'écria, en adressant la

parole au général : « Veux-tu donc, ô Abou'lhosaïn, « nous faire périr ici dans les eaux ? » Djauher protesta qu'il n'avait eu nullement une pareille intention, et parut attristé de cet événement; ensuite il fit transporter les prisonniers sur une autre barque.

Ils arrivèrent auprès de Moëzz, et, depuis cette époque, on n'entendit plus parler d'eux.

Cependant Djafar marcha vers Damas, se rendit maître de cette ville après plusieurs combats, et y fit faire la *khotbah* au nom de Moëzz, au mois de moharram, l'an 359; après quoi il reprit la route de Ramlah. Sur ces entrefaites le schérif Abou'lkâsem Ismaïl ben-Abi-Iali, qui se trouvait à Damas, prit les armes, secondé par la majeure partie du peuple, revêtit le costume noir, fit la prière au nom du khalife Moti, et chassa de la ville le gouverneur qui y commandait comme lieutenant de Djauher. A la nouvelle de cette insurrection, Djafar se mit en marche. Au mois de dhou'lhidjah on alla mettre le siége devant Damas. Les attaques se prolongèrent, grâce à la résistance vigoureuse des habitants; enfin la place tomba au pouvoir de l'ennemi. Le schérif Abou'lkâsem, forcé de prendre la fuite, s'enfonça dans le désert afin de gagner Bagdad. Djafar avait promis une somme de cent mille pièces d'argent à celui qui le lui amènerait. Le schérif fut rencontré au milieu du désert par Ebn-Galban, de la tribu d'Adwah, qui le saisit, l'emmena, et le remit entre les mains de Djafar. Ce général, loin de respecter le malheur de son captif, joignit, à son égard,

l'insulte aux mauvais traitements. Par son ordre on le promena sur un chameau, la tête couverte d'un bonnet de feutre, avec des plumes fichées dans sa barbe, et ayant derrière lui un Africain qui le frappait rudement; ensuite on le conduisit en prison. Bientôt après, Djafar se l'étant fait amener durant la nuit, lui demanda quel motif l'avait engagé dans une entreprise téméraire, et à l'instigation de qui il avait agi. Le schérif répondit avec assurance qu'il n'avait été sollicité par personne; que, du reste, tout ce qui s'était passé était l'effet de l'arrêt du destin. Djafar s'attendrit sur le sort d'un homme malheureux, mais qui n'était nullement coupable, puisqu'il n'avait fait qu'obéir à la voix de l'honneur et du devoir en prenant les armes, et en soutenant avec plus de courage que de succès la cause de son souverain légitime. Il consola son prisonnier, et lui promit d'écrire en sa faveur à Djauher. Après avoir remis les cent mille pièces d'argent à ceux qui lui avaient livré le schérif, il leur reprit cette somme en les chargeant de malédictions, et leur reprochant d'avoir indignement trompé un homme sans défiance. Comme ce général professait une affection sincère pour tous les membres de la famille d'Ali, il s'attacha à combler le schérif de bienfaits et de marques de considération. Djafar avait de lui-même la plus haute opinion, et s'était toujours regardé, sous le rapport du mérite, comme supérieur à Djauher. Lorsqu'il se vit maître de Ramlah, de Tibériade, de Damas, et de toutes les places de la Syrie, que Hosaïn fut

tombé entre ses mains, ces conquêtes, exaltant son orgueil, il regarda comme au-dessous de lui de correspondre avec Djauher, et écrivit directement et en secret au khalife Moëzz, qui était encore dans le Magreb. Dans sa lettre il faisait au prince des protestations d'une inviolable fidélité, détaillait avec emphase les succès dont Dieu avait couronné ses armes, et critiquait amèrement la conduite de Djauher. Moëzz, irrité d'une pareille audace, renvoya à Djafar ses dépêches toutes cachetées, et lui écrivit en ces termes : « Tu as de toi-même une idée fausse. « Nous t'avons envoyé pour servir sous les ordres « de Djauher, et c'est avec lui que tu dois corres- « pondre. Celles de tes lettres qu'il nous transmettra « seront lues par nous avec plaisir, mais celles-là « seules; et nous ne consentirons jamais à établir « avec toi les relations que tu désires. Ce n'est pas « que nous ne te jugions digne d'une pareille dis- « tinction, mais nous n'aurons garde de désobliger « un général aussi fidèle que Djauher. » Cette lettre augmenta le mécontentement de Djafar, et le bruit de ses prétentions et de ses démarches parvint bientôt aux oreilles de Djauher, qui, toutefois, ne se permit à l'égard de son subordonné aucun acte hostile. Djafar resta dans son gouvernement de Syrie sans daigner correspondre sur aucun article avec son général; et, quoiqu'il se formât contre lui un orage sous lequel il succomba, ainsi que je le rapporterai plus loin, il s'abstint de demander du secours, dans la crainte de voir arriver, comme auxiliaire, une

armée tout entière, qui serait pour lui aussi redoutable que l'ennemi.

Djauher, ainsi qu'on l'a vu plus haut, la nuit même de son arrivée à Fostat, s'était occupé de désigner l'emplacement d'une nouvelle capitale, et d'en tracer les fondations. Les travaux furent poursuivis avec une activité prodigieuse; et, dans l'intervalle d'environ trois années, on vit s'élever, sur un sol qui n'offrait que des buttes de sable, une ville immense, qui subsiste encore sous son nom primitif, celui de *Kâhirah*, d'où les Européens, par une légère altération, ont formé celui du *Caire*. Comme les détails dans lesquels il conviendrait d'entrer sur la topographie de cette capitale, à l'époque de la dynastie des Fatimites, couperaient trop longuement le fil de mon récit, j'ai cru devoir réunir tous ces renseignements dans un appendice placé à la suite de cette histoire.

Djauher gouvernait l'Égypte avec une autorité presque absolue, et son administration, pleine de fermeté et de justice, maintenait dans sa nouvelle conquête la tranquillité et la paix. Sincèrement dévoué à son maître, il ne cessait d'écrire à ce prince pour l'engager à venir fixer sa résidence sur les bords du Nil. Moëzz hésita pendant plusieurs années; il craignait avec raison de s'éloigner de son ancienne capitale. En établissant son séjour en Égypte, il devait abandonner ces vastes contrées d'Afrique, soumises par ses armes et par celles de ses pères, et qui étaient peuplées de tribus belliqueuses, mais

crédules et turbulentes. Il fallait confier ces provinces à un vice-roi qui réunît au talent de l'administration le courage et la prudence, pour tenir en bride ces nations disposées au changement. Or, pouvait-on se promettre qu'un homme, investi d'un si grand pouvoir, ayant sous ses ordres une armée nombreuse, n'écouterait pas les conseils de l'ambition, et ne chercherait pas, tôt ou tard, à se rendre indépendant? Ces réflexions, sans doute, contribuèrent puissamment à retarder le départ de Moëzz pour l'Égypte.

Cependant Djauher s'occupait à élever au Caire une magnifique mosquée appelée *Azhar* الازهر, le premier édifice de ce genre qui fut bâti dans la nouvelle capitale. Les fondements en furent jetés le samedi 25e jour du mois de djoumada premier, l'an 359. Les [1] travaux de construction furent terminés le 7e jour du mois de ramadan, l'an 361, et l'on commença dès lors à y célébrer l'office du vendredi. Autour de la coupole qui couronnait le premier portique, رواق, et qui se trouvait à la droite du *menber* et du *mihrab*, on traça une inscription qui, après l'invocation du nom de Dieu, contenait ces mots : « Cet édifice a été construit par les ordres du serviteur et de l'ami de Dieu, l'imam Abou-Temim-« Maad Moëzz-li-din-allah, prince des croyants (sur « qui, ainsi que sur ses illustres ancêtres, puissent « reposer les bénédictions de Dieu), par le ministère

[1] Makrizi, *Description de l'Égypte* (manuscrit n° 798, fol. 237 *recto* et *verso*).

« de son serviteur Djauher l'écrivain, l'Esclavon, « l'an 361. »

Djafar ben-Fallah[1], ainsi que je l'ai dit, gouvernait la Syrie, et faisait sa résidence dans la ville de Damas. Au mois de safar de l'an 360, sur un ordre exprès de ce général, les crieurs chargés d'appeler le peuple à la prière firent entendre ces mots : « Ve- « nez à l'œuvre la plus sainte. » Personne n'osa s'opposer à cette innovation. Bientôt après, au mois de djoumada second, le gouverneur commanda que la même formule fût employée dans l'*Ikamah* [2]. Tous les habitants furent vivement affligés des changements introduits dans leurs pratiques religieuses, et regardèrent comme une punition du ciel la mort de Djafar, qui, comme on va le voir, eut lieu dans la même année.

Hasan ben-Ahmed, surnommé *Asem* الاعصم, qui était alors le chef suprême des Karmates [3], étant parti de sa capitale, se dirigea vers Koufah, avec l'intention de se porter sur la Syrie. Un motif particulier le déterminait à entreprendre cette expédition. Les princes de la famille d'Ikhschid, à l'époque où ils régnaient sur l'Égypte, s'étaient soumis

[1] Abou'lmahâsen (fol. 126 *r.* et *v.*).

[2] Le mot اقامة désigne « l'appel à la prière, qui a lieu immé- « diatement après l'*idhan* اذان, dans l'intérieur des mosquées. » (Voyez *Notices et extraits des manuscrits*, t. XII, p. 587.)

[3] Nowaïri, man. arabe 647, fol. 78 *v.* 79 *r.* Id. (man. arabe de Leyde); Ebn-Khaldoun (t. IV, f. 71 *r.*); Abou'lmahâsen (fol. 126 *v.* 131 *v.* 132 *r.*); *Abulfedæ Annales* (t. II, p. 508); Makrizi, *Kitab-almoukaffâ* (man. 675, fol. 248 *r.*).

à payer annuellement aux Karmates, sur les impôts de Damas, une somme de trois cent mille pièces d'or. Lorsque l'Égypte se fut soumise à l'empire de Moëzz, et que Djafar ben-Fallah eut achevé la conquête en Syrie, les Karmates sentirent que cette branche de revenu allait être perdue pour eux. Hasan ben-Ahmed, étant arrivé à Koufah, députa vers Bakhtiar le *deïlemi*, l'un des princes de la dynastie des Bouides, pour lui demander du secours et des armes. Bakhtiar lui envoya de Bagdad un arsenal complet, et lui fit remettre une délégation de quatre cent mille pièces d'or, à toucher sur Abou-Tagleb, fils de Naser-eddaulah ben-Hamdan. Si l'on en croit un historien, le chef des Karmates se rendit en personne à Bagdad, et pria le khalife Moti, par l'entremise de Bakhtiar, de lui accorder un secours d'hommes et d'argent, et de lui conférer le gouvernement de l'Égypte et de la Syrie, s'engageant à chasser Moëzz de ces deux provinces. Le khalife refusa, en alléguant que les uns et les autres appartenaient à une même secte; que les Égyptiens, c'est-à-dire les Obaïdis (Fatimites), avaient anéanti les préceptes de la religion, égorgé les savants; que les Karmates avaient massacré les pèlerins, enlevé la pierre noire de la kabah, et s'étaient livrés à une foule d'excès.

Bakhtiar, ayant reçu cette réponse, dit à Hasan de se retirer, et d'agir comme il jugerait à propos. Hasan partit de Koufah et se rendit à Rahbah, ville située sur le bord de l'Euphrate, et qui avait pour

gouverneur ce même Abou-Tagleb dont il vient d'être question.

Cet officier, après avoir payé en totalité le montant de l'assignation, et avoir en outre envoyé à l'armée des Karmates des vivres en abondance, fit dire à Hasan : « J'avais dessein de marcher en personne « pour tenter une expédition en Syrie ; mais, puisque « tu veux à ma place entreprendre cette guerre, je « resterai ici pour attendre de tes nouvelles. Si tu as « besoin de mon secours, tu me verras arriver rapide- « ment pour seconder tes efforts. » En même temps il fit proclamer dans son camp que tous ceux, partisans d'Ikhschid ou autres, qui étaient disposés à marcher en Syrie sous les ordres de Hasan, pouvaient le faire sans éprouver aucun obstacle ; qu'Abou-Tagleb consentait à leur départ, et que les deux armées étaient censées n'en former qu'une. En conséquence, de nombreux soldats d'Abou-Tagleb allèrent se ranger sous les drapeaux des Karmates. Parmi ceux qui prirent ce parti on comptait beaucoup de partisans des Ikhschidites, qui se trouvaient en Égypte ou en Palestine au moment de la destruction de cette dynastie, et qui, forcés de fuir pour échapper aux armes victorieuses des Fatimites, avaient été chercher un asile auprès d'Abou-Tagleb. Un motif particulier engageait celui-ci à concourir de tout son pouvoir à favoriser les succès des Karmates. Ayant entamé une négociation avec Djafar ben-Fallah, il avait reçu de ce général une lettre pleine d'expressions dures, et dans laquelle il le menaçait de mar-

cher incessamment contre lui. Abou-Tagleb envoya cette lettre à Hasan, et autorisa, comme je l'ai dit, tous les soldats de bonne volonté à joindre l'armée du Karmate. Celui-ci, ravi de joie et animé d'un nouveau courage, partit de Rahbah et s'avança vers Damas. Lorsqu'il fut arrivé près des villages de Merdj, صباع المرج, ses troupes saisirent un Africain nommé Ali ben-Moulah, et le massacrèrent, avec un grand nombre de ses compatriotes. La terreur et le découragement commencèrent à s'introduire dans l'armée des Fatimites. L'avant-garde des Karmates, composée d'Arabes des tribus d'Okaïl et de Kelab, était commandée par Dâlem ben-Mauhoub-Okaïli. Cet officier, ayant rencontré l'armée africaine dans le désert de Maarrah, ces troupes parurent effrayées. Bientôt Schibl ben-Marouf, de la tribu d'Okaïl, vint au secours de Dâlem; le combat s'engagea, et fut soutenu avec assez de vigueur. Enfin le chef des Karmates, Hasan ben-Ahmed, étant arrivé en personne, sa vue inspira aux Arabes une nouvelle valeur, et les ennemis commencèrent à reculer. Cependant le combat se soutint jusqu'à l'après-midi. Alors Dâlem, faisant un dernier effort à la tête des siens, se précipita avec tant d'intrépidité sur les Africains, que ceux-ci furent mis dans une déroute complète, et tout ce qui échappa au carnage se débanda, sans pouvoir être rallié. Djafar ben-Fallah fut tué dans le combat, sans que personne s'aperçût de sa mort. Les Arabes s'occupèrent à piller le camp ennemi. Cette action brillante eut lieu le jeudi,

6e jour du mois de dhou'lkadah, l'an 360. Après la bataille, le corps de Djafar fut trouvé, sans vie, étendu dans la plaine, et reconnu par des personnes qui avaient eu occasion de voir ce général : la nouvelle de sa mort fut bientôt sue universellement. Suivant une autre narration, Djafar étant tombé au pouvoir de Hasan, celui-ci le fit égorger de sang-froid. On remarque, comme un fait extraordinaire, que le chef des Karmates, après avoir ordonné la mort de son ennemi, le pleura, et fit publiquement son éloge, attendu qu'ils étaient l'un et l'autre partisans de la famille d'Ali. Cette victoire entraîna la prise de Damas.

Hasan, maître de cette ville [1], prononça, dans le menber (la chaire), des malédictions contre Moëzz et ses ancêtres, et ajouta : « Ces hommes « sont les descendants de *Kaddah* (l'oculiste); ce sont « des charlatans, des imposteurs, des ennemis de « l'islamisme : nous les connaissons mieux que per- « sonne, puisque c'est du milieu de nous qu'est sorti « leur ancêtre *Kaddah*. » Hasan fit faire la prière au nom du khalife abbasside.

Hasan ben-Ahmed, étant venu camper sous les murs de Maarrah, reçut des habitants une somme d'argent considérable, et se dirigea vers Ramlah. Cependant Djauher avait envoyé d'Égypte, au secours de la Syrie, un Africain nommé Saadah ben-Haïan, qui avait, disait-on, sous ses ordres un corps de onze mille hommes. Cet officier, ayant ap-

[1] Abou'lmahâsen, *loc. laud.* fol. 132 r.

pris la mort tragique de Djafar, et ayant été joint par des fuyards, qui lui donnèrent des détails précis sur leur défaite, resta interdit et sans savoir quel parti prendre. Il ne vit d'autre ressource que de se jeter dans la ville de Jaffa, qui n'était ni fortifiée, ni suffisamment approvisionnée. Hasan ben-Ahmed vint aussitôt mettre le siége devant cette place; et les Arabes de la Syrie accoururent en foule pour grossir son armée. Les attaques furent poussées avec une grande vigueur, et bientôt la disette se fit sentir dans la ville. Comme on y introduisait secrètement des vivres, Hasan, pour ôter cette ressource aux assiégés, établit un corps d'observation, avec ordre d'exercer une surveillance exacte sur tous les hommes qui se présenteraient pour entrer dans la place, et d'égorger sans miséricorde ceux que l'on trouverait portant des provisions de bouche. La garnison, étroitement resserrée, après avoir mangé ses chevaux et tous les animaux qui se trouvaient dans la ville, fut réduite à une famine horrible, qui fit périr la plus grande partie des soldats. Hasan, qui méditait l'invasion de l'Égypte, laissa la conduite du siége de Jaffa à Abou'lmounadja et à Dâlem, et se mit en marche avec le gros de l'armée, le vendredi, 1er jour du mois de rébi-awal, l'an 361. Djauher [1], qui s'attendait à être attaqué, n'avait rien négligé de tout ce que prescrivait la prudence pour repousser un ennemi aussi redoutable. Il fit creuser autour

[1] Makrizi, *Description de l'Égypte* (man. 798, f. 126 v. 127 r.). Nowairi (man. de Leyde).

de la capitale un fossé profond, sur lequel il ménagea un passage, que l'on ferma avec les deux portes de fer enlevées de l'hippodrome d'Ikhschid. Il fit construire un pont sur le canal, et recreuser la tranchée qu'avait précédemment ouverte le gouverneur Seri ben-Hakam. Il distribua des armes aux Égyptiens et aux Africains; il plaça comme surveillant, auprès d'Aboul-fadl-Djafar Ebn-Forat, un eunuque affidé, qui avait ordre de passer la nuit dans la maison du vizir, et de l'accompagner partout où il irait. Enfin, il envoya des émissaires dans le Hedjâz, pour se procurer des nouvelles sûres relativement aux Karmates.

Sur ces entrefaites, au mois de dhou'lhidjah, l'an 360, Hasan, à la tête de ses troupes, surprit la ville de Kolzoum, et fit prisonnier le gouverneur. Il fondit à l'improviste sur la ville de Ferma; mais il accorda une capitulation aux habitants de cette place, moyennant une somme considérable qu'ils lui payèrent. Il fit prisonnier le gouverneur, nommé Abd-allah ben-Iousouf. Hasan menait, dit-on, avec lui quinze mille mulets chargés de coffres qui renfermaient ses trésors, des vases d'or et d'argent et des armes, sans compter ceux qui portaient les tentes et les bagages. Bientôt après un général fatimite, nommé Iarouk, surprit la ville de Ferma, en chassa le gouverneur karmate, Ebn-Omar, et envoya à Fostat des têtes, des drapeaux, etc. Sur ces entrefaites les habitants de Tennis se révoltèrent contre Moëzz, firent la prière au nom du khalife

abbasside Moti et du chef des Karmates. Dans les premiers jours du mois de moharram de l'année suivante, l'armée des Karmates vint camper à Ain-schems. Djauher, à l'approche de cet ennemi redoutable, fit fermer les portes du Caire, ordonna d'exercer une exacte surveillance sur tous ceux qui entraient ou sortaient, enjoignit aux habitants, et en particulier à tous les schérifs, de se rendre auprès de lui. Abou-Djafar-Moslem et les autres notables sortirent en effet, et arrivèrent au camp, accompagnés de leurs tentes. Le vendredi, premier jour du moi de rébi-awal, un engagement fort vif eut lieu près de la porte du Caire entre l'armée de Djauher et celle des Karmates. Il y eut, de part et d'autre, beaucoup de morts et de prisonniers, mais sans avantage décisif. Le samedi les deux troupes conservèrent leurs positions, et se tinrent sur la défensive. Le dimanche on se prépara à un nouveau combat. Hasan, à la tête de toute son armée, s'avança au bord du fossé, dont la porte était fermée. Vers le coucher du soleil, Djauher fit ouvrir cette porte et attaqua l'ennemi. Après un combat acharné, dans lequel il y eut beaucoup de sang répandu, Hasan fut battu, et forcé de prendre la fuite. Djauher ne le poursuivit pas, mais livra au pillage le camp ennemi, dans lequel on trouva tous les approvisionnements et la correspondance du chef. Hasan, à la faveur de la nuit, effectua sa retraite par la route de Kolzoum. Une partie de ses bagages avait été pillée par les Arabes des tribus d'Okaïl et de Taï,

tandis qu'il était aux prises avec l'armée égyptienne. Ce succès éclatant fut dû aux dispositions sages et prudentes qu'avait prises Djauher, et aux présents qu'il avait répandus dans l'armée ennemie pour gagner des officiers supérieurs. Il aurait pu, s'il avait voulu, au milieu de la déroute, faire prisonnier le chef des Karmates; mais la nuit étant survenue, Djauher craignit que l'ennemi ne lui eût tendu un piége, et ne le fît tomber dans quelque embuscade. Les habitants de l'Égypte avaient en grand nombre pris au combat une part active. Djauher fit publier dans toute la ville que quiconque amènerait le chef des Karmates vivant, ou présenterait sa tête, recevrait pour récompense 300,000 pièces d'argent, cinquante *khilah*, autant de chevaux tout sellés, et une triple paye.

Jamais les Karmates, depuis l'origine de leur puissance, n'avaient essuyé un plus terrible échec. A la perte énorme qu'ils avaient faite dans le combat il s'en joignit une autre qui ne leur fut pas moins funeste. Ils se virent abandonnés par les partisans de Kafour et d'Ikhschid, qui avaient jusqu'alors combattu sous leurs drapeaux. Un millier d'entre eux tomba entre les mains de Djauher, qui les fit mettre en prison et charger de chaînes. Hasan, hors d'état de tenir la campagne, se retira dans la ville d'Ahsâ, où il faisait sa résidence.

Deux jours après la victoire des troupes égyptiennes Djauher vit arriver un corps de troupes que Moëzz envoyait à son secours, et qui était sous les

ordres d'Abou-Mohammed-Hasan ben-Ammâr. A la nouvelle de ces événements, le gouverneur que les Karmates avaient placé à Tennis se hâta de prendre la fuite; et l'on recommença à faire dans cette ville importante la prière au nom de Moëzz.

Au mois de ramadan de cette même année (361) Djauher reçut une ambassade et un présent de la part de l'empereur de Constantinople. Peu de temps après Hasan ben-Ammâr, s'étant rendu à Tennis, se vit attaqué par la flotte des Karmates; mais la victoire se déclara pour ce général. Sept bâtiments tombèrent en son pouvoir et furent envoyés par lui à Fostat, avec cinq cents Karmates qui les montaient.

Djauher[1], dès qu'il fut bien assuré que l'ennemi avait regagné sa capitale, fit marcher vers Jaffa Ibrahim, fils de sa sœur. Les assiégeants, ayant appris la défaite de leur armée et l'approche des troupes africaines, levèrent le blocus, se retirèrent vers Damas, et occupèrent le camp placé sous les murs de cette ville. La division ne tarda pas à éclater entre les deux chefs, Dâlem et Abou'lmounadja. Cette mésintelligence eut, dit-on, pour motif le produit des impôts que chacun des deux officiers prétendait percevoir exclusivement, pour l'appliquer aux besoins de ses troupes. Abou'lmounadja se prévalait du grand crédit dont il jouissait auprès de Hasan, qui lui confiait, en son absence, et préférablement à tout autre, la conduite des affaires.

Aussitôt après la retraite des Karmates, Ibrahim

[1] Nowairi (man. 647, fol. 79 r. et v.).

étant arrivé à Jaffa en fit sortir la garnison et la ramena en Égypte.

Sur ces entrefaites[1] Hasan ben-Ahmed, étant retourné sur ses pas, vint camper à Ramlah, où il fut joint par les deux généraux Dâlem et Abou'lmounadja. Ce dernier raconta à son chef les démêlés qu'il avait eus avec Dâlem, et les discours injurieux que celui-ci s'était permis contre son collègue. Hasan, aigri par cette dénonciation, fit arrêter Dâlem, et le retint quelque temps en prison. Enfin, par les instances de Schibl ben-Marouf, qui se porta caution pour son ami, il mit ce dernier en liberté.

Abou'lmounadja s'enfuit sur les bords de l'Euphrate, et se retira dans une forteresse qui lui appartenait, et qui était située sur le territoire des Benou-Ziad.

Hasan, jaloux d'effacer la honte de sa défaite, mit en mer des vaisseaux, qu'il fit monter par de bonnes troupes. Il rassembla autant qu'il put d'Arabes et d'autres soldats, et se disposa à tenter une seconde fois la conquête de l'Égypte. Djauher, voyant approcher l'orage, ne cessait d'écrire à Moëzz, qui résidait encore dans la ville de Kaïrowan, et lui détaillait les combats que son armée avait eus à soutenir, les pertes énormes qu'elle avait essuyées durant un long blocus. Il lui représentait qu'il avait fallu se battre sur ses propres retranchements, avec un ennemi hardi et courageux, qui avait été au moment de se voir maître de la capitale. Moëzz, troublé de

[1] Makrizi, *Mouhaffâ*, fol. 248 r.

ces nouvelles alarmantes, résolut enfin de partir pour l'Égypte, comptant à peine y arriver à temps pour l'empêcher de tomber au pouvoir des Karmates. Il partit de Mansouriah, capitale de son empire, le lundi, 22e jour du mois de schewal, l'an 361, et se rendit dans la ville de Sardaniah[1], où il s'arrêta quelque temps, afin de réunir auprès de lui ses soldats, les officiers de sa cour, et tous ceux qui devaient l'accompagner dans son voyage. Ce prince, obligé de se transporter à une si grande distance de ses états héréditaires, se demandait, avec quelque inquiétude, à qui il devait, durant son absence, confier le gouvernement de ces vastes provinces. Après une longue hésitation, son choix se fixa enfin sur l'émir Abou-Ahmed-Djafar ben-Ali. L'ayant mandé à sa cour, il lui fit connaître les fonctions importantes auxquelles il désirait l'appeler. Djafar, au lieu d'accepter avec empressement et sans restriction un poste si brillant, mit à son consentement des conditions qui devaient assurer l'indépendance de sa position. « Je demande, dit-il au khalife, qu'un de

[1] Le lieu de plaisance appelé *Sardaniah* سردانية, où Moëzz séjourna quelque temps, était situé non loin de Djeloula (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XII, p. 483) et de Kaïrowan (Ebn-Khaldoun, man. t. IV, fol. 37 r.). Son nom a induit en erreur plusieurs écrivains modernes, qui ont supposé avec peu de vraisemblance que le khalife fatimite, avant son départ pour l'Égypte, était allé faire un voyage dans l'île de Sardaigne. Du reste, il paraît, d'après une autorité respectable (*Ibid.* t. IV, fol. 388 v.), que Sardaniah devait son nom à une population sarde que les Arabes, dans le cours de leurs invasions dévastatrices, avaient arrachée de son pays, et transplantée sur la côte de l'Afrique.

« vos fils ou de vos frères réside avec moi dans le « palais. Je serai seul chargé des soins de l'admi- « nistration, et lui n'aura droit de me demander « aucun compte des revenus de l'état, attendu que « les recettes seront toujours au niveau des dépen- « ses. Lorsque j'aurai pris une résolution, je l'exé- « cuterai sans attendre vos ordres, attendu la dis- « tance considérable qui sépare le Magreb de l'Égypte. « Le choix des kadis, l'assiette des impôts, et les « autres actes du gouvernement, ne dépendront que « de ma volonté. » Ces propositions révoltèrent Moëzz, qui s'écria tout en colère : « Quoi donc, ô « Djafar ! tu prétends me dépouiller de mon auto- « rité suprême, et t'associer à moi dans l'exercice du « pouvoir, puisque tu disposerais absolument, et « sans ma participation, de tous les emplois et de « tous les revenus ! Retire-toi ! Par tes prétentions « exorbitantes tu as manqué le rang auquel je pré- « tendais t'élever. » Lorsque Djafar fut sorti, Moëzz fit venir Iousouf-Bolkin, fils de Zeïri et petit-fils de Monad, de la tribu de Sanhadjah, et lui annonça qu'il voulait lui confier la vice-royauté de toutes les provinces du Magreb. Bolkin parut effrayé d'un fardeau si pesant : « O notre maître ! dit-il au khalife, « si vous, si les imams, si vos ancêtres, quoique « issus de l'apôtre de Dieu, n'avez pu posséder sans « troubles l'empire du Magreb, comment pourrais- « je me flatter d'être plus heureux, moi qui ne suis « qu'un Sanhadji, un Berber ? O mon maître ! vous « voulez donc me tuer sans employer ni glaive ni

« lance ? » Enfin, pressé, vaincu par les instances de Moëzz, qui le sollicitait d'accepter le gouvernement de ces vastes contrées : « J'y consens, dit-il, mais « sous la condition que les kadis et les officiers « de finances seront choisis par le khalife ; que ce « prince conférera les grades militaires à ceux qu'il « jugera dignes de sa confiance ; et moi je serai « toujours prêt à exécuter les décisions de ces con- « seillers. Si quelqu'un résiste à leurs ordres, ils « prononceront sur le châtiment que mérite le re- « belle, et je me chargerai du soin de le punir con- « formément aux lois. Eux seuls auront l'exercice du « pouvoir, et moi je serai comme un ministre dé- « voué et zélé pour le service de ses maîtres [1]. »

Moëzz approuva extrêmement le discours de Bolkin, et lui témoigna une vive satisfaction des sentiments qu'il venait d'exprimer. Abou-Taleb, fils de Kaïm, demanda à Moëzz s'il ajoutait réellement une foi entière aux paroles de ce gouverneur, et s'il était persuadé de son exactitude à remplir ses engagements. « Mon oncle, répondit le khalife, quelle dif- « férence entre les demandes de Djafar et celles de « Bolkin ! Celui-ci finira par où le premier voulait « commencer. Sans doute, dans la suite des temps, « on dira, Bolkin se déclare indépendant ; mais sa « marche, plus régulière, lui méritera l'approbation « des hommes de bon sens, et cette démarche ambi- « tieuse paraîtra couronner d'une manière naturelle « la longue série de ses entreprises. »

[1] Makrizi, *Description de l'Égypte* (man. 797, fol. 288 *v.*).

Comme ce personnage, ainsi que la dynastie dont il fut le chef, vont jouer dans l'histoire un rôle assez important, j'avais cru essentiel, avant de passer outre, de faire connaître d'une manière circonstanciée l'origine de cette famille, et les degrés par lesquels elle passa pour s'élever à une haute puissance; mais comme ces détails interrompaient trop le fil des événements qui concernent les Fatimites, j'ai cru devoir supprimer ce récit, d'autant mieux qu'il trouvera naturellement sa place dans un autre ouvrage.

Moëzz, avant de se séparer de Bolkin, auquel il donna le nom de Iousouf et le surnom d'Abou'l-fotouh, lui adressa un grand nombre de conseils sur lesquels il insista vivement, et qu'il lui recommanda de prendre pour base de sa conduite. « Enfin, ajouta-« t-il, si tu viens à oublier tous les avis que je te « donne, du moins n'oublie pas trois points de la plus « haute importance : ne cesse jamais de lever des « contributions sur les Arabes du désert, de tenir « les Berbers en bride par la crainte du glaive; ne « nomme à aucun emploi important tes frères ou tes « parents; car bientôt ils se persuaderaient avoir « plus de droit que toi à la première place; traite « avec bonté les habitants des villes. » Après ces conseils, Moëzz conféra solennellement à Bolkin le commandement de la province d'Afrikiah et des contrées du Magreb, avec toutes leurs dépendances, recommandant à tout le monde d'obéir avec une exactitude scrupuleuse aux ordres de cet officier. La Sicile ne fut pas comprise dans les états soumis à

l'administration de Bolkin, attendu que cette île avait pour gouverneur Aboul-Kasem Ali ben-Hasan. Il en fut de même de la ville de Tripoly, dont Moëzz, au moment de son arrivée, avait confié le commandement à Abdallah ben-Iahlaf, de la tribu de Kotamah. Ce prince nomma en même temps Ziadet-allah ben-Obaïd-allah (ou, suivant un autre récit, ben-Kadim) comme chef de l'administration civile dans toute la province d'Afrikiah, et il le recommanda à Bolkin comme un homme qui méritait de sa part les plus grands égards. Abd-aldjebbar-Khorasani fut chargé de la perception des impôts.

Moëzz partit de Sardaniah le jeudi, 5e jour du mois de safar, l'an 362, et se dirigea vers l'Égypte, séjournant dans quelques-unes des villes qui se trouvaient sur sa route, et, dans d'autres, ne faisant que passer rapidement. Iousouf-Bolkin l'accompagna quelque temps; après quoi le khalife le congédia et lui enjoignit de retourner dans les provinces soumises à son gouvernement. Lorsque Moëzz fut arrivé à Tripoly, quelques-uns de ses soldats désertèrent et se cantonnèrent dans la montagne de Nafousah. Il se trouvait dans la ville de Barkah, lorsqu'il éprouva un vif chagrin en voyant la mort tragique de son poëte favori, Abou'lkâsem ou Abou'l-hasan-Mohammed ben-Hâni, Espagnol de naissance, et qui, après de nombreuses aventures, après avoir dans ses vers célébré pompeusement le khalife fatimite, après avoir acquis dans toute l'Afrique une

réputation égale à celle dont Motanebbi jouissait dans l'Orient, fut tué dans la ville de Barkah, au moment où il retournait de l'Égypte dans le Magreb, pour aller chercher sa famille. Il était âgé d'environ vingt-sept ans[1]. Moëzz fit son entrée dans Alexandrie le samedi, 25e jour du mois de schaban, parcourut cette ville à cheval, et se rendit au bain. Il vit arriver auprès de lui une députation composée du kadi de Fostat, Abou-Taher-Mohammed, et des principaux habitants des autres villes, qui venaient présenter leur hommage à leur souverain. Moëzz leur donna audience; il s'entretint longuement avec eux, et leur protesta que ce n'était ni l'ambition d'accroître ses états, ni la passion des richesses qui l'engageaient à entrer en Égypte, mais le désir d'accomplir le pèlerinage de la Mecque, de combattre les ennemis de la religion, de consacrer le reste de sa vie à la pratique des bonnes œuvres, et à exécuter fidèlement les préceptes de son respectable aïeul, l'apôtre de Dieu. Il adressa aux députés des exhortations si pathétiques, que plusieurs des assistants ne purent retenir leurs larmes. Moëzz[2], après avoir achevé la *khotbah*, regarda à sa droite, et apercevant le kadi de Fostat, lui demanda : « Avez-vous vu un « khalife plus parfait que moi? » Le kadi répondit que jamais aucun prince ne lui avait paru réunir les qualités les plus éminentes au même degré que le

[1] Abou'lmahâsen, man. 671, fol. 129 *v.*; Ebn-Khaldoun, t. IV, fol. 37 *v.*

[2] Haïder-Razi, fol. 284 *r.*

prince des croyants. Moëzz lui demanda ensuite s'il avait fait le pèlerinage de la Mecque. Sur sa réponse affirmative, il continua en disant : « Ainsi donc, vous « avez visité le tombeau de l'apôtre de Dieu ? » Le kadi déclara qu'il avait eu cet honneur. « Eh bien, lui « dit-il, avez-vous également visité les tombeaux « d'Aboubekr et d'Omar ? » Le kadi resta interdit et ne savait que répondre, parce qu'il connaissait le zèle extrême de Moëzz pour les doctrines des schiites. Dans ce moment il aperçut le fils et l'héritier présomptif de Moëzz, qui était placé devant lui parmi les émirs. « Prince des croyants, dit-il alors, occupé « tout entier du plaisir de m'entretenir avec le kha- « life, j'ai négligé de présenter mes hommages à son « héritier. » En même temps il s'avança vers Aziz, et le salua. Moëzz, remarquant l'action du kadi, se mit à sourire, et continua la conversation sur un autre sujet.

Le khalife fit ensuite revêtir de robes d'honneur le kadi et quelques-uns de ceux qui composaient avec lui la députation ; ensuite il les congédia en leur fournissant des chevaux pour leur voyage.

(*La suite à un prochain numéro.*)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 13 janvier 1836.

Il est donné lecture d'une lettre de M. J. Prinsep, secrétaire de la Société asiatique de Calcutta, par laquelle il remercie de l'envoi des nos 85, 6, 7, 8, 9 du Journal asiatique, adressés à la Société de Calcutta par le conseil.

M. Harsow, supérieur du Gymnase de Berlin, écrit au conseil pour le remercier de sa nomination comme membre de la Société.

M. le comte Auguste de Bastard écrit à la Société pour la remercier de l'envoi qui lui a été fait par le conseil de plusieurs ouvrages publiés par la Société.

M. Loiseleur Deslongchamps écrit au conseil pour l'informer qu'il est sur le point de publier une édition nouvelle de l'Amarakôcha, et pour exprimer le désir que le conseil encourage cet ouvrage par une souscription. On arrête que la demande sera renvoyée à la commission des fonds.

Le secrétaire de la Société fait un rapport sur les titres littéraires de M. Lassen, professeur à Bonn, et propose au conseil de nommer M. Lassen membre honoraire de la Société. Cette proposition est adoptée.

Le même membre communique au conseil la minute de la lettre qui doit être adressée à M. le ministre de l'instruction publique, relativement au voyage que M. Théroulde se propose de faire dans l'Inde septentrionale. La rédaction de cette lettre est adoptée.

M. Brosset lit la première partie d'une notice sur les ins-

criptions géorgiennes, arméniennes, grecques et tibétaines recueillies en Géorgie et en Arménie par M. Dubois.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 janvier 1836.

Par la famille de l'auteur. *Voyage dans l'Inde, pendant les années* 1828 à 1832, par Victor JACQUEMONT. 11e livraison. Paris, 1836.

Par M. Landresse. *Foë kouë ki, ou Relation des royaumes bouddhiques*, traduit du chinois et commenté par M. ABEL-RÉMUSAT, ouvrage posthume, revu, complété et augmenté d'éclaircissements nouveaux par MM. KLAPROTH et LANDRESSE. Paris, Imprimerie royale. 1836. In-4°.

Par M. Landresse. *Aperçu des travaux de M. Abel-Rémusat sur le bouddhisme, ou Introduction à son commentaire sur le Foë kouë ki*, par M. C. LANDRESSE. Paris, Imprimerie royale. In-4°.

Par l'auteur. *Geschichte der osmanischen Dichtkunst*, von HAMMER-PURGSTALL. Zweiter Band. In-8°.

Par l'auteur. *Gita Govinda Jayadevæ poetæ indici drama lyricum*. Textum ad fidem librorum manuscriptorum recognovit, scholia selecta, annotationem criticam, interpretationem latinam adjecit Christianus LASSEN, professor Bonnensis. Bonnæ ad Rhenum, 1836. In-4°.

Par l'auteur. *Le Roman de la rose*, traduction libre et en vers, par Et. HUARD (de l'île Bourbon). 3e édition, tome Ier. Paris, 1835. In-8°.

Par les éditeurs et rédacteurs :

Revue germanique. 3e série, tome VIII. 2e livraison. 1836.

Bulletin de la Société de géographie. 2e série, tome VI. Novembre-décembre.

M. Chr. Lassen termine en ce moment la grammaire prakrite qu'il avait depuis longtemps promise au monde savant. La première partie de ce travail, qui ne peut tarder à paraître, doit comprendre les chapitres de la grammaire originale de *Vararoutchi* relatifs à la théorie de la modification des lettres dans ce dialecte, et une dissertation sur l'origine, l'authenticité, les caractères philologiques et l'emploi systématique des différentes variétés du prakrit reconnues par les grammairiens indiens. La seconde partie de l'ouvrage contiendra la grammaire proprement dite, rédigée dans l'ordre de la méthode européenne, d'après les règles posées par *Vararoutchi* et *Hématchandra* dans leurs recueils de *Soûtra*, et sur les textes prakrits qui font partie des drames sanscrits récemment publiés à Calcutta.

M. Chr. Lassen prépare en ce moment l'édition et la traduction du drame sanscrit le *Dhoûrtasamâgama*. Cette édition sera accompagnée d'un glossaire spécial.

On apprend qu'une nouvelle grammaire mongole et la première partie d'une chrestomathie mongole viennent d'être récemment publiées à Cazan par M. Kowalewsky.

JOURNAL ASIATIQUE.

FÉVRIER 1837.

LES SOURCES DU NIL,

Extrait d'un Manuscrit arabe intitulé كتاب الفيض المديد في اخبار النيل السعيد *le Livre du courant étendu, traitant de tout ce qui a rapport à l'heureux Nil;* traduit en français par M. l'abbé Bargès, professeur suppléant d'arabe au collége royal de Marseille.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

> Nilus in extremum fugit perterritus orbem,
> Occuluitque caput quod adhuc latet.....
>
> Ovide, *Métam.* l. II, v. 254 et 255.

Ahmed ben-Mohammed ben-Mohammed ben-Abd'essalam al-Menoufi, c'est-à-dire natif de Menouf, petite ville de l'Égypte inférieure, florissait vers la fin du IXe siècle de l'hégire, et vit même une partie du Xe. Il était cheikh et imam, faisait, en cette dernière qualité, la prière au nom des fidèles musulmans, et exerçait, dans la mosquée de sa ville natale, le ministère de la prédication après l'office solennel du vendredi. La secte de Schafêi était celle qu'il faisait profession

de suivre. Il était très-versé dans la connaissance des traditions mahométanes, dans celle de l'histoire des peuples et dans la littérature arabe. Le nombre des savants dont il invoque le témoignage dans son Histoire du Nil est une preuve de la vaste érudition qu'il avait acquise; plus d'une fois, dans les disputes scolastiques, il remporta la palme de la victoire et triompha de ses adversaires en les ramenant, par la force de la persuasion, à son propre sentiment. Son savoir profond lui avait mérité l'estime des grands, tandis que les pauvres le regardaient comme leur père et leur docteur. Il avait partagé tout son temps entre l'étude des lettres et les exercices de la piété musulmane, persuadé que la véritable science est sœur de la religion, et que la raison qui ne se laisse pas guider par les lumières surnaturelles de la foi ne fait souvent que tâtonner dans les sentiers ténébreux de l'erreur.

L'ouvrage que nous avons de lui est intitulé كتاب الفيض المديد في اخبار النيل السعيد [1], *le Livre du courant étendu, traitant de tout ce qui a rapport à l'heureux Nil*: c'est un manuscrit qui se trouve dans la bibliothèque publique de Marseille, et que l'estimable M. Jauffret, si connu par ses fables, m'a chargé de faire connaître à l'académie royale de cette ville.

Pour donner ici une idée des matières qu'il traite, je mettrai sous les yeux du lecteur la table méthodique des chapitres et des sections, telle qu'on la voit dans la préface d'Ahmed al-Menoufi.

[1] La traduction du titre de ce manuscrit ne m'appartient pas; je la dois à M. Varsy, qui l'a déjà donnée dans l'un des précédents numéros de ce journal. Si je n'avais pas été devancé par cet habile et modeste orientaliste, voici comment je l'aurais rendu. *Le Livre du don abondant, ou Histoire du Nil bienfaisant.* Cette interprétation, sans être opposée au sens que présentent les mots, a l'avantage d'exprimer la rime qui sonne dans l'arabe. Il faut aussi remarquer que la seconde partie du titre n'est que la répétition de la première; car les Arabes donnent au Nil le surnom de *don* de Dieu, الفَيْض.

L'Histoire entière du Nil est divisée en quatre chapitres.

Chapitre Ier. — Du Nil. Ce chapitre est le seul de tout le livre qui se subdivise en sections : il en contient dix.

Section Ire. — Des lieux qui voient naître le Nil. — De l'étendue de son cours ; — de la largeur de son lit.

Section II. — Du temps pendant lequel le Nil opère sa crue et son décroissement ;—des diverses opinions des savants sur la cause de cette crue ; — de ce que deviennent les eaux après que les terres ont été suffisamment arrosées.

Section III. — Du nom du Nil et de ses différentes qualifications ; de la douceur de ses eaux, de leurs bonnes qualités et de leurs propriétés diverses.

Section IV. — De l'espace qu'occupent les eaux du Nil après leur débordement ; — de la cause de leur limpidité ; — de ce qui a été écrit au sujet de l'ouverture du khalidj ou canal du grand Caire ; — de la solennité de la fête qui a lieu le jour de cette ouverture ; — de la joie qu'apportent à tout le monde l'ouverture du khalidj et la crue du Nil ; — des sommes immenses d'or et d'argent que dépensaient autrefois les khalifes à l'occasion de la fête de l'ouverture du khalidj ; — citations de divers morceaux en prose et en vers qui ont été composés à ce sujet.

Section V. — Du mékias qui est destiné à faire connaître la hauteur de la crue du Nil ;—de la colonne du mékias ; — de ceux qui ont fait construire le mékias et de ceux à qui on en a confié la conservation depuis l'origine de l'islamisme jusqu'au temps où vivait l'auteur ; — de quelques passages en prose et en vers au sujet du mékias ; — vers sur la cérémonie de l'onction de la colonne du mékias et sur le voile dont on le couvre.

Section VI. — Du Nil Blanc et du Nil Vert.

Section VII. — Du volume d'eau nécessaire pour arroser le pays et y procurer l'abondance ; — des dépenses à faire pour l'entretien des canaux, des étangs et des bassins, et du nombre des ouvriers qui sont employés à cet effet dans la partie nord et dans la partie sud de l'Égypte.

Section VIII. — Des territoires que le Nil inonde et des champs qu'il fertilise; — des villes et des villages de ces territoires; — du nombre des cultivateurs de l'Égypte; — des terres que l'on peut y ensemencer et des feddans que l'on y compte; — des revenus qu'ils produisent; — des villes et des bourgs les plus remarquables de ces territoires, etc.

Section IX. — Des revenus de l'Égypte et de l'emploi qu'on en fait.

Section X. — Des fleurs qui naissent dans ce pays et des différentes espèces d'oiseaux, d'arbres et de fruits que l'on y voit, etc.

Chapitre II. — Du Seihan, du Djeihan et de l'Euphrate, qui descendent du Paradis; — du Seihoun, du Djeihoun et du Tigre; — de la supériorité de quelques-uns de ces fleuves sur les autres.

Chapitre III. — Des plus beaux monuments de l'Égypte.

Chapitre IV. — Des alluvions que le Nil a formées en quelques endroits de son lit; — des pyramides; — quelques mots sur le sphinx; — appendix.

Maintenant, s'il m'est permis d'émettre une opinion sur le mérite de tout l'ouvrage, je dirai que l'Histoire du Nil n'est, à proprement parler, qu'une compilation de divers auteurs arabes qui ont parlé de ce fleuve. L'on doit pourtant savoir gré à notre compilateur d'avoir enrichi son livre d'une infinité d'observations critiques et judicieuses et d'y avoir suivi un plan où règne un ordre et une clarté que l'on chercherait en vain dans les originaux qu'il a abrégés ou compilés. Il ne doit pas être mis au nombre de ces écrivains qui, pour me servir des termes du plus célèbre orientaliste de nos jours, « plus amis du merveilleux que du vrai, ont consacré « la plus grande partie de leurs veilles à recueillir des fables, « des contes absurdes, des traditions dans lesquelles à peine « peut-on reconnaître pour fondement une vérité historique; « qui n'ont été rebutés dans leurs travaux ni par les anachro- « nismes les plus palpables, ni par les contradictions les « plus révoltantes; à qui l'expérience journalière.....

« n'a servi de rien contre les illusions d'une aveugle crédulité. » Ce défaut, que l'on reproche avec beaucoup de raison aux compilateurs arabes, Al-Menoufi a su l'éviter; tout en se laissant entraîner par la manie, si commune chez les Arabes, d'abréger, de compiler, d'extraire les grands ouvrages, manie qui n'a pas peu contribué à ralentir dans l'Orient la marche des sciences, et qui a même fini par les étouffer entièrement, il s'est néanmoins arrêté dans les bornes que prescrit le bon goût dans ce genre de travail; et bien loin d'en imposer à la bonne foi du lecteur par le récit de faits extraordinaires attribués la plupart à la vertu magique des talismans ou au pouvoir surnaturel des dews et des fées, il le prévient, il examine avec lui, il raisonne, il compare; et, malgré le nombre des autorités qui lui sont contraires et qui semblent devoir foudroyer sa témérité, il prononce hardiment contre ces vieilles chroniques dont la superstition musulmane aime à se repaître, et tirant son lecteur de la fange des préjugés vulgaires et ignobles, il le place, à son grand contentement, au niveau de la raison et du bon sens.

Il s'est beaucoup servi, pour sa compilation, d'un ouvrage intitulé كتاب الروض النضر والزهر العطر, *Traité du jardin magnifique et de la fleur qui exhale son parfum*, qui a été composé par Abou Mohammed Abd-arrahman ben-Mohammed ben-Ibrâhim ben-Ladjin, de Rosette, mort, au rapport d'Al-Menoufi lui-même, l'an 803 de l'hégire, à l'âge de 62 ans. Notre auteur a abrégé la troisième partie de ce livre, qui traite spécialement du Nil, des antiquités de l'Égypte, des pyramides et des autres monuments remarquables de cette fameuse contrée; mais, comme elle est écrite sans art et sans ensemble, de même que le reste de l'ouvrage, et que les matières qui pouvaient entrer dans le plan de l'Histoire du Nil s'y trouvaient dispersées çà et là, Al-Menoufi déclare dans sa préface qu'il a cru nécessaire, en l'abrégeant, de faire des retranchements à certains endroits et des additions à quelques autres, suivant que l'ordre et la clarté semblaient l'exiger, et qu'il s'est même quelquefois permis de suivre, dans la distri-

bution des matières, un ordre tout à fait opposé à celui de son original.

Après avoir fait connaître la nature et le plan de l'ouvrage entier, je dois dire un mot sur le motif qui m'a engagé à en publier un extrait.

L'Égypte, cette contrée à jamais célèbre, semble avoir été destinée, par le maître de l'univers, à étonner dans tous les siècles l'esprit de l'homme par le spectacle des merveilles qu'elle a enfantées presque au berceau du monde. Ses temples, ses monuments gigantesques, qui paraissent avoir été plutôt l'ouvrage des génies que des humains, feront toujours éprouver au voyageur savant une espèce d'enthousiasme et une émotion profonde.

La constitution physique d'un pays si merveilleux n'aurait pas été en harmonie avec tout le reste si elle n'avait pas aussi offert des particularités remarquables, des phénomènes singuliers. Ceux que le Nil manifeste ont toujours paru extraordinaires; la crue périodique de ses eaux, leur décroissement, son cours, son existence même, tout cela a été pour les anciens autant de problèmes à résoudre; on a enfanté là-dessus mille systèmes divers, mille hypothèses contradictoires. Ce qui a surtout exercé l'esprit des observateurs de la nature, ce sont les sources mêmes du fleuve. Depuis le temps fabuleux du téméraire Phaéton, où, selon les poëtes, le Nil, épouvanté à la vue du soleil, qui, trop rapproché de la terre, était sur le point de l'embraser, courut cacher sa tête ardente aux extrémités du globe terrestre, c'est-à-dire dès la plus haute antiquité, on n'a presque point cessé de faire des recherches sur les lieux où se trouvent ces sources.

Longtemps avant l'époque d'Hérodote, les philosophes de Memphis avaient travaillé à résoudre cette question, qui leur paraissait être du plus haut intérêt pour la connaissance de l'histoire et de la géographie; Hérodote lui-même semble avoir traité la même question avec une sorte de prédilection. Pendant son séjour en Égypte, il n'oublia rien pour se procurer à ce sujet les renseignements les plus précis et les plus

circonstanciés. Au IIIe siècle avant l'ère chrétienne, et durant le règne de Ptolémée Évergète, Ératosthènes recueillait, au profit de la science, de la bouche même des capitaines qui avaient suivi le roi d'Égypte dans son expédition en Éthiopie, ce qu'ils avaient appris, dans cette contrée lointaine, au sujet des sources du Nil. Deux siècles après, Juba, roi de Mauritanie, émettait là-dessus une opinion qui a été adoptée par Pline, Méla et par l'historien Dion-Cassius. Plus tard, les empereurs romains, jaloux de la gloire qui leur reviendrait d'une découverte faite sous leurs auspices, envoyèrent des savants à la recherche de ces mêmes sources, et crurent que le nom romain suffirait pour mettre à l'abri de la cruauté des peuples dont on devait traverser les pays, les voyageurs intrépides qui s'empressèrent de seconder leurs louables intentions. Vers le milieu du IIe siècle de notre ère, Ptolémée, à qui les Grecs ont donné les surnoms de *très-divin* et de *très-sage*, et qui, d'après d'Anville, a eu, de tous les anciens, le plus de notions sur l'intérieur de l'Afrique, à cause de son séjour à Alexandrie, alors le commun rendez-vous de toutes les nations de la terre, Ptolémée s'occupait d'une manière très-active à mettre fin à l'incertitude qui existait aussi de son temps sur le point en question. Quelques centaines d'années après, les Arabes, disciples et successeurs des Grecs, se sont livrés à leur tour à des recherches presque continuelles sur l'histoire du Nil. La conquête qu'ils firent de l'Égypte, de la Nubie et de plusieurs états voisins des lieux qui voient naître le Nil, les rapports commerciaux qu'ils entretinrent avec certaines peuplades du Soudan, leurs relations diplomatiques avec les peuples du midi de l'Afrique, quelques voyages même entrepris uniquement dans l'intérêt de la science, tout cela favorisa singulièrement leurs recherches et leur procura une foule de renseignements jusqu'alors inconnus.

Dans ces derniers temps, il s'est formé, en Angleterre et en France, des sociétés ayant pour but d'envoyer à la recherche des sources du Nil et de faire explorer les contrées que ce

fleuve baigne dans son cours; de savants voyageurs ont quitté le sol de la patrie; ils se sont condamnés à mille privations, et, brûlant du désir de faire faire un pas de plus à la science géographique, ils ont franchi les mers, bravé les tempêtes et parcouru des régions où leur vie était sans cesse exposée au fer de l'assassin et des voleurs : quel a été le fruit de leur courage, de leurs peines sans nombre, de tous leurs travaux scientifiques? On pourrait répondre, sans craindre d'être taxé d'exagération, qu'à peu de chose près il a été le même que celui que les Arabes ont retiré de leurs propres recherches longtemps avant nous. C'est ce qu'on aura peut-être lieu de remarquer dans l'extrait que je donne du livre d'Ahmed al-Menoufi.

Les notes dont j'ai cru devoir accompagner ma traduction sont destinées à donner du développement au texte. M. Varsy, qui a bien voulu mettre à ma disposition sa riche bibliothèque et qui m'accorde une bienveillance que je ne puis assez reconnaître, m'en a fourni plusieurs et m'a aidé de ses lumières dans ce travail plus que je ne pouvais l'espérer. Celui de ses nombreux manuscrits qui m'a été le plus utile a été l'ouvrage d'As-Soyouti, intitulé كتاب المحاضرة في اخبار مصر والقاهرة *Traité des charmes de la société, ou Histoire de l'Égypte et du Caire.* C'est un fort volume in-4° qui contient plusieurs des œuvres de cet écrivain. Dans son livre intitulé كوكب الروضة *la Planète du jardin verdoyant,* j'ai trouvé la figure des sources du Nil, ou plutôt le plan des affluents et du cours de ce fleuve, dont il est question dans la Bibliothèque orientale, à l'article *Nil,* pag. 671. M. Varsy l'a copié de sa propre main sur le manuscrit arabe de la Bibliothèque du Roi.

LES SOURCES DU NIL.

Grand nombre d'historiens ont parlé des sources et du cours du Nil; nous rapporterons d'abord ce que Hafedh ben-Kéthyr, qui a suivi le sentiment de la plupart d'entre eux, a écrit là-dessus dans sa grande histoire. « Le Nil, dit cet auteur, prend « naissance dans les hautes montagnes appelées « *Qomr*[1], mot qui s'écrit avec un *dammah* sur le *qaf* et « un *socoun* sur le *mim*, et se prononçant *Qomr*, si- « gnifie *un objet d'une couleur blanche;* quelques-uns, « écrivant le nom de ces montagnes d'une autre ma- « nière, c'est-à-dire avec un *fathah* sur le *qaf*, le dé- « rivent de celui de la lune, et disent que le fleuve « sort des montagnes *al-Qamar* ou de la Lune. Situées « au midi[2] de l'Afrique, au delà de la ligne équi-

[1] Sur la prononciation et sur la signification de ce mot, voyez *Relation de l'Égypte*, par Abd'allatif, p. 7, note 2 du ch. 1er.

[2] Suivant Azz-eddin ben-Djomaat (As-Soyouti, man. de M. Varsy, p. 623), ces montagnes sont situées à 11° 30′ au delà de l'équateur et ont une étendue de 15° 20′. Cette opinion a été suivie par le chérif Édrisi dans sa Géographie (4e partie du premier climat, vers le milieu, éd. de Rome); Abd'allatif place également ces montagnes à 11° environ au delà de la ligne équinoxiale (*Relation de l'Égypte*, p. 1); mais, d'après d'Anville et tous les géographes modernes, la partie la plus australe des monts *al-Qamar* ne s'étend pas au delà

« noxiale, elles s'étendent vers l'ouest; certains au-
« teurs ajoutent qu'elles sont rouges. Au pied de ces
« montagnes jaillissent plusieurs sources qui pro-
« duisent dix rivières; cinq de ces rivières vont plus
« loin former un lac, et les cinq autres un autre lac;
« de ces deux lacs sortent six autres rivières, qui
« courent se décharger dans un troisième lac, d'où
« s'échappe enfin un fleuve unique, qui est le Nil [1].

de 5° de latitude septentrionale. Ahmed ben-Joussouf-al-Tifachi, auteur cité par Djelal-eddin-as-Soyouti (man. de M. Varsy, p. 621) nous apprend qu'ils ont leur prolongement de l'est à l'ouest et qu'ils vont, en déclinant, se perdre dans les vastes déserts qui s'étendent de ces deux côtés. Au midi de leur chaîne, l'œil embrasse, selon lui, des plages immenses de sable, et leur crête, en quelques endroits, s'élève considérablement au-dessus du niveau du sol.

[1] Azz-eddin ben-Djomaat, dans As-Soyouti (p. 623), nous donne sur les sources du Nil quelques détails qu'il ne sera peut-être pas inutile de transcrire ici. Comme Ebn-Kéthyr, il fait sortir des monts *al-Qomr* dix fleuves, dont cinq se jettent dans un grand lac circulaire et cinq dans un autre lac pareillement circulaire: ces deux lacs sont situés au 7° 31′ de latitude sud, et le plus oriental au 57° de longitude. Ces lacs donnent origine à quatre fleuves qui se réunissent tous séparément dans un petit lac rond situé dans le premier climat, au 53° 30′ de longitude et au 2° de latitude nord seulement. C'est de ce dernier lac que sort le Nil d'Égypte. Ce fleuve passe ensuite dans le pays des *Noubah* et y reçoit une grande rivière (l'Atbara ou fleuve Bleu), qui vient du côté de l'est et qui sort d'un lac rond et immense situé au 71° de longitude. Après avoir ainsi tracé le cours du Nil jusqu'à ses embouchures, cet auteur nous donne le plan linéaire des affluents de ce fleuve et des lacs dans lesquels ils vont se réunir, mais le plan le plus grotesque que l'on puisse imaginer.

D'après les renseignements les plus récents, le Nil est issu des monts *al-Qomr*, où l'on trouve quantité de sources. Les eaux de ces sources se réunissent et forment un seul lit dans le pays de Donga, au sud du Dar-Four. En partant de Sennaar et en suivant la route

« Il traverse successivement le pays des Nègres, « voisins du Habesch[1], la Nubie, la grande cité de « Donqolah, capitale de cette dernière région, baigne « en passant les murs d'Oswan, et paraît enfin sur « le territoire de l'Égypte pour y porter le tribut « des eaux des pluies qui tombent dans les diverses « contrées méridionales traversées par lui, et y dé- « poser le limon qu'il leur a enlevé dans sa fuite. « Sans cette crue du fleuve et ce limon qu'il apporte, « la terre d'Égypte serait frappée de stérilité; car les « ondées qui tombent dans ce pays étant rares et « peu abondantes, elles ne sont nullement propor- « tionnées aux besoins des semailles et des arbres, « et le terrain, qui n'a pour base qu'un sable sec et « aride, attend toujours pour être fécondé que le « Nil vienne épancher sur lui ses eaux bienfaisantes « et triompher de sa stérilité naturelle en le couvrant « d'un limon gras, propre à lui faire produire tout « ce qui est nécessaire au soutien de la vie. Le Nil « est donc, parmi les fleuves de la terre, un de ceux « qui méritent le plus d'être compris dans ces pa-

de Schillouck, on compte quarante-cinq journées de marche pour arriver à ces sources (Browne, *Travels*, p. 573). Elles sont situées, d'après les conjectures les plus probables, entre le 7° et le 8° de latitude nord. Voyez Karl Ritter, *Géographie générale comparée*, t. II, p. 177.

[1] Le Habesch est la contrée de l'Afrique que nous désignons sous le nom d'Abyssinie. *Habesch* signifie *peuple mélangé*. Ce nom aura sans doute été donné à ce pays à cause des peuples divers qui se sont mêlés successivement à sa population primitive; car l'histoire nous apprend que l'Abyssinie a été envahie à différentes époques par les Éthiopiens, les Égyptiens, les Juifs et les Arabes.

« roles du Très-Haut : « Les insensés! ne voient-ils « pas que j'amène les eaux sur la terre stérile et que « j'y fais germer les semailles pour fournir la nourri- « ture à eux et à leurs bestiaux? N'ouvriront-ils « donc jamais les yeux? » Un peu au-dessous de la « ville de Mesr, et dans la province de Kelyoub, le « fleuve se divise en deux grandes branches, près du « village de Chatnouf, situé sur ses bords : ces deux « branches sont appelées l'une *occidentale* et l'autre « *orientale;* la première passe à Rosette et se jette dans « la mer; la seconde se bifurque près de Djoudjar; « une branche va se décharger dans la Méditerra- « née, à l'ouest de Damiette, et l'autre, après avoir « arrosé le territoire d'Oschmoun-Tannah, à l'est de « Damiette, tombe à l'entrée d'un lac qui porte le « nom de lac *Tennis* ou de Damiette[1]. Ainsi, après « avoir parcouru une étendue immense de pays de- « puis sa source jusqu'à ses embouchures, et donné « à ses eaux une légèreté qu'il ne partage avec aucun[2] « autre fleuve, le Nil va se mêler aux flots amers de « la Méditerranée. »

[1] Ce lac porte aussi le nom de Menzaleh; sa plus grande dimension, dans la direction ouest-nord-ouest, est de 83,780 mètres, et sa plus petite dimension, sur une direction perpendiculaire à la première, est de 22,370 mètres. Tennis est une petite île qui se prolonge entre ce lac et la mer, ayant Damiette à l'ouest et Faramah à l'est. Voyez *Décade égyptienne*, t. Ier, p. 187.

[2] L'eau du Nil, lorsqu'elle a été clarifiée, est en effet très-légère; elle a même une saveur si agréable qu'un voyageur européen n'a pas craint d'avancer qu'elle est parmi les eaux ce que le vin de Champagne est parmi les vins. On peut voir dans la Décade égyptienne l'analyse que M. Regnault a faite de cette eau.

Au rapport d'Ebn-al-Kim, le Nil, un des principaux fleuves du paradis, vient d'au delà des monts *al-Qamar*, situés aux confins du Habesch; il se forme des pluies[1] qui tombent en abondance dans cette contrée et de plusieurs courants d'eau qui rentrent tous les uns dans les autres. La main du Très-Haut le conduit ensuite loin des lieux qui lui ont donné naissance, pour fertiliser une région stérile d'elle-même et qui n'offre aucun indice de végétation, et y féconder la semence confiée au sein de la terre, laquelle doit procurer la nourriture aux hommes et aux animaux. Comme le terrain que le Nil inonde est d'une qualité dure et sèche, des pluies ordinaires ne l'humecteraient pas suffisamment pour le rendre propre à la végétation; et trop abondantes, elles causeraient un dommage très-considérable, soit aux riches propriétaires, soit à la classe indigente de l'Égypte, et l'on aurait par conséquent beaucoup de peine à se procurer, non pas seulement ce qui contribue aux commodités de la vie, mais aussi ce qui est le plus nécessaire à son soutien. « Nous devons « donc, ajoute cet auteur, des actions de grâce à « l'Éternel, qui en faveur de ses esclaves fait pleu- « voir dans une région lointaine, et se sert du lit « d'un grand fleuve pour transporter de là en Égypte « les eaux salutaires de ces pluies; qui prescrit à ce

[1] C'est un fait reconnu aujourd'hui par tous les savants, que la crue annuelle du Nil est due aux pluies très-abondantes qui tombent sous le tropique du Cancer. Elle commence à avoir lieu vers le 20 juin et se trouve complète à l'équinoxe de l'automne.

« même fleuve le temps où il devra rompre lui-« même ses digues et répandre sur les champs, selon « un volume proportionné aux besoins du pays, les « éléments précieux d'une riche végétation; qui en-« fin, après avoir permis aux eaux de séjourner un « certain temps sur les terres cultivables, leur or-« donne de décroître et de se retirer dans leurs an-« ciennes barrières pour faire place aux paisibles « travaux de l'agriculture et laisser le champ libre « aux semailles [1]. »

Selon Kodâma, le Nil est issu des monts *al-Qomr*, situés au delà de l'équateur. Là une source d'eau vive donne naissance à dix rivières, dont cinq coulent d'un côté et cinq de l'autre, et qui vont se réunir dans un lac situé dans le premier climat [2]; c'est de ce lac que sort le fleuve du Nil.

L'auteur de la géographie intitulée *le Divertisse-*

[1] Comparez ce passage avec ce qu'Abba-Grégoire a écrit sur la branche orientale du Nil. « Ici, dit cet auteur en parlant de l'Éthio-« pie, toutes les eaux de pluie, tous les fleuves et torrents du Ha-« besch se réunissent à ce roi des eaux que nous appelons *Abay*, le « géant, et forment son cortége dans son cours lointain. Ainsi re-« nouvelé et fortifié, il s'élance, joyeux comme un héros, suivant « l'ordre de son Créateur, dans les contrées inférieures, pour fruc-« tifier l'Égypte, qui n'a pas de pluie. » (Ludolf. *Hist. Æthiop.* lib. I, cap. VIII.)

[2] Les géographes arabes ont continué de diviser la terre en sept climats; la longueur de ces climats s'étend de l'occident à l'orient, à partir des îles *Khalidât* ou Canaries, et embrasse l'étendue de terre comprise entre l'Océan atlantique et l'Océan pacifique; leur largeur, dont la direction est du midi au nord, commence au cercle de l'étoile nommée *Canope* et s'étend jusqu'à celui de la grande Ourse.

ment de celui qui désire connaître le monde, nous apprend que ce lac s'appelle *Koura* [1], et que ce nom lui vient d'une tribu de nègres féroces et anthropophages qui ont fixé leur demeure dans le territoire adjacent. Selon lui le Nil sort de ce lac; et, après avoir arrosé le pays de *Koura* [2], il passe dans celui de *Gannah*, autre tribu de nègres qui occupe l'étendue de terre comprise entre *Kanem* [3] et la Nubie. Il va plus loin se perdre dans le sable; il coule alors sous terre en se dirigeant du midi au nord; il reparaît ensuite dans la Nubie, où, parvenu à Donqolah, il forme une grande sinuosité à l'ouest de cette ville, et il entre enfin dans le second climat. Les

[1] Les géographes arabes placent ce lac au 53° 30′ de longitude et au 2° de latitude nord; mais d'Anville lui donne 45° de longitude et 10° de latitude nord (*Mémoires de littérature*, t. XLIII, p. 405). Suivant eux, ce lac donne origine à deux grands fleuves, dont l'un, nommé نيل سودان, *Nil des Nègres*, se dirige vers l'ouest et se jette dans l'Océan atlantique ou *mer Ténébreuse*, vis-à-vis l'île *Oulil*, située dans le premier climat; et l'autre coule vers le nord et va arroser l'Égypte, ce qui lui a fait donner le nom de نيل مصر, *Nil d'Égypte*.

[2] Je ne crois pas m'éloigner beaucoup de la pensée d'Édrisi en disant que le pays de *Koura* comprend, selon lui, le territoire occupé de nos jours par les nègres Schillouks au sud du Kourdofan, et que celui de Gannah est situé au nord de Koura et à l'ouest de Sennaar, environ entre le 12° et le 15° de latitude boréale, et qu'il a pour limites du côté de l'ouest une partie du Kourdofan et le Dar-Four.

[3] Cette contrée s'étend à l'est et au sud-est de Bournou, entre le 15° et le 18° de latitude septentrionale. Du côté de l'est, elle est bornée par le pays des Noubah. Selon Burckhard (*Travels*, p. 480), la capitale de Kanem est aujourd'hui une ville de ce nom située sur la route de Dar-Katakou à Bornou.

Nubiens ont formé des établissements le long de ses bords, et ont même construit des villes et des villages dans des îles spacieuses qui coupent le fleuve en plusieurs endroits. Après avoir fait un détour vers l'orient, il arrive aux cataractes[1]; c'est la limite de la navigation des Nubiens qui descendent le Nil et des habitants de la haute Égypte qui remontent ce fleuve; de nombreux écueils parsemés çà et là en cet endroit y barrent le passage, lequel n'est rendu navigable que durant les grosses eaux. Lorsqu'il a franchi cet obstacle, le Nil, continuant à se diriger vers le nord, présente sur sa rive orientale la ville d'Oswan, qui appartient à la haute Égypte, et, à partir de là, son lit se resserre entre deux chaînes[2] de montagnes qui ont leur prolongement du midi au nord et qui embrassent plusieurs départements. Il coule de la sorte jusqu'à Fostat,

[1] Il ne s'agit point ici des cataractes du mont Djenâdel, situées à 22° 15′ de latitude nord, et que les barques ne peuvent franchir dans aucun temps de l'année, mais bien de celles d'Oswan; car il est reconnu que ces dernières sont navigables pendant le débordement, et que durant les basses eaux les barques remontent le courant à la cordelle et en serrant la côte, et qu'en descendant elles sont entraînées avec une grande rapidité. Voyez *Univers pittoresque*, Égypte, p. 10; Édrisi, 4e partie du premier climat, et Description de Syène et des cataractes, dans la première livraison de la Description de l'Égypte.

[2] Ces deux chaînes de montagnes sont l'*arabique* ou *orientale*, qui finit brusquement au Caire, et la *libyque*, qui commence à décliner à la hauteur de cette ville et va former la plate-forme sur laquelle les pyramides sont assises. Elles reçoivent différents noms dans les différentes parties de l'Égypte. Voyez *Relation de l'Égypte*, par Abd'-allatif, chap. 1er, note 11.

ville bâtie autrefois par Amrou ben-al-As, et située sur sa rive droite; passé cette ville il se divise en deux branches, près d'un village qui porte le nom de Chatnouf. Ce qu'ajoute ici l'auteur dont nous transcrivons les paroles ne diffère point de ce qu'Hafedh ben-Kéthyr nous a déjà appris plus haut.

Si nous en croyons le témoignage de l'auteur du Traité des sept climats le Nil a ses sources dans le mont *al-Qamar;* elles consistent, selon lui, en dix fontaines, dont cinq se réunissent dans un enfoncement (*batîhah*), et les cinq autres dans un autre enfoncement; les eaux de ces deux enfoncements se rencontrent dans un certain endroit et coulent dans un même lieu.

Le même auteur a eu soin de tracer dans son livre la figure du mont al-Qamar, qui, selon lui, semble se courber en arc et offre plusieurs élévations sur sa crête. La voici telle qu'il nous l'a donnée :

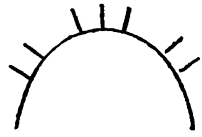

Nous rapportons ceci sur l'autorité d'un homme très-savant, le cheikh Chehab-eddin ben-Amad, qui a composé un traité sur le Nil, lequel, à mon avis, est plein de goût et d'érudition. Comme j'en ai fait une étude particulière, on le verra souvent cité dans cet ouvrage.

Voici ce que Masoudi, mentionné par ce savant, a dit dans son livre qui a pour titre *les Prairies dorées* : « Le Nil a ses sources au pied du mont *al-* « *Qamar*, où il se forme de douze fontaines : or ce « mont est situé au delà de la ligne équinoxiale, c'est-« à-dire sur laquelle les jours et les nuits sont égaux, « et tire sa dénomination de celle de la lune, parce « que, dans l'intervalle que cet astre met à croître « et à décroître, il arrive, par un effet de sa lu-« mière, qui tantôt brille dans tout son plein et « tantôt s'affaiblit, qui paraît un temps et puis s'ef-« face, que ce mont semble aussi subir lui-même « les phases diverses de la lune. Les eaux de ces « douze fontaines se versent dans deux lacs (*bahi-* « *rah*). »

Remarquons ici que le mot *bahirah*, employé par Masoudi, doit s'entendre dans le même sens que celui de *batihah*, dont s'est servi l'auteur du Traité des sept climats.

« En sortant de ces deux lacs, continue l'auteur « que nous citons, les eaux forment un courant et « traversent d'abord des marais et des plaines de « sable; elles prennent ensuite leur direction vers « le pays des nègres qui confine au Zanguebar, et, « parvenues là, elles entrent en partie dans un canal « qui va aboutir dans la mer des Zinges [1]. »

Dans le traité dont nous avons déjà fait mention,

[1] Les Arabes appellent *Zinges* les nègres qui occupent la partie orientale de l'Afrique que nous nommons Zanguebar, de deux mots arabes qui signifient *pays des Zinges* ou *Zangues*.

Ebn-Amad nous apprend qu'al-Seradj-al-Kendi est un de ceux qui font sortir le Nil des monts *al-Qomr;* on y voit aussi que la plupart des géographes ont sur le fait dont il est ici question le même sentiment que ce dernier auteur, sentiment qui paraît d'ailleurs avoir été adopté par Zin-eddin de Rosette; car, dans son ouvrage, il se contente de citer des autorités en faveur de cette opinion, sans faire nullement mention de celles qui pourraient la contredire.

L'auteur du *Soukkardan* rapporte : « La source du « Nil est un sujet de discussion parmi les hommes; « quelques-uns vont jusqu'à dire qu'il descend de « montagnes toutes de neige qui se trouvent com- « prises, selon eux, dans l'immense chaîne de *Qaf*[1]; « qu'ensuite, par un effet de la puissance du Très- « Haut, il traverse la rivière Verte[2], passe successi- « vement par des mines d'or, de rubis, d'émeraudes « et de corail, et qu'après avoir coulé longtemps « dans l'intérieur des terres il va former un cou-

[1] Suivant les Orientaux, cette chaîne de montagnes, formée d'une seule émeraude et placée aux extrémités du globe terrestre, en borne l'hémisphère de toutes parts. C'est dans ces montagnes que furent autrefois relégués les dews et les fées.

[2] Le Nil oriental est appelé indifféremment, par les géographes arabes, *al-Bahr-al-azrak*, rivière Bleue, ou *al-Bahr-al-akhdar*, rivière Verte. Le Bahr-al-azrak a sa source dans le pays des Agows, au sud-ouest du lac Tzana. Il parcourt ce lac sur une étendue de cinq milles géographiques sans s'y mêler; c'est peut-être ce qui a donné lieu à la fable que nous débite l'auteur du *Soukkardan* au sujet du Nil, qui va, selon lui, se promener quelque temps dans les plaines de la mer des Indes avant de diriger sa course vers l'Égypte.

« rant dans la mer des Zinges et se dirige ensuite « du côté de l'Égypte. S'il en était autrement, ajoutent « les auteurs de cette opinion, c'est-à-dire si ce fleuve « n'entrait pas dans la mer pour y mêler ses eaux, « personne ne pourrait en boire, à cause de leur « excessive douceur naturelle. D'autres fixent le lieu « où il commence à paraître à onze degrés au delà « de la ligne équinoxiale, et le font sortir des monts « *al-Qomr*, où, disent-ils, douze sources lui donnent « naissance. »

Si nous en croyons Ebn-Amad dans son traité, certains auteurs attestent que toutes les eaux de la terre, ainsi que tous les fleuves, ont leurs sources sous la *Sakharah*[1], situé dans un lieu de la terre sainte que Dieu seul connaît. Dans le passage où Ebn-Amad rapporte ceci, il ne s'explique pas davantage; mais dans un autre il ajoute : « Au rapport de Thaa- « lebi, dans son Histoire des prophètes, les eaux de la « terre doivent toutes leur origine à des sources qui « se trouvent sous la *Sakharah*[2]; or le Nil, de même « que les autres fleuves de la terre, est compris « dans la généralité de ces paroles. »

[1] Il s'agit ici de la chapelle de la Sakhra, dans la mosquée d'Omar, à Jérusalem.

[2] Thaalebi n'est pas le premier qui ait donné une commune origine à tous les fleuves; avant lui Platon avait dit qu'ils sortaient tous d'un vaste réservoir souterrain, et Virgile avait chanté dans l'épisode d'Aristée :

Ibat; et ingenti motu stupefactus aquarum,
Omnia sub magnâ labentia flumina terrâ
Spectabat diversa locis. . . . . .

Géorg. liv. IV, v. 365 et suiv.

Ebn-Amad, en nous exposant les raisons qui démontrent la supériorité du Nil sur les autres fleuves du monde, nous assure qu'en se déchargeant dans la mer il ne s'y mêle point, mais qu'il y coule séparément sous les flots et qu'il y conserve ses propriétés naturelles, de même que l'huile qui nage dans l'eau. Il ajoute même qu'en certains parages le fleuve paraît à la surface de la mer, et que les marins, qui connaissent fort bien ces endroits, ont coutume de s'y arrêter pour faire de l'eau.

Abou'lkassem ben-Ghânem-al-Mokdessi, dans un ouvrage qui est intitulé *les Qualités éminentes de notre imam, l'imam très-grand et très-vénérable pontife Chaféi*, raconte un fait qui semblerait indiquer que le Nil va même passer dans le pays de Hend[1] : nous le transcrirons, dans la section II, tel qu'il est rapporté par cet écrivain.

« Il y avait en Égypte, dit Zin-eddin, un homme « extrêmement avancé en âge, qui n'avait pas moins « de cent trente ans; il était Copte[2] d'origine et passait

[1] Le pays de *Hend* est celui que nous appelons *Hindoustan*.

[2] Massoudi assure plus bas que ce vieillard était de race nabatéenne, من الانباط; cela peut être. Les Nabatéens, depuis qu'ils ont cessé d'avoir une existence politique, se sont dispersés parmi les autres nations, et l'on a toujours distingué leur race de celle des autres peuples de l'Orient; mais il est plus vraisemblable que ce vieillard était Copte ou Égyptien d'origine. En effet les Coptes, qui forment encore presque la totalité de la population du Saïd, se sont rendus jusqu'ici nécessaires à leurs maîtres par la connaissance qu'ils possèdent de l'administration intérieure de l'Égypte, leur ancienne propriété. Voyez *Voyage en Égypte et en Syrie*, par Volney, chap. Ier, p. 77, 6e édition; Paris, 1823.

« pour être l'un des plus savants de sa nation. Ebn-« Touloun voulut s'informer auprès de lui de ce qui « concernait l'Égypte en général, et en particulier « du lieu où se trouvent les sources du Nil, « Sei-« gneur, lui dit le vieillard, le fleuve que vous dé-« sirez connaître sort d'un lac[1] dont on ne sait ni la « longueur ni la largeur; ce qui est positif, c'est « qu'il est situé à une latitude où les jours et les « nuits sont d'une égalité constante, et qui répond à « la partie du ciel que les astronomes appellent la « *sphère droite;* c'est un fait connu et que personne « n'ose contester. »

Tel est le résumé que mon original donne de cette histoire; mais Chehab-eddin ben-Amad la cite dans son traité, d'après Massoudi. « Cet historien, « dit-il, rapporte ce qui suit : l'an 260 de l'hégire il « parvint aux oreilles d'Ebn-Touloun qu'il y avait « dans la haute Égypte un homme âgé de cent « trente ans, de race nabatéenne, qui était renommé « pour son savoir et son instruction, qu'il était par-« ticulièrement versé dans ce qui concernait l'ad-« ministration du pays; qu'il savait l'étendue des « terres que l'on pouvait y cultiver; l'histoire de son « fleuve, les troupes que l'Égypte peut mettre sur « pied, la milice nécessaire aux souverains qui y « dominent; qu'il avait couru le monde, traversé

[1] Le vieillard copte me semble désigner ici le Bahr-al-Azrak, qui sort en effet d'un grand lac, le lac Tzana, situé dans le Habesch ou Abyssinie; dans cette supposition, il aurait confondu cette rivière avec le véritable Nil, qui vient de l'ouest.

« des empires et visité les nations des deux couleurs; « qu'à tout cela il joignait la connaissance des figures « des astres et de leurs influences diverses.

« Ahmed l'envoya donc quérir et passa seul avec « lui plusieurs jours et plusieurs nuits à entendre « les renseignements qui lui étaient donnés, ses récits « et ses réponses. Entre autres choses, il lui demanda « un jour quelle pouvait être l'étendue du cours du « Nil dans le pays de Habesch, et combien d'états « il y traversait. Le vieillard lui répondit qu'il avait « vu, dans différents royaumes de cette contrée, « soixante princes qui ne cessent de se faire la guerre « entre voisins, et qu'il avait remarqué que le climat « en était chaud et très-sec. Ebn-Touloun lui de- « manda encore s'il n'aurait pas quelques renseigne- « ments à lui donner sur les sources du Nil; le « vieillard lui assura que ce fleuve sort d'un lac. » Il ajouta ensuite ce que Zin-eddin a rapporté ci-dessus, en abrégeant cette histoire.

Je transcrirai ici ce que j'ai lu dans l'Histoire de la Nubie, par Abou-Mohammed-Abd-allah[1] ben-Ah-

[1] Abou-Mohammed-Abd'allah ben-Oswani me paraît être le même qu'Ibn-Sélim-el-Oswani, dont M. Quatremère, le premier (*Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte, etc.* dans les Mémoires sur la Nubie, t. II, etc. Paris, 1811; in-8°) a fait connaître l'ouvrage en Europe. En effet, en comparant les passages que l'on attribue à Ibn-Sélim avec ceux que notre Al-Menoufi a empruntés à Abou-Mohammed, on trouve entre eux un si parfait accord, soit pour le sens, soit pour les expressions, que l'on ne peut raisonnablement mettre en doute l'identité de ces deux auteurs.

L'Histoire de la Nubie contient, suivant l'opinion de Burckhard (*Travels*, Appendix, t. III, p. 493), les meilleurs et les plus riches

med-al-Oswani, dans laquelle cet auteur traite du Nil, de quelques particularités que présente ce fleuve et que j'ai moi-même remarquées, de ses différentes ramifications, de sa division en sept branches à partir d'Olwah[1], de leur réunion dans la contrée de Makorrah[2], du grand contour qu'il

documents sur les pays de Noubah, de Makorrah, d'Alouah et de Bedja. Makrizi et Al-Menoufi la citent souvent dans leurs écrits, et elle n'était pas inconnue aux habitants d'Oswan et de Derr, en Nubie, quand Burckhard passa par ces villes.

Tout ce que nous savons de la biographie d'Ibn-Sélim, c'est qu'il fut envoyé l'an 350 de l'hégire, par le sultan d'Égypte, au roi nubien Kirky ou Kyriakos, à Donqolah, pour essayer de le convertir à l'islamisme.

[1] Olwah ou Alouah, contrée très-fertile et que l'on pourrait appeler le grenier d'abondance de la Nubie, commence au confluent de l'Atbara et du *Bahr-al-Abiad*, s'étend vers le sud et comprend les trois souverainetés actuelles de Damer, Chendy et Sennaar, qui, selon Karl Ritter (*Géographie générale comparée*, t. II, p. 242), forment la grande île de *Méroé* des anciens, *νῆσον ἐνμεγέθη τήν Μερόην* (Strabon, liv. XVII, chap. 1er, p. 471; éd. Tzsch., t. VI), et la *Djézirat Olwah* dont parle Ibn-Sélim dans Makrizi (Quatremère, *Mémoires sur la Nubie*, t. II, p. 21). «Le Nil, dit Ibn-Sélim, «se sépare ici en sept bras, savoir trois grands, l'Abiad, l'Akhdar et «le fleuve Bourbeux, qui vient de l'est (l'Atbara-Takazzé). Près du «confluent des deux premiers est située la capitale d'Olwah; c'est «entre ces deux grands fleuves qu'est enfermée l'île immense «d'Olwa (Djézirat Olwa), dont la limite méridionale nous est in«connue, aussi bien que l'origine des deux fleuves.» Ici vient le passage cité par Al-Menoufi. «Outre les trois bras dont nous venons «de parler, continue Ibn-Sélim, le Nil en a encore ici quatre plus «petits, qui coulent du sud et dont les sources n'ont pas été décou«vertes; tous quatre se jettent dans l'Akhdar et viennent du fond de «l'Abyssinie.» Voyez Makrizi dans Burckhard, *Travels*, Appendix, t. III, p. 497.

[2] Le Makorrah ou Mokrah comprend, selon Makrizi, tout le pays qui s'étend depuis le confluent de l'Atbara et de l'Abiad jus-

forme au midi de la capitale des Noubah, enfin de l'étendue de terre qu'il inonde durant sa crue. « Le « Nil, dit cet historien, à partir de Donqolah, tire « vers l'ouest et parcourt dans cette direction un « espace d'environ quarante farsakhs [1]; parvenu à « ce terme, son lit se resserre peu à peu, et ne pré- « sente plus à la fin qu'une largeur qui ne dépasse « pas cinquante coudées; ici le fleuve est coupé [2] en « plusieurs endroits par des cataractes, par des ro- « chers saillants qui embarrassent son cours et ne « lui laissent, pour s'échapper de là, que trois, et, en « certain temps de l'année, que deux issues étroites. « La cataracte située près de la citadelle d'*Asfoun* [3]

qu'à celui de Maris, dernière contrée de la Nubie du côté du nord. Autrefois les Makorrah avaient étendu leur domination jusqu'à la frontière de l'Égypte, où ils avaient une ville nommée *Yafah;* mais aujourd'hui ils ne forment plus qu'un petit état situé au-dessus du royaume de Berber, dont le chef, appelé *Naym*, se fait redouter par ses brigandages. (Burckhard, *Travels*, p. 68 et 255.)

[1] Édrisi (*Géographie*, 1re partie du premier climat) compte vingt-cinq farsakhs dans le degré; quarante farsakhs font donc quarante de nos lieues.

[2] Le lieu décrit ici par Ibn-Sélim commence au-dessous de l'île *Mescho* et comprend une partie du Dar-Mahass et tout le pays connu aujourd'hui sous le nom de Batn-al-Hadjar. Ces deux régions sont couvertes de montagnes, de rochers, qui rétrécissent le lit du Nil et qui s'étendent jusqu'à la grande cataracte de Wady-Halfa ou du mont Djenâdel, qui est la neuvième à partir de Chendy, et jusqu'à Ebsambol, au nord. « C'est une vraie contrée de cataractes, » dit Karl Ritter dans sa Géographie. On en compte six principales dans le Batn-al-Hadjar; elles ont été décrites par Burckhard (*Travels*, p. 351).

[3] La cataracte d'*Asfoun* est située sur la frontière septentrionale du Donqolah, dans le Dar-Mahass, près du village de *Koké*, qui se

« est la plus longue et la plus dangereuse des trois[1] « que l'on connaisse. Une montagne qui va en s'in- « clinant de l'est à l'ouest s'avance en travers dans « le Nil, y barre le passage aux eaux, qui n'ont pour « la franchir que trois ouvertures ou portes, et « quelquefois que deux seulement. Ainsi resserrées, « elles se précipitent avec un fracas horrible du « haut de la montagne et offrent un spectacle que « l'œil aime à contempler. Au midi de la cataracte « on remarque dans le fleuve deux lits de pierre « qui occupent un espace d'environ trois lieues, et « qui s'étendent jusqu'à un village connu sous le « nom d'*Yésir*[2], situé sur la frontière du pays de « *Marès*[3], auquel il appartient, et à l'entrée de celui

trouve dans le voisinage de *Tinareh*, lieu visité par Burckhard (*Géographie générale comparée*, t. II, p. 280 et suiv.). M. Quatremère appelle la forteresse qui a donné son nom à la cataracte qu'elle domine *Astenour;* d'autres la nomment *Astenoun;* dans le manuscrit que j'ai devant les yeux je lis distinctement اصفون *Asfoun*.

[1] Ibn-Sélim veut sans doute parler ici des grandes cataractes; l'on en compte aujourd'hui dix depuis Chendy jusqu'à Oswan, dont six petites et quatre grandes. Ces dernières sont, 1° la cataracte de Takaki, située dans le pays des Arabes *Rebatat*, et dont Ibn-Sélim paraît n'avoir pas eu connaissance; 2° la cataracte de la forteresse *Asfoun*, dont nous venons de parler; 3° la cataracte du mont Djenâdel; 4° la cataracte d'Oswan. Les six petites ne sont, à proprement parler, que des rapides, dont on peut voir la description dans Burckhard (*Travels*, p. 351).

[2] Dans la Géographie de Karl Ritter ce village est appelé *Yosto;* mais dans mon manuscrit je lis يسير *Yésir*.

[3] Méris, qui en langue égyptienne signifie *pays du sud*, est la contrée de la Nubie qui est limitrophe de la haute Égypte; elle s'étend au midi jusqu'au Makorrah.

« de Makorrah. Quant aux sources des divers af-
« fluents du Nil, ajoute Abou-Mohammed, j'ai fait
« là-dessus bien des questions et bien des recherches;
« je me suis beaucoup informé chez tous les peuples
« que j'ai visités; mais je n'ai trouvé personne qui
« ait pu m'indiquer les lieux précis où elles se trouvent.
« Ceux qu'il m'a été permis de consulter m'ont tous
« assuré qu'ils ne connaissaient guère ces affluents
« que jusqu'à l'entrée des déserts, et qu'à l'époque
« du gonflement des eaux ils entraînent des débris
« de navires, des gouvernails et autres pièces de ce
« genre, d'où l'on pourrait conclure qu'au delà des
« déserts il y a des pays civilisés. »

D'après Watwat le libraire, dans son livre intitulé *les Charmes de l'esprit*, le Nil a un cours d'environ un peu plus de trois mille farsakhs, et coule quatre mois dans les déserts, deux dans le pays des nègres et un dans celui des musulmans. Ceci s'accorde fort bien avec le sentiment d'Ebn-Zaulak, dans le cours de son histoire. Nous l'exposerons plus bas et nous l'accompagnerons des paroles d'Abou-Kabil, qui prétend que ce sentiment a été suivi par la foule des géographes.

L'auteur du livre qui a pour titre *les Perles des couronnes* attribue au Nil, depuis sa source jusqu'à ses embouchures, une longueur d'environ quarante-deux degrés, plus deux tiers, en comptant soixante milles dans le degré. La longueur totale, si l'on a égard aux coudes et aux sinuosités que le fleuve forme tantôt à droite, tantôt à gauche, est, selon

lui, d'environ huit mille six cent vingt-quatre milles et deux tiers[1].

Si l'on en croit l'auteur du livre intitulé *le Divertissement de celui qui désire connaître le monde*, l'espace que le Nil parcourt, depuis sa source jusqu'à ses embouchures, est de cinq mille six cent trente milles.

Au rapport de l'auteur du Trésor de l'histoire, la longueur du Nil comprend quatre mille cinq cent soixante et dix milles, et sa largeur, dans le Habesch et la Nubie, un peu moins de trois milles; en Égypte cette largeur se réduit à un tiers de mille. Cet historien conclut de tout cela qu'aucun fleuve de la terre n'est comparable au Nil.

« Dans le monde entier, dit Ebn-Zaulak dans le « cours de son histoire, vous ne trouveriez point de « fleuve dont le cours fût aussi étendu que celui « du Nil : il coule l'espace d'un mois en pays mu- « sulman, il en coule deux dans la Nubie, et quatre « dans les déserts qui s'étendent jusqu'aux monts « *al-Qomr*, au delà de la ligne équinoxiale, où se « trouvent ses sources. »

Abou-Kabil prétend que ce que rapporte ici l'auteur original, d'après Ebn-Zaulak, est généralement adoptée par les géographes, et il le répète lui-même presque dans les mêmes termes qu'Ebn-Amad dans son Traité sur le Nil. Nous transcrivons ici ses propres

[1] Suivant Rennel (*Mémoires*, dans Hornemann, *Voyages*, édition Langlès, t. II, p. 239), la distance, en ligne droite, qui existe entre les sources du Nil et ses embouchures, est d'environ deux cent soixante mille deux cent quatre-vingts milles géographiques.

paroles : « Les savants, écrit-il, s'accordent à dire « qu'il n'est point sur la terre de fleuve dont le cours « soit aussi long que celui du Nil; suivant eux il « coule l'espace d'un mois dans les états qui relèvent « des princes musulmans. » Ici, après avoir rapporté ce qui a été dit ci-dessus, il ajoute : « Parmi les « fleuves du globe terrestre, le Nil seul se décharge « en même temps dans la mer des Grecs et dans « l'Océan chinois [1]. »

Abou-Mohammed-Abd'allah ben-Mohammed-al-Oswani dit dans son Histoire de la Nubie, en parlant d'une contrée appelée *Yakarn* : « De tous les pays « que le Nil traverse dans son cours, je n'en ai point « remarqué dont l'étendue égalât celle de la Nubie « le long de ce fleuve. J'ai aussi calculé que la lar- « geur du Nil dans cette contrée n'est pas moindre « de cinq [2] stations. Il est coupé en plusieurs en-

[1] L'Océan chinois est la *mer des Indes*, que Massoudi nomme plus haut *mer des Zinges*. Le Nil ou canal qui, suivant Abou-Kabil et Massoudi, se rend dans cette mer, est le *Zébi*, que les Arabes appellent *Nil de Makadsch*, à cause qu'il arrose une contrée de l'Afrique orientale de ce nom; or, suivant Abou'l-Féda (Rennel, *Géographie d'Hérodote*), le Nil de Makadsch, le Nil de l'Égypte et celui du Soudan prennent tous naissance dans le lac *Koura*. Cette prétendue origine commune aux trois fleuves aura sans doute fait confondre à Abou-Kabil le Zébi avec le Nil d'Égypte, et l'aura porté à croire que ce dernier fleuve se déchargeait en même temps dans la Méditerranée et dans la mer des Indes.

[2] Cette largeur extraordinaire qu'Ibn-Sélim donne au Nil en cet endroit ne peut s'admettre, à moins que l'on ne suppose, ce qui me paraît probable, que le fleuve, en se bifurquant, embrasse une île très-spacieuse, et qu'alors entre ces deux bras il y a une distance d'environ cinq stations, ce qui fait environ cinquante de nos lieues.

« droits par des îles, dont il arrose les terres basses « par le moyen de canaux, et qui offrent des villages « et des établissements remarquables. »

Pour concilier ensemble cet historien et l'auteur du Trésor de l'histoire, je ne trouve pas d'autre moyen que celui d'admettre une largeur qui variera suivant les différentes contrées de la Nubie, et qui sera dans certaines localités, comme l'a écrit l'auteur du Trésor de l'histoire, à savoir, de trois milles environ, et dans d'autres, comme elle a été déterminée par l'Histoire de la Nubie, c'est-à-dire de cinq stations. Ce sentiment, qui réunit les deux premiers, est le seul, à mon avis, que l'on doive adopter, parce qu'il n'offre rien qui embarrasse l'esprit et qu'il a l'avantage d'être fondé sur l'inspection même des lieux.

Quelques géographes peu judicieux ont écrit qu'au delà des sources du Nil s'étend une région obscure [1] et ténébreuse, et que, selon Abou'lkhatab, au delà de celle-ci il s'en trouve une autre où règne une clarté perpétuelle. Pour étayer cette singulière opinion, ils citent un fait tiré de l'histoire des anciens rois d'Égypte, que nous rapporterons ici. « Walid [2], disent-ils, était un souverain d'Égypte

[1] Avant d'arriver à la chaîne fabuleuse de *Qaf* il existe une région ténébreuse qui empêche les mortels d'aller plus avant; peut-être est-il ici question de cette étrange contrée.

[2] Ce Walid est le même que celui que Grégoire Abou'lfaradj, dans son Histoire abrégée des dynasties, appelle *Ebn-Sânes*. Il était de la postérité d'Almalek, fils d'Ellifaz, petit-fils d'Esaïr, dont les descendants s'établirent dans l'Idumée, contrée limitrophe de

« de la postérité d'Almalek; il adorait la lune et fut « le premier qui porta le nom de *Férawn*. Lors- « qu'il eut gouverné quelque temps son royaume, « il lui vint dans l'esprit d'aller reconnaître les sources « du Nil et visiter les nations diverses qui habitent « les bords de ce fleuve. Il mit trois ans pour faire « les préparatifs de son long voyage; pendant cet « intervalle il se munit de tout ce qui pouvait lui « être nécessaire dans la route; il mit ordre à ses « affaires, créa un vice-roi pour gouverner l'Égypte « en son absence, et, ayant pourvu à tout, il quitta « le royaume. Il rencontra d'abord plusieurs peu- « plades de nègres; puis il parcourut une contrée « toute d'or, laquelle nourrissait une population « nombreuse et produisait des plantes d'or[1] qui res- « semblaient à des cannes à sucre; enfin, après un « immense trajet, il arriva aux bords d'un lac où se « rendent les eaux du Nil par plusieurs courants qui « prennent naissance dans le mont *al-Qamar*, der-

l'Égypte. Avant l'époque de Walid, et dès le temps d'Abraham, les rois d'Égypte portaient le titre de *férdoun*, qui était commun à toute une dynastie.

[1] Suivant le chérif Édrisi, les habitants de Tocrour, pays situé aux extrémités de l'Afrique occidentale, croient que l'or est végétal. Une anecdote fort singulière, rapportée par un autre écrivain arabe, prouve que cette opinion n'est pas particulière à une peuplade de l'Afrique. En 394 de l'hégire Mahmoud, fils de Sebecteghin, premier sultan de la dynastie des Gasnévides, se promenant dans le Ségestan, qu'il venait de conquérir, trouva dans une montagne de cette contrée un arbre d'or très-fin dont les racines s'étendaient l'espace de trois lieues sous les montagnes. Mais sous le règne de Massoud, son fils, un tremblement de terre renversa la montagne et fit disparaître la mine d'or.

« rière un palais jadis construit par les ordres du « grand Hermès[1]. Walid gravit la montagne et dé- « couvrit au delà un fleuve de poix noire qui tra- « versait silencieusement le Nil divisé en petits ruis- « seaux; mais des exhalaisons fétides, émanées du « sein de ce fleuve extraordinaire, firent périr[2] sous « les yeux du roi un grand nombre de personnes de « sa suite. Ceux qui échappèrent à ce désastre ra- « contèrent depuis que dans cette région de mort « ils n'avaient aperçu ni la lune ni le soleil, mais « qu'ils avaient été éclairés seulement par une lueur « sombre et rougeâtre, telle que celle qui est quel- « quefois produite par le soleil. Walid retourna donc « en Égypte: mais il n'y régna que fort peu de temps « après cette aventure; car, un jour qu'il était allé « à la chasse, il fut assailli et dévoré par un lion

[1] Les Orientaux admettent l'existence de trois personnages qui ont porté le nom d'Hermès ou de Mercure et qui ont vécu dans des temps différents. Celui dont il est parlé dans Al-Menoufi a paru au commencement du second millénaire solaire du monde, environ mille ans après Adam, et il s'appelait aussi Édris ou Énoch. Voyez d'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, article *Hermès*, p. 449.

[2] At-Tifâchi, dans As-Soyouti (man. arabe de M. Varsy, p. 621), en racontant la même histoire, nous donne quelques détails qu'il ne sera peut-être pas inutile de transcrire ici. « Suivant certains « auteurs, dit-il, des voyageurs s'étant avancés jusqu'à la montagne « de *Qomr*, se hasardèrent à la gravir. De là ils découvrirent une « rivière mugissante dont l'eau coulait noire comme la nuit et était « sillonnée à travers par une autre rivière dont la limpidité sem- « blait rivaliser avec l'éclat du jour. Celle-ci pénétrait dans le sein « de la montagne, et elle en sortait du côté du nord pour se « rendre de là à un pavillon bâti, dit-on, par Édris ou le grand « Hermès; là elle se divisait en plusieurs bras.... »

« furieux. Son corps fut enseveli dans l'une des py-
« ramides de son royaume. Il eut pour successeur
« immédiat Rian, qui est le *Féraoun* de Joseph[1]. »

Le cheikh Amad-eddin ben-Kéthyr a dit dans sa grande histoire : « Au rapport de quelques chroni-
« queurs, le Nil a sa source sur un plateau très-
« élevé, où un voyageur, qui avait poussé la curio-
« sité jusqu'à y monter, avait vu un monstre d'une
« taille gigantesque et d'une figure épouvantable,
« des jeunes filles dont la beauté l'avait ravi, ainsi
« que plusieurs autres merveilles qui l'avaient rempli
« d'étonnement. Ils prétendent que si l'on vient à
« être une fois témoin de ce spectacle bizarre, l'on
« perd pour toujours l'usage de la parole ; mais c'est
« là une de ces fables dont les historiens peu scru-
« puleux aiment à amuser le lecteur, et que l'on
« doit regarder avec raison comme le fruit d'une
« imagination folle et malade. »

Ce conte que nous venons de rapporter n'aurait-il pas trait à ce qu'on lit dans Ebn-Zaulak au sujet d'un khalife d'Égypte ? « Une compagnie d'hommes
« intrépides, dit cet historien, avait reçu ordre de
« la part d'un khalife de remonter le Nil jusqu'à ses
« sources. Ils se mirent donc en route, et, après
« avoir marché fort longtemps, ils arrivèrent enfin

[1] Les musulmans prétendent que Rian ben-Walid fut converti à l'islamisme par le patriarche Joseph. Cet anachronisme n'est pas le seul que l'on remarque dans l'histoire ecclésiastique des sectateurs du faux prophète. Voyez d'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, p. 716.

« au pied d'une montagne très-haute et très-ardue, « d'où les eaux du fleuve se précipitaient avec un « fracas si horrible qu'à peine pouvaient-ils entendre « leurs compagnons les plus voisins. Cependant un « de la troupe, plus hardi que les autres, se mit à « escalader la montagne pour reconnaître le pays « d'au delà; mais, arrivé au sommet, notre homme « de danser, de battre des mains, de pousser des « éclats de rire; puis il s'avance vers le revers de la « montagne, il s'éloigne insensiblement de ses com- « pagnons; on le suit des yeux, il a disparu pour « toujours. Un autre monte après lui, et comme « lui il va à la découverte; mais le voilà qui fait « les folies et les extravagances du premier; il a « disparu. Un troisième, plus avisé que les deux « autres, se présente alors. « Liez-moi avec une corde « par le milieu du corps, dit-il à ses compagnons « qui tremblaient pour lui; liez-moi, et si, arrivé au « haut de la montagne, je commence à imiter mes « deux infortunés devanciers, n'oubliez pas de me « tirer vers vous, afin que, forcé de rester à la même « place, je puisse éviter leur funeste sort. » Il dit et « il est attaché. Parvenu de la sorte à la cime du « mont *al-Qamar,* notre homme intrépide n'en imite « pas moins les extravagances de ceux qui l'ont pré- « cédé; alors ses compagnons de le tirer. Mais on « raconte qu'étant devenu muet, il ne put répondre « aux questions qui lui furent adressées, et qu'il « mourut sur-le-champ. A cette vue la troupe des « voyageurs, découragée, se désista de son entre-

« prise, et s'en retourna en Égypte sans avoir rien « appris davantage[1]. »

Tel est le récit qu'Ebn-Amad nous fait de cette aventure, et qu'il a tiré de l'histoire d'Ebn-Zaulak.

Parmi les ouvrages que j'ai consultés sur la question présente, il en est un excellent, attribué à Abou-Thaher-Mohammed ben-Abd'arrahman ben-Abbas, plus connu sous le nom de *Mokhalles*. On y rapporte le fait suivant, sur la foi d'Alleith ben-Saad, avec les paroles mêmes de ce docteur, que voici : « Selon une tradition qui est parvenue jusqu'à moi, « il y avait jadis un homme de la tribu des Beni'l- « Aïss[2], appelé Haïd ben-Abou-Schaloum ben-al- « Aïss-Ebn-Ishak ben-Ibrahim, qui, pour échapper « aux poursuites violentes d'un roi de sa tribu, se « réfugia en Égypte, où il fit un séjour de quelques « années. Émerveillé des phénomènes que l'on re-

[1] Voici comment At-Tifâchi raconte cette fable : « Une ancienne « tradition, dit-il, porte qu'une compagnie d'hommes gravit un « jour la montagne de *Qomr*, et que l'un d'eux, s'étant mis à pousser « des éclats de rire et à battre des mains, se précipita ensuite dans « le fleuve qui coule au bas de la montagne, du côté du sud, et « que les autres, craignant un pareil sort, retournèrent sur leurs « pas.....

« Si nous en croyons une autre tradition, dit-il encore, le premier « prince qui régna en Égypte envoya à la recherche des sources du « Nil une troupe d'hommes avec un chef à leur tête. Après avoir « marché fort longtemps, ils arrivèrent enfin dans une contrée où « les montagnes étaient de cuivre; mais le jour suivant, comme le « soleil, à son lever, dardait ses rayons ardents sur le fleuve, nos « infortunés voyageurs, exposés à leur répercussion meurtrière, pé- « rirent tous sur les lieux. »

[2] C'est le nom du patriarche Ésaü chez les Arabes.

« marque dans l'état du Nil, et surtout de la crue « périodique de ce fleuve, il fit vœu de le remonter « jusqu'aux lieux qui lui donnent naissance. Il marcha « trente ans dans des pays habités et autant dans des « régions incultes et désertes, selon les uns, et « quinze de la première manière et autant de la se- « conde, selon les autres. Après un trajet d'un très- « long cours il arriva enfin au confluent du Nil et « de la rivière Verte, qu'il traversa. Arrivé à l'autre « bord, il fut fort étonné de trouver un homme qui « priait debout, sous l'ombrage d'un pommier. Il « regarde, il examine la physionomie de l'inconnu, « puis il s'approche familièrement de lui et lui donne « le salam. Le solitaire de l'arbre, flatté de cette « prévenance, se prend alors à le questionner. « Qui « êtes-vous? lui dit-il.— Je m'appelle Haïd ben-Abou- « Schaloum ben-al-Aïss-Ebn-Ishak ben-Ibrahim. — « Quel sujet vous amène donc dans ces lieux sau- « vages? — Je suis prêt à vous satisfaire; mais ap- « prenez-moi auparavant quel est votre nom.—Mon « nom est Amran ben-Folan ben-al-Aïss ben-Ishak « ben-Ibrahim.— Ce qui m'attire ici, ô Amran, c'est « l'envie de reconnaître les sources du Nil. Apprenez- « moi maintenant la raison pour laquelle vous êtes « venu vous confiner dans ce réduit solitaire. — Le « Très-Haut m'a donné à connaître, par révélation, « que je devais me fixer ici en attendant un nouvel « ordre de sa Providence. — S'il vous est parvenu « quelques renseignements au sujet du Nil, ou si le « ciel vous a révélé qu'un enfant d'Adam arriverait

« un jour jusqu'aux sources du Nil, ô Amran, dites-
« le-moi. — Oui, mon cher Haïd, j'ai appris que ce
« serait un enfant de la postérité d'Al-Aïss, et tout
« me porte à croire que cet homme c'est vous-même.
« — Quelle voie aurais-je donc à suivre pour accom-
« plir mes heureuses destinées? — Si vous ne me
« promettez de mettre à exécution ce que je vais
« vous demander, n'attendez de moi aucun rensei-
« gnement. — Quoi donc? ô Amran. — Quand vous
« serez de retour de votre voyage, si vous me trouvez
« encore en vie, j'exige que vous restiez auprès de
« moi jusqu'à ce que le ciel me déclare sa volonté
« ou que je sorte de ce monde; et dans ce dernier
« cas vous me donnerez la sépulture; si, au con-
« traire, vous me trouvez mort, il ne vous sera
« permis de me quitter que lorsque vous m'aurez
« rendu les derniers devoirs. — Je donne ma parole.
« Vous marcherez donc de votre pas le long du Nil,
« jusqu'à ce que vous rencontriez un monstre qui
« vous présentera sa croupe, mais dont vous ne
« verrez point la partie antérieure. Que sa vue ne
« vous jette point dans l'épouvante; c'est un ennemi
« déclaré du soleil. Quand cet astre paraît le matin
« sur l'horizon, le monstre se dresse furieux contre
« lui pour tenter de le dévorer, et se rue du côté où
« celui-ci se lève rayonnant. Il vous emportera donc
« loin des rives du fleuve, sur les bords de la mer;
« mais rassurez-vous, la bête regagnera les bords du
« Nil et elle vous y laissera poursuivre votre route.
« Après cela, la première région que vous rencon-

« trerez sera une région de fer, où les montagnes, « les plaines et les arbres sont de fer; passé celle-ci « vous en trouverez une autre de cuivre, où les « montagnes, les plaines et les arbres sont de cuivre; « puis vous entrerez dans une contrée d'argent, où « les montagnes, les plaines et les arbres sont d'ar- « gent; enfin, après cette dernière, vous en trouverez « une d'or, où les montagnes, les plaines et les arbres « sont d'or : c'est là où vos yeux pourront contem- « pler l'objet de votre curiosité. »

« Cela dit, Haïd se hâta de prendre congé du bon « anachorète et de diriger ses pas du côté de la ré- « gion d'or; mais ce ne fut qu'après une longue et « pénible course qu'il y mit le pied. Il découvrit, à « l'une des extrémités de cette région, une éminence « d'or, et au pied de cette éminence un édifice en « forme de pavillon, également d'or, dont les quatre « faces offraient chacune une large ouverture. Un « amas d'eau limpide se précipitait du haut d'un mur « d'or planté sur l'éminence, et courait en murmurant « se rendre dans l'intérieur du pavillon, qui la vo- « missait écumante par ses quatre ouvertures. Trois « de ces ouvertures la voyaient se perdre dans la « terre; l'eau qui sortait par la quatrième formait « seule un courant, qui est le Nil. Haïd but de cette « eau et se remit quelque temps de la fatigue du « voyage. Portant ensuite sa curiosité plus loin, il « voulut s'approcher du mur pour essayer de l'esca- « lader, mais tout à coup un ange vint à lui et lui « dit : « Haïd, où prétends-tu aller? Tes yeux ont été

« témoins de tout ce qu'il est permis à un mortel « de voir en sa vie. N'avance pas plus avant; le lieu « où tu aspires de pénétrer n'est rien moins que le « paradis, et le Nil en descend. — Je désire ardem- « ment y entrer. — Ce que tu me demandes, Haïd, « n'est nullement possible maintenant. — Qu'est-ce « que j'aperçois devant moi? — C'est la roue immense « qui, en tournant, fait opérer au soleil et à la lune « leur révolution diurne; elle ressemble, comme tu « vois, à une meule énorme de moulin. — Laissez- « moi, je vous prie, la monter et tourner avec elle. »

Ici quelques auteurs assurent que Haïd monta la roue et qu'il tourna avec le soleil autour de la terre; selon d'autres, il n'eut pas autant de hardiesse.

C'est là ce que j'avais à citer de cette histoire qui pût cadrer avec mon dessein. La suite en est pour moi sans objet et sans utilité; je la rapporterai néanmoins, mais très-succinctement.

L'ange fait donc savoir à Haïd qu'il va lui donner un fruit du paradis qui suffira pour le nourrir le reste de sa vie, pourvu qu'il ait soin de ne lui jamais préférer un aliment quelconque. Il le gratifie en effet d'une grappe de raisin de différentes couleurs. Haïd s'en retourne avec ce don céleste; il rencontre sur sa route le monstre, qu'il monte de nouveau, et il est jeté loin de là dans le lieu où il a laissé Amran, qu'il trouve mort depuis quelques jours. Il lui rend les derniers devoirs et se délie de son engagement. Après cela le diable se présente à lui sous la figure d'un cheikh portant des pommes; et il emploie

auprès de lui tant de moyens artificieux que notre pauvre pèlerin, enfin séduit, consent à manger du fruit qui lui est offert. L'infortuné Haïd reconnaît ensuite l'illusion du malin esprit, et, déplorant sa faute, il retourne en Égypte, où il meurt.

Telle est la suite et la fin de cette histoire, que tout le monde s'accorde à regarder comme supposée; elle porte d'ailleurs en elle-même des preuves qui témoignent de sa fausseté. La première et la plus forte de ces preuves, c'est qu'elle contredit évidemment les traditions orthodoxes qui nous enseignent que le paradis se trouve dans le ciel et non sur la terre. En expliquant ces paroles du prophète : « Alors je fus « introduit dans le séjour immortel des bienheureux, « et voilà : j'y vis des colliers de perles, etc.; » paroles qu'on lit dans la tradition de son voyage nocturne, le cheikh de l'islamisme, le pôle du monde savant, le très-distingué Mohi-eddin-al-Nowawi, a dit en propres termes : « Cette tradition prouve, en faveur « des sonnites, que le paradis et le feu ont été créés « dans le temps, et que le paradis est situé dans le « ciel. » Les partisans de la *sonnah* [1] sont donc d'un commun accord sur le point en question.

[1] Les sonnites ou partisans de la tradition ont recours au Coran dans les questions difficiles de droit ou de morale; et quand ce livre ne se prononce pas d'une manière claire au point de résoudre le doute, ils s'autorisent des actions et des paroles du prophète que la tradition a conservées dans le souvenir des hommes et dans certains livres qu'ils appellent *sahih* ou *complets*, parce qu'ils contiennent tout le corps des traditions musulmanes. Les schiites, opposés aux sonnites, rejettent l'autorité de ces *sahih*.

Une autre preuve non moins concluante contre la fausseté de cette histoire, c'est le silence que gardent les traditions sur ce monstre épouvantable, qui, rempli de rage contre l'astre du jour, ne voudrait rien moins que le dévorer. Comment peut-on supposer une pareille absurdité? Le Créateur n'a-t-il pas placé le soleil dans le firmament pour marquer les heures de la prière et des différentes actions de la journée? En vérité il n'y a guère que des sots qui puissent ajouter foi à un conte aussi ridicule.

Autre preuve. Il est certain que sans le secours et l'aide du prophète on ne parviendra jamais à la connaissance de ce qui s'est passé dans les temps anciens; mais nous voyons, dans le récit même de l'histoire dont nous rejetons la véracité, que les faits qu'elle contient ont eu lieu un peu après la mort d'Ibrahim; or quelle autorité nous apporte-t-on pour nous faire croire à l'existence de faits passés dans un âge si reculé du nôtre? Que l'on nous apprenne par quelle voie ils se sont transmis jusqu'à nous.

Dernière preuve. Jamais géographe n'a donné au cours du Nil le nombre d'années qui sont mentionnées dans cette histoire. Il est vrai qu'Abou-Kabil semble prétendre que la généralité des savants assigne à ce fleuve un cours de sept mois; mais il est clair que cet illustre auteur n'a jamais embrassé cette opinion. Nous pourrions encore donner plusieurs raisons de la fausseté de cette histoire; mais elles se présentent d'elles-mêmes à tout esprit qui

veut se donner tant soit peu la peine de réfléchir, et il serait inutile de nous arrêter ici à les exposer. Il n'y a guère que l'ignorance ou l'esprit de secte qui puisse donner crédit à l'opinion que nous combattons; un peu d'intelligence et de sens commun suffit pour en faire reconnaître la fausseté et engager même à la faire rejeter des autres. En vain nous dira-t-on qu'elle a été rapportée par le célèbre Alleith; cet écrivain s'est contenté de la transcrire, et d'ailleurs il n'a rien avancé dans ses écrits qui donnât à entendre qu'il l'ait crue vraie. Au reste, pour être en droit d'attribuer à un fidèle musulman qui fait profession de croire en Dieu et au dernier jour une opinion dont la fausseté est évidente, une simple conjecture ne suffit pas; un musulman est trop éclairé pour donner ainsi tête baissée dans une erreur palpable; et à Dieu ne plaise qu'il encoure jamais un tel blâme! Il est vrai qu'Alleith a pu écrire, *on dit, on raconte;* mais ces manières de s'exprimer n'ont d'autre portée que celle de constater l'existence d'une tradition, d'un fait simplement relaté : or un fait de cette nature peut être vrai aussi bien que faux; et celui dont il s'agit porte en lui-même toutes les apparences de la supposition.

On nous objectera peut-être encore le silence de l'imam Alleith, qui aurait dû, ce me semble, se faire un devoir de démontrer la fausseté de ce qu'il raconte.

Mais ce qui a déterminé cet écrivain, répondrons-nous, à ne pas prendre cette peine, c'est qu'il a cru

avec raison que l'évidence seule de la supposition du fait serait bien suffisante pour le faire rejeter de tous ceux qui savent faire usage de leur intelligence.

Maintenant s'il se rencontre encore, parmi ceux qui ne sont pas de notre avis, des esprits animés par la fureur de contredire et qui redoutent la peine qu'il leur en coûterait pour examiner nos raisons, ils doivent savoir que de notre côté nous nous mettrons peu en peine de répondre à leurs vaines objections et de réfuter leurs assertions entièrement dénuées de fondement, et par là même inadmissibles.

J'ai eu occasion de m'entretenir sur la question présente avec un savant très-distingué qui s'était prononcé en faveur de la vérité de l'histoire rapportée par Alleith; il est revenu de son premier sentiment et il est convenu avec moi qu'elle ne pouvait qu'être supposée.

J'ai aussi conféré sur ce même point avec un cheikh[1] de la tradition, qui avait lu le traité que nous avons eu plusieurs fois occasion de citer dans ce livre à cause de l'autorité dont il jouit auprès de tous les savants, et il est également convenu avec moi que l'histoire en question n'était point du tout authentique. Comme je l'ai supplié de vouloir bien lui-même entreprendre d'en démontrer la fausseté par écrit, il m'a allégué pour excuse qu'il était occupé à des travaux beaucoup plus importants que celui dont je voulais le charger.

[1] Les cheikhs de la tradition sont des docteurs musulmans qui savent par cœur les *hadits* ou traditions consignées dans les *Sahih*.

Mais il est temps que nous revenions à notre Nil. Les musulmans sont unanimement persuadés que ce fleuve a sa source dans le paradis, au pied du *Sédrat-al-Monteha*[1]. Ce que les traditions orthodoxes nous apprennent là-dessus est trop clair pour qu'il soit permis de croire le contraire. Les différentes opinions que nous avons mentionnées jusqu'ici, et toutes celles que l'on voit dans les autres ouvrages qui ont pour objet la matière présente, regardent seulement le lieu où le Nil commence à paraître sur la terre après qu'il est sorti du paradis. A l'appui de ce que j'avance, je citerai les paroles du cheikh de l'islamisme, du pôle du monde savant, le docte Mohi-eddin-al-Nowawi; elles sont tirées du livre de cet auteur qui a pour titre *l'Accord de l'entendement avec le langage :* « Une tradition, dit ce « docteur, qui est consignée dans le *Sahihin*[1], c'est « que l'envoyé de Dieu a assuré que le Nil et l'Eu- « phrate prennent naissance au pied du *Sédrat-al-* « *Monteha.* »

Le cheikh qui assure que cette tradition est consignée dans le *Sahihin*, et qui rapporte même les

[1] Le *sédrat-al-monteha* est, selon les Orientaux, un arbre du genre *nebk;* or « le nebk, dit Sonnini, est une espèce de nerprun « qui s'élève plus haut que le pommier et dont l'écorce est grise et « assez semblable à celle des saules. Les fruits ressemblent à une « petite pomme ronde, et ils en ont plutôt la saveur que celle des « prunes. » Voyez Sonnini, *Voyage dans la haute et la basse Égypte*, t. II, p. 225; Paris, an VII de la république.

[2] *Sahihin* est le titre d'un recueil de traditions qui a été fait par Abou-Issa-Mohammed-Termedi ou natif de Termed, ville située sur les bords du Gihon, dans le Thokharestan.

termes dans lesquels elle est conçue, doit être pour nous d'une grande autorité, parce que ses écrits et les citations qu'il a occasion de faire dans ses ouvrages inspirent en général une grande confiance; néanmoins je n'assurerais pas qu'il ait rapporté les propres termes de la tradition, car il peut se faire qu'il n'en ait donné que le sens. Il est vrai que personne n'a pu me tirer de mon incertitude là-dessus.

Nous citerons encore ici ce que le même auteur a écrit, dans son commentaire sur le livre intitulé *Moslem*, au sujet de la tradition du voyage nocturne[1] du prophète. « Mohammed, dit-il, a assuré avoir « remarqué dans le paradis quatre grands fleuves « qui avaient une source commune, et dont deux « coulaient ostensiblement et deux avaient leur cours « dans l'intérieur de la terre. C'est en cette occa- « sion, fait-on dire au prophète dans le *Sahih* de « Moslem, que, m'adressant à l'ange qui me con- « duisait, je lui dis : « O Gabriel, quels sont ces « fleuves que je vois devant moi?—Les deux fleuves « dont le cours est invisible, lui répondit l'ange, « sont ceux que le Créateur a destinés aux demeures

[1] Tout le monde connaît l'histoire de l'ascension de Mahomet ou du voyage qu'il fit, pendant la nuit, monté sur le Borak. Il fut transporté dans cette nuit mémorable de la Mecque au temple de Jérusalem, et de là dans les sept cieux, qu'il parcourut successivement, accompagné de l'ange Gabriel; il pénétra même au delà du septième; il vit de près le trône de Dieu et fut même touché à l'épaule par l'Éternel, ce qui lui fit éprouver un froid très-sensible.

« célestes; quant aux deux autres, dont vous remar-
« quez les eaux paisibles, l'un est le Nil et l'autre
« l'Euphrate. » Or, suivant ce qui est dit dans le *Sahih* d'Al-Bokhari, les quatre fleuves[1] dont parle la tradition prennent naissance au pied du *Sédrat-al-Monteha*. Voici les paroles de cet illustre traditionnaire : « Selon Mokâtel, dit-il, le Selsibil et le Kau-
« ther sont les fleuves dont le cours a lieu sous terre.
« De ce que, selon les traditions, le Nil et l'Euphrate
« ont leur source au pied du *Sédrat-al-Monteha*, le
« cadhi Ayadh conclut que le pied du *Sédrat-al-*
« *Monteha* se trouve sur la terre. Suivant moi, cette
« conclusion n'est point rigoureuse. L'on peut fort
« bien dire, sans s'écarter du sens que présente la
« tradition, que les deux fleuves ont leur source au
« pied du *Sédrat-al-Monteha*, et que, sortant ensuite
« du paradis, ils suivent un cours que Dieu seul
« connaît, et qu'ils paraissent enfin sur la terre. Cette
« interprétation, ajoute Al-Nowawi, que la raison ne
« saurait condamner et qui ne contredit en rien la
« loi musulmane, éclaircit la tradition d'une manière
« satisfaisante et ne peut que mériter les suffrages
« des gens instruits. »

Ces dernières paroles montrent évidemment que, sur l'origine du Nil, Al-Nowawi n'a pas le même

[1] Une tradition rapportée par Ebn-Abd-al-Hekm, dans As-Soyouti (manuscrit de M. Varsy, p. 611), nous apprend que ces quatre fleuves sont le Nil, l'Euphrate, le Seihan et le Djeihan, et que, dans le paradis, le premier est un fleuve de miel, le second un fleuve de vin, le troisième un fleuve d'eau, et le quatrième un fleuve de lait.

sentiment que le cadhi Ayadh. Il a été suivi en cela par le très-docte, le cadhi des cadhis, l'oracle qui transmettait à son siècle les antiques traditions, Abou'lfadl ben-Hadjar, comme j'ai pu m'en convaincre dans son commentaire sur le *Sahih* d'Al-Bokhari : or Ebn-Amad nous assure, dans son traité si souvent mentionné dans cette section, que le sentiment d'Al-Bokhari est plus conforme à la vérité que celui du cadhi Ayadh.

Dans le *Sahih* de Moslem on fait dire au prophète que le Seihan, le Djeihan, l'Euphrate et le Nil descendent tous du paradis; mais nous aurons occasion ailleurs de parler plus au long de cette tradition.

Ebn-Zaulac, cité par Chehab-eddin ben-Amad, déclare dans son histoire que, si l'on remontait le Nil jusqu'à sa source, on y verrait flotter sur les eaux des feuilles d'arbre du paradis; et il prend de là occasion d'inviter le lecteur à manger du *bolty* [1], parce que, suivant lui, ce poisson suit les feuilles d'arbre que le fleuve apporte du paradis et qu'il en fait sa pâture ordinaire. Il cite, à l'appui de ce qu'il avance, ces paroles que, suivant lui, une tradition met dans la bouche du prophète : « Faites grand « cas de la chair du *djizoum* [2], parce que ce poisson

[1] Ce poisson est le *labrus niloticus* ou le *nébuleux* de l'histoire des poissons de l'Encyclopédie méthodique. Selon Hasselquitz, qui a observé et décrit ce poisson, il est du genre un peu équivoque du *labre*. Voyez *Voyages*, part. II, p. 50. On peut en voir la figure dans Sonnini, *Voyage dans la haute et la basse Égypte*, t. II, pl. 27, fig. 1re.

[2] Je n'ai pu acquérir aucune notion sur ce poisson, qui est peut-être le même que le *bolty*.

« se repaît d'herbes apportées du séjour des bien « heureux. » Mais ceux qui sont versés dans la science des traditions, de l'aveu même d'un savant traditionnaire que je connais, ne sont pas peu embarrassés quand il s'agit d'assigner la source où Ebn-Amad a puisé celle qu'il mentionne.

En finissant cette section je dois avertir le lecteur que je n'y ai fait entrer que les matières qui s'adaptent au plan général de mon ouvrage, et qui, en grande partie, n'ont jamais été mises en œuvre avant moi.

من كتاب الفيض المديد فى اخبار النيل
السعيد تاليف الشيخ الامام العالم العلامة
الرجى عفو ربه القدير احمد بن محمد بن محمد
بن عبد السلام المنوفى الشافعى عفى الله تعالى
عنهم وعن المسلمين اجمعين بمنه وكرمه
امين والحمد لله رب العالمين

ان الله تعالى بلطيف حكمته الظاهرة جعل
النيل المبارك من ايلته الباهرة وخصّه بفضايل
امتاز بها فى الدنيا على ساير الانهار فبذلك
اكتسب السيادة عليها والافتخار
من مقدّمة المنوفى فى اخبار النيل

بسم الله الرحمن الرحيم وصلى الله على سيدنا محمد وعلى
آله وصحبه وسلم،

الفصل الاوّل من الباب الاوّل

فى ذكر منبع النيل واصله وطوله وعرضه

ذكر المؤرخون فى اصل منبعه من مبتداه الى منتهاه
اقوالا فقال اكثرهم ومنهم الحافظ بن كثير فى تاريخه الكبير

ان مبتداه من الجبل القُمْرِ اى بضم القاف وسكون الميم
اى البيض ومنهم من يقول جبال القَمَرِ اى بفتح القاف
بالاضافة الى الكوكب وهى غربى الارض وراء خط الاستواء
فى الجانب الجنوبى ويقال لها جبل ينبع من بينها عيون ثم
تجتمع من عشرة مسيلات متباعدة ثم تجتمع كل خمسة
منها فى بحيرة ثم يخرج منها انهار ستة ثم تجتمع كلها فى
بحيرة اخرى ثم يخرج منها نهر واحد وهو النيل
فيمر على بلاد السودان بالحبشة ثم على النوبة ومدينتها
العظمى دُنقُلة ثم على اسوان ثم تظهر على ديار مصر ويحمل
اليها من زيادات امطارها ويجرف من ترابها وهى محتاجة
اليها معًا لان مطرها قليل لا يكفى زروعها واشجارها
وتربتها رمال لا تنبت شيا حتى يجى النيل بزياداته وطينه
فينبت فيها ما يحتاجون اليه وهى من احق الارض دخولاً
فى قوله تعالى اولم يروا انا نسوق الماء الى الارض الجرز
فنخرج زرعا تاكل منه انعامهم وانفسهم افلا يبصرون
ثم يجاوز النيل مصر قليلاً فيفترق فرقتَيْن عند قرية على
شاطيه يقال لها شطنوف اى من محل العليوبية فيمر الغربى
منه على رشيد ويصب فى البحر الملح واما الشرقى فيفترق
ايضًا عند جوجر فرقتَيْن يمر الغربى منهما على دمياط
من غربيها ويصب فى البحر الملح والشرقى منهما يمر على

اشمون طَنَاح فيصب هناك في بحيرة شرقي دمياط يقال لها
بحيرة تنيس وبحيرة دمياط وهذا بعد بعدٍ عظيم
من ابتدائه الى انتهائه ولهذا كان للطف المياه وقال
ابن القيم في كتاب الهدى النيل احد اركان الجنة اصله
من وراء جبال القَمَرْ في اقصى بلاد الحبشة من امطار تجتمع
هناك وسيول يمر بعضها بعضًا فيسوقه الله تعالى الى
الارض الجرز التي لا نبات بها فيخرج به زرعًا تأكل منه
الانعام والانام ولما كانت الارض التي يسوقه سبحانه
اليها ابليزا صلبة ان امطرت مطر العادة لم تُرْوَ ولم
تتهياء النبات وان امطرت فوق العادة ضرت المساكن
والساكن وعطّلت المعائش والمصالح فامطر سبحانه
البلاد لعبيده ثم ساق تلك الامطار الى هذه الارض في
نهر عظيم وجعل سبحانه زيادته في اوقات معلومة على
قدر رَيّ البلاد وكفايتها فاذا روى البلاد وغمرها اذن
سبحانه بتناقصه وهبوطه لتتم المصلحة بالتمكن من
الزرع وقال قدامة ان منبع النيل من جبال القُمْر وراء
خط الاستواء من عين تجري منها عشرة انهار كل خمسة
منها تصب في بطيحة في الاقليم الاول ومن هذه البطيحة
يخرج نهر النيل وقال صاحب كتاب نزهة المشتاق في
اختراق الآفاق ان هذه البحيرة تسمّى بحيرة كورى

منسوبة الى طايفة من السودان يسكنون حولها متوحشون
ياكلون من وقع اليهم من الناس ومن هذه البحيرة
يخرج نهر النيل واذا خرج النيل منها يشق بلاد كورى
ثم بلاد قنّة طايفة من السودان ايضا وهم بين كانم
والنوبه ثم يغوص فى الرمال ويمر تحت الارض مكتوما من
الجنوب الى الشمال ثم يظهر ببلاد النوبه فاذا بلغ مدينة
دنقله عطف من غربيها الى المغرب وانحدر الى الاقليم
الثانى فيكون على شاطيه عمائر النوبه وفيه جزائر لهم
متسعة عامرة بالمدن والقرى ثم يشرق الى الجنادل واليها
تنتهى مراكب النوبه انحدارا ومراكب الصعيد الاعلا
صعودا وهناك احجار مغرة لمرور المراكب عليها الّا فى ايام
زيادة النيل ثم ياخذ الى الشمال فيكون على شرقية
مدينة اسوان من بلاد الصعيد الاعلى ثم يمر بين
جبلين هما مكتنفان لاعمال مصر احدهما شرقى والاخر
غربى حتى ياتى مدينة مصر وهى الفسطاط الذى بناه
عمرو بن العاص فيكون على شرقيه فاذا جاوزها انقسم كما
تقدم قلت اى فى قوله فيفترق فرقتين عند قرية على
شاطيه يقال لها شطنوف الى ما اخر ما ذكره وقال
صاحب الاقاليم السبعة ان النيل يخرج اصله من جبل
القمر من عشرة عيون خمسة تجتمع فى بطيحة وخمسة فى

بطيحة اى مكان منبطح من الارض ثم يجتمع بعد ذلك
الماءِ وذكر صورة جبل القمر وانه مقوس وعلى راسه
شراريف هـــــــكـــــــذا

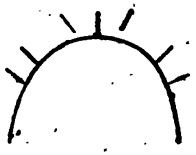

حكى ذلك عنه الشيخ العلامة شهاب الدين بن حماد
رحمه الله تعالى في جزيرته الذى جمعه في النيل وهو جزء
لطيف جدًّا وقفت عليه وسأشير اليه في مواضع من
هذا الكتاب ان شاء الله تعالى فتفطن لذلك وحكى فيه
عن المسعودى انه قال في كتابه مروج الذهب واصل
النيل ومنبع من تحت جبل القمر ومبدأ ظهوره من
اثنى عشر عينا وجبل القمر خلف خط الاستواء يعنى
الذى يستوى فيه الليل والنهار واضيف الى القمر لانه
يظهر تاثيره فيه عند زيادته ونقصانه بسبب النور والظلم
والبُدُوّ والمحاق قال المسعودى فتنصب تلك المياه الخارجة
من الاثنى عشر عينا الى بحيرتين هناك وهو معنى كلام
صاحب الاقاليم في بطيحة قال ثم يجتمع الماء منها جاريا
فيمر برمال هناك واحيال ثم يخترق ارض السودان
محاذيا بلاد الزنج فينبع منه خليج ينتهى الى بحر الزنج

انتهى ما اردته منه وممن قال بانه ينبع من جبال القمر
السرج الكندي كما نقله عنه ابن عماد في جزيره المذكور
فظهر بذلك ان اكثر المورخين على القول بذلك كما اشار
اليه صاحب الاصل بقوله فيما تقدم ذكر غير واحد
من المورخين وقال صاحب السكردان وفي اصل النيل
اقوال الناس حتى ذهب بعضهم الى ان مجراه من جبال
الثلج وهو جبل ق وانه يخرق البحر الاخضر بقدرة الله
تعالى ويمر على معادن الذهب والياقوت والزمرد والمرجان
فيسير ما شاء الله الى ان ياتي بحيرة النزنج قال الحاكي لهذا
القول ولولا ذلك يعني دخوله في البحر الملح وما يختلط
به منه لما كان يُستطاع ان يشرب منه لشدة حلاوته
وقال قوم منبعه من خلف خط الاستواء باحدى عشرة
درجة وقال قوم منبعه من جبال القُمر وانه ينبع من
اثنى عشر عينا انتهى ما اردته منه وقال ابن عماد في
جزيره المذكور وذكر بعضهم ان سائر مياه الارض
وانهارها يخرج اصلها من تحت الصخرة بالارض المقدسة
والعلم عند الله تعالى انتهى ولم يبين قائل ذلك وقد
بيّنه في موضع اخر من جزيره المذكور فقال وذكر
الثعالبي في قصص الانبياء ان جميع مياه الارض يخرج
اصلها من تحت الصخرة انتهى ويدخل في اطلاق هذا

القول النيل وغيره وذكر ابن عماد في جزيته المذكور
عند كلامه في استدلال على افضلية النيل على غيره من
الانهار ان النيل يغوص في البحر الملح ولا يختلط به بل
يجري تحته متميزا عنه كالزيت مع الماء قال ولهذا
يظهر لركاب البحر في بعض النواحي فيستقون منه للشرب
وذلك في اماكن معروفة انتهى وروايت في مناقب امامنا
الامام الاعظم والحبر المحترم الشافعي رضي الله تعالى عنه
لابي القاسم بن غانم المقدسي حكاية عنه يدل لان النيل
يمر ببلاد الهند وسياتي كلامه في الفصل الثاني انشاء الله
تعالى والله اعلم وكان ابن طولون قد سال شيخا كبيرا
من علماء القبط عمره ماية وثلاثون سنة عن اشياء من
احوال مصر اين منتهى النيل في اعلاه فقال البحيرة التي
لا يُدرَكُ طولُها وعرضُها وهي تحيط بالارض التي الليل فيها
والنهار متساويان طول الدهر وهي تحت الموضع الذي
يسمى عند المنجمين الفلك المستقيم قال وما ذكرت
معروف غير منكور قلت قد اختصر صاحب الاصل هذه
الحكاية وقد نقلها الشهاب بن عماد في جزيته المذكور
عن المسعودي فقال قال المسعودي وكان احمد ابن طولون
في سنة نيف وستين ومايتين سنة بلغه ان رجلا باعلا
مصر من الصعيد له ثلاثون وماية سنة من الانباط ممن

يشار اليهم بالعلم وانه علّامة بمصر وارضها من برها وبحرها واجنادها واجناد ملكها وانه من سافر الارض وتوسط الممالك وشاهد الامم من انواع البيضان والسودان وانه ذو معرفة بانواع هيأت الافلاك واحكامها فبعث اليه احمد واخلى له نفسه ليالى وايامًا كثيرة يسمع كلامه وايراده وجوابانه فكان فيما سأله عن طول الاحابس على النيل وملكهم قال لقيت من ملوكهم ستين ملكا فى ممالك مختلفة كل منهم ينازع من يليه من الملوك وبلادهم حارة يابسة قال فما منتهى النيل فى اعلاه فقال الحصيرة الى اخر ما ذكره عنه صاحب الاصل والله اعلم وقال ابو محمد عبد الله بن احمد الاسوانى فى كتاب اخبار النوبة من اخبار النيل وما شاهدت منه ومن تشعبه وتقسيمه على سبعة اجر من بلد علوة واجتماعه بمدينة مقرة وتعطفه تعطفا عجيبا قبلى مدينتهم وافتراشه انه يجرى بحرى دنقلة حتى يكون ما بين شرقيه وغربيه نحو اربعين فرسخا ويتضايق بعد ذلك حتى يكون عرضه دون الفرسخين ذراعا وتكون الجنادل معترضة فى غير موضع منه حتى يكون انصبابه من بابين او ثلاثة ابواب قال وقلعة اصفون اوّل الجنادل الثلاثة وهى اشدّ الجنادل صعوبة لان فيها جبلا معترضا من الشرق الى الغرب فى النيل

والماء ينصب من ثلاثة ابواب وربما يرجع الى بابين عند انحساره شديد الضرر عجيب المنظر لنضوز الماء عليه من علوّ الجبل وقبليه فرضى حجارة في النيل نحو ثلاثة ابرد الى قرية تعرف بيسيز وفي اخر قرى مريس في اوّل بلاد مقرة قال واما هذه الانهار التي مادة النيل منها والبحث عن ابتدائها والسؤال عن اوايلها فقد اكثرت السؤال عنها واكتشفتها من قوم عن قوم فما وجدت مخبرًا يقول انه وقف على منبع الانهار والذى انتهى اليه علم من عرفني عن اخرين الى خراب وانه باق في وقت الزيادة في هذه الانهار الة المراكب وابواب وغير ذلك فيدل ذلك على عمارة بعد الخراب وقال الوطواط الكتبي في كتاب مباهج الفكر ان طول مسافته ثلاثة الاف فرسخ ونيف وقيل انه يجرى في الخراب اربعة اشهر وفي بلاد السودان شهرين وفي بلاد الاسلام شهرا قلت هذا القول موافق لما جزم به ابن زولاق في تاريخه كما سياتي قريبا مع حكاية ابي قبيل الاجماع عليه فتفطن عليه والله اعلم وذكر صاحب درر التيجان ان من ابتدائه الى انتهائه اثنين واربعين درجة وثلثي درجة كل درجة ستون ميلا فيكون طوله ثمانية الاف وسقاية واربعة وعشرون ميلا وثلثي ميل على الفضل والاستوا وله تعويجات شرقا وغربا فيطول

ويزيد على ما ذكرناه وقال صاحب نزهة المشتاق في
اختراق الافاق وبين طرفي النيل مما ثبت في الكتب
خمسة الاف وستماية ميل وثلاثون ميلا وذكر صاحب
خزانة التاريخ ان طوله اربعة الاف وخمسماية وخمسة
وسبعون ميلا وعرضه في بلاد الحبشة والنوبة ثلاثة اميال
فما دونها وعرضه ببلد مصر ثلثا ميل وليس يشبهه
نهرا من الانهار وفي تاريخ ابن زولاق ليس في الدنيا نهر
اطول مدّا من النيل يسير مسيرة شهر في بلاد الاسلام
وشهرين في بلاد النوبة واربعة اشهر في الخراب حيث لا
عمارة الى ان يخرج من جبال القُمر خلف خط الاستواء
قلت ما حكاه صاحب الاصل عن تاريخ ابن زولاق ادعى
ابو قبيل الاجماع عليه ولفظه كما حكاه ابن عماد في جزئه
المذكور ما نصه واجمع اهل العلم على انه ليس في الدنيا
نهر اطول مدّا من النيل يسير مسيرة شهر في الاسلام
الى اخر ما تقدم ذكره وزاد فقال وليس في الدنيا نهر
يصب في بحر الروم والصين غير نيل مصر انتهى والله
اعلم قال ابو محمد عبد الله بن محمد الاسواني في كتاب
اخبار النوبة عند ذكر ناحية يقرن ما نصه وما رايت
على النيل ناحية اوسع منها وقدرت ان سعة النيل فيها
من المشرق الى المغرب مسيرة خمس مراحل الجزائر تقطعه

والانهار منه تجرى بينها على اراضى منخفضة وقرى
وعمائر حسنة انتهى قلت وطريق الجمع بين هذا وبين
ما تقدم نقله عن صاحب خزانة التاريخ ان عرضه مختلف
بحسب بلاد النوبة ايضاً ففى بعضها كما قاله صاحب
خزانة التاريخ اعنى ثلاثة اميال فما دونها وفى بعضها كما
قاله الاسوانى اعنى خمس مراحل وهذا جمع حسن ولا
مانع من ذلك لان سبيله المشاهدة والله اعلم قالوا ومن
وراء مخرج النيل الظلمة قال ابو الخطاب وخلف الظلمة
ضياء فسبحان العليم القدير وفى تاريخ ملوك مصر ان
الوليد احد ملوك مصر من العمالقة كان يعبد القمر وهو
اول من تسمى فرعون واقام بمصر مدة ثم عنّ له ان
ينظر مخرج النيل ويعرف من بتلك الناحية من الامم
فاقام ثلاث سنين يستعد لذلك ثم جمع جميع ما يحتاج
اليه واستخلف على مصر عونا وتوجه فمر على امم
السودان ومر فى طريقه على ارض الذهب وفيها امة
عظيمة ينبت الذهب فى تلك الارض كالقضبان ثم سار
حتى بلغ البطيحة التى ينصب فيها ماء النيل من الانهار
التى تخرج من جبل القمر ورآء القصر الذى عمله حرمس
وصعد على جبل القمر ورآء البحر الزفتى الاسود ورأى
النيل يجرى عليه كالانهار الرقاق واتاه من ذلك البحر

روايح منتنة هلك بسببها كثير من اصحابه وذكروا
انهم لم يروا هناك شمسا ولا قمرا الا نورا احمر مثل نور
الشمس ثم توجه راجعا الى مصر واقام بها مدة ثم
ركب يوما الى الصعيد فظفر به اسد فقتله ودفن فى بعض
الاهرام وذلك بعد الريان وهو فرعون يوسف عليه
السلام قال الشيخ عماد الدين بن كثير فى تاريخه القبس
واما ما يذكره بعضهم من ان منبع النيل من مكان
مرتفع اطلع عليه بعض الناس فراى هناك هولا عظيما
وجوارى حسانا واشياء غريبة وان الذى اطلع على هذا
لم يمكنه الكلام بعد هذا فهو من خرافات المورخين
وهذيانات الافاكين قلت هذا الذى قاله الحافظ بن
كثير رحمه الله لعله اشار به الى ما حكاه ابن زولاق فى
تاريخه عن بعض خلفاء مصر انه امر قوما بالمسير الى
حيث يجرى النيل فساروا حتى انتهوا الى جبل عالٍ
والماء ينزل من اعلاه له دوىٌّ وحديرٌ لا يكاد يسمع
احدهم صاحبه ثم ان احدهم تسبب فى الصعود الى اعلا
الجبل لينظر ما وراء ذلك فلما وصل الى اعلاه رقص
وصفق وضحك ثم مضى فى الجبل ولم يعد ولم يعلم
اصحابه ما شانه ثم ان رجلا منهم صعد لينظر ففعل
مثل الاوّل فطلع ثالث وقال اربطوا فى وسطى حبلا فاذا

انا وصلت الى ما وصلا اليه ثم فعلت ذلك فاجذبونى
حتى لا ابرح من موضعى ففعلوا ذلك فلما صار فى اعلا
الجبل فعل كفعلهم فجذبوه اليهم فقيل انه خرس فلم
يردّ جوابا فمات من ساعته فرجع القوم ولم يعلموا غير
ذلك انتهى نقل ذلك عن تاريخ ابن زولاق ابن حماد فى
جزئه المذكور فتفطن له وما وقفت عليه فى ذلك
الجزء المنسوب لابى طاهر محمد بن عبد الرحمن بن عباس
المعروف بالخلص وهو لطيف جدا روى فيه بسنده الى
الليث بن سعد رحمه الله تعالى انه قال بلغنى انه كان
رجل من بنى العيص يقال له حايد بن ابى شالوم بن
العيص ابن اسحاق بن ابراهيم عليه الصلاة والسلام
خرج هاربا من ملك من ملوكهم حتى دخل الارض مصر
فاقام بها سنين فلما راى اعاجيب نيلها وما ياتى به جعل
لله تعالى عليه ان لا يفارق ساحلها حتى يبلغ منتهاه
ومن حيث يخرج او يموت قبل ذلك فسار عليه قال
بعضهم ثلاثين سنة فى الناس وثلاثين سنة فى غير الناس
وقال بعضهم خمس عشرة كذا وخمس عشرة كذا
حتى انتهى الى بحر اخضر فنظر الى النيل ينشق مقبلا
فصعد على البحر فاذا رجل قايم يصلى تحت شجرة من
تفاح فلما رآه استانس به وسلم عليه فسالة الرجل

صاحب الشجرة فقال من انت فقال انا حايد بن ابى
شالوم بن العيص ابن اسحاق بن ابراهيم قال فما الذى
جاء بك هاهنا يا حايد قال اخبرنى من انت قال انا عمران
ابن فلان بن العيص بن اسحاق بن ابراهيم فقال له حايد
جئت من اجل هذا النيل فما جاء بك حتى انتهيت
الى هذا الموضع قال فاوحى تعالى الىّ ان اقف فى هذا الموضع
حتى ياتينى امره فقال يا عمران اخبرنى بما انتهى اليك
من امر هذا النيل وهل بلغك ان احدا من بنى ادم
يبلغه فقال له عمران نعم قد بلغنى ان رجلا من ولد
العيص يبلغه ولا اظنه غيرك يا حايد قال له حايد يا
عمران اخبرنى فكيف الطريق اليه فقال له عمران لست
اخبرك بشىء الّا ان تجعل لى عليك ما اسالك قال وماذا
يا عمران قال اذا رجعت الىّ اما حىّ اقمت عندى حتى يوحى
الله تعالى الىّ بامره او يتوفانى فتدفننى فان وجدتنى ميّتا
دفنتنى وذهبت قال ذلك لك علىّ قال سِرْ كما اتيت على هذا
البحر فانك ستاتى دابة ترى اخرها ولا يرى اولها فلا
يهولنك امرها اركبها فانها دابة معادية للشمس اذا طلعت
اهوت اليها لتلتقيها فتذهب بك الى جانب البحر فسر
عليها راجعا حتى تنتهى الى النيل فسر عليه حتى تبلغ
ارضا من حديد جبالها واشجارها وسهولها من حديد

فان انت جزتها وقعت في ارض من نحاس جبالها واشجارها
وسهولها من نحاس فان جزتها وقعت في ارض من فضة
جبالها واشجارها وسهولها من فضة فان جزتها وقعت في
ارض من ذهب جبالها واشجارها وسهولها من ذهب فيها
ينتهي اليك علم النيل فسار حتى انتهى الى ارض الذهب
فسار فيها حتى انتهى الى سور من ذهب وشرقة من
ذهب وقبة من ذهب لها اربعة ابواب فنظر الى ماء
ينحدر من فوق ذلك السور حتى يستوفي القبة ثم
ينصرف في الابواب الاربعة فامّا ثلاثة فيغيض في الارض
واما واحد فيسير على وجه الارض وهو النيل فشرب منه
واستراح واهوى الى السور ليصعد فاتاه مَلَك فقال له يا
حايد قف مكانك فقد انتهى اليك امر هذا النيل
وهذه الجنة وانما ينزل من الجنة فقال اريد ان انظر الى
ما في الجنة فقال انك لن تستطيع دخولها اليوم يا حايد
فقال فاي شيء هذا الذي ارى قال هذا الفلك الذي
يدور فيه الشمس والقمر وهو يشبه الرحى قال انني اريد
ان اركبه فادور فيه فقال بعض العلماء انه قد ركبه حتى
دار الدنيا وقال بعضهم لم يركبه انتهى المقصود من
هذا الجزء بحروفه وليس فيما بقي كبير فايدة فان
حاصله ان الملك اخبره انه ياتيه رزق من الجنة ياكل منه

ما دام حيّا ان لم يؤثر عليه رزق غيره وانه اتاه عنقود عنب ملوّن وانه رجع فوجد الدابة فركبها حتى القته الى الجزيرة فوجد صاحبه عمران قد مات ففعل به كما اوصاه وان ابليس جآءه فى صفة شيخ ومعه تفاح وتحيل عليه حتى اكل منه فبطل امر العنقود وانه علم بعد ذلك فاخذه الندم ورجع الى مصر ومات بها هذا حاصله واعلم انه لا مرية فى بطلان هذه الحكاية ويشهد لذلك اوجه منها وهو اقواها انه ثبت فى الاحاديث الصحيحة ما يدل على ذلك لان الجنة فى السمآء لا فى الارض كما ذكره شيخ الاسلام قطب دايرة العلمآء الاعلام محيى الدين النواوى رحمه الله تعالى فى شرح مسلم عند قوله صلّى الله عليه وسلم فى حديث الاسرا ثم أُدْخِلتُ الجنة فاذا فيها جنايذ اللؤلؤ حيث قال ما نصه وفى هذا الحديث دلالة لمذهب اهل السنة ان الجنة والنار مخلوقتان اليوم وان الجنة فى السمآء والله اعلم هذا كلامه بحروفه وبه يُعْلَم انه لا خلاف بين اهل السنة فى ذلك ومنها انه لم يثبت ان للشمس دابة معادية لها تريد التقامها كيف وقد جعلها الله تعالى اية يُعْرَف بها اوقات الصلوات وغيرها وهذا لا يعتقده ذوا عقل ومنها ان ما يقع فى زمن الامم السالفة لا يمكن

معرفتها الّا بتوفيق من النبى صلّى الله عليه وسلم وقد عُلِم من صدر هذه الحكاية انها وقعت بعد ابراهيم عليه الصلاة والسلام بقليل لان بين حايّد المذكور فيها وبين ابراهيم عليه السلام ثلاثة على ما ذكر فباى دلالة صحت وباى طريق وردت ومنها انه لم يقل احد من المؤرخين ان مدى النيل يبلغ جملة السنين المذكورة فيها وما تقدم من دعوى ابى قبيل اجماع اهل العلم على ان مداه سبعة اشهر على التفصيل السابق فى كلامه صريح فى رد ذلك وبقية الاوجه لايحة للتامل فلا نطول بذكرها ولا يتردد بطلان هذه الحكاية الّا جاهل لا يعلم او متعصب من خطاء الجهّة ومن له ادنى فهم يقطع ببطلانها ويمنع صحة ايرادها ولا يتمسك فى صحتها بان راويها الليث رحمه الله تعالى فانه لم يقل بصحتها ولا يحل للمومن يؤمن بالله واليوم الاخر ان ينسبه الى القول بصحتها مع الدلايل الواضحة على بطلانها وحاشاه من القول بذلك فانه اجل من ان يقول به وغايته انه قال بلغنى وذلك خبر وخبر يحتمل الصدق ويحتمل الكذب واحتمال الكذب هنا ارجح لما ذكرته فتعين القول به واما سكوت الامام الليث رحمه الله عن بيان بطلانها فلوضوحه عند ذوى الفهوم واما المعاند الذى لا اطلاع له المستريح من مشقة التعب

وفى صحيح مسلم ان رسول الله صلى الله عليه وسلم
قال سيحان وجيحان والفرات والنيل كل من انهار الجنة
وسياتى هذا الحديث بسنده فى الباب الثانى انشاء الله
تعالى قال ابن زولاق فى تاريخه فيما نقله عنه الشهاب بن
عماد فى جزيه المتقدم ذكره ولو تقفّى اثر النيل لوجد
فى اول جريانه اوراق الجنة قال ولذلك ندب الى اكل
البلطى من السمك لانه يتتبع اوراق الجنة فيرعاها قال ابن
عماد ويشهد لصحة ما ذكره ما روى ان النبى صلى الله
عليه وسلم قال عليكم بالجيزوم فانه يرعى من حشيش
الجنة انتهى وهذا الحديث الذى استشهد به ابن عماد
لا يعرف له اصل عند المحدثين كما ذكر لى بعض فضلايهم
فاعلمه وقد اتينا فى تحقيق هذا الفصل بما هو اللايق
بهذا الكتاب مما لم اُسْبق الى كثير منه ۞

VIE

Du khalife fatimite Moëzz-Lidin-Allah, par M. QUATREMÈRE, membre de l'Institut.

(Suite et fin.)

Il quitta Alexandrie dans les derniers jours du mois de schaban, et arriva à Djizeh, sur la rive du Nil opposée à Fostat, le samedi, 4e jour de ramadan. Le général Djauher s'empressa de sortir à la rencontre de son maître. Dès qu'il l'aperçut, il mit pied à terre et baisa la terre devant lui. Le vizir Djafar ben-Forat se rendit également à Djizeh, pour présenter son hommage au khalife. Ce prince séjourna dans cette ville l'espace de trois jours, et ses troupes reçurent ordre de passer sur l'autre rive du Nil, avec leurs bagages. Le mardi, 5e ou, suivant d'autres, 7e jour du mois de ramadan, Moëzz traversa le fleuve sur un nouveau pont, que Djauher avait fait construire à l'endroit où l'on passe pour se rendre dans l'île de Raudah, et prit directement le chemin du Caire, sans passer par Fostat. Il était accompagné de ses fils, de ses frères, de tous les princes de la famille d'Obaïd-allah-Mahdi, et faisait porter devant lui les cercueils de ses pères. La ville de Fostat avait été ornée et illuminée par les habitants, dans la persuasion où ils étaient que le khalife y ferait

son entrée, tandis que la nouvelle capitale n'avait fait aucun préparatif pour la réception de son souverain, parce qu'on s'attendait qu'il séjournerait d'abord à Fostat. Moëzz, arrivé au Caire, alla descendre dans le palais qui avait été bâti pour lui servir d'habitation. En entrant dans cet édifice, il se jeta le visage contre terre pour rendre grâces à Dieu, et fit une prière consistant en deux *rikah;* après quoi il congédia tous ceux qui l'accompagnaient. Son exemple fut imité de tous les assistants. Parmi les personnages qui étaient sortis pour recevoir Moëzz [1], se trouvaient plusieurs schérifs, c'est-à-dire des descendants d'Ali. Au milieu d'eux on distinguait Abd-allah ben-Tabatiba, ou plutôt son fils, puisque, selon le témoignage des historiens les plus véridiques, Abd-allah était mort quatorze ans avant cette époque.

Quoi qu'il en soit, le schérif, s'adressant au khalife, le pria de vouloir bien expliquer de quelle manière il descendait du prophète. Moëzz promit de convoquer incessamment une réunion, à laquelle assisteraient tous les schérifs, et de produire en leur présence les preuves de la légitimité de ses prétentions. En effet, dès que Moëzz fut installé au Caire il annonça une assemblée solennelle, où tous les habitants furent invités à se rendre. Le prince, assis sur son trône, demanda aux schérifs s'ils avaient parmi eux quelques chefs. Ils répondirent qu'il ne

[1] Nowaïri, man. de Leyde; Ebn-Khallikan, fol. 151 *v.* Abou'l-mahâsen, man. 671, fol. 132 *v.* 133 *r.*

se trouvait plus dans leur société aucun personnage marquant. Alors Moëzz, tirant à moitié son épée du fourreau, dit fièrement : « Voilà ma généalogie. » Puis, répandant à pleines mains les pièces d'or sur les assistants, il ajouta : « Voilà mes preuves. » Tous protestèrent que cette démonstration leur paraissait évidente, et qu'ils reconnaissaient Moëzz pour leur seul et légitime souverain.

Moëzz[1], après avoir passé dans le palais la nuit qui suivit son entrée, donna, dès le grand matin, audience à ses nouveaux sujets, pour recevoir leurs félicitations et leurs hommages. Par son ordre on afficha ces mots dans toutes les rues de Fostat : Le plus excellent des hommes, après l'apôtre de Dieu, est Ali, fils d'Abou-Taleb, le prince des croyants (sur qui repose le salut!). On inscrivit partout le nom de Moëzz-li-din-allah, et celui de son fils, l'émir Abd-allah. Le 15e jour du mois de ramadan le khalife[2] s'assit sur le trône d'or qui avait été élevé, par ordre de Djauher, dans le nouveau portique. On introduisit d'abord les schérifs, puis les hommes renommés par leur sainteté, et enfin tous les principaux habitants. Djauher était debout devant le prince ; il faisait approcher chaque personnage l'un après l'autre. Ensuite il s'avança lui-même, et offrit son présent, qui était resté quelque temps exposé à la vue de tout le monde. Il se composait : 1° de cent cinquante chevaux avec leurs selles et leurs

[1] Makrizi, man. 797, fol. 289 r.
[2] *Ibid.* fol. 317 r.

brides, dont les unes étaient d'or, d'autres ornées de pierreries, d'autres enfin incrustées d'ambre; 2° trente et un pavillons قبّة de soie portés sur des chameaux bactriens, et accompagnés de ceintures et de leurs tapis; neuf d'entre eux étaient de soie tissue d'or; 3° neuf chameaux de main, couverts d'étoffe d'or; 4° trente-trois mulets, dont sept étaient sellés et bridés; 5° cent trente mulets destinés à porter des fardeaux; 6° quatre-vingt-dix dromadaires; 7° quatre coffres travaillés à jour, de manière qu'on pouvait en voir le contenu, et qui renfermaient des vases d'or et d'argent; 8° cent épées enrichies d'or et d'argent; 9° deux cassettes d'argent ciselé مخرقة, pleines de pierres précieuses; 10° un turban شاشية enrichi de pierreries et renfermé dans un étui; 11° neuf cents, tant boîtes que coffres, contenant un assortiment complet de tous les objets précieux que peut fournir l'Égypte. Moëzz fit la prière[1], à la tête de tout le peuple, dans le *mosalla* (l'oratoire), le jour de la fête qui accompagne la rupture du jeûne. La prière fut longue, complète et conforme à ce qu'avait pratiqué Ali. A l'issue de cet acte de piété, le khalife commença publiquement la *khotbah* en saluant les assistants à droite et à gauche. Il fit déployer les deux drapeaux qui flottaient au-dessus du *menber*, et fit la première khotbah. On avait placé sur le degré le plus élevé de cette chaire un coussin de soie sur lequel le prince s'assit, dans

[1] Makrizi, manuscrit 797, fol. 371 *recto* et *verso*; Ebn-Moïassar, fol. 39 *verso*.

l'intervalle qui sépara les deux discours. Il commença par les mots : « Au nom de Dieu. » Il avait à côté de lui, dans la chaire, le général Djauher, Ammâr ben-Djafar, et Schafi, le porteur du parasol. Moëzz, après avoir prononcé ces mots : « Dieu est « grand! Dieu est grand! » commença un discours plein d'éloquence, et si touchant, qu'il fit fondre en larmes les assistants. Tout, dans ses paroles, respirait la modestie et l'humilité la plus profonde. Lorsque la cérémonie fut achevée, Moëzz reprit le chemin de son palais, à la tête de ses troupes. Derrière lui marchaient les quatre princes, ses fils, à cheval et couverts de leurs cuirasses et de leurs casques. Devant lui on conduisait deux éléphants. Le prince, rentré au palais, manda un grand nombre de personnes, à qui il fit servir un repas, et adressa des reproches à ceux qui arrivèrent trop tard.

Moëzz[1] établit sa demeure dans le palais avec ses fils, ses officiers, et les principaux de ses serviteurs. Cet édifice, situé dans la partie orientale du Caire, se nommait, pour cette raison, *le grand palais oriental;* on l'appelait encore *le palais de Moëzz,* attendu que ce prince en avait ordonné la construction, et en avait lui-même envoyé le plan d'Afrique à Djauher, qui s'était exactement conformé aux dispositions arrêtées par son maître. Ce général avait jeté les fondements du palais en même temps que ceux des murs du Caire, la nuit même qui avait suivi son arrivée, le mercredi, 8e jour du mois de schaban.

[1] Makrizi, man. 797, fol. 316 *v.* et 317 *r.*

On assure que le lendemain matin Djauher, visitant les travaux, remarqua dans les fondations quelques courbures irrégulières qui lui déplurent. On l'engageait à changer ce qui avait été fait, mais il répondit que les fouilles avaient été entreprises dans une nuit heureuse, à l'heure la plus propice, et il aima mieux laisser les choses dans l'état où elles étaient. Le jeudi, 13e jour du mois de djoumada premier, l'an 359, on adapta deux portes à cet édifice. L'année suivante on l'entoura d'une enceinte de murs. Ce palais, destiné à être la demeure des khalifes fatimites, servit en effet à cet usage jusqu'à l'extinction de cette dynastie. Cet édifice renfermait des richesses immenses en or, argent, pierreries, joyaux, tapis, vases, vêtements, armures, coffres, caisses, selles et brides; on y voyait un trésor complet, et enfin tout ce qui peut être à l'usage des princes.

Au mois de schewal[1], Moëzz nomma Abou-Saïd Abd-allah, fils d'Abou-Thouban, pour juger les procès et les contestations qui s'élevaient entre les soldats africains. Il y avait déjà quelque temps qu'il exerçait ces fonctions, lorsque plusieurs Égyptiens se présentèrent à son tribunal, plaidèrent devant lui leur cause, et se soumirent au jugement qu'il prononça. Il continua, jusqu'à la fin de l'année suivante, à rendre des arrêts et à délivrer des cédules judiciaires. Les *schahed* (témoins) de Fostat venaient déposer devant lui, et certifiaient, par leur témoi-

[1] Ebn-Moïassar, man. 801 A, fol. 40 r.

gnage, la légalité de ses jugements. Jamais rien de pareil ne s'était vu en Égypte avant cette époque.

Cette même année[1] Moëzz défendit de proclamer la crue du Nil avant qu'on lui eût adressé par écrit, à lui et au général Djauher, un rapport sur ce sujet. Cette formalité remplie, il permit d'annoncer au public à quelle hauteur s'était élevé le fleuve. Dans le même temps Moëzz fit revêtir Djauher d'une robe brodée d'or et d'un turban rouge. On lui ceignit une épée, on conduisit devant lui vingt chevaux sellés et bridés; on porta devant lui cinquante mille pièces d'or, deux cent mille pièces d'argent, et quatre-vingts coffres pleins d'habits.

Le khalife, étant monté à cheval, se rendit au lieu nommé Maks, où il inspecta sa flotte et ceux qui y travaillaient, puis il y plaça des amulettes.

Il était suivi de Djauher, du kadi Noman ben-Mohammed, et des principaux habitants du Caire. Pour entendre ce passage, il faut savoir que, suivant le récit d'un historien[2] Moëzz avait fait élever à Maks un chantier dans lequel on construisit, par ses ordres, six cents vaisseaux. Jamais l'Égypte n'avait vu une escadre aussi nombreuse.

Au mois de dhou'lkadah[3], Moëzz se mit en marche pour aller faire l'ouverture du canal qui conduit les eaux du Nil au Caire. La digue fut rompue en présence du prince; après quoi il continua sa route

[1] Ebn-Moïassar, fol. 40 *r*.
[2] Makrizi, tome II, man. 798, fol. 169 *v*.
[3] *Id.* man. 797, fol. 388 *r*. et *v*. Ebn-Moïassar, fol. 40 *r*.

le long de la rive du fleuve, jusqu'au lieu nommé Benou-Wail, et passa sur le sommet de la berge. Il était accompagné d'un cortége magnifique, et suivi des principaux officiers de l'état. A côté de lui marchait Abou-Djafar-Ahmed ben-Nasr, qui lui indiquait les noms de tous les lieux par lesquels il passait. Une foule immense de peuple, réunie sur les terrains que parcourait le khalife, faisait retentir l'air de ses acclamations. Moëzz, faisant ensuite un détour, côtoya l'étang de Habesch, le fossé creusé par ordre de Djauher, passa près des tombeaux de Kafour et d'Abdallah ben-Ahmed ben-Tabatiba; après quoi il rentra dans son palais.

Le jour d'Arafah[1], Moëzz fit dresser, au-dessus du portique de son palais, un rideau كسوة destiné pour la Kabah. Il avait douze palmes de longueur, et douze de largeur; le fond était de soie rouge. Tout autour, on voyait douze lunes d'or, sur chacune desquelles était un citron de même métal, travaillé à jour, et dont chacune renfermait cinquante perles de la grosseur d'un œuf de pigeon, accompagnées de rubis, de topazes et de saphirs. Tout autour régnait une inscription où tous les passages de l'Alcoran qui ont rapport au pèlerinage étaient tracés en émeraudes. Le fond sur lequel se trouvait l'inscription était rempli de grosses perles, telles qu'on n'en avait jamais vu de pareilles. Le voile renfermait dans son intérieur du musc broyé. Placé sur un endroit fort élevé, il pouvait être vu, tant de l'intérieur du pa-

[1] Ebn-Moïassar, fol. 40 *v*. Makrizi, man. 797, fol. 317 *v*.

lais que du dehors. Attendu son poids énorme, il fallut, pour l'apporter, les efforts réunis d'un grand nombre de valets.

Le jour de la fête des victimes, Moëzz alla, dès le matin, faire la prière avec le peuple. Lorsqu'il fut de retour au palais, il donna ordre de laisser entrer tout le monde. Les habitants de l'Égypte et de la Syrie qui se trouvaient au Caire furent admis à contempler de près le rideau de la Kabah, et tous attestèrent qu'ils n'avaient jamais rien vu de si magnifique. Les joailliers assurèrent que les pierreries dont il était décoré étaient d'une valeur inestimable. Les voiles qu'envoyaient les Abbassides n'avaient que le quart des dimensions de celui-ci. Il en était de même de celui que Kafour avait fait fabriquer, comme un présent de son maître Ounoudjour, et qui allait partir pour la Mecque lorsqu'il fut enlevé par le général Djauher. Moëzz fit servir à tous les assistants un repas abondant.

Le 18e jour du mois de dhou'lhidjah était l'époque appelée *Iaum-algadir* (le jour de l'étang)[1], parce que ce jour-là même, suivant la tradition des schiites, Mahomet avait solennellement déclaré Ali héritier de la dignité de khalife. Le jour anniversaire de cet événement, l'an 362, des Africains et des habitants de Fostat s'étaient réunis en grand nombre pour faire la prière. Moëzz fut charmé de leur zèle, et dès ce moment l'usage s'introduisit en Égypte de célébrer cette fête.

[1] Ebn-Moïassar, fol. 41, r. Makrizi, man. 797, fol. 320 r.

gagner leur affection et de mériter de leur part un si grand acte de dévouement.

Moëzz, à peine établi en Égypte, résolut d'écrire à Hasan ben-Ahmed, pour lui représenter qu'ils appartenaient l'un et l'autre à une même secte. Moëzz, en faisant cette démarche, avait pour but de connaître, par la réponse du Karmate, ses intentions secrètes, et si l'entrée des Fatimites en Égypte lui avait ou non inspiré des alarmes sérieuses. En effet, dit l'historien Nowaïri[1], Hasan savait très-bien que les principes adoptés par lui et par les prétendus descendants d'Ali étaient absolument les mêmes; il n'ignorait pas que la doctrine extérieure et secrète dont ils faisaient profession les uns et les autres tendaient également à nier l'existence du Créateur, à proclamer le meurtre des musulmans, le pillage de leurs biens, et l'anéantissement du titre de prophète. Mais, quoique les deux chefs fussent liés par une conformité de sentiments religieux, chacun d'eux n'en était pas moins disposé à faire périr l'autre, s'il tombait entre ses mains.

Le titre de la lettre était ainsi conçu : « De la part « de l'esclave de Dieu, de son serviteur, de son pro- « tégé, de son élu, Maad-abou-Temim ben-Ismaïl, « Moëzz-li-din-allah, prince des croyants, fils du « plus excellent des prophètes, descendant du plus « illustre des héritiers : à Hasan, fils d'Ahmed et « petit-fils de Hasan. »

La lettre, écrite en des termes pompeux et em-

[1] Man. de Leyde; man. arabe 647, fol. 79 v. et suiv.

phatiques, ne contenait que des menaces, des reproches et des invitations pressantes par lesquelles le chef des Karmates était sommé de se soumettre sans hésiter au pouvoir de Moëzz.

La réponse qui fut faite à cette dépêche ne contenait que ces mots[1] :

« De la part de Hasan ben-Ahmed-el Asem.

« Nous avons reçu ta lettre, qui offre une sura-
« bondance de paroles, mais très-peu de réalité.
« Nous allons suivre de près notre réponse. Adieu. »

En effet, Hasan, au mois de schaban[2], l'an 363, entra en Égypte, à la tête de ses troupes, et vint camper à Aïn-schems. Il livra aux Africains des attaques multipliées, dispersa des partis dans toute l'Égypte, et envoya des officiers jusque dans le Saïd, afin d'y percevoir les impôts. Moëzz, durant ce temps, ne demeurait pas oisif. Il passait en revue ses troupes, leur distribuait des armes, et leur accordait une augmentation de solde. Il envoya une armée, sous les ordres de son fils, l'émir Abdallah, qui se mit en marche avec le parasol, attribut de la souveraineté, ayant devant lui un nombreux corps de soldats bien armés, des bagages immenses, des étendards, des coffres remplis d'argent et de robes d'honneur. Une troupe de quatre mille hommes se dirigea vers la basse Égypte, qui était occupée par une portion de l'armée des Karmates. Ceux-ci, attaqués avec vigueur, laissèrent sur

[1] Nowairi, man. 747, fol. 80 *v.* et 81 *r.* et man. de Leyde.
[2] Ebn-Moïassar, fol. 42 *r.* et *v.*

la place un grand nombre des leurs; et on leur fit beaucoup de prisonniers, parmi lesquels se trouvaient plusieurs des serviteurs d'Ikhschid, et des soldats de la milice d'Égypte. D'un autre côté, les Karmates attaquèrent l'émir Abd-allah, dans le lieu nommé *Seth-aldjoubb*, le *plateau de la piscine*, mais ils furent battus, et on leur tua ou prit un grand nombre d'hommes. L'émir Abd-allah rentra au Caire, le 1er jour du mois de ramadan; mais ces succès n'avaient rien de décisif: le gros de l'armée des Karmates n'en continuait pas moins ses attaques, et menaçait d'emporter la capitale de l'empire des Fatimites [1]. Les soldats de Moëzz, étroitement resserrés, étaient contraints de soutenir des combats continuels sur le bord même du fossé qui entourait leur capitale, c'est-à-dire la ville du Caire. Bientôt, vaincus, et forcés de laisser l'ennemi franchir leur fossé, ils allèrent chercher un asile derrière les remparts de la ville. Cet échec consterna Moëzz, qui se trouva dans le plus grand embarras, et n'osa plus sortir, à la tête de ses troupes, et traverser le fossé.

Hasan-ben-Djerah, de la tribu de Taï [1], à la tête d'une troupe nombreuse, combattait sous les drapeaux du Karmate Hasan. Ce corps était la fleur et l'élite de l'armée, dont il composait l'avant-garde. Les partisans de Moëzz se voyant hors d'état de repousser les attaques de Hasan, après avoir mûrement

[1] Nowaïri, man. 647, fol. 80 *v.* et 81; Ebn-Khaldoun, tom. IV, fol. 38 *r.*

réfléchi sur leur position, ne virent pour eux d'autre voie de salut que de diviser l'armée ennemie. Ils sentirent qu'ils ne pouvaient opérer ce résultat sans la coopération d'Ebn-Djerah, et que, pour attirer celui-ci dans leurs intérêts, il fallait lui donner tout l'argent qu'il demanderait. En conséquence, ils députèrent vers Ebn-Djerah, et lui offrirent cent mille pièces d'or, moyennant qu'il s'engageât à opérer une scission dans l'armée de Hasan. La proposition fut acceptée sans délai. Cependant les partisans de Moëzz, jugeant que la somme qu'ils avaient promis de payer était exorbitante, firent frapper des dinars de plomb recouverts d'une feuille d'or, et les amassèrent dans des bourses, ayant soin de placer à l'entrée de chacune un petit nombre de véritables pièces d'or, qui couvraient les pièces fausses. Ensuite, ayant fermé ces bourses, ils les envoyèrent à Ebn-Djerah, après avoir tiré de lui une promesse formelle que, dès le moment où il recevrait l'argent, il exécuterait ce qu'on demandait de lui. En effet, lorsque la somme eut été remise entre ses mains, il se prépara à jeter la division dans l'armée des Karmates. Il ordonna à ses principaux officiers de le suivre partout où il les conduirait. Les deux partis en étant venus aux mains, au milieu de la chaleur du combat, Ebn-Djerah tourna le dos, prit la fuite, et fut suivi de ses officiers et de tout le corps qu'il commandait. Le général des Karmates, voyant ses alliés se mettre volontairement en déroute, tandis qu'ils avaient sur l'ennemi un avantage décidé, resta stupéfait, et fut forcé de

soutenir le combat à la tête des siens. Il se défendit vaillamment, dans la vue seulement d'échapper à ses ennemis, sentant bien qu'avec des forces si affaiblies il ne pouvait se flatter d'une victoire; mais enfin, harcelé de toute part, et craignant pour sa vie, il prit ouvertement la fuite. Les vainqueurs le poursuivirent vivement, s'emparèrent de son camp, qu'ils livrèrent au pillage, firent prisonniers des valets et des marchands, au nombre d'environ quinze cents hommes, à qui ils coupèrent aussitôt la tête. Ce combat, si funeste aux Karmates, eut lieu dans le mois de ramadan, l'an 363. On dépêcha à la poursuite de Hasan un général nommé Abou-Mahmoud-Ibrahîm ben-Djafar, à la tête de dix mille Africains. Mais cet officier, tout en exécutant la mission dont il était chargé, avait soin de ne pas presser sa marche, dans la crainte que l'ennemi, faisant volte-face, ne l'attaquât avec des forces supérieures. Le Karmate, ne songeant plus à tenter une seconde fois le sort des armes, continua sa retraite, et s'arrêta dans le lieu nommé *Adhraat*, اذرعات. De là il fit partir pour Damas un corps de troupes, sous la conduite d'Abou'lmounadja, dont le fils avait été précédemment gouverneur de cette ville importante; après quoi, traversant le désert de l'Arabie, il se retira dans la capitale de ses états. Cependant les Africains étaient informés que Dâlem, à la suite de ses démêlés avec Abou'lmounadja, avait été mis en prison par ordre de Hasan, et s'était réfugié dans une forteresse qui lui appartenait. Ils s'étaient hâtés d'entamer une né-

gociation avec ce général, pour l'engager à attaquer le Karmate par derrière. En effet, il s'avança jusqu'à Balbek, où il apprit la défaite des Karmates, et l'arrivée d'Abou'lmounadja à Damas : aussitôt il se dirigea vers cette ville. Abou-Mahmoud, qui était campé à *Adhraat*, était, dit-on, en correspondance avec Dâlem, et tous deux convinrent d'attaquer, de concert, Abou'lmounadja. Celui-ci, qui commandait dans Damas, ayant sous ses ordres une garnison d'environ deux mille hommes, apprit que Dâlem approchait, à la tête d'un corps peu nombreux. Bientôt il fut informé que son ennemi devait camper, le lendemain, au lieu nommé *Akabah-Damir*, عقبة دمر. Les soldats de la garnison de Damas avaient, à plusieurs reprises, réclamé du gouverneur le payement de leur solde, et il leur avait répondu chaque fois qu'il n'avait pas d'argent. Mais, lorsqu'il fut certain de l'approche de Dâlem, il se hâta de donner à chaque soldat une somme de deux pièces d'or.

Sur ces entrefaites, Dâlem était arrivé à Akabah-Damir. Abou'lmounadja et son fils sortirent de Damas avec ce qu'ils avaient de troupes, et se rendirent au *meïdan* (l'hippodrome), pour attaquer l'ennemi. On assure que Dâlem envoya un exprès à Abou'lmounadja, et lui fit dire qu'il était venu dans la seule intention de demander une amnistie. Cependant la garnison de Damas était mécontente d'Abou'lmounadja, comme n'ayant pas reçu intégralement sa solde. Dès qu'on eut appris que Dâlem était posté dans le voisinage de la ville, une partie de ces troupes

se dirigea vers Akabah, et alla se rendre à Dâlem. D'autres corps, successivement, imitèrent cet exemple. Dâlem, voyant ses forces accrues de celles de son ennemi, résolut de tenter le sort des armes. Quittant son campement d'Akabah, il s'approcha du lieu où était posté Abou'lmounadja, qu'il enveloppa de toutes parts. Ce général, n'ayant aucun moyen de fuir, et blessé grièvement, fut fait prisonnier avec son fils. Toutes les troupes qu'il commandait passèrent sous les drapeaux de Dâlem, et la ville de Damas se soumit aussitôt à lui. Cet événement arriva le samedi, 10e jour du mois de ramadan, l'an 363. Dâlem, maître de cette grande capitale, fit garrotter et jeter en prison Abou'lmounadja et son fils; il se saisit d'un grand nombre de partisans de son rival, et confisqua leurs biens.

A cette époque il existait en Syrie un descendant d'Ali, nommé Abd-allah ben-Obaïd-allah ben Tâher[1]. Après avoir rempli, par ordre de Kafour, plusieurs missions importantes, il avait été nommé gouverneur de la Syrie tout entière. Après la mort de son maître il eut des démêlés fort vifs avec deux officiers, Hasan ben-Obaïd-allah et Themal-Okaïli, qui commandaient dans quelques parties de la province. Tous deux, en étant venus aux mains avec Abd-allah, furent vaincus et mis en fuite. On prétend qu'Abd-allah voulut se faire reconnaître comme souverain et prit le surnom de *Mahdi*. Lorsque les Karmates entrèrent dans la Syrie il se joignit à eux.

[1] Makrizi, *Moukaffa*, fol 234 r. Nowaïri, *loc. laud.*

Bientôt ces sectaires marchant pour attaquer Moëzz, il les accompagna dans cette expédition. Le khalife, instruit du fait, s'en plaignit vivement à Abou-Djafar-Moslem, frère d'Abd-allah. Le schérif s'empressa d'écrire à son frère, et remit la lettre à Abou-Djafar-Ahmed ben-Nasr, qui avait avec Abd-allah des relations d'amitié. Cependant Abd-allah, ayant été détaché par le chef des Karmates pour envahir la province de Saïd, vint camper dans les environs d'Osiout et d'Akhmim, tint assiégé Ali ben-Akiaban, lui livra de fréquentes attaques et leva dans le pays de fortes contributions. Moëzz, irrité de ces hostilités, adressa de vifs reproches au schérif Moslem, qui s'excusa et protesta n'avoir conservé avec son frère aucune relation. Cependant Abd-allah pénétra dans l'intérieur du Saïd, massacra beaucoup d'Africains et fit un grand nombre de prisonniers; ensuite il reprit la route d'Akhmim. Là, ayant appris que Hasan, chef des Karmates, avait été complétement défait sous les murs du Caire, il s'embarqua, se dirigea vers le Hedjaz et s'arrêta dans la ville de Médine. Bientôt, ne s'y croyant pas en sûreté, il se réfugia dans la ville d'Ahsa. Il s'aboucha avec les Karmates et mit tout en œuvre pour les engager à poursuivre la guerre contre Moëzz; mais, les voyant hors d'état d'adopter une résolution courageuse, il les quitta et prit la route de l'Irak. On envoya à sa poursuite Ebn-Senber, qui, l'ayant rencontré dans un lieu nommé *Djafariah* الجعفرية, situé à deux milles de Basrah, l'empoisonna dans du lait. Abd-allah, dans

une seule nuit, alla deux cents fois à la selle, et expira bientôt après. Son corps fut lavé, enseveli et porté à Médine, où, après les prières ordinaires, il fut enterré. Ces événements se passèrent dans le cours de l'année 363.

Moëzz, au milieu de son triomphe, était loin de se livrer entièrement à une sécurité parfaite, à une confiance présomptueuse; la famille d'Ali causait à ce prince de vives et justes inquiétudes. Ces descendants du *prophète*, fiers des prérogatives que leur assurait leur naissance, ne pouvaient voir qu'avec une profonde jalousie les succès d'un conquérant audacieux, qu'ils considéraient comme un étranger, comme un usurpateur, et qui venait les braver en s'asseyant sur un trône auquel ils se croyaient seuls appelés comme issus du sang le plus illustre. Moëzz, qui n'ignorait pas les dispositions hostiles de ses prétendus parents, et qui n'espérait pas pouvoir vaincre par la force une opposition si puissante, essaya, par des voies plus douces, de neutraliser cette malveillance. Il chercha les moyens de s'allier à la famille d'Ali par un mariage, qui, en confondant et réunissant les droits des deux branches, fît taire les haines, mît fin à des explications embarrassantes et ne laissât pas la porte ouverte à des rivalités dangereuses. On vient de voir qu'il existait à cette époque, dans la ville de Fostat, un membre de la famille d'Ali[1], nommé Abou-Djafar-Moslem,

[1] Otbi, *Vie du sultan Mahmoud*, fol. 220 *r*. *Omdat-attalib* (man. 636, fol. 206 *r*.).

fils d'Obaïd-allah et petit-fils de Tâher; il était connu en Égypte sous le nom de Moslem l'Alide. Cet homme, doué de qualités brillantes, d'un mérite éminent, tenait un rang distingué à la cour de Moëzz et jouissait de la plus haute considération. Un jour le khalife trouva, soit dans son palais, soit sur la chaire de la mosquée, un papier qui contenait des vers dans lesquels on l'invitait à s'allier par un mariage aux enfants de Tâher. Moëzz s'empressa de demander, pour son fils Aziz, une des filles du schérif. Celui-ci refusa, alléguant que chacune de ses filles était fiancée à un de ses parents. Le khalife, outré de voir un de ses sujets repousser une proposition qui aurait dû être à ses yeux le comble de l'honneur, fit arrêter Moslem et confisqua ses biens. Depuis ce moment le schérif ne reparut plus. Suivant un récit, il fut mis à mort dans la prison; suivant une autre narration, ayant trouvé moyen de s'évader, il périt dans les déserts du Hedjaz.

Cependant Moëzz, qui avait triomphé, par la ruse, d'un ennemi redoutable, se hâta d'envoyer en Syrie Abou-Mahmoud, fils de Djafar ben-Fallah, à la tête d'une armée qui était, dit-on, de vingt mille hommes.

Le général étant arrivé à Damas le mardi, 23e jour du mois de ramadan, Dâlem sortit à sa rencontre, et lui remit entre les mains Abou'lmounadja et son fils. Abou-Mahmoud fit enfermer chacun de ses captifs dans une cage de bois, et les envoya en Égypte, où ils furent mis en prison.

Au mois de moharram de cette même année[1], Moëzz nomma Abou'lfaradj Iakoub, ben-Iqusouf, ben-Keles et Asloudj ben-Hasan, pour administrer les impôts et toutes les branches de revenu public, la police, le soin des ports, les dîmes, les capitations, les fondations pieuses, les héritages, le guet, et tous les objets qui en dépendent, tant en Égypte que dans les autres provinces de l'empire. On délivra à chacun d'eux un diplôme en bonne forme, qui fut lu le vendredi suivant, dans la chaire de la mosquée d'Ahmed ben-Touloun.

Dès ce moment les pouvoirs des percepteurs et les baux des fermiers des revenus se trouvèrent révoqués. Les deux officiers, dès le lendemain de leur nomination, allèrent s'asseoir dans la maison de l'émirat, attenant à la mosquée d'Ebn-Touloun, et firent publier l'adjudication des terres et des différentes branches du revenu fiscal; les enchères s'ouvrirent au milieu d'un grand concours de peuple. Iakoub et son collègue s'occupèrent à faire payer les reliquats qui étaient encore dus sur les précédents impôts, par les propriétaires, les fermiers, les receveurs, et mirent dans cette recherche une exactitude rigoureuse. En même temps ils examinaient avec impartialité les plaintes et les réclamations que chacun avait à faire valoir. Par leurs soins le trésor recouvra des sommes considérables. En même temps on afferma un plus grand nombre de villages,

[1] Mohammed ben-Moïassar, fol. 41 r. et v. Makrizi, man. 797, fol. 57 v. man. 798, fol. 5 v. 234 r.

et la concurrence qui s'établit dans les enchères fit monter les baux.

A cette époque [1] les Africains s'étaient répandus dans les quartiers de Karafah et de Magafer, المغافر, et s'étaient emparés des maisons, après en avoir chassé les propriétaires, et forcé les habitants de se transporter ailleurs; dès lors ils commencèrent à s'établir dans la ville. Moëzz leur avait permis de se loger dans les places du Caire les plus éloignées. Les habitants, se voyant dépouillés et vexés par des soldats avides, vinrent en foule implorer la justice du khalife. Ce prince, touché de leurs plaintes, enjoignit aux Africains de fixer leur résidence dans les environs d'Aïn-schems. Lui-même alla en personne reconnaître les lieux où ils devaient établir leur séjour, et leur assigna une somme d'argent pour être employée aux frais de construction. Ce quartier prit dans la suite les noms de *khandak* (fossé), *hofrah* (fosse), *Khandak-alabid* (le fossé des noirs). Moëzz plaça parmi ces nouveaux habitants un commandant du guet et un kadi. Mais, bientôt après, les Africains, pour la plupart, établirent leur demeure dans la ville de Fostat, et se mêlèrent avec les habitants; cependant Djauher n'avait jamais voulu leur en accorder l'autorisation, et leur avait formellement défendu de passer la nuit dans la ville.

Chaque soir un crieur public signifiait aux Africains l'ordre de quitter la ville.

[1] Ebn-Moïassar, *loc. laud.* Makrizi, man. 798, fol. 127 *r.* et *v.* Nowaïri, man. de Leyde.

L'an 363, le 10e jour du mois de moharram[1], anniversaire de la mort de Hosaïn, fils d'Ali, une troupe de schiites, accompagnés des gens de leur suite, revenaient des deux *meschhed* (chapelles), c'est-à-dire du tombeau de Keltoum et de celui de Seïdah-Nefisah; ils étaient escortés d'un corps de fantassins et de cavaliers africains; tous fondaient en larmes et déploraient à grands cris le meurtre de Hosaïn. En passant dans les marchés, ils brisèrent les vases des porteurs d'eau, mirent en pièces leurs outres et chargèrent d'injures tous ceux qu'ils trouvaient faisant quelques achats. Ils continuèrent ainsi leur marche jusqu'à la *mosquée du vent*, مسجد الريح; là ils furent attaqués par un grand nombre d'habitants de la basse Égypte.

Cependant Hosaïn ben-Ammar, qui demeurait en cet endroit, dans la maison de Mohammed ben-Abi-Bekr, fit fermer la porte de la rue, empêcha les deux partis d'en venir aux mains et les engagea à retourner tranquillement chacun chez soi. Cette conduite obtint de grands éloges de la part de Moëzz. En effet, sans la présence d'esprit de Hosaïn, le tumulte allait dégénérer en une sédition ouverte; car déjà les habitants avaient barricadé leurs boutiques et fermé les marchés et les portes des maisons. Du reste, la présence de Moëzz avait inspiré aux schiites une audace qu'ils étaient loin d'avoir auparavant. Dans le courant du mois de

[1] Ebn-Moïassar, fol. 41 *v.* Makrizi, *Description de l'Égypte*, t. I (man. 797, fol. 354 *v.*).

safar[1], Moëzz, ayant perdu un de ses cousins, fit la prière sur son corps et prononça sept fois la formule *Dieu est grand*; il la répéta cinq fois seulement sur le corps d'un autre personnage qui n'était pas de sa famille.

Cependant[2] Iakoub ben-Keles et Asloudj, qui présidaient à la perception des impôts, déclarèrent qu'ils ne recevraient d'autres pièces d'or que les dinar moëzzi. Dès ce moment le dinar appelé *radi* راضي fut décrédité, se trouva réduit aux deux tiers de sa valeur, et le change de cette monnaie subit une réduction d'environ un quart. Cette diminution du dinar et du dinar *radi* causa aux habitants de l'Égypte la perte d'une partie de leur fortune. Le cours du dinar moëzzi fut fixé à quinze dirhems et demi. On exigeait avec une extrême rigueur le payement des contributions, afin de compenser les dépenses énormes que la conquête de l'Égypte avait coûtées à Moëzz. Ce prince, en arrivant dans cette province, avait cru y trouver d'immenses trésors; mais il reconnut que ces richesses avaient été absorbées par les dépenses de l'administration et la solde de nombreuses armées. En outre, il avait dissipé dans son expédition des sommes incalculables, dont lui seul et les trésoriers connaissaient le montant. Un des écrivains attachés au trésor racontait qu'il avait vu entrer à Fostat quatre grands coffres, qui formaient la charge de deux chameaux, et qui étaient

[1] Ebn-Moïassar, *loc. laud.* Makrizi, t. I, fol. 289 r.
[2] Ebn-Moïassar, t. I, fol. 41 v. 42 r.

remplis uniquement de bourses vides dont le contenu avait été dépensé. On percevait en Égypte, dans une seule journée, environ cinquante mille dinars moëzzi; car la recette avait lieu sans quittance, sans assignation; quelquefois on toucha dans un jour cent vingt mille dinars moëzzi, et une fois, entre autres, les villes de Tennis, de Damiette et d'Aschmouneïn produisirent en un jour plus de deux cent mille dinars. Jamais on n'avait vu en aucun pays un revenu aussi considérable.

Au mois de rébi second Moëzz tomba malade, et recouvra la santé dans le courant du mois de djoumada premier. Au commencement de redjeb le kadi Mohammed ben-Noman étant venu à mourir, Moëzz fit la prière sur son corps et le fit, en sa présence, déposer dans son cercueil. Vers le même temps ce prince enjoignit aux Africains de sortir de Fostat et d'aller habiter exclusivement le Caire : ils obéirent et abandonnèrent les maisons où ils étaient établis. Moëzz, bientôt après, éprouva une rechute de sa maladie; mais cette fois elle ne fut pas sérieuse, car au bout de quelques jours il se trouva en état de donner audience à ses sujets.

Moëzz, pendant son règne, se montra favorable aux chrétiens d'Égypte. Par une condescendance bien rare chez un souverain musulman, il permettait au célèbre Sévère, évêque d'Aschmouneïn [1], d'avoir des disputes sur des points de religion avec des kadis et autres personnages éminents. A la

[1] *Histoire des patriarches* (man. 140, p. 78).

requête du patriarche Ephrem [1], il l'autorisa à faire rebâtir l'église de Saint-Mercure, située dans la ville de Fostat, et qui tombait en ruines. Jusqu'alors les chrétiens n'avaient pu obtenir la permission de réparer cet édifice, qui avait été converti en un magasin de roseaux. L'église appelée *Moallakah*, située dans le château de *Kasr-aschschema*, et dont les murailles étaient en grande partie écroulées, ne pouvait manquer d'être l'objet de la sollicitude et des demandes du patriarche. Sur ses instances, Moëz, non-seulement accorda un diplôme qui autorisait la reconstruction de cet édifice, mais il voulut faire fournir par le trésor public les fonds nécessaires pour ces travaux. Le patriarche reçut l'acte avec reconnaissance et rendit l'argent. Lorsque l'on fit la lecture du diplôme devant l'église de Saint-Mercure, les marchands qui se trouvaient en cet endroit, réunis à des hommes de la populace, se soulevèrent en criant : « Quand nous devrions tous « être égorgés à la fois, nous ne souffrirons pas que « personne mette pierre sur pierre dans cette église. » Le patriarche vint porter cette nouvelle au khalife. Ce prince, outré de colère, monta aussitôt à cheval, à la tête de ses troupes, et se rendit sur le lieu du tumulte. Il fit creuser en toute hâte les fondements de l'édifice. Par son ordre on rassembla un grand nombre de maçons, et de toute part on apporta des pierres. Les travaux commencèrent sans que personne osât dire une parole, à l'exception d'un

[1] Man. 140, p. 81.

cheikh qui faisait la prière à la tête des marchands, dans la mosquée bâtie sur ce terrain. Cet homme, qui avait réuni et ameuté la foule, s'étant jeté dans les fondations, s'écria : « Je veux mourir aujourd'hui « pour le nom de Dieu, et je ne souffrirai pas que « l'on réédifie cette église. » Moëzz, instruit de cette hardiesse, ordonna de jeter des pierres sur le corps de cet homme et de poursuivre les travaux de construction. Le cheikh, voyant tomber sur lui la chaux et les pierres, voulut se relever; mais les gardes l'en empêchèrent, attendu que le khalife voulait que cet être turbulent fût enterré sous les fondements de l'édifice. Le patriarche, témoin du fait, mit pied à terre, se jeta aux pieds de Moëzz et obtint de lui la grâce du cheikh, qui échappa ainsi à une mort certaine. Le khalife rentra dans son palais, et les travaux de construction s'achevèrent sans que personne osât dire un mot. Le patriarche fit faire à l'église de Moallakah toutes les réparations nécessaires sans rencontrer la moindre opposition. Les églises d'Alexandrie, qui étaient en partie ruinées, furent entièrement réparées, et le patriarche dépensa pour cet objet des sommes très-considérables.

A la cour de Moëzz[1] se trouvait un chrétien, nommé Abou'lyémen-Kozman ben-Mina, qui, par ses vertus, ses mœurs irréprochables et sa probité sévère, s'était fait aimer et estimer de tout le monde. Il avait su gagner la faveur et l'affection du khalife, qui écoutait volontiers ses discours, se plaisait à

[1] *Histoire des patriarches* (man. 140, p. 83, 84).

suivre ses conseils et le choisit pour présider à la perception des impôts de l'Égypte. Le vizir Iakoub ben-Keles, jaloux du crédit de ce fonctionnaire, et craignant d'être supplanté par lui dans le rang de premier ministre, dit à Moëzz : « Kozman ben-Mina « étant un homme sur lequel on peut compter en- « tièrement, vous feriez bien de l'envoyer en Pales- « tine et de lui confier l'administration de cette pro- « vince. » Il n'avait d'autre but que d'éloigner l'être qui lui portait ombrage. Le khalife, cédant à ses sollicitations, fit partir Ebn-Mina pour la Palestine. Le nouvel administrateur, grâce à ses talents et à sa vigilance, leva dans la province une somme de deux cent mille pièces d'or; mais il ne tarda pas à apprendre que le chef des Karmates, déjà maître de la Syrie, approchait de la Palestine. Ayant pris l'argent qu'il avait recueilli, il le fit porter dans un monastère situé sur le sommet du mont Tabor et le déposa entre les mains du supérieur, qu'il pria de lui garder cette somme; après quoi il retourna au lieu de sa résidence. Le Karmate, l'ayant joint, lui dit, « Ne crains rien, je ne te ferai aucun mal, « et tu seras auprès de moi avec le même rang que « tu avais près de Moëzz; » et il lui garantit cette promesse par un traité en forme. Des émissaires apostés ne manquèrent pas d'écrire à Moëzz que Kozman ben-Mina avait traité avec l'ennemi, dont il partageait les sentiments. Le vizir, saisissant cette occasion, dit au khalife : « Ce Kozman, dont vous « vantiez sans cesse la fidélité et la probité incor-

« ruptible, s'est ligué avec votre ennemi; et pour le « mettre plus à même de vous faire la guerre, il lui « a livré les deux cent mille pièces d'or qu'il avait « levées dans les provinces qui vous sont soumises. » Moëzz, outré de colère, fit arrêter, mettre en prison tous les parents de Kozman, et confisquer leurs biens. Cependant le chef des Karmates ayant été complétement vaincu dans son expédition d'Égypte, Kozman écrivit à Moëzz, lui rendit compte de ce qu'il avait fait, et lui apprit comment, à l'aide de quelques soumissions, il s'était soustrait à la fureur du Karmate et avait mis à couvert les deux cent mille pièces d'or. Le khalife, irrité contre le vizir, le fit mettre en prison et le réprimanda vivement. Kozman, sur l'invitation du prince, arriva à la cour, apportant la somme susdite. Il fut revêtu d'une robe d'honneur et comblé de témoignages de bienveillance; on mit en liberté ses parents, auxquels on restitua, ainsi qu'à lui, tous les biens qu'on leur avait enlevés. Avant son départ pour la Palestine, se trouvant possesseur d'une somme de quatre-vingt-dix mille pièces d'or, il avait déposé le tout entre les mains du patriarche Ephrem, auquel il avait dit : « Si vous apprenez ma mort, employez « cet argent pour la délivrance de mon âme et dis- « tribuez-le aux églises, aux pauvres, aux prison- « niers; si je reviens, vous me rendrez mon dépôt. » Lorsqu'il fut de retour en Égypte et qu'il eut recouvré les bonnes grâces de Moëzz, il redemanda ses quatre-vingt-dix mille pièces d'or; le patriarche lui

dit : « Ayant appris ce qui vous était arrivé en Syrie « et l'arrestation de vos parents, j'ai pensé que vous « ne reviendriez plus ici; appréhendant que si Moëzz « avait connaissance du dépôt laissé entre mes mains, « il ne saisît cet argent, qui de cette manière ne vous « procurerait aucune utilité ni dans ce monde ni dans « l'autre, j'en ai fait l'emploi que vous m'aviez indi- « qué. » Kozman, loin d'adresser au patriarche le moindre reproche, ne lui demanda aucun compte et se contenta de lui dire : « Vous avez bien fait, « mon père; vous m'avez rendu un véritable service « en distribuant cet argent aux pauvres, et le ga- « rantissant ainsi de la destruction. »

Au mois de dhou'lhidjah[1] on fit publier une ordonnance qui défendait à toutes les femmes de porter d'amples caleçons. On avait trouvé un de ces vêtements d'une telle dimension qu'on y avait employé cinq pièces d'étoffe, et un autre enfin qui était composé de huit pièces de l'étoffe appelée *dabiki*.

Le jour du naurouz[2], c'est-à-dire le premier jour de l'année, était, en Égypte, une époque de réjouissances et de divertissements. L'an 364 ces amusements furent portés à leur comble : durant le jour on versait partout de l'eau à grands flots, et durant la nuit on allumait quantité de feux. Les gens du peuple parcoururent la ville de Fostat et fabriquèrent des simulacres d'éléphants; de là ils se rendirent au Caire, où ils prolongèrent leurs divertissements du-

[1] Ebn-Moïassar, fol. 42 *v*.

[2] *Ibid.* fol. 42 *v*. Makrizi, *Description de l'Égypte*, t. I, fol. 407 *r*.

rant trois jours, déployant dans les rues une parure magnifique et se livrant à de grands excès. Moëzz fit proclamer une défense expresse de répandre de l'eau durant le jour et d'allumer des feux pendant la nuit. On arrêta un assez grand nombre de coupables, dont quelques-uns furent mis en prison, et d'autres promenés ignominieusement dans la ville, montés sur des chameaux.

Au mois de djoumada premier[1] Moëzz remit aux schérifs et autres députés arrivés du Hedjaz, les droits qu'ils devaient payer, et qui s'élevaient à une somme de quatre cent mille pièces d'argent. Le 24e jour du même mois mourut l'émir Abd-allah, fils de Moëzz. Ce prince donna audience à ses sujets pour recevoir leurs compliments de condoléance : chacun se présentait devant lui sans turban et avec tous les signes de la plus grande tristesse. Le khalife ordonna au kadi Ebn-Noman de laver le corps du jeune prince et le fit déposer dans le tombeau placé dans l'enceinte du palais.

Au mois de redjeb[2] on travailla à réparer le pont de Fostat, et on en interdit momentanément le passage. Il y avait plusieurs années que ce pont était dégradé et entièrement inutile. Au mois de dhou'l-kadah on publia, dans la mosquée appelée *Athik* (l'ancienne), que le pèlerinage de la Mecque se ferait désormais par terre, ce qui avait cessé d'avoir lieu depuis plusieurs années.

[1] Ebn-Moïassar, fol. 42 *v.* 43 *r.*
[2] *Ibid.* fol. 43 *v.*

Ebn-Abi-Touban étant venu à mourir, Moëzz nomma au rang de kadi Ali ben-Noman, et lui confia l'examen et la décision des procès. Abou-Tâher demeura chargé des mêmes fonctions.

Tandis que ces événements se passaient en Égypte, la Syrie était le théâtre de scènes plus tragiques. Les soldats d'Abou-Mahmoud, qui formaient la garnison de la ville de Damas, se livraient à des excès nombreux, qui soulevèrent la population. Le commandant du guet, ayant fait périr quelques habitants, les autres se révoltèrent contre lui et massacrèrent ses subordonnés. Dâlem se présenta pour calmer ces mutins, cependant la population des cantons voisins poussée à bout par les violences des Africains, se réfugia précipitamment dans la ville. Dans le milieu du mois de schewal de l'année 363, la population prit les armes, et attaqua les troupes d'Abou-Mahmoud. Après un combat qui se prolongea durant plusieurs jours, le général battit les rebelles, et les poursuivit jusqu'aux portes de la ville. Dâlem ben-Mauhoub, qui favorisait secrètement le peuple, craignant d'être compromis, quitta la maison de l'émirat. Les Africains mirent le feu aux environs de la porte appelée *bab-alfaradis* (la porte des jardins), et quantité de personnes y trouvèrent la mort. Les troubles durèrent sans interruption jusqu'au mois de rébi second de l'année 364. Enfin on fit la paix sous la condition que Dâlem quitterait la ville, et qu'on nommerait pour gouverneur Djeïsch ben-Samsamah, fils de la sœur d'Abou-Mahmoud. La tran-

quillité régna un moment; mais bientôt les Africains, se livrant à de nouveaux désordres, les habitants prirent les armes et marchèrent vers la citadelle; Djeïsch en sortit précipitamment et se réfugia au milieu des troupes. A leur tête il s'avança vers la ville, en forma le siége, livra aux flammes ce qui avait échappé au premier incendie et coupa les conduits qui amenaient l'eau dans la place. Les habitants se trouvèrent réduits à une extrême disette, et les marchés furent totalement interrompus. Moëzz désapprouva vivement la conduite d'Abou-Mahmoud. Il écrivit à l'eunuque Raïan, qui commandait dans la ville de Tripoli, lui enjoignant de se rendre à Damas, de prendre des informations exactes sur ce qui s'était passé, et de destituer Abou-Mahmoud. En effet ce général fut envoyé à Ramlah.

Pour entendre ce qui précède, il faut se rappeler que suivant le témoignage de Nowaïri[1], dans les premiers jours du mois de rébi second, de l'année 364, Raïan s'était emparé de la ville de Tripoli, et en avait chassé la garnison grecque.

Le Turc Aftekin, affranchi de Moëzz-eddaulah, fils de Bouaïh, ayant fui son maître, Bakhtiar, fils de Moëzz-eddaulah, et Adad-eddaulah, à l'époque des troubles excités par les Turcs dans l'Irak, entra en Syrie, à la tête d'un corps nombreux de troupes, et vint camper près de Hemes[2]. Dâlem ben-Mauhoub,

[1] Manuscrit de Léyde.

[2] Ebn-Athir, t. III, fol. 4 *v.* 5 *r.* Makrizi (man. 798, fol. 8 *v.* 9 *r.*); *Abulfedæ Annales*, tom. II, pag. 520 et 522.

qui avait un commandement dans la ville de Damas au nom du khalife Moëzz, ayant appris qu'Aftekin était dans son voisinage, s'avança vers lui à dessein de l'enlever. N'ayant pu réussir dans son projet, il fut forcé de retourner sur ses pas. Alors Aftekin marcha sur Damas et vint descendre sous les murs de la place. Elle avait alors pour gouverneur, au nom de Moëzz, l'eunuque Raïan. Les jeunes gens, qui formaient une partie de la population, s'étaient arrogé dans la ville une autorité absolue, ne laissaient aux principaux habitants aucune sorte d'ascendant et ne reconnaissaient même pas la souveraineté du khalife. Dès qu'on eut appris l'arrivée d'Aftekin, les schérifs et les cheikhs se rendirent dans son camp, lui témoignèrent une grande joie de le voir, l'engagèrent à se fixer auprès d'eux, à prendre possession de la ville, à les délivrer du joug du khalife d'Égypte, dont la domination leur était odieuse à cause de la différence des dogmes qu'ils professaient et des vexations des agents fiscaux, et enfin de délivrer cette capitale de l'audace d'une jeunesse turbulente. Aftekin accepta leurs offres, les fit jurer de lui être parfaitement soumis; et de son côté il leur promit de les défendre contre tout assaillant.

Il entra dans la ville et en chassa l'eunuque Raïan. Par son ordre, au mois de schaban, on retrancha de la *khotbah* le nom de Moëzz, et on y substitua celui du khalife Taï-lillah. Il réprima avec la plus grande énergie les auteurs des troubles et des désordres, se fit craindre et respecter univer-

sellement, et améliora d'une manière sensible la position des habitants. Les Arabes s'étaient emparés des campagnes qui environnaient Damas et de tout le territoire dépendant de cette ville. Aftekin attaqua ces voisins turbulents, les battit complétement, en tua un grand nombre et obligea le reste à se soumettre. Il déploya dans ces expéditions autant de prudence que de fermeté et de courage. Il donna à ses officiers, à titre de fiefs militaires, le gouvernement des villes voisines. Se voyant parfaitement affermi, à la tête d'une armée nombreuse et possesseur de richesses immenses, il s'attacha à capter la bienveillance du khalife d'Égypte en lui écrivant et lui protestant de sa fidélité et de sa soumission. Moëzz, sans se laisser persuader par ce langage, invita Aftekin à se rendre auprès de lui, s'engageant à le faire revêtir de robes d'honneur et à lui confier son gouvernement, qu'il tiendrait comme vassal des princes fatimites. Aftekin, dont ces belles promesses ne faisaient qu'augmenter la défiance, refusa absolument de faire cette démarche. Moëzz se préparait à l'y contraindre par la force des armes et s'occupait à réunir pour cet effet une armée nombreuse, lorsque sa mort, qui arriva bientôt après, vint arrêter le cours de ses desseins.

Au mois de djoumada premier, de cette même année, l'eunuque Nasir, l'un des pages de Moëzz, se mit en campagne à la tête d'une armée nombreuse, et entra dans la ville de Beïrout. Il en vint aux mains, non loin de Tripoli, avec l'armée grecque,

qui fut mise en déroute. Ce combat eut lieu dans le mois de schaban. Bientôt après [1] la rumeur publique annonça que les Grecs se disposaient à faire une incursion dans la Syrie, attendu que le Turc Aftekin avait écrit sur ce sujet à l'empereur Zimiscès ابن الشمسكى. En effet, ce prince, à la tête des Grecs, marcha vers la ville de Beïrout. Nasir, page de Moëzz, étant sorti à la rencontre de l'ennemi, fut battu et fait prisonnier. Les Grecs s'avancèrent vers Saïda. Aftekin se rendit auprès de l'empereur, baisa la terre devant lui, et conclut avec lui une trêve, qui garantissait la sûreté de la ville de Damas. Zimiscès se dirigeant vers Tripoli, l'eunuque Raïan sortit à la tête des troupes de Moëzz, attaqua l'ennemi, le battit avec un grand carnage, et força Zimiscès de retourner sur ses pas avec les débris de son armée. Cette nouvelle combla Moëzz de joie; tout le monde s'empressa de le féliciter, et les poëtes lui adressèrent de nombreuses louanges.

Au mois de moharram de l'an 365 [2] arriva au Caire le conducteur de la caravane des pèlerins. Il annonça que la prière avait été faite au nom de Moëzz, à la Mecque, à Médine et dans tous les districts dépendants de ces deux villes, et que les cérémonies du pèlerinage avaient eu lieu sans aucun obstacle. En effet nous apprenons d'un historien [3] que, soit par l'influence d'une force majeure, soit

[1] Nowaïri, man. de Leyde.
[2] Ebn-Moïassar, fol. 43 r.
[3] Taki-eddin-Fâsi, *Histoire de la Mecque* (man. 722, fol. 229 r.)

simplement par l'effet de l'inconstance des habitants de la Mecque, on avait cessé momentanément de reconnaître dans cette ville la souveraineté du khalife fatimite et que l'on avait proclamé celle du khalife abbasside. Moëzz fut charmé de cette nouvelle et en témoigna sa joie par d'abondantes aumônes. Bientôt après, le 4e jour de safar, on vit arriver les pèlerins qui avaient pris la route de terre.

Cependant Moëzz tomba malade, le 8e jour du mois de rébi premier, et sa maladie dura sans interruption l'espace de trente-huit jours. Sentant sa mort approcher, il désigna pour son successeur son fils Abou-Mansour-Nezar, auquel il donna le surnom d'*Aziz-billah*. Il expira le vendredi 14e ou, suivant un autre récit, 17e jour du mois de rébi second, âgé d'environ quarante-cinq ans et six mois. Ce prince, fils de Mansour et d'une esclave, était né dans la ville de Mahdiah, dans la province d'Afrikiah, le 11e jour du mois de ramadan de l'année 319. Son règne avait été en totalité de vingt-trois ans et dix jours, et il s'était écoulé deux années sept mois et dix jours depuis l'époque où il avait fait son entrée comme souverain de l'Égypte.

Le vendredi, jour de la mort de Moëzz, Abd-al-sami ben-Omar, *khatib* (prédicateur) de la grande mosquée de Fostat, fit du haut du *menber* (la chaire) la prière pour le prince, et s'exprima en ces termes[1] : « O mon Dieu, répandez vos bénédic-« tions sur votre esclave, votre serviteur dévoué, le

[1] Ebn-Moïassar, fol. 43 r. et v.

« fruit de la prophétie, la mine de l'excellence et de « l'imamah, Abd-allah-Maad-Abou-Temim, l'imam « Moëz-li-din-allah, ainsi que vous avez jadis béni « ses pères, modèles de pureté, et ses aïeux, émi- « nents en vertus. Veuillez, ô mon Dieu, l'aider à « soutenir le fardeau du gouvernement que vous lui « avez confié, accomplir les promesses que vous lui « avez faites et réunir sous sa domination les con- « trées orientales et occidentales du globe. O mon « Dieu, augmentez ses forces et consolidez sa puis- « sance par la coopération de l'émir Nezar-Abou- « Mansour, héritier présomptif du trône des musul- « mans, fils du prince des croyants, que vous avez « suscité pour défendre les droits de son père et en « soutenir la légitimité par des arguments sans ré- « plique. Daignez, par lui, assurer le bonheur des « hommes, maintenir la tranquillité des provinces « et réaliser les promesses que vous avez faites; car « vous ne sauriez jamais manquer à l'accomplisse- « ment de vos paroles. »

Si l'on en croit quelques historiens[1], un événement, qui en lui-même ne présente rien d'effrayant, contribua à précipiter la mort de Moëz. L'empereur grec de Constantinople lui avait envoyé un ambassadeur, qui, après avoir résidé auprès de lui dans la province d'Afrikiah, l'était venu trouver en Égypte. Un jour que ce député était seul avec le khalife, ce prince lui dit : « Te souviens-tu du temps où tu ar-

[1] Ebn-Athir, t. III, fol. 7 *v*, 8 *r*. Haïder-Razi, fol. 285 *r*. Mirkhond, IVe partie, fol. 59 *r*.

« rivas à ma cour, tandis que je résidais dans la ville « de Mahdiah, et où je te prédis qu'un jour je te re- « verrais en Égypte, à une époque où je serais sou- « verain de cette contrée? » L'ambassadeur ayant répondu qu'il se souvenait parfaitement du fait, Moëzz ajouta : « Eh bien! je te prédis qu'un jour « arrivera où tu me verras à Bagdad, en possession « du rang de khalife. » L'ambassadeur ayant demandé s'il pouvait, en toute sûreté et sans exciter la colère du khalife, exprimer librement sa pensée, et ayant reçu pour réponse qu'il n'avait qu'à parler et ne rien craindre, continua ainsi : « L'année où je fus « envoyé par l'empereur mon maître auprès de « vous, je fus tellement frappé de votre grandeur « imposante et du cortége nombreux qui vous en- « vironnait, que je faillis mourir de surprise. J'ar- « rivai à votre palais, où resplendissait une lumière « si brillante qu'elle éblouit mes yeux. Lorsque je « vous contemplai assis sur votre trône, vous me « parûtes semblable à un dieu; et si vous m'eussiez « dit que vous alliez monter au ciel, j'eusse été dis- « posé à vous croire. Mais aujourd'hui, en appro- « chant de vous, je n'ai plus rien vu de ce qui avait « jadis fait naître mon admiration. Votre capitale « s'est offerte à mes regards comme une ville noire « et obscure, et je n'ai plus retrouvé chez vous cet « air majestueux qui m'avait si fort imposé lors de « mon premier voyage. J'en ai conclu que jadis votre « empire était au plus haut point de la prospérité, « tandis qu'aujourd'hui il présentait un spectacle tout

« contraire. » A ces paroles Moëzz baissa les yeux et garda le silence. A peine l'ambassadeur était-il sorti que le khalife, en proie à une vive émotion, fut attaqué d'une fièvre violente, qui ne fit qu'aller en croissant et conduisit ce prince au tombeau.

Moëzz réunissait en sa personne bien des qualités estimables : il était plein d'esprit, de prudence, de libéralité, et se distinguait surtout par un extrême amour de la justice et de l'équité. Un trait remarquable va servir à prouver jusqu'à quel point il portait cette vertu[1].

L'épouse d'Ikhschid, l'un des derniers souverains de l'Égypte, avait, au moment de la ruine de sa famille, remis entre les mains d'un Juif une robe entièrement composée d'un tissu de pierreries. Au bout de quelque temps elle redemanda son dépôt, mais le Juif prétendit n'avoir rien reçu. Elle offrit alors de lui abandonner une manche, pourvu qu'il lui rendît le reste de la robe. Cette proposition ne fut point accueillie. Enfin, après des sollicitations répétées, elle s'engagea, moyennant la restitution d'une manche, à lui laisser tout le vêtement; mais elle n'éprouva qu'un refus formel. La robe renfermait environ dix belles perles. Cette femme, outrée du peu de succès de ses tentatives, se rendit au palais de Moëzz, et, ayant été introduite, elle exposa au khalife le sujet de sa plainte. Ce prince manda le Juif, et l'interrogea sans pouvoir en tirer

[1] Abou'lmahâsen (man. arabe 671, fol. 133 *r.* et *v.*); Haider-Razi, fol. 284 *v.*

aucun aveu. Alors il envoya un certain nombre d'émissaires intelligents, avec ordre de se transporter à la maison de cet homme et d'en démolir les murailles. On procéda à l'exécution de ce commandement, et on ne tarda pas à découvrir la robe, que l'on présenta à Moëzz, qui resta stupéfait à la vue d'une si grande magnificence. Le Juif avait enlevé de dessus la poitrine deux perles, qu'il convint avoir vendues pour une somme de seize cents pièces d'or. Moëzz remit à la princesse le vêtement. Elle le supplia de l'accepter à titre de présent ou d'en payer le prix qu'il jugerait convenable; mais il le refusa absolument. « O mon maître, s'écria-t-elle, un vêtement « si riche pouvait me convenir à une époque où « j'étais souveraine de l'Égypte; mais aujourd'hui il « m'est complétement inutile! » Moëzz persistant dans son refus, cette femme prit la robe et se retira.

Moëzz cultivait avec succès différentes branches de la littérature et de la poésie. Parmi ses vers on cite les suivants :

Grand Dieu! quel effet ont produit sur nous ces yeux qui brillent sous ces magnifiques coiffures!

Ils sont plus perçants et leurs traits pénètrent plus profondément dans les âmes que les poignards dans la gorge des ennemis.

Accablé de votre départ, je suis plus épuisé de fatigue que les chameaux qui voyagent sous les feux de midi.

On cite de ce prince[1] un trait singulier, qui peut donner une idée suffisante de l'énergie de son ca-

[1] Makrizi, *Description de l'Égypte*, t. I, fol. 289.

ractère. Deux Esclavons, Kaïsar et Modaffer, avaient acquis la plus grande faveur auprès du khalife Mansour. Modaffer, s'autorisant de ce que Moëzz, dans son enfance, avait appris de lui les principes de l'écriture, traitait ce prince avec hauteur. Un jour, dans un mouvement de colère, il prononça un mot esclavon, que Moëzz jugea devoir cacher un sens injurieux; mais, regardant au-dessous de lui de faire des questions sur un pareil sujet, il s'appliqua à l'étude des langues. Il commença par apprendre à fond la langue berbère, puis la langue grecque, ensuite celle des nègres, et se rendit également habile dans l'une et dans l'autre; alors il s'occupa de la langue esclavone. Dans le cours de ce travail il rencontra le mot qui avait excité ses soupçons, et se convainquit que ce terme exprimait une injure grossière; à l'instant il donna l'ordre de massacrer Modaffer.

Au rapport des historiens[1], Moëzz était fort adonné à l'astrologie et ajoutait une grande foi aux discours des astrologues. Un de ces derniers lui annonça un jour qu'il était menacé, pour une époque qu'il désigna, d'une interruption de prospérité; en conséquence il lui conseilla de faire pratiquer un souterrain et de s'y tenir renfermé jusqu'à ce que le terme fatal fût expiré. Le prince, résolu de suivre cet avis, manda auprès de lui ses généraux et ses principaux courtisans, et leur dit : « J'ai fait un pacte

[1] Ebn-Athir, tom. III, fol. 8 *r.* et *v.* Haïder-Razi, fol. 285 *r.* Novaïri, man. de Leyde.

« avec Dieu, auprès duquel j'ai promis de me rendre « momentanément. Je vous laisse, pour vous gou- « verner, mon fils Nezar, c'est-à-dire Aziz. Ayez soin « de l'écouter et de lui obéir fidèlement. » Ensuite il descendit dans le souterrain et s'y tint caché. Durant son absence, lorsqu'un Africain apercevait un nuage, il lui adressait ses salutations, persuadé que ce nuage renfermait le khalife. Au bout d'un an ce prince se montra de nouveau à ses sujets; mais la joie causée par son retour ne fut pas de longue durée, car il fut attaqué peu de temps après d'une maladie qui le conduisit au tombeau.

Moëzz avait eu quatre fils et sept filles. Au nombre des premiers se trouvait l'émir Temim[1], qui était poëte et donna son nom à un jardin appelé depuis Maschouk المعشوق, et situé dans le voisinage de l'étang de Habesch. L'une des princesses, nommée Raschidah رشيدة السيدة[2], mourut l'an 441; une autre, appelée Abdah السيدة عبدة[3], termina sa carrière l'an 442, laissant des trésors d'une valeur inestimable. L'émir Temim et son frère l'émir Akil moururent tous deux au Caire[4], l'an 374, et leurs corps furent déposés dans le cimetière du palais.

[1] Makrizi (man. 797, fol. 283 *v.*); Nowaïri, man. de Leyde.
[2] Makrizi, *loc. laud.* fol. 342 *r.*
[3] *Ib.* man. 798, fol. 36 *r.*
[4] *Ibid. v.*

JOURNAL ASIATIQUE.

MARS 1837.

ITINÉRAIRE

Du très-révérend frère Augustin Badjétsi, évêque arménien de Nakhidchévan, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, à travers l'Europe; écrit, en langue arménienne, de sa propre main, ainsi que l'a reconnu et attesté[1] le révérend frère Antoine *Najari*, son parent et son neveu (*nepos*), Apracounétsi, envoyé du roi de Perse au roi très-chrétien. Paris....., mars 1674[2]. Traduit sur le manuscrit arménien de la Bibliothèque royale 31, Supplément, p. 131-154, par M. Brosset jeune.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On voit sur la première page du manuscrit qu'il a appartenu au couvent des Frères-Prêcheurs de la rue Saint-Honoré,

[1] Le frère Nazaros n'atteste nulle part que ce soit Augustin lui-même qui ait écrit son voyage; il dit seulement en signant le court récit dont il est l'auteur, qu'il a, lui Nazari, écrit ceci *de sa propre main*.

[2] Ceci est la traduction d'un titre latin qui se trouve dans le ma-

à Paris. Il contient, d'après un index en latin qui lui sert de table : 1° le psautier, en arménien, écrit à deux colonnes ; 2° huit messes à l'usage de l'ordre des Frères-Prêcheurs[1] ; 3° l'itinéraire en question, suivi d'un autre très-court, par A. Nazari, et un opuscule de théologie sur la confession et la pénitence, par le frère Augustin Badjetsi[2], notre voyageur.

nuscrit, et se termine par ces mots : *Mihi F. Jac. Quétif, o. P.* Il s'agit ici du père Quétif, savant dominicain, premier auteur de l'ouvrage intitulé *Scriptores ordinis Prædicatorum recensiti*, 2 v. in-fol. Paris, 1719-21.

[1] Cette partie du manuscrit est attribuée au père Barthélemi-le-Petit, dominicain, natif de Boulogne, mort en 1773. Il avait appris l'arménien de Jean, abbé du monastère de Kerhni, parent d'un prince de Géorgie. (*Script. ord. Pried.* vol. I, pag. 581, *b.*)

[2] Fra Avkosdinos ne se donne pas le titre de *Badjetsi*, ou natif du pays de Badj (V. la première ligne de son récit) ; c'est donc une sorte de glose ajoutée par l'auteur du sommaire latin, qui tendrait à faire croire que le village d'Abaraner faisait partie du canton de Badj.

Fra Avkosdinos ayant si bien désigné son pays natal par le nom du district et par celui du village, je ne sais à quoi attribuer cette allégation de F. Nazaros ; ce n'est donc qu'en contredisant le premier témoignage que l'on peut admettre le second, ou essayer de l'expliquer.

Le canton de Baghk dans la Siounie septentrionale, près du lac de Kégham ou Sévan, portait déjà, du temps de l'historien des Orpélians, le nom de Adjen et Adjanan (*Arm. anc.* p. 282) ; et l'on trouvait dans cette province un endroit nommé Madj. C'était un bâtiment donné au couvent de Dathev par Koublitoukhd, fille de Vasag Siounien, sœur de Philippe, et femme de Hrahad. Étienne Orpélian, qui écrivait en 867, rapporte en ces termes l'acte de donation (chap. xxx) : « Moi, Koublitoukhd, je donne à votre Sainte-« Croix et au seigneur évêque Solomon le bâtiment nommé Madj « dans le canton de Baghk, avec ses montagnes, ses plaines, les « hommes, les fruits, les fleuves, les eaux, les terres, les arbres « et les plantes. » Ce bâtiment, situé sur un cours d'eau, s'appelle jusqu'à présent *Madch.* (*Arm. anc.* p. 285.) On décidera si ces détails peuvent expliquer en quelque manière le surnom de *Badjetsi*.

Il fut donné par le frère Madthia Mouraka, supérieur des dominicains de Carna[1], aux frères du couvent de l'Annonciation, à Paris, comme gage de reconnaissance de leurs bons procédés, en 1646.

Au feuillet suivant on lit, en arménien et en italien, le nom du donateur, écrit de sa propre main, [illegible], fra Mattia (*sic*) Moracca, 16 avril 1646. L'index précédent et la note relative à la donation sont de la même main.

Un fichet mis dans le manuscrit porte le n° 188, et au-dessus *Jacob. S. Hono.* (Jacobins Saint-Honoré); plus cette note: « Livre de psaumes et de prières qui ne sont pas reçus « dans l'église arménienne. Il y a encore une vie d'un prêtre « nommé le frère Augustin, inconnu. » C'était sans doute le numéro du catalogue de la bibliothèque du couvent.

Je termine ces remarques en disant que l'écriture du manuscrit est bonne et correcte, sinon élégante. N'étant pas cursive, elle ne présente aucune difficulté pour la lecture; mais les mots y sont écrits sans séparation et coupés au hasard à la fin des lignes; il n'y a d'ailleurs aucune sorte de ponctuation. Quant au style, c'est un patois local[2], très-curieux à observer pour celui qui voudrait apprécier les altérations de la langue. Les règles de l'étymologie n'y sont pour la plupart comptées pour rien, ce qui donne lieu à de grandes difficultés, et même, en certains endroits que je noterai, à de fortes méprises. Les mots défigurés, mutilés en mille manières, les locutions et les termes entièrement étrangers aux habitudes de l'arménien littéral abondent dans ce récit.

On a vu, dans un des numéros de l'ancien Journal asia-

[1] Ou plutôt de Kerhni, village dans le canton d'Érendchag, mentionné par Tchamitch, vol. III, pag. 326, 339, 589.

[2] Je dois dire que j'ai été aidé pour l'intelligence de ce texte par le père Garabed, docteur arménien, résidant à Paris, qui s'est empressé de me faire connaître le vrai sens de plusieurs mots manquant au lexique d'Auker; cependant il nous est resté des doutes pour plusieurs mots et pour un ou deux passages.

tique (1827), quel parti feu M. Saint-Martin a su tirer de l'intéressante relation de l'évêque arménien Martyr. Celle du frère Augustin ne se rattache point à une époque aussi remarquable; elle est d'ailleurs très-succincte, et les pays qu'il parcourt sont trop connus d'ailleurs; mais on admirera comme nous qu'il ait pu renfermer en vingt-quatre pages les événements de sept années, qui aujourd'hui fourniraient au plus mince touriste la matière de plusieurs volumes. S'il n'apprend rien ou peu de chose aux Européens, du moins nous espérons qu'il ne leur causera pas un long ennui.

Deux grands événements historiques sont consignés dans le récit du frère Augustin, à savoir : l'invasion de l'Arménie par les Ottomans et les Persans, au commencement du XVIIe siècle, et les révolutions intérieures de la Moscovie, à la même époque. Ce dernier sera traité en son lieu dans les notes; pour l'autre, il tient de près à l'objet actuel de nos recherches, et les matériaux ne manquent pas. Je m'attacherai au récit de Tchamitch, soit dans sa grande histoire, soit dans son Histoire abrégée d'Arménie.

I.

ÉTAT DE L'ARMÉNIE AU XVIIe SIÈCLE.

Au commencement du XVIIe siècle la Géorgie et une grande partie des provinces arméniennes obéissaient aux Turcs; mais les anciens chefs de ces provinces s'étaient enfuis en Perse, où ils ne cessaient d'exciter Chah-Abas Ier à recommencer la guerre; le pacha de Salmast, Ghazi-khan, s'étant révolté contre les Osmanlis, acheva de l'y décider. Il s'empara de Tauris et de Nakhdchévan (en 1604), mit

le siége devant Érivan, ayant soin d'exposer au premier feu des assiégés ces mêmes Arméniens et Géorgiens[1] qui l'avaient appelé dans le pays, ou qu'il avait adroitement attirés à sa cour. Beaucoup y périrent. Érivan ne se rendit qu'après neuf mois, durant lesquels Chah-Abas avait fait, par ses généraux, la conquête des provinces d'Erzroum, de Pasen, de Khnous et autres parties occidentales de l'Arménie, d'où il emmena un grand nombre de prisonniers.

Il avait traité avec assez de douceur les habitants de Nakhdchévan et permis à ceux qui le voudraient de partir; mais la plupart étaient restés, avaient pris l'habit persan et s'étaient fait raser la barbe, suivant la coutume de leurs nouveaux maîtres. A l'égard des habitants de Dchougha ou Djoulpha, qui étaient venus processionnellement à sa rencontre et lui avaient fait la plus splendide réception, il avait poussé la condescendance jusqu'à boire du vin avec eux et à prier devant leurs images; mais il était resté frappé de leur opulence et du désir de se l'approprier, tout en leur faisant un accueil très-gracieux.

Aussitôt qu'il fut maître d'Érivan il fit proclamer sa souveraineté dans le pays et exigea à ce titre, des deux patriarches arméniens, des sommes consi-

[1] Il y avait alors à la cour de Perse le fils et la fille de Simon Ier, roi de Tiflis, détenus comme otages; Constantin, fils d'Alexandre, roi de Cakheth, et un certain Hanis, fils de l'atabek de Somkheth, qui plus tard se fit musulman et prit le nom de Thamazoghli. (Tcham. vol. III, pag 534.)

dérables, qu'ils avaient, disait-il, soustraites aux Osmanlis. Un troisième[1] patriarche, Srabion, succomba par suite des coups de bâton qu'il avait reçus pour le même objet et des tortures que lui avaient fait endurer les exacteurs, jusqu'à lui mettre les pieds au feu afin de le forcer à livrer ses trésors.

(1605.) Cependant les Osmanlis apprirent l'invasion de Chah-Abas, et Dchélaloghlou Sinan-Pacha fut envoyé en Arménie, avec une nombreuse armée, par ordre de sultan Ahmed, qui venait de succéder à son père Mahomet III. Le roi de Perse, qui ne se sentait pas en mesure de lui résister, et dont les troupes venaient d'être battues par Mahmad, pacha d'Ardzgé, ordonna à son général Alah-Verdi-Khan de se contenter d'emmener les populations prisonnières en Perse, avec leurs troupeaux et leurs biens, et de ravager le pays autour du lac de Van. Edchmiadzin fut également pillé, et le patriarche David, ainsi que les évêques et docteurs de sa suite, emmenés avec le reste du peuple; Melkised réussit à s'échapper. Le nombre des captifs s'éleva à vingt-trois mille; on ne laissa dans la contrée que les indigènes proprement dits. Afin d'enlever aux Osmanlis

[1] Voici comment il se trouvait alors trois patriarches en Arménie : David V succéda en 1586 à Arakel, démissionnaire. David d'Edchmiadzin s'associa, en 1593, Melkised ou Melkiseth de Karni, et tous les deux, se voyant obligés de quitter leur résidence et de fuir dans des lieux écartés pour se soustraire aux exigences continuelles des Turcs, s'associèrent également Srabion d'Édesse, dit le Grand, pour le distinguer d'un autre docteur du même nom et du même pays, son contemporain, en 1602. (Tcham. liv. VI, chap. XIII.)

tout moyen de subsistance et toute espèce de ressource dans les provinces intérieures, Chah-Abas voulut même que les habitants déjà soumis à sa domination fussent également conduits en Perse, quoique l'hiver de l'année 1605 approchât; et cet ordre cruel fut exécuté, comme on le pense bien, avec la plus grande rigueur, sous la direction d'Émirgouné ou Émirkouna[1], gouverneur général de ces contrées pour le roi de Perse; mais beaucoup d'Arméniens cherchèrent à se soustraire à leurs persécuteurs en se retirant dans des lieux inaccessibles. L'évêque Manuel, du couvent d'Havoutsthar, et celui du couvent de Kéghart, ayant ramassé tout ce qu'ils purent de provisions, se réfugièrent avec un peuple nombreux dans une grande caverne située au milieu des montagnes les plus élevées du canton. Émirkouna les y poursuivit avec ses troupes; mais les Arméniens refusèrent de se rendre et reçurent les Persans à coups de pierres; cependant un soldat réussit à gagner le sommet de la montagne, et, arrivé à l'entrée de la caverne, il se mit à appeler l'évêque Manuel, qu'il connaissait personnellement. Celui-ci fut si étourdi qu'il ne put répondre, et le Persan lui coupa la tête, qu'il porta à son général. Une fois la route frayée, les soldats persans arrivèrent en plus grand nombre et firent une boucherie

[1] Plus tard le fils de ce général se rendit à Constantinople, où, devenu favori de sultan Mourad IV, il reçut de lui, sur la côte asiatique du Bosphore, un château qui depuis a porté le nom d'Émirgoun, vulgairement Émirgen.

de cette multitude sans défense; les cavernes de Koradar et de Eakechkhan ne défendirent pas mieux ceux qui s'y étaient retirés. Là, comme à l'époque des guerres de Thimour, on vit les soldats, arrivés au faîte des rochers, tuer d'en haut ces malheureux à coups de fusil, et, se laissant glisser à de longs câbles, porter le feu, le fer et la mort, dans les entrailles de ces montagnes hospitalières.

Aussitôt que les Osmanlis furent arrivés à Cars, Chah-Abas donna ordre à ses généraux et aux notables Arméniens de se hâter de faire passer l'Araxe aux émigrants. On réunit pour cet effet nombre de petits bâtiments, de barques et de radeaux. Comme la foule ne se pressait point assez au gré des Persans, et que plusieurs même leur résistaient, ils coupèrent le nez et les oreilles à quelques-uns, pour effrayer le reste, et en tuèrent même deux, dont l'un était Hovandchan, frère du défunt patriarche Arakel. A la vue de leurs cadavres empalés, la frayeur acheva de décider les malheureux Arméniens, et le passage s'effectua dans le plus grand désordre, ainsi que le racontent les auteurs arméniens. L'imagination de chaque lecteur lui représentera facilement de pareils tableaux; et d'ailleurs il est juste que notre principal auteur, fra Avkosdinos, en ait la gloire. Pour comble d'infortune, Chah-Abas était là en personne[1],

[1] Tandis que les captifs campaient sur l'Araxe près de Djoulpha, Chah-Abas était à Erovandagerd, et les Osmanlis à Nakhdchévan; une seule marche séparait les trois troupes. (Tcham. *Hist. armén.* t. III, p. 549.)

stimulant le zèle de ses officiers par des paroles de colère dont les captifs recevaient le contre-coup par les mauvais traitements et la brutalité avec laquelle on les forçait de se hasarder sur le fleuve, en négligeant toute espèce de précaution et au péril manifeste de leur vie. Dès que le passage fut effectué les émigrants furent conduits dans l'intérieur de la Perse, par les chemins les plus horribles, à travers les montagnes et les rochers, où on leur fit passer l'hiver; après quoi, au printemps, les principaux de la nation furent répartis dans les villes, où on les traita désormais avec assez de douceur; les Arméniens de Djoulpha[1], entre autres, reçurent pour leur résidence un des faubourgs d'Ispahan, au delà du Zendé-Roud, qui baigne la ville. Quant au vulgaire, les bourgs environnants leur furent assignés, dans les districts de Lendchan, Alendchan, Gandiman, Dchlakor, Pharia et Phoulvaria, et la nation demeura soumise au gouvernement des méliks,

[1] Pour décider les Arméniens de Djoulpha à quitter leur patrie, Thamaz-Qouli-Beg, le frère de l'atabek de Somkheth, fit proclamer au nom de Chah-Abas qu'on leur accordait seulement trois jours pour faire leurs préparatifs de départ, après quoi, quiconque serait trouvé dans le pays serait mis à mort. (Tcham. liv. III, pag. 551.) Les soins mêmes que Chah-Abas avait recommandé que l'on eût de ces malheureux tournèrent à leur préjudice, parce que leurs soldats, ayant d'abord fait passer le fleuve aux jeunes garçons et aux jeunes filles avec les effets les plus précieux, n'eurent pas plus tôt atteint l'autre rive qu'ils s'emparèrent de ces riches dépouilles et disparurent avec leur butin et leurs captifs dans les bois et les montagnes. Après cela l'ordre le plus précis fut donné de ruiner tous les bâtiments de Djoulpha.

sorte d'officiers municipaux choisis dans son sein. Les bons procédés qu'ils éprouvèrent de la part du roi de Perse fixèrent à jamais dans ses états une bonne partie de cette riche et industrieuse population.

Cette première transmigration, qui avait été de treize mille familles, fut bientôt suivie d'une seconde, s'élevant à dix mille, des environs de Tauris, Ardébil, Érivan et Gandja, qui furent établis à Gaurabad, pays malsain, dont le climat acheva de détruire ce qu'avait épargné le glaive.

II.

RÉCIT DU FRÈRE AUGUSTIN.

Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Amen. Bénie soit la Sainte-Trinité en un seul Dieu quand le Seigneur de toutes choses veut manifester ses œuvres à ses serviteurs pleins de péchés, ainsi qu'il l'a fait si abondamment envers moi, pécheur indigne [1] et sans mérite.

Ceci est l'œuvre de fra Avkosdinos, prêtre; écoutez.

Moi indigne, fra Avkosdinos, j'étais prêtre de

[1] L'*indignité* se trouve exprimée ici, et plusieurs fois dans le courant du texte, par une double négation, չանարժան *non non dignus*, ce qui exprime une plus profonde humilité : cependant à la première ligne du récit on voit la vraie manière, անարժան *indignus*.

race arménienne, natif du village d'Abaraner [1], dans le district d'Érindchag, de la grande Armé-

[1] Abaraner ou Abarner est un village que Mékhithar Abarantsi montre avoir été situé aux confins des provinces de Nakhdchévan et d'Érendchag, quand il dit en parlant de lui-même qu'il était du village d'Abaraner, appartenant aux provinces de Nakhdchévan et d'Érendchag. (*Arm. anc.* p. 508.) Il est situé sur le bord septentrional de la rivière d'Érendchag, à environ quinze milles de Nakhdchévan. On y voit le couvent de Tous-les-Saints, mentionné par notre voyageur : c'était la patrie de Mékhithar Abarantsi. (Indjidj, *Arm. mod.* p. 267.)

Mékhitar ici nommé, d'abord disciple de Malakia dit l'Ermite, se distingua parmi les Frères-Unis, chez lesquels il prit l'habit religieux. Il voyagea en Arménie, en Géorgie et en Grèce, pour recueillir des manuscrits arméniens, et réussit parfaitement dans ses recherches. Il composa, en 1410, un livre intitulé *Ragionamenti dei Frati-Uniti*, lequel, quoique écrit par un auteur orthodoxe assez bon théologien, est plein d'injures contre les Dathéviens et d'opinions erronées. Le style, d'ailleurs, en est si barbare, que les personnes instruites ne peuvent en soutenir la lecture. (*Quadro della storia letteraria di Armenia*, p. 141.)

Voici les renseignements donnés sur ces Frères-Unis ou Unitaires, par l'auteur du *Quadro, etc.* (p. 125 et 130) : « Le premier et principal chef des Frères-Unis fut Jean de Kerni, neveu de Grégoire, prince de ce pays, au XIIIe siècle (prince de Géorgie, suivant l'auteur cité, p. 210). S'étant attaché à Barthélemi de Bologne, dominicain, missionnaire envoyé en Arménie par Jean XXII, il apprit de lui le latin, et forma beaucoup d'élèves qui prirent l'habit de saint Dominique dans les couvents de Djahoug fondé en 1330, et de Nakhdchévan, et qui abandonnèrent entièrement les rites arméniens pour suivre ceux des Latins et la règle de leur ordre. Le nom d'Unitaires leur est venu des efforts qu'ils faisaient pour amener une solide et parfaite réunion entre les églises latine et arménienne quant à la foi et quant au rite, mais en sacrifiant en toute rencontre le rite arménien. Leur but ayant été reconnu, ils devinrent l'objet de la haine d'un peuple jaloux de ses antiques usages, et scandalisé que l'on voulût changer les institutions de Grégoire l'Illuminateur pour celles de saint Dominique. Le seul soup-

nom[1]. Moi, pécheur, j'eus pour précepteur le seigneur Mathios, prêtre. Les Osmanlis étaient alors maîtres de notre pays. Pendant cinq ans je lus les huit canons[2] des psaumes, je recueillis beaucoup d'autres livres, et je les étudiai avec ardeur pendant encore une année.

Quand il s'en fut emparé, il la confia à un certain Arabe déjà maître de Koghthen, ce qui causa de grandes guerres entre lui et Sempad Sisagan. « Sempad et ses trois frères, dit Jean Catholicos, « demandèrent la restitution de leur citadelle d'Érendchag ainsi que « la province qu'elle domine, que le gouverneur Iousouf, après « l'avoir conquise, avait confiée au tyran de Koghthen. » Ces paroles de Jean Catholicos, qui placent la province au bas de la citadelle, font voir que celle-ci était sur une montagne comme la moderne Alindja-Galési*; elles prouvent aussi son voisinage de la province de Koghthen. C'est pourquoi Étienne Orpélian place aussi Koghthen dans la province d'Érendchag, et Gorioun fait cette contrée frontière de la Siounie.

Au XIIe siècle le prince arménien Éligoum Orpélian fut maître d'Érendchag, comme le prouve l'historien de sa famille (chap. V, pag. 25). Dans le siècle suivant, le roi des Thatars Azakhs se jeta sur cette province, au dire de Thomas Medzophétsi, contemporain du fait. Les ménologes mentionnent, le 21 octobre, un couvent d'Érendchag sous l'invocation de saint Georges, où fut enseveli le docteur Malakia de Crimée. (*Arm. anc.* p. 253.)

[1] Il y a en effet un couvent et une église de ce nom au village d'Abaranner, ainsi qu'on a pu le remarquer plus haut, page 219, note 1.

[2] Dans la Bible géorgienne, les psaumes sont divisés en vingt canons.

* Cette citadelle est construite sur une haute montagne, qui s'élève au milieu d'une belle plaine, à l'occident et près de Choroth, à l'est de Nakhdchévan. Tout près de la montagne coule un petit ruisseau affluent de l'Éraskh, qui porte le nom d'Érendchagouked. Comme il s'enfle beaucoup à l'époque du printemps, Aghamal Chorothétsi, Arménien, y fit construire un pont à trois arches avec des chambres en pierre pour la commodité des personnes qui voyagent surtout dans la saison du printemps. Des deux côtés sont des bourgs habités par des Chorothiens et autres. (*Arm. mod.* pag. 268.)

L'an 1604 de l'incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ le souverain de la Perse marcha contre les Osmanlis avec une armée[1] nombreuse, leur enleva plusieurs contrées et resta maître de notre pays. L'année suivante (1605) le sardar des Osmanlis vint avec des troupes considérables; le roi de Perse envoya les siennes du côté d'Erzroum, ravagea le pays et enleva les habitants dans ses provinces; puis il vint dans notre pays pour le dévaster; des troupes y entrèrent, par ordre du roi, avec la rapidité de la foudre qui tombe du ciel, et ne nous laissèrent plus un instant de repos. Chacun fut obligé d'abandonner ses biens, sa maison pleine de richesses, de troupeaux et de bétail; les hommes furent chassés de leur pays comme de vils troupeaux, atteints par le glaive et par les flèches, comme la brebis qui tombe entre les mains du boucher. Leurs cris et leurs gémissements s'élevèrent jusqu'au ciel. Les infidèles les poussaient en avant et restaient par derrière en les excitant par des cris injurieux. Le père ne reconnaissait plus son fils, le fils ne reconnaissait plus son père, la mère et la fille ne se reconnaissaient plus l'une l'autre; au milieu de leurs douleurs ils s'oubliaient réciproquement, et, comme dit le prophète David, « ils s'en allaient éplorés, « emportant leurs semences; » car tous étaient emme-

[1] Le texte dit, ici et ailleurs, avec une *nombreuse cavalerie;* mais je pense qu'il ne faut pas traduire cette expression à la lettre. La même chose a lieu en géorgien, où tout soldat s'appelle მეკედარი *mkhkédari*, cavalier.

nés captifs. J'étais alors, moi pécheur, dans la première jeunesse[1].

Après ces événements les saintes églises demeurèrent elles-mêmes captives, sans prêtres, sans sacrifices, et tous, réunis en troupe, marchaient en poussant des sanglots devant les infidèles. Maris et femmes, frères et sœurs, allaient au hasard sans se connaître, tels que des brebis qui n'ont pas de pasteur. Nous arrivâmes à un fleuve nommé Arasdgh[2], trop grand pour qu'on puisse le passer sans bateau; la multitude s'y précipita en plein courant; les uns le traversèrent, les autres furent entraînés par les ondes, appelant à grands cris ceux-ci leur père, ceux-là leur fils, leur mère, leur frère, leur sœur, leur prêtre. Pour moi, pécheur, emporté plus loin par les flots, je pris la queue d'un buffle et me sauvai, grâce à Dieu; et, en implorant son secours, le passage acheva de s'effectuer au milieu des gémissements.

Quand nous eûmes passé, nous laissâmes le fleuve Arasdgh. Les infidèles ne permettaient à personne de prendre aucun repos, ni de changer d'habits, ni de chercher ses enfants; les barbares, au contraire, tiraient l'épée sur ces malheureux, pleurant et gémissant; ils les harcelaient, ils massacraient quiconque restait en arrière. Sachez que ce peuple

[1] Fra Avkosdinos devait être dans sa quinzième année, s'il n'y a pas de lacune entre les événements de la guerre et sa dernière année d'études.

[2] Je pense que c'est une altération locale du nom de l'Araxe.

n'avait jamais quitté ses habitations, qu'il n'avait jamais vu le pays. Plusieurs d'entre eux souffrirent mille douleurs par les épines, le hâle, la faim et les angoisses. Du soir que nous passâmes au lendemain matin beaucoup moururent sur la place; beaucoup étaient malades et sans secours. Il n'y avait personne pour enterrer les morts, ainsi qu'il est écrit, « et « personne ne les ensevelissait. » Plusieurs femmes, manquant de force, laissaient sur la route leurs enfants à la mamelle et passaient par-dessus leurs cadavres. En regardant à gauche et à droite sur la route l'œil était épouvanté; sur chaque pierre, dans chaque coin, on n'entendait que des cris d'enfants; et personne n'était là pour leur présenter le sein; beaucoup de malades appelaient les prêtres, et il ne s'en présentait pas pour satisfaire leurs désirs; ils rendaient leur âme en gémissant amèrement, privés de la confession et de la communion, ainsi qu'il est écrit dans le psaume, « leurs prêtres sont tom- « bés sous le glaive, et il n'y a personne pour pleurer « sur leurs veufs; » et encore : « leur nation a été « passée par l'épée, leur race a été exterminée. » Ce qui est arrivé aux Israélites dans les temps anciens, notre nation arménienne l'a complétement éprouvé. Bien des maux ont fondu sur nous, que je ne raconterai pas; bien des fils et des filles ont été enlevés par les infidèles.

Après toutes ces souffrances, le Seigneur Dieu, le roi des miséricordes, fit entrer la compassion dans le cœur du roi de Perse; il envoya ordre au

prince notre persécuteur de renvoyer en son lieu la population des provinces de Nakhidchévan et d'Érindchag, et de rester au milieu d'elle pour y commander. C'était le dimanche; chacun s'était rendu à la prière du matin pour adresser ses supplications au Seigneur. Nous regardons, et nous voyons venir l'homme du roi apportant l'ordre de rentrer dans les provinces de Nakhidchévan et d'Érindchag[1]. En entendant cette heureuse nouvelle, nous offrîmes au Seigneur l'hymne de la joie. Dans l'excès de son bonheur, à la vue d'un tel bienfait, ce peuple, si faible tout à l'heure, devint semblable au caroubier, ainsi qu'il est écrit dans le psaume : « Au retour ils seront transportés de joie; « ils reviendront chargés de leurs gerbes! »

Arrivés dans notre pays, à la vue de nos biens dévastés, de nos demeures devenues la proie du feu, le cœur désormais consolé, nous glorifiâmes le Seigneur. Après ces catastrophes, moi, pécheur, j'allai au village de Khoschgachen[2], et je me fixai dans le monastère de la sainte lance du Sauveur (Kéghart), où je me livrai au service de Dieu pendant huit mois; puis j'allai à mon couvent, où je vis mon maître spirituel. Ma mère était morte, mon

[1] L'histoire d'Arménie ne mentionne rien de pareil. Il est dit seulement et répété en plusieurs endroits que beaucoup d'habitants qui s'étaient cachés dans les bois, et même de Djoulphéens emmenés captifs, trouvèrent le moyen de rentrer dans leur patrie après le départ des Persans et l'expulsion de Sinan-Pacha par Chah-Abas. (Tcham. t. III, pag. 555.) Mais ceci n'est qu'un témoignage négatif.

[2] Village arménien, peu éloigné de Dchahoug et de Nakhdchévan

frère vivait, mais il était parti de son côté[1]; pour moi, j'étais encore jeune à cette époque. Me voyant sans père ni mère et mon pays bouleversé, craignant d'être enlevé et emmené par les mécréants[2]; je résolus d'aller dans le Frankisdan.

Le roi de Perse était alors aux environs de Nakhdchévan; j'appris qu'il y avait au camp des Perses un ambassadeur franc. Après avoir invoqué le Seigneur, je vins au camp et me rendis près de l'ambassadeur, et, ayant vu que c'était un bon chrétien, je m'attachai à lui. Pendant trois ans ses libéralités me mirent à même de délivrer plusieurs Arméniens captifs d'entre les mains des infidèles, et je reçus de lui mille bienfaits. Après ces trois ans, le chah donna ordre à cet envoyé de retourner dans son pays.

Ayant quitté[3] la ville d'Ispahan, nous vînmes à

au bas d'une haute montagne nommée Elan-Thagh. La plupart des habitants se sont portés à Izmir (Smyrne). C'est peut-être le même lieu nommé Khochagouni par Moïse de Khoren (liv. I, chap. XXIX et l. II, chap. VI, VIII), qui le nomme en même temps que Khram et Dchougha. (*Arm. mod.* p. 267. *Arm. anc.* p. 523.).

[1] Le texte admettrait également ce sens : *mon frère vivait, mais il était parti pour Galats;* peut-être Glatz en Bohême, sur la Neisse, à la frontière de la Basse Silésie.

[2] En effet, le pays s'était rempli de voleurs qui enlevaient tout à main armée, les hommes comme les bestiaux, et que la famine seule put chasser de ce pays désolé. (Tcham. liv. III, p. 556 et suiv.)

[3] Voici un exemple des altérations de mots dont je parlais dans les préliminaires de cette traduction. L'idée de *sortir* est exprimée ici par les mots դուս ելանել; or le mot դուս est l'altération de դուրս *à la porte*, ainsi ces deux mots veulent dire *aller à la porte*. Défiguré de cette manière, դուս devient le terme consacré pour

Gazouin, où je trouvai mon maître spirituel se disposant à aller à Rome pour être sacré évêque[1]. Ce fut pour nous un grand plaisir de nous revoir. Il me raconta tout ce qui leur était arrivé depuis mon départ. La famine[2] se fit sentir dans notre pays et emporta beaucoup de nos frères. Quand les infidèles arrivèrent le pays souffrait encore de la faim; ainsi que d'autres malheurs que je ne puis détailler; après quoi je vins supplier l'ambassadeur de vouloir bien l'emmener avec nous pour qu'il se fît sacrer à Rome. L'ambassadeur, par amitié pour nous, *consentit*[3] à ce qu'il vînt en notre compagnie, et avec mon maître, le seigneur Bédros Miranché et fra Nigol. Il leur fit fournir toutes les choses nécessaires.

De Gazouin nous vînmes à Ardavel, de là à Chamakhi. Pendant que nous étions en cette ville, un tremblement de terre renversa nombre de tours et de maisons, et fit périr beaucoup de monde. De mémoire d'homme on n'avait vu semblable tremblement. La ville était comme un vaisseau sur les vagues; la secousse dura une demi-heure. Nous quittâmes cette ville et gagnâmes celle que l'on

exprimer le *dehors*, par opposition au *dedans*, d'une manière absolue. Cette étymologie m'a été indiquée par mon guide arménien.

[1] En effet, le père Matthieu Érasme, Arménien, succéda en 1607 au père Marc, nommé archevêque de Nakhdchévan et mort la même année. (Fontana, *Monum. dominicana*, p. 575, *a*.)

[2] Les historiens d'Arménie parlent d'une famine qui dura deux ans, où l'on alla jusqu'à manger de la chair humaine.

[3] Il y a ici le mot [illegible] que nous n'avons pu expliquer d'une manière satisfaisante.

nomme Tamourkhapi, ville très-belle et forte, construite par Alexandre. D'un côté la muraille est baignée par la mer Caspienne; de l'autre elle est adossée aux montagnes, sans qu'il soit possible de passer de ce côté à moins de traverser la citadelle; elle subsiste depuis la plus haute antiquité; elle est admirable à voir.

Là, ayant diminué[1] notre troupe, nous nous embarquâmes et nous dirigeâmes vers Hachdarkhan. Nous restâmes trente jours sur mer, où nous naviguâmes péniblement. Le vaisseau était petit et chargé de monde. Une nuit nous nous endormîmes tous; au réveil nous trouvâmes près du rivage une quantité de petites barques appartenant à la nation des Khoumoukhs; mais, par une faveur du ciel, un bon vent les emporta au large, et nous leur échappâmes. Délivrés de ce péril, nous vînmes dans un endroit où la mer était très-difficile, et notre vaisseau fut sur le point d'aller toucher la côte. Là nous éprouvâmes combien Dieu est puissant: un vaisseau se présenta à nous; il était vide; il prit la moitié de notre charge, et le Seigneur nous fit sortir de ce lieu, où se perdent beaucoup de bâtiments.

De là, faisant voile, nous atteignîmes la ville de Thark, dépendante du souverain de Moscov. Dans le pays aujourd'hui nommé Khoumoukhsdan, il y a une citadelle construite en bois, très-forte par elle-même, et bien gardée, la nuit comme le jour,

[1] Mot à mot, *là nous éprouvâmes une diminution;* peut-être veut-il dire que les vivres leur manquèrent.

de peur des ennemis. Nous nous abouchâmes en ce lieu avec quelques bateaux de chrétiens, et, nous rembarquant, nous voguâmes vers la ville d'Hachdarkhan, qui appartient au souverain de Moscov. Ce prince et toutes les terres de sa dépendance professent la religion grecque[1].

Hachdarkhan est une belle ville, bien fortifiée, divisée en deux parties, l'une construite en bois, l'autre en chaux et en pierre. Nous y trouvâmes le seigneur Dadios[2] trépassé. Nous allâmes visiter son tombeau et prier pour lui. La ville est au milieu d'un fleuve nommé Edil; elle est environnée d'eau des quatre côtés. La largeur du fleuve est de dix milles. C'est un très-grand fleuve; des vaisseaux considérables voguent sur ses ondes, et vont par ce moyen à la ville capitale de Moscov. Le prince d'Hachdarkhan ne voulait pas que l'ambassadeur s'en allât à Moscov par un certain chemin, parce que les grands de Moscovie s'étaient conjurés[3] pour

[1] [illegible], abrégé de [illegible].

[2] Thaddée, je pense; ce personnage n'est pas nommé ailleurs.

[3] L'histoire de Russie raconte qu'après la mort du czar Ivan IV Vassiliévitch, Dmitri, son fils d'un second mariage, fut tué le 15 mai 1591, par ordre de Boris Goudenof l'un des grands seigneurs de la cour, du moins crut-on qu'il avait succombé sous les coups d'assassins, dont le peuple de la ville d'Ouglith, où il était avec sa mère, fit une prompte justice. Sept ans après Boris siégeait sur le trône impérial de Russie.

Mais un certain moine, appelé Iachko Otrépief, dont le nom de religion était Grégori, après avoir successivement habité plusieurs couvents russes, d'où sa mauvaise conduite le fit expulser, était passé en Pologne. Là, profitant d'une ressemblance qu'on lui avait

tuer leur souverain; mais un autre faux monarque s'était présenté avec une armée nombreuse, disant :

trouvée à Moscou avec le jeune czaréwitch Dmitri, il s'était présenté comme tel au roi Sigismond et à la noblesse de Pologne, et en avait obtenu des secours pour attaquer le czar Boris. C'était en 1605. Les Cosaques et plusieurs villes se déclarèrent dès l'abord pour le prétendant. La trahison grossit encore les rangs de son armée; et tantôt vainqueur, tantôt vaincu, après la mort de Boris, arrivée au 5 avril 1605, Dmitri se trouva en état, par l'adhésion des troupes russes à sa cause, de disputer sérieusement la couronne à Fédor II Borissowitch. Moscou se rendit à lui, il fut sacré czar; Fédor fut étouffé, et sa mère périt par la strangulation.

Cependant son mépris pour les manières et la noblesse russes, l'estime qu'il témoignait aux prêtres et aux moines catholiques, la simplicité qu'il affectait dans sa personne, lui ayant aliéné l'esprit des peuples, il perdit la vie en 1606 dans une conspiration dirigée par un grand seigneur nommé Chouiski, qui monta lui-même sur le trône des czars. L'historien français dont nous abrégeons les récits n'ose se prononcer ouvertement contre Dmitri V, ni décider s'il fut un imposteur; mais les chroniqueurs russes, qui ne sont pas d'accord à ce sujet, le nomment par dérision *Grichka rastriga*, le petit Grégoire, le défroqué.

A peine Chouiski eut-il été sacré, qu'en 1607, à la révolte d'un paysan, nommé Bolothikof, qui parvint avec de nombreuses troupes jusqu'en vue de la capitale, où il fut défait, succédèrent les tentatives d'un certain Élie Vassilief, prenant le nom de Pierre et se faisant passer pour fils de Fédor Ier. Astrakhan fut pris par une troupe de 4000 Cosaques du Térek; ceux du Don, les premiers auxiliaires de Dmitri, se joignirent à eux, et tous ensemble appuyèrent la cause du nouvel imposteur. L'armée impériale fut battue, l'artillerie prise, et la ville de Kalouga enlevée par les rebelles. Assiégés bientôt eux-mêmes dans Toula, les principaux chefs de cette levée de boucliers furent livrés à Chouiski par les habitants, qui craignirent que leur ville ne fût inondée par les eaux de l'Oupa, dont les soldats du czar avaient obstrué le cours au moyen d'une digue.

Tout à coup parut un autre imposteur, se disant Dmitri, échappé à la cruauté de Boris, à la conjuration de Moscou; la ville de Starodoub et trois autres le reconnaissent; quelques succès lui attirant

« Je suis le roi; on avait comploté de me faire périr, « je me suis enfui; maintenant je reprends mon

les secours de la noblesse polonaise, il marche sur Kalouga, il établit son camp à deux lieues de la capitale, en 1608. Orel, Rostof, Souzdal, furent forcées de se rendre et lui ouvrirent leurs portes. La domination de Chouiski ne fut plus reconnue que des contrées trop éloignées du théâtre de la guerre pour avoir à redouter aucun danger. Moscou était serré de près, et réduit à la plus affreuse disette. Cependant un corps de Suédois, envoyé par Charles IX au secours de Chouiski, en 1609, fit essuyer de grandes pertes à Dmitri. D'une autre part, Sigismond, roi de Pologne, voulut exploiter pour son propre compte les troubles de la Russie, et Dmitri, ayant eu vent de projets sinistres contre sa personne, s'évada de son camp de Kalouga; mais la mésintelligence éclata entre les Russes et leurs alliés les Suédois. Chouiski, sur de faux soupçons, ayant fait périr son neveu, dont la bravoure et les succès avaient été funestes au prétendant, ne tarda pas à être la victime d'une conspiration ourdie contre sa personne; et, livré à Sigismond, il alla périr avec son épouse dans la prison de Varsovie. Moscou fut livré à Sigismond en 1610, et l'imposteur massacré par un Tartare dont il avait lui-même massacré l'ami par suite d'une dénonciation.

Telle fut la fin du second imposteur qui usurpa le nom du fils d'Ivan Vassiliéwitch. En suivant les dates, on est porté à croire que c'est de ce second Dmitri que parle fra Avkosdinos dans sa relation; que ce religieux arriva avec l'ambassadeur auprès de Dmitri lorsque le prince faisait le siége de Moscou, et qu'ils en obtinrent la permission de passer en Pologne, dont le souverain avait jusqu'alors soutenu sa cause. (V. l'Histoire de Russie, par Levesque, 4e édition, 1822, t. III, p. 221-365.)

D'après un autre auteur, le czar Boris Goudenof eut pour successeur le czar Dmitri, imposteur, dont le vrai nom était Griska Utropaja, qui par son zèle imprudent pour les jésuites s'attira la haine des Russes. Après lui, en 1606, parut un second imposteur du même nom, dressé également par les jésuites à jouer son rôle, dans lequel il fut soutenu par le palatin de Sandomir, désirant élever sa fille au trône de Russie. (*Mémoires du règne de Pierre-le-Grand*, par Nesté Suranoï, nouvelle édition, Amsterdam, 1740, p. 172 et 185.) Voyez encore sur ce sujet *Margeret* et *Karamsin*.

« empire. Vous êtes dans l'erreur, je suis le roi; je « ne suis pas mort. » La ville d'Hachdarkhan était soumise à ce faux monarque, et c'est pour cela qu'on refusait à l'ambassadeur la permission de suivre une certaine route, les villes qui étaient sur le passage s'étant soumises aux grands de Moscovie. Plus tard ils nous laissèrent aller par les déserts; ils nous donnèrent cinquante cavaliers et deux chevaux aux gens de l'ambassadeur, l'un pour porter les vivres, l'autre pour nous servir de monture. Munis de vivres et nous étant recommandés à Dieu, nous prîmes la route indiquée, où pendant un mois nous ne trouvâmes nulle habitation; au bout de ce temps nous en rencontrâmes. Dans ce désert coule un grand fleuve où le poisson est abondant [1]. Il y a quantité de fruits, beaucoup d'herbes et d'arbres; c'est une terre pleine de biens. Nous y fûmes atteints d'une épizootie très-violente qui fit périr beaucoup de chevaux. Dans le lieu où nous descendîmes, les gens du pays se construisent des maisons pour y demeurer. Arrivés dans ces lieux habités, nous rendîmes grâce à Dieu de nous avoir conduits, à travers ces routes affreuses, aux demeures des hommes. Ce pays était soumis au faux monarque. Jusqu'à Moscov nous vîmes sur notre route beaucoup de villes, et toutes reconnaissant son autorité. Nous arrivâmes à Caloga, où l'ambassadeur établit sa maison. Mon maître, le seigneur Mathios, et fra Nigol, ainsi que le sei-

[1] Le Volga et le Don. (Voyez pour ceci le dessin qui se trouve dans le Voyage d'Oléarius, trad. française.)

gneur Bédros, y restèrent près de la résidence de l'ambassadeur. Pour nous, nous allâmes vers le faux monarque et le rejoignîmes à quatre jours de marche; il assiégeait Moscov avec des troupes nombreuses. Nous ne vîmes pas la ville; mais ceux qui l'ont vue disent qu'elle est très-belle; il y a une grande cloche pour appeler aux offices; il faut cent hommes pour l'ébranler. Le roi reçut très-bien l'ambassadeur et nous permit d'aller dans le Leh (la Pologne). Nous revînmes sur nos pas à Caloga, où nous trouvâmes fra Nigol décédé. Nous allâmes, avec la maison de l'ambassadeur, dans le Leh. Nous y arrivâmes par la protection de Dieu. Le roi du Leh reçut l'ambassadeur parfaitement.

Ce pays est de la religion chrétienne et orthodoxe. Dans chacune des villes que nous traversâmes il y a des couvents de l'ordre des Prêcheurs, qui firent beaucoup de politesses à notre maître. Nous atteignîmes Karakov, belle ville qui possède une forte citadelle; c'est la résidence du roi. Il s'y trouve un beau couvent de l'ordre des Prêcheurs, avec une église sous l'invocation de la Sainte-Trinité, où il y a cent cinquante religieux. Là se voit aussi le tombeau de saint Iatsinthinos; il y a dans la ville cinquante églises et couvents; notre maître y fut comblé de politesses.

Ensuite le roi permit à l'ambassadeur de se rendre auprès du roi des chrétiens, c'est-à-dire des Allemands et des Madchars. L'ambassadeur laissa sa maison à Karakov, auprès du couvent. Comme il

n'avait personne à qui la confier. « Je n'ai, dit-il à « mon maître, nul homme à qui je puisse laisser le « soin de ma maison. Au nom de Dieu, et pour le « bien que je vous ai fait, permettez qu'Avkosdinos « y reste pour la surveiller. Dans six mois je serai « de retour; dans cet intervalle j'enverrai quelqu'un, « et il vous rejoindra à Rome. Je n'oublierai jamais « un tel service. » Mon maître ayant consenti à ce que je restasse, je demeurai; pour eux ils partirent. Je séjournai une demi-année, après quoi l'ambassadeur envoya quelqu'un. Nous quittâmes sa maison et nous partîmes pour aller jusqu'en Espagne, mais après d'asses longs retards.

Le quatrième jour après être sortis de Karakov nous arrivâmes au pays du roi des chrétiens; le quarantième jour nous atteignîmes Hambourk. Sur notre route nous vîmes quantité de belles villes et de citadelles, dont il est impossible de décrire les merveilles : tout appartenait au roi des chrétiens. C'est une contrée pleine de biens, où les habitations sont les unes sur les autres, et les peuples excellents chrétiens. Hambourk est un port et une fort belle ville. Nous nous embarquâmes et fîmes voile pour Lizboua; nous fûmes sept semaines sur la grande mer, où nous essuyâmes plusieurs tempêtes. Par le secours de Dieu nous atteignîmes la ville de Lisboua, qui est grande, belle et plus étendue qu'Esdambol; il y a plus de mille établissements religieux, tant églises que couvents; elle appartient au roi d'Espagne. Nous y séjournâmes dix jours. De là jusqu'à

la capitale du royaume il y a quinze jours de marche [1]. Ayant pourvu à tous nos besoins, nous partîmes pour cette capitale, nommée Madril. Nous vîmes sur la route beaucoup de belles villes et de citadelles peuplées de bons chrétiens.

Par la protection divine nous arrivâmes à Madril, où je laissai à l'ambassadeur le soin de sa maison. Quant à moi, je partis pour Saint-Jacques, qui est à vingt jours de là. Le premier jour j'éprouvai une grande souffrance, et j'eus envie de ne pas aller plus avant. Ce jour-là j'atteignis l'Escouriagh [2], qui est un superbe monastère d'une merveilleuse construction; le dedans et le dehors sont en marbre; dans l'église [3] il y a beaucoup de candélabres et de lampes d'or et d'argent, et quatre cents religieux; il appartient à l'ordre de saint Dchéronimos. Chaque voyageur y reçoit le pain et toutes les choses nécessaires pendant quatre jours; il y a une salle de cinquante coudées de long sur vingt-cinq de large, tout ornée d'or, où l'on voit des gens de tout pays et de toute langue; quarante mulets y apportent chaque jour les vivres et la boisson, et toutes les choses nécessaires. Auprès du couvent est bâti un superbe palais royal, où le roi vient passer l'été. Il y a peu de couvents et de palais semblables dans l'univers.

Ayant quitté ce lieu, je gagnai en cinq jours la

[1] 106 lieues de Lisbonne à Madrid, suivant Vosgien.
[2] L'Escurial, à 6 lieues N. O. de Madrid.
[3] Elle est faite sur le modèle de Saint-Pierre de Rome.

ville de Salamanka [1], qui est grande et remplie de superbes hôtels appartenant à des gens de tout pays et de toute langue; on y entend aussi des cris de toutes les nations. Il y a dans cette ville un superbe couvent de notre ordre, avec son église, contenant deux cents religieux; des monastères très-beaux et un nombre immense de moines. De là, en deux jours, j'arrivai à Zambor [2], qui est une très-belle ville, fort bien située; il y a un fort beau couvent et une église. De là, en onze jours, j'atteignis Saint-Jacques [3] : c'était la veille de la descente du Saint-Esprit.

Le lendemain, les préparatifs de la fête terminés, moi, pécheur, je me confessai et je reçus la communion. Ce jour-là l'église fut splendidement décorée, et l'on fit une belle procession [4]; huit cardinaux [5] y restèrent sans discontinuer, tous revêtus des habits pontificaux; on porta nombre de croix et de bâtons d'or, et quantité de reliques de saints, enchâssées dans l'or, ainsi que la tête de saint

[1] 35 lieues N. O. de Madrid.

[2] Zamora, royaume de Léon, à 14 lieues N. de Salamanque, sur la droite du Duero.

[3] 110 lieues N. O. de Madrid, environ 50 lieues de Zamora. Notre voyageur avait franchi cet espace en dix-neuf jours; journée moyenne, 6 lieues.

[4] Ici le manuscrit porte *թափուր vide*, qui ne donne aucun sens, au lieu de *թափօր* qui signifie *procession*.

[5] Ce ne sont point des cardinaux comme ceux de Rome, mais des religieux qui ont le privilége d'en porter l'habit, d'où ils tirent leur nom; je dois cette remarque à l'obligeance de notre savant confrère l'abbé Labouderie.

Jacques, fils d'Alphée; son image, entourée d'or, fut portée processionnellement jusqu'à une niche, ayant sur la tête une couronne magnifique, dont Dieu seul sait le prix; trois prêtres la soutenaient dévotement. Le tombeau de saint Jacques est dans un grand enfoncement, devant la porte duquel est un grand autel; il y a défense du pape d'ouvrir cette porte et de descendre pour voir le tombeau du saint. Il y a sur cette tombe vingt lampes d'argent très-grandes, et quantité d'autres, toujours allumées, et des chapelles de tous les rois chrétiens. Le bâton de saint Jacques est au milieu de l'église, tout environné de lames d'argent, pour que les pèlerins ne le touchent pas. Près de la tombe est une porte, dite de *la miséricorde*, qui ne s'ouvre qu'une fois tous les sept ans, pour le bonheur de ceux qui s'y trouvent à cette époque. Sous cette église, il y en a une seconde, aussi belle et admirable que celle qui est au-dessus. Quarante enfants y chantent sans cesse des hymnes mélodieuses. La ville est belle et bien située; il s'y trouve bien d'autres couvents et de belles églises, que la bouche de l'homme ne peut toutes décrire.

De Saint-Jacques à Notre-Dame-du-Rivage[1] il y a quatre jours de route; mais je n'y allai pas, faute

[1] Le texte dit, *jusqu'au rivage de la mère de Dieu*; mais en supposant les deux mots en construction, on peut traduire comme je l'ai fait. Reste à savoir de quel lieu il est question; serait-ce Ribadeo, port en Galice, à l'extrême frontière de cette province et des Asturies?

de compagnon. Ayant accompli mes devoirs dans le saint lieu susdit, je partis et je vins à la ville de Patrona, où je vis beaucoup de lieux consacrés à saint Jacques, surtout ceux où il demeura avec ses disciples, dans le temps où ce pays était idolâtre, ainsi que le vaisseau sur lequel on apporta son corps de Jérusalem. Je quittai ces lieux et revins à Madril. Sur la route que je parcourus il y avait beaucoup de belles villes et de forteresses. Je mis quinze jours pour regagner Madril. J'avais fait vœu, pendant mon voyage, si je revenais sain et sauf, d'aller à Notre-Dame de Thotcha[1], lieu de pèlerinage si magnifique qu'il n'a pas son pareil dans l'univers; il y a quinze lampes d'argent toujours allumées, et un superbe couvent de notre ordre, contenant quatre-vingts religieux. Arrivé en cette ville, j'allai à l'église de la Mère de Dieu.

Dans le temps que moi, pécheur, j'accomplissais mes devoirs envers la mère de Dieu, dans son église, la maison du begzadé[2] se disposait à aller vers mes frères au pays d'Englizi (Angleterre). Comme je sortais de ce lieu, la maison de l'ambassadeur venait de partir. Je considérai que la volonté

[1] Est-ce Coca dans la vieille Castille au nord de Ségovie? ou bien est-ce quelque couvent de Madrid même? Je pencherais pour cette dernière opinion.

[2] Ce mot signifie *fils du beg*, ou bey; il est question de l'ambassadeur à la suite duquel Avkosdinos était venu. Il est à remarquer que ce même titre de *beg* ou *bey-oghli* est constamment donné aux ambassadeurs francs à Constantinople par le patriarche Avédik, dans ses Mémoires.

de Dieu n'était pas que je les accompagnasse, et je résolus d'aller à Rome. Il y avait en cette ville un évêque arménien. Y étant resté une semaine, le Seigneur me fit la grâce qu'il me traitât parfaitement. Je m'affermis dans ma résolution, et je partis pour Rome.

En huit jours j'atteignis la ville de Saragoza[1], qui est très-grande et belle, et j'y visitai la magnifique église de la Mère de Dieu. C'est là que la Vierge apparut à saint Jacques; on l'appelle Notre-Dame del Pilar[2]. Il y a encore bien d'autres églises et couvents superbes et admirables. Dans l'église de la Mère de Dieu il y a soixante lampes toujours brûlantes. De là, en quatre jours, j'arrivai au couvent du Sauveur[3], où il y a, dans l'église, une petite fiole exsudant sans cesse de l'huile, que l'on vient chercher de tous les pays, et qui guérit tous les maux. Grâce à Dieu je fus témoin de ce prodige, et, dans mon admiration, je lui payai un tribut de louanges pour un pareil bienfait. De là, en six jours, j'arrivai à Notre-Dame de Monsarath. Ce Monsarath[4] est une haute montagne, très-belle, tant pour

[1] Saragosse, à 60 lieues N. E. de Madrid.

[2] *Du pilier,* ainsi nommée d'un pilier sur lequel est la statue de la Vierge, dans un lieu si obscur qu'on ne l'aperçoit qu'à la lueur de mille lampes dont elle est entourée. Sa niche, sa robe et sa couronne, étincellent de pierreries.

[3] Ce lieu doit cacher un San-Salvador, à peu près à moitié chemin entre Saragosse et le Montserrat; mais je n'en trouve point sur la carte.

[4] Le Montserrat a 4 lieues de tour et 2 lieues de hauteur; on découvre de là 60 lieues de pays.

l'étendue que pour les eaux et la verdure; elle est très-agréable à traverser. Sur la montagne est un couvent de Notre-Dame, qui est magnifique, étonnant, merveilleux; il y vient sans interruption des pèlerins de toutes les contrées. L'église en est toute dorée; il y a cent lampes[1] d'or et d'argent toujours brûlantes; tous les rois y ont une lampe; les voyageurs y reçoivent pendant quatre jours la nourriture et la boisson; il contient deux cents moines et appartient à l'ordre de Saint-Benoît; quarante mules y apportent sans cesse des vivres. Les quatre côtés de la montagne sont pleins d'ermites, qui ont chacun leur chapelle et leur enclos. Peu d'endroits dans l'univers sont comparables à celui-ci. Moi, pécheur, j'y fis mes dévotions et je partis. Le premier jour j'arrivai à Barsalona, ville grande et royale sur le bord de la mer; il y a un couvent très-beau et d'une construction admirable; il y a aussi la tombe de saint Raimond, de notre ordre. Cette ville appartient au roi d'Espagne. De Madril ici je vis quantité de villages, de villes et de forteresses peuplés de bons chrétiens, tous appartenant au roi d'Espagne.

Je trouvai là un vaisseau, j'y montai et nous partîmes. En dix jours nous arrivâmes à la ville de Dchénova (Gênes), après avoir essuyé beaucoup de fatigues sur mer. Cette ville est très-excellente et très-fortifiée; c'est un fort bon port pour les vaisseaux; il y a beaucoup d'églises et de couvents tout

[1] Quatre-vingt-dix, suivant les auteurs.

décorés de marbre et d'or. Elle obéit à un roi[1]. On trouve, dans l'église principale[2], le corps de saint Jean-Baptiste, objet d'une grande vénération. De là, en cinq jours[3], j'arrivai à la ville de Thourin, qui est grande et capitale d'un royaume dont le roi est de la famille de la Vierge mère de Dieu. On y révère avec beaucoup de piété le suaire[4] de Jésus-Christ. Il y a nombre d'églises et de couvents merveilleusement bâtis, tout de marbre et d'or. Dans cette route les villes sont sur les villes, et les villages sur les villages.

De ce lieu j'arrivai, en huit jours, à Milan[5], ville très-grande et comparable à Esdambol, jusqu'à laquelle s'étend la domination du roi d'Espagne. En un jour je traversai deux villes[6], sans compter les villages. Cette ville contient mille[7] églises, toutes

[1] Cette manière de s'exprimer se comprend parfaitement de la part d'un étranger; doge ou roi, n'était-ce pas toujours un monarque, une tête couronnée?

[2] On y conserve avec grand respect un plat dit *Sacro catino*, que le peuple croit être en émeraude, et que l'on ne pouvait toucher sous peine de mort.

[3] Gênes est à 25 lieues S. E. de Turin.

[4] Il est dans une châsse d'argent ornée de diamants, et sous verre; c'est le quatrième de ceux que l'on donne pour authentiques à Saint-Pierre de Rome, Besançon et Cadouin en Périgord. (Valery, liv. V, pag. 108.)

[5] La distance est de 30 lieues.

[6] Novarre et Verceil.

[7] Je pense que cela est dit figurément. M. Valery dans son Voyage en Italie n'en énumère que trente-neuf, les plus belles sans doute; mais il y a lieu de croire au compte de fra Avkosdinos. Celui-ci a en outre oublié le Dôme, la plus belle de toutes, et de plus, il nomme

plus belles l'une que l'autre, beaucoup de reliques et de tombes de saints, parmi lesquelles on remarque celles de saint Ambroise, évêque; des saints Gervais et Protais; de saint Pierre, martyr, de notre ordre; de saint Charles, évêque et cardinal, nouvellement admis au nombre des saints, et un clou[1] de Jésus-Christ, qui sont l'objet d'une grande vénération; on y voit encore le serpent d'airain[2] fait par le prophète Moïse dans le désert. Cela suffit pour la curiosité!

De là, en sept jours, j'arrivai à Bononia[3], grande ville royale[4], appartenant au pape. Je vis jusque-là quantité de villages et de citadelles, dont je ne puis dire le nombre et la beauté, toutes peuplées

Saint-Gervais et Saint-Protais dont ne parle pas M. Valery. (Tom. I, pag. 104-133.)

[1] *Il santo chiodo* est suspendu dans un riche reliquaire au-dessus du maître-autel du Dôme. Le 3 mai de chaque année, anniversaire de la peste de 1576, il est porté processionnellement par l'archevêque, après avoir été retiré de la voûte par quelques-uns des dignitaires du chapitre, hissés théâtralement dans une machine peinte, ayant la forme d'un nuage, et mêlée de petits anges. (Valery, *ib.* pag. 105, 106.).

[2] C'est dans l'église Saint-Ambroise qu'est placé ce fameux serpent que l'on croit être celui de Moïse, où tout au moins fait du même métal, et sur lequel les savants ont énormément disserté. Le peuple est persuadé qu'il doit siffler à la fin du monde, et le sacristain l'ayant un jour déplacé en l'époussetant, il y eut un mouvement général d'effroi, en le voyant tourné vers la porte. Il fallut le remettre droit pour calmer les terreurs de la multitude. (Valery, t. I, pag. 124.)

[3] La distance est d'environ 50 lieues.

[4] Le mot arménien *thakavoranisd*, signifie proprement résidence de roi, capitale, ville principale d'une province.

de bons chrétiens. En cette ville est le tombeau de notre père saint Dominique, ainsi qu'une superbe église [1] tout ornée d'or et de marbre, et un couvent où se trouvent cent cinquante religieux de notre ordre. J'y fis mes dévotions et je partis. En cinq jours j'arrivai à Florentsia [2], grande ville appartenant au grand-duc, qui en est roi. Il y a dans cette ville le couvent des Quarante-Vierges et beaucoup d'autres églises et monastères, ainsi que le tombeau de saint Antonin, évêque, de notre ordre. Le bâtiment de l'église principale de cette ville est admirablement beau et grand; il contient trois cent mille [3] âmes et a plus de cent coudées de hauteur; le dedans et le dehors sont en pierres précieuses et en marbre [4]; il y a aussi une tour, où est la cloche que

[1] C'est un temple splendide par les merveilles de l'art et les illustres tombeaux qu'il renferme. (Valery, tom. II, pag. 143.)

[2] Il y a une vingtaine de lieues.

[3] Il est impossible qu'il n'y ait pas erreur; mais le chiffre arménien est tel գՅռ. Je pense que c'est le chiffre du milieu qui est de trop, et il resterait encore une capacité suffisante pour une très-grande église, 3000 personnes.

[4] Le luxe des églises italiennes, avant que l'on y soit fait, paraîtra vraiment merveilleux. L'autel, la chaire même, sont quelquefois garnis d'agate et d'autres pierres précieuses. (Valery, t. I, p. 133.) Le Dôme ou la cathédrale de Florence, ouvrage de six architectes qui ne cessèrent d'y travailler pendant cent soixante ans, est tout incrusté de marbre de diverses couleurs. A l'entrée de l'église on est frappé de la beauté du pavé et de la variété des marbres qui le composent; il semble un parterre émaillé de fleurs; par là il répond au nom de l'église qu'il décore, Sainte-Marie *del fiore*, et à celui de la ville même, *Fiorenza*, l'une de celles où le luxe des fleurs est porté au plus haut point. (*Id.* II, pag. 64-68.) Quant au clocher de cette église, il est si admirable d'élégance et de légèreté que sa beauté

l'on met en branle; quand on la regarde, sa hauteur est telle que les yeux se troublent; elle est bâtie en marbre noir et blanc. Il y a également bien des choses admirables que l'on ne peut raconter.

De là, en trois jours, j'arrivai à Sienne, ville grande et royale appartenant au grand-duc. L'église principale est merveilleuse et étonnamment grande; le dedans ainsi que le dehors[1] sont bâtis en marbre noir ou blanc et en pierres de prix. Il y a une tour merveilleuse en marbre et beaucoup de belles églises et de couvents tout ornés d'or et très-beaux. Jusque-là je vis sur ma route beaucoup de villes et de villages plus beaux les uns que les autres, tous peuplés de bons chrétiens.

(*La suite à un prochain numéro.*)

est devenue proverbiale à Florence, et que Charles-Quint aurait voulu qu'on le mît sous verre pour ne le montrer qu'aux jours de fête. (*Ib.* pag. 74.)

[1] L'intérieur *seulement* d'après M. Valery, est incrusté de marbre blanc et noir; la voûte peinte en azur, et parsemée d'étoiles d'argent; il y a une belle coupole hexagone. (*Ib.* pag. 267.)

MÉMOIRE

Sur la condition des esclaves et des serviteurs gagés en Chine, par M. Édouard Biot.

Je me propose, dans ce mémoire, d'exposer avec quelques développements la condition des esclaves et des serviteurs gagés dans la société chinoise, question dont j'ai déjà indiqué divers traits principaux dans mon Mémoire sur les variations de la population de la Chine. L'esclavage existe encore aujourd'hui sur la majeure partie du globe, et généralement l'esclave est dans la dépendance absolue du maître. En Chine, bien que le principe de l'égalité de l'homme devant la loi ne soit point admis, la législation actuelle fixe la condition de l'esclave par rapport à son maître et aux autres hommes libres. Au-dessus de lui, le serviteur gagé se trouve soumis à des dispositions particulières, et la femme du second rang, ou concubine légale [1], a aussi ses droits qu'elle peut faire valoir. Dans l'échelle de la civilisation morale, la législation chinoise relative à la classe domestique vient immédiatement après celle des peuples réellement civi-

[1] Tout Chinois ne peut avoir qu'une femme principale ou légitime, mais il peut prendre autant de concubines ou femmes du second rang qu'il le juge convenable.

lisés de l'Europe. Elle est au-dessus de ce qui a lieu soit dans la Russie, soit dans les deux Amériques. L'étude de ses règlements actuels et de ceux qui les ont précédés, l'histoire des modifications lentes et successives que le temps a apportées dans la condition des esclaves en Chine, me paraissent donc des sujets dignes d'attention.

L'histoire chinoise présente peu de documents relatifs aux esclaves; ils ont été réunis par Ma-touan-lin dans un appendice sur les esclaves et serviteurs gagés [1], qu'il a joint à sa section de la population (*Wen-hian-thong-khao*, IIe kiven). Cet appendice est limité à une dizaine de pages: il se compose de citations isolées, extraites de divers ouvrages chinois dont le titre n'est pas indiqué, et ici, comme dans les autres parties du *Wen-hian-thong-khao*, ces citations, souvent fort courtes, ne sont accompagnées d'aucun commentaire, de sorte qu'il est très-facile de se tromper dans leur traduction littérale. Cependant on trouve dans cet appendice plusieurs ordonnances rendues pour protéger la vie des esclaves et les affranchir, et on peut fixer plusieurs dates importantes. Je dois adresser tous mes remercîments à M. Stanislas Julien pour la bienveillance extrême avec laquelle il a bien voulu éclaircir pour moi les nombreux passages que je lui ai soumis. La traduction complète de cet appendice serait une entreprise

[1] Cet appendice a pour titre, *Des esclaves mâles et femelles*, et comme sous-divisions : *Des serviteurs et ouvriers gagés, des familles asservies aux dignitaires*, ou *des serfs*.

trop périlleuse pour qu'un autre que lui, en France, pût en prendre la responsabilité.

La législation ancienne des Chinois sur la classe domestique ou esclave paraît assez incomplète, comme chez les peuples de notre antiquité européenne. Dans les temps modernes, les documents sont plus nombreux. Le code pénal des Mantchoux fixe la position des esclaves, des serviteurs gagés, des femmes de second rang, en général de toutes les personnes en état de domesticité. Une traduction de cet ouvrage important a été faite par sir G. Staunton, en Chine même, où il pouvait se procurer tous les éclaircissements nécessaires; et un exemplaire que je possède du texte original m'a permis d'examiner les statuts supplémentaires, généralement omis dans la traduction. Au moyen des documents fournis par ce code et quelques autres ouvrages traduits du chinois, j'espère présenter un travail assez complet sur le sujet que je me suis proposé.

Lorsque je citerai le code, je joindrai le titre de la section et le numéro de la traduction anglaise. Quant aux citations historiques, je renverrai à l'appendice de Ma-touan-lin sur les esclaves, dont elles seront généralement extraites; et l'indication de l'année ou de la page les fera aisément retrouver dans le texte chinois.

Le caractère chinois 奴 *nou*, esclave, désigne deux espèces d'individus; les uns sont nommés *kouan-*

nou, esclaves de l'état ou du gouvernement; les autres sont les esclaves particuliers.

Ce caractère 奴 ou le terme *esclave* se trouve pour la première fois sous les Tcheou (vers le XIIe siècle avant notre ère); il est appliqué alors aux esclaves de l'état. D'après le livre des rites de cette dynastie, le *Tcheou-li*, les individus coupables de certains délits étaient condamnés à être esclaves de l'état; comme tels ils devaient exécuter certains travaux obligatoires sous la surveillance des officiers (Appendice sur les esclaves, page 1). Ce genre de punition, analogue à notre condamnation aux travaux forcés, ne se trouve pas parmi les châtiments institués sous les dynasties précédentes, Hia et Chang; dans ces temps primitifs les punitions étaient corporelles et immédiates. Suivant le *Tcheou-li* (Dictionnaire de Khang-hy, caractère 奴), les dignitaires, les vieillards de soixante et dix ans et les petits enfants ne pouvaient être condamnés à devenir esclaves publics.

Le *Tcheou-li* ne reconnaît pas d'ailleurs d'autres esclaves que les individus condamnés pour délit; le service des maisons riches se faisait alors par des domestiques gagés ou par des femmes du second rang, qui pouvaient changer de maître à volonté (Appendice sur les esclaves, page 1). Ces domestiques gagés, ainsi que les esclaves de l'état, étaient en dehors de la classe contribuable. D'après la lettre

de la loi il n'y avait pas alors d'esclaves dans les maisons particulières [1].

Les prisonniers faits sur les Tartares et autres peuples voisins étaient probablement esclaves de l'état, comme les criminels; mais les livres anciens ne donnent aucun renseignement à ce sujet. Plus tard, vers le VIe ou VIIe siècle de notre ère, le système féodal des Tcheou avait été décomposé par l'insubordination des grands vassaux. Chacun d'eux, gouvernant d'une manière indépendante, vexait et tuait souvent ses serviteurs (*Tso-tchouen*, *passim*), et parmi ces serviteurs se trouvaient des eunuques (*Tso-tchouen*, *Chi-king*). Il semble donc que la liberté du changement de maître, attribuée au domestique par les rites des Tcheou, devait être alors à peu près nulle. Cependant l'histoire ne parle pas d'esclaves particuliers, autant du moins que j'ai pu m'en assurer. Au IIIe siècle avant notre ère, sous Thsin-chi-hoang-ty, la horde tartare la plus redoutable était désignée par les Chinois sous le nom d'*Hiong-nou*, méchants esclaves; mais cette appellation injurieuse ne prouve pas d'une manière positive que les Chinois eussent alors des esclaves

[1] Cette législation des *Tcheou* offre une analogie remarquable avec celle de l'ancien empire persan, qui ne reconnaissait pas l'esclavage. La population de la Perse était divisée en quatre classes. Celle de la Chine était divisée en neuf classes, dont les huit premières formaient le peuple contribuable, et la neuvième se composait des serviteurs gagés. La législation des Perses se trouve exposée en détail dans un mémoire de M. Dureau de la Malle, *sur la population et les produits de la Perse jusqu'à la conquête des Arabes*.

particuliers. Elle peut faire allusion aux criminels devenus esclaves de l'état.

Vers l'an 204 avant Jésus-Christ, Hân-kao-tsou, le fondateur de la dynastie des Hân, déclara que le peuple pourrait vendre ses enfants. De cette ordonnance date devant la loi l'existence de deux sortes d'esclaves, ceux de l'état et ceux des particuliers. Avant l'avénement de Kao-tsou, la succession de Thsin-chi-hoang-ty avait excité des guerres effroyables; la misère était grande, et de cette misère résulta l'autorisation légale de l'esclavage particulier. Le même motif a continué cet usage jusqu'à nos jours.

Sous les Hân, les révoltés étaient condamnés, avec leurs familles, à être esclaves de l'état (Appendice, page 1). C'est ainsi que King-ty, vers l'an 168 avant Jésus-Christ, condamna à être esclaves de l'état les habitants de sept provinces qui s'étaient révoltés avec leurs princes. Son successeur Wou-ty amnistia ces malheureux. Les criminels étaient toujours punis de la même peine. Le nombre des esclaves de l'état sous les Hân était considérable, sans qu'on puisse avoir leur chiffre exact. Sous Yuen-ty, ce chiffre est noté comme supérieur à cent mille (Appendice, page 2); d'autres indications le porteraient beaucoup plus haut : ainsi une citation insérée dans le Dictionnaire de Morisson, au caractère 奴, annonce que sous les Hân il existait, dans les grandes métairies impériales, trois cent

mille esclaves, lesquels y soignaient les bestiaux, et, d'après une citation de l'Appendice, page 2, ils faisaient partie des esclaves de l'état. Une autre partie des condamnés était attachée aux divers officiers et employée à des travaux de tout genre. D'après le passage postérieur au règne de Wou-ty, un grand nombre d'esclaves du gouvernement furent exportés par le fleuve Jaune, et on leur mesura une quantité de quatre millions de décuples boisseaux, *mesure du temps*. Si cette quantité correspondait à la consommation annuelle des esclaves exportés, ils étaient environ deux cent vingt mille, à raison de dix-huit décuples boisseaux par an et par individu, suivant la donnée de la page 11, section des monnaies, 8e *kiven*[1]. La citation du règne d'Yuen-ty porte que les esclaves de l'état étant hors du peuple contribuable, celui-ci fournissait une subvention pour leur nourriture et leur habillement. Cette subvention devait s'appliquer probablement aux esclaves employés activement pour le service

[1] Par ces diverses indications on peut évaluer moyennement que, sous les premiers Hân, le nombre des esclaves de l'état était de 300,000 environ. Sous les mêmes princes, d'après les données fournies par les recensements, la population contribuable s'éleva au plus à soixante millions, et en y joignant les individus non passibles de taxe et les esclaves particuliers, on peut supposer au plus quatre-vingts millions. En comparant le dernier nombre à celui des esclaves publics, on voit qu'il se trouvait environ quatre esclaves de l'état sur mille individus. Actuellement en France, d'après l'ouvrage de M. Moreau Christophe sur l'État des prisons, les maisons de détention et bagnes contiennent au plus 45,000 individus, ce qui fait environ 1,3 sur 1,000 Français.

de l'état, et non à ceux des domaines impériaux. Elle constituait une charge onéreuse, et en certaines occasions, en temps de disette, on affranchit les esclaves publics pour décharger le peuple de leur entretien (règnes de Wen-ty, Yuen-ty, Ngan-ty).

Sous les Hân orientaux, dont le règne embrasse les deux premiers siècles de notre ère, on voit les prisonniers faits dans les temps de troubles intérieurs devenir esclaves de l'état; puis ils sont affranchis et rentrent dans la classe du peuple. On retrouve ces mêmes esclaves de l'état sous les Heou-Tcheou, vers le milieu du VIe siècle. Une ordonnance rendue en 566, par l'un de ces princes, déclare libres tous les esclaves de l'état âgés de plus de soixante-cinq ans, renouvelant ainsi l'ancienne ordonnance des premiers Tcheou. Cet affranchissement ne paraît pas le résultat d'un sentiment d'humanité pour la vieillesse. Ici, comme chez les Romains, son but était de débarrasser l'état de l'entretien de ces bras improductifs. Les esclaves du gouvernement devaient se composer toujours de prisonniers et de criminels, quoique la peine de l'esclavage public ne soit pas indiquée dans la section des peines du *Wen-hian-thong-khao*. Dans la préface de cette section Ma-touan-lin dit que, sous les Hân et les dynasties qui les suivirent, après la peine capitale, il y avait deux sortes de châtiments principaux : on fustigeait le coupable, ou on lui rasait la tête, pour le séparer du peuple, qui portait alors ses cheveux longs, et on lui mettait les fers, soit

au cou, soit aux pieds. Cette dernière punition paraît entraîner la condamnation aux travaux forcés, et c'est ainsi que l'a entendu M. Klaproth dans sa traduction des préfaces de Ma-touan-lin (*Journal asiatique*, t. X, 2e série).

Sous les Thang, qui commencent en 620, les rebelles devenaient esclaves de l'état, ainsi que leurs familles (Appendice, page 4). Comme tels, ils se trouvaient dans la dépendance d'officiers spéciaux. Les plus jeunes, jusqu'à quatorze ans, étaient répartis dans les domaines impériaux par le directeur de l'agriculture; les autres étaient employés à des travaux de terrassement. Mais comme la Chine était fort appauvrie par les guerres, qu'il existait déjà un grand nombre d'esclaves chez les particuliers, les premiers empereurs Thang affranchirent par degrés beaucoup de ces esclaves de l'état, les répartirent dans le midi et dans l'ouest, et rendirent ainsi des bras à la culture. Ces mêmes empereurs rétablirent les anciens châtiments du fouet et du bambou, tombés alors en désuétude et remplacés par la condamnation à avoir la tête rasée et à recevoir les fers au cou (Préface de la section des peines). Cette mesure me semble avoir été prise, comme la première, pour diminuer ces masses d'esclaves publics dont l'état ne tirait parti qu'avec assez de difficulté. Les Thang instituèrent aussi la peine de la déportation, qui entraîne aujourd'hui la peine des travaux forcés. Très-probablement il en était alors de même.

A la fin des Thang on voit souvent les prisonniers faits dans les guerres civiles remis en liberté par un ordre impérial; et depuis, sous les Soung et les dynasties suivantes, les textes historiques ne parlent plus des esclaves du gouvernement, mais d'individus condamnés à la déportation. Il paraît donc que l'état avait renoncé définitivement à entretenir à l'intérieur les masses d'esclaves publics qui existaient sous les Hân.

Dans le code de la dynastie actuelle, celle des Mantchoux ou des Ta-tsing, la liste des peines légales ne contient pas la peine de l'esclavage public; mais celle du bannissement ou de la déportation, qui est comprise dans cette liste, représente réellement une déportation forcée, où le coupable travaille sous la surveillance de l'autorité. Ceci est prouvé par différents passages. Ainsi, d'après la note du code qui se rapporte à la section du vol à force ouverte (section CCLXVI de la traduction), ce délit est puni par l'esclavage perpétuel dans les forts de la frontière extrême de Tartarie, près du fleuve *He-loung-kiang* (le fleuve du Dragon noir, l'Amur ou Saghalien). Dans la section des services auxquels sont assujettis les coupables déportés pour un temps (CCCCXIX de la traduction), ces déportés sont employés dans les forges et salines du gouvernement, hors de la province qu'ils habitaient primitivement. Ainsi cette peine de la déportation est analogue à l'ancien esclavage public, et plus rigoureuse même, puisque autrefois l'esclave de l'état était employé

dans l'intérieur de la Chine, tandis qu'aujourd'hui les travaux publics de l'intérieur paraissent généralement exécutés par des individus libres. En effet la première section de la division des travaux publics attribue aux individus employés par les officiers à un semblable travail un salaire assez élevé, relativement au prix moyen de la vie en Chine. Une autre section défend aux officiers de retenir les ouvriers au delà du temps prescrit. Ces données ne doivent s'appliquer qu'à des individus libres, et le travail forcé n'est indiqué que pour les coupables déportés. Le terme d'esclave du gouvernement ne se trouve proprement qu'en une seule section du code, la section LXXVII. En cas d'établissement d'un nouveau monastère sans autorisation, le prêtre coupable est dépouillé de son caractère sacré et banni à perpétuité. La prêtresse coupable devient esclave du gouvernement. Probablement elle entre comme esclave au palais impérial.

Quant aux individus coupables de rébellion, le code porte que les criminels seront décapités, que leurs parents au premier degré, leurs femmes, leurs enfants seront donnés comme esclaves aux principaux officiers et leurs biens confisqués au profit de l'état. Ces esclaves sont employés à des services particuliers autour de la personne des officiers; mais, s'ils sont trop nombreux, ils sont déportés, ainsi que les criminels ordinaires Le gouvernement chinois a dû comprendre que les travaux publics à l'intérieur lui coûtaient généralement plus cher en

les faisant exécuter par des condamnés qu'en y appliquant une population immense, qui ne demande qu'à gagner sa vie en travaillant. Il a donc rejeté les condamnés sur la frontière, dans les steppes sauvages de la Tartarie orientale, où la population est rare, le climat rigoureux; et là il peut les employer avec avantage à des travaux pénibles, tels que ceux des usines et exploitations métalliques. Quelquefois aussi ces criminels sont incorporés dans les compagnies de discipline stationnées sur la même frontière.

La classe des esclaves particuliers se compose, 1° de prisonniers de guerre; 2° d'individus qui se vendent eux-mêmes ou sont vendus par d'autres; 3° d'enfants d'esclaves.

Les prisonniers faits dans les guerres intérieures ou extérieures ont été, au moins depuis les Hân, vendus comme esclaves. On en voit divers exemples sous Kouang-wou, vers les premières années de l'ère chrétienne. A la fin du VIe siècle, par suite de l'invasion des souverains du nord, une grande partie de la population de la Chine méridionale devint prisonnière et esclave. A la fin des Thang et sous les cinq dynasties postérieures, pendant la guerre civile, les empereurs rachetaient de leurs propres deniers les cultivateurs faits prisonniers par leurs armées. L'invasion mongole jeta encore dans l'esclavage un grand nombre de Chinois de toute classe. D'après le code actuel, les familles de révoltés sont distribuées comme esclaves aux principaux officiers. Quant aux

prisonniers étrangers, aujourd'hui il s'en trouve très-peu à la Chine, par l'effet naturel de la longue paix dont elle a joui sous la domination des Mantchoux; au plus, il peut se trouver quelques esclaves tubétains sur les frontières du Sse-tchuen.

Le nombre des individus que la misère pousse à se vendre ou qui sont vendus par leurs parents est actuellement très-considérable. C'est un fait constaté par les missionnaires et les autres voyageurs européens. Cependant le code pénal interdit la vente des personnes libres; et, d'après la lettre du texte, un père de famille même ne doit pas vendre ses enfants. Dans la division des lois criminelles, section CCLXXV, *des voleurs d'hommes et de ceux qui enlèvent et vendent des personnes libres*, ce délit est réprimé par des punitions sévères. Généralement quiconque enlève et vend un individu libre est passible de cent coups de bambou et de la déportation à cent ly. Si l'individu enlevé a été blessé en résistant, le coupable est puni par la strangulation. Après ces dispositions il est dit:

« Toute personne qui vendra ses enfants ou petits-« enfants contre leur consentement sera puni de « quatre-vingts coups.

« Toute personne qui vendra de la manière rap-« portée plus haut ses jeunes frères et sœurs, ses « neveux et nièces, sa propre femme inférieure ou « la femme principale de son fils ou de son petit-« fils, sera punie de quatre-vingts coups et de deux « ans de déportation. Pour la vente de la femme

« inférieure d'un fils ou d'un petit-fils, la peine aura « deux degrés de moins. Quiconque enfin vendra « son petit-neveu, son jeune cousin le plus proche « ou son jeune cousin au second degré, toujours de « la même manière (sans son consentement), re- « cevra quatre-vingt-dix coups et sera déporté pour « deux ans et demi.

« Lorsque, dans tous les cas précédents, la vente « d'une personne s'effectuera de son consentement « libre, la peine infligée au vendeur aura un degré « de moins que celle qu'il aurait subie si ladite vente « eût été consommée contre la volonté de cette per- « sonne.

« Les enfants ou jeunes parents, quoique ayant « consenti à être vendus illégalement, ne seront « soumis à aucune peine, en raison de l'obéissance « qu'ils doivent à leurs parents plus âgés qu'eux; et, « d'après cette supposition, ils seront rendus à leur « famille. »

Ces défenses sont positives. Des peines sévères sont également portées, dans la section des règles relatives aux successions (section LXXVIII, division des lois fiscales), contre ceux qui retiennent comme esclave dans leur maison l'enfant d'un homme libre; contre ceux qui ne déclarent pas au magistrat l'enfant égaré qu'ils ont rencontré et le retiennent chez eux. Sous le même titre des lois fiscales, section CII de la traduction, des peines sont portées contre celui qui loue sa femme ou sa fille à un autre individu pour en faire sa propre femme, et contre celui

qui accepte ce marché. Néanmoins, comme l'attestent les missionnaires et Staunton lui-même, par une note jointe à la traduction de cet article, l'adoption des enfants volés ou égarés, la vente des enfants libres, l'échange à prix d'argent des femmes inférieures sont à la Chine des transactions journalières, et les pères de famille reçoivent, à la connaissance de tout le monde, des sommes d'argent pour la cession de leurs fils ou filles. On en voit de nombreux exemples dans les romans chinois, qui sont la peinture fidèle des mœurs de ce pays[1]. Ceci s'explique par les alternatives d'immenses inondations et de sécheresses effrayantes qui désolent de temps à autres les vastes plaines dont se composent les provinces les plus peuplées de la Chine. Alors la misère et le besoin de cette population affamée l'emportent sur la loi dictée par un sentiment aussi politique que moral. L'ordonnance du premier Hân était plus franche, puisqu'elle permettait ouvertement aux pères de vendre leurs enfants[2]. La tolé-

[1] Dans le livre des Récompenses et des Peines (page 264, traduction de M. Stanislas Julien), un homme très-vertueux du reste achète une femme inférieure pour trente onces d'argent (225 fr.). Un bel enfant de douze ans est vendu pour douze onces (90 fr.), ce qui répond à la valeur de trois livres de soie. Le prix varie du reste beaucoup, suivant les localités et dans les temps de disette. Au Tonquin, le même usage subsiste, et un missionnaire écrivait en 1828, qu'il voyait vendre des enfants, tantôt pour quinze sous, tantôt de sept à quarante-huit francs. (*Annales de la propagation de la foi*, t. IV, p. 326.)

[2] Depuis le premier empereur des Hân, la vente des individus libres fut tantôt tolérée, tantôt défendue par l'autorité supérieure.

rance de l'esclavage causé par la misère et la fréquence des infanticides sont sans contredit les plus fortes preuves de l'immense population dont la Chine est encombrée et des calamités effrayantes qui souvent viennent la décimer.

Les enfants d'esclaves composent devant la loi la véritable classe d'individus où doit se recruter l'esclavage particulier. Tout esclave né dans la maison appartient à son maître ou à son héritier, et se transmet comme une propriété vendable. Ainsi, dans le code pénal, troisième division des lois fiscales, section des enfants égarés, tout enfant égaré ou fugitif, s'il est le fils d'un homme libre, doit être ramené à ses parents; et s'il est esclave ou fils d'esclave, il doit être ramené à son maître. Le détenteur ou recéleur frauduleux est puni de la bastonnade et de la déportation. En général, quiconque dispose d'un esclave fugitif est passible d'un châtiment sévère, et l'esclave doit être rendu à son maître.

C'est parmi les enfants d'esclaves que se recrutent

Voyez dans l'appendice, sous les Hân, la note au règne de Wen-ty, l'ordonnance de la 7e année de Kouang-wou (31e de J. C.); sous les Thang, l'ordonnance de la 4e année *yuen-ho* (809), et les premières ordonnances des Soung (991-1029). Ces ordonnances, qui défendent la vente des individus libres, prouvent que cette pratique était toujours en usage. Sous les Hân, dans la note au règne de Wen-ty, il est parlé des esclaves donnés en présent aux dignitaires. On retrouve le même usage en 823 sous les Thang, qui cherchent à le détruire. Des créanciers se faisaient payer en esclaves par leurs débiteurs insolvables (*Ordonnance des Soung*, l'an 995). L'autorité supérieure elle-même reçut en tribut des esclaves mâles et femelles de diverses provinces de la Chine. (*Ord. de l'an* 789 *sous les Thang*.)

les troupes de comédiens ambulants, auxquels le code interdit d'acheter des personnes libres pour en faire des acteurs ou des actrices. (Lois criminelles, sixième division, section des comédiens ambulants.) C'est aussi parmi les filles d'esclaves que doivent se recruter les courtisanes ou femmes publiques, que la loi confond avec les actrices. Ces dispositions datent du code mongol et furent établies par une ordonnance de la quatrième année de Koblaï-khan. (*Continuation de Ma-touan-lin.*)

La femme du second rang ou concubine est au-dessus de l'esclave. Un père de famille peut légalement céder sa fille à un autre citoyen comme femme inférieure; mais généralement, suivant la loi et suivant les descriptions données par les romans, ce mariage est accompagné de certaines formalités moindres que pour le mariage avec la femme principale. En cas de séparation, le mari ne peut la renvoyer de sa maison que pour des causes déterminées par la loi, sinon il est châtié; de même, si elle déserte la maison de son mari, elle est punie suivant le châtiment fixé pour la femme principale; mais ce châtiment est diminué d'un degré. Une autre punition est statuée pour l'esclave femelle qui déserte la maison de son maître. En général les peines relatives à la femme principale sont les mêmes, à un degré près, pour la femme du second rang. Toutes deux elles sont dans une véritable tutelle relativement à leur mari; ni l'une ni l'autre ne paraît pouvoir réclamer le divorce qu'autant que le

mari y consent, et elles n'ont point le droit de se plaindre des coups qu'elles ont reçus de lui, sauf le cas de blessures graves. Mais dans l'intérieur de la maison la femme inférieure doit obéissance et respect à la femme principale et est placée dans sa dépendance directe. On doit dire encore ici que la loi n'est pas exactement suivie, et que très-souvent des maris vendent leur femme de deuxième rang, son consentement étant supposé et non obtenu.

Les enfants de la femme du second rang sont aptes à succéder; mais ils ne viennent qu'après les enfants de la femme principale. En général le Chinois regarde comme très-important pour lui de perpétuer le nom de sa famille, et sur ce principe est basée la règle des successions. Les filles n'ont d'autre part à l'héritage que les avantages particuliers qu'elles reçoivent manuellement du vivant de leur père. Parmi les enfants mâles, tout le bien paraît appartenir au fils aîné de la femme principale ou au petit-fils de ce fils aîné, si celui-ci n'existe plus. A la mort du père il devient le chef de la famille, et, à ce titre, il doit nourrir et loger dans la maison les autres enfants des deux lits, comme le faisait son père. Si la femme principale n'a pas eu d'enfant mâle quand elle a atteint sa cinquantième année, le mari peut prendre pour son héritier l'aîné des fils de ses autres femmes, mais l'aîné seulement. (Lois fiscales, section LXXVIII, des règles relatives aux successions.) Cet aîné devient héritier du nom et chef de la famille à la mort du père. S'il n'y a d'en-

fant ni du premier ni du second lit, le mari peut adopter le fils d'un de ses alliés ou d'un homme du même nom que lui, lequel a d'autres fils. Alors il ne peut plus renvoyer ce nouveau fils. (Même section.) Il ne peut pas adopter le fils d'un homme qui ne porte pas son nom.

Du vivant des grands parents, des père et mère, les enfants sont considérés comme en tutelle et ne peuvent se séparer librement de la maison paternelle. Si la séparation est consentie par les tuteurs naturels, le partage des biens paraît devoir se faire également. (Section LXXXVII.) Dans les temps de deuil, lorsque les grands parents, père et mère, sont morts, le fils aîné est chef de la famille, et ses frères ne peuvent disposer d'aucune partie de l'héritage (sections LXXXVII et LXXXVIII). Après ce temps les frères qui ne veulent pas se marier peuvent rester auprès de leur frère aîné; mais, s'ils se séparent, celui-ci partage l'héritage par portions égales, quel que soit le rang de naissance, fils de la femme principale, *fils de la femme du second rang*, ou même *fils d'esclave*. Ceci est inséré textuellement dans un statut supplémentaire joint à la section LXXXVIII, *des plus jeunes et derniers membres d'une famille disposant de ses biens sans autorisation*. Comme ce statut supplémentaire n'a pas été traduit par Staunton, et qu'il règle le mode des successions en Chine, je le traduirai ici textuellement.

« Quant aux enfants de la femme principale ou « du second rang, les mâles sont aptes à la suc-

« cession. Hormis le cas de la succession d'une di-
« gnité héréditaire[1], premièrement tout revient au
« fils aîné de la femme principale, ou au fils de ce
« fils aîné, si celui-ci ne vit plus. Ce premier héritier
« partage les biens et terres entre tous les fils, sans
« s'informer s'ils proviennent de la femme princi-
« pale, des femmes du second rang ou d'esclaves.
« Suivant le nombre des fils, les parts doivent être
« égales. Quant aux fils nés d'adultère, leur part n'est
« que moitié de la part du fils du premier et du se-
« cond rang. S'il n'existe aucun fils du premier et
« du second rang, alors l'individu adoptif vient à la
« succession. Il partage par moitié avec le fils né
« par adultère. S'il n'y a pas de fils adoptif, alors, le
« fils né par adultère peut recevoir la part entière.

« Si une famille s'éteint, qu'il n'y ait aucun homme
« de même nom appelé à hériter par adoption, alors,
« s'il existe des femmes alliées de cette famille, elles
« héritent. S'il n'en existe pas, le magistrat de l'ar-
« rondissement devra exposer clairement l'affaire au
« magistrat supérieur, et celui-ci, après l'avoir exa-
« minée, confisquera le bien de la famille éteinte
« au profit du trésor public. »

Il est probable que le partage égal entre le fils aîné qui dispose des biens et les autres fils, surtout du second rang, n'est pas rigoureusement exécuté comme il résulterait de ce statut; mais on voit clai-

[1] Une dignité héréditaire ne peut être partagée entre plusieurs individus; elle revient de droit à l'aîné des fils, sauf l'approbation de l'empereur.

rement que les filles ne viennent à la succession qu'au défaut des mâles, et la pluralité des femmes étant générale à la Chine, elles ne doivent succéder que très-rarement. Un Chinois se regarde comme malheureux s'il n'a pas un fils naturel ou adoptif pour l'enterrer. L'infanticide, si ordinaire dans les provinces du midi, porte presque toujours sur les filles; et, suivant le rapport des derniers missionnaires européens, les marchands vont acheter ou voler des filles dans les provinces du nord, pour les vendre ensuite dans les provinces du milieu et du sud, où elles manquent.

Quoique le fils de la femme du second rang ait droit à la succession, sa mère reste toujours dans la dépendance de la femme principale. Cependant, après la mort du mari, si elle reste veuve, elle a droit à une certaine considération et est apte à défendre devant la loi les droits de son fils.

Comme explication des articles du code que j'ai rapportés, je citerai, parmi les ouvrages chinois traduits dans nos langues européennes, deux pièces de théâtre et une nouvelle, dont toute l'intrigue roule sur des difficultés opposées à la succession d'un fils du deuxième rang.

La nouvelle est intitulée *la Peinture mystérieuse;* elle a été traduite par M. Julien et jointe à sa traduction de l'Orphelin de Tchao. Un magistrat a eu un seul fils de sa première femme. Étant fort âgé, il épouse une femme du deuxième rang, et de là naît un fils. Quand celui-ci a cinq ans, son père

tombe malade, appelle son fils aîné, lui dit qu'il pourrait donner une partie de sa fortune à sa seconde femme; mais, comme elle est trop jeune pour bien l'administrer, il aime mieux instituer son fils aîné légataire universel et laisser la mère et le fils du deuxième rang dans la dépendance de ce fils aîné, qui doit alors les regarder comme membres de la famille, élever l'enfant et nourrir la mère si elle reste veuve. Le père meurt et le fils aîné se conduit mal : il ne veut pas reconnaître l'enfant pour fils véritable de son père; il tâche d'engager la mère à se remarier, et les relègue dans une cabane. Mais le défunt a laissé à sa deuxième femme une peinture mystérieuse, dont un certain juge finit par deviner le sens. Ce juge retrouve un trésor enfoui et destiné par le père à son fils du second rang. L'auteur de la nouvelle remarque que le fils aîné aurait dû primitivement partager également la succession entre lui et son jeune frère.

La première pièce, intitulée *l'Héritier dans la vieillesse*, a été traduite par M. Davis; elle est tirée du recueil composé sous la dynastie des Yuen (1260-1357). La femme principale n'a qu'une fille, laquelle est mariée. La femme du second rang devient enceinte. Le gendre dit que, si elle met au monde une fille, il perdra la moitié de la fortune de son beau-père, et que, si elle accouche d'un fils, il perdra toute cette fortune. Ainsi le fils du second rang doit hériter de tout, par cela seul qu'il est mâle. Néanmoins le père dit en ce même moment

que, quoi qu'il arrive, la femme du second rang, mère de l'enfant, restera dans la dépendance de la femme principale, qu'elle sera sa propriété, que celle-ci pourra la louer ou la vendre à sa volonté comme esclave. Ceci n'a probablement lieu qu'autant que le père vit, et qu'ainsi l'enfant a un tuteur direct; car, dans la nouvelle précédente, le fils aîné a engagé la veuve du second rang à se remarier, mais il n'a pu l'y forcer ni la vendre. Dans la pièce actuelle un enfant mâle vient au monde; le gendre et sa femme le font disparaître avec sa mère; puis à la fin ceux-ci se retrouvent, et le vieillard partage son bien également entre son fils du second rang, son neveu, qu'il avait adopté croyant son fils perdu, et sa fille du premier rang. Ce mode de répartition ne paraît point autorisé par le code, mais la législation a pu varier depuis les Yuen.

Dans la pièce du Cercle de craie, dont l'action se passe du temps des Soung (960-1275)[1], la femme principale n'a point d'enfants et empoisonne son mari pour vivre avec un amant. La femme inférieure a un fils, et ce fait seul empêche la première de rester en possession du bien dont l'enfant se trouve l'héritier légal. Ceci est évident par les articles cités plus haut. La veuve du premier rang ne jouit de la fortune du défunt qu'autant qu'il n'y a pas d'enfant. Un statut supplémentaire à la section LXXVIII contient cette disposition en propres termes. Pour

[1] Pao-tching, le juge qui rend la sentence définitive, est cité fréquemment dans le recueil des causes criminelles des Soung.

s'emparer de ce bien la femme du premier rang soutient en justice que l'enfant provient d'elle et lui a été ravi par la seconde femme. Elle gagne d'abord; puis l'affaire est révisée par un juge intègre qui condamne la coupable et adjuge la succession entière à la femme inférieure et à son enfant.

Dans son ouvrage sur les invasions des Sarrasins en France, aux VIIe, IXe et Xe siècles, M. Reinaud rapporte que, parmi les Sarrasins, tout homme libre pouvait appeler à sa succession le fils qu'il avait eu d'une esclave, mais après avoir affranchi la mère et son enfant. Il paraît même que cette coutume subsiste encore en Égypte, et que le fils de l'esclave blanche est souvent appelé à la succession. En Chine, nous voyons, par les articles du code, que le fils de la femme inférieure, et même, suivant le statut supplémentaire de la section LXXXVIII, le fils né d'une esclave sont aptes à succéder. Il y a donc analogie sensible entre les deux législations.

Au Tonquin, comme en Chine, l'enfant vendu est fréquemment adopté par son acheteur, et dès lors il a droit à la succession de son nouveau père; mais sa part dans l'héritage est moindre que celle des enfants directs, lorsqu'il y en a. « Ainsi, dit un « missionnaire, cet usage de vendre les enfants est « moins odieux qu'il ne paraît au premier abord. » (*Annales de la propagation de la foi*, t. IV, p. 326.)

Il n'existe dans le code actuel aucun règlement relatif à l'affranchissement des esclaves particuliers.

La loi ne reconnaît pas que l'esclave particulier ait le droit de se racheter par son travail; elle n'ordonne aucune peine contre le maître qui refuse de l'affranchir. Dans l'histoire chinoise, Han-wou-ty (160 avant J. C.) délivre des prisonniers, mais ces prisonniers avaient été confisqués au profit du gouvernement (Appendice, p. 1). Ils devaient devenir esclaves de l'état. Dans sa note sur un affranchissement d'esclaves de l'état opéré sous le règne de Han-yuen-ty, Ma-touan-lin distingue nettement, quant à l'intervention du gouvernement, les individus réduits à cette condition d'esclaves de l'état, et ceux que la misère poussait à se faire esclaves particuliers. « Ceux-ci, dit-il en propres termes, ne pou-« vaient être aidés ni délivrés par les magistrats. » Cependant Han-wou-ty ôta aux maîtres le droit de tuer leurs esclaves à volonté; et plus tard Han-ngai-ty limita le nombre et l'âge des esclaves attachés aux principaux dignitaires. Alors tout individu âgé de moins de dix ans ou de plus de soixante ans ne put demeurer comme esclave (Appendice, page 2). Au 1er siècle de l'ère chrétienne, Kouang-wou, qui releva le trône des Hân, affranchit par plusieurs édits même des esclaves particuliers. Un édit de la deuxième année de son règne (vingt-sixième de notre ère) déclare libre toute fille vendue à un particulier pour en faire sa femme. Un second édit de la septième année remet en liberté des officiers que la misère avait réduits à se faire esclaves. D'autres édits des années douzième, treizième et quatorzième

du même règne affranchissent des individus arrêtés et réduits en esclavage par suite de révoltes dans les provinces occidentales de la Chine. L'édit de la douzième année porte que, si parmi les gens arrêtés il s'en trouve qui aient été vendus, on ne rendra pas à ceux qui les auront achetés le prix de cet achat; et dans les trois édits il est statué que ceux qui retiendront de force les individus affranchis par l'autorité supérieure seront punis conformément aux lois contre la vente des hommes libres. Ainsi Kouang-wou affranchissait directement l'esclave malgré le maître; mais il rendit ces édits après les troubles qui suivirent l'usurpation de Wang-mang, et pendant lesquels de nombreuses violences avaient été commises. L'intérêt public devait l'engager à affranchir les populations captives dont les terres restaient incultes. Kouang-wou défendit de tuer les esclaves, de les marquer à la figure; il déclara libres de droit les malheureux ainsi stigmatisés. Il abolit une loi qui condamnait à la décapitation tout esclave ayant blessé un individu à coups de flèches [1]. Kouang-wou

[1] Voici le texte de ces ordonnances remarquables de Kouang-wou (Appendice, page 3).

Ordonnance de la 11e année (35e de l'ère chrétienne). Parmi les créatures du ciel et de la terre, l'homme est la plus noble. Ceux qui tuent leurs esclaves ne peuvent dissimuler leur crime.

Ordonnance de la même année, 8e lune, au jour *Tsen-hay*. Ceux qui osent marquer avec le feu les esclaves seront jugés conformément à la loi. Les individus marqués par le feu rentreront dans la classe des citoyens.

Ordonnance de la même année, dans l'hiver, à la 11e lune, au jour

fut un très-bon prince. Il protégea la vie des esclaves, il affranchit des prisonniers, mais il n'établit pas que l'esclave pourrait se racheter par son travail.

Au VIIe siècle, après la chute des Hân, on voit rarement l'affranchissement prescrit par l'empire contre la volonté du maître. Sous les Thang, après la conquête de la Chine méridionale, à la fin des troubles intérieurs, les prisonniers devenus esclaves particuliers sont affranchis par l'autorité, mais *sur un billet de la main de leur maître*, qui est arbitre de leur liberté (Appendice, p. 6). Des visites sont ordonnées quelquefois dans l'intérieur des familles riches pour y constater si le nombre des esclaves fixés par l'autorité n'est pas excédé (ordonnance de 744), s'il ne se trouve point parmi eux des individus malades, infirmes, ou âgés de soixante et dix ans (ordonnance de 824). Les derniers sont affranchis de droit; mais cet affranchissement était plutôt avantageux aux maîtres. Plus tard, dans les guerres civiles, lorsque les prisonniers réduits en esclavage se trouvent en trop grand nombre, et que la population contribuable est trop diminuée, ces prisonniers esclaves sont quelquefois affranchis et plus souvent rachetés par l'autorité supérieure (ordonnances de 891, 925, 927). Dans les temps de paix, comme sous les premiers empereurs de la dynastie Soung, le gouvernement tend toujours à réduire le nombre des esclaves attachés aux individus riches, mais il

Jin-nu. On abolit le règlement par lequel tout esclave qui avait blessé un homme était décapité sur la place publique.

n'intervient plus d'une manière si directe que Hân-kouang-wou, et il ne donne pas non plus aux esclaves le droit de se racheter moyennant une somme gagnée par eux ou fournie par leurs amis. Les empereurs mongols n'ordonnèrent que quelques affranchissements accidentels, en faveur des lettrés faits prisonniers pendant l'invasion. (*Contin. de Ma-touan-lin*, v^e kiven.)

En résumé, d'après le silence du code, et sauf quelques cas exceptionnels dans l'histoire, l'affranchissement de l'esclave dépend entièrement de la volonté du maître, en Chine comme dans toutes nos colonies, et il en a été de même chez toutes les nations de notre antiquité européenne qui ont eu des esclaves. Dans l'échelle des vertus théologales des Chinois[1], gronder fortement les esclaves compte pour une faute. Les voir malades et ne pas les soigner, les accabler de travail, compte pour dix fautes. Empêcher les esclaves de se marier entre eux compte pour cent; refuser son consentement à ce qu'ils se rachètent ou soient rachetés compte pour cinquante. Ces fautes sont au nombre de celles que les esprits enregistrent sur les livres du ciel, et qu'ils évaluent, pour régler le sort de chaque individu après sa mort; mais elles sont en dehors de la législation terrestre. Dans la Description de la Chine par Duhalde, ouvrage composé sur les renseignements transmis par les missionnaires, il est dit, page 74,

[1] Morisson, *Dictionnaire chinois*, au caractère 奴.

tome II, que beaucoup de Chinois permettent à leurs esclaves de faire un commerce dans lequel ils ont eux-mêmes un intérêt, et que ces esclaves parviennent ainsi souvent à se racheter. Ceci est vraisemblable; car le Chinois est naturellement humain, et ce rachat avait lieu aussi chez les Romains, généralement si durs envers leurs esclaves. Mais en Chine, comme autrefois à Rome, cette sorte d'arrangement n'est réglée par aucune loi que l'esclave puisse invoquer contre l'avarice de son maître!

Le code pénal des Mantchoux ne reproduit pas un règlement des Thang (Appendice, page 8) qui affranchit de droit l'esclave du gouvernement, et même l'esclave particulier, âgés de soixante et dix ans. Mais ce règlement était tout à fait illusoire pour le sort des esclaves.

En Chine, l'esclave affranchi passe directement à l'état de citoyen libre. Sous les Thang seulement (Appendice, page 6), les révoltés faits prisonniers et devenus esclaves de l'état ne recevaient leur grâce entière que par trois degrés successifs qu'ils devaient gagner par leur travail. Mais constamment dans l'histoire, l'esclave particulier, de l'état de *tsien* vil, passe à celui de *leang* libre, sans les degrés intermédiaires qui existaient dans les républiques de notre Europe ancienne. Dans ces républiques, c'était seulement le fils de l'affranchi qui devenait citoyen. Cette différence, comme le remarque Montesquieu, tient essentiellement à la forme des deux espèces de gouvernements. Dans les républiques, la législa-

tion pouvant être modifiée par les délibérations des citoyens libres, il importe que les décisions ne soient pas influencées subitement par l'introduction d'individus étrangers, non intéressés à la chose publique; il faut que l'affranchi ne jouisse pas instantanément du droit de citoyen libre. Dans les états despotiques, le chef seul fait la loi, ou agit d'après des lois depuis longtemps fixes et immuables. Le peuple doit obéir passivement; il n'est donc pas nécessaire de séparer l'affranchi du citoyen, et telle est la situation des choses en Chine. Seulement, comme tous les rapports sociaux y sont basés sur le respect du fils envers son père, généralement l'affranchi, coupable envers son ancien maître qui l'a délivré, est puni par la loi comme s'il était encore son esclave. Avec tout autre il agit d'homme libre à homme libre; et est puni conformément à cette position.

Indépendamment des esclaves, il existe dans les maisons particulières des gens de travail (傭工 *yong kong*), des domestiques payés qui louent leur travail pour un temps déterminé, et peuvent changer de maître. Nous avons vu que, sous les premiers Tcheou, ces domestiques loués faisaient tout le service des familles riches. Maintenant comme alors les gens qui se louent sont des individus libres par leur naissance, mais assujettis par leur engagement à certains devoirs envers leurs maîtres. L'engagement doit se faire en termes clairs et précis (*ordonnance des Soung*, Appendice, page 9); sa durée

paraît variable. L'ordonnance des Soung, que je viens de citer et dont je donnerai plus loin le texte, limite cette durée à cinq ans au plus. Une ordonnance précédente des Thang semble la fixer à un an seulement. Les gages se règlent par an ou par mois. Dans un exemple cité par Morrison au caractère 傭, un individu se loue à raison de quatre onces d'argent (30 francs) par an. Timkovski, dans son voyage à la Chine en 1820, indique le prix du salaire *mensuel* des domestiques à Pekin. Ce salaire varie de trois onces (22 fr. 50 cent.) à une once (7 fr. 50 cent.), outre la nourriture dans ce dernier cas. Aucun article du code chinois ne décide que le domestique mécontent du maître pourra obtenir son congé avant le terme de son engagement. D'après le code, l'homme qui a loué son travail est dans une position inférieure par rapport à son maître et aux citoyens libres en général. Il se trouve si fréquemment en contact avec l'esclave, qu'on répugne à penser qu'il puisse avoir, pour changer de maître, la même facilité que le domestique européen. Néanmoins on ne voit point dans le code chinois que le maître puisse réclamer son serviteur gagé qui le quitte; et si le salaire est mensuel, comme l'indique Timkovski pour Pekin, le domestique chinois peut vraisemblablement se dégager par le fait comme le nôtre. Il est probable que l'époque du congé est réglée par la coutume en Chine, comme elle l'est réellement chez nous. En effet

dans notre code civil français il n'est point parlé du congé des domestiques. Ce code ne contient que les deux articles suivants sur le louage des domestiques et ouvriers.

1° On ne peut engager ses services qu'à terme ou pour une entreprise déterminée.

2° Le maître est cru sur son affirmation pour la quotité des gages, pour le payement du salaire de l'année échue; et pour les à-compte donnés pour l'année courante.

Dans nos grandes villes, l'engagement peut cesser à tout instant, et l'usage accorde huit jours entre l'époque où le congé est donné, et celle où le domestique quitte son maître. Dans nos campagnes, où la population est moins nombreuse, le louage des domestiques se fait à des époques fixes, distantes d'un an ou de six mois, et l'engagement dure pour tout le temps compris entre les époques. Suivant toute apparence, des usages analogues doivent exister en Chine.

Quant aux eunuques, autrefois leur nombre était très-considérable. Les empereurs de la dynastie Hân, et plus tard ceux de la dynastie Thang et Soung, confiaient à des eunuques la majeure partie des charges civiles. Nul doute, comme Montesquieu l'observe, qu'un principe politique ne présidât à ce choix. Les empereurs voulaient ainsi détruire par l'impuissance l'hérédité des dignités, reste vivace de la constitution féodale des Tcheou, d'où renaissait sans cesse le pouvoir des grands vassaux; mais ils tom-

bèrent dans un autre inconvénient, et le parti des eunuques a souvent excité les plus grands troubles dans l'empire chinois, comme les congrégations religieuses l'ont malheureusement aussi fait quelquefois dans d'autres pays. Depuis les premiers empereurs mantchoux, le nombre des eunuques a été considérablement réduit. Suivant le code impérial, sect. CCCLXXIX des délits mélangés, actuellement il ne peut exister d'eunuques dans aucune maison particulière : ce droit est réservé aux maisons impériales. D'après les récits les plus récents des missionnaires français [1], le nombre des eunuques existant à la Chine ne doit pas dépasser six mille. La castration est infligée par le code aux enfants de révoltés, âgés de moins de seize ans. Dans l'appendice à la section de la haute trahison, section CCLIV, il est dit : « Tous les parents du criminel, âgés de plus « de seize ans, seront punis de mort : tous les au- « tres enfants mâles, s'il est prouvé qu'ils sont en- « tièrement innocents, ne subiront pas la mort, « mais ils seront *rendus eunuques*, pour être em- « ployés au service public, dans les bâtiments exté- « rieurs du palais. Parmi lesdits enfants, ceux qui « n'auront pas dix ans seront détenus en prison « jusqu'à ce qu'ils aient atteint cet âge, et alors ils « seront envoyés au palais de l'empereur, pour y « servir comme il vient d'être réglé. » Dans aucun autre cas le code n'inflige cette punition; mais la

[1] *Annales de la propagation de la foi*, n° XL.

misère doit fournir assez de malheureux pour remplir les palais impériaux.

Aux époques des grands troubles intérieurs, l'histoire chinoise nous montre les pauvres cultivateurs se groupant autour des individus puissants ou riches, et se mettant, eux et leurs terres, dans leur dépendance. Ils sont désignés dans l'appendice de Ma-touan-lin par le nom de *tchen-hou*, *familles usurpées*. Ceci eut lieu principalement pendant les guerres qui suivirent la chute des Hân, et sous la dynastie des Tçin (280-404). Sous les Tçin orientaux (375 après J.C., Appendice, page 4), les cultivateurs protégés paraissent de véritables serfs; la loi les affranchit de la taxe et du service personnel. Elle limite leur nombre proportionnellement au rang de leur seigneur, qui doit les inscrire sur son registre domiciliaire, et se trouve imposé proportionnellement à cet accroissement de famille. L'historien note ce règlement d'une manière spéciale, par cette raison que précédemment sous les Hân les officiers jouissaient de l'immunité des taxes et étaient entretenus par les districts qu'ils administraient. La loi des Tçin attribuait au contraire à chaque grand officier un nombre fixe de cultivateurs destinés à l'entretenir, lui et sa famille.

Plus tard (Appendice, page 5), sous les seconds Wey qui occupaient l'empire du nord, la culture des petites propriétés mêmes se fit par des esclaves. Une ordonnance rendue en l'an 420 déclara que chaque couple composé d'un mari et d'une femme,

propriétaires fonciers, aurait en esclaves mâles qui laboureraient les terres, et en esclaves femelles qui soigneraient le ménage, huit individus. Le propriétaire non marié ne devait avoir que moitié de ce nombre, ou quatre esclaves. A dix têtes de bœufs de labour devaient correspondre huit têtes d'esclaves.

Les seconds Wey avaient pris les habitudes tartares, s'ils n'étaient Tartares eux-mêmes. La culture était faite par des esclaves, et le maître ne voulait plus travailler. La loi distingue les terres cultivées avec des bœufs et les terres cultivées sans bœufs. Sur certaines terres louées par le gouvernement, le fermier homme libre devait remplacer les bœufs qui lui manquaient, par un certain nombre d'esclaves.

Cette institution en grand du servage fut ensuite combattue par les Thang et les empereurs des dynasties suivantes. Instruits par l'expérience, ils redoutaient extrêmement cette concentration de propriétés et de cultivateurs protégés entre les mains de quelques familles qui se rendaient ainsi indépendantes, résistaient aux agents de l'autorité chargés des recensements, et occasionnaient souvent de grands troubles. Aujourd'hui le servage du colon attaché à la terre ne paraît exister que pour un seul cas, celui des terres appartenant aux familles tartares-mantchoux. Les individus mâles de ces familles, naissant militaires, et ne pouvant ainsi cultiver pour eux-mêmes, ont sous eux des fermiers

qu'ils tiennent dans un servage effectif, suivant la coutume tartare. Mais les familles tartares ne représentent que cent mille hommes sous les armes, ce qui est un chiffre insignifiant, par rapport à l'immense population de la Chine. Ordinairement le propriétaire chinois afferme sa terre à un autre Chinois, libre comme lui, en ayant soin d'exiger du fermier un gage équivalant au moins au revenu d'une année. Sans cette précaution, la récolte faite, le fermier vendrait le grain et prendrait la fuite [1].

La société chinoise se compose donc en général de trois classes d'individus : le citoyen libre, le serviteur ou ouvrier gagé, et l'esclave. Le code pénal de la Chine défend ces deux dernières classes contre leur maître et contre l'homme libre en général; mais il fixe d'une manière précise la limite qui les sépare de l'homme libre. La punition des délits est différente suivant la condition d'esclave, de serviteur gagé et d'homme libre; et en général toute alliance entre eux, toute tendance à mêler les rangs de l'ordre social sont sévèrement châtiées. C'est ce que l'on verra clairement par le texte des divers articles que je vais rapporter.

Division du mariage, section CIII. *Des hommes qui ayant une femme principale en élèvent une autre à ce rang.*

« Quiconque fera descendre sa femme principale « au second rang et en élèvera une autre au premier

[1] *Annales de la propagation de la foi*, n° XL.

« recevra cent coups [1]. Quiconque prendra deux « femmes principales recevra quatre-vingt-dix coups. « Dans les deux cas les rangs seront rétablis tels qu'ils « existaient précédemment. »

Dans le roman des deux Cousines, le lettré Sse-Yeoupe les épouse toutes deux par une même cérémonie, ce qui n'est point d'accord avec l'article 1er de la division du mariage. L'auteur a pu se donner quelque licence, cependant la jeune cousine *Li* a reconnu précédemment qu'elle ne sera que la seconde femme, qu'elle s'abaisse, mais pour épouser un homme remarquable par son savoir. Tous les articles du code distinguent soigneusement la femme principale et la femme du second rang.

Même division, section CXV. *Mariage entre personnes libres et esclaves.* — Si un chef de famille obtient pour un de ses esclaves la fille d'une femme libre, il sera puni de quatre-vingts coups, et celui qui aura accordé sa fille en connaissance de cause subira la même peine. Tout esclave qui obtiendrait en mariage la fille d'un homme libre sera puni de même de quatre-vingts coups. Dans tous les cas le mariage est nul, et chaque partie rentre dans sa position précédente.

Division de l'inceste et de l'adultère, sect. CCCLXX.

[1] Le texte du code indique le nombre de coups prescrits par la loi; mais dans l'exécution de la sentence, ce nombre est toujours réduit de moitié; on peut s'en racheter avec de l'argent, et le code présente un tarif à ce sujet. La condamnation à mort est très-rarement exécutée : elle est remplacée par la déportation, le Chinois étant corrompu, mais peu cruel.

— Tout esclave ou serviteur gagé qui aura un commerce criminel avec la femme ou fille de son maître, sera décapité immédiatement après conviction. Tout esclave ou serviteur gagé qui aura un commerce criminel avec les parents au premier degré ou avec les femmes des parents de son maître au même degré sera étranglé après le temps de l'emprisonnement ordinaire[1]. Dans ce dernier cas la punition de la femme qui a consenti audit commerce n'est moindre que d'un degré que celle de l'esclave. Dans le premier cas cette femme est punie comme l'esclave coupable.

Si la femme coupable est une parente du maître à un degré plus éloigné que le premier, ou femme d'un de ses parents au même degré, l'esclave ou serviteur gagé est puni de cent coups et du bannissement perpétuel.

S'il y a enlèvement, la peine de la décapitation est obligatoire; excepté dans le cas de rapt, la peine infligée pour le commerce avec une femme inférieure du maître est moindre d'un degré que la peine prescrite pour l'adultère avec la femme principale.

Même division, section CCCLXXIII, *Du commerce criminel entre personnes libres et esclaves.* — Si un esclave entretient un commerce criminel avec la femme ou la fille d'un homme libre, la peine en-

[1] La peine de l'étranglement est moindre que celle de la décapitation, le corps restant enterré après la mort, ce qui est considéré comme très-important dans les idées chinoises.

courue par les deux coupables est plus forte d'un degré que lorsqu'un homme libre se trouve dans la même circonstance. Il y a décapitation.

Si un homme libre entretient un commerce criminel avec l'esclave d'un autre homme, la peine est au contraire réduite d'un degré pour les deux coupables, parce que l'homme libre s'est avili.

Si les deux coupables sont esclaves, ils sont punis comme dans le cas du commerce criminel entre individus libres. Ils reçoivent chacun un certain nombre de coups.

Les dispositions précédentes s'appliquent au cas d'adultère avec la femme d'un esclave même. Ceci est confirmé par une note qui indique que le cas d'enlèvement de la femme d'un esclave est assimilé à celui où le maître bat à mort son esclave. Dans ce dernier cas le maître reçoit soixante coups et est banni pour un an, tandis qu'un homme libre qui enlève la femme d'un homme libre, est condamné à cent coups et au bannissement perpétuel.

Le maître est tenu d'avertir le magistrat; il ne peut se faire justice lui-même, comme le prouve la relation d'une affaire criminelle jointe à la traduction du code. Ceci est le développement d'une ordonnance publiée sous les Soung, et que je rapporterai plus loin, page 289.

Division de l'homicide, section CCLXXXIV. — Tout esclave ou serviteur à gages ayant tué ou même ayant formé le dessein de tuer son maître, sa maîtresse, ou même des parents de son maître ou de sa

maîtresse habitant avec eux, subit la peine des parricides, comme le fils ou petit-fils convaincu d'avoir formé ou exécuté le projet de tuer son père ou sa mère, son grand-père ou sa grand'mère.

Section CCC. — Dans le cas où un père, une mère, un grand-père, une grand'mère, un mari ou un maître auront été tués, si le fils, le petit-fils, la femme et l'esclave ou serviteur à gages se trouvent compromis avec le meurtrier pour avoir caché le crime, la personne qui commettra ce délit sera punie de cent coups et bannie pour trois ans.

Toute personne qui sera compromise dans le meurtre de son fils, de son petit-fils, de sa femme, de son esclave ou de son serviteur gagé, seulement pour ne l'avoir pas révélé, sera sujette à recevoir cent coups.

Le premier de ces règlements est une conséquence directe de la position de l'esclave ou du serviteur à gages vis-à-vis du maître; il fait partie de la famille et est puni comme tel.

Les deux autres établissent la solidarité entre tous les membres de la famille, dans le cas du meurtre de l'un d'eux, et la loi punit le maître lui-même dans le cas où il ne déclare pas le meurtre de son esclave. Ceci est bien différent de cette loi barbare des Romains qui condamnait à mort tous les esclaves d'un maître, au cas où, le maître ayant été tué par un individu de sa maison, on ne retrouvait pas le meurtrier.

Section CCLXXXVI. — Tout esclave ou serviteur

gagé qui tue son ancien maître subit la peine ordinaire pour le cas de meurtre; mais si l'esclave a été affranchi par son ancien maître et non vendu par lui à un autre, alors il est puni comme coupable de parricide.

La peine de l'assassin est le décollement; la peine du parricide est le supplice des couteaux, où le coupable est mis en pièces par une torture lente et douloureuse.

Division des coups et querelles, section CCCXIII. — Tout homme libre qui bat l'esclave d'un autre, est puni en proportion des suites de son action, mais d'un degré de moins que dans le même cas entre égaux. Si les coups occasionnent la mort, l'homme libre qui a causé cette mort est puni de la strangulation.

L'esclave frappant un homme libre est puni d'un degré de plus que dans le même cas entre égaux. Si le frappé devient incurable, le coupable est puni de la strangulation; s'il meurt, le coupable est décapité.

Pour les querelles des esclaves entre eux, les peines sont les mêmes que pour les querelles entre égaux.

Les vols commis par des esclaves au préjudice de personnes libres et réciproquement sont punis comme dans le cas ordinaire de vol.

Battre l'esclave d'un de ses parents au troisième ou quatrième degré est une faute que la loi ne punit pas; elle n'intervient que pour le cas où l'esclave meurt.

Battre le serviteur à gages d'un parent au troi-

sième ou quatrième degré n'est point un délit punissable, s'il n'y a pas de blessure faite avec un instrument tranchant.

Si le serviteur gagé meurt par suite des coups, la peine infligée est moindre que dans les cas ordinaires. Si le serviteur gagé appartient à un parent au deuxième degré, celui qui l'a battu subit une peine moindre de deux degrés que dans les cas ordinaires.

Tuer sur-le-champ ce serviteur en le frappant est puni, dans les deux cas précédents, de la strangulation.

Le délit de frapper le serviteur d'un étranger rentre dans le cas ordinaire où la punition est proportionnelle aux suites de l'action.

Section CCCXIV. *Des esclaves ou serviteurs gagés, frappant leurs maîtres ou les parents de leurs maîtres, et réciproquement.*

Tout esclave qui frappera son maître volontairement sera décapité, sans distinction dans ce délit des coupables principaux et des complices.

Tout esclave qui frappera son maître à dessein de le tuer et le tuera en effet, subira la mort par une exécution lente et douloureuse (le supplice des couteaux).

Tout esclave qui tuera son maître par accident sera étranglé après avoir été en prison pendant le temps ordinaire [1].

[1] Ce temps est destiné à la révision des affaires qui entraînent la condamnation à mort.

Tout esclave qui blessera son maître par accident subira cent coups et le bannissement perpétuel à la distance de trois mille ly, et il ne pourra se racheter de cette peine par le payement de l'amende, comme la loi le permet pour les cas ordinaires.

Suivent des peines moins sévères pour le cas où un esclave frappe, tue ou blesse un parent de son maître.

Tout serviteur à gages qui frappera son maître, les parents de son maître au premier degré, ou les grand-père et grand'mère maternels de son maître, sera puni de cent coups et de trois années de bannissement ou déportation; s'il blesse lesdites personnes, il sera puni de cent coups et du bannissement perpétuel à la distance de trois mille ly du domicile de son maître. Si la blessure est faite avec un instrument tranchant, il sera étranglé. Si cette blessure cause la mort, il sera décapité après avoir été mis en prison pendant le temps ordinaire.

Si le serviteur à gages a tué avec intention les mêmes personnes, il subira la mort par une exécution lente et douloureuse.

Si la blessure a été causée par un accident, et que la mort s'ensuive, la peine sera réduite sur le cas ordinaire, où elle est réglée proportionnellement aux suites que les coups peuvent avoir.

Suivent des peines moins sévères pour le cas où l'individu blessé est parent du maître aux troisième et quatrième degrés.

Même section: *Esclaves ou serviteurs battus par leur maître.*

En cas de vol ou d'adultère, commis par un esclave, si le maître ou l'un de ses proches parents bat à mort secrètement l'esclave, au lieu d'avertir le magistrat, ce maître ou ce parent sera condamné à recevoir cent coups.

Si le maître d'un esclave ou le parent d'un maître au premier degré tue cet esclave avec intention, ou le bat à mort, cet esclave n'étant coupable d'aucun crime, le délinquant sera puni de soixante coups et d'une année de bannissement. La famille de l'esclave tué aura droit à être affranchie.

On reconnaît ici le règlement publié sous les Soung au XIe siècle[1]. L'affranchissement de la fa-

[1] Ce règlement se trouve à la page 34 du 11e kiven du *Wen-hian-thong-khao* (10e de l'Appendice sur les esclaves). Il fut rendu après plusieurs ordonnances contre la vente des hommes libres, et l'exportation des esclaves à l'étranger. En voici la traduction :

« Le *ta-ly-sse* (sorte d'officier légal) dit dans son rapport à l'empereur : Conformément aux lois, l'esclave étant coupable, si le maître n'adresse pas sa requête au magistrat et le tue, le maître sera puni de cent coups de bambou. L'esclave n'étant pas coupable, s'il est tué par le maître, celui-ci sera déporté pendant deux ans. *Dispositions supplémentaires :* Un maître qui maltraitera son esclave jusqu'à causer sa mort sera puni d'un an de déportation. Celui qui tuera son esclave avec intention sera puni d'un degré de plus. Si l'esclave a commis une faute très-grave, il peut être puni jusqu'à ce que la mort s'en suive. Ce cas et celui où le maître tuera son esclave par erreur ne seront pas soumis à une enquête. »

Règlement relatif aux ouvriers ou serviteurs salariés : « A partir de ce jour, les individus ou familles qui se loueront pour un salaire devront faire leur engagement en termes clairs, et cet engagement ne pourra dépasser cinq ans. Si le maître, en battant trop son serviteur gagé, cause sa mort, j'espère (c'est le *ta-ly-sse* qui parle) qu'on pourra ajouter pour sa punition un degré de plus au cas de

mille de l'esclave tué est un fait remarquable; le maître se trouve puni dans son propre intérêt pécuniaire.

Si l'esclave est coupable, il peut être châtié par les personnes susnommées, pourvu que le châtiment n'aille pas jusqu'à la mort.

Le maître peut battre un serviteur gagé sans être puni; mais s'il le tue, il est puni par la strangulation.

Section CCCXXII. *Du maître qui bat son ancien esclave, et réciproquement.*

L'un et l'autre sont punis comme égaux, le lien qui existait entre eux ayant été rompu par la vente de l'esclave; mais si le maître avait affranchi l'esclave, son ancien droit est considéré comme n'ayant été transféré à aucun autre, et ainsi la peine est prononcée comme si l'esclave n'avait pas été affranchi.

Section CCCXXVII. *Paroles outrageantes adressées par l'esclave ou le serviteur gagé à son maître ou à ses parents.*

Si les paroles sont adressées au maître, l'esclave est puni de mort par strangulation après le temps ordinaire de l'emprisonnement.

Si elles sont adressées aux parents du maître au premier degré, l'esclave reçoit cinquante coups et est condamné à deux ans de déportation. Il est puni

« l'esclave tué par le maître. Seulement, si le serviteur gagé n'a pas « commis une faute grave, et que le maître l'ait tué directement, « sa punition sera moindre d'un degré que dans le cas de l'homicide « sur un citoyen. Si le maître a tué son serviteur par mégarde, il ne « sera pas traduit en jugement. » — Ces dispositions furent adoptées par l'empereur.

de quatre-vingts, soixante et dix, soixante coups pour les injures adressées aux parents plus éloignés.

Si le serviteur à gages adresse à son maître des paroles outrageantes, il est puni de quatre-vingts coups et de deux ans de déportation. S'il adresse des paroles semblables aux parents de son maître, il est puni de cent, cinquante, ou quarante coups, suivant le degré de parenté.

Dans tous les cas, il faut que les paroles aient été entendues par la personne outragée et que cette personne s'en soit plainte ouvertement.

Section CCCXXXI. — L'esclave qui insulte son ancien maître est puni comme dans le cas ordinaire, le lien ayant été rompu entre son maître et lui; mais s'il a été affranchi par ce maître, il sera puni comme s'il était encore son esclave.

Section CCCXXXVII. *Esclaves et serviteurs à gages qui accusent leurs maîtres.*

Les esclaves sont jugés comme les fils ou petits-fils d'une famille qui accusent justement ou injustement leurs parents plus âgés. — Si l'accusation est juste, l'esclave est puni de cent coups et de trois années de déportation. Si l'accusation est fausse, l'esclave est étranglé. La peine est la même pour la femme principale ou inférieure qui accuse son mari justement ou injustement.

Quant au serviteur gagé qui accuse son maître ou les parents de son maître, si l'accusation est juste, il est puni d'un degré de moins que l'esclave; si elle est fausse, il est étranglé comme lui.

Le maître qui accuse faussement son esclave, son serviteur gagé, sa femme inférieure, ne subit aucune peine. Tous ces individus sont considérés comme faisant partie de la famille, et le respect qu'ils doivent au chef ne doit pas être diminué par un jugement qui leur donnerait raison contre celui-ci. Le mari qui accuse faussement sa femme principale, la femme principale qui accuse faussement la femme inférieure, sont punis; mais pour ces cas le code réduit de trois degrés la peine ordinaire.

En général au premier titre *des plaintes judiciaires*, les individus aptes à former ces plaintes sont divisés en citoyens et militaires. D'après la sect. CCCXXXIX, aucune accusation ne peut être portée en justice par les vieillards âgés de plus de quatre-vingts ans, les enfants au-dessous de dix ans, les individus infirmes, et toutes les femmes, sauf les cas suivants : révolte contre l'état, impiété des enfants envers leurs parents, préméditation de meurtre, vol, blessures, et autres délits commis contre les personnes plaignantes. L'esclave et le serviteur gagé ne peuvent donc pas se plaindre en justice des mauvais traitements de leur maître, et nous avons vu plus haut les mauvais traitements classés parmi les fautes vénielles. Si le domestique est blessé dangereusement, c'est le magistrat qui doit intervenir, ou encore les parents de ce domestique peuvent former l'accusation. L'accusation de l'esclave contre l'individu libre ne paraît pas recevable en justice : aucune peine n'est statuée contre l'affranchi qui accuse justement

son maître. Le lien paraît tout à fait rompu; l'affranchi est rentré dans la société; il a ses propres intérêts à défendre, et devant la loi, lui et son ancien maître peuvent être sur le pied d'égalité.

Par toutes ces citations du code on voit que le citoyen libre, le serviteur gagé, l'esclave sont placés à trois degrés différents dans la société chinoise. L'esclave fait partie intégrante de la famille du maître, et contracte envers lui l'obligation de devoirs sévères. L'affranchissement le met sur le pied d'égalité avec tout citoyen libre; mais s'il attaque la personne de son ancien maître qui l'a affranchi, il est puni comme s'il était encore son esclave. Le serviteur gagé participe dans un moindre degré aux obligations générales envers le maître de la famille. Il s'est loué à cette famille, il en fait partie, et pendant la durée de son engagement, la loi ne le juge pas comme un homme libre. Toute alliance entre la classe libre et la classe esclave est interdite rigoureusement. Cette séparation que la loi établit entre l'homme libre, le serviteur gagé et l'esclave peut paraître singulière dans un pays où toutes les places sont données au concours public, où il n'existe pas de nobles privilégiés, si ce n'est les princes du sang impérial. Mais c'est un fait adopté même par les moralistes chinois qui ont composé, depuis l'origine de l'esclavage, tant d'écrits moitié superstitieux moitié philosophiques. Une si grave question est passée sous silence dans le livre des Récompenses et des Peines, le code moral des sec-

tateurs du Tao; et seulement quelques compilateurs, comme Ma-touan-lin, rappellent qu'il n'existait pas sous les Tchéou d'esclaves particuliers. Comme nous l'avons vu, le code de cette dynastie séparait en deux catégories le citoyen contribuable et l'individu qui loue son travail. Celui-ci, ne pouvant contribuer à la taxe, devait être dans un rang inférieur; mais il n'est point dit qu'alors la punition légale fût différente pour le contribuable et le serviteur gagé. Plus tard, au milieu des troubles, il n'y eut plus que des maîtres et des esclaves, et la distinction est bien tranchée sous les premiers Hân, où l'esclave est presque en dehors des lois. Ensuite vinrent les idées indiennes sur la division des castes, et déjà elles étaient fort répandues en Chine sous les Thang qui instituèrent des castes militaires. La première ordonnance qui défend de prendre pour sa femme une ouvrière date de la cinquième année de Koblaï Khan (1264), et beaucoup de dogmes indiens furent importés en Chine par les Mongols ou par les prêtres attachés à leur suite. Du mélange de l'ancien droit du vainqueur sur le vaincu avec des notions sur la constitution politique de l'Inde me paraît résulter la législation chinoise actuelle. La distinction légale de l'homme libre, du serviteur gagé, de l'esclave, a pu être imitée des Indous, quoique le bouddhisme, généralement adopté en Chine, ne reconnaisse pas la division des castes.

On manque de données positives pour établir quelle est la proportion de la population esclave en

Chine, et comment elle y est répartie. Autrefois les esclaves et individus logés n'étaient pas compris dans les dénombrements, la population contribuable étant seule recensée. Aujourd'hui il paraît qu'il existe deux modes d'enregistrement de la population. Suivant l'un, le chef de famille ne place sur son registre que les individus, en âge contribuable, qui existent dans sa maison. Suivant l'autre, il inscrit tous les individus qui sont dans sa maison, quel que soit leur âge, et ce mode paraît comprendre les esclaves et serviteurs gagés. Ces différences dans le mode de recensement expliquent en grande partie, comme je l'ai dit dans mon précédent mémoire, les écarts singuliers des évaluations de la population faites à des époques voisines. Ainsi vers l'an 1760, le père Allerstain porte la population de la Chine à 198 millions d'individus, tandis que dans l'Almanach impérial de 1790 M. Klaproth trouve seulement 140 millions de contribuables et 142 millions d'individus, en comptant les dignitaires et militaires non imposés. Du rapprochement de ces deux nombres on pourrait inférer que la classe esclave ou domestique est le quart environ de la masse totale; mais ceci n'est qu'une approximation fort incertaine. La répartition des esclaves sur le sol de l'empire doit varier suivant les points affligés par de grandes calamités physiques qui viennent souvent réduire à la dernière misère la population d'une province entière et jettent ainsi sur le marché une foule d'esclaves. Cependant ces malheureux doivent tendre à

se reporter vers les villes très-peuplées, où ils trouvent plus facilement des maîtres. Dans la classe moyenne la femme du second rang est ordinairement la servante de la maison. Dans la classe riche les femmes mêmes du second rang ont au-dessous d'elles des femmes esclaves qui les servent. Les négociants, les riches, les dignitaires se servent des esclaves mâles pour le service de leur maison, et pour les transporter en palanquin, quand ils veulent voyager plus rapidement que par eau; car la Chine possède peu de chevaux et autres bêtes de somme. D'après les derniers missionnaires, ces esclaves mâles sont rares hors des grandes villes : l'extension extraordinaire de la petite culture et la division extrême des propriétés rendent à peu près impossible qu'ils soient appliqués au travail de la terre. Ainsi que je l'ai dit plus haut, les Chinois louent généralement leurs terres à bail, et seules, les familles tartares, où tout homme naît militaire, ont des serfs qui cultivent pour elles leurs propriétés, et y restent invariablement attachés.

Ce que l'on sait positivement sur les esclaves chinois, c'est que leur sort actuel n'est généralement pas malheureux. Ainsi le montrent les romans, où le domestique est le confident du maître, où une conduite dure envers les esclaves n'est attribuée qu'aux individus vicieux, et n'est point une chose ordinaire comme dans les comédies grecques et romaines. Ainsi l'attestent Staunton, Barrow et les autres voyageurs européens. Dans les Annales de la

propagation de la foi, n° XL, un missionnaire qui est resté dix ans en Chine nous dit que la classe ouvrière et travaillante n'est point méprisée par les classes supérieures, que les personnes riches et même de qualité mangent ordinairement avec leurs domestiques et ouvriers. Si l'on remonte aux temps antérieurs, généralement l'esclave ne paraît durement traité qu'aux époques de grands troubles, et spécialement à la suite de l'invasion des Wey, des Heou-Tcheou au VIe siècle de notre ère, des Kin, des Mongols aux XIIe et XIIIe siècles (Appendice, p. 6). Ces conquérants tartares laissaient leurs esclaves dans le plus grand dénûment, et souvent les marquaient à la figure; mais leur inhumanité ne peut être mise sur le compte des naturels, et sous les grandes dynasties des Hân, des Thang et surtout des Soung, on voit le gouvernement chinois s'occuper du sort des esclaves bien plus que les gouvernements de la Grèce et de Rome, encore païennes. Enfin l'histoire chinoise ne rapporte aucune révolte d'esclaves, bien différente en cela de l'histoire grecque et romaine, et de celle de nos colonies.

Aujourd'hui l'esclave chinois est protégé sous certains points par le code de son pays, il devient membre réel de la famille qui l'a acheté; et avec les prescriptions de ce code, avec le caractère des Chinois naturellement humain, la servitude paraît à la Chine un état assez doux. C'est une sorte de position sociale que les divers voyageurs distinguent totalement dans leurs récits de la condition dégradée de

l'esclave dans les colonies européennes, et surtout dans les états d'Amérique. L'Anglo-Américain, si semblable au Chinois par son désir immodéré de lucre, par son indifférence pour toute notion scientifique qui n'est pas immédiatement applicable, lui est fort inférieur en humanité par la dureté de son code noir, par les traitements barbares qu'il inflige souvent à son esclave. Mais dans cette comparaison, il est une considération qui ne peut être négligée. En Amérique, le maître est blanc et l'esclave est noir : ils sont de deux races différentes. En Chine l'un et l'autre sont de la même couleur et de la même race. Dans le premier cas le blanc a une supériorité intellectuelle manifeste. Il ne peut penser qu'il descende jamais à l'état d'esclavage comme cette race qu'on lui amène d'au delà des mers; il traite alors le noir comme un animal de sa ferme. Mais en Chine, où la race est la même, la misère, cette cause principale de l'esclavage, est une chance commune au maître et à l'esclave. Le maître doit souvent penser que lui-même ou ses enfants, par un châtiment de l'empereur, par un revers de fortune, par une calamité physique, peuvent changer de position, tomber dans la pauvreté, dans l'esclavage, et les exemples sont assez fréquents pour renouveler sa mémoire. Il voit donc son semblable dans son esclave, et le traite humainement. Supposez aux Chinois des esclaves noirs et laissez-leur les préjugés, les superstitions dont ils sont imbus dès l'enfance contre les Occidentaux, rien ne prouve

qu'ils ne traiteraient pas les noirs aussi durement que le font les Américains. C'est ainsi qu'en Égypte, d'après l'ouvrage récent du voyageur anglais Lane, l'esclave blanche devient souvent femme principale et voit ses enfants hériter, tandis que la femme noire et ses enfants restent toujours dans l'esclavage.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Dictionnaire étymologique de la langue russe, publié par M. Reiff. — Pétersbourg, 1835-1836, 2 vol. in-8°.

Si sous le rapport littéraire les nations slaves n'ont pu encore s'élever jusqu'ici à une hauteur égale à celle qu'occupent les nations européennes qui se servent de langues germaniques ou romanes, si par suite leurs idiomes sont moins étudiés et peu appréciés, on ne saurait y voir qu'une série de causes et d'effets à laquelle les langues parlées par nos ancêtres furent soumises de même, il y a quelques siècles. Différents idiomes slaves ont déjà été l'objet de travaux philologiques, et l'ouvrage qui nous occupe, destiné moins à faciliter l'accès d'un des plus remarquables de ces idiomes qu'à en faire voir le tissu étymologique, a fait faire un nouveau pas à la philologie comparée, par l'arrangement scientifique des dérivés sous leurs radicaux, et par

de nombreux rapprochements avec des langues ariennes, sémitiques et tartares. Le but de l'auteur différait essentiellement de celui de Linde. Ce dernier, dans son immense *Slownik*, voulait surtout, par des exemples pris dans la littérature polonaise dans toute son étendue, réunir un *Thesaurus* analogue à celui de Forcellini; il avait beaucoup médité et fait des recherches sur les radicaux des langues slaves, il les donne dans son estimable introduction; mais avec un grand nombre de réels il en admet, comme Valkenaër en grec, d'autres qui sont hypothétiques, parce qu'ils ne se trouvent nulle part dans la langue même. Ce sont des fictions philologiques pour expliquer certains dérivés; on les admet parce qu'on suppose que chaque langue est ou a été jadis au complet, doctrine qui certainement aujourd'hui ne saurait plus se soutenir. Nous sommes entré dans ces détails pour faire voir les écueils que M. Reiff a su éviter, du moins en grande partie; si des doutes restent encore, doutes que nous proposerons avec toute la franchise que requiert un ouvrage si marquant, on se rappellera que c'est le premier travail de ce genre fait sur la langue russe. Nos remarques porteront principalement sur les quatre premières lettres, formant environ la cinquième partie de l'ouvrage. Elles ont été lues attentivement la plume à la main, et ce n'est qu'accidentellement qu'on a jeté quelques coups d'œil sur le reste de l'ouvrage.

Nous ne saurions passer sous silence l'excellent

abrégé de grammaire placé en tête du dictionnaire, trop court, trop substantiel sans doute pour des personnes non initiées à la langue, mais très-utile pour d'autres plus avancées, surtout en ce qui regarde le verbe, dont la structure savante, principalement dans les nuances délicates des temps plus ou moins passés, est sans égale dans toutes les langues ariennes. On aurait désiré l'exposé des vues de l'auteur sur les radicaux de la langue, précisément parce qu'il a suivi un chemin plus conforme à l'histoire, ce que fournit la langue même; tandis que Linde et Dobrowsky paraissent s'en être trop écartés; des doutes s'élèvent parfois sur la possibilité de certaines étymologies, que probablement un tel exposé aurait levés. Comme tous les lexicographes russes, M. Reiff a admis beaucoup de mots de l'ancien slave, mais sans s'expliquer si ce n'étaient que les mots dont on peut se servir dans des compositions littéraires, ou, ce qui paraît plus vraisemblable, s'il les a placés pour éviter des lacunes, par exemple dans les cas où le russe a perdu le mot même ou sa signification primitive. De temps à autre on remarque des rapprochements avec le polonais et plus fréquemment encore avec le serbien; mais Linde ayant donné avec toute la brièveté possible les synonymes de tous les dialectes slaves, il aurait été désirable, dans un dictionnaire russe rédigé sous un point de vue scientifique, de voir ce beau travail reproduit, et par là mis à la portée du public; car le Slownik, par son étendue

et son prix (240 fr.), ne sera toujours accessible qu'à un petit nombre de personnes.

M. Reiff entre dans quelques détails relatifs à l'intonation, sujet dont Puchmayer a rempli la moitié de sa grammaire, et qui probablement se soustraira à jamais à un arrangement scientifique[1], de même que l'accent grec et pour les mêmes causes. On remarque fréquemment en anglais une tendance de l'accent à se retirer des syllabes finales, mais difficilement on trouverait un mot comme владычествованіе, où il se trouve sur la cinquième en comptant de la fin.

Surtout depuis le temps de Pierre le Grand, la langue russe a admis plus qu'aucune autre langue connue des mots étrangers, généralement sans les changer; mais il est curieux de voir qu'on en a façonné des verbes et parfois des adjectifs, comme авантажный et приавантажиться, акцентовать, ассигновать, балотировать; à bien peu d'exceptions près, ils sont toujours de la forme fréquentative ou réitérative овать, correspondant à la dixième conjugaison sanscrite, et aux conjugaisons faibles des langues allemande et anglaise, que Ben Johnson compare sous ce rapport aux auberges, où l'on reçoit tous les étrangers[2].

M. Reiff, de même que M. Graff dans son Trésor

[1] Cf. Dobrowsky, *Slavin*, 374, et Schmeller, dans les *Mémoires de l'Académie de Munich*, tome I, page 743, note.

[2] «The common inn to lodge every strange and foreign guest.» (Ben Johnson, *English Grammar*, works VII, 256; London, 756.

de l'ancien haut-allemand, s'est servi de cinq espèces de caractères différents pour distinguer les véritables radicaux, les dérivés qui sont devenus radicaux pour des séries de mots émanés d'eux (les *krit* et *taddhita* en sanscrit), les mots étrangers importés en divers temps, les véritables dérivés et enfin les phrases et exemples cités. Le coup d'œil en devient plus sûr, et bien souvent le caractère dans lequel le mot est imprimé tient lieu d'explication, qui aurait pris beaucoup de place. On a vu encore avec plaisir qu'on a rejeté l'ancienne forme du *tverdo* (ш), parce qu'il ressemble tellement au *cha* (ш), que dans presque tous les imprimés ce n'est que le sens qui peut les faire distinguer.

Le nombre de nos remarques sur la lettre *a* sera petit, la langue n'ayant que très-peu de mots non pris de l'étranger, une vingtaine au plus, qui commencent par elle; c'est le я qui la remplace comme lettre initiale.

De алкать « avoir faim, » M. Reiff dérive лакомый « friand, gourmand, » en supposant un verbe лакнуть, dont on se serait servi pour алкнуть. Une telle transposition de lettres ne paraît pas appuyée de l'usage de la langue russe; il paraît venir plutôt de локнуть, локать, лизать « lécher. »

Алырать « tromper », du persan (et arabe) ال « fraude ? »

Арабъ « le nègre, » proprement un Arabe. Mais

d'autres écrivent арапъ, ce qui rappelle l'allemand *rapp* « cheval noir. »

Арава « foule, » turc عربه. Nous ne voyons aucun rapprochement possible entre ces deux mots; c'est probablement आराव que M. Wilson rend par *sound;* il désigne « le bruit causé par une foule. » (Nalus, XIII, 16.)

Аспудъ « ardoise » visiblement est un mot étranger; mais de quelle langue?

Баять « parler, » βάζειν (21); c'est plutôt φάω, φήμι, φῶς, φώς, भा (car βάζειν dérive de भाष्) et *fari*. Nous faisons remarquer les dérivés балы « fa- « daises » (balivernes?) et баснь « fable, » pour montrer l'étendue des lettres serviles en russe.

Бдѣть बुध् « veiller, » d'où dérivent будить « éveiller, » et бодрый « éveillé, alerte, vaillant » (23); mais c'est अवबुध् qui signifie « veiller, » et प्रबुध् « éveiller. »

Безъ, ъ, « sans » (23); probablement *miss* des Allemands, qui se retrouve dans *mésalliance, mépris.*

Бичъ (26); c'est bien *peitsche* en allemand « le « fouet; » l'autre mot, *karwatsche* « cravache, » est hongrois, *korbáts*. Бичъ est dérivé de бить « frap- « per, » aussi bien que бой « combat, » comme *schlacht* vient de *schlagen;* mais est-il sûr que вои « tromper, » soit un radical, et celui-ci sans aucune liaison avec вой « cri, » dérivé de выть « hurler, se « lamenter? » On avoue au reste que le б et в, comme initiales, paraissent rarement se confondre en russe,

tandis qu'ils le sont très-fréquemment en sanscrit.

Блёкнуть « flétrir, se faner » (32), pourrait venir de блѣдный « pâle, » блюдо « le plat, » dérivé de блюсти, блюду « conserver » (35), πλατύς?

Болванъ « idole, bloc, » celtique *peulvan* « bloc « de pierre » (40), se rapporte probablement à болый « grand, fort, » de même que великанъ, великій à велый; car ces mots se retrouvent dans बल, बलिन्, *validus, walten,* власть. De болый vient боярин, dont l'ancienne forme est боларинъ (40)?

On ne voit pas pourquoi болтать « secouer, « jaser, » et qui a beaucoup de dérivés, est regardé comme étranger, aussi bien que борокъ « porc » (43), et вепрь, *verrat* वराह (92).

Богатырь « héros, » بهادر, mongol *baghatour* (36). Bandtke (*Grammaire polonaise*, 6, 7) faisait dériver ce mot de *bog, bogaty,* avec la même raison que d'autres supposaient بهادر composé de بها, arabe, et دار ou دار, persan[1]; il est incontestablement mongol (Schmidt, *Ssanang,* 61, 167). Karamzin, qui se sert du mot богатырь (t. III, p. 239, 2e édition), probablement ignorait qu'il était identique avec баядуръ (t. III, p. 233) et багадуръ (t. III, p. 228, et t. IV, p. 12).

Ne pourrait-on pas rapprocher *dolor* de боль (42)? On a *bellum* et *duellum, dick,* en allemand, *big, thick* et *thigh*, en anglais.

On croit que c'est avec raison que M. Reiff a placé

[1] Belfour, Ali-Hazin, 293.

sous брать, भृ, φέρειν, *ferre*, भ्रातृ, برادر, *frater* et фратиръ (46), en comparant *stallbrodir*, *stallsystir*, en islandais; mais брань ou бранина « toile claire à « carreaux, » et бирка « bois à entailler » (47), peuvent-ils en dériver? Ce dernier se rapporte à *kerbe*, allemand, comme *forma* à μορφή.

Брызгать (58) semble plutôt venir de бросать (56) qu'être un radical lui-même; et est-il sûr que dans быстрый (66) рый, et non ый, soit la syllabe dérivative? бремя « fardeau, » paraît décidément venir de брать, mais берегъ « rivage, » de беречь « conserver, ménager? »

бульварь, français, de l'allemand *bollwerk* (68). On est bien aise de rencontrer la véritable étymologie de ce mot chez M. Reiff, tandis que des philologues français ont supposé que boulevard était *boule-verte*, *bowling green;* mais on devrait l'écrire *boulevarc* [1]. Comparez *southwark*, islandais, et le vieux danois *sudvirki*, le terre-plein ou retranchement élevé par les Danois, du temps d'Éthelred, sur la rive méridionale de la Tamise. (Henderson, *Iceland*, p. 387; Biörn, t. II, p. 445.)

Буря « orage, » βορέας (65): On pourrait comparer адъ et ἅδης, mais il semble plus naturel de rapprocher l'islandais *bylr* « tourbillon » de *at bylia* « retentir; » (Grimm, t. III, p. 390, *byr* de *byrja*

[1] Quand il disoit la messe, mectoit assez prez de l'autel empres lui ung bon espieu de fer trenchant qui estoit baston de guerre pour se deffendre si aulcuns le fuissent venus querre, et avoit garni et *boulloverquié* sa maison. (Du Clercq, *Mém.* III, 28, ed. Reiffenb.)

« s'élever, commencer; » nous avons suivi Biörn); Wiclif (Matth. VIII, 32), *bire* « orage, impétuosité; » *pirie* « orage » (Holinshed, I, 59, éd. 1807.)

бѣгу, бѣжать, *φεύγω*, *fugio* (70); mais le russe signifie « courir, se hâter, » वेग que Wilson dérive de वीज्, *to go;* Rosen donne encore la signification de « remuer, souffler, » ce qui l'identifie avec विज् « trembler, remuer. »

бѣда, du verbe **бѣдить** (72), **высь** de **высокій** (140), **вѣнець** (de **вить**?), dont dérive **вѣнчать** (148), **гадить** de **гадкій** (162), **глубь** de **глубокій** (178), et autres exemples, font désirer que l'auteur se fût expliqué par rapport à son système d'étymologies. **Важный**, **важить**, et autres mots qui paraissent foncièrement russes, sont dérivés de **вага**, imprimé dans le caractère qui le désigne comme étranger. **Вадить на кого** « calomnier, attirer » (**кого чѣмъ**, Schmidt), ne semble pas radical, mais dérivé de **вести**.

Вабій « gendre » et **вабикъ** « jeune étalon » n'ont rien de commun que la similitude des lettres avec **вабить** « attirer, engager, » dont ils sont dérivés (76).

Вести et **везти** sont regardés comme deux radicaux différents; nous ne le pensons pas (cf. encore **версти**, **верзти**); et peut-être même que **вожжа** « les rênes » (95) s'y rapporte encore. D'un autre côté, on ne voit pas comment on peut rapprocher वश् de **велѣть** « vouloir, » ou **видѣть**, de विष्ण् et دیدن; c'est plutôt विद्.

Обращать pour обвращать (100), обижать pour обвижать, de видѣть (107), обитать pour обвитать (113), обѣщать pour обвѣщать (152), обычай, du verbe inusité выкнуть, pour обвычай (mais добыча de быть); on peut y joindre учить, composé de ук ou вык et нуть, dont dérive наукъ «la science» (138). Il serait curieux de savoir si dans les plus anciens monuments, le poëme d'Igor, par exemple, cette élision du в se trouve déjà ou non. La forme complète mettrait un fait à la place d'une supposition, que nous regardons tontefois comme très-vraisemblable.

Вилять «s'éloigner,» dérivé de вить, वे, «tisser» (114)? Et вѣять, radical (115), ne viendrait-il pas de вить? *wében* et *wèben*, en allemand.

Владѣть «gouverner,» *walten*, *gewalt*, ولاية (117); ce dernier ne saurait en être rapproché, mais plutôt *validus* «galant, बलि; владѣть мечёмъ «manier l'épée,» c'est donc *wield*, anglais.

Власъ, बाल, *vellus*, *wolle* (118), οὖλος, *vliess* et *fleece* sont à ajouter.

Вѣкъ, वयस्, αἰεί, *ævum*, *ewig*; mais بقا et وقت, arabe, sont de trop, de même que probablement *woche*, allemand, en ancien haut-allemand *wecha*; tandis que *ewig* dérive de *éwa*, gothique *aiv*, scandinave *aefi*. (Graff, I, 701, 505.) La forme आयुस् manque.

Вѣра «la foi» (149). On trouve вѣрь dans Joukovski.

Вѣщовошь, de वद् ou वच् (151); c'est plutôt वदाय् « faire savoir, dire, raconter; » nous désirerions le placer sous **видѣть**. En général, un verbe en **овать** ne saurait être regardé comme radical.

Вязать « lier, rattacher, » बन्ध (157); c'est पश्, dont पाश « la chaîne. » Le persan بستن, impératif بند, a fondu पश् et बन्ध्.

Гнуть, dérivé de **гбнуть**, inusité (165), ne peut guère être mis en parallèle avec خميدن, aussi peu que **гибнуть** avec كم, persan, et غيب, arabe. — « *Sgubim* « je perds, » *sgubiti*, est probablement com- « posé de *s'-gol-bim* « je suis privé, dépouillé d'une « chose. » (Kopitar, *Grammaire carniole*, 362.)

Гладкій, *glatt*, allemand (173); ajoutez ह्लाद, *lætus, glad*, anglais; peut-être que **сладкій** s'y rapporte. Mais d'où vient **гладъ** ou **голодъ** « la faim, » que l'auteur, avec raison, regarde comme une racine différente?

Голубь « pigeon, » كبوتر (193), कपोत. Grimm (t. III, p. 341) pense que *culver*, anglais, est une singulière confusion avec *colaber* « couleuvre; » nous ne le pensons pas; mais il est bizarre combien ce mot a changé en Europe. *Taube*, allemand, كبوتر, comme azur vient de لاجورد, لاژورد.

Хлябь « cascade, » de **глубокій** (178); **хребетъ**, de **горбъ** « bosse, nuque » (196), cf. *rupes, scrapus, schroff* « escarpé. » Le changement du r en x, que l'on doit envisager ici comme son aspirée, paraît remarquable.

Грѣть (218) et горѣть (197) ne paraissent pas deux radicaux différents. L'idée est ingénieuse de dériver горе « affliction » de ce dernier (200). Sans doute горѣть est en parallèle ou dérivé de ग्र [*gar*, allemand]; mais *urere* (197) vient de उष्; le participe *ustus* a conservé la véritable forme primitive.

Господь, δεσπότης, दिव् et पति (200). Fortellini remarque que quelques manuscrits, dans Aulu-Gelle, 5, 12, lisent *diespater* au lieu de *diespiter*, ce qui changerait peut-être l'étymologie du mot; en tout cas il faut regarder दिव् comme substantif, dont la forme plus usuelle est देव. Государь, par syncope сударь, altération de господарь (201). L'étymologie de господь et son altération en государь et сударь ne semblent pas trop certaines.

Глазь « œil » (174) est regardé comme allemand; nous pensons que *glotzen*, allemand, est plutôt étranger; de même que de грязь (219) dérive *gruss*, *grässlich*; глянець de *glanz*, allemand (181); il est formé comme вѣнець, et le я aurait difficilement pris la place de l'*a* allemand au milieu de la syllabe (cf. агнець, агнёнокь, агнята). Pourquoi ne viendrait-il pas de глядѣть « regarder? »

Гнусный, radical (186), dérivé de гнить, гноить? Pourrait-on rapprocher край de грань?

Градить, городить « enclore, bâtir, construire, » كرد, קרת (203). On peut ajouter à كرد, كردان et *gyrus*; mais קרת ou קריה vient de קָרַה, piel

de קרה. En persan, كرد ou جرد a une signification différente lorsqu'il désigne une personne; car يزد كرد ou يزد جرد est évidemment ليزد كرده.

Груда vient de громада (213)? гулать غلتيدن «se tourner» (221); ce dernier s'écrit aussi غلطيدن, גלל, et paraît d'origine sémitique, comme طلبيدن, فهميدن, et autres.

Stahl.

LE JUSTE MILIEU

Du Moslim.

M. le baron Silvestre de Sacy a déjà fait observer[1] « que le juste milieu, que chacun doit suivre dans « sa conduite, évitant en toute chose les deux ex- « trêmes, est le caractère propre des dogmes et des « rites de l'islamisme. » La maxime arabe, « les meil- « leures affaires sont celles du milieu[2], » est connue, et la langue arabe a même un mot particulier pour exprimer l'homme du juste milieu, *al-moktassid*[3], que Golius explique : « Qui medio modo se habet, « sive quoad corpus sive quoad animum. » Si tout ceci est connu, le mot de la tradition du prophète,

[1] *Journal des Savants*, novembre 1835, p. 662.
[2] خير الامور اوسطها.
[3] المقتصد.

conforme au verset 144 de la seconde surate du Coran, qui est le fondement du juste milieu des moslims, n'a encore été publié nulle part.

Le verset du Coran est le suivant :

« Ainsi nous vous avons placés comme le peuple « du milieu (i. e. *optimam* et *justissimam*, ajoute Ma- « raccius d'après les commentaires arabes), pour que « vous soyez les témoins contre les hommes, et que « le prophète soit témoin contre vous. »

Le mot du prophète conforme à ce verset est consigné dans le trois mille sept cent quatre-vingt-dixième chapitre du grand recueil des traditions de Bokhara.

قال رسول الله صلى الله عليه وسلّم يجا بنوح يوم القيمة فيقال هل بلّغت فيقول نعم يا ربّ قال فتسأل امّته هل بلّغكم فيقولون ما جاءنا من نذير فيقال من شهودك فيقول محمّد وامّته فيجا بكم فتشهدون ثم قراء ورسول الله صلّى الله عليه وسلّم وكذلك جعلناكم امّة وسطًا قال عدلًا لتكونوا شهداء على النّاس ويكون الرسول عليكم شهيدًا

« L'envoyé de Dieu (auquel Dieu soit propice!) a « dit : « Dieu viendra, au jour du jugement, à Noé, « et lui demandera : As-tu fait parvenir mon mes- « sage? Noé dira : Oui, Seigneur. Alors on deman- « dera à son peuple : Vous a-t-il fait parvenir le « message? Et ils diront : Il ne nous est arrivé aucun « prédicateur. Dieu dira à Noé : Quels sont tes té- « moins? Noé dira : Mohammed et son peuple. Il

« viendra alors avec vous, et vous rendrez témoi-
« gnage. » Après cela l'envoyé de Dieu (auquel Dieu
« soit propice!) récitera le verset : « C'est ainsi que
« nous vous avons placés comme le peuple du milieu
« (il ajoutera, c'est-à-dire juste), pour que vous soyez
« les témoins contre les hommes et que l'envoyé de
« Dieu soit témoin contre vous. »

HAMMER-PURGSTALL.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 10 février 1837.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la Société asiatique.

MM. Conon de Gabelenz, conseiller d'état, à Altenbourg, en Saxe.

Granville Temple, à Paris.

Lenormant (Charles), conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale.

Clément Mullet, membre de plusieurs sociétés savantes.

On lit une lettre de M. Dureau Delamalle par laquelle il demande que le conseil veuille bien prier M. Coquebert de Montbret de laisser prendre communication de diverses lettres de Peyssonnel qu'il possède, à MM. Ét. Quatremère et Dureau Delamalle, qui sont chargés de publier les papiers et la correspondance de ce voyageur. Le conseil arrête qu'il sera écrit dans ce sens à M. Coquebert de Montbret.

On lit une lettre de M. Richy par laquelle il donne avis de la prochaine arrivée de la caisse contenant l'exemplaire du *Shabdakalpadruma*, offert par Râdhâkantdeb à la Société. Les remercîments du conseil seront adressés à M. Richy pour cette communication.

M. de Hammer-Purgstall écrit à la Société pour lui adresser un article qu'il destine au Journal asiatique. On arrête que cet article sera renvoyé à la commission du Journal.

M. Simon, secrétaire général du congrès scientifique de

France, adresse au conseil quelques exemplaires de la circulaire relative à la session qui doit avoir lieu à Metz au mois de septembre 1837. Ces exemplaires sont déposés sur le bureau.

M. A. Jaubert, président de la Société, présente au conseil un exemplaire du premier volume de la traduction de l'Édrisi. Les remercîments du conseil sont adressés à M. Jaubert.

M. Mohl communique au conseil une lettre qui lui a été adressée par M. J. Prinsep, secrétaire de la Société asiatique du Bengale, et dans laquelle ce dernier lui fait connaître que, n'ayant pas encore reçu l'avis officiel des mesures qu'a prises le conseil pour favoriser sur le continent la vente des ouvrages imprimés à Calcutta par la Société asiatique du Bengale, il n'a pu adresser au conseil les remercîments de cette société. A cette occasion, M. Mohl expose au conseil l'état de la vente des ouvrages envoyés par M. J. Prinsep à Paris, et demande à être autorisé à transmettre à M. Prinsep le montant de ce qui est dû à la Société asiatique du Bengale, après que ce compte aura été soumis aux règles de surveillance qui sont suivies par le conseil pour les fonds de la Société asiatique. Cette proposition est adoptée.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 février 1837.

Par l'auteur. *Géographie d'Édrisi*, traduite de l'arabe en français d'après deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi et accompagnée de notes, par M. P. Amédée Jaubert. Paris, Imprimerie royale, 1836, in-4°, tom. Ier.

Par l'auteur. *Bibliotheca sanscrita. Literatur der Sanskrit-Sprache*, von Friedrich Adelung. 2e édition, St-Pétersbourg, 1837, in-8°.

Par l'auteur. *Die Religion-System der heidnischer Volker des Orients*, von P. F. Stuhr. Berlin, 1836, in-8°.

Par l'auteur. *First part of the twentieth volume of Asiatic researches, or transactions of the Society instituted in Bengal.* In-4°, Calcutta, 1836.

Par l'auteur. *Sur les plus nouvelles médailles musulmanes*, par M. Fræhn. — *Extrait du Bulletin scientifique de l'académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.* Broch. in-8°.

Par l'auteur. *Sur les manuscrits orientaux les plus curieux du musée Romantzow*, par le même. Brochure in-8°.

Par l'auteur. *Supplément au catalogue des manuscrits sanscrits du Musée asiatique de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.* Six pages in-8°, par M. Paul Petrof.

Par l'auteur. *Essai sur le Divan des poëtes afghanistans*, par M. le docteur Dorn. 4 pages in-4°.

Par l'auteur. *Un feuillet de spécimens de nouveaux caractères thibétains*, par M. Schilling de Canstadt, *et un feuillet de spécimens de nouveaux caractères mandchoux.*

Par l'auteur. *Lettre à M. Quatremère sur une inscription latino-phénicienne trouvée à Leptis*, par M. l'abbé Arri. Extrait du Journal asiatique.

Par l'auteur. *Le livre de la bonne doctrine*, trad. de l'hébreu par M. Auguste Pichard. Extrait du Journal asiatique.

Séance du 10 mars 1837.

On lit une lettre de M. Jacquet offrant, au nom de M. Court, de publier deux mémoires, qui seront remis au comité du journal;

Une lettre de M. l'abbé Glaire offrant la deuxième édition de sa Grammaire hébraïque et de sa Chrestomathie.

Des lettres de MM. Prinsep de Calcutta, et de Allen et compagnie, à Londres, annoncent l'arrivée prochaine d'une caisse de manuscrits sanscrits de la part de M. Hodgson, résidant au Népal.

On lit une lettre de M. Vandermael, envoyant son Dictionnaire des hommes de lettres belges.

Le docteur Zinkeisen, présenté par MM. Mohl et Stahl, est admis comme membre de la Société.

M. Reinaud annonce que vingt-huit feuilles d'Abou'lféda seront imprimées à la date de l'assemblée annuelle, pour laquelle les membres qui ont des lectures à faire sont invités à en donner communication.

M. le baron de Slane annonce qu'il s'occupe d'une édition d'Ebn-khallikan, et que l'impression des poésies inédites d'Amro'lkaïs sera achevée pour la séance générale.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Principes de grammaire hébraïque et chaldaïque, accompagnés d'une chrestomathie hébraïque et chaldaïque*, par J. B. Glaire, membre de la Société asiatique. 2e édition. Paris, Méquignon junior, 1837. In-8°.

Par l'auteur. *Des couleurs symboliques dans l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes*, par Frédéric Portal. Paris, Treuttel et Würtz, 1837. In-8°.

Par M. Ph. Vandermaelen. *Dictionnaire des hommes de lettres, des savants et des artistes de la Belgique, présentant l'énumération de leurs principaux ouvrages.* Bruxelles, 1837. In-8°.

Par l'auteur. *Réponse de M. de Paravey à l'article de M. Riambourg sur l'antiquité chinoise, inséré dans les* Annales de philosophie chrétienne, n° 77, tome XIII, page 332. In-8°.

Par les rédacteurs et éditeurs :

Journal de l'Institut historique. Octobre, novembre et décembre.

Plusieurs numéros du Journal de Smyrne, du Moniteur ottoman, de la Gazette turque-arabe du Caire et du Journal turco-grec de Candie.

BIBLIOGRAPHIE.

M. le baron Mac Guckin de Slane vient de charger MM. Firmin Didot et compagnie, de l'impression du texte arabe du Dictionnaire biographique d'Ebn-Khallikan; cet ouvrage formera huit ou neuf livraisons in-4° de vingt feuilles chacune. Prix de la livraison : 10 francs. La traduction française paraîtra après la publication du texte arabe.

La première livraison paraîtra au mois de septembre prochain.

L'éditeur, ayant à sa disposition dix manuscrits de cet ouvrage, croit avoir réussi à rétablir le texte dans son exactitude originale; d'ailleurs toutes les fois qu'il lui restait des doutes sur un point quelconque, il a pu compulser la riche collection des manuscrits de la Bibliothèque du roi, et consulter les orientalistes les plus distingués de la France, lesquels ont bien voulu l'encourager de leur approbation et de leur appui dans cette entreprise difficile.

Histoire universelle de l'Église chrétienne considérée principalement dans ses institutions et dans ses doctrines, par M. Matter. Paris, Cherbulliez, 4 volumes in-8°.

M. Matter est connu depuis longtemps par ses écrits, notamment par ceux qui traitent des doctrines orientales; telles sont l'Histoire de l'école d'Alexandrie, depuis son origine jusqu'au temps d'Alexandre Sévère, et l'Histoire critique du Gnosticisme. En déroulant le tableau des fastes de l'Église chrétienne, M. Matter est naturellement revenu sur les ma-

tières traitées dans ces deux ouvrages, et en a donné un résumé substantiel, pour les diverses époques du christianisme. Il en a même suivi le fil au delà des bornes qu'il s'était d'abord prescrites, et en a fait de nouvelles applications. Nous nous bornerons à citer le chapitre consacré à Mahomet et à l'établissement de la religion musulmane.

SUR LA LITTÉRATURE DES LESGUES.

Ce n'est que depuis peu que j'ai pu me convaincre, ce qui n'était pas connu jusqu'ici, que les Lesgues ont eu autrefois une littérature. On a traduit dans leur langue des ouvrages arabes tels que كتاب الامام الشافعي, *le Livre de l'imam Schaféi*, et مختصر المزني, *l'abrégé de Mosémi*. Le premier est l'ouvrage volumineux que Schaféi (décédé l'an 820 de notre ère) rédigea d'après le rite fondé par lui et connu sous son nom ; le second, qui traite des doctrines dérivées du droit mahométan d'après le même rite, est un des principaux ouvrages des Schaféites, et son auteur, qui l'écrivit en 878 de notre ère, se nommait proprement Ismaïl. La traduction lesgue de ce dernier ouvrage est vraisemblablement le *coran d'Ismaïl*, dont parle Reineggs et autres ethnographes du Caucase, comme d'un ancien code arabe auquel les Lesgues en appelaient dans des cas litigieux. Il serait urgent de faire des recherches soigneuses de ces deux ouvrages et d'autres productions littéraires lesgues dont l'existence est présumable. Si l'on parvenait à trouver des monuments de cette nature, attestant une civilisation chez ce peuple, qui a disparu depuis longtemps, on pourrait s'en féliciter sous bien des rapports, et surtout sous le point de vue philologique.

(Note communiquée par M. Brosset.)

On annonce à Gœttingen un journal consacré spécialement à la littérature orientale, qui doit paraître tous les

deux mois par cahiers de dix feuilles. Les rédacteurs seront MM. Ewald, Conon de Gabelenz, Neumann et Lassen. Le premier numéro est annoncé pour le mois de juillet.

Documenta philosophiæ Arabum ex codd. mss. edidit, latinè vertit, commentario illustravit Augustus SCHMOELDERS. Bonnæ, 1836. In-8°.

Handbuch der historisch-kritischen Einleitung in das Alte Testament, von H. Ch. HAVERNICH, erster Theil, erste Abtheilung. Erlangen, 1836. In-8°.

Le Diwan d'Amro'lkaïs, précédé de la *Vie de ce poëte*, par l'auteur du *Kitab el-Aghani*; accompagné d'une traduction et de notes, par M. le baron MAC GUCKIN DE SLANE. Paris, Impr. royale, 1837. In-4°. Chez Dondey-Dupré. 20 fr.

JOURNAL ASIATIQUE.

AVRIL 1837.

SECONDE LETTRE[1]

Sur l'Histoire des Arabes avant l'Islamisme.

A M. J. MOHL, A PARIS.

Le Caire, février 1837.

Monsieur,

Vous avez bien voulu me demander, et je vous ai promis de tout mon cœur, pour le Journal asiatique, la suite des Journées et encontres des Arabes du paganisme, extraites du *Kitâb-aliqd* d'Ibn-Abd-Rabbouh. Je vous envoie aujourd'hui un petit à-compte. S'il plaît à Dieu, les autres ne se feront point attendre, et j'espère acquitter en quelques mois la dette que j'ai contractée avec tant de plaisir. Mais vous savez que le *Kitâb-aliqd* n'est pas le seul

[1] La première lettre a paru, en 1836, sous le titre : *Lettre sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme*, par Fulgence Fresnel. Paris, chez Benjamin Duprat. In-8°.

recueil où je puise : le *Kitâb-alaghâniyy*, dont je possède plusieurs exemplaires incomplets, sollicite et récompense de plus en plus mon attention. C'est véritablement une mine de traditions du plus vif intérêt, et dont quelques-unes remontent à une haute antiquité (eu égard aux temps que nous embrassons). Aussi, à peine ai-je lu le récit d'une journée dans le *Kitâb-aliqd*, que je m'empresse d'ouvrir l'*Alaghâniyy* pour voir ce qu'il en dit; et quelquefois, en vérité, je ne sais auquel donner la préférence; c'est ce qui m'arrive aujourd'hui à propos de la guerre de Dâhis, dont le récit commence, dans le *Kitâb-aliqd*, immédiatement après la journée de Houraybah[1]. Abou-Oubaydah, dont les propres paroles sont rapportées par l'auteur de ce recueil, raconte l'incident qui donna lieu à cette guerre tout autrement que le Râwî, suivi par Aboulfarage d'Ispahan; et, selon mon usage, je prendrais parti pour le professeur d'histoire du calife Hâroûn-Arraschîd si Djawhariyy avait adopté sa version; mais il a suivi l'autre[2]; et Djawarhiyy est à mes yeux une

[1] Je reviendrai sur la guerre de Baçous, que je n'ai fait qu'ébaucher, et qui est transposée dans ma première lettre. Tout le reste, depuis la journée de Manidj jusqu'à la journée de Houraybah inclusivement, est dans l'ordre adopté par le compilateur cordouan, ordre que je suivrai provisoirement. Encore une fois, je n'écris pas l'histoire des Arabes, mais une série de mémoires pour servir à l'histoire des Arabes.

[2] Voici le texte de Djawhariy sur la guerre de Dâhis :

وداحس اسم فرس مشهور لقيس بن زهير بن جذيمة العبسي ومنه حرب داحس وذلك ان قيسا وحذيفة بن

autorité infiniment respectable. D'ailleurs la version de l'*Aghâniyy* prend les choses de si loin, elle renferme des détails si curieux sur les figures, tant humaines que chevalines, qui entrent dans mon tableau, elle offre enfin un caractère d'ancienneté si frappant, qu'il y aurait autant de maladresse que d'injustice à la repousser. Quoique Abou-Oubaydah fût incontestablement le plus docte de ceux qui ont recueilli les traditions historiques du désert [1], il y a une multitude de faits dont nous devons la connaissance à d'autres qu'à lui, ou dont les derniers narrateurs invoquent d'autres noms que le sien et qui se trouvent consignés dans l'*Aghâniyy* avec plusieurs de ceux dont la mémoire remonte à Abou-Oubaydah par une chaîne traditionnelle bien connue.

بدر الذبيانى ثم الفزارى تراهنا على خطر عشرين بعيرا وجعلا الغاية مأية غلوة والمضمار اربعين ليلة والمجرى من ذات الاصاد فاجرى قيس داحسا والغبراء واجرى حذيفة الغطار والحنفاء فوضعت بنو فزارة رهط حذيفة كمينا على الطريق فردوا الغبراء ولطموها فهاجت الحرب بين عبس وذبيان اربعين سنة (Voyez le *Ssahâh*, à l'article د ح س).

[1] Djalâl-addîn Assoyoûtiy nous apprend qu'Abou-Oubaydah disait (avec plus de candeur que de modestie, mais, de son temps, la fausse humilité n'était pas encore inventée) : « Il n'y a pas eu en-« contre de deux chevaux, en paganisme ou islâm, que je ne con-« naisse ces deux chevaux et leurs deux cavaliers. » ما التقى فرسان فى جاهلية ولا اسلام الا عرفتهما وعرفت فارسيهما (Voyez le *Mouzhir fi oulouûm allougha*, ch. XLIV. النوع الرابع والاربعون من المزهر فى علوم اللغة).

Or Aboulfarage d'Ispahan a fait preuve d'un goût exquis dans la composition de cet immense recueil, bien différent en cela du collecteur d'adages Maydâniyy, qui me paraît avoir manqué de goût, de critique et surtout d'érudition dans le choix des traditions, le récit des faits et l'explication des apophthegmes auxquels il rattache ses proverbes. Aussi vous ferai-je grâce de sa version sur la course de chevaux qui donna lieu à la guerre dite de Dâhis, parce que cette version n'est évidemment qu'une *hybride*, née des deux traditions originales que vous allez lire.

Un caractère auquel il est impossible de se méprendre dans le triage des vieilles traditions, c'est le style, le langage. Chaque siècle a un cachet qui lui est propre, et dont l'empreinte est plus distincte peut-être dans la langue que dans tout le reste. Par exemple, il y a tels mots des traditions de l'*Aghâniyy* qui ne se trouvent dans aucun dictionnaire arabe, et pour lesquels il faut accepter, bon gré mal gré, la définition que le Râwî nous en donne dans le corps même de son récit. Il raconte le fait comme on le lui a raconté dans le désert, sans changer une syllabe, — mais s'interrompt naturellement pour expliquer à ses auditeurs les expressions qui ne sont plus en usage parmi eux. Ce genre d'interpolation rappelle les gloses qui se sont glissées dans le texte du Pentateuque : « Gomor autem de« cima pars est Ephi » (Exode XVI, 36).—Les mots arabes auxquels je viens d'alluder se trouvent dans

la notice sur Rabî. L'un d'eux étant écrit de trois différentes manières dans les trois exemplaires que j'ai sous les yeux, il m'est impossible de le restituer au dictionnaire de la langue arabe. Nous avons épuisé toutes les manières de le lire et ne l'avons trouvé sous aucune racine commune. C'est un mot dont il faut apparemment faire son deuil. L'autre est écrit de la même manière dans mes trois éditions de l'*Aghâniyy*, et rien ne s'oppose à son insertion dans la prochaine édition du dictionnaire de M. Freytag. — La rencontre de pareils mots dans un monument historique est, ce me semble, une preuve irrécusable de haute antiquité.

Cette seconde lettre sur l'histoire des Arabes commencera donc par trois notices extraites de l'*Aghâniyy*, la première sur Râbî, l'un des principaux personnages du drame sanglant auquel vous devez assister; le seconde sur Dâhis, cheval qui a donné son nom à une guerre de quarante ans (l'histoire de ce cheval remonte à Abou-Oubaydah); la troisième sur les circonstances de la course de chevaux qui engendra cette guerre. Je terminerai ma lettre par le récit de la même course et de ses premières conséquences selon la version d'Abou-Oubaydah, suivie par l'auteur du *Kitâb-aliqd*.

Je n'ai aujourd'hui qu'un regret, mon cher monsieur Mohl, c'est de n'être pas venu plus tôt en Orient; je n'ai qu'une joie, c'est de m'y retrouver. La terre classique de l'Occident, c'est l'Orient; ce n'est pas l'Italie, ce n'est pas la Grèce; c'est l'Orient.

On s'est enfin aperçu en France (mais un peu tard pour mes études, qui auraient pu recevoir une meilleure direction), — on s'est enfin aperçu que nous n'avions rien de commun avec les dieux de la Grèce et de Rome.....

Quelle abondante et précieuse moisson ferait dans ce pays un jeune homme instruit, à l'œil perçant, à l'oreille fine, à la langue flexible, à la voix claire et forte, avide d'émotions nouvelles, accessible à toutes les impressions, discernant au premier regard le vrai du faux, accueillant avec la même bienveillance le faux et le vrai (c'est le seul moyen de tout savoir), — quelle précieuse moisson ne ferait-il pas au désert une fois qu'il serait entré dans la société des Arabes errants!

Rien de si facile à un Européen qui parle l'arabe et sait manier un fusil que de se faire agréger à l'une des sociétés errantes du Désert. S'il a quelque argent à dépenser et peut tenir table ouverte, il sera fait chef de tribu au bout d'un mois.

Je suis trop vieux pour une si noble ambition, et je resterai au Caire, où mes études m'ont cloué. Je n'y verrai que de loin en loin un Bédouin, un dromadaire, un Nadjdi de pur sang. Mais en revanche j'y lirai avec fruit les annales de ces trois races les plus belles de la création, et en les montrant à l'Europe telles qu'elles sont au Hidjâz, je réussirai peut-être à ranimer le feu sacré dans quelques-uns des cœurs où notre système d'éducation aura bien voulu laisser deux ou trois atomes combustibles : je dis

deux ou *trois*, parce que, selon le proverbe italien,

Un legno non fa fuoco.

Le schaykh Mouhammad Ayyâdde Tantah, que j'ai fait connaître dans ma première lettre, a l'intention de vous donner les textes arabes que je traduis, en y joignant quelques scolies de sa façon; mais il aimerait bien mieux vous les envoyer imprimés que manuscrits.

J'espère qu'il relèvera les bonnes études à la grande mosquée, comme le schaykh Rifâah dans sa nouvelle École des traducteurs. Il a ouvert, pendant mon absence, un cours des *Maqâmât alharîriyyah*, et se propose d'expliquer le *Hamâçah* l'année prochaine. C'est moi qui lui ai fait connaître le Commentaire de Tabrîziyy. Il n'avait pas encore rencontré en Égypte un seul commentaire du Hamâçah, quoique Haggy-Khalîfah en indique vingt-deux dans son Dictionnaire bibliographique. Notez bien que les plus vieux *oulamâ* du Caire n'ont jamais ouï expliquer ce recueil de poésies sous les portiques de l'Azhar, qu'ils n'ont même aucune souvenance, aucune tradition orale de l'époque où on l'expliquait : on se rappelle encore le temps où il y avait une chaire (je devrais dire un *pilier*)[1] des *Maqâmât alharîriyyah*, et voilà tout. Vous concevez que nous aurons quelque peine à renouer la chaîne

[1] Chacun des professeurs de l'Azhar adopte une des mille colonnes du portique où se donnent les leçons. A l'heure dite, il vient s'accroupir au pied de la colonne, et ses auditeurs, également accroupis, forment un cercle autour de lui.

des temps; mais si les Sociétés asiatiques de l'Europe veulent bien nous aider un peu, je ne doute pas du succès ....

EXTRAITS DU KITAB-ALAGHANIYY.

I. Notice sur Rabî, fils de Ziyâd.

Rabî était fils de Ziyâd, fils de ... fils d'Abs, fils de Baghîd ... fils de Ghatafân. Sa mère se nommait Fâtimah; elle était fille d'Amr, surnommé Khourschoub, fils de Nadr ... fils d'Anmâr, fils de Baghîd [1]. Cette Fâtimah est une des mères illustrées par le surnom de *Moundjibât* (qui ont donné naissance à des héros). Trois de ses fils, Rabî, Oumârah et Anas étaient désignés dans toute l'Arabie maaddique par l'épithète de *Kamalah* (Parfaits). Longtemps après le siècle des Parfaits, lorsque Mouâwiyah, premier calife de la maison d'Oumayyah, interrogea les docteurs arabes sur les chefs de race et les mères de famille, en leurs prescrivant de n'indiquer que les trois plus illustres patriarches, et les trois plus illustres mères, Fâtimah, fille de Khourschoub, fut mise par les docteurs au

[1] En général j'omettrai dorénavant, dans les généalogies, tous les degrés dont la connaissance n'est d'aucun intérêt pour le lecteur, et ne conserverai que les noms qui, étant devenus *gentilitia* ou patronymiques dans l'usage, indiquent les relations de consanguinité des personnages, des familles et des tribus qui figurent dans cette histoire.

rang des mères heureuses. A côté de Fâtimah figurait Khabiyyah, fille de Riyâh le Ghaniyyide; c'est la mère d'Ahwass, de Khâlid, de Mâlik et de Rabîah, fils de Djafar, fils de Kilâb. La troisième était Mâwiyyah, fille d'Abd-Manâh..., fils de Tamîm; elle eut pour fils Lagît, Hâdjib et Alqamah, fils de Zourârah..., fils de Tamîm.

Suivant une tradition rapportée par Ibn-Annattâh, Fâtimah, fille de Khourschoub, eut sept fils de Ziyâd, fils d'Abdallah, l'Abside. De ces sept fils, les Arabes en comptent trois, — les trois plus excellents, — parmi les chefs de race que leurs enfants ont illustrés (*Moundjiboûn*). Ce sont : Rabî, surnommé le Parfait; Oumârah, surnommé le Généreux, et Anas, — Anas alfawâris (le cavalier Anas), — surnommé Bataille. Les autres sont : Qays le Persévérant (بُرَك, je ne suis pas sûr du sens de ce sobriquet, qu'il faut prononcer *bourak*), Alhârith le Rétif, Mâlik, surnommé *Lâhiq* et Amr, surnommé *Dârik* (ces deux dernières épithètes, empruntées du cheval comme la précédente, signifient : *qui atteint le but* ou *le gibier à la course*).

On raconte qu'Abdallah, fils de Djoudân, rencontra un jour Fâtimah, fille de Khourschoub, faisant le tour de la Kabah, ou Maison de Dieu, selon les rites sacrés du paganisme, et lui dit : « Je t'en « conjure par le seigneur de cette maison, dis-moi « quel est le plus excellent de tes fils. » Elle répondit : « C'est Rabî; — je me trompe, c'est Oumârah; — non, c'est Anas; — que je les perde, si je sais

« lequel des trois est le meilleur ! » Selon une tradition qui remonte à Aboul-Khansâ, Fâtimah nomma encore Qays après Rabî, Oumârah et Anas, puis ajouta : « Par ma vie, je ne sais auquel donner la « préférence ; et en vérité aucun d'eux n'a été conçu « aux approches de mon impureté ; tous les quatre « sont venus au monde la tête la première ; je ne « leur ai jamais donné le sein sans avoir répandu « quelques gouttes de lait ; je ne leur ai jamais refusé « le sein dans la chaleur du jour, et je ne suis jamais « venue les prendre quand ils s'abandonnaient aux « cris et aux sanglots étouffants.

(J'ai suivi dans la traduction de ce passage la glose du narrateur ; mais comme je n'y ai pas beaucoup de foi, et que d'ailleurs les manuscrits offrent ici des variantes, je vais mettre sous vos yeux le texte et le commentaire :

قال ابن النطّاح وحدثنى ابو اليقظان محكم بن حفص الجعفى عن ابى الخنساء قال سُئلت فاطمة عن بنيها ايهم افضل فقالت الربيع لا بل عمارة لا بل انس لا بل قيس واعيشى ما ادرى اما والله ما حملت واحدا منهم تصعا (؟) ولا ولدته تيفا ولا ارضعته غيلا ولا منعته قيلا ولا اتيته (ابتّه) على مأقة قال ابو اليقظان امّا قولها ما حملت واحدا منهم تصعا فتقول لم احمله فى دُبُر الطُّهر وقُبُل الحيض وقولها ولا ولدته تيفا هو ان تخرج رجلاه قبل راسه ولا ارضعته غيلا اى ما ارضعته قبل ان احلب ثدي ولا منعته

قيلا اى لم امنعه اللبن عند القابلة ولا اتيته (ابتّه) على ماقة اى وهو يبكى

Ainsi, Abou'lyaqzhân, l'un des premiers anneaux de la chaîne par laquelle cette tradition est parvenue jusqu'à nous, jugeait à propos de donner à ses auditeurs l'explication de tous les mots techniques dont se servit Fâtimah pour indiquer certaines circonstances de la conception, de la naissance et de la nourriture des enfants. Il y en a cinq. Deux d'entre eux nous sont parfaitement inconnus, et pour ceux-là il faut bien accepter la définition du Râwî : ce sont les deux premiers تصعا et تينا; de ces deux mots, le second est écrit de la même manière dans les trois exemplaires de l'Aghâniyy que j'ai sous les yeux. Quant au premier, il est écrit تصعا dans un manuscrit et تضعا dans l'autre. Les trois derniers mots sont connus. Or Abou'lyaqzhân interprète l'un de ces mots bien connus tout autrement que le Ssahâh et le Qâmoûs; car le premier (en cela d'accord avec le second) dit positivement que le فيل est le lait qu'une nourrice donne à son enfant dans l'une de ces deux circonstances : ou lorsqu'elle est enceinte, ou lorsqu'elle cohabite avec un homme; et il cite pour exemple de l'emploi de ce mot la phrase même que nous avons sous les yeux, si ce n'est qu'il l'attribue à la mère de Taabbata-scharrah. Quant aux deux derniers mots, Abou'lyaqzhân les a compris; mais qui nous répond qu'il a donné le vrai sens des deux premiers? Enfin j'ai traduit la dernière

phrase dans l'hypothèse où il faudrait lire اتيته ; mais je ne doute pas maintenant que la vraie lecon ne soit ابتّه

D'après ces observations, je pense que le sens de la troisième phrase est celui-ci :

« Je ne leur ai jamais donné le sein étant grosse, « ou entre les bras de mon mari ; »

Et que la cinquième doit être rendue de la manière suivante :

« Je ne les ai jamais mis au lit quand ils s'aban- « donnaient aux cris et aux sanglots. »

C'est-à-dire : Je ne les mettais au lit qu'après les avoir apaisés ; — je n'ai jamais souffert qu'ils se couchassent le cœur gros. Le Ssahâh cite encore un apophthegme semblable, et l'attribue comme le premier à la mère de Taabbata-scharran ; le voici : ولا ابتّه مَبْقا.

Fâtimah caractérisait ainsi ses enfants :

« Oumârah est un homme qui veille dans la nuit « du danger, et reste sur son appétit dans la nuit du « banquet.

« Les hauts faits de Rabî sont innombrables, et « l'on ne trouve pas dans toute sa vie un acte d'em- « portement.

« Tout ce qu'Anas a résolu il l'exécute. A toutes « les questions il a une réponse satisfaisante. Toutes « les fois qu'il peut se venger, il pardonne. »

Ibn-Annattâh racontait le trait suivant d'après une filiation d'autorités dont le dernier terme est un

narrateur innommé de la tribu d'Abs, c'est-à-dire de la tribu de Ziyâd, père des héros dont il s'agit :

Fâtimah donna un jour l'hospitalité à un étranger et étendit pour lui un manteau en guise de tapis. Or elle était tout musc (وهي مسك كلها) selon son usage. Excité par l'odeur de ce parfum, l'étranger voulut s'approcher d'elle; Fâtimah éleva la voix, et l'étranger se contint. Un instant après il revint à la charge; Fâtimah éleva la voix de nouveau, et de nouveau son hôte battit en retraite; — enfin, n'y tenant plus, il se jeta sur elle et voulut lui faire violence; mais Fâtimah était de force à lutter avec l'étranger, et, l'ayant saisi d'une main vigoureuse, elle appela Qays.—« Mon fils, lui dit-elle, cet homme « a voulu me déshonorer; qu'en faut-il faire? » Qays répondit : « Mon frère Anas est plus âgé que moi; « consulte-le. » — Fâtimah appela Anas et lui dit : « Cet homme a voulu me déshonorer; qu'en faut-« il faire? » Anas répondit : « Mon frère Oumârah « est plus âgé que moi; consulte-le. » — Fâtimah appela Oumârah et l'informa de ce qui s'était passé. —« Le sabre! » s'écria Oumârah, et il allait frapper l'étranger quand sa mère lui dit : « Un instant. Si « nous appelions ton frère Rabî? il est plus âgé « que toi. » Elle appela aussitôt Rabî et le mit au fait. — Rabî, l'ayant ouïe, dit à ses frères : « En-« fants de Ziyâd, m'obéirez-vous? — Oui. — Gardez-« vous donc et de compromettre l'honneur de votre « mère et de répandre le sang de votre hôte. Laissez-« le partir. » Et l'étranger s'en alla.

D'après une tradition rapportée par l'Athram, qui la tenait d'Abou-Amr le Schaybânide, Hamal, fils de Badr, et frère de Houdhayfah, de la tribu de Dhoubyân et de la branche de Fazârah, ayant fait une course contre les Absides, s'empara de Fâtimah, fille de Khourschoub, qu'il rencontra montée sur un de ses chameaux, et dirigea sur son camp la captive et sa monture.

« Hamal, lui dit-elle, qu'as-tu fait de ta généro-« sité? Écoute bien ce que j'ai à te dire : Voici « une colline devant nous; nous sommes encore en « deçà; mais si tu m'emmènes au delà, il n'y a plus « de paix possible entre toi et les fils de Ziyâd; — « parce qu'une fois que nous serons derrière cette « colline, une fois que nous ne serons plus en vue, « — le monde pensera ce qu'il voudra; — or un « seul propos sur mon compte est pour moi et mes « enfants l'équivalent de l'infamie.

« — Il faut te résigner, répondit Hamal, à faire « paître mes chameaux. »

Quand Fâtimah fut certaine que la résolution de Hamal était inébranlable, elle se jeta par terre, la tête la première, du haut de son chameau, et se tua ainsi volontairement pour que ses enfants n'eussent point à rougir de sa mésaventure.

II. Histoire du cheval Dâhis.

D'après une tradition que l'on fait remonter à Abou-Oubaydah, la cavale qui porta dans ses flancs le célèbre Dâhis appartenait à Qirwâsch, fils d'Awf

..., fils de Thalabah, fils de Yarboû. Elle se nommait Djalwâ. Le père de Dâhis se nommait Dhou-louqqâl; il appartenait à Hawt, fils d'Abou-Djâbir..., fils de Riyâh, autre fils de Yarboû.

Les Banoû-Yarboû étaient un jour en marche vers un nouveau campement et de nouveaux pâtis. Le cheval de Hawt, Dhou'louqqâl, allait au pas dans la caravane, mené à la main par les deux filles de son maître. Or le hasard voulut que Djalwâ, la cavale des Banoû-Thalabah [1], fût alors en chaleur, et que les jeunes filles qui menaient Dhou'louqqâl vinssent à passer près d'elle. En apercevant la jument, Dhou'louqqâl témoigna ses désirs de la manière la moins équivoque, et les jeunes gens de la tribu voyageuse se mirent à rire de l'embarras de ses deux conductrices. Les pauvres filles, toutes confuses, lâchèrent aussitôt le cheval, qui saillit la jument et la féconda. Après cela, un homme des Banoû-Thalabah, ayant saisi l'étalon, le ramena aux filles de Hawt, qui furent bientôt rejointes par leur père.

Ce Hawt était un homme méchant et querelleur. Ayant observé un peu d'altération dans les yeux de son cheval, « Par Dieu, dit-il, mon cheval vient de « saillir; je veux savoir tout! » Ses filles lui dirent tout.

« — Non, enfants de Riyâh! s'écria-t-il, non de

[1] Ce que j'ai donné de la généalogie de Qirwâsch et de celle de Hawt suffit pour établir que les Banoû-Riyâh et les Banou-Thalabah étaient deux familles de la sous-tribu de Yarboû; Yarboû descendait de Tamim.

« par Dieu, je n'aurai point de contentement, point « de repos, que je n'aie retiré la semence de mon « cheval de la cavale qui l'a indûment reçue. »

Les enfants de Thalabah, témoin de son dépit, lui jurèrent qu'ils n'avaient pas pris son cheval de force, et qu'il était en liberté au moment où il avait sailli leur cavale. Hawt ne se contenta point de cette explication, et sa fureur toujours croissante eût amené une rupture entre les deux branches de la tribu de Yarboû, si les Banoû-Thalabah n'avaient jugé à propos de céder. — « Eh bien, dirent-ils aux « Banoû-Riyâh, reprenez la semence de votre bête, « et qu'il n'en soit plus question! »

Hawt se mit aussitôt en devoir de faire avorter la jument. Il trempa son bras dans l'eau, et après l'avoir enduit de terre il l'enfonça dans le corps de Djalwâ, et ne le retira que lorsqu'il crut avoir repris son germe. Cependant Djalwâ le retint, et quelques mois après, Qirwâsch son maître l'accoucha d'un poulain qu'il nomma *Dâhis* à cause de cette circonstance (*Dâhis* signifie *celui qui se glisse ou se tapit entre deux surfaces extrêmement rapprochées*). Ce poulain ressemblait tellement à son père qu'en le regardant on croyait voir Dhou'louqqâl. C'est de lui que le poëte Djarîr a voulu parler dans ce vers :

« Autour de nos tentes sont les coursiers fameux, les cour- « siers du sang d'Awadj et de la race de Dhou'louqqâl [1]. »

Quelque temps après, les Banoû-Thalabah ayant

[1] Awadj était un cheval des Banoû-Hilâl.

levé leur camp de conserve avec les Banoû-Riyâh, leurs frères, Djalwâ marchait dans le désert, suivie de son poulain. Hawt aperçut alors, pour la première fois, la progéniture de son cheval, et, l'ayant reconnue aussitôt pour telle, mit la main dessus.

« O enfants de Riyâh, dirent les Banoû-Thala-« bah, est-ce que vous n'avez pas fait une bonne fois « tout ce qu'il vous a plu de faire pour ressaisir votre « germe? Nous faut-il encore supporter cette vio-« lence?

« Ce poulain est à nous, répondirent les Riyâhides, « et nous n'entendons point y renoncer; il faut nous « le livrer ou avoir la guerre avec nous.

« S'il en est ainsi, repartirent les Thalabides, nous « n'aurons point la guerre; vous nous êtes plus chers « que ce poulain; qu'il nous serve de rançon! »

Et ils l'abandonnèrent aux Banoû-Riyâh.

Mais ceux-ci ne furent pas plus tôt en possession de Dâhis que, honteux de leur propre exigence, ils se dirent les uns aux autres : « En vérité, nous avons « été injustes envers nos frères; voilà la seconde fois « que nous usons de violence avec eux, et ils ne « nous opposent que le calme et la générosité : il faut « réparer cela. » Et sur-le-champ ils restituèrent Dâhis aux Riyâhides, en le faisant accompagner de deux chamelles fécondées.

Le poulain retourna donc à Qirwâsch son premier maître. Il lui demeura ensuite le temps que Dieu voulut et devint en grandissant le plus excellent cheval de toute l'Arabie.

Ce fut alors que Qays, fils de Zouhayr, fils de Djadhîmah, chef ou roi des Absides, ayant fait une irruption sur le territoire des Banoû-Yarboû (c'est-à-dire des Banoû-Thalabah combinés avec les Banoû-Riyâh) ne trouva à enlever que les deux filles de Qirwâsch avec une centaine de chameaux appartenant à leur père. Quand il arriva au camp des Yarboûides, la horde était absente, et il ne restait sur les lieux, outre les femmes, que deux garçons de la famille d'Aznam, fils d'Oubayd, fils de Thalabah, attachés au service de Qirwâsch, et auxquels il avait confié la garde de Dâhis, son cheval.

Or Dâhis traînait à ses pieds des entraves de fer. — Surpris par la bande de Qays, les deux *grooms* n'eurent pas le loisir de le désentraver. Les Absides ne leur laissèrent que le temps de s'élancer sur son dos l'un après l'autre, et de gagner le large du mieux qu'il fut possible à leur monture. Poursuivi par l'ennemi, Dâhis sautait à pieds joints de l'avant et de l'arrière, et, malgré ses entraves, faisait de tels bonds qu'il échappait à Qays avec ses deux cavaliers; mais, dans leur fuite impossible, ceux-ci ne faisaient que tourner autour du camp. Les choses en étaient là, quand une des deux captives, s'adressant aux palefreniers, leur dit à haute voix : « La clef « des entraves est dans la mangeoire du cheval, à tel « endroit. » Cet avis ne fut point perdu. Les deux Aznamides poussèrent Dâhis vers le lieu indiqué, et, profitant de l'avance qu'ils avaient gagnée, ils eurent le temps de sauter à terre, de prendre la clef,

de mettre en liberté les jambes du cheval, et de s'élancer une seconde fois sur lui avant que Qays pût les atteindre. Certains alors de leur salut, ils vinrent caracoler à la barbe de l'ennemi.

Émerveillé de cette brillante évasion, Qays brûla dans son cœur du désir de posséder Dâhis. — « Tout « ce que vous voudrez pour votre cheval ! » dit-il aux jeunes gens. — « *Lakoumâ houkmoukoumâ, wa'dfaâ « ilayya 'lfärâs !* — Tout de bon ? — Vous n'avez qu'à « parler. » — Sur cette proposition les grooms de Qirwâsch dictèrent les conditions suivantes, que Qays jura d'observer.

Le roi des Absides devait rendre tout le butin qu'il avait fait, petit ou grand, mettre les deux captives en liberté, et s'en aller comme il était venu, avec le seul Dâhis de plus; ce qui fut fait.

Mais les compagnons du jeune prince n'étaient pas contents. « Nous n'accepterons jamais cet arran- « gement, disaient-ils à Qays, nous avons capturé « cent chameaux et deux femmes; cette capture est « à nous comme à toi : or de la totalité du butin tu « achètes un cheval pour ton compte, et nous, nous « sommes mis de côté ! Adieu l'amitié, adieu la paix ! » Et la bande de Qays devenait si menaçante qu'il fut forcé d'acheter les parts de ses associés au prix de cent chameaux, c'est-à-dire de leur promettre cent chameaux à titre d'indemnité pour le butin qu'il avait lâché.

Cependant Qirwâsch revint au camp, et, ne voyant plus Dâhis, demanda aux deux Aznamides ce qu'ils

avaient fait de son cheval. Ils l'informèrent de l'irruption de Qays et de l'arrangement conclu avec lui. Qirwâsch refusa d'y souscrire et ne voulut entendre à rien. Il ne pouvait se résigner à la perte de Dâhis; il fallait absolument et avant tout que Dâhis lui fût rendu. Enfin les deux parties intéressées, Qays et Qirwâsch, convinrent de s'en remettre au jugement d'un arbitre, qui décida, « que puisque « Qirwâsch ne pouvait pas renoncer à son cheval, « il devait rendre à Qays les cent chameaux et les « deux filles qu'il avait capturées (les propre filles de « Qirwâsch). » Le Thalabide, ayant ouï cette sentence, se résigna enfin, mais non sans un déchirement de son cœur, à laisser aller Dâhis.

Voilà comment ce cheval devint la propriété de Qays, fils de Zouhayr, auquel il demeura aussi longtemps qu'il plut à Dieu.

III. Récit de la course de chevaux qui donna lieu à la guerre de Dâhis (faisant suite au paragraphe précédent).

On raconte de diverses manières l'origine du pari où le cheval Dâhis figure comme héros principal, et qui engendra une guerre de quarante ans entre les tribus d'Abs et de Dhoubyân.

Première version. Un homme des Banoû-Abd-Allah-Ghatafân, et de la branche de Djourschoun, branche de malheur (famille dont tous les membres exerçaient une influence sinistre sur ceux qu'ils approchaient), alla rendre visite à Qays, fils de Zouhayr, chef des Absides, et ensuite à Houdhayfah, fils de

Badr, chef de la tribu de Dhoubyân. D'autres disent que celui qui vint trouver Houdhayfah était Alward l'Abside, le père d'Ourwat-ibn-Alward. Alward donc étant allé voir le chef de Dhoubyân, celui-ci lui montra des chevaux et lui demanda ce qu'il en pensait. Alward déclara qu'il ne voyait pas dans tout le haras de Houdhayfah un seul cheval supérieur. — « Où sont donc les chevaux supérieurs? demanda « Houdhayfah. — Chez Qays, fils de Zouhayr. — « Veux-tu l'engager avec moi dans une course? — « L'engagement est pris, dit Alward, pour un cheval « et une jument des écuries de Qays. »

Aussitôt l'Abside revint trouver son roi et lui dit : « Je t'ai engagé dans une course de chevaux avec « Houdhayfah; il n'y a pas à s'en dédire : chacun de « vous doit mettre en lice un cheval et une jument. « — Avec tout autre que Houdhayfah j'accepterais « volontiers la partie[1]. — Je ne t'ai point engagé avec

[1] Dans la version de Maydâniy Qays allègue, pour motif de sa répugnance, l'injustice et la mauvaise foi des enfants de Badr, et il attribue cette improbité à la haute idée qu'ils avaient de leurs forces. Ainsi, chez une nation qui ne vivait que d'honneur et de générosité, la toute-puissance menait à l'oppression, comme partout. Suivant le Moufaddal que Maydâniy a copié, Houdhayfah était appelé emphatiquement « le seigneur de Maadd, » c'est-à-dire le chef de toutes les tribus du désert (moins les tribus d'origine yamanique) : or ces tribus n'ont presque jamais été réunies sous un même roi, en sorte que les dénominations de *Rabboa Maadd*, et *Rabboa Adnân*, supposent une autorité égale, ou peu s'en faut, à celle du fameux Koulayb-Wâïl. Le titre de *Rabb* a une tout autre force que celui de *Sayyid*, et s'appliquait généralement à Dieu dès le temps de Mahomet. Maydâniy donne beaucoup de détails sur la guerre de Dâhis; malheureusement il a presque toujours puisé fort loin de la source.

« un autre que lui. — Autant que je puis le prévoir, « tu nous as porté malheur. »

Cela dit, Qays monte à cheval et va trouver Houdhayfah. Arrivé en sa présence, il resta quelques instants debout et silencieux. — « Quelle af- « faire t'amène? dit le roi de Dhoubyân au roi des « Absides. — Je viens te proposer la résiliation du « pari. — Allons donc! dit plutôt que tu viens le « ratifier. — Ce n'est certes point mon intention, » dit Qays. Mais Houdhayfah tint bon, et quoi que l'autre pût alléguer, il lui fallut consentir à la course. Qays dit alors :

« Nous avons trois choses à décider : le lieu, la « distance à parcourir, et la durée de la préparation « des chevaux. Si tu parles le premier tu auras l'op- « tion de celle de ces trois choses que tu voudras « déterminer, et moi j'aurai le droit de fixer les deux « autres. Par contre, si c'est moi qui choisis entre « les trois, je n'aurai qu'une décision, et tu en auras « deux. »

« Commence! » dit Houdhayfah.

« Je fixe à cent portées de flèche la longueur de « la lice.

« Et moi, dit Houdhayfah, je fixe à quarante nuits « la durée du *midmâr* (dégraissement, c'est ce que « l'on nomme *training* en Angleterre), et je te donne « rendez-vous à Dhât-Alissâd. »

Ils convinrent ensuite de gré à gré du prix du vainqueur, et nommèrent juge de la course Ghallâq, ou, selon d'autres, le fils de Ghallâq, l'un des enfants

de Thalabah-ibn-Sad. — Les Absides prétendent que Houdhayfah mit en lice le cheval Khattâr et la jument Hanfâ; mais les Fazârides (la branche de la tribu de Dhoubyân à laquelle appartenait Houdhayfah) nomment Bourzoui au lieu de Khattâr. De son côté Qays présenta Dâhis et Ghabrâ.

Seconde version. Suivant une autre autorité, un Abside de la branche des Moutamir-ibn-Qatîah, nommé Sourâqah, avait arrêté une course de chevaux en l'absence de Qays avec un jeune Fazâride de la famille de Badr (c'est-à-dire avec un prince du sang royal de Dhoubyân). D'après leurs conventions, la distance à parcourir devait être de cinquante portées de flèches, et le prix du vainqueur quatre chameaux de race. Qays, de retour chez lui, apprit avec peine la partie liée en son absence. « Les gageures, dit-il, n'amènent rien de bon. » Il alla donc trouver les enfants de Badr, et leur demanda la révocation du pari. Les enfants de Badr s'y refusèrent. — « Si tu ne veux pas faire courir « tes chevaux, lui dirent-ils, il faut reconnaître la « supériorité des nôtres; nous pourrons alors récla- « mer le prix du vainqueur, comme nous pourrons « en faire la remise; dans un cas comme dans l'autre « nous userons d'un droit. » — Cette réponse mit Qays de mauvaise humeur. — « Eh bien, dit-il, puis- « que vous n'en voulez pas démordre, à tout le moins « que la gageure soit digne de nous! Augmentez les « risques, éloignez le but. — D'accord! »

En conséquence il fut convenu que la lice s'éten-

drait de Wâridât à Dhât-alissâd, sur une longueur de cent portées de flèche. — Entre ces deux points un ravin débouchait de la montagne sur la lice. — Le prix du vainqueur fut fixé à vingt chameaux, et le bâton de juge donné à un homme des Banoû-Thalabah-ibn-Sad, nommé Houssayn, d'autres disent à un Fazâride de la branche de Sadâ et dont la mère était Abside (tenant à une tribu par son père et à l'autre par sa mère, il offrait à toutes les deux une garantie d'impartialité). A l'extrémité de la lice était un réservoir que l'on remplit d'eau, et il fut convenu que le premier cheval qui boirait au réservoir serait déclaré vainqueur.

Au jour fixé, les deux chefs de tribu se rendirent à Wâridât pour assister au départ de leurs chevaux, et suivre d'aussi près que possible les premières phases de leur course.

Les quatre concurrents ayant été lâchés au même instant, Qays et Houdhayfah lancèrent leurs montures parallèlement aux coureurs. Ce fut alors que Houdhayfah dit au roi des Absides : « Qays, je t'ai « mis dedans. » Qays répondit : « Celui qui peut ac- « cepter une course de cent portées de flèche doit « avoir renoncé aux supercheries. » Le mot passa en proverbe [1]. Et ils continuèrent à courir. Au bout d'un

[1] Selon Maydâniy, qui a commenté ce proverbe, les cent portées de flèche font douze milles. Abou'lféda, dans la préface de sa Géographie (*Bibl. or.* de d'Herbelot, art. *Mille*), dit que le mille des anciens géographes est de 3000 coudées, et celui des modernes de 4000. En l'évaluant à 3800 coudées, et supposant (ce que l'on admet généralement) la coudée égale à un pied et demi, le mille des

premier temps de galop, les chevaux de Houdhayfah gagnèrent le devant sur ceux de Qays : « Eh bien! « je t'ai vaincu, s'écria Houdhayfah. — Cela n'est « pas dit, repartit Qays; la course de chevaux de bon « âge n'est qu'une progression de vitesse. » L'observation devint proverbiale. Et ils continuèrent de galoper à la suite. Houdhayfah, dont les chevaux conservaient encore l'avantage, dit à Qays : « Mais « ce ne sont pas des coureurs que tu fais courir (le « mot est resté); je te dis que tu es vaincu. — Pa- « tience! patience! répondit Qays; du sol ferme ils « passeront dans le sol mouvant. » Autre proverbe[1].

Arabes civilisés correspondrait exactement à notre mille géographique de 60 au degré, et les cent portées de flèche feraient cinq lieues communes de France. « C'est, dit Maydâniy d'après l'Ass- « maiy, le *nec plus ultrà* du galop d'un cheval dans sa force. » Du reste il n'a pas compris le mot de Qays et en a donné une fausse interprétation.

[1] Toutes les réponses de Qays, qui devinrent proverbiales en Arabie, expriment une seule et même idée, qui est celle-ci : « Des « chevaux à l'apogée de leur force, tels que ceux de Qays, se trou- « vant en concurrence avec des chevaux plus jeunes, tels que ceux « de Houdhayfah, ont d'autant plus de chances de victoire que la « carrière est plus longue, et que la dernière partie de cette car- « rière offre plus de difficultés; » ce qui me paraît incontestable. — Nous savons que les chevaux de Qays sont à l'apogée de leur force, parce qu'il les appelle مذكيات « chevaux qui ne comptent qu'un « ou deux ans après toutes leurs dents faites; » c'est la définition du Ssahâh et du Qâmoûs : et nous savons que les chevaux de Houdhayfah sont plus jeunes, parce qu'ils ont l'avantage au début de la carrière et le perdent à la fin. Les jeunes chevaux ont beaucoup de souplesse et peu de force dans les jarrets; il en résulte nécessairement que la vitesse de leur course doit être en progression décroissante. Les chevaux de bon âge, au contraire, ayant plus de force et moins

En effet, lorsque les concurrents furent entrés dans la partie sablonneuse de la carrière, Dâhis et Ghabrâ rejoignirent et dépassèrent leurs rivaux.

Or les Fazârides avaient aposté des hommes dans le ravin, lesquels, voyant arriver Dâhis le premier, se jetèrent au-devant de lui et le saisirent; quant à Ghabrâ, qui le suivait immédiatement, ils la laissèrent passer parce qu'ils ne la reconnurent point. Mais ils ne relâchèrent Dâhis qu'après que les chevaux de Houdhayfah eurent franchi le ravin tout à leur aise.

Dâhis, remis en liberté, s'élança sur les traces de ses concurrents avec une sorte de fureur, et parvint à rattraper d'abord le troisième, et puis le second; déjà il les avait laissés bien loin derrière lui; déjà il touchait à Ghabrâ, qui touchait au but; et certes, si la lice eût été un peu plus longue, il y serait arrivé avant tous. — Mais une nouvelle indi-

de souplesse, leur vitesse se trouve en progression croissante; par la raison inverse, la flexibilité qui leur manque au départ, ils l'acquièrent en s'échauffant et sans se fatiguer sensiblement. Aussi je ne doute pas que la vraie leçon du second proverbe ne soit جرى المذكّيات غلاب; et alors même qu'on lirait غلاب, je pense qu'on devrait toujours expliquer ce mot par مغالبة, conformément à une glose interlinéaire de mon Qâmoûs manuscrit. (Voyez aussi l'explication de Maydâniy.) — Il y a dans la langue vulgaire un proverbe qui signifie, « Ne vous réjouissez pas tant quand vous « voyez courir le poulain, » et s'applique à tous les brillants débuts que ne doit point couronner un succès complet. Le voici : ما تفرحشى بالمهر اذا جرى *ma tefrahschi bi-lmouhr éza guéri.* On sous-entend : المّنّه يتعب قوّام *ikmenno yet'ab qawwâm* (parce qu'il sera bientôt las).

gnité attendait Dâhis et sa noble compagne au lieu même de leur victoire. — Quand Ghabrâ se présenta première au bord du réservoir, les Fazârides qui se trouvaient là l'empêchèrent d'y tremper ses lèvres, — et Dâhis, arrivé second, fut repoussé par un soufflet. Celui qui le souffleta fut Oumayr, fils de Nadlah. Sa main se dessécha aussitôt, et depuis lors il ne fut désigné que par le surnom de *Djâcî* (l'homme à la main sèche). — Dâhis et Ghabrâ se suivaient; les autres n'arrivèrent que bien après, et, grâce à la perfidie des Fazârides, ils burent les premiers de l'eau du réservoir.

Enfin les deux chefs parurent dans les derniers rangs de la foule. L'infamie était patente; mais les Absides ne se trouvaient point en nombre pour repousser la violence par la force, et, la course ayant eu lieu sur le territoire de leurs rivaux, peu d'entre eux avaient été témoins des actes indignes par lesquels on avait tenté de leur arracher la victoire.

Informé de ces événements, Qays dit aux Fazârides: « O enfants de Bâghîd (père commun des « deux tribus), entre peuples, entre frères, l'injus- « tice est le pire des maux. Donnez-nous donc ce « qui nous revient de droit. »

Les Fazârides ne voulurent rien accorder. — Ainsi que nous l'avons dit, le pari avait été porté à vingt chameaux. « Donnez-nous du moins, disaient les « Absides, une partie de ce qui nous est dû. »

Les Fazârides ne voulurent point.

« A tout le moins une chamelle à égorger pour « régaler les hommes qui ont rempli le réservoir; « autrement que ne dira-t-on pas dans les tribus « arabes? Et nous abhorrons les caquets.

« Vous donner une chamelle, répondit un homme « des Banoû-Fazârah, ou vous en donner cent, c'est « pour nous la même chose, c'est vous accorder « gagné; et, par Dieu, nous ne sommes pas gens à « vous reconnaître vainqueurs lorsqu'il est de fait « que nous n'avons point été vaincus. »

Alors un Fazâride de la branche de Mazin se leva et dit:

« O mes frères! rappelez-vous que dans le prin- « cipe Qays s'est opposé à la gageure de tout son « pouvoir, et remarquez bien que, une fois la partie « liée malgré lui, il s'est comporté jusqu'au bout de « la manière la plus honorable. Or l'injustice ne « peut profiter à personne. Accordez-lui donc une « chamelle, puisqu'il s'en contente. »

Les Fazârides dirent: « Non! »

Là-dessus le Mâzinide choisit une chamelle dans son propre troupeau, l'amena en présence des chefs et lui lia une jambe, l'avant-bras sur le canon, pour la livrer à Qays et satisfaire sa demande. — Mais le fils de cet excellent homme se leva à son tour, et s'adressant à son père:

« Voilà encore une de tes gaucheries, s'écria-t-il; « vas-tu te mettre en opposition avec la tribu et lui « faire l'affront de reconnaître une dette qui ne pèse « point sur elle? »

Et en même temps il remit la chamelle en liberté, et la chamelle rejoignit son troupeau.

Ce que voyant Qays, fils de Zouhayr, il partit pour son canton avec ceux des Absides qui l'avaient accompagné, et les choses en restèrent là pour le moment.

Quelque temps après Qays se mit en campagne. Ayant surpris Awf, fils de Badr et frère utérin de Houdhayfah, il le tua et s'empara de ses chameaux. La nouvelle de ce meurtre, étant parvenue aux Fazârides, causa un grand émoi dans la tribu, et leur colère menaçait d'un embrasement général, quand Rabî, fils de Ziyâd (celui des fils de Fâtimah que l'on nommait le Parfait, κατ' ἐξοχήν), leur offrit une composition de cent chamelles fécondées pour prix du sang d'Awf, fils de Badr. — Cet Awf était, comme je viens de le dire, frère utérin de Houdhayfah; leur mère était une fille de Nadlah, fils de . . . Fazârah. — La composition fut acceptée et la paix rétablie (en apparence) entre les deux tribus.

A quatre ans de là environ, Mâlik, fils de Zouhayr (le frère du roi des Absides), vint à Liqâtah, près de Hâdjiz (ou Hâdjir), pour célébrer et consommer son mariage avec une femme nommée Moulaykah, fille de Hârithah, de la tribu de Fazârah et de la branche des Banoû-Irâb. Houdhayfah, en ayant été informé, expédia secrètement à Liqâtah des cavaliers montés sur l'élite de ses chevaux, avec l'ordre de tuer Mâlik dès qu'ils l'auraient pu joindre.

Pendant la trêve, Rabî, fils de Ziyâd, avait émigré chez les Fazârides à la suite d'une contestation avec Qays, chef de la tribu; et à l'époque du guet-apens dont nous venons de parler, il jouissait de la protection de Houdhayfah, dont il avait épousé la sœur, Mouâdhah, fille de Badr.

Conformément aux ordres qu'ils avaient reçus de Houdhayfah, les cavaliers expédiés à Liqâtah surprirent Mâlik, le tuèrent et revinrent immédiatement après au camp de leur chef. Ils arrivèrent dans la soirée, leurs chevaux sur les dents, et se présentèrent à Houdhayfah. Rabî, son beau-frère, était avec lui.

« Eh bien, leur dit Houdhayfah, avez-vous atteint « l'*onagre?*

« Nous l'avons atteint, répondirent les cavaliers, « et lui avons coupé les jarrets.

« En vérité, s'écria Rabî, voilà qui est nouveau « pour moi; ruiner des chevaux fins pour attraper « un âne! » Persuadé qu'il s'agissait réellement d'un âne sauvage, Rabî, fils de Ziyâd, accablait son hôte de reproches et de sarcasmes. Houdhayfah excédé lui dit enfin : « Mais ce n'est pas un âne que nous « avons tué; c'est Mâlik, fils de Zouhayr, qui paye « pour Awf, fils de Badr.

« Par la mère de celui dont le sang est versé, dit « Rabî, tu as fait un mauvais coup, et de par Dieu « je ne doute pas qu'il n'ait pour toi de funestes « conséquences. » .

Et après avoir échangé quelques mots, ils se sé-

parèrent. Rabî, retournant à sa tente, frappait la terre du pied.

Or Hamal, fils de Badr, chef de l'expédition et auteur du meurtre, prit en cette encontre le sabre de Mâlik, fils de Zouhayr; ce sabre avait nom Dhounnoûn.

On prétend qu'au moment où Rabî venait de quitter Houdhayfah, celui-ci envoya derrière lui une jeune esclave, née dans la famille, en lui disant : « Cours à la tente de Mouâdhah, fille de Badr (sa « sœur, femme de Rabî), et remarque bien comment « Rabî se comportera en rentrant chez lui. »

L'esclave se rendit à la tente de Mouâdhah, et s'étant glissée entre le rideau (de la partie postérieure de la tente) et le chevalet, ou, comme disent les Arabes, l'*âne de bois* (qui porte l'attirail d'un Bédouin), attendit en silence l'arrivée du maître.

Rabî entra un instant après, ne fit que traverser la tente, et alla droit à son cheval, dont il secoua la crinière et frotta le dos et la croupe. Il parcourut ainsi de la main toute la longueur de son corps, lui empoigna la queue à sa naissance, puis lâcha prise. Revenant sur ses pas, il traversa de nouveau la tente, et s'arrêta en dehors sur le *finâ* (le parvis), où sa lance était debout, fichée dans le sable. Il l'enleva, la brandit avec violence, et puis la reficha en terre. Ensuite il dit à sa femme, « Étends-moi quelque « chose sur le sable; » et Mouâdhah lui ayant préparé un lit, il se coucha. Or Mouâdhah venait de rentrer dans une période de pureté; elle s'approcha

de son mari, « Laisse-moi, lui dit-il, j'ai de quoi « m'occuper sans cela [1]; » et il chanta les vers suivants :

O Hâri, celui dont le cœur est exempt de soucis peut se

[1] Ce passage étant tout ce que j'ai traduit de plus beau dans ma vie, sans en excepter le poëme de Schanfarâ (qui n'est après tout qu'un débordement de bile et d'orgueil), j'en vais donner le texte, que l'on pourra confronter avec celui du *Kitâb-alaghâniyy* de la Bibliothèque du roi. Je serais désolé qu'on pût croire qu'il y a dans ce tableau un seul trait de mon invention :

فزعموا ان حذيفة لما قام الربيع بن زياد ارسل اليه مولّدة
له فقال لها اذهبي الى معاذة بنت بدر امرأة الربيع فانظري
ما ترين الربيع يصنع فانطلقت الجارية حتى دخلت البيت
فاندست بين الكفآء والنضد الكفآء شُقّة في اخر البيت
والنضد المتاع يُجعل على جار من خشب لجآء الربيع فنفذ
البيت حتى اتى فرسه فنفض معرفته ثم مسح متنه حتى
قبض عُكوة ذنبه العُكوة اصل الذنب ثم رجع الى البيت
ورُمْحه مركوز بفنائه فهزّه هزّا شديدًا ثم ركزه كما كان ثم
قال لامرأته اطرحي لي شيئًا فطرحت له شيئًا فاضطجع عليه
وكانت قد طهرت تلك الليلة فدنت منه فقال اليكِ قد
حدث امر ثم تغنى وقال الابيات

Qui ne voit que tout ceci n'a pas pu être inventé ? Non-seulement je n'y ai rien mis de mon propre fonds, mais il est évident qu'aucun des narrateurs par lesquels ces détails ont passé n'y a mis un seul mot du sien (sauf les gloses, qui, en interrompant le récit, en attestent la scrupuleuse fidélité). Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble que le roman ne peut pas s'élever jusque-là. — Aidez-moi donc à traduire l'*Alaghâniyy*, ô orientalistes d'Europe !

livrer au sommeil; pour moi je ne saurais fermer l'œil après la nouvelle insigne que je viens de recevoir.

Dès qu'elle sera parvenue dans nos familles, les femmes jetteront leurs voiles. Elles ont commencé leurs hurlements funèbres bien avant l'aurore.

Jusqu'à ce jour elles cachaient soigneusement leurs visages : à partir de ce jour elles se montrent à tous les yeux;

Elles montrent à tous les yeux des joues déchirées par leurs ongles au souvenir d'un héros dont les mœurs étaient douces, dont l'honneur est intact.

Après le meurtre de Mâlik, fils de Zouhayr, où est la femme qui peut souhaiter les embrassements de son mari? Où est la femme qui peut songer aux premières nuits d'une période de pureté?

Après ce meurtre il n'y a plus qu'une pensée, — la guerre, — pour quiconque a de l'âme; — la guerre! Nos hommes vont se couvrir de fer et de rouille.

On va seller nos dromadaires, on va seller nos juments. Plus de repos, plus de pâture pour nos juments poulinières : elles mettent bas en campagne et poulains et pouliches.

Qui s'inquiète de ton noble fruit, ô noble cavale? Avorte si tu veux, mais ne ralentis point ton galop.

O vous tous que réjouit la mort de Mâlik, vous allez payer vos joies! Vous allez payer vos joies par d'effroyables angoisses!

La jeune esclave, n'ayant rien perdu de ce qu'elle venait de voir et d'entendre, alla faire son rapport à Houdhayfah. — Celui-ci dit à ses frères : « Le mo- « ment est venu — de la réconciliation pour Qays et « Rabî, — de la guerre pour Abs et Dhoubyân. »

Le lendemain matin Rabî vint trouver son hôte et lui dit : « Assigne-moi un terme, car je suis ton « hôte, et je veux m'en aller. »

Houdhayfah lui assigna un délai de trois jours

(au bout duquel Rabî devait cesser d'être considéré comme protégé et même comme ami), et Rabî se mit aussitôt en route.

Il avait avec lui un reste de vin. Instruit de cette circonstance, Houdhayfah dépêcha des cavaliers sur ses traces en leur disant : « Suivez-le pendant trois « jours au plus. Il remporte un reste de vin. Si vous « trouvez ce vin répandu sur la route, vous pouvez « en conclure que Rabî ne perd point de temps, et « qu'il aura rejoint la tribu avant l'expiration du « terme; revenez alors sur vos pas. Mais si vous re- « marquez des indices de réfection à l'une des étapes « voisines, si vous reconnaissez qu'il s'est arrêté « quelque part pour manger et boire, vous aurez le « temps de l'atteindre, et en ce cas ne le manquez « pas. »

Les cavaliers, s'étant mis à la poursuite de Rabî, trouvèrent son vin répandu à peu de distance du camp; il avait crevé son outre pour aller plus vite et était déjà bien loin. En conséquence ils revinrent sur leurs pas.

SUITE DES JOURNÉES ET ENCONTRES DES ARABES, EXTRAITES DU KITAB-ALIQD D'EBN-ABD-RABBOUH, DE CORDOUE.

Guerre de Dâhis et Ghabrâ.

C'est une des guerres qui ont flambé entre les tribus de la tige de Qays-Aylân. Voici comme elle est racontée par Abou-Oubaydah :

La guerre dite de Dâhis et Ghabrâ éclata entre les tribus d'Abs et de Dhoubyân, dont les patriarches étaient tous deux fils de Baghîd, à l'occasion d'un pari ouvert sur un cheval et une jument entre Qays, fils de Zouhayr, roi et chef de la tribu d'Abs, et Hamal, fils de Badr, et frère de Houdhayfah, roi de Dhoubyân. Dâhis était le cheval de Qays, et Ghabrâ une jument appartenant à Hamal. Le pari était de cent chameaux; la longueur de la lice avait été fixée à cent portées de flèche, et le *midmar* (dégraissement), c'est-à-dire le temps donné à la préparation des concurrents, ou la durée du *training* à quarante nuits [1]. Ce terme expiré, Dâhis et Ghabrâ furent menés au rendez-vous.

Près de l'extrémité de la lice s'élevait une montagne déchiquetée de ravins. Hamal, fils de Badr, profita de cette circonstance pour s'assurer la victoire. Aux embouchures des gorges les plus voisines du but il aposta des hommes qui avaient ordre de faire reculer le cheval de Qays en se jetant au-devant de lui, dans le cas où il se présenterait le premier.

Dâhis et Ghabrâ ayant été lancés, la jument devança le cheval au début de la course, et Hamal s'écria aussitôt : « Qays, je t'ai vaincu! » — « Doucement, repartit Qays, après le terrain ferme vien-

[1] Le mot d'*entrainement*, récemment adopté en France pour exprimer cette préparation, est on ne peut plus mal choisi. Le mot anglais *training* n'a jamais voulu dire « entrainement, » mais bien « mise « en train. » Rien de mieux que d'emprunter un mot technique à la langue anglaise ou à la langue arabe quand il s'agit de chevaux, mais il ne faut pas défigurer la langue française.

« dra le sol mouvant ; là les flancs du cheval ruissel-« leront de sueur (et ses jarrets) s'assoupliront. » — Effectivement, dès que les deux concurrents furent entrés dans les sables, Dâhis rejoignit et passa la jument. Qays dit alors : « La course des chevaux de « bon âge n'est qu'une progression de vitesse. » L'observation devint proverbe.

Mais lorsque Dâhis approchait du but, les hommes apostés dans les ravins lui sautèrent à la tête, et, l'ayant fait reculer, lui enlevèrent la victoire. — C'est à cet incident que Qays fait allusion dans les deux vers suivants :

(Ne savez-vous pas) le tour perfide que me jouèrent Hamal et ses frères à Dhât-alissâd,

Alors qu'ils se glorifièrent sans gloire, et détournèrent mon cheval du but qu'il allait atteindre?

A la suite de cette course éclata entre les tribus d'Abs et de Dhoubyân une guerre de quarante ans pendant toute la durée de laquelle on n'accoucha ni chamelle ni jument, soit d'un côté soit de l'autre, les deux tribus belligérantes ne pouvant plus laisser de repos à leurs bêtes.

Hamal, fils de Badr, ayant gagné la partie par le procédé que nous avons dit, Houdhayfah, son frère, roi de la tribu de Dhoubyân, députa son fils Mâlik à Qays, roi des Absides, pour réclamer le prix du vainqueur.

« Je ne te le ferai point attendre ! » s'écria Qays, et saisissant sa lance, il lui en porta un coup qui lui cassa les reins.

Mâlik tué, son cheval retourna seul au camp de Houdhayfah. Alors les Absides se cotisèrent pour former un troupeau de cent chamelles fécondées qui fut offert au roi de Dhoubyân en expiation du meurtre (car ce roi, ainsi que nous l'apprend Maydâniyy, était fort redouté dans le désert). D'autres disent que ce fut Rabî, fils de Ziyâd, qui porta tout le poids de la composition. Quoi qu'il en soit, cette composition fut acceptée par Houdhayfah, et la paix maintenue pendant quelque temps.

Mais (à quatre ans de là) Mâlik, fils de Zouhayr, étant venu à Liqâtah, dans le canton de Scharabbah, qui faisait partie du territoire des Dhoubyânides, Houdhayfah en fut informé, et, l'ayant surpris, il le tua. Ce fut à cette occasion qu'Antarah (le fameux Antar) prononça les vers suivants :

Où sont les yeux témoins d'une seconde infortune pareille à celle de Mâlik, qui meurt victime d'un pari?

Qui meurt parce que deux chevaux sont entrés en lice? — Plût au ciel qu'ils n'eussent jamais bu une goutte d'eau ni l'un ni l'autre [1]!

Les Absides dirent alors : « Mâlik, fils de Zou-« hayr, va pour Mâlik, fils de Houdhayfah; rendez-« nous nos chameaux. »

Houdhayfah ne voulut rien rendre [2].

[1] Il y a deux manières de lire ce second vers. J'ai préféré celle qui fait allusion au réservoir situé à l'extrémité de la carrière, quoiqu'Abou-Oubaydah n'en parle pas.

[2] Suivant une autre tradition, il consentit à rendre les mères, mais non leurs poulains « qui avaient atteint l'âge de quatre ans. » C'est d'après cette donnée que j'ai fixé à quatre ans l'intervalle qui

Or Rabî, fils de Ziyâd était alors sous la protection des Fazârides (la branche royale des Dhoubyânides, la branche de Houdhayfah). Ce Rabî et ses frères n'ont jamais eu leurs pareils entre les gens de bien de l'Arabie, à telles enseignes qu'on les nommait partout *alkâmalah* (les parfaits). Mais s'étant trouvé en contestation avec Qays, chef de la tribu, au sujet d'une cotte de mailles dont il réussit à s'emparer, Rabî dut prendre la fuite aussitôt après, et se dirigea sur le territoire des Fazârides, où il trouva hospitalité et protection. De son côté Qays s'indemnisa de la cotte de mailles en faisant main basse sur des chamelles laitières des troupeaux de Rabî, et les troquant à la Mecque contre des armes. C'est à ce trait qu'il fait allusion dans les vers suivants :

Ne savez-vous pas quel fut le sort des chamelles de Rabî, fils de Ziyâd? Ne sont-elles pas aujourd'hui dans le parc d'un Qourayschide?

Ne les ai-je pas vendues pour de belles cottes de mailles et des sabres bien tranchants?

Qui s'attaque à moi s'attaque à forte partie, et c'est par un désastre que je réponds à une injure.

Rabî était donc sous la protection des Fazârides lors de l'assassinat de Mâlik, fils de Zouhayr.

Quand les cavaliers envoyés contre le prince abside furent de retour au camp, on les interrogea sur le succès de leur expédition. « Eh bien, leur dit-on, « votre *âne sauvage?*—Nous ne l'avons pas manqué, » fut la réponse.

sépare la mort du prince Bakride, quel qu'il soit, de la mort de Mâlik, fils de Zouhayr.

« Que signifient ces paroles mystérieuses ? » demanda Rabî.

« Cela signifie que nous avons tué Mâlik, fils de « Zouhayr. »

« Eh bien, vous avez fait une action détestable, « s'écria Rabî; n'avez-vous pas accepté une compo- « sition pour le sang de Mâlik, fils de Houdhayfah ? « Ne l'avez-vous pas déclarée suffisante ? Et après « cela vous tuez en trahison ! . . .

« Si tu n'étais pas notre hôte, repartirent les Fa- « zârides, nous t'aurions déjà envoyé tenir compa- « gnie à Mâlik. Tu n'as plus que trois nuits sauves « (c'était le plus court délai qu'on dût accorder à un « hôte dont on voulait se défaire); tu as trois nuits « pour ton voyage, et va-t'en. »

Rabî partit aussitôt. Les Fazârides le poursuivirent, mais inutilement; il avait rejoint sa tribu avant l'expiration du terme. Qays, fils de Zouhayr (qui avait le plus grand besoin du secours de Rabî et de ses frères), vint à sa rencontre, et les deux chefs abssides, s'étant réconciliés, contractèrent une alliance offensive et défensive. Ce fut alors que Rabî prononça les vers suivants :

Si la guerre recommence contre vous, ce n'est pas moi qui l'ai allumée;

Ce sont les enfants de Sawdah (mère des Fazârides) qui en ont attisé les feux, et ce n'est pas moi que leurs feux menaçaient;

Mais puisque l'embrasement est inévitable, je ne vous abandonnerai point. Puisque la guerre est déclarée, je combattrai pour vous.

DIGRESSION SUR LES PLUS ANCIENS MONUMENTS DE LA POÉSIE ARABE, ET SUR L'ÉPOQUE DES BATAILLES DE KHAZAZ ET DE SOULLAN.

Je viens de trouver dans le *Kitâb-alaghâniyy* la confirmation de ce que j'ai avancé (voyez ma lettre à M. Duprat, p. 67) sur la haute antiquité de la bataille de Khazâz ou Khazâzâ. Mais je vous prie bien de ne pas perdre de vue les perplexités de mon voyage dans la nuit des temps. A peine un doute est-il dissipé, que de nouveaux brouillards s'élèvent autour de moi. J'ai à concilier des témoignages dont aucun ne m'inspire une confiance parfaite. Lorsque j'écrivais à M. Duprat, je croyais, *sur la foi publique*, que Mouhalhil était le premier Bédouïn qui eût fait un poëme régulier de quelque étendue. Aujourd'hui je crois que Mouhalhil doit céder cet honneur à Zouhayr, fils de Djanâb, de la tribu de Kalb et de la tige de Qoudâah. Il reste de ce poëte soixante et dix-neuf vers au moins, fragments de divers poëmes, entre autres un morceau de quinze vers, où le premier hémistiche du premier vers rime avec le second, selon la règle. Or Zouhayr, fils de Djanâb, est contemporain d'Abrahah, fils de Ssabbâh, roi de Himyar (il ne s'agit pas ici d'Abrahah l'Éthiopien) : le même Zouhayr se trouve contemporain de Koulayb et de Mouhalhil. . . . . Est-ce possible? Je suis parvenu dans une région où la fable se mêle à l'histoire de la manière la plus intime, car j'ai à vous entretenir de personnages qui ont vécu l'un

deux cents ans au moins, l'autre plus de trois cents ans, un autre six cent soixante et dix ans *juste*. Dans un des fragments qui nous restent, Zouhayr, fils de Djanâb, se plaint de son grand âge et accuse deux cents ans; mais, si l'on en croit un certain Râwî, le ciel fut sourd à sa plainte; car ce Râwî le fait vivre quatre cent cinquante ans. C'est la Genèse des Arabes.

Laissons d'abord parler Assoyoûtiyy, l'auteur le plus grave que je puisse consulter sur le sujet qui m'occupe. Dans le livre intitulé *Almouzhir fi 'lloughah* (c'est une histoire de la langue et de la littérature arabes), au chapitre XLIX, qui traite de la poésie et des poëtes, on lit ce qui suit :

« Les premiers poëmes réguliers de quelque éten-
« due ne remontent pas plus haut que l'époque d'Abd-
« almouttalib ou de Hâschim, fils d'Abd-Manâf (c'est-
« à-dire, ne remontent pas à plus d'un siècle avant
« la naissance de Mahomet), et cela seul met hors de
« cause Ad et Thamoûd et Himyar et le Toubba
« (Açad Toubba). Parmi les plus anciens vers bien
« authentiques, من قديم الشعر الصحيح dont on ait
« gardé la mémoire, est le tercet que fit Ssinnabir,
« fils d'Amr, fils de Tamîm (319 ans avant la nais-
« sance de Mahomet, vers le milieu du IIIe siècle de
« notre ère), étant sous la protection des Arabes de
« la tribu de Bahrâ (de la tige de Qoudâah). Dans
« un moment d'inquiétude et de méfiance il dit :

قَدْ رَابَنِي مِنْ دُلْوِيَ ٱضْطِرَابُهَا

وَالتَّأْيُ فِي بَهْرَاءَ وَاغْتِرَابُهَا
إِلَّا تَجِئْ مَلْأَى يَجِئْ قِرَابُهَا

Le ballottement de mon seau me donne à penser,
Aussi bien que mon émigration chez les Arabes de Bahrâ.
Si mon seau n'arrive pas plein, il ne s'en faudra guère.

« Les cinq vers suivants appartiennent encore à « un poëte fort ancien, Dourayd, fils de Zayd, fils « de Nahd (tribu yamanique), qui les prononça à « l'article de la mort :

اَلْيَوْمَ يُبْنَى لِدُرَيْدٍ بَيْتُهُ
لَوْ كَانَ لِلدَّهْرِ بِلًى أَبْلَيْتُهُ
لَوْ كَانَ قِرْنِي وَاحِدًا كَفَيْتُهُ
يَا رُبَّ نَهْبٍ صَالِحٍ حَوَيْتُهُ
وَرُبَّ غَيْلٍ حَسَنٍ لَوَيْتُهُ

Aujourd'hui on bâtit la maison que doit occuper Dourâyd (son tombeau).
Si le temps (le sort, le destin) était usable, je l'aurais usé.
Si je n'avais eu qu'un ennemi à combattre, je l'aurais battu.
Que de riches captures n'ai-je pas faites en ma vie ?
Que de bras potelés n'ai-je pas tordus ?

On cite encore parmi les plus anciens poëtes dont le souvenir se soit conservé, Amr, surnommé Moustawghir, fils de Rabîah, fils de Kahb, fils de Nahd ; ce poëte eut une *très-longue* vie, et disait, sur la fin de ses jours :

وَلَقَدْ سَئِمْتُ مِنَ ٱلْحَيٰوةِ وَطُولِهَا
وَٱزْدَدْتُ مِنْ عَدَدِ ٱلسِّنِينَ سِنِينَا
مِأَةٌ أَتَتْ مِنْ بَعْدِهَا مِأَتَانِ لِي
وَٱزْدَدْتُ مِنْ عَدَدِ ٱلشُّهُورِ سِنِينَا

Je suis dégoûté de la vie et de sa longueur. J'ai d'abord compté les années, et les années ont formé des centaines.

Après la première centaine, j'en ai vu venir deux autres; et puis j'ai compté les mois, et les mois ont formé des années (c'est-à-dire : J'ai trois siècles et quelques années de plus).

(A part le sens, qui est de nature à éveiller les soupçons, la facture de ces deux vers est bien moins antique que celle des précédents.)

Zouhayr, fils de Djanâb, de glorieuse mémoire, figure encore parmi les plus anciens poëtes dont il nous reste quelque chose. C'est lui qui a dit :

مِنْ كُلِّ مَا نَالَ ٱلْفَتَى
قَدْ نِلْتُهُ إِلَّا ٱلتَّحِيَّهْ

J'ai obtenu dans cette vie tout ce qu'un homme peut obtenir, si ce n'est le *tahiyyah;* c'est-à-dire : J'ai tout obtenu, hormis les honneurs de la royauté.

(Le *tahiyyah* était une certaine formule de salutation qui ne s'adressait qu'aux rois, et particulièrement aux rois de Himyar.)

Je termine ici mon extrait du Mouhir. A la page suivante, l'auteur nous dit que les premières *qassîdahs* appartiennent à Mouhalhil et qu'il les composa à l'occasion du meurtre de Koulayb, son frère; il

s'appuie de l'autorité de Farazdaq, lequel semble admettre la priorité de Mouhalhil en disant :

وَمُهَلْهِلُ الشُّعَرَآءِ ذَاكَ الْأَوَّلُ

Assoyoûtiyy ne connaissait donc pas les fragments considérables de Zouhayr le Kalbide, recueillis pas Aboulfarage d'Ispahan? Il ne nous donne qu'un vers de ce poëte, celui qu'on vient de lire. Maydâniyy y en donne un autre, que j'ai cité dans ma lettre à M. Duprat (p. 83). Or tous les deux se retrouvent, *accompagnés de plusieurs autres*, dans le *Kitâb-alaghâniyy*. Voici ceux que je regarde comme les plus précieux, parce qu'ils mettent hors de doute la haute antiquité des batailles de Soullân et de Khazâzâ.

لَقَدْ عُمِّرْتُ حَتَّى مَا أُبَالِي
أَحَتْفِي فِي صَبَاحٍ أَمْ مَسَاءِ
وَحُقَّ لِمَنْ أَتَتْ مِائَتَانِ عَامًا
عَلَيْهِ بِأَنْ يَمَلَّ مِنَ الثَّوَاءِ
شَهِدْتُ الْمُوقِدِينَ عَلَى خَزَازَى
وَبِالسُّلَّانِ جَمْعًا ذَا رُهَاءِ
وَنَادَمْتُ الْمُلُوكَ مِنَ الِ[1]عَمْرِو
وَبَعْدَهُمُ بَنِي مَاءِ السَّمَاءِ

[1] C'est ainsi qu'il faut écrire au lieu de مِنْ آلِ dans ce vers; si l'on fait sentir le *hamzah*, la mesure n'y est plus.

J'ai vécu si longtemps que je ne m'inquiète plus de ma dernière heure; je suis prêt à mourir, ce matin ou ce soir, peu m'importe:

Et en vérité celui qui a subi deux cents ans de vie a bien le droit de prendre la vie en dégoût.

J'ai vu ceux qui allumèrent les feux de Khazâzâ, et la troupe nombreuse des guerriers qui combattirent à Soullân.

J'ai tenu compagnie aux rois de la postérité d'Amr, et, après eux, aux enfants de Mâ-assamâ.

Que ces quatre vers appartiennent ou non à Zouhayr le Kalbide, il faut admettre, ce me semble :

1° Que ce Zouhayr est le plus ancien poëte arabe dont il nous reste des fragments de quelque étendue.

2° Que pour justifier le fait de ses deux cents ans de vie, il prétend avoir assisté (ou on prétend qu'il assista, c'est pour moi la même chose) aux batailles de Soullân et de Khazâzâ.

Or, dans ma lettre à M. Duprat, j'ai placé la bataille de Khazâzâ 191 ans avant la naissance de Mahomet.

Dans ces quatre vers Zouhayr, fils de Djanâb, dit avoir vu les prédécesseurs du roi que M. de Sacy appelle Mondhar III, dans son tableau chronologique des rois de Hîrah, et dont il place l'avénement au trône en l'année 520 de notre ère. La question est de savoir jusqu'où nous devons remonter.

Dans sa notice biographique sur Zouhayr, l'auteur de l'*Aghâniyy* nous apprend qu'au dire d'Abou-Amr le Schaybânide, Abrahah étant venu dans le Nadjd, Zouhayr, fils de Djanâb, alla au-devant de lui; que d'autres Bédouins vinrent également saluer le roi

notre Zouhayr : mais nous savons que ce Yazîd, fils de Mouhallab, fut tué tout au commencement du second siècle de l'hégyre. D'après cette donnée, le calcul des générations comprises entre Zouhayr et *Ibn-Ayyâsch* (suivant un manuscrit, dans l'autre on lit *Abbâs*) placerait la naissance d'Abou-Djâbir onze ou douze ans avant celle de Mahomet. Je suis tenté de croire que l'auteur de l'Aghâniyy a omis un degré dans la généalogie du meurtrier de Yazîd ; — en le restituant on trouve quarante-neuf ans d'intervalle entre la naissance d'un fils de Zouhayr et celle de Mahomet. C'est, à deux ans près, l'intervalle qui se trouve entre celle-ci et l'avénement au trône de Moundhir, fils de Mâ-assamâ.

Zouhayr était, comme nous l'avons dit, de la tribu de Kalbet, de la tige de Qoudâah ; il ne partage qu'avec Hounn (un autre manuscrit porte Hourr), fils de Zayd, de la tribu d'Oudhrah, l'honneur d'avoir commandé à toutes les tribus sorties de Qoudâah ; et jamais les hordes d'origine yamanique n'ont eu de chef plus brave, plus riche, mieux venu à la cour des rois[1], que Zouhayr, fils de Djanâb. Sa grande sagacité lui valut le surnom de *Kâhin*, devin.

Voici la généalogie de Zouhayr, fils de Djanâb, extraite du *Kitâb-alaghâniyy* :

Zouhayr, fils de Djanâb, fils de Houbal, fils d'Abdallah, fils de Kinânah, fils de Bakr, fils d'Awf, fils

[1] Il s'agit des rois de Hîrah, des Ghassânides et des rois de Himyar ou du Yaman.

d'Oudhrah, fils de Zayd, fils d'Abd-Allât, fils de Wafîdah, fils de Thawr, fils de Kalb, fils de Wabrah, fils de Thalab, fils de Houlwân, fils d'Imrân, fils d'Ilhâf, fils de Qoudâah. (J'ai eu pour cette notice deux manuscrits dont l'un m'a servi à rétablir le mot *fils* entre Zayd et Abd-Allât; quant au mot *Abd*, il manque dans les deux manuscrits.)

Les généalogistes ne sont pas bien certains de l'origine de Qoudâah; cependant Ibn-Qoutaybah, en cela d'accord avec la plupart des généalogistes de Moudar, met Qoudâah au nombre des fils de Maadd, fils d'Adnân (Voyez le Ssahâh de Djawhariyy). Suivant cette opinion, il y aurait dix-neuf générations entre Zouhayr et Adnân. Or il y en a vingt entre Koulayb-Wâil et le même Adnân. — C'est précisément ce qu'il faut pour que Zouhayr se trouve contemporain de Koulayb, et antérieur à lui d'une génération.

Il y a un Râwî qui donne à Zouhayr deux cent cinquante ans de la vie, dans lesquels il aurait livré deux cents batailles.

Un autre Râwî lui donne quatre cents ans de vie.

Un autre lui en donne quatre cent cinquante.

SUPPLÉMENT A LA SECONDE LETTRE SUR LES ARABES.

Ma seconde lettre sur l'Histoire des Arabes venait de partir du Caire, lorsqu'ayant ouvert le *Specimen historiæ Arabum* à la page 81, j'y ai relu une notice de neuf lignes sur *Zohaïr Ebnol Habab* (sic) *Ebnil Hobal, Calbensis*, personnage que j'avais tout à fait

oublié, aussi bien que son prédécesseur Zouhayy, mais que je n'ai pas eu de peine à reconnaître pour le Zouhayr, fils de Djanâb, dont je vous entretiens à la fin de ma lettre. Dans cette courte notice, Pococke, d'après Aboulféda, met Zouhayr en relation d'amitié avec Abrahah l'Éthiopien, le *Dominus Elephanti*. Je viens de remonter à la source, et de lire le texte dont Pococke ne donne qu'un extrait.

Je ne savais pas, en écrivant mon premier postscriptum, que je me trouverais en opposition avec une autorité aussi respectable que celle du prince de Hamâh. Cette circonstance n'ébranle point ma conviction, mais elle me met dans la nécessité de vous rendre compte de toutes les raisons qui m'engagent à y persister.

Aboulféda est d'accord sur les faits principaux avec les *râwîs* auxquels Aboulfarage d'Ispahan a emprunté sa notice, et qui sont Ibn-Alarâbiyy et Abou-Amr le Schaybânide. Ainsi nous lisons dans l'Aghâniyy comme dans l'*Historia anteislamica* (page 136) qu'Abrahah eut une entrevue avec Zouhayr, fils de Djanâb, qu'il le traita avec honneur, le préféra aux autres Arabes, et lui donna le commandement des tribus de Bakr et Taghlib. Mais le *Kitâb-alaghâniyy*, où se trouve consignée la tradition que j'ai le droit de considérer comme tradition originale, ne nous dit point que cet Abrahah fût Abrahah l'Aschram, Abrahah l'Éthiopien, *Dominus Elephanti*: c'est Aboulféda qui nous dit cela; sur quelle autorité? je n'en sais rien.

Si vous lisez avec attention les faits et gestes d'Abrahah l'Éthiopien, tels qu'ils sont déduits assez au long par Nouwayriyy et Tabariyy (*Hist. imper. vetust. Joct.*), je crois que vous n'y trouverez pas un mot qui justifie la supposition d'une alliance entre cet Abrahah et Zouhayr, fils de Djanâb. Au contraire, le peu que nous savons touchant Abrahah, fils de Ssabbâh, s'accorde très-bien avec l'idée que nous devons avoir du prince qui, dans la tradition du Schaybânide, se trouve en rapport avec le chef de Kalb.

Voici ce que nous enseigne le Ssahâh sur les rois du Yaman qui ont porté le nom d'Abrahah :

وأَبْرَهَةُ من ملوك اليمن وهو ابرهة بن الحارث الرائش الذى يقال له ذو المنار وابرهة بن الصَّبّاح ايضا من ملوك اليمن وكان عالمًا جَوادًا وابرهة الاشرم الحَبَشىّ ايضا من ملوك اليمن وهو ابو يُكْسُومَ صاحبُ الفيل وقال الراجز مَنَعْتُ مِنْ أَبْرَهَةَ الْخَطِيمَا وَكُنْتُ فِيمَا ساءَهُ زَعِيمَا

Il ne saurait être ici question du premier. Mais Djawhariy dit du second qu'il était savant et libéral; et comme ce sont les Arabes du désert qui parlent ici par la bouche de Djawhariy, cela signifie tout simplement qu'il appréciait la poésie des Bédouins et avait avec eux des relations amicales, ce dont vous alles voir tout à l'heure la confirmation. Quant au troisième, l'Abrahah éthiopien, Djawhariy se borne à le désigner par ses surnoms distinctifs, et

cite un vers où il est question de lui. Ce vers, qui appartient à un poëte vulgaire (Râdjiz) antérieur à Mahomet, montre assez la haine des Arabes contre le *prince noir* qui avait juré, mais en vain, la destruction de leur temple national :

J'ai défendu contre Abrahah les murs de la Kabah,
Et j'ai été à la tête de ses afflictions.

Je lis dans Hamzah d'Ispahan (*Hist. imp. vetust. Joct.* p. 34) :

ثم ملك ابرهة بن الصباح وكان عالما جوادا وكان قد علم
ان الملك يصير الى بنى معد وكان منهم فى قريش وكان
يكرم المعديين

Ensuite régna Abrahah, fils de Ssabbâh, qui fut savant et généreux. Il avait prévu dans sa sagesse que le pouvoir passerait un jour aux Arabes de race maaddique, et en particulier à la tribu de Qouraysch; en conséquence il honorait les enfants de Maadd.

La liaison d'un pareil prince avec Zouhayr, avec un chef de tribu aussi recommandable par son génie poétique et les lumières de son esprit que par son courage et son autorité dans le désert, n'a rien assurément qui choque le bon sens. Mais, je vous le demande, peut-on en dire autant d'une alliance entre ce même Zouhayr et un usurpateur africain qui vient en Arabie élever autel contre autel, et envahit le Hidjâz dans le seul but de démolir la Kabah, ce temple dont Zouhayr avait vengé, les armes à la main, l'unité violée par les enfants de Ghatafân? — Peut-on d'ailleurs perdre de vue que,

selon Aboulféda lui-même, la puissance de Zouhayr le Kalbide est antérieure à celle de Koulayb-Wâïl (puisqu'il le place dans son histoire après Louhayy et avant Koulayb), et que si l'on fait coïncider l'époque de la puissance du Kalbide avec le règne d'Abrahah l'Éthiopien (dont la fin ne précède que de cinquante-cinq jours la naissance de Mahomet), il ne restera plus de place dans la série des temps pour le règne de Koulayb et la guerre de Baçoûs?

Je vous enverrai très-prochainement, comme complément de cette seconde lettre, le texte du Kitâb-alaghâniyy sur Zouhayr, fils de Djanâb, d'après deux manuscrits barbaresques fort beaux et très-corrects.

Fulgence Fresnel.

SACOUNTALA,

Traduit par M. Hirzel.

(Deuxième article.)

M. Chézy ne traduit pas वयस्यभवेन, 27, note 2, parce qu'il le rapporte à Douchmanta. H. : « par la « liaison (avec ce roi), » ce qui paraît plus exact. Il paraît qu'au lieu de साकुनिक, 27, n. 6, il faut lire : शाकुनिक.

ममाधन्यतया, 28, n. 1 : « pour notre malheur. » H.; C. ne le traduit pas.

प्रभाता अभिषु रजनी, 28, n. 3; un passage exactement semblable se trouve dans Mencius, II, 2, 31.

मनसिज, 28, 12, est rendu par H. : « Smara, » probablement à cause du vers; on ne saurait sans doute approuver une telle traduction, mais hâtons-nous de faire observer que ces cas sont bien rares, et peut-être il n'y en a pas une vingtaine dans tout l'ouvrage.

यातं यत् (तया), 29, 2 : « où elle va, » littéralem. *quò itur ab illâ.* नितम्बयोर्गुरुतया मन्दं विलासाद् इव, *ib.* : « comme par coquetterie, » analogue à जघनगौरव, 45, 11, et स्वांगदानं, 58, 8; d'autres exemples sont cités par M. Rückert (*Berlin. Jahrb.* 1831, p. 22). ميلع et خرامان paraissent avoir parfois la même signification.

L'expression कुक्क, 29, 3, nous rappelle كج en persan et قبج en arabe, qui lui ressemblent pour la forme et la signification, de même que नाग et כחש. ज्या, 30, 6, est bien زه en persan.

C. H. prennent मत्र्, 30, n. 2, pour « tenir une « assemblée; » il semble que la signification ordinaire « donner des ordres » convient mieux ici.

देव, 31, 12, « seigneur, » d'où dérive peut-être देवर, δαήρ, *levir;* le fém. देवी se retrouve dans les langues slaves, дѣва, дѣвица en russe, *dziewica* en polonais. Marshman et Carey dans le *Ramayan* ren-

dent देवी « reine, madame, » par « déesse ; » c'est comme si, en français, on voulait traduire « seigneur » par « ancien (*senior*). »

C. suppose que Calidasa a comparé le corps de Douchmanta, rendu svelte et dégagé par l'exercice de la chasse, à un éléphant qui dans le lointain n'offre qu'un point à la vue ; il a été choqué naturellement de ce parallèle (voyez notes, page 187), mais nous ferons observer que le texte ne dit rien de semblable : गिरिचर इव नागः प्राणसारं बिभर्ति, 31, 17, « il est tout nerf et muscle, » litt. « l'essence du « souffle vital, » comme un éléphant sauvage (qui, ainsi que tous les animaux sauvages, n'engraisse pas comme les éléphants domestiques).

स्वामिनश्चित्तम् अनुवर्तिष्ये, 32, 3, « je vais sonder « l'esprit du roi. » C. « Je suivrai l'opinion du prince. » H. ; ce qui est évidemment le vrai sens.

« Non, on a beau dire, il n'y a point d'amusement « qui puisse lui être comparé (à la chasse). » C. Nous ne saurions nous refuser le plaisir d'ajouter ici la traduction de H., qui est à peu près littérale, quoique dans le rhythme original :

Jā mīt Unrĕcht dīe Jāgd mān tādĕlt dĕnn ĕs gībt
Wohl kēinĕ Lūst dīesĕr gleīch

मिथ्या हि व्यसनं वदन्ति मृगयाम्
ईदृग्विनोदः कुतः 32, 8.

Le roi chasseur est appelé अजितेन्द्रिय *Yadjnad*, 18. Nous retrouvons cette manière de voir dans l'Abys-

sinie. Voyez Salt, p. 445. Quant à व्यसनं, il paraît formé comme *Entsetzen*, en allemand.

C. H. rendent वाक्पति, 32, 16, par « vieux sanglier; » mais पति a-t-il cette signification? — प्रतिक्रान्ति, 33, 3, « *se* tiennent. » H. M. Chézy a senti la difficulté, en traduisant : « que mes officiers « tiennent ma suite à une grande distance. » Mais le texte ne parle que des सैनिकाः.

Dans les forêts sacrées, गूढं हि ज्वालमकं तेजः, 33, 5, « les saints ermites recèlent une activité dévorante. » C. « La forêt cache un rayon qui s'enflamme « facilement. » H. Le dernier mot sans doute doit être pris dans le sens spécial de « regard foudroyant, » dont, d'après les idées indiennes, l'innocence et le recueillement religieux sont armés; il atteint avec la force et la rapidité de la foudre l'adversaire ou le provocateur, dès que l'œil annonce par l'éclat un intérieur enflammé; आलक, comme terminaison, peut avoir ce sens, quoique l'autre (identique avec सार) soit d'un plus fréquent usage.

Le pracrit माहाओ, pour माहाजा, 33, 13, est précisément le *maharaü* des Marattes; le *bhaü* de ces derniers, si fréquent dans les noms propres, paraît être l'abréviation de भागवान्, de même que le богъ des Russes.

H. prend à la lettre निमक्षिक, 33, n. 2, « dé« blayer. » C., ce qui est le seul sens admissible.

न तस्या अवसरं वर्तयिष्यामि, 34, n. 2, « il faut « que je cherche à contrarier cette passion. » C.

« Certainement je ne lui procurerai aucune occasion « de la voir. » H., ce qui est plus fidèle. C., 187, propose de lire तस्यां, mais l'autre leçon peut se soutenir.

Il est à remarquer que pour « œil » nous trouvons, 34, 11, नेत्रपंक्तय:, litt. « rangées d'yeux. » Est-ce pour indiquer l'œil allongé, fendu en amande, de ce pays et de la Perse, le कमलपत्राक्ष?

Le pracrit कथेहि, 34, 14, rendu par कथय, quoique कथ् (قص) soit de la dixième conjugaison, nous rappelle l'opinion de M. Bopp, que la terminaison हि est la primitive de l'impératif.

किशलयम् अलूनं कारुहै:, 35, 13, « la feuille qui « n'a encore été profanée par aucun doigt. » H. « Un « tendre bourgeon qu'un ongle profane n'a point « osé séparer de sa tige. » C.; ce qui paraît être le sens, car les अवतंस se composaient de bourgeons en fleurs et non de feuilles.

« Ce sourire surpris sur lequel on vous faisait pren- « dre aussitôt le change d'une manière si adroite. » C. हसितम् अन्यनिमित्तकथोद्यं, 36, 6, « elle sourit et « jase d'une autre cause. » H. « Sourire provenant « d'une narration (inventée) qui indique une autre « cause. »

Le passage, 36, n. 2, renferme une difficulté : किं दृष्टमात्रस्यैव भवतो ऽङ्कम् आरोक्ष्यति *Has she thus taken possession of your heart on so transient a view.* Jones. « Quoi! et c'est sur de si faibles indices que

« votre majesté croit déjà pouvoir se rendre maître « de la place! » भवतः, génitif abs., sous-entendant भवान्, ce qui s'accorde mieux avec ce qui suit, C. p. 189. « Comment! votre altesse n'a vu que cela, « et pourtant elle veut maintenir la place? » H. En admettant même avec M. Chézy la supposition un peu forcée de भवान्, la difficulté reste toujours de donner à l'impératif le sens potentiel ou optatif.

Si la traduction de C., suivi par H, 36, 10, est juste, nous reconnaissons dans मिथः un terme analogue en forme et signification à μετὰ, *mit;* comparez सम् *samt*, *zusammen* (allem.), هم, σὺν, et सह, स, co et cb, le *sch* initial de beaucoup de mots allemands, comme *Schmerz* (смерть), *schweben*, *schwinden*, en russe мертвый et смертный (de मृ).

अकाण्डे, 36, 12, « en faisant un doux mensonge. » C.; ce qui est plus exact que « fripon. » H. littér. « sans péché, innocemment (mentant). »

Il est singulier que, pour désigner le riz dont la sixième partie revient au roi, Calidasa se soit servi du mot नीवार, qui désigne le riz croissant sans culture; ou veut-il dire par là que les ermites ne se nourrissent que de celui-ci?

विहाय, 37, 6, « plus que. » C. H., ce qui rend bien le sens, litt. « laissant de côté, ôtant, » comme dans *Bhagav.* II, 71.

प्रतिहारभूमिम् उपस्थिते, 37, n. 3, « qui attendent « à l'extérieur. » C. H. Mais प्रतिहार signifie : « porte, « ce qui écarte le public, » et non l'endroit où l'on attend.

Le passage 37, 17, 18, renferme des difficultés que l'on croit devoir signaler, puisque ni les deux traductions, ni les notes de M. Chézy, p. 191, n'ont pu les écarter entièrement.

Singulière tournure, 38, 1, अध्याक्रान्ता वसतिर् अमुनाप्याश्रमे सर्वभोग्ये, pour dire : « Son séjour dans « l'ermitage nous procure abondamment toute sorte « de jouissances. » तप :, 38, 2, « mérites. » C. « vertu. » H. Nous ne pensons pas que l'idée de « vertu » ait une expression exactement correspondante en sanscrit.

नगरपरिघप्रांशुबाहु :, 38, 9, « ayant le bras vigou- « reux comme le verrou de la porte d'une ville. » Une expression semblable, probablement tirée du sanscrit, se trouve dans la Description de Benarès, poëme siamois. Voyez Leyden, *Asiat. Res.* X, 256. Calc. D'énormes barres de fer aux portes se trouvent encore dans des villes construites dans des temps récents par des architectes indigènes (Mr Stewart Mr Kenzie, *Tour.* 226. Lond. 1823). C'était sans doute pour qu'elles pussent offrir plus de résistance aux éléphants que l'on employait pour les enfoncer, après avoir garni leurs fronts d'épaisses plaques de fer.

अभिवाद्ये भवन्तौ, 38, 13, « recevez mon salut. » C. « Je vous salue, sages jeunes gens. » H. Il y a donc de trop dans une traduction et trop peu dans l'autre.

सारथिद्वितीयेन भवता, 38, 20, *δεύτερος αυτὸς.* छायाद्वितीय *Nalus.*

H. prend अपवार्य, 39, 1, pour « à part, » ce que C. traduit plus exactement par « à part au roi, » car भवत:, *ib.*, est une allocution directe : « on vous place « une main amicale à la gorge. »

भुजचक्र, 39, n. 3, « ce bras si occupé d'ailleurs. » C. « bras héroïque. » H. Sont-ce les insignes de la royauté que Douchmanta est censé porter à la main?

Le nom du messager करभ, 39, n. 4, paraît se rapporter à la signification de « jeune éléphant. » करभ « main, » est bien καρπὸς, qui, dans sa signification de « métacarpe, » a été regardé comme identique avec κάρφος; dans les deux langues, même lorsqu'il est écrit कलभ, ce mot n'a aucune étymologie raisonnable, à moins qu'on ne veuille le dériver de गृभ्.

देवीनां सकाशात्, 39, n. 4. Il faut lire probablement साकाशात् ou आकाशात् « envoyé par la reine-mère. » C. « de la proximité de la princesse. » H., ce qui paraît trop à la lettre, car आकाश est exactement le حضرت des temps plus modernes.

Nous ne voyons pas pourquoi C. et H. rendent, आज्ञाप्, 40, 7, par « faire savoir, » et n. 2, par « or- « donner. »

दीर्घायुषा अवश्यं संभावितव्या, 40, n. 3, « la pré- « sence de votre majesté est indispensable. » C. « A cette fête, nous devons nécessairement, pour la « plus longue durée de notre vie, être réunis. » H., ce qui, sans aucun doute, est le véritable sens. दीर्घ دراز, et peut-être δολιχὸς, долгій.

किं प्रतिविधेयं, 40, 11, « quel parti prendre? » C. « De quel côté me tournerai-je? » H. « Que faire? » serait à la fois plus court et plus exact. Voy. Wilson, विधेय.

पुरः प्रतिहतं, 40, 15, « heurté de front; » C. et H. ont passé le premier mot.

H. prend सभवान्, 40, 16, comme se rapportant à ce qui précède : « reçu par la princesse comme « un fils, comme mon compagnon. » C. le rapporte à ce qui suit, ce qui cadre bien avec अर्हति et donne un sujet à cette phrase, qui sans cela n'en aurait point. On peut regarder le स dans सभवान् comme dans सनाथ, ne changeant pas le sens du mot.

तपोवनावरोधः परिहरणीयः, 41, 7, « pour protéger les vénérables ermites. » C. « pour ôter les « obstacles de la forêt sacrée. » H. On pourrait prendre aussi अवरोध dans le sens de « dérangement causé « par les chars et la suite du roi, qui pour cela les « renvoie. »

आतपलंघनात्, 43, 10, « Sacountala que consume « une fièvre brûlante » (Chézy). « Par cette chaleur « extrême Sacountala ne se sent pas bien » (Hirzel). La première traduction paraît plus exacte, आतप signifiant « fièvre, » et लंघनम् « l'action d'assaillir, « de marcher en bondissant, » comme 91, 11 तमसा लंघ्यते (fut assailli par les ténèbres, cf. ὃ δ' ἄρ' ἔστορε νυκτὶ θοῇ ἀτάλαντος ὑπώπια), et 151, n. 4, एषा त्वां केशरिणी लंघयति « cette lionne sautera sur toi. »

Une idée semblable, exprimée de la même manière, se trouve dans ce passage énergique du Schanfara (M. de Sacy, *Chrestomathie*, II, 140) :

والف هموم ما تزال تعوده

عيادا كحمّى الربّع او هي اثقل

M. Chézy, dans sa traduction, omet तस्या : शरीरनिवापनाय, 43, 11, « pour les placer sur ses « membres » (Hirzel); ce qui est exact, puisqu'il faut y rapporter नीयन्ते.

वज्रसारी, 44, 10, pourrait signifier « formé de « l'essence de la foudre, foudroyant. » M. Chézy, avec un tact exquis, s'est décidé pour l'autre sens, « pointes de diamants; » les Indiens croyant que ces derniers et la foudre sont formés de la même matière. On pourrait citer encore le témoignage de Ward (I, 570, édition Seramp.), que des flèches à *pointes de diamants* se trouvent chez les anciens Indiens; mais un auteur aussi superficiel et systématique ne mérite guère de confiance dans ces sortes d'objets, non plus que dans beaucoup d'autres.

उपालब्ध, 44, 14, « implacable » (Chézy). « Au- « quel je dois adresser mes plaintes » (Hirzel). Il semble qu'alors il faudrait la forme अनीय. On retrouve au reste ce verbe signifiant « maudire, » p. 127, 15; 128, 1, 3; « injurier, » 140, 7; « recevoir, » 160, 1.

C'est peut-être la mesure du vers qui a porté Calidasa à préférer l'expression श्रवणोपकण्ठे, 44,

17, à उपकर्णम्. Chézy : « tendre l'arc avec encore « plus de vigueur. » Hirzel : « tirer l'arc jusqu'à « l'oreille; » ce qui, quoiqu'en vers, est plus littéral.

अनुज्ञा, 44, 19, a la signification bien connue et qui revient souvent de « congédier, accorder comme « faveur ou politesse la permission de se retirer » (*Non amplius vos moramur, Quirites*), *beurlauben* ou *entlassen*, en allemand. Néanmoins les deux traductions ne le rendent pas bien exactement, et M. Hirzel, par mégarde, a omis les mots तावद् एनाम् विलोकयामि, 44, 20.

लतावलयवत्सु मालिनीतीरेषु, 45, 1, « la rivière Ma- « lini, dont les bords sont dessinés (indiqués au loin) « par des lianes. » Cette image a disparu dans les deux traductions : « où ces arbres touffus répandent « un si délicieux ombrage » (Chézy); « les bords « riches en buissons » (Hirzel). Cette Malini, au reste, ne saurait être la rivière de ce nom qui coule à l'occident de Lahore; peut-être même elle ne doit son existence qu'au génie créateur du poëte, et la philosophie n'a pas empêché Platon d'en agir de même dans un cas analogue.

वीथ्या गता, 45, 3, « elle a passé *par* ce chemin, » comme आलिंगितुम् अङ्गैः, 45, 8, « embrasser. »

Le sens ne paraît pas clair dans सम्मीलन्ति न तावद् बन्धनकोषाः पुष्पाः, 45, 4; de même dans आननमुर, 47, 12.

नेत्रनिर्वाणम्, 45, 13, « ce charme de mes yeux »

(Chézy). L'expression de M. Hirzel, *vergehn*, est aussi exacte que difficile à rendre en français; comparez निर्वृत्त स्वः, 55, n. 2, et ब्रह्मनिर्वाणम्.

M. Hirzel rend तत: प्रविशति, 45, 17, par « entre « sur la scène; » M. Ch. « dans la position décrite, » en supposant que le mot प्रविश् est devenu une expression technique dans ce qui concerne la mise en scène; et, en effet, Sacountala est représentée assise.

काठिण्ययुक्तस्तनं, 17, 12, « son sein, quoique « ferme de jeunesse, se divise un peu plus sur sa « poitrine élevée » (Chézy); « son sein paraît moins « délicat » (Hirzel); « son sein est ferme, a diminué « de volume? »

Le participe indéclinable soumis virtuellement à l'inflexion, दृष्टो विवृत्य अनया, 48, 9, « moi regardé « par elle, qui se tournait (vers moi). »

M. Chézy paraît avoir préféré महानद्या à महानद्या: du texte, 49, n. 2, en traduisant « une belle rivière. » Hirzel, « de grands fleuves. »

प्रयतध्वं यथा तस्य राजर्षेर् अनुकम्पनीया भवामि, 49, n. 3, « imaginez quelque expédient pour rendre « le roi (*sic*) sensible aux peines que j'endure » (Chézy); « nous voulons nous efforcer d'exciter la « pitié de ce sage royal » (Hirzel). अनुकम्पनीया a le sens et le régime d'un substantif, comme चित्तप्रमथिनी (बाला) देवानाम् अपि.

M. Hirzel a omis les mots एषु दिवसेषु प्रजागरकृश

इव लक्ष्यते, 50, n. 2, « depuis quelques jours (de-« puis qu'il est ici) il a l'air d'être amaigri par des « veilles. » La suite du discours n'est plus liée si cette phrase y manque.

नियोगो विकल्प्यते, 50, n. 5, « mais..... il faut y « songer » (Chézy); « cette idée pourtant doit être « considérée » (Hirzel). L'indicatif au lieu du potentiel ou de l'impératif.

तेन हि आत्मन उपन्यासानुरूपं चिन्तय ललितोपनिबद्धकं गीतकं, 50, n. 6, « eh bien! rêve donc à « quelque petit couplet bien tendre, qui soit comme « le prélude d'une déclaration plus sérieuse » (Chézy); « un petit verset digne de ton origine et contenant « l'ardeur de ton amour » (Hirzel). Mais उपन्यास ne signifie pas « origine; » serait-ce « qui puisse compter « pour un gage, pour un indice de ta part? »

दुराप:, 51, 6, « insensible et rebelle à l'amour » (Chézy); « qui fait la difficile (littéralement *la prude*) » (Hirzel); ce qui est plus exact.

« Après une journée chaude, qui s'aviserait de se « garantir par une ombrelle des rayons de la lune « d'automne? » 51, n. 2. Ce passage paraît se rapporter à 44, 9: विसृजति हिमगर्भा अग्निम् इन्दुर् मयूखै:, et au nom de हिमांशु, donné à la lune. Les Indiens connaissaient-ils les effets du rayonnement de la lune, si bien démontrés par les expériences du docteur Wells?

M. Hirzel traduit भ्रु par « paupière, » au lieu de

« sourcil, » quoique le mot allemand *braue* soit identique en forme et en signification avec le sanscrit; la métrique n'y obligeait pas, les deux mots *wimper* et *braue* étant également des trochées. Ni lui ni M. Chézy n'ont rendu एक, dans l'expression उन्नमितैकभ्रूलतम् आननं, 52, 1, qui peut-être se rapporte non à भ्रु, mais à लता, « une face dans laquelle « un fil de sourcil s'élève, est arqué. »

पुलक, 52, 2, « léger frisson » (Chézy); « fossette » (Hirzel); Wilson le donne comme synonyme de रोमहर्ष.

On écrit sur une feuille पदेहदभक्त्या, 52, n. 2. Les différents padas formaient-ils autant de lignes brisées? ou faut-il prendre *pada* dans le sens un peu modifié qu'il a page 104, 14, où le roi, regardant Sacountala courroucée, dit : वचोऽपि परुषाक्षरं न च पदेषु संगच्छते.

On voit par 52, 13, que तप् signifie « chauffer, « échauffer, » et दह् « brûler. » Ce dernier se retrouve dans *δαίω*, *δαὶς*; le premier dans تافتن, آفتاب, *tepidus*, теплый; mais ce n'est qu'en sanscrit que les deux expressions sont réunies. Nous croyons dans l'erreur M. Hirzel, qui traduit « la fleur de la « nuit fleurit encore durant le jour, » ग्लपयति यथा शशङ्कं न तथा हि कुमुद्वतीं दिवसः, 52, 14, « le jour « fait disparaître (entièrement) la lune, mais non le « lotus » (*nymphæa esculenta*, qui ferme seulement les

pétales). M. Chézy a indiqué ce sens par « reçoit « seulement une atteinte passagère. »

सन्दृष्टकुसुम, 53, 5, passé par M. Hirzel, est rendu : « jonché de fleurs; » par M. Chézy. « Sont-ce des « fleurs arrachées, coupées? » शिलातलेकेशे, 53, 2, n'est pas rendu par M. Chézy, dont au reste la traduction de औषध, 53, n. 3, « calmant, » paraît préférable à celle de M. Hirzel, « médecine. » Ce dernier, en outre, rend द्वयोर्युवयोः, 53, n. 5, par « jeune homme et jeune fille, » au lieu de « vous « deux, » le duel double étant au moins aussi usité qu'en grec.

उक्तवाहिनीं करोति माम्, 53, n. 5, « me porte à « vous adresser questions sur questions » (Chézy, Hirzel); mais le premier mot ne signifie que « cau- « seuse. » अनुताप, 53, 16, « chagrin » (Hirzel). Il paraît qu'il signifie toujours « repentir. »

साधारण, 54, 9, « mutuel » (Hirzel); et non « d'un « prix infini, » cf. साधारणोऽयम् उभयोः प्रणयः, Urvasi 27, 8. Mais, pour अनुगृहितोस्मि, 54, 9, littéralement « je suis favorisé; » nous croyons « je le « mets au-dessus de tous les biens » (Chézy) plus exact que « je le saisis avec joie » (Hirzel). De même que pour ग्रीष्मे, 55, n. 3, « dans un jour d'été » (Chézy); et non « dans la chaleur de midi » (Hirzel). ग्रीष्म est une des six saisons, correspondant à nos mois de juin et de juillet.

परोक्षं, 55, n. 6, « à son insu » (Chézy); « en son « absence » (Hirzel); ce qui est préférable.

अवस्थासदृशम् उत्थाय चलिता, 57, 11, « elle se « lève avec lenteur et fait quelques pas pour s'éloi- « gner » (Chézy); « elle se lève, chancelante d'après « (par suite de) son état » (Hirzel). « Comme il con- « vient à son état (étant seule, elle veut s'éloigner)? »

अलं गुरुजनाद् भयेन, 58, 15. On s'attendrait à un mot composé, d'autant plus que c'est en prose.

कथम् इदानीं नोपलप्स्ये देवं यद् माम् आत्मनोऽनीशाम् परगुणैर् लोभयति, 58, n. 2. Miranda: « I am a fool « to weep at what I am glad of. » (Shakesp. *Tempest.*)

निर्गतोस्मि, 59, 1, « je suis refusé » (Chézy); « je « suis perdu » (Hirzel), ce qui est trop fort; littéra- lement « je suis éconduit. » निरपेक्षेव गतासि, 59, 12, « comment pouvais-tu m'abandonner si cruelle- « ment? » (Hirzel.) M. Chézy nous paraît plus près du sens de l'original : « au mépris de cet amour. »

शिरीषस्य बन्धनम्, 59, 14, « buisson de siricha » (Hirzel), ce qui est inexact; M. Chézy entend le dernier mot du lien ou de la chaînette de métal qui rattache les fleurs du siricha, et le sens de la phrase ne laisse pas de doute à ce sujet : कठिनं खलु ते चेतः शिरीषस्येव बन्धनम् « ton esprit (qui « tient réunies les diverses parties du corps) est dur « comme le lien (de métal qui serre les fleurs) du « siricha. »

Il semble que c'est à tort que M. Chézy a pensé à दैवम् en traduisant « le destin qui s'est montré si « prompt à me secourir. » परिदेवितानन्तरम्, 60, 14, « au milieu de mes douleurs » (Hirzel); « au milieu « de mes plaintes » serait plus exact.

नवमेघोज्झिता धारा, 60, 17, « rosée » (Chézy); « pluie matinale (ou printanière) » (Hirzel). Il nous semble que धारा est synonyme de शीकर, 57, 6, dont le sens est fixé par un passage de l'Oumotpatti: भागीरथीनिर्झरशीकराणां वोढा (वायुः) « le vent qui « emporte la pluie fine des cataractes du Bhagouira- « thi. » C'est le بغش des Arabes.

Sacountala स्पर्शं रूपयित्वा, 61, 15, « témoignant « un léger frémissement » (Chézy); « lui presse dou- « cement la main » (Hirzel), ce qui est inadmissible. M. Chézy, page 208, propose de changer अभिप्रेतं en अभिप्रीतं, 62, 2, changement qui ne paraît pas nécessaire. Il trouve la comparaison 62, 5-9, trop raffinée; mais elle devient tant soit peu plus naturelle si l'on traduit littéralement श्यामलता « branche « verdoyante (délicate comme une fleur) » (Hirzel); et non « bras enchanteur, » cette expression se rapportant à कामतरु, 61, 14.

नाहं रमणीयम् आत्मनः सेवावकाशं शिथिलयिष्ये, 62, 15. Les deux traductions ont effacé l'allusion, clairement indiquée par le verbe, du bracelet qui a glissé du bras et d'où Calidasa a tiré toute cette scène.

M. Hirzel, en traduisant « proximité, » paraît avoir lu निकषात् au lieu de निकर्षात्, 63, 6, qui ne donne pas de sens.

M. Chézy reproche à Jones d'avoir traduit वक्त्रं ढौकते, 63, 14, par « il l'embrasse; » mais ce n'est que la règle théâtrale pour les natakas, et non le sens ordinaire de टौक ou ढौक्, qui peut préciser ici la signification. Lorsqu'on voit cette racine avoir pour initiale une cérébrale, pour voyelle une triphthongue, et une gutturale pour finale (cf. लुच् et लोक्), on peut supposer que c'est une expression prise du langage vulgaire des acteurs et conservée plus tard comme mot technique.

वृत्तान्त, 64, n. 1, « état. » अन्त ne serait-il plus qu'une espèce de terminaison? Bopp, *Grammaire*, § 663, hésite à ce sujet.

Gautami दृष्ट्वा अभुत्थाप्य, 64, 15, « la regardant et « la relevant. » Ces expressions sont omises par M. Hirzel; cf. le titre.

लघुसन्तापानि ते अङ्गानि, 64, n. 5, « j'espère que « ta fièvre est diminuée » (Chézy); ce qui est plus littéral que « tes douleurs se sont-elles un peu adou- « cies? » (Hirzel.)

आमन्त्रये पुनरपि परितोषार्थं, 65, n. 3, « puissiez- « vous bientôt me voir complétement heureuse » (Chézy); « je t'implore (bosquet) de me rendre en- « core une fois heureuse » (Hirzel), ce qui est le véritable sens.

STAHL.

NOTE

Sur les étoiles filantes, par M. DE HAMMER-PURGSTALL.

Dans les annales et chroniques arabes on trouve fréquemment la description du phénomène extraordinaire du ciel embrasé par des étoiles qui filent, phénomène qui a occupé l'attention de l'académie encore au mois de novembre passé. En me rappelant, à cette occasion, ces passages, j'ai pensé que si ce phénomène était l'effet de la révolution régulière d'un corps céleste qui reviendrait en volcan ambulant dans sa ronde de temps en temps au même point du ciel, ce retour devrait peut-être se trouver constaté par les dates des jours ou des mois auxquels ce phénomène a été observé dans le cours des siècles. Parcourant les ouvrages où je croyais avoir lu ces passages, j'ai en effet retrouvé plus d'une description de ce phénomène, mais trois seulement ont les dates données de mois ou de jour. Le premier dans l'Histoire de la Domination des Arabes en Espagne par Condé, au mois de *zilguidé* de l'an 289 de l'hégire, c'est-à-dire au mois d'octobre de l'an 902 de notre ère. N'ayant pas sous la main la traduction française de cet ouvrage, j'en transcris le texte de l'espagnol, tome I, p. 399. «En la luna dylcada de este mismo año (289)

« murió el Rey Ibrahim ben-Ahmed, y aquella noche « se vieron como lanzadas infinitas estrellas que se « esparcieron como lluvia à derecha é izquierda, y « se llamó este año *el de las estrellas.* » Le second passage daté se trouve dans l'histoire du Caire[1] par *Soyouti*, à l'an 420, au mois de redjeb, c'est-à-dire au mois d'août 1029. Il paraît cependant que ce passage doit s'entendre plutôt d'aérolithes :

« Et dans cette année, au mois de redjeb, tom- « bèrent beaucoup d'étoiles avec grand bruit et avec « une forte lueur[2]. »

Le troisième passage donne seul la date du jour; il se trouve également dans cette histoire de *Soyouti*, au dernier moharrem de l'an 599, dans la nuit du samedi (19 octobre 1202). Il y est dit : « L'an 599, « dans la nuit du samedi, dernier moharrem, les « étoiles jetaient des vagues au ciel vers l'est et « l'ouest, et volèrent comme des sauterelles dis- « persées de droite à gauche; cela dura jusqu'à l'au- « rore. Le peuple était en détresse et transi de peur « à la vue de ce phénomène, *qui n'arrive qu'en des* « *années déterminées.* » Les tablettes chronologiques de Hadjicalfa, qui ne marquent rien aux deux années ci-dessus citées, marquent en 599 : « *Fluctuation des* « *étoiles au ciel dans la nuit qui précède le dernier du* « *mois de moharrem.* » Dans la traduction italienne de

[1] حسن المحاضرة فى اخبار مصر والقاهرة

[2] وفيها فى رجب انقضت كواكب كثيرة شديدة الصّوت قوية الضّو

Carli, p. 92 : « Nel mese di moharrem si osserva-« rono brillare e esser in moto tutte le stelle del « cielo, il che fu riputato per cosa molto prodi-« giosa [1]. »

En ne tenant pas compte du second phénomène, où il ne paraît être question que d'aérolithes, les deux phénomènes extraordinaires décrits par l'historien arabe en Espagne et en Égypte, à la distance de sept siècles, se rencontrent tous les deux au mois d'*octobre*. C'est aux savants astronomes à déterminer jusqu'à quel point cette différence de vingt et un jours dans l'intervalle de 634 ans (depuis 1202 jusqu'en 1836) peut se combiner avec le changement de date amené par la précision des équinoxes. Il me suffit donc d'appeler leur attention et celle de tous les orientalistes français qui ont à leur disposition les textes de presque toutes les histoires et chroniques arabes.

[1] تموّج نجوم در اسمان در شب كابل سلخ محرّم
سنه تسع وتسعين وخمسمايه فى ليلة السّبت سلخ المحرّم
ماجت النجوم فى السّما شرقًا وغربًا وتطايرت كالجراد
المنتشر يمينًا وشمالًا ودام ذلك فى الفجر وانزعج الخلق
وضجوا ولم يعهد مثل ذلك الّا فى عام المتعيّن

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 14 avril 1837.

M. Pavie (Théodore), élève de l'école spéciale des langues orientales, est admis comme membre de la Société.

M. le chevalier de Paravey écrit pour annoncer qu'il a reçu de M. de Hammer trois extraits d'auteurs arabes relatifs à des pluies d'étoiles, pour être communiqués à l'Académie royale des sciences et ensuite à la Société, et qu'il en désire l'insertion dans le journal, ainsi que d'un extrait qu'il communique lui-même sur une pluie d'étoiles observée en Anjou.

M. Brosset écrit pour présenter la Grammaire géorgienne qu'il vient de publier aux frais de la Société, et pour demander que soixante exemplaires lui soient accordés, ainsi que cela a eu lieu pour la Chronique géorgienne. Un membre fait observer que M. Brosset a dépassé dans ce travail les crédits qui avaient été ouverts, d'une somme de plus de douze cents francs; et, à cette occasion, il est de nouveau résolu que dorénavant aucun *bon à tirer* d'auteur ne sera valable, pour des impressions au compte de la Société, qu'autant qu'il sera accompagné de celui du commissaire spécial. La demande de M. Brosset est accueillie, et il lui sera remis soixante exemplaires de sa Grammaire.

M. de Erdmann envoie de Cazan l'Explication et le supplément de l'Histoire des Bouyides de Mirkhond.

M. Mohl met sous les yeux du conseil une des planches gravées qui doivent accompagner l'ouvrage de M. Schulz.

On s'occupe de la fixation de l'ordre du jour de la séance générale, qui est fixée au lundi 22 mai prochain.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Éléments de la langue géorgienne*, par M. Brosset jeune. (Ouvrage publié aux frais de la Société asiatique.) Paris, 1837. In-8°. Imprimerie royale.

Par M. le baron Mac Guckin de Slane, éditeur et traducteur. *Le Diwan d'Amro'lkaïs, précédé de la vie de ce poëte par l'auteur du Kitab-el-Aghani, accompagné d'une traduction et de notes.* Paris, 1837. In-4°. Imprimerie royale. Chez Dondey-Dupré; 20 francs.

Par M. de Paravey. *Communications faites à l'Académie des Sciences sur quelques découvertes modernes qui avaient été connues des anciens.*

Par le traducteur. *Le livre de la bonne doctrine*, traduit de l'hébreu par M. Pichard. Paris, 1837.

Par l'auteur. *Sur le passage du premier livre de la géométrie de Boèce, relatif à un nouveau système de numération;* par C. Chasles, ancien élève de l'École polytechnique. Bruxelles, 1836. In-4°.

Par le même. *Note sur les équations indéterminées du second degré.* In-8°.

Par le même. *Mémoires sur la géométrie des Hindous.* In-4°.

Par M. Franz von Erdmann. *Erläuterung und Ergänzung einiger Stellen der von Mirchawend verfassten Geschichte des Stammes Buweih.* Kasan, 1836. In-8°.

Par M. Christianus Lassen. *Institutiones linguæ pracriticæ*, fasciculus II. Bonnæ ad Rhenum, 1837. In-8°.

Par les éditeurs. *Collecçao de noticias para a historia e geografia das naçoes ultramarinas que vivem nos dominios portuguezes ou lhes são visinhas;* publicada pela Academia real das sciencias. Tom. V. Lisboa, 1836. In-4°.

Par les mêmes. *Roteiro da viagem de Fernam de Magalhães*, n° 11. In-4°.

Par l'auteur. *Historiolam, quæ inscribitur* Constantinopolitanæ civitatis Expugnacio, *e Cod. Chartaceo Bibl. Templi Cath. Strengnes. descriptam, Venia ampl. ord. philos. Upsal.* (*publicè proponit*) *Mag. Petrus Er. Ludov. Thyselius, antiquitatum septentr. docens et Sem Johannes Franzen, Sudermanno-Nericii in audit. Gustav. die* XXVIII *mart.* 1835. Upsalæ. In-8°.

Par l'auteur. *Hymnes et cantiques en hébreu;* par M. H. SOMMERHAUSEN.

Par les éditeurs. *Bulletin de la Société de géographie.* Seconde série; n°s 38 et 39.

BIBLIOGRAPHIE.

NOTE SUR LA NOUVELLE GRAMMAIRE GÉORGIENNE.

La nouvelle grammaire géorgienne publiée par la Société asiatique offre le travail de deux auteurs. Les sept premières feuilles ont été publiées par feu M. Klaproth, sur le manuscrit d'un missionnaire italien ; elles sont l'ouvrage d'une personne connaissant bien les détails et la pratique de la langue géorgienne ; il est à regretter que le reste du manuscrit n'ait point été retrouvé dans les papiers de M. Klaproth, parce que de cette manière tout le livre eût été du même jet et traité dans le même esprit. M. Brosset, l'auteur de la continuation, n'ayant pu se procurer le reste du manuscrit, a été obligé de s'en référer à ce qu'il avait exposé dans un autre livre, l'Art libéral, grammaire bien plus étendue, où se trouvent non-seulement les principes, accompagnés d'un grand nombre d'exemples, mais encore une foule de discussions entièrement inutiles aux personnes qui commencent et à celles qui n'étudient une langue que pour en acquérir la pratique.

Ainsi les Éléments de la langue géorgienne ne contiennent absolument que l'exposé des règles mécaniques du langage, avec assez d'exemples pour que l'on apprenne à en faire sûrement l'application. Des exercices nombreux gradués et variés, avec des transcriptions et traductions diverses, fournissent une ample matière à l'observation du génie de la langue géorgienne dans la conversation, dans le style simple, dans le patois de l'Iméreth, dans les plus hautes compositions. C'est sur ce dernier que l'auteur, comme il le devait, s'est le moins appesanti. L'errata et les additions placés à la fin de l'introduction doivent être consultés à chaque pas que

l'on fera dans la lecture du texte; par-là on évitera de graves erreurs et l'on finira par se rendre familier l'usage des Éléments.

M. Brosset est le seul de nos orientalistes qui se soit occupé avec zèle et persévérance de la langue et de la littérature géorgiennes. Jusqu'à ce jour cette branche des études asiatiques, qui n'offre aucun appât aux intérêts purement matériels, et n'ouvre chez nous aucune carrière à l'ambition, avait été presque entièrement négligée. C'est aux études désintéressées et aux savantes et infatigables recherches de M. Brosset que la Société asiatique doit en grande partie les nombreux documents de langue, d'histoire et de littérature géorgiennes, dont son recueil mensuel s'est enrichi depuis plusieurs années. La Grammaire qui fait l'objet de cette note mérite d'être appréciée, et place désormais son auteur au rang des hommes utiles qui consacrent leurs travaux à l'étude si vaste et si variée des langues de l'Orient.

Il reste à parler du tableau raisonné de la littérature géorgienne, formant la deuxième partie de l'introduction. On sent qu'un pareil tableau sera toujours incomplet: c'est un inventaire dressé pour une certaine époque; cet inventaire deviendra plus riche et plus développé au fur et à mesure des découvertes. Ainsi, pendant qu'il s'imprimait, l'auteur a reçu l'annonce de l'envoi prochain du catalogue d'une belle bibliothèque géorgienne. Cet envoi n'est pas encore arrivé en France.

L'auteur lui-même, en dépouillant deux manuscrits depuis longtemps en sa possession, y a trouvé des indications nombreuses relatives à la littérature qui ne sont point dans le tableau.

A propos du martyre de son ancêtre la reine Kéthévan, mise à mort par ordre de Chah-Abbas Ier, le 12 septembre 1624[1],

[1] C'est la date donnée par le manuscrit de la Société asiatique (p. 89). Pietro della Valle, VIII, 390, indique le 22 septembre; l'historien arménien Arakl, l'année 1074-1625. Ces dates seront discutées ailleurs.

le savant prince auteur de cette histoire cite (p. 77) : 1° Une relation italienne de l'événement en question que M. Brosset n'a pu encore retrouver;

2° Une histoire en vers du roi Théimouraz Ier, fils de Kéthévan, par le roi Artchil, fils de Chah-navaz Ier;

3° Un ouvrage de Giorgi Dawith, moine de Garesdji-Doddo, relatif à la même princesse;

4° Un ouvrage semblable de Bessarion, patriarche de Sakarthwélo, et un morceau oratoire d'Antoni Ier, dans son ouvrage intitulé *Tsqobil-Sitqouaoba*.

Le même auteur, dans une longue discussion sur la langue et la littérature géorgiennes, relève le fait curieux d'un archimandrite géorgien nommé Nicolas, appartenant à la famille des Orbélians, qui serait venu il y a cinq cents ans à Paris, et y aurait apporté le premier alphabet géorgien, qui a été reproduit dans l'Encyclopédie. Il attribue la traduction de l'historien Joseph à Pétritsi, et cite encore, outre un passage d'un joli roman dont il ne nomme pas l'auteur :

5° Un certain Jean Grdzéli-dzé et Arséni, évêque de Nicortsminda, dans l'Iméreth, vivant il y a plus de huit cents ans au couvent ibérien du mont Athos, traducteurs d'un traité de théologie en deux volumes;

6° Un noble de la famille de Tcholoqa, nommé Dawith, qui fit quelques changements et additions au Tariel, du temps du roi Iracli II;

7° Un David, fils d'Alexis, maître du royal auteur, qui ajouta aussi au Tariel plusieurs quatrains;

8° Un noble de la famille Tzitzi, nommé Nanoutcha, qui ajouta au même ouvrage quinze cents vers, sous les treize titres que possède le plus ancien manuscrit de la Bibliothèque royale, en sus du plus moderne, et qui ont été signalés ailleurs. Ce poëte, peu estimable d'ailleurs, vivait du temps de Wakhtang VI ou de Giorgi XII;

9° L'histoire de la prédication de saint André en Géorgie et de la conversion de ce pays au christianisme, par Abiathar, juif converti, et Salomé d'Oudjarma, la bru du roi

Mirian; ouvrage encore conservé dans les églises géorgiennes avec un soin religieux;

10° Les saints pères Stéphané et Dawith, premiers interprètes de l'Écriture sainte et de plusieurs livres arabes avant le temps de l'arménien Mesrob.

M. Brosset a trouvé enfin, dans un article de la Gazette littéraire de Tiflis, la mention des auteurs suivants :

11° Ilarion, au IXe siècle; Ioané, au Xe, Euthyme, Pétritsi et Stéphané, au XIe; Ephrem-le-Petit; Arsène Iqalroel; Iwané, fils de Taridch, au XIIIe.

12° Pour la géographie, les missionnaires de Bâle en Suisse ont fait paraître une bonne carte du Caucase; une autre a paru dans l'Atlas de l'empire ottoman de M. de Hellert; et l'infatigable voyageur M. Dubois prépare la plus importante publication dont la Géorgie ait été jusqu'à présent le sujet. L'histoire, la physique, la minéralogie, la géographie, toutes les sciences utiles et les arts agréables y seront dignement représentés.

BIANCHI.

JOURNAL ASIATIQUE.

MAI 1837.

ITINÉRAIRE

Du très-révérend frère Augustin Badjétsi, évêque arménien de Nakhidchévan, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, à travers l'Europe; écrit en langue arménienne, de sa propre main, ainsi que l'a reconnu et attesté le révérend frère Antoine *Najari*, son parent et son neveu (*nepos*), Apracounétsi, envoyé du roi de Perse au roi très-chrétien. Paris....., mars 1674. Traduit sur le manuscrit arménien de la Bibliothèque royale 31, Supplément, p. 131-154, par M. Brosset jeune.

(Suite et fin.)

De là, en six jours, j'arrivai à la ville de Rome[1], la tête de toute la chrétienté. Je vis sur la route beaucoup de villes et de villages peuplés de vrais chrétiens. Cette sainte ville est merveilleusement belle et pleine de tombes et de reliques d'un grand nombre de saints. Il y a mille églises, toutes dé-

[1] La distance est de 42 lieues.

corées de marbre et d'or, et que la langue de l'homme ne peut décrire. Nous ne parlerons que de sept églises, tellement célèbres et vénérées jusqu'à ce jour, et fréquentées par tant de pèlerins, que celui qui vient à Rome ne fait pas de prières méritoires tant qu'il n'a pas visité ces sept églises.

La première, celle consacrée aux princes des apôtres, Pierre et Paul, est très-grande et belle et peut contenir cent vingt mille personnes [1], sans que tout soit encore plein. Il y a vingt coupoles [2] et beaucoup de voûtes ornées d'or, de marbre et de pierres précieuses. Les tombes des saints sont au milieu de l'église; au-dessus quantité de lampes d'or et d'argent brûlent sans cesse. L'église est très-riche en revenus, en vêtements sacerdotaux, en croix, en *bâtons*, en calices et en reliques de saints. Son revenu quotidien est de cent mille pièces d'or [3]. La hauteur de la voûte est telle que la pomme qui est sur la croix de la grande coupole, bien que pouvant contenir douze personnes [4], ne paraît pas, d'en bas, plus grosse qu'une pomme ordinaire. Il y a une porte de la Miséricorde, qui ne s'ouvre qu'une fois en douze ans, par la bonté de Dieu, en faveur des

[1] Ici le nombre est exprimé en cette sorte ի հետ ձռ cent mille et vingt en sus; cependant si, comme on peut le croire, ի est pour ի՛, le sens serait que l'église peut contenir cent mille hommes et qu'*ensuite* il y a encore de la place.

[2] Ce nombre est exprimé par բժ deux dizaines.

[3] կարմիր դարպաս; mot à mot, pièces rouges; mon guide arménien m'a dit que le second mot qui, proprement, signifie *palais*, s'emploie pour *revenu*. Ainsi ce serait cent mille *pièces rouges*.

[4] Seize personnes assises, suivant M. Valery (tom. IV, 14).

personnes qui se trouvent là en ce jour. L'homme n'a point de paroles pour dire quelle est la beauté de cette église. Le palais du pape en est voisin. Il y a une seconde église sous celle-ci [1]. La construction en est tellement vaste, magnifique, élégante, qu'elle n'a point de pareille dans l'univers entier. Trois cents hommes [2], toujours occupés à la réparer, habitent sur le faîte de l'édifice.

Après cette église vient celle de Saint-Paul hors de la ville [3], admirablement belle. On y voit deux cents champignons de marbre, sur chacun desquels trois hommes sont fort à leur aise. Tout immense qu'elle est, partout ce sont des marbres, de l'or, des pierres précieuses; elle est remplie de tombes et de reliques des saints. De là j'allai aux trois sources du lieu où saint Paul fut décollé. Toutes trois sont-elles taries, quand on a prononcé trois fois le nom de Jésus, elles recommencent à couler. Il y a une chapelle contenant les reliques de onze mille martyrs, ainsi que beaucoup d'autres restes et tombes de saints. Il y a trois églises toutes plus belles les unes

[1] Les Grottes du Vatican, église souterraine de Saint-Pierre, à l'exception de quelques mosaïques et monuments anciens, ne répondent pas complétement à l'idée que l'on se fait des anciennes catacombes chrétiennes. (Valery, tom. IV, pag. 12.)

[2] Une population d'ouvriers, toujours occupés des réparations, habite le sommet du temple, qui semble une place publique en l'air. (*Ib.* p. 14.)

[3] M. Valery parle aussi d'une église de Saint-Paul-aux-trois-Fontaines, mais située dans Rome; on y voit les trois fontaines qui jaillirent à la place où bondit trois fois la tête de l'apôtre, décapité par faveur en sa qualité de citoyen romain. (*Ib.* p. 131.)

que les autres, et brillantes d'or. De là j'allai à Notre-Dame de l'Annonciation, belle et magnifique église qui renferme les reliques et les tombes de beaucoup de saints.

J'allai ensuite à l'église de Saint-Séphasdianos, au lieu dit Katakoumba [1], où sont beaucoup de cavités, dans lesquelles furent ensevelis un grand nombre de chrétiens au temps du paganisme. Il s'y trouve quantité de saintes reliques, toutes enchâssées dans l'or, et les tombeaux de beaucoup de saints. C'est une belle et brillante église, toute resplendissante d'or et de marbre. En sortant de ce lieu on retourne à la ville. Sur la route est une belle église, dans le lieu où Jésus-Christ apparut à saint Pierre et lui dit : « Maître, où vas-tu? » et l'apôtre s'en alla à Rome pour être crucifié. On voit encore en ce lieu la trace du pied de Jésus-Christ.

Je sortis de là, et, rentrant dans la ville, j'allai à Saint-Jean-Baptiste, grande et brillante église, ornée de marbre et d'or et de pierres précieuses. C'était autrefois le palais du grand Constantin, qui lui-même fit construire l'église sur cet emplacement. Il y a beaucoup de reliques et de tombes de saints; entre autres, on y remarque les têtes de saint Pierre et de saint Paul. Auprès est une chapelle, où est le bassin dans lequel l'empereur Constantin fut bap-

[1] Ces catacombes s'étendent à six milles. Les auteurs racontent que quatorze papes et cent soixante et dix mille martyrs furent ensevelis dans ces tortueuses galeries, catacombes de la foi. (Valery, tom. IV, pag. 130.)

tisé. Il y a bien d'autres choses merveilleuses. Cette église a une porte, dite de la Miséricorde, que l'on ouvre tous les quinze ans, par un effet de la bonté de Dieu; elle renferme quantité de merveilles qu'il est impossible à l'homme de décrire. Il s'y trouve une chapelle en pierre, nommée la Sainte-Échelle [1], formée des pierres de l'escalier par où passa Notre-Seigneur au temps de sa passion. Le sang se voit encore dans les endroits où il a coulé. On l'apporta de Jérusalem pour le dresser ici. On monte les degrés à genoux, en répétant à chaque marche un *pater noster* et un *ave Maria*.

De là j'allai à l'église de la Croix [2], bel et grand édifice tout orné de marbre et d'or, et de pierres précieuses. C'est là que se conserve avec beaucoup de vénération le bois vivifiant de la croix du Seigneur, qui y fut envoyé par Hélène, mère de Constantin. Il y a également beaucoup de reliques et de tombeaux de saints.

De là j'allai à Saint-Lorentsios [3], grande et brillante église toute dorée, où sont les reliques et les tombes de beaucoup de saints, entre autres celles de saint

[1] *La Scala santa*, beau portique de Fontana, construit par Sixte V, conserve, selon une tradition, les vingt-huit degrés de la maison de Pilate, montés et descendus par le Christ pendant sa passion. (Valery, tom. IV, p. 89.)

[2] La basilique de Sainte-Croix-en-Jérusalem a été fondée par sainte Hélène sur les ruines des jardins de l'infâme Héliogabale et de l'amphithéâtre *Castrense*. (*Idem*, pag. 95.)

[3] C'est dans cette église que le pape Honorius III couronna empereur de Constantinople Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre. (*Idem*, pag. 96.)

Lorentsios et de saint Esdéphanos, premier martyr. On y voit beaucoup de cavités, et un grand nombre de chrétiens y furent enterrés au temps du paganisme.

De là j'allai à Notre-Dame, grande et admirable église, toute de marbre et d'or et de pierres précieuses, où sont conservées les reliques et les tombes de beaucoup de saints, et entre autres la crêche du Sauveur, et le manuscrit de l'évangile de saint Matthieu. Il y a ici une porte de la Miséricorde qui s'ouvre tous les douze ans par un effet de la bonté de Dieu. Telle est la description des sept églises [1] : 1° Saint-Pierre et Saint-Paul; 2° Saint-Paul; 3° Saint-Séphasdianos; 4° Saint-Jean-Baptiste; 5° La Sainte-Croix; 6° Saint-Lorentsios; 7° la grande Notre-Dame.

Il y a en cette ville des églises de toutes les nations. Celles des Arméniens sont : Sainte-Marie-Égyptienne et l'oratoire de Saint-Grégoire l'Illuminateur, qui est très-magnifique. On compte dans cette sainte ville plus de dix mille prêtres, cardinaux, patriarches, archevêques, évêques; une foule de prêtres de toutes les nations s'y succèdent sans cesse, et un nombre infini de ministres font les fonctions du culte dans l'église de Dieu. C'est pour ainsi dire le centre de la domination de tous les peuples et de

[1] Le voyageur se sert ici du mot օթն pour dire *sept*, et de celui de աւթներորդ pour *septième*. Ce sont des mots altérés, au lieu de եօթն եօթներորդ, de façon qu'il est possible de les confondre avec ութն, ութներորդ qui signifient *huit*, *huitième*.

leur enseignement. Les prédicateurs, les docteurs de tous les peuples y sont innombrables. Qui resterait trois ans dans cette ville ne pourrait pas encore voir tout ce qui doit être vu.

Il y a beaucoup d'hospices[1] et de maisons pour les orphelins; et en général dans toutes les villes du Frankisdan, il y a comme ici des hôpitaux, les uns pour les femmes, les autres pour les hommes. Dès qu'on apprend qu'il y a quelque malade, quelque malheureux, délaissé ou étranger, on va lui porter du secours. Dans chaque hospice il y en a deux cents, trois cents, quatre cents dans des lits, soignés sans interruption par une foule de médecins et de serviteurs, qui leur donnent tout ce dont ils ont besoin. Il y a dans ces hospices une chapelle pour les malades, et des prêtres qui récitent continuellement l'office ou célèbrent des messes pour eux, et leur administrent tous leurs besoins spirituels. Quant aux maisons d'orphelins, dès qu'on apprend que quelque orphelin ou enfant indigent ne peut se suffire à lui-même, ou que quelque enfant serait livré à la prostitution, le soir on va les enlever, et on les dépose dans ces maisons d'asile; on les réunit

[1] M. Valery cite, entre autres, deux hôpitaux de femmes de la place Saint-Jean-de-Latran, qui sont tenus avec un soin particulier, et que le pape visite tous les ans en procession le jour de l'octave de la Fête-Dieu. Il y a un poêle tous les dix lits pour tenir chaudes les potions des malades. (*Op. cit.* tome IV, page 94.) Dans l'hospice Saint-Michel, qui réunit au delà de sept cents personnes, il y a des ateliers d'arts mécaniques, une filature, une fabrique de draps, et une école de beaux-arts pour ceux des élèves qui donnent quelques espérances. (*Ib.* p. 133.)

ensemble, on les élève, on les laisse grandir, on les instruit dans les diverses connaissances. Ils apprennent à lire, à coudre[1], à *menuiser*[2], à dessiner; les garçons et les filles se forment aux ouvrages de leur sexe, chacun de son côté. Arrivés à l'âge mûr, pour l'amour de Dieu on leur fournit tout ce dont ils ont besoin : tel est le traitement fait aux malades et aux enfants délaissés. Il y a également dans chaque ville des asiles pour les voyageurs étrangers, où ils reçoivent, suivant les commodités que présente chaque lieu, les choses nécessaires. Dans chaque ville il y a six, dix, vingt, cinquante, soixante couvents de religieux tous vivant d'aumône; il s'y fait encore pour Dieu bien d'autres bonnes œuvres que l'on ne peut toutes décrire.

Le Frankisdan a une année d'étendue, d'une mer à l'autre; partout ce sont des chrétiens. Les villages sont sur les villages, les citadelles sur les citadelles, les villes sur les villes. On ne manque jamais de rencontrer des maisons sur la route. C'est un pays très-beau et fertile, et moi, pécheur, dans un si grand voyage, j'ai toujours été assisté d'argent jusqu'ici par les religieux.

La première fois que j'entrai dans Rome, en l'an 1610[3] de l'incarnation de Notre-Seigneur Jésus-

[1] դերզիկ pour դերժիկ.

[2] խարատութիւն, mot dont le sens est resté douteux.

[3] Je n'ai encore pu par aucune espèce de calcul arriver à retrouver précisément cette date, en partant du point où il est possible de fixer le commencement de la chronique de notre voyageur.

En effet, il entre à l'école à l'âge de huit ans; et consacre d'abord

Christ, moi, pécheur, j'ignorais la langue du Frankisdan, mais je savais bien celle du Leh. Quand je

cinq ans, puis une sixième année à l'étude; et tout à coup, sans transition, il nous parle d'un fait qui s'accomplit en l'an 1604, puis en 1605, lui étant très-jeune (il pouvait avoir quinze ans). On ne peut guère assigner moins de six mois pour la deuxième expédition de Chah-Abas en Arménie, la captivité et le retour des Arméniens. Après quoi l'auteur passe d'abord huit mois au village de Khochgachen; l'année 1606 est donc plus que terminée. Trois ans, durant lesquels il séjourne auprès de l'ambassadeur, nous mènent en 1609, et il ne nous reste plus qu'une année pour le voyage à travers l'Europe; Avkosdinos avait alors dix-neuf ans. Or toutes les journées notées de son voyage nous donnent :

Depuis l'embarquement à Derbend, jusqu'à l'arrivée à Cracovie.....	79	jours.
Auxquels il est nécessaire d'en ajouter quelques-uns pour le voyage d'Ispahan à Derbend, soit.....	30	
Quelques-uns pour le séjour à Astrakhan et les difficultés du départ, soit.....	8	
Enfin pour l'arrivée de la limite des steppes à Moskov et à Calouga, et le séjour, soit.....	15	
Et pour le trajet de Calouga à Cracovie, soit.....	8	
	140	

Il séjourne six mois à Cracovie, soit.....	6 mois.	
Il arrive à Hambourg en.....		40
Depuis l'embarquement à Hambourg jusqu'au départ de Barcelone il a noté.....		177
Auxquels il me paraît que l'on peut bien ajouter une huitaine pour le séjour à Saint-Jacques.....		8
Enfin de Gênes à Rome le voyageur a noté.....		36
		261

Somme des jours..... 401 jours.
Et des mois..... 19 mois 11 jours.

Et ajoutant ces 19 mois à 1609, nous arrivons au milieu de 1611.

Comme l'auteur a écrit ses dates en lettres, il peut fort bien s'être trompé. Par exemple, à la première, en écrivant, lui ou le copiste

fus satisfait de mon séjour à Rome, je résolus d'alle dans le Leh, après avoir accompli mes dévotion dans les saints lieux, et me mis en route avec deu: Léhitsi (Polonais). En huit jours de marche [1] nou: arrivâmes à Notre-Dame de Lorette, au bord de la mer; c'étaient partout, jusque-là, villes sur villes, villages sur villages, tout cela appartenant au pape. Cette chapelle n'est autre chose que la maison où vécut la Sainte-Vierge, où elle éleva la jeunesse de son fils unique. On voit dans cette sainte maison la soupière, le vase à boire [2] et la cuiller [3] avec lesquels la Sainte-Vierge donnait à Jésus-Christ la nourriture; des ouvrages faits et touchés par ses saintes mains, et d'autres objets de cette espèce. Cette maison s'envola de Jérusalem en ce lieu, par un effet de la bonté divine. Tout le dehors en est revêtu de marbre, et par-dessus on a construit une admirable église, au milieu de laquelle est la maison. C'est un endroit merveilleux, où affluent les pèlerins de tous les lieux de la terre, sans interruption; chacun y reçoit la nourriture et la boisson pendant quatre jours. Les richesses de ce lieu sont incalculables; une maison tout entière est pleine d'or et d'argent, de croix,

quel qu'il soit (car il n'est pas certain que ce soit Avkosdinos lui-même qui ait transcrit son voyage), ռզՃԴ 1604 pour ռզՃԴ 1603, erreur bien facile à commettre en écrivant comme en lisant l'arménien. Je supposerais moins aisément un oubli dans la dernière date ռզՃԺ 1610 au lieu de ռզՃԺա 1611.

[1] La distance est de 45 lieues N. E. Lorette est à une lieue de la mer Adriatique.

[2] գաւաթնին.

[3] խաժուժամանն.

de bâtons, de calices et de lampes. Il y a aussi beaucoup de reliques des saints dans des châsses d'or et d'argent et de pierres précieuses, d'une valeur infinie et inappréciable. Tous les rois y envoient des lampes, des ornements, des croix et des bâtons d'or, des étendards et autres objets de cette espèce. Il y a aussi beaucoup de candélabres d'or et d'argent, et de vêtements pour la messe, tout brillants d'étoffes d'or, de perles, de pierres précieuses. La bouche de l'homme ne peut en faire le détail.

De là nous gagnâmes, avec la protection de Dieu, la ville de Karakov, capitale du Leh. Pendant les quarante jours que dura notre voyage jusque-là, c'étaient partout villes sur villes, villages sur villages, tous peuplés de bons chrétiens. Il y a dans cette ville un couvent de notre ordre, sous le nom de la Sainte-Trinité, où se trouvent cent cinquante religieux, et le tombeau de saint Iatsinthos, religieux de notre ordre. Moi, pécheur, je résolus d'aller à ce couvent pour y faire le service de prêtre, car je n'étais point encore ordonné prêtre [1], et ne pouvais en faire les fonctions. J'allai me jeter aux pieds de l'abbé : « Je « vous conjure, lui dis-je, de me recevoir dans ce « couvent, et de m'y donner de l'emploi; je suis in- « digne du sacerdoce. » L'abbé et les moines ne me reçurent pas, mais ils me dirent : « Si vous devenez

[1] Avkosdinos n'avait alors que dix-neuf ans. Dans nos pays une remarque comme celle qu'il fait ici paraîtrait bizarre; mais en Orient la consécration sacerdotale est, je crois, donnée aux aspirants bien plus tôt que chez nous.

« prêtre, nous vous admettrons dans le couvent; et « si cela ne vous convient pas, allez au lieu d'où « vous êtes venu. » Je redoublai quelque temps mes supplications, mais je vis qu'ils étaient décidés. On m'admit au service du monastère, mais, avec la volonté de Dieu, j'avais résolu de devenir prêtre, et d'être reçu dans le couvent. On me fit connaître les règlements de l'ordre et on m'en donna l'habit. On m'éprouva pendant un an, suivant l'usage, après quoi je fis mes vœux et j'entrai dans l'ordre. Pendant deux ans que je vécus-là, j'appris un peu de latin et de polonais[1] et à prêcher, et je prêchai deux fois au milieu des docteurs. On m'accueillit favorablement, et les chefs du couvent ainsi que les moines, s'étant assemblés, « Allons, dirent-ils, envoyons fra Avkos- « dinos à Rome, près du pape, pour qu'il l'ordonne « prêtre, et l'envoie prêcher dans son pays. »

L'an 1613 de l'incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ils m'appelèrent et m'ordonnèrent d'aller à Rome. M'étant recommandé à Dieu, je me mis en route, et, grâce à lui, j'arrivai à Rome. De Karakov jusque-là mon voyage dura quarante jours. Aussitôt que je fus arrivé, j'allai remercier Dieu aux pieds des saints apôtres, de m'avoir permis, à moi, pécheur indigne, de voir ces saints lieux une seconde fois. J'allai trouver le général, qui demeure dans le couvent de Notre-Dame Minerva[2]. Il me reçut bien,

[1] Il a dit plus haut qu'il savait *bien* le polonais; chacun peut concilier à sa manière ces deux passages.

[2] L'église de la Minerve doit son nom à un temple de la déesse

et me garda près de lui. J'allai me prosterner devant le pape, et lui fis connaître mon vif désir. Le saint-père me gratifia d'une lettre ainsi conçue : « Je « veux que fra Avkosdinos soit ordonné prêtre dans « la grande semaine[1] ou aux Quatre-Temps[2]; exa- « minez-le d'abord et sachez s'il en est digne. Aussi- « tôt qu'il sera ordonné, envoyez-le prêcher dans « son pays. » Les docteurs m'appelèrent et m'examinèrent pendant quatre mois.

L'année de ma consécration, celle où moi, pécheur indigne, je reçus le sacerdoce, fut l'année 1614[3] de l'incarnation de notre Seigneur Jésus-Christ. Le dimanche 20 juillet, je reçus les quatre ordres mineurs; le 25 juillet, jour de la fête de l'apôtre saint Jacques, je fus fait demi-diacre; le

élevé par Pompée après ses victoires. Quoique cédée depuis plus de quatre siècles aux Dominicains, qui l'ont rebâtie, par les religieuses du Champ-de-Mars, cette église gothique est encore digne de son nom poétique. (Valery, tom. IV, pag. 117.) La bibliothèque compte 85,000 volumes imprimés, et 4,500 manuscrits; elle est la plus considérable de Rome en livres imprimés, et peut être regardée comme la première bibliothèque publique. (*Ib.* p. 119.)

[1] *La semaine sainte.*

[2] C'est ainsi que l'on a compris ces mots du texte ܐܪ̈ܒܥ ܣܘܡܐ qui ne seraient qu'une mauvaise transcription.

[3] Il devait avoir vingt-trois ans. L'auteur de l'article *Augustinus Bagiensis*, dans les *Scriptores ord. Præd.* dit qu'à la mort de Matthieu Érasme en 1620, Augustin, élu par le peuple et le clergé, vint à Rome demander sa confirmation au pape Paul V; mais déjà un autre évêque, Paul-Marie Citadin, était nommé. Grégoire XV, qu'il trouva installé sur le trône pontifical, laissa les choses en cet état, et se contenta de nommer Augustin archevêque de Myre (*in partibus*), coadjuteur et successeur futur de Citadin, qui mourut en 1627; Augustin lui succéda et siégea jusqu'en 1653.

dimanche 27, je reçus le grand diaconat; et le 3 août on me conféra la prêtrise. Ce fut le 4 du même mois, jour de la fête de notre père saint Dominique, que je célébrai ma première messe sur la tombe des saints apôtres, et je remerciai Dieu d'avoir daigné m'accorder, tout indigne que j'étais, un si grand honneur. J'allai ensuite visiter le saint-père, qui me donna une lettre pour notre général, pour que, vu mon désir, il envoyât un docteur dans notre pays. Notre général n'était pas alors à Rome, mais à Bononia, où il était allé visiter le tombeau de notre père saint Dominique. Je me recommandai à Dieu, dans la grande ville de Rome, et je partis. Arrivé à Bononia en huit jours[1] je vis notre général, et lui présentai la lettre du pape; il la lut, choisit un docteur habile nommé Boghos, et lui conféra le titre de vicaire dans notre pays. Ayant reçu la bénédiction du général, nous partîmes. En six jours[2], avec la protection de Dieu, nous atteignîmes Vanadig, très-grande ville, construite au milieu de la mer. C'est véritablement une cité admirable et merveilleuse, qui n'a point sa pareille dans le monde. On y voit le tombeau de l'évangéliste saint Marc. Le chef de l'état est un roi[3].

[1] La distance est de 70 lieues qu'Avkosdinos avait parcourues en quatorze jours lors du premier voyage. Voyez p. 243 et suiv.

[2] Il peut y avoir une trentaine de lieues.

[3] Ainsi se termine, dans le manuscrit, juste au bas d'une page et à la fin de la ligne, le récit d'Avkosdinos. Il est difficile de croire que, dans cet état, il soit entièrement achevé.

III.

A la suite du Voyage de fra Avkosdjnos se trouve une autre pièce en arménien, avec un titre latin, dont voici la traduction :

RELATION DE FRA NAZAROS.

Relation succincte de l'ambassade et du voyage du révérend P. Fr. Antoine *Najari* Apracounétsi, Arménien, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, député vers le roi très-chrétien Louis XIV, par le roi de Perse, en 1671. Envoyé avec deux personnes du même ordre, ils furent retenus en route par des difficultés de toute nature, pendant un voyage d'environ trois ans, à travers l'Asie, la Pologne, l'Italie. L'un d'eux mourut; pour lui il arriva à Paris le 28 février[1] 1674, dans le couvent de l'Annonciation, où il fut reçu en frère. Il eut également audience solennelle du roi à Saint-Germain[2], le..... 1674, et reçut de lui 1000 francs pour les frais du voyage. Il quitta Paris le 6[3] mai de la même année[4].

[1] La date manque, mais elle se trouve plus haut, au commencement de la relation.

[2] Il fut conduit dans un carrosse de la cour, et introduit près du roi par M. de Bonneuil, le 7 mars; il reçut mille livres de M. Arnaud de Pomponne, ministre des affaires étrangères. (*Script. ord. Pred.* p. 653.) Mais la présentation eut lieu à *Versailles*, d'après Nazaros lui-même, comme on va le voir.

[3] Le 11 mai (dit l'auteur des *Scriptores*), « Manè lintrem, Lugdunum adversâ Sequanâ et Icaunâ, Antissiodoro, *perituras* conscendit. » S'il y a une faute typographique, on doit lire *petituras*; sinon Nazaros serait *mort* dant le trajet d'Auxerre à Lyon, ce qui n'est dit

de Nazaros est d'une main lourde, et en caractère dit assez lisible; il occupe deux pages et demie.

Pour moi, fra Antonis Nazaros [1], Arménien, de la province d'Érindchag, du village d'Abragoun [2], membre du saint ordre des Prêcheurs, étant venu dans cette ville royale et souveraine de Paris, le

[1] Ce nom, tel qu'il est écrit en arménien, ne donnant lieu à aucune méprise possible, on se demande pourquoi les auteurs du second volume des *Scriptores ord. Præd.* ont cru devoir lui donner la forme insolite de *Napari* (tom. II, p. 652 *b.*), et insister même sur cette altération qu'ils regardent comme normale.

Trois faits sont certains à ce sujet :

1° Le père Fontana, dominicain, dans ses *Monumenta*, pag. 674, nomme ce religieux *Nazari;*

2° Le nom de *Nazar* est connu en arménien; l'inscription tumulaire de l'ancêtre de l'illustre famille arménienne *Lazareff* encore subsistante, le nomme *Nazar* : « Ici repose Manoug Nazar, en l'an « 1027, » — 1558 (inscription copiée à Djoulfa par M. Dubois en 1832);

3° Enfin ce religieux, qui savait sans doute son nom, l'écrit trois fois նազարոս.

Si pour transcrire son nom il a employé la forme italienne *Najari*, que le père Quétif a copiée dans ses deux sommaires latins, il semble peu important d'en chercher les motifs. Voyez p. 209.

D'ailleurs l'auteur des *Scriptores ord. Præd.* ne paraît pas avoir été très-sûr de la forme qu'il donne à ce nom, puisqu'on le trouve une fois imprimé *Najari* (tom. II, pag. 573 *a*), à l'article consacré au père Augustin.

[2] Abragouni est un village dans la province d'Érendchag, mentionné dans les mémoires historiques du XIIIe siècle. Mékhithar Abarantsi et Thomas de Medzoph parlent également d'un couvent de ce nom.

Le village d'Abragouni est sur la rive septentrionale du ruisseau d'Érendchag; il appartenait autrefois à la Siounik. Tout auprès est le couvent de Saint-Garabed, où il y a deux églises; l'une, grande et bâtie en pierre, est la résidence d'un catholicos; elle a un clocher en pierre. L'autre est petite et sert pour faire l'office durant l'hiver. Trois sources d'excellente eau se trouvent dans le couvent. Le supérieur de Nakhidchévan y réside quelquefois. (*Arm. mod.* p. 267.)

dernier jour de février 1674, je descendis au couvent de l'Annonciation de Notre-Dame, dit de Saint-Honoré. Étant allé un jour visiter la bibliothèque, j'y trouvai ce manuscrit, qui a appartenu à l'un de nos abbés, fra Avkosdinos Badjétsi, archevêque de Nakhidchévan, dont soit bénie la mémoire, car sa bonté fut immense à l'égard des religieux et du peuple de notre patrie.

Or telle est la raison de ma venue ici : en l'année 1665 (ou 1667), après la mort du susdit archevêque, notre vénérable père Mathéos Hovanisétsi [1] der Hagob fut choisi par le pape pour lui succéder; mais pendant qu'il se préparait pour aller à Rome s'y faire confirmer, le seigneur Boghos Biromagh [2], Calabrois, fut nommé par le pape Alexan-

[1] C'est ce religieux que Fontana nomme Matthæus *Auanicensis*. (*Mon. dom.* p. 694.)

[2] Je retrouve ce Piromal dans le *Quadro, etc.* p. 202, parmi les arménistes distingués. « Il était né, dit l'auteur, en Calabre vers « 1591; il fut envoyé, en 1631, en Arménie pour y faire les fonc- « tions de missionnaire, par le pape Urbain VIII. Pendant quatre « ans qu'il résida en ce pays, il acquit l'usage de la langue; il en- « seigna quelque temps dans le patriarcat d'Edchmiadzin, sous Phi- « lippe Ier, d'Haghpagh, la langue latine, la logique et autres scien- « ces. Il fut un des premiers corrupteurs de la langue arménienne, « en inspirant à ses élèves un amour exagéré de la langue latine, qui « les portait à latiniser l'arménienne, sous prétexte de lui donner plus « de grâce et de bon goût. Pour l'honneur de la vérité cependant « il faut dire que son style, bien qu'assez incorrect, est loin d'être « aussi barbare que celui des trois véritables corrupteurs de l'armé- « nien, Uscan, évêque d'Érivan, élève de Piromal; Vardan de Dji- « ouan et Jean Agob dit Holov. Le seul ouvrage qu'il ait publié est un « Traité de la vérité de la foi chrétienne, en deux parties : dans la « première il parle de la divinité, et dans la seconde de l'humanité,

dre à l'archevêché de Nakhidchévan. Lorsqu'il se présenta dans sa juridiction, il fut reçu avec pompe et allégresse.

Peu après, l'ancien ennemi, l'envieux Satan, qui ne se repose jamais, mais qui rôde sans cesse avec une inquiétude continuelle, cherchant à jeter quelque chose dans le champ de pur froment, excita le tumulte et la discorde dans ce petit troupeau déjà foulé aux pieds des mécréants et surtout des hérétiques, tellement que réguliers et séculiers écrivirent contre leur évêque mille accusations, et ce dernier contre eux, au saint-père.

Celui-ci, voyant une telle mésintelligence, envoya des commissaires pour s'informer de la vérité. Le seigneur Thani-Phikhenthin[1], à son arrivée sur les lieux, voulut opérer une réconciliation, mais il ne le put; il écrivit tout ce qui se passait, et, avec l'archevêque, il revint à Rome. Quand ils furent dans cette ville, le conseil décida que ni l'un ni l'autre[2]

« ou pour mieux dire de l'incarnation du Christ. Cet ouvrage, im-« primé à Rome en 1674, fut dédié à Chah-Abas. » Le père Piromal succéda à Avkosdinos en 1653, à l'archevêché de Nakhidchévan. (Fontana, *Mon. dom.* p. 664.)

[1] Ce mot peut également se lire *Phiphenthin*, mais je pense qu'il cache le nom *San-Vicenti*.

[2] Le père Piromal exerça pendant vingt-deux ans les fonctions de missionnaire en Perse et en Arménie, mais sans doute il cessa d'être archevêque de Nakhidchévan. Matthieu Hovanisétsi fut réellement envoyé en Perse, en 1668, par le pape, mais le père Fontana ne dit pas nettement à quel titre; la lettre de Soliman au pape, où il est souvent cité, ne le nomme pas non plus archevêque. (Fontana, p. 654 et 694.)

ne retourneraient en Arménie, mais qu'ils resteraient en leur lieu. Cette décision ayant été connue, notre susdit seigneur Mathéos Hovanisétsi fut envoyé à Rome, par l'ordre du clergé, pour qu'il pût recevoir la consécration archiépiscopale. Arrivé auprès du général, il y trouva, chez le procurateur, la copie d'un décret ordonnant « que l'archevêque d'Ar-« ménie soit arménien et choisi par le peuple et les « ecclésiastiques. »

Le conseil ayant été informé de la réclamation qui avait lieu, on obtint à grands frais de l'archiviste la permission de faire des recherches, pour que l'on pût connaître le décret. L'on trouva l'ordre dans un registre, on le montra au conseil; il est prescrit de procéder à une élection, le choix devant tomber sur un prêtre régulier. « Vous devez (dit-on aux Ar-« méniens) faire une autre élection, qui soit ap-« prouvée par l'assemblée. » On écrit dans le pays une lettre à ce sujet, avec injonction à la personne élue de se rendre à Paris pour recueillir quelques aumônes, et de prendre en venant des lettres de recommandation du roi de France pour le roi de Perse, en faveur des Arméniens, puis de venir à Rome. L'archevêque fut élu, ainsi qu'un député pour le roi de Perse [1].

L'an 1669 il arriva dans notre pays, m'ordonna

[1] Je dois avouer que tout cet alinéa est très-difficile à comprendre, d'abord par sa concision, puis à cause de l'ignorance où nous sommes des faits, et enfin eu égard à l'intrusion de plusieurs noms étrangers que mon guide n'a pu m'expliquer lui-même clairement.

prêtre, et m'emmena avec lui à Ispahan auprès du chah; celui-ci le reçut avec beaucoup d'honneurs, et lui accorda ses demandes; quant aux réponses à faire au pape, au roi de France, au grand-duc, à la république de Venise, elles me furent confiées, parce que le roi de Perse voulait que l'archevêque restât auprès de lui, et me chargeât d'aller porter les réponses aux princes chrétiens.

Tel est le motif pour lequel je vins à Paris à la cour du roi, et Azaria Djahgétsi [1] fut en même temps

[1] I. e. de Dchahoug, village à trois heures de marche environ, au nord de Nakhidchévan, et sur la même rivière que cette ville, faisant autrefois partie de la province de Siounik. Au commencement du dernier siècle il se composait d'environ 400 familles, la plupart arméniennes converties au rite latin. L'ancienne population est dispersée et réduite maintenant à un petit nombre. Il y a deux églises à coupole, celle de Saint-Garabed et de Choghagath. Il y passe une petite rivière.

Les habitants des villages du ressort de Dchahoug s'étaient la plupart convertis au rite et avaient même pris l'habit latin, dans le XIVe siècle, d'après les exhortations de Jean de Kerni, l'un des villages de la contrée. Maintenant la plupart de ces lieux sont dépeuplés, et les habitants, dispersés en diverses régions, sont morts pour la plupart en bas âge à cause du changement d'air. (*Arm. mod.*) p. 267. Un autre district, ainsi qu'une citadelle de même nom, se trouvaient dans l'ancienne province de Gordjaïk. (*Arm. anc.* p. 148.)

Dans l'Arménie ancienne, Indjidj dit que trois mss. de la Géographie de Moïse, Thomas de Cilicie, et Étienne Orpélian, écrivent *Djahoug*, et que, par erreur, l'édition imprimée de la Géographie porte *Dchahoug*, page 255. Je ne serais pas étonné que le Madjoug ou Hadjoug mentionné dans le même ouvrage, par plusieurs auteurs qui y sont cités comme appartenant au canton d'Érendchag, fût le même que le *Dchahoug* dont il est ici question; car l'orthographe du nom n'est pas plus sûre que la position du lieu. V. *Arm. mod.* p. 223, 557.

envoyé en Europe, avec ordre pour nous de passer à Moscou, le roi de Perse n'étant pas d'accord avec la cour de Russie.

Par la grâce de Dieu, nous arrivâmes à Rome, où nous délivrâmes les trois lettres du roi de Perse, l'une pour le pape, l'autre pour Venise, la troisième pour Florence. Celle du roi de France me resta. Comme nous avions quelques affaires à Venise, der Azaria resta à Rome. Moi, fra Antonis Apracounétsi, j'allai en mon lieu remettre la lettre du roi de Perse aux mains du roi, qui était alors à Varsalia. Après une attente de deux mois j'eus ma réponse et je partis.

Or cette année le roi eut une grande guerre avec la Hollande, l'Espagne et l'Allemagne. Dieu sait quelle en fut l'issue. Pour moi, je demeurai, *à mon grand regret*[1], dans notre beau et magnifique couvent. Après un an de séjour j'eus mon congé. Il suffit.

Du reste voici notre itinéraire : d'abord à Derbend, puis à Hadjtharkhan, à Moskov, dans le Leh, à Venise, à Vienne, à Florence, à Fidentsia, à Rome; puis à Venise, Thurin, Paris. De là le Seigneur nous conduit à Martsilia.

Signé : Fra Antonis Nazaros, serviteur, lecteur pour la sainte théologie. — Et en italien :

Fra Antonio Najari, ord. Pred. Apracounensi, mano proprio. An. 1674, 20 aprili.

[1] Littéralement : *le visage noir.*

MÉMOIRE

Sur le Système monétaire des Chinois,
par M. Édouard Biot.

Le système monétaire des Chinois présente un phénomène unique dans les annales de la civilisation humaine. Conduits par le développement successif de leurs relations commerciales à l'invention de la lettre de change, et à l'emploi du papier marqué d'une empreinte comme signe représentatif de la monnaie, les Chinois ont fait l'usage le plus étendu de ces puissants auxiliaires. Ils ont même abusé étrangement du papier-monnaie, et au bout de quatre à cinq siècles, par un retour singulier, ils se sont jetés dans l'excès contraire : ils ont supprimé définitivement tout papier-monnaie, toute invention semblable à nos billets de banque, de sorte que leur commerce intérieur, tout immense qu'il est, se trouve entravé par le défaut de crédit et de signes représentatifs du numéraire, faciles à transporter. A cet obstacle immense, qui leur est commun avec les peuples de notre antiquité européenne, s'en joint un autre plus singulier encore : en Chine l'or et l'argent n'ont jamais été monnayés. L'or est fondu en petits lingots, l'argent en pains de quelques onces, et le négociant qui les reçoit en échange de ses marchandises ne les

regarde que comme une autre marchandise dont il lui faut vérifier le poids avec la balance, et le titre avec la pierre de touche. Aujourd'hui la seule monnaie métallique portant empreinte est la monnaie de cuivre alliée d'étain, et divisée en petites pièces rondes, dont chacune pèse $\frac{12}{100}$ d'once chinoise [1] ($4^{\text{gram.}}$ 50). Mille de ces petites pièces équivalent environ à une once d'argent. Autrefois, outre la monnaie de cuivre, il a existé de la monnaie de fer, de la monnaie d'étain avec empreinte. L'once d'argent pèse 37 grammes, et représente environ 7 f 50c de notre monnaie. Cette quantité d'argent correspond dans les échanges à 1000 ou 1100 pièces de cuivre pesant plus de sept à huit livres; il suit de là que dans toutes les transactions importantes, les échanges se font avec de l'argent, considéré comme marchandise et non comme monnaie.

Il m'a paru curieux de rechercher dans l'histoire l'origine de ces anomalies remarquables, chez un peuple aussi commerçant, aussi industrieux sous tant de rapports, et l'examen de cette question entrait naturellement dans le cadre des études que je me suis proposées sur les institutions politiques de la Chine. Pour l'éclaircir, je ne pouvais mieux faire que d'analyser les VIIIe et XIe cahiers de la collection

[1] D'après les données fournies par le commerce de Canton, actuellement la livre chinoise ou le *kin* pèse 602 grammes. Elle se divise en 16 onces (De Guignes, Morrisson). Suivant les nombres produits par Timkowski, à Pékin le *kin*, poids de la couronne, pèse 594 grammes; le *kin*, poids du commerce, pèse 563 grammes. J'ai adopté ici le poids de 600 grammes.

de Ma-touan-lin, qui contiennent l'histoire des monnaies chinoises, métalliques ou fictives, depuis les temps les plus reculés. M. Klaproth, dans ses deux mémoires sur l'origine du papier-monnaie, et sur l'emploi des *cauris* (Journal asiatique, 1re et 2e séries), a donné divers extraits de ces mêmes cahiers dont j'ai pu profiter. Mais les mémoires de ce savant orientaliste avaient pour objet unique de signaler les époques auxquelles ces signes représentatifs de la monnaie ont été usités en Chine. Mon but est différent : je veux suivre depuis son commencement le système monétaire de la Chine, en recherchant les causes de toute nature, soit politiques soit accidentelles qui ont pu l'influencer, et tracer ainsi l'histoire générale, non plus simplement du papier-monnaie, mais de toutes les matières employées en Chine pour les échanges, jusqu'à l'époque où l'argent étranger, introduit annuellement dans ce pays par le commerce européen, est venu modifier définitivement les conditions de son système financier.

Quoique la collection de Ma-touan-lin se termine à l'année 1224 de notre ère, j'ai pu étendre mes recherches dans les textes chinois jusqu'à la fin du XVIe siècle, grâce à l'extrême obligeance de M. St. Julien, qui a bien voulu mettre à ma disposition la continuation de Ma-touan-lin qu'il possède. Cette continuation, comprenant jusqu'à l'année 1597, vient aboutir à l'époque où les missionnaires arrivant en Chine ont pu transmettre à l'Europe quelques notions exactes sur cette contrée jusqu'alors inconnue.

Je dois encore à la complaisance de M. Julien d'avoir pu consulter l'*Iu hai*, recueil encyclopédique très-étendu, dont plusieurs cahiers ne sont que l'abrégé des différentes sections du *Wen hian thong khao*. Cette nouvelle compilation reproduit une partie des textes cités par Ma-touan-lin, en y joignant les titres des ouvrages auxquels ils appartiennent, renseignement utile pour apprécier leur valeur historique, et qui ne se trouve pas dans l'ouvrage de Ma-touan-lin. J'ai eu aussi entre les mains, par l'obligeance de M. Libri, un mémoire du P. d'Entrecolles, sur un ouvrage chinois qui présentait les figures des monnaies fabriquées en Chine ou apportées dans ce pays par le commerce étranger. L'extrait de ce mémoire se trouve dans la Description de la Chine du P. Duhalde, et de là ont été tirées les figures de monnaies gravées dans les planches de ce dernier ouvrage. La copie que j'ai pu lire n'est point accompagnée des figures; elles en ont été séparées depuis longtemps, probablement par quelque négligence. D'Entrecolles ne cite pas le titre de l'ouvrage chinois qu'il a étudié: mais cet ouvrage paraît assez semblable à la collection de figures des monnaies chinoises qui existe dans deux cahiers du musée de l'empereur Kien-long (Bibliothèque royale). La rédaction du mémoire est fort imparfaite, son objet principal est l'examen des noms des peuples inscrits sur les monnaies étrangères importées en Chine, et cet examen ne conduit pas d'Entrecolles à des résultats bien précis.

les perles et le jade, cette pierre précieuse si estimée des Chinois; la seconde, le métal jaune; la troisième des objets indiqués sous le nom de *pou* 布, et de *tao* 刀. *Pou* signifie *toile*, *tao* signifie *lame*. D'après les commentateurs chinois, ces caractères désignent ici des morceaux de métal battu en plaques ou en lames. L'auteur compulsé par d'Entrecolles, et Duhalde d'après lui, rapportent que sous les Thang, vers le VIIIe siècle de notre ère, une berge éboulée du fleuve Jaune laissa à découvert une grande quantité de ces pièces en plaques et en lames, lesquelles étaient toutes en cuivre battu, et percées en haut d'un trou pour les enfiler à une corde. On peut voir la représentation de ces pièces dans le 1er cahier du Musée de Kien-long, et dans une planche de l'ouvrage de Duhalde, tome II. Elles sont de diverses grandeurs, mais les plus grandes n'excèdent pas 20 centimètres de longueur. Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale en possède plusieurs échantillons singulièrement bien conservés, comparativement aux monnaies postérieures des Han et des Thang. Ceci pourrait faire douter de l'ancienneté de ces échantillons : car les monnaies de la première époque ont été fréquemment contrefaites en Chine pour les amateurs d'antiquités; mais leurs dimensions et leur forme correspondent à celles des figures du musée de Kien-long [1]. Outre les pièces

[1] Les pièces *tao* étant posées parallèlement de manière à mettre en contact leurs extrémités arrondies et percées d'un trou, douze

en plaques et en lames, on voit encore dans les mêmes ouvrages une autre pièce en métal, plate et carrée, qui est désignée par le nom de *kouey*, écaille de tortue, et qui se rapporte aussi aux temps anciens de la Chine. Ce nom singulier est probablement déduit de l'emploi primitif des écailles de tortue comme moyen d'échange.

L'empereur Iu, qui régnait vers l'an 2400 ou 2300 avant J. C., institua l'usage de peser les matières échangées. Suivant divers auteurs chinois, il ne fit que rétablir cet usage déjà fondé par Hoang-ty, le créateur du système chinois des poids et mesures. Sous Iu et les Hia, ses descendants, le gouvernement n'ouvrait les mines métalliques qu'en temps de disette; alors il en extrayait du métal pour le donner en échange à ceux qui apportaient des grains sur les marchés, et les attirait par cette sorte d'appât.

Sous les Tcheou, à partir du onzième siècle avant notre ère, l'histoire devient plus détaillée et plus certaine. On commence à reconnaître quelques efforts de la part du gouvernement pour introduire de l'uniformité dans les matières employées pour les échanges [1]. Parmi les neuf *kouan* ou officiers entre lesquels étaient divisés les détails de l'administration, se trouvait le

de ces pièces correspondent à la longueur du pied particulier dit *pied de tailleur*, lequel équivaut à 340 millimètres (Amyot). Duhalde rapporte, d'après l'auteur de d'Entrecolles, que plusieurs des pièces retrouvées dans l'éboulement avaient trois pieds de longueur. La copie du mémoire porte en effet *tchy*. Il y a probablement une erreur de copiste; il faut lire *tsun* ou dixième du pied chinois.

[1] *Wen-hian-thong-khao*, kiv. VIII, page 2.

« sujets avec la bonté d'un père pour ses enfants. « Ils ne faisaient les achats que pour soulager le peu- « ple, et maintenir le prix des grains à un taux mo- « déré. » Cependant l'appât du gain était séduisant pour l'administration, qui se trouvait maîtresse du seul moyen d'échange un peu commode : aussi les *bonnes intentions primitives* s'effacèrent avec la décadence des Tcheou, et dès lors commencent les plaintes des auteurs contre les abus qui sont dérivés d'une excellente institution, et contre les friponneries que se permettent les officiers de l'état. Ces plaintes se renouvellent constamment dans les historiens, et la continuité du mauvais exemple donné par les grands a dû contribuer puissamment à développer cet amour du gain illicite, et ce penchant à la friponnerie que l'on reproche généralement au peuple chinois.

Une monnaie en fortes pièces, telle que la monnaie d'or des Tcheou, ne pouvait qu'être très-incommode pour le détail des échanges. De plus, l'or était très-rare à cette époque, comme le dit Ma-touan-lin dans sa préface : la monnaie ordinaire était donc la monnaie de cuivre. Les pièces qui composaient cette dernière monnaie furent trouvées trop petites par l'empereur King-wang, qui régnait au VIe siècle avant J. C. La 21e année de son règne (544) il fit fondre une grande monnaie en pièces rondes de cuivre, dont le diamètre était égal à 1 *tsun* $\frac{3}{10}$, et qui pesaient 12 *chu* ou $\frac{12}{24}$ de *liang*. Ces pièces étaient marquées des caractères *ta-tsouen-*

ou-chi, littéralement *grande monnaie cinquante*. Si la valeur nominale de cette monnaie correspondait à son poids, les deux caractères *ou-chi*, cinquante, désignaient $\frac{50}{100}$ de *liang*[1]. D'après le texte, cette monnaie nouvelle était trop forte pour les échanges ordinaires des produits de l'agriculture. Un ministre adressa à l'empereur une requête dans laquelle il rappelle « que les anciens princes tenaient en cir-« culation deux espèces de monnaie, l'une pesante, « l'autre légère, lesquelles il désigne par le nom de « la *mère* et du *fils*. Suivant que le peuple était mé-« content de l'une ou de l'autre, ces sages princes « émettaient des proportions considérables de la « monnaie désirée, mais sans abolir la monnaie de « l'autre espèce. L'empereur, en abolissant la petite « monnaie, allait ruiner son peuple et ruiner aussi « son propre royaume, parce que le peuple émigre-« rait dans les provinces gouvernées par les grands « vassaux. » Cette représentation, qui fut du reste

[1] Amyot rapporte la figure de ces *ta-tsouen-ou-chi;* il dit que neuf de ces pièces devaient représenter la longueur du pied musical de Hoang-ti (250 millimètres environ), ce qui porterait leur diamètre à 28 millimètres.

Si le *tsun* du texte était pris pour le dixième de ce pied musical, on trouverait pour le même diamètre 30 millimètres, ce qui est assez différent.

Le musée de Kien-long ne contient pas ces pièces des Tcheou, mais d'autres du même nom, faites plus tard à leur imitation; et le diamètre de celles-ci, porté dans le texte à $1^{tsun},2$ comme ici, équivaut dans la figure à 25 millimètres. Cette mesure indiquerait que le *tsun* du texte est le dixième du pied des Tcheou, lequel valait 205 millimètres.

inutile, montre que King-wang détruisit la petite monnaie et fondit en place une monnaie trop forte.

A une époque plus avancée de la décadence des Tcheou, quand les petits princes feudataires se furent rendus complétement indépendants, Tchoang-wang, prince de Tsou, voulut altérer la valeur nominale de la monnaie, et ordonna que les petites pièces de cuivre auraient la valeur des grandes pièces. Le peuple fut mécontent; les marchands s'éloignèrent de tous les marchés du pays de Tsou. Tchoang-wang fut obligé de révoquer cet édit injuste.

Les textes cités par Ma-touan-lin ne disent rien de plus sur le système monétaire des Tcheou. Dans des ouvrages chinois assez modernes, tels que l'Histoire des Mongols et autres, on trouve la citation de certaines obligations appelées *tchy-tsy* 劵劑, et attribuées aux Tcheou. Le dictionnaire de Khang-hy, au caractère 劑, cite un passage du *Tcheou-li* ou Code rituel des Tcheou, d'après lequel la réunion des deux caractères *tchy* et *tsy* désigne une convention faite en double, dont chaque contractant prend *la moitié*, et qui empêche ainsi la fraude. Actuellement cette expression indique un billet à ordre (Dictionnaire de Morrisson). Mais, d'après la citation du *Tcheou-li*, elle ne pouvait avoir cette signification anciennement. En effet, le papier et l'encre n'ont été inventés à la Chine que vers l'an 220 avant notre ère, postérieurement aux Tcheou. Sous ceux-

ci les caractères étaient tracés sur des morceaux de bambou, et l'écriture ne pouvait être d'un usage général. D'ailleurs la Chine étant alors faiblement peuplée, son commerce intérieur n'était pas assez développé pour amener l'invention des billets à ordre; la plupart des échanges devaient se faire encore en nature de produits.

Avant d'aller plus loin, je placerai ici quelques remarques sur l'exploitation des métaux et la fabrication monétaire en Chine : elles seront utiles pour éclaircir la série de faits historiques que je présenterai dans ce mémoire.

Si l'on consulte la petite encyclopédie des arts et métiers intitulée *Tien-kong-kay-we*, laquelle date de 1633 (n° 153, nouvelle collection de Fourmont), on y verra qu'à la Chine l'or s'extrait principalement des sables de quelques rivières. Or le lavage des sables aurifères ne donne jamais un produit important, car ils ne contiennent que les particules détachées à la longue des filons métalliques par le frottement de l'eau. Conséquemment l'or a dû longtemps être rare en Chine. D'après cette même encyclopédie, les mines principales d'argent sont situées dans les parties de la Chine connues aujourd'hui sous le nom de Kiang-sy et d'Yun-nan. Ce dernier pays se trouve au midi, sur les confins de l'Inde; il était tout à fait hors de l'empire des Tcheou, qui s'arrêtait au nord des monts Mei-ling, vers le vingt-cinquième degré de latitude. A peine devait-il alors être connu des Chinois, et leurs princes ne pou-

vaient tirer l'argent que des mines du Kiang-nan et du Kiang-sy, qui lui-même était sur la limite des *Nan-yuei*, peuplades barbares du midi. D'après les détails donnés par le *Tien-kong-kay-we*, les Chinois exploitaient assez mal leurs mines d'argent au XVIIe siècle de notre ère, et à plus forte raison l'exploitation ancienne devait être très-imparfaite. En général, le gouvernement chinois s'est toujours réservé le privilége exclusif de l'exploitation des mines de métaux précieux, et ce privilége doit paralyser toute espèce de perfectionnement et rendre inutile même une grande partie des richesses métalliques du sol. Aujourd'hui encore, si une mine est connue des habitants d'un village, ils se gardent bien d'en parler, de peur d'être punis pour ne pas l'avoir plus tôt indiquée, et condamnés ensuite à l'exploiter au profit du prince pour un salaire minime. Tout concourt donc à prouver que, du temps des Tcheou, il ne se trouvait en circulation, à la Chine, qu'une petite quantité de métaux précieux, et même on peut remarquer que l'argent n'est pas cité parmi les métaux autorisés, sous les Tcheou, comme moyen d'échange. Les mines de cuivre paraissent extrêmement abondantes en Chine : elles sont répandues sur toute son étendue, et par cette raison la monnaie destinée aux échanges dut être en cuivre; mais, pour qu'on la distinguât des morceaux de cuivre employés à d'autres usages, ou pour qu'elle eût un type particulier qui en fît réellement un moyen commode d'échange, elle dut recevoir une forme

spéciale et porter en outre certains caractères fixés par le gouvernement, ainsi que nous l'avons vu pour la monnaie fondue par King-wang[1].

[1] L'Asie occidentale présente dès cette époque une quantité assez considérable d'or et d'argent circulant comme monnaie ou transformés par le travail en objets usuels; mais la Chine demi-civilisée des Tcheou était comme un autre monde séparé du reste de l'Asie par des montagnes et des déserts qu'habitaient des hordes sauvages, et elle devait connaître à peine le commerce extérieur. Dans notre Europe, le premier peuple qui se soit civilisé, les Grecs longtemps manquèrent d'or, et ce métal ne devint moins rare chez eux qu'avec le développement de leurs relations avec l'Orient, comme l'a établi M. Letronne dans ses Considérations sur les monnaies des Grecs et des Romains. D'après cet ouvrage, du temps d'Hérodote, vers l'an 500 avant l'ère chrétienne, l'or s'échangeait chez les Grecs contre seize fois son poids en argent. Plus tard, du temps de Socrate, l'or ne valait plus en argent que douze fois son poids, et cette diminution de la valeur de l'or doit être attribuée aux sommes versées toujours en *or* par les rois de Perse pour corrompre les républiques grecques. Après Alexandre, vers l'an 300 avant l'ère chrétienne, le rapport de l'or à l'argent, en Grèce, n'était plus que de 1 à 10; ce qui s'explique par diverses causes, telles que le pillage du temple de Delphes, la découverte des mines d'or du mont Pangée, et surtout les richesses rapportées de l'Asie par les conquérants macédoniens. Ce rapport de 1 à 10 resta ensuite constant jusqu'à la conquête de la Grèce par les Romains. Ce même rapport existait depuis longtemps dans l'Asie occidentale, ainsi que M. Letronne le prouve par une citation de Xénophon (Retraite des dix mille). J'ajouterai qu'il est indiqué dans les relations des envoyés chinois du temps des Han consignées dans le *Thong-kien-kang-mou*.

L'Italie a été longtemps très-pauvre en or et en argent. Toute la partie septentrionale de ce pays et la république romaine n'eurent que de la monnaie de cuivre jusqu'à l'an 247 avant J. C. Alors une monnaie d'argent fut fabriquée à Rome. Les colonies grecques de l'Italie méridionale tiraient leur argent de la Grèce, et de là il reflua peu à peu dans l'Italie septentrionale. Chez ces peuples peu civilisés et peu portés au commerce, une grande partie des échanges

Or je ferai remarquer ici un fait singulier duquel découlent des conséquences importantes. Cette monnaie de cuivre n'a jamais été frappée ou battue pour recevoir l'empreinte des caractères; elle a toujours été fondue dans un moule qui portait cette empreinte, et ce fait est complétement démontré, soit par le texte de Ma-touan-lin, qui ne parle que de monnaie *fondue*, soit par le mémoire du P. d'Entrecolles que j'ai cité plus haut, soit enfin par les médailles chinoises qui se trouvent dans la collection de la Bibliothèque royale. Ces médailles sont toutes en cuivre, et l'inégalité de poids de celles de la même époque prouve assez qu'elles ont été moulées et non frappées sur un *flan* à froid, comme s'opère le monnayage actuel.

Cette ignorance étrange chez les Chinois de l'art de battre monnaie peut s'expliquer par l'incapacité assez générale de ce peuple pour l'invention des machines dont l'emploi demande de la force. Quant à tout ce qui demande adresse et patience, comme les détails les plus minutieux des objets fondus, les précautions nécessaires pour la fabrication de la porcelaine, le tissage des étoffes, etc. etc., les ouvriers chinois n'ont peut-être pas de rivaux dans le monde entier; mais, pour tout ce qui est machine de force, ils n'ont jamais réussi. Ainsi leurs canons, leurs roues hydrauliques, leurs voitures, leurs charrues mêmes sont d'une construction très-imparfaite,

devait se faire en nature, comme l'atteste le nom de la monnaie, *pecunia*, du mot *pecus*, mouton.

et le grand empereur Kien-long, en voyant les modèles de machines que lui offrait l'ambassadeur anglais lord Macartney, ne put jamais concevoir quelle pouvait être l'utilité de ces inventions. Or un balancier à battre monnaie est une machine difficile à bien établir pour qu'elle opère avec rapidité et précision; et, en supposant qu'on la remplace par le martelage, comme les anciens Romains, ce martelage devient un travail très-pénible; de plus il faut que le *flan* soit placé entre des coins d'acier ou au moins en bronze, estampés avec le burin ou au touret, et cet estampage est une opération délicate. Des hommes adroits comme les Chinois ont dû trouver bien plus facile de mouler leurs pièces de monnaie dans le sable avec un modèle en bois, et de couler le métal fondu dans la forme ainsi préparée. Ce procédé est certainement plus simple : comme il exige peu de frais de premier établissement, c'est ainsi qu'il dû commencer le monnayage chez tous les peuples; et il doit paraître même le plus avantageux dans un pays où la main d'œuvre est à très-bas prix.

Mais aussi, lorsque la monnaie de l'état est ainsi fondue, il est bien plus aisé de la contrefaire. Il n'est plus nécessaire de se fabriquer des coins de métal dur, et l'on n'a plus besoin du martelage à bras d'homme, dont les coups peuvent éveiller promptement les soupçons. Il suffit, pour le contrefacteur, de se faire un modèle au moyen d'une des pièces fabriquées par le gouvernement; puis, à

l'aide de ce modèle, il moule en sable une certaine quantité de pièces et les coule avec un alliage de qualité inférieure. Ainsi, avec une pièce fabriquée par l'état, un creuset et du métal, un ou deux hommes peuvent pratiquer ce genre d'industrie sans exciter le moindre soupçon. De là grand développement en Chine du faux monnayage et nécessité indispensable pour celui qui reçoit une pièce de se défier de sa composition. De plus, la monnaie étant fondue, il était presque impossible que la figure ou les caractères qu'elle portait ne fussent pas un peu plus saillants que lorsqu'ils sont estampés sur une pièce par la percussion; donc ils devaient s'user plus rapidement, ce qui diminuait le poids réel de la monnaie. Enfin les pièces fondues au moule ne pouvaient toutes être d'un calibre exact, comme elles sortent sous l'emporte-pièce qui les découpe dans une bande de métal laminé; et de là défaut nécessaire d'uniformité dans les pièces qui encourageait à rogner les plus grandes. Cet autre genre de fraude a été extrêmement fréquent à la Chine; et par le rognage le peuple se procurait du cuivre pour fondre soit de la fausse monnaie, soit des vases, statues, etc.

En résumé, le système de fondre les pièces de monnaie facilite extrêmement le faux monnayage et le rognage, et par le développement de ces industries illicites, la monnaie se trouve dépouillée du caractère de sécurité qu'elle doit présenter pour remplir l'objet de sa création et être un moyen

commode d'échange. Malgré les plaintes nombreuses qu'on trouve dans la bouche des ministres chinois sur la dépréciation rapide de la monnaie, sur le faux monnayage, le rognage, la friponnerie du peuple, nul d'entre eux ne s'est avisé de penser que pour remédier au mal il fallait ne plus fondre la monnaie, mais l'estamper par la percussion, et qu'ainsi il détruirait la principale cause du désordre qui a toujours régné à la Chine dans le système monétaire.

Les peuples de l'Asie occidentale et de notre Europe ont commencé par mouler aussi leurs monnaies, mais peu à peu ils ont senti les vices de cette manière d'opérer; ils ont frappé leurs empreintes au moyen d'un coin de bronze sur un *flan* métallique fortement chauffé; puis ensuite ils ont perfectionné leurs moyens de frapper et la matière des coins, de manière à frapper l'empreinte sur un *flan* froid. Les Chinois seuls sont restés stationnaires et moulent encore aujourd'hui leur monnaie de cuivre alliée d'étain. Probablement, s'ils avaient moulé en argent et en or, la difficulté qu'ont ces métaux à fondre et à s'allier avec d'autres métaux les aurait conduits à renoncer au moulage des monnaies; mais l'or et l'argent ont été longtemps trop rares, comme je l'ai dit plus haut, pour que les Chinois songeassent à en faire une monnaie de détail, et en tout temps, à la Chine, ces deux métaux ont été échangés au poids comme une marchandise [1].

[1] La découverte de l'art d'estamper les monnaies par percussion

L'an 230 avant l'ère chrétienne, lorsque le conquérant Thsin-chi-hoang-ti eut réuni sous sa domination les divers royaumes de la Chine, il voulut instituer pour tout son empire un système uniforme de monnaies, et les classa en deux espèces. La première fut en or. Son unité était l'*Y* du poids

est attribuée par Hérodote aux Lydiens, et de là cet art s'est répandu successivement dans l'Asie occidentale et en Europe. Mais sans l'aide de fortes machines il est très-difficile d'estamper à froid une empreinte bien nette sur un flan métallique; et aussi jusqu'au règne de Constantin, vers l'an 310 de notre ère, la monnaie de notre Europe antique a été d'abord moulée sans être frappée, ensuite moulée et frappée à chaud, pour rendre l'empreinte nette. Le moulage est prouvé par le grand nombre de moules en argile que l'on a trouvés dans les ruines des villes antiques. Les médailles frappées à chaud se reconnaissent par l'excentricité de l'empreinte. En effet on saisissait avec une pince la pièce de métal moulée sous une forme semblable à celle de la monnaie voulue, et on la plaçait encore chaude sur le coin de bronze, de sorte que les centres du coin et de la pièce coïncidaient rarement bien. M. Monges, qui donne ces détails (*Mémoire sur l'art du monnayage chez les anciens*, t. IX des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres), a imité parfaitement les médailles anciennes en opérant ainsi, et il a trouvé que par ce procédé on pouvait produire très-rapidement une grande quantité de pièces, moins nettes, il est vrai, que les nôtres. Les contrefacteurs employaient le moulage, comme à la Chine, ou bien ils faisaient des monnaies fourrées de cuivre et recouvertes d'une lame mince d'argent qu'ils estampaient à chaud. Sous Constantin, pour empêcher les pièces fourrées, on réduisit notamment l'épaisseur des pièces de l'état, et on commença à frapper à froid de nouvelles pièces très-minces, telles que le sont encore les sequins de Venise; mais le balancier et la virole, ces deux inventions françaises, qui sont les deux plus grands perfectionnements du système actuel, ne datent que du règne de Louis XIII, en 1620. Le laminoir ou découpoir des pièces dans une lame métallique ne date que du règne de Henri II.

de 20 *liang*, lequel remplaça le *kin* d'or du poids de 16 *liang*, établi par les Tcheou. La deuxième espèce fut le *tsien* 錢, monnaie en cuivre qui paraît semblable à celle qu'avait fondue l'empereur Tcheou King-wang. Comme celle-ci, elle pesait 12 *chu* ou $\frac{1}{2}$ *liang*, et était marquée des deux caractères *poën liang*, demi-*liang*, ce qui montre que sa valeur nominale était conforme à son poids réel[1]. Quant à l'argent, à l'étain, au jade, aux perles, aux écailles de tortue, il fut défendu de les employer comme monnaie ou comme moyen d'échange. Cette prohibition de l'emploi de l'argent est singulière. Elle tient probablement à la difficulté de distinguer ce métal de l'étain quand il est encore impur. L'argent n'est indiqué jusque-là, dans l'histoire chinoise, que sous le nom assez vague de métal blanc.

Malgré les troubles qui suivirent la mort de Chi-hoang-ty, ses deux monnaies d'or et de cuivre paraissent avoir été conservées dans l'usage général jusqu'en 204, vers le commencement de la dynastie de Han. Le fondateur de cette nouvelle dynastie, Han-kao-tsou, est même cité dans l'histoire comme ayant donné à l'un de ses officiers cent *Y* d'or.

Peu de temps après son avénement, cet empereur abolit l'*Y* des Thsin, et rétablit le *kin* d'or des Tcheou. La monnaie de cuivre inscrite *poën liang*, et pesant 12 *chu*, fut jugée trop lourde; elle fut

[1] Dans le musée de Kien-long les pièces de cette monnaie des Thsin sont indiquées comme ayant un diamètre de 1 *tsun* $\frac{1}{2}$.

remplacée par des pièces très-légères, appelées *kie*, feuilles, et portant l'inscription *Han-ching*, *élévation des Han*. A l'époque de la création de cette petite monnaie, les denrées étaient extrêmement chères dans l'empire désolé par dix années de guerre civile. Suivant les historiens, il fallait payer 10,000 petites pièces pour avoir une mesure de riz appelée *chy*, laquelle représente 120 *kin*. L'évaluation de ce *chy* en fonction du *kin* paraît avoir été sensiblement constante, d'après le dictionnaire de Khang-hy, l'Iu-haï et les autres livres chinois. A cette même époque désastreuse, et suivant les mêmes historiens, un cheval coûtait 100 *kin* d'or; cette dernière assertion est évidemment exagérée.

L'an 187 avant J. C., l'impératrice Kao-heou fit fondre des pièces de 8 *chu*. Dans une note, Matouan-lin les assimile complétement aux *poën liang* (demi-*liang*) des Thsin. Le peuple trouvait les *kie* trop grands. L'abondance était revenue, et l'on reprit l'ancienne monnaie. Dans le musée de Kien-long, les pièces de Kao-heou portent même l'inscription *poën liang*, et sont indiquées comme pesant 8 *chu*. Comme le texte ne dit pas que le poids réel de ces pièces fût au-dessous de leur valeur nominale, il semble résulter de là que l'ancien demi-*liang* des Tcheou ne valait plus que 8 *chu* des Han, et conséquemment le *kin* des Han aurait été au *kin* des Tcheou comme 3 : 2. On verra dans la note placée au bas de la page, que cette variation du *kin* paraît confirmée par les pesées que

j'ai faites sur les monnaies des Han, dans la collection de la Bibliothèque royale[1].

Quatre ans après, des pièces de *cinq fen* ou cinq centièmes de *liang* furent émises. Ma-touan-lin assimile ces nouvelles pièces aux *kie* ou feuilles. D'après cela, à l'époque de la grande disette des premières années de Han-kao-tsou, un *chy* de riz pesant 120 *kin* aurait coûté 500 *liang*. Le *kin* étant de 16 *liang*,

[1] J'ai pesé à la Bibliothèque royale quatre pièces bien conservées et marquées *cinq chu*, dont l'usage commença sous les Han, vers l'an 120 avant J. C. Les autres échantillons de cette même monnaie sont beaucoup trop usés pour donner lieu à des pesées, et je dois même dire que le diamètre des quatre pièces que j'ai pesées varie assez sensiblement de 21 à 24 millimètres. J'ai obtenu successivement pour poids : $2^{gr}97$

$2^{gr}87$

$3^{gr}23$

$3^{gr}80$

Moyenne... $3^{gr}23$

Ces poids s'écartent sans doute sensiblement entre eux; mais, à défaut de mieux, en prenant la moyenne $3^{gr}23$ et la divisant par 5, on obtient $0^{gr}656$ pour la valeur du *chu* sous les Han. D'après cette valeur, le *liang*, étant de 24 *chu* comme auparavant, devait peser $15^{gr}75$, et le *kin* de 16 *liang* pèserait 252 grammes environ. Nous avons trouvé, p. 430, le *kin* des Tcheou égal à 166 grammes; le rapport de ces deux *kin* serait à très-peu près comme 2 : 3; c'est le même que j'ai indiqué plus haut. La variation du *kin* d'une époque à l'autre tient à ce que les Han avaient repris pour base de leur système métrique l'ancien pied musical (245 ou 250 millimètres), au lieu de celui des Tcheou, qui n'en valait que 200 environ. Si l'on divisait 252, valeur que je viens de donner pour le *kin* des Han, par 19,3, pesanteur spécifique de l'or, on trouverait pour le côté du pouce cube de cette époque seulement $2^{cent}36$, et non $2^{cent}5$. Amyot dit que les Han prirent une longueur trop courte pour leur pied musical.

contre l'empereur. Les successeurs de Wen-ty furent obligés de revenir aux anciens règlements et d'interdire au peuple la fabrication de la monnaie.

L'an 144 avant J. C., l'empereur King-ty fit des pièces de faux *métal jaune*. Cette falsification des monnaies d'or troubla tout le commerce. C'était la première fois que l'état se permettait cette fraude bien souvent renouvelée dans la suite.

L'an 140 avant J. C., l'empereur Wou-ty fondit de nouvelles pièces de cuivre de 3 *chu*, suivant les uns, de 4 *chu*, suivant les autres, et d'un poids conforme à leur inscription; puis il les supprima et fondit, comme son aïeul Wen-ty, des pièces dites d'un demi-*liang*, et pesant seulement 4 *chu*, conséquemment beaucoup moins que leur poids nominal. Le désordre s'accrut de plus en plus. Chaque préfet de district rassemblait du monde, exploitait les mines de cuivre et fondait des monnaies à sa manière. Quantité de gens rognaient la monnaie du gouvernement, et, mêlant de la poudre de cuivre ainsi obtenue avec une forte proportion d'étain ou de plomb, ils fabriquaient une monnaie d'un titre très-inférieur. La monnaie métallique étant ainsi déprimée, le prix des denrées haussa proportionnellement. Dans les pays éloignés du centre, on se servait d'étoffe de soie *py* comme moyen d'échange. Cet état de choses, qui avait commencé par la faute de Wen-ty, dura jusqu'à l'an 119 avant notre ère.

Alors une loi ordonna de refondre les pièces dites d'un demi-*liang*, et les remplaça par des pièces de

3 *chu*, qui pesaient en effet trois *chu* conformément à leur inscription. L'année suivante, les officiers déclarèrent que ces pièces étaient trop légères et favorisaient trop la fraude; ils proposèrent de fondre des pièces de 5 *chu* (3,23 grammes) avec un contour déterminé, de sorte que l'on ne pût pas user ce contour, et obtenir ainsi de la poudre métallique. Cependant Wou-ty ne songeait qu'à combattre les *Hiong-nou*, et manquait de monnaie pour subvenir aux frais de ses expéditions coûteuses. Ne sachant par quel moyen s'en procurer, il inventa de réunir dans ses parcs une grande quantité de cerfs blancs, défendit à ses grands d'élever aucun cerf de cette espèce, et lorsqu'ils vinrent à la cour lui rendre la visite obligée aux époques solennelles, on leur remit en échange des présents qu'ils apportaient une pièce de peau de ces cerfs blancs, laquelle était taxée par l'empereur à 400,000 *tsien* ou deniers. Ces pièces de peau s'appelaient *phy py* 皮幣, *monnaie de peau*. En outre de cette exaction arbitraire sur les grands, Wou-ty rassembla dans le petit trésor (c'était le nom du trésor particulier de l'empereur) une forte quantité d'argent et d'étain avec laquelle il fondit une nouvelle monnaie appelée *monnaie de métal blanc*. Elle fut divisée en trois espèces nommées d'après les trois grandes divisions du ciel, de la terre et de l'homme, qui se retrouvent dans tous les traités encyclopédiques publiés par les Chinois. La pièce de la première espèce pesait 8 *liang*, sa valeur était fixée par l'état à 3,000 *tsien* ou deniers;

elle portait le caractère *loung*, dragon. La pièce de seconde espèce pesait 6 *liang*, et sa valeur nominale était 500 deniers; elle portait le caractère *ma*, cheval. La troisième pesait 4 *liang*, sa valeur nominale était de 300 deniers; son caractère, *kouey*, tortue.

Comme le rapport des valeurs nominales assignées par le gouvernement ne s'accorde pas avec le rapport des poids, il s'ensuit que l'alliage d'étain était plus fort dans les deux dernières espèces. Ceci était une facilité pour les contrefacteurs qui pouvaient acheter à bas prix ces pièces inférieures, et s'en servir pour contrefaire les pièces moins alliées de la première classe. Cette monnaie blanche ne réussit pas; le texte dit qu'on trouvait sa composition mauvaise, et un nombre incroyable d'individus furent condamnés comme contrefacteurs dans les cinq premières années qui suivirent sa création. D'après le texte, plusieurs centaines de mille subirent la peine de mort, et l'on ne sait pas le nombre de ceux qui se tuèrent eux-mêmes pour éviter d'être jugés. Un million de contrefacteurs de la classe du peuple et de celle des officiers durent être jugés par les magistrats.

Enfin, l'an 115 avant J. C., l'empereur Wou-ty ordonna que la monnaie de l'état serait fondue à la cour impériale. Elle dut porter un rebord en *métal rouge* (en cuivre pur), et fut seule acceptée par l'état dans le payement de l'impôt. Bien que cette monnaie ne fut pas trouvée commode, et qu'elle dut être changée deux ans après sa création, Wou-ty

réussit à détruire successivement les ateliers particuliers établis dans chaque principauté, et dont la fabrication différente jetait le plus grand désordre dans le système monétaire. L'an 112 avant J. C., par un autre édit il réserva exclusivement à la cour le droit de fondre la monnaie; il créa pour cet objet trois officiers spéciaux, les *san-kouan*, qui fondirent un grand nombre de petites pièces de cuivre de l'espèce dite des cinq *chu*, comme on le verra plus loin, et il fut défendu de laisser circuler dans l'empire toute autre monnaie que la leur. La monnaie précédemment en usage dut être refondue, et le cuivre porté aux *san-kouan*. Ces mesures étaient bonnes, elles rétablirent de l'uniformité dans les monnaies, et ramenèrent aux travaux agricoles quantité d'individus entraînés par l'appât du gain à fabriquer des pièces en secret. Les pièces nouvelles furent trouvées commodes, mais restait toujours le vice radical du système, le moulage des pièces, et bientôt les contrefaçons reparurent comme auparavant.

Sous Yuen-ty, vers l'an 40 avant J. C., dans un conseil tenu par l'empereur, un ministre se plaint du nombre des contrefacteurs dont cent mille ont été condamnés en une seule année. Ce même ministre accuse la monnaie de cuivre de détourner les hommes du travail de la terre par l'appât du profit de la contrefaçon; il conseille de faire payer tous les impôts en toile, étoffes de soie et produits de la terre; enfin il propose de changer la monnaie de cuivre et de la remplacer par des pièces d'étoffes de soie, qui ne

peuvent, dit-il, être diminuées d'un *tchy* ni d'un *tsun*.

Depuis l'an 112 avant J. C., jusqu'en l'an 8 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire dans une période de 120 ans, les *san-kouan*, suivant le texte, fondirent en pièces de 5 *chu*, 280 *y* de Ouan, soit, en d'autres termes, 280,000,000,000. Ces pièces peuvent être regardées comme pesant moyennement 3 grammes 23 centigrammes, d'après les pesées que j'ai faites à la Bibliothèque royale [1], et conséquemment la quantité de métal monnayé dans cet espace de temps monterait à près d'un milliard de kilogrammes, ou, autrement, par chaque année on aurait monnayé à la Chine un peu plus de 8 millions de kilogrammes. Sans doute cette monnaie de cuivre contenait une proportion sensible d'alliage qu'on peut évaluer à 15 ou 20 pour cent; mais, s'il faut avoir quelque confiance dans les nombres du texte, ils indiqueraient certainement que les mines de cuivre de Chine étaient exploitées dès cette époque avec une grande activité. En 1829, les mines d'Angleterre, qui sont à leur maximum d'exploitation, n'ont produit que 12 millions de kilogrammes de cuivre. Outre les mines du Kiang-sy, les Han pouvaient faire exploiter celles du pays de Chu (le Sse-Tchuen actuel), mais non celles du Yun-nan, encore occupé par des hordes sauvages.

[1] J'ai donné le résultat de mes pesées page 445. Le diamètre moyen de ces pièces est de $23^{mill}12$. Dans le musée de Kien-long on voit deux figures correspondant à deux espèces différentes de 5 *chu*: l'une a 25 millimètres de diamètre, l'autre 24.

L'émission d'une forte quantité de métal monnayé était nécessitée, comme nous l'avons vu, par les guerres que le gouvernement soutenait au dehors contre les *Hiong-nou* et dans toute l'Asie centrale. Elle dut favoriser le développement de la civilisation, et aussi, vers la fin de la période de temps qu'embrasse ce fondage non interrompu, dans les premières années de l'ère chrétienne, la population de la Chine présentait 12,232,600 *familles* contribuables, comprenant environ 60 millions d'*individus* recensés, tandis que dans le temps de la décadence des Tcheou, au cinquième siècle avant l'ère chrétienne, les recensements de la Chine civilisée ne présentaient que 11 millions d'*individus* contribuables.

En général on doit se garder de prendre comme des données exactes et rigoureuses les nombres présentés par les auteurs chinois. Ainsi, à la suite du passage où est rapportée la fabrication considérable de monnaie que je viens de citer, se trouve un autre document du temps de l'empereur Yuen-ty (48-32 avant J. C.), lequel fixe le prix des denrées à un taux si bas, qu'il paraîtrait indiquer pour cette même époque une rareté extrême de cuivre monnayé. D'après ce document, un tarif établi sous Yuen-ty pour empêcher la baisse des grains fixa le prix du *ho* de grain à 5 *tsien*. Le *ho* est une mesure de capacité équivalente à 10 *teou*, et la quantité de grain qu'elle contient correspond en poids à un *chy*. Ces deux mesures, dérivées du pied usité sous chaque dynastie, varient simultanément, et sont prises

l'une pour l'autre dans le texte même de la citation, comme dans les autres ouvrages chinois en général. Le *chy* étant de 120 *kin*, et le *tsien* ou la pièce de cette époque étant de 5 *chu* ou $\frac{5}{24}$ de *liang*, il suit de là qu'en poids on avait 1 de grain pour une quantité de cuivre monnayé équivalente à $\frac{25}{4 \times 16 \times 120}$ soit à $\frac{1}{1840}$. Je sais que le caractère traduit ici par *grain* signifie proprement *millet;* mais il est employé généralement pour désigner toute espèce de grain surtout brut; et d'ailleurs nous avons vu plus haut, sous le premier Han, le riz devenir si cher à une époque de grande disette, qu'on avait 1 de riz pour $\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{8}$ de cuivre. La différence des deux prix est au moins de 230 à 1; elle est inexplicable à 170 ans d'intervalle, et avec une grande fabrication de monnaie.

Si nous cherchons le prix du grain vers cette époque dans l'Europe civilisée, un mémoire de M. Dureau Delamalle sur le système métrique des Romains [1] nous apprend qu'à Rome, dans le dernier siècle de la république ou le premier avant notre ère, le rapport du blé à l'argent était comme 1 : 1822; or, par la réduction de l'as de cuivre, le rapport du cuivre à l'argent, sous forme monnayée, étant alors comme 1 : 56, le rapport du blé au cuivre monnayé était comme 1 : 32,5. Ainsi une livre de blé n'aurait coûté à Rome que le $\frac{1}{32}$ environ de son poids en cuivre, ce qui diffère extra-

[1] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XII.

ordinairement du nombre du texte chinois. Cependant on ne peut présumer une erreur dans ce texte, car le passage est accompagné d'une note explicative où les mêmes termes sont répétés. Elle indique qu'il s'agit d'un tarif régulier et non d'un droit perçu sur la vente du grain, comme on pourrait le présumer. Le caractère *tsien* ne peut désigner ici le 10e de *liang* d'argent, car cette division du *liang* en dixièmes n'est venue qu'après, et il n'est parlé d'argent ni dans le passage, ni dans l'histoire du temps.

Au même endroit du texte chinois se trouve une autre citation, d'après laquelle, sous cette même dynastie de Han, au temps où Wen-heou était prince de Wey, le prix du *chy* de millet ou de grain en général est porté à 30 *tsien*. En faisant un calcul analogue au précédent, on trouve que l'on avait 1 de grain pour $\frac{1}{507}$ de cuivre monnayé. Ce prix plus admissible diffère encore singulièrement du prix du riz sous le premier Han; il n'est aussi que le dixième du prix du blé à Rome. En résumé, de ces données peu concordantes on peut inférer que le chiffre produit pour la monnaie fabriquée sous les Han est trop élevé, et que dans ce temps la quantité circulante de cuivre monnayé était peu considérable. Les deux passages cités par Ma-touan-lin tendent à prouver ce dernier fait. Le premier passage présente l'évaluation du revenu net de l'empire sous les Han, et ce revenu est regardé par l'auteur chinois comme minime par rapport au revenu de son époque (XIIe et XIIIe siècles). La fortune des

parents de la couronne sous les Han lui paraît à peine égale à celle des familles moyennes de son temps. Le second passage rapporte la dépense d'une famille de cultivateurs chinois sous cette même dynastie de Han. Chaque individu dépensait alors par jour environ 2 *tsien* qui représentent 3 centimes $\frac{1}{8}$ de notre monnaie de cuivre, notre centime pesant 2 grammes et le *tsien* pesant 3 grammes 23. La nourriture annuelle du même individu employait le produit de 12 *meou*, qu'on peut évaluer chacun à 5 ares 5, ce qui forme un total de 66 ares. J'ai traduit ce second passage dans la note placée au bas de cette page [1].

[1] Le même historien dit encore : « Li-li, ministre de Wen-heou, « prince de Wei, disait : « Un citoyen entreprend la culture de cent « *meou*; par *meou* il récolte en grain brut 1 *chy* $\frac{1}{2}$; cela fait un total « de 150 *chy* de grains. Un citoyen ou un particulier représente « cinq individus. Par mois chaque individu consomme 1 *chy* $\frac{1}{2}$. Sur « le produit de cent *meou*, avec 15 *chy* le cultivateur paye la taxe; « avec 90 *chy* il a la nourriture de sa famille; restent 45 *chy*; le « *chy* valant 30 *tsien*, on peut compter ces 45 *chy* à 1350 *tsien* « (2180 centimes de notre monnaie). Pour les cérémonies célébrées « dans chaque village au printemps et à l'automne de chaque « nouvelle année, il faut 300 *tsien* (484 centimes); le surplus sert « à habiller les cinq individus. (Ma-touan-lin dit en note : « Si l'ha- « billement d'un homme coûtait 300 *tsien*, les cinq hommes dépen- « seraient par an 1500 *tsien* : or, en ôtant 300 de 1350, le reste n'est « que 1050 *tsien*. Il manquerait 450 *tsien*. ») Alors il ne faut pas « se plaindre de la rareté de la monnaie. » Maintenant, si un prince « ordonne que les étoffes soient à bas prix, comment oserait-il abaisser « le prix jusqu'à ce point? Par jour ne pas dépenser 1 *tsien* (1 cen- « time $\frac{2}{5}$)! On ne sait comment alors on pourrait vivre. »

D'après ce compte, chaque individu de la famille ne se trouvait dépenser par jour, en réalité, que $\frac{21}{30}$ de *tsien* (1 centime) en sus de sa nourriture, laquelle revenait à 1 *tsien* $\frac{1}{2}$, soit 2 centimes $\frac{1}{2}$.

L'an 9 de l'ère chrétienne, le général chinois Wang-mang usurpa la couronne, et, pour marquer son avénement, il changea presque tous les règlements des Han. Relativement aux monnaies, il déclara qu'une seule espèce ne suffisait pas, qu'il fallait en avoir au moins deux comme les Tcheou, qui les désignaient par le nom de la *mère* et du *fils*. En conséquence il fondit de la grande monnaie de cuivre semblable à celle des Tcheou, ayant 1 *tsun* $\frac{2}{10}$ de diamètre, pesant 12 *chu*, et portant pour inscription *ta-tsien-ou-chi*, grande monnaie, cinquante, c'est-à-dire cinquante centièmes de *liang*. Dans le musée de Kien-long, la figure de cette monnaie a 25 millimètres de diamètre. Wang-mang employait donc le pied des Tcheou. Puis encore il fit des *ky-tao*, lames gravées; des *tso-tao*, lames coupées. Ces monnaies ressemblaient aux *tao* des anciennes dynasties. Leur partie supérieure était ronde et du même diamètre que le *ta-tsuen*. La partie inférieure était plate et allongée en forme de lame; on peut voir leurs figures dans le musée de Kien-long. Le *ky-tao* portait pour inscription *ky-tao-oupe*, lame gravée, cinq cents : sa valeur était donc décuple de celle du *ta-tsien*. Le *ta-tsien* et le *ky-tao* étaient en cuivre, allié probablemen td'étain. La troisième monnaie, le *tso-tao*, était en or. Elle était fendue par un bout, d'où lui venait le nom de *lame fendue*. Enfin les 5 *chu* des Han circulaient encore.

Quelque temps après, Wang-mang supprima toutes ces monnaies nouvelles; le motif allégué pour

cette suppression fut que le caractère *lieou*, qui désignait le nom de famille de la dynastie de Han, comprenait le caractère *kin*, métal, et le caractère *tao*, lame, et qu'ainsi les monnaies métalliques désignées sous le nom de *tao* rappelaient au peuple la dynastie détrônée. L'usurpateur déclara que dorénavant les matières employées pour les échanges seraient l'or, l'argent, le cuivre, les écailles de tortue, les coquilles. De ces cinq matières il forma six classes de monnaie divisées en vingt-huit espèces. La monnaie de cuivre *tsien* était divisée en cinq espèces de pièces rondes, dont je rapporterai ici, d'après le texte, les dimensions et les poids :

Espèces.	Diamètre.	Poids.	Désignation et valeur nominale.	
1	6 *fen* ou dix^es de *tsun*.	1 *chu*.	très-petite monnaie.	1
2	7 *fen*.	3	petite monnaie.	10
3	8 »	5	petite monnaie.	20
4	9 »	7	moyenne monnaie.	30
5	10 *tsun*.	9	monnaie forte.	40

Comme l'ancien *tsuen* des Tcheou qui était marqué 50, cette cinquième espèce devait être la monnaie courante pour les achats. Les poids étant exprimés en *chu* ou vingt-quatrièmes de *liang*, les valeurs nominales paraissent aussi exprimées en fractions du *liang* considéré comme égal à 100, mais elles ne sont pas exactement proportionnelles aux poids, ce qui tient à la réduction du vingt-quatrième de *liang* en fractions décimales; la première espèce devait avoir pour valeur nominale 4 au lieu de 1; mais

probablement elle était purement de compte d'après la petitesse de son poids. Le musée de Kien-long ne donne pas les figures de ces pièces, et l'on ne peut savoir quelle était l'espèce de pied employé pour déterminer leur diamètre. Ces *tsien* ainsi que les *pou*, autre genre de pièces imitées des Tcheou, étaient fondus avec du cuivre et de l'étain mélangés. Les caractères qui indiquaient la valeur nominale bordaient la circonférence, méthode imitée des Han et qui contrariait le rognage.

Quant à la monnaie d'or, l'unité était le lingot d'un *kin* qui fut déclaré valoir 10,000 *tsien*. La monnaie d'argent se comptait par *lieou* de 8 *liang*, dont un était estimé, suivant la proportion d'alliage, de 1580 à 1000 *tsien*. D'après les historiens, cet alliage était très-considérable pour la monnaie d'argent comme pour celle d'or. Enfin il y avait des subdivisions nombreuses pour les écailles de tortue et les coquilles, suivant certaines dimensions en longueur et largeur; mais les dimensions et le poids de ces derniers objets étaient trop irréguliers pour qu'ils pussent servir de monnaie chez une nation déjà civilisée. Toutes ces innovations de Wang-mang dénotent peu de jugement; peut-être aussi les historiens ont-ils attribué à cet usurpateur malheureux des fautes qu'il n'avait pas faites.

Malgré ses édits, le peuple se servait des cinq *chu* dans toutes les transactions commerciales. Wang-mang irrité multipliait les condamnations contre ceux qui cachaient chez eux des pièces de cinq *chu*,

et contre ceux qui les employaient dans les ventes et achats; mais à la fin il dut se résoudre à supprimer les coquilles et les écailles de tortue. L'an 14 de notre ère il fit de nouvelles modifications, éleva ou diminua arbitrairement la valeur relative des matières employées pour les monnaies, et à la place des *tsien* grands et petits, il établit : 1° une monnaie imitée de l'antiquité et appelée *ho-pou*, richesses ayant cours, dont les pièces, longues de 2 *tsun* 2 dixièmes, mesure des Tcheou (45 millimètres environ), et larges d'un *tsun* (20 millimètres), pesaient 25 *chu*, et valaient 5 *tsien* (de ceux des Han); 2° une monnaie ronde appelée *Ho-tsuen*, dont les pièces avaient un *tsun* (20 millimètres) de diamètre, pesaient 5 *chu*, et servaient d'unité monétaire [1]. Puis, des défenses furent publiées contre la circulation des *ta-tsien* créés depuis si peu de temps; mais ces changements successifs déplaisaient au peuple, qui se servait toujours des 5 *chu*, et en secret il se fondait beaucoup de cette monnaie commode avec les pièces mêmes de Wang-mang. Celui-ci condamna à la peine de mort les fondeurs de 5 *chu*, et à l'exil tous les individus qui se serviraient encore des monnaies qu'il avait créées en l'an 9 et ensuite supprimées. Au bout de

[1] On peut voir la figure de ces monnaies dans le musée de Kien-long et dans le mémoire d'Amyot. Ce dernier dit que le diamètre des *ho tsuen* était une fraction d'un pied particulier analogue au pied musical. D'après lui, ce diamètre serait équivalent à 23 millimètres environ.

six ans, las de ces condamnations, il changea de système et déclara que les fondeurs de 5 *chu* ou de *tsuen-pou* ne seraient plus condamnés à mort, mais qu'eux et leurs familles deviendraient esclaves publics, et que leurs biens seraient confisqués au profit de l'état; même peine fut ordonnée contre les officiers publics qui seraient convaincus d'avoir connu cinq de ces contrevenants et de ne pas les avoir dénoncés à l'autorité supérieure : mais le nombre des coupables ne diminua pas. Dans le pays de *Chu*, un rebelle nommé Kong-suen-chou fit de la monnaie de fer; il paraît que Wang-mang l'imita. La confusion était extrême, et le peuple attaché à l'usage des 5 *chu* désignait par ce nom la famille détrônée qui les avait créés. « Le bœuf sacré est « gras, les 5 *chu* doivent revenir, » dit un officier de la cour, voulant indiquer que la fin du règne de Wang-mang approchait.

A l'avénement de Kouang-wou qui releva la famille des Han, les pièces de 5 *chu* reprirent leur cours. L'an 41 de notre ère, cet empereur fondit des pièces désignées sous ce nom, et semblables aux précédents 5 *chu*. La monnaie de l'état était toujours fondue par les trois trésors *san-fou*. Les préposés de ces trois trésors étaient les officiers désignés plus haut sous le nom de *san-kouan*, et le principal hôtel des monnaies était établi à Tchang-ngan, alors capitale de l'empire (Si-ngan-fou du Chen-sy). Le système des 5 *chu* subsista seul jusqu'au temps où la dynastie de Han tomba en déca-

dence. Alors, sous Houen-ty, vers l'an 150 ou 160, comme la misère publique était grande, le premier ministre dit que les denrées de toute espèce étaient rares par suite du bas prix qu'on en payait, et qu'il convenait de fondre de la *grande monnaie* pour relever le prix. Cette proposition singulière fut combattue par un lettré, qui fit observer qu'il ne s'agissait pas de faciliter la vente, mais de soulager la faim du peuple; qu'il fallait mettre de l'ordre dans les charges qu'il devait acquitter : et en effet, à cette époque, l'autorité supérieure étant méprisée, chaque grand officier ou prince, parent de l'empereur, vexait arbitrairement ses subordonnés, en sus des taxes personnelle et territoriale dont ceux-ci étaient passibles envers l'état. L'empereur Houen-ty crut le lettré, et ne fondit pas de *grande monnaie*. Mais en 186, après la désolation générale qu'amenèrent la grande épidémie de 170, et les brigandages des *Bonnets jaunes*, l'empereur *Ling-ty* fit fondre quatre espèces de pièces nouvelles, probablement pour soudoyer ses troupes, et se défendre contre les révoltés. L'une d'elles se voit dans le musée de Kien-long : elle est marquée 5 *chu*, et n'en pesait que quatre. En 170 le successeur du précédent, Chian-ty, fit fondre une autre espèce de petite monnaie marquée *ta-tsouen-ou-chi*, d'après le musée de Kien-long. Chian-ty est accusé par l'histoire d'avoir converti en statues du dieu Fo des quantités notables de cuivre. Cette religion, importée de l'Inde depuis plus d'un siècle, faisait de rapides progrès en Chine,

et aux yeux de ses sectaires la construction des idoles métalliques était une œuvre méritoire.

On sait que les métaux précieux devinrent très-rares en Europe quand elle fut envahie par les barbares[1]. Une semblable rareté de la monnaie eut lieu en Chine au milieu des troubles qui signalèrent tristement les cinquante dernières années des Han, et qui suivirent la chute de leur dynastie. Une quantité considérable de pièces fut cachée ou perdue dans le saccagement des villes; mais une cause plus active encore contribuait à la disparition de la monnaie en temps de guerre civile. Le cuivre dont cette monnaie était composée se convertissait en armes de toute espèce, casques, cuirasses, qui devenaient alors des objets de première nécessité. En temps de paix, le contraire arrivait; le cuivre des armes était fondu et transformé soit en fausse monnaie, soit en statues de Fo. L'état fournissant lui-même à ses soldats leurs armements, ceux-ci pendant la paix vendaient ces armements à vil prix, et donnaient amplement de la matière aux faux monnayeurs et aux fondeurs de statues. Pendant la guerre civile, la monnaie devenant très-rare par l'effroi général et par la conversion des armes, les recettes de l'état se faisaient surtout en nature de produits ou ne se faisaient pas du tout; et, pour payer ses dépenses, le gouvernement était obligé d'ouvrir de nouveau ses mines de cuivre, et de fondre incessamment

[1] *Jacob's History of precious metals*, t. I.

des pièces qui allaient se convertir en armes pour la majeure partie.

Ainsi le cuivre était une matière de trop peu de valeur et trop impérieusement nécessaire à d'autres usages pour être employée à la confection de la monnaie *légale*, et depuis longtemps les Chinois auraient dû y renoncer. S'ils ne l'ont pas fait, quelle en peut être la raison, si ce n'est que l'or et l'argent étaient trop rares parmi eux pour devenir la base de leur système monétaire? Sans doute plusieurs lettrés soutiennent dans leurs chroniques[1] que les empereurs n'ont pas exploité les mines d'or et d'argent de la Chine par pur désintéressement ou par économie, pour maintenir les denrées à un juste prix; mais l'histoire nous montre l'embarras constant des finances chinoises, et les ressources de tout genre inventées par les ministres pour y remédier. Quand les généraux des Han pénétrèrent dans l'Asie occidentale, ils eurent quelques rapports avec les provinces les plus avancées de l'empire romain, et ils en revinrent avec une admiration singulière pour les richesses métalliques de cet empire, que l'on désigna en Chine par le nom de *Ta-thsin*, la grande Chine. Les historiens des Han[2] notent avec soin que l'on se sert dans cet opulent pays de monnaie d'or et d'argent, et que dix pièces d'argent en valent une d'or (les deux pièces étant de même

[1] Citations du P. Amyot: *Mémoire sur l'intérêt de l'argent à la Chine*, t. VI; *Mémoires sur les Chinois*.

[2] Bibliothèque royale, collection des historiens de la Chine.

poids). Ce rapport de l'or à l'argent dans l'Asie Mineure se trouve confirmé par le témoignage de Xénophon. Les mêmes historiens parlent de la grande quantité d'or et d'argent qui se trouvent dans le pays de Ta-thsin, du luxe qui y règne, et de la magnificence des habitations. Cette admiration, si contraire au mépris naturel des Chinois pour les étrangers, tend évidemment à prouver qu'il n'existait alors en circulation à la Chine qu'une très-petite quantité de métaux précieux.

(*La suite à un prochain numéro.*)

LETTRE

A M. LE RÉDACTEUR DU JOURNAL ASIATIQUE,

Sur l'emploi des chiffres arabes dans une inscription géorgienne du XIe siècle.

Monsieur,

En rendant compte à la Société asiatique, dans sa séance du 10 février, des inscriptions géorgiennes, arméniennes et tibétaine[1] rapportées d'Arménie et

[1] L'inscription tibétaine se trouve sur une cloche du couvent d'Edchmiadzin. M. Eugène Burnouf y a lu, à ma demande, la formule *oum oum hroum*, qui fait partie de la grande prière bouddhique. Ces mots sont répétés trois fois sur les rebords de la cloche. Les religieux ignorent d'où leur vient cet instrument du culte, apporté sans doute dans le pays par les conquérants mongols.

de Géorgie par M. Dubois, j'étais bien sûr d'exciter le plus vif intérêt dans cette savante réunion; aussi dois-je remercier le Conseil de l'attention favorable qu'il voulut bien prêter à cette lecture. Mais j'étais loin de supposer qu'une de ces inscriptions éveillerait l'intéressante discussion à laquelle elle a donné lieu. Permettez-moi d'abord de la citer textuellement :

ⴕⴰⴱⴳⴹⴰⴼⴽⴰⴽⴰⴱⴼⴰⴽⴰⴽⴰⴽⴰⴽⴰⴽⴰ
ⴼⴰⴰⴳⴰ
२२३

ქ.ოდეს განიმტკიცნა იატაკი ქორონიკონი
იყო 223.

« Quand le pavé fut posé, c'était l'année pascale 223. »

Je ne rapporterai ici que pour mémoire l'interprétation arbitraire donnée en Géorgie même à ce peu de mots, qui furent lus :

ქ.ოდეს განამტკიცნა კანონი ყოველთა.

« Quand un code fut donné à tout le pays. »

Cette lecture ne rend compte ni des trois derniers mots, ni des chiffres placés sous la fin de la ligne; et pour la justifier il fut dit au voyageur que le prince fondateur du monument où se trouvent ces mots avait donné un code au peuple géorgien, circonstance dont le roi Wakhtang n'aurait pas manqué de

faire mention dans la préface de son code, où il énumère les travaux faits avant lui.

D'après une note communiquée par le voyageur, c'est sur l'imposte droite d'une grande fenêtre éclairant le côté gauche du chœur de la belle église cathédrale de Kouthathis en Iméreth, que ces mots ont été tracés, à quinze pieds d'élévation. La lecture n'en offre aucune difficulté, parce que les caractères sont nettement dessinés. Les copies de M. Dubois sont si remarquables d'ailleurs par leur exactitude, qu'une lettre du troisième mot, altérée par le temps, y a été simplement marquée par une ligne de points qui en décrivent les contours, de manière à les faire reconnaître. Mais ce mot იატაკი *iatac'i*, n'étant pas d'origine géorgienne, c'est peut-être là ce qui a embarrassé le précédent traducteur. En arménien *յատակ* signifie *le fond*, *le pavé*, *la sole;* sur quoi je remarquerai en passant que les Arméniens, qui prononcent aujourd'hui *hadag*, s'écartent de la prononciation ancienne, puisque les Géorgiens, en empruntant ce mot à leurs voisins, ont rendu par deux lettres fortes ტ *t* et კ *c*, les lettres *ա* et *կ*.

Soulkhan, sur იატაკი, dit dans son lexique : « Cest le fond d'une maison, » სახლის ფსკერი ; et sur ფსკერი il établit la synonymie suivante : « ფსკერი *phsc'eri* est le fond d'une boîte, d'un « vase, d'un vaisseau, etc. ; ნერჩი *nertchi*, la cavité « intérieure des mêmes objets ; იატაკი *iatac'i*, le

« pavé d'une maison; ძირი (زير *zir*, en bas), « la racine des arbres [1]. » Le sens de იატაკი est encore fixé plus précisément par ce joli passage d'un auteur géorgien, décrivant une salle de bain : « Quand cette belle entrait dans l'eau échauffée d'une « étuve, celle-ci conservait toute sa pureté. Les côtés « du bassin étaient de marbre blanc, le toit d'un « cristal parfait, embelli de figures diversement co- « loriées, le fond (*iatac'i*) d'argent semé de gouttes « d'or. Là s'asseyait la belle, et son corps d'albâtre « répandait à l'entour l'éclat d'un flambeau resplendis- « sant. Son amant la contemplait d'une fenêtre, rete- « nant son haleine de peur de se trahir et d'exciter « son courroux. Tout percé des traits de l'amour, il « fallait qu'il modérât ses transports pour ne point « allumer la colère de son amante, en se faisant con- « naître; et dans ce combat de deux sentiments, il « éprouvait les tourments les plus cruels. »

ხაგუბართა შინა ცხელთა უნჯაფისათა ოდეს განიწმინდებოდა იგი მნათობი, ხიწმინდე წელისა-მის იყო ყოველითურთ კან-

[1] ფსკერი, ნერჩი, იატაკი და ძირი განიყოფვიან : ფსკერი არს კიდობანთა და ჭურჭელთა, ნავთა და მისთანათა შინაგანი ძირის კერძოჲ. ხოლო ნერჩი გაძოითარგმანების სიტრმედ. ხოლო იატაკი ფსკერი სახლისა. და ძირი ეწოდების ხეთა და ბალახთა ქვედა-კერძობა.

კან : საგუბართა მისთა მოთხენი აღმო-
ქმნილ იყო თეთრისა სალეურისა ქჯსა-
გან. ზემო-კერძონი სულიად. წმინდისა-გან
ბროლისა იყო სხვად და სხვად სახედ და ფე-
როვნად ნაკელოვნებნი. იატაკი სრულიად
ვეცხლისა ოქრო-ცვარებული : მას შინა
ხჯდა მნათობი-იგი, და უსპეტაკესისა
ხხეულისა მისისა შუქნი გარდაცემოდეს
კედელთა ვითარცა სამთელი მრავალ-მნა-
თობიერი : ტრფიალი მას იდუმალ უჭუ-
რეტდა სარკმელით, ყოველითურთ სულ-და-
ღებით, რათა ვერ ჭსცნას საყვარელ-მან
მის-მან, და არა განურისხდეს მას : მაშინ
ხიყვარულისა ისარნი განგმერვიდა გულსა
მისსა. ხოლო შიში ნუთუ აგრძნას მნათობ-
მან მან და განურისხნეს შეაშთობდა სულ-
სა მისსა, და ორთა ამათ მიერ გარემოება-
თა-გან მოცული იტანჯებოდა უწყალოდ :·

Quant au mot ქორონიკონი *koroniconi*, emprunté du grec, il est le seul dont se servent les Géorgiens pour exprimer les *années* de la période pascale de 532 ans par lesquelles, ou seules, ou concurremment avec les années de l'ère mondaine, ils datent les faits de leur histoire.

La connaissance de ce fait, bien établi d'ailleurs

par des monuments connus, tels que la Chronique géorgienne et d'autres, ne permettait pas de voir autre chose que des chiffres dans les trois signes qui accompagnent le mot *koroniconi*. Or ces signes, au lieu d'être couchés comme les chiffres arabes ٢٢٣, étant redressés, s'approchent beaucoup plus de la forme des chiffres indiens २२३. Ce résultat, indiqué par M. Burnouf père, à l'inspection de la copie de l'inscription, conduisait à penser que ces chiffres étaient peut-être venus directement de l'Inde dans le Caucase sans passer par l'Arabie.

On se demandait encore pourquoi les Géorgiens, qui savent employer leurs lettres avec des valeurs numérales décuplées vers la gauche, auraient, sur ce seul monument, employé pour cette seule fois des signes étrangers, principalement lorsqu'une inscription postérieure d'environ cent ans à celle-ci, mais que je ne dois pas rapporter ici, pour éviter des longueurs, offre lisiblement la date ᲔᲩᲘᲠ 6617 ou 1109 de J. C. On sait d'ailleurs que les Géorgiens avaient encore un autre système de notation numérique avec leurs lettres, dont les usages ont été déjà expliqués [1].

Enfin l'époque même indiquée par les trois chiffres ci-dessus n'est pas sans intérêt; en effet, le cycle actuel de 532 ans, le XIVe depuis la création du monde, commença pour les Géorgiens en 1312, un autre en 780, un autre enfin en 248. Pour la ca-

[1] *Journal asiatique*, cahier de mai 1835.

thédrale de Koutathis, le premier et le dernier de ces cycles ne peuvent convenir; c'est donc à une époque intermédiaire du second, *i. e.* à l'an 1003 de J. C. que nous reporte la date 223 relatée sur l'inscription. Or, d'après une autre observation de M. Reinaud, le premier monument arabe connu où se trouvent les chiffres dits arabes, est une monnaie d'Amid, de l'année 615 de l'hégyre, 1218 de notre ère, appartenant à un prince ortokide; cette monnaie est gravée dans le *Museum cuficum Borgianum* d'Adler, part. II, n° 76. Sans doute le silence des monuments n'est qu'une preuve négative, puisque l'on ne peut s'empêcher d'admettre l'existence des chiffres indiens au IXe siècle, époque où Alkendi composait en arabe son Traité de l'arithmétique indienne, cité par Casiri dans sa Bibliothèque arabe-espagnole de l'Escurial. On peut consulter à ce sujet la savante note de M. Libri dans son Histoire des sciences mathématiques, pag. 131, ouvrage entièrement détruit en 1836 dans l'incendie de la rue du Pot-de-Fer, mais dont une réimpression fera bientôt jouir le public savant. Les chiffres arabes étaient donc connus au IXe siècle; nous les voyons ici employés avec leur forme primitive indienne au commencement du XIe siècle.

Maintenant reste à fixer le rapport de cette date aux traditions historiques, si imparfaites encore, de la Géorgie.

D'autres inscriptions, très-positives, également rapportées par M. Dubois, ne permettent point de

douter qu'un Bagrat Curopalate n'ait travaillé à la construction de l'église de Kouthathis. Les Géorgiens veulent que ce soit Bagrat IV, qui épousa en 1032 la nièce de l'empereur grec Romain Argyre; peut-être l'a-t-il achevée, mais à coup sûr il n'en fut pas le fondateur; car une de nos inscriptions dit que « Bagrat, roi des Aphkhazes et des Géorgiens, a élevé « ce saint temple pour sa *mère*[1], la reine Gouran- « doukht; » or le prince *fils* de Gourandoukht est Bagrat III, d'après les listes combinées de Deguignes et de feu Klaproth. Je sais bien que ce dernier savant fait commencer le règne de Bagrat III en 1008; mais Bagrat IV est encore plus éloigné, puisqu'il régna seulement en 1027.

Ces explications sont, je l'avoue, bien insuffisantes: je n'en remercie pas moins les savants qui m'ont aidé à les fournir, et je m'applaudis d'une ignorance qui a amené la discussion sur un point aussi important dans l'histoire de l'Asie que celle de l'usage des chiffres indiens, connus seulement en Europe au XIIIe siècle, par les travaux de Léonard de Pise, dit Fibonacci.

J'ose vous prier, Monsieur, de donner place dans le Journal asiatique à ces courtes observations, et de me croire avec la considération la plus parfaite, etc. etc.

BROSSET.

[1] J'ai fait mettre ce mot et son corrélatif en italique, parce qu'il a une lacune sur la pierre de l'inscription, comme on le verra lors de la publication du travail complet.

INSCRIPTIONS

DE CACHETS ARABES

Traduites par M. de HAMMER-PURGSTALL.

Deux des ouvrages les plus récents et des plus intéressants qui soient sortis jusqu'à présent des presses de Constantinople et de Tehran m'ont fourni l'occasion de rassembler les épigraphes des cachets des principaux khalifes, et même les prétendues inscriptions des cachets de Noé, Moïse, Abraham et Jésus, lesquelles ont du moins l'intérêt de curiosités talismaniques. Les deux ouvrages en question sont, d'abord, le premier volume de l'Histoire universelle de Feraïzizadé, décédé il y a peu de temps à Constantinople, après avoir joui pendant quelques mois seulement de la pension que le Sultan lui avait assignée en récompense de la composition de son ouvrage historique[1]; ensuite, l'Ornement des dévots, حلية المتقين, l'œuvre la plus complète et la plus systématique qui soit connue jusqu'ici sur la science des manières, علم الاداب *ilmol adab*, tant de fois confondue à tort avec la philologie علم الادب

[1] Cette histoire est intitulée كلشن معارف, c'est-à-dire le *Parterre de roses*, ou plutôt la *Floraison des connaissances*.

ilmol edeb, mais traitées à part l'une et l'autre dans les encyclopédies orientales. Le premier chapitre de cet ouvrage intéressant traite, en douze sections, des manières (*adab*) de s'habiller; le deuxième chapitre, des manières de se parer, des ornements permis ou défendus aux hommes et aux femmes, de la toilette, du *surmé*, du *henna*, du *miroir*, etc., également en douze sections, dont la septième (folio 9) porte pour titre : *De ce qu'il convient de faire graver sur les cachets*. L'auteur discute d'abord la question casuistique, s'il est permis de garder sur le doigt, lorsqu'on va aux lieux, une bague portant pour inscription le nom de Dieu. Il raconte ensuite que Noé, ne se trouvant pas en force de répéter mille fois la formule « il n'est de dieu que Dieu, » comme il lui fut ordonné par Dieu pour être sauvé du déluge, inscrivit sur son anneau : « Il n'est de dieu « que Dieu, mille fois, Seigneur, pacifie-moi, » لا اله الّا الله الف مرّة يا ربّ اصلحنى; que Dieu envoya, par Gabriel, à Abraham, un anneau sur lequel il y avait écrit : « Il n'est point de dieu que Dieu; Mohammed « est l'envoyé de Dieu; il n'est point de pouvoir et « de force qu'en Dieu; j'ai remis mes affaires à Dieu; « je me suis adossé à Dieu; je compte sur Dieu, » لا اله الّا الله محمّد رسول الله لا حول ولا قوّة الّا بالله فوضت امرى الى الله اسندت ظهرى الى الله حسبى الله.

L'inscription du cachet de Moïse consistait en quatre mots, « Sois patient, tu seras récompensé; « sois sincère, tu seras sauvé, » اصبر توجر اصدق تنج.

L'inscription du cachet de Jésus est donnée comme un texte de l'Évangile : « Bienheureux le serviteur « qui se souvient de Dieu à cause de lui; malheureux « le serviteur qui oublie Dieu à cause de soi, » طوبى لعبد ذكر الله من اجله و ويل لعبد نسى الله من اجله.

L'inscription du cachet de Mohammed est connue : « Il n'est point de dieu que Dieu, et Moham- « med est l'envoyé de Dieu. »

L'inscription du cachet de Hasan : « Honneur à « Dieu, » العزة لله.

Le cachet de Housein : « Dieu mène à fin ses « affaires, » ان الله بالغ امره.

Le cachet de leur père Ali : « A Dieu est l'em- « pire, » لله الملك.

Le cachet de Zeinol-Aabidin, fils de Housein, le quatrième imam : « Louange à Dieu le très-haut, » الحمد لله العلى.

Le cachet de Mohammed-Bakir, le cinquième imam : « Je me fie à Dieu, qui est la bonté (beauté), « et au prophète le très-sûr, et à l'agent plein de « grâces, et à Housein et à Hasan, » ظنى بالله حسن وبالنّبى المؤتمن وبالوصى ذى المنن وبالحسين والحسن.

Le cachet de Djaafer-ess-ssedik, le sixième imam : « Tu es mon appui et tu m'as rendu indépendant « des hommes, » انت ثقتى فاعصمتى من الناس.

D'après une autre tradition : « O mon appui, « garde-moi du mal de toutes tes créatures, » يا ثقتى قنى شرّ جميع خلقك.

Comme l'inscription du cachet de Mousa-Tiazim,

septième imam, n'est point donnée, il est possible que ce soit la dernière.

Celle du cachet de Mohammed-Ridha, huitième imam, était : « Ce que Dieu veut; il n'y a de force « qu'en Dieu, » ما شا الله لا قوة الّا بالله.

Les inscriptions des cachets des quatre derniers imams (Taki, Naki, Askeri et Mahdi) ne sont point données; mais, en revanche, l'inscription suivante, comme celle du grand sceau d'Ali, fait d'acier chinois d'une blancheur éclatante. L'inscription était en sept lignes :

اعـــــددت لكلّ هـــــول لا اله الّا الله

ولكلّ كرب لا هـــول ولا قـــوة الّا بالله

ولكلّ مصيبة نازلة حـــســـبى الله

ولكلّ ذنب كبيرة اســـتـــغـــفـــر الله

ولكلّ غم وهمّ قادح ما شـــــا الله

ولكلّ نعمة متجددة الحـــمـــد لله

ما بعلى بن ابى طالب من نعم الله لمن الله

« J'ai préparé contre toute terreur le mot *Il n'est* « *point de dieu que Dieu;*

« Et contre toute affliction le mot *Il n'est point de* « *pouvoir et de force qu'en Dieu;*

« Et contre toute adversité le mot *Je compte sur* « *Dieu;*

« Et contre tout grand péché le mot *J'en demande* « *pardon à Dieu;*

« Et contre tout chagrin et souci le mot *Ce que* « *veut Dieu;*

« Et envers tout bienfait répété le mot *Louange à* « *Dieu.*

« Ce qu'Ali, le fils d'Ebi-Thalib, possède des grâces « de Dieu, il le tient de Dieu. »

Ici nous nous bornons à ces citations des deux ouvrages susdits. L'ouvrage turc n'est au fond qu'une très-pauvre compilation; mais le persan est une riche mine à exploiter pour tous ceux qu'intéresse l'étude des mœurs musulmanes : c'est sans doute, de tous les ouvrages imprimés jusqu'à présent à Tehran, celui qui mériterait le plus d'être traduit en entier.

BIBLIOGRAPHIE.

Principes de grammaire hébraïque et chaldaïque, accompagnés d'une chrestomathie hébraïque et chaldaïque, ou choix de morceaux tirés de la Bible et du Targum d'Onkélos, avec une traduction française et une analyse grammaticale; par J. B. Glaire. Seconde édition. Paris, imprimerie de Cosson, librairie de Méquignon junior, 1837, 322 pages in-8°. Prix, 8 francs.

Résumé des principaux traités chinois sur la culture des mûriers et l'éducation des vers à soie; traduit par M. Stanislas Julien, membre de l'Institut et professeur de langue et de littérature chinoises au Collége de France. Imprimé aux frais du gouvernement, par ordre de M. le Ministre du commerce. Paris, librairie de Mme Huzard, 1837. In-8°, avec figures.

Die Handelszüge der Araber. — Les expéditions commerciales des Arabes sous les Abassides, en Afrique, en Asie et dans l'Europe orientale. Mémoire de M. Fr. Stüwe, couronné par l'Académie de Göttingue. Berlin, Dunker et Humblot, 1836. In-8°, avec une carte. Prix, 2 rixd., 8 gros.

M. Félix Lajard vient de faire paraître la première livraison de ses Recherches sur le culte, les symboles, les attributs et

les monuments figurés de Vénus en Orient et en Occident. L'ouvrage entier formera un volume gr. in-4°, et un atlas composé de 30 planches gravées et d'une lithographie, le tout divisé en 6 livraisons, au prix de 12 francs chacune. Le but de l'auteur est d'expliquer les traditions mythologiques et les monuments religieux des Grecs par les traditions et les monuments de l'Orient; et il annonce que cet ouvrage sera suivi et complété par un second et encore plus considérable, contenant ses Recherches sur le culte de Mithra, qui ont été couronnées par l'Académie des inscriptions en 1825. Les monuments sur lesquels il s'appuie sont tirés en grande partie de la collection magnifique de cylindres et pierres gravées orientales qu'il avait formée en Orient, et à l'agrandissement de laquelle il a consacré trente ans. Les gravures sont faites au trait et exécutées avec une fidélité et une perfection rares.

An Account of the manners and customs of the modern Egyptians, by E. W. Lane. 2 vol. in-8°. London, 1837. (21 shillings.)

Cet ouvrage est un des meilleurs qui aient paru sur les mœurs domestiques des musulmans. M. Lane a longtemps habité l'Égypte, il parle l'arabe avec facilité, a vécu avec des familles respectables du Caire dans une intimité très-rare entre chrétiens et musulmans, et est évidemment un homme d'un esprit juste et observateur. Son ouvrage est accompagné d'un grand nombre de gravures en bois qui, sans se distinguer par l'élégance et le fini que les Anglais mettent depuis quelques années dans ce genre de travail, portent un cachet de vérité très-frappant.

M. Macan avait possédé un manuscrit des Mille et une nuits, qui après sa mort fut acheté par M. Bronslow à Calcutta. L'acquéreur le soumit à l'examen de la Société asiatique de Calcutta pour savoir s'il était suffisamment exact pour ser-

vir de base à une nouvelle édition du texte de ces contes. La Société nomma une commission qui recommanda l'impression du manuscrit, lequel paraît être correct et fort complet, car il contient, outre les contes traduits par Galland, ceux dont M. Trébutien, d'après deux manuscrits du Caire, a publié la traduction sous le titre, *Contes inédits*. M. Bronslow s'est en conséquence déterminé à commencer l'impression; l'ouvrage aura 4 vol. gr. in-8°, de 600 pages. Le prix de souscription est de 12 roupies par volume (30 francs). Les personnes qui désirent être placées sur la liste des souscripteurs peuvent s'adresser au bureau de la Société asiatique de Paris, qui se charge de transmettre leurs demandes à la Société asiatique de Calcutta.

JOURNAL ASIATIQUE.

JUIN 1837.

PROCÈS-VERBAL

De la séance générale de la Société asiatique du 22 mai 1837.

La séance est ouverte à midi, sous la présidence de M. le chevalier Amédée Jaubert, président de la Société.

Son Excellence Noury Effendi, ambassadeur de la Sublime Porte près la cour de France, est introduite par M. le Président.

Le procès-verbal de la séance générale du 2 mai 1836 est lu; la rédaction en est adoptée.

M. Libri, membre de l'Académie des sciences, est présenté et admis comme membre de la Société.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Blanadet, qui annonce au conseil que l'état de sa santé l'empêche d'assister à la séance générale de la Société.

Il est donné lecture d'une lettre de M. D'AVEZAC, membre des Sociétés géographiques de Paris et de Londres, par laquelle il fait hommage à la Société de l'ouvrage qu'il vient de publier sous le titre suivant : *Esquisse générale de l'Afrique*, par M. D'AVEZAC. Paris, 1837. 1 vol. in-12.

Les remercîments de la Société seront adressés à M. d'Avezac.

M. BIANCHI, membre du conseil de la Société, dépose sur le bureau le tome II du Dictionnaire turc-persan-français, qu'il vient de publier. M. Bianchi, présent à la séance, reçoit les remercîments de la Société.

M. DE SLANE, membre du conseil, dépose sur le bureau les six premières feuilles du Dictionnaire historique et géographique d'Ibn-Khallikan, dont il publie le texte en deux volumes in-4°. M. de Slane, présent à la séance, reçoit les remercîments de la Société.

On dépose sur le bureau, 1° les vingt-huit premières feuilles du texte de la Géographie arabe d'Abou'lféda, publiée par MM. REINAUD et DE SLANE, aux frais de la Société;

2° Les neuf premières feuilles du texte de la Chronique de Kachemir, publiée par M. le capitaine TROYER, aux frais de la Société;

3° Un exemplaire complet de la Grammaire géor-

gienne, ouvrage commencé par M. Klaproth et terminé par M. Brosset, aux frais de la Société;

4° Les trois premières planches de l'atlas contenant les vues, plans et inscriptions du Voyage dans le Courdistan de M. le docteur Schulz, ouvrage publié aux frais de la Société;

5° Un spécimen des caractères pehlvis gravés par M. Marcellin Legrand, aux frais de la Société.

Il est donné lecture de la liste des ouvrages offerts à la Société :

Par l'auteur. *Recherches sur le culte, les symboles, les attributs et les monuments figurés de Vénus, en Orient et en Occident*, par M. Félix Lajard. Paris, 1837. In-4°, avec un tableau lithographié et trente planches in-folio gravées sur cuivre, au trait. 1re livraison.

Par l'auteur. *Sur les médailles du moyen âge découvertes en Norwège*, par M. Chrét. Andr. Holmboe. Christiania, 1836. In-4°.

Par l'auteur. *Esquisse générale de l'Afrique, aspect et constitution physique, histoire naturelle, ethnologie, linguistique, etc.*, par M. d'Avezac.

Par les éditeurs et rédacteurs :

Sur le Lexique copte de M. A. Peyron (extrait de la Bibliothèque italienne), en italien. Milan, 1837. In-8°.

Notice sur l'établissement géographique de Bruxelles

(extrait du Bulletin de la Société de géographie). In-8°.

Notice historique sur le général Telfair, président de la Société d'histoire naturelle de Maurice. Port-Louis, 1836. In-8°.

Spécimen des caractères chinois gravés sur acier et fondus par M. Marcellin Legrand. Paris, 1837. In-8°.

Bulletin de la Société de géographie. N° 40. Avril 1837.

Plusieurs numéros du Journal de Smyrne et du Moniteur ottoman.

Le secrétaire de la Société donne lecture du Rapport sur les travaux du conseil pendant les huit derniers mois de l'année 1836 et les quatre premiers mois de l'année 1837. (Voyez ci-dessous ce rapport textuellement imprimé, page 488.)

M. Eyriès, au nom des censeurs absents, annonce à la Société que le plus grand ordre a régné dans la comptabilité, et il propose à l'assemblée d'adresser des remercîments à la commission des fonds et au trésorier.

M. le président, après avoir consulté l'assemblée, déclare que les conclusions du rapport de MM. les censeurs sont adoptées.

M. Marcel lit une Notice descriptive et historique sur la mosquée d'Ebn-Touloun, le plus ancien des monuments du Kaire.

M. Jacquet lit un Examen des travaux de M. Abel-Rémusat sur le Foĕ kouĕ ki.

L'heure avancée n'a pas permis d'entendre la lecture de la Notice du traité persan sur les vertus, par M. Garcin de Tassy.

M. le président invite les membres de la Société à déposer leurs votes pour le renouvellement de la série sortante des membres du bureau et du conseil. On procède ensuite au dépouillement du scrutin, dont le résultat présente les nominations suivantes :

Président : M. Amédée Jaubert.

Vice-présidents : MM. le comte de Lasteyrie et Caussin de Perceval.

Secrétaire : M. Eugène Burnouf.

Secrétaire-adjoint et bibliothécaire : M. Stahl.

Trésorier : M. F. Lajard.

Commission des fonds : MM. Würtz, Feuillet, Mohl.

Membres du conseil : MM. Grangeret de Lagrange, le marquis de Clermont-Tonnerre, Eichhoff, Troyer, Langlois.

Censeurs : MM. Eyriès, Labouderie.

La séance est levée à trois heures.

Pour copie conforme :

Eugène BURNOUF,

Secrétaire.

TABLEAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

CONFORMÉMENT AUX NOMINATIONS FAITES DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 MAI 1837.

PROTECTEUR.

S. M. LOUIS-PHILIPPE,
ROI DES FRANÇAIS.

PRÉSIDENT HONORAIRE.

M. le baron SILVESTRE DE SACY.

PRÉSIDENT.

M. Amédée JAUBERT.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. le comte de LASTEYRIE.
CAUSSIN DE PERCEVAL.

SECRÉTAIRE.

M. Eugène BURNOUF.

SECRÉTAIRE-ADJOINT ET BIBLIOTHÉCAIRE.

M. STAHL.

TRÉSORIER.

M. F. LAJARD.

COMMISSION DES FONDS.

MM. Würtz.
Feuillet.
J. Mohl.

MEMBRES DU CONSEIL.

MM. Hase.
Burnouf père.
L'abbé de Labouderie.
Jouannin.
Marcel.
Audiffret.
Boré.
Eyriès.
Dubeux.
Bianchi.
Stanislas Julien.
Garcin de Tassy.
Fauriel.
Étienne Quatremère.
Reinaud.
De Slane.
Landresse.
Jacquet.
Grangeret de Lagrange.
Le marquis de Clermont-Tonnerre.
Eichhoff.
Troyer.
Langlois.

CENSEURS.

MM. Eyriès.
Labouderie.

AGENT DE LA SOCIÉTÉ.

M. Cassin, au local de la Société, rue Taranne, n° 12.

N. B. Les séances de la Société ont lieu le second vendredi de chaque mois, à sept heures et demie du soir, rue Taranne, n° 12.

RAPPORT

Sur les travaux du Conseil pendant les huit derniers mois de l'année 1836 et les quatre premiers de l'année 1837, fait à la séance générale de la Société, le 22 mai 1837, par le secrétaire de la Société.

Messieurs,

Si le conseil ne se sentait pas la confiance que lui donne l'indulgence avec laquelle les membres de la Société ont constamment accueilli le compte rendu que le règlement lui enjoint de vous présenter annuellement, l'accomplissement régulier de ce devoir serait quelquefois difficile pour celui auquel l'imposent vos suffrages. Quelle que soit l'attention

que mette le conseil à hâter l'achèvement des travaux auxquels ont été appliquées les ressources de la Société, quel que soit le zèle qu'y apportent les éditeurs qui les ont entrepris, il reste toujours, dans l'étendue et dans la difficulté de ces travaux eux-mêmes, des obstacles qui ne peuvent céder qu'au temps. Le cours d'une année devient alors une mesure dont l'application rigoureuse à de longues entreprises est quelquefois peu équitable, et qui ne peut être seule prise comme la base du jugement que la Société a le droit de porter sur ceux de ses membres qu'elle a chargés de faire, sous sa surveillance, tout ce qu'exige l'objet de son institution. Ces obstacles, inhérents à la nature des travaux que vous encouragez, ne sont pas les seuls qui arrêtent le conseil dans l'accomplissement de vos desseins; il en est un autre dont la gravité se fait à chaque instant sentir et qui, en entravant notre marche dans le présent, nous ferme en partie l'avenir, et borne pour un temps nos efforts à l'achèvement des entreprises commencées. L'état des ressources de la Société n'est pas tel qu'aux ouvrages dont l'impression a été précédemment ordonnée on puisse chaque année en ajouter d'autres également dignes de vos encouragements, et sur le mérite desquels le conseil aimerait à attirer votre intérêt. Réduit à constater chaque année la marche lente des ouvrages malheureusement trop peu nombreux dont il a commencé l'impression, il n'a que bien rarement l'avantage de pouvoir occuper votre

attention du brillant tableau de nouvelles entreprises. C'est pour lui un motif de plus de réclamer une bienveillance qui, depuis quinze ans, ne lui a jamais manqué. Aussi bien le conseil n'a rien à redouter d'un jugement auquel doivent prendre part et les hommes désintéressés qui, en France, se sont associés pour l'avancement des études orientales, et les hommes laborieux dont la Société s'honore de faire connaître les travaux.

Si d'ailleurs les publications que vous soutenez de vos honorables encouragements ne s'achèvent pas aussi rapidement que vous avez droit de le désirer, elles arrivent toutefois successivement à leur terme, et il n'est pas une année qui ne mette la Société en état de donner au monde savant un gage de plus de son zèle pour la culture des langues et des littératures de l'Asie. Un des premiers ouvrages dont le conseil avait arrêté l'impression, un de ceux qui datent presque de l'époque de la fondation de la Société, la Grammaire géorgienne, vient d'être terminée par les soins de notre confrère M. Brosset. Entrepris sur un plan moins étendu que celui qu'a suivi le nouvel auteur, cet ouvrage, longtemps suspendu, avait été interrompu par la mort de M. Klaproth; et peut-être qu'en considérant le nombre et l'importance des travaux que M. Brosset a consacrés à l'enseignement de la langue géorgienne, le conseil eût senti moins vivement le regret de laisser inachevé un ouvrage aussi peu avancé que la Grammaire de M. Klaproth. Mais il a dû saisir avec

empressement l'offre que lui a faite M. Brosset de compléter ce livre élémentaire en l'accompagnant des additions qui peuvent en faire un manuel utile à ceux qui voudront s'appliquer à l'étude du géorgien. Non-seulement M. Brosset a terminé l'ouvrage quant à ce qui regarde la partie grammaticale, mais il l'a fait suivre d'une Chrestomathie ou d'un choix de textes, et il y a joint, sous la forme d'une introduction, une appréciation critique de la littérature géorgienne et de son histoire. Le conseil présente ce volume au public comme une nouvelle preuve de l'intérêt constant qu'il n'a cessé de porter à une étude qui est presque née au sein de la Société et qui doit à votre bienveillance spéciale une portion considérable de ses développements.

La Grammaire géorgienne, qui par suite de ces diverses additions forme un volume in-8° dont l'impression a été exécutée avec un grand soin par l'Imprimerie royale, est le seul des ouvrages commencés dont il nous soit permis de vous annoncer l'achèvement. Mais les autres publications de la Société, quoique non encore terminées, n'en ont pas moins fait des progrès très-satisfaisants et qui nous permettent d'apprécier d'une manière approximative l'époque à laquelle ils devront paraître. Le plus avancé de ces ouvrages est l'édition du texte arabe de la Géographie d'Abou'lféda, travail important que la commission à la surveillance de laquelle il a été confié a conduit avec le soin et le zèle qu'on devait attendre des hommes qui la composent. Il y

avait en effet dans cette publication plus qu'un texte à imprimer; il fallait établir ce texte d'une manière critique, comparer les manuscrits, faire un choix parmi des leçons sujettes à controverse. Dire que MM. Reinaud et de Slane se sont acquittés de cette tâche délicate de la manière la plus consciencieuse, ce n'est pas vouloir ajouter à la juste estime qui s'attache au nom de nos savants confrères; c'est annoncer à la Société qu'elle peut bientôt compter sur l'achèvement d'une des publications qui lui feront le plus d'honneur. Pouvons-nous oublier de vous dire que le savant illustre auquel la Société doit déjà tant a voulu surveiller lui-même l'impression d'un texte qu'il connaît si bien, et qu'au milieu des occupations nombreuses auxquelles M. de Sacy satisfait avec une activité plus grande que de si grands devoirs, il a pu trouver le temps de relire la partie du texte qui est actuellement imprimée? Grâce à ce concours de lumières et de soins le conseil peut vous présenter aujourd'hui les vingt-huit premières feuilles in-4° de la Géographie d'Abou'l-féda, lesquelles forment un peu plus des deux cinquièmes de l'ouvrage. Cette portion du texte contient l'Arabie, l'Afrique et l'Europe. Le conseil croit qu'elle est assez considérable pour former une livraison, qui sera mise en vente prochainement. Quoique peu favorable en général au système des publications fractionnées par livraisons, le conseil croit pouvoir s'éloigner en ce point des règles qu'il s'est tracées, non-seulement à cause de l'importance

d'un texte qui jouit d'une juste célébrité, mais pour donner aux amis de la littérature orientale une nouvelle preuve que la Société asiatique ne s'arrête pas dans la voie où elle est entrée, et que, si ses travaux paraissent éprouver quelques retards, c'est qu'elle ne néglige rien pour les rendre de plus en plus dignes des lecteurs auxquels elle les destine.

La Chronique du Kachemir, dont l'édition a été confiée à M. le capitaine Troyer, n'a pas fait des progrès moins considérables, et sur vingt feuilles environ que doivent occuper les six premiers livres de Kalhana, dix-huit sont en ce moment imprimées. Toutes ces feuilles ne sont pas tirées définitivement, mais l'achèvement ne s'en peut faire attendre. Quant à la traduction, qui primitivement écrite en allemand par l'éditeur est rédigée de nouveau par lui en français, elle est également fort avancée, et l'auteur n'a plus qu'à revoir cent distiques du sixième livre. Il reste encore à rédiger les notes, pour lesquelles M. Troyer a déjà rassemblé des matériaux considérables. Cette partie de l'ouvrage ne sera pas moins que la première l'objet de l'attention de l'éditeur, et nous savons que, pour se préparer à une révision nouvelle du texte, il doit entreprendre très-prochainement un voyage en Angleterre à l'effet de collationner un manuscrit qui a été inconnu aux éditeurs brahmanes de Calcutta. L'interruption que ce voyage peut causer dans l'impression des notes n'est pas de celles que la Société doive regretter; et puisque le conseil a cru pouvoir

arrêter que l'on publierait le texte de l'histoire du Kachemir, il ne faut rien négliger pour accompagner ce texte de tous les secours propres à en faire une édition critique. La valeur de ce monument, surtout dans l'état où nous est parvenue la littérature sanscrite, justifie suffisamment tous ces soins. Elle justifie également le conseil d'avoir eu la pensée de donner une nouvelle édition du texte de Kalhana en présence de l'édition de Calcutta. Ce n'est pas devant une assemblée qui compte dans son sein un si grand nombre d'habiles philologues que nous nous arrêterons à démontrer la nécessité de joindre les textes aux traductions des ouvrages orientaux qu'un corps savant offre au public européen. Il nous suffira de faire remarquer que, malgré les peines que s'est données le conseil pour répandre sur le continent les productions de la Société asiatique du Bengale, ces productions y sont encore trop peu communes pour ne pas être regardées comme des raretés que se disputent le petit nombre de personnes qui entretiennent avec l'Inde et l'Angleterre des relations suivies.

Enfin la transcription des manuscrits du voyage de M. Schulz et la gravure des nombreuses inscriptions qu'il a copiées à Vân et dans d'autres parties de l'Arménie, ont occupé fréquemment l'attention du conseil, et il a pu constater que la commission qui était chargée de surveiller cet ouvrage n'avait rien négligé pour en hâter les progrès. Mais ici des difficultés de plus d'un genre ont arrêté la bonne

volonté des éditeurs et apporté des retards inévitables à l'impression du texte et à la gravure des planches. On se ferait difficilement une idée des peines qu'a dû prendre celui de nos confrères qui s'est chargé de mettre en ordre les papiers du docteur Schulz pour déchiffrer des notes écrites au crayon, avec des signes et des abréviations presque inintelligibles pour tout autre que pour leur auteur même. Malgré ces difficultés, M. Mohl a pu rédiger d'une manière suivie des portions très-considérables du voyage de M. Schulz, qui, si elles ne contiennent pas toujours des détails très-circonstanciés, forment cependant un ensemble de faits où la géographie fera plus d'une acquisition utile.

En même temps que M. Mohl préparait le texte de M. Schulz pour l'impression, la commission faisait tous ses efforts pour hâter la gravure des planches contenant les inscriptions cunéiformes de Vân. Il s'est malheureusement écoulé bien du temps avant qu'elle ait pu trouver un graveur qui présentât au conseil toutes les garanties d'habileté et d'exactitude que nous exigions pour un travail de ce genre. Il y a quelques mois cependant que la commission a cru pouvoir confier à M. Drouart la gravure de ces monuments curieux. Le soin avec lequel cet artiste a exécuté la première planche est fait, nous l'espérons du moins, pour justifier le choix de la commission. Les précautions les plus attentives ont dirigé M. Drouart dans son travail; il a presque calqué l'original même, et en a re-

produit, avec une exactitude bien précieuse pour des monuments de ce genre, tous les traits et tous les détails. Le conseil a la confiance que la planche première, qui est déposée en ce moment sur le bureau, ne paraîtra indigne à aucun membre de la Société de l'importance de l'ouvrage et de la protection qu'il a été dans son intention de lui accorder. Les essais qu'il a fallu tenter pour arriver à ce degré d'exactitude ont nécessairement exigé un emploi de temps considérable. Mais aujourd'hui que les bases du travail sont arrêtées, le graveur pourra le conduire avec plus de promptitude, et nous avons l'assurance qu'avant la séance générale de l'année prochaine le conseil sera en mesure de soumettre au jugement du public la première livraison d'un ouvrage auquel il attache à juste titre un grand prix. La commission a fixé d'une manière à peu près définitive le nombre des planches qui doivent contenir les inscriptions; ce nombre ne doit pas dépasser douze. La première est gravée entièrement et la seconde est déjà fort avancée.

Telles sont les publications que le Conseil vous avait fait connaître à l'époque de notre dernière réunion générale et dont il s'est occupé pendant le cours de cette année avec une attention constante. Ceux des membres de la Société qui savent à quelles conditions s'exécutent les grands travaux ne s'étonneront pas que ces entreprises ne soient pas encore achevées, quoiqu'elles soient réparties entre divers membres, au zèle desquels le conseil se plaît à

rendre hommage. Nous n'avons pas besoin de vous faire remarquer qu'un seul des trois ouvrages dont nous venons de rappeler les titres suffirait, et par les soins qu'il exige d'un éditeur, et par les sacrifices qu'il impose à une société, pour employer les ressources et occuper l'activité d'une réunion plus nombreuse et plus opulente que la nôtre. Cependant avec les moyens bornés dont la Société dispose, le conseil espère pouvoir faire face à ces divers travaux, et il prévoit déjà le moment où ayant terminé la publication de l'Abou'lféda et celle de la Chronique du Kachemir, il sera en mesure de vous proposer quelque ouvrage digne de ceux que vous avez déjà mis au jour. Mais, quel que soit son empressement à terminer ce qu'il a commencé pour se mettre en état d'entreprendre quelque publication nouvelle, il espère que vous l'approuverez de ne pas sacrifier le présent à un avenir incertain, et de ne pas s'exposer à rendre impossible l'un et l'autre en engageant des ressources à peine suffisantes pour balancer les charges que nous imposent les quatre ouvrages dont nous venons de vous entretenir. Vous approuverez donc les mesures prises plus d'une fois dans le cours de l'année dernière pour maintenir les entreprises de la Société au niveau de ses moyens; et en partageant les regrets qu'a éprouvés le conseil chaque fois qu'il s'est vu obligé de refuser son appui à un ouvrage utile, vous donnerez, nous l'espérons du moins, votre assentiment à la circonspection prudente avec laquelle il

a su se garantir d'un entraînement qui malgré les motifs qu'il eût pu faire valoir pour s'en justifier à vos yeux, n'en eût pas été moins préjudiciable aux véritables intérêts de la Société.

Il n'y a qu'une circonstance où nous croyons qu'il soit permis de s'éloigner de cette règle de conduite, c'est quand il s'agit d'un travail qui n'exige ni des fonds ni un temps considérables. Lorsqu'il n'est besoin d'engager que pour quelques mois une faible partie des ressources de la Société, ce serait, de la part du conseil, manquer à ses devoirs que de repousser un ouvrage qui attend pour se produire les secours que la Société promet à toutes les entreprises utiles. Le conseil a rencontré cette année une occasion de ce genre, et il n'a pas voulu qu'on pût lui reprocher de l'avoir laissé échapper. Instruit que M. le Dr Müller se proposait de soumettre au public un aperçu des recherches auxquelles il s'est livré sur la langue et sur les textes pehlvis, mais qu'il en était empêché par l'absence des caractères nécessaires à l'impression de ces textes, caractères qui n'existent dans aucun établissement français, pas même à l'Imprimerie royale, le conseil a pensé qu'il était de son devoir de faire graver un corps de pehlvi qui mît M. Müller en état de publier ses travaux dans le Journal asiatique. Cette décision, pour l'exécution de laquelle nous avons trouvé dans le graveur M. Marcellin Legrand l'empressement le plus louable, a déjà reçu en partie son effet; et le conseil peut aujourd'hui vous présenter la presque

totalité des caractères pehlvis, gravés avec un soin et un talent auxquels sont accoutumés ceux qui connaissent les productions de M. Marcellin. Grâce à cette mesure, les savants qui ont fait des langues anciennes de la Perse une étude spéciale pourront profiter des lumières que doivent répandre sur ce sujet les recherches patientes et les connaissances si variées et en même temps si solides de M. Müller, et la Société pourra s'applaudir d'avoir, autant qu'il était en elle, contribué à mettre au jour des travaux faits pour agrandir le champ des études philologiques et pour éclairer les origines et le développement d'un idiome dont la connaissance doit combler une lacune considérable dans le tableau de l'ancienne histoire religieuse de la Perse.

En même temps que le conseil donnait ses soins à ces divers travaux, il ne négligeait pas une publication à laquelle il a toujours assigné à juste titre le premier rang parmi les ouvrages auxquels la Société accorde ses encouragements. Rien de ce qui peut ajouter à la valeur du Journal asiatique n'a été négligé par la commission à laquelle le conseil a confié la surveillance de notre recueil. Elle a toujours regardé comme un devoir impérieux de s'adresser d'abord aux hommes dont le nom est un titre d'honneur pour les ouvrages auxquels il est attaché, et elle a été assez heureuse pour continuer à obtenir la coopération des savants les plus habiles dans les diverses branches des études orientales. Sans l'empressement avec lequel les membres les

plus actifs de la Société ont bien voulu mettre à la disposition de la commission les résultats de leurs études, il eût été bien difficile au conseil d'assurer à la rédaction du Journal ce caractère de nouveauté et d'exactitude qui lui ont valu l'estime des juges les plus distingués en Europe et en Asie. C'est une obligation que le conseil est heureux de reconnaître hautement; mais il doit un tribut spécial de gratitude à l'érudit savant et consciencieux dont les vastes lumières ne nous ont jamais manqué chaque fois que le conseil a désiré de s'en éclairer, et qui a constamment enrichi notre recueil du fruit des recherches les plus variées et les plus profondes. Le traducteur de Rachid-eddin, l'auteur de tant de savants mémoires, n'a rien à attendre sans doute de la publicité que le Journal asiatique peut donner à ses grands travaux; mais la Société a besoin que le nom de M. Quatremère continue longtemps d'honorer et de soutenir un recueil dont ses mémoires forment le plus bel ornement.

Vous apprendrez sans doute avec satisfaction que sur un sujet analogue à celui que M. Quatremère a traité dans plusieurs mémoires avec une si grande supériorité, le conseil attend de M. Fresnel des renseignements pleins d'intérêt, qui sont puisés à des sources ou très-rares, ou encore inconnues en Europe. M. Fresnel a destiné au Journal asiatique la suite des lettres qu'il a publiées sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme. Ceux des membres de la Société qui n'ont pas lu ces lettres elles-mêmes sa-

vent déjà par la savante analyse qu'en a donnée M. Caussin de Perceval dans notre recueil, ce que l'histoire ancienne des Arabes devra gagner aux recherches pleines de science et de sagacité de M. Fresnel, et ils partageront sans doute le plaisir qu'a dû éprouver le conseil en apprenant qu'il pouvait compter sur la coopération d'un homme que sa haute intelligence et ses connaissances pratiques appellent à rendre à l'histoire de la littérature arabe des services importants.

Nous voudrions pouvoir vous annoncer que les efforts faits par le conseil pour assurer la publication régulière du Journal ont eu autant de succès que les mesures qu'il n'a cessé de prendre pour en maintenir la rédaction au rang qu'elle occupe dans l'opinion des orientalistes européens; mais, malgré les soins les plus assidus, il nous a été impossible de regagner le retard de deux mois dont se plaignent les membres de la Société et les personnes qui, en France et à l'étranger, ont souscrit au Journal asiatique. Le conseil n'ignore aucune des réclamations qui lui ont été adressées à ce sujet, et il sait combien un retard aussi prolongé a d'inconvénients, non pas seulement pour les auteurs qui regrettent de voir ajourner la publication de leurs travaux, mais pour la Société elle-même, qui perd ainsi l'avantage de tenir ses lecteurs au courant des nouvelles scientifiques et des faits intéressants pour la science que d'autres recueils se trouvent en mesure de publier avant elle. Mais, nous pouvons vous l'affirmer, il

n'a dépendu ni du rédacteur en chef du Journal, ni de la commission qui l'assiste dans ses travaux, de faire cesser immédiatement un état de choses aussi fâcheux. Nous espérons toutefois d'en voir bientôt le terme, et nous avons reçu de M. le directeur de l'Imprimerie royale l'assurance positive que les ordres étaient donnés pour que l'impression du Journal fût conduite avec plus d'activité qu'elle ne l'a été jusqu'ici.

Mais ces dispositions si favorables aux désirs du conseil sont exposées, permettez-nous de le dire, à rester sans effet, si les personnes qui veulent bien coopérer à la rédaction du Journal ne se prêtent pas de leur côté à quelques sacrifices pour en faciliter l'exécution. Il arrive quelquefois en effet que les soins de la correction retiennent les articles chez les auteurs pendant un temps considérable, quelquefois même que, par suite du désir que les auteurs éprouvent d'améliorer leur travail, les articles sont renvoyés presque complétement transformés. Cette dernière circonstance, outre qu'elle a l'inconvénient d'augmenter les frais d'impression qui, pour l'année dernière, s'élèvent presqu'à la somme de huit mille francs, a encore celui de nécessiter une correction nouvelle et de nouveaux délais. Il nous en coûterait sans doute, messieurs, d'entrer devant vous dans de si minutieux détails, si ce n'était pas de ces détails que se compose l'existence du Journal; et le Journal c'est presqu'à lui seul le signe de la vie de la Société. Mais la franchise dont le conseil

s'est toujours fait un devoir dans ses communications avec la Société lui donne le droit de vous exposer les causes diverses d'un retard dont personne ne sent plus que lui les funestes effets. Nous n'hésiterons pas à affirmer que les auteurs seraient plus tôt en possession de leurs travaux, s'ils consentaient à consacrer au manuscrit les soins qu'ils donnent à l'épreuve, et que la Société y trouverait un double avantage, celui d'une plus grande célérité dans la publication du Journal, et celui d'une économie notable dans les frais d'impression.

La tâche que le conseil nous a imposée serait terminée en ce moment, si nous n'avions encore à vous rendre compte d'une mesure qui sort de l'ordre de celles dont nous venons de vous entretenir, en ce qu'elle n'engage pas les ressources de la Société, mais qui rentre cependant plus qu'aucune autre dans le plan général des travaux que poursuit le conseil. Nous voulons parler de l'assentiment que nous avons cru devoir donner publiquement à la détermination que la Société asiatique de Calcutta a prise l'année dernière de recueillir l'héritage de ceux des travaux du Comité d'instruction publique, à l'impression desquels le gouverneur général de l'Inde anglaise avait cessé d'accorder ses encouragements. Cette mesure, par laquelle le pouvoir frappait d'un seul coup un ensemble d'ouvrages destinés à répandre dans l'Inde et à faire connaître en Europe les productions les plus importantes des littératures sanscrite, arabe et persane, avait paru à la Société

asiatique de Calcutta de nature à entraîner des résultats aussi fâcheux que la fondation du collége du fort William et celle du Comité d'instruction publique de Calcutta en avaient produit de brillants. Envisageant cette décision du point de vue littéraire, la Société asiatique du Bengale demanda et obtint du gouvernement la cession des ouvrages commencés, et elle décida qu'elle en continuerait l'impression à ses propres frais. Ces ouvrages, que l'administration, en les cédant à la Société du Bengale, regardait comme du *papier de rebut* (*waste paper*), furent recueillis soigneusement par la Société qu'avait fondée W. Jones et illustrée le grand Colebrooke. Des prospectus destinés à annoncer que les éditions du Mahâbhârat et du Râdjatarangini seraient terminées furent adressés aux Sociétés savantes; et, ce qu'il faut dire à l'honneur de cette célèbre compagnie, il se trouva dans son conseil un homme, M. J. Prinsep, qui, non content de donner, comme secrétaire, ses soins les plus assidus à l'achèvement d'une entreprise aussi considérable, s'engagea personnellement pour une somme de cinquante mille francs. Tant d'efforts excitèrent au plus haut degré la sympathie du conseil; mais la réserve qu'il voulait garder dans l'appréciation d'une mesure émanée d'une puissance qui avait auparavant accordé à la littérature orientale le plus noble patronage, l'empêcha de manifester d'une manière aussi vive qu'il pouvait le croire nécessaire, l'opinion que les amis des lettres devaient se former de la suppression des secours accordés précédem-

ment aux principales productions de la littérature indienne, et des décisions de la Société du Bengale. Il se hâta néanmoins de faire connaître à cette Société que la Société asiatique de Paris, tout en regrettant de ne pas pouvoir concourir de ses propres ressources aux grandes publications du Mahâbhârat, du Fetava Alemgiri et de tant d'autres ouvrages d'une égale importance, était prête à donner à l'existence de ces travaux toute la publicité que pouvait leur assurer le Journal asiatique, et il lui offrit d'être auprès des personnes qui, sur le continent, s'intéressent à la littérature orientale, un de ses intermédiaires les plus dévoués. Cette proposition a déjà eu en partie son effet, et le conseil a reçu un nombre assez considérable de volumes qu'il s'est empressé de mettre à la disposition des personnes qui avaient manifesté le désir de soutenir de leurs encouragements l'œuvre entreprise par la Société de Calcutta. Ajoutons que le dévouement avec lequel cette honorable association s'était déclarée prête à faire tous les sacrifices nécessaires à l'achèvement des travaux entrepris sous la surveillance du Comité d'instruction publique est sur le point de produire des résultats plus sensibles, et que l'on espère que la Compagnie des Indes continuera son appui à ceux de ces ouvrages dont l'impression est déjà commencée.

En donnant à la Société asiatique de Calcutta cette marque de l'intérêt qu'excitent parmi nous ses efforts, le conseil n'a pas cru manquer aux règles qu'il a constamment suivies depuis la fondation de

la Société. Il a essayé de contribuer dans la limite de ses pouvoirs, et d'une manière sans doute bien indirecte, à répandre la connaissance de travaux qu'il ne pouvait exécuter lui-même. C'est là être fidèle au but de notre institution, qui est de servir de tout notre pouvoir la cause des lettres orientales. Sans s'exagérer l'importance de ce qu'elle a fait jusqu'à ce jour pour atteindre à ce but honorable, la Société asiatique peut se rendre le témoignage qu'elle n'a négligé aucune occasion de s'associer à toutes les entreprises qui pouvaient favoriser l'avancement des études qu'elle veut encourager. Elle recueille chaque année le fruit de ses efforts, et les marques d'estime qu'elle reçoit de tous les corps savants livrés aux mêmes travaux qu'elle, ne peuvent lui permettre d'ignorer qu'elle a fait quelque bien. Elle en peut faire plus encore en continuant de marcher dans la route où elle est entrée; car son existence seule est un service rendu à tous les genres de connaissances dont les langues de l'Asie sont l'instrument ou dont elles contiennent le dépôt. C'est, osons le dire, quelque chose pour un corps que de durer dans un temps où tout change chaque jour; c'est beaucoup, quand ce corps, en sauvant son existence des causes de tout genre qui tendent à la dissoudre, a encore la conscience d'être utile à celle de travaux honorables que le dévouement individuel le plus zélé eût été peut-être impuissant à produire.

Eugène Burnouf.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

I.

LISTE DES MEMBRES SOUSCRIPTEURS,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

S. M. LOUIS-PHILIPPE,

PROTECTEUR.

MM. Ampère fils, professeur de littérature française au Collége royal de France.

Audiffret, employé au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque du roi.

Anhuri, professeur à l'école d'Abouzabel, en Égypte.

Arri (l'abbé), membre de l'académie de Turin.

Bach (Julien).

Badiche (l'abbé), trésorier de la métropole.

Bannister.

Bargès (l'abbé), professeur suppléant d'arabe au collége royal de Marseille.

Bazin, avocat.

Bercy (l'abbé), professeur au grand séminaire du Mans.

Benary (le docteur Agathon), à Berlin.

Benary (le docteur Ferdinand), à Berlin.

Madame la princesse Belgiojoso.

MM. Belin (François-Alphonse).

Bertrand (l'abbé), curé à Herblais (Seine-et-Oise).

Berghaus, professeur à Berlin.

Bergmann, docteur en théologie.

Bianchi, secrétaire-interprète du Roi pour les langues orientales.

Biot (Édouard).

Le duc de Blacas d'Aulps.

Blackburn (le général).

Bland, membre de la Société asiatique de Londres.

Boilly (Jules).

Bodin, curé à Cléré, près Langeais.

Bonnety, directeur des Annales de philosophie chrétienne.

Eugène Boré.

Bresnier, professeur d'arabe à Alger.

Brockhaus, docteur en philosophie.

Brosset, membre adjoint de l'académie impériale de Saint-Pétersbourg.

Burnouf père, membre de l'Institut, professeur au Collége royal de France.

Burnouf (Eugène) fils, membre de l'Institut, professeur de sanscrit au Collége royal de France.

Cahen, ancien directeur de l'École Israélite de Paris.

MM. Le baron VAN DER CAPELLEN, ancien gouverneur des Indes orientales hollandaises, président honoraire de la Société des sciences de Batavia.

CAUSSIN DE PERCEVAL, professeur d'arabe vulgaire à l'École des LL. OO. vivantes et d'arabe littéral au Collége de France.

Le comte DE CAZALÈS.

CHARMOY, conseiller d'état, ancien professeur de littérature persane à l'université de Saint-Pétersbourg.

La comtesse VICTORINE DE CHASTENAY.

Le comte DE CLARAC, conservateur du Musée.

CLÉMENT-MULLET (Jean-Jacques).

Le marquis DE CLERMONT-TONNERRE, colonel d'état-major.

COLLOT, directeur de la Monnaie.

CONON DE GABELENZ, conseiller d'état à Altenbourg.

COOK, ministre du S. Évangile, à Nîmes.

Eugène COQUEBERT DE MONTBRET fils.

COR, élève de l'École royale des LL. OO.

COUSIN, pair de France, membre de l'Institut.

DAILLY, directeur de l'École du commerce et de l'industrie, à Bruxelles.

DAVID, conseiller d'état.

Le baron Benj. DELESSERT, membre de la Chambre des députés.

DELESSERT (François), banquier.

MM. Désaugiers aîné, chef de division au ministère des affaires étrangères.
Desforges, propriétaire.
Desgranges (Alix), professeur de turc au Collége royal de France.
Desvergers (Noël).
Destampes (Adolphe).
Dubeux (J. L.), conservateur adjoint à la Bibliothèque du Roi.
Dubois de Beauchêne (Arthur).
Dureau de Lamalle, membre de l'Institut.
Dursch, professeur au séminaire d'Éhingen, Wurtemberg.

Le baron d'Eckstein.
Eichhoff, bibliothécaire de S. M. la Reine des Français.
Erdmann, professeur à l'université de Casan.
Ewald, professeur à Gœttingue.
Eyriès, géographe.

Falconer (Forbes).
Fauriel, membre de l'Institut, professeur à la faculté des lettres.
Feuillet, bibliothécaire de l'Institut.
Fischer (Overmeer).
Flottes, prof. de philosophie, à Montpellier.
Le marquis de Fortia d'Urban, membre de l'Institut.
Frank (Marc).

MM. Fresnel (Fulgence).

Gady, juge au tribunal civil de Versailles.

Gallais, fabricant de chocolat.

Garcin de Tassy, professeur d'hindoustani à l'École spéciale des LL. OO. vivantes.

Garnier, professeur de littérature grecque.

Glaire (l'abbé), professeur d'hébreu à la faculté de théologie.

Grangeret de Lagrange, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal.

Grenville-Temple (Sir).

Guerrier de Dumast, secrétaire de l'Académie à Nancy.

Guignlaut, membre de l'Institut, professeur à la faculté des lettres.

Harriot, colonel.

Hase, membre de l'Institut, professeur de grec moderne à l'École spéciale des LL. OO. vivantes.

Hassler (Conrad-Thierry), à Ulm.

Hirzel, professeur à Zurich.

Hodgson, secrétaire-interprète de la légation des États-Unis d'Amérique près la Sublime Porte.

Holmboe, conservateur de la bibliothèque de Christiania.

Huard.

Isambert, conseiller à la Cour de cassation.

MM. Jacquet.

Jaubert (A.), membre de l'Institut, professeur de turc à l'École spéciale des LL. OO. vivantes.

Jomard, membre de l'Institut, conservateur-administrateur de la Bibliothèque royale.

Jouannin, premier secrétaire-interprète du Roi.

Julien (Stanislas), membre de l'Institut, professeur de chinois au Collége royal de France.

Kapff (le docteur), à Tubingen.

Kazimirski, élève de l'École des LL. OO.

De Kersten, conseiller de légation de S. A. le prince régnant de Schwartzbourg.

Kiriakoff, à Odessa.

Kurz (Henri), professeur au collége de Saint-Gall.

L'abbé de Labouderie, chanoine honoraire de Saint-Flour, vicaire général d'Avignon.

Le comte de Laferté Sénectère.

Lajard (F.), membre de l'Institut.

Landresse, sous-bibliothécaire de l'Institut.

Langlois, membre de l'Institut, professeur au collége royal de Charlemagne.

Le comte Lanjuinais, pair de France.

Larsow (S.), docteur en philosophie à Berlin.

Le comte de Lasteyrie.

MM. Le comte DE LAVAL, conseiller d'état de S. M. l'empereur de Russie.
Le colonel LAZAREFF.
LE BAS, maître des conférences de littérature grecque à l'École normale.
LENORMANT (Ch.), conservateur-administrateur de la Bibliothèque du Roi.
LEPSIUS, docteur en philosophie.
LERMINIER (Eugène), professeur de législation comparée au Collége royal de France.
LIBRI, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences.
LITTRÉ fils.
LOEWE (L.), docteur en philosophie à Londres.
LOISELEUR DES LONGCHAMPS (Auguste).

Le baron MAC GUCKIN DE SLANE.
MARCEL, ancien directeur de l'Imprimerie royale.
MARION, professeur émérite.
MAURY (A.), employé à la Bibliothèque du Roi.
Le baron DE MEYENDORFF.
MIGNET, membre de l'Institut, conseiller d'état.
MILON, sénateur, à Nice.
MOHAMED-ISMAEL-KHAN, de Chiraz.
MOHL (Jules).
MOHN (Christian).
MOOYER, bibliothécaire à Minden.
MUELLER (Jos.), docteur en philosophie à l'université de Munich.

MM. Muhr, docteur en philosophie.
Le comte de Munster, pair d'Angleterre.

Nicard, employé à la Bibliothèque royale.

Obry, avocat à Amiens.
Le baron d'Ottenfels, à Vienne.
Sir Gore Ouseley, vice-président de la Société royale asiatique de Londres.

Pallia (Paul), docteur en théologie à l'université de Turin.
De la Palun, consul de France en Amérique.
De Paravey, membre du corps royal du génie.
Le docteur Parthey, à Berlin.
Le baron Pasquier, chancelier de France.
Le comte de Pastoret (Amédée), membre de l'Institut.
Pauthier, homme de lettres.
Pavie (Théodore), élève de l'école spéciale des LL. OO.
Pichard (Auguste).
Pictet (Adolphe), à Genève.
Pinner, docteur en philosophie.
Poley, attaché à l'ambassade de Prusse à Constantinople.
Portal, maître des requêtes.
Le comte Portalis, pair de France, premier président de la Cour de cassation.

MM. Le général comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie à Londres.

Quatremère (Étienne), membre de l'Institut, professeur d'hébreu au Collége royal de France, etc.

Le duc de Rauzan.
Reinaud, membre de l'Institut.
Renauld, membre de la Société asiatique de Calcutta.
Reuss, docteur en théologie, à Strasbourg.
Richy, juge à Pondichéry.
Ricketts (Mordaunt).
Ritter, professeur à Berlin.
Roediger, professeur à l'université de Halle.
Roeth, docteur en théologie.
Sir John Ross, capitaine de la marine royale anglaise.

Le docteur E. de Salle, professeur d'arabe à Marseille.
Le vicomte de Santarem, membre de l'Académie royale de Lisbonne.
Schulz (le docteur), de Kœnigsberg.
Sédillot, professeur d'histoire au collége de Henri IV.
Le docteur Siebold.
Le baron Silvestre de Sacy, pair de France, membre de l'Institut, professeur de persan

au Collége royal de France, et d'arabe à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

MM. Sionnet.

Sommerhausen (Henri), à Bruxelles.

Stahl.

Sir Geo. Th. Staunton, membre du Parlement anglais.

Teleky, de Szeh, à Pest.

Theroulde.

Le prince Théimouraz.

Thayer (Édouard), élève de l'École polytechnique.

Le colonel Tolstoï (Jacques).

Tornberg, docteur en philosophie à l'université d'Upsal.

De Trion, avocat à Bruxelles.

Le capitaine Troyer.

Tullberg, docteur en philosophie à l'université d'Upsal.

Van der Maelen, directeur de l'Établissement géographique.

Vaucel (Louis), à Champremont (Mayenne).

Villemain, pair de France, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Warden, ancien consul général des États-Unis, correspondant de l'Institut.

Watson, à Naples.

MM. Wetzer (Henri-Joseph), professeur de littérature orientale, à Fribourg.
Wohlheim, à Berlin.
Wolf.
Würtz, négociant, à Paris.

II.

LISTE DES MEMBRES ASSOCIÉS ÉTRANGERS,

SUIVANT L'ORDRE DES NOMINATIONS.

MM. De Hammer-Purgstall (Joseph), conseiller actuel aulique, et interprète de S. M. l'Empereur à Vienne.

Ideler, membre de l'Académie de Berlin.

Le docteur Lee, à Cambridge.

Le docteur Macbride, professeur d'arabe, à Oxford.

Wilson (H. H.), professeur de langue sanscrite à Oxford.

Marshman (le rév. J.), missionnaire à Sérampour.

Frœhn (le docteur Charles-Martin), membre de l'Académie des sciences, à Saint-Pétersbourg.

Ouwaroff, ministre de l'instruction publique de Russie, président de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

Van der Palm (Jean-Henri), professeur à l'Université de Leyde.

Le comte Castiglioni (Carlo-Ottavio), à Milan.

Rickets, à Londres.

MM. De Schlegel (A. W.), professeur à l'Université royale prussienne du Rhin, membre de l'Académie royale des sciences de Prusse, à Bonn.

Gesenius (Wilhelm), professeur à l'Université de Halle.

Wilken, bibliothécaire de S. M. le roi de Prusse, à Berlin.

Peyron (Amédée), professeur de langues orientales, à Turin.

Freytag, professeur de langues orientales à l'Université, à Bonn.

Demange, attaché au ministère des affaires étrangères de l'empire de Russie.

Le colonel Lockett (Abraham).

Hartmann, à Marbourg.

Delaporte, consul de France à Mogador.

Kosegarten (Jean-Godefroi-Louis), professeur à l'Université d'Iéna.

Bopp (Fr.), membre de l'Académie de Berlin.

D'Ohsson, ambassadeur de Suède à la cour de Berlin.

Sir Graves Chamney Haughton, à Londres.

Wyndham Knatchbull, à Oxford.

Le baron Schilling de Canstadt, conseiller d'état actuel au ministère des affaires étrangères, à Saint-Pétersbourg.

Mirza-Saleh, ministre de la cour de Perse, à Saint-Pétersbourg.

Schmidt (L. J.), à Saint-Pétersbourg.

MM. Habicht (Maximilien), docteur en philosophie, professeur d'arabe à Breslau.

Haughton (R.), professeur d'hindoustani au séminaire militaire d'Addiscombe, à Croydon.

Humbert, professeur d'arabe à Genève.

Moor (Ed.), de la Société royale de Londres et de celle de Calcutta.

Jackson (J. Grey), ancien agent diplomatique de S. M. Britannique à Maroc.

De Speranski, gouverneur général de la Sibérie.

Shakespear, à Londres.

Gilchrist (John Borthwick), à Londres.

Othmar Frank, docteur en philosophie, professeur de langues orientales à l'Université de Munich.

Lipovzoff, interprète pour les langues tartares, à Saint-Pétersbourg.

Élout, secrétaire de la haute régence des Indes, membre de la Société des arts et des sciences, à Batavia.

De Adelung (F.), directeur de l'Institut oriental de Saint-Pétersbourg.

Le colonel Briggs.

Grant-Duff, ancien résident à la cour de Satara.

Michael, professeur au collége de Hailesbury.

Harkness, secrétaire de la Société royale asiatique de Londres.

Prinsep, secrétaire de la Société asiatique de Calcutta.

MM. Hodgson (B. H.), résident à la cour de Népal.
Radja Radhacant Deb.
Radja Kali-Krichna Bahadour.
Manackji-cursetji, membre de la Société asiatique de Londres, à Bombay.
Maharâdja Randjit Singh, à Lahore.
Le général Allard, à Lahore.
Le général Court, à Lahore.
Le général Ventura, à Lahore.
Lassen (Chr.), professeur à Bonn.

III.

LISTE DES OUVRAGES

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

JOURNAL ASIATIQUE, *seconde série*, années 1828-1835, 16 vol. in-8° complet; 133 fr., et pour les membres de la Société 100 fr. Chaque volume séparé (à l'exception des vol. I et II, qui ne se vendent pas séparément) coûte 8 fr., et pour les membres 6 fr.

Troisième série, vol. I et II. 1836; 25 fr.

CHOIX DE FABLES ARMÉNIENNES du docteur Vartan, accompagné d'une traduction littérale en français, par M. J. Saint-Martin. Un volume in-8° grand-raisin vélin fort, collé et satiné; 3 fr. 50, et 1 fr. 50 c. pour les membres de la Société.

ÉLÉMENTS DE LA GRAMMAIRE JAPONAISE, par le P. Rodriguez, traduits du portugais par M. Landresse; précédés d'une explication des syllabaires japonais, et de deux planches contenant les signes de ces syllabaires, par M. Abel-Rémusat. Paris, 1825, 1 vol. in-8°; 7 fr. 50 c., et 4 fr. pour les membres de la Société.

SUPPLÉMENT A LA GRAMMAIRE JAPONAISE, par MM. G. de Humboldt et Landresse. In-8°, br. 2 fr., et 1 fr. pour les membres de la Société.

ESSAI SUR LE PALI, ou langue sacrée de la presqu'île au delà du Gange, avec six planches lithographiées, et la notice des manuscrits palis de la Bibliothèque du Roi, par MM. E. Burnouf et Lassen, 1 vol. in-8°, grand-raisin, orné de six planches, 12 fr., et 6 fr. pour les membres de la Société.

MENG-TSEU ou MENCIUS, le plus célèbre philosophe chinois après Confucius; traduit en latin, avec des notes, par

M. St. Julien. 2 vol. in-8° (texte chinois lithographié et traduction); 24 fr., et 16 pour les membres de la Société.

YADJNADATTABADHA OU LA MORT D'YADJNADATTA, épisode extrait du Râmâyana, poëme épique sanscrit; donné avec le texte gravé, une analyse grammaticale très-détaillée, une traduction française et des notes, par A. L. Chézy, et suivi d'une traduction latine littérale par J. L. Burnouf. 1 vol. in-4°, orné de 15 planches; 15 fr., et 6 fr. pour les membres de la Société.

VOCABULAIRE GÉORGIEN, rédigé par M. Klaproth. 1 vol. in-8°; 15 fr., et 5 fr. pour les membres de la Société.

POËME SUR LA PRISE D'ÉDESSE, texte arménien, revu par MM. Saint-Martin et Zohrab. 1 vol. in-8°; 5 fr., et 2 fr. 50 c. pour les membres de la Société.

LA RECONNAISSANCE DE SAGOUNTALA, drame sanscrit et pracrit de Kâlidâsa, publié en sanscrit et traduit en français par A. L. Chézy. 1 fort volume in-4°, avec une planche; 35 fr., et 15 fr. pour les membres de la Société.

CHRONIQUE GÉORGIENNE, traduite par M. Brosset jeune, membre de la Société asiatique de France, ouvrage publié par la même Société, Imprimerie royale. 1 vol. grand in-8°. 40 fr., et 6 fr. pour les membres de la Société.

CHRESTOMATHIE CHINOISE. 10 fr., et 6 fr. pour les membres de la Société.

ÉLÉMENTS DE LA LANGUE GÉORGIENNE, par M. Brosset jeune, membre adjoint de l'Académie impériale de Russie et de la Société asiatique. 1 vol. gr. in-8°. Imprimerie royale; 12 fr., et 7 fr. pour les membres de la Société.

OUVRAGES ENCOURAGÉS.

TARAFÆ MOALLACA, cum Zuzenii scholiis, edid. J. Vullers. 1 vol. in-4°; 4 fr. pour les membres de la Société.

TCHOUNG-YOUNG, autographié par M. Levasseur. 1 vol. in-18; 2 francs.

LOIS DE MANOU, publiées en sanscrit, avec une traduction

française et des notes, par M. Auguste Loiseleur des Longchamps. 2 vol. in-8°; 21 fr. pour les membres de la Société.

VENDIDAD-SADÉ, l'un des livres de Zoroastre, publié d'après le manuscrit zend de la Bibliothèque du roi, par M. E. Burnouf, en 10 livraisons in-fol. de 56 p. Livraisons I-IX; 10 fr. la livraison pour les membres de la Société.

YU-KIAO-LI, roman chinois traduit par M. Abel-Rémusat, texte autographié par M. Levasseur. Édition dans laquelle on donne la forme régulière des caractères vulgaires, et des variantes, 1re livraison, in-8°. L'ouvrage aura 10 livraisons à 2 fr. 50 c.

Y-KING, ex latina interpretatione P. Regis, edidit J. MOHL. Vol. I, in-8°; 7 fr. pour les membres de la Société.

CONTES ARABES DU CHEYKH EL-MOHDY, traduits par J. J. Marcel. 3 vol. in-8°, avec vignettes; 12 fr.

MÉMOIRES RELATIFS A LA GÉORGIE, par M. BROSSET. 1 vol. in-8°, lithographié; 8 fr.

DICTIONNAIRE FRANÇAIS-TAMOUL ET TAMOUL-FRANÇAIS, par M. A. Blin. 1 vol. oblong; 6 fr.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS VOCAUX DE L'ÉCRITURE CHINOISE, divisé en deux parties, par J. C. Levasseur et H. Kurz. 1 vol. in-8°; 3 fr.

SOUS PRESSE :

GÉOGRAPHIE D'ABOU'LFÉDA, publiée par MM. Reinaud et Mac Guckin de Slane. In-4°.

VOYAGE DE M. SCHULZ DANS LE KOURDISTAN.

CHRONIQUE DE KACHEMIRE, en sanscrit et en français, publiée par M. le capitaine Troyer. In-8°.

Nota. MM. les membres de la Société doivent retirer les ouvrages dont ils veulent faire l'acquisition, à l'agence de la Société, rue Taranne, n° 12. Le nom de l'acquéreur sera porté sur un registre, et inscrit sur la première feuille de l'exemplaire qui lui aura été délivré, en vertu du règlement.

DOCUMENTS

Pour servir à l'histoire de la lithotritie, principalement chez les Arabes, par J. J. CLÉMENT-MULLET.

Depuis la réapparition de la lithotritie, diverses notions historiques ont été publiées sur ce précieux procédé. On a cité Hippocrate, dont le texte très-vague se prête à toutes les hypothèses possibles; puis Celse, puis le célèbre médecin arabe Aboul-Cassem-Khalaf-ebn-Abbas-Azzahravi ابو القاسم خلف ابن عباس الزهراوى, mort à Cordoue en 1107, auteur d'un traité sur la médecine théorique, et d'un traité de chirurgie. Le premier de ces ouvrages, suivant Barbier [1], a été publié plusieurs fois; l'édition de laquelle le passage cité est extrait doit avoir la date de 1519; elle porte pour titre : *Abulcasis liber theoriæ nec non praticæ* (in-4°). Voici ce qu'on y lit, fol. 94 : *Accipiatur instrumentum subtile quod nominant moshabarebilia et suaviter introducatur in virgam, et volve lapidem in medio vesicæ, et si fuerit mollis frangitur et exit. Si vero non exiverit cum iis quæ diximus, oportet incidi ut in chirurgia determinatur.* Quelque intéressant que soit ce passage, cependant il laisse beaucoup à désirer par son peu de précision, et par cela même on pourrait douter de l'exactitude de la

[1] *Dict. biograph.* publié par le général Beauvais, revu par Barbier pour la bibliographie. Paris, 1826 et suiv.

traduction. J'aurais désiré pouvoir me procurer le texte pour en faire la vérification; mais je n'ai pu le trouver, pas plus que la traduction, car ni l'un ni l'autre n'existent à la Bibliothèque royale.

Le traité de chirurgie parle d'une opération qui est une véritable lithotritie, et qui conduit directement au procédé aujourd'hui en usage. Ce traité a été publié en Angleterre par Channing, avec une traduction en regard accompagnée de figures qui représentent les instruments [1]. Il en existe à la Bibliothèque royale un manuscrit en caractères africains portant le n° 544, fonds Asselin, que M. Reinaud a eu l'obligeance de me faire connaître. Voici ce qu'on lit dans le tome Ier, page 289, chap. LX de l'imprimé, et chap. LX de la seconde partie dans le manuscrit :

فان كان للحصاة صغيرة وصارت في مجرى القضيب وتشبث
فيه وامتنع البول من خروجه فعالجها بما انا وصفت قبل
ان تصير الى الشق فكثيرًا ما استغنيت بها العلاج عن
الشق فقد جربت ذلك وهو ان تاخذ مشعبًا من الفولاد
يكون على هذه الصفة

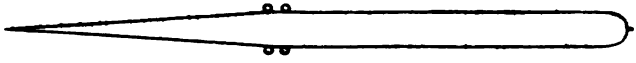

مثلث الطرف حاد مغروز في عود ثم تاخذ خيطا وتربط

[1] Abulcasis, *de Chirurgia, arabice et latine, cura J. Channing*. Oxonii, 1778, 2 vol. in-4°, fig. en bois. Ces figures ne sont pas toujours bien concordantes avec celles du manuscrit, par exemple celle qui accompagne le passage cité. Une bonne traduction française de ce traité pourrait être utile.

به القضيب تحت الحصاة ليلا ترجع الى المثانة ثم تدخل حديد المشعب فى الاحليل ترفق حتى تصل حديد المشعب الى نفس الحصاة وتدير المشعب فى نفس الحصاة قليلا قليلا وانت تروم ثقبها حتى تنفذها من الجهة الى الاخرى فان البول ينطلق من ساعته ثم ترم بيدك ما بقى من الحصاة خارج القضيب فانها تتفتّت وتخرج مع البول ويبرا العليل ان شاء الله تعالى

« Si par hasard la pierre était d'un petit volume « et engagée dans le canal de l'urètre, où elle em- « pêcherait l'écoulement de l'urine, il faut, avant de « recourir à l'opération de la taille, employer le pro- « cédé que j'ai décrit, qui souvent dispense d'y re- « courir, et dont moi-même j'ai fait l'expérience. « Voici en quoi consiste ce procédé. Il faut prendre « un instrument perforant en acier qui ait cette forme « (*vid. sup.*); qu'il soit triangulaire, terminé en pointe, « et emmanché dans du bois. On prend ensuite du « fil avec lequel on fait une ligature au-dessous du « calcul pour empêcher qu'il ne rentre dans la vessie. « On introduit ensuite le fer de l'instrument avec « précaution jusqu'à ce qu'on arrive à la pierre; on « fait ensuite mouvoir l'instrument en tournant et « tâchant de percer la pierre peu à peu, jusqu'à ce « qu'on l'ait traversée de part en part. Les urines « s'échappent aussitôt, et avec la main on aide la « sortie de ce qui reste de la pierre, car elle est

« brisée [1], et les fragments s'écoulant avec l'urine, « l'organe souffrant est soulagé, s'il plaît à Dieu tout-« puissant. »

Ainsi parlait Aboulcassem, sur la fin du XIe siècle, à Cordoue. Quelque imparfait que puisse paraître son procédé, et quel que soit ce qu'il laisse à désirer, cependant on voit qu'il a une très-grande affinité avec le procédé actuellement usité, et le praticien intelligent qui lira le médecin arabe aura bientôt trouvé le moyen de l'appliquer au soulagement des malades. Pendant que la médecine européenne brisait les calculs urinaires par la perforation, dans l'Orient elle les détruisait par un procédé analogue, avec une tige de métal armée d'un diamant. Voici les deux documents que j'ai recueillis sur ce sujet. Le premier est extrait du livre de Chehâb-ed-din-Ahmed-ben-Ioussouf-Teïfaschy, qui a pour titre : كتاب ازهار الافكار فى جواهر الاحجار للامام العالم شهاب الدين احمد بن يوسف التيفاشى *Le livre de la fleur des pensées sur les pierres précieuses, par l'imam, le savant Chehâb-eddin-Ahmed-ben-Ioussouf-Teïfaschy*, de la traduction duquel je m'occupe en ce moment.

Teïfaschy, arrivant aux avantages qu'on peut tirer du diamant, s'exprime en ces termes (ch. VIII, f. 185) :

منها ما ذكره ارسطوطاليس جرب فصح من انه من كانت
به الحصاة الحادثة فى المثانة وفى مجرى البول ثم اخذ
حبّة من هذا الحجر والصقها فى مرود نحاس او فضّة

[1] J'ai suivi la leçon du manuscrit; le texte imprimé porte تبقبت « elle a été percée, » ce qui donne un sens bien moins satisfaisant.

بمصطكا الصاقا محكما ثم ادخل ذلك المرود الى المصاة
ولعتها [1] بها تلك الحبّة الماس المصاة
قال احمد بن خالد الطبيب المعروف بابن الحرار فى كتابه
فى الاحجار وبهذا الفعل عالجت انا وصيف الخادم صاحب
المظلة من حصاة عظيمة كانت به وامتنع من الفتح عليه
بالحديد فلما فعلنا به هذا الفعل تسحلت الحصاة حتى
صغرت وسهل عليه خروج ما بقى منها فى البول

« Un précieux avantage du diamant, dont Aristote « a parlé, et que l'expérience a confirmé, c'est l'em- « ploi qu'on peut en faire dans les affections de la « pierre. Quand un individu est affecté de calculs, « soit dans la vessie, soit dans le canal de l'urètre, « si l'on prend un petit diamant, qu'on le fixe forte- « ment avec du mastic à l'extrémité d'une petite tige « de métal [2], soit du cuivre, soit de l'argent, et qu'on « l'introduise dans l'organe qui contient le calcul, « on pourra le broyer par un frottement réitéré. »

« Ahmed-ben-Abi-Khaled, médecin, connu sous « le nom d'Ibn-el-Harrar [3], raconte dans son livre sur « les pierres, qu'il employa ce moyen sur un domes- « tique de l'eunuque porteur du parasol, qui souffrait « d'un calcul urinaire d'un gros volume. Cet homme,

[1] Ce mot, qu'on lit dans le manuscrit, paraît altéré; mais le sens n'en est pas moins certain; il s'agit évidemment d'un frottement réitéré exercé sur le calcul à l'aide du diamant.

[2] Castell rend le mot مرود par *specillum, axis trochleæ.*

[3] On ne trouve pas ce nom dans le Dictionnaire des hommes illustres d'Ebn-Khallikan.

« dit-il, ne voulait pas se soumettre à l'opération de « la taille. J'eus recours au procédé qui vient d'être « indiqué; je broyai la pierre par le frottement, je la « réduisis à un volume assez mince pour que les « urines pussent l'entraîner avec elles. »

Teïfaschy, qui tirait son nom de Teïfasch, ville d'Afrique, écrivait, comme il le dit lui-même, vers l'an 640 de l'hégire, ce qui répond à l'an 1242 de l'ère chrétienne.

Le livre de Teïfaschy a déjà été publié, d'abord par extraits, à Utrecht en 1784, in-4°, par Sebaldus Ravius, puis en totalité à Florence en 1818, in-4°, par M. Raineri, avec une traduction italienne accompagnée de notes. Ce texte, dont la copie date de l'an 887 de l'hégire, ou 1482 de l'ère chrétienne, est bien moins complet que celui qui se trouve à la Bibliothèque royale (n° 969), dont je dois la connaissance à M. Reinaud. Celui-ci date de 826, ère de l'hégire (1423 de J. C.); par conséquent il est antérieur au premier de 59 ans. Il semble que, dans le texte publié à Florence, le texte de Teïfaschy ait été remanié, car non-seulement il contient beaucoup moins de faits et de choses, mais encore il diffère d'une matière notable quant au style; on n'y trouve point le passage cité ici.

Mohammed ben-Mohammed-Kazwiny, surnommé le Pline des Arabes, et qui mourut, à ce qu'on croit, en l'an 682 de l'hégire (1283 de J. C.), cite un exemple de lithotritie, dans son livre intitulé : كتاب عجائب المخلوقات وغرائب الموجودات *Livre des*

merveilles de la nature et des choses créées [1]. Quelque singulière que puisse paraître l'anecdote, elle mérite d'être citée, parce qu'elle constate au moins la connaissance de l'opération.

قال الحكيم ارسطو ان الاسكندر كان مولعا بخواصّ الاحجار وسببه انّه اتى بانسان كان في مجرى بوله حجر فاخذت قطعة من الماس والصقتها بقطعة بقليل من المصطكا وادخلتها في احليله فجذذته [2] باذن الله تعالى

« Aristote le savant raconte qu'Alexandre s'occu-« pait beaucoup des propriétés des pierres; c'est « pourquoi il m'amena un homme qui souffrait de « calculs dans le canal de l'urètre. Je pris un frag-« ment de diamant, je le fixai avec un peu de mas-« tic à un morceau [3], et je broyai la pierre, que je « détruisis par la volonté de Dieu. »

Il est à remarquer que ce passage ne se trouve pas dans tous les manuscrits de Kazwiny; j'en ai parcouru trois : 1° n° 898 ancien fonds; 2° petit in-4° du supplément arabe; et 3° petit in-fol. portant n° 8 : ce dernier seul en parle (fol. 144 *verso*). Les deux

[1] Voyez *Chrestomathie arabe* de M. de Sacy, tome III, 2e édition, que j'ai suivie pour les noms, l'époque de la mort (page 442) et le titre de l'ouvrage de Kazwiny.

[2] Le texte porte فجذبه; mais il est évident qu'il faut lire فجذذته.

[3] Telles sont les expressions du texte, mais il y a certainement quelque erreur, car ce mot ne donne pas de sens; il faut sous-entendre « de métal » ou « tige de métal; » en effet le procédé, raconté du reste comme dans le passage qui précède, donne tout lieu de croire que Kazwiny a voulu indiquer une opération faite par ce procédé.

précédents n'en disent rien, pas plus que les versions persanes nos 141 et 142, ancien fonds.

Tels sont les documents relatifs au broiement de la pierre que la lecture des écrivains arabes m'a fait connaître. Ils établissent qu'en Espagne, sous la domination des Maures, et dans l'Orient, vers une époque que par induction on peut regarder comme contemporaine, quoique les dates des témoignages historiques soient plus récentes, ce procédé était connu et usité. Aristote, cité par Teïfaschy et Kazwini, l'a-t-il réellement connu et pratiqué ? C'est un problème à résoudre; car bien que son nom soit rappelé, ainsi que son livre sur la pierre, cependant ce n'est pas une raison pour répondre affirmativement; car nous ne possédons point de livre d'Aristote qui traite des pierres, et rien dans ses ouvrages n'en fait soupçonner l'existence. Le seul livre connu que les Grecs aient laissé sur les substances minérales, c'est celui de Théophraste, qui est muet sur la propriété lithotritique du diamant. Pline n'en parle pas davantage; et il n'est guère probable que, s'il eût connu une opération si précieuse pour l'humanité souffrante, il n'en eût rien dit, lui qui rapporte tant de remèdes si bizarres et si inutiles. Il semblerait donc qu'il faudrait aller chercher ailleurs qu'en Occident l'invention de ce procédé si utile; mais je m'abstiens de rien hasarder sur une question de cette nature.

Avicenne ne dit pas un mot du broiement du calcul. Reiske n'en a pas non plus parlé dans ses *Obser-*

vationes medicæ ex Arabum monumentis, qui contiennent du reste des documents intéressants sur d'autres points de l'histoire de la médecine des Arabes. Il est à regretter qu'un homme d'un savoir si profond, et qui était à la fois bon médecin et orientaliste habile, n'ait point abordé cette question; car plus que qui que ce soit il possédait les conditions nécessaires pour l'éclaircir.

Assez bon nombre d'ouvrages d'un haut intérêt pour l'art de guérir nous ont été laissés par les médecins arabes et juifs du moyen âge; la plupart sont restés enfouis dans les bibliothèques où ils sont perdus pour la science. Il faut espérer que quelque jour le monde savant pourra jouir de ces lumières, qui pourront jeter un grand jour sur la question qui nous occupe, et nous révéler aussi sans doute beaucoup d'autres procédés non moins précieux. Quant à moi, mon but était tout simplement de faire connaître les témoignages historiques qui sont venus à ma connaissance : ce sont des matériaux offerts aux médecins qui jugeront à propos de construire l'édifice archéologique de la médecine.

LETTRE

A M. LE BARON SILVESTRE DE SACY,
PAIR DE FRANCE, MEMBRE DE L'INSTITUT, ETC. ETC.

Sur une inscription latino-punique, par l'abbé BARGÈS, membre de la Société asiatique de Paris.

Monsieur le baron,

Lorsque l'an dernier le Mémoire sur les ruines de Leptis Magna, composé par M. Delaporte, parut dans le Journal asiatique, *cahier d'avril*, la pensée me vint d'utiliser, en faveur de la science, certaines notions que j'avais acquises en fait de paléographie, et d'essayer d'offrir aux orientalistes une explication raisonnée de l'inscription phénicienne dont le susdit mémoire nous a donné le dessin et qui avait déjà exercé d'une manière, j'ose dire infructueuse, la plume des érudits.

A peine mon travail venait-il d'être achevé que j'eus occasion de le soumettre au jugement de mon savant compatriote M. Garcin de Tassy, alors en vacances à Marseille : son avis que j'avais sollicité ne se fit pas longtemps attendre; mes conjectures sur le sens de l'inscription punique lui parurent dignes de son approbation.

Je me disposais donc à mettre au jour le résultat de mes laborieuses études, quand l'exécution de

mon dessein fut arrêtée par suite d'une lettre de M. l'abbé Arri, adressée à M. Quatremère, dans laquelle l'inscription en question était expliquée *ex professo*. L'autorité de l'orientaliste piémontais était grande, je l'avoue; les raisons qu'il apportait à l'appui de son interprétation n'étaient pas sans fondement : il me sembla tout d'abord que je ne pouvais qu'encourir le reproche de témérité, si j'osais publier quelque chose de contraire à son opinion. Toutefois il faut que je dise que son exemple releva mon courage et que les attaques qu'il avait lui-même ouvertes dans sa lettre contre un illustre hébraïsant, M. Gesenius, ne servirent pas peu à me rassurer. Je me mis donc à examiner avec une scrupuleuse attention les raisons critiques dont il appuyait son sentiment, et les comparant ensuite avec celles sur lesquelles j'avais fondé le mien, je n'eus pas de peine à reconnaître que toute la force des preuves était de mon côté. J'ose vous les soumettre, monsieur le baron; et si vous jugez que mes vues puissent être de quelque utilité à la science de la paléographie, je vous prie de vouloir bien faire insérer mon travail dans le Journal asiatique, organe de la Société dont vous êtes le plus ferme appui et la gloire principale.

Avant tout je dois mettre sous vos yeux le dessin de l'inscription dont il s'agit.

La voici telle qu'elle a paru dans le Journal asiatique :

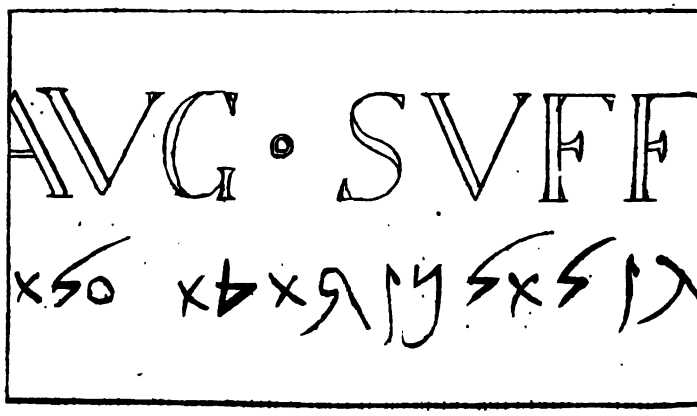

M. l'abbé Arri a lu :

AVGVRALE SVFFETIS.

כן לאלפן ראמא עלא

Ce qu'il traduit par :

Locus ducis Romæ excelsæ.

La lecture du mot AVG. me paraît d'abord bien difficile à fixer; M. Delaporte, qui a vu la pierre de ses propres yeux, dit qu'*il est à regretter qu'elle ne soit qu'un fragment;* la preuve de cette mutilation existe d'ailleurs sur les différents dessins qui en ont été publiés; tous n'offrent que la moitié de l'A d'un côté, et de l'autre, la lettre punique y est évidemment tronquée; cette seule circonstance nous met en droit

d'imaginer, sur ce mot, mille conjectures diverses et de la lire également, *augurale, augustalis, augustales*, comme il a été fait, ainsi que de plusieurs autres manières, sans savoir précisément celle à laquelle on doive s'arrêter. Mais supposé que l'on parvienne enfin à trouver la véritable leçon, il faudra de plus déterminer le cas et le nombre du mot, si c'est un nom, et son genre, si c'est un adjectif, savoir, en un mot, le rapport dans lequel il se trouve avec ce qui suit et ce qui précède; or, sur tout cela, on n'aura jamais que des probabilités approchant plus ou moins de la vérité, et jamais une certitude pleine et entière.

Il n'en est pas de même du mot SVFF., qui désigne évidemment l'autorité suprême établie à Leptis; car on sait qu'à Carthage, ainsi que dans les autres villes considérables d'Afrique, on donnait autrefois le titre de *suffètes* aux magistrats chargés de veiller à l'observation des lois et à la sûreté du pays [1].

M. l'abbé Arri, qui a lu ce mot au singulier, a cru qu'il devait se rapporter, non aux magistrats de Leptis, mais bien à un général romain dont il ignore le nom, qui aurait ordonné l'inscription et jugé à propos de s'y faire appeler *suffet*, c'est-à-dire, suprême autorité du pays; mais on peut lui répondre que, dans les auteurs latins, le mot *suffetes* ne se trouve jamais qu'au pluriel, et qu'on ne voit nulle

[1] Voyez *Cornel. Nep. in Annib.* cap. VII; *Tit. Liv.* lib. XXX, n. 7, et lib. XXXIV, n. 62.

part que les Romains se soient donné les qualifications empruntées à une domination anéantie, leur fierté naturelle se refusant à adopter des titres qui semblaient n'avoir de valeur que pour les peuples barbares, destinés à porter tôt ou tard le joug de la servitude. Mais à quelle époque de l'histoire romaine appartient l'inscription? Je réponds avec M. l'abbé Arri qu'elle ne remonte pas certainement au delà de la troisième guerre punique. Les Romains ne commencèrent en effet à former des établissements en Afrique et à y exercer pleinement leur autorité qu'après l'entière destruction de Carthage, ce qui eut lieu, comme on sait, la 150e année avant l'ère chrétienne. Or, une chose qui est bien certaine et qui peut jeter quelque lueur sur le point que nous discutons, c'est que, du temps de Jules César, ou peu après sa mort, une colonie de vétérans fut envoyée à Leptis; ce fait nous est attesté par les médailles qui nous restent de cette ville et sur lesquelles elle est nommée COL. VIC. IVL. LEPT., c'est-à-dire, *Leptis, colonie julienne victorieuse*, qualité qui lui est aussi donnée dans l'Itinéraire d'Antonin et dans la Table de Peutinger[1]. Ne pourrait-on pas conclure de là que l'inscription ne précède pas cette époque, mais qu'elle date plutôt du règne de quelque empereur romain? Cela paraîtra même sûr, si l'on compare la pierre trouvée parmi les ruines de Leptis, avec une infinité d'autres sur lesquelles le mot AVG.

[1] Voyez *Grand dictionnaire géographique* de Bruzen de la Martinière, tom. III, 1re part. pag. 100

désigne toujours le surnom honorifique d'Auguste que prirent les empereurs, en mémoire d'Octave, qui avait changé en monarchie le gouvernement de la république.

Passant maintenant à l'explication de l'inscription punique, je dois d'abord établir la valeur propre à chacune des lettres qu'elle contient.

La première, en commençant à droite, a été regardée avec raison par M. l'abbé Arri comme un כ *kaf* : elle ne diffère en effet de la lettre chaldaïque que par un trait qu'elle porte derrière en guise de queue. Elle ne ressemble pas mal d'ailleurs au X *khi* ou au κ *kappa* grec dont la valeur est la même que celle du *kaf* phénicien : cette ressemblance ne paraîtra pas du tout singulière, si l'on remarque que les historiens grecs s'accordent à dire que les signes alphabétiques leur furent apportés de la Phénicie et qu'ils conservèrent même longtemps leurs formes primitives chez les divers peuples de la Hellade, mais qu'ensuite ils subirent des modifications sensibles, soit dans leur son, soit dans leurs figures.

Cependant Hérodote, l'historien le plus curieux et le plus observateur de ceux de sa nation, remarque que du temps de Darius, roi de Perse, les Ioniens, établis en Asie, se servaient encore des caractères phéniciens, dont ils avaient toutefois modifié tant soit peu quelques-uns, et qu'ils voulaient que les lettres de leur alphabet fussent appelées *phéniciennes*, parce que les Phéniciens les avaient en effet ap-

portées en Grèce [1]. Il ajoute qu'il a vu lui-même à Thèbes, en Béotie, dans le temple d'Apollon Isménien, des lettres phéniciennes gravées sur des trépieds, lesquelles avaient beaucoup de ressemblance avec celles des Ioniens, et il donne même l'interprétation des mots qu'elles forment [2]. Mais quand l'histoire se tairait sur l'existence de ce fait, les noms que portent les lettres grecques suffiraient pour accuser leur origine étrangère : les mots *alpha*, *bêta*, *gamma*, *delta*, etc., sont en effet purement phéniciens, et il n'est besoin, si l'on veut s'en convaincre, que d'ouvrir une grammaire hébraïque ou syriaque.

M. l'abbé Arri a cru voir dans les lettres deuxième et septième deux ן *noun* allongés, représentant une forme récente et simplifiée de l'ancien *noun* phénicien, qui selon lui se traçait à peu près de cette manière. Mais s'il est vrai, comme on le dit sans cesse, que la paléographie phénicienne ait offert jusqu'ici beaucoup d'obscurités et que l'on n'ait pu encore parvenir à soulever qu'une partie du voile qui en couvre les mystères, c'est, à mon avis, ne pas peu se hasarder que de prétendre savoir la forme ancienne d'une lettre dont on cherche la valeur,

[1] Ἰώνες παραλάβοντες διδαχῇ παρὰ τῶν Φοινίκων τὰ γράμματα, μεταῤῥυθμίσαντες σφέων ὀλίγα, ἐχρέωντο· χρεώμενοι δὲ, ἐφάτισαν, ὥσπερ καὶ τὸ δίκαιον ἔφερε, ἐσαγαγόντων Φοινίκων ἐς τὴν Ἑλλάδα, Φοινικηΐα κεκλῆσθαι. Voyez *Terpsichore*, vers le milieu.

[2] Ἶδον δὲ καὶ αὐτὸς καδμηΐα γράμματα ἐν τῷ ἱερῷ τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ Ἰσμενίου ἐν Θήβῃσι τῇσι βοιωτῶν, ἐπὶ τρίποσί τισι ἐγκεκολαμμένα, τὰ πολλὰ ὅμοια ἐόντα τοῖσι ἰωνικοῖσι. Voyez *Terpsichore*, vers le milieu.

tandis que l'on est encore réduit aux conjectures quand il s'agit seulement d'en déterminer la forme récente. Cet orientaliste ne se serait pas peut-être autant éloigné de l'alphabet chaldaïque qu'il a pris pour point de comparaison, s'il avait simplement reconnu dans les deux lettres en question deux ו *vau*. Il y a en effet beaucoup de ressemblance entre le signe de notre inscription et la lettre chaldaïque; la seule petite différence qui les distingue, c'est que celle-ci a le trait supérieur tourné à gauche, au lieu que dans celui-là il regarde la droite ו. De l'aveu de tous les paléographes, les traits de la troisième, de la cinquième et de la treizième lettre ne peuvent exprimer que des ל *lamed;* la ressemblance qu'elles ont avec celle-ci est en effet si manifeste, qu'on ne saurait raisonnablement leur assigner une autre valeur : je ferai seulement observer que la queue qui surmonte le signe punique s'élance en arrière à droite, tandis que le trait qui termine la partie supérieure du *lamed* chaldaïque est tourné à gauche. Comme déjà une différence de cette nature a été remarquée entre le *vau* chaldaïque et le caractère qui lui correspond dans l'alphabet phénicien, il n'est pas hors de vraisemblance qu'elle doit exister de même entre les autres lettres de ces deux alphabets, qui offrent de pareils traits accidentels et destinés seulement à donner à leurs figures une tournure plus belle et plus élégante. Si j'avais sous les yeux un plus grand nombre de lettres puniques, il me serait peut-être permis d'arrêter là-dessus mon sen-

timent et de tirer de mes observations une conclusion générale et absolue; mais une remarque que je ne dois pas négliger et qui vient fort bien à l'appui de l'opinion que j'ai émise touchant la valeur de la lettre précédente, c'est que si la légère modification que présente le *lamed* punique et qui consiste, comme on vient de le voir, en ce que le trait qui le surmonte se dirige vers la droite, au lieu que dans la lettre chaldaïque le même trait s'incline vers la gauche; si cette modification, dis-je, n'a pas empêché les paléographes de reconnaître l'identité réelle de ces deux signes, pour la même raison, la nuance qui distingue la deuxième lettre de l'inscription d'avec le *vau* chaldaïque n'a pas dû m'arrêter, lorsque j'ai conclu, en comparant ces deux lettres, qu'elles étaient identiques. Les lettres quatrième, neuvième, onzième et quatorzième ont été représentées comme des *aleph* dans tous les alphabets phéniciens : je ne crois pas qu'il soit possible de leur assigner une autre valeur.

Suivant M. l'abbé Arri, la sixième lettre est un ɔ *phé*, et voici la raison qu'il en donne : « J'ai trouvé, « dit-il, sur l'inscription de Nora en Sardaigne, un « *phé* dont les traits sont absolument semblables à « ceux du *phé* de notre inscription. » Mais s'il était permis de lui demander comment il a pu s'assurer que la lettre de l'inscription trouvée en Sardaigne est un *phé* et non tout autre signe alphabétique, j'ignore s'il aurait quelque chose de solide à répondre. Il ne fait donc, par cette assertion, que reculer

la difficulté, au lieu de la résoudre, et sa conjecture reste sans fondement aucun. Quant à moi, en parcourant les alphabets phéniciens, j'y ai découvert cette même lettre avec la valeur du ס *samech* chaldaïque ou du ܣ *semchath* syriaque [1]. D'un autre côté, puisqu'il est certain que le *sigma* grec n'est autre chose que le *samech* des Hébreux, l'alphabet grec n'étant, comme les paléographes en conviennent, qu'une modification de celui des anciens Phéniciens, n'est-il pas évident que, si la lettre grecque porte la même figure que le signe de notre inscription, celui-ci sera identique avec la première? Or, comparez cette forme 𐤎 de la lettre punique avec celle du *sigma* final des Grecs, ainsi tracé ς dans les anciens manuscrits et dans l'écriture manuelle moderne, et vous verrez s'il est possible de trouver deux caractères appartenant à des alphabets divers, dont la physionomie offre plus de ressemblance.

De plus, si l'on fait attention qu'au commencement et au milieu des mots, le *sigma* n'a jamais eu d'autre forme que celle du *samech* chaldaïque tourné à droite, et que dans les premiers siècles de la civilisation grecque, alors que les Hellènes suivaient le système d'écriture appelé βουστροφηδόν, c'est-à-dire, qu'en écrivant la première ligne ils allaient de gauche à droite, et passaient à la seconde en revenant de droite à gauche [2]; si l'on fait attention, dis-je,

[1] Voyez *Caractères et alphabets des langues mortes et vivantes*, pl. v, lettre 15.

[2] M. Edmond Crischull a publié une inscription grecque tracée

que dans ces temps reculés, le *sigma* devait être tourné tantôt à droite et tantôt à gauche, suivant les lignes dans lesquelles il se rencontrait, on n'aura plus de doute sur la valeur de la lettre dont il est ici question.

La ressemblance qu'offre la lettre huitième avec le R ne me paraît pas une raison suffisante pour lui donner, comme fait M. l'abbé Arri, la valeur de la lettre latine : « Il est curieux [1], dit ce savant, de « voir cette lettre (qui communément dans les al- « phabets phéniciens a cette forme, 99, ou à peu « près) prendre ici dans une inscription latino-puni- « que, l'addition d'une ligne qui lui donne la forme « de la lettre romaine écrite de droite à gauche. »

Cela ne me semble pas seulement curieux, mais bien extraordinaire; car, pour que cette innovation ait eu lieu, il faut supposer que les Leptitins, pour qui l'inscription a été faite, n'auraient pu se méprendre sur la véritable valeur d'une lettre de leur alphabet ainsi modifiée : c'est ce qui n'est guère probable. Si l'on observe, en effet, que dans la formation des signes alphabétiques phéniciens, il n'entre jamais plus de trois lignes, on concevra ce que l'addition d'un seul trait à l'un de ces signes aurait jeté d'embarras et d'incertitude dans l'esprit des habitants de Leptis.

de cette manière; on peut la voir dans une brochure intitulée : *Calliope ou Traité sur la véritable prononciation de la langue grecque*, par Minoïde Mynas; pag. 25. Paris, 1825.

[1] Voyez *Journal asiatique*, août 1836, pag. 153.

Une raison qui me paraît encore détruire la conjecture de M. l'abbé Arri, c'est le motif que l'on doit supposer avoir présidé à cette innovation, car, pour en donner une explication satisfaisante, on doit admettre ou un ordre émané de l'autorité romaine qui aurait poussé la prétention jusqu'à vouloir réformer l'alphabet à peine connu d'un peuple barbare, ce dont on ne voit d'ailleurs aucun exemple dans l'histoire; ou bien, ce qui répugne aux lois communes de l'ordre moral et politique, un excès de complaisance et de bassesse de la part des Leptitins qui, oubliant trop tôt la perte de leur liberté nationale, auraient donné à leurs maîtres des marques non équivoques de sympathie, en imaginant d'ajouter servilement une ligne à l'un des signes de leur alphabet, pour y imprimer une forme romaine.

Mon opinion est donc que la valeur de cette lettre n'est autre que celle du ܦ *phé* chaldaïque; l'identité de ces deux lettres devient évidente quand on remarque qu'elles ont toutes les deux un trait qui, partant de l'extrémité de leur ventre, se replie à gauche et descend dans l'une jusqu'au plan de la ligne sur laquelle les autres signes sont dressés, et reste dans l'autre comme suspendu en l'air; que de plus la ligne horizontale qui sert comme de base à la lettre chaldaïque ne lui est qu'accidentelle et seulement d'après un système d'écriture propre aux Chaldéens; ce qui est d'ailleurs prouvé par la direction perpendiculaire que prend cette même ligne dans certains cas, par exemple à la fin des mots, la

tige du *phé* étant alors allongée de cette manière ף.

Si, pour ôter toute espèce de doute sur la valeur de cette lettre, il m'est permis de faire encore un rapprochement entre les signes de deux différents alphabets, mais dont il est reconnu que l'un a donné origine à l'autre, je dirai que le π *pi* grec, qui a dû porter d'abord la forme phénicienne, n'est dans le fond qu'une modification du *phé* punique et qu'il n'en diffère, comme ou peut le voir, que par la figure de la ligne transversale d'en haut, laquelle est droite, au lieu qu'elle est courbe dans la lettre punique. Ces deux signes sont donc identiques, et cette raison, fût-elle seule, suffirait pour le prouver d'une manière péremptoire.

La lettre dixième a été regardée par l'auteur de la lettre à M. Quatremère comme douteuse : je ne vois pas quelle raison il y a de la croire telle; elle a beaucoup de ressemblance avec le ט *teth* chaldaïque, avec le ط *ta* des Arabes, et elle est, d'une manière on ne peut plus évidente, identique avec le ܛ *teth* syriaque, auquel en écriture appelée *stranghélo* ou *majuscule* les Syriens donnaient autrefois cette forme ܛ, qui est précisément celle de notre lettre punique.

La douzième ne paraît pas différer du ܘ *vau* syriaque initial, c'est-à-dire considéré comme consonne; la ressemblance entre ces deux lettres est parfaite, et il serait inutile d'insister à en prouver l'identité.

Vous avez vu ci-dessus, monsieur le baron, la forme que revêt le *vau* punique, quand il remplit

la fonction de voyelle; d'après ce que je viens d'établir ici, il paraîtrait que les Phéniciens ou peut-être les Carthaginois seuls, reconnaissant l'inconvénient de cette lettre qui, dans leur alphabet, de même que dans celui des Chaldéens et des Latins, représentait sous une forme unique deux valeurs différentes, seraient convenus, à une époque qu'il ne nous est pas permis de déterminer, de lui donner deux formes distinctes, destinées l'une à la désigner comme consonne, l'autre à la faire reconnaître comme voyelle.

A l'imitation des Phéniciens, les anciens Hellènes semblent avoir aussi distingué par une forme propre leur hypsilon-consonne d'avec l'hypsilon-voyelle. On sait que le *dighamma* qui était figuré de cette manière ⅄, avait chez eux la valeur et exprimait le son du *vau*-consonne phénicien dont il portait aussi le nom [1]; les mots ϝοῖνος, αἰϝών, ὄϝις que les Latins écrivaient *vinum, ævum, ovis,* en sont une preuve bien manifeste; mais si l'on y fait attention, le *dighamma* n'est autre chose que le *vau* punique avec l'addition d'un trait; ce fait m'autorise à croire que la forme primitive de l'hypsilon-voyelle a dû être la même que celle de la lettre phénicienne; on trouve en effet des traces de cette ancienne figure de l'hypsilon-voyelle dans les manuscrits grecs, où cette lettre est quelquefois tracée

Voyez Priscien, lib. I, cap. de *numero litterar.*, et Marius Victorin, *de Digamma*, lib. I.

comme un *vau* phénicien renversé de cette manière ʅ.

Des Hellènes le *dighamma* passa aux Latins; mais en adoptant cette lettre, ceux-ci en modifièrent le son et lui donnèrent le nom et la prononciation plus forte du *F*. Néanmoins, comme il est très-probable qu'avant cette époque l'articulation produite par cette dernière consonne ne leur était point inconnue, je conjecture que, pour l'exprimer, ils se servaient de leur *P*, lequel devait alors sonner chez eux comme le פ *phé* chez les Chaldéens et les Phéniciens, c'est-à-dire, tantôt comme *F*, tantôt comme *P*.

Quant à leur *vau*-consonne, il paraît que dans l'origine il n'avait point de forme propre et distincte de celle du *vau*-voyelle, et que ces deux lettres étaient représentées par l'unique signe ο, qui est le *vau* de notre inscription. Plus tard, quand l'*hypsilon* υ fut compté au nombre des lettres latines, et qu'il parut sous la forme du *V*, avec la valeur du *vau*-consonne, le signe ο ne fut plus considéré que comme voyelle, et ne fit plus entendre que deux sons dont l'un répondait au *cholem* et l'autre au *schourek* des Hébreux; par exemple les mots *dominus*, *dominos*, *dominum*, *populus*, *populorum*, s'écrivaient alors *dominos*, *dominos*, *dominom*, *popolos*, *popolorom*[1]. Mais en dernier lieu, quand le langage des Romains commença à se polir et à perdre de

[1] Voyez Quintilien, livre I, chapitre IV; Marius Victorin, livre I; Curtius Valerius, *de Orthographia*, etc.

cette rudesse qui se ressentait de leurs mœurs guerrières et farouches, qu'ils s'appliquèrent à perfectionner leur écriture, et qu'ils ne craignirent point d'ajouter à leur alphabet des lettres jugées utiles ou nécessaires à leur langue, telles que le *G*[1], l'*Y*[2] et le *X*[3], le signe o se vit dépouillé du son du *schourek*, et la lettre *V*, qui n'avait d'abord porté que la valeur d'une consonne, fut destinée à remplir aussi dans les mots la fonction de voyelle. Mais je reviens à l'inscription punique, et voici la manière dont elle doit être lue :

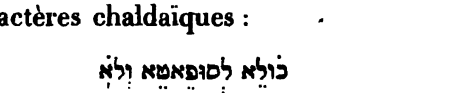

Kôle lesouféte velo.

ou en caractères chaldaïques :

כולא לסופאטא ולא

[1] Diomède, lib. II, *de littera*, appelle le G *une lettre nouvelle*. En effet les Romains n'inventèrent la forme de cette consonne que quelque temps après la première guerre punique, et l'on voit sur la base de la colonne dressée par C. Druilius, le C toujours mis à la place du G, comme dans ces mots : *macestratos*, *leciones*, *cartacinenses*, *pucnando*. Au témoignage de Terentius Scaurus, ce fut Spurus Carvilius qui le premier donna au G la forme qu'il porte encore.

[2] L'*hypsilon* ne fut reçu que très-tard dans l'alphabet latin. Voici ce que Terentianus Maurus a dit :

Tertiam romana lingua, quam vocant Υ, non habet;
Hujus in locum videtur V latina subdita :
Quæ vicem nobis rependit interim vocantis Υ,
Quando communem latino reddit et græco sonum.

[3] D'après le grammairien Isidore, *X littera usque ad Augusti tempora nondum apud Latinos erat, sed pro ea C et S scribebant.*

logues la raison pour laquelle le ܦ *phé* dans le mot punique est suivi d'un *aleph quiescent*.

Je traduis *soufête* au pluriel, pour les raisons que j'ai déjà expliquées au commencement de cet écrit. Ce mot appartient à la forme appelée *emphatique* par les grammairiens syriens, et il suit la déclinaison des noms masculins terminés en ܐ *ô* au singulier et qui font leur pluriel en ܐ *ê*. Cette déclinaison a pour paradigme dans les grammaires ܡܠܟܐ *malkô* (*rex*), dont le pluriel est ܡܠܟܐ *malké* (*reges*)[1].

וְלֹא. Ces trois lettres ne sauraient offrir aucune difficulté : la première est évidemment la conjonction hébraïque ו, dont les points-voyelles varient suivant la nature des lettres qui la suivent. D'après les règles elle a dû ici être mue par un : *schéva* et se prononcer ו *ve*.

Les deux autres forment l'adverbe négatif לֹא *lo*, qui s'écrit de même chez les Hébreux, les Chaldéens, les Arabes et les Syriens.

En examinant le sens qui résulte de ces deux derniers mots, on voit avec évidence qu'ils doivent commencer une phrase; d'un autre côté, ceux qui précèdent ne forment que le complément d'une proposition dont la première partie a disparu avec l'autre fragment de la pierre qu'on n'a pu encore

[1] Voyez le *Gymnasium syriacum* de Christophe Crinesius, pag. 24. Wittebergæ, M DCXI.

découvrir, et tous ensemble ils présentent une énigme qu'il n'est pas facile de deviner; qu'il me soit néanmoins permis de donner ici mon avis. Au rapport de Salluste les habitants de Leptis s'étaient déclarés pour le parti des Romains, dès le commencement de la guerre contre Jugurtha; ils avaient même envoyé des députés à Rome, et le sénat leur avait accordé sa haute protection. Comme depuis cet acte de soumission volontaire, les Leptitins se montrèrent toujours bons et fidèles alliés de la république, ils en obtinrent dans les différentes occasions tout ce qu'ils voulurent; un fait rapporté par l'historien que nous venons de citer nous en est une preuve convaincante : « Immédiatement après la prise de « Thala, dit-il, des députés de la ville de Leptis, qui « s'étaient rendus auprès de Métellus, prièrent ce « général de vouloir bien envoyer à leur secours un « corps de troupes et un commandant à leur tête. « Ils lui représentèrent qu'un homme de distinction, « appelé Hamilcar, aspirait à la nouveauté, mettait « le trouble dans la ville; que ni l'autorité des ma- « gistrats, ni la force des lois ne pouvaient arrêter « les menées de ce conspirateur, et que, si l'on ne « hâtait le secours demandé, la ville de leurs fidèles « alliés allait être perdue sans ressource... Métellus, « prenant en considération la demande des Lepti- « tins, leur envoya C. Aunius à la tête de quatre « cohortes composées de Liguriens [1]. »

[1] Voyez Salluste *de Bello Jugurthino*. Je dois la citation de ce pas-

Il est donc probable que dans la suite, lorsque l'Afrique fut déclarée province romaine, la fidélité constante des habitants de Leptis fut comptée pour quelque chose, et que, dans la vue de la reconnaître, on leur accorda quelque privilége, tel que celui de se gouverner eux-mêmes d'après leurs propres lois, de suivre pour l'administration intérieure de la ville les anciens règlements du pays et d'avoir des magistrats élus parmi eux, mais dont la juridiction et les pouvoirs restreints pouvaient être modifiés à la volonté des Romains, maîtres absolus de l'Afrique. Plus tard et sous l'empire, la bonne intelligence aura été rompue par un motif quelconque, entre les habitants de Leptis et les colons établis dans cette ville sous Jules César; ceux-ci auront peut-être voulu se rendre seuls maîtres du gouvernement du pays; des contestations violentes auront eu lieu; l'affaire aura été portée au tribunal de l'empereur, qui aura reconnu la justice de la cause des Leptitins, et, pour rendre le jugement impérial plus authentique et plus solennel, une inscription latino-punique aura été ordonnée, avertissant d'une part les colons de ne plus *s'opposer dans la suite à l'exercice de l'autorité reconnue des suffètes*, mais de la respecter comme relevant de la souveraineté de l'empereur romain, et de l'autre, enjoignant aux indigènes de protéger la colonie et de

sage à M. l'abbé Arri, qui en a publié le texte dans le Journal asiatique, cahier d'août 1836.

contribuer à sa prospérité, en conservant avec elle des rapports d'amitié et de commerce.

Ainsi, pour m'expliquer d'une manière plus brève, les mots AVG. SVFF., joints à d'autres que nous n'avons plus, indiquaient aux colons qu'ils devaient reconnaître l'autorité des magistrats leptitins établis par l'empereur, et les habitants de Leptis lisaient dans l'inscription punique la confirmation de leurs droits et l'obligation imposée aux colons romains de ne plus inquiéter les *suffètes* dans l'exercice de leurs fonctions.

Tel me paraît être le sens de l'inscription de Leptis. Puissent ces observations, que j'ai pris la liberté de vous communiquer, obtenir votre suffrage et par là même avoir un titre à l'attention des savants orientalistes, à qui elles s'adressent particulièrement!

Veuillez agréer l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le baron,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L. Bargès,

Prêtre, membre de la Société asiatique de Paris.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

Les savants qui font de la langue sanscrite l'objet spécial de leurs études apprendront avec un vif intérêt que M. Loiseleur des Longchamps, déjà connu avantageusement par quelques ouvrages remarquables, publie en ce moment une nouvelle édition du Dictionnaire sanscrit de l'Amarakocha. Cette édition, confiée aux presses de l'Imprimerie royale, sera composée de deux parties. La première partie comprendra le texte, avec une traduction française et des notes, et la seconde un double index sanscrit-français et français-sanscrit.

Useful tables forming an appendix to the journal of the Asiatic Society. Part the first, coins, weights and measures of British India. Part the second, chronological and genealogical tables of ancient and modern India. Calcutta, 1834 et 1836. 2 vol. in-8°. 5 roupies.

Ces deux petits volumes méritent réellement leur titre; car rien ne peut être plus utile que de trouver réunies et disposées avec méthode toutes les données que l'on possède aujourd'hui sur le système monétaire des différents états de l'Inde et des pays voisins; la valeur et le poids de leur monnaie, les signes par lesquels on distingue les différentes espèces; les systèmes de poids et mesures des Indiens et leur réduction en mesures européennes; les calendriers tibétains, jaïas, bouddhistes et braminiques; les généalogies de toutes les dynasties indiennes depuis les temps mytholo-

giques, celles des Tibétains, des Birmans, des rois de Ceylan, des Grecs d'Asie, des Persans et des Arabes, etc.

Un grand nombre de ces tableaux sont absolument nouveaux et extraits soit des papiers officiels de l'hôtel des monnaies à Calcutta, soit fournis par des voyageurs et des employés diplomatiques dans des pays dont l'histoire ne nous est connue que très-imparfaitement. M. Prinsep a rendu, per la publication de ces tables, un grand service à tous ceux qui s'occupent de recherches historiques sur l'Orient.

Nous avons annoncé, page 316 du Journal asiatique (1837, volume Ier), l'arrivée d'une caisse de livres sanscrits-bouddhistes envoyée par M. Hodgson, ambassadeur anglais dans le Népal, à la Société asiatique de Paris. On vient de recevoir du Havre l'avis que trois nouvelles caisses de ces manuscrits, que M. Hodgson a eu la complaisance de faire copier dans le Népal pour la Société, viennent d'arriver. C'est une circonstance singulièrement heureuse, qu'au moment où les études sur le bouddhisme ont été entreprises de tout côté, il se soit trouvé dans le Népal un Européen qui ait voulu faire servir son influence officielle et personnelle à rendre accessibles au public savant, en Europe, les richesses renfermées dans les monastères bouddhistes au Népal, et dont personne avant lui ne soupçonnait seulement l'existence.

Molla-Firouz ben-Kaous, connu en Europe par son édition du Désatir, avait accompagné, dans sa jeunesse, son père en Perse, et y avait pris un goût particulier pour la littérature persane, et surtout pour la poésie épique des Persans, qui lui a inspiré la composition d'un poëme épique dans le mètre de Firdousi, et dont le sujet est la conquête de l'Inde par les Anglais. Molla-Firouz consacra vingt-cinq ans de sa

vie à la composition de cet ouvrage, qui devait être intitulé *Georye-Nameh* et dédié à Georges III; mais le roi et le poëte moururent avant son achèvement. Son neveu, Molla-Rustem ben-Kaikobad, entreprit de publier l'œuvre posthume de son oncle, et fit paraître en 1836, à Bombay, un prospectus qui contient une courte préface, les titres des trois cent vingt-huit chapitres du poëme et un spécimen du texte lithographié. L'auteur prend l'histoire de la conquête de l'Inde depuis les premières expéditions, et la conduit sans interruption, et d'une manière très-détaillée, jusqu'en 1817. L'ouvrage doit former trois volumes, dont le premier doit être achevé dans ce moment, car on a envoyé de Bombay des épreuves de la page 232, qui sont très-lisiblement exécutées. C'est un singulier phénomène littéraire qu'un poëme épique en l'honneur de la compagnie des Indes composé par un mobed guèbre; mais l'ouvrage ne peut avoir en Europe qu'un intérêt de curiosité. Le prix de souscription est de 60 roupies (150 francs). Voici pour les curieux en bibliographie le titre du prospectus : *Contents of the George-Nameh, composed in verses in the persian language by the late* Moolla-Fyrooz bin-Caoos, and to be printed by his nephew and successor Moolla-Rustem bin-Kaikobad. Summachar press. 1836. Petit in-4°. Préface, p. 1-5; titres des chapitres, p. 1-71; spécimen du texte, p. 1-9.

M.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

Pages.

Notice des principaux souverains de l'Asie et de l'Afrique septentrionale, pour l'année 1837 5

Une séance du Tahkémoni. (Eug. Boré.) 21

Vie du khalife fatimite Moezz-Lidin-Allah. (Quatremère.). — Suite 44

Suite et fin 165

Les sources du Nil, extrait d'un manuscrit arabe, etc., traduit en français (L'abbé Bargès.) 97

Itinéraire du très-révérend frère Augustin Badjétsi, évêque arménien de Nakhidchévan, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, à travers l'Europe, etc. (Brosset.) 209

Suite et fin 401

Mémoire sur la condition des esclaves et des serviteurs gagés en Chine. (Édouard Biot.) 246

Le juste milieu du Moslim. (Hammer-Purgstall.) 311

Seconde lettre à M. Mohl sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme. (F. Fresnel.) 321

Note sur les étoiles filantes (Hammer-Purgstall.) 391

Mémoire sur le système monétaire des Chinois. (Édouard Biot.) 422

Lettre à M. le rédacteur du Journal asiatique, sur l'emploi des chiffres arabes dans une inscription géorgienne du XIe siècle. (Brosset.) 465

Inscriptions de cachets arabes, traduites par M. de Hammer-Purgstall 473

Rapport sur les travaux du Conseil pendant les huit derniers mois de l'année 1836 et les quatre premiers de l'année 1837. (E. Burnouf.) 488
Documents pour servir à l'histoire de la lithotritie, principalement chez les Arabes (J. J. Clément-Mullet.) 525
Lettre à M. le baron Silvestre de Sacy, sur une inscription latino-punique. (L'abbé Bargès.) 534

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Dictionnaire étymologique de la langue russe, publié par M. Reiff. (Stahl.) 299
La reconnaissance de Sacountala, traduction nouvelle, par M. Hirzel. — Deuxième article. (Stahl.) 373

NOUVELLES ET MÉLANGES.

Sur la littérature des Lesgues. (Brosset.) 319
Note sur la nouvelle grammaire géorgienne de M. Brosset. (Bianchi) 397
Procès-verbal de la séance générale de la Société asiatique, du 22 mai 1837 481
Tableau des membres du conseil d'administration 486
Société asiatique. — Listes des membres 507
Liste des ouvrages publiés ou encouragés par la Société asiatique 522

FIN DU TOME III.

JOURNAL ASIATIQUE.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME IV.

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES,

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX;

RÉDIGÉ PAR MM.

BIANCHI, ED. BIOT, BORÉ, BROSSET, BURNOUF, CAUSSIN DE PERCEVAL, LOUIS DUBEUX, D'ECKSTEIN, GARCIN DE TASSY, GRANGERET DE LAGRANGE, DE HAMMER, HASE, JACQUET, JAUBERT, S. JULIEN, S. MUNK, QUATREMÈRE, REINAUD, DE SCHLEGEL, SÉDILLOT, S. DE SACY, STAHL, ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS,

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME IV.

PARIS.

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU ROI

A L'IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XXXVII.

JOURNAL ASIATIQUE.

JUILLET 1837.

SECONDE LETTRE

Sur l'Histoire des Arabes avant l'Islamisme, par M. Fresnel.

(Suite.)

Guerre de Dâhis.

Aussitôt après la réconciliation de Qays, fils de Zouhayr, et de Rabî, fils de Ziyâd, les Absides, combinés avec leurs alliés, les Banoû-Abd-allah-Ghatafâr, marchèrent contre les Banoû-Fazârah. Les premiers étaient commandés par Rabî, et les Fazârides (avec quelques cavaliers de la branche de Mourrah et des tribus leurs alliées) par Houdhayfah, fils de Badr.

Journée de Dhou'lmourayqib.

Les deux armées se rencontrèrent, et le premier choc eut lieu sur un point du territoire de Scharab-

bah nommé Dhou'lmourayqib. Les Fazârides furent défaits; on leur tua, — entre beaucoup d'autres dont les noms sont perdus, — Awf, fils de Zayd, fils d'Amr . . . . , issu de Fazârah, fils de Dhoubyân; et Damdam, de la famille des Mourrides, issue de Sad, autre fils de Dhoubyân. Ce Damdam fut tué par le cavalier Antarah (l'Antar du vulgaire).

Peu après cette affaire, Antarah sut que Houssayn et Harim, les deux fils de Damdam, avaient tenu sur son compte des propos injurieux et menaçants. C'est à cela qu'il fait allusion dans le poëme qui commence par ces mots :

O demeure d'Ablah, située dans l'expansion de la vallée, parle, parle-moi d'Ablah! Je te souhaite le bonjour, ô demeure d'Ablah! Je te salue [1]!

lorsqu'il dit :

Je serais fâché de mourir avant que la meule de la guerre m'ait fait tourner en face des deux fils de Damdam,

Qui m'outragent de leurs langues quand je ne les ai point outragés; qui, lorsque j'étais loin d'eux, ont fait vœu de répandre mon sang.

Qu'ils me tuent donc, s'ils peuvent! En attendant j'ai régalé de leur père les hyènes et les vautours séculaires [2]; ils ne peuvent pas empêcher cela.

Lorsque, dans la mêlée, Damdam me vit venir et re-

[1] Ablah était la cousine germaine d'Antarah et la dame de ses pensées. Le poëme auquel ces vers appartiennent est la mouallaqah d'Antarah.

[2] Les Arabes attribuaient aux vautours une longévité extraordinaire, et c'est à cette notion que se rattache la fable des Vautours de Lokmân. (Voyez le *Specimen hist. Arab.* page 36.)

connut que je lui en voulais, il montra les dents, mais ce ne fut pas pour rire.

Antarah parle encore de cette journée dans ce vers d'un autre poëme :

Tu reconnus ton erreur lors de la rencontre de nos cavaliers dans la plaine de Mourayqib.

Journée de Dhoû-Hiçâ.

La défaite des Fazârides avec leurs alliés, dans la journée de Dhou'lmourayqib, engagea toutes les familles de Dhoubyân à faire cause commune contre les Absides. La réunion de leurs forces eut lieu à Dhoû-Hiçâ, dans la vallée de Ssafâ, du territoire de Scharabbah. Ce point est à trois nuits de distance de Qatan et à une nuit de Yamouriyyah.

Les Absides, craignant de ne pas pouvoir résister à toutes les forces de Dhoubyân, cherchèrent leur salut dans la fuite; mais les Dhoubyânides les poursuivirent, et, les ayant atteints, ils leur crièrent : « Extermination ou satisfaction! »

Qays fit signe à Rabî de ne point livrer bataille. (Maydânîyy nous apprend que dans cette rencontre, comme dans la précédente, les Absides avaient conféré le commandement militaire à Rabî, fils de Ziyâd.)—« Offrons-leur quelques-uns de nos « enfants en otages, dit-il à Rabî; une fois sortis de « ce mauvais pas, nous aviserons ensuite aux moyens « de rétablir nos affaires. »

Qays fit donc des propositions de paix. On convint que les otages seraient confiés à la garde

de Soubay, fils d'Amr, de la famille de Thalabah, fils de Sad, fils de Dhoubyân. Huit jeunes gens de la tribu d'Abs lui furent aussitôt livrés; et, satisfaits de l'arrangement, les Dhoubyânides se retirèrent.

Or Qays avait conclu cette trêve contre l'avis de Rabî, qui aurait voulu qu'on acceptât le combat. C'est à ce sujet qu'il dit dans ses vers :

Voici mon avis (mais il ne m'appartient point de diriger les conseils de Qays; je propose ce qui me paraît proposable; je vois ce qui est visible : Dieu seul voit ce qui est caché).

Voici ce que je dis à Qays : Après le meurtre de Mâlik, ton frère, peux-tu parler de paix aux enfants de Dhoubyân? peux-tu parler de paix lorsque le feu de l'hostilité embrase tous les cœurs?

Les otages demeurèrent entre les mains de Soubay, fils d'Amr, jusqu'au jour de sa mort.

Se voyant près de sa fin, il dit à son fils Mâlik : « Je te lègue une noblesse immortelle en te léguant « la garde de ces enfants, si tu sais les garder. Mais « déjà il me semble voir de ma tombe ton oncle ma- « ternel Houdhayfah, fils de Badr, qui vient te trouver « et te dire, en contractant ses paupières pour en ex- « primer des larmes : Nous avons donc perdu notre « sayyid, notre chef, le plus digne homme de la « tribu! — Je le vois d'ici qui te caresse et fait sem- « blant de chérir ma mémoire pour obtenir de toi « la cession des otages qui furent confiés à ma pro- « bité, et se donner ensuite le plaisir de les tuer..... « Après un pareil abandon, mon enfant, c'en est

« fait de ton honneur à tout jamais. — Crains-tu de « ne pouvoir résister aux instances de ton oncle? « en ce cas pars avec ces jeunes gens, et rends-les « à leurs familles. »

Soubay n'eut pas plus tôt fermé les yeux, que Houdhayfah vint tourner autour de son fils Mâlik, ainsi que le vieillard l'avait prévu, et fit si bien que le jeune homme lui livra les otages.

Houdhayfah les emmena à Yamouriyyah. Là il tirait chaque jour de prison un de ces jeunes gens, le plantait dehors en manière de but, et lui disait : « Appelle ton père! » et tandis que le jeune homme criait en vain, « Mon père! mon père! » Houdhayfah le tuait à coups de flèches.

Journée de Yamouriyyah.

La nouvelle de cette atrocité étant parvenue chez les Absides, ils tombèrent sur les Fazârides dans la plaine de Yamouriyyah et leur tuèrent douze hommes, entre autres : Mâlik, fils de Soubay, celui qui avait livré les otages à Houdhayfah; — Yazîd, son frère; — Amir, fils de Lawdhân; — Hârith, fils de Zayd; — et Harim, fils de Damdam et frère de Houssayn.

La journée de Yamouriyya porte encore le nom de Nafr, parce que ce dernier point est à peu de distance de Yamouriyyah.

Journée de Habâah.

Les deux tribus ennemies eurent bientôt après un nouvel engagement, en un jour de chaleur extrême,

non loin de la citerne de Habâah. Le combat durait depuis l'aurore, quand à l'heure de midi l'excès de la chaleur sépara les combattants.

Or la citerne de Habâah se trouvait dans la région occupée par les Dhoubyânides.

A force de chevaucher et de galoper, Houdhayfah avait les cuisses tout en feu; Qays en fut informé, et dit aux Absides : « Demain, au plus fort « de la chaleur, Houdhayfah ne manquera pas d'aller « prendre un bain dans la citerne; c'est là qu'il faut « le surprendre. » Les Absides se mirent donc à la recherche des traces de Sârif, cheval de Houdhayfah, et de Hanfâ, jument de Hamal. Ce fut Qays qui les trouva. « Voici, dit-il, la piste de Hanfâ et « voilà celle de Sârif. » Il n'y avait plus qu'à les suivre, et, en les suivant, ils arrivèrent auprès de la citerne de Habâah dans la grande chaleur du jour.

Hamal, fils de Badr, les vit venir quand il n'était plus temps de leur échapper, et dit à ses compagnons : « Quels sont les hommes que vous verriez « avec le plus d'horreur au-dessus de vos têtes? » Ils répondirent : « Qays, fils de Zouhayr, et Rabî, fils « de Ziyâd. — Eh bien, voici Qays. »

A peine avait-il achevé de prononcer ce peu de mots que Qays et ses compagnons parurent debout sur le bord supérieur du limbe de la citerne; et, comme s'il eût répondu aux cris des otages qui appelaient leurs pères lorsqu'on les assassinait à coups de flèches, Qays disait à haute voix : *Labbaykoum! labbaykoum!* « Nous voilà, mes enfants, nous voilà! »

Noms de ceux qui étaient venus goûter le frais dans la citerne :

Houdhayfah et Hamal, son frère, fils de Badr;

Mâlik, fils de Badr;

Warqâ, fils de Hilâl, des Banoû-Thalabah-ibn-Sad;

Hamasch, fils de Wahb.

Schaddâd, fils de Mouâwiyah, l'Abside, se plaça entre eux et leurs chevaux pour leur couper la retraite. Ce Schaddâd (est le père d'Antarah; il) montait une jument nommée Djarwah, et l'a célébrée dans ces vers :

Si quelqu'un s'informe de moi, qu'il sache que je ne fais qu'un avec Djarwah, et qu'à nous deux nous sommes pour l'ennemi comme une bouchée qu'il aurait avalée de travers.

En temps de disette je partage avec elle mon repas. Je la couvre de mon manteau quand il gèle.

Schaddâd s'étant posté comme nous l'avons dit, les cavaliers absides tombèrent sur les baigneurs.

Alors Hamal n'eut pas honte d'implorer la clémence de Qays. « Qays, je t'en conjure par Dieu et « les liens du sang..... » Pour toute réponse Qays répétait ces mots terribles, *Labbaykoum! labbaykoum!* « Nous voilà, mes enfants, nous voilà! »

Houdhayfah comprit que Qays ne leur ferait point quartier pour l'amour de Dieu, et reprocha à Hamal sa lâche déprécation. « Laisse là les for- « mules banales! » lui dit-il; — et s'adressant à Qays :

« Songe bien que si tu verses mon sang il n'y a « plus de paix à espérer pour Ghatafân. — Que Dieu « emporte la paix de Ghatafân ! » s'écria Qays.

Au même instant Qirwâsch se jeta sur Houdhayfah et lui cassa les reins d'un coup de lance à large fer. Hârith, fils de Zouhayr, et Amr, fils de l'Aslah, l'achevèrent à coups de sabre. Hamal, son frère, fut tué par Rabî, fils de Ziyâd (le parfait), et célébré par Qays dans un chant funèbre que voici :

Apprenez que le plus illustre des hommes vient de tomber au bord de la citerne de Habâah pour ne plus se relever.

N'était le souvenir de son injustice, je ne cesserais de pleurer sur lui que lorsque les astres cesseraient de se lever.

Mais ce héros, Hamal, fils de Badr, a abusé de sa force; et l'oppresseur ne peut faire qu'une mauvaise fin.

Pour moi, j'ai été patient et débonnaire, et je crois que c'est ma patience qui a soulevé mes frères contre moi. La longanimité est quelquefois traitée de faiblesse.

Je me suis frotté aux hommes et ils se sont frottés à moi; mais j'ai su distinguer entre l'homme droit et l'homme tortueux [1].

Quant à Houdhayfah, son cadavre reçut le trai-

[1] C'est quelque chose de touchant qu'un poëme funèbre chanté par le roi vainqueur *à l'intention*, — et s'il m'est permis de hasarder une conjecture, — *pour le repos de l'âme ou des mânes* d'un ennemi injuste qu'il vient de terrasser. Dans ce dernier devoir rendu à un mort illustre, Qays fait cependant la part de l'équité : il rappelle la perfidie de Hamal lors de la course de chevaux. On a vu que, selon la tradition d'Abou-Oubaydah, ce fut Hamal, frère du roi de Dhoubyàn, qui entra en lice avec Qays et lui enleva la victoire par un honteux stratagème.

tement qu'il avait fait subir aux cadavres de ses victimes : on lui coupa la langue et le pénis, et on lui mit le pénis dans la bouche et la langue dans le fondement.

C'est à ce sujet qu'un poëte a dit :

A la citerne de Habâah est un cadavre qui porte un écriteau au derrière; et sur cet écriteau vous lisez : « Que l'oppression retombe sur l'oppresseur ! »

Ouqayl, fils d'Oullafah le Mourride, apostrophe ainsi, dans ses vers, Awf, fils de Badr et frère de Houdhayfah :

Awf allume le feu pour régaler ses hôtes; mais il n'a garde de l'allumer près de la citerne de Habâah, — et pour cause :

C'est qu'on voit, près de la citerne de Habâah, une tête qui fait la honte éternelle des enfants de Badr et appelle inutilement la vengeance.

J'entends la tête de Houdhayfah, autrement dit Abou-Ward, laquelle embouche un pénis noir près de la citerne de Habâah.

Un autre poëte, Rabî, fils de Qanab, s'est exercé sur le même sujet :

Il y a (dit-il) des hontes qui s'effacent et des affronts que le temps peut user; mais la honte des Fazârides est inusable.

Du derrière de leur chef sort une langue qui parle sans cesse de leur ignominie, et un écriteau indélébile qui en perpétue l'éclat.

Amr, fils de l'Asla, un de ceux qui achevèrent Houdhayfah à coups de sabre, célèbre son exploit dans les vers suivants :

Je prends à témoin le ciel et la terre, Dieu et l'homme et la ville sainte,

Que j'ai payé à Habâah les exploits des Badrides par un meurtre qui n'admet point d'expiation.

Lorsque nous nous rencontrâmes sur les bords de la citerne et que les armes flamboyaient dans nos mains,

J'enfonçai mon glaive dans le corps de Houdhayfah en lui disant : Tiens, Houdhayfah, prends ce glaive, en ta qualité de souverain et maître.

Le massacre de Habâah fut considéré comme une énormité dans toutes les familles de Ghatafân (non à cause des circonstances mêmes du massacre. —Tuer son ennemi au bain ou le tuer en bataille rangée, c'est exactement la même chose pour un Bédouin en vendette ;—mais en raison de la dignité et de l'importance des morts. Dans leur opinion, le meurtre d'un aussi grand sayyid que Houdhayfah, eût-il été plus méchant que le diable, exigeait une réparation éclatante.) Elles se réunirent donc contre les Absides. Ceux-ci, ayant reconnu qu'ils ne pouvaient plus tenir la campagne dans le pays occupé par les tribus issues de Ghatafân, prirent le parti de l'émigration.

(L'histoire de cette émigration est racontée en abrégé dans le *Kitâb-aliqd*, et avec plus de détails dans le livre de Maydâniyy ; mais comme ces détails m'inspirent peu de confiance, je n'aurai recours à Maydâniyy que pour remplir les lacunes du récit d'Ibn-Abd-rabbouh.)

Les Absides se transportèrent d'abord dans le Yamâmah, où demeuraient leurs *grands-oncles ma-*

ternels, les Banoû-Hanîfah. (Ablah, fille de Doûl ou Addoûl, fils de Hanîfah, de la tribu de Bakr-ibn-Wâïl, fut, selon Maydâniyy, la mère de Rawâhah, grand-père de Zouhayr et bisaïeul de Qays, roi des Absides.) Après un court séjour chez les Banoû-Hanîfah, Qays, s'étant brouillé avec leur chef, Qatâdah, fils de Maslam, alla se mettre, lui et son peuple, sous la protection des Banoû-Sad, de Tamîm.

Journée d'Alfouroûq.

Les Banoû-Sad trahirent leurs hôtes [1]. Ils allèrent trouver Mouâwiyah, fils de Djawn le Kalbide, roi de Hadjar, et, en lui offrant l'appât d'un riche butin, l'engagèrent à leur prêter ses troupes pour assaillir les Absides, dont ils voulaient dévorer la substance. Mais les Absides furent informés de leur perfide intention par une femme de Sad mariée dans leur tribu et que ses parents avaient avertie de l'attaque qui se préparait, persuadés qu'elle n'hésiterait pas à les rejoindre.

En conséquence les Banoû-Abs plièrent leurs tentes à l'entrée de la nuit et expédièrent en avant leurs femmes et leurs troupeaux. Quant aux cavaliers, ils se postèrent en un lieu nommé Alfouroûq pour couvrir la marche des femmes, et y attendirent l'ennemi de pied ferme.

Les Banoû-Sad, accompagnés des auxiliaires de

[1] Voilà ce que j'ai vu de plus odieux dans les annales des Bédouins. Le massacre des otages par Houdhayfah était un crime individuel; mais ceci est le crime de toute une tribu.

Mouâwiyah, se jetèrent au matin sur le camp de leurs hôtes, qu'ils croyaient surprendre; mais, à leur grand désappointement, ils n'y trouvèrent que des cendres chaudes, restes des feux que les Absides avaient allumés la veille pour qu'on ne se doutât point de leur absence pendant la nuit. S'étant mis aussitôt à leur poursuite, ils les trouvèrent et les chargèrent à Alfouroûq. (Dans le *Kitâb-aliqd* il n'est point question d'attaque. Est-ce une lacune?—Suivant le texte d'Ibn-Abd-rabbouh, tel que mes deux manuscrits le présentent, on dirait que les Tamimides renoncèrent à l'attaque en voyant que le butin leur avait échappé. Mais les vers d'Antarah cités par Maydâniyy semblent indiquer un engagement, et c'est ce qui me détermine à donner la version de Maydâniyy pour cette partie du récit.) Selon ce dernier auteur, les Absides repoussèrent leurs ennemis et rejoignirent ensuite leurs femmes, auxquelles ils firent faire une marche forcée de trois jours et trois nuits, tant qu'enfin la fille de Qays dit à son père : « O mon père, est-ce que tu veux « parcourir la terre d'un bout à l'autre? » Qays comprit que les femmes n'en pouvaient plus et ordonna de faire halte en prononçant le mot *anîkoû*, « faites « accroupir les chameaux. »

Antarah parle de la journée d'Alfouroûq dans des vers (qui contiennent le germe de toute la chevalerie des sept ou huit siècles suivants). Les voici :

Nous défendîmes nos femmes à Alfouroûq et détournâmes de leurs têtes la flamme qui les menaçait.

Je leur jurai, au plus fort de la mêlée, quand le sang ruisselait des poitrines de nos chevaux, je leur jurai de ne point lâcher l'ennemi aussi longtemps qu'il brandirait une lance.

Ne savez-vous pas que les fers de nos lances suffiraient pour nous assurer l'immortalité, si le temps respectait quelque chose?

Et quant à nos femmes, nous sommes les gardiens vigilants de leur honneur. — Notre extrême sollicitude fait leur quiétude et leur gloire.

Les Absides, après avoir repris haleine, se remirent en route et ne s'arrêtèrent que sur le territoire des Banoû-Dabbah (branche collatérale de Tamîm), qui leur accordèrent l'hospitalité.

A quelque temps de là les deux tribus firent une course en commun sur les terres des Hanzhalides (de Tamîm). Au retour de cette expédition un Abside, ayant capturé une femme de Hanzhalah, la chassait devant son cheval (comme une bête de somme). C'était en un jour de grande chaleur, et la pauvre femme était toute haletante.

« Aie pitié d'elle, » lui dit un homme de Dabbah.

« — Ha! tu t'intéresses à cette femme? »

« — Assurément. »

« — Eh! avance donc, » dit alors l'Abside à sa captive en lui donnant de la pointe de sa lance dans le dos.

Le Dabbide, furieux, s'élança sur l'Abside et le tua. Ce meurtre amena une querelle à la suite de laquelle les deux tribus se séparèrent.

Après bien des vicissitudes dont le *Kitâb-aliqd* ne

parle pas, et que vous trouverez dans l'ouvrage de Maydâniyy, les Absides s'ennuyèrent de leur vie errante et songèrent à rejoindre la grande famille de Ghatafân, dont ils faisaient partie. Pour cela il fallait donner satisfaction à leurs frères. Le premier qui fit un effort généreux vers ce but fut Harmalah, fils de l'Aschar. Harmalah étant mort, Hâschim, son fils, le remplaça et continua à livrer des chameaux aux parents des Dhoubyânides qui avaient été tués dans la guerre de Dâhis.

Journée de Qatan.

Aussitôt après l'ouverture des négociations les Absides étaient rentrés sur le territoire de Ghatafân et avaient campé à Qatan, où les deux tribus s'occupaient d'apurer leur compte d'hommes morts et de chameaux vivants. Sur ces entrefaites Houssayn le Mourride, dont le père, Damdam, avait été tué par Antarah au combat de Dhou'lmourayqib, ayant rencontré (à l'écart) un certain Tîdjân, de la famille de Makhzoûm-ibn-Mâlik (la branche d'Antarah), se fit justice lui-même, et régla son compte particulier en tuant Tîdjân pour Damdam, son père.

Ce meurtre inattendu causa une vive indignation chez les Absides et leurs fidèles alliés les Banoû-Abd-Allah-Ghatafân. « Non, s'écrièrent-ils, nous ne « ferons point la paix avec vous tant que la mer « baignera Soufâh! Aussi bien n'est-ce pas la pre- « mière fois que nous sommes victimes de votre

« perfidie. » Abs et Dhoubyân reprirent donc les armes l'une contre l'autre, et un engagement eut lieu à Qatan, dans lequel un Dhoubyânide, nommé Outbah, fut tué par Amr, fils de l'Asla. Ce fut la fin des hostilités. A la suite de cette affaire, des hommes unis de la paix intervinrent entre les deux tribus, et l'on entama de nouveau les pourparlers. Khâridjah, fils de Sinân, de la tribu de Dhoubyân et de la branche de Mourrah-ibn-Awf, amena son fils au père de Tîdjân, et le lui livra en disant : « Voilà un équivalent de ton fils. » Le père de Tîdjân garda l'otage pendant quelques jours, au bout desquels Khâridjah lui offrit une composition de cent chameaux, qu'il accepta. Par ce moyen la paix fut rétablie entre les Absides d'une part et les sous-tribus de Fazârah et de Mourrah de l'autre. Ces familles contractèrent alliance.

Journée de l'étang de Qalbâ.

Abou-Oubaydah termine ainsi l'histoire abrégée de la guerre de Dâhis :

Les seuls Banoû-Thalabah-ibn-Sad ne voulurent point accéder à la paix, et dirent aux Absides : « Nous « ne serons point satisfaits que vous n'ayez payé pour « nos morts : si vous ne nous donnez point satisfac « tion, nous verserons le sang des meurtriers, et ce « sera en vain que vous en demanderez compte. » Cela dit ils quittèrent le congrès et se dirigèrent sur l'étang de Qalbâ ; mais les Absides, marchant

sur le même point par un autre chemin, y arrivèrent avant eux et leur interdirent l'approche de l'étang, en sorte qu'ils furent en danger de mourir de soif, eux et leur bétail. Awf et Maqil, tous deux fils de Soûbay, fils d'Amr, de la famille de Thalabah (et frère du Mâlik qui avait abandonné à Houdhayfah les otages des Absides) s'interposèrent entre les deux partis et les amenèrent à un raccommodement. C'est à eux que le poète Zouhayr s'adresse dans ce vers de sa mouallaqah :

Vous rétablîtes la concorde entre Abs et Dhoubyân après une guerre d'extermination[1].

[1] Zawzanîyy, dans son commentaire de la mouallaqah de Zouhayr, prétend que le poète a voulu parler de Harim le généreux, fils de Sinân, et de Hârith, fils d'Awf; sur quelle autorité? je l'ignore. — Nous avons vu que ce fut Kharidjah, fils de Sinân et frère de Harim, qui paya pour Tidjân; et quant à Hârith, fils d'Awf, il s'entremit bien pour la paix, selon une tradition rapportée par Maydâniyy; mais ce fut à la suite d'une affaire antérieure à celle de Qatan, et dont Abou-Oubaydah ne fait point mention. Il est donc à peu près certain que ni Harim, fils de Sinân, ni Harith, fils d'Awf, n'eurent l'honneur de la pacification définitive. — Ce qui a pu donner lieu à l'erreur de Zawzaniyy en ce qui concerne Harim, c'est que Zouhayr, fils d'Abou-Soulmâ, l'auteur de la mouallaqah, a effectivement célébré la générosité de Harim, mais dans un autre poëme, qui commence par ce vers :

قِفْ بِالدِّيَارِ الَّتِي لَمْ يَعْفُهَا الْقِدَمُ
بَلَى وَغَيَّرَهَا الْأَرْوَاحُ وَالدِّيَمُ

Arrête-toi en ces lieux qui furent habités; ce n'est pas le seul temps, mais le temps, les vents et la pluie, qui ont fait disparaître les traces d'une habitation dont je chéris la mémoire.

Le même poëme renferme ce vers-ci :

« Ainsi, dit Abou-Oubaydah (et c'est là seule « phrase d'historien que j'aie remarquée dans son « récit), ils rapportèrent la paix de l'étang où ils « étaient allés chercher la guerre. »

Voilà, mon cher monsieur Mohl, la tradition originale d'après laquelle Nouwayriyy a donné l'histoire de la guerre de Dâhis. Cela est bien court pour une guerre qui a duré quarante ans. J'aurais pu allonger ce récit de tous les détails et de toutes les variantes que l'on trouve dans le *Kitâb-alaghâniyy*, le commentaire du Hamaçâh par Tabrîziyy et les Proverbes de Maydâniyy; mais cela m'eût trop éloigné de la *route royale* que m'a tracée Ibn-Abd-rabbouh, et que je ne dois pas perdre de vue. Je me contenterai d'ajouter à ce qui précède une circonstance rapportée par Maydâniyy, parce qu'elle peut servir à jeter du jour sur l'époque de la paix.

Après la journée de Qatan, dit Maydâniyy, on convint d'une composition, non de cent, mais de

إِنَّ ٱلْبَخِيلَ مَلُومٌ حَيْثُ كَانَ، وَلَٰكِنَّ ٱلْجَوَادَ عَلَىٰ عِلَّاتِهِ هَرِمُ

L'avare a beau faire, il est toujours blâmé; mais Harim le généreux aura toujours raison.

Harith, fils d'Auf, était, ainsi que Sinân, de la branche des Mourrah-ibn-Awf. (Voyez le *Schark schawâhid-almoughny*, et le *Ssahâh* de Djawhariyy, à l'article عول.)

١

deux cents chameaux, pour le meurtre du fils de Tîdjân, et Khâridjeh en paya une centaine comptant. L'*islamisme étant survenu* le dispensa de payer les cent autres.

La loi de Mahomet fixait à cent chameaux la composition qu'un musulman pouvait exiger pour le sang d'un de ses proches.

Dans ma première annexe, en date du 27 février, je vous ai promis le texte du *Kitâb-alaghâniyy* sur Zouhayr, fils de Djanâb. Mon intention était de vous l'envoyer manuscrit, mais ayant réfléchi depuis que vous ne pouviez pas, sans beaucoup de frais, imprimer les vers *avec le schakel* (les voyelles et les signes orthographiques), je crois devoir différer l'envoi de ce texte jusqu'à ce que j'aie réussi à le faire lithographier.

Dans ma lettre en date de février, à la page 368, je disais qu'il devait y avoir un degré d'omis dans la généalogie du meurtrier de Yazîd, fils de Mouhallab, telle qu'on la trouve dans l'*Aghâniyy*; le *Qâmoûs* de Fayroûzâbâdiyy, que j'ai consulté depuis, me met à même de restituer ce degré, auquel il faut probablement en ajouter un autre. Voici ce que dit le *Qâmoûs* à l'article فحل :

وابنُ عبّاس بن حسّان قاتل يزيد بن المهلّب وتخالفا في ضربة فقتل كل منهما صاحبه .

Il résulte de ce passage que *Fahl* est le nom du

guerrier, et *Abbâs* celui de son père. En admettant cela et rétablissant le nom du grand-père, Hafsân, dans la généalogie de l'*Aghâniyy*, elle devient :

الحل بن عباس بن حسان بن سُمَير بن ابى شراحيل
بن عُرَين بن ابى جابر بن زهير بن جَناب

Cette généalogie, qui a droit à notre préférence, nous donne l'époque où florissait Zouhayr, fils de Djanâb; car, en comptant les générations de sa ligne à raison de trois par siècle, il aurait eu un fils (Abou-Djâbir) quatre-vingts ans environ avant la naissance de Mahomet; mais cela ne suffit pas pour qu'il ait pu assister à la bataille de Khasâz, si l'on s'en tient au sentiment d'Abou-Amr, fils d'Alalâ, sur la date de cette victoire.

Avant d'aller plus loin je dois rectifier ici une des erreurs assez nombreuses qui me sont échappées dans ma lettre à M. B. Duprat. J'ai eu grandement tort d'assimiler la durée de toutes les générations bédouines à celle des générations de Bakr et de Taghlib. Ces deux tribus occupaient le Tihâmah, contrée extrêmement malsaine; et voilà pourquoi leurs générations sont si courtes. Mais celles de Qays-Aylân et de Tamîm, qui vivaient dans des circonstances atmosphériques incomparablement meilleures, sont égales à celles de Qouraysch, ou plus longues. C'est d'ailleurs ce que prouvent un grand nombre de synchronismes auxquels je n'avais pas eu égard lorsque j'écrivais à M. Duprat. D'après cette observation de mon savant et respectable ami

le docteur Pruner, de Bavière, qui a fait un séjour assez long sur la côte occidentale de l'Arabie, la limite inférieure de la date de la bataille de Khazâz (d'après la donnée d'Abou-Amr) se trouve fixée à 231 ans (au lieu de 291) avant la naissance de Mahomet.

Supposons maintenant que Zouhayr, fils de Djanâb, ait eu Abou-Djâbir dans sa vieillesse, à l'âge de cinquante ans par exemple, — il s'ensuivra que le plus ancien poëte arabe dont il nous reste des fragments de quelque étendue est né cent trente ans environ avant Mahomet, et près de vingt-sept ans avant Koulayb. [La date de la naissance de Koulayb (cent trois ans avant la naissance de Mahomet) est calculée en prenant pour base la généalogie d'Ascha comparée à celle du prophète. J'ai vérifié tout récemment la première et la tiens aussi incontestable que la seconde. L'époque de Koulayb peut donc servir désormais de point de repère.]

Il n'est guère possible, en effet, de placer plus haut l'époque de Zouhayr le Kalbide, puisque nous savons historiquement, d'une part, qu'il a fait la guerre au fameux Koulayb, et de l'autre, que les premières *qassîdât* ne remontent pas à plus d'un siècle avant Mahomet. Cette limite des *qassîdât* est celle de Ssouyoûtiyy; je n'avais pas vu l'an dernier le passage du *Mouzhir* où elle se trouve indiquée, et, ne connaissant pas alors de poëte plus ancien que Mouhalhil, je devais naturellement me contenter de la limite d'Ibn-Schabbah.

Si donc on veut que Zouhayr le Kalbide, à défaut de Koulayb, ait assisté à la bataille de Khazâz, il faut la supposer beaucoup plus voisine de Mahomet que ne le voulait Abou-Amr, et la placer, avec Nouwayriyy, sous le règne de Ssahbân, successeur d'Abrahah, fils de Ssabbâh. Or, selon la table chronologique des rois du Yaman donnée par M. de Sacy, il y aurait cent soixante et dix ans d'intervalle entre l'avénement de Ssahbân et la naissance de Mahomet, et deux cents ans entre cette dernière époque et l'avénement d'Abrahah, fils de Ssabbâh. Cette table chronologique est donc (pour ces deux règnes) inconciliable avec les traditions dont je m'occupe.

Mais voici quelque chose de bien plus embarrassant : Khâlid, fils de Djafar, fils de Kilâb, est le grand-oncle du poëte Labîd, qui a survécu à Mahomet. Abou-Oubaydah nous apprend que ce Khâlid fut assassiné chez Aswad, fils de Moundhir *et frère de Noumân, fils de Moundhir*. D'un autre côté, Hamzah d'Ispahan fait venir le même Khâlid, fils de Djafar, fils de Kilâb, à la cour de Hassân, fils d'Amr, roi du Yaman : or M. de Sacy place l'avénement de Noumân, fils de Moundhir, en l'an 588 de J. C., et l'avénement de Hassân en 455, c'est-à-dire cent trente-trois ans avant.—Si vous supposez qu'il y a une grosse erreur dans le *Kitâb-aliqd*, et que le nommé Aswad, fils d'Almoundhir, n'est pas le frère de Noumân, fils d'Almoundhir, mais bien le roi dont M. de Sacy place l'avénement en l'année

460 de J. C., vous croirez avoir résolu la difficulté et concilié les deux traditions; mais quand vous viendrez à réfléchir qu'entre Labîd et notre Khâlid il n'y a qu'une génération, qu'un degré; que Labîd est mort en 41 de l'hégire, et que, d'après toutes ces données chronologiques, il y aurait deux cents ans d'intervalle entre la mort du poëte et la visite que son grand-oncle rendait au roi du Yaman, vous serez forcé ou d'admettre la prodigieuse longévité de Labîd, ou de raccourcir de beaucoup les règnes des derniers rois du Yaman. Au reste on ne peut guère douter qu'Abou-Oubaydah n'ait rapporté sa tradition au temps de Noumân-Aboû-Qâboûs; car dans la journée de Houraybah il est question de deux escadrons, dont l'un se nomme *Schahbâ* et l'autre *Dawsar;* et Djawhariyy nous dit positivement que Dawsar était un escadron à la solde de Noumân, fils de Moundhir.

Laissons donc de côté le roi du Yaman, et revenons aux rois de Hîrah.

Il résulte des traditions que j'ai publiées dans ma lettre à M. Duprat, que l'assassinat de Khâlid eut lieu sous le règne de Noumân, fils d'Almoundhir, et dans l'asile ouvert par Aswad, frère du roi, et que la bataille de Schib-Djabalah, qui fut une des conséquences de cet assassinat, et à laquelle Noumân prit une part directe, date de l'année où naquit Mahomet. Cependant Aboulféda fait naître le prophète dans la huitième année du règne d'Amr, fils de Hind, dont l'avénement au trône aurait pré-

cédé de vingt-quatre ans celui de Noumân, d'après la table de M. de Sacy.

D'autre part, il semblerait que Hârith, fils de Zhâlim, le meurtrier de Khâlid, est beaucoup plus ancien que ne le fait Abou-Oubaydah, et qu'il a dû être contemporain de Zouhayr, fils de Djanâb; car, suivant Ibn-Alarâbiyy (cité par l'auteur de l'*Aghânîyy*), ce Zouhayr abolit le *haram* (asile inviolable) que Riyâh, fils de Zhâlim, avait construit pour les Banoû-Ghatafân, ses frères, à l'imitation de celui de la Mecque. Or Hârith, fils de Zhâlim, était, ainsi que Riyâh, fils de Zhâlim, de la famille des Mourrah-ibn-Awf; et la généalogie de Hârith ne laisse presque pas douter qu'ils ne fussent frères, fils du même père. Cette généalogie, jusqu'à Adnân, ne contient que dix-sept degrés, en comptant les deux extrêmes, tandis que celle de Mahomet, jusqu'au même Adnân, en présente vingt-deux (encore ai-je compté Qays-Aylân pour deux degrés). Il en résulterait que Hârith, fils de Zhâlim, serait né cent vingt-sept ans environ avant Mahomet, et que la tradition sur le meurtre de Khâlid doit se rapporter au règne d'Aswad, fils de Moundhir, fils de Noumân le Borgne. A ce compte Khâlid, fils de Djafar, aurait pu voir Hassân, roi du Yaman, et Asward, roi de Hîrah. Cette observation servira, je l'espère, à sortir du dédale.

Je ne saurais terminer cette lettre sans remarquer que la tradition relative à Zouhayr le Kalbide infirme en grande partie le témoignage d'Abou-

Amr, fils d'Alalâ, sur la journée de Khazâz. Il en résulte en effet que le fameux Koulayb était, dans sa jeunesse, sous le joug du Yaman. Or nous savons que plus tard il l'a secoué, — et il ne l'a pu secouer que dans une bataille.

Je désire bien ardemment que les savants de l'Europe m'aident à débrouiller ce chaos. Il y a dans l'histoire dont je m'occupe assez de difficultés pour donner un exercice honnête à dix ou douze intelligences.

NARASINHA OUPANICHAT.

Analyse de cet ouvrage par M. le baron d'Eckstein.

(Suite.)

SUITE DU CHAPITRE III.

CARACTÈRE DU DIALOGUE.

Pradjâpati somme donc les dieux de puiser leur enseignement non pas dans la parole du maître, mais dans l'examen de conscience; il a raison, si les dieux ne se montrent pas infatués de leurs propres lumières, si cet examen est entendu dans le sens de l'humilité, sans oubli de la science du maître; celui-ci ne les égare donc pas quand il ajoute : « Étudiez-

« vous vous-mêmes, et vous vous posséderez vous-« mêmes, c'est là toute la sagesse. » Mais s'ils font abstraction du Gourou, s'ils ne s'identifient pas à sa personne, s'ils ne rentrent pas dans le Verbe de vie, qui donne l'impulsion au *Manas*, qui inspire l'âme du monde, qui vivifie le tout par le souffle ou le *Prâna* inspirateur, leur science individuelle les plonge dans les ténèbres.

Cette portion du dialogue doit être sous-entendue, comme le prouvent les conséquences tirées de ces prémisses.

Les dieux persistent dans leur humilité, qui a presque l'allure de l'incrédulité; ils finissent par avouer positivement qu'ils ignorent ce qu'ils sont, et qu'ils ignorent aussi cet être par lequel ils possèdent la vue intuitive, et la conception particulière ou universelle des choses.

Sainte et docte ignorance, s'écrie Pradjâpati, ignorance qui constitue la science; dans ce savoir du non-savoir consiste la sagesse suprême. Par suite de cette belle et noble humilité, au lieu de vous fier orgueilleusement et sans contrôle, sans consulter la voix de la conscience, à votre sagesse, à votre individualité, à un état passager de l'âme, vous vous adressez au Seigneur de l'univers. Vous ne vous abandonnez pas aux objets de la nature, illuminés par les sens; vous ne vous livrez pas aveuglément au principe de vos mouvements, de votre réflexion, de votre vitalité, au dieu qui demeure en vous; vous vous adressez au dieu étranger, au dieu placé en

dehors de vous. Voilà la science réelle; la science, c'est la lumière; par suite de cette sublime ignorance, parce que vous la reconnaissez en vous, parce qu'elle sert à allumer dans votre sein le flambeau de la science, vous vous éclairez vous-mêmes, vous êtes illuminés par vous-mêmes.

Oui, vous êtes cette figure même de l'être et de la pensée, qui existèrent dès l'origine des choses, qui furent antérieurs au monde; tout ce qui a paru comme lumière dans les ténèbres, étant la production de l'être et de la pensée, en possède aussi la figure : telle est la grande unité de toutes les pensées, de toutes les félicités, de toutes les existences :

« Il n'en est pas ainsi, dirent-ils. — Holà! si vous « prétendez que vous n'êtes pas liés (par vous-mêmes, « que vous ne vous éclairez pas vous-mêmes), com- « ment osez-vous affirmer : nous le voyons (c'est-à- « dire l'esprit de vie)? — Nous en ignorons la cause, « telle fut leur réponse. — Voilà justement la bonne « raison, et c'est par elle que vous vous éclairez, « que vous vous illuminez vous-mêmes, leur répli- « qua-t-il; — car, quant à ce qui concerne l'être « formé de science, ces deux (l'être et la science) « sont antérieurs (à la formation de l'univers); cela « brille du plus vif éclat, cela ne donne pas l'impul- « sion aux œuvres du monde. (cela est) unique, sans « la dualité. »

N-eti hotchur;—hant-âsangâvam iti hotchah, katham paskyant-iti hovâtcha? — na vayo vidma iti hotchus; — tato yâyam eva svaprakâsha iti hovâtcha; ha vâ sat an-

tchinmayâ etau hi parastât; savibhâtam avyavahâryam ev-âdvayam.

Cette lumière unique de l'être, de la pensée, de la félicité, que nous avons vue former la substance immatérielle de l'univers, brille maintenant dans son foyer immortel, l'âme humaine.

Ces arguments du maître et de ses disciples forment une trame où se dessine avec vivacité un mélange curieux d'indépendance et de soumission, d'esprit scientifique et de foi sincère, de conscience et de naïveté. Si nous savons nous découvrir nous-mêmes, si nous savons déterrer la lumière cachée qui nous illumine en même temps qu'elle irradie les mondes; cette lumière qui est Verbe de l'esprit ou Verbe suprême et Verbe du monde ou Verbe créateur; un appel aussi puissant à notre personnalité la plus intime, trouvant un écho prolongé au fond de notre âme, la transforme, y opère une exaltation sublime, et nous nous élevons de nos propres ailes jusqu'à l'universalité divine; mais la foi dans l'enseignement du maître est nécessaire pour nous aider à dégager, dans un premier mouvement, la lumière des ténèbres.

Pradjâpati poursuit :

Cette doctrine que je vous ai énoncée, l'avez-vous saisie et comprise par la seule *foi* que vous avez en ma parole? — ou la possédez-vous par votre *jugement propre*, parce que vous l'avez *vérifiée* en personne?

Voici ce que nous savons; l'esprit suprême est

également au-dessus de la foi et de la science; il est au delà des bornes de tout ce que l'on peut savoir et ignorer par rapport à lui. Ce n'est pas vous qui nous l'avez enseigné, ce n'est pas nous qui l'avons trouvé; nous l'avons reçu transmis par vous comme quelque chose d'incroyable; nous l'avons découvert en nous comme quelque chose d'impensable; la raison ne saurait rien y comprendre, il ne nous reste qu'à nous humilier et à nous confondre.

Ces sentiments, que les dévas exposent brièvement, et que nous appuyons sur les commentaires, sont fréquemment exprimés par les Védântins orthodoxes et par les sectaires hétérodoxes, mais dans un double sens; car les hommes religieux admettent la réalité de l'être en soi-même incompréhensible; ils croient à la vérité de ce qui, aux yeux de la raison purement humaine, est inqualifiable et par conséquent absurde; ils s'abreuvent de l'infini, en dépit des limites de l'univers et des bornes de l'entendement humain; les hommes irréligieux, prenant acte de cette nature suprême, reconnue pour incompréhensible, pour infinie, ne voyant partout que les choses compréhensibles, que les choses finies, nient toute autre existence que celle de la matière, et, parlant le même langage que les Védântins, pensent toute autre chose.

Pradjâpati n'est jamais embarrassé, il se tire de tous les défilés, il conduit toujours la discussion au point où il la veut amener; il dit donc aux dévas que cette conviction où ils sont que l'Esprit suprême

ne saurait ni complétement s'enseigner par autorité du maître au moyen de la foi en ses paroles traditionnelles, ni complétement se découvrir par le disciple au moyen de l'examen de sa conscience; que ce sentiment de l'infini comme d'un être inexplicable, impensable, inénarrable, constituait la nature même de cet Esprit suprême, établissait la condition de son existence, la compréhension de son être.

« Est-il reconnaissable dans l'objet des sens, ou « est-il reconnu dans sa totalité? — Ils dirent : Il « est élevé au-dessus du savoir et de l'ignorance « (des hommes). — Il répliqua : Cela même est « Brahma, etc. »

Djnâto vaichye, vidjnâto? — vidit-âvidità̂t para, iti hotcha; — sa hovâtcha, tad vâ etad Brahma, etc.

Puis il ajoute :

Si vous contemplez l'esprit en soi, dans l'univers, partout, en toutes choses, et si vous ne voyez que lui, sans mélange de la Mâïâ; si, doué de cette perspicacité, vous domptez vos sens et posez un frein à leur impétuosité, en n'allumant pas, par d'inutiles caresses, l'ardeur de ces coursiers audacieux; si vous empêchez qu'ils entraînent le corps, ce char livré à leur puissance, et qu'ils le précipitent dans l'abîme, avec le conducteur aveuglé; quand au moyen du Verbe tout aura ainsi été réglé, dompté, illuminé: alors l'Esprit suprême déploiera en vous toutes ses magnificences, vous en obtiendrez l'intuition absolue, vous le contemplerez dans le Verbe, dans l'affirmation, dans la vérité qui est l'essence des choses;

en vous s'ouvrira cet œil interne qui est à la fois l'organe de la contemplation et de la pensée, qui voit et réfléchit à la fois; car l'Esprit, car le Verbe, car Brahma, c'est un : telle est l'intuition des sages.

« Cet être est cet être lui-même : voilà pourquoi « vous contemplez l'esprit comme identique au « Verbe, en fermant vos yeux (à la nature extérieure). « Cet être est la vérité essentielle; l'esprit est Brahma, « Brahma est l'esprit ; n'en doutons pas. Le Verbe « est la vérité essentielle : voilà pourquoi cet être est « celui-là même que les sages contemplent. »

Tad etad âtmânam, Om ity-apashyantah paskyata; tad etat satyam; âtmâ Brahma-iva Brahm-âtma-iv-âtra ky-eva na vitchikitsyâm ity,— Om satyam, tada-itad yad etat panditâ eva pashyanti.

Cette lumière de l'esprit, dit Pradjâpati, vous la possédez sans en avoir la conscience, car elle brille en vous involontairement, irrésistible, rendant témoignage de sa présence. C'est cet oiseau divin, le *hamsa*; cygne qui habite les rives de la mer interne, de l'océan éthéré, le *hardâkâsha*, au dedans du cœur, la grande mer appelée le lac de l'âme, *manasarovara*; là fleurit le lotus, chaste fleur de l'existence qui s'élance du fond de l'abîme, et dans le calice de laquelle naît le créateur de l'univers. Il grandit, il se développe, transporté par le cygne aux battements mélodieux des ailes, animé par le souffle de vie qui inspire le cœur humain et le cœur du soleil, ces deux cœurs unis par une sympathie magnétique. Il chante, ce divin cygne, il récite les litanies de

l'existence, le rhythme de ses mouvements indique les pulsations de la vie; c'est le murmure de l'être, *l'adjapa*, c'est cette prière involontaire de la créature qui éclate dans la respiration de l'être physique et, plus profondément encore, dans celle de l'être sensible.

Cet être, c'est le Moi, *aham;* c'est *moi* qui suis la vie, c'est *moi* qui prie et qui respire.

Telle est cette *lumière* originelle dont vous n'avez pas la conscience, et qui doit se connaître en vous pour vous éclairer dans l'abîme de l'existence; cette lumière, c'est le souffle aux mouvements involontaires, c'est le moi inconsciencieux de lui-même. Cet être individuel, cette personne qui sent et qui respire profondément, et, en cet être, cet Esprit suprême qui est l'être même, enlevé à la fragilité de l'univers, le voyez-vous? ne le voyez-vous pas?

Nous le voyons; nous le reconnaissons pour supérieur à la science et à l'ignorance; nous voilà instruits; c'est là toute la science.

Les dieux finissent ainsi par reconnaître, dans l'esprit de vie l'Esprit suprême, dans le *djîva* le *parama*. Dans l'être sont renfermées la pensée et la félicité, et c'est là la triple lumière de l'unique existence. Vivre et comprendre, être soi, tout cela est identique dans la divinité; l'intelligence y est la vie, le souffle y est l'intelligence. L'existence vitale, qui n'a pas conscience d'elle-même, a disparu dans la souveraine unité de la conscience, qui est la science de la vie.

« Le cygne est contemplé dans la prière involon-
« taire et à peine *audible;* il est ainsi le moi. — Il s'é-
« nonça de nouveau en ces termes : Est-il contemplé
« (maintenant par vous)? ou n'est-il pas vu (encore)?
« — Ils répliquèrent : Il est vu, il est supérieur au
« savoir et à l'ignorance. »

Adjapam pashyatâm hamsa, so' (a)ham iti; — sa hovâtcha, kim escha drichto (a)drichto v-eti; — drichto, viditâviditât para iti hotchu.

Prâdjâpati continue ses interrogations :

Cette haute science, qui vous a intuitivement révélé le génie *inénarrable* de l'Esprit suprême, qui vous l'a montrée au-dessus du savoir et de l'ignorance, en quel être, en quelle personne réside-t-elle? Quel est le lieu, quel est le séjour de cette science? de qui la tenez-vous? comment la gardez-vous?

Quelle est la raison pour laquelle vous nous questionnez à ce sujet?

« (Il dit) : Où se trouve celui-ci? — Pourquoi (de-
« mandez-vous cela)? » répliquèrent-ils.

Kva-ischâ? — Katham iti hotchu.

Cette réplique, les dieux doivent la lui adresser, parce qu'il les a provoqués à l'émancipation de leur pensée, parce qu'il leur a conseillé de s'adresser à eux-mêmes pour obtenir une solution à leurs demandes. Il s'est démis de toutes ses prérogatives, il a manifesté son impuissance à leur communiquer la science, sans le secours de leur jugement, sans la lumière de leur esprit, sans la grâce divine et naturelle, lumière originelle, flambeau de leur âme. Ils

ont avoué, de leur côté, l'impossibilité de connaître la vérité autrement que par l'intermédiaire de cette grâce dont Pradjâpati est l'organe : double humilité qui cache un fond d'orgueil.

Pradjâpati se garde d'adresser une réponse à une question qui n'en souffre pas. Brisant, en apparence, cet entretien, il veut savoir le profit qu'ils tirent de cette science bizarre, fondée sur l'ignorance de l'être incompréhensible. Les dieux, pleins de franchise, avouent que c'est là une science sans aucun résultat, qui ne leur rapporte rien; c'est-à-dire, qu'elle ne leur procure, ni or, ni argent, ni biens terrestres. Ils en tirent en valeur brute la science de leur insuffisance, l'état incommensurable de cet Esprit suprême qui a pris la mesure de leur être, pour se verser en eux dans toute sa plénitude, pour naître en eux, pour déborder en eux, tandis qu'ils renaissent en lui, qu'ils s'étendent, qu'ils s'amplifient, qu'ils s'identifient en lui.

Pradjâpati applaudit : c'est merveille que la facilité avec laquelle ils ont rencontré la vérité. La naïveté du dialogue tourne sur ce point à l'ironie.

Les dévas refusent le compliment qu'il leur adresse; ils y voient le signe d'une bienveillance réelle et apparente à la fois. Ils s'avouent indignes; chez eux rien n'est merveille. L'être miraculeux, c'est Pradjâpati, c'est leur maître, c'est le seigneur des créatures.

Promulguez, ordonne Pradjâpati, la formule du Verbe (*Om*); précautionnez-vous par la magique

vertu de cette parole; sur elle a été fondé l'univers, elle offre l'apothéose de l'esprit dans sa lumière interne; c'est le signe de l'affirmation, c'est la haute réalité des choses. Quand vous aurez proclamé cette céleste parole, vous vous approuverez vous-mêmes, vous payerez un tribut d'admiration à votre sagesse, vous vous accorderez votre propre consentement; vous vous inclinerez profondément devant vous-mêmes, car vous reconnaîtrez que vous êtes la plus grande des merveilles, en vertu du Verbe et par la science magique de l'*Om*, qui réside en vous.

« (Il demanda) : Qu'obtient-on par cette science? « — Rien absolument, répliquèrent-ils. — Vous êtes « des êtres vraiment merveilleux! (s'écria-t-il.) — Ils « dirent : (nous déclinons cet honneur) il n'en est « rien (c'est vous qui êtes la merveille). — Il répli- « qua : Prononcez l'Om, produisez-le ainsi; vous pro- « clamez par là (cet ensemble de l'Esprit, ce tout de « l'univers). »

Kim tena? — na kintchan-eti hotchah — yûyam âsh-tcharya-rûpâ iti, — na tch-ety-âh-Om ity-anudjânîdh-vam, brûta-imam iti.

Ses questions se pressent :

Maintenant que vous avez promulgué la formule du Verbe qui doit vous éclairer, vous communiquer magiquement la réalité des choses suprêmes, qu'avez-vous appris? que savez-vous? —

Nous connaissons l'insuffisance de la foi, l'insuffisance de la science : tel est notre savoir; nous savons que nous possédons intrinsèquement la haute

intuition de Dieu et de l'univers; mais nous savons tout cela très-imparfaitement, si nous voulons comparer notre science à la vôtre. Le maître est le supérieur naturel de son disciple; c'est à lui que l'enseignement est réservé.

Dites une seconde fois, promulguez de nouveau la formule du Verbe; ne vous lassez pas de méditer l'Om, en le répétant fréquemment. Votre esprit verra croître ses ailes, il en acquerra force et élasticité, il deviendra stable et permanent: ce Verbe, Esprit stable, est permanent en toute chose.

Pradjâpati, au fond, ne sépare pas la parole de son contenu, la forme du fond. C'est malheureusement en s'appuyant sur des textes de ce genre, que la répétition machinale de certaines formules sacramentelles a remplacé la pensée et la réalité intelligente chez un grand nombre d'idiots et de fanatiques. Cet attachement à la forme extérieure, au *mot* du Verbe, cette négligence de son contenu, de l'âme qui anime la parole, se retrouve, à une certaine époque de lassitude, d'énervement moral et spirituel, parmi les ministres de toutes les religions, chez les professeurs de tous les systèmes, théologiens, philosophes, partisans des doctrines les plus hétérogènes. Toute théorie, quelle qu'elle soit, a besoin de vivre intrinsèquement, indépendamment du terme d'école qui sert à l'exprimer dans sa formule. Sans cela l'esprit s'échappe, la lettre reste, comme le *caput mortuum* d'une pensée jadis animée, maintenant vide et creuse.

« Le savez-vous ? — Nous le savons, répliquèrent-« ils; mais nous ne le savons pas aussi bien que vous. « — Prononcez la formule du Verbe (Om), ainsi vous « proclamerez l'esprit dans toute sa perfection. »

Djnâto? — djnâtash tsch-eti hotchur, na tchaivam iti hotchur; — brât-Om tcha-inam âtma-siddham iti hovâtcha.

On dirait que sous ce rapport les dévas se montrent plus sages que leur maître. Ils aperçoivent derrière cette formule comme l'ombre d'une terreur religieuse dont le souvenir les assiége. Ils contemplent l'esprit par l'œil du Verbe, comme on voit le soleil paraître derrière un nuage. Ils ont prononcé la formule sacramentelle; ils ont ressenti le contre-coup de son contenu, ils ont cru au Verbe : par cela seul ils l'ont médité. Ils ont crainte d'y toucher, par un saint respect de la chose divine, par le respect salutaire du souffle sacré, souffle créateur, Verbe qui est l'être, la pensée, la félicité, flamme pure qui brûle sans aliment, se nourrissant d'elle-même.

Ils voient ce Verbe suprême, ils ne veulent pas le profaner, ils ne veulent pas le matérialiser en le prodiguant à la foule. Ils redoutent cette dernière épreuve, qui va leur découvrir toute sa splendeur, toute sa majesté; ils se voilent devant cet éclat, que les yeux du vulgaire fixent hébétés, sans rien y apercevoir.

On dirait qu'ils ont conscience de l'abus que l'on pourrait faire de la vaine et oiseuse répétition de cette formule divine; de l'insignifiance dans laquelle

elle finirait par tomber, de sa mort finale. Le respect s'imprime dans leur âme; c'est la pudeur virginale de l'esprit, qui n'ose effleurer le bouton de rose, où dorment dans un nuage odorant les mystères de sa pensée.

Ils s'inclinent respectueusement devant le maître de la vie spirituelle, ils s'humilient, ils l'adorent, ils invoquent sa miséricorde; car ils ne sont que de faibles mortels, mais lui est le Dieu.

Pradjâpati les ayant ainsi éprouvés, ayant touché en eux la dent de l'orgueil, pour voir si elle tenait ferme, si elle corrompait leur intelligence, s'aperçoit qu'ils l'ont questionné avec candeur, bonne foi, amabilité, avec une âme simple, comme de bons et loyaux disciples, pénétrés de reconnaissance pour leur maître, qui développe en eux le Verbe, qui fait l'éducation de leur esprit. Aucune de leurs questions ne lui a été adressée par une curiosité vulgaire, dans un esprit profane; un ardent désir les porte à s'instruire du sujet qui les anime, à se pénétrer de l'esprit du maître, à s'amalgamer avec la substance de sa pensée; aussi cherche-t-il à leur inspirer un haut courage.

Ne craignez rien, dit-il; si vous avez à m'adresser une question nouvelle, ne la redoutez pas; vous ne m'offensez ni ne m'importunez; parlez librement.

« Nous voyons, ô être digne de respect, et nous « ne voyons pas; car ce que nous voyons, nous ne « saurions l'exprimer. Salut à vous, ô vénérable,

« soyez-nous propice! Ainsi dirent-ils. — Il n'y a rien « à redouter, interrogez! » leur répliqua-t-il.

Pashyâma eva bhagavan; na tcha vayam pashyâmo, na-iva vayam vaktum shaktumo; namas te bhagavan, prasiddh-eti hotchur; — na bhetavyam, pritchhat-eti hovâtcha.

Les dévas exposent à Pradjâpati la somme de ses procédés :

Vous nous avez demandé d'abord, en quel lieu résidait cette science pure, et chez qui. — Nous avons rétorqué la question et nous vous l'avons adressée à vous-même; au lieu de nous répondre directement, vous avez fait semblant de ne pas nous comprendre, et vous avez commencé à parler d'autre chose; maintenant, puisque vous nous encouragez, nous répétons notre demande :

En quel lieu et dans quel esprit réside cette science de l'Esprit suprême? — Vous avez fait semblant de dire qu'elle n'existait pas en vous, du moins d'une manière complète; nous vous affirmons qu'elle n'est pas davantage en nous.

En cela même consiste l'esprit qui est partout et nulle part, car il ne réside, d'une manière absolue, nulle autre part qu'en lui-même; vous ne pouvez l'obtenir ni par vous ni par moi, vous ne pouvez l'obtenir que par lui-même; vous ne sauriez le posséder exclusivement d'une manière individuelle, car vous ne sauriez observer avec exactitude que l'esprit de vie, le Seigneur du monde. Vous ne sauriez le posséder exclusivement par moi qui suis la

généralité des êtres; j'exclus tout autre génie et je proclame celui de l'absolu comme supérieur et antérieur au monde. Vous l'obtiendrez par vous et vous l'obtiendrez par moi, en identifiant l'esprit de vie que vous contemplez en votre personne avec l'esprit absolu qui est en moi. Quand vous serez descendus en moi, pour vous y reconnaître comme dans votre centre, et que je serai incorporé en vous; quand vous vous serez spiritualisés en ma substance suprême et que, détachés du monde, vous aurez fait retour vers moi, votre vivificateur intime; quand nos deux natures se seront épousées, confondues, identifiées, le lion surgira de sa couche, le Nârâsinha se dressera debout : tel est le don de l'esprit, telle est la grâce divine.

Tout ce qui existe en vertu de l'esprit compose la science réelle. Il est déraisonnable de demander en quel lieu réside cet esprit d'une manière particulière; partout où il existe il est absolu, il n'a d'autre lieu que lui-même; partout il est lui sans adjonction de ce qui n'est pas lui-même.

Vous me demandez le séjour de l'esprit; à cette demande il n'y a pas de réponse. Il existe en vous, il existe en moi, il existe dans l'univers; il y est affranchi de votre présence; il y est libre de moi, du Seigneur des créatures. Il est indépendant de l'univers; car partout, en vous, en moi, dans l'univers, il est lui-même. Il est le penseur, le spectateur, le témoin, le souverain Moi; il est tout cela dans la collection méditante de toutes les existences dont

l'individualité cesse en lui; tous existent en rapport avec son existence intime, il les produit et les anéantit à volonté, il s'adjoint la Mâïâ, il s'en sépare, il s'y réunit de nouveau; déguisé sous la figure de la déesse, il engendre les mondes. Ce jeu des cycles de toutes les existences, roulant d'éternités en éternités, aboutit à son unité suprême, à l'unité du temps, au temps absolu, à l'immortalité.

Les dieux enfin se contentent; sanctifiés, ils se prosternent devant eux-mêmes; ils reconnaissent leur suprématie dans le grand moi de l'universalité des êtres, avec lequel ils se sont identifiés, accomplissant leurs évolutions célestes dans ce génie du monde interne. Ils se sont faits Pradjâpati, ils se sont instruits dans le Seigneur des créatures. Le disciple, homme mondain, ayant tourné le dos au monde, étant rentré dans l'esprit, est devenu le maître. Ils se voient en Pradjâpati, ils le contemplent en eux-mêmes. Pradjâpati, c'est la collection de toutes les énergies créatrices, détachées du monde et ramenées au principe de l'unité suprême; ces énergies sensitives, constituant la lumière originelle, l'être, la pensée, la félicité suprême, pleins d'être, pleins de pensée, pleins de félicité, *satghana, tchidghana, ânandaghana*, ramenés vers leur principe, s'illuminant eux-mêmes, *svaprakâsha*, se sont éclairés, en se dirigeant vers le but de toute science, la connaissance de soi-même, but vers lequel leur divin maître voulait les diriger.

« C'est ainsi que vous avez commandé et ordonné

« (les questions et les réponses). — C'est en cela « que consiste l'esprit (dans le rapport des choses sur « lesquelles il a été interrogé et auxquelles il a ré- « pondu). Ainsi dit-il. — Les dieux s'écrièrent : Ado- « ration à vous, nous vous adressons nos dévotions! « Telle fut la manière comment le Seigneur des « créatures s'y prit pour instruire les dieux. »

Sa-isch-ânudjn-ety....., ev-âtm-eti hovâtcha; — te hotchur, namas tubhyam, vayam ta-it-îti; — ha pradjâpatir devân anushashâs-ânushashâs-eti. »

Telles sont les gradations, telles sont les élévations successives de cet enseignement sublime. Le maître déroule le fil divin, le *uta*, la trame de l'univers; il dévoile ces rayons de la lumière, par lesquels il s'est introduit et, pour ainsi dire, tissé dans son être intime, dans sa pensée, dans sa félicité, en brodant son existence mystérieuse sur le fond de ténèbres qui compose la nature séparée du Dieu suprême; dans ces obscurités et dans ces abîmes il a gravé son chiffre sous l'inspiration d'une pensée sublime. Dieu est l'ouvrier habile, *Vishvakarman;* le monde est l'œuvre de son industrie, œuvre pleine d'intelligence. Un dieu vivant a composé la trame; les divinités créatrices, ces aïeux du monde organique, se sont servies de ce Dieu souffrant, de ce Dieu patient, étendu comme victime sur l'autel; ils ont tiré de ses entrailles le fil sacré; ils en ont enveloppé le monde entier; ils ont accompli, dans un sacrifice solennel, sous l'accompagnement des rhythmes du Véda (*thschandas*) au moyen des me-

sures qui composent les pieds métriques du Verbe, le grand œuvre de vie, où l'ouvrier est considéré comme le pontife et comme la victime.

Par le fil il s'est enlacé dans l'univers; le seigneur du monde, *sarveshvara*, le frein interne, *antaryâmin* qui, domptant les sens, les dirige vers le but de toute existence vitale, le seigneur de la science, *prâdchna-îshvara*, l'esprit de vie, endormi lumineux au sein des ténèbres, existe dans l'unité aveugle avec les germes des existences mondaines, comme le commencement et la fin, comme le grand tout des êtres de la nature; il maintient dans sa puissance cette vaste multiplicité qui, sans cette unité, destinée à l'étreindre, s'éparpillerait dans les atomes.

Il tire comme l'araignée, *yath-ornanâbhis*, selon le *Mounḍaka* et le *Vrihad Aranyaka*, le fil de ses entrailles; il se livre, *svatmânam daḍâti*, doublement. Ordonnateur suprême, *anadjnâtri*, il pénètre, sous figure du dieu entrant, *Vichnou*, dans l'univers; il y laisse, dans les mesures du Verbe, l'empreinte de son triple pas, *trivikrâma*, dans le système des trois mondes; il se communique à la nature par la pensée ordonnatrice; il y réside comme être substantiel dans le fil général des existences. Il se donne à l'être pensant, au sage, qui se cherche lui-même et apprend à se connaître dans la pensée ordonnatrice du monde. L'être qui est mêlé à toutes choses n'est au fond mêlé à rien; il est sans attache, *asanga*. Il est le fil et il n'est pas le fil; il est l'ordonnateur et il n'est pas l'ordonnateur. Quoiqu'il soit le fil, il

demeure lui-même indépendant de la trame universelle; quoiqu'il soit l'ordonnateur, il demeure lui-même indépendant de l'ordonnance du monde.

Il repose dans l'univers comme félicité substantielle, *ânanda*, dans la sagesse de l'être et de la pensée, dans l'état abstrait de science, *anadjna*, comme le savoir substantiel, comme l'*ultima ratio* de l'existence du monde; science en apparence inerte, car elle repose exclusivement sur elle-même; elle est *ékarasa*, unique, uniforme; elle est immortalité, *amrita*, enveloppée des ténèbres de la mortalité universelle.

Mais le Yogi pensant, ayant dégagé cette science substantielle de la mortalité qui l'enserre, ayant écrasé la Mâïâ comme on écrase un serpent, pour ramener le monde à son principe éternel, entre dans la sphère suprême du non-développement de l'existence, sphère de l'*avikalpa*, où il y a absence de dualité, *advaitam*, où il n'y a mutation aucune. Là il rencontre l'unité d'être, de pensée, de félicité, dans l'unité de la lumière; moule plastique de la nature primitive, non développée, l'*avyakta* ténébreux a disparu dans l'être stable qui roule sur lui-même, qui possède en lui-même son centre, et dans ce centre est rentrée la circonférence du monde externe, purifié de la tache de sa naissance, ou de sa souillure originelle.

Tel est le maigre squelette d'un dialogue aux intentions sublimes, aux proportions colossales, indiquées et non élaborées. Ce cadavre, nous allons

chercher à le couvrir de toutes ses chairs; nous verrons fonctionner ses muscles sous l'impulsion de la vie gigantesque qui l'animait dans les vieux jours du monde. Cet Oupanischat est une espèce de *Divina Comedia*, sous le point de vue d'une donnée indienne. La lutte du dieu et du démon établit le nœud du drame; le lieu de la scène est alternativement dans le monde, dans l'homme, dans la divinité. L'esprit magnifique des penseurs solitaires qui habitent les rives du Gange et de la Yamouna y a déployé toute sa hauteur; c'est une structure comparable, quant à la sévérité de la pensée, aux monuments les plus grandioses de la haute antiquité.

(*La suite dans un prochain numéro.*)

DJÉIDA.

Extrait du roman d'Antar, par M. CARDIN DE CARDONNE.

CAUSES QUI RATTACHENT CET ÉPISODE AU ROMAN D'ANTAR.

Antar avait triomphé de tous les dangers auxquels son oncle l'avait exposé dans l'espérance de le faire périr. Désormais rien ne semblait devoir s'opposer à son union avec sa cousine Abla; mais ses ennemis firent suggérer à Abla l'idée d'imposer à Antar pour le jour de ses noces la même condition que Djéida avait imposée à son cousin Caled : elle avait voulu qu'une dame de distinction tînt le licou de sa chamelle la nuit où elle se rendait chez son époux.

Antar s'engage à faire tenir le licou de la chamelle d'Abla par Djéida elle-même, ayant la tête de son cousin suspendue à son cou.

Antar part avec son frère Cheiboub pour cette expédition; pendant la route ce dernier lui raconte l'histoire de Caled et de Djéida.

Mouhareb et son frère Zaher étaient deux illustres cavaliers, tous les deux pleins d'honneur et de bravoure; ils jouissaient d'une haute renommée parmi les Arabes. Une circonstance déplorable rendit ces deux frères ennemis; Mouhareb fit à Zaher un affront qu'il était impossible de laisser sans vengeance. Cependant Zaher, plutôt que de tremper

ses mains dans le sang de son frère, s'expatria avec sa femme, et se retira à la tribu de Saad, où il avait des parents et des amis. Les Saadites lui firent un accueil distingué et le pressèrent de se fixer parmi eux. Zaher accepta volontiers leur offre et vécut longtemps dans cette tribu, jouissant de l'amitié et de l'estime de tous ceux qui l'entouraient.

Il naquit à Mouhareb un fils qui fut nommé Caled, et à peu près vers le même temps l'épouse de Zaher donna le jour à une fille qui fut appelée Djéida.

Zaher, craignant que son frère ne se prévalût de cette circonstance, cacha soigneusement le sexe de cet enfant; et, donnant une forme masculine à son nom, il l'appela Djodar, et fit, à l'occasion de sa naissance, des réjouissances extraordinaires.

Zaher instruisait Djodar à manier un coursier, lui apprenait à se servir du cimeterre et de la lance, et faisait germer dans son jeune cœur l'amour de la gloire et le mépris pour la mort.

Dans ses expéditions contre les Arabes, il la mettait toujours dans les postes les plus dangereux, espérant, par une mort glorieuse, ensevelir à jamais son secret. Djéida bravait tous les périls et triomphait toujours de ses adversaires, aussi la citait-on en tous lieux comme le modèle des héros, et les Arabes, dans leurs vers, ne l'appelaient que l'incomparable Djodar.

De son côté Caled se distinguait aussi. Son père Mouhareb avait de belles tentes où il recevait ma-

gnifiquement les cavaliers qui accouraient de toutes parts à ses tournois; ils se plaisaient à cultiver les heureuses dispositions du jeune Caled, qui devint, en peu de leçons, un des plus habiles guerriers de ces temps. Caled, ayant entendu parler des exploits de son cousin Djodar, avait manifesté le désir d'aller le voir pour se lier avec lui, mais son père s'y était toujours opposé.

Mouhareb mourut; Caled hérita de ses richesses, et continua pendant quelque temps à recevoir, à l'exemple de son père, les cavaliers qui se rendaient à ses tournois. Mais voulant ensuite exécuter son projet, et muni de riches présents, il se mit en route avec sa mère, impatient d'embrasser son cousin Djodar.

Caled est fêté et honoré sous les tentes de son oncle; bien éloigné de soupçonner le sexe de Djodar, il l'accable des plus tendres caresses, cherche à captiver son amitié et à lui faire connaître toute l'estime que lui inspirait l'éclat de sa renommée. Il distribue à ses parents les présents qu'il avait apportés et passe dix jours parmi eux, se signalant chaque jour par une victoire sur les plus braves guerriers de cette tribu.

Cependant Djéida ne put voir avec indifférence son cousin qui était le plus beau des cavaliers; plus elle le fréquentait et plus elle en était charmée. La nuit, dans ses insomnies, elle retraçait à son imagination les belles actions de Caled, et le jour elle ne pouvait détacher les yeux de la personne du

jeune guerrier. Enfin, l'amour s'emparant tout à fait de ses sens, elle vient trouver sa mère, lui découvre ce qui se passe dans son cœur, et lui dit : « Si mon « cousin nous quitte sans nous emmener avec lui, je « sens que je mourrai de douleur. » Sa mère lui répondit en souriant : « Tu n'as pas mal placé ton amour, ô « ma fille bien-aimée; je ne crois pas que tu aies lieu « d'en gémir, car ton cousin est digne de toi comme « tu es digne de lui; demain quand sa mère viendra, « nous lui ferons connaître qui tu es; nous t'unirons « à ton cousin et nous retournerons tous à notre « tribu. »

Le lendemain la mère de Djéida choisit l'heure où la mère de Caled avait coutume de venir la voir, pour s'occuper de la toilette de sa fille; elle découvre la tête de Djéida et laisse flotter sur ses épaules ses longs cheveux dont le beau noir contraste avec la blancheur de son sein. Elle cherchait à les réunir en tresses, lorsque la mère de Caled entra; à la vue de tant de charmes que rehaussait encore une modeste rougeur, elle s'écria : « Dieu! quelle rare beauté! « est-il possible que ce soit là Djodar?—C'est ma fille, « répond la mère de Djéida; son père a caché à tout « le monde son sexe, plutôt que de la tuer comme « quelques Arabes ont encore la barbarie de le pra- « tiquer, dans la crainte que les filles ne soient la « cause du déshonneur de leurs familles. Elle se « nomme Djéida; je l'expose aujourd'hui à tes yeux « pour que tu juges de sa beauté, et que tu la pro- « poses à ton fils. S'ils se conviennent, nous les marie-

« rons ensemble, et nous retournerons tous à notre « tribu. »

La mère de Caled accueillit avec empressement cette proposition et voulut aussitôt en aller parler à son fils, qui serait trop heureux, disait-elle, de posséder une semblable compagne. Dès qu'elle le vit, elle lui fit le plus grand éloge des charmes de sa cousine, et lui conseilla d'aller sans différer la demander à son oncle.

Caled, après un moment de réflexion, répondit à sa mère : « Croyant Djodar un brave, je recherchais « son amitié; j'aurais voulu ne jamais me séparer de « lui : mais à présent que je sais que ce n'est qu'une « femme dont toute la gloire consiste à étaler de « vaines parures, je ne veux avoir rien de commun « avec elle, je n'ambitionne que la solide gloire des « combats, et la société des gens de cœur. Jamais on « ne me verra dans la mollesse, languir et soupirer « aux pieds d'une femme, et pour n'en entendre plus « parler, je pars à l'instant. »

Caled monte aussitôt à cheval et va prendre congé de Zaher. Celui-ci veut le retenir, mais Caled s'excuse en disant qu'il n'a laissé personne sous ses tentes en état de faire les honneurs aux illustres étrangers qui y abondent.

La mère de Caled, après avoir cherché à pallier la réponse désobligeante de son fils, se sépare à regret de la mère de Djéida.

Djéida, à la nouvelle du départ de son cousin, s'abandonne au désespoir, refuse de prendre les ali-

ments qu'on lui présente, et ne peut plus goûter les douceurs du sommeil; elle finit par tomber en langueur. Son père, qui depuis longtemps méditait une expédition lointaine, la voit avec peine dans cet état, incapable de supporter les fatigues du voyage : il la laisse auprès de sa mère et part sans elle.

L'infortunée Djéida laisse alors couler ses larmes; elle exhale librement des chagrins qu'elle craignait de laisser pénétrer aux sévères regards de son père. Les soins délicats, les douces consolations de sa mère, la rappellent enfin des portes du tombeau; elle s'écrie en revenant à la vie : « Je serais bien in-« sensée de me laisser mourir pour un ingrat! cher-« chons plutôt à nous venger de ses mépris. » Djéida, reprenant ses anciens exercices, sent bientôt renaître ses forces premières; elle saisit ses armes, s'élance sur un coursier, et, sous prétexte d'aller chasser, elle se dirige vers la tribu de son cousin.

Djéida, la visière basse, semblable à un guerrier du Hedjaz, descend sous les tentes de Caled; elle est reçue avec tous les égards qu'on témoigne d'ordinaire aux illustres étrangers. Le lendemain elle se présente au tournois, fait des prodiges de valeur et d'adresse. Caled, qui ne la reconnaît pas, veut se mesurer avec ce redoutable inconnu. Il s'avance dans l'arène, l'attaque, mais il éprouve une résistance à laquelle il n'était pas accoutumé. Il s'éloigne et revient avec plus d'ardeur. Djéida le reçoit avec intrépidité; leur choc est terrible, la terre tremble sous les pieds de leurs coursiers, et leurs

lances brisées volent en éclats; ils s'attaquent de nouveau avec le cimeterre, et, après un combat opiniâtre, ils se séparent épuisés de fatigue, sans que la victoire restât à l'un des deux : seulement quelques guerriers penchaient pour Djéida, et, connaissant l'habileté et la bravoure de Caled, ils regardaient avec admiration son adversaire. Caled, en rentrant sous la tente, recommanda à ses serviteurs de redoubler de soins et d'égards pour cet étranger.

Djéida resta trois jours sans vouloir se faire connaître. Chaque jour elle combattait et remportait un avantage signalé sur son cousin. Le quatrième jour Caled, suivi de ses guerriers, se dirigeait vers le lieu du combat; il rencontra Djéida qui s'y rendait aussi; il l'aborde et lui dit : « Je vous prie, « seigneur, de me dire de quelle tribu vous êtes « l'ornement et la gloire, je n'ai pas encore trouvé « de héros qui pût vous être comparé. »

Djéida, charmée d'entendre son cousin s'exprimer ainsi, lève la visière de son casque, découvre une figure dont l'éclatante beauté éblouit tous les yeux; elle souriait, et ses dents offraient une rangée de perles de la plus grande beauté.

« Seigneur, répondit-elle, je suis loin d'être un « héros; je ne suis qu'une femme, je suis Djéida, « votre cousine, que vous avez dédaignée pour la « gloire des combats. J'ai voulu vous faire voir que « je ne bornais pas ma vanité seulement à porter « de riches parures. »

Elle dit, et, baissant la visière de son casque, elle disparaît comme un éclair.

Caled, interdit, demeure immobile; il n'est plus le maître de ses sens; la voix de Djéida résonne encore à ses oreilles; il ne sait ce qu'il doit admirer le plus, de sa beauté ou de sa valeur. La honte de se voir vaincu par une femme, le regret de l'avoir dédaignée, tant d'idées se présentent à la fois à son imagination, qu'il tombe dans une stupeur dont il ne revient que quand elle avait disparu.

Caled, triste et rêveur, rentre sous ses tentes; l'image de sa cousine le poursuit nuit et jour, il ne peut éteindre le feu qui le dévore, et s'abandonne au plus violent désespoir.

La mère de Caled trouvait la vengeance de Djéida bien juste; cependant elle eut compassion de l'état de son fils, et se détermina à aller demander la main de Djéida. Ce fut en vain, Djéida est inflexible, et la mère de Caled a la douleur de retourner auprès de son fils, sans avoir rien obtenu.

Caled, plus épris que jamais, n'a plus d'espoir que dans l'amitié de Zaher; il attend avec impatience la nouvelle de son retour, et se présente à lui, muni de présents plus riches que ceux qu'il avait apportés la première fois. Caled avait eu soin de se faire accompagner par cinquante cavaliers des plus nobles de sa tribu, tous parents ou amis de son oncle depuis l'enfance.

Ce fut avec un plaisir inexprimable que Zaher revit ses anciens compagnons et son neveu; il fit

aussitôt égorger des brebis et des chameaux, et consacra trois jours aux plaisirs de la table et de la danse.

Le quatrième jour Caled se lève au milieu de l'assemblée, demande à son oncle la main de sa cousine, et l'engage à revenir habiter son ancienne tribu.

Zaher, étonné de cette demande, prétend d'abord qu'il n'a pas de fille à marier; mais ses amis lui apprennent ce qui s'est passé pendant son absence, et unissent leurs prières à celles de Caled. Zaher se rend à leurs vœux, tend la main à Caled, fixe la dot de sa fille à mille chameaux et mille chamelles, et les seigneurs qui se trouvent présents servent de témoins à leur alliance. Djéida consultée n'osa s'opposer ouvertement aux volontés de son père, mais elle exigea pour le jour de ses noces cent taureaux vigoureux, pris sur les troupeaux de Gachefn, fils de Malik, chef de la tribu des Clabs, surnommé le Joueur de lance.

Caled se soumet à ces conditions et presse de sollicitations si vives son oncle, qu'il se décide à partir avec lui pour rentrer dans ses anciens foyers. Les Saadites virent avec regret Zaher s'éloigner de leur tribu; ils ne pouvaient revenir de leur étonnement lorsqu'ils surent que Djodar était une fille. Aussitôt que Zaher est de retour dans sa famille, Caled part à la tête de mille braves guerriers, va attaquer la tribu des Clabs, renverse tout ce qui lui oppose de la résistance, blesse dangereusement

Gachefn et retourne victorieux avec un butin considérable.

Caled, brûlant d'impatience, presse, sollicite son union avec sa bien-aimée; mais Djéida n'est pas encore satisfaite, elle veut qu'une dame de haute noblesse tienne le licou de sa chamelle la nuit où elle doit se rendre chez son époux, et qu'on serve au repas de ses noces dix lionnes et vingt lions, tous de la chasse de Caled.

Caled se soumet encore à ces conditions : il repart avec ses braves compagnons d'armes, va attaquer la tribu de Mohavie, fils de Nézar, y fait un carnage affreux; enlève la jeune Amamé, fille du chef de cette tribu, et retourne avec sa belle et noble prisonnière, après avoir porté partout la terreur de son nom.

Caled, couvert de gloire, revient à sa tribu, fait des largesses à ses amis, donne une partie de ses richesses aux veuves et aux orphelins, et se prépare à aller à la chasse.

Déjà dix lions et sept lionnes étaient tombés sous les coups de Caled, il ne restait plus que trois jours jusqu'à l'époque fixée pour son bonheur. Il s'arme et sort de nouveau pour compléter le nombre des lions exigés par sa cousine.

Djéida, secrètement informée de son départ, revêt une armure étrangère, monte un coursier plus rapide que l'autruche, et se place en embuscade auprès de la forêt où Caled chassait. Dès qu'il paraît elle l'attaque en criant d'une voix forte : « Mets bas

« les armes, ou tu vas périr de ma main. » Caled, surpris de cette rencontre, soutient cependant en brave le premier choc de son adversaire; il veut le faire repentir de sa témérité et de son audace : vain projet! Djéida lui oppose une force insurmontable et une adresse qui l'étonne.

Caled, après une heure de combat, sent ses forces diminuer; il se retire pour reprendre haleine. Découragé, il commence à douter de jamais goûter les douceurs de l'hyménée; il s'écrie : « Qui es-tu, « maudit étranger, pour venir ainsi me troubler? »

« C'est moi, répond Djéida en se découvrant; je « n'ai pas craint de venir attaquer le lion dans la « forêt.—J'aurais dû te reconnaître, charmante cou- « sine, dit Caled; car, parmi les guerriers que j'ai « vus, je n'ai encore rencontré que toi, l'ornement « de ton siècle, qui ait pu me résister. Mais quel « était ton projet? voulais-tu me faire connaître la « force de ton bras?—Non, en vérité, lui répondit « Djéida; je suis venue pour chasser avec toi. »

Ils se séparèrent pour chasser dans la forêt chacun de son côté. Deux lions et une lionne étaient tombés sous les coups de Caled; Djéida avait terrassé deux lionnes et un lion; elle remit les résultats de sa chasse à son cousin, et rentra sous sa tente sans que personne se fût aperçu de son absence.

Le soir Caled, triomphant, rentra à sa tribu; tout le monde considérait avec effroi le gibier qu'il apportait; on ne pouvait concevoir qu'un seul homme eût pu en un jour tuer tant de terribles animaux.

qui, quoique morts, inspiraient encore la terreur. Cette vue augmenta le respect et la considération qu'on avait pour ce guerrier.

Le second jour, à une heure propice, Caled fut uni à Djéida. Alors commencèrent les festins et les danses; les esclaves jouaient du tambour de basque tandis que les jeunes gens exécutaient en cadence des évolutions militaires en dansant le cimeterre à la main. Les jeunes filles, parées de leurs plus beaux habits, folâtraient de leur côté.

Environ un an après cette époque Zaher mourut: Caled et Djéida héritèrent de ses richesses; le bruit de leurs exploits et la terreur de leur nom s'étendaient au loin dans le désert, et comprimaient les méchants; de tous les côtés on leur apportait des tributs et des présents en implorant leur puissante protection.

Djéida faisait, pendant l'absence de Caled, la ronde de nuit autour de la tribu; elle chantait ces vers :

La poussière des combats est le seul fard qui ait couvert mes joues; mes travaux ont pour objet de percer le cœur de mes ennemis; ma gloire est de chasser les lions dans la forêt. C'est à moi que tous les honneurs sont dus.

Ma lance prouvera que je suis plus brave que mes devanciers. Qui oserait s'avancer lorsqu'on me voit paraître? La nuit je parcours les montagnes et les vallons. En dépit de tous j'ai trouvé le chemin de la gloire par mes actions, par mon courage et par mon époux.

NOTICE

Du traité persan sur les Vertus, de Huçaïn Wâïz Kâschifî, intitulé, *Akhlâqu-i Muhcinî*, par le professeur Garcin de Tassy.

Le nom de Huçaïn Wâïz est familier à tous ceux qui en Europe cultivent la littérature orientale. Cet auteur persan renommé est distingué par les surnoms et les titres de *Maulâna Kémâl uddîn Huçaïn ben Alî Wâïz elkâschifî el Hérawî;* ce qui signifie : « Notre maître, la perfection de la religion, Huçaïn, « fils d'Ali le prédicateur, le commentateur, de la « ville d'Hérat. » Il vivait au xve siècle de notre ère; et il mourut en 1504 de J. C. ou 910 de l'hégire. Il a laissé trois ouvrages qui ont une grande célébrité. Le plus connu parmi nous c'est la rédaction persane des fables de Pidpai qu'il a intitulée, « Les lumières canopiques » (*Anwâr-i Suhaïlî*). Quoiqu'on doive reprocher à cet ouvrage trop de recherche dans l'expression et trop d'exagération dans les allégories, il n'en est cependant pas moins un des livres orientaux les plus agréables et même un des chefs-d'œuvre de la littérature persane, tant à cause de l'intérêt constant de la narration que du style brillant et pittoresque et des figures neuves et hardies qui le distinguent.

Le second ouvrage de Huçaïn Wâïz est une ver-

sion persane et un commentaire du Coran, extrêmement estimé, et qui a valu à son auteur le surnom de *kâschifî*, commentateur, comme son talent pour la chaire lui valut celui de *Wâiz*, prédicateur. Ce commentaire est fréquemment cité dans la Bibliothèque orientale de d'Herbelot, recueil indigeste à la vérité, mais qui n'en est pas moins un trésor précieux où l'on trouve encore à puiser quoiqu'il soit ouvert depuis près de deux cents ans.

Enfin le troisième ouvrage de Huçaïn le moins connu parmi nous, quoique le texte en ait été publié en partie en Angleterre et à Calcutta [1], est précisément celui sur lequel je veux appeler l'attention des membres de la Société asiatique. C'est un traité de morale en prose entremêlée de vers intitulé, *Akhlâq-i Mahcinî*, c'est-à-dire « les vertus de Muhcin [2]. » Or Muhcin, ou pour mieux dire Mirzâ Abû'l Muhcin, à qui l'ouvrage est dédié, était fils du sultan Huçaïn Mirzâ Abû'l-gâzî Bahâdur, roi du Khoroçan, dont Hérat, patrie de notre auteur, était la capitale. Après un règne glorieux de trente-quatre ans, ce roi dont Tamerlan était le trisaïeul, mourut en 1505. Il accorda constamment aux sciences et aux lettres des encouragements éclairés; aussi un grand nombre d'auteurs distingués ont vécu à sa cour et lui ont dédié leurs ouvrages ainsi qu'à ses ministres, qui, à

[1] Dans le tome Ier des *Persian Selections* de Lumsden.

[2] Et non pas « la morale du bienfaisant » *Morals of the Beneficent*, comme on a traduit dans l'édition gravée à Hertford, en 1823, des quinze premiers chapitres.

l'exemple de leur maître, protégèrent aussi les lettres; à Alî Schîr surtout, qui était lui-même poëte.

Le traité de morale dont nous parlons fut composé en l'an 900 de l'hégire (1484-5 de J. C.), dix ans par conséquent avant la mort de l'auteur. Son titre en forme le chronogramme. En effet, si nous additionnons la valeur numérique des lettres arabes qui composent les mots *Akhlâqu-i Muhcinî*, nous avons le nombre d'années que nous venons d'indiquer [1].

Il existe en persan plusieurs ouvrages du même genre. Il y en a deux surtout fort appréciés qui portent aussi le titre d'*Akhlâq*, mais qu'il ne faut pas confondre avec celui d'Huçaïn. Le premier, c'est l'*Akhlâqu-i Nâcirî*, qui n'est à la vérité que la traduction d'un ouvrage arabe [2] d'Abû Alî Muhammed ben-Yacoub, ben-Maskouiah [3]; mais cette traduction est due au célèbre astronome Nâcir-uddîn ben-Haçan de la ville de Tous, qui la rédigea en 1225 sur la demande de Nâcir ud-dîn Abd ul Rahîm, gouverneur du Kohistân à qui il la dédia, et qu'il intitula en conséquence *Akhlâqu-i Nâcirî*, les vertus de Nâcir. Feu

[1] La valeur numérale des lettres dans ce titre prouve bien qu'il faut prononcer Muhcinî et non pas Muhaccinî (Mohusseny) محسّنى, comme l'a fait C. Stewart dans son *Tippoo's Catalogue*, p. 50.

[2] L'original arabe est intitulé : كتاب الطهارت في علم الاخلاق العاملية. «Livre de Purification ou la science de la morale pratique.»

[3] Selon d'Herbelot, et Mékavich ou de la Mecque selon Stewart, *loc. cit.*

Jourdain en a donné l'analyse dans son Tableau de la Perse. Le second de ces traités, intitulé *Akhlâqu-i Jalâli*, est écrit par Jalâl uddîn Ardéwanî. Le texte en a été imprimé dans le tome V des *Persian Selections* de Lumsden, et il en existe une traduction hindoustani par Schaïda. Toutefois *l'Akhlâqu-i Muhcinî* occupe en Orient le premier rang parmi ces sortes de traités; aussi n'a-t-on pas manqué de le traduire dans plusieurs langues de l'Asie : en arabe, en turc et en hindoustani [1], idiome dans lequel sont reproduits, souvent d'une manière remarquable, les principaux ouvrages persans et sanscrits. Il y a plus, le célèbre Firâquî en a même donné une traduction en vers persans.

L'Akhlâqu-i Muhcinî est spécialement destiné aux « héritiers du trône, » comme nous l'apprend Huçaîn. L'auteur, pieux Musulman, s'est proposé en l'écrivant un but opposé à celui qu'a eu en vue Machiavel dans *le Prince*. Par cet ouvrage il a voulu faire arriver à l'oreille des rois les leçons d'une morale pure et sévère en leur rappelant sans cesse Dieu et la vie future, ces deux dogmes fondamentaux de l'islamisme comme ils le sont du christianisme et de toutes les religions. Son ouvrage est de plus empreint de cette teinte mystique qui est généralement répandue dans les écrits des Musulmans, et on y trouve le genre d'érudition qui dis-

[1] On trouvera des détails sur cette version dans l'Histoire de la littérature hindoustani ancienne et moderne, que je prépare pour la presse.

tingue leurs ouvrages didactiques; c'est-à-dire, à côté de beaucoup de citations du Coran et des hadîs, de prétendues citations du Pentateuque et de l'Évangile; puis des vers empruntés à des auteurs plus ou moins connus, et enfin un grand nombre d'anecdotes, souvent fabuleuses, rarement authentiques. Ces sortes d'ouvrages rappellent nos traités du XVIe siècle, les Essais de Montaigne, par exemple, qui sont rédigés dans le même goût. Un défaut qu'on remarque dans ce traité, et qui est commun à plusieurs autres ouvrages persans, c'est la répétition fréquente en vers d'une pensée déjà exprimée en prose. Il est vrai que ces vers sont en général des citations, quoiqu'on indique bien rarement d'où ils sont tirés.

Nous devrions dire actuellement à quelle occasion Huçaïn rédigea cet ouvrage; mais nous aimons mieux le laisser parler lui-même en donnant d'une manière abrégée l'introduction qu'il a placée en tête de son travail.

« Lorsque Dieu, qui est libre dans ses choix, orna « du sceau de la prophétie le firman qu'il donna au « prince des apôtres, à l'illettré de la Mecque, en « l'envoyant dans le monde, il prononça ces mots : « Mahomet, tes vertus sont supérieures à celles des « autres mortels. » Par là il voulut montrer aux « hommes que les bonnes qualités sont le plus bel « ornement et la parure la plus magnifique qu'on « puisse posséder. On cite à ce sujet un mot de Ma- « homet que la tradition a conservé : « J'ai été établi

« prophète, a-t-il dit, pour compléter l'excellence « des vertus humaines. » De là on doit tirer la con- « séquence que la mission de Mahomet a eu pour « objet d'enseigner la morale et la vertu. C'est pour- « quoi il disait souvent à ses disciples : « Tenez une « conduite conforme aux perfections de Dieu. » « Nous devons savoir en effet qu'il n'y a rien dans « l'homme qui ne soit au-dessus de la vertu, et qu'au « jour de la résurrection on pèsera d'abord les vertus « dans la balance de la justice, puis les bonnes œuvres. « La vertu seule peut nous conduire dans la voie « droite, elle seule nous distingue des animaux. « Mais si les qualités morales sont précieuses dans « un simple mortel, combien ne sont-elles pas plus « nécessaires dans un souverain! Rendons grâces à « Dieu de ce que notre illustre monarque le sultan « Huçaïn, cet autre Jemschid et Féridoun, ce nou- « veau Darius et Alexandre, est doué de ces excel- « lentes qualités, et que, par sa juste appréciation du « mérite, le repos et le bonheur règnent parmi ses « sujets. Ses heureux enfants, étoiles brillantes du « ciel de la royauté, sont aussi doués des qualités les « meilleures et les plus aimables; spécialement le « prince royal Abû'l-Muhcin, perle inappréciable de « l'océan de l'empire, ferme défenseur de nos intérêts « religieux et civils. Formons des vœux pour que le « Très-Haut conduise au port de la royauté le navire « de son existence, afin que ce prince fasse un jour « parvenir à l'oreille de tous la renommée de sa jus- « tice et de son équité.

« Une fois, dans une circonstance particulière, sa « majesté ayant été en colère contre le prince royal, « la crainte et l'appréhension s'emparèrent de l'esprit « d'Abû'l-Muhcin et il se retira de la cour; mais à la « première invitation de son auguste père il quitta « Merw, ville capitale où il résidait; et, malgré les « conseils pernicieux des courtisans qui l'entouraient, « il vint au pied du trône rendre au roi ses devoirs « respectueux. Le prince s'étant ainsi distingué par « cette action vertueuse au-dessus de ses contempo- « rains, le roi le combla de faveurs, ses amis furent « satisfaits et ses ennemis abaissés. Grands et petits « applaudirent à la bonté du roi et à l'obéissance du « prince, et tous firent des vœux au ciel pour leur « mutuel bonheur. A cette occasion beaucoup de « personnes allèrent auprès du prince pour lui té- « moigner la part qu'elles prenaient à cette heureuse « réconciliation. Haçain Wâïz fut de ce nombre, et « il vit par lui-même la joie qui brillait sur le visage « d'Abû'l-Muhcin. Ce fut alors qu'il forma le des- « sein d'écrire un traité sur les vertus morales dont « ce prince venait de donner un si bel exemple. Ce « traité, que par allusion au nom du royal modèle il « intitula *Akhlâq-i Muhcinî*, est surtout destiné aux « princes héritiers du trône, auxquels il ne peut man- « quer d'être extrêmement utile.

« Par sa nature l'homme est fait pour vivre en « société avec ses semblables, mais chaque individu « a une humeur et un caractère différents; celui-ci « veut une chose, celui-là une autre. Il faut donc que

« les humains suivent une règle dans les rapports « qu'ils ont ensemble, afin qu'aucun d'eux ne soit « traité avec injustice par ses concitoyens. Cette « règle, c'est la loi révélée (*shariyat*), et le propaga- « teur de cette loi, c'est ce qu'on appelle un pro- « phète. Mais après lui il faut quelqu'un qui puisse « maintenir la loi et la faire observer; c'est ce qu'on « nomme un roi. Au prophète est le soin d'établir « la loi, au roi celui de veiller à sa conservation. « Les prophètes et les rois sont deux pierres d'un « même anneau; la prophétie et la royauté sont « sœurs. Aussi Dieu a-t-il ordonné de lui obéir d'a- « bord, puis aux prophètes et enfin aux souverains. « Mais il faut que le sultan se conforme lui-même à « la loi et qu'il ne se contente pas de la faire exécuter « simplement. Il faut qu'il considère que c'est à la « bonté de Dieu qu'il doit d'être élevé au-dessus « d'une portion de ses créatures, et que c'est pour « lui un devoir plus spécialement encore que pour « les autres hommes, d'être reconnaissant envers le « créateur et d'orner sa personne des meilleures « qualités.

« Les vertus nécessaires aux rois sont au nombre « de quarante : la plupart sont également propres « aux sujets. »

Après ces réflexions préliminaires, l'auteur annonce que son travail se composera d'un nombre de chapitres pareil à celui des vertus qu'il veut louer. Voici la liste de ces titres, ou, pour mieux dire, les noms des vertus ou des devoirs dont Huçaïn

Waïz propose la pratique : on pourra juger par là de la variété et de l'importance du contenu de l'ouvrage. 1° La piété. — 2° La sincérité. — 3° La prière. — 4° La reconnaissance. — 5° La patience. — 6° Le contentement. — 7° La confiance. — 8° La modestie. — 9° La chasteté. — 10° La politesse. — 11° La largeur dans les idées. — 12° La résolution. — 13° L'application. — 14° La fermeté. — 15° L'inimitié. — 16° La clémence. — 17° La douceur. — 18° La bonté. — 19° La compassion. — 20° Les bonnes œuvres. — 21° La générosité. — 22° L'humilité. — 23° La fidélité. — 24° La sûreté dans les engagements. — 25° La vérité. — 26° La réussite dans les affaires. — 27° La temporisation. — 28° La prudence. — 29° La prévoyance. — 30° La bravoure. — 31° L'honneur. — 32° La bonne administration. — 33° La vigilance. — 34° La perspicacité. — 35° Qu'il faut garder les secrets. — 36° Savoir profiter de l'occasion favorable. — 37° Respecter les droits acquis. — 38° Rechercher la compagnie des bons. — 39° Fuir celle des méchants. — 40° Avoir un soin paternel des personnes qui dépendent de soi.

Actuellement, pour faire connaître la manière dont Huçaïn Wâïz a traité les différents sujets que nous venons d'indiquer, nous allons donner la traduction de deux courts chapitres de son ouvrage, en retranchant seulement quelques répétitions trop choquantes pour des Européens.

CHAPITRE XVI.

DE LA CLÉMENCE.

La clémence consiste à pardonner lorsqu'on en a le pouvoir et la facilité. L'excellence de cette vertu est supérieure à celle de toutes les autres. Aussi le Très-Haut a-t-il dit à son ami (Mahomet), *Pratique la clémence*[1], c'est-à-dire : « Pardonne à celui qui « agit mal envers toi; et ne cherche pas à te venger « de lui. » C'est pour se conformer à cette recommandation que le jour où le Prophète rentra triomphant dans la Mecque, il rendit satisfaits de sa bonté les chefs coraïschites qui lui avaient fait toute sorte de mal. « Vous êtes libres, leur dit-il, je ne vous « adresse aucun reproche[2]. »

VERS. Notre usage ne sera jamais de chercher l'occasion de punir; nous ne travaillerons au contraire qu'à faire du bien. Si les autres nous font du mal, tant pis pour eux; quant à nous nous ne leur ferons que du bien.

Les sages ont dit : « Plus la faute est grande, plus « est éminente la grandeur de celui qui pardonne. »

On rapporte à ce sujet qu'un grand criminel se présenta devant un roi arabe dont il avait tué des parents. « Tu es bien impudent, lui dit le prince, « d'oser m'approcher, après t'être rendu coupable à

[1] خذ العفو *Coran*, sur. VII, v. 198.
[2] لا تثريب عليكم *ib.* XII, v. 92.

« mon égard de tant de crimes qui méritent ma ven-
« geance! — Si j'ai la hardiesse de me présenter de-
« vant toi, répondit le coupable, et même de ne pas
« craindre la punition de mes crimes, c'est parce
« que je sais que quoique j'aie commis de grandes
« fautes, néanmoins le degré de ta clémence les sur-
« passe. » — Le roi approuva le discours de cet homme, il lui pardonna et l'honora même de sa faveur et de sa bonté. Un de ses familiers lui demanda pourquoi, un ennemi si redoutable étant venu de lui-même à sa cour, il avait pu se déterminer à ne pas tirer vengeance de ses crimes. — « Je sais bien
« à quoi m'en tenir sur sa perfidie, répondit le roi,
« mais j'ai dit dans mon esprit : Si je me venge j'en
« éprouverai à la vérité de la satisfaction; si je lui
« pardonne, non-seulement je le rendrai heureux,
« mais j'acquerrai moi-même dans ce monde un bon
« renom et dans l'autre une grande récompense; et
« je pense bien comme ce poëte qui a dit : Le plaisir
« qu'on trouve dans la clémence est fort au-dessus
« de celui qu'on éprouve à se venger. »

On rapporte que le khalife Mamûn disait : « Si
« les hommes savaient le plaisir que j'ai à pardonner,
« ils ne m'offriraient pas d'autre présent que des
« fautes [1]. »

Un jour Alexandre demanda à Aristote son avis au sujet d'un certain coupable. « Sire, répondit le

[1] Lorsqu'en Orient on va visiter une personne élevée en dignité on doit toujours lui offrir quelque chose. Ces présents se nomment dans l'Inde نذر ou भेट.

« philosophe, s'il n'y avait pas de coupables, per-
« sonne n'aurait occasion de connaître le prix de la
« clémence, qui est une grande vertu. Le crime est
« le miroir du pardon, et le criminel le met en lu-
« mière. Je crois qu'il est nécessaire de manifester
« aujourd'hui cette qualité en pardonnant. »....« Dans
« quelle circonstance, demanda Alexandre, doit-on
« surtout pardonner? — Quand on est victorieux,
« répondit Aristote; afin que l'ennemi s'unisse à soi
« pour rendre à Dieu des actions de grâce de la vic-
« toire. »

Histoire. On rapporte qu'un roi vainquit son adversaire et le fit prisonnier. Comme on le conduisit en sa présence pour être jugé, ce roi lui demanda ce qu'il avait à dire dans l'état où il se trouvait. « Dieu, répondit-il, aime la clémence; exerce-
« la à mon égard. » Le roi apprécia ce discours et rendit libre celui qui l'avait tenu. Il faut pour suivre cet exemple que les rois nettoient le miroir de leur cœur de la rouille[1] de la vengeance, et que dans la reconnaissance envers Dieu de leur force et de leur pouvoir ils réjouissent le cœur du coupable qui est honteux de sa faute, par la bonne nouvelle du pardon. Tel a été dans les temps anciens l'usage des souverains qui se sont distingués par leurs victoires et par l'élévation de leurs vues.

Vers. Depuis le commencement du monde jusqu'aujourd'hui les petits font des fautes et les grands pardonnent.

[1] Il s'agit ici de miroirs d'acier.

Histoire. Un courtisan admis dans l'intimité d'un roi se rendit coupable d'une faute si grave qu'il méritait d'être réprimandé et puni. Un jour le roi demanda conseil à un de ses officiers sur la conduite qu'il devait tenir envers ce coupable : « Si j'étais à « la place du roi, répondit celui-ci, je donnerais « l'ordre de le punir sévèrement. — Heureusement « qu'il n'en est rien, reprit le roi. Je crois utile au « contraire d'agir tout différemment ; ainsi je lui ai « pardonné [1]. Quoique sa faute fût énorme, lui par- « donner m'a néanmoins paru préférable. »

Vers. Quelque graves que soient les fautes des petits, les grands ne sauraient mieux faire que de les leur pardonner. Ils doivent en effet réfléchir aux fautes dont ils se rendent eux-mêmes coupables et comprendre qu'ils ont aussi besoin de la miséricorde de Dieu. Dans cet état de choses il ne faut donc pas qu'ils refusent leur pardon au coupable, afin que l'Éternel ait aussi compassion d'eux et leur pardonne leurs fautes.

Vers. Si tu désires obtenir le pardon de Dieu, pardonne aux autres leurs fautes avec bonté et générosité.

On rapporte qu'un roi avait chargé quelqu'un d'une mission et que celui-ci agit si peu conformément aux désirs du monarque, que ce dernier le destitua et commanda qu'on l'amenât chargé de fers au pied de son trône. Cet ordre ayant été exécuté, le roi le gourmanda violemment. Sans se décon-

[1] Idiotisme emprunté à l'arabe pour dire : « Je lui pardonne. » On emploie très-fréquemment, en effet, dans cette langue le prétérit pour exprimer avec plus d'énergie le présent et même le futur prochain. Voy. la Grammaire arabe de M. de Sacy, t. I, p. 158, 2e éd.

certer, cet homme dit alors : « Sire, pensez que bien-« tôt (à la lettre *demain*) vous serez repris à votre « tour par l'Éternel. Or que désirerez-vous le plus « alors? — Le pardon de Dieu, répondit le roi. — « Eh bien, poursuivit l'officier coupable, pardonnez-« moi donc à présent, et vous en trouverez alors la « récompense : car du pardon du roi dépend le par-« don de Dieu. »

Vers. Je suis coupable envers toi comme tu l'es à l'égard de Dieu; si tu me pardonnes, Dieu aussi te pardonnera.

Le roi apprécia ces observations, il brisa les fers de cet homme, bien plus il lui rendit ses bonnes grâces et le réintégra dans ses fonctions.

Vers. La clémence est une excellente qualité; celui qui sait pardonner est vraiment heureux. L'esprit est lumineux par l'éclat du pardon, et par son zéphyr le cœur se change en un parterre. Dieu aime qu'on pardonne aux coupables : aimons donc ce que Dieu aime.

Le pardon ne doit cependant pas être accordé aux manquements à la loi divine; la colère et l'indignation sont même convenables dans cette circonstance.

Vers. La punition de ces crimes est de rigueur; on mérite le blâme si on la néglige. La sévérité de la loi est ici une digue nécessaire contre les transgressions.

CHAPITRE XVII.

DE LA DOUCEUR.

La douceur est au nombre des perfections divines. En effet il est dit dans le Coran : « Dieu est miséri-« cordieux et doux [1]. » Les prophètes et les saints ont tous possédé cette vertu, et par son moyen ils ont vaincu le monstre de la colère, qui est l'avant-garde de l'armée de Satan. On rapporte dans les hadîs cette parole du Prophète : Le plus brave de vous tous n'est pas celui qui terrasse le plus d'ennemis dans le combat, mais celui qui triomphe de lui-même lorsqu'une vive émotion l'agite.

VERS. Ne te considère pas comme brave parce que tu es plein de courage : tu n'es un homme parfait que si tu peux arrêter l'élan de ta colère.

Il est dit dans l'Évangile qu'il est nécessaire que les rois calment la violence de leur caractère et s'en rendent maîtres, afin que si, malgré leur position élevée, ils viennent à entendre un discours ou à être témoins d'une action qui soit contraire à leur désir, ils s'abandonnent d'autant moins à la colère, que les autres hommes, leur étant assujettis, ne peuvent leur résister. Mais si le roi n'oppose la patience et la douceur à l'humeur et au mauvais vouloir des

[1] Sur. II, v. 225.

personnes qui lui sont soumises, que dis-je, s'il se met en colère pour la moindre parole et la moindre action, ses sujets et ses serviteurs finiront par le quitter, et le royaume perdra sa prospérité. Un poëte a eu bien raison de dire :

VERS. La patience est le trésor de la sagesse. Celui qui n'a pas la douceur en partage est un mauvais génie et un animal féroce. Par la douceur au contraire le démon même peut être dompté : elle a seule le pouvoir d'enchaîner la colère.

On nomme *doux* celui qui n'éprouve aucun changement en son humeur, lors même que la rivière de la colère vient à fondre sur lui avec une impétuosité telle qu'elle pourrait arracher de ses fondements une montagne; celui aussi dont le naturel ne peut être réchauffé par le feu de la colère quelque violent qu'il soit.

Sans le secours de la douceur et l'appui de la patience un roi ni un gouverneur ne sauraient éteindre la flamme de la colère au point d'entendre de sang-froid les réclamations des sujets. Or il faut nommer *juste* le roi qui fait de la douceur son principal ornement, et qui à l'aide de cette vertu arrache la racine de la colère qui dévore la terre.

VERS. Lorsque la douceur arrive, la colère est vaincue; la patience en est victorieuse. La patience est une des colonnes de l'intelligence. Celui qui se laisse aller à la colère est digne de mépris.

On rapporte que Solimân le batteur d'or racontait ce qui suit : « Je vis un jour, dit-il, chez le

« khalife Mamûn un rubis de quatre doigts de long « sur deux de large, si brillant et d'une si belle eau « qu'il reluisait comme la planète de Vénus et même « comme le soleil. Devant moi Mamûn fit venir un « bijoutier et lui dit : Fais-moi un anneau qui me « serve de cachet et places-y pour chaton cette pierre. « — Le joaillier prit donc cette pierre de grand prix « et se retira. Par hasard, un jour que j'étais encore « présent, le roi s'étant souvenu de cette pierre, or- « donna d'aller chercher l'orfévre. Lorsque ce der- « nier arriva en la présence du roi, je m'aperçus « qu'un tremblement général agitait son corps et le « rendait pareil au saule. Le khalife, qui de son « côté avait fait la même remarque, lui demanda « la cause de l'état où il était. Si tu me promets la « vie, répondit l'orfévre, je te dirai la vérité. Le « khalife l'ayant rassuré sur ce point, l'ouvrier tira « cette pierre de son sein, et nous vîmes qu'elle « était en quatre morceaux. Grand monarque, dit « alors l'orfévre, après avoir fait l'anneau que tu « m'avais commandé, je voulus y placer la pierre; « mais elle s'échappa de ma main, tomba sur l'en- « clume et se brisa de la manière que tu vois. — En « apprenant cette nouvelle, Mamûn, loin d'être « ému, se mit à sourire et dit à l'orfévre : Eh bien, « va et fais quatre cachets de ces quatre fragments. « Tu n'es coupable d'aucune faute..... »

Vers. Le capital de la perfection c'est la douceur; par elle on acquiert un véritable honneur et une gloire réelle. La douceur donne le contentement à l'homme qui est en proie

à la confusion; elle est la médecine de celui qui a le cœur brisé.

Khosroès Nuschirwân demanda à Buzurjmihr, son ministre, la définition de la douceur. « C'est, répondit « celui-ci, le sel de la table des bonnes qualités. » En effet, si on lit à rebours les lettres du mot *hilm* حلم (douceur), il devient *milh* ملح (sel). Sans la douceur les meilleures qualités n'ont aucun éclat; de même que sans sel le mets le plus excellent est fade et insipide. Nuschirwân demanda encore quel était l'indice de la douceur. « On la distingue, répondit le « sage, à trois choses. La première, c'est que si quel- « qu'un vous adresse d'une manière amère ou avec « un visage sévère, un discours violent, vous répon- « diez avec douceur, et que si l'on vous offense en « action, vous fassiez du bien en échange. »

Vers. Je veux te faire connaître, du livre de la morale, cette sentence sur la générosité : Si on déchire ton cœur par des injures il faut accorder de l'or comme la mine libérale. Ne fais pas moins que l'arbre qui laisse tomber du fruit sur celui qui lui jette des pierres. Prends aussi modèle de la nacre qui gratifie de perles celui qui la fait périr en la divisant. Sache bien en quoi consiste l'excellence de la douceur, et offre du sucre à celui qui te donne du poison.

Le second indice de la douceur, c'est de rester silencieux lorsque le feu de la colère élève sa flamme et que sa plus grande violence se fait sentir. Ceci est en effet une preuve convaincante de la paix du cœur et de la tranquillité de l'esprit. Les

derviches, les contemplatifs et tous les serviteurs de Dieu remédient à la colère de cette manière-là. — La troisième marque, c'est de ne pas se laisser aller à la colère, même contre une personne coupable d'une faute qui mérite punition. On rapporte à ce sujet qu'un jour le rejeton du jardin de la sainteté, l'imâm Huçaïn (sur qui soient les bénédictions du ciel), était assis à table avec un grand nombre de nobles arabes, lorsqu'un esclave apporta dans la salle un vase plein d'un potage chaud. A cause de l'émotion que lui causa la vue du prince, son pied s'embarrassa dans la frange du tapis, le vase qu'il tenait à la main tomba sur la tête de l'imâm, et le contenu coula sur sa joue bénie. Huçaïn regarda l'esclave comme pour lui donner une leçon de politesse, et non pour se livrer à la colère ni pour le punir. Toutefois le pauvre esclave tremblant cita, par un premier mouvement, ces mots du Coran : « Ceux qui retiennent leur colère.... » Huçaïn l'interrompit en disant : « J'ai réprimé ma « colère. » — L'esclave ajouta : « Ceux qui pardon- « nent aux hommes.... » Huçaïn dit alors : « Je t'ai « pardonné. » Enfin l'esclave récita le restant du verset qui porte : « Dieu aime ceux qui font du « bien [1]. » Huçaïn dit encore : « Je te mets en liberté « de mes propres deniers, et je m'engage à te donner « pendant toute ta vie la nourriture et le vête- « ment. »

[1] Voici le passage en entier : والكاظمين الغيظ والعافين عن الناس والله يحب المحسنين. Sur. III, v. 128.

Vers. Selon les gens du monde qui ne sont occupés que des choses extérieures, la sagesse consiste à rendre le mal pour le mal. Ceux au contraire qui aiment les choses spirituelles font toujours du bien au lieu du mal qu'ils ont éprouvé.

On rapporte que les apôtres, qui étaient les compagnons de Jésus, sur qui soit la paix de Dieu! lui demandaient un jour quelle était la plus fâcheuse de toutes les choses. « C'est, répondit le Christ, la « colère de Dieu. — Comment, répliquèrent-ils, « peut-on s'en préserver? — Il dit : En renonçant à « la colère. »

Maulawî Jalâl uddîn Rûmî rapporte dans son Masnawî cette anecdote en ces termes :

Vers. Un sage dit à Jésus : « Quelle est la chose la plus « fâcheuse au monde? — Mon ami, répondit-il, c'est la « colère de Dieu, de laquelle l'enfer tremble aussi bien que « nous. » Le sage ajouta : « Comment peut-on s'en garantir? » — Jésus dit : « En réprimant sa colère au moment où on a « sujet de se fâcher. »

Il est digne de l'homme de renoncer à la colère, aussi bien qu'à l'avidité et à la concupiscence. Se garantir de ces défauts, c'est la vertu des prophètes.

Il est bon de remarquer néanmoins qu'il y a des circonstances où la colère est préférable à la douceur. En effet, si l'on est blâmable de se fâcher par des vues intéressées ou par orgueil et par vanité, on est au contraire très-louable de se mettre en colère pour le bien de la religion et pour l'accomplissement de la loi. Par exemple, si quelqu'un

生萬物清者濁之源動者靜之基人能常動地靜男清女濁男動女靜降本流末而夫道者有清有濁有動有靜天清地濁天道無名長養萬物吾不知其名強名曰道道無形生育天地大道無情運行日月大常清靜經　弟子牟目源訂　老君曰大

無其形。遠觀其物。物無其物。三者既悟。唯遣之者。內觀其心。心無其心。外觀其形。形消滅。所以不能者。爲心未澄。慾未遣也。能靜。澄其心。而神自清。自然六慾不生。三毒人心好靜。而慾牽之。常能遣其慾。而心自清靜。天地悉皆歸。夫人神好清。而心擾之。

無所得爲化衆生名爲得道能悟之者可入眞道既入眞道名爲得道雖名得道實常得性常應常靜常清靜矣如此清靜漸豈能生慾既不生卽是眞靜眞常應物眞無亦無無無既無湛然常寂寂無所寂慾見於空觀空亦空空無所空所空既無無

憂苦身心。便遭濁辱。流浪生死。常沈苦海。即生貪求。既生貪求。即是煩惱。煩惱妄想。即驚其神。既驚其神。即著萬物。既著萬物。生所以不得眞道者。爲有妄心。既有妄心。德不德。下德執德。執著之者。不名道德。衆傳聖道。　老君曰。上士無爭。下士好爭。上

得十天善神擁護其身然後玉符保神。
左玄眞人曰。學道之士。持誦此經者。即
得之。在世長年。游行三界。昇入金門。
昇爲天官。中士悟之。南宮列仙。下士
記文字。吾今於世。書而錄之。上士悟之。
授之於西王母。西王母。皆口口相傳。不
東華帝君。授之於金闕帝君。金闕帝君。
所習。不傳下士。吾昔授之於東華帝君。
常清靜矣。
誦此經萬遍。此經是天人
仙人葛公曰。吾得眞道。曾
永失眞道。眞常之道悟者自得。得悟道者

德就相感帝君誦持不退身騰紫雲
衆聖護門神昇上界朝拜高眞功滿
俱妙與道合眞　經悟解之者災障不干
金液鍊形形神　正一眞人曰人家有此

traite doucement la perfidie des personnes qui ont leur entrée dans son harem, il est blâmable aux yeux des sages, des gens distingués et des savants, et il encourra l'infamie des personnes respectables. Ainsi, comme on ne peut quelquefois conserver l'honneur sans colère, celui-là est digne d'être homme qui sait employer la douceur ou la colère selon les circonstances.

Vers. La colère et la douceur sont en elles-mêmes deux bonnes choses; sois, selon les cas, rose avec les roses, épine avec les épines.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

中國學堂

TCHONG-KOUÉ-HIO-THANG.

Lehrsaal des Mittelreiches, enthaltend die Encyclopædie der chinesischen Jugend, und das Buch des ewiges Geistes und des ewiges Materie; c'est-à-dire, l'École du royaume du Milieu, contenant l'Encyclopédie de la jeunesse chinoise et le Livre de l'Esprit éternel et de la Matière éternelle.

Tel est le titre d'une brochure in-4° de 63 pages, que M. Neumann a fait paraître à Munich en 1836. Elle renferme deux petits traités chinois, accompa-

gnés de traductions et de notes. Le premier n'est autre chose que le *San-tseu-king*, livre élémentaire composé de phrases de trois mots, que l'on fait apprendre par cœur aux enfants de six à sept ans. Il a déjà été traduit en anglais par Morrison (Londres, 1818, in-8°) et réimprimé par Montucci. On en trouve le texte dans la Chrestomathie chinoise de la Société asiatique de Paris. Je n'entrerai ici dans aucun détail sur la version allemande de ce petit ouvrage, que j'ai l'intention de publier prochainement avec deux autres livres élémentaires, le *Thsien-tseu-wen* (le Livre des mille mots), et l'*Yeou-hio-chi* (Exhortation en vers adressée aux jeunes étudiants), en les accompagnant d'une interprétation verbale, de notes et de l'indication des clefs. Je me contenterai de dire en passant que le travail de M. Neumann n'est point fait avec toute l'exactitude nécessaire pour des commençants, et qu'il s'est trompé dans beaucoup de passages que Morrison avait parfaitement entendus.

L'autre partie de la brochure de M. Neumann est un petit Traité *Tao-ssé* de quelques pages in-8°, qui, bien compris, offre un grand intérêt pour la philosophie. Le traducteur s'est imaginé que le titre chinois 常清靜經 *Tchhang-thsing-tsing-king*, signifiait *le Livre de l'Esprit éternel et de la Matière éternelle*. Il résulte au contraire du sens philosophique de ces mots, et de nombreux passages du Traité dans lequel ils sont développés, qu'ils doi

vent être traduits par : *le Livre de la Pureté et de la Tranquillité constantes*. Le but principal de l'auteur est d'engager les hommes à se dépouiller de leurs passions, afin que leur âme, devenue calme et pure, puisse s'identifier avec le *Tao*, et atteindre ainsi le haut degré de perfection morale auquel aspirent les *Tao-ssé*.

Je regrette de dire que M. Neumann, en qui je me plais à reconnaître un grand zèle pour la littérature chinoise, s'est trompé *presque d'un bout à l'autre* de ce morceau philosophique. Mais il faudrait une longue dissertation grammaticale pour relever et démontrer les fautes qui déparent sa double version. Je me contenterai de le retraduire aussi fidèlement que possible. Les personnes versées dans la langue chinoise, qui compareront la version latine-allemande de M. Neumann à la mienne, en suivant le texte phrase à phrase, reconnaîtront aisément les endroits où je crois qu'il s'est trompé. Le but que je me propose ici n'est point de diminuer l'estime dont peut jouir M. Neumann comme sinologue, ni de lui inspirer des doutes sur ses propres connaissances en chinois, j'ai voulu seulement offrir au public un spécimen très-remarquable de la philosophie des *Tao-ssé*, et expliquer en même temps les motifs qui m'ont décidé à en donner une nouvelle traduction.

常清靜經

TCHHANG-THSING-TSING-KING.

LE LIVRE DE LA PURETÉ ET DE LA TRANQUILLITÉ CONSTANTES, REVU PAR LE DISCIPLE MEOU-MO-YOUEN.

Lao-tseu dit :

La grande Voie est sans corps; elle produit et nourrit le ciel et la terre.

La grande Voie est exempte de passions; elle fait mouvoir et marcher le soleil et la lune.

La grande Voie n'a pas de nom; elle fait grandir et alimente les dix mille êtres.

Je ne connais point son nom; en m'efforçant de la nommer, je l'appelle Voie.

Or la Voie renferme ce qui est pur et ce qui est grossier; elle renferme le mouvement et le repos.

Le ciel est pur, la terre est grossière; le ciel se meut, la terre reste en repos.

Le mâle est pur, la femelle est grossière; le mâle se meut, la femelle reste en repos.

D'en haut, le ciel coule dans la terre, et ils produisent les dix mille êtres [1].

Ce qui est pur est la source de ce qui est grossier; le mouvement est la base du repos.

[1] Littéralement : Le principal descend d'en haut et coule dans l'accessoire.

Si l'homme peut être *constamment pur et tranquille*, dans le ciel et sur la terre tout se soumettra à lui.

L'esprit de l'homme aime *la pureté*, mais le cœur la trouble; le cœur de l'homme aime *le repos*, mais les passions l'entraînent.

Si l'homme peut constamment chasser ses passions, son cœur deviendra spontanément *tranquille;* s'il nettoie (*littéralement* clarifie) son cœur, son esprit *s'épurera* de lui-même.

Naturellement les six désirs déréglés ne naîtront point (*en lui*), et les trois poisons s'évanouiront[1].

Si les hommes ne peuvent (*devenir purs et tranquilles*), c'est parce qu'ils n'ont pas encore nettoyé leur cœur ni chassé leurs désirs déréglés.

Ceux qui ont pu les chasser connaissent intérieurement leur cœur, mais bientôt ce cœur cesse d'être leur cœur[2].

Ils voient extérieurement leur corps, mais bientôt ce corps cesse d'être leur corps.

De loin ils voient les êtres, mais bientôt les êtres cessent d'être des êtres.

Dès qu'ils ont compris ces trois choses, ils ne voient plus que dans le vide.

Ils voient le vide, et cette vue devient vide elle-

[1] La volupté, la cupidité et la colère.

[2] L'auteur veut dire qu'ils se dégagent graduellement de leur cœur, de leur corps, et de tous les êtres extérieurs, pour arriver à la fin à un état d'abstraction absolue.

même. Bientôt ce vide est tel qu'ils perdent jusqu'au sentiment du vide.

Lorsque le sentiment du vide s'est anéanti, cet anéantissement s'anéantit lui-même, et disparaît à son tour.

Lorsque cet anéantissement s'est anéanti, et qu'il s'est évanoui complétement, l'homme se trouve *tranquille* et possède un *repos* constant. Bientôt ce repos devient tel, qu'il perd jusqu'au sentiment du repos.

Comment les désirs déréglés pourraient-ils naître en lui?

Lorsque les désirs déréglés ne naissent plus (dans l'homme), il possède le véritable *repos*.

Il répond aux besoins des êtres d'une manière vraie et constante; il possède sa nature d'une manière vraie et constante.

Lorsqu'il répond constamment (*aux besoins des êtres*), lorsqu'il est constamment en *repos*, il est constamment *pur et tranquille*.

A l'aide de cette *pureté* et de cette *tranquillité*, il entre peu à peu dans la vraie Voie.

Être entré dans la vraie Voie, cela s'appelle posséder le *Tao* ou la Voie.

Quoique cela s'appelle posséder la Voie, en réalité il ne possède rien[1].

Mais parce qu'il convertit tous les hommes on dit qu'il possède le Tao.

[1] Si l'on prend ce mot dans son acception vulgaire.

Celui qui peut comprendre cela est digne de propager le Tao.

Lao-tseu dit :

Les hommes d'un ordre supérieur ne se disputent point (le mérite et la réputation); les hommes d'un ordre inférieur aiment à se (les) disputer.

Les hommes d'une vertu supérieure ne montrent point leur vertu; les hommes d'une vertu inférieure tiennent à leur vertu (c'est-à-dire ne veulent point la laisser oublier).

Celui qui tient à sa vertu ne peut être appelé doué de la vertu du Tao.

Voici pourquoi tous les hommes ne possèdent point le véritable Tao ou la vraie Voie : c'est parce qu'ils ont un cœur déréglé.

Dès qu'ils ont un cœur déréglé, il trouble leur esprit.

Dès qu'il a troublé leur esprit, l'homme s'attache aux choses du monde.

Dès qu'il s'est attaché aux choses du monde, alors il sent naître la cupidité.

Dès que la cupidité est née en lui, il éprouve des tribulations et des angoisses.

Les tribulations, les angoisses et les pensées déréglées remplissent son corps et son cœur de douleur et d'amertume; et alors il tombe dans les souillures du vice et dans le déshonneur.

Comme s'il était entraîné par les flots, *il roule*

de la vie dans le trépas; il s'abîme pour toujours dans un océan d'amertumes, il perd à jamais la vraie Voie!

L'homme peut acquérir par lui-même l'intelligence de la vraie et éternelle Voie.

Dès qu'il a acquis l'intelligence de la Voie, il reste constamment *pur et tranquille*.

NOTES DE MEOU-MO-YOUEN [1].

Voici ce que dit un immortel nommé *Ko-kong* :

J'ai acquis le vrai *Tao* (j'ai trouvé la vraie Voie). J'ai lu ce livre dix mille fois. C'est le livre qu'étudient les hommes du ciel; il n'est point transmis aux lettrés d'un ordre inférieur. Je l'ai donné autrefois à *Tong-hoa-ti-kiun*, c'est-à-dire au souverain de la montagne de l'est (dieu des *Tao-ssé*). *Tong-hoa-ti-kiun* le donna à *Kin-kioué-ti-kiun*, c'est-à-dire au souverain de la porte d'or (autre dieu des *Tao-ssé*). *Kin-kioué-ti-kiun* le donna à (la déesse) *Si-wang-mou*, c'est-à-dire à la reine d'occident. Depuis *Si-wang-mou*, il a été transmis de bouche en bouche, mais on n'en avait pas fixé par écrit les caractères. Je l'ai copié et publié pour les hommes de mon siècle. Les lettrés du premier ordre qui le comprennent montent en haut et deviennent magistrats du ciel. Les lettrés du second ordre qui le comprennent sont mis au rang des immortels du palais du midi. Les lettrés d'un ordre inférieur qui le possèdent vivent éternellement dans le siècle (c'est-à-dire sur la terre); ils parcourent les trois mondes, montent en haut et entrent par la *Porte d'or*.

[1] M. Neumann n'a traduit que quelques phrases de ces notes, dont il n'a pas publié le texte chinois.

Le vénérable *Tso-kiouen* s'exprime ainsi :

Lorsque les lettrés qui étudient le Tao tiennent et lisent ce livre, les bons Esprits des dix cieux les entourent et les protégent; ensuite le *charme de jade* conserve leurs esprits, et le *suc d'or* épure leur corps. Leur corps et leurs esprits deviennent purs et subtils, ils s'associent et s'unissent à la vérité du *Tao*.

Lorsqu'un homme possède ce livre, dit le vénérable *Tching-i*, la multitude des saints protége sa maison; il monte en esprit au monde supérieur, et va faire sa cour au dieu *Kao-tchin* (ces mots signifient le dieu *haut et vrai*). Lorsque ses mérites sont complets, et que sa vertu est parfaite, ils touchent en sa faveur le dieu *Ti-kiun*. Lorsqu'il a lu et tenu ce livre sans interruption, son corps s'élève *au palais des nuages rouges*.

Stanislas JULIEN,
Membre de l'Institut.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 9 juin 1837.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Desjardins, secrétaire de la Société d'histoire naturelle de l'île Maurice, par laquelle il exprime le désir de posséder le numéro du Journal asiatique qui contient le Mémoire de M. Jacquet sur la langue malgache. On arrête que le numéro demandé sera envoyé à M. Desjardins, s'il en peut être retrouvé un exemplaire détaché; et que les remercîments du Conseil seront transmis à M. Desjardins pour les offres de services qu'il a bien voulu adresser à la Société.

Il est donné lecture d'une lettre de M. J. Prinsep, secrétaire de la Société asiatique du Bengale, par laquelle il annonce l'envoi de huit caisses contenant des ouvrages orientaux, fait au Conseil par la Société de Calcutta. A cette lettre en est jointe une autre adressée au Conseil par l'honorable sir Edward Ryan, président, et M. J. Prinsep, secrétaire, dont le but est de remercier la Société asiatique de Paris des offres qu'elle a faites l'année dernière à la Société asiatique du Bengale, relativement aux mesures prises pour la continuation des ouvrages sanscrits, dont l'impression, discontinuée par le Comité d'instruction publique, avait été reprise par la Société du Bengale. Le Conseil arrête que cette lettre sera traduite et imprimée dans le plus prochain numéro du Journal.

Séance du 14 juillet 1837.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Hodgson, par laquelle il annonce à la Société l'envoi de trois caisses contenant des manuscrits bouddhiques en langue sanscrite, que M. Hodgson a fait copier au Népal pour la Société. On dépose en même temps sur le bureau un grand nombre des volumes annoncés. Le Conseil arrête que les remercîments de la Société seront adressés à M. Hodgson, et que, pour reconnaître d'une manière particulière le zèle que M. Hodgson a bien voulu mettre dans cette affaire, il sera frappé une médaille d'or qui sera présentée à M. Hodgson comme une marque de la reconnaissance de la Société. On arrête en même temps que le catalogue des ouvrages envoyés par M. Hodgson sera inséré dans un des prochains numéros du Journal, et que ces ouvrages seront renvoyés à l'examen de la commission qui avait été précédemment chargée de faire au Conseil un rapport sur le premier envoi de M. Hodgson.

Il est donné lecture d'une lettre de M. J. L. Taberd, évêque d'Isauropolis, par laquelle il adresse à la Société quelques rectifications pour le numéro de janvier 1836 du Journal asiatique. A cette lettre est jointe une note de M. Jurines, procureur des Missions étrangères, annonçant la publication du Dictionnaire cochinchinois-latin et latin-cochinchinois que M. Taberd imprime en ce moment à Calcutta. Le Conseil arrête que cette note sera renvoyée à la commission du Journal, et qu'il sera souscrit à trois exemplaires de chacun des dictionnaires de M. l'évêque d'Isauropolis. M. Taberd ayant été proposé par deux membres en qualité de membre honoraire de la Société, cette proposition est renvoyée à une commission formée de MM. Burnouf et Jacquet, qui en feront leur rapport au Conseil dans la prochaine séance.

On lit une lettre de Ram Dhunsen, de Calcutta, par laquelle il remercie le Conseil de sa nomination en qualité de membre honoraire de la Société, et par laquelle il adresse à

la Société le troisième et le quatrième volume de l'Inaya, in-4°.

Le secrétaire dépose sur le bureau plusieurs exemplaires du prospectus et du spécimen du George-Nameh, composé en persan par feu Moulla Firouz bin-Kaous, lesquels ont été adressés au secrétaire par Mulla Roustam bin-Kaikobad. Il sera fait mention de cette communication au procès-verbal, et les exemplaires de ce prospectus seront distribués aux membres de la Société.

Il est procédé, conformément au réglement, au renouvellement de la commission du Journal. MM. Landresse, Mohl, Reinaud, Grangeret Delagrange et E. Burnouf sont nommés membres de la commission pour l'année 1837.

M. Mohl, au nom de la commission des fonds, soumet au Conseil le compte des dépenses faites pour l'impression de la Géographie arabe d'Abou'lféda, publiée par MM. Reinaud et de Slane aux frais de la Société; il en résulte que l'impression de cette première livraison a coûté 4908 francs. Le même membre propose au Conseil de disposer des dix exemplaires qui ont été tirés sur papier vélin en faveur des sociétés savantes et des personnes qui ont pris le plus de part aux travaux de la Société, et d'accorder vingt-cinq exemplaires sur papier ordinaire à chacun des deux auteurs, MM. Reinaud et de Slane. Ces diverses propositions sont adoptées par le Conseil.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Séances des 9 juin et 14 juillet 1837.

Par l'auteur. *Ueber zwei Inschriften in Nachitschewan*, von Ch. M. Fræhn. 4 pages in-8°.

Ueber einige Münz-Erwerbungen des Hn. Grafen, s. v. Stroganow zu Moskau; von Ch. M. Fræhn. 48 pages in-8°.

Par l'auteur. Commencement d'un ouvrage tibétain sur

les règles orthographiques de cette langue. Une demi-feuille in-4°.

Par l'éditeur. *Journal de l'Institut historique.* 31°, 32°, 33° livraisons du tome VI.

Par l'auteur. *Essai sur les Juifs de la Chine, et sur l'influence qu'ils ont eue sur la littérature de ce vaste empire avant l'ère chrétienne,* par l'abbé SIONNET, de la Société asiatique. Paris, Merlin, 1837.

Par l'auteur. *Lettre à M. Reinaud, membre de l'Institut, sur les opinions émises par quelques écrivains touchant le séjour des Sarrasins en Dauphiné, suivie d'un précis historique des invasions de ces peuples dans la même province,* par M. Ollivier JULES, juge au tribunal de Valence. Valence et Paris, 1837, in-8°, 31 pages.

Par l'auteur. *Corrigé des thèmes hindoustani publiés sous le titre de* Manuel de l'auditeur du cours d'hindoustani, *en hindoustani,* par M. GARCIN DE TASSY. In-8°, lithographié.

Par l'auteur. *Prolegomeni ad una grammatica ragionata della lingua ebraïca,* di Samuel David LUZZATTO da Trieste. Padova, 1836, in-8°.

Par la Société asiatique de Calcutta. *The Susruta, or system of medicine taught by Dhanwantard, and composed by his disciple Susruta.* Calcutta, 1836, 2 vol. in-8°.

The Naishadha-Charita : or adventures of Nala raja of Naishada; a sanscrit poem, by SRI-HARSHA of Cashmir. Calcutta, 1836, in-8°, part. I.

Par l'auteur. *Rosenkranz arabischen Schœnheitslobes zur Vermæhlung Ihrer Durchlaut der Fürstinn Rosa Esterhazy-Galantha.* Une feuille in-fol.

Par l'auteur. *Die rœmische Lautlehre sprachvergleichend dargestellt* von Dr Albert AGATHON-BENARY. Berlin, 1837, erster Band.

Par les éditeurs. Plusieurs numéros du Journal de Smyrne, du Moniteur ottoman et du Journal de Candie.

TRADUCTION D'UNE LETTRE ADRESSÉE A LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE PARIS PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE CALCUTTA, ET LUE DANS LA SÉANCE DU 9 JUIN 1837.

Messieurs,

Nous avons eu l'honneur de recevoir par M. le général Allard la lettre adressée à notre Société, et portant les signatures de votre illustre président et de votre secrétaire, M. A. Jaubert et M. Eug. Burnouf, en date du 1er mars 1836, et nous nous sommes hâtés d'en communiquer le contenu à la Société tout entière à sa première réunion, qui a eu lieu le 7 décembre 1836.

A cette occasion la Société a décidé à l'unanimité « que « la Société du Bengale acceptait avec orgueil et satisfac- « tion vos offres généreuses de services pour hâter l'achève- « ment des ouvrages orientaux abandonnés, et pour en faci- « liter le placement et la vente sur le continent européen. »

En remplissant le devoir agréable de vous communiquer l'expression cordiale et unanime de nos remercîments pour l'intérêt témoigné par votre Société en faveur des mesures adoptées ici pour relever la littérature orientale de l'oubli auquel elle paraissait condamnée par le gouvernement de l'Inde, nous sommes très-heureux de pouvoir vous annoncer que des progrès considérables ont déjà été faits vers l'accomplissement de l'objet que nous avons en vue. La plus grande partie des ouvrages suspendus a été achevée durant le cours de l'année dernière, et est devenue accessible aux savants dans l'Inde et en Europe.

L'impression du grand poëme classique des Hindous, le Mahâbharata, vers laquelle s'était dirigée l'attention du monde littéraire, comme vers l'objet le plus important de ceux qui avaient été entrepris jusqu'ici, est aussi très-avancée, et l'ouvrage peut être donné au public l'année prochaine.

Pour profiter des offres libérales de votre Société, nous avons adressé une portion de l'édition de chacun des ouvrages terminés jusqu'à ce jour à votre secrétaire et à votre agent, par les vaisseaux français chargés pour le Havre, et nous avons transmis à M. Mohl et à M. Cassin les détails et les instructions nécessaires relatifs à cet envoi. Nous avons la confiance que les facilités ainsi offertes pour la distribution à un prix modéré de nos publications indiennes seront d'un grand avantage pour les étudiants du continent, en même temps qu'elles contribueront efficacement à couvrir une partie des dépenses inévitables de l'entreprise dans laquelle notre Société s'est engagée, et peut-être même à nous mettre en état d'étendre nos opérations à la publication d'autres spécimens rares et importants des trésors des littératures brahmanique et bouddhique.

Il sera sans doute agréable en même temps à votre Société et aux savants européens de remarquer le retour des encouragements qui ont été accordés par le gouvernement actuel de l'Inde à des ouvrages littéraires entrepris par quelques personnes, sous les auspices de notre Société, dans le cours de cette année. Nous pouvons citer comme de brillants exemples de cette faveur, le patronage accordé à l'honorable M. Turnour pour son édition du texte pali et de la traduction du Mahavamsa, ou Annales historiques de Ceylan; à l'honorable M. Brownslow, qui publie le texte de l'Alif-Leila (les Mille et une Nuits), d'après un excellent manuscrit arabe apporté dans l'Inde par le major Macan; nous citerons encore le Dictionnaire cochinchinois et latin et le Dictionnaire anglais et barman, ouvrages maintenant sous presse, et dont la publication est due à une contribution libérale de la part du trésor public.

Ces faits peuvent nous permettre de conclure avec certitude que, quoique pour des raisons politiques ou autres le gouvernement ait pu regarder comme convenable de séparer le soin des impressions des occupations de l'éducation (auparavant confiés à la fois au Comité d'instruction publi-

que), nous n'avons plus lieu de craindre maintenant qu'il refuse son patronage raisonnable et indispensable aux recherches dirigées vers les trésors de la philosophie et des antiquités indiennes, non plus qu'aux tentatives faites pour répandre la connaissance des sciences de l'occident par le moyen des langues orientales, et pour augmenter de toutes les manières les moyens de communiquer avec les grandes nations soumises à l'empire britannique ou qui reconnaissent son influence.

Nous avons l'honneur d'être, etc.

E. Ryan, président.
J. Prinsep, secrétaire.

Calcutta, 7 janvier 1837.

ERRATUM POUR LE CAHIER DE MAI.

Page 450, au lieu de 岩泉, lisez 泉官.

JOURNAL ASIATIQUE.

AOUT 1837.

MÉMOIRE

Sur le Système monétaire des Chinois,
par M. Édouard Biot.

(Suite.)

IIe PÉRIODE, DEPUIS LA DIVISION DE L'EMPIRE EN TROIS ROYAUMES JUSQU'A LA DYNASTIE SOUNG.

En 220 (kiv. VIII, page 15), sur les débris de l'empire des Han, s'élevèrent trois royaumes, dont les chefs firent chacun des monnaies différentes. Dans le pays de Chu, qu'occupaient les descendants des Han, il y eut des *tching-pe, valeur cent;* dans le midi, appelé *royaume de Ou,* il y eut des pièces dites de *cinq cents* et de *mille*[1]: on ne voit pas claire-

[1] Suivant le musée de Kien-long, on se servait, dans le pays de

ment à quelle unité se rapportent ces nombres, et le texte de Ma-touan-lin ne donne pas le poids réel des pièces indiquées. Mais, comme elles furent fondues dans des temps de trouble et que le peuple en fut très-mécontent, il est évident qu'elles avaient une valeur nominale au-dessus de leur valeur réelle comme cuivre. Les princes du royaume du nord, celui des Wey, commencèrent par abolir les 5 *chu* des Han, et déclarèrent que toutes les transactions commerciales se feraient avec les étoffes de soie et les grains comme moyen d'échange. En 230 ils reconnurent que ce mode ne valait rien, que les fraudeurs augmentaient ou diminuaient le poids des grains et les dimensions des étoffes par un système alternatif de mouillage et de séchage, et ils en revinrent aux pièces de cuivre dites de 5 *chu*. En 280, quand le prince de Wey eut conquis les deux autres royaumes et fondé la dynastie des Tçin, il conserva ces mêmes pièces de 5 *chu*. Plus tard, en 375, lorsque l'empereur Yuen-ty, de cette même dynastie, fut obligé de se retirer au sud du Kiang, l'état se servit de la monnaie fondue sous les princes de Ou, et qui était encore usitée dans les provinces du midi; en outre, il fit trois autres espèces de monnaies. En 400 l'empereur Ngan-ty fut sur le

Ou, d'autres pièces appelées *ta-tsuen-ou-chi*, lesquelles se divisaient en deux espèces pesant 12 *chu* et 4 *chu*. On y trouve aussi des pièces attribuées aux Han du pays de Chu, lesquelles sont marquées *tching-pe-ou-chu*, et pesaient, suivant le texte, tantôt 5 *chu*, tantôt 4 *chu*.

point de revenir aux grains et aux étoffes comme moyen général d'échange. L'histoire, ainsi qu'on le voit, présente bien peu de renseignements sur le système monétaire des Tçin. La Chine était alors dans une désorganisation générale, et les règlements des empereurs ne devaient guère être respectés au delà du petit cercle qu'ils défendaient les armes à la main contre leurs puissants vassaux[1].

Après la division des deux empires du nord et du sud, en 420, les Soung, qui régnaient sur l'empire du midi, cherchèrent à mettre de l'ordre dans les monnaies et firent fondre en cuivre des pièces dites de 4 *chu*, lesquelles pesaient en effet 4 *chu*, environ 2gr60, d'après l'évaluation du *chu* que j'ai déduite plus haut des pesées opérées sur les pièces des Han. Ces nouvelles pièces de 4 *chu* ayant bientôt été altérées par le rognage et dépréciées par la contrefaçon, plusieurs officiers supérieurs conseillèrent de fondre une monnaie nouvelle en pièces d'un *liang;* mais une pièce d'un *liang*, s'il n'y avait pas eu de fraude, aurait pesé environ $\frac{8}{10}$ d'un de nos décimes, et elle eût été alors d'un poids trop considérable pour le détail du prix des denrées à la Chine. On ne fondit point de pièces d'un *liang;* et en 454 il fut fait une nou-

[1] La collection de la Bibliothèque royale ne présente qu'un très-petit nombre de pièces chinoises relatives aux quatre siècles qui séparent les Han et les Thang, mais les figures de presque toutes les pièces de cette époque intermédiaire se trouvent dans le musée de Kien-long.

velle émission de pièces de 4 *chu;* puis, en 465, un empereur, désigné par l'histoire sous le nom de *Fey-ty* (l'empereur déposé), et qui fut déposé en effet, voyant les pièces de 4 *chu* continuellement réduites par le rognage, fondit des pièces de 2 *chu*, dont le poids équivalait probablement à celui des pièces rognées de 4 *chu;* mais cette monnaie plus faible fut promptement contrefaite, et, lassé de punir les contrefacteurs, Fey-ty abandonna au peuple la libre faculté de fondre la monnaie. Cette concession augmenta encore le désordre. Suivant l'histoire, les pièces de monnaie devinrent tellement minces, que mille, empilées ensemble, ne faisaient pas une hauteur de 3 *tsun* (9 centimètres environ). Si ceci était exact, chaque pièce aurait eu moins de $\frac{1}{10}$ de millimètre d'épaisseur. Il y avait une espèce de monnaie appelée *œil d'oie;* une autre appelée *yen-hian*, laquelle, dit-on par hyperbole, n'enfonçait pas dans l'eau. Cent mille de ces dernières pièces ne remplissaient pas une poignée, et il en fallait dix mille pour le prix d'un *teou* ou boisseau de riz, ce qui est très-probablement une autre exagération et ne peut donner lieu à aucune évaluation du prix du grain à cette époque.

Au milieu des troubles qui bouleversèrent cet empire du midi, on ne peut s'attendre à aucun système régulier dans les monnaies. En 494, sous les Tsy, qui succédèrent aux Soung, l'état retira au peuple la liberté de fondre la monnaie, supprima les pièces trop petites, trop irrégulières, et laissa

circuler les autres. En 500, sous Leang-wou-ti, qui détrôna les Tsy, la cour et son district se servaient de monnaie de cuivre; mais, dans les autres districts, les étoffes de soie et les grains étaient généralement employés comme moyen d'échange. La cour fondit des pièces dites de 5 *cha*, dont le poids réel n'était que de 4 *cha* $\frac{1}{2}$. La matière en était bonne, dit le texte, mais la valeur nominale était trop élevée [1]. A cette monnaie on en joignit ensuite d'autres, de noms et de poids différents, lesquelles circulèrent avec les pièces précédemment fabriquées par le gouvernement ou par les contrefacteurs. Enfin, vers 523, ce même Leang-wou-ti cessa de fondre des pièces de cuivre et fit fondre des pièces de fer. Le texte n'explique pas la raison qui fit choisir ce nouveau métal : peut-être Wou-ti espérait-il mieux distinguer ainsi la monnaie de l'état des monnaies de cuivre dépréciées par la contrefaçon, ou bien il manquait de cuivre pour son monnayage; et ceci est plus probable, car les provinces du centre, où se trouvaient les principales mines de cuivre, étaient désolées par une guerre continue ou faisaient partie de l'empire du nord. La monnaie de fer fut contrefaite immédiatement après sa création. L'histoire ne

[1] D'après le texte cité dans musée de Kien-long, le *ho* de riz ne valait alors que 30 *tsien*. Le *ho* avait varié depuis la fin des Han, et l'on en trouve la preuve à la fin des Tçin, dans une citation (liv. IX, page 30); mais les mesures de poids avaient varié dans la même proportion que les mesures de capacité, de sorte que le rapport du riz au cuivre monnayé peut être toujours supposé sensiblement comme 1 : 307.

dit pas exactement quel rapport Wou-ti avait établi entre sa monnaie de fer et les monnaies de cuivre précédemment en usage. On voit seulement dans le texte qu'en 535, par l'activité extrême de la contrefaçon, il se trouvait dans la circulation des quantités énormes de pièces de fer de poids différents. « 100 pièces des provinces d'orient ne valaient que « 80; 100 pièces des provinces d'occident valaient « 70; et 100 pièces de la cour étaient évaluées à 90. « L'empereur voulut obliger ses sujets à recevoir « 100 pièces de la cour pour une *centaine réelle*, « mais on ne lui obéit pas. En 540, 100 de ces « pièces de la cour ne représentaient plus que 35. » A quelle unité de valeur se rapportaient ces diverses estimations, c'est ce que le texte ne dit pas. Cependant on peut présumer que la *centaine réelle* désigne ici une centaine de pièces de cuivre, et alors les nombres 80, 70, 90, représenteraient le nombre de ces pièces de cuivre qui correspondait, poids pour poids, à 100 pièces de fer fabriquées soit dans les provinces, soit à la cour. Cette monnaie de fer se déprécia rapidement, comme on le voit par la chute de 90 à 35 qu'éprouva sa valeur dans l'espace de cinq ans. En 557, sous les Tchin, qui détrônèrent les Leang, elle n'avait plus aucun cours.

A cette époque, et même auparavant, dans les dernières années des Leang, il existait une monnaie dite *œil d'oie*[1] et une monnaie dite *à deux supports*,

[1] D'après le musée de Kien-long, cette monnaie portait l'inscription *Ou chu*, 5 chu.

dont l'une était légère et l'autre lourde, et qui se trouvaient généralement en usage. Le fondage particulier était toléré et très-ordinaire. Une nouvelle monnaie d'étain, les grains, les étoffes de soie, étaient aussi employés comme moyen d'échange. En 560 Tchin-wen-ty fondit des pièces dites de 5 *chu*, dont une valait 10 de l'espèce appelée *œil d'oie*. En 580 Tchin-suen-ty fondit des pièces dites de 6 *chu*, dont une fut déclarée valoir 10 des pièces précédentes de 5 *chu;* puis elles furent bientôt abandonnées, et on reprit les 5 *chu*. Au sud des monts Mey-ling, dans les provinces méridionales, on se servait de grains et d'étoffes de soie pour les échanges.

Dans l'empire du nord, divisé entre les seconds Wey et quelques petits princes plutôt tartares que chinois, la civilisation avait rétrogradé vers l'état barbare; et c'est seulement en 494 qu'on y trouve une monnaie métallique, *tsien*, 錢. Elle portait pour inscription, *Tay-ho-ou-cha*, 5 *chu* de *Tay-ho* (période de 477 à 500), et dut avoir cours dans tout l'empire des Wey. Les payements des officiers s'opéraient indifféremment en cette monnaie ou en étoffes de soie, dont chaque *py* (rouleau ou pièce) valait 200 pièces de monnaie métallique. Le fondage particulier fut permis, à la condition de n'employer que du cuivre de bonne qualité et de se conformer au modèle du gouvernement. En 510 un empereur nommé Suen-wou-ti fondit d'autres

pièces de 5 *chu* qui ne réussirent pas. On préférait les anciennes, probablement parce qu'elles étaient moins mélangées d'alliage et semblables aux pièces des Han. En 528 l'empereur Hiao-tchang-ty reconnut que les fonderies particulières avaient réduit successivement le poids des pièces qu'elles fabriquaient, de sorte qu'il se trouvait dans la circulation beaucoup de pièces semblables à celles de la fin des Soung, *volantes au vent, surnageantes sur l'eau.* Cette fois, l'histoire dit qu'un *teou* ou boisseau de riz valait *mille* de ces petites pièces, au lieu de *dix mille,* comme dans la citation rapportée plus haut. Ces nombres paraissent donc à peu près jetés au hasard, et en outre on ne sait pas le poids réel du millier de ces pièces si légères. Pour remédier au mal, un ministre proposa de fondre de nouvelles pièces dont la valeur nominale serait de 5 *chu* et le poids réel de 2 *chu* au plus. Ce conseil fut adopté, et en 529 parurent des pièces portant les caractères *ou-chu-yong-ngan,* 5 *chu* de la période *yong-ngan* (528-530). Cette fraude du gouvernement rendit général le faux monnayage, et alors les ministres proposèrent de fabriquer des pièces de 3 *chu.*

En 553 (kiv. VIII) le premier empereur des Tsy du nord ou Pe-tsy, qui succédèrent aux Wey, fit fondre de la bonne monnaie portant l'inscription 5 *chu* avec le nom de la période, et pesant réellement 5 *chu.* Ceci est prouvé par une citation du *Chi-ho-tchy* (Histoire des vivres et du commerce), compilation particulière qui est ajoutée à l'histoire

de chaque dynastie dans la grande collection des historiens de la Chine. D'après ce *Chi-ho-tchy*, 100 des pièces fondues par les Pe-tsy pesaient un *kin* [1], 4 *liang*, 20 *chu*, ou pesaient 500 *chu*. La nature en était de bonne qualité, dit le texte, et le travail parfait. A défaut de l'art d'estamper la monnaie par percussion, la perfection du travail pouvait faire espérer de diminuer l'extension de la contrefaçon; mais, comme les Chinois sont des fondeurs extrêmement adroits, la nouvelle monnaie fut contrefaite en même temps qu'elle fut émise. Dans le court espace d'un ou deux ans il se fit tant de pièces fausses que la véritable monnaie fut sensiblement dépréciée. Vint ensuite une révolution, et une nouvelle dynastie des Heou-tcheou, sous laquelle furent fondues trois espèces de monnaie : d'abord, en 561, des *pou-tsuen*, dont une pièce valait 5 des anciennes; ensuite, en 574, une autre espèce marquée *ou-ling-ta-pou;* et, en 579, une dernière marquée *yong-tchang-ouan-kouey*. Chaque pièce de ces deux dernières espèces devait représenter, dans les échanges, 10 pièces de 5 *chu*.

En 580 Yang-kien, ministre du dernier Heou-tcheou, détrôna son maître, fonda la dynastie des Souy, et, sous le nom de Souy-wen-ty, il réunit en 589 toute la Chine sous sa domination. Ce nouveau prince comprit l'inconvénient de toutes ces pièces

[1] Comme je l'ai dit plus haut, le *kin* se divise en 16 *liang*, le *liang* en 24 *chu*. Cette division de l'unité de poids du *kin* paraît avoir été constante.

différentes dont la Chine était inondée, et, voulant n'avoir qu'une seule espèce de monnaie pour sa dynastie, il fondit des pièces de 5 *chu;* elles portaient les caractères *ou-chu*, 5 chu, et, suivant le texte, leur poids était conforme à leur inscription. Plus loin ce même texte rapporte que 1000 de ces pièces pesaient 4 *kin*, 2 *liang* ou 66 *liang;* ce qui, en prenant toujours le *chu* pour le vingt-quatrième du *liang*, ne donnerait pour le poids de chaque pièce qu'un *chu* $\frac{6}{10}$. Ma-touan-lin, comparant le poids de ces 1000 pièces à celui qu'il a cité plus haut pour les monnaies des Tsy du nord, attribue la différence à l'emploi de la grande ou petite balance, ce qui signifie que les valeurs du *kin* sont différentes dans les deux cas examinés : alors le *kin* des Pe-tsy paraît être un tiers du *kin* institué par les Souy. Nous trouverons encore sous les Thang la preuve de la variation du *kin*.

Pour passer de cette confusion de monnaies différentes à une seule monnaie, Wen-ty fit plusieurs règlements sensés : d'abord, en 583, il toléra cinq anciennes espèces avec la nouvelle; mais les pièces circulantes durent être conformes à un modèle déterminé. Aux barrières de péage qui existaient aux abords de chaque province, sur les ponts, sur les routes et à l'entrée des grands marchés, toutes les pièces non conformes étaient brisées et le métal confisqué au profit de l'administration. Chaque district devait payer ses officiers en vieilles pièces, qui rentraient ainsi au trésor et se convertissaient

en pièces de la nouvelle monnaie. Au bout de deux ans, en 585, Wen-ty abolit toutes ces vieilles pièces et ne conserva que la nouvelle espèce; mais le délai était trop court, et ses ordonnances furent imparfaitement exécutées; de plus, quantité de contrefacteurs, encouragés par les troubles des dernières dynasties, fondaient des pièces fortement alliées d'étain et de plomb. Défense fut faite aux particuliers d'exploiter les mines de plomb et d'étain, dont le travail jusque-là avait été libre. En 590, après la conquête de toute la Chine, et dans les années suivantes, Wen-ty établit diverses fonderies de monnaie dans les provinces nouvellement conquises, telles que le pays de Chu (le Sse-tchuen actuel), le pays de Tçin, situé au nord du fleuve Jaune, le pays de Han, situé entre le Kiang et le pays de Chu. Il voulait évidemment augmenter la quantité des nouvelles pièces pour remplacer les anciennes monnaies dans l'usage du peuple; mais la contrefaçon suivait la fabrication de l'état: le rognage à la lime et l'alliage avec une forte proportion d'étain et de plomb continuaient toujours. Wen-ty ordonna que devant chaque boutique, chaque auberge, on placerait un tableau portant le type autorisé par l'état, et que toutes les pièces non conformes à ce type devraient être refusées dans le commerce; mais, quant à la régularité de la forme, les contrefacteurs opéraient aussi bien que les ateliers de l'état, et les pièces mêmes que celui-ci fabriquait devaient présenter entre elles des différences sensibles par les

erreurs inséparables du fondage. L'ordonnance de Wen-ty contrariait seulement le rognage; et néanmoins il continua toujours, quoique les officiers confisquassent beaucoup de pièces irrégulières, quoique l'état en fît même acheter et qu'il y eût des condamnations à mort. En outre, le nombre des pièces fabriquées avec un alliage inférieur augmentait sensiblement, et dans ce cas la fraude restait à peu près impunie, par l'ignorance des procédés nécessaires pour la constater. Après Wen-ty, sous son fils le prodigue Yang-ty, tous *les liens de l'obéissance* furent rompus; les officiers eux-mêmes se livrèrent à des *friponneries insignes*. La monnaie devint détestable : un millier de pièces se trouva réduit au poids d'un seul *kin*. De 615 à 620, pendant les troubles qui amenèrent la chute de la dynastie Souy, le peuple se servait, comme moyen d'échange, de morceaux de fer ou de carton, de pièces d'étoffe coupées, et la monnaie ordinaire, le cuivre, se composait de pièces si petites qu'il en fallait, dit-on, 80 ou 90,000 pour remplir une mesure de cinq boisseaux.

A l'avénement des Thang, vers l'an 620 de notre ère, le gouvernement prohiba l'emploi de toutes ces matières comme moyen d'échange, et créa une nouvelle monnaie de cuivre, laquelle portait les caractères 開元通寶 *kay-yuen-thong-pao*, ce que l'on peut traduire par *monnaie précieuse de l'avénement*. Chaque dizaine de pièces de cette monnaie

pesait un *liang;* ainsi chaque pièce pesait un dixième de *liang* ou 2 *chu* $\frac{4}{10}$, comme le dit le *Chi-ho-tchy*. D'après le texte de Ma-touan-lin et d'autres auteurs chinois cités dans le recueil appelé *Iu-hai*, ces pièces et les anciens 5 *cha* des Han étaient du même poids, ce qui montre que le *kin* avait varié des Han aux Thang dans la proportion de 2,4 à 5. La collection des médailles de la Bibliothèque royale contient quelques pièces des Thang marquées *kay-yuen-thong-pao*, nom qui fut presque toujours conservé sous cette dynastie. Mais, bien que l'histoire porte toujours le poids de ces pièces au dixième du *liang*, le poids des échantillons de la Bibliothèque royale varie fortement, comme nous l'avons vu pour les échantillons des Han; et ainsi l'identité des pièces de ces deux dynasties ne peut être reconnue qu'approximativement. J'ai donné le détail de ces pesées dans la note placée au bas de cette page[1]. En pre-

[1] La collection de la Bibliothèque royale contient six pièces de cuivre portant l'inscription *Kay-yuen-thong-pao*. Leur poids et leur diamètre respectifs sont comme il suit :

N° 1.	Poids en grammes	2,60	Diamètre en millimètres 23
N° 2.		3,55	24
N° 3.		3,39	23
N° 4.		3,82	23
N° 5.		2,50	23
N° 6.		4,39	23
		3,44	23,17

D'après le musée de Kien-long, les premières pièces des Thang étaient marquées d'un onglet sur le revers. Il existe un onglet semblable aux n°s 1 et 5, mais sous les Heou tcheou, dynastie du

nant la moyenne ici comme pour les Han, on trouve 3 grammes et $\frac{44}{100}$ pour le poids moyen de la pièce *kay-yuen*, tandis que le poids moyen des 5 *chu* des Han était 3 grammes et $\frac{25}{100}$: j'ai adopté ce poids de 3gr, 44 pour la dynastie des Thang; et conséquemment le *liang* de cette époque, égal à 10 pièces, pèsera 34 grammes; le *kin*, égal à 16 *liang*, pèsera 550 grammes. Les pesées des 5 *chu* nous avaient donné pour le *kin* des Han 250 grammes. Ces deux nombres sont entre eux comme 5 : 2,27, au lieu d'être comme 5 : 2,4, suivant le rapport indiqué par le texte; mais on ne peut répondre de semblables écarts avec des échantillons de poids si différents.

xe siècle, on a fondu de même des pièces marquées *Kay-yuen-thong-pao* et portant un onglet. Ces deux n°s 1 et 5 ont pour poids moyen 2,55 grammes, ce qui diffère sensiblement de la moyenne trouvée pour les 5 *chu*, 3,23 grammes. Mais parmi les quatre pièces des Han, il en est une dont le poids ne dépasse pas 2,87 grammes, bien que le poids des 5 *chu* soit indiqué comme sensiblement constant sous les Han. Dans l'incertitude où me plaçait l'écart des pesées, j'ai pris la moyenne, ici comme précédemment. Le diamètre des pièces *kay-yuen* varie peu, et la moyenne est très-sensiblement égale au diamètre moyen trouvé pour les 5 *chu*.

Amyot rapporte que le diamètre des pièces *kay-yuen* fut fixé d'après un pied nommé *Tou tchy*, analogue au pied musical, et que dix pièces alignées devaient faire la longueur de ce pied.

Les figures d'Amyot portent le diamètre des *kay-yuen* à 25,15 millimètres, de manière à correspondre avec la valeur 255 millimètres, qu'il a adoptée pour le pied musical. Le diamètre des pièces mesurées à la Bibliothèque royale donnera pour le même pied 231 ou 232 millimètres.

Les figures du musée de Kien-long portent à 23 millimètres le diamètre des premières pièces *kay-yuen*, et celui des séries suivantes des VIIIe et IXe siècles à 30, 33 et 21.

Le bureau principal pour l'émission des nouvelles pièces fut établi à Lo-yang, actuellement Honan-fou, qui avait été choisi comme capitale de l'empire. Les provinces eurent des bureaux du second ordre, et une certaine quantité de fonderies pour la confection de la monnaie. Il fut déclaré que le contrefacteur serait puni de la peine de mort, ses biens confisqués, sa famille réduite à l'esclavage au profit de l'état. Par l'exécution de ces règlements les monnaies anciennes diminuèrent assez vite; mais la nouvelle monnaie fut contrefaite et rognée comme les précédentes. Ce genre de fraude était devenu naturel aux Chinois, et les officiers du gouvernement reçurent ordre d'acheter les mauvaises pièces à raison de cinq pour une pièce de bon aloi. On peut remarquer que les Thang supprimèrent l'usage de désigner les pièces de monnaie par le poids qu'elles devaient représenter. Cette désignation par le poids a été réclamée pour nos monnaies par quelques économistes [1]. L'exemple des Chinois montre qu'elle n'est qu'une faible garantie contre la fraude.

Nous voici arrivés au commencement du VIIe siècle de notre ère; et au sortir des convulsions politiques qui ont agité la Chine pendant plus de 400 ans ce vaste empire se retrouve aussi pauvre en métaux précieux que sous les Han; ses moyens d'échange sont aussi imparfaits; son système monétaire ne présente aucune amélioration. Pendant ce même

[1] Say, *Économie politique*, vol. I, chap. XXI, § 9.

intervalle de temps l'empire romain s'est affaibli; l'Europe a été ravagée par l'invasion des barbares; mais elle commence à renaître. Les monnaies d'or et d'argent existent dans l'empire grec et même chez les Francs, devenus les maîtres des Gaules. Les métaux précieux, cet élément puissant de la civilisation, paraissent certainement, à cette époque, bien autrement rares à la Chine que dans les royaumes d'Europe et dans l'Asie occidentale.

En 666, période *kien-fong*, le gouvernement chinois jugea convenable de faire une nouvelle monnaie portant le nom de cette période, laquelle pesait 2 *cha* $\frac{6}{10}$, ou un peu plus que la monnaie *kay-yuen*, et cependant chaque pièce de la nouvelle espèce devait valoir 10 de l'ancienne : cette fraude dura peu; au bout de deux années l'éloignement des marchands et la cherté des denrées ramenèrent le gouvernement aux *kay-yuen-thong-pao*. Cependant l'industrie des contrefacteurs prenait plus de développement de jour en jour; les fonderies particulières étaient si multipliées, qu'on en avait établi jusque sur les rivières, à bord de navires ou radeaux flottants, de manière à échapper plus facilement aux inspecteurs du gouvernement; et certes cet expédient aurait été presque impossible à employer si la monnaie de l'état eût été frappée par estampage; alors la netteté de l'empreinte, la régularité du poids des pièces auraient été mal imitées par le fondage au moule, et à bord d'une embarcation on n'aurait pu fabriquer au moyen de la percussion.

En 679 un rescrit impérial ordonna de visiter soigneusement les bâtiments de toute espèce sur les rivières et d'y saisir toute quantité de cuivre, de plomb ou d'étain, excédant un poids de 100 *kin* (un peu plus de 100 livres françaises).

Vers l'an 683 il fut défendu aux provinces orientales de vendre des grains aux étrangers, qui venaient les chercher sur la côte et payaient leurs achats en monnaie de leur pays. On trouvait que par cette voie il s'introduisait en Chine beaucoup de monnaies étrangères, qui gênaient dans la circulation; et le gouvernement publia cette prohibition extraordinaire, au lieu d'établir un bureau de change de monnaies dans les villes maritimes et de se charger de la refonte des pièces. Les étrangers cités dans le texte devaient être principalement des Japonais. Ce peuple avait commencé vers cette époque à fondre de la monnaie de cuivre (Origine des richesses au Japon, *Journal asiatique*, tome II, nouvelle série), et devait venir souvent s'approvisionner de grains à la côte chinoise. Le commerce y amenait aussi des Arabes, qui venaient débarquer jusqu'à Gan-Fou, l'ancien port de Han-tcheou-fou du Tche-kiang (*Relations des Indes et de la Chine*, par Renaudot), ainsi que des marchands de Java et de l'Inde, comme on le voit par le retour de *Fan-yen*, le prêtre voyageur du *Fo-koue-ki*. Fan-yen revint dans un bâtiment de Java destiné pour *Kouang-tcheou*, que nous appelons Canton. La tempête poussa le bâtiment bien plus au nord jusqu'à la

côte du Chan-tong; et la relation du prêtre bouddhiste montre l'ignorance complète des marins qui le dirigeaient.

Dans la même année 683 l'administration trouva qu'il avait été émis une quantité considérable de pièces monnayées, que la monnaie était à bas prix et que les grains étaient chers. Elle arrêta donc les ateliers des divers districts; le petit trésor continua seul à fondre, on renouvela l'édit qui condamnait les contrefacteurs à la peine de mort, et dans les villes et villages les voisins furent rendus solidaires les uns des autres. Cependant les contrefaçons ne cessèrent pas. L'an 702 l'impératrice Wou-Heou essaya de faire afficher dans les marchés des modèles de la monnaie autorisée par l'état, comme l'avait fait le premier des Souy; « mais, dit l'histo-« rien, la difficulté devint telle dans les échanges « qu'on fut obligé de renoncer à ce règlement. » Ceci prouve l'irrégularité des pièces fondues qui se trouvaient alors en circulation, et d'ailleurs le règlement de Wou-Heou ne remédiait pas à l'altération de la matière. Dans ce temps le peuple employait encore, comme moyen d'échange, des pièces de fer, d'étain, des rognures de cuivre. Pour expliquer cette extrême rareté de la monnaie sous le règne tranquille des Thang, on doit observer que la religion indienne de Bouddha s'était extrêmement répandue en Chine depuis les Han, et ses prosélytes, comme je l'ai déjà dit, cherchaient à tout prix du cuivre pour se construire des idoles de leur dieu

Fo. Comme l'exploitation des mines de ce métal était entre les mains du gouvernement, ils ne pouvaient se procurer du cuivre qu'en détruisant les pièces monnayées; et la quantité ainsi soustraite à la circulation était très-considérable, suivant les auteurs chinois. A ceci on peut ajouter que le développement de la civilisation avait dû rendre indispensable, dans beaucoup de maisons particulières, l'usage de divers ustensiles de cuivre et d'étain; et pour les fabriquer on devait détériorer également beaucoup de monnaie.

En 713 les ministres recommencent leurs plaintes sur les contrefacteurs. D'après le conseil d'un grand on émit de nouveaux *kay-yuen*, pesant exactement 2,4 *chu;* on interdit sévèrement l'emploi de la mauvaise monnaie, et comme les districts voisins du Kiang et du Hoai étaient le centre principal des fonderies frauduleuses, on y fit des recherches, et on saisit les fausses pièces. Pour les enlever complétement de la circulation, l'état fit sortir des greniers publics un million de boisseaux de grain, les vendit au peuple et reçut en payement de la mauvaise monnaie qu'il fit briser sur-le-champ. Ces mesures n'arrêtèrent pas l'extension de la fabrication frauduleuse, et en 739, dans le conseil impérial, on discuta s'il ne convenait pas de rendre libre la fabrication de la monnaie, comme l'avait fait *le sage* Han Wen-ty. Le conseiller chinois qui fit cette proposition rappelle que ce prince, en permettant la fabrication particulière, avait fixé la proportion

de l'alliage, et, contrairement à ce que dit l'histoire, il prétend que par l'adoption de ces deux mesures, la contrefaçon devait être nulle. Ceci paraît indiquer que dans l'état ordinaire des choses le gouvernement gagnait beaucoup trop sur la fabrication de la monnaie, et le conseiller pensait qu'en abandonnant ce bénéfice aux particuliers, la concurrence seule maintiendrait la monnaie à sa juste valeur. Mais ce même but eût été atteint, si l'état eût fabriqué lui-même avec un léger bénéfice, et quant à l'inspection des matières employées dans chaque atelier de fabrication particulière, c'était une opération impossible à réaliser d'une manière exacte. L'empereur conserva au gouvernement le privilége exclusif de la fabrication, et se contenta de défendre, dans les échanges, l'emploi des étoffes de soie par *tcky* et *tsan*, ainsi que des grains à la poignée. De semblables habitudes dans le commerce montrent quelle était la dépréciation de la monnaie de cuivre, et la rareté de l'or et de l'argent est bien mise en évidence par les spéculations perpétuelles du gouvernement et des particuliers sur cette monnaie de cuivre, qui n'est pour nous que tout à fait de second ordre, et dont même le poids n'est jamais examiné en Europe dans les affaires commerciales, parce que, d'après l'usage et les lois, elle ne peut jamais entrer que pour une faible proportion dans les sommes payées.

A la suite des recensements exécutés dans la période *Tien pao* (742-756), les impôts furent aug-

mentés, et une partie étant payable en monnaie, beaucoup de cultivateurs fabriquèrent de la fausse monnaie, pour s'acquitter de leurs taxes. En 752 la quantité des pièces mauvaises ou rognées était telle que le gouvernement en tolérait l'usage et qu'il permit même l'emploi de poudre métallique dans les échanges. En même temps, comme il trouvait qu'il ne gagnait pas assez sur la fabrication des monnaies, il résolut de diminuer la pureté du travail des pièces, pour en augmenter la quantité. Ici se trouve le premier document historique sur la proportion de l'alliage employé, et la quantité de pièces fabriquées annuellement. « Vers cette époque (l'an 752), dit « le texte, il existait dans l'empire quatre-vingt-dix-« neuf fonderies à monnaies. Kiang-tcheou en avait « trente, et chacun des cinq districts, Yang, Jun, « Suan, Yu, Yo en avait dix; Y et Tchin, chacun « cinq; Yang trois, et Ting une (la somme de ces « nombres ne fait que quatre-vingt-quatorze). Par « an chacune de ces fonderies produisait en mon-« naie métallique 3,300 *min* (enfilade de mille piè-« ces); pour cette fabrication elle occupait trente « ouvriers, et consommait 21,200 *kin* de cuivre, « 3,700 de plomb et 500 d'étain; pour fabriquer « 1,000 pièces on en dépensait 750. L'empire tout « entier fondait par an 327,000 *min*. » Ce nombre est en effet le produit sensiblement exact de 99 multiplié par 3,300.

Ces pièces étant de 2 *chu* $\frac{4}{10}$, mille devaient peser 100 *liang* ou 6,25 *kin*. 6,25 *kin* multipliés

par 3,300 produisent 20,625 *kin* pour le poids de la monnaie fabriquée par chaque atelier. La somme des matières employées à cette fabrication monte à 25,400 *kin*. Ainsi il y avait un déchet de près de 20 pour cent [1]. Les proportions de chaque métal employées par cent de monnoie fabriquée sont : cuivre 82, plomb 15, étain 2. D'après le compte de dépense donné par le texte, l'état gagnait 25 pour cent sur la fabrication; son bénéfice était donc excessif, et devait exciter de toutes parts d'abord des contrefacteurs même à titre égal, ensuite des contrefacteurs avec altération.

En 758, pendant la révolte du Tartare *Ngan-lo-chan*, dans les provinces du nord, un déficit se trouvant dans les finances de l'état, il fut fondu une nouvelle espèce de monnaie appelée *kien-yuen-thong-pao* du nom de la période. Mille pièces de cette monnaie qui avait un *tsun* de diamètre pesaient dix *kin*, et une seule fut déclarée valoir 10. La monnaie antérieure, le *kay-yuen-thong-pao*, fut déclarée aussi valoir 10. Une troisième monnaie fut ensuite ajoutée; celle-ci s'appela *tchong-lun-kien-yuen*, ou la monnaie pesante de *kien-yuen*. Mille pièces de cette

[1] Le *kin* de cette époque pesant 550 grammes environ, comme on le conclut directement des pesées faites sur les pièces des Thang, la quantité totale de métal monnayé émise chaque année montait alors à un peu plus de 1,100,000 kilogrammes; elle est bien inférieure aux 8,000,000 kilogrammes par an, qui paraîtraient, suivant l'histoire, avoir été monnayés sous les premiers Han (p. 752). Cette comparaison doit faire douter fortement de l'exactitude du nombre attribué aux Han par les historiens.

nouvelle monnaie pesaient 12 *kin*, et la valeur nominale d'une seule d'entre elles fut portée à 50. Le texte ne rapporte pas le titre de ces deux nouvelles monnaies, mais comme la base en était le cuivre, et que l'une d'elles est assimilée au *kay-yuen-thong-pao*, il est clair que leur valeur nominale était beaucoup trop forte pour leur valeur réelle : d'après les nombres du texte, les pièces de la monnaie *kay-yuen-thong-pao* étaient portées au décuple de leur valeur précédente, et de là résulta un développement excessif de la contrefaçon. Toute confiance disparut et le prix des denrées haussa considérablement au lieu de diminuer, comme le gouvernement l'avait espéré en haussant la valeur nominale de la monnaie. Malgré les coups de bambou et autres punitions plus sévères, l'an 760, le gouvernement dut se résoudre à diminuer la valeur nominale de la plus forte de ces monnaies, celle dite *tchong-lun-kien-yuen*, dont chaque pièce ne valut plus que 30; mais la réduction ne servit à rien. Ces valeurs nominales fictives ne pouvaient se soutenir. En 763 les trois monnaies étaient réduites à leur valeur réelle conforme à leur poids. La contrefaçon s'étant même portée principalement sur les deux nouvelles espèces, elles se déprécièrent complétement, furent fondues et transformées en ustensiles de ménage; il ne resta plus que le *kay-yuen-thong-pao*.

Je n'ai découvert dans Ma-touan-lin aucun renseignement sur le prix des denrées, à l'époque des Thang. Dans la grande collection des historiens

chinois, livre des Thang (Fourmont 77), XLIe kiv., section des vivres et du commerce, on trouve que vers la 5e année de la période *Tien-pao* (746), le boisseau (*teou*) de riz coûtait 13 *tsien*, ce qui porte le prix du *chy* de dix boisseaux à 130 *tsien*. Le *chy* représentait toujours 120 *kin*, et la pièce *tsien* pesait 2,4 *chu*, ou $\frac{1}{166}$ du même *kin* des Thang; donc 120 *kin* de riz équivalaient à $130 \times \frac{1}{166}$: ce qui donne en poids 1 de riz pour $\frac{1}{148}$ de cuivre monnayé. Rappelons-nous que sous les Han, peu de temps avant l'ère chrétienne, on avait en Chine 1 de riz pour $\frac{1}{307}$ de cuivre monnayé. Ainsi dans cette période de temps le prix des denrées avait plus que doublé par le développement de la civilisation matérielle, et cependant le prix du riz sous les Thang était encore faible. A la même époque et d'après le même livre que j'ai cité, le boisseau de riz sans l'écorce paraît avoir valu 30 *tsien* ou plus du double du premier prix qui correspond au riz brut, le déchet étant de 50 à 60 pour cent dans l'opération du battage. Si, d'après les pesées des médailles, on prend le *kin* des Thang pour 550 grammes, le *chy* représentera 132 de nos livres; le *tsien*, d'après son rapport de poids avec notre centime, équivaudra environ à 1 centime et $\frac{2}{3}$; et puisque le 10e de *chy* ou boisseau coûtait 30 *tsien*, une livre de riz nettoyé, au milieu du VIIIe siècle, ne coûtait en Chine qu'un peu plus de 4 centimes [1].

[1] Le rapport du prix du cuivre à celui de l'argent n'est pas le même en Europe qu'en Chine. Ici comme dans la citation du temps

A cette même époque le *py* ou la pièce de soie était estimée 200 *tsien*. Le texte ne donne pas les dimensions en *tchy* de cette pièce de soie, mais on voit bientôt son prix s'élever singulièrement.

Dans une citation du texte (page 30, kiv. IX), il est dit que les administrateurs chinois, vers la fin du VIIIe siècle, évaluaient la population de la Chine à 9 millions de familles, correspondant à 63 millions d'individus. Ce chiffre coïncide exactement avec celui que j'ai donné pour cette époque, dans mon Mémoire sur les variations de la population de la Chine; mais d'autres considérations le peuvent faire regarder comme trop faible. Dans cette même citation, le cultivateur chinois est porté comme devant nourrir sept personnes dont chacune, forte ou faible, mange moyennement par jour $\frac{2}{10}$ de boisseau, et le produit annuel du *meou* (5 ares, 5) est évalué à 5 boisseaux. De là résulte qu'une personne consommait le produit de 14,4 *meou*. Nous avions trouvé sous les Han que cette même consommation employait le produit de 12 *meou*, et les dimensions du *meou* n'ont pas varié entre les deux époques; la moyenne donnerait 13,2 *meou* ou 7,3 ares pour la surface de terrain cultivé qui nourrissait une personne. La dépense du cultivateur est divisée, ici

des Han, j'ai donné le prix du riz en comparant le *tsien* à notre centime de cuivre. Si l'on prenait 1,000 *tsien* pour une once d'argent, comme dans les temps plus modernes, et l'once pour 7 francs 50 centimes au cours de Canton, le *tsien* ne vaudrait que 0 franc 0075, et la livre de riz ne coûterait que 0 franc 0167.

comme sous les Han, en trois parties, celle de la nourriture de la famille, celle des habillements, celle des cérémonies; mais on n'en trouve pas l'évaluation séparée même grossière, et cette partie du texte est asses confuse.

Nous avons vu que sous les Han un individu consommait par mois 1 *chy* $\frac{1}{2}$, ce qui répond par jour à $\frac{5}{10}$ de *teou*, tandis qu'ici sous les Thang sa consommation journalière est portée à $\frac{2}{10}$ de *teou*. Pour que ces deux nombres représentent sensiblement la même quantité, il faut admettre que le *chy* et le *teou* ont varié simultanément avec le *kin*, ce qui confirme la variation de celui-ci indiquée plus haut d'après les pesées des médailles et le témoignage des auteurs chinois.

La fraction de *teou* indiquée ici me paraît correspondre au riz brut, comme sous les Han. D'après cela, sous les Thang, la consommation journalière des Chinois serait évaluée moyennement à 1 livre et $\frac{1}{2}$ de riz nettoyé, ce qui revenait à 3,6 *tsien*, 4 à 6 centimes, suivant que l'on compare la pièce chinoise à notre monnaie d'argent ou de cuivre.

Dans ce même passage de Ma-touan-lin on voit la tendance marquée des gouvernants à réduire la quantité de la monnaie métallique en circulation, pour empêcher l'élévation progressive du prix des denrées. Dans leurs délibérations ils reconnaissent que la monnaie est journellement détruite pour faire des vases de cuivre, et que par cette cause le gouvernement se trouve dans l'obligation d'en

fabriquer. Le raisonnement de ces ministres chinois est évidemment faux, s'il est de bonne foi, s'il n'est pas uniquement présenté pour cacher l'avarice des gouvernants. Le législateur d'un peuple sortant de l'état sauvage, comme Lycurgue chez les Spartiates, a pu établir une monnaie lourde et incommode, pour maintenir le peuple dans la pauvreté. Mais dans un vaste empire populeux et commerçant, comme était la Chine des Thang, prétendre arrêter l'essor naturel de la civilisation par une réduction de la quantité du numéraire en circulation était évidemment un dessein chimérique.

En 780 la cour impériale décida qu'elle fabriquerait aussi des ustensiles de cuivre, et qu'elle participerait aux bénéfices que les particuliers réalisaient dans ce genre d'industrie. Tous les ans une masse de cuivre, équivalente à 45,000 enfilades, et qui représentait la proportion employée à la fabrication de la monnaie dans les districts du Kiang et du Hoai, fut portée à la cour et convertie par le moulage en objets usuels : sur la vente de ces objets le gouvernement doubla le capital dépensé pour cette fabrication. Un bénéfice aussi considérable l'engagea à augmenter dans ces provinces le nombre des fonderies de cuivre. On leur fit produire par an une quantité de 72,000 enfilades qui furent converties à la cour en objets usuels. Alors la vente devint moins avantageuse et une partie des fonderies fut arrêtée.

Cependant le désordre ne diminuait pas; les fon-

deries particulières pour les ustensiles de cuivre et les statues de Fo étaient toujours nombreuses, et il ne restait plus dans la circulation, pour les besoins du commerce, que de la monnaie de mauvais alliage. En 781 et 794 on trouve de nouveaux rapports dans lesquels les ministres se plaignent de la quantité de monnaie convertie en objets usuels. « En « fondant 1000 pièces de monnaie, disent-ils, on « obtient 6 *kin* de cuivre (ce poids correspond assez « bien à celui de la monnaie dite *kay-yuen*). Quand « ce cuivre est converti en vases, chaque *kin* se vend « 600 pièces (ce qui ferait pour les 6 *kin* 3,600 « pièces, en ne tenant pas compte du déchet). Ainsi « le gain est considérable : les fondeurs sont nom- « breux dans les districts du Kiang, du Hoai; la « monnaie est diminuée. » On rejeta sur les frontières les fonderies d'ustensiles, on les défendit même; mais comme cette prohibition avait peu d'effet, en 794 elle fut levée. Alors il fut permis aux particuliers de fondre des objets de cuivre, sous cette réserve que le gouvernement fixât le prix des objets fondus au maximum de 160 *wen* ou deniers le *kin*. Le *wen* (denier) doit désigner ici la pièce alors en usage, le *kay-yuen*, dont 10 pesaient un *liang* et dont 160 faisaient le *kin*. Ainsi ce règlement rendait uniforme le prix de façon du cuivre travaillé soit comme monnaie soit comme objet mobilier, et par là les ministres prétendaient détruire l'avantage de la conversion de la monnaie en objets mobiliers. Mais une semblable uniformité de

prix pour le travail variable du cuivre était absurde et ne pouvait se soutenir que par la force. En outre, on fit des recherches dans les maisons particulières : on dépouilla les grands officiers qui avaient volé, ainsi que les monastères des sectes de Bouddha et du Tao qui s'étaient enrichis de donations et d'offrandes. On déclara passible de la peine de mort comme les contrefacteurs, quiconque rognerait des pièces pour se procurer du cuivre. Néanmoins, en 798, les plaintes des ministres se renouvelèrent, et il fut défendu de cacher chez soi une quantité considérable de pièces. L'exportation de la monnaie d'une province à l'autre fut jugée nuisible comme cause de la diminution des recettes, et l'on imposa la monnaie qui passait aux barrières de ces provinces. Comme il fallait se munir de permissions pour cette exportation, peut-être c'est l'origine des passe-ports trouvés en Chine par les voyageurs mahométans qui y vinrent vers les années 840 et 847 [1].

Au milieu de ce désordre on ne s'attend guère à voir naître un principe raisonnable, un principe susceptible de faciliter les échanges, celui des banques de dépôt ou de consignation. Vers l'an 807, dans la pénurie de fonds où se trouvait la cour, l'empereur Hian tsong ordonna aux marchands de déposer leur monnaie métallique au trésor impérial, et en échange ils reçurent des bons appelés *fey tsien* 飛錢, *monnaie légère,* lesquels étaient payables

[1] Renaudot, *Anciennes relations de l'Inde et de la Chine.*

dans les chefs-lieux des principaux districts. Ces bons du trésor, quoique établis dans le seul intérêt du gouvernement, offraient aux marchands une valeur négociable et facile à emporter, en place des masses considérables de cuivre dont ils étaient obligés de se charger pour leurs achats. L'histoire rapporte que les généraux, les officiers civils, les hommes riches vinrent aussi remettre à la cour leur monnaie métallique, et reçurent des *fey tsien* pour voyager sans bagage. Ensuite cette institution fut contrariée, et même l'usage des *fey tsien* fut prohibé par le gouvernement. Mais en 811 on trouve une requête de plusieurs magistrats ou officiers civils, lesquels déclarent que, depuis la prohibition des *fey tsien*, les particuliers ont recommencé à cacher de la monnaie dans leurs maisons, que le prix des denrées est devenu trop faible, ce qui signifie ici que la monnaie est rare, et que le prix des diverses matières vendables est représenté, poids pour poids, par une très-faible quantité de pièces de cuivre. Conformément à leur requête, il devait être permis aux négociants de remettre au bureau des finances (le *hou pou*) leur sel et leur fer, contre des *fey tsien*, en ajoutant 100 *tsien* par chaque mille *min* (ceci me semble indiquer une prime de 1 pour 10,000 que se réservait le gouvernement). De plus, les *fey tsien* devaient servir comme valeurs échangeables entre les négociants qui viendraient à la cour, et ceux qui en seraient trop éloignés. Après cette requête, on ne trouve plus aucune mention des *fey tsien* sous les Thang.

Pour suppléer au manque perpétuel de monnaie, vers l'an 807, le gouvernement mit en activité un plus grand nombre d'exploitations de cuivre, et la quantité de métal monnayé s'éleva par année à 135,000 enfilades de 1,000 deniers. Cette proportion augmenta en 811. L'administration fit aussi punir les fraudeurs qui emportaient de l'argent des mines situées dans les montagnes appelées les cinq *ling*. Le Dictionnaire de Khang-hy, au caractère *ling*, dit que les cinq *ling* sont des montagnes de la province de Quang-tong : c'est la première fois que le texte parle de l'exploitation des mines du midi de la Chine, et jusqu'ici il a été à peine fait mention de l'emploi de l'argent comme moyen d'échange, ce qui prouve sa rareté. Enfin le gouvernement ordonna de poursuivre sévèrement ceux qui gardaient dans leur domicile des pièces fabriquées en plomb et en étain : cette conservation secrète des pièces prohibées était fondée sur l'espoir de voir lever un jour la prohibition, comme cela était arrivé en 752. Dans les échanges qui montaient à une valeur de plus de 10,000 *tsien*, on dut se servir d'étoffes de soie pour ménager la monnaie métallique. Le travail de la nouvelle monnaie fut très-soigné, et dans le Ho-tong la monnaie d'étain, qui avait eu cours pendant quelque temps faute de mieux, fut promptement abandonnée.

En 817 il fut ordonné que tout individu, quel que fût son rang, prince, lettré, homme du peuple, marchand ou prêtre, ne devrait pas garder chez lui

plus de 5,000 *kouan* ou enfilades de 1,000 deniers en *monnaie visible* (monnaie métallique)[1]. Tout excédant dut être sorti dans le délai d'un mois. Comme ce mois unique ne suffisait pas, il en fut accordé deux, et le délai expiré, ceux qui étaient en contravention durent payer ce délit de leur tête. Par ordre de l'empereur Hian-tsong, il fut pris aux officiers du gouvernement un cinquième des sommes de monnaie métallique qu'ils possédaient. Beaucoup de ces officiers étaient extrêmement riches pour le temps. Cinq des principaux avaient en leur possession plus de 500,000 enfilades de deniers (3,750,000 francs au cours actuel), et employaient une partie de cette monnaie à acheter des terres. Ces mesures des empereurs Thang sont toutes empreintes d'un caractère de violence, et dictées par un despotisme peu éclairé. Le motif qu'ils mettaient en avant était la crainte que les individus riches n'achetassent une trop grande quantité de terres et ne réunissent entre leurs mains la majeure partie des propriétés, de sorte que la classe pauvre aurait ainsi cultivé non pour elle, mais pour ces hommes riches, et serait retombée dans l'état de servage, comme du temps des Tçin et des Wey. Mais la rigueur absurde des édits impériaux en contrariait l'exécution

[1] Cette somme représenterait aujourd'hui environ 37,500 francs, l'enfilade de mille deniers étant supposée équivalente à l'once d'argent, et celle-ci représentant 7 francs 50 centimes au taux du change à Canton. L'once des Thang différait peu de l'once actuelle, comme on l'a vu.

dans les provinces un peu éloignées de la cour. Je citerai ici une note de Ma-touan-lin qui offre assez d'intérêt en montrant sa manière d'envisager la question.

« Ceux qui gouvernèrent ensuite, dit-il, ne surent « pas administrer la fortune publique [1], de manière « à égaliser la condition du riche et du pauvre; seu- « lement ils désiraient empêcher les violences des « hommes puissants. Quant à l'accaparement des « propriétés, que le gouvernement empêche le « peuple d'usurper les terres, certainement cela « se peut; mais empêcher le peuple d'accumu- « ler la monnaie, ceci n'est-il pas excessif? Ceux « qui achètent des terres ont la pensée d'en réu- « nir beaucoup; alors il convient que les gouver- « nants établissent une règle pour empêcher l'ex- « tension de leurs propriétés. Ceux qui amassent « la monnaie ont la pensée de la faire circuler; « alors ce n'est pas la peine que les gouvernants « établissent une règle pour leur apprendre à aug- « menter leurs richesses. Maintenant, par la raison « que la monnaie était chère et les choses vénales « à bon compte, on établit un édit prohibitif contre « l'accumulation de la monnaie. Alors, quand la « monnaie est chère et les choses vénales à vil « prix, c'est une nouvelle dont se réjouissent ceux « qui cachent les métaux précieux et cherchent leur « profit. Ce que les hommes rejettent, moi je le « prends; qui n'aurait pas cette pensée? En réalité

[1] Liv. VIII, page 41.

« on ne peut proposer un moyen prohibitif qui ne « fait qu'exciter. C'est seulement ouvrir la porte à « la dénonciation, et alors s'accroissent le trouble « et la confusion. »

« En 821 (kiv. VIII, page 41), d'après les histo- « riens cités par Ma-touan-lin, la cour impériale « vendit de l'or; l'argent diminua de prix; dix onces « de ce métal ne valurent plus que comme une once « dans les échanges. Pour la vente du sel et du riz, « ce qui valait auparavant 100 pièces de cuivre n'en « valut plus que 7 ou 8. Des châtiments furent « prescrits par le gouvernement pour empêcher « cette diminution du prix des denrées; mais cette « mesure n'eut aucun succès. Chaque millier de « pièces ne représenta plus que la valeur représentée « auparavant par 80 pièces. »

Ce passage est copié littéralement du texte. Si le fait qui s'y trouve rapporté est exact, tout ceci ne dut pas dépasser les limites du district de la cour; et là seulement l'émission d'une certaine quantité d'or put opérer un effet aussi rapide sur le prix des autres métaux. Si la Chine avait eu alors assez d'or et d'argent exploités pour en faire sa monnaie, l'inaltérabilité de ces deux métaux les aurait fait préférer pour l'usage général au cuivre, qui s'oxyde et s'use rapidement. Au lieu de cela, on trouve en 825 de nouveaux édits contre ceux qui détruisent la monnaie de cuivre pour fondre des statues du dieu Fo, et ce délit est puni de la même peine que le faux-monnayage. En 829 un autre

règlement fut établi, d'après lequel il fut permis d'employer, pour la confection des statues du dieu Fo, l'or, l'argent, le plomb, l'étain et le laiton, que les relations avec la Perse avaient fait connaître aux Chinois; mais on ne put se servir de cuivre que pour les clous et autres petits détails de ces statues. La peine de mort fut de nouveau décrétée contre les faux-monnayeurs; et par chaque 1000 *tsien* de fausse monnaie qu'il ferait découvrir à l'autorité, le dénonciateur dut recevoir 5000 *tsien* en récompense.

En 830 parut un second règlement sur la quantité de monnaie de cuivre qui pourrait exister dans les domiciles des particuliers. Chaque individu ne dut avoir chez lui que 7000 *min* au plus[1]. A ceux qui en avaient 100,000 il fut accordé un an pour les écouler hors de leur maison; ceux qui en avaient 200,000 obtinrent un délai de deux ans[2]. Enfin, dans les transactions où la valeur de l'objet vendu montait à plus de 100 *min* (750 francs, d'après le cours actuel), la moitié du prix dut être payée en soie, en riz, en millet. De tout ceci il

[1] Le *min* étant pris pour le *kouan* ou l'enfilade de mille deniers, et représentant aujourd'hui 7 francs 50 centimes, à Canton, 7,000 *min* correspondraient à 52,500 francs.

[2] Ce règlement sur la quantité de monnaie de cuivre que chacun pouvait posséder était bien moins sévère que celui de l'an 817. Ce premier règlement n'avait donc pu être exécuté, à cause même de son excessive rigueur. C'est ce qui arrive aujourd'hui à la Chine pour beaucoup d'édits impériaux que les mandarins modifient à leur volonté.

résulte évidemment que les valeurs métalliques étaient très-rares, que conséquemment l'émission d'or faite en 821 par l'empereur Mo-tsong fut de courte durée et ne put produire quelque effet sensible au delà du district de la cour. Comment, en effet, pourrait-on concevoir que les gouvernants chinois aient voulu rester dans le plus grand embarras financier pour conserver entre leurs mains des masses d'or et d'argent tout à fait inutiles? il faudrait leur supposer une avarice absurde; et, suivant moi, il est bien plus naturel de réduire à des quantités peu considérables les masses d'or et d'argent que les historiens attribuent souvent au trésor de la cour. Nous avons vu déjà plus d'une fois, dans le cours de ce mémoire, combien il faut se défier de l'exagération chinoise dès qu'il s'agit de nombres ou de proportions exactes.

En 836 la fonte annuelle des pièces de cuivre ne dépassait pas 100,000 enfilades. Avec cette réduction de la fonte annuelle, la monnaie d'étain reparut dans le Ho-tong, et la monnaie de cuivre était rare. Quoiqu'il eût été défendu au peuple de fabriquer en cuivre des objets mobiliers, le commerce de ces objets se faisait presque ouvertement dans les districts du Kiang, du Hoai et au midi des monts Ling (dans le midi de la Chine). Le cuivre nécessaire à cette fabrication s'obtenait toujours en fondant la monnaie de cuivre, et dans ce genre d'industrie on doublait son capital. L'empereur Wen-tsong, qui régnait à cette époque, fut obligé de permettre que

dans les villages on se servît à volonté, comme moyen d'échange, de monnaie métallique ou de grains. Sous ce même prince, les défenses contre les fabricants d'ustensiles ou de statues en cuivre furent renouvelées, et le nombre des fours à fondre la monnaie fut augmenté. Vers ce temps les mines de l'empire produisaient annuellement 266,000 *kin* de cuivre (environ 140,000 kil.[1]). Or les 1000 pièces, ou le *min* des pièces dites *kay-yuen*, pesaient 6^{kin}25, comme nous l'avons vu; et la nouvelle monnaie paraît avoir été du même poids ou d'un poids peu différent. Les 100,000 *min* fabriqués annuellement vers 836 devaient donc peser 600,000 *kin* au moins, et, en comparant ce nombre avec la quantité de cuivre exploité, on voit que les pièces ne devaient pas même contenir moitié cuivre. Cette présomption est confirmée par un document extrait du *Chi-ko-tchy*, et cité dans l'*Iu-hai*, lequel indique que, vers l'an 810, on extrayait des mines de la Chine 12,000 *liang* ou onces d'argent, 266,000 *kin* de cuivre, 2,070,000 *kin* d'étain et 50,000 *kin* de fer. Toutefois la proportion de l'étain semble ici trop considérable.

En 841 le besoin du cuivre engagea le gouvernement à dépouiller les monastères ou congrégations religieuses de leurs cloches et de leurs statues,

[1] C'est ainsi que je crois devoir interpréter ce passage : littéralement le texte dit qu'en cinquante ans les mines de l'empire produisaient 266,000 kin. Ceci ne peut se rapporter qu'à la fabrication moyenne de chaque année pendant ces cinquante ans.

qui furent employées à fondre de la monnaie. Suivant les auteurs du temps, on obtint ainsi une telle quantité de cuivre que les ateliers ordinaires ne purent suffire à la conversion de ce cuivre en monnaie. L'officier chargé de la fonte des monnaies, et qui portait le titre d'officier du sel et du fer, parce qu'il était chargé de la perception de l'impôt sur ces deux matières, fut obligé de s'adjoindre des aides; on dut augmenter le nombre des *kien* ou bureaux d'émission de la monnaie, et permettre aux officiers de chaque district d'établir des fonderies. Déjà commençait à se manifester l'esprit de désunion entre les diverses parties de l'empire, et l'insoumission des gouverneurs annonçait la décadence de la dynastie des Thang. Dès ce temps un officier propose que chaque province fonde sa monnaie particulière, marquée du nom de cette province, en observant toutefois que le diamètre de toutes les pièces de l'empire devra être d'un *tsun*, comme la monnaie *kay-yuen-thong-pao*. Depuis 850 jusqu'à la chute des Thang, qui eut lieu vers l'an 900, l'anarchie était générale, et l'histoire ne présente aucun document relatif à la confection de la monnaie, comme elle se tait également sur toutes les autres branches de l'administration. Ma-touan-lin dit seulement qu'on changea souvent la nature des monnaies et qu'elles furent dépréciées.

L'*In-hai* donne quelques indications concernant le nombre des exploitations métalliques en activité sous le long règne de la dynastie des Thang. Mais

ces indications, extraites de compilateurs différents, ne s'accordent pas entre elles et ne sont pas datées exactement. Pour les exploitations ou fonderies de cuivre, on trouve successivement les nombres 93, 63, 46; pour celles d'argent, 58, 36, 84. Quant aux produits de ces exploitations, l'unique évaluation qui soit citée est celle que j'ai rapportée plus haut. On voit dans ce passage que le Kiang-nan ou le pays situé vers l'embouchure du Kiang contenait alors la plus forte partie des exploitations métalliques : entre autres 19 exploitations d'argent, 31 de cuivre, 27 de fer. Dans ce temps le district désigné depuis sous le nom d'Yun-nan devait présenter peu d'exploitations en activité, non plus que le Koei-tcheou, qui en est voisin, et dont les montagnes ont été occupées par des hordes sauvages jusqu'au temps de Khang-hy, en 1700. Ces provinces, éloignées du centre, ne pouvaient qu'être d'un produit très-incertain pour l'état.

Sous les cinq dynasties dites *postérieures*, qui se succédèrent rapidement de l'an 904 à l'an 963, le désordre ne fit qu'augmenter. Généralement le peuple se servait de la monnaie des Thang et d'autres monnaies composées de pièces de différents poids et frappées par les nouveaux empereurs. Ainsi sous les Heou-tçin, dans la période *tien-fo* (938-944), parut une monnaie dont les pièces portaient l'inscription *Tien-fo-yuen-pao* (matière précieuse de *Tien-fo*), et pesaient chacune 2 *chu* $\frac{4}{10}$, comme les pièces dites *hay-yuen-thong-pao;* mais la proportion de cuivre

fut sensiblement diminuée dans la monnaie de *tien-fo*.

En 925, sous les Heou-thang, une ordonnance fut rendue contre les pièces fausses en plomb et en étain; elles furent prohibées, recherchées sévèrement dans le commerce et dans les maisons particulières, et immédiatement détruites. Un officier, dans une requête adressée à ce sujet, déclare que le prix des objets fabriqués en cuivre est toujours très-élevé, le *kien* de cuivre brut valant 200 pièces et le *kien* de cuivre travaillé en valant 400. « De là « résulte, dit-il, que le peuple brise et fond beau- « coup de monnaie pour réaliser un aussi grand bé- « néfice. Il convient d'arrêter le fondage secret de la « monnaie. » Cependant cette différence de prix du cuivre brut au cuivre travaillé n'était pas très-forte, eu égard au déchet dans l'opération du second fondage. Dans ce même temps il fut défendu d'exporter à la fois plus de 500 pièces hors des portes des villes principales.

En 938, sous les Heou-tçin, les mêmes plaintes se renouvelèrent sur la rareté de la monnaie. Un édit déclara qu'il fallait multiplier les ateliers de fondage, et conséquemment, dans les trois cours impériales et les divers districts, il fut accordé une permission générale de fondre la nouvelle monnaie *tien-fo-yuen-pao*, sous la défense expresse d'y mêler du plomb et du fer. Ainsi l'état abandonnait le bénéfice de la fabrication de la monnaie; mais les choses n'en allèrent pas mieux. Les officiers et les

particuliers qui avaient du cuivre et désiraient fondre de la monnaie recevaient bien un modèle régulier et l'indication du poids de chaque pièce, 2 *chu* $\frac{4}{10}$, mais pour des monnaies fondues, il était très-difficile de se conformer au modèle et au poids prescrits. De plus, il avait été permis d'introduire dans le fondage les débris d'objets en cuivre qui ne pouvaient plus servir, et beaucoup de ces objets contenaient une très-forte proportion d'alliage. Après une année d'essai, le gouvernement reprit le privilége de la fonte des monnaies, et, en 939, les fours particuliers durent être fermés.

En 956, sous la cinquième dynastie, celle des Heou-tcheou, l'empereur Chi-tsong déclare, dans une ordonnance, que depuis longtemps l'état n'a pas fondu de monnaies, que beaucoup de pièces ont été retirées de la circulation pour faire des vases et des statues de Fo, que la monnaie est rare. En conséquence des officiers spéciaux furent nommés pour extraire du cuivre des mines et fondre de la monnaie. On prit tous les objets de cuivre appartenant à l'état, tels qu'armes, cloches, battants de cloches, cymbales, sonnettes, etc., et on les convertit en monnaie. De plus, toutes les statues de Fo durent être brisées et portées au trésor impérial dans le délai de cinquante jours. La peine de mort fut décrétée contre quiconque cacherait chez soi plus de 5 *kin* (un peu plus de 5 livres françaises) en cuivre. Pour une quantité moindre de ce métal il y eut d'autres peines moins sévères. Ainsi l'usage

de tout objet mobilier en cuivre dut cesser dans les maisons particulières. Le gouvernement fit seulement une réserve pour les miroirs de cuivre qui avaient été fondus dans un de ses ateliers.

De tous ces édits violents que résulta-t-il? La monnaie devint encore plus rare. Les derniers empereurs de la dynastie des Thang avaient commencé par interdire aux particuliers de garder chez eux au delà d'une certaine somme en monnaie de cuivre, et ensuite ils imposèrent la monnaie circulante dans l'empire. Ce fut un motif puissant pour dénaturer la monnaie et la convertir en ustensiles, en meubles de cuivre, qu'on pouvait ou garder chez soi, ou exporter sans obstacle. Alors les empereurs firent des lois prohibitives sur les objets mobiliers en cuivre comme sur la monnaie. On ne put échapper à ces nouvelles lois qu'en échangeant autant que possible ce cuivre contre des objets précieux achetés à l'étranger; de même qu'en Turquie la fortune de beaucoup de particuliers est toute en objets précieux, qu'on peut cacher plus facilement et soustraire ainsi aux exactions du gouvernement. Le despotisme des princes des cinq dynasties fut encore plus vexatoire que celui des derniers Thang. Nul doute que des prescriptions semblables à celles de l'édit de Chi-tsong devaient être très-imparfaitement exécutées; mais elles détruisaient tout le crédit public et diminuaient étrangement la circulation des matières métalliques. Les monnaies en usage n'étaient ni d'un bon métal ni d'un bon travail; et ainsi,

comme nous l'avons vu, la monnaie *tien-fo-yuen-pao* avait été fondue avec toute espèce d'objets en cuivre. Quand l'état reprit le privilége de la fabrication, il se ménagea toujours un bénéfice considérable, et la contrefaçon fut aussi active. Sous Chi-tsong on trouve quelques traces d'idées raisonnables dans la requête d'un officier, qui propose à l'empereur, 1° que l'état ne gagne rien sur la fabrication de la monnaie, ce qui, dit-il, empêcherait le rognage des pièces pour faire de la fausse monnaie; 2° que l'on supprime l'édit contre la fabrication libre des objets mobiliers en cuivre, cet édit n'ayant d'autre résultat que d'élever le prix de ces objets et encourageant par là la fabrication secrète. Mais Chi-tsong et ses ministres pensaient seulement aux besoins du moment ou au gain qu'ils pouvaient se ménager sur la confection de la monnaie. Les lettrés qui ont écrit l'histoire étaient tous de la secte de Confucius, et comme Chi-tsong persécuta leurs adversaires, les bouddhistes, et fit détruire les statues du dieu Fo, ils ont beaucoup vanté la sagesse de ce prince.

Sous cette dynastie des Heou-tcheou la cour impériale reconnaissait deux espèces de monnaie, l'une de cuivre, l'autre de fer : toutes deux étaient à peu près de même forme et portaient les mêmes caractères. Pour faire 10 deniers il fallait, d'après le règlement impérial, 6 pièces de fer et 4 de cuivre; mais le commerce mit un autre rapport entre les valeurs de ces deux monnaies. En 963, 10 pièces de fer n'en valaient plus qu'une de cuivre. En de-

hors de l'étendue de pays assez limitée où régnèrent successivement les cinq dynasties, les autres provinces de la Chine étaient occupées par différents chefs indépendants, et chacun de ces royaumes fondait sa monnaie, en se conformant sensiblement, pour le poids des pièces, au mode établi par les Thang. La monnaie du Kiang-nan portait pour inscription : *Thang-kouei-thong-pao* (valeur précieuse du royaume de Thang). Dans ce pays régnaient des princes de la dynastie des Heou-thang, lesquels avaient pris le nom de Thang du midi. Dans le Fo-kien, le Sse-tchuen, le Hou-nan, on se servait de monnaie de fer comme de monnaie de cuivre.

En 960 le premier ministre des Heou-tcheou déposa son maître, fonda la dynastie des Soung et créa une nouvelle monnaie de cuivre portant les caractères *soung-yuen-thong-pao* (valeur précieuse de l'avénement des Soung). En 976, dans la période *tay-phing-ching-kouey*, quand toute la Chine fut à peu près soumise à la puissance des Soung, on fondit une monnaie portant les caractères *tay-phing-thong-pao* (valeur précieuse de *Tay-phing*). En 993, dans la période *chun-hua*, on fondit une monnaie intitulée *chun-hua-thong-pao*. Dans la suite l'usage se conserva d'inscrire sur les pièces les deux premiers caractères du nom de la période, en y joignant les deux caractères *thong-pao*.

Avec les Soung commence une nouvelle époque de paix intérieure, et la civilisation matérielle reprend sa marche. On verra, dans la troisième partie

de ce mémoire, les grandes modifications que le développement du commerce introduisit dans le système monétaire des Chinois.

(*La suite à un autre cahier.*)

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Examen de la traduction du *Fo koue ki*, ouvrage posthume de M. Abel-Rémusat, complété par MM. J. Klaproth et C. Landresse.

Il n'appartient pas à un seul homme de faire une science, de créer une étude avec tous ses développements; qu'on suppose le génie le plus prompt à saisir les rapports, le plus habile à en déduire les conséquences, le plus puissant à organiser toutes les parties d'un système, et il ne suffira pas à constituer une science, parce qu'il n'en possédera pas tous les éléments, qu'il n'aura pu en réunir tous les faits : seul, le temps, cette grande donnée de tous les travaux humains, découvre, rassemble les faits. Quand ils ont été recueillis, appréciés, disposés dans leur ordre, soumis aux lois qu'ils ont eux-mêmes révélées, une science est faite. Mais plusieurs générations de savants se sont succédé dans cette tâche immense, et aucun d'eux n'a laissé son nom à la science, aucun ne lui a imposé son au-

torité exclusive; car une science conduite à sa perfection est toujours le travail de plus d'un siècle, le résultat du concours de plusieurs grands esprits. Dans cette longue série d'études, dans ce progrès continuel d'une science qui chaque jour s'accroît de faits jusqu'alors inaperçus, se développe dans un ordre plus suivi, se renouvelle sous une meilleure forme, les travaux mêmes qui ont le plus contribué à hâter ce progrès, bientôt remplacés par d'autres ou plus complets ou plus savants, perdent de leur autorité, de leur intérêt, vieillissent, leurs titres s'oublient, les noms de leurs auteurs s'effacent et disparaissent. Il y a cependant des noms qui ne périssent pas, parce que la science les perpétue avec elle; il y a des travaux qui restent pour servir de monuments à l'histoire de cette science : ce sont ceux des hommes qui l'ont instituée, qui en ont marqué les grandes époques par leurs découvertes, qui l'ont illustrée en lui dévouant leur génie. Rappelé par une condition de sa propre nature vers les origines à mesure qu'il s'en éloigne, l'esprit humain aime surtout à se représenter les premiers efforts qui lui ont ouvert les voies à une science encore inexplorée; il apprécie avec justice, et même avec faveur, le mérite de celui qui a le premier révélé l'existence d'un nouvel ordre de connaissances; mais si à ce mérite, déjà si remarquable, un homme a ajouté celui de mesurer par une puissante conception l'étendue de la science qu'il a découverte, de déterminer par de sûres prévisions les conditions et

l'ordre de ses progrès, d'accomplir une grande partie de ces progrès par ses propres recherches, la place de cet homme est éminente dans la science; aucun nom ne s'y placera plus haut que le sien.

Ces considérations générales ne peuvent être appliquées à des travaux qui les justifient mieux que ceux de M. Abel-Rémusat sur la doctrine et l'histoire du bouddhisme. Il est le premier à faire connaître en Europe le véritable caractère et l'origine réelle de cette religion, et cette découverte est le résultat de ses premières études, la première espérance qu'il donne à la science : la science recueille de son héritage un dernier travail, incomplet, tel qu'est venue l'interrompre la mort, mais un travail destiné à rassembler les notions acquises pendant plus de vingt années par de persévérantes recherches, un travail qui présente comme dans un seul tableau les grands traits de la doctrine philosophique du bouddhisme, les grands événements de son existence politique, les grands mouvements de civilisation opérés par son influence morale; ce travail, que l'illustre savant a préparé par presque toutes les études de sa vie, dans lequel il réunit à ses propres observations celles des autres savants distingués qui ont pris le bouddhisme pour le sujet de leurs méditations, peut être considéré comme le résumé des connaissances aujourd'hui acquises sur cette immense question. C'est un de ces ouvrages qui constatent l'état d'une étude et qui ne périssent qu'avec elle; l'admiration s'y attachera d'autant plus

que le sujet aura été éclairci par de plus nombreuses recherches. On s'étonnera chaque jour davantage de la richesse de l'érudition, de la sagesse des conjectures, du mérite de la critique, de la supériorité du jugement; et, en admirant tant de précieuses qualités, on ne songera peut-être pas à se demander quel âge a vécu cet homme, quels autres travaux il a exécutés.

C'est en vain qu'on prétendrait qu'à recueillir, à interpréter, à introduire dans une autre contrée, dans d'autres temps, dans une autre langue, au milieu d'un autre ordre d'idées, les opinions religieuses et morales d'un peuple, conservées soit dans sa littérature, soit dans ses monuments, le mérite n'est pas le même qu'à rechercher les faits inobservés et épars d'une science dont les éléments et les rapports ne sont point fournis par la tradition, dans l'étude de laquelle il faut découvrir au lieu d'apprendre, conjecturer au lieu de se souvenir. La différence n'est pas telle qu'elle peut paraître d'abord entre l'étude des sciences exactes ou naturelles et celle des sciences morales ou historiques. Celles-ci ne sont pas moins compréhensives dans leurs sujets, moins complexes dans leurs éléments, moins variées dans leurs applications; et l'on peut même ajouter que les faits dont elles se composent sont de leur nature moins constants, soumis à plus de causes d'altération, liés par des rapports plus éloignés ou plus douteux, et nécessairement d'une appréciation plus délicate, qui exige une attention plus

soutenue à ne pas laisser surprendre son jugement par de vaines illusions. Mais s'il est une étude pour laquelle on ne saurait sans injustice admettre cette inégalité de mérite, c'est certainement celle du bouddhisme, qui réunit toutes les conditions et présente le véritable caractère d'une science, c'est-à-dire une multiplicité et une diffusion presque infinies de faits à ramener, par une suite non interrompue de rapports et d'inductions, à travers de grandes étendues de pays et d'immenses espaces de temps, à une unité de principes et d'origine. On ne connaît pas en effet de plus grande question de philosophie et d'histoire dans ce qui s'est conservé jusqu'à nos jours des traditions de l'antique Asie; aucune doctrine religieuse ne s'est perpétuée avec plus de constance depuis un plus grand nombre de siècles, et ne doit peut-être, à en juger par son état présent, s'étendre à une plus longue durée dans l'avenir; aucune cause de civilisation ne s'est répandue plus rapidement, dans des circonstances plus favorables, avec une plus puissante influence, dans de plus vastes contrées, à de plus grandes distances, n'a réuni un plus grand nombre d'hommes sous la même autorité morale, n'a rendu communes à un plus grand nombre de peuples certaines vérités qui sont les principes de leurs mœurs, certaines fictions qui sont les éléments de leur littérature. Le brahmanisme, dans lequel les bouddhistes eux-mêmes nous ont appris à chercher l'origine de leur doctrine, a l'avantage d'une antiquité que nous ne

pouvons même atteindre par nos conjectures; mais il a, dès les plus anciens temps, subi de profondes altérations dans ses dogmes essentiels, et n'a aujourd'hui presque rien retenu de son caractère primitif; soigneux d'effacer les traces de ces altérations, il n'a pas même conservé de traditions sincères sur son antiquité, et l'opposition du bouddhisme produit la seule lumière dont on puisse espérer d'éclairer son histoire : se réservant pour une seule race, évitant le contact de toutes les autres, qu'elle déclare déchues, cette religion, qui n'exerce d'influence extérieure que par ses hérésies, au lieu de se communiquer par le prosélytisme, se retire sans cesse et se réduit aux limites étroites où la circonscrit la loi de Manou. Plus conciliantes, mais d'un ordre moins élevé, les anciennes doctrines religieuses et morales des Chinois n'ont eu, à presque toutes les époques, qu'une action faible et lente sur les nations voisines du céleste empire, qui ont toujours mieux compris les exemples de sa civilisation que les principes de sa philosophie; toutes les fois qu'elles se sont rencontrées en dehors de leurs limites naturelles avec les doctrines indiennes, elles n'ont pu prévaloir contre elles, et lorsque ces doctrines ont fait invasion dans la Chine elle-même, elles ne se sont que faiblement défendues de leur atteinte, gardant le pouvoir politique et la supériorité littéraire, mais leur cédant la puissance morale et la sympathie du peuple, qu'elles n'avaient pu se concilier. Il y a eu en Asie, dans les plus anciens temps, une religion,

celle de Zoroastre, qui n'a peut-être été inférieure au bouddhisme ni par son influence morale, ni par son importance politique, ni par l'étendue des contrées qu'elle s'était soumises, qui lui est certainement supérieure par l'élévation et la simplicité de ses dogmes, par l'antiquité de son origine; mais cette civilisation religieuse, dont les débris jettent encore sur les contrées où elle a existé, des ombres de grandeur et de puissance, périt avec la plus grande partie de ses monuments et de ses livres sacrés, au moment même où nos connaissances historiques commencent à acquérir quelque certitude; ses dernières traditions s'altèrent et se dispersent, et il n'en resterait plus aujourd'hui que le nom et quelques souvenirs douteux, si la science philologique, qui a déjà réparé tant de ruines, n'avait, par un prodigieux effort, retrouvé le sens depuis longtemps perdu des pages éparses et incomplètes conservées jusqu'à ce jour par les derniers sectateurs de Zoroastre; aussi les destinées de cette religion nous sont-elles encore presque entièrement inconnues, et n'est-ce que par des conjectures que nous pouvons pressentir plutôt que nous assurer à quelle haute époque elle s'est mêlée aux éléments des civilisations phrygienne et sémitique, avec quelle puissance elle les a dominées. Les traces de son passage sont partout; on les suit au delà de l'Halys, elles se retrouveraient dans l'Inde supérieure, elles se perdent dans les vastes plaines de l'Asie centrale; mais partout aussi ces traces sont

confuses, à demi effacées, et, avec quelque soin qu'on les recueille, on doit peut-être renoncer à l'espérance de retrouver jamais les routes par lesquelles cette religion, conquérante avec les tribus de cavaliers qui l'ont propagée, a poussé ses invasions jusqu'au delà de l'Euphrate, de déterminer jamais les causes qui, dans des temps incertains, ont étendu sa domination sur les peuples situés au nord de la Sogdiane, et qui avaient été si longtemps les ennemis des provinces ariennes. Une dernière croyance religieuse pourrait entrer en comparaison avec le bouddhisme : son action a été aussi prompte et plus irrésistible parce qu'elle a été violente; elle a occupé d'aussi grands espaces en les traversant par des victoires; profondément unitaire dans son influence comme dans ses dogmes, elle a détruit autant de civilisations que le bouddhisme en a formé; mais à l'islamisme il manque le mérite d'une haute antiquité; nous sommes à peine séparés de ses commencements par quelques siècles. L'étude du bouddhisme n'est point renfermée dans ces étroites limites de temps; elle est vaste comme les contrées auxquelles elle s'applique, diverse comme les nations et les siècles auxquels elle emprunte ses documents : c'est que les destinées du bouddhisme ont été telles qu'aucune autre religion n'en a eu de pareilles. Dissidence religieuse ou opposition politique à son origine, c'est un point encore douteux, le bouddhisme, sorti de la tribu royale des Kchatriyas, se produit d'abord comme une nouvelle secte de la

religion de Brahmâ, dans laquelle avait déjà depuis longtemps péri l'unité de doctrine; à mesure que ses forces croissent et s'étendent, il se sépare de plus en plus des traditions brahmaniques, il formule ses dogmes religieux, compose son système cosmogonique, humilie tout ce qu'il retient du brahmanisme, révoque l'autorité des Védas et lui oppose celle de sa propre révélation; puis, instituant sa loi morale, il se distingue de toutes les autres hétérodoxies par l'audace de ses principes, il efface la distinction des tribus, qui avait jusqu'alors perpétué et consacré celle des races, il proclame l'émancipation religieuse et civile comme une conséquence de l'émancipation spirituelle, il renouvelle la société indienne, et, dans cette conviction qu'aucun pouvoir ne périt sans danger pour ceux qui lui étaient soumis, il substitue à la suprématie des races celle des classes, et à l'autorité de la famille, la seule que reconnût alors le brahmanisme, celle des assemblées religieuses; la hiérarchie devient une nécessité de la discipline; une suprême autorité ecclésiastique est instituée pour assurer la perpétuité et l'unité de la doctrine, et pendant près de dix siècles les bouddhistes s'y réfèrent de toutes les parties de l'Inde, de la Bactriane et de l'Asie centrale; car dès le second ou le troisième siècle de son existence, déjà répandue dans les régions moyenne et supérieure de l'Inde, où le brahmanisme lui avait préparé les voies, la loi religieuse de Bouddha avait été portée par le zèle de plusieurs *arhat*, dans le Kachmir, dans

le Gândhâra, dans l'Aparânta, dans l'Oudyâna, dans le Yavanadêça et dans d'autres pays à l'ouest de l'Indus. Trouvant moins d'opposition dans ces contrées, d'où le brahmanisme commençait déjà à se retirer, elle y exerce plus fortement sa domination, elle les peuple de ses traditions et de ses monuments, elle y établit un nouveau centre de puissance, et y assemble, sous le règne de Kanichka, un grand concile, dans lequel se rédige la troisième et dernière collection des écritures sacrées. Vers ce temps elle rencontre, dans les mêmes régions, les premières tribus scythiques jetées dans la Bactriane et dans l'Inde par le grand mouvement de migration armée qu'avait opéré le déplacement des tribus turques, repoussées elles-mêmes par les armes de la dynastie chinoise des Han; elle reçoit ces populations nouvelles avec une civilisation plus avancée qui ajoute aux moyens de leur puissance, avec des doctrines religieuses d'un caractère moins héroïque, mais plus conciliant, d'une spiritualité plus élevée, qui deviennent le lien commun des peuples conquis et des tribus conquérantes; dès lors, se mêlant plus intimement à l'existence politique de ces tribus, elle se répand partout avec elles, ou accompagnant leurs invasions, dont elle modère les excès, ou se faisant recevoir à la suite de leurs légations, dont le succès est dû plus d'une fois au talent et à l'expérience de ses religieux; habile également à se conformer aux usages des peuples et à modifier leurs mœurs par son autorité et ses exemples, elle sort des villes et des

monastères pour habiter sous les tentes des Youechi, descend avec leurs armées jusqu'aux bouches de l'Indus, occupe l'Arachosie, passe à l'ouest de la Bactriane, traverse les déserts du Kharizm et ne s'arrête que dans la Perse, ou bien, s'avançant de la Sogdiane au nord de la mer Caspienne, elle suit les migrations des tribus hunniques jusque sur les bords du Pont-Euxin; elle profite des alliances et des rapports politiques, qu'elle rend plus faciles et plus réguliers, pour répandre son influence dans les diverses parties de l'Asie centrale, et bientôt pour pénétrer jusque dans l'intérieur de l'empire chinois; elle fait prévaloir ses doctrines et la civilisation indienne chez les Khasas, à Khotan, dans le pays des Kouei-tseu et jusque chez les Leou-lan, aux environs du lac de Lob; elle fonde des villes et des temples dans des contrées qui ne seront plus habitées, depuis longtemps envahies par les sables, qui y ont effacé ses traces et recouvert ses monuments; de là elle s'avance au nord pour rencontrer les tribus turques et les autres peuples nomades qui descendent de la haute Asie, et, d'abord tolérée plutôt qu'adoptée par leurs chefs, elle envahit à leur suite les provinces occidentales de la Chine, passe avec eux des camps dans les villes, y enseigne ses dogmes religieux, y établit son culte, y fonde des monastères, y traduit les textes sacrés que des missions vont recueillir dans l'Asie centrale ou dans l'Inde supérieure; et enfin, lorsque, se retirant devant le brahmanisme, Bôdhidharma, le dernier de

ses pontifes, abandonne l'Inde, elle l'accueille dans ses établissements religieux de la Chine, et transporte, pour ainsi dire, dans cette contrée le siége de son autorité. Dès ce moment, croissant en succès, s'élevant dans la considération publique, et, attachée à la cour par des titres pompeux, comme l'étaient les princes tributaires ou réfugiés, elle jouit d'une faveur presque constante sous les Thang et les Soung, elle est exaltée par les princes mongols, elle monte sur le trône impérial avec le chef de la dynastie des Ming. A cette époque de haute prospérité il y avait déjà près de dix siècles qu'elle avait pénétré au nord de la Chine dans les royaumes de Pe tsi, de Sin lo et de San han, s'était avancée jusqu'au Japon, et, après avoir atteint pour ainsi dire les limites du monde connu, avait visité, avec un religieux originaire du Kipin, ainsi le rapportait la tradition, le pays de Fou sang, cette dernière terre de l'Orient, qui, de même que les Hespérides, n'a pas encore été retrouvée. C'est là le premier période de l'existence du bouddhisme, telle que je la conçois, celui pendant lequel il se répand jusqu'aux deux extrémités de l'Asie sans se diviser, éprouve sa doctrine contre toutes les sectes religieuses de l'Inde et des régions voisines, sans rien concéder à leurs principes; explique ses livres dans plusieurs langues sans en altérer le texte, étend sa hiérarchie sans affaiblir sa discipline, dans toutes les contrées se tournant vers l'Inde comme vers sa patrie, attendant de l'autorité suprême qui y réside le conseil et la décision.

Lorsque des causes qui nous sont encore inconnues, mais qui paraissent être étrangères et antérieures à la persécution suscitée par les brahmanes, probablement des dissensions religieuses, ont affaibli le bouddhisme dans le Madhyadêça, ont détourné la vénération des peuples des contrées où s'était accomplie la vie religieuse de Çâkya, ont dispersé ses sectateurs en présence des brahmanes, qui commencent à se réunir sous l'influence des nouvelles sectes, l'unité de direction religieuse cesse d'exister dans le bouddhisme; une dissidence qui n'est pas un schisme, parce qu'il n'y a plus d'autorité, se produit entre ses sectateurs de l'Inde septentrionale et ceux de l'Inde méridionale; l'île de Ceylan, qui avait reçu, trois siècles avant notre ère, la loi de Bouddha, apportée par un fils du roi Dharmâçôka, et qui plus tard était devenue pour ainsi dire la métropole religieuse de la péninsule ultérieure de l'Inde, où elle avait introduit cette doctrine, l'île de Ceylan conserve l'ancienne rédaction des écritures, celle qui avait été promulguée à Pâtaliputra, et ses religieux, dépositaires fidèles de ce trésor littéraire, l'accroissent et l'enrichissent par des recherches dans l'Inde centrale, le préservent de toute altération en en perpétuant le sens dans leurs commentaires. Cependant le bouddhisme s'éteint lentement dans le Madhyadêça, soit par sa propre langueur, soit sous une implacable persécution dont les commencements sont incertains, mais qui n'avait pas encore cessé au onzième siècle de notre ère; en

même temps il disparaît de la Bactriane, de la Sogdiane et des bords de l'Indus, dissipé par les invasions successives des armées musulmanes : une contrée, que ses montagnes avaient jusqu'alors séparée du commerce des peuples voisins, et comme défendue de leur civilisation et de leurs armes, offrait un refuge assuré aux bouddhistes fugitifs, dont les premières colonies y sont reçues vers le VIIe siècle. Accueilli avec faveur dans le Tibet, le bouddhisme y appelle ses sectateurs de toutes les parties de l'Inde supérieure, se mêle plus intimement que dans les autres contrées aux mœurs et aux traditions de l'ancien culte national, traduit ses livres en langue vulgaire, couvre les montagnes de ses monastères, habitue le peuple à l'autorité ecclésiastique, et là où il avait cherché un asile, établit le siége d'une domination si puissante qu'au Xe siècle le pouvoir royal succombe dans les efforts qu'il fait pour l'anéantir. Mais ce n'était plus la doctrine primitive, ce n'étaient plus ses anciens textes; dès avant l'époque de la dispersion des bouddhistes, des dissidences de plusieurs de leurs maîtres spirituels, des concessions

[1] Ces causes ne sont indiquées dans aucun livre bouddhique que je connaisse, mais leurs déplorables effets sont annoncés sous forme de prophétie par Môggaliputtathêrô dans le Mahâvamsa. Il est présumable que ces causes de destruction n'étaient pas extérieures, puisque les auteurs bouddhistes les ont couvertes de leur silence; les controverses religieuses qui, dès le premier siècle avant notre ère, avaient divisé les bouddhistes en dix-huit sectes s'étaient sans doute, six siècles plus tard, transformées en luttes violentes, peut-être en dissensions politiques.

que d'autres avaient faites à la puissance envahissante du brahmanisme, il s'était formé, dans certaines contrées de l'Inde septentrionale, sans doute par des accroissements successifs, un nouveau corps d'écritures, rédigé en sanscrit, qui contenait presque la même matière que les précédentes éditions, qui avait conservé les mêmes formules, mais dans lequel une nouvelle rédaction, qui n'avait respecté ni les divisions, ni les titres des précédentes, avait introduit des livres d'un âge inférieur, d'une origine suspecte, des textes interpolés, dont les enseignements, contraires aux traditions religieuses du bouddhisme, révélaient le dessein de concilier ses doctrines philosophiques avec celles des shaivites, de rattacher par une suite de légendes l'existence cosmogonique et humaine de ses saints personnages aux créations bizarres et récentes de la mythologie des Tantra. Telles étaient les autorités qu'avaient reconnues les bouddhistes du Tibet, telles étaient les doctrines qu'ils nomment aujourd'hui primitives, tant elles se sont altérées dans les siècles suivants sous l'influence de nouvelles conceptions philosophiques, introduites cette fois encore par des religieux venus de l'Inde. Dans ce continuel progrès d'altération des dogmes, la discipline se perpétue sans variation, sans affaiblissement; elle assure au bouddhisme l'autorité dans l'ordre moral, la domination dans l'ordre politique; l'extension de la puissance tibétaine dans l'Asie centrale n'est pour ainsi dire qu'une mission armée du bouddhisme, qui se renouvelle

dans tous les lieux qu'il avait précédemment visités, qui s'impose partout où il n'avait pas encore pénétré. Dès ce moment tous les peuples qui paraissent dans l'Asie moyenne et dans la Chine septentrionale, comme pour y essayer successivement leurs armes et leurs civilisations, se soumettent avec empressement à la loi de Bouddha, reçoivent avec respect les institutions religieuses et les livres sacrés que le Tibet leur envoie. Plus tard le bouddhisme partage avec la religion chrétienne le danger et la gloire d'arrêter les ravages des invasions mongoles; seul il a le mérite de les réparer autant qu'ils peuvent l'être, en introduisant dans les mœurs du peuple mongol et dans le conseil de ses empereurs ces principes d'humanité, de conciliation et de bienveillance universelle qui sont propres à sa morale; il s'assure dès lors sur l'esprit de ce peuple la haute influence qu'il a conservée jusqu'à ce jour; il obtient de la faveur d'un des descendants de Tchinggis une aumône vraiment impériale, la cession du Tibet et la permission de relever dans ce pays cette suprême autorité ecclésiastique dont la direction lui avait manqué pendant plus de sept siècles; il renouvelle les prodiges de ses premiers temps; il entre dans les vastes déserts de la haute Asie; il fonde de grands édifices religieux, de somptueuses résidences, dans des contrées où l'on n'avait encore habité que sous les tentes, où l'on est aujourd'hui même étonné de rencontrer des ruines. Au nord sa marche est sans obstacles; à l'occident ses progrès ne s'arrêtent que

devant ceux de l'islamisme; la chute même de la dynastie dont il avait partagé la puissance ne sert qu'à le répandre plus rapidement, entraîné dans la retraite des tribus mongoles jusqu'à des distances où il ne s'était pas encore avancé. Dans les siècles suivants il traverse l'Asie centrale par de nouvelles routes, pénètre avec les Euhleut dans les steppes qui séparent l'Asie de l'Europe, et s'arrête avec eux sur les bords du Volga, d'où il reporte aujourd'hui encore ses souvenirs et sa vénération vers les contrées qui ont été à diverses époques le siége de sa puissance. Dans ce second âge du bouddhisme l'unité de tradition ne se conserve plus; l'autorité se divise; Ceylan et le Tibet, qui la recueillent, n'entretiennent point de rapports, non pas cependant que ces deux contrées contestent respectivement leurs prétentions, elles les ignorent, séparées par toute la largeur de l'Inde, d'où s'est retirée la religion bouddhique; la Chine, plus jalouse de la domination politique que de la suprématie religieuse, les consulte tour à tour, sans s'occuper de les concilier ni même de les opposer entre elles. Telle a été l'existence du bouddhisme, répandue dans de vastes contrées, mêlée aux mœurs les plus diverses, engagée dans de grands événements politiques, souvent glorieuse et puissante, presque toujours paisible et utile, constamment entretenue et honorée par l'étude. Car c'est le caractère éminent de cette croyance, et peut-être la cause de ses grands succès, de s'assurer sur les esprits une double in-

fluence, d'introduire chez les peuples nouveaux qui se soumettent à elle la culture littéraire en même temps que les doctrines religieuses, de leur rendre pour ainsi dire son autorité toujours présente dans une littérature qui en perpétue les décisions et les exemples, de les intéresser à la conservation de ses anciennes traditions en les faisant passer dans leur langue et dans leur histoire. Dans quelque contrée qu'il pénètre, le bouddhisme porte avec lui ses écritures et la langue de l'Inde, dans laquelle elles furent révélées; partout où il établit sa domination il développe l'étude ou enrichit le fonds des langues nationales, fait naître une littérature seulement de la traduction et de l'interprétation de ses textes, consacre de grandes associations religieuses au soin d'en conserver le dépôt. Sans cesse enrichies par l'étude, ces littératures se sont accrues jusqu'à d'immenses proportions, et ont absorbé, dans la forme dogmatique qui leur est propre, tous les éléments des connaissances humaines, de manière à ne laisser en dehors de leur cercle rien de ce qui peut intéresser l'esprit, à n'y rien admettre qui n'ait pour ainsi dire reçu la sanction religieuse. Ainsi se sont accumulées ces masses énormes d'encyclopédies canoniques, qui présentent, dans le large système de leur composition, le tableau presque complet des civilisations auxquelles elles appartiennent. Mais où se produit surtout le caractère d'universalité du bouddhisme, c'est dans l'étendue de sa littérature historique, dont les monuments

sont si nombreux et les témoignages si importants; et cependant il ne s'en est conservé qu'une partie : on ne cite pas encore un seul de ses livres sacrés qu'il ait perdu, une seule de ses autorités qu'il regrette; mais dès les premières recherches on est averti, par les débris mêmes que l'on recueille, de la ruine de ses grands monuments historiques, de ceux qui rappelaient ses plus anciens temps. Dans toutes les contrées et depuis ses premiers siècles, soigneux de recueillir son passé et de le transmettre à son avenir, soit comme un enseignement, soit comme une tradition de grandeur et de puissance, le bouddhisme, que les distances ne peuvent rendre étranger à sa patrie, porte chez tous les peuples qu'il visite le souvenir fidèle des événements auxquels il s'est mêlé dans l'Inde centrale, leur fait adopter pour ainsi dire son histoire en même temps que ses croyances, l'enseigne à leur littérature naissante, l'impose à leur zèle religieux; ou bien, s'il rencontre une civilisation antique et puissante qui soit trop attachée au souvenir de ses origines pour accepter les siennes, il essaye du moins de lui en faire accueillir l'étude, et, trouvant une langue répandue dans de grandes contrées, une littérature cultivée depuis plusieurs siècles, il leur confie comme un précieux dépôt l'histoire de ses anciens temps. Chez les peuples qui attendent de lui les premiers éléments littéraires, son action, sans obstacles comme sans secours, est plus puissante et plus prompte; sa parole, la seule qu'ils connaissent,

a toute son autorité et obtient toute leur foi; de leurs traditions nationales, qu'il rassemble avec soin et dans lesquelles il introduit ses propres traditions par d'ingénieuses légendes, il forme les prolégomènes de leurs annales, fabuleuses compositions auxquelles il donne plus d'autorité religieuse que de vraisemblance historique; puis, poursuivant son œuvre à partir des temps qu'il vient éclairer de sa lumière en associant ses destinées à celles de ces peuples, il continue pour ainsi dire son histoire dans la leur, en recueille fidèlement les faits, et, sans renoncer entièrement à l'emploi de sa mythologie pour les expliquer et les orner, retrace avec une naïve exactitude des événements auxquels il n'est plus étranger, qu'il a en grande partie préparés ou dirigés par son influence. Ainsi ces peuples lui doivent toute leur histoire, depuis leur antiquité qu'il retrouve ou qu'il crée, jusqu'à leurs temps modernes, qui ne se perpétuent pour ainsi dire que dans ses témoignages. Il n'est plus permis de douter que les états puissants qui se partageaient les vastes régions de la Bactriane et de l'Asie centrale, dans les premiers siècles de notre ère, n'eussent reçu du bouddhisme, dont ils avaient accueilli la loi religieuse et les enseignements littéraires, des livres historiques d'une composition à peu près semblable à celle des *pourâna*, qui présentaient les antiques traditions de ces contrées, reproduites dans leurs principaux traits et à peine voilées par les merveilleuses légendes que la piété y avait répandues; on

peut même présumer que dans le cours de plus de sept siècles ces chroniques, continuées jusqu'à des temps où les fictions devaient s'effacer devant la certitude des faits, se sont renouvelées dans leur forme en s'étendant dans leurs proportions, et que, semblables à ces antiques *stûpa* que le bouddhisme a dans les mêmes contrées reconstruits plus d'une fois avec leurs propres ruines, ces compositions se sont perpétuées en se transformant dans plusieurs rédactions successives, jusqu'au moment où elles ont péri, avec tous les autres monuments de la civilisation qui les avait produites, dans ce grand tourbillon des invasions turques qui dissipa la puissance des tribus hunniques. Deux siècles plus tard, lorsque se fut apaisé ce mouvement, et que les peuples de race turque se furent assis dans les régions de l'Asie moyenne, ceux qui s'étaient le moins avancé à l'occident, et en particulier les Ouigours, qui s'étaient mêlés aux Tang hiang, adoptèrent les doctrines religieuses et la littérature du bouddhisme, et, comme tous les peuples qui se reposent, occupés du soin de retrouver et de fixer le souvenir de leurs origines, de leurs accroissements, des vicissitudes de leur vie active, rédigèrent, sous l'influence de leurs anciennes traditions et de leurs nouvelles croyances, des annales dans lesquelles le bouddhisme, réduit aux limites de ses temps historiques, dut occuper encore une grande place, à raison des rapports de diverse nature qu'il avait fait naître ou entretenus entre ces peuples et le Tibet, devenu le siége d'une

grande puissance politique et religieuse : aussi avec ces annales périt sans doute une notable partie de l'histoire de l'Asie centrale au moyen âge, lorsque l'islamisme, dont tout le zèle tend à effacer les traditions antérieures à son avénement, fut imposé à ces peuples par la volonté des princes mongols issus de Tchaghatai. Ce sont là d'irréparables pertes, dont on n'apprécierait pas toute l'étendue, si l'on ne se rappelait que le bouddhisme s'est rencontré à diverses époques de son existence avec les religions les plus célèbres de l'Asie et de l'Europe, avec celle de Zoroastre dans la Bactriane et dans la Perse, avec celle des Grecs dans l'Inde occidentale, avec le christianisme des Nestoriens et avec la foi musulmane dans l'Asie centrale, avec toutes les sectes et les dissidences de l'ancien brahmanisme dans les diverses parties de l'Inde. De toutes ces religions il n'en est pas une seule sans doute qui n'eût emprunté aux monuments historiques que le bouddhisme a perdus, une page pour éclaircir une partie obscure ou réparer une lacune de ses propres annales. Si nos regrets n'étaient assez justifiés par l'intérêt qui s'attache aux débris mêmes que nous avons recueillis de ces monuments, ils le seraient certainement par l'étude des importants ouvrages dans lesquels s'est conservée l'histoire des contrées où le bouddhisme a jusqu'à présent maintenu sa puissance. Les anciens livres de Ceylan, les grandes chroniques des Barmans et des Siamois, les volumineux recueils de traditions du Tibet, les *pourâna*

du Népal, forment un ensemble de documents historiques tels qu'aucune autre civilisation religieuse ne pourrait en rassembler de plus nombreux ni de plus authentiques dans les contrées soumises à son influence; et cependant ce prodigieux ensemble doit s'accroître encore des immenses trésors que les littératures de la Mongolie et de la Chine réservent à l'étude comparée de l'histoire de cette religion. Dans le céleste empire, il est vrai, les annales publiques n'appartiennent pas au bouddhisme; le droit de les rédiger et d'en promulguer l'autorité est un des attributs de la puissance politique: mais le bouddhisme obtient dans ces annales une part égale à celle qu'il a eue aux événements, et cette participation n'a jamais été sans importance; il est souvent intervenu dans les affaires publiques; il a pénétré plus d'une fois dans le palais impérial et dans le conseil suprême; il a contribué à étendre les relations extérieures de l'empire et les a éclairées des renseignements que lui apportaient ses communications lointaines sur la position et la puissance des états, sur les mœurs et les intérêts des peuples. Il n'a d'ailleurs négligé dans aucun temps de rassembler les faits de son histoire domestique, de conserver le souvenir de ses grandes fondations religieuses, des modifications survenues dans sa hiérarchie, dans ses honneurs, dans sa discipline et dans ses pratiques, de perpétuer dans ses livres ses controverses dogmatiques avec le bouddhisme des autres contrées, d'écrire la vie de ses saints per-

sonnages et de ses plus éminents dignitaires, de rédiger le récit des grandes missions qu'il a, sous plusieurs dynasties successives, envoyées dans l'Inde et dans les contrées occidentales pour y recueillir des textes, des reliques et des traditions sur les lieux saints, pour renouveler à leur source la pureté de ses croyances. Il ne faut pas oublier que c'est dans ces documents d'une inestimable richesse que le bouddhisme trouve les bases les plus certaines de la chronologie de ses anciens temps, les témoignages les plus sincères et les plus irrécusables sur sa condition politique et religieuse dans l'Inde et dans les régions voisines, pendant les siècles qui forment son moyen âge, les moyens de critique les plus sûrs pour apprécier l'authenticité de ses livres et de ses traditions, et les indications même les plus précises ou plutôt les seules suffisantes pour reconnaître l'étendue des pertes qu'a faites son histoire, et pour les réparer comme elles peuvent l'être, en rassemblant les débris qui les signalent. Tels sont les éminents services que le bouddhisme attend de la littérature chinoise, et qu'elle seule peut lui rendre, parce que, depuis plus de seize siècles, la Chine, ce grand témoin de toute l'Asie, assiste aux controverses religieuses et aux luttes politiques du bouddhisme sans être affectée de leurs divers succès, et que l'histoire chinoise, indépendante par son origine et par ses principes de l'autorité de cette croyance, ne se renouvelle pas avec elle, ne suit point ses variations, ne se dissipe pas en même

temps que ses titres historiques, mais, après avoir recueilli les faits qui l'intéressent, les conserve et les perpétue, frappés pour ainsi dire de la marque indélébile d'une date certaine.

C'est là l'énorme masse de matériaux que devra remuer la science européenne pour établir le premier ordre de ses recherches dans cette étude d'une étendue presque illimitée, où une excessive richesse se rencontre avec une extrême pénurie, où l'embarras naît à la fois de l'abondance de certains éléments et de l'absence de quelques autres, où les contradictions jettent encore moins d'incertitude que les fausses apparences d'une concordance qui n'existe pas. C'est en effet une grande entreprise, pleine de travail, où les difficultés sont partout présentes, et dans laquelle les efforts de la science attendent le secours du temps, que de réunir dans le même examen et comme sous une seule vue, les traditions religieuses, les littératures et les histoires de tant de peuples, doctrines, productions, monuments du bouddhisme, qui le représentent dans ses principes et dans sa double influence morale et politique, de faire sortir l'ordre de la confusion de ce grand ensemble, d'assigner à chaque fait son mérite, son origine, ses rapports, son âge, sa place dans la suite des événements ou dans le développement des idées, de faire prévaloir la critique sur les opinions des peuples et sur la sanction qu'elles reçoivent des siècles, d'élever au milieu de la discordance des témoignages l'autorité d'un jugement

éclairé, de rendre à chaque époque, à chaque contrée les faits qui lui appartiennent, les conceptions qui lui sont propres, de restituer l'histoire des dogmes et de la fortune du bouddhisme dans sa vérité originale, de la recomposer avec certitude dans toutes ses parties et dans tous ses temps, telle qu'elle n'a pas encore été rassemblée de tant de littératures qui en possèdent les éléments. La part de la critique est immense dans une pareille étude, son œuvre est belle, mais difficile à accomplir; sa recherche, toujours sûre, n'avance que lentement, parce qu'elle doit se prémunir contre toutes les surprises et se défier de tous les secours; le terme en est placé au delà de nos prévisions, comme les résultats au delà de nos espérances, parce que le travail de la comparaison double les usages et la valeur des matériaux qu'il rapproche. Mais, quelque variés qu'ils soient dans les particularités et dans les convenances de leur emploi, les procédés de la critique sont si constants dans leurs principes, la méthode qu'ils introduisent est d'une précision si sévère, que l'ordre qui en résulte organise par sa propre force la matière encore incomplète d'une étude, et, sans attendre le rassemblement de tous les faits, s'applique à ceux qu'il trouve réunis, les éclaire de sa lumière, en produit les analogies et les oppositions, indique les connexions interrompues, appelle les faits absents, leur réserve la place qu'ils doivent occuper, et, s'étendant de rapports en rapports, règle toutes les parties et prépare tous

les moyens de la nouvelle étude. Aussi peut-on dès ce moment, avant d'avoir recueilli tous les documents contenus dans les diverses littératures bouddhiques, et sans avoir même présumé ce que peuvent y ajouter ces découvertes imprévues qui surviennent dans toutes les recherches, déterminer avec une précision qui se rapprochera de plus en plus de la certitude, la série des travaux successifs qui doivent éclaircir les différents points de cette immense question, et réduire tous les faits historiques et dogmatiques qu'elle comprend à une concordance réelle et établie avec autorité par la détermination de l'âge relatif des diverses traditions auxquelles ils appartiennent. De toutes les parties du monde bouddhique rassembler avec soin et avec ordre tous les livres qui conservent les dogmes métaphysiques, les principes moraux, les règles disciplinaires, les matières d'histoire ecclésiastique, les doctrines et les formules mystiques de ce grand système religieux, tous les traités de sciences et d'arts qui ont été introduits avec sa littérature ou rédigés sous son influence, toutes les annales, les chroniques et les relations particulières qui peuvent contribuer à la connaissance complète des faits de son histoire; recueillir tous les monuments lapidaires et numismatiques qui rendent témoignage à quelques-uns de ces faits et en fixent avec certitude l'ordre chronologique; préparer cette immense matière pour l'étude, en la classant dans des catalogues et des index analytiques; réunir tous les éléments d'une histoire

littéraire de ces divers ensembles de traditions; dans chacune de ces littératures essayer de déterminer avec le plus de précision possible, à l'aide des renseignements que fournissent l'attribution, la forme, le style et le choix des citations, l'époque de la composition de chacun des livres qu'elle présente; distinguer par des caractères qui ne puissent être méconnus les ouvrages originaux qui ont servi à une littérature entière de texte ou de modèle, et ceux d'un âge postérieur et d'un ordre secondaire qui n'en sont que des développements ou des imitations, les ouvrages d'une exposition simple et antique où rien n'est préparé pour l'apologie ni pour la discussion, et ceux d'une exposition plus précise qui rassemblent et résument pour ainsi dire toutes les forces d'un système; dans celles de ces littératures qui ne se composent que de traductions ou qui empruntent du moins leurs principaux textes à une autre langue, constater l'existence des originaux, l'âge et la sincérité des traductions, leurs transformations, si elles en ont subi, leur mérite particulier, leur utilité relative dans l'étude générale; reconnaître à quelle langue, à quel ensemble de livres, à quel corps de traditions appartiennent ces originaux; dans l'examen des grands recueils bouddhiques des Chinois et des Japonais, les seules nations qui paraissent avoir connu plus d'une rédaction des écritures, mais qui n'ont réussi qu'à les confondre en voulant les concilier, apporter un soin extrême à rechercher la provenance des textes

primitifs, l'origine, l'âge et l'autorité des traducteurs; s'attacher particulièrement à recueillir les fragments de l'ancienne version de l'Indien Bouddhabhadra, les diverses parties de celle de Çikchânanda, originaire de Khotan[1], et à les distinguer des nombreuses traductions rédigées sous les Mongols par des religieux ouigours et tibétains : cette étude particulière étant assez avancée dans chacune des littératures bouddhiques pour qu'il soit possible de réserver toute son attention à celles dont l'originalité est reconnue par le témoignage des autres, ou qui représentent des monuments originaux aujourd'hui perdus, mettre en présence leurs prétentions exclusives au mérite de posséder l'édition primitive des écritures; faire naître le doute et les moyens de l'éclaircir du rapprochement contradictoire de ces rédactions différentes d'une même tradition religieuse reçues avec un égal respect dans diverses contrées comme la propre forme de la révélation de Bouddha; choisir où la foi n'a jamais examiné; distinguer des livres authentiques et des livres supposés là où le respect des peuples ne connaît que l'autorité d'une instruction divine partout également présente; consulter les indications si variées et si difficiles à apprécier qui résultent de la forme litté-

[1] Le premier de ces traducteurs, nommé par les auteurs bouddhiques chinois le *bhikchou Fo tho pa tho lo*, rédigea sa version vers la fin de la dynastie des Tsin, dans les premières années du ve siècle de notre ère; le second, que les mêmes autorités désignent sous le nom de *bhikchou Chi tcha nan tho*, termina sa grande entreprise sous la dynastie des Thang, dans les dernières années du VIIe siècle.

raire, des particularités de la langue, de l'ordre et des divisions de la matière, de l'originalité des doctrines, de la concordance des notions historiques; recueillir de ces circonstances et de leurs rapports avec les traditions généralement admises par les bouddhistes, au sujet de trois collections successives des écritures, les motifs d'une opinion probable, que l'épreuve du temps peut convertir en certitude, sur l'âge relatif de ces différents textes religieux, sur leurs prétentions à une authenticité absolue, sur la convenance de leur attribution à quelqu'une des trois collections canoniques, de celle des textes *pâli* ou *magadhi*, par exemple, à la rédaction publiée par Môggaliputtathérô, à Pâtaliputra, et de celle des textes sanscrits mêlés d'archaïsmes, à la rédaction préparée par Vichnoumitra, dans le Kachmir ou dans le Gândhâra[1]; rechercher à quelle époque, dans quelle partie de l'Inde et par quelles causes celle des rédactions comparées qui peut être considérée comme la plus ancienne a été transformée dans un autre corps de traditions, est passée dans une autre langue, s'est enrichie de nouveaux

[1]. J'indique simplement ici une conjecture que je me réserve d'exposer avec plus de développements, et d'entourer de toutes les preuves qui paraissent l'appuyer, dans un mémoire spécialement consacré à la discussion de ce point important d'histoire littéraire. Il suffit, pour autoriser la première partie de cette conjecture, d'observer que les Chinois reconnaissent expressément que la rédaction des écritures bouddhiques reçue à Ceylan est celle de l'*intronisation*, c'est-à-dire la rédaction compilée à Pâtaliputra sous le règne de Dharmaçôka.

textes; examiner s'il y a lieu de douter que la plus grande partie des livres bouddhiques originaux ait été anéantie dans une persécution suscitée par le célèbre Çankarâtchârya; déterminer à quel temps et à quel état du bouddhisme doit être rapportée chacune des nouvelles divisions successivement introduites dans les écritures, depuis celle des *tripitaka* ou des *trois vases* jusqu'aux dix-huit classes du grand et du petit *yâna;* essayer enfin de reconnaître quelle opposition existait entre les règles des vingt-quatre traités de discipline supposés par les *vradji* expulsés de Vaîçâli, et les prescriptions du *vinaya*, tel qu'il nous est parvenu, entre les doctrines des deux *nikâya* apocryphes qui ont été autrefois approuvés à Ceylan, et celles des grandes collections de *soûtra* réputées authentiques par les bouddhistes orthodoxes [1] : la critique des autorités étant ainsi établie et acquise à la discussion publique par la traduction de tous les textes, instituer la critique des faits et entrer dans un sujet dont tant de travaux n'ont fait que préparer l'étude; suivre et surveiller comme d'un seul regard dans la lecture des

[1] C'est vraisemblablement à l'introduction de ces autorités apocryphes qu'il faut attribuer la dissidence qui éclata, deux siècles après la mission de Mahêndra, entre les Bouddhistes de Ceylan, et qui les sépara en deux sectes, celle de *Mo ho pi ho lo* (de *Mahâvihâra* ou du grand monastère), et celle de *'A po ye khi li* (des monastères de la montagne *Abhayagiri*, et non pas *Abhayaçrî*) : car c'est évidemment de sectes religieuses qu'il faut entendre ce que l'éditeur du *Fo koue ki* paraît avoir rapporté à une nouvelle division des écritures (page 340).

textes quatre ordres de faits distincts, les principes de la doctrine religieuse du bouddhisme, les documents de son histoire ecclésiastique, les indications de ses rapports politiques et de son influence morale sur les peuples, les témoignages certains que peut recueillir de sa littérature l'histoire générale de l'Asie; rassembler ces faits épars dans l'exposition souvent diffuse des textes; les rapporter chacun suivant ses affinités aux divers ordres de recherche, les placer dans des suites continues où ils trouvent nécessairement leurs connexions; épuiser par ce travail toute la matière du bouddhisme pour la réorganiser en la transformant, pour la convertir à l'usage et l'accommoder à la précision de la science européenne; diviser l'étude de cette immense matière dans les grandes questions qui sont indiquées par le rassemblement même des faits; explorer chacune d'elles dans ses plus intimes détails et les dominer d'une vue d'ensemble dans toute l'étendue de leurs généralités, de manière à pouvoir également les rattacher par leurs rapports extérieurs aux diverses connaissances humaines qu'elles intéressent, et les résumer comme en un seul corps de science en liant leurs rapports intérieurs; dans l'ordre où se présentent naturellement ces questions, considérer d'abord quelle valeur historique doit être attribuée aux plus anciennes traditions du bouddhisme sur l'antériorité de son existence à l'avénement de Çâkya, sous quelle influence et à quelles époques ces traditions ont été successi-

vement développées et étendues à des périodes de temps qui n'ont d'autres limites que celles de l'imagination humaine; déterminer les causes qui ont au temps de Çâkya suscité ou renouvelé le bouddhisme, cette grande réforme à laquelle on peut dès à présent reconnaître ce caractère, en se réservant d'examiner si elle a été, dans son principe, religieuse ou sociale; rechercher si ce mouvement avait été préparé dans les siècles précédents par d'autres dissidences religieuses qui eussent annoncé des principes semblables et introduit des modifications non moins essentielles dans les institutions brahmaniques, ou bien si les sectes des Djaîna, des Lôkâyatika et des Tchârvâka, qui ont tant de points de ressemblance avec le bouddhisme, doivent lui rapporter leur origine; apprécier la valeur des emprunts que la religion bouddhique a faits au brahmanisme, ou plutôt des traditions antiques qu'elle en a retenues pour les appliquer à son usage; conjecturer à quel âge et à quel état des doctrines védiques appartient le système de mythologie adopté par le bouddhisme dans ses premiers temps, par quelles additions successives, par quelle étrange confusion ce système si simple et d'un rapport si exact aux anciennes divisions cosmogoniques s'est étendu aux immenses proportions de sa forme actuelle, s'est accru plutôt qu'enrichi de sa variété infinie de divinités locales, de croyances et de légendes populaires, d'images bizarres et ridicules qu'il présente aujourd'hui; reconnaître quels sont les dogmes métaphysiques que

le bouddhisme a pu dériver d'une source antique à laquelle auraient également puisé les systèmes philosophiques du brahmanisme, particulièrement le Sânkhya et le Vaiçêchika; consacrer une étude attentive à suivre la doctrine des trois *yâna* ou *véhicules spirituels* depuis son origine, dans tous ses développements et dans ses applications diverses, jusqu'à sa dernière transformation; rechercher quelles ont été les causes des dissidences qui ont préparé la ruine du bouddhisme dans l'Inde; si ces dissidences ont eu un caractère exclusivement religieux et philosophique, à quelles sectes elles ont donné naissance, si les sectes qui en sont sorties ont existé simultanément et avec une égale autorité dans les diverses parties de l'Inde, ou bien ont été limitées à l'Inde septentrionale, où elles s'étaient formées; sous quelle influence, avec quelles tendances et dans quelle mesure chacune de ces sectes a modifié les traditions primitives, quelles concessions elles ont faites au brahmanisme dans un esprit de conciliation, à quelle époque et par la force de quelles circonstances elles se sont affiliées à la doctrine mystique des *tantra*; examiner par quels rapports ces dissidences et l'affaiblissement du principe de l'unité religieuse se lient aux révolutions qui ont renouvelé les races et changé les grandes divisions politiques de l'Inde, aux modifications qu'elles ont nécessairement introduites dans son état social; estimer quelle a été l'utilité du bouddhisme dans l'ordre moral, quelle a été son influence sur le

maintien ou sur les progrès de la civilisation dans les diverses parties de l'Asie où il a prévalu, quelle a été son intervention dans les communications et les rapports politiques des peuples soumis à son autorité; apprécier quelle est l'étendue et pour ainsi dire la valeur de la culture intellectuelle propre au bouddhisme, par quels caractères elle se distingue de celle du système brahmanique, quels sont ses titres à être considérée comme originale, quelles sont les causes de l'uniformité de son action sur tous les peuples, quelle liberté elle a laissée à l'individualité de la pensée, quel est le mérite de la direction quelle a donnée aux forces et à l'activité de l'esprit humain; considérer quels ont été les intérêts divers ou opposés des quatre grandes classes de la société indienne, attachés à l'existence du bouddhisme, dans quelle mesure chacune d'elles a contribué à sa propagation et a participé à ses avantages; développer la série entière des faits politiques au milieu desquels a passé cette grande révolution des croyances, ce grand mouvement des civilisations; rassembler de toutes les parties de l'Asie les monuments historiques qui subsistent encore, recueillir les débris de ceux qui n'ont pas été conservés à l'étude et à la critique de notre âge; comparer entre elles et confirmer par leur accord ou vérifier par leur opposition des traditions qui n'avaient pas encore été rapprochées, pour former de l'ensemble des événements qu'elles reproduisent comme un grand cadre dans lequel trouvent leur

place, leurs rapports et leur ordre tous les faits de l'histoire particulière du bouddhisme; réunir dans une discussion commune, en appliquant à leur examen les procédés de la critique, tous les témoignages que cette doctrine religieuse a conservés sur ses origines, pour déterminer par une recherche sûre et qui ne laisse point de place au doute, l'époque précise de l'ère de Çâkya, le temps où elle a commencé à être en usage, les causes qui l'ont fait varier successivement de plusieurs siècles chez les diverses nations qui l'ont adoptée comme la base de leur chronologie civile et religieuse; rectifier, à l'aide de cette détermination, les dates des événements les plus importants des premiers siècles du bouddhisme, et particulièrement celles des rédactions des écritures, des règnes d'Açôka et de Kanichka, des missions envoyées dans les contrées occidentales, de la succession des patriarches, des premières dissidences religieuses, des persécutions suscitées par Koumârila et Çankarâtchârya; concilier, en les rappelant à leur concordance réelle ou à l'autorité des plus anciens textes, les nombreuses variations de chronologie qui existent entre les diverses littératures bouddhiques, et, dans chacune de ces littératures, entre les ouvrages de différents siècles; essayer de rapprocher, par des synchronismes ou par des rapports constants qui puissent y suppléer, les traditions des bouddhistes et celles des brahmanes sur l'histoire ancienne de l'Inde; recueillir des livres bouddhiques, et spécialement

des ouvrages de polémique et de controverse, les notions intéressantes qu'ils contiennent et qu'on chercherait vainement dans les autres parties de la littérature indienne, sur l'état du brahmanisme pendant sa longue lutte avec la nouvelle doctrine, sur les principes de sa philosophie à cette haute époque, sur les sectes qui ont diversement modifié son caractère dans le cours de plus de douze siècles; embrasser enfin, dans un ensemble de recherches liées entre elles par la succession des temps, qui s'étendent aux diverses contrées avec les rapports des événements et qui remplissent les lacunes des traditions par les conjectures d'une sage critique, les grands faits du bouddhisme, son origine, ses premiers développements dans l'Inde centrale, ses progrès rapides vers les extrémités opposées de l'Asie, l'ordre, les alliances et les relations des dynasties sous lesquelles il s'est répandu dans l'Inde et dans les régions voisines, les divers succès de ses entreprises, les divers contrastes de sa fortune; persécuté dans le pays où il avait pris naissance, reçu avec respect chez des peuples barbares auxquels il n'était pas destiné; la discussion de ses sectateurs étendant sa domination temporelle, en altérant de plus en plus ses doctrines; sa puissance éclatant par de grands exemples au temps des Mongols; son heureuse influence s'étendant aujourd'hui encore sur de vastes contrées qui égalent la moitié de l'Asie : tel est, si je puis ainsi m'exprimer, l'immense programme de l'étude du bouddhisme, telle est la sé-

rie, qui doit s'agrandir encore, des questions qu'elle présente à résoudre, telle est la succession non interrompue de recherches et la suite d'efforts soutenus qui, avec le concours du temps, porteront cette étude de progrès en progrès au point de perfection qu'elle ne peut manquer d'atteindre. Il est réservé à la science européenne de connaître le bouddhisme comme il ne s'est jamais connu lui-même, de comprendre sa destinée mieux qu'il ne l'a comprise, de dominer d'une plus haute et d'une plus puissante conception toutes ses doctrines et toutes ses vicissitudes. Elle peut d'ailleurs confier au bouddhisme lui-même le soin de préparer cette immense étude, et, pour rendre son œuvre plus facile, rapprocher les diverses branches de la grande famille bouddhique par ses communications si fréquentes dans les anciens temps, les appeler ensemble à la discussion de leurs doctrines religieuses, à la recherche de leurs traditions historiques, à la connaissance réciproque des littératures qui depuis leur séparation se sont formées dans le sein de chacune d'elles sous l'influence des croyances communes; mais seule, au milieu de ces témoignages sans accord et de ces prétentions opposées, elle a la supériorité de jugement nécessaire pour décider avec prudence et pour égaler l'autorité de la décision à son importance. Ce sera le mérite de la science européenne, de rétablir entre les peuples de l'Asie les rapports qui existaient dans l'antiquité, de rappeler à leur origine commune des traditions qui s'étaient

divisées en se répandant et s'étaient méconnues à de trop grandes distances; ainsi lui sera acquise une gloire qu'elle partagera avec les armes d'Alexandre, celle d'ouvrir le monde aux nations.

(*La suite à un prochain numéro.*)

EL-FOROUK الفروق

Le Livre des différences grammaticales et lexicographiques, par *Ismaïl Itakhi*, l'un des savants ottomans les plus distingués du siècle passé et mort l'an 1138 (1725), est peut-être, de tous les ouvrages grammaticaux qui ont été publiés jusqu'à ce jour à Constantinople, le plus utile et dans tous les cas le plus intéressant pour les arabologues européens, puisque c'est à la fois une chrestomathie grammaticale et un traité des synonymes et homonymes arabes. C'est sans doute l'un des ouvrages dont la traduction mérite d'être encouragée de préférence par le Comité de traductions à Londres ou par la Société asiatique à Paris, vu sa grande utilité pour la connaissance approfondie de la grammaire arabe. Il se compose de quatre chapitres : le premier renferme sous le titre vague de رسوم (formes) quelques notions sur la manière d'orthographier différents noms arabes et la manière de les écrire; c'est la partie la plus faible et la plus insignifiante de l'ou-

vrage, aussi ne remplit-elle que 16 pages; la seconde, la plus importante (pag. 17-158), renferme quatre cents articles rangés par ordre alphabétique; c'est la chrestomathie grammaticale : le titre de ce second chapitre est الكلمات المفرده *les mots simples;* le troisième chapitre, qui porte le titre الفوايد, c'est-à-dire *les choses utiles,* renferme soixante-quatre articles, qui se rapportent tous à des finesses de grammaire; le quatrième chapitre enfin contient les synonymes et les homonymes dont tout l'ouvrage est intitulé. Pour appeler l'attention des orientalistes et des traducteurs sur ce petit ouvrage très-utile, je donne ici la liste des synonymes et homonymes, sans l'explication jointe à chacun de ces articles. Ce chapitre mérite d'autant plus l'attention de tous les lexicographes, que les synonymes arabes ont été jusqu'à présent totalement négligés dans tous les dictionnaires arabes, quoique le dictionnaire turc *Lehdjet,* imprimé à Constantinople, en fournisse seul un grand nombre, mais sans explication ou raisonnement quelconque. Les mots dont se compose cette liste n'appartiennent pas tous, comme on le verra, à la même classe, puisque ce sont en partie de véritables synonymes, en partie des mots d'une signification tout à fait opposée, et en partie des homonymes, qui varient seulement par une voyelle. Tels sont *Ssinaat* et *Ssanaat, Durr* et *Dharr, Zill* et *Zell, Dhaaf* et *Dhof, Ardh* et *Irdh,* etc. Plusieurs sont connus; on sait par exemple que *el-Ardh* العَرض signifie la *surface* ou l'*accident,* et *el-*

Irdh العِرض le *point d'honneur* chez les Arabes; cependant l'on ne trouve sous ces deux mots ni l'une ni l'autre de ces deux significations, mais deux autres très-peu connues. A propos de ces homonymes, lesquels ont les mêmes consonnes, mais la première voyelle différente, il est à remarquer que M. le baron Silvestre de Sacy est tout à fait en erreur en disant, dans son Anthologie arabe (page 44), que la signification de المثلّث en grammaire arabe *est un mot qui peut se prononcer indifféremment avec l'une ou l'autre des trois voyelles;* c'est tout au contraire un mot qui, prononcé avec l'une ou l'autre des trois voyelles, a une signification toute différente; ainsi le mot المثلّث signifie en grammaire arabe non pas un mot qui peut se prononcer indifféremment avec l'une ou l'autre des trois voyelles, mais au contraire *un mot à triple sens, selon qu'il est prononcé avec l'une ou l'autre des trois voyelles,* comme par exemple *Senet,* année, *Sinet,* sommeil, *Sonnet,* les paroles et actions du Prophète [1]. — L'ouvrage cité de *Kotrob,* qui se trouve à la Bibliothèque impériale de Vienne, en fait foi. Comme M. de Sacy n'a pas donné dans son Anthologie grammaticale la traduction du sobriquet de Kotrob, j'ajoute ici que

[1] Je n'ai jamais entendu dire que le sens du mot reste toujours le même malgré la différence des voyelles, ce qui serait effectivement contraire au poëme de Kotrob, que je possède. Cependant toutes les fois que l'auteur du Kamous emploie le mot مثلّث, c'est effectivement sans que la différence des voyelles en apporte aucune dans le sens. (*Note de M. S. de Sacy.*)

c'est tout à fait l'ἀκοίμητος des Grecs, un homme qui dort peu, veille les nuits et est levé le premier. Parce que Mohamed, l'auteur de ce *glossaire des mots à triple signification*, était plus matinal que tous ses condisciples, son maître *Sibouyé*, dont les Arabes ont estropié le nom persan en *Sibweih*, lui dit, Tu n'es qu'un *Kotrob*, et le nom lui resta[1]. Au reste les *Kotrob* sont, selon Demiri, une espèce de démons inquiets qui n'ont point de sommeil, dont les femelles s'appellent السعالى *Soali*, et sur lesquels Demiri donne des détails, aussi bien que sur les *Ghouls* ou *Ghailan*, les démons du désert, les *Afrit* ou *Afarit*, les plus méchants des lutins, les autres espèces des *Djinn*, c'est-à-dire des *génies*. Mais pour revenir à Samuel Itakhi, l'auteur du *Forouk*, il est encore l'auteur de plus de cent ouvrages; les titres de vingt-cinq des principaux sont donnés dans la courte notice biographique mise en tête de son commentaire du *Pendnamé*, imprimé à Constantinople. L'impression du *Forouk* (235 pages in-8°) a été terminée à la mi-zilhidjé 1251, c'est-à-dire à la mi-mars 1836. HAMMER-PURGSTALL.

SYNONYMES ARABES.

1. المقدّمة, la préface d'un livre et les prolégomènes d'une science, l'introduction.

[1] *Dictionnaire zoologique* de Demiri, article *Kotrob*.

2. اللَّبس *lebs* (avec un *feth*), la confusion; اللُّبس *lobs* (avec un *dhamm*), l'habit.

3. الفضائل, les excellences; فواضل, les choses superflues.

4. البكى, les pleurs; البكاء, les gémissements.

5. الواسطة, le moyen; الآلة, l'instrument.

6. الحىّ, la tribu dont les individus ont plusieurs pères; القبيلة, la tribu dont tous les individus descendent d'un seul père.

7. الطّريق, le chemin; الصراط, la route.

8. عند, chez; لدى, auprès de.

9. التّلاوة, la lecture suivie, déclamation; القراءة, la simple lecture.

10. العلامة, signe; الخاصة, marque distinctive.

11. الحدّ, *genus proximum*; الخاصة, *differentia ultima*.

12. المبادى les précédents; المقدّمة, les préliminaires.

13. المبهم, le nom indéterminé; النكرة, l'indéfini.

14. الوصف, la qualité d'adjectif; الصفة, le qualificatif.

15. المضمر, renfermé dans l'esprit; المبهم, vague.

16. اسم الجنس, nom de genre; النكرة, le nom indéfini.

17. المصدر, le nom d'action; الحاصل, le produit.

18. السياق, ce qui suit; السباق, ce qui précède.

19. الدليل, preuve; الدال, ce qui prouve.

20. الغم, le chagrin passé; الهم, le chagrin présent ou futur.

21. الاولى, ce qui vaut mieux; الصواب, le mieux.

22. الوقف, la pause; الجزم, le repos.

23. العالم, le savant; العارف, le connaisseur.

24. الجنس, le genre; اسم الجنس, nom générique.

25. الوسط, le milieu; وسَط, le centre.

26. الذّات, la personne; الشّخص, l'individu.

27. الجزء, la particule; البعض, la partie.

28. الضابطة, l'usage; القاعدة, la règle.

29. الباب, le chapitre; الكتاب, le livre.

30. الفرض, la base des devoirs et préceptes, dans un sens plus général que الرّكن, puisque tout ركن est en même temps فرض, mais non *vice versa*.

31. الدّعا, la demande; السوال, la question.

32. الفرق, la différence; التفريق, la séparation.

33. الافتراق, la division; التفرّق, la distinction.

34. الصفة, la qualification; النعت, l'épithète.

35. العلم, la science; المعلوم, le connu.

36. الحجّة, le document; البينة, la démonstration.

37. التبعيض, la marche de la proposition du moindre au plus; التبيين, la marche inverse du plus au moindre.

38. من, *ex;* عن, de.

39. زيدون. Dans ce pluriel de nom, le *waw* représente le cas, et le *noun* le nombre; dans يفعلون, pluriel de verbe, c'est le contraire.

40. العدم, néant; الفنا, anéantissement.

41. التخصيص, la spécification; التوضيح, l'éclaircissement.

42. لا, non; لا, point.

43. الفعل, l'action; العمل, l'acte.

44. المعنى, le sens; المفهوم, ce qui est compris.

45. الحليم, celui qui est doux; الصبور, le patient.

46. المُلك, la possession de tout ce qu'on peut posséder, hommes et choses; المِلك, se dit seulement de la possession des choses irrationnelles.

47. البيان, la déclaration; النطق, la parole.

48. النطق, la parole; القول, ce qui est dit.

49. المثوى, l'hospice; المأوى, la demeure.

50. القِن, l'esclave du côté du père et de la mère; الرق se dit du précédent, mais aussi de celui dont le père ou la mère n'étaient point esclaves.

51. التمنى, le souhait; الاشتها, l'appétit.

52. التّغيير, le changement; التحوّل la translation.

53. الابد, l'Éternel (qui n'a pas eu de commencement); الازل, l'Éternel (qui n'aura point de fin); السرمد, l'Éternel (sous tous les rapports).

54. الجوهر, l'essence; العرض, l'accident.

55. المحروسة, la bien gardée, d'une ville qui n'a point de murs; المحمية, la protégée, se dit au contraire d'une ville enceinte de murailles.

56. ل, particule tantôt employée pour indiquer un but, et tantôt pour se rapporter à ce qui suit.

57. التحريف, l'écriture avec orthographe; التصحيف, l'écriture avec faute d'orthographe.

58. الخالص, non falsifié; الصافى, pur.

59. العظيم, le respecté; الكبير, le grand. L'opposé du dernier est صغير, petit, et du premier حقير, méprisé, vil.

60. الواحد, l'un; المفرّد, l'unique.

61. الجهل البسيط, l'ignorance simple, dans laquelle se trouve celui qui connaît son ignorance; الجهل المركّب, l'ignorance composée, celle de l'homme qui ne sait rien, et ne sait point qu'il est ignorant.

62. الحذف, l'élision; السّلب, la privation.

63. المشابهة, la concordance de son et de sens; المشاكلة, la concordance de son (seulement).

64. اسم تفضيل, nom de comparaison; افعل, comparatif.

65. القلّة, ce qui est peu comparativement (rare); الندرة, se dit de ce qui est peu absolument.

66. الذُكر, la prière mentale; الذِكر, la prière orale.

67. الحاشية, la note marginale; الشرح, le commentaire.

68. العَلاقة, l'attachement aux personnes; العِلاقة, l'attachement aux choses.

69. الكلّ, le tout; الكلّيّ, le total.

70. النتيجة, le résultat; المطلوب, ce qui a été demandé.

71. الاختلاف, la différence; الخلاف, l'opposition.

72. بالجملة, en somme; في الجملة, en peu.

73. الضّدين, les deux opposés; النقيضين, les deux adversaires.

74. الانزال, l'envoi des surates du Coran par l'entremise de Gabriel; التنزيل, sans son entremise.

75. الامارة, le signe qui n'est pas inhérent à la chose et s'en sépare; العلامة, le signe inséparable.

76. التأويل, l'exégèse; البيان, l'explication.

77. الالهام, l'inspiration; الاعلام, l'indication.

78. الاجمال, le coup-d'œil général; التفصيل, les détails.

79. التحرير, l'écrit; التقرير, l'exposition.

80. الحال, l'état; التمييز, la spécification.

81. التقديرى, l'éventuel; المصلّى, l'ordinaire. Deux termes techniques de l'*Irab* qui ne se trouvent point dans la Grammaire de M. de Sacy.

82. امّا, différence du simple au composé.

83. الشاذ, le peu; النادر, le rare.

84. الاقتصار, le défaut; الاختصار, l'abrégé.

85. مدلول الفعل الاصطلاحى, ce qui est désigné par l'action exprimée par la parole (le verbe); مدلول الفعل الحقيقى, ce qui est désigné par l'action véritable (en idée). Deux termes techniques grammaticaux qui ne se trouvent point dans la Grammaire de M. de Sacy.

86. الكلام, la parole; الجملة, la proposition.

87. اللفظ, le mot en général; الكلمة, le mot en particulier.

88. ذو et صاحب; le premier est plus noble, le dernier est plus commun.

89. العظمة, la grandeur; الجلال, le sublime.

90. الاحد, l'unique; الواحد, l'un.

91. المكروه, ce qui est plus près du pur que de l'impur; المشكوك, le contraire. Deux termes tech-

niques de la purification légale, de même que les suivants :

92. الكراهة التنزيهية, l'abomination sujette à purification; الكراهة التحريمية, l'abomination impliquant défense.

93. تأمل, réfléchis; s'emploie lorsque l'auteur appelle l'attention du lecteur sur quelque chose de fort, et l'on dit فتأمل, lorsqu'il s'agit au contraire d'un passage faible.

94. التحقيق, vérification; التدقيق, recherche approfondie.

95. اى, s'emploie dans les commentaires pour expliquer un passage; يعنى, pour éloigner le doute.

96. الضيا, la splendeur; النور, la lumière.

97. الابدال, le changement; القلب, la permutation d'une lettre dans les verbes irréguliers.

98. الارادة, la volonté, quant au futur; المشية, la volonté, quant au présent.

99. الالحام, l'importunité de celui qui demande; الالزام, la concession faite par celui qui est fatigué par l'importunité de la demande.

100. الاخبار, l'énoncé d'une chose passée; الانشا, l'énoncé d'une chose présente. Ces deux termes techniques ne se trouvent point dans la Grammaire de M. de Sacy.

101. اصفرّ et احمرّ, ce qui est jaune ou rouge de sa couleur naturelle et inhérente; en opposition avec اصفارّ et احمارّ, qui se dit d'un jaune ou d'un rouge accidentel, qui se passe.

102. و et مع, avec.

103. القيمة, la valeur; الثمن, le prix.

104. الرّوية, vision; الرّويا, rêve.

105. اقعد, assieds-toi : s'adresse à celui qui était debout; اجلس, à celui qui dormait ou priait.

106. العربى, l'arabe (adjectif); الاعرابى, l'Arabe (nom).

107. الفرث, l'excrément, tant qu'il est dans les entrailles; السرجين, lorsqu'il en est sorti.

108. العادة, l'usage; العرف, la coutume.

109. الابله, l'imbécile; الاحمق, qui est bête.

110. خلف الله عليك, que Dieu t'en tienne lieu! اخلف الله عليك, que Dieu t'en dédommage! Le premier se dit d'une perte irréparable, le second d'une perte qui peut se réparer.

111. او, ou (l'un ou l'autre); ام, lequel des deux.

112. الحث, exciter; الحضّ, encourager.

113. النعم, troupeau de chameaux; الانعام, bétail.

114. الحشو, le superflu, les excréments; التطويل, la prolongation, les longueurs.

115. الاطناب, amplification; التطويل, longueur de la parole.

116. المَقام, le temps ou le lieu où quelqu'un est debout par rapport à lui-même; المُقام, par rapport à un autre.

117. اليقين, la certitude; الشك, le doute; الظن, l'opinion.

118. الدين, la religion; الملّة, un peuple qui professe la même religion; المذهب, la secte.

119. الكافر, l'infidèle; المشرك, l'idolâtre; المرتد, le renégat; المنافق, l'hypocrite; الزنديق, l'esprit fort; الدهراني, le matérialiste.

120. الحق, la vérité; الصدق, la sincérité.

121. المومى اليه, le susmentionné; المشار اليه, le susdit.

122. التولّد, la génération; التّوالد, la progéniture.

123. البدل, échange; العوض, compensation.

124. العامّ, le général; المطلق, l'absolu.

125. الآل, la famille; الاصحاب, les compagnons.

126. الاهل, les membres d'une famille, les proches, moins prochains que les اصحاب, les amis intimes.

127. الحذف, l'élision sans qu'il en reste de trace; الاضمار, la suppression qui laisse une trace. Le premier se trouve dans la Grammaire de M. de Sacy, mais non le second.

128. الخلة, l'amitié intime; الاخوة, la fraternité.

129. الدرج, mêlé; الدمج, mélange.

130. العيش, la vie animale; الحيوة, la vie.

131. المعلومات, les choses connues; المقدورات, les choses prédestinées.

132. فقه القضا, il a compris le cas; علم القضا, il a su le cas.

133. الحمد, louanges; الشكر, grâces.

134. العموم, la récapitulation; التكرار, la répétition.

135. الشك, le doute; الريب, le doute avec soupçon.

136. الارادة, la volonté; الاشتها, l'appétit.

137. التفويض, la confiance en Dieu avant le malheur; التسليم, la résignation après un événement.

138. حسن الوجه, beauté du visage; البهاء, la beauté en général.

139. النزع, arracher avec violence; النشط, détacher avec douceur.

140. الكسب, ce qu'on gagne pour soi ou pour les autres; الاكتساب, le gain personnel.

141. الترتيل, la co-répétition; التحقيق, la vérification.

142. البيوت, les maisons; الابيات, les cases (des vers).

143. الاشتمال, ce qui comprend les parties; الشمول, ce qui comprend les individus.

144. الفتنة, les troubles, en général; البلا, les malheurs particuliers.

145. الورع, la modestie; التقوى, la vertu.

146. التبذير, les frais immodérés; الاسراف, la dilapidation.

147. الدعا, l'appel; الندا, la vocation.

148. الحرية, la libéralité, en petites et grandes choses; الكرام, la générosité, se dit absolument des grandes choses.

149. الجاه, la démarche avec dignité; الوجه, la décence et dignité, tant par rapport aux membres que par la manière de marcher.

150. الطبع, l'impression; الختم, le cachet; النقش, ce qui est gravé sur le cachet.

151. العقل, la raison; اللبّ, la raison toute pure.

152. الصِناعة, l'art; الصَناعة, le métier.

153. الذمر, répréhension; اللوم, le blâme.

154. الفواد, les entrailles; القلب, le cœur.

155. الفرض, le devoir; الايجاب, l'exigence.

156. الضّدّ, l'opposé; النّدّ, le pair, semblable.

157. النفخ, respirer; اللفخ, souffler.

158. الضَّعف, faiblesse d'esprit; الضُّعف, faiblesse de corps.

159. العمر, la vie; البقا, la durée.

160. النّدّ, le pair; الشّبه, le semblable.

161. الضَّرّ, le mal; الضُّرّ, la maladie.

162. الحسن, le beau; الحسنة, la beauté.

163. الوكيل, le chargé de pouvoirs; الكفيل, le garant.

164. البدن, le corps, par rapport au volume; الجسد, par rapport à la couleur.

165. الخيانة, la trahison, النفاق, l'hypocrisie.

166. الصفح, la réconciliation; العفو, le pardon.

167. الضلالة, l'erreur; الغواية, la séduction.

168. المرض, la maladie du corps; السقم, tant la maladie de corps que celle d'esprit.

169. السنة, l'année stérile; العام, l'année fertile. On dit aussi العام, de l'an, et السنة, de l'année.

170. الذلة, la vilèté; العصيان, la révolte.

171. المدّ, assister ou aider à des choses désagréables; الامداد, assister ou aider à des choses agréables.

172. الصبر, la patience; الاصطبار, endurer.

173. الذُلّ, avilissement; الذِلّ, humiliation.

174. المصاحبة ou الاصطحاب, assemblée; الاجتماع, rassemblement.

175. الظلّ, l'ombre; الفيء, l'absence de lumière.

176. الفضل, le surplus; الفضول, l'excroissance.

177. الهوى, la cupidité; الشهوة, la sensualité.

178. التّعبير, l'interprétation des songes; التأويل, l'interprétation en général.

179. الخشوع, l'humiliation; الضراعة, l'humilité.

180. الجود, la libéralité; الكرم, la générosité; السخا, la largesse; الايثار, la prodigalité.

181. الاجر, récompense; الجزا, compensation.

182. الاباء dégoût; امتناع, aversion.

183. المس, le toucher; اللمس, le tâtonner.

184. التبديل, la permutation; العوض, le remplacement.

185. ذوى الرّحم, les parents; المحرم, qui appartient au harem.

186. الغين, voile transparent; الرين, voile épais. Deux termes mystiques.

187. السبب, la cause; الدليل, la preuve.

188. الصغير, l'enfant qui n'a pas encore l'usage de la raison; المجنون, l'aliéné.

189. الهمّ, le souci, la sollicitude; الهمّة, l'esprit d'entreprise.

190. القلعة, le château; الحصن, la forteresse.

191. الفاسق, le méchant; الفاجر, le scélérat.

192. الطّيب, le bon; الطّاهر, le pur.

193. السُدّ, empêchement naturel qui vient de

Dieu; السَّـــدّ, empêchement qui provient des hommes.

194. المشاركة, la société; الاشتراك, la mêlée.

195. السبوح, qui est au-dessus de tous les défauts; القدوس, le saint.

196. الرّدّ, le repoussement; الرّجع, le retour.

197. الوثن, l'idole; الصنم, la statue.

198. الاخِر, le dernier; الاخَرَ, à la fin.

199. الواجب, ce qui est requis; الفرض, le devoir.

200. الاولاد, les enfants; الابنا, les fils.

201. الدية, ayant du sang (pour la vie ôtée); الارش, pour du sang répandu sans perte de vie.

202. الخلق, la création (du néant); الجعل, la production.

203. الامور, les affaires; الاوامر, les ordres.

204. الفاسد, ce qui est mauvais, gâté ou qui gâte; الباطل, ce qui est inutile ou rend tel.

205. التفسير, l'exégèse; التاويل, l'interprétation.

206. الجمع, l'assemblée; الحشر, le rassemblement.

207. العبث, l'enfantillage; السفه, la niaiserie; اللعب, le jeu.

208. الاختصاص, l'appropriation; التمليـــك, la prise de possession.

209. الخواص, les qualités; المزايا, les propriétés.

210. المـــثـــل, par exemple; النحو, à peu près, comme.

211. صفات الذات, les attributs négatifs; صفات الفعل, les attributs positifs de Dieu.

212. الاستقامة, la droiture; الاعتصام, la foi droite.

213. القصد, propos, résolution; العزم, propos, résolution ferme, inébranlable.

214. التّوقف, le retard avant de commencer une affaire; التّأنّي, la marche tardive d'une affaire commencée.

215. العيب, le défaut; النقص, le manque.

216. الغفور, celui qui pardonne; الغفار, celui qui est indulgent.

217. الغيظ, la rancune; الغضب, la colère.

218. انت لا تكذب, tu ne mens pas; لا تكذب انت, ce n'est pas toi qui mens.

219. الطايفة, peuplade; الفرقة, peuple.

220. التّرجّي, prière, espérance; التمنى, souhait, désir.

221. إن, si; أن, que.

222. النّصر, assister, aider; النّصرة, assistance, aide.

223. الحكمة, la sagesse; العلم, la science; المعرفة, la connaissance.

224. المعجزة, miracle des prophètes; الكرامة, miracle passager des saints; خارق العادة, prestige.

225. الالهام, l'inspiration; الوحى, la révélation.

226. الواردات الرّحمانية, les inspirations divines; الواردات الملكيّة, celles des anges; الواردات النّفسانية, les tentations sensuelles; الشّيطانيّة, celles du diable.

227. المرع, le pâturage; الروضة, le jardin.

228. الظلف, l'ongle des vaches, brebis, gazelles; الخلف, du chameau; الحافر, du cheval, mulet, âne.

229. النّحر, victime du chameau; الذّبح, des autres animaux.

230. الاحصا, sommer un nombre; العدّ, compter en détail, nombrer.

231. الاوب, le retour, se dit seulement des êtres rationnels ou des animaux qui ont de la volonté; الرّجوع, le retour, en général.

232. العَرض, tous les biens de la terre; العِرض, l'or et l'argent.

233. الرواية, narration indirecte précédée de *il a dit;* الانشاد, narration directe sans *il a dit.*

234. زال ينزال, il a éloigné; زال يزول, il a cessé.

235. الجمهور, l'universalité; العامّة, la commune.

236. كان, *il a été,* de tous les temps, sans changement; صار, *il a été,* successivement.

237. التحذير, parole dite pour mettre quelqu'un en garde de ne pas faire telle et telle chose; اغرا, encouragement pour faire quelque chose.

238. الان, le moment actuel; الانف, le moment précédent.

239. المنافق, l'hypocrite; المرائى, le tartufe.

240. الايجاس, transpiration; الانجار, sueur abondante.

241. الغزو, combat livré par le Prophète en personne; السرية, expédition militaire faite par l'un des généraux du Prophète.

242. الارشاد, la direction; التوفيق, la providence.

243. فتنة القبر, l'examen fait au tombeau par les deux anges examinateurs; عذاب القبر, les au-

tres tourments du tombeau réservés à ceux qui ne savent répondre d'une manière satisfaisante.

244. متى, quand; كلّما, toutes les fois que.

245. العصمة, la chasteté; الحفظ, la chasteté, ce qui regarde seulement les membres du corps.

246. البشارة, bonne nouvelle; النذارة, mauvaise nouvelle.

247. الوقت, le temps; الميقات, le temps déterminé.

248. السرعة, la vitesse; العجلة, la hâte.

249. الملّة, le peuple des fidèles; النحلة, des infidèles ou hérétiques.

250. الصدقة, l'aumône; الهدية, le cadeau.

251. النمام, le délateur; القتات, le rapporteur de commérages.

252. المداراة, le bon traitement pour le bien de quelqu'un; المداهنة, la flatterie pour en obtenir quelque chose.

253. الخان, le dépôt de marchandises, demeure de marchands; الرباط, l'hospice pour les voyageurs, caravansérail.

254. الانقلاب, la conversion; الرجوع, le retour.

255. الايثار, la dilapidation; السخا, la libéralité.

256. الارشاد, la direction des saints; الدعوة, la vocation des prophètes.

257. وَلاية, le gouvernement; الوِلاية, le pays.

258. المتخدم, serviteur intéressé; الخادم, serviteur désintéressé.

259. العلم, la science; العقل, la raison.

260. الشطح, les paroles et propos mystiques des sofis; الطامات, leurs actions.

261. الدفع, le repoussement; الرفع, l'abolissement.

262. الهلال, le croissant; القمر, la lune; البدر, la pleine lune.

263. التوبة, la pénitence; الاستغفار, la demande du pardon des péchés.

264. الاخبار, la communication de nouvelles par écrit; التحديث, la nouvelle donnée de bouche.

265. العقوبات, les punitions; الحدود, les peines légales.

266. الايضاح, l'éclaircissement; التقرير, la description.

267. الحامل, celle qui porte dans son ventre; الحاملة, celle qui porte sur son dos ou sur sa tête.

268. الافترا, la calomnie; الكذب, le mensonge.

269. المدنى, natif de la ville de *Médine;* المدينى, natif d'autres villes qui portent le nom de *Médinet.*

270. بلى et نعم; tous les deux signifient *oui,* mais le premier implique négation de ce qui précède et affirmation de ce qui suit, et le second le contraire.

271. الذات, la personne; الشخص, l'individu.

272. السلك, le fil de la parole verbale; السمط, la suite de la parole écrite.

273. التصريف, la métamorphose; التحويل, la translation.

274. الكسر, la rupture; القطع, la scission.

275. المكان, le lieu; الحيز, l'espace.

276. الافتراق, la séparation; التفريق, la dissipation.

277. الفقير, le pauvre; المسكن, le mesquin.

278. العداوة, l'inimitié; البغض, la rancune.

279. المسارعة, l'accélération; العجلة, la hâte.

280. الخليفة, le khalife; السلطان, le sultan.

281. السنة, la pesanteur de la tête; النعاس, le sommeiller; النوم le sommeil.

282. السّهو, la faute; الخطا, le péché.

INSCRIPTION COUFIQUE.

Dans le VIIe volume de l'*Archeologia britannica* se trouve la double copie d'une inscription arabe, laquelle a été lue et interprétée de la manière la plus incroyable par *Chappelow*, *Bohne*, *Costard*, *Pizzi*, et même par *Casiri*. Soupçonnant que les deux copies n'étaient pas exactes, je me suis adressé à M. J. G. Wilkinson, qui a eu la complaisance de m'envoyer la copie exacte, jointe ici en fac-simile. MM. Tychsen[1] et Frœhn[2], qui ont essayé de lire cette inscription, n'ont pu y réussir non plus, faute d'une

[1] *Olai Gerhardi Tychsen explicatio cuficæ inscriptionis quæ in columna lapidea musei Societatis antiquariorum Londinensis.* Rostochii, 1789.

[2] *Antiquitatis Muhammedanæ monumenta varia.* Petropoli, 1820, part. I.

copie exacte; ils auraient dû s'apercevoir cependant que le défunt ne pouvait pas être en même temps *kaid*, c'est-à-dire général, commandant les armées, et *mokri*, c'est-à-dire, lecteur dans une mosquée; cette dernière qualité s'accorde au contraire très-bien avec celle de *kaim* ou sacristain, comme les custodes [1] sont actuellement nommés à Constantinople.

Transcription.

بسم الله الرّحمن الرّحيم لله العزّة والبقا وله ما ضرا
وبرا وعلى خلقه كتب الفنا وفى محمّد رسول الله صلّى الله
عليه وسلّم أسوة وعزا وتوفى يوسف بن قلوج القائم

[1] *Caim baschi*, premier custode. — Mouradgea d'Ohsson, *Tableau de l'Empire ottoman*, t. II, p. 453.

والمقرى فى مساجد الله فى رمضان سنة سبع وخمسين وخمسماية

Traduction.

« Au nom de Dieu, très-clément et très-miséri-
« cordieux. A Dieu est l'honneur et la durée, à lui
« est ce qui afflige et ce qui délivre de l'affliction; à
« ses créatures est destiné le néant, et en Moham-
« med, l'envoyé de Dieu (auquel Dieu veuille être
« propice et l'avoir dans sa sauvegarde), se trouvent
« exemple édifiant et consolation. *Yousouf*, le fils de
« *Koloudj*, le sacristain et lecteur dans les mosquées
« de Dieu, est mort au mois de ramasan, l'an 557. »

HAMMER-PURGSTALL.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 11 août 1837.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises en qualité de membres de la Société :

MM. Bailleul, avocat.

Nicolas (Michel), docteur en théologie.

M. Jacquet fait en son nom et en celui de M. Burnouf un rapport sur les titres littéraires de M. Tabert, évêque d'Isauropolis et vicaire apostolique à la Cochinchine, présenté à la dernière séance comme membre honoraire. La commission propose l'admission de M. Tabert et ses conclusions sont adoptées.

On donne lecture d'une lettre du président qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, et qui transmet au Conseil des extraits d'une lettre de son excellence l'ambassadeur d'Angleterre, reçue en réponse à celle qui lui avait été adressée par la Société, pour recommander à la sollicitude du gouvernement anglais le voyage littéraire que M. Theroulde a entrepris dans l'Inde. Lord Granville annonce que la lettre de la Société a été envoyée au bureau du contrôle des affaires de l'Inde, à qui appartient le droit de décider si cette recommandation sera accordée au voyageur pour qui on l'a sollicitée.

On lit une lettre de M. Lebrun, directeur de l'Imprimerie royale, qui offre au Conseil, au nom de M. le garde des sceaux, le premier volume de l'Histoire des Mongols de la Perse, par Raschid-eldin, publié par M. E. Quatremère, et formant

le premier volume de la Collection des historiens orientaux. Les remercîments du Conseil seront offerts à M. Lebrun, et l'ouvrage sera déposé à la bibliothèque de la Société.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Séance du 11 août 1836.

Par l'auteur. *A familiar analysis of Sanscrit prosody*, by Charles Philip Brown, of the Madras civil service. Extracted from the Asiatic Journal. London, 1837. In-8°; 20 pages.

Par l'auteur. *Ueber alte sued-sibirische Gräberfunde, mit Inschriften von gewissem Datum;* von Ch. M. Frähn. Saint-Pétersbourg, 1837. In-4° de 27 pages. (Aus dem IVten Bande der *Mémoires de l'Académie impériale des sciences.*)

Par l'auteur. *Einige Berichtigungen zu Herrn Lelewel's Numismatique du moyen âge;* von Ch. M. Frähn. Extrait du Bulletin scientifique, publié par l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg. Tom. II. In-12.

Par le traducteur. *Messiah; a sacred eclogue, by Pope;* traduit en hébreu par Stanislaus Hoga. London, 1837. B. Wertheim; 37, Aldergate-street.

ADDITIONS ET CORRECTIONS A LA SECONDE LETTRE SUR L'HISTOIRE DES ARABES AVANT L'ISLAMISME[1].

Le schaykh Mouhammed Ayyâd a trouvé par hasard dans le Ṣsahâh un des deux mots que nous y avions cherchés inutilement, ce qui nous a fait dire pour la millième fois كُلّ صُدفة احسن من ميعاد. C'est le mot تُضَعًا, qui est de la

[1] Voyez Journal asiatique, IIIe série, t. III, p. 331.

racine و ض ع. La définition que le Ssahâh en donne est conforme à celle du Râwî :

ووضعت المرأة وُضْعًا بالضّمّ اى حملت في آخر طُهْرها في مُقْبل الحَيْضَة فهى واضع عن ابن السِّكّيت يقال ما حملته أُمّه وَضْعًا وتُضْعًا ايضا وتُضُعًا قال الراجز تَقُولُ وَالجُرْدَانُ فيها مُكْتَبِعْ إِنَّا نخافُ حَبَلًا عَلَى تُضُعْ

Il ne reste donc plus que le mot تَيْنًا, dont le sens ne se trouve ni dans le Ssahâh ni dans le Qâmoûs.

La crainte exprimée par la femme que le poëte populaire fait parler dans le vers cité par Djawhariyy tient à cette opinion des anciens Arabes, qu'un enfant conçu vers la fin d'une période de pureté, ou, ce qui revient au même, conçu aux approches de l'impureté de sa mère, ne peut pas devenir un homme de cœur. D'après les renseignements donnés par Fatime, fille de Khourschoub, sur ses fils, qui furent tous des héros, on voit que le commencement d'une période de pureté était considéré comme le moment le plus favorable à la conception.

L'évêque d'Isauropolis, vicaire apostolique de Cochinchine, est en ce moment à Calcutta; il fait imprimer chez le docteur Marshman, à Serampore, deux dictionnaires cochinchinois d'environ cinq à six cents pages, format in-4°. L'un est cochinchinois et latin en caractères romains, mais ayant les caractères cochinchinois en regard. L'autre est latin et cochinchinois, en caractères romains seulement. La préface contiendra une grammaire abrégée de la prononciation et des règles de la langue annamite, avec un traité sur la poésie cochinchinoise. Un vocabulaire d'environ cent pages, composé pour l'utilité des voyageurs, en quatre langues, français,

anglais, latin et cochinchinois, servira de supplément aux dictionnaires, auxquels on joindra une carte du pays et plusieurs remarques intéressantes sur les poids et mesures en usage en Cochinchine.

Cet ouvrage important, à l'impression duquel veille son auteur, aidé de deux Cochinchinois, pour corriger les épreuves, ne pourra manquer d'être bien exécuté, et bien précieux pour le progrès de la science; car, outre la connaissance approfondie de la langue que seize ans d'études, faites dans le pays même, ont acquise à l'évêque d'Isauropolis, ce prélat n'a fait que corriger, mettre sous un meilleur ordre, et augmenter considérablement le dictionnaire inédit, composé jadis par le célèbre évêque d'Adran qui, au jugement même des lettrés cochinchinois, était un des hommes qui possédaient le mieux leur langue.

Cet ouvrage se trouvera, à Paris, à la librairie orientale de madame veuve Dondey-Dupré, rue de Richelieu, n° 2.

M. J. Prinsep, secrétaire de la Société asiatique de Calcutta, dans une lettre reçue il y a peu de jours, laisse espérer que l'édition du *Mahâbhârata*, publiée par la Société, sous sa direction, sera terminée avant le terme d'une année. Il annonce en même temps que si la cour des directeurs, comme on a lieu de le présumer, met à la disposition de la Société un subside annuel, spécialement destiné à la publication d'ouvrages orientaux, le Conseil n'hésitera pas à entreprendre celle des Véda, des Siddhânta et des plus considérables des ouvrages bouddhiques sanscrits, découverts dans le Népal, par M. Hodgson.

Le Comité d'éducation paraît s'être déterminé à encourager l'étude des langues usuelles. Il s'est dernièrement adressé au Comité de la Société des livres d'école (*School-book Society*), pour demander si l'on pourrait fournir de bons

livres hindoustani, les ouvrages en cette langue actuellement en usage dans quelques écoles qui sont sous leur dépendance étant défectueux sous plusieurs rapports. Le secrétaire de la Société a été chargé de répondre qu'on serait bientôt en état de remplir les désirs du Comité d'éducation, attendu que plusieurs traités élémentaires en hindoustani, rédigés par des personnes distinguées qui favorisent l'instruction des natifs, ont récemment été reçus et sont destinés à être publiés. (*Bengal Herald*, February 12th.)

BIBLIOGRAPHIE.

Zur Geschichte der Araber vor Muhamed, von R. v. L. (*Sur l'histoire des Arabes avant Mahammed*, par R. v. L.), avec 8 tableaux synchronistiques. Berlin, 1836. In-8°, 331 pag.

L'auteur traite de la chronologie des Arabes avant l'hégire en quatre époques, puis de celle des Sassanides, et des anciens rois d'Abyssinie, et résume ses recherches dans des tableaux généalogiques et chronologiques bien combinés. Il est évidemment étranger à l'étude des langues orientales, et l'on ne doit pas s'attendre à trouver dans son travail de nouveaux éléments pour la solution des nombreuses questions qui se rattachent à ce sujet si compliqué; mais ce petit volume présente une compilation utile des matériaux existants, et une discussion méthodique et faite dans un ton parfaitement convenable. L'auteur ne paraît pas avoir revu les épreuves, car il n'aurait pas laissé échapper les fautes d'impression très-nombreuses qui défigurent les noms propres et les titres des ouvrages cités, à les rendre méconnaissables, par exemple Tubnec pour Tabari, Saften pour Saffa, et autres.

S. M. le roi de Wurtemberg vient de faire traduire en allemand le Traité chinois sur les mûriers et les vers à soie, publié pour la première fois en français, par M. Stanislas Julien. Stuttgart et Tübingen, juin 1837; in-8°. *A la librairie de Cotta.* (Gazette d'Augsbourg, 15 juillet).

Le même ouvrage a été traduit en italien, par M. Matteo Bonafous, directeur du Jardin de botanique de Turin; in-8°, avec 10 planches lithogr. A Turin, chez *Pomba et C.*

Fables by the late M. Gay, with its translation, etc. Fables de Gay, avec une traduction en vers hindoustani par le radjâ Kâli Krichna Bahâdur, membre honoraire de la Société asiatique, etc.; ouvrage imprimé par l'éditeur à son imprimerie particulière, dans le quartier de Sobhâ-Bâhâr, à Calcutta. 1836. Grand in-8°.

Scripturæ linguæque phœniciæ monumenta quotquot supersunt edita et inedita, ad autographorum optimorumque exemplorum fidem edidit, additisque de scriptura et lingua phœnicium commentariis illustravit Guil. Gesenius. Lipsiæ, 1837. In-4°, avec 1 volume contenant 46 planches.

De l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit, par A. Pictet. Paris, 1837. In-8°.

The life of Ali, etc. Vie d'Ali, pacha de Tepelen, vizir d'Épire, surnommé *Aslan* ou *le Lion*, par M. Davenport. Londres, 1837. In-8°, avec portrait.

AVIS.

La Société asiatique vient de publier :

Géographie d'Abou'lféda, texte arabe, publié d'après les manuscrits de Leyde et de Paris, par MM. Reinaud et le baron Mac Guckin de Slane. Première livraison, 28 feuilles in-4°.

Cette livraison comprend l'introduction, l'Arabie, l'Afrique et l'Europe, et forme à peu près la moitié de l'ouvrage.

Le prix est de 20 francs pour le public, et de 12 francs pour les membres de la Société, qui doivent s'adresser directement à M. Cassin, au bureau de la Société asiatique, rue Taranne, n° 12.

JOURNAL ASIATIQUE.

SEPTEMBRE 1837.

MÉMOIRE

Sur le système monétaire des Chinois,
par M. Édouard Biot.

(Suite.)

IIIe PÉRIODE, DEPUIS LE COMMENCEMENT DES SOUNG JUSQU'A LA DYNASTIE ACTUELLE.

Dès son avénement, Tai-tsou, le premier Soung, rétablit le payement des impôts en monnaie métallique, et ceci le conduisit à introduire quelque ordre dans le système monétaire. Il défendit l'usage des monnaies de fer et de laiton, et ordonna que chacun remît aux officiers de l'état les pièces de cette nature qu'il se trouverait avoir. L'an 967 il interdit les monnaies trop petites, trop légères ou fausses : un délai d'un mois seulement fut accordé

pour les remettre aux officiers; mais ces mesures despotiques n'étaient évidemment pas susceptibles d'une exécution rigoureuse. En 970 l'empereur lui-même rendit une ordonnance contraire à la première pour un district particulier, celui de Ya-tcheou : il y établit un officier pour fondre de la monnaie de fer et y défendit l'usage de la monnaie de cuivre. Dans un autre district, le Liang-tchuen, il autorisa l'usage simultané des deux espèces de monnaie; alors une pièce de cuivre (*tsien*) valait 10 pièces de fer. En 985, dans le Fo-kien, il existait peu de pièces de cuivre, et il fut jugé convenable d'y mettre en circulation de la monnaie de fer, appelée alors *ta-tsien* ou *grande monnaie*.

L'an 1001 Tching-tsong renouvela les défenses sur la quantité de cuivre que chaque particulier pourrait avoir chez lui, et fixa cette quantité au maximum de 7 *kin*. Le *kin* était sous les Soung plus fort que précédemment. Il dépassait une livre française de $\frac{1}{5}$ au moins comme on le verra par la note de la page suivante. Ainsi les 7 *kin* correspondaient alors à un peu moins de 9 livres françaises. Il fut proposé de punir tous les contrevenants par la décapitation; mais cette peine fut ordonnée seulement pour ceux qui garderaient une quantité de 50 *kin* (60 à 65 livres françaises) et au-dessus. Il y eut différentes peines pour les quantités moindres. Par ces édits singuliers le gouvernement prétendait toujours arrêter la contrefaçon, et ne faisait que gêner le commerce.

En 1019 une ordonnance exempta de la peine de mort ceux qui fondraient en contravention du minerai de cuivre. Il paraît qu'auparavant on les considérait comme aussi coupables que les contrefacteurs de monnaie. Dans le même temps on rappela que trois districts, ceux de Tchuen, de Chen, de Fo, désignations qui correspondent au Sse-tchuen, au Chen-si, au Fo-kien, se servaient de monnaie de fer.

Dans ces premiers temps de la dynastie des Soung quatre bureaux ou ateliers pour la fonte de la monnaie de cuivre furent établis dans les districts suivants : Iao-tcheou du Kiang-si, Tchi-tcheou du Kiang-nan, Kiang-tcheou du Chan-sy, Kien-tcheou du Fo-kien.

Pour fondre 1000 pièces on employait :

Cuivre.....	3 *kin*	10 *liang*.
Plomb.....	1	8
Étain.....		8
TOTAL.....	5	10

Le bureau de Kien-tcheou seul ajoutait 5 *liang* de cuivre en sus et retranchait autant de plomb.

Avec le déchet de l'opération les 1000 pièces correspondaient moyennement à 5 *kin* nets. D'après les proportions indiquées, la matière des pièces se composait, sur 100 parties, de 64 cuivre, 26 plomb, 10 étain. En 752 les pièces des Thang étaient composées, sur 100 parties, de 82 cuivre, 15 étain, 3 plomb : ainsi, sous les Soung, la proportion de

cuivre était diminuée de près d'un quart. Dans la période *tchy-tao* (995-998) l'état fondait par an 800,000 enfilades de 1000 pièces; dans la période *kien-te* (1004-1008), il fondit par an jusqu'à 1,830,000 enfilades. Vers l'an 1008 on ferma plusieurs mines de cuivre, et vers 1020 on ne fondait plus par an que 1,050,000 enfilades.

J'ai fait plusieurs pesées à la Bibliothèque royale sur les pièces des Soung dont l'inscription se rapporte à des années intermédiaires entre 960 et 1030; le poids moyen qui en résulte pour la pièce de cette époque est 3,24 grammes. Il est donc sensiblement égal au poids des pièces des Hân et des Thang, pour lesquelles j'ai trouvé 3gr23 et 3gr44. Ainsi, comme l'indique le texte de Ma-touan-lin et les citations insérées dans le musée de Kien-long, la pièce appelée *tsien* fut sensiblement du même poids sous les trois grandes dynasties; mais le terme de *kin* a désigné des poids différents. Sous les Soung le *tsien* pesait 3gr24, et était porté par le texte comme égal à $\frac{5}{1000}$ de *kin;* il suit de là que le *kin* devait peser 646 grammes. Actuellement le *kin* est évalué, à Canton, à 602 grammes, et, eu égard à l'imperfection du système métrique des Chinois, comme aux différences notables des pièces que j'ai pesées, on peut penser que le *kin* des Soung et le *kin* actuel étaient des poids sensiblement analogues [1].

[1] La collection de la Bibliothèque royale présente 16 médailles, comprises, d'après leur inscription, entre les limites extrêmes (960-1030) de la fabrication citée dans le texte. Le tableau suivant pré-

Pour la fonte de la monnaie de fer il existait trois bureaux, à Kiong-tcheou, à Kia-tcheou (Kia-hong-fou du Tche-kiang), à Hing-tcheou (Hing-hou-fou du Fo-kien). Pour fondre 1000 pièces de cette monnaie de fer, appelée *ta-tsien*, on employait 12 *kin* 12 *liang* de fer cru. L'opération réduisait cette quantité à 12 *kin*, et les 1000 pièces de fer ainsi fabriquées devaient correspondre comme valeur à

sente les poids de ces pièces, et ils varient sensiblement, ce qui doit être attribué en grande partie à la méthode du fondage.

Le diamètre est généralement de 23 millimètres, et varie jusqu'à 24 et 25.

ÉPOQUES de la FABRICATION.	POIDS en GRAMMES.	ÉPOQUES de la FABRICATION.	POIDS en GRAMMES.	ÉPOQUES de la FABRICATION.	POIDS en GRAMMES.
960	5,14	995-977	3,13	1008-1016	3,16
976-979	2,56	"	3,13	"	3,82
"	4,67	"	2,50	1017-1021	3,25
990-994	3,50	998-1003	3,77	1023-1031	4,99
"	2,87	1003-1008	3,14	"	3,02
"	3,97	"	"	"	"

La moyenne de tous ces poids est 3,242, et, malgré les oscillations, les moyennes partielles prises entre les poids des pièces fondues à la même époque ne diffèrent pas extrêmement de la moyenne totale. Le musée de Kien-long présente les figures de toutes les pièces fabriquées par les Soung, mais le texte joint à ces figures offre peu de renseignements sur leurs poids et leurs dimensions. Pour les premières inscrites *soung-yuen-thong-pao*, une citation consignée dans le texte porte qu'elles étaient identiques, comme poids et comme diamètre, avec les *kay-yuen* des Thang.

1000 pièces de cuivre, qui pesaient 5 *kin*. Comme celles-ci ne contenaient que 64 p. o/o de cuivre, on peut conclure de là que les valeurs relatives du cuivre et du fer, convertis en monnaie, étaient comme 3,5 à 1. Cette fabrication de grandes pièces de fer était destinée à détruire les petites pièces de fer des cinq dynasties, dont 10 valaient une de cuivre. Mais la règle précédente pour le poids ne fut pas exactement suivie. Dans deux districts, Kiong et Kia-tcheou, on fondit des pièces beaucoup plus fortes, pesant 25 *kin* 8 *liang* le 1000, ou le double des premiers. Ce poids des pièces fortes correspondait à 1000 pièces de cuivre et à 10,000 des petites pièces de fer. D'après cette donnée, les valeurs du cuivre et du fer monnayés étaient comme 7 et 1; et ce dernier rapport se rapprochait plus de celui que le commerce avait établi entre les petites pièces de cuivre et de fer des cinq dynasties. Par la suite beaucoup d'individus fondirent ces grandes pièces de fer et les convertirent en objets mobiliers, qu'ils revendaient, sur le pied de 25 *kin*, contre 2000 pièces de fer. Celles-ci étaient probablement des pièces de 25 *kin* au 1000, et alors le prix des objets travaillés se trouvait double de celui du métal monnayé; ce qui s'accorde avec ce que nous avons vu sous les cinq dynasties.

De l'an 1000 à l'an 1020 on fondait par an plus de 210,000 *kouan* ou enfilades en grandes pièces de fer. Le texte ne cite pas les proportions respectives des enfilades de 12 *kin* et de 25 *kin* (7,2

et 15 kilogrammes, d'après la valeur du *kin* déduite des pesées). Peut-être ces deux espèces de pièces se rapportent-elles à deux valeurs différentes du *kin*.

En 970, dès le règne de Tai-tsou, le déficit perpétuel qui existait dans les finances avait fait recourir à l'expédient imaginé en 807, sous les Thang, aux *fey-tsien* 飛錢. On reconstitua à la cour une caisse de consignation dans laquelle les marchands purent déposer leur monnaie métallique, et, en échange, ils reçurent des bons payables dans les principales villes de l'empire. Ces bons furent alors appelés *pien-tsien* 便錢 (monnaie commode), et la caisse nouvelle qui les émettait dépendait du *tse-tsang* (caisse de la gauche), nom de l'une des divisions du trésor de l'état. Ce moyen facile de circulation réussit; la monnaie affluait à la caisse et venait se convertir en bons : aussi l'émission des *pien-tsien* augmenta rapidement. Des caisses de même nature furent établies dans les diverses provinces, et la nouvelle invention prit un grand développement. Il ne paraît pas que l'état payât aucun intérêt aux déposants; c'était un simple échange de la monnaie métallique contre un bon à échéance assez courte. Le texte dit que ceux qui résistaient furent punis, et ceci doit s'appliquer aux individus qui refusaient de recevoir les *pien-tsien* dans les transactions commerciales. En effet, vers cette même époque, le gouvernement remettait en vigueur les lois sur la

quantité de cuivre que chaque particulier pourrait garder dans son domicile.

En 997 l'administration avait remis aux négociants, en *pien-tsien*, une valeur de 1,700,000 enfilades de 1000 deniers. En 1021 la quantité ajoutée en sus montait à 1,130,000 enfilades, de sorte que la quantité totale émise était de 2,830,000 enfilades. En prenant l'enfilade de 1000 pièces[1] pour l'once d'argent, qui équivaut à 7 francs 50 centimes au cours actuel, comme je l'ai dit plus haut, cette somme représenterait 21,225,000 francs. De 998 à 1021, ou dans le même intervalle de temps, la fonte de la monnaie de cuivre varia chaque année de 800,000 à 1,050,000 et 1,830,000 enfilades. Le total de la monnaie de cuivre fabriquée dans ces vingt-deux ou vingt-trois années peut être évalué approximativement à près de 30,000,000 d'enfilades, représentant, au cours actuel, 225,000,000 de francs. La production de la monnaie de fer était environ le quart de celle de cuivre. Le total du métal monnayé peut donc être regardé comme équivalant à 37,500,000 enfilades de pièces de cuivre ou 280,000,000 de francs. La valeur émise en *pien-tsien* était donc à celle de la monnaie métallique fabriquée comme 1 est à 13, et conséquemment elle se trouvait dans de justes limites.

On se rappelle que sous les Thang, à l'époque de la création des *fey-tsien*, les marchands qui dé-

[1] Cette évaluation sera confirmée par une citation du texte à la page suivante.

posaient entre les mains des agents du gouvernement leur sel et leur fer recevaient des bons en échange. Quoique le nom de *fey-tsien* disparaisse promptement de l'histoire des Thang, cet usage des bons à sel et à fer paraît s'être conservé depuis ce moment, ou du moins il se retrouve dans les premiers temps des Soung, comme une citation du texte l'indique précisément.

Depuis longtemps, dans le pays de Chu, le Sse-tchuen actuel, il n'existait presque absolument que de la monnaie de fer, que son poids rendait très-incommode à porter. Nous avons vu en effet que les 1000 pièces de cette monnaie pesaient au moins 7,200 grammes, pour représenter une valeur actuelle de 7 francs 50 centimes. Afin de remédier à cet inconvénient grave, un certain Tchang-yang inventa de faire des *tsy-tchy* 劑齊 (obligations par coupons); d'autres disent des *kuen* 券 (billets ou conventions) qu'on échangeait dans un court délai contre de la monnaie pesante. « Ainsi, dit Ma-touan-« lin, page 33, kiv. IX, ce n'était pas une monnaie, « c'était simplement un moyen de transporter la « valeur de la monnaie métallique. » Sous le règne de Tchîng-tsong (de 997 à 1022) cette invention fut développée, et il parut des obligations particulières appelées *kiao-tseu* 交子 (changes), lesquelles étaient payables tous les trois ans et devaient avoir cours pendant soixante-cinq ans, de sorte que dans

cet espace de temps il y avait vingt-deux termes de remboursement. Chacune de ces obligations était d'une enfilade de 1000 deniers (*min*). Ceci se trouve textuellement dans le *Khiun-chu-pi-khao* (Examen de divers ouvrages, collection de Fourmont, à l'article *Monnaie*); M. Klaproth en a le premier extrait ce fait et l'a inséré dans le Journal asiatique. Une compagnie se créa pour l'émission de ces billets : elle fut composée de seize maisons des plus riches, et d'abord ses opérations prospérèrent; mais par la suite ceux qui succédèrent aux premiers fondateurs firent de mauvaises affaires et ne purent remplir leurs engagements. De là naquirent des discussions, des procès, de sorte que, vers l'an 1017, un officier supérieur chargé de l'administration du pays de Chu proposa de détruire les *kiao-tseu*.

Malgré l'extrême concision du texte, on voit que les *kuen* ou *tsy-tchy* étaient des reconnaissances payables en un lieu différent de celui où le preneur remettait sa monnaie. Ainsi c'étaient de véritables billets à ordre ou lettres de change, comme les *pien-tsien*. Les *kiao-tseu* étaient des obligations au porteur qui, d'après le silence du texte, ne produisaient point d'intérêt, étaient payables tous les trois ans et devaient avoir cours pendant soixante-cinq ans. Ces *kiao-tseu* étaient donc analogues à nos billets de banque, sauf que leur remboursement n'était pas à volonté, mais reporté à des époques fixes et distantes. D'après la date 1017 consignée dans le texte pour la chute de la première banque, et en allouant

le temps nécessaire pour que la première invention se fût développée sur une échelle étendue, on peut reporter l'origine des *kiao-tseu* à la fin du xe siècle. C'est au milieu de ce même siècle, l'an 950, que les premiers livres imprimés sont cités dans l'histoire chinoise; et ainsi ces deux agents puissants de la civilisation sociale ont été créés en Chine presque simultanément. L'introduction des lettres de change n'eut lieu en Europe qu'au commencement du XIVe siècle, sous Philippe-le-Bel. L'usage du papier-monnaie parmi nous ne remonte guère à plus d'un siècle. Ainsi, comme développement commercial, les Chinois étaient alors bien en avant des peuples occidentaux. Au premier abord il semble étonnant que ces *kiao-tseu* sans intérêt et remboursables seulement tous les trois ans aient pu être émis à leur taux nominal, surtout à la Chine, où les valeurs métalliques étaient si recherchées, où l'intérêt de la monnaie est généralement très-élevé. Toutefois, dans le pays de Chu, presque dépourvu de monnaie de cuivre circulante, l'extrême difficulté de transporter d'énormes charges de fer pour une somme même modique devait donner beaucoup de faveur à ces obligations.

En examinant l'affaire des *kiao-tseu*, les ministres jugèrent que dans ce pays où la monnaie était si lourde, on ne pouvait les supprimer sans rejeter le commerce dans un extrême embarras. D'ailleurs l'état se trouvait toujours dans la même pénurie de fonds, et sa gêne était même augmentée par un tribut annuel

de 100,000 onces d'argent et de 200,000 pièces de soie, qu'en 1004 il s'était engagé à payer aux Tartares Liao pour en obtenir la paix. Il fallait avoir recours aux expédients, et une commission fut nommée pour examiner si l'état ne trouverait pas avantage à créer une banque de *kiao-tseu* pour son propre compte. D'après le rapport favorable de cette commission, le gouvernement établit, vers l'an 1023, une banque semblable à Y-tcheou, capitale du pays de Chu. Elle émit des *kiao-tseu* remboursables tous les trois ans, comme avait fait la première entreprise, et il fut interdit aux particuliers de faire aucun établissement de ce genre. Quant à la quantité de billets émis par cette banque impériale, un passage que Ma-touan-lin cite un peu plus loin, page 18, annonce que depuis la période *tien-ching* (1022-1032) il se trouvait à chaque terme d'échéance une valeur remboursable de 1,256,340 *min* en *kiao-tseu*. Cette somme, qui correspond environ à 9,422,550 francs, représente donc la valeur totale émise par la banque d'Y-tcheou dans ses dix premières années. En 1021, conséquemment vers l'époque de sa création, les *pien-tsien* ou bons à courte échéance émis dans les autres parties de l'empire représentaient, comme nous l'avons vu plus haut, une valeur de 2,830,000 enfilades (21,225,000 francs). Ils disparurent avec le développement des *kiao-tseu*, qui donnaient un plus long terme pour leur remboursement D'après l'édit qui fondait la banque de *kiao-tseu* (kiv. IX, p. 19).

elle devait, à chaque terme d'échéance, avoir un capital métallique de 360,000 *min* (2,700,000 fr.). Ce fonds de remboursement était, comme on le voit, entre le tiers et le quart de la valeur des billets mis en circulation [1].

L'introduction des *kiao-tseu* apportait au gouvernement une ressource inattendue; mais il n'en devint pas plus sincère dans la fabrication de sa monnaie métallique. La proportion de $\frac{6}{10}$ précédemment indiquée pour le cuivre des pièces fut diminuée secrètement, et, en compensation, on augmenta la proportion de plomb et d'étain; puis on fit passer cette monnaie dans la circulation, et, cet essai ayant réussi, la cour fit fondre des pièces composées de $\frac{3}{10}$ de cuivre et de $\frac{6}{10}$ de fer. Mais, comme la fonte

[1] Dans la première section du *Wen-hian thong-khao*, celle qui traite de la propriété territoriale, on trouve sous les Soung le relevé du produit des impôts en matières pour les années 997, 1021, 1077. Le nombre des *chy* ou décuples boisseaux de riz y est additionné avec les nombres d'onces d'argent et d'enfilades de denrées ou *kouan*, comme des quantités de même valeur. De là semble résulter qu'alors le *chy* de riz était pris dans les impôts pour 1,000 deniers; mais je doute que la valeur commerciale du *chy* de riz, même nettoyé, fût alors aussi élevée : quelques exemples, tirés d'un petit traité de calculs usuels, que Tchu-hi recompulsa à la fin du XIIe siècle, et qui se retrouve dans une édition du Y-li, reporteraient le prix du *chy* de riz, ainsi nettoyé, à 500 ou 600 deniers. Sous les Thang, comme nous avons vu plus haut, le prix du *chy* de riz nettoyé était 300 deniers. La différence doit s'expliquer par la plus grande quantité de pièces monnayées, et par l'introduction du papier-monnaie. Elle ne peut s'attribuer à l'importation de numéraire par le commerce extérieur; car ce commerce fut bien moins actif sous les Soung que sous les Thang; les Soung le redoutaient comme cause d'écoulement de la monnaie.

de fer qui composait les deux tiers de ces nouvelles pièces était rude et se polissait mal, la fraude devint trop grossière. Ouvriers et soldats refusèrent cette mauvaise monnaie.

Vers cette époque les pièces des Soung portaient les caractères *yuen-pao* (monnaie précieuse), avec le nom de la période dans laquelle elles étaient fondues. Seulement, dans la période *pao-yuen* (1034-1038), pour éviter la similitude du nom de la période et de celui de la pièce de monnaie, on fondit les pièces avec l'inscription *Hoang-soung-yuen-pao* (matière précieuse des Soung). Dans la période suivante on revint à la méthode ordinaire.

Le gouvernement manquait toujours de monnaie, surtout dans ses provinces du nord, où il soutenait une guerre ruineuse contre les Khi-tan et le petit prince d'Hia, quand il ne leur payait pas le tribut convenu. Comme les transports lui coûtaient excessivement, il chercha à faire de la monnaie sur les lieux, et, d'après le système de fraude qu'il avait adopté, il voulut que les provinces du nord eussent une monnaie particulière, d'une valeur nominale beaucoup trop forte. Ainsi, vers l'an 1040, il fondit, dans le Chen-sy, de la grande monnaie de cuivre, dont une pièce devait nominalement valoir 10 pièces de la petite monnaie (la monnaie de cuivre ordinaire); mais trois pièces de cette petite monnaie pesaient autant que la grande pièce, de sorte que l'industrie des contrefacteurs s'employa activement à convertir les petites pièces en grandes.

Dans le Ho-tong, pour suppléer également aux dépenses de la guerre, l'état fondit de grandes pièces de fer, dont une valait nominalement 10 des petites, et cette valeur était beaucoup trop forte pour le poids de ces grandes pièces. Plusieurs fois on changea le rapport de la monnaie de cuivre à celle de fer : généralement on portait celle-ci trop haut, à la moitié de la valeur de la monnaie de cuivre. Par suite de toute cette confusion des monnaies, les denrées devinrent plus chères dans le nord de l'empire, et le service de l'état ne se fit que plus imparfaitement. En 1048 un lettré, préposé à l'examen de cette question, remédia au mal en obtenant que la grande pièce de cuivre ne fût donnée que pour trois petites pièces, comme valait son poids, et de plus il fixa le rapport si variable des pièces de cuivre et de fer. A poids égal, ce rapport fut comme 3 à 1. La contrefaçon s'arrêta pour l'instant; mais, en 1072, la guerre ayant recommencé aux frontières du Chen-sy, le préfet des transports fit refondre des pièces valant nominalement 10 *tsien* ou 10 pièces ordinaires, et la contrefaçon se ranima. A la fin de la guerre ces pièces ne valaient plus que 3 *tsien*, et enfin elles descendirent à 2 *tsien*. Alors elles avaient la valeur convenable pour le poids et la matière employés à leur fabrication, et la contrefaçon devint sans but. En 1076 le même officier fut autorisé à fondre dans le Chen-sy des pièces de 2 *tsien* [1].

[1] De l'an 1032 à l'an 1068 la collection de la Bibliothèque royale

Bien que les mesures perturbatrices du système monétaire fussent limitées aux provinces voisines du théâtre de la guerre, le désordre qui en résultait influait nécessairement sur les relations commerciales de tout l'empire, et l'embarras financier du gouvernement s'augmentait de jour en jour. Un ministre réformateur, nommé Wang-ngan-chy, qui commença à diriger les affaires en 1070, suspendit les défenses sur la détention du cuivre à domicile et sur l'exportation de ce métal d'une province dans une autre. De là résulta, suivant les textes cités par Ma-touan-lin, une grande disparition du numéraire métallique, lequel fut exporté à l'étranger. Cependant cette mesure de Wang-ngan-chy ne devait avoir d'autre effet réel que de favoriser le commerce et de ranimer un peu la confiance dans les actes du gouvernement. Mais, pendant son ministère, Wang-ngan-chy fut perpétuellement en butte aux attaques des courtisans, et les récrimina-

présente 18 pièces dont le poids oscille pour les extrêmes entre 4,08 et 2,70 grammes. Le poids moyen est 3,470 grammes; tandis que la moyenne des pièces fondues de 960 à 1022 pesait 3,24 gr. Le nouveau poids est conservé par 6 pièces de la période suivante, *chi-ning* (1068-77), qui donnent pour moyenne 3,475 grammes. Deux autres pièces marquées des caractères de cette même période pèsent un peu plus du double (7,32 et 7,48 grammes). Ces deux pièces correspondent évidemment à celles que le texte indique comme fondues dans le Chen-sy vers cette époque.

Le musée de Kien-long présente les figures des pièces comprises dans le même espace de temps (1032-77) : ces figures varient de grandeur, et le poids n'est pas indiqué dans le texte qui s'y trouve joint.

tions des historiens contre ses règlements partent du même esprit qui fait dire encore aujourd'hui aux ministres chinois que tout commerce étranger est désavantageux pour l'état. Réellement, sous les Soung, la grande gêne financière de l'état provenait en grande partie de la guerre qu'il soutenait contre les nations du nord et des tributs onéreux qu'il leur payait en temps de paix; mais surtout elle était le résultat des fraudes perpétuelles que se permettaient les gouvernants et leurs officiers, et du manque de crédit public.

Dans la période *yuen-tong* (1078-1086), pendant que le système de Wang-ngan-chy était encore en vigueur, le nombre des bureaux de fondage et la quantité de numéraire produite chaque année étaient bien plus considérables que vers l'an 1000. Pour la monnaie de cuivre, il existait dix-sept bureaux au lieu de quatre, et ils produisaient par an 5,060,000 enfilades (ce qui correspond environ à une valeur de 37,850,000 francs), au lieu des 1,830,000 enfilades que produisaient les quatre bureaux anciens. Pour la monnaie de fer, il existait neuf bureaux au lieu de trois, et la quantité de monnaie de fer fabriquée annuellement montait à 889,234 enfilades au lieu de 210,000. Les pièces de cette époque étaient fondues dans les mêmes dimensions que celles de l'an 1000, comme le prouve la similitude des médailles des deux époques que possède la Bibliothèque royale. Les unes et les autres avaient une valeur nominale conforme à leur

poids. Wang-ngan-chy avait compris qu'il fallait renoncer à ces mesures vexatoires et inutiles, telles que l'élévation de la valeur nominale et la prohibition presque absolue des matières métalliques. Il avait augmenté la fonte de la monnaie comme unique moyen de tirer l'état de l'extrême pénurie où il se trouvait. Mais en 1084 mourut l'empereur Chi-tsong, qui favorisait ces idées plus raisonnables; et, sous la régente qui gouverna pendant la minorité de Tchi-tsong, les anciennes idées revinrent : en 1091 une ordonnance défendit de nouveau l'exportation des monnaies métalliques.

Depuis l'an 1022 le nombre des *kiao-tseu* en circulation était resté longtemps stationnaire, et en effet, immédiatement avant la période *chi-tsing* (1068-1078), se trouve, dans le texte de Ma-touan-lin, le document rapporté plus haut, d'après lequel le nombre des *kiao-tseu* remboursables à chaque échéance montait depuis la période *tien-ching* (1022-1032) à 1,256,340 enfilades. En 1068 la contrefaçon de ces billets fut punie des mêmes peines que la contrefaçon du sceau impérial, c'est-à-dire de la mort. En 1069, comme la monnaie de fer était devenue rare dans le Ho-tong, le gouvernement établit une banque de *kiao-tseu* à Lou-tcheou. L'année suivante le préfet des transports se servit des *kiao-tseu;* mais il ne put obtenir aucune fourniture de sel et d'alun; il eut un déficit sur la quantité de fourrages livrés, et proposa de renoncer à ce mode de payement. En 1070 l'état fit un autre

essai pour émettre des *kiao-tseu* dans le Chen-sy, et cessa de livrer des *tchao* ou bons à courte échéance en payement du sel et autres denrées livrées pour l'approvisionnement de l'armée. Les *kiao-tseu* n'étant remboursables que tous les trois ans, l'état trouvait beaucoup plus commode de s'acquitter avec cette espèce de billets; mais les fournisseurs ne furent pas de son avis. La nouvelle mesure paraît n'avoir pas réussi, et dut même alors être complétement abandonnée.

Cependant les *kiao-tseu* de la première émission approchaient de leur époque définitive de remboursement. L'an 1072 (kiv. IX, page 17), sur les vingt-deux termes d'échéance dix-sept étaient déjà passés, et un nombre très-considérable de *kiao-tseu* restaient dans la circulation pour les besoins du commerce. « Cette année il fut décidé qu'on créerait « de nouveaux *kiao-tseu*, de vingt-cinq termes d'é- « chéance, pour une valeur de 1,250,000 enfilades « (9,375,000 francs), lesquels furent destinés à « payer un nombre égal de *kiao-tseu* de vingt-deux « termes [1]. De cette époque date l'usage de *kiao-tseu* « de deux classes différentes. » Si l'on compare le nombre de cette citation avec celui que j'ai rapporté plus haut, il en résulte qu'il n'avait été remboursé, depuis la création des *kiao-tseu*, qu'une valeur de 6340 enfilades, ou que l'on présumait que la quantité remboursable en monnaie métallique serait

[1] Il y a 23 dans le texte. J'ai lu 22 d'après la citation détaillée du *Khian-chu-pi-khao*.

minime par rapport à la masse des billets émis. Comme le papier de Chine s'use très-vite, les *kiao-tseu* devaient être changés à chaque échéance contre d'autres *kiao-tseu* neufs, quand le porteur n'exigeait pas le remboursement en monnaie métallique. Dans la nouvelle mesure prise sous l'administration éclairée de Wang-ngan-chy, les *kiao-tseu* de vingt-deux termes qu'on présentait au renouvellement furent remplacés par des *kiao-tseu* de vingt-cinq termes, de manière à reculer le terme définitif de la circulation de ces billets; mais le porteur dut avoir toujours l'option libre du remboursement en billets ou en monnaie métallique.

En 1076 (kiv. IX, page 18) on retrouve dans le Chen-sy l'usage des *kiao-tseu*. « Sous le prétexte que « les marchands, par leurs achats et leurs ventes, « faisaient de gros bénéfices au préjudice du gou- « vernement, l'administration jugea convenable de « suspendre l'émission des *kiao-tseu* du Chen-sy. » D'après cette citation beaucoup trop abrégée, il semble que l'état avait continué dans le Chen-sy sa fabrication de *kiao-tseu*.

Aucune autre citation relative à ce sujet ne se trouve dans le texte jusqu'à l'année 1094. « A cette « époque le préfet des transports observa que le « commerce avait fait passer dans le Chen-sy une « grande quantité de *kiao-tseu* et que la province « où ils avaient été créés en manquait pour son « usage. Il proposa d'augmenter la proportion con- « fectionnée. D'après cela il fut ordonné que, *pour*

« *un seul terme de trois ans*, on augmenterait la fabri-« cation d'une valeur de 150,000 enfilades. Cette « année on dépassa l'ancienne quantité. Le registre « présenta 1,406,340 enfilades. » Ce dernier nombre est la somme exacte de 1,256,340, nombre de la première émission, plus 150,000. L'ordonnance de 1072 avait prorogé la durée des *kiao-tseu* jusqu'à vingt-cinq termes, ce qui représentait soixante et quinze ans, et les continuait jusqu'à l'année 1097. En 1094 il n'y avait plus qu'un seul terme, comme le dit le texte[1].

Il se trouve ici une lacune de quelques années dans l'histoire des *kiao-tseu*. En 1102 une citation (kiv. IX, page 18) rapporte qu'on renouvela les *kiao-tseu* du Chen-sy. En 1107 il est dit que les *kiao-tseu* du Sse-tchuen furent remplacés par d'autres obligations nommées *tsien-yn*, ce que l'on peut traduire par *introduction de monnaie métallique*. La création de ces nouvelles obligations pourrait aussi remonter plus haut, d'après un autre document, qui mentionne la circulation des *tsien-yn*, dans une grande partie de l'empire, durant la période *tsiang-*

[1] Les recensements de cette époque, de l'an 1080 à l'an 1105, présentent une population plus considérable qu'à aucune époque antérieure. Le nombre des familles contribuables s'élève à 17 millions en 1080, à 20 millions en 1105, ce qui répond à 85 et 100 millions d'individus. (Voy. mon Mémoire sur la population de la Chine.) Ce chiffre élevé des familles *contribuables* semble prouver qu'alors la richesse était mieux répartie à la Chine, et ceci peut tenir à l'extension du papier-monnaie et à la quantité de monnaie métallique qui avait été fondue.

ning (1102-1107). Vers les dernières années du XIe siècle une réaction avait ramené au ministère les partisans des idées de Wang-ngan-chy; mais les affaires de l'état furent assez mal gérées, et il survint de grands abus dans l'emploi des *kiao-tseu*. On voulut profiter de cette ressource pour subvenir aux frais de la guerre contre les Tartares, et il fut émis des quantités énormes de papier. On fit des *kiao-tseu* à terme annuel de payement, dont un seul valait quatre des anciens. Puis il fut proposé de changer le nom des *kiao-tseu* et de le remplacer par celui de *tsien-yn*. Ces nouvelles obligations furent de quarante-trois termes (annuels, autant qu'on peut le présumer); et dans les transactions commerciales qui montaient à 10,000 *tsien* au moins, il fut enjoint de faire le payement moitié en *tsien-yn*, moitié en monnaie de cuivre. Le peuple commença à devenir inquiet : chaque *tsien-yn*, dont la valeur nominale était le *min* de 1000 *tsien*, tomba à 100 *tsien*. Dans la période *ta-kuen* (1107-1121) les banques de ces billets n'eurent plus, comme auparavant, un capital métallique (affecté au remboursement), et la proportion des billets fabriqués fut considérablement augmentée; de sorte que le *min* de 1000 deniers en *tsien-yn* ne valut plus que 10 deniers dans le commerce. Ce fut la fin des *tsien-yn*. Il paraît que ces obligations ne circulèrent pas dans le Fo-kien, le Kiang-tche, le Hou-kouang. Elles furent surtout en usage dans le King-tong-si, le Hoai-nan, le district de Caï-fong-fou, où résidait la cour, et

dans les provinces du nord, où la monnaie manquait toujours pour soutenir la guerre.

Vers 1104 il est dit que dans le Chen-sy la monnaie de fer avait été convertie en armes pendant la guerre, et qu'on s'y servait comme monnaie de morceaux de plomb et d'étain, qui étaient fragiles et d'un mauvais usage. Il fut ordonné de fondre des pièces fortement alliées d'étain, et dont une devait valoir 3 (des pièces de cuivre) et 10 des pièces de fer. En outre, on avait fondu, en 1102, des pièces de cuivre valant 10 pièces ordinaires du même métal. Pour faire 1000 de ces pièces fortes pesant 14 *kin* 7 *liang*, on employait :

Cuivre.....	9 *kin*	7,2 *liang*.
Plomb.....	4	12,6
Étain.....	1	9,2
Total.....	15	13

Ce qui faisait sur 100 parties environ 60 de cuivre, 30 de plomb, 10 d'étain. La perte au feu était de 1 *kin* 5 *liang* (ce qui laissait 14 *kin* 8 ou 7 *liang* pour le poids des 1000 pièces). Chaque pièce de cette fabrication pesait $\frac{5}{10}$ de *liang*, suivant le texte; mais, d'après le nombre précédent, elle ne pesait que $\frac{28}{100}$ de *liang*. Le 1000 des anciennes pièces pesant 5 *kin*, comme nous l'avons vu, chaque ancienne pièce pesait $\frac{5}{100}$ de *liang*. Ainsi les nouvelles pièces pesaient moins que trois des anciennes, et cependant leur valeur nominale était décuple de celles-ci. De là résulta naturellement une contre-

façon aussi active qu'à l'époque des tentatives faites en 1040-1072. En 1105 les pièces fortes furent supprimées dans le Tche-kiang et le Fo-kien : on dut les échanger contre la monnaie des autres provinces, et, pour le Fo-kien et le Tche-kiang, il fut fondu des pièces de 5 *tsien*. En 1106 le gouvernement voulut que les pièces de 10 *tsien* ne circulassent plus au delà du district de la cour et promulgua des défenses contre leur exportation. Malgré toutes ces mesures violentes, l'intérêt particulier décrédita promptement ces pièces de valeur exagérée, et en 1110, le gouvernement dut se résoudre à ne plus les soutenir [1].

[1] Dans la collection de la Bibliothèque royale on trouve :

Pour la période *Yuen-fong* (1078-1085), 3 pièces pesant moyennement 2,80 gram.; 1 grande pesant 7,70 grammes.
Pour la période *Yuen-yeou* (1086-1093), 2 pièces pesant moyennement 3,50 gram.; 2 pesant moyennement 78,3 gr., 1 pesant 10,10 gr.
Pour la période *Tchao-ching* (1094-1097), 2 pièces pesant moyennement 3,67 gram.; 2 pesant moyennement 7,0 gr.
Pour la période *Yuen-fou* (1078-1100), 3 pièces pesant moyennement un peu moins de 3,00 gram.
Pour la période *Tsen-neng* (1102-1106), 2 pièces pesant moyennement 2,83 gram.; 2 pesant moyennement 8,00 gr., 2 pesant moyennement 10,00 gr.
Pour la période *Ta-kouan* (1107-1110), 1 pièce pesant 3,70 gram.; 1 pesant moyennement 14,15 gr.
Pour la période *Tcheng-ho* (1111-1117), 2 pièces pesant moyennement 2,80 gram.; 1 pesant moyennement 6,80 gr.
Pour la période *Siouan-ho* (1119-1125), 2 pièces pesant moyennement 3,00 gram.; 2 pesant moyennement 8 gr.
Pour la période *Kian-kien* (1127-1130), 1 pièce pesant 6,80 grammes.

Toutes ces pièces sont en cuivre, et les pesées du tableau indiquent deux espèces, les unes analogues aux pièces ordinaires, les autres beaucoup plus fortes, et pesant deux fois, trois fois autant que les premières, et même plus. Ces pièces fortes correspondent évidemment aux pièces d'une valeur nominale exagérée que cite le texte de

La guerre se termina momentanément en 1130, après que les Tartares Niu-tchy eurent conquis toutes les provinces au nord du fleuve Jaune et une partie du pays voisin du Hoai, jusqu'au Kiang. L'empereur Soung fut obligé de se retirer de l'autre côté de ce fleuve, et des quantités considérables de matières métalliques, entassées, suivant l'histoire, dans le trésor de la capitale Caï-fong-fou, tombèrent entre les mains des vainqueurs, qui fondèrent un nouveau royaume sous le nom de *Kin* ou royaume d'or. Battue, obligée de payer tribut, privée de ses provinces les plus riches en métaux, la dynastie des Soung était dans une complète décadence, et, par suite du besoin de numéraire, elle détériora de plus en plus la qualité de sa misérable monnaie de cuivre. En 1131 il en fut fondu 80,000 enfilades. En 1132 la fabrication fut portée à 120,000 enfilades, lesquelles employèrent environ 650,000 *kin* de cuivre et d'étain. Ainsi, en tenant compte du déchet de l'opération, chaque millier de ces pièces pesait environ 5 *kin*, comme celles du commencement des Soung. De plus, on

Ma-touan-lin. Ainsi dans le tableau les pièces fortes de 1102-1106 pèsent 8 et 10 grammes, et les pièces de 10 *tsien*, fondues d'après le texte dans cette période, étant de $\frac{25}{100}$ ou $\frac{5}{10}$ de *liang*, représenteraient 8,6 et 11,25 grammes, avec la valeur actuelle du *kin* (602 gr.); ou 8 et 10,50 grammes, avec la valeur 560 grammes usitée aussi dans le commerce. La différence est peu sensible.

Le musée de Kien-long rapporte toujours les figures des pièces sans donner leur poids. Il cite en partie les mêmes textes que Ma-touan-lin, et indique pour les périodes *tseu-ning* (1102-1106) *ta-kouan* (1107-1110) la création de grandes pièces valant 10 *tsien*.

eut recours à la création d'un nouveau papier-monnaie. L'histoire rapporte que, vers 1131, quelques généraux proposèrent d'établir à Ou-tcheou, en tête du Sse-tchuen, un camp retranché pour arrêter les Kin et autres Tartares; et, comme les barques ne pouvaient amener jusqu'à ce point les sommes de monnaie métallique nécessaires pour l'entretien des troupes, on créa de nouveaux bons appelés *kouan-tseu* (bons de barrière), lesquels furent remis en payement de toutes les dépenses faites pour le nouvel établissement, et étaient payables dans les principales villes de l'intérieur, comme les bons appelés *bons à sel, bons à fer*. De cette manière le gouvernement économisait les frais du transport des fonds et évitait de porter de la monnaie métallique à la proximité de l'ennemi, ce qu'il redoutait singulièrement. Mais, au jour de l'échéance de ces *kouan-tseu*, les caisses du gouvernement ne payèrent qu'un tiers de la valeur qu'ils représentaient, et par suite ils furent discrédités. Malgré ce mauvais succès, en 1133 on voulut encore créer de nouvelles obligations, quoiqu'il fût notoire que l'état n'avait pas le capital nécessaire pour les rembourser (kiv. IX, page 24).

En 1158, sous le même empereur Kao-tsong, qui régnait depuis 1127, le gouvernement recourut aux mesures violentes déjà mises en pratique lors de la décadence des Thang. Un édit fut rendu par lequel l'empereur confisqua les instruments en cuivre dans les maisons particulières, les cloches

et les cymbales dans les bonzeries des sectes de Fo et du Tao. En 1160 les officiers supérieurs ne purent avoir chez eux plus de 20,000 *min* en monnaie (environ 150,000 francs), et tout individu sans place fut limité même à la moitié de cette somme. Les objets mobiliers en or et en argent durent être portés au trésor. La dénonciation fut encouragée et un délai de deux ans accordé pour que chacun se mît en règle. En échange de ces valeurs métalliques l'état proposait des bons à thé, à sel ou d'autre espèce (kiv. IX, pages 20 et 24). En 1159 de nouvelles obligations de l'état furent créées sous le nom de *kouan-tseu* (bons de barrières) et de *kong-kue* (garanties publiques). Elles circulèrent dans trois provinces, le Hoai-sy, le Hou-kouang et le Hoai-tong. Les deux premières provinces reçurent chacune une valeur de 800,000 enfilades en *kouan-tseu* (6,000,000 de francs); la troisième reçut pour 400,000 enfilades (3,000,000 de francs) en *kong-kue*. Ces obligations se divisaient en cinq séries de 10,000 à 100,000 pièces (de 750 à 7,500 francs). Les *kouan-tseu* durent circuler pendant trois ans, et les *kong-kue* pendant deux seulement.

En 1160 parurent d'autres obligations appelées *hoei-tseu* (conventions), lesquelles furent assimilées avec la monnaie métallique que fabriquait l'état et remises en échange des sommes qui étaient versées au trésor. D'après une citation du texte, « en 1161 « l'administration annonça que les *hoei-tseu* seraient

« simplement affectés au payement de certaines den-
« rées, telles que thé, odeurs, sel marin et sel vi-
« triolique, dont elle achetait tous les ans pour une
« valeur de 10,000,000 d'enfilades (75,000,000 de
« francs); que non-seulement cette opération serait
« basée sur un capital métallique, mais qu'on ne
« considérerait pas les *hoei-tseu* comme un moyen
« général de subvenir aux dépenses de l'état. » Bientôt
le peuple dut reconnaître le contraire.

En 1162 des peines spéciales furent décrétées contre les contrefacteurs d'*hoei-tseu*. Ils durent être décapités, et le dénonciateur fut récompensé de 1000 enfilades (7,500 francs). Ceux qui avaient recélé des *hoei-tseu* contrefaits purent s'exempter du châtiment en se dénonçant eux-mêmes. La confection des *hoei-tseu* fut considérablement activée dans les ateliers de l'état. Chaque titre était de 1000 pièces[1] (7 francs 50 centimes) et s'appelait un *tao*. Le papier dont on se servait pour les faire était tiré d'Hoei-tcheou et de Tchi-tcheou, villes du Kiang-nan; on fabriqua de ces *hoei-tseu* à Tchong-tou-fou du Sse-tchuen, à Lin-ngan-fou du Tche-kiang. Leur circulation fut d'abord limitée au Liang-tche; ensuite ils passèrent dans le Tche-kiang, le Hou-kouang, le Pe-king-sy. L'état, dans ses payements, ne remit plus que moitié monnaie métal-

[1] Il y a 10,000 dans le texte. J'ai cru devoir lire 1,000. Plus loin le caractère *tao* et le caractère *kouan*, enfilade de 1,000 deniers, sont employés simultanément pour désigner des quantités émises de ces billets.

lique, moitié *hoei-tseu;* il ordonna que le même système fût suivi dans les ventes faites entre particuliers, et il encouragea même ceux-ci à faire tous leurs payements en *hoei-tseu.* Dans l'année 1163 un nouvel empereur, Hiao-tsong, créa, dès son avénement, des *hoei-tseu* de 500, 300 et même 200 pièces (3 fr. 50 cent., 2 fr. 25 cent. et 1 franc 50 cent.). On ne voit pas, dans le texte, qu'à cette époque on eût assigné des termes de remboursement pour ces obligations. Soutenus par des mesures despotiques, les *hoei-tseu* tombèrent bientôt en discrédit, et, vers l'année 1166, d'après un rapport fait sur cette dépréciation, l'état sortit de son trésor 1,000,000 d'onces d'argent (7,500,000 francs), qu'il employa à racheter des *hoei-tseu.* Ici, pour la première fois, une somme considérable en argent est citée dans le texte.

Ce même Hiao-tsong, qui donna une grande extension aux *hoei-tseu,* fit fondre une nouvelle monnaie dont chaque pièce valait 2 pièces anciennes. La composition de cette monnaie fut de qualité inférieure, et cette détérioration augmenta successivement jusqu'à la fin des Soung.

Le pays de Chu ou le Sse-tchuen, la patrie du papier-monnaie, n'avait toujours que sa monnaie de fer, et conséquemment la nouvelle invention y avait pris depuis l'an 1000 un grand développement. Dans un rapport présenté à l'empereur, en 1137 (kiv. IX, page 30), il est dit qu'autrefois le grand livre des *kiao-tseu* du pays de Chu avait émis

des bons de deux termes ou séries, et que chaque série représentait un total d'environ 1,200,000 obligations, tandis qu'à l'époque actuelle les bons de trois termes ou séries qui étaient dans la circulation représentaient une masse de plus de 37,800,000 enfilades (284,000,000 de francs).[1] En l'an 1160 la somme représentée par les mêmes billets montait à 41,470,000 enfilades (311,000,000 de francs), et ce qui existait de monnaie de fer (dans le trésor du pays) ne s'élevait pas au delà de 700,000 enfilades (5,250,000 francs). D'après ces nombres, il est évident que les obligations du Sse-tchuen, en 1137 et 1160, devaient se négocier fort au-dessous de leur valeur nominale; car on ne pourrait supposer alors, dans ce pays exposé aux invasions des Tartares, un commerce assez florissant pour justifier une telle masse de papier-monnaie. Les billets du pays de Chu portaient, dans le XIIe siècle, le nom de *tchuen-yn* 川引 ou *bons du Sse-tchuen*.

Au commencement de l'année 1167 un ministre annonce dans son rapport à l'empereur, que depuis l'an 1160 jusqu'à la 2e lune de l'année 1166 il a été fabriqué en *hoei-tseu* plus de 28,000,000 de *tao*, et à la fin de cette même année 1166 on reconnut un surplus de 15,600,000 *tao* : ce qui porte le total

[1] Nous avons vu plus haut que les *kiao-tseu* du Sse-tchuen étaient des obligations à vingt-deux termes de remboursement. Je crois donc que dans la citation actuelle, le terme *kiai* désigne des séries à nombre différent de termes de remboursement, comme il y en eut à la fin du XIe siècle.

à 43,600,000. Il paraît que cette quantité était versée rapidement dans la circulation, car à chaque lune, par les payements opérés pour les dépenses de l'administration et l'entretien des troupes, ou par des échanges forcés, le trésor impérial émettait en bons une quantité de six à sept cent mille enfilades (4,5 à 5,25 millions de francs). Ainsi il fallait six ans pour l'écoulement de tous les billets fabriqués. D'un autre côté, les généraux qui levaient des contributions dans la marche des armées ne voulaient recevoir que de la monnaie métallique, et les préfets des districts ne recevaient pas les *hoei-tseu* en payement des taxes. Ainsi désavoués en quelque sorte par le gouvernement lui-même, les *hoei-tseu* se déprécièrent encore par une autre cause : la qualité du papier employé à leur confection était très-mauvaise, de sorte que dès la 12e lune de l'an 1167, plus de 5,000,000 de *tao* se trouvaient usés et durent être remplacés. A ce sujet, il fut déclaré par l'administration que les *hoei-tseu* usés seraient reçus à raison de 100 *tsien* au lieu de 1000, leur valeur nominale primitive, et une proportion analogue dut sans doute être prescrite pour les titres moindres de 1000 *tsien*. Cette nouvelle fraude ne pouvait qu'augmenter la défiance du peuple.

En 1168 commença l'échange des premiers *hoei-tseu* contre d'autres de bonne fabrication. Pour ceux-ci les termes de remboursement furent espacés de trois ans, comme pour les *kiao-tseu*, et chaque série correspondante à ces termes dut représenter

10 millions d'enfilades (750 millions de francs). L'ancien billet s'échangeait contre un nouveau sous un droit, par *tao*, de 20 deniers, ou de 2 pour cent. Mais dans l'échange de ces anciens billets, ceux sur lesquels on pouvait encore lire les mots *kouan* mille, *pe* cent, furent seuls reçus pour leur valeur nominale. Des vérificateurs étaient chargés d'examiner les *hoei-tseu* présentés, pour distinguer ceux qui étaient faux; ils devaient remonter à la source, trouver l'individu qui avait le premier passé le faux billet, et étaient récompensés largement. Au reste les billets détériorés ne furent reçus à l'échange que pendant quatre mois. A la 3e lune de l'an 1169 ils furent déclarés non-acceptables. Lors du payement des impôts, le peuple présenta beaucoup d'*hoei-tseu*, au lieu de valeurs métalliques. Ceci donna lieu à des difficultés, et quelques officiers adressèrent des représentations sur la quantité énorme d'*hoei-tseu* qui avait été émise.

En 1175 le besoin incessant de fonds pour soutenir la guerre contre les Kin fit recourir à des mesures absurdes, qui ruinèrent le commerce et achevèrent de détruire le crédit déjà bien faible du gouvernement. On prétendit à la cour impériale que, si dans la perception des impôts et revenus de l'état il y avait déficit de monnaie métallique, la faute en devait être imputée aux commerçants, lesquels emportaient cette monnaie sur les rivières, en se rendant d'une place de commerce à l'autre; et, sous ce prétexte, il fut défendu de sortir avec des

valeurs métalliques hors des portes de Lin-ngan-fou, alors la capitale de l'empire des Soung, aujourd'hui Kan-tcheou-fou, chef-lieu du Tche-kiang. Il fut également interdit de descendre sans permission jusqu'à l'embouchure des fleuves, et de naviguer librement dans la mer. Tout bâtiment marchand, avant son départ, était visité par un officier spécial, qui lui délivrait un *laissez-passer*. Mais les commerçants embarquaient leur monnaie métallique sur de petits bateaux, et l'envoyaient à la côte, pendant la visite de l'inspecteur, de sorte que la prohibition se trouva éludée. Alors le gouvernement encouragea la dénonciation, et la moitié des valeurs trouvées en fraude fut promise au dénonciateur. On décréta des supplices, outre la confiscation, contre ceux qui chargeraient de la monnaie de cuivre sur des bâtiments. En 1179 il fallut adoucir un peu ces règlements prohibitifs qui ne pouvaient être suivis. L'administration permit aux négociants d'emporter avec eux en voyage 500 pièces de monnaie métallique, et déclara qu'on ne pourrait (sans autorisation) s'éloigner des côtes à plus de 5 li ($\frac{1}{2}$ lieue environ). Elle craignait toujours que la monnaie métallique ne passât à l'étranger.

Vers le même temps, en 1176 (kiv. IX, p. 27), une ordonnance impériale avait déclaré que le payement des troisième et quatrième séries ou termes des *hoei-tseu*, délivrés en 1168, serait reculé de trois ans. En effet, la troisième série devait être payée à la fin de cette année 1176. Avec les

planches de cuivre de la quatrième série[1], on confectionna 2,000,000 de nouvelles obligations en *hoei-tseu* : probablement elles furent remises aux porteurs de la série remboursable comme dédommagement. En 1190 une autre ordonnance recula de trois ans le payement des 7e et 8e termes (kiv. IX, page 38). Ce payement du 7e terme aurait dû échoir l'an 1188, mais il se trouvait reculé à l'an 1191 par suite de l'ordonnance de 1176. Sur la réclamation des conseillers impériaux, qui rappelèrent que le terme primitif du payement des *hoei-tseu* était de trois ans, et que ce payement se trouvait actuellement reculé à neuf ans, l'empereur déclara que le 10e terme ne serait pas reculé et correspondrait à l'année fixée primitivement, laquelle était l'année 1197. En 1195 Ning-tsong déclara que chaque série d'*hoei-tseu* se composerait de 30,000,000 de *min* (225,000,000 de fr.). Il n'est pas sûr que cette quantité prodigieuse d'*hoei-tseu* ait été émise; mais vers le même temps, en 1200, on trouve que la quantité émise des bons dits *tchuen-yn* à deux termes, représentait plus de 53,000,000 de

[1] Ceci indique que la gravure sur cuivre était dès cette époque connue en Chine. Probablement les *hoei-tseu* de 1168 furent tirés sur cuivre pour que leurs caractères durassent plus que ceux des *hoei-tseu* de 1160. Dans cette même citation de l'an 1176 il est dit que le bureau des finances recevait par an 12,000,000 de *min* (90 millions de francs), sur lesquels moitié était en *hoei-tseu*, et que le trésor du midi en échangeait par an près de 4,000,000 contre de l'or et de l'argent, probablement par les échanges forcés, autorisés par les lois contre les détenteurs des matières métalliques.

min (395,000,000 de francs), et qu'en sus il existait une quantité presque égale de bons du même nom à trois termes.

D'un autre côté, depuis l'an 1163, le gouvernement avait institué des obligations particulières pour le Hou-kouang, sous le nom de *hou-hoei-tseu*, et en 1166 il créa d'autres obligations destinées au Hoai-nan, et appelées *hoai-kiao-tseu*. Ces *kiao-tseu* du Hoai étaient de 200, 300, 500, ou 1000 pièces, et devaient circuler seulement dans les deux districts qui bordaient la rivière du Hoai. Les *hoei-tseu* y étaient prohibés, et pour maintenir cette défense, l'administration établit aux divers passages du Kiang des bureaux qui délivraient des espèces de billets de péage, destinés à servir d'intermédiaire entre les deux papiers. En outre, depuis l'an 1160, il fut défendu de se servir de monnaie de cuivre dans les districts du Hoai, et la monnaie de fer y fut seule permise. Naturellement les habitants de ces provinces furent très-mécontents de l'espèce d'isolement où on les plaçait, parce qu'ils étaient exposés aux invasions des Kin. Bientôt le gouvernement chinois fut obliger de lever cette prohibition de la monnaie de cuivre, et, par un retour semblable, les *hoei-tseu* et les *hoai-kiao-tseu* circulèrent sans difficulté d'une rive à l'autre du Kiang. L'état fabriqua beaucoup de ces *hoei-kiao-tseu*, ainsi que des *hou-hoei-tseu*. Le texte dit qu'en 1221 il fut confectionné pour 300,000 *min* (2,250,000 francs) de chacun de ces papiers. Le gouvernement chinois cherchait

toujours à répandre la plus grande quantité possible de papier-monnaie dans les provinces les plus exposées aux incursions de l'ennemi.

En 1209 le texte parle d'*hoei-tseu* de trois termes, contre lesquels on échangeait les *hoei-tseu* usés des créations précédentes, à raison de deux vieux contre un neuf. A la même époque il est parlé de punitions infligées à des officiers qui avaient fabriqué des *hoei-tseu* sans autorisation. Mais le crédit public était totalement ruiné par la grande incertitude du remboursement, et même on ne peut guère dire si aucune série de ces papiers émis depuis 1160 fut remboursée par l'état autrement qu'avec d'autres papiers. Les besoins du service se trouvaient remplis très-imparfaitement. Magistrats, officiers, soldats étaient payés en papier, mais aucun n'y trouvait son compte. Les armées manquaient de vivres. Les impôts des divers districts ne se payaient qu'en papier. La monnaie de cuivre, par sa rareté, était regardée comme un objet précieux, et à mesure que le papier se dépréciait, le prix des denrées, payable uniquement avec cette mauvaise valeur, s'élevait de jour en jour. De temps à autre l'état faisait quelques efforts pour relever son crédit, et fabriquait de la monnaie de cuivre, mais en petite quantité et d'un titre inférieur. En 1208 il fut ordonné dans le Li-tcheou de fondre des pièces valant 5 *tsien*. Le texte ne donne ni le poids ni la composition de ces pièces; mais, d'après les pesées que j'ai faites sur les échantillons de cette époque,

la valeur nominale de ces pièces fortes était beaucoup trop élevée, comme nous l'avons vu plus haut pour des pièces de même désignation [1]. Vers 1211 l'état fondait par an 300,000 enfilades de cette monnaie, et ne punissait pas la fabrication particulière, *dans l'espoir que la monnaie métallique deviendrait moins chère et que le papier se relèverait;* ce qui était un assez mauvais raisonnement. En 1210 la cour fit un envoi d'or et d'argent ou de valeurs métalliques en général dans le Sse-tchuen où la création de nouveaux bons pour une valeur de 13,000,000 de *min* (98,000,000 de francs environ) avait déprécié fortement les *tchuen-yn*. La valeur nominale de ces *tchuen-yn* était de 1,000 deniers, et depuis la nouvelle émission, leur cours était tombé de 400 à 100 deniers. La somme envoyée suffit pour racheter 13,000,000 de *min* de *tchuen-yn* ou des nouveaux bons. Alors les *tchuen-yn* se relevèrent à la valeur de 500 pièces de fer, dans le Sse-tchuen. Hors de cette province, dans les districts où il se trouvait encore de la monnaie de cuivre, la valeur de ce papier n'était que de 170 pièces (de cuivre). D'après cela une pièce de cuivre

[1] La collection de la Bibliothèque royale ne présente pas de médailles correspondantes à cette création de 1206. Mais dans la période précédente *khing-youen* (1195-1200) on trouve trois médailles dont l'une marquée au revers *youen*, unité, pèse 2,45 grammes, et les deux autres, marquées au revers des caractères 5 et 6, pèsent 9,40 et 9,45 grammes. 9,45 n'équivaut pas à plus de $3\frac{1}{2} \times 2,45$, et ainsi ces pièces fortes avaient une valeur nominale exagérée.

Le musée de Kien-long donne les figures de plusieurs pièces fondues entre 1130 et 1210, l'époque où nous sommes actuellement : mais il ne rapporte point leur poids.

valait près de 3 pièces de fer. Si l'on admet qu'alors comme auparavant, la monnaie de cuivre pesait moitié de celle de fer, et ne contenait au plus que 60 pour cent de cuivre pur, le prix de ce métal monnayé était à celui du fer à peu près comme 10 est à 1.

Depuis près d'un siècle les Niu-tchy qui s'étaient emparés du nord de la Chine avaient imité le système des Soung, et créé un papier-monnaie dans leur nouveau royaume de Kin. (*So-wen-hian-thong-khao.*) Suivant les rapports des officiers chinois, envoyés vers 1260 en députation à la cour des Niu-tchy, ces barbares, se considérant comme campés provisoirement au sud de l'ancien cours du fleuve Jaune, frappaient les vaincus de fortes contributions, uniquement payables en monnaie de cuivre, emportaient cette monnaie dans leur pays, et avaient soin de ne payer qu'en papier-monnaie tout achat fait aux Chinois de l'autre côté du fleuve. Ce système de soustraction continuelle des matières métalliques peut être une exagération des Chinois, de même que du temps de Khang-hy ils prétendaient encore que les Mantchoux faisaient conduire secrètement de fortes quantités d'or et d'argent à Moukden, la capitale de la Mantchourie. Depuis plus d'un siècle une guerre continuelle avait dévasté les provinces voisines du fleuve Jaune et du Hoai, qui formèrent le royaume des Kin; cette cause seule avait dû y rendre le numéraire fort rare, et suffit pour expliquer la création d'un papier-monnaie dans le nouveau royaume. Ce

papier-monnaie porta le nom de *kiao-tchao*, et date de l'an 1155. (*So-wen-hian-thong-kao*). Il se composait de grandes obligations, *ta-kiao-tchao*, de 1,000, 2,000, 3,000, 4,000 et 5,000 pièces, et de petites obligations, *siao-kiao-tchao*, de 100, 200, 300, 400 et 500 pièces. Dans l'origine, toutes ces obligations ne devaient être en circulation que pendant sept ans; elles devaient à ce terme être remboursées en monnaie métallique. Rien n'indique, du reste, qu'elles portassent intérêt, non plus que les obligations chinoises. Ces *kiao-tchao* réussirent très-bien, suivant le texte chinois, mais quand approcha l'époque où elles devaient être remboursées, les ministres trouvèrent les finances gênées, et conseillèrent au prince tartare de reculer le remboursement. La plus grande difficulté pour ceci était que les obligations émises portaient sur elles l'indication de leur remboursement à une année fixe; mais, comme il y en avait déjà beaucoup qui se trouvaient usées ou noircies, le gouvernement déclara qu'on échangerait les vieilles obligations contre de nouvelles, et en général beaucoup d'individus trouvèrent plus commode de recevoir ces nouvelles obligations que de la monnaie métallique. Le gouvernement fit même payer aux preneurs de ces obligations les frais de leur fabrication, et retint à ce titre 15 pièces par mille, ou $1\frac{1}{2}$ pour cent, comme le faisaient les Soung.

Ceci amena les Kin à être fort inexacts dans leurs remboursements, et bientôt leur papier-monnaie tomba en discrédit. Jusqu'à quel point la violence

était-elle employée pour le soutenir? On ne peut avoir sur ce sujet que des présomptions; mais les Kin étaient à peu près aussi barbares que le parurent plus tard les Mongols, et les idées de liberté commerciale devaient leur être peu familières. Du reste leurs *kiao-tchao* étaient revêtus des signatures de plusieurs grands officiers de la cour; ils portaient un avertissement, d'après lequel le contrefacteur devait être condamné à mort, et le dénonciateur récompensé de 300,000 pièces. Les *kiao-tchao* les plus élevés étant de 5,000 pièces, il suit de là que la récompense promise était au moins de soixante fois la valeur de l'obligation; ceci semble indiquer que la contrefaçon était très-active.

Ainsi, chez les Chinois comme chez leurs imitateurs les Niu-tchy ou Kin, l'invention du papier-monnaie se trouva rapidement dénaturée par l'abus qu'en fit le gouvernement; mais l'utilité de cette invention était parfaitement reconnue par les Chinois instruits. « Le papier, dit Ma-touan-lin (kiv. IX, « page 34), ne devait pas être une monnaie; il ne « devait être employé que comme un signe repré- « sentatif de valeurs quelconques en métal ou en « denrées, lequel devait être échangé promptement « contre de la monnaie métallique et en économisait « le transport. Dans le commencement, tel était « l'usage du papier-monnaie parmi les commerçants. « Le gouvernement, prenant cette invention des « particuliers, en a voulu faire une monnaie véri- « table, et dès lors l'intention primitive se trouva

« dénaturée. » Cette définition de l'utilité du papier-monnaie est aussi claire, aussi précise que celle d'Adam Smith et de Say. Elle contraste singulièrement avec l'obscurité ordinaire qui enveloppe les idées assez vagues des auteurs chinois. Mais l'utilité du papier-monnaie, étant une question toute commerciale, devait être bien comprise de ces esprits naturellement disposés au commerce. Comme le dit encore Ma-touan-lin, dans un pays qui n'avait aucun moyen ordinaire d'échange que des monnaies pesantes de cuivre et de fer, l'emploi du papier comme lettre de change, bon, billet au porteur, ne pouvait qu'être extrêmement utile aux relations commerciales. Mais le gouvernement chinois, que son avidité mal raisonnée avait conduit à tant d'opérations frauduleuses sur les valeurs métalliques, ne pouvait s'astreindre longtemps à respecter cette belle invention, quand les frais d'une guerre continue le jetaient dans un besoin aussi continu de numéraire. Il paraît n'avoir été fidèle à ses engagements que pendant la durée des premiers *kiao-tseu*, émis à Y-tcheou, c'est-à-dire pendant une période de soixante et quinze à quatre-vingts ans.

De 1215 à 1223 la fin du royaume des Kin montre une pénurie extraordinaire de monnaie métallique. Il est probable que les chefs tartares avaient échangé une partie de la monnaie qu'ils avaient pu se procurer contre des objets de luxe apportés par les marchands étrangers, ainsi que le firent plus tard les Mongols, leurs vainqueurs. Le fait est que

le gouvernement Kin, ne sachant comment subvenir aux frais de la guerre qu'il soutenait contre les Mongols et contre les Soung, remplaça successivement les *kiao-tchao* dépréciés par des *pao-kuen*, des *thong-pao*, des *pao-tsuen*, des *tchin-ho* imprimés sur étoffe de soie, enfin par des *pao-hoei*. Ces billets de noms divers étaient de véritables assignats que le gouvernement ordonnait de recevoir comme monnaie métallique et qu'il ne songeait aucunement à rembourser[1]. Les derniers, les *pao-hoei*, n'étaient que de 1 à 4 *tsien*, ce qui correspondrait, en notre monnaie, à des bons de $\frac{7}{10}$ de centimé et de 3 centimes. Ceci indique que le gouvernement Kin avait cru empêcher la dépréciation de ses assignats en baissant leur valeur nominale. Les ministres de cette nation prétendent, dans leurs rapports, que toute la monnaie métallique passe au midi dans l'empire des Soung : cependant la situation financière des Soung était loin d'être prospère.

En 1214 l'empereur chinois Ning-tsong suspendit la confection de la monnaie dans plusieurs établissements et publia de nouvelles défenses contre

[1] Quand les Niu-tchy, encore sauvages, partaient de leur déserts pour faire la guerre aux Soung, ils entraient dans des provinces bien cultivées, pillaient à volonté les Chinois, puis retournaient dans leurs vastes plaines. Ces expéditions s'exécutaient sans aucune dépense en numéraire de leur part. Mais depuis qu'ils avaient conquis les provinces septentrionales de la Chine, ils s'étaient amollis dans le repos de la vie civilisée. Ils avaient laissé inculte le pays qu'ils avaient épuisé, et, quand pour défendre leurs conquêtes ils durent avoir des troupes régulières comme les Chinois, ils se trouvèrent dans une grande disette de numéraire pour subvenir à l'entretien de ces troupes.

l'exportation du cuivre par mer. De cette époque jusqu'à la chute des Soung, en 1276, la continuation de Ma-touan-lin ne rapporte aucune fabrication considérable de monnaie métallique dans l'empire du midi. La collection de la Bibliothèque royale possède une série de trente pièces chinoises, comprises entre 1230 et 1268, qui ont des grandeurs et des poids différents, et le musée de Kien-long rapporte les figures de ces mêmes pièces; mais le texte de ce musée les cite simplement, sans donner, comme auparavant, la proportion fondue de chaque espèce. A cette époque les mines de cuivre les plus exploitées se trouvaient en grande partie dans les provinces soumises aux Mongols, et ceci rendait impossible, dans l'empire chinois, une forte confection de monnaie métallique. D'après le témoignage de Ma-touan-lin, contemporain de cette époque, et celui des auteurs qu'il cite, le papier était la monnaie générale de l'empire du midi, et, bien que les *hoei-tseu* fussent fortement dépréciés, et que tout semble indiquer que le gouvernement ne les remboursait pas, le manque de valeurs échangeables les soutenait encore. En 1235, sous Li-tsong, un ministre parle de deux espèces d'*hoei-tseu*, ceux de seize termes et ceux de dix-sept, et se plaint de voir leur valeur se déprécier de jour en jour, tandis que le prix des denrées s'élève. On était obligé de recevoir des *hoei-tseu* dans le payement des impôts. En 1256, pour en diminuer le nombre, il fut convenu qu'en payement des droits sur le vin les percepteurs prendraient

les *hoei-tseu* détériorés, et qu'on les brûlerait. Cette mesure fut annoncée publiquement par les officiers, et l'on présuma qu'à la suite de cette mesure le peuple brûlerait les vieux *hoei-tseu* et diminuerait la quantité totale de ce papier en circulation. Ceci paraît indiquer une banqueroute pour tous les *hoei-tseu* détériorés. En 1265 les papiers de cette désignation étant totalement dépréciés, Kia-sse-tao, ministre principal de l'empereur King-tsong, créa un nouveau papier-monnaie sous la dénomination déjà employée de *kien-tsien-kouan-tseu* (billets de barrière à monnaie visible). On trouve aussi vers cette époque un papier nommé *yn-kouan* (billets d'argent). Pour un de ces billets l'état rachetait trois des *hoei-tseu* de dix-huit termes; le trésor particulier de l'empereur reçut les *hoei-tseu* de dix-sept termes en payement des grains qu'il vendait au peuple, et les détruisit définitivement. Cet effort fut probablement le dernier que firent les Soung pour soutenir la guerre contre les Mongols, lesquels s'emparèrent bientôt après de tout l'empire du midi; et sans aucun doute cette conquête, comme auparavant celle des provinces du nord par les Kin, fut facilitée par l'abus incroyable du papier-monnaie, qui mécontentait le peuple contre les Soung et démoralisait leurs troupes. A cette époque de guerre générale, vexations pour vexations, il valait mieux être soumis aux Tartares que de rester dans le parti des empereurs chinois, qui ne savaient pas se défendre.

(*La suite à un prochain numéro.*)

ANALYSE CRITIQUE

Des principaux ouvrages orientaux publiés en Russie depuis l'année 1830 jusqu'en 1835 inclusivement.

Avant de m'occuper de l'analyse critique des principaux ouvrages de littérature orientale qui ont vu le jour en Russie dans l'espace des six dernières années que j'y ai passées, je crois nécessaire de démontrer préalablement combien serait injuste et peu fondé le reproche que l'on pourrait faire à cet empire d'être encore bien arriéré à cet égard, comparativement aux autres états européens. Il me suffira, pour combattre une assertion aussi hasardée, de faire connaître ici les développements progressifs qu'a pris en Russie cette branche de littérature si importante pour ce vaste empire.

Immédiatement après le décès de son fondateur, l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg possédait déjà dans son sein le sinologue Bayer, qui, en 1730, publia son *Musæum sinicum*. Le Collége des affaires étrangères ne tarda pas non plus à appeler dans cette capitale l'orientaliste Kehr, qui, en 1733, conçut et rédigea le plan d'une *académie orientale*, qui cependant ne fut point mis à exécution. Ce genre d'études resta donc entièrement stationnaire dans cet empire jusqu'à l'avénement

de l'empereur Alexandre, qui attacha des chaires de langues orientales à différentes universités russes, et fit venir de l'étranger plusieurs savants distingués, tels que Jules Klaproth et M. de Frœhn, que la Russie, à juste titre, est fière de compter au nombre de ses académiciens.

Ce fut en 1804 que les statuts des universités de Moscou, de Kharkof et de Casan, furent revêtus de la sanction de l'empereur, qui y fonda une chaire de langues orientales, et attacha à la dernière de ces universités un lecteur spécial pour le dialecte tatare (turc oriental), qui s'enseignait déjà, depuis 1798, au gymnase de la même ville, par un maître désigné à cet effet, auquel ont été récemment adjoints deux autres instituteurs pour l'arabe et le persan.

En 1820 l'université de Dorpat obtint la même faveur que ses trois devancières.

Quinze années plus tôt le même souverain avait doté la ville d'Astrakhan d'une école d'arménien, qui prit le nom d'Agha-baba; mais ce ne fut que sous l'empereur actuel que l'enseignement des langues persane et tatare (turc oriental), fut également introduit dans le gymnase de cette ville.

En 1816 la ville de Moscou vit ouvrir dans son sein un institut spécial, destiné à former de jeunes Arméniens qui y reçoivent une éducation éclairée, dont ils sont redevables à la bienfaisance de leur vénérable compatriote, Lazaref. Les fils de ce négociant distingué, jaloux de marcher sur les traces

de leur père, ont donné encore plus d'extension au bel établissement dont il avait été le fondateur. Cette réforme fut ratifiée, en 1835, par le gouvernement, qui a pris cet institut sous sa protection.

La même année le lycée Richelieu, à Odessa, obtint à son tour un professeur d'arabe, de persan et de turc.

L'Institut pédagogique de Saint-Pétersbourg, qui, en 1821, prit le titre d'Université impériale, avait également obtenu, en 1816, sur la proposition de son curateur, M. le conseiller d'état actuel d'Ouvarof, aujourd'hui ministre de l'instruction publique, une chaire d'arabe, qui fut conférée à M. Demange, et une de persan, à laquelle j'eus l'honneur d'être appelé. Je fus secondé dans cette tâche par un adjoint plein de zèle, Mirza Djafar Toptchybâchef, qui exerça avec beaucoup de succès nos élèves à la pratique de sa langue maternelle. Forcé par les circonstances de quitter, avec M. Demange, l'université impériale de Saint-Pétersbourg, nous y fûmes remplacés par M. de Sinkovsky qui, en 1822, fut cumulativement chargé de l'enseignement de l'arabe et du turc occidental (osmânlin).

En 1823 le département asiatique du ministère des affaires étrangères vit créer une section d'enseignement (ou Institut oriental), où s'instruisent dans l'arabe, le persan et le turc, les jeunes Russes appelés à la carrière du drogmanat. Cet institut, auquel j'ai eu l'honneur d'être attaché pendant douze années, en qualité de professeur de persan et de

turc, avec MM. Demange et Mirza Djafar Toptchy-bâchef, possède aujourd'hui une riche bibliothèque et une belle collection de manuscrits orientaux, dont il est redevable à feu M. d'Italinsky, ancien ministre de Russie près la cour de Rome. Grâce aux soins infatigables de son directeur, cet établissement s'est formé progressivement un beau cabinet de numismatique orientale, digne aujourd'hui de figurer au nombre des collections les plus célèbres en ce genre.

L'empereur Nicolas sentant, comme son prédécesseur, toute l'utilité des études orientales, les prit également sous sa protection.

Dans les nouveaux statuts octroyés en 1835 et 1836 aux diverses universités russes, sa majesté ne se borna pas à maintenir les chaires de langues orientales qui y étaient déjà attachées; elle introduisit encore l'enseignement de la langue et de la littérature mongole dans celles de Casan et de Saint-Pétersbourg.

Une école spéciale de mongol et de calmouk avait été antérieurement attachée au ministère de l'intérieur, sous la direction de M. Schmidt, et l'enseignement primaire de ce dernier dialecte avait été introduit en 1826 dans l'école de district de Stawropol (gouvernement de Simbirsk).

L'école Népluïef, réorganisée sous le règne actuel, forme la jeunesse de ces contrées dans la connaissance des langues arabe, persane et turque.

L'arménien et le géorgien ne tardèrent pas non

plus à éprouver l'influence du gouvernement. Sur la proposition de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, sa majesté vient de me remplacer, dans son sein, en qualité d'adjoint, par M. Brosset, connu par ses travaux sur la langue géorgienne.

Des maîtres d'arménien, de géorgien et de tatare (turc oriental), ont été attachés, à dater du 1er janvier 1836, au gymnase de Tiflis, tandis que celui de Simphéropol a déjà été doté, en 1827, d'une école normale, destinée à instruire de jeunes maîtres, propres à enseigner ce dernier dialecte dans les écoles de district. Ce fut pareillement en 1836 que le gouvernement introduisit, dans l'école de district de Tiflis, l'enseignement des trois langues ci-dessus mentionnées. Les deux premières sont enseignées depuis cette époque dans les écoles de district de Douchèt, Gory, Koutaïs, Télaw et Signâq; l'arménien et le turc oriental à Élisabethpol (ou Guèndja), Choucha, Noukha, Chamâkhy, Kouba, Baqou, Derbènd, Érivân, Nakhitchèwân, Akhaltzikh et Lènkorcan; le géorgien en Mingrélie, et le turc oriental ou tatare à Kazakhskaïa Distantsia.

A dater de 1835, le ministère des finances a pareillement établi à Kiakhta, sur les frontières de la Chine, une école spéciale de chinois, destinée à faciliter les communications et les relations commerciales entre les sujets des deux empires.

Non content de propager dans leurs états l'étude des lettres orientales, les deux derniers monarques

se sont plu à fournir de riches matériaux littéraires aux savants qui se vouent au culte des muses du Levant. C'est à la munificence de l'empereur Alexandre que l'Académie de Saint-Pétersbourg doit l'acquisition de 750 manuscrits arabes, persans et turcs, qui lui ont été vendus par M. Rousseau, ancien consul général de France à Alep. Son magnifique musée asiatique renferme en outre le plus beau cabinet numismatique de l'Europe pour les monnaies orientales, puisqu'il en possédait déjà 15,374 en 1830.

La bibliothèque impériale publique de cette capitale fut, de son côté, enrichie par sa majesté l'empereur Nicolas, de quatre collections de manuscrits, provenant, 1° de la mosquée sépulcrale du cheikh Szèfy à Ardibêk, qui servait de tombeau aux souverains persans de la dynastie des Szèfides (Sophis); 2° de la mosquée Ahmed à Akhaltzikh; 3° des bibliothèques de Baïezîd et d'Aizeroum, auxquelles furent joints 13 autres manuscrits de toute beauté, offerts en don par le prince persan Khosrèw-Mirza, lors de son séjour à Saint-Pétersbourg, en 1829. La première de ces collections se fait surtout remarquer par le luxe vraiment royal de ses manuscrits.

Toutes ces fondations successives prouvent jusqu'à l'évidence que ce n'est que du règne de l'empereur Alexandre et de celui de son successeur, que datent les progrès réels des lettres orientales en Russie; et cependant nous y voyons déjà fleurir la littérature arabe, persane, turque, mongole, chinoise et tatare-mantchoue. Déjà les noms des Frœhn, des

Sinkovsky, des Dorn, des Kâzem-beg, des Toptchybâchef, des Schmidt, des Hyacinthe et des Lipovtsof, figurent avec honneur sur la liste des orientalistes les plus distingués et promettent à la Russie sa part de gloire dans cette carrière.

Comme je ne me propose point de fixer mon attention particulière sur les ouvrages qui ne se rattachent pas immédiatement aux littératures arabe, persane et turque, je me bornerai à citer ici les titres de ceux qui ont paru dans d'autres parties, et qui cependant sont dignes d'être consultés par les orientalistes.

Je placerai au premier rang ceux de l'infatigable père Hyacinthe Bitchourine qui, en 1833, traduisit du chinois, et publia en 2 volumes in-8°, une histoire du Tibet et du Khoukhounor, depuis l'année 2282 avant J. C. (?) jusqu'en 1227 de notre ère.

A cet ouvrage succéda, en 1834, un aperçu historique sur les Oïrats ou Kalmouks, depuis le xv° siècle jusqu'à nos jours, qui valut à M. Bitchourine un des prix fondés par M. de Démidof. Ce sinologue, qui dirige aujourd'hui l'école spéciale de chinois fondée à Kiakhta sous les auspices du ministère des finances, a fait lithographier, avant son départ de Saint-Pétersbourg, les premières feuilles d'une grammaire chinoise de sa composition, où il a consigné le fruit de ses longues études et les observations qu'il a été à même de faire pendant sa résidence à Pékin.

M. Schmidt, qui a donné en Russie une si grande impulsion à l'étude du mongol, a pris à tâche de la

faciliter par la publication d'ouvrages élémentaires des plus distingués, tels que sa grammaire de la langue mongole, qui parut en allemand et en russe, en 1831, et son dictionnaire mongol, allemand et russe, sorti des presses de l'Académie au commencement de l'année 1835.

En 1832 M. Levchine livra au public, en 3 volumes in-8°, une description des Hordes et des steppes Kirghizes-Kaïçaques ou Kazaques, qui fut également couronnée par l'Académie et obtint un demi-prix de M. de Démidof.

En 1833 M. Dorn imprima à Kharkof, en latin, une intéressante dissertation sur l'affinité de la langue slavonne avec le sanscrit.

Je citerai encore ici deux autres productions de moindre importance, intitulées, 1° *Monument du christianisme en Chine*, traduit du chinois en russe, par Zacharie Léontief, Saint-Pétersbourg, 1834. 2° *Chant mantchour*, mis en vers d'après la traduction en prose (de Zacharie Léontief), par le comte Khwostof; Saint-Pétersbourg, 1834 (en russe).

Enfin, pour compléter, autant qu'il m'a été possible, la nomenclature des productions orientales qui ont paru en Russie, je ferai encore mention des tomes II et III de la VIe série des Nouveaux mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, où sont consignées les neuf dissertations suivantes : 1° *Ueber die sogenannte dritte Welt des Buddhaisten, als Fortsetzung der Abhandlungen über die Lehren des Buddhaismus*, von J. J. Schmidt; 2° *Ueber*

UNIVERSITY

die tausend Buddhas einer Weltperiode der Einwohnungen oder gleichmässigen Dauer, par le même M. Schmidt; 3° *Frähn's Beleuchtung des merkwürdigen Notiz eines Arabers aus dem XIten Jahrhundert über die Stadt Maynz;* 4° *Bericht über eine Inschrift aus der ältesten Zeit der Mongolen-Herrschaft*, von J. J. Schmidt; 5° *Relation de Mas'oûdy et d'autres auteurs musulmans sur les anciens Slaves*, par l'académicien-adjoint F. B. Charmoy; 6° *Die Volkstämme der Mongolen, als Beitrag zur Geschichte dieses Volkes und seines Fürstenhauses*, par M. Schmidt; 7° *De Il-chanorum, seu chalaguidarum numis commentationes duæ*, auctore Ch. M. Frähn; 8° *Paralipomena, seu variarum dynastiarum mahammedanarum, maximè gentis seldschukidicæ numi anecdoti*, interprete Ch. M. Frähnio; 9° *Expédition de Timoûr-i-lenk (Tamerlan) contre Toqtamiche, khân des steppes du Qaptchaq, en* 793 *de l'hégire ou* 1391 *de J. C., décrite d'après les historiens musulmans*, par F. B. Charmoy.

Ne m'étant occupé spécialement que des trois principales langues usitées chez les peuples mahométans, je me bornerai, comme je l'ai déjà dit, à l'analyse des ouvrages de ce genre qui ont paru en Russie depuis 1830, et à la tête desquels je placerai la monographie vraiment classique du patriarche des orientalistes russes, intitulée : *Die Münzen der Chane vom Ulus Dschudschi's*, etc. etc., von Ch. M. von Frähn, ou *Monnaies des khâns de l'Oulous de*

Djoûdjy ou de la Horde d'or; avec un appendice, consacré à la description des monnaies de différentes autres dynasties mahométanes, par M. de Frœhn; avec 18 planches gravées et quatre vignettes; Saint-Pétersbourg 1832.

Ce travail consciencieux est un guide sûr et pour ainsi dire infaillible pour les archéologues qui se vouent à l'étude de la numismatique orientale. Il forme un volume in-4° de xx et 78 pages, sorti des presses de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Les 518 monnaies que M. de Frœhn y passe en revue sont ainsi réparties : 1° 416 appartiennent aux khâns de l'Ouloûs de Djoutchy ou de la Horde d'or, et proviennent de l'ancien cabinet de M. Fuchs, aujourd'hui à l'université de Casan; 2° 19 de la même dynastie, font partie d'autres cabinets; 3° 4 de la dynastie des Guiraï's ou Khâns de la Crimée. L'appendice est partagé en six sections, dont la première est consacrée à 43 monnaies du Tourân. L'auteur y a décrit : A, 3 monnaies du Tourân, provenant des administrateurs de la Boukharie sous les premiers khalifes abbâcides; B, 2 monnaies des émirs Thâhirides; C, des Samânides; D, 4 des Khaqâns de la dynastie d'Afraçiâb, nommés Hoeï-hou par les Chinois; 3 monnaies guèbres du Tourân, et une bilingue de la même contrée, appartenant à un autre cabinet; E, une autre d'un khaurizm-châh; F, une de Tchinguiz-khân, frappée à Boukhara et une seconde du même souverain, faisant partie d'un autre cabinet; G, 2 frappées par des khâns de

l'Ouloûs de Tchaghataï; H, une d'un Tchaghataïde, vassal de l'émir Qazghân قزغن; I, 3 des khâns du même Ouloûs, placés sous le protectorat de l'émir Timoûr Gourékân (Tamerlan); K, une autre de Châhroukh, quatrième fils de ce célèbre conquérant; L, 3 monnaies cheïbânides; M, 3 de la dynastie manguite.

La seconde section contient la description de 35 monnaies du Tourân, frappées à diverses époques; savoir: A, une de Wâlid Ier, sixième khalife Oumaïade; B, une de l'Iszpehbed اصبهبد du Mazendérân; C, une du prince Seïâride ou Wâchemèguîride Zèhîr-ou'd-daoulèt Abou-Manszoûr; D, 5 de différents khâns de l'Ouloûs de Houlagou; E, 2 monnaies Djélâïrides; F, 6 de divers souverains Szèfides; G, une d'Acheref-châh, prince Afghân ou Oweïcide; H, 4 monnaies de la dynastie Afchâre; I, 2 de Kèrîmkhân, prince de la dynastie Zènde; K, 5 monnaies Qatchâres; L, 4 monnaies persanes incertaines; M, une d'un prince Saddouzîde ou Dourâny; N, 2 géorgiennes.

La troisième section traite de 4 monnaies indiennes, dont 2 Babérides, une de la compagnie anglaise des Indes orientales, et une d'un Radja du Nipâl.

La quatrième section renferme 2 monnaies ottomanes, dont l'une est la plus ancienne de cette dynastie, et l'autre a été frappée à Tiflis.

La cinquième section traite de 2 monnaies africaines, dont une d'Ibrahim Ier, fondateur de la dy-

nastie des Aghlèbides, qui gouverna la partie orientale de la Barbarie.

La sixième section décrit 3 monnaies incertaines du cabinet de M. Fuchs et une 4e d'un autre cabinet.

Le tout est suivi d'un tableau servant à faciliter la recherche des monnaies gravées sur les 18 planches, et d'un index des quatre vignettes.

Quoique je coure grand risque d'être taxé de témérité en me permettant de critiquer un ouvrage aussi distingué, sorti de la plume d'un des numismates les plus renommés de l'Europe, j'émettrai ici, comme de simples conjectures, différentes observations que j'ose soumettre à l'appréciation du savant orientaliste.

Page 2.

Je serais disposé à croire que la légende du dirhem, n° 5 (voyez la planche I, n° 13), que M. de Fræhn a lue العز الدايم و الشرف القايم « Honneur « à jamais et gloire pour toujours (au possesseur de « ce dirhem)! » porte العز الدايم للرّب القايم « Hon- « neur à jamais au seigneur éternel (du monde)! »

Page 4.

La légende du revers de la monnaie n° 20 (voy. la planche I, n° 2) me paraît être conçue en ces termes : الدينار الضرب بالملك البلغازى [البو الغارى] « Dinar « frappé par le roi (*melik*) de Boulghâr (Bou'lghâr). »

Ici le mot الضرب est vraisemblablement un adjectif verbal qui qualifie *dinar* (voyez Castelli Lexicon, art. ضرب).

Page 9, n° 65.

A l'inspection de la planche II, n° 55, je serais disposé à croire que cette monnaie porte la légende السلطان العادل اوزبك خان خلد امره « Le juste sul-« tan Uzbig-khân, *que son empire se perpétue!* » Au lieu de cette formule de vœu, M. de Frœhn propose par conjecture ضرب *frappée* (?).

Page 10, n°s 67 et 68.

On lit sur ces deux monnaies les mots اون الته پول دانكى, que M. de Frœhn rend par *sechzen puldengi*. Je pense que la finale ى de دانكى est le pronom affixe turc de la troisième personne, qui sert à indiquer l'apposition du conséquent اون التى پول à son conséquent دانك, de sorte que ces mots doivent se traduire par « Dang (*dènga?*) de seize pouls « (oboles). »

Page 10, n° 71.

Cette monnaie, assez mal gravée sur la planche A, n° 8, me semble porter la légende suivante : السلطان العادل اوزبك خان ادام الله امره « Le sultan « Uzbig (Ouzbek) khân [illegible] que Dieu perpétue son « empire! »

Page 22, nos 180 et 181.

Ces monnaies portent une contremarque que M. de Frœhn lit ظفر *victoire*. Ne pourrait-on pas lire طفى *elle a été éteinte* (ou mise hors de circulation)? ce qui pourrait indiquer que cette monnaie, ayant été frappée sous le règne éphémère d'un prince dont l'autorité a été de très-courte durée, a été postérieurement retirée de la circulation par ses successeurs.

Page 24, n° 197.

A en juger d'après la gravure de cette monnaie, que l'on voit à la planche VII, n° 201, elle porterait les deux millésimes ٣٢٨ 328 et ٧٨٨ 788, dont le dernier est lu ٧٨٥ 785 par M. de Frœhn.

Page 25, n° 203.

Je présume que le revers de ce numéro porte les mots suivants : ضرب سراى الجديده فى ايام سنة ٧٨٦ « Frappée au nouveau seraï dans le courant (les « jours) de l'an 786. »

Page 29, nos 261 et 262.

A l'inspection de la planche VII, nos 219 et 220, ces monnaies pourraient avoir été frappées sous le règne de Toqtou-big توقتو بيك et non sous celui de Toqtamich توقتمش. La première me semble avoir la légende suivante : السلطان العادل توقتو قاان « Le juste sultan Toqtou-qaân, » et paraît porter au

revers les mots ضرب سلطان خوارزم « Monnaie du « sultan de Khaurizm (vassal de la Horde d'or). »

Page 26, n° 219.

La légende de cette pièce, gravée à la planche VII, n° 220, pourrait être ainsi conçue : السلطان العادل توقتا ميش قاان « Le juste sultan Toqta-mich « qaân. »

Page 28, n° 243.

L'effigie de cette monnaie, dont on voit le dessin à la planche VII, n° 200, porte : ضرب السلطان العادل توق ميس خان (توقتاميش خان?) « Monnaie « du juste sultan Touq mich khân (Toqtamich-« khân?); » tandis que le revers me paraît avoir la légende suivante : ضرب في بلد قريم عز اسمه « Frappée dans la ville de Qrîm (Szolghât) : que « son nom (le nom de Dieu?) soit exalté! »

Page 28, n° 258.

Le revers de cette monnaie, gravée à la planche VII, n° 215, me semble porter les mots ضرب الحكم لله صغناق « Monnaie; l'empire (du monde) appar-« tient à Dieu; de Szaghanâq; » c'est-à-dire « Monnaie « frappée à Szaghanâq : l'empire (du monde) est à « Dieu. »

Ce dernier mot, que M. de Frœhn a lu اوردو (la Horde), est celui d'une ville du khanât actuel de Tachkend, située au nord d'Otrar, sur la rivière de Mouskân, qui se jette dans le Sîr-Déria. Toqtamich-

khân y fut envoyé en 778 (1376) par Tamerlan, avec plusieurs émirs qui le proclamèrent khân du Qaptchaq, et lui rendirent hommage en répandant sur lui de l'or et des pierreries, d'après le cérémonial usité au moment de l'inauguration des princes. (*Histoire générale des Huns*, par Deguignes, t. III, page 358.) Cette monnaie pourrait donc avoir été frappée à cette époque par Toqtamich-khân.

Page 29, n° 261.

Cette pièce, autant que l'on peut en juger par le dessin assez incorrect de la planche VII, n° 209, me semble porter la légende suivante : السلطان العادل توقتا قاان « Le juste monarque (sultan) Toq-« ta (?) qaân ; » et au revers : ضرب سلطان خوارزم « Monnaie du sultan de Khaurizm (tributaire du « khân). »

Il est à présumer que cette monnaie a été mutilée, et que la syllabe finale مش, qui se trouvait au-dessous de توقتا, comme au n° 219 ci-dessus, aura été enlevée : dans ce cas cette pièce serait une monnaie de توقتاميش قاان Toqtamich-qaân. Sinon, il pourrait être question du khân que les chroniques russes nomment *Токта* (Tokhta), mais il faut observer que les monnaies de ce prince portent ordinairement le nom mongol de *Toktogu*, avec le titre honorifique de غياث الدين « Fauteur « de la foi. »

Ce qui me porte à admettre la leçon que j'ai émise pour le revers de cette pièce, c'est la forme

même des lettres du mot خوارزم, qui se rapprochent beaucoup de celles de la monnaie n° 297, page 25 (voyez planche VI, n° 165).

Page 29, n° 262.

Le revers de cette monnaie, représentée à la planche VII, n° 220, a une légende coufique que M. de Frœhn n'a pu entièrement déchiffrer. Ne seraient-ce pas les mots ضرب اوردوى سلطان ٩٧ « Frappée à la horde du sultan (de Khaurizm ?) en « 97; » peut-être ٧٩١ 791.

Page 32, n° 295.

Le nom de la ville où a été frappée cette pièce, qui figure sur la planche VIII, n° 256, a été lu راجار *Radjâr* ou راجان *Radjân* par l'éditeur. Nous serions disposé à croire qu'il s'agit de ماجار *Mâdjâr*, dont les ruines se trouvent au confluent de la Buwala et de la Kouma, ou ماجار الجديد « Le nouveau « Madjâr. »

Page 34, n° 309.

La forme des lettres qu'on trouve figurées sur la planche XI, n° 364, me ferait croire que c'est également à ماجار *Madjâr* qu'a été frappée cette monnaie.

Page 37, n° 378.

La légende de cette pièce (planche X, n° 331) pourrait peut-être se lire العلا قبال الله « L'élévation

« est l'apanage (mot à mot le *pendant*) de la divi-
« nité, » ou العلا قبال الملك « L'élévation est l'apanage
« de l'empire. »

A ces observations sur les monnaies de la dynastie des Djoutchides, je crois d'autant plus nécessaire d'en joindre plusieurs autres relatives à diverses médailles dont la légende est persane, que cela me fournira l'occasion de rectifier une erreur dont je me suis moi-même rendu coupable en expliquant celle de l'une des monnaies consignées dans l'ouvrage de M. de Frœhn.

Page 67, n° 462.

La légende de cette pièce (planche XVII, n° 3), que ce savant académicien a lue :

بکیتی سکه زد صاحبقرانی

از توفیق حق عباس ثانی

et dont les mots ont été mal rangés par lui, doit former un vers persan, composé de deux hémistiches du mètre مفاعیلن مفاعیلن فعولن. Ils doivent par conséquent se lire :

بکیتی سکهٔ صاحبقرانی

زد از توفیق حق عباس ثانی

Abbas II, par la grâce de Dieu, a frappé pour le monde la monnaie de la souveraineté.

Page 67, n° 465.

Quant à la légende de cette monnaie (pl. XVII, n° 41), elle se compose également d'un vers persan du mètre suivant فاعلن فاعلاتن فاعلاتن, et se lit :

ازخراسان سکه بر زر شد زتوفیق خدا

نصرت وامداد شاه دین علی موسی رضا

M. de Fræhn en a donné une traduction très-exacte.

Page 67, n° 467.

Le lieu et l'année où a été frappée cette pièce, à en juger d'après la planche XVII, n° 24, me paraissent être ضرب شیراز ۱۱۴۷ « Monnaie de Chirâz, « 1147 (1734-1735). »

Page 67, n° 468.

L'explication de la légende de cette monnaie (planche XVII, n° 17), que j'ai donnée à M. de Fræhn, est inexacte, car elle forme un vers persan composé de deux hémistiches, dont le mètre est فاعلاتن مفاعلن فَعْلَن ou فاعلات :

– ∪ – – | ∪ – ∪ – | – – ou – ∪ –

On ne peut donc lire, comme je l'ai fait, سکهٔ اشرف شاه, avec un *izafet* ه ou signe d'apposition, pour lier l'antécédent سکه à son conséquent اشرف شاه. La leçon de M. de Sènkovsky me paraît par conséquent plus conforme au mètre, à moins qu'on ne lise :

بود تعبیر سکه اشرف شاه

دست زد بر جلاله داد کناه

La légende de la monnaie fut : Achref-châh porta la main sur le trône (l'autorité souveraine), et accorda une amnistie.

Page 68, n° 471.

L'*izafet* ه, ou signe d'apposition susmentionné, doit au contraire se placer après le mot سکه dans la légende de cette monnaie (planche XVII, n° 40), car elle forme un vers dont chaque hémistiche se compose des trois pieds فاعلاتن مفاعلن فعلن :

-ᴗ-- | ᴗ-ᴗ- | ᴗᴗ-

Cette légende a du reste été fidèlement traduite par M. de Frœhn.

Page 70, n° 487.

Le nom du prince Baberid Indien, que ce célèbre numismate a lu فرّخ سیر, *Ferroukh-sîr*, paraît être فرّخ سیَر *Ferroukh-sièr*, qui forme en même temps une épithète persane composée de l'adjectif persan فرّخ *heureux*, *noble*, et de سیَر *mœurs*, pluriel du substantif arabe سیرَة *conduite*. La légende de cette monnaie (planche XVI, n° 2), composée de deux hémistiches persans, dont le mètre est فاعلاتن فاعلاتن فاعلون :

-ᴗ-- | -ᴗ-- | -ᴗ-

doit être lue comme il suit :

سکه زد از فضل حق بر سیم وزر

پادشاه بحر و بر فرّخ سیر

et traduit en ces termes :

Le magnanime souverain (ou *Ferroukh-sièr*, souverain de la mer et du continent a, par la grâce de Dieu, marqué de son poinçon l'argent et l'or.

Craignant de m'étendre trop au long sur chacun des ouvrages que j'ai pris à tâche d'analyser, je passerai de la savante monographie de M. de Fræhn à l'Histoire des khâns de Crimée, publiée en un volume in-4°, aux frais de l'université de Casan, par M. Mirza-Kâzèm-beg, qui, par la publication de cette chronique, s'est acquis des droits incontestables à la reconnaissance des orientalistes. Cette tâche était d'autant plus difficile à remplir, que le seul manuscrit qu'il a eu à sa disposition était très-incorrect et fourmillait de fautes de copiste, comme il l'avoue lui-même dans sa préface (p. IV et V).

Cette histoire, écrite en langue russe et imprimée, en 1832, à la typographie de l'université, porte le titre de *Assèb-ou's-Seyiâr* ou *les Sept planètes*, renfermant l'histoire des khâns de Crimée depuis Mèngly-Guiraï-khân I jusqu'à Mèngly-Guiraï-khân II, c'est-à-dire depuis l'année 871 (1466) jusqu'à 1150 (1737); composée par le sèid Mouhammed Riza et publiée par l'université impériale de Casan, sous la surveillance de Mirza-Kâzèm-beg.

Le sèïd Mouhammed-Riza, auteur de cette chronique, écrite, d'un style très-fleuri mais très-ampoulé, en turc occidental, paraît avoir vécu vers le milieu du XVIIIe siècle de notre ère, car il termine son bel ouvrage au second avénement de Mèngly-Guiraï-khân II, dont il fut le contemporain. Il intitula son histoire *les Sept planètes* en l'honneur des sept khâns les plus distingués de la Crimée, savoir, des sept guiraïs, Mèngly I, Szâhib, Dèwlèt (et non *Diwlèt*), Ghâzy, Béhâdur, Hâdjy, Selîm et Mèngly II (préface, page VIII). Après s'être étendu sur l'origine des Monghols et des Tatares (Turcs orientaux), Riza nous donne quelques détails sur Tchinguiz-khân et sur ses descendants, et passe enfin aux annales de la Crimée, comme l'indique le titre.

Le seul manuscrit que Mirza-Kâzem-beg ait pu consulter fut vendu, en 1824, par un pèlerin boukhare qui revenait de la Mekke, à un molla de Casan, qui le revendit à M. Khalfine, attaché alors à l'université de la même ville. Celui-ci, cédant aux sollicitations de S. E. M. le curateur Moussine-Pouchkine, consentit à en enrichir la bibliothèque de cet établissement. Sur la proposition de M. Pouchkine, S. A. le prince Liewen, alors ministre de l'instruction publique, confia la publication de l'ouvrage de Riza à M. Mirza-Kâzèm-beg, qui fit preuve, dans l'exécution de ce travail, d'une saine critique et d'une persévérance infatigable, qui l'ont mis en état d'épurer le texte incorrect qu'il avait sous les yeux, et dont il a su tirer le meilleur parti possible. Il

est fâcheux qu'il n'ait pu collationner son exemplaire avec un autre manuscrit beaucoup plus correct et très-lisible qui a été légué par M. d'Italinsky à l'institut oriental du ministère des affaires étrangères, et consulté avec fruit par M. de Hammer pour la composition de son Histoire de l'empire ottoman. Il aurait été à même de rectifier quantité de fautes de copiste et de combler plusieurs lacunes qui déparent encore son travail vraiment méritoire; notamment celle de la page 138 (édition de Casan). Les vers de Hadjy-Sélim-Guirai-khân, qui sont restés en blanc page 205, manquent également dans le manuscrit de l'institut oriental.

L'édition des Sept planètes, qui forme un assez gros volume in-4°, se compose d'une préface russe de XXX pages, de 344 de texte turc, d'une table des matières qui occupe 2 feuillets et d'un errata de 4 pages à 2 colonnes. L'impression en est soignée et le caractère très-net et très-lisible.

J'ai fait suivre ma Dissertation sur l'utilité des langues orientales pour l'étude de l'histoire de Russie, publiée à Saint-Pétersbourg en 1834, de la traduction française de cinq passages fort intéressants de cette histoire (voyez *loc. cit.* pages 26-42); j'y ai donné en même temps (pages 15, 17, 19 et 20) quelques détails sur cet ouvrage, dont la publication fait le plus grand honneur à son savant éditeur.

A l'examen de l'ouvrage publié par Mirza-Kazèm-beg je ferai succéder l'analyse des œuvres de M. Erdmann, professeur à Casan. Le premier volume que

je passerai en revue est intitulé *De expeditione Russorum, Berdaam versus*, auctore imprimis Resamio, disseruit Franciscus Erdmann, etc. Pars tertia. M. Erdmann dit dans sa préface : « Omnem omnino « operam navavi, ut lexica typis impressa ex libris « manuscriptis vel supplerem, vel ubi in verborum « significationibus erraverint, quantum fieri posset, « emendarem. » Pour montrer la manière dont M. Erdmann a corrigé les dictionnaires il me suffira de citer ici la définition du mot کرّنای ou کرّه نای *kerre-nâï* (cornet), qui se trouve pages 137-9 de cette troisième partie, où M. Erdmann dit : « Vocem کرّنای « quod idem esse debet cum کرّه نای, licet in libris « quos consulere mihi contigit, haud reperiatur, « juxta Meninskium (nam et in Burhani Katiu frus- « tra quæsivi) notat : *Tuba in Perside nota, quæ sonum* « *asini clamantis habere dicitur*. Est autem verbum « compositum ex کرّه et نای quorum primum Bu- « rhani Katiu sic explicat :

کرّه بفتح اول وثانی وخفای ها پوست دست وپا
واعضارا کویند که بسبب کار کردن بسیار سخت شده
باشد و بمعنی چرکت (چرك lisez) هم آمده است که
عربان وسخ کویند ومَسْکه‌را نیز کفته اند وآن روغنی
باشد که‌را (که از lisez) دوغ کیرند وبمعنی حجره هم هست
که خانهٔ کاروان سرا ومدرسه باشد وخانهٔ عنکبوترا
هم کویند که در آن تخم کند وبچه بر آورد وآنرا

مانند کاغذ سفید سازد ونکار (زنکار lisez) مانندی‌را
کویند که بر روی نان ومیوه وامثال آن نشینند ومعرّب
آن کرج است چه هر چیز کره کرفته‌را منکرج خوانند
ونوعی ازخار هم هستکه عصارهٔ آنرا اقاقیا خوانند وبزبان
هندی دست برنجن‌را کویند وآن حلقهٔ است زر
(از زر lisez) طلا ونقره وغیره که در دست کنند ونام
شهری هم هست وبفتح اول وسکون ثانی در عربی بمعنی
نا خوشنودی ونا رضائی (ونا رضائی lisez) وجبر باشد
وبضم اول وسکون ثانی بمعنی دشوار باشد که در مقابل
آسان است وبضم اوّل وفتح ثانی مسدّد بچهٔ اسب
وخروشتررا (وخر وشتررا lisez) کویند وباغیر تشدید
کوی‌را کویند که با چوکان بازند وبچهٔ اسب وخررا
هم کفته اند وهر چیز که کرد ومدور باشد مطلقا
وعناصررا کویند بطریق اضافه همچو کرهٔ آتش وکرّه
آب وباد وخاك وبمعنی کلیدان ودندان کلیدان هم
هست ،

Id est *kara* (lisez *kere*) [prima et secunda litera phatisata, ha quiescente] *osculum* (بوس ?!) manus, pedis et membrorum nominant, *quod ad opus aliquod perficiendum magnam vim exserit* (?!!). Venit etiam sensu *sordis* (?!) quam Arabes *Wasech* nominant. Appellant etiam *cibi* (?) scilicet *dulciarii* (?!) cum *butyro* depurato confecti genus (?), quod ex lacte acido agitato preparant. Occurrit et sensu *septi* (?!) nimirum ka-

ravanserai et *Medschedi* (مدرسه!). Neque *minus sic audit* (?) *officina lintaria* (خانهٔ عنکبوت ?!) ubi pueri lintea ad instar chartæ albæ conficiunt. Item rubigini simile quid, quo superficies panis, fructuum, etc. obducitur, quod arabice *kerdsch* nominatur, propterea quod omne rubiginosum *munkardsch* appellant; item species spinarum cujus succum acaciæ nomini insigniunt. Lingua indica *manus armilla* notat, quam annuli ad instar ex auro purissimo et argento, etc. confectam manui affigunt; item nomen urbis. Prima litera phatisata et quiescente secunda, in lingua arabica sensu tristitiæ, molestiæ et vexationis occurrit; prima litera dsammatisata et quiescente secunda *loci ardui* (دشوار!), qui *facilè* defendi potest, notam sibi fœneratur; prima litera dsammatisata et secunda phatisata cum teschdido, pullum equi fervidiorum (بچهٔ اسب وحروشتر را ?!); absque teschdido *arcam* (کوی را), ubi cum clavis ludunt, neque minus pullum equi et asini significat. Et omne quod rotundum est absolute, et *elementa* sic appellant. Unde nominibus inter se conjunctis loquuntur: elementum ignis et elementum aquæ et aëris et terræ. Denique sensu *claustri* et *serræ dentium* (?!), ipsam serram indigitat.

Voici la traduction littérale de ce passage très-facile :

Kèrèh (avec un *fatha* sur les deux premières lettres et une *h* muette à la fin) est le nom que l'on donne à la peau (پوست et non بوس) des mains, des pieds et des autres membres, lorsqu'elle s'est excessivement endurcie par suite du grand travail. On voit encore ce mot employé dans le sens de چرك, *ordure, pus,* que les Arabes nomment وسخ. On donne le même nom au beurre, مسكه, que l'on tire du lait caillé. Ce mot a aussi le sens de حجره, qui désigne la salle (l'appartement) d'un caravansérai et d'une école. Il se dit pareillement du nid (de la maison) d'une araignée, où

elle pond ses œufs et fait éclore ses petits, et auquel elle donne de la ressemblance avec du papier blanc. On nomme encore *kèreh* une espèce de moisissure (vert-de-gris) qui s'attache au pain, aux fruits, etc., et que l'on rend en arabe par كرج; car toute chose couverte de moisissure se nomme منكرج *mounkéridj*. C'est aussi une espèce d'épine dont le suc se nomme *acacia*. Il désigne, en indien, un bracelet, c'est-à-dire un anneau en or trait, en argent, que l'on passe au bras. C'est en outre le nom d'une ville. Écrit avec un *fatha* sur l'initiale et un *djeżm* (signe de repos) sur la seconde lettre, le mot *kèrh* signifie, en arabe, *mécontentement, contrainte, violence. Kourh*, avec un *dhamma* sur la première lettre et la seconde quiescente, signifie *difficile*, qui est l'opposé d'*aisé. Kourreh*, avec un *dhamma* sur l'initiale et un *fatha* sur la seconde lettre marquée d'un *techdid* ou signe de redoublement, est le nom que l'on donne à un poulain, à un ânon ou à un jeune chameau. *Koureh*, sans *techdid*, désigne une balle avec laquelle on joue au mail, un jeune cheval et un ânon, tout ce qui est rond ou sphérique en général. On donne encore ce nom aux éléments, en le joignant à ces derniers par annexion ou apposition; ainsi l'on dit *kouréh i âtéche*, le feu (le globe de feu, la sphère ignée); *kouré i âb*, l'eau, l'air, la terre, etc. Il a de plus le sens de serrure et pêne de serrure.

On trouvera un second exemple du peu de succès de M. Erdmann à traduire les textes persans dans sa version du passage suivant du *Bourhâni-qâthi* (page 141):

نای بسکون تحتانی نی باشد که مطربان نورزند
(نوازند lisez) بنزمار (مزمار lisez) خوانند وکلو وحلقوم را
نیز کویند بوق که در روز جنك نورزند (نوازند lisez)

وآنرا نای روئین (ونای ترکی نیز خوانند (ajoutez) که نفیر
برادر کوچك کرّنا باشد وبعضی کرّنارا کویند ونام
قلعه هم هست که مسعود سعد سلیمان (سلمان (lisez) در
آن قلعه محبوس بوده وبمعنی فخر ومباهات هم بنظر
(بنظر (lisez) آمده

Nai, quiescente *ia*, fistula *quam* (sic) musici canunt (?) et arabice *bezmar* (?!) interdum et *kelu* et chalkum appellant (?!); tubam verò, quam tempore prælii canunt, ejusdem cum *karna*, sed minoris generis nonnulli *naï-rujïn*, alii adeo *karna* nominant. Est etiam nomen arcis, in quâ Masud Saad Suleïman captivus tenebatur. Sensu gloriæ et superbiæ in carminibus (نظم ?!) occurrit.

Il fallait dire :

Nâï, qui s'écrit avec un *ya* quiescent marqué de deux points en dessous, désigne la flûte dont jouent les musiciens et que les Arabes nomment *mizmâr* (مزمار). On donne encore ce nom à la gorge et au gosier, ainsi qu'à une espèce de trompette (بوق *bouq*, buccina), dont on sonne au jour du combat, et qu'on appelle aussi نای روئین *nâyï-rouïine* (flûte d'airain) et نای ترکی *nâyï-turky* (flûte turque) : c'est une trompette qui est la sœur cadette du cornet, کرّنا *kèrrna;* d'autres donnent ce nom au cornet même. On appelle encore نای *Nâï*, un château fort où fut emprisonné Masoûd (fils de ?) Sad (fils de ?) Selmân (سلمان). Nous avons vu également (بنظر) ce terme employé dans le sens de faste, orgueil.

M. Erdmann n'est guère plus heureux dans la

traduction des vers de Nizâmy qu'il a cités dans son volume (page 133), où on lit, entre autres :

خصم نخستین قدحی زهر ساخت
کز عفنی سنك سیه‌را کداخت
شربت آنرا ستد آن شیر مرد
زهر بیاد شکر آسان بخورد
نوش کیا پخت که بدو در نشست
رهکذر زهر بتریاك بست

Der nächste nun den Becher Gift auftischt,
Zum Teufelsdreck (?!) den Höllenstein (?!) sich mischt (?!);
Der Löwen-mensch nahm endlich diesen Tranck,
Verschlang *für Zucker* leicht hin den Gestank (?!);
Der süsse Kräutertrank, der drinnen war
Hemmt Giftgewalt durch Terjak sonnenklar (?!).

Il n'est question, dans les vers persans, ni d'*assa fœtida*, ni de *pierre infernale;* car ils signifient proprement :

Le premier ennemi (ou l'ennemi d'abord) prépara une coupe de poison tellement fétide, que, *par un effet de son odeur méphitique,* il amollit la *pierre noire* (de la Kaaba ou du temple de la Mekke).

Ce héros à cœur de lion avala ce breuvage et prit sans peine ce poison en mémoire du sucre.

Il fit cuire la graine salutaire du *noûche-guiâ,* qui s'y déposa et détruisit, au moyen de l'antidote (thériaque), les effets du poison.

La graine nommée نوش کیا, que M. Erdmann

nomme *der süsse kraütertrank* (?), porte encore, en persan, le nom de تریاق کوهی, *thériaque alpestre*, en arabe, celui de مخلصه, *libératrice* (ou laxative), et en turc, celui de نوروز اوتی *nèwroûz-auty* (herbe de la nouvelle année), parce que, d'après une croyance vulgaire, on peut, en prenant au jour du *nèwroûz* (équinoxe du printemps), une potion (sorbet) où l'on a fait infuser sept fois sept graines de cette plante, se préserver pour toute l'année de la piqûre des serpents, des scorpions ou de toute autre morsure dangereuse.

Les notes géographiques consignées dans le même troisième volume de M. Erdmann ne prouvent pas davantage en faveur de ses connaissances géographiques; car, en citant, à propos de بردع *Berdaa*, qui a été le théâtre de l'expédition chantée par Nizâmy, un passage du géographe Ibn-el-Wardy, il n'a pas même rectifié les fautes grossières de copiste qui s'y sont glissées, et a lu, entre autres, الان *Allân* (le pays des Alains) au lieu de ارّان *Arrân*, qui désigne l'Arménie persane ou le Qarabâgh, qui de nos jours fait partie de l'empire russe. Cet article du géographe arabe est conçu en ces termes :

ارض الّان (lis. ارّان) وهي ارض واسعة عامرة ومن مدنها المشهورة بردعه الخ

Le pays d'*Allân* (lisez *Arrân*) est une contrée vaste et florissante dont *Bèrdaa* est une des villes les plus célèbres, etc.

C'est probablement par un *lapsus calami* que le

professeur de Casan a confondu le Khoraçân خراسان avec le *Mazèndérân*, et fait passer le سند *Sind* (Hindus) entre l'Hindoustân et le Mazèndérân; car on lit, à la page 144 de son troisième volume, un extrait du *Bourhân-i-Qâthi*, relatif au سند, qui est conçu en ces termes :

سند بکسر اول بر وزن هند نام ولایتی است از هندوستان و نام رودخانهٔ عظیمی هم هست که مابین هندوستان و خراسان می گذرد الخ

que M. Erdmann rend comme il suit :

Sind, prima litera *kesrata*, admodum *Hend* (lisez *Hind*), nomen provinciæ Hindustani, et simul magni fluminis quod Hindustanum inter et *Masenderanam* (lisez *Chorasanam*) præterfluit.

Je passe à une traduction en vers allemands, du même orientaliste, qui a paru en 1832, en 1 volume in-4° de XIII et 145 pages, sous ce titre : *Die Schöne vom Schlosse Muhammed Nisam-eddin dem Gendscher nachgebildelt von Frantz v. Erdmann dem Ludwigslaster*, ou la Belle du château, imitée de Mouhammed Nizâm-eddin de Gèndsché, par François d'Erdmann de Ludwigslust.

Cet épisode, extrait du poëme de Nizâmy intitulé هفت پیکر *Heft peïguèr* (les Sept minois), a paru à M. Erdmann de nature à intéresser les lecteurs russes, puisque le poëte persan y chante, entre

autres, les charmes d'une princesse slave qui faisait les délices du roi de Perse Behrâm-ghoûr (Vararanes V). Il en entreprit donc la traduction sur les pressantes sollicitations de son ami M. Osnobyschine, qui, en 1828, lui avait écrit à ce sujet une lettre où il dit, entre autres choses : « C'est ce qui m'a « décidé à vous renouveler mon humble prière et « à vous engager, si toutefois ma demande ne vous « paraît pas importune, à vous occuper de la tra- « duction du conte de Nizâmy intitulé, *la Belle du* « *château* (?), dont M. de Hammer nous a fait une « si belle description, et qui est si propre à nous « intéresser, nous autres Russes. Il me semble que « ce sujet gagnerait beaucoup à être traduit par une « plume aussi habile que la vôtre. »

Après avoir cité ce passage flatteur de la lettre de M. Osnobyschine, M. Erdmann, sans doute par modestie, ajoute : « Ob ich dieses Lob verdient habe, « darüber möge meine Ubersetzung selbst entschei- « den. (Puisse ma traduction même décider si j'ai « mérité cet éloge!) » Je me bornerai, pour cette décision, à citer ici le texte persan de Nizâmy avec la traduction de M. Erdmann, d'après huit manuscrits de ce poëme, en y joignant ma propre version en modeste prose française.

نشستن بهرام روز سه‌شنبه در گنبد سرخ

روزی از روزهای دی ماه

چون شب تیره بکوتاه

از دگر روز هفته آن به بود
نان هفته مگر سه شنبه بود
روز بهرام ورنگ بهرامی
شاه باهر دو کرده هم نامی
سرخ در (بر.lis) سرخ زیوری برساخت (درساخت.lis)
صبحگه سوی سرخ گنبد تاخت
بانوی سرخ روی سقلابی
آن برنگ آتشی (آتش و lisez) بلطف آبی
به پرستاریش میان در بست
خوش بود ماه آفتاب پرست
پیش (پیش lisez) او در دوید وخدمت کرد
باستین (بآستین.l) رُفت ارزخانش (ازرخانش.l) کرد
شب چو منجق (منجوق lisez) برکشید بلند
طاق (طاس lisez) خورشیدرا درید برند
شاه از آن سرخ سیب شهد آمیز
خواست افسانهٔ شهد آمیز
نازنین سر نتافت از رأیش
دُر فشاند از عقیق در پایش
کای فلك آستان درگه تو
قرص (قرص lisez) خورشید وماه (ماه lisez) خرگه تو

بر تر از هر گهر که بتوان سفت

بهتر از هر سخن که بتوان گفت

کس بگردت رسید نتوانند

کور باد آنکه دید نتوانند

چون دهانی چنین بپایان برد

لعل کانرا بکان لعل سپرد

ZUSAMMENKUNFT BEHRAM'S AM DIENSTAGE IN DEM ROTHEN GEMACHE.

An einem gestern gleichen (?!) lichten Mondes-Tag,
Als schon des Tir-mond's Nacht in ihrer Kürze lag (?!),
Der besser als ein jeder in der Woche war,
Der Woche Perlenschnur der Nabel (?!), Dienstag war;
An Behrams Tage, der die Farbe Behrams trug,
Warf sich der Schah, dess' Ruhm hier zwiefach Wurzeln schlug,
Aus Liebe zu dem Roth (?!), in rothes Festgewand,
Und eilte früh hin ins Gemach, das roth genannt,
Zur rothen Antlitzs (?!!) slawischen Gebieterinn,
Die feuerbarben roth und hehr an Biedersinn (?!).
Mit seiner Sclavinn (?!) trieber Kurzweil hin und her,
Mit diesem schönen Mond, als Sonn' im Wonnenmeer,
Die eilends hier und dort zu dienen ihm bereit,
Als seines Schlosses Zier auch keine Mühe scheut (?!).
Als schon die Nacht die breite (?!) Fahne ausgesteckt,
Der Sonne hohen Dom mit ihrem Schleier deckt,
Erbat von diesem rothen Honigapfel sich
Der Schah ein Mährchen das der heitern Laune glich (?!).
Gebot Erfüllung dieses Wunschs ihr Zärtlichkeit,
Zu Füssen ihm aus dem Rubin sie Perlen streut[1].

1 Tibi omnes gemmæ quæ perforari possunt
Meliores videntur omnibus verbis quæ proferri possunt.
(Note de M. Erdmann.)

Der Himmel pforte gleich ist deines Pallasts (?!) Thor,
Und Sonn' und Mondes Glanz sich dein Gezelter kohr,
In's Innere deines Schlosse's darf keiner sich getrau'n!
Und Guri's hohen Thron (?!) vermag wer, sag's, zu schau'n?
Da sie auf diese Art den Glück wunsch angebracht,
Trug sie des Schachts Rubin in der Rubinen Schacht.

SÉANCE DE BEHRAM DANS LE PAVILLON ROUGE, LE MARDI.

Un jour d'entre les jours du mois de décembre (deï), — qui sont aussi courts que les nuits de juin (tir);

Un jour, dis-je, qui l'emportait sur tous les autres de la semaine; — car c'était le mardi, qui en est le milieu (le nombril)[1];

Un jour de mars (behrâm), dont la couleur était celle de Behrâm, — le roi, dont le nom était homonyme de l'un et de l'autre,

Prit une parure d'un rouge des plus vifs[2], — et courut au lever de l'aurore au pavillon rouge.

La princesse slave, au teint vermeil, — cette beauté, pareille au feu pour sa couleur et à l'eau pour sa douceur,

Se ceignit les reins pour le servir: — il est beau de voir la lune se vouer au culte du soleil!

Elle accourut au-devant de lui, et, s'empressant de lui rendre hommage, — essuya (balaya) avec sa manche la poussière qui couvrait les joues du monarque,

Aussitôt que la nuit arbora son drapeau — et cacha sous son voile le disque[3] du soleil,

Le roi pria cette pomme vermeille imbibée de miel — de lui raconter un conte propre à égayer son cœur.

Cette beauté charmante[4] se montra docile à sa volonté —

[1] Les Mahométans comptent les jours à partir du samedi. — Ch.

[2] Mot à mot : « Rouge sur rouge. » — Ch.

[3] Mot à mot : « طاس *thâs*, le bassin. » — Ch.

[4] نازنين délicate, tendre. — Ch.

— et sema à ses pieds les perles[1] qui tombaient de ses rubis[2].

« Toi, dit-elle, dont la cour a pour seuil la sphère céleste,
« — et dont le pavillon porte, en guise de lune, le disque[3]
« du soleil,

« Tu es au-dessus de toutes les perles[4] que l'on pourrait
« percer[5]; — tu l'emportes sur tous les éloges que l'on pour-
« rait te prodiguer.

« Nul ne saurait pénétrer dans l'enceinte qui t'entoure : —
« puisse-t-il être aveuglé celui qui ne peut voir ta grandeur! »

Lorsqu'elle eut achevé de lui exprimer ses vœux, — elle transmit à ses lèvres[6] les rubis[7] provenant de sa mine[8].

En comparant cette version littérale avec celle qu'en a faite M. Erdmann, on serait tenté de croire que celui-ci a traduit un tout autre texte persan; car il a rarement saisi le véritable sens de son auteur.

Il n'a pas eu plus de succès pour la plupart des vers du même poëme, ni pour d'autres qu'il a consignés dans ses notes. Je citerai, entre autres, ceux de la note 4 (pages 12 et 13), qui sont consacrés à la description des sept amantes de Behrâm-ghoûr :

دختر رای هندی فورك نام

پیکری خوبتر زماه تمام

[1] Les paroles, les vers.
[2] De ses lèvres.
[3] قرص *qourzsz* en arabe, *crusta* en latin, *kruste* en allemand.
[4] Les vers.
[5] Composer.
[6] Mot à mot : « كان لعل, à sa mine de rubis. »
[7] Les paroles.
[8] De sa bouche.

دخت خاقان بنام نعما نـــــــــاز
فتنهٔ لعبتان چـــــین وطـــــراز
دخت خوارزم شـــاه نـــاز پـــــری
کس (کش lis.) خرامان بسان کبك دری
دخت سقلاب شاه نسـرین نـــوش
ترك حینی (چینی lisez) طراز رومی پوش
دختر شاه مـــغـــرب ارزیـــتـــــون
آفتابی چـــــو ماه روز افـــــزون
دختر قیصر همـــایـــــــون رای
هم همایون وهم بـــنـــام همـــــای
دخت کسری زنسل کیـــکـــاوس
درستی نام وخـوب چـــون طـــاوس

Des Ind'schen Rajah's Tochter *Furk* (lisez *Furek*) genannt·
Für schöner als der Vollmond anerkannt;
Des Chakans Tochter, Namens *Namanaş*,
Die Aufruhr macht in Dschin so wie Teras (?);
Charizmens Tochter (?), *Nazperi*, gepflegt,
Die wie ein Repphuhn vornehm sich bewegt;
Des Slavschen Schahes Tochter *Nesrin-kusch* (l. *Nesrin-nusch*)
In Sinisch-griechischem Gewänder Tusch (?);
Des Mauren Schahes Tochter *Arzitun*,
An deren sonnenlicht die Tage ruhn (?!);
Des Griechischen Kaisers Tochter, Majestät,
Die Hoheit schon als *Humai* verräth:
Des Chosru's Tochter aus dem Stamm Keikaùs,
Durusti schön gleich wie die Pracht des Pfau's

La fille du raja de l'Hindoustân, nommée *Fourek* (Porina), — dont le minois était aussi beau que la pleine lune;

Celle du khaqân (du Turkestan), appelée *Na'manâz*, — qui faisait le désespoir des beautés (poupées) de la Chine et de Tharâz (en Transoxiane);

Nâzy-pery, fille du roi de Khaurizm (Khiwa), — dont la démarche était aussi gracieuse que celle de la perdrix royale;

Nèsrine-noûche, fille du roi des Slaves, — cette jeune Turque ornée de broderies chinoises et de parures grecques;

Arzitoune, fille du souverain du Maghrib (nord de l'Afrique), — ce soleil dont la beauté croissait de jour en jour comme l'éclat de la lune;

La fille du César doué d'un génie impérial, — auguste (*houmaïoune*) par elle-même et *Houmaï* de nom;

La fille du Khosroès de la race de Keïkaous, — nommée *Durusty* et belle comme un paon.

Je me bornerai à ces deux extraits, qui pourront mettre le lecteur à même de juger en connaissance de cause de la verve poétique du poëte de Ludwigslust et d'apprécier le mérite de sa traduction intitulée, *la Belle du château*.

F. Charmoy,

Ci-devant professeur de littérature persane à l'université impériale de Saint-Pétersbourg et à l'institut oriental du ministère des affaires étrangères, etc. etc.

(*La fin à un autre cahier.*)

LETTRE

A M. le Rédacteur du Journal asiatique.

Monsieur,

Dans notre journal du mois d'avril se trouve une note de M. de Hammer-Purgstall sur les étoiles filantes, dans laquelle il cite le témoignage de l'historien Soyouthi pour prouver que les Arabes avaient remarqué le retour périodique des pluies d'étoiles. Une pareille découverte serait sans aucun doute bien digne de l'attention des philosophes, et M. de Hammer, en la rendant publique, aurait acquis un nouveau titre à leur reconnaissance. Malheureusement le texte de l'extrait de Soyouthi, tel qu'il est cité par M. de Hammer, est fautif, et il ne peut admettre l'interprétation que ce savant en a donnée; je crois devoir d'autant plus relever cette légère inexactitude, que l'autorité de M. de Hammer est d'un trop grand poids et pourrait induire en erreur les personnes qui s'occupent de l'étude des phénomènes atmosphériques.

Je transcris ici le passage de Soyouthi dont il est question, avec la traduction qu'en a donnée ce célèbre orientaliste :

وانزعج الخلق وضجّوا ولم يعهد مثل ذلك الّا فى عام المتعيّن

Le peuple était en détresse et transi de peur à la vue de ce phénomène, *qui n'arrive qu'en des années déterminées.*

En comparant le texte de ce passage avec la traduction, j'avais remarqué, premièrement, que la particule لم donne toujours à l'aoriste du verbe la valeur du passé; donc لم يُعْهَدْ doit signifier *n'est jamais arrivé.* Ensuite le mot عام, *année,* est au singulier, et par conséquent il doit être question ici non pas des années, mais d'une certaine année; et enfin l'adjectif المتعيّن, précédé comme il l'est de l'article déterminatif ال, ne saurait être en concordance avec le nom عام, qui est privé de cet article. Ces observations m'ont donc fait soupçonner une erreur dans le texte donné par M. de Hammer, et en effet les manuscrits de Soyouthi qui se trouvent à la Bibliothèque du roi portent المبعث à la place de المتعيّن; et telle est la vraie leçon; mais il s'ensuit nécessairement que le sens en est différent de celui donné par ce savant; car ce passage, ainsi corrigé, signifie : *et pareille chose ne s'était jamais vue depuis l'année de la mission* (*de Maḥomet*).

N'ayant pas sous les yeux le *Sirat-erresoul* d'Ibn-Hischam, ni la Vie du prophète par Nowaïri, je ne puis citer qu'un autre ouvrage de ce dernier, ayant pour titre[1] : كتاب التلقيح فى فهوم اهل الاثر, et dans lequel cet auteur parle du phénomène indiqué par Soyouthi. Voici ce qu'il écrit :

[1] Manuscrit arabe de la Bibliothèque du roi, ancien fonds, n° 631.

فلما بلغ الرسول خمسا وثلثين سنة شهد بنيان الكعبة وتراضت قريش بحكمه فيها فلما اتت له اربعون سنة ويوم بعثه الله تعالى وذلك يوم اثنين (الاثنين lisez) ورآت قريش النجوم يُرمَى بها بعد عشرين يومًا من مبعثه

Le prophète, ayant atteint l'âge de trente-cinq ans, assista à la réédification de la kaaba, et les koraïschites se rapportèrent à son jugement en cette occasion[1]. A l'âge de quarante ans et un jour Dieu le chargea de sa mission, ce qui eut lieu un lundi, et les koraïschites virent les étoiles filer après que les vingt premiers jours de sa mission se furent écoulés.

J'espère, monsieur, que vous voudrez bien me pardonner cette petite critique; le motif qui m'y porte est bien énoncé dans ce proverbe que vous connaissez :

اذا زلّ العالِمُ زل بزلّته عالَمُ

Quant à M. de Hammer, j'ose espérer que les deux vers suivants me serviront d'excuse auprès de lui :

ينبّه تلميذٌ على زلّ عالمٍ
ولكنْ عليه لا يجوز افتخارُه
وكيف يفاخر الضعيفُ مشمّرا
نشيطًا سريعًا لا يُشَقّ غبارُه

Veuillez agréer, etc.

M. G. DE S.

[1] Consultez sur le fait dont il est question ici *Abou'lfedæ Annal. Moslem.* tome I, page 25.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 8 septembre 1837.

On lit une lettre de M. Waugham, secrétaire de la Société philosophique de Philadelphie, qui adresse à la Société la IIIe partie du Ve volume des Transactions de cette Société. Les remercîments du conseil seront adressés à M. Waugham, et l'ouvrage sera déposé à la bibliothèque.

M. le ministre des affaires étrangères fait transmettre à la Société les trois premiers numéros d'un journal mensuel, écrit en persan, qui se publie depuis peu de temps en Perse sous le titre de *Gazette de Téhéran*, lesquels ont été adressés à la Société par M. Ratti Menton, consul de France à Tiflis. Ces numéros sont renvoyés à la commission du Journal.

Il est donné lecture d'une lettre de sir Alexander Johnston, président du comité de correspondance de la Société asiatique de Londres, par laquelle il annonce que sur sa proposition la Société a recommandé de la manière la plus pressante M. Saint-Hubert Theroulde aux gouverneurs généraux du Bengale, de Madras et de Bombay. On arrête que les remercîments du conseil seront adressés à M. Johnston.

On annonce au conseil que la seconde planche des inscriptions qui doivent faire partie du voyage de M. Schulz est actuellement achevée et que les planches 3 et 4 sont commencées.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Séance du 8 septembre 1837.

Par l'éditeur. *Uber die Kawi-Sprache auf der Insel Java, etc.*, par M. Wilhelm DE HUMBOLDT. Ier vol. Berlin, 1836. In-4°.

Par l'auteur. *Geschichte der Osmanischen Dichtkunst*, von HAMMER-PURGSTALL. Dritter band. In-8°.

Par les éditeurs. *Transactions of the American philosophical Society held at Philadelphia, for promoting useful knowledge.* Vol. V, new serie. Published by the Society. Philadelphie, 1837. In-4°.

Par M. RATTI MENTON. Trois numéros du journal persan mensuel imprimé à Téhéran.

Bulletin des concours. Recueil des questions proposées pour sujets de prix par les divers corps savants de la France et de l'étranger, publié par M. Eugène CASSIN, chevalier de la Légion-d'honneur, agent de plusieurs sociétés savantes. N° 12, rue Taranne.

Par l'auteur. *Lettres sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme*, par Fulgence FRESNEL. (Extrait du Journal asiatique.) In-8°.

CATALOGUE DES LIVRES BOUDDHIQUES, ÉCRITS EN SANSCRIT, QUE M. B. H. HODGSON A FAIT COPIER AU NÉPAL POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE, ET QUI ONT ÉTÉ PRÉSENTÉS AU CONSEIL DANS SA SÉANCE DU 14 JUILLET 1837[1].

TITRE DES OUVRAGES.	NOMBRE des feuilles.	DISTIQUES CONTENUS sur chaque feuille.	TOTAL des distiques.
Prathamakhanda Rakchâ bhagavatî.	570	44	25,080
Dvitîyakhanda Rakchâ bhagavatî...	534	47	25,098
Tritîyakhanda Rakchâ bhagavatî...	534	47	25,098
Tchaturthakhanda Rakchâ bhagavatî	582	43	25,025
Pantchavimçatisâhasrikâ.....	461	54½	25,015
Svâyambhûpurâna.....	152	25	3,800
Samputodbhavatantra.....	211	14	2,954
Kakchaputantra.....	53	31	1,592
Pantchakrama.....	34	18	612
Pantchakramatipanî.....	17	18	306
Râchtrapâlâvadâna.....	57	17½	997
Sugatâvadâna.....	75	16	1,200
Bodhitcharyâvatâra.....	56	18	1,008
Kapiçâvadâna.....	38	15	570
Upochathâvadâna.....	23	17	391
Kathinâvadâna.....	18	14	252
Pindapâtrâvadâna.....	8	14	112
Lokeçvanaçataka.....	19	15	285
Çrîngabherî.....	19	25	456
Lankâvatâra.....	106	35	3,710

[1] L'original de ce catalogue, écrit en sanscrit et daté du 29 septembre 1836, a été, par décision du Conseil, déposé dans les archives de la Société.

TITRE DES OUVRAGES.	NOMBRE des feuilles.	DISTIQUES CONTENUS sur chaque feuille.	TOTAL des distiques.
Svayambhûpurâna mahat	166	24	3,984
Mahâvastu avadâna	415	44	18,260
Açokâvadâna	332	29	9,628
Djâtakamâlâ	86	49	4,214
Manitchûdâvadâna	66	13½	901
Tchhandomritalatâ	36	20	720
Sumâgadhâvadâna	21	28	588
Abhidhânottarottara	143	25	3,575
Vinayasûtrasûtra	188	29½	5,536
Avadânakalpalatâ	51	31	1,581
Suvarnavarnâvadâna	74	26	1,924
Ratnâvadâna	369	22	8,118
Saptakumârikâvadâna	22	11	242
Buddhatcharitakâvya	87	21	1,827
Satchtchakratâvadâna svalpa	74	16	238
Satchtchakratâvadâna vrîhal	76	15	1,140
Bhûtadâmaratantra	66	10½	693
Kriyâsamatchtchayatantra	182	32	5,824
Sahakârôpadeçâvadâna	18	13	234
Dharmakoçavyâkhyâ	535	34	18,190
Bhadrakalpâvadâna	477	24	11,448
Karunâpundarîka	184	24	4,416
Ahorâtravrathakathâ	28	12½	350
Çârdûlakarnâvadâna	92	24	2,208
Nâgapûdjâ	7	12	84
Dvâvimçatyavadâna	91	24	2,184
Nichpannayogâmbaratantra	71	20	1,820
Rratnaparîkchâ	36	10	360
Djvâlâvalîtantra	83	15	1,245

TITRE DES OUVRAGES.	NOMBRE des feuilles.	DISTIQUES CONTENUS sur chaque feuille.	TOTAL des distiques.
Çatâvadâna	253	29	7,337
Divyâvadâna	337	40	13,480
Sâdhanamâlâtantra	193	36	6,948
Kalpadrumâvadâna	292	34	9,928
Kriyâsamgrahatantra	191	21	4,011
Daçabhûmîçvara	138	23	3,036
Mandjuçrîpârâdjika	27	15	405
Vadjrasattvapârâdjikâ	16	16	236
Lokeçvarapârâdjikâ	10	16	160
Marmakalikâtantra	65	15	975
Vârâhîkalpatantra	143	25	3,575
Buddhoktasamsârâmaya	7	15	105
Vasantatilakatantra	18	13	234
Vîrakuçâvadâna	41	18	738
Vadjrasûtchî	12	13	156

BIBLIOGRAPHIE.

Hammer's Gemäldesal. Erster band. Leipzig und Darmstadt, 1837. 1 vol. in-12 de 350 pages.

Cet ouvrage doit former six volumes et il renfermera des notices biographiques sur une centaine des personnages les plus remarquables qui ont vécu dans les sept premiers siècles de l'islamisme. Le savant auteur a mis à profit les ouvrages historiques imprimés récemment à Constantinople; et, sans négliger les historiens arabes et persans les plus célèbres, il a puisé à des sources jusqu'ici inconnues en Europe, telles que le البداية والنهاية في التاريخ d'Ibn al-Kethir, l'Histoire universelle de Hamd-Alla-Mestufi, celle de Binaketi et Djafaari, et celle de Mohammed-Efendi.

Ce premier volume, dans lequel se trouvent les vies de Mahomet et des quatre premiers khalifes, offre beaucoup de faits nouveaux et curieux, qui intéresseront vivement les personnes qui s'occupent de l'étude de l'histoire orientale.

M. G. DE S.

Voyage en Orient, histoire, mœurs, coutumes, monuments, productions, etc. de l'Égypte, de l'Arabie, de la Syrie, de l'Asie Mineure, de l'Archipel grec, etc.; suivi d'un Voyage en Amérique, par le major B. DE VALENTHIENNES, de plusieurs sociétés savantes. Paris, 1837. 1re livraison. L'ouvrage formera 2 vol. in-8°. Prix, 20 fr.

Incidents on a travel in Egypt, Arabia Petræa and the Holy Land by an American. 2 vol. in-8°. New-York, Harper, 1837 (16 sh.)

L'auteur anonyme de cet ouvrage n'est ni un savant ni un artiste, mais le récit de ses aventures est très-naturel, très-amusant et assez instructif. La seule partie entièrement neuve de sa route est le trajet entre le mont Hor et Hébron, à travers Idumée, où il a traversé les ruines de deux villes romaines qu'aucun voyageur n'a encore vues, et qu'il n'a pas eu le temps d'examiner en détail.

JOURNAL ASIATIQUE.

OCTOBRE 1837.

NOUVELLES OBSERVATIONS

Sur l'inscription latino-punique de Leptis,
par M. l'abbé Arri.

Le célèbre M. Gesenius vient tout récemment d'élever encore un monument à sa gloire en publiant les documents qui nous restent sur la langue et l'écriture phéniciennes, sous le titre de : *Scripturæ linguæque phœniciæ monumenta quotquot supersunt edita et inedita ad autographorum optimorumque exemplorum fidem, additisque de scriptura et lingua Phœnicum commentariis.* Lipsiæ, Vogel, 1837; 1 volume in-4° de 482 pages, avec un atlas in-4° de 46 planches. Cet ouvrage promet sur la paléographie et la grammaire phéniciennes des principes plus certains que ceux sur lesquels on s'est appuyé jusqu'ici.

Un pareil travail avait déjà été tenté par le laborieux et savant M. Hamaker, de Leyde, qui,

quoique heureux dans plusieurs parties de son ouvrage, n'avait pu cependant atteindre le but qu'il se proposait. Il a rencontré, comme on sait, des critiques de deux sortes : les savants d'abord, qui l'attaquèrent à la fois sur les règles de la grammaire phénicienne, qu'il avait méconnues, et sur la valeur des signes alphabétiques; ensuite les gens de bon sens, qui, bien qu'étrangers à ces études, ne pouvaient toutefois se persuader que le peuple phénicien, à tant de titres célèbre, n'eût jamais su exprimer d'une manière logique et claire la moindre idée sur les monuments publics. En effet, à s'en tenir aux explications que M. Hamaker et d'autres savants orientalistes donnaient des textes phéniciens, on n'y voyait le plus souvent qu'une réunion de mots latins qui n'exprimaient rien absolument.

Ce déplorable état des études relatives à la paléographie phénicienne a produit, pour un seul et même monument, des interprétations diverses, et jusqu'à un certain point opposées les unes aux autres. Je n'en citerai pour exemple que l'inscription latino-punique de Leptis, publiée déjà trois fois dans ce même journal (voyez *Journal asiatique*, avril et août 1836, et juin 1837), et qui fut interprétée par M. Hamaker, *ut precatio propter defectum canalium;* par M. Lindberg, *turcular reginæ in loco perenni;* par M. Gesenius, *domus imperii romani stat in æternum;* par moi-même, *locus ducis Romæ excelsæ;* que M. l'abbé Bargès enfin a tenté d'expliquer tout dernièrement encore par *resistens suffetibus et non.*

M. Gesenius, qui a examiné attentivement notre pierre à Londres, où elle se trouve actuellement, dit page 214 : « Quod ab anteriore parte decisum « est perexiguum, et ipsa inscriptio ibi integra est : « a posteriore tantum deest, quantum ad unius lit- « teræ spatium requiritur. » Or, dans cette hypothèse, il me paraît que, même en y ajoutant encore une lettre, on ne fera pas une proposition grammaticale et logique de l'expression *resistens suffetibus et non.*

Ce n'est pas mon intention de discuter les raisons qui ont pu conduire M. Bargès à un tel résultat; je lui ferai observer seulement que, faute de ne pas m'avoir lu ou de m'avoir bien compris, il m'impute à tort un faux raisonnement. A propos de la sixième lettre de l'inscription, que M. Gesenius, après avoir examiné la pierre même, rétablit ainsi ʃ, il dit (*Journal asiatique*, juin 1837, page 543) qu'en *parcourant les alphabets phéniciens* il y a *découvert* cette même lettre avec la valeur d'un *samech;* mais il ne donne aucune preuve de sa découverte. Puis, après avoir dit que, suivant moi, cette lettre serait un *phé,* « Voici, ajoute-t-il, la raison qu'il en donne : « J'ai trouvé, dit-il, sur l'inscription de Nora, en « Sardaigne, un *phé* dont les traits sont absolument « semblables à ceux du *phé* de notre inscription. » Il y aurait assurément bien peu de logique à prétendre, comme c'est ici le cas, de rendre raison d'une chose obscure par une autre moins claire. Je

prie donc M. Bargès de se convaincre, en me lisant, que ce n'est pas là la raison que j'ai donnée; j'ai dit que « la ressemblance de plusieurs lettres de « cette inscription (de Leptis) avec les lettres de « l'alphabet chaldaïque me fait croire qu'il ne faut « pas s'éloigner de cet alphabet pour fixer ces deux « lettres. » (Je parlais de la deuxième et de la septième, qui ne peuvent pas être regardées comme des ו *waw* chaldaïques, à cause d'une *petite différence*, comme dit M. Bargès page 541, savoir que le trait supérieur du *waw* chaldaïque et phénicien tourne *constamment* à gauche, au lieu que dans les deux lettres en question il tourne à droite); « et pour « cette raison, ajoutais-je, je ne doute pas que la « sixième lettre de l'inscription ne soit un פ *phé :* la « manière d'exécuter l'une et l'autre étant la même. » Si M. Bargès avait essayé d'écrire ce signe ʃ, il aurait toujours approché de cette forme chaldaïque פ, mais jamais de celle-ci ס ni de celle du ܣ *samech* syriaque, pas même du *sigma final* des Grecs, qui n'a rien à faire avec l'écriture phénicienne, et surtout avec la forme de cette lettre ʃ dans l'inscription de Leptis. Du reste il peut voir le dernier alphabet et le plus complet, publié par M. Gesenius; il trouvera à la lettre *phé*, dans la colonne du phénicien ancien, ce signe ʃ, et dans celle du phénicien numidique, celui-ci ʃ, qu'il peut comparer avec cette lettre ʃ, qui est la sixième de l'inscription de Leptis, que j'ai cru devoir lire un *phé*.

Je remarquais enfin que les *traits* de la lettre ⊓, que j'ai conjecturé être un *phé*, dans l'inscription de Nora, en Sardaigne, étaient *absolument semblables à ceux du* phé *de notre inscription;* et ceci est un fait; car, sauf leur position et leur proportion, on ne peut méconnaître la ressemblance de ces trois traits ⊃, ⊃, ⊃.

Je ferai observer encore en passant que, lorsque M. Bargès a cru devoir faire de la sixième lettre de notre inscription un *samech*, dont il s'est servi pour composer le mot *sufet*, il ne connaissait pas l'inscription de Carthage donnée par M. Falbe (*Recherches sur l'emplacement de Carthage*, 1833), et publiée dernièrement par M. Gesenius : en l'étudiant il y aurait lu (ligne quatrième) le mot *sufet* השפט écrit, non pas avec un *samech*, mais avec un *schin*, comme il doit l'être dans une inscription phénicienne ou punique. La *substitution remarquée* par M. Bargès, page 550, du *samech* punique au *schin* des Hébreux (et il fallait dire aussi des Phéniciens et des Carthaginois) lui appartient donc exclusivement, puisqu'on ne la trouve confirmée ni par l'autorité ni par les faits.

L'observation, pour ne pas en citer d'autres, qu'il fait à propos de la huitième lettre de l'inscription de Leptis, que voici ⊿, lui appartient aussi. Il dit, page 544, que la ressemblance qu'offre cette lettre avec la lettre R n'est pas une raison suffisante pour lui donner la valeur de la lettre latine, « surtout si

« l'on observe, ajoute-t-il, que dans la formation des « signes alphabétiques phéniciens il n'entre jamais « plus de trois lignes. » J'avoue d'abord que je ne sais d'après quelle autorité on peut avancer des assertions si positives. Si par *lignes* M. Bargès n'entend parler que de *traits*, il est impossible de voir dans la lettre ʎ plus de deux traits; et d'ailleurs on n'a qu'à regarder les inscriptions phéniciennes, ou simplement les alphabets, et en particulier le dernier et le plus complet que M. Gesenius a publié, pour y trouver des *aleph*, des *daleth*, des *he*, des *cheth*, des *jod*, des *caph*, des *mem*, des *samech*, des *schin*, formés de plus de trois *lignes* ou *traits*. Ainsi, dire que l'*addition d'une ligne* à l'ancienne lettre *resch* phénicienne (qui communément avait cette forme 94 ou à peu près) n'aurait pu avoir lieu à Leptis *sans un ordre émané de l'autorité romaine, ou bien sans un excès de complaisance et de bassesse de la part des Leptitins*, c'est ne pas savoir, d'une part, que les langues et les écritures se modifient et disparaissent avec le temps, selon les circonstances, indépendamment de la volonté explicite des hommes; de l'autre, que les Carthaginois, mêlés aux Romains, ont dû non-seulement s'habituer à l'écriture romaine, mais perdre leur propre langue, ce qui peu à peu leur est malheureusement arrivé; et, en troisième lieu, c'est ignorer que cette même lettre ʎ, avec la valeur d'un R, se trouve aussi dans les alphabets étrusque,

umbrique, celtibérien, dérivés, comme, on sait (*sans la moindre répugnance aux lois communes de l'ordre moral et politique!*), de l'ancien alphabet phénicien, dont l'alphabet comparativement plus moderne, qu'on appelle *phénico-numidique*, provient également.

Quoi qu'il en soit, je soumets à la sagacité des savants qui s'occupent d'antiquités paléographiques le petit monument, très-curieux et digne de figurer dans une collection d'objets antiques de ce genre, que l'on voit ici représenté :

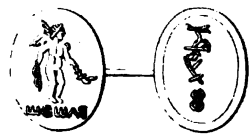

M. Bargès y trouvera une lettre qui ne diffère guère du signe ᚱ de l'inscription de Leptis; lettre qui ici, comme dans les alphabets étrusque, celtibérien, aussi bien que dans les alphabets grec ancien et romain, si on les écrit de droite à gauche, équivaut, quant à la forme et à la valeur, à la lettre romaine R.

Cette pierre est un jaspe de couleur jaune, qui paraît avoir été destinée à servir de cachet. Elle fut rapportée de Tunis par un Piémontais, qui la vendit à mademoiselle Bognier, de Turin. Je ne dirai rien des signes qui se trouvent au revers, car

à cet égard je n'aurai pas même une conjecture à proposer. Je ne m'arrêterai pas non plus à décrire la figure, le dessin que j'en donne en étant une représentation très-exacte exécutée par M. Muret, dessinateur du cabinet des médailles de la Bibliothèque royale de Paris, et gravée par M. Veran.

Aux yeux de M. Raoul-Rochette, que j'ai consulté, cette figure indique, par le caractère même du travail, par son style et par sa composition, l'époque du IIIe siècle, dont nous possédons tant de travaux de la glyptique d'un genre analogue, la plupart produits à l'école du gnosticisme. Quant aux lettres qui l'accompagnent, je les lis SESAR, soit qu'on doive regarder ce mot comme qualificatif d'un des empereurs romains dont la puissance s'était fait sentir en Afrique, et dont la figure de la pierre en question représenterait le *génie;* soit qu'on veuille le considérer comme le nom même de la personne à laquelle appartenait cette espèce de cachet-talisman. Je lis ce mot de gauche à droite, parce que la deuxième lettre, qui a la valeur d'un E, quel que soit l'alphabet que l'on prenne pour base, qu'il soit phénicien, étrusque, grec ancien ou romain, a, sur notre monument, cette direction même. Enfin l'endroit où la pierre a été trouvée, l'âge qu'elle manifeste dans tout son ensemble, la forme des deux S et celle des deux dernières lettres du mot SESAR me font croire que les caractères sont phénico-numidiques, mais que la longue domination de l'empire romain en Afrique avait déjà

fait subir à ces caractères une altération remarquable, qui annonçait que le peuple phénico-numidique allait bientôt perdre et sa propre écriture et sa langue, non pas *par bassesse de sa part ou en vertu d'un tyrannique sénatus-consulte*, mais par cette inévitable force, qui, selon les circonstances que le temps amène, modifie, mêle, détruit les langues et les écritures, aussi bien que les nations.

L'ouvrage de M. Gesenius, auquel je reviens, nous ouvrira-t-il un chemin où l'on puisse enfin marcher d'accord pour l'interprétation des monuments phéniciens? L'autorité du savant professeur allemand, le seul qui ait encore étudié avec autant d'érudition que de sagacité tous les monuments de la langue et de la paléographie phéniciennes, nous le fait espérer. Mais, pour juger avec connaissance de cause et sans partialité un ouvrage qui comprend un si grand nombre de faits, il faut examiner et discuter ceux-ci avec un esprit de critique attentif et juste, ce que je n'ai pas encore eu le temps de faire. En attendant je m'empresse de relever une faute très-grave qu'a commise M. Gesenius, dans la crainte qu'elle ne vienne à égarer les savants qui, prenant pour guide son nouvel ouvrage, voudraient entreprendre une sixième explication de l'inscription latino-punique de Leptis.

D'après les mots AVG. SVFE., que j'interprétais par *augurale suffetis*, j'ai été conduit à dire que *notre inscription était placée sur la* porta prætoria *opposée à la* porta decumana *d'un camp ou d'une station mili-*

taire (romaine) *fixée à Leptis*. Et à ce sujet voici ce que M. Gesenius me répond, page 466 : « Quasi « vero locus sit conjecturis in rebus quæ in veritate « et facto positæ sunt. Legerat jam Arrius in exer- « citt. meis palæographicis, pag. 72, hunc titulum « olim arcui triumphali romano infixum fuisse, sed « mihi credere non videtur, quasi vero talia ex in- « genio comminisci potuissem. Credat igitur Ali « Bejo *quem si inspexisset* ab illa conjectura se absti- « nuisset, quum arcui triumphali apte inscribere « possis *Augusto Suffetes*, nullo modo *Augurale Suf-* « *fetis*. »

Que le célèbre professeur soit avant tout bien convaincu qu'il ne saurait jamais m'entrer dans l'esprit de le soupçonner de forger à son caprice des preuves pour confirmer ses assertions. Mais je crois qu'il peut se tromper, ce qui est le propre de l'humanité, et ce qui précisément lui est arrivé dans le cas dont il est question. J'ai pour habitude de ne jamais rien avancer, lorsqu'il s'agit des choses de fait, sans m'en informer d'avance le mieux qu'il m'est possible. Or j'avais lu dans les *Palæographische Studien, etc.* page 72, ce que M. Gesenius lui-même dit au sujet de la place jadis occupée par notre inscription, et, voyant qu'il croyait fermement que cette pierre était *attachée à un arc de triomphe romain*, j'ai reproduit dans mon mémoire son expression en allemand, tant une pareille assertion me semblait arbitraire et incompréhensible. En outre, j'avais vu aussi ce qu'Alí-bey rapporte dans son Voyage au

sujet de cette pierre, et j'ai la certitude que ce voyageur n'a jamais dit qu'elle fût attachée à un arc de triomphe romain.

Voici ce qu'on lit dans ce Voyage (t. II, p. 39, édit. de Paris, 1814) : « A vingt lieues de Tripoli « se trouvent les ruines de l'ancienne Leptis ou « Lebda. On me dit qu'il y restait encore un grand « nombre de colonnes, de chapiteaux et d'autres « fragments intéressants. M. Delaporte, chancelier « du consulat général de France, qui visita ces « ruines, a copié les inscriptions rapportées dans la « planche XVI. » Or, en recourant, comme on le doit d'après cette indication, à la planche XV, n° 2, on y trouve, parmi d'autres inscriptions, l'inscription latino-punique de Leptis. Il n'est donc aucunement question ici d'*arc de triomphe;* et M. Delaporte, qui a découvert le monument, n'en parle pas non plus. Il dit (*Journal asiatique*, avril 1836, page 315) : « J'étais à peine arrivé sur la colline (et il est tou- « jours question de Leptis) que je mis le pied sur « une pierre dure. Les caractères étrangers placés « sous les caractères latins qui y sont gravés ont « rendu ce monument si précieux à mes yeux que « je n'hésite pas à en figurer l'inscription. » Et il rapporte précisément l'inscription latino-punique dont il s'agit.

Il faut donc conclure que M. Gesenius a pris une inscription pour une autre, et Tripoli pour Leptis, ce qui, selon Ali-bey, fait une différence de vingt lieues. Voici en effet ce que le savant profes-

seur écrit, page 213, en parlant de notre inscription : « Insigne hoc punicæ antiquitatis monumen-« tum, in suo genere unicum, primus in lucem « protraxit Badia, Hispanus eruditus, qui in itinere « per orientem instituto personam Ali-bey Abbasidæ « gessit, atque in opere : *Voyage d'Ali* (bey) *el-Abassi* « *en Afrique et en Asie, pendant les années* 1803-7; « 3 volumes; Paris, 1814 (anglice prodiit Londini, « 1816; 2 volumes in-4°), tab. 15 ejus delineatio-« nem dedit, hac addita descriptione (t. I, p. 342; « édition de Paris, t. II, page 38) : *Près la maison* « *du consul de France* (à Tripoli) *il y a un beau mo-« nument;* c'est un arc de triomphe bâti par les Ro-« mains, *et composé d'une coupole octogone, supportée* « *par quatre arcs reposant sur un même ordre de piliers;* « *le tout construit sans ciment avec d'énormes pierres de* « *taille soutenues par leur propre gravité.* — *Ce mona-« ment était orné de sculptures, de figures, de festons et* « *de trophées d'armes en dedans et en dehors; mais la* « *plus grande partie de ces reliefs est déjà détruite; il* « *n'en existe que des parties isolées, incohérentes, qui* « *contestent* (attestent) *encore l'antique beauté de l'ou-« vrage.* — Sur les faces du nord et de l'occident on « voit les restes d'une inscription qui paraît avoir « été la même sur les deux côtés. *Cette singularité* « *a fourni à M. Nissen, consul de Danemarck, la fa-« cilité de les comparer : en réunissant et mettant en* « *ordre les fragments des deux inscriptions, il l'a resti-« tuée en entier, comme on peut le voir à la planche* « n° XV; » c'est-à-dire XV, n° 1, selon l'atlas de

l'édition française; planche qui, au lieu de l'*inscription latino-punique de Leptis*, qui ne se rapporte pas avec le texte du voyage d'Ali-bey transcrit par M. Gesenius, nous donne une *inscription latine de Tripoli* qui commence par les mots IMP. CAES. AVRELIO, etc.

Les paroles d'Ali-bey sont trop claires pour qu'il soit possible de s'y méprendre, surtout si on a lu également ce que dit M. Delaporte au sujet de ce même arc de triomphe (*Journal asiatique*, avril 1836, pages 334-35): « Ensuite (c'est-à-dire après « avoir découvert l'inscription latino-punique de « Leptis) nous allâmes nous embarquer..... rega- « gnâmes la goëlette, qui, après deux nuits et un « jour de vent contraire, nous rendit à Tripoli. — « Tripoli a aussi ses antiquités. Outre les colonnes « de marbre qui se trouvent dans les mosquées et « aux angles de presque toutes les maisons, *on y* « *admire un arc de triomphe* construit de marbre sem- « blable à celui des colonnes : il est blanc veiné de « vert pâle. Ce n'est pas sur cet arc de triomphe « que j'appelle l'attention, mais sur l'*inscription*, que « je ne rétablis ici que parce qu'elle a été entière- « ment défigurée par Bohek dans sa Géographie « allemande. » Et voici l'*inscription* de cet arc de triomphe :

IMP.CAES·AVRELIO·ANTONINO·AVG·P·P·ET·IMP·CAES·L·AVRELIO·VERO·ALMENIACO·AVG·
SLR·CO illisible INVS·ORFITVS·PROCOS CVM·VTTEDIO·MARCELLO·LEG·SVO·DEDICAVIT·
C·CALPVRNIVS·CELSVSCVRATOR·MVNERIS·PVB·MVNERARIVSIIVIR·QQFLAMEN·PERPETVVS.
ARCV·[illegible] Cette partie vide est cachée dans l'original par une maison. On ne peut la lire. MARMORE·SOLIDO·FECIT

C'est celle dont parle Ali-bey dans son Voyage, t. II, p. 38, planche XV, n° 1, et que M. Gesenius a confondue avec l'inscription latino-punique de Leptis.

Ce n'est donc pas moi qui ai osé bâtir une conjecture contre un fait évident, ce qui aurait été de ma part bien téméraire; mais c'est le célèbre professeur qui, par erreur sans doute et non pas à dessein, a mis en avant un fait inconsistant pour confirmer sa propre hypothèse.

D'après cela il est évident que M. Gesenius a cherché le sens de l'inscription de Leptis avec une idée qui le préoccupait, ce qui est toujours dangereux; car, lorsque la préoccupation s'attache à un point aussi complétement faux que celui qui vient d'être discuté, on peut être sûr, logiquement parlant, de n'arriver jamais à des résultats exacts. — Quant à ce qui regarde la paléographie et la langue de cette inscription, j'y reviendrai, comme à d'autres monuments phéniciens nouvellement publiés et interprétés par M. Gesenius, lorsque j'aurai bien étudié son intéressant ouvrage.

ANALYSE CRITIQUE

Des principaux ouvrages orientaux publiés en Russie depuis l'année 1830 jusqu'en 1835 inclusivement.

(Suite et fin.)

Il me reste à parler du catalogue des monnaies asiatiques appartenant au musée de l'université de Casan.

Cet ouvrage, enrichi de 5 planches gravées, est intitulé : *Nami asiatici musei universitatis cæsareæ literaram Casanensis* quos recensuit et illustravit Franciscus Erdmann. Pars I, volumen primum et secundum. Casani, in universitatis cæsareæ typographia. MDCCCXXXIV. In-4°, VIII et 831 pages.

M. Erdmann a fait preuve de courage en entreprenant un pareil travail après avoir eu pour devancier un numismate aussi érudit que M. de Fræhn. Comme ce savant et modeste académicien s'est réservé la tâche d'analyser le premier volume de ce vaste catalogue, je me suis borné à examiner les deux cent-quarante-deux pages du second volume, qui sont consacrées aux monnaies de la Horde d'or et à la critique des monnaies persanes, qui en occupent soixante et dix-sept autres. M. Erdmann eût fait preuve de prudence s'il se fût borné à nous donner une espèce d'index, où il aurait renvoyé,

pour au moins les neuf dixièmes des monnaies des Djoutchides, aux explications données par M. de Fraëhn sur ces mêmes monnaies, dans les ouvrages suivants : *Frœhnii recensio numorum Muhammedanorum academiæ imperialis Petropolitanæ. Frœhnii Museum Pototianum. Frœhn's zweiter vorlaufiger Bericht. Frœhn's Abhandlung über die Münzen der Chane vom Uluss Dschutschis.* Alors il aurait évité de nombreuses erreurs sur les chiffres des millésimes et sur les noms des lieux où ont été frappées ces médailles. Il ne les aurait pas non plus attribuées à faux aux prédécesseurs ou aux successeurs des souverains qui les ont réellement fait frapper, et en aurait plus exactement expliqué les légendes.

Comme il serait trop fastidieux pour le lecteur de parcourir les erreurs que j'ai relevées dans le catalogue des monnaies provenant des khâns de la Horde d'or, je me bornerai à faire observer que, d'après lui, la dynastie de ces princes mongols aurait régné dans le Qaptchaq depuis l'année 620 (1223 de J. C.) jusqu'en 960 (1552). Cette donnée est erronée; car, bien qu'Abou'lféda (*Annal. Moslem.* t. IV, p. 300, 301) nous apprenne que Djoûtchy, fils de Tchinguiz-khân, vint déjà administrer le Qaptchaq en 617 (1220 de notre ère), la dynastie même qui prit son nom ne fut fondée par son fils Bâtou-Szâïn qu'en 635 (1237 de J. C.) (Lévesque, *Histoire de Russie*, t. II, p. 332), et se soutint jusqu'à Seïd-Ahmed-khân inclusivement, c'est-à-dire jusqu'à l'année 885 (1480). Ce fut la dynastie des

khâns de Çasan, et non celle du Qaptchaq même, qui ne finit qu'en 960 de l'hégire (1552 de J. C.).

Dans l'analyse des monnaies des Szèfides de Perse M. Erdmann avance, entre autres, à la page 671, que cette dynastie commença à régner en 892 (1486); il aurait dû dire en 907 (1501), car l'année 892 fut celle de la naissance du châh Ismaïl. Il répète le même anachronisme à la page 673, et commence la classe des monnaies de la dynastie des Szèfides par une pièce frappée à *Hawîzé* (et non *Howeïzé*), chef-lieu du Khouzistân, à laquelle il attribue le millésime 905. Cette monnaie est de la même nature que celles du châh Abbas Ier citées dans le *Recens. num. Muhamm.* page 460, n° 3, du châh Abbas II (*ibid.* page 465, nos 24 et 25) et du châh Souleïmân (*loc. cit.* page 470, nos 48 et 49).

M. Erdmann, ayant sous les yeux une monnaie dont le millésime était problématique, eût dû se garder de préciser celui de ces trois monarques auquel il pense qu'elle appartenait; mais il a malheureusement cédé à l'ambition d'avoir fait une découverte en numismatique, qui l'a entraîné dans une erreur assez grave; car, si même la monnaie susdite portait l'année 905, ce qui n'est nullement prouvé par les papiers de M. Fraehn relatifs aux collections Fuchs et Potot, d'où proviennent les nos I-IV, elle n'aurait pu être frappée par le châh Ismaïl, qui n'était pas encore monté sur le trône en 905. Ce fut seulement à cette époque qu'il quitta sa retraite du Guilân et se prépara à ses conquêtes

ultérieures dans le nord de la Perse. Le commencement de son règne, et par conséquent celui de la dynastie des Szèfîdes, ne date que de la victoire qu'il remporta, dans les premiers mois de l'année 906, sur le Chirwân-châh Ferroukh-Jessâr, et d'une autre où il vainquit Alwéend-big, prince de la dynastie du Mouton-Blanc (*Aq-Qoïounlu*). Ce n'est qu'à partir de cette époque qu'il occupa le trône de Tébrîz et qu'on lui accorda les honneurs de la *khouthba* (des prières publiques) et de la *sikké* (monnaie). Cependant il ne devint pas immédiatement maître du Khouzistân, car cette province, gouvernée à cette époque par la dynastie alide de *Mouchacha* مشعشع, ne se soumit à lui qu'en 914.

Comme nous en sommes venu à parler de la première monnaie que cet orientaliste a faussement attribuée au châh Ismaïl Ier, et comme il n'a été publié jusqu'ici aucun monument numismatique de ce premier monarque Szèfîde, nous croyons faire plaisir aux amateurs de cette science en leur soumettant, à cette occasion, deux monnaies provenant si clairement et si distinctement de ce prince, qu'il ne saurait s'élever aucun doute à cet égard. Elles sont l'une et l'autre en argent et portent entièrement le caractère des monnaies contemporaines frappées par les Chéïbékides. L'une porte d'un côté la profession de foi chiïte et les noms des douze imâms, tandis qu'au revers on lit la légende suivante :

السلطان العادل الكامل الهادى الوالى ابو المظفر
اسمعيل شاه الصفوى بهادر خان خلد الله ملكه
وسلطانه ضرب مشهد

Le sulthan juste et parfait, le directeur (spirituel) et administrateur Abou'l-Mouzaffir Ismaïl châh le Széfîde, Béhâdur khân (le preux khân) : que Dieu éternise son règne et son empire. Monnaie frappée à Méchehed.

Les deux derniers mots ضرب مشهد occupent le milieu de la pièce, qui aura été frappée vers l'année 916, où Ismaïl fit la conquête du Khoraçân. Elle a été citée par M. de Fræhn dans sa Description du ci-devant cabinet Fuchs, n° XXXIII B; mais on n'en trouve pas le moindre vestige dans le catalogue de M. Erdmann.

L'autre monnaie du châh Ismaïl Ier fait partie de la belle collection appartenant à l'Institut oriental de Saint-Pétersbourg. Elle a été frappée en 928, comme l'indique la petite *aire* de l'effigie, autour de laquelle on voit encore conservés les mots suivants : العادل الكامل الوالى المظ..... شاه اسمعيل خان le reste est effacé, et l'on ne peut plus lire qu'avec peine, au revers de la même monnaie, une partie du symbole des Chiïtes.

On peut conclure de cette description des monnaies du châh Ismaïl Ier, que celle du cabinet de Vienne qui est citée dans le Répertoire d'Eichhorn, section XI, page 37, et section XVIII, page 78, dont Reiske n'a eu qu'une empreinte sous les yeux, pro-

venait également de ce châh et non de l'Il-khân Abou-Saïd. Reiske a lu سعيد au lieu de اسمعيل, et le mot ابو que l'on trouve dans son explication, sera probablement le commencement des mots ابو المظفر. M. de Frœhn ne s'en était pas encore aperçu lorsqu'il rédigea son Commentaire sur les monnaies des Il-khân, dont il faut retrancher le n° 206. Afin que l'on ne soit pas choqué de rencontrer sur cette pièce des titres inusités sur les monnaies postérieures des Szèfides, il sera à propos de rappeler ici la grande médaille figurée dans le Mus. cuf. Borgian. d'Adler (tome Ier, planche VIII), dont la légende a été donnée d'une manière très-incomplète par ce savant (*loc. cit.* page 92) et par Tychsen (Introd. page 195), et d'en citer la teneur, telle qu'elle doit être lue :

السلطان العادل الكامل الهادى الوالى ابو المظفر
السلطان بن السلطان الحسينى الموسوى الصفوى حسين
شاه سلطان بهادر خان خلد الله ملكه و سلطانه ضرب
اصفهان ١١٣٧

Revenons à l'analyse du travail de M. Erdmann.

La formule si connue علی ولی الله est encore toujours inexactement traduite par les mots « Aly vi-« carius Dei; » il en est de même des mots بندهٔ شاه ولایت, qui sont rendus par « Servus regis vica-« riatûs » (qu'il eût fallu du moins compléter en y ajoutant l'épithète de « divini »). Il y a déjà plusieurs

années que M. le baron Silvestre de Sacy a démontré, dans le Nouveau Journal asiatique, que cette version est inadmissible.

Nous croyons de notre devoir de faire remarquer que la manière dont l'éditeur construit, la plupart du temps, cette dernière formule, en en faisant une *annexion* ou *apposition renversée* اضافت مقلوب, est entièrement contraire au génie de la langue persane, comme par exemple page 683, etc., où il lit شاه ولايت بنده, tandis que la grammaire exige بندهٔ شاه ولايت.

Pour prouver la répugnance que témoigne M. Erdmann à avouer qu'il a tiré profit du travail de ses devanciers, je citerai les traductions des légendes page 675, n° 7; page 696, n° 74, et page 721, n° 169. Nous avons déjà passé les deux premières en revue dans l'analyse de la monographie de M. de Frœhn, dont elles forment les nos 462 et 468. Quant à la dernière, qui est ainsi conçue :

شد آفتاب وماه زر وسیم در جهان
از سکهٔ امام بحق صاحب زمان

Le soleil et la lune de l'or et de l'argent ont circulé dans le monde, grâce au poinçon du véritable imâm, souverain maître de son siècle.

Elle figure dans la *Recensio* de M. de Frœhn, page 498, et se compose de deux hémistiches persans dont le mètre est مفعول فاعلاتُ مفاعيلُ فاعلات :

– – ∪ | – ∪ – ∪ | ∪ – – ∪ | – ∪ –

Page 677.

Souleïman régna jusqu'à la fin de 1105, et non jusqu'en 1094, comme l'avance M. Erdmann.

La légende de cette monnaie, citée *Recensio*, page 466, n° 30, doit être ainsi conçue :

بهر تحصیل رضای مقتدای انس وجانّ

سکّه بر زر زد سلیمان اخر شاه زمان

Pour se concilier la grâce du coryphée des hommes et des génies, Souleïman, dernier monarque de notre siècle, frappa l'or de son poinçon.

Le poëte, par suite de l'analogie du nom de Soleïman avec celui de Salomon, fils de David, fait allusion à l'empire que ce dernier exerçait également sur les hommes et les génies, d'après la légende des Orientaux.

En lisant, comme l'a fait M. de Fræhn, سلیمان اخر زمان, le mètre du second hémistiche serait tronqué, car cette légende doit former un vers persan composé de deux hémistiches dont chacun a pour mesure فاعلاتن فاعلاتن فاعلاتن فاعلات :

– ∪ – – | – ∪ – – | – ∪ – – | – ∪ –

Page 680.

Houcèïn, successeur de Souleïman, n'a donc commencé à régner qu'en 1105 (1694-1695).

La légende des monnaies de ce souverain, que M. de Fræhn a lue :

كشت صاحب سكه زتوفيق ربّ المشرقين

در جهان[1] كلب امير المومنين سلطان[2]

a été exactement rendue par ces mots :

Secundante utriusque orientis domino, pecuniæ signandæ jus adeptus est *in mundo canis* (seu *canis liminis*) emiri fidelium (Alyi fil. Abi-Talib), sulthanus Hussein.

Je pense que pour régulariser le mètre de ce vers persan, dont chaque hémistiche a la même mesure que les deux précédents, il faudrait lire :

كشت صاحب سكه زتوفيق رب المشرقين

كلب دركاه امير المومنين سلطان حسين

Page 686, n°s 33 et 34.

Cette monnaie de l'ancien cabinet Fuchs ne date positivement pas de l'année 1131, mais de 1130. M. Erdmann a pris pour le chiffre ١ la lettre ا du mot نجوان, car cette monnaie porte ١١٣٠ نجوان (conf. *Recensio*, page 482, n° 124).

Page 690.

On ne saurait concevoir comment M. Erdmann a pu ranger sous la rubrique *Numi Oweisidarum*, les monnaies des deux princes Szèfides Thahmasp II et Abbas III. Elles auraient dû plutôt être classées au nombre des monnaies de Nadir-châh, puisque

[1] Ou دركاه.
[2] Ajoutez حسين.

les deux princes susdits régnèrent sous son protectorat.

Page 695, n° 74.

Ce numéro faisait aussi partie du ci-devant cabinet de M. Fuchs.

Page 697, n°s 77 et 78.

L'explication de la légende de ces deux monnaies donnée avec tant d'assurance par l'éditeur semblerait prouver qu'il n'a pas une idée exacte du génie de la langue persane ni de sa prosodie, car cette légende ne pourrait jamais être conçue en termes aussi amphigouriques que les suivants :

سکه چو ریس الطاب شعار

شد شاه اشرف جهار یار

que M. Erdmann, sans hésiter, rend en latin par :

Typis, tanquam boni principis nota, evasit schahi Aschrafi tetras (?!).

Cette manière d'accoupler ensemble des mots persans et arabes est opposée au génie de la grammaire persane. Je n'ai vu figurer dans aucun auteur de cette nation une épithète telle que الطاب شعار, composée de deux substantifs arabes dont le premier est précédé de l'article ال. De plus l'*apposition* ou *annexion inverse* (اضافت مقلوب) شاه اشرف جهار یار est un véritable barbarisme : il eût fallu جهار

یار شاه اشرف; et, dans ce cas, le verbe شد, ayant pour sujet un nom d'êtres animés et doués de raison, aurait dû être au pluriel : il eût par conséquent fallu شدند. Je puis donc affirmer que cette légende des nos 77 et 78 n'a pas pu être déchiffrée par M. Erdmann, qui, au lieu d'avouer franchement son impuissance, a préféré nous donner une explication empirique qui répugne à la grammaire et à la prosodie, puisqu'un vers tel que cette prétendue légende ne saurait appartenir à aucun des mètres persans. N'ayant jamais eu sous les yeux la monnaie dont il est question, je n'oserais me hasarder à en donner ici l'explication.

Page 699, n° 89.

Ce numéro est le même qui a été cité dans la Monographie susmentionnée de M. de Fræhn, page 68, n° 472 ; il ne date nullement de l'année 1141, mais de 1161. Cet anachronisme provient de ce que M. Erdmann a fréquemment confondu dans son Catalogue le chiffre couché ٦ (6) avec le nombre ۴ (4). M. de Fræhn (*loc. cit.*) a attribué cette monnaie, ainsi qu'une autre dont il sera question plus bas, à Aly-Qouly-khân, petit-fils de Nadir, qui, à l'époque de son avénement, prit le titre de *Adil-châh*, et qui jusqu'ici était entièrement inconnu dans la numismatique orientale. L'allusion implicite au nom d'Aly, qui distingue ces monnaies, pourrait être considérée comme une preuve à l'appui de cette opinion. (Voyez la brochure de M. de

Frœhn sur la collection de monnaies provenant du tribut payé par la Perse à la Russie, section des princes zèndides.) M. Erdmann avance, au contraire, que ces monnaies ont été frappées *nomine Thamaspi Sefevidæ*, et en traduit inexactement la légende, يا علي بن موسى الرضا, par les mots, « O Ali, « *filius* Musæ Ridsæ ! » qui renferment en outre un barbarisme latin, puisque le vocatif de *filius* est *fili*. Il est vraiment surprenant qu'un orientaliste aussi instruit que M. Erdmann ait attribué l'épithète de رضا *Riza* à *Mouça*, et qu'il ne se soit point rappelé qu'elle appartient, de notoriété publique, au huitième imâm Aly, tandis que celle de son père Mouça était الكاظم *el-Kâzim* (le patient).

Page 704, n° 110.

On ne peut pas trop concevoir comment cette monnaie d'un Abbas (probablement Abbas Ier) s'est glissée dans le nombre de celles d'Abbas II.

Pages 706 et 708.

Notre auteur a chaque fois omis l'adjectif ordinal ثالث « troisième » après le nom d'Abbas, quoiqu'il se trouve sur toutes les monnaies que Nâdir a fait frapper au nom de l'enfant royal nommé Abbâs III. (Voyez les Monnaies de la Horde d'or, planche XVII, n° 24, qui correspond au n° 119, page 707 de M. Erdmann.) Il est aussi singulier qu'il écrive *secundus Sahib Kiran* au lieu de *alter Sa-*

hib kiran, comme l'exigerait le sens. D'ailleurs, si M. Erdmann s'était donné la peine de scander le vers persan dont se compose la légende, il se serait facilement aperçu que l'omission de l'adjectif ثالث rend incomplet le mètre du second hémistiche :

ظل حق عبّاس (ثالث) ثانی صاحبقران

qui est composé de trois فاعلاتن (-v--) suivis d'un فاعلات (-v-).

Page 708, n° 122.

Cette monnaie, comme l'avance M. Erdmann, doit avoir été frappée en 1149 (*sic*) par Abbas III, ce qui serait un véritable anachronisme, puisque l'on sait que cet enfant couronné mourut au commencement de l'année 1736 de J. C., et par conséquent dans la seconde moitié de l'année 1148 de l'hégire. En examinant attentivement l'empreinte de cette monnaie, qui faisait partie de l'ancien cabinet Potot, et que M. de Frœhn a conservée dans ses papiers, il est facile de se convaincre qu'elle ne date positivement d'aucune autre année que de l'an 1145. Le graveur du poinçon, en ayant orné la légende de traits fins et entrelacés qui se prolongent en serpentant entre les lettres, un de ces traits se trouve tellement en contact avec la partie inférieure du chiffre ٥ (5), qu'il a presque donné à celui-ci la forme d'un ٩ (9).

Page 707, n° 121.

La légende de cette monnaie, que M. Erdmann a copiée mot à mot d'après la Monographie de M. de Frœhn (*Ueber die Münzen der goldnen Horde*, page 67, nos 465 et 466), doit être conçue en ces termes :

از خراسان سکه بر زر شد بتوفیق خدا

نصرت و امداد شاه دین علی موسی رضا

Elle forme deux hémistiches, dont chacun a pour mètre trois فاعلاتن (-ᵕ--) suivis d'un فاعلن (-ᵕ-) : on ne pourrait donc lire :

سکه بزر شد از خراسان بتوفیق خدا

ce qui serait entièrement contraire aux règles de la prosodie.

Page 709.

La rubrique des monnaies provenant des princes Afcharides prouve que M. Erdmann a prolongé l'existence et le règne de Nâdir-châh jusqu'en 1162 (1748-1749), tandis qu'il est généralement connu que ce souverain fut assassiné dans le sixième mois de l'année 1160 de l'hégire, c'est-à-dire dans le courant de juin 1747. Nous pouvons citer, à cet égard, le témoignage de plusieurs historiens orientaux qui jouissent d'une juste célébrité, tels que Mèhdy-khân, Abd-ou'l Kérîm, Izzy et celui de divers auteurs européens tout aussi dignes de foi, tels que Hanway, Lerch et d'autres contemporains.

Le premier hémistiche du vers qui sert de légende à la monnaie n° 124 est conçu en ces termes :

سکه بر زر کرد نام سلطنت‌را در جهان

que M. Erdmann traduit par ces mots :

Typus in numo famam comparat orbis tetrarum sultanatui.

tandis qu'il fallait les rendre par :

Typus in auro famam comparavit in mundo sultanatui.

Page 709.

Dans sa précédente description du cabinet numismatique de l'Université de Casan, l'éditeur, au lieu de la légende بتاريخ الخير فيما وقع, n'a pas hésité à lire الخير بيار فيما وقع, en *colloquant* l'impératif persan بيار, *affer*, au milieu d'une phrase tout à fait arabe. C'est pour cette raison qu'il a rendu cette légende chronogrammatique par les mots : « *Bonum* « *affer quolibet statu* (!), » tandis que cette version est entièrement antipathique au génie des deux langues.

Page 715, n° 152.

A en croire M. Erdmann, cette monnaie, provenant de Nâdir, daterait de l'an 1161 (!), tandis que nous venons de prouver que cette date doit être inexacte. N'ayant jamais vu cette pièce, qui fait partie de l'ancien fonds de l'Université de Casan, il nous est impossible de ramener cette donnée à sa juste valeur.

Page 716, nos 157 et 158.

On voit encore figurer sous ces deux numéros une monnaie de Tébriz qui date de 1161, et que M. Erdmann attribue également à Nâdir. Outre cet anachronisme, il y a commis une autre erreur tout aussi grave, car il n'a pas remarqué que ces pièces portent des légendes diamétralement opposées aux dogmes de la secte sunnite, à laquelle appartenait Nâdir. On y voit d'un côté le symbole des Chiïtes et au rebord les noms des douze imâms. De l'autre côté on voit une légende en l'honneur du huitième imâm Aly-Riza, qui jouit d'une grande vénération chez les Chiïtes. Celle-ci est lue d'une manière très-incomplète et n'a point été traduite par M. Erdmann, parce qu'elle n'avait jamais été déchiffrée ni expliquée par ses devanciers.

Ayant été, de mon côté, assez heureux pour trouver au Musée asiatique de l'Académie de Saint-Pétersbourg (sous le n° 205 B), un exemplaire assez lisible de cette monnaie, qui a exercé la sagacité de plusieurs numismates célèbres, tels que le savant Tychsen, de Gœttingen (*Museum Gœtting. comm.* III, p. 39, n° 40; *De numis Hisp.* p. 103), celui de Rostock (Introd. p. 245; Addit. p. 69), M. de Frœhn (*Numophil. Potot. or.* page 72, n° 44) et M. le baron Silvestre de Sacy (Millin, *Magasin encyclopédique*, tome II, page . . . .), je me fais un vrai plaisir d'en donner ici la vraie teneur, qui forme un vers persan ainsi conçu :

زفیض حضرت باری وسروی دست قضا

رواج یافت بزر سکه امـــام رضـــا

Par la grâce de la majesté divine et la libéralité de la main de la Providence, le coin de l'imâm Riza a eu cours sur l'or.

M. le baron de Sacy (*loc. cit.*) nous donne le texte du second hémistiche de cette légende, au sujet de laquelle il s'énonce en ces termes : « Quoi-« que, le coin étant plus grand que la pièce, une « partie des mots soit mutilée, en sorte qu'on ne « puisse les lire, nous croyons y reconnaître un dis-« tique rimé, dont nous lisons ce qui suit :

« . . . . . *meïmenèt paï we sèr.* — *Rewâdj iâft* « *siccahi imam riza bezèr.*

« Le second vers signifie : La monnaie de l'imâm « Riza, en or, a eu cours. »

Le mètre de chacun des deux hémistiches de ce vers, qui riment entre eux, comme tous ceux des monnaies précédentes, se compose des quatre pieds مفاعلن فعلاتن مفاعلن فعلن

– ⏑ – ⏑ | ⏑ ⏑ – – | ⏑ – ⏑ – | ⏑ ⏑ –

Il est généralement connu, et M. Erdmann ne saurait l'ignorer, que Nâdir-châh introduisit le sunnitisme en Perse comme religion de l'état, au lieu du chiïtisme qui y domina jusqu'à lui. (Voyez Malcolm, tome II, pages 63 et suiv.) On ne voit donc sur les monnaies rien de semblable aux légendes que nous venons de citer. Celle dont il est ici ques-

tion a été frappée un an après la mort de Nâdir, et date d'une époque où le trône de Perse n'avait pas encore trouvé de maître assez puissant pour s'y maintenir, et où divers prétendants cherchaient à faire valoir leurs droits à la royauté. Adil-châh, petit-fils de Nâdir, s'était fait reconnaître dans le Khoraçan comme successeur de son aïeul, mais il fut bientôt soumis par son frère Ibrahîm, qui lui fit crever les yeux et qui se fit proclamer roi de Perse à Tébrîz, dans le dernier mois de l'année 1161 (novembre 1748), après avoir également battu et mis en fuite le puissant émir Arslân, qui s'était rendu maître de la province d'Azèrbèïdjan. L'Académie de Saint-Pétersbourg possède une monnaie de la même année et frappée dans la même ville, qui porte le nom dudit Ibrahîm-châh. Comme il n'en est pas de même de celle dont il est ici question, elle pourrait provenir du susdit émir Arslân, à l'époque où il balançait encore entre Adil-châh et Ibrahîm, et ne s'était prononcé pour aucun de ces deux concurrents.

Page 717.

Quant aux monnaies citées à cette page, et qui portent les millésimes 1172, 1173 et le nom de Nâdir, consultez Marsden, page 486, et le commentaire de M. de Frœhn *De Il-chanorum numis*, page 555.

Page 718, n° 161.

La légende de cette monnaie ne saurait être lue telle que nous la transmet M. Erdmann, qui la reproduit en ces termes :

سکه کشت بتوفیق حق برسیم

با نام (ردن) شاه ابرهیم

et la traduit comme il suit :

Typus factus est, secundante Deo, in argento — nomine *secundi a rege* (?!) schahi Ibrahimi.

Le mot ردن, que le numismate de Casan a rendu par *secundus a rege* sur l'autorité du dictionnaire de Meninsky, étant presque inusité dans ce sens en persan, ne se trouve certainement pas sur cette monnaie, car il ne fournirait nullement le mètre. N'ayant jamais eu sous les yeux la pièce dont il est ici question, je ne puis émettre qu'une opinion conjecturale sur la teneur de cette légende, qui, probablement, porte راج « courant » au lieu de ردن, et qui pourrait se lire comme il suit :

کشت راج بتوفیق حق بسیم

سکه با نام شاه ابراهیم (sic)

Par la grâce de Dieu, le poinçon, au nom du châh *Ibrahîm* (sic) a pris cours (est devenu courant) sur l'argent.

Ce qui fournirait deux hémistiches rimés dont la

mesure serait, pour le premier, فاعلاتن مفاعيلن فاعلات, et pour le second, فاعلاتن مفاعيلن فعلان.

Il est à remarquer qu'une monnaie de l'Académie impériale des sciences, frappée à Tebrîz dans la même année par le même Ibrahîm, porte une légende toute différente (voyez *Recensio*, page 496, n° 205), mais le nom d'*Ibrahîm* y est également écrit ابراهم, avec deux ا, au lieu de ابرهم, avec un seul.

Page 719, n° 163.

Adil-châh fut assassiné en 1161 et ne put se soutenir sur le trône que pendant neuf mois, car son avénement datait du sixième mois de l'année 1160 (juin 1747). Il en résulte déjà que toutes les monnaies qui lui sont attribuées par M. Erdmann (page 719 et suiv.), à commencer du n° 163, ne sauraient provenir de ce prince, puisqu'elles portent des millésimes bien postérieurs à l'année de sa mort, c'est-à-dire 1166 à 1172. Quant à la première (n° 163), nous ferons encore remarquer qu'elle ne date positivement pas de l'année 1164, mais de 1166, à en juger par l'empreinte en ichthyocolle qu'en a prise M. de Frœhn sur l'exemplaire du ci-devant cabinet Potot. M. Erdmann a encore confondu cette fois le chiffre ٦ 6 avec un ٤ 4, et l'illustre académicien de Saint-Pétersbourg pense que cette monnaie provient du prince Afchâr Châh-Rokh, vassal des Szèfides, et non d'Adil-châh.

Page 719, n° 166.

Il ne sera pas superflu de faire observer, à l'occasion de cette monnaie frappée à Tiflîs en 1166 (1752 de J. C.), qui, comme nous l'avons déjà remarqué, est attribuée à faux par M. Erdmann à Adil-châh, mort en 1161, que, à dater du XVIIe siècle, les rois de Géorgie pourraient à la vérité être considérés comme des vassaux du royaume de Perse, et que par conséquent les monnaies frappées à Tiflîs peuvent à la rigueur être rangées au nombre des monnaies persanes; mais en adoptant un pareil système, on n'a nullement égard à l'ordre de succession des souverains géorgiens qui, cependant, est généralement observé. On ne fait pas non plus attention que, par exemple, les monnaies en cuivre de Théimouratz, qui datent de la même année 1166, où a été frappée celle ci-dessus mentionnée, portent en outre l'empreinte du nom de ce prince en caractères géorgiens. Mais à dater du 24 juillet 1783, les souverains de cette nation cessèrent d'être les vassaux du châh de Perse, puisque ce fut à cette époque qu'Héraclius (Irakli) se plaça sous le protectorat de la Russie. Il en résulte par conséquent que toutes les monnaies frappées à Tiflîs depuis 1786 jusqu'en 1798 et analysées par M. Erdmann (page 725 et suiv., n°s 182 et suiv.), ont été fort mal à propos rangées par ce numismate au nombre des monnaies persanes.

Page 732, n° 221.

Bien plus, on voit même figurer à la page 732, n° 221 de son ouvrage, une monnaie frappée à Tiflîs en 1809, qu'il attribue sans raison à Feth-Aly-châh, tandis que la Géorgie fut déjà proclamée province russe en 1801.

Page 720, n° 167.

Ce numéro est, au dire de M. Erdmann, une monnaie de Qazwîn, frappée en 1167 et provenant d'Adil-châh. Ici l'éditeur s'est non-seulement mépris sur l'époque où a régné ce prince, mais encore sur le millésime de cette monnaie, qui date de 1160, et qui est citée dans la Monographie de M. de Fræhn sur les monnaies de la Horde d'or (p. 68, n° 471, planche XVII, n° 40).

Page 721, n°s 169 et 170.

Ces numéros auraient dû être cités comme des monnaies frappées par Ismaïl sous le protectorat de Kérîm, puisque le premier de ces princes ne fut, comme on le sait, entièrement déposé par ce dernier que dans les derniers six mois de l'année 1176 (1762-1763). (Cf. *Recensio*, p. 498, n° 209.)

Page 724, n° 180.

Cette monnaie, frappée à Tiflîs en 1194 (1780), est mal à propos attribuée par M. Erdmann à Kérîm-

khân, déjà décédé dans le second mois de l'année 1193 (1791 [!]).

Page 725, nos 182 et 183.

Voyez au sujet de ces deux monnaies l'observation que nous avons déjà faite à la page 719, pour le n° 166.

Page 726.

Le nom de Luthf-Aly-khân aura été omis avant le n° 186, car Szâdiq-khân, dont il est question à la page précédente, périt en 1203 (1788-1789). Il n'est cependant pas à présumer non plus que cette monnaie ait été frappée au nom de Luthf-Aly-khân, car les circonstances politiques ne le permettaient pas à cette époque.

Page 726, n° 187.

Cette monnaie ne date certainement pas de 1204, mais de 1206. Nous avons déjà fait observer itérativement que M. Erdmann a presque toujours confondu le chiffre ٦ (6) avec un ٤ (4). Cette pièce ne provient pas non plus de la dynastie zènde, mais de celle des Qatchârs, car la légende jaculatoire يا محمد « ô Mohammed! », qui figure au revers, prouve qu'elle a été frappée par Agha-Mohammed pendant sa lutte avec Luthf-Aly. (Voyez la Dissertation de M. de Frœhn sur la collection des monnaies provenant de la contribution de guerre payée par la Perse à la Russie.)

Page 727, n° 191.

Ce serait, selon M. Erdmann, une monnaie d'Agha-Mohammed frappée à Tehrân en 1209 (!), mais il paraît ne pas avoir remarqué les mots يا محمّد qui figurent sur presque toutes les monnaies de ce prince Qatchâr, et qui font allusion à son nom. Au dire du même numismate, la légende de l'effigie est conçue en ces termes :

شد بر زر و سیم مالشان

سکه صاحب الزمان یا سید

qu'il traduit bien amphigouriquement par :

In auro et argento *divitiæ dignum locum* occupavit typus domini temporis. *O domine!*

On est d'abord étonné de trouver dans cette légende latine un barbarisme tel que *divitiæ*, au génitif singulier, au lieu de *divitiarum* au pluriel, ou plutôt au lieu de *divitiis* à l'ablatif, comme l'exigerait l'adjectif *dignus*. De plus on ne conçoit pas trop le sens que le traducteur a voulu tirer de ces mots *accouplés* l'un à l'autre. On voit clairement qu'il a lu مالشان au lieu de را نشان, et qu'il a considéré ce mot *imaginaire* comme un adjectif persan composé des substantifs arabes مال, *richesses*, et شان, *rang*, auquel il donne la signification de *divitiæ dignum locum occupans*. Quant au verbe persan باشد, qui forme la rime du second hémistiche, il le remplace

par يا سيّد, tandis qu'il omet entièrement le même verbe à la fin du premier hémistiche.

La légende est probablement conçue en ces termes :

تا زر وسم را نشان باشد
سكهٔ صاحب الزمان باشد

Le poinçon du maître du temps subsistera tant que l'or et l'argent porteront une empreinte.

Il serait cependant possible qu'il fût ici question d'une monnaie du prince Avghân Azâd-khân, qui avait pour légende le vers :

تا زر وسم در جهان باشد
سكهٔ صاحب الزمان باشد

Dans ce cas, il pourrait se faire que, au lieu du millésime ١٢٠٩ (1209), qui est la leçon de M. Erdmann, il fallût lire ١١٦٩ (1169, 1755 de J. C.). (Cf. *Recensio*, page 497, nos 206 et 207.)

Page 727, n° 197.

Ce n'est pas une monnaie courante. (Voyez la Dissertation de M. de Frœhn sur la collection formée de différentes monnaies provenant de la contribution de guerre payée par la Perse à la Russie.)

La légende porte la profession de foi chiïte :

لا اله الّا الله ، محمد رسول الله ، علي ولي الله

Il en est de même des nos 198 à 200.

Page 733, n° 226.

Ce numéro est considéré par M. Erdmann comme une monnaie de Fath-Aly-châh frappée en 1225 (1810) à Chamâkhy, شماخی, tandis que le Chirwân était déjà incorporé à la Russie en 1805. Au lieu de ١٢٢٥ (1225), il faut peut-être lire ١٢٠٥ (1205, 1790-1791 de J. C.). La même observation s'applique aux n°s 229 et 232, pages 734 et 735.

Page 734, n° 227.

Cette monnaie de cuivre, à en croire M. Erdmann, a été frappée à Balkh en 1225 (1810), mais il n'a pas su en déchiffrer l'inscription. Si cette pièce était réellement de Balkh, et avait été frappée dans l'année susmentionnée, M. Erdmann se tromperait en la considérant comme une monnaie persane de Fath-Aly-châh. Balkh était déjà, à cette époque, une province de l'Afghanistân où régnait, en 1808, Qilidj-Aly-big, qui reconnaissait la suzeraineté des rois de Qaboul, quoiqu'il pût être, de fait, regardé comme un prince indépendant.

Cette monnaie, ainsi que les suivantes, n°s 230, 231, 238, 243 et 244, nous mettent à même de juger du savoir-faire de M. Erdmann, lorsqu'il est livré à ses propres forces; car il a laissé bien des choses à déchiffrer dans les légendes de ces monnaies, pour lesquelles il n'a pas pu consulter le travail de ses devanciers. Il est à présumer que les

nos 230 et 231 portent les mots : ضرب تبريز ١٢٢٧
« Monnaie frappée à Tébrîz en 1227. »

Page 736, n° 239.

Ce numéro a été rangé avec raison au nombre des monnaies afghânes, comme l'avait fait M. de Frœhn dans sa Monographie *Ueber die Münzen der Goldnen Horde*, page 70, n° 484; mais l'exemplaire du ci-devant cabinet Fusch date de ١٢٢٦ (1226) et non de ١٢٢٩ (1229). (Voy. la planche XVII, n° 50.) Ce que M. Erdmann a rendu, au revers de cette monnaie, par س, et qu'il a pris vraisemblablement pour un mot inconnu, n'est autre chose que le bas du petit cartouche ▭, qui entoure le mot هرات. (Voyez la planche.)

Page 738, n° 245.

Ce numéro est cité comme une monnaie de cuivre (*æreus*) frappée dans la ville de *Thamicé* طميسه (*sic*) *à Hamadân* en 1235. Non-seulement le mot *æreus* a été substitué ici à l'adjectif *aureus*, ce qui peut être compté au nombre des mille et une fautes d'impression dont fourmille cet ouvrage, mais encore le millésime ١٢٣٥ (1235) a été très-probablement substitué à ١٢٣٩ (1239) comme le pense M. de Frœhn, qui a eu l'occasion d'examiner cette pièce de monnaie, provenant de la contribution de guerre payée par la Perse à la Russie. Il est d'ailleurs difficile de comprendre comment elle au-

rait pu être frappée dans la ville de طميسه *Thamîcé à Hamadân*, puisque *Thamîcé* ou طميس *Thamîs* n'est pas plus située à Hamadân que près de Hamadân : elle n'appartient même pas à l'Irâq persique comme cette dernière, mais au Thabèristân, où il faut la chercher sur les limites du Djordjân. L'auteur a lu ici طميسه au lieu de طيّبه, *la bonne;* car بلده طيّبه, *la bonne ville*, est l'épithète que l'on donne à Hamadân (l'antique Ecbatane), sous la dynastie régnante. (Voyez la Dissertation de M. de Frœhn sur les monnaies provenant de la contribution de guerre de la Perse, page 11.)

Je terminerai cette analyse du Catalogue de M. Erdmann en la faisant suivre de mes conjectures sur la teneur des deux légendes mutilées des monnaies nos 2, 9 et 10, provenant des châh szèfîdes Thahmasp Ier et Szèfy Ier (*Recensio*, pages 459, 462 et 463).

La première pourrait être conçue en ces termes :

طالب علو غلام علوی

شاه طهماسب الحسینی الصفوی

Le roi szèfîde Thahmasp, descendant de Houçeïn, qui ambitionne la gloire d'un serviteur d'Aly.

Quant à la seconde de ces deux légendes, ce pourrait être le vers suivant :

هست از جان شه صفی الصفوی

طالب علو غلام علوی

Le châh Széfy, le széfide, ambitionne du fond de l'âme la gloire d'un serviteur d'Aly.

L'une et l'autre de ces deux légendes formerait un vers persan composé de deux hémistiches rimant entre eux, dont la mesure serait de deux فاعلاتن (–⏑––), suivis d'un فعلن (⏑⏑–).

Le poëte, en employant l'adjectif verbal طالب, *briguant, ambitionnant,* et le substantif عَلْوَ, *gloire,* a probablement fait un jeu de mots avec le nom de علي, *Aly,* fils de ابو طالب, *Abou-Thâlib* (gendre de Mahomet), et l'adjectif relatif علوى Alîde.

Des œuvres de M. Erdmann je passerai aux productions plus modestes de M. de Boldûref, professeur ordinaire de langues orientales à l'Université impériale de Moscou.

Cet orientaliste, qui, en 1811 et 1812, avait fréquenté avec succès les cours d'arabe et de persan de l'École spéciale des langues orientales vivantes, près la Bibliothèque impériale de Paris, renonça pendant quelque temps à ce genre d'études pour se vouer à l'enseignement public de l'histoire et à l'éducation de la jeunesse; mais il les reprit bientôt avec ardeur, et prit à tâche de justifier la confiance du gouvernement en publiant, à l'usage de la jeunesse russe, des livres élémentaires qui lui évitent aujourd'hui les dépenses assez considérables qu'entraînait pour elle l'acquisition des ou-

vrages orientaux qu'elle tirait de l'étranger. Il livra donc à la presse en 1832 une chrestomathie arabe intitulée Новая арабская Христоматія, изданная Алексѣемъ Болдыревьемъ, профессоромъ восточныхъ языковъ при императорскомъ Московскомъ Университетѣ. Москва, въ Университетской типографіи: 1832; ce qui signifie « *Nouvelle Chrestomathie arabe*, publiée par Alexis « Bolduref, professeur de langues orientales à l'Uni- « versité impériale de Moscou. De l'imprimerie uni- « versitaire, 1832. » Le caractère employé à l'impression de cette chrestomathie, qui forme un volume in-8°, est celui dont feu M. Langlès a fait graver les poinçons par Molé le jeune.

Toutes les pièces dont se compose le choix fait par M. de Boldūref sont tirées d'ouvrages déjà imprimés, tels que la Chrestomathie de M. le baron Silvestre de Sacy, celle de M. Kosegarten; Les oiseaux et les fleurs, de M. Garcin de Tassy; l'édition des Séances de Harîry, dont nous sommes également redevables à M. le baron de Sacy; le Hamaça publié par M. le professeur Freytag; les Mille et une Nuits, etc. etc.

M. Boldūref eût dû se faire un devoir de *rendre à César ce qui appartient à César*, en citant, dans sa table des matières, les noms des éditeurs auxquels il a emprunté les matériaux dont il a formé sa collection. Il eût pu même rendre un service signalé à la littérature arabe et faire un vrai cadeau aux orientalistes étrangers, s'il avait pris à tâche de pu-

blier des morceaux entièrement inédits, qu'il lui eût été facile de puiser dans la riche collection de manuscrits arabes que possède aujourd'hui le Musée asiatique de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Un voyage dans cette capitale entrepris pendant les vacances de juillet, et l'infatigable obligeance de M. de Frœhn, conservateur de ce dépôt, lui en eussent indubitablement fourni les moyens.

A la suite des pièces en vers que renferme la Chrestomathie de M. de Boldûref, il a inséré toutes les sept *Moallaqât* (poëmes suspendus dans le temple de la Mekke), qu'il a encore publiées séparément en deux petits volumes in-12, dont le premier, contenant le texte arabe, est intitulé : Древнія арабскія стихотворенія извѣстныя подъ именимъ моаллакатъ на арабскомъ языкѣ, ou « *Anciennes poésies arabes connues sous le nom* « *de* Moallakat, *en arabe.* » L'autre volume a pour titre : Семь моаллакатъ переведенныя иностранными оріенталистами (6 на латинскомъ и 1 на французскомъ), c'est-à-dire : « *Les sept moal-* « *laqât, traduites par des orientalistes étrangers (six en* « *latin et une en français).* » M. de Boldûref eût pu enrichir sa littérature maternelle en essayant de traduire ces sept poëmes en russe : cette langue si belle, si riche et si flexible se serait facilement prêtée à une version aussi élégante que fidèle de ces sept poëmes lauréats des Arabes.

Il a jugé également inutile de joindre une traduction russe à sa Chrestomathie, mais il s'est engagé

dans sa préface à y suppléer par un vocabulaire arabe-russe qu'il doit avoir publié depuis que j'ai quitté la Russie, mais que je n'ai pas eu l'occasion de parcourir.

Je crois devoir faire observer que le texte de cette Chrestomathie, dont le premier mérite devrait être celui de la correction, offre souvent des fautes contre la grammaire, que l'éditeur aurait dû s'appliquer à corriger avec le plus grand soin, pour ne pas induire en erreur de jeunes débutants, qui se fient ordinairement à la fidélité des textes qui leur sont soumis par leurs professeurs. C'est ainsi qu'on lit, entre autres, à la page 71, sous la rubrique حكاية :

قيل إنّ (sic) أنوشِرْوانْ (sic) وضع الموايد للناس في اليوم نيروز (sic) وجلس و دخل وجوه مملكته الايوان فلما فرغوا من الطعام جايُوا (sic) بالشراب وأُحْضِرَتْ الفواكه والمشموم في آنيةٍ من الذهب (sic) والفضّة

Ces quatre lignes offrent cinq fautes assez graves qu'il eût été facile de faire disparaître, et qui ne figurent pas dans l'*errata*. Il fallait lire قيل أنّ au lieu de قيل إنّ (à la page 45, ligne 3, قيل est remplacé par فيل); أنوشِرْوانَ et non أنوشِرْوانْ, avec un *djezma* au lieu d'un *fatha* sur la finale ن. En place de اليوم نيروز, il eût fallu lire يوم النيروز; enfin le verbe hamzé جاء fait à la troisième personne du

pluriel du prétérit جاوًا ou جائوا, et non جايوا. Quant à الذهت, c'est une faute d'impression pour الذهب, avec un ب final. De pareilles erreurs doivent, comme je l'ai déjà dit, être évitées avec le plus grand soin dans un ouvrage élémentaire; car la première obligation d'un professeur est d'habituer ses élèves à la correction du style, et il ne doit, à leur début, mettre sous leurs yeux que des textes irréprochables sous ce rapport.

Le même reproche peut également s'adresser à M. de Boldüref pour le mauvais choix des morceaux en prose qu'il a placés au commencement de sa Nouvelle Chrestomathie persane, dont la première édition avait paru à Moscou en 1826, en deux volumes in-8°. La seconde, qui a été imprimée dans la même ville en 1833 et 1834, en trois volumes in-8°, dont le premier est consacré à la prose, le second à la poésie, et le troisième forme un vocabulaire persan-russe, a pour titre : Персидская Христоматія, составленная Алексѣемъ Болдыревымъ, ou « *Chrestomathie persane* « composée par Alexis Boldüref. » Les anecdotes ou historiettes qui se trouvent en tête de cet ouvrage élémentaire sont écrites d'un style excessivement négligé, et le dialecte persan dans lequel elles sont composées est plutôt celui de l'Hindoustân que l'idiome pur et élégant de l'Irân proprement dit. Je présume donc que ce sont les premiers essais de traduction persane de quelque fonctionnaire anglais, qui ont été revus par un khodja d'origine

indienne et non persane. On y remarque quantité d'expressions et de tournures de phrases vicieuses, de solécismes et même de barbarismes. On trouve, entre autres, à la première ligne de la première historiette حکایت, qui nous rappelle le jugement de Salomon, la phrase suivante : دو زن در طفلی منازعت میکردند, ce qui signifierait « Deux femmes se dis- « putaient dans leur enfance, » tandis qu'il fallait écrire دو زن در خصوص (ou برای) طفلی منازعت میکردند « Deux femmes se disputaient au sujet « d'un (ou *pour un*) enfant. » A la huitième ligne on lit طفل باو سپرد (au nominatif), au lieu de طفلرا بدو سپرد (à l'accusatif). Je pourrais citer des centaines d'exemples de cette nature, si je ne craignais de fatiguer le lecteur.

Il en est de même des nombreuses fautes d'impression et de grammaire qui se rencontrent dans tout le corps de l'ouvrage, comme بدآن, avec un *medd* ou signe de prolongation, au lieu de بدان; نیآورد pour نیاورد, sans *medd*, car la lettre ی de نی tient lieu du premier *hamza* ou *élif* de آورد, etc.

Au lieu des morceaux *rebattus* dont M. de Boldûref a composé sa Chrestomathie, qui ne peut être utile qu'aux jeunes Russes privés des moyens de se procurer d'autres livres d'étude plus corrects, ce professeur eût pu former une collection vraiment précieuse de morceaux historiques et de pièces diverses inédites qu'il eût été à même de puiser dans la riche et belle collection d'historiens et de poëtes persans que possédait l'ancien dépôt d'Ardé-

bîl, dont la Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg est redevable à la munificence de S. M. l'empereur Nicolas.

Quant au vocabulaire, qui forme la troisième partie de cette Chrestomathie, il est déparé par une quantité assez considérable de définitions erronées et de fautes de langue, qui en rendent l'usage assez chanceux pour les jeunes étudiants. C'est ainsi qu'à la page 2 M. de Boldūref range la préposition با, *avec*, au nombre de celles qui se joignent immédiatement à leur régime, et cite pour exemple بایکدیکر, en un seul mot (l'un avec l'autre), tandis qu'il fallait au contraire l'écrire با یکدیکر, en deux mots. Plus loin l'on trouve l'expression adverbiale چسکون (sic), *comment* (quo modo), au lieu de چکونه, ou plus régulièrement چه کونه, en deux mots. A la page 3, le mot نیافت, *il ne trouva pas*, est un composé de ن *ne*, pour نه (et non pas نی, comme l'avance M. de Boldūref), et de یافت, qui commence par la lettre ی. A la page 9, le mot إحترا, que ce professeur rend par честь, почтение (honneur, respect), est un barbarisme arabe, qu'il faut remplacer par إحترام, avec un م final. A la page 13, ligne 10, on trouve le prétendu verbe composé persan بی آرامی کردن, dans le sens de не имѣть спокойствія (ne point avoir de repos), tandis qu'on ne le rencontre chez aucun écrivain de cette nation. A la page 16 on lit, en un mot, ارمن, que M. de Boldūref rend par естьли, *si*, tandis

qu'il faut lire ار مى, en deux mots, qui signifient, ار, *si*, et مى, *moi*, *je*, par conséquent *si je;* ارمى désigne l'Arménie.

Ce petit nombre d'exemples suffira pour démontrer que les jeunes orientalistes russes ne peuvent faire usage du vocabulaire de M. de Boldûref qu'avec la plus grande circonspection, ce qui diminue de beaucoup le véritable mérite qu'aurait eu ce professeur à frayer le chemin à ceux de ses compatriotes qui voudraient plus tard enrichir leur littérature d'un dictionnaire persan-russe et russe-persan.

Dans la même année 1834 M. de Grigorief, candidat de l'Université impériale de Saint-Pétersbourg, que j'ai eu le plaisir de compter, pendant plusieurs années, au nombre de mes élèves les plus distingués, tant à ladite Université qu'à l'Institut oriental, publia une traduction russe de la neuvième section de l'Histoire universelle de Khaund-émîr intitulée خلاصة الاخبار ou *Crème des traditions*. Cet abrégé très-succinct de l'histoire des Mongols, dont la traduction forme un volume in-8° de VIII et de 158 pages, dont 28 de notes, traite, d'après le système des historiens musulmans, des fastes de la nation mongole depuis Noé jusqu'à Tamerlan (Timour-i-Lènk). La version russe, intitulée : **Исторія Монголовъ отъ древнѣйшихъ временъ до Тамерлана** ou *Histoire des Mongols, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à Tamerlan*, a été faite

avec beaucoup d'exactitude et de fidélité sur une copie du manuscrit de cet ouvrage que possède le Musée asiatique de l'Académie, copie que j'en avais prise pour mon usage particulier, et que j'ai communiquée au jeune traducteur.

Il est à regretter que celui-ci n'ait pas pris à tâche de perfectionner son beau travail en consultant les autres manuscrits de Khaund-émîr et de son père Mîr-Khaund, qui se trouvent non-seulement audit Musée, mais encore à la Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg. En comparant soigneusement la copie dont il a fait usage avec ces divers manuscrits, M. de Grigorief eût eu l'occasion de préciser la véritable orthographe de quantité de noms propres restés incertains : il eût pu en outre profiter, dans le même but, du beau travail de M. de Frœhn consigné dans le tome II de la VIe série des Nouveaux Mémoires de l'Académie impériale des sciences, 6e livraison, sous le titre : *De Il-chanorum seu Chulaguidarum numis Commentationes duæ.*

La première section de la traduction de M. de Grigorief traite de l'histoire des Mongols depuis Noé jusqu'à Tchinguiz-khân; la seconde section s'étend depuis *Temoutchin*, surnommé Tchinguiz-khân, jusqu'au partage de ses états entre ses fils; la troisième, que le traducteur nomme itérativement второе (seconde), nous fait connaître les noms des souverains de la Grande-Horde (*Oulough-yourte*); la quatrième (ou troisième, третие, d'après le traducteur) renferme une histoire abrégée de Djoutchy-

khân, fils de Tchinguiz, de ses enfants et de ses descendants, qui gouvernèrent la steppe de Qaptchaq (du *Kiptchak*, suivant l'orthographe de M. de Grigorief); la cinquième section (ou quatrième, четвертое, d'après le même traducteur), contient l'histoire de Houlâgou-khân, fils de Touly-khân, fils de Tchinguiz-khân, qui régna dans l'Irân; la sixième enfin est consacrée à l'histoire du règne de Djaghataï-khan, de ses descendants et de sa famille dans les régions du Tourân.

Pour prouver le parti que M. de Grigorief eût pu tirer des deux savants commentaires de M. de Frœhn, s'il se fût appliqué à préciser l'orthographe des souverains mongols, je me bornerai à citer ici ceux de différents grands khâns et de plusieurs monarques houlagouïdes, dont l'histoire forme la cinquième (quatrième?) section de la traduction de ce jeune orientaliste :

Page 35. Угедай (Ouguédaï), اوكـــداى; lisez *Uguédaï* ou plutôt *Uguétâi* اوكتاى.

Page 36. Гаюкъ-ханъ (Gaïouk-khân), كـيـوك خان; lisez, d'après l'orthographe mongole, *Gouïouk-khân.*

Page 36. Менгу-каанъ (Mèngou-qaân), منكو قاان; lisez *Mèngu-qaân* ou *Möngké-qaân.*

Page 53. Никударъ (Nikoudâr), نكودار; lisez *Tékoudâr* تكودار (cf. Frœhn, *loc. cit.* p. 502 et 503).

Page 59. Кенджату (Kèndjatou), كنجاتو; lisez *Gaïkhotou* كيخاتو (conf. *loc. cit.* page 506).

Page 61. Байду-ханъ сынъ Таргая (Baïdou-khân

fils de Torghaï); lisez *Baïdou* بايدو ou *Bèïdou* بيدو fils de *Thouraghaï* طراغاى.

Page 90. Эрикъ-буха (*Ærigh-bouka*); lisez *Arik-bôkè* (*loc. cit.* page 533).

Page 97. Джеганъ-Тимуръ сынъ Алафиренка (Djéhân-Timour, fils d'Alafirènk), جهانتمور بن الافرنك; lisez *Djéhan Timoûr, fils d'Alafrèng* (*loc. cit.* page 540), etc. etc.

Dans sa note 68 (page 147), M. de Grigorief explique le mot ايلخان *Il-khân*, en disant que c'était le titre que prenaient les souverains persans de la dynastie mongole dont Houlagou fut le fondateur. Il ne s'est point appliqué à analyser ce titre, qui, d'après l'opinion que j'ai émise à la note 71 de ma Relation de l'expédition de Tamerlan contre Toqtamich-khân (*Nouveaux Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, VIe série, t. III, pages 163 et 164), doit avoir le sens de *khân vassal* ou *hommager* (ايل) du khân de la Grande-Horde, car l'adjectif turc ايل signifie *soumis*, *obéissant*.

Je me fais aussi un vrai plaisir de citer ici un opuscule persan publié en 1835 à Helsingfords, en Finlande, par le docteur en philosophie Gabriel Geïtlin, professeur adjoint honoraire à l'Université impériale alexandréenne de cette ville, que j'ai eu la satisfaction de compter également, pendant quelques mois, au nombre de mes auditeurs à l'Institut oriental. Ce studieux et intéressant orientaliste a

su profiter du court espace de temps qu'il a fréquenté mes cours pour se mettre en état de comprendre avec assez de facilité tous les ouvrages persans qu'il était dans le cas de consulter. L'opuscule susmentionné, imprimé chez Frenkel à Helsingfors, en un petit volume in-12, se compose de rv (24) pages de texte et de 56 de traduction et de notes. Il a pour titre : *Specimen academicum, Pend-nâmeh, sive librum consiliorum scheich Muslih-eddin Saadi Schirasiensis, persicè, interpretatione latina notisque illustratum sistens, quod venia amplissimæ facultatis philosophicæ ad imperialem Universitatem Alexandream in Fennia, P. P. Gabriel Geïtlin, phil. doctor. Respondente Johanne Zacharia Lange, sacellano Helsingfortiensi. Pars prima et secunda. In auditorio phil. die* 10 *junii* 1835 *h. a. m. c. Helsingfortiæ, ex officina typographica Frenkelliana.*

Le sujet qu'a traité le jeune professeur est, comme on le voit, le *Pend-nâmeh* ou Livre des conseils, du célèbre Saadi, dont il a puisé le texte dans l'ouvrage de F. Gladwin intitulé *The Persian moonshee.* Il en a corrigé les fautes et y a joint une traduction latine très-fidèle, ainsi que des notes, qui prouvent de sa part beaucoup de lecture et un grand fonds d'érudition. Je remarquerai entre autres la note E, pages 8-12, sur l'affinité du persan avec l'allemand, le suédois, le russe et même le finnois.

Les types orientaux qui ont servi à l'impression du texte persan sont des caractères surannés, disgracieux et de mauvais goût, qui ont probablement

été tirés de Leipsig : on voit à leur disposition que le compositeur chargé du travail n'était pas trop au fait de ce genre de composition, car il a souvent employé au commencement des mots des lettres médiales ou finales, et *vice versa*. Cependant le texte est, en général, assez correct, et l'on ne peut y relever qu'un très-petit nombre d'erreurs, entre autres une faute d'impression qui se trouve à la page ۲ (2) du texte persan, où on lit à la ligne 7 :

نکه‌دار مارا از راه خـــــطـــــا

tandis que le mètre exige :

نکه‌دار مـــارا زراه خـــــطـــــا

Il est également à regretter que la note E susmentionnée soit déparée par quelques erreurs typographiques, telles que celle de la p. 10, l. 23, où l'on voit وفتـادن, *tomber* (en russe падать), au lieu de اوفتادن ou فتادن, et پر, *plein*, au lieu de پور (en latin *puer*), *garçon*, *fils* (page 11, ligne 7).

Le titre persan de cet opuscule, qui est conçu en ces termes :

كتاب پند نامهٔ شيخ مصلح الدين سعدى شيرازى
كه از فارسى بلاطينى ترجمه وطبع شد بسعى وكوشش
بندهٔ حقير فقير كبرئيل كيتلين كه در مدرسهٔ عاليهٔ
ايمپراطوريّهٔ الكسندريّهٔ فنلانديه معلّم لسان روسيست
در شهر هلسنكفورس ودر مطبعه خانهٔ مدرسهٔ عاليهٔ

بحروف متعلقه فرنكل (sic) وپسر او فى سنه ١٨٣٥ عيسوى
مطابق سنه ١٢٥١ هجرى

ne me paraît pas non plus construit aussi régulièrement qu'on pourrait le désirer. Il eût fallu, à mon avis, le rédiger comme il suit :

كتاب پندنامه من مصنّفات شيخ مصلح الدين سعدى
الشيرازى كه بسعى وكوشش بندهٔ حقير فقير جبرئيل
ڭيتلين معلّم لسان روسى در مدرسهٔ عاليهٔ ايمپراطوريّهٔ
الكسندريّهٔ فنلانديه از فارسى بلاطينى ترجمه ودر شهر
هلسنكفورس در طبع خانهٔ مدرسهٔ عاليه بحروف فرنكل
وپسر او بصمه شده فى سنه ١٨٣٥ عيسوى مطابق سنه
١٢٥١ هجرى

Cette production de M. de Geïtlin nous fait concevoir sur son compte les plus brillantes espérances; elle nous donne même tout lieu de croire que ce jeune maître ès arts pourra un jour devenir un professeur des plus distingués, et répandre parmi ses compatriotes de Finlande le goût et l'étude des lettres orientales, qui jusqu'ici y avaient été assez négligées. Puisse ce vœu bien sincère, que nous formons de cœur et d'âme pour un ancien disciple à qui nous avons voué la plus profonde estime, ne pas tarder à se réaliser!

Je ne puis mieux terminer cette analyse des ouvrages orientaux qui ont paru en Russie dans l'espace des six dernières années que j'y ai passées, qu'en mentionnant deux jolies pièces de vers, persane et turque, composées par mon ancien collègue et estimable ami Mirza Djafar Toptchybâchef. L'inauguration du magnifique monolithe érigé par sa majesté l'empereur Nicolas en l'honneur de son auguste frère inspira en 1834 à ce professeur distingué les deux pièces de vers qu'il fit imprimer en 1835 à l'Académie impériale des sciences, sous le format in-4°, et portant en russe le titre suivant : *Sur le monument érigé à l'empereur Alexandre Ier. Deux pièces de vers composées en persan et en turc* par Mirza Djafar Toptchybâchef, professeur adjoint de langue persane à l'Université de Saint-Pétersbourg et à l'Institut oriental.

La première de ces deux odes a été traduite en vers russes avec autant de fidélité que de talent par M. Pétrof, candidat de l'Université impériale de Moscou, un de mes auditeurs les plus distingués, qui s'adonne également avec le plus grand succès à l'étude du sanscrit; la seconde, qui est écrite en turc de l'Azerbèïdjan, a eu pour traducteur un autre de mes élèves, M. Iwanofsky, étudiant à l'Université impériale de Saint-Pétersbourg.

F. Charmoy,

Ci-devant professeur de littérature persane à l'université impériale de Saint-Pétersbourg et à l'institut oriental du ministère des affaires étrangères, etc. etc.

CONJECTURES

Sur les marches d'Alexandre dans la Bactriane,
par M. le général Court.

AVERTISSEMENT.

Les personnes qui ont lu l'intéressant voyage de Burnes savent déjà que M. le général Court, moins encore pendant les loisirs d'une vie très-active que dans les nombreuses occasions que lui en présentait l'accomplissement même de ses devoirs militaires, s'est dévoué avec un zèle qui n'a pas attendu l'exemple de M. le général Ventura, et qui mérite toute notre estime, à la recherche et à l'exploration des antiquités de divers âges qui existent encore en si grand nombre dans le Pendjab et dans la partie supérieure de l'Afghanistan : que ces recherches eussent été dirigées par un jugement sûr et par un esprit exercé à l'observation, c'est ce qui ne pouvait être douteux pour ceux qui avaient étudié les instructions qu'il s'était chargé de rédiger à la prière de Burnes. Aujourd'hui que, sur les instances qui lui ont été adressées, il a consenti à communiquer au secrétaire de la Société asiatique de Calcutta et à un membre de celle de Paris les mémoires qui contiennent ses premières recherches, la publicité qu'il a permis de leur donner ne peut sans doute que confirmer l'opinion qu'on s'en était formée d'avance, et obtenir à leur auteur une approbation qui n'eût pas manqué à ses efforts les moins heureux, mais qui est certainement due à leur succès.

M. Court a compris toute l'étendue des devoirs auxquels le destinait pour ainsi dire sa position même; il y trouvait

en effet des avantages dont peu de personnes pouvaient se prévaloir, et dont aucune n'était mieux préparée que lui à profiter. Les contrées qu'il parcourait avec l'escorte d'une armée et qui étaient restées jusqu'à ces derniers temps presque inaccessibles aux Européens, n'étaient que très-imparfaitement connues par les descriptions des géographes orientaux et par les relations incomplètes, lorsqu'elles n'étaient pas inexactes, de quelques voyageurs anglais qui les avaient traversées rapidement; l'incertitude n'était pas seulement sur quelques détails, mais sur les points les plus importants, la direction des montagnes et des cours d'eaux, les limites des contrées et leur position respective. M. Court reconnut bientôt que toutes ses recherches devaient avoir une base solide et commune dans une description graphique parfaitement exacte des contrées auxquelles elles s'appliquaient; il ne négligea donc aucune occasion de les explorer lui-même et d'en relever les positions lorsque les circonstances le lui permettaient, ni de recueillir avec une attention soutenue et avec une sévère précision tous les renseignements qu'il pouvait se procurer sur les contrées voisines dont l'accès était défendu à sa curiosité. Il a consigné les résultats de ses consciencieuses explorations dans plusieurs mémoires spéciaux sur la géographie des contrées situées à l'ouest du Setledj : j'ai reçu en communication celui qui est consacré à la description des contrées autrefois connues sous les noms de *Taxila* et de *Peucelaotis:* il ne tardera pas à paraître dans le Journal asiatique. L'envoi prochain d'une description de l'Afghanistan et du Kaboul m'est annoncé par l'auteur, et à cette promesse je puis ajouter l'espoir d'obtenir bientôt un travail du même genre sur la vallée du Kachmir, encore si imparfaitement connue, et cependant si intéressante à connaître. Ces mémoires sont accompagnés de cartes rédigées par l'auteur d'après une suite de plans topographiques levés par lui-même avec une grande exactitude. Mais ces travaux si difficiles à accomplir ne devaient être pour M. Court qu'un moyen de donner toute la précision possible aux recherches

qu'il avait entreprises sur la géographie et l'histoire de ces contrées à diverses époques, mais particulièrement sous la domination des dynasties grecques qui avaient régné avec tant d'éclat sur cette partie de l'Orient, et dont les conquêtes avaient pour ainsi dire continué celles d'Alexandre. M. Court consacra tous ses soins à recueillir les monuments numismatiques et lapidaires des dynasties grecques et scythiques qui avaient successivement possédé l'Inde occidentale, à visiter et à explorer les ruines nombreuses qui indiquent l'emplacement de cités florissantes ou de monuments dont les débris mêmes inspirent encore l'admiration, à comparer ces témoignages authentiques, mais si difficiles à interpréter, avec ceux, malheureusement bien insuffisants, qui nous ont été conservés par quelques historiens et géographes de l'antiquité, à rechercher les traces, si douteuses dans ces auteurs et si complétement effacées sur le sol même, de ces expéditions qui ouvrirent aux Grecs un nouveau monde, à mesurer, après tant de siècles, les routes stratégiques qu'ils avaient décrites, à rendre aux ruines des villes qu'elles traversaient les noms qui leur avaient appartenu. La plus brillante, la plus aventureuse et la première de ces expéditions, celle d'Alexandre, devait nécessairement appeler avant toutes les autres l'attention de M. Court, et l'étude qu'il faisait de ces marches hardies était presque autant un devoir de ses hautes fonctions militaires que le sujet d'une curiosité scientifique bien inspirée : il commentait pour ainsi dire les récits d'Arrien et de Quinte-Curce par ses propres marches, il essayait ses hypothèses sur le terrain même, en présence des difficultés qu'avait rencontrées Alexandre, et avec la certitude que dans l'aspect d'une contrée généralement contenue par les limites naturelles de hautes montagnes, rien n'avait dû varier depuis le temps du conquérant macédonien. Il a résumé ces longues études dans un mémoire spécial sous le titre modeste de Conjectures sur les marches d'Alexandre dans la Bactriane. Ce travail, dont il m'a donné communication, est trop important pour que je ne me sois pas empressé de le

de Rennel qui, dans ses erreurs, avait eu du moins le mérite de l'originalité. Cet habile géographe a exposé son système dans le mémoire qui accompagne la seconde édition de sa carte de l'Inde; on doit excuser le peu de succès de sa tentative par cette considération qu'il ne possédait que des notions très-incomplètes et généralement inexactes sur les contrées à l'ouest du Setledj et qu'il était, comme M. Court, privé d'une partie des secours critiques qui étaient nécessaires pour suivre avec succès l'examen de ces grandes questions de géographie comparée. Ces secours étaient les seuls qui n'eussent pas manqué à d'Anville; ce grand géographe avait proposé sur les marches d'Alexandre d'ingénieuses conjectures, dont on ne peut s'empêcher de reconnaître le mérite, sans les approuver, quand on réfléchit sur quelles données insuffisantes il travaillait. Il est à peine nécessaire de faire mention des ouvrages de Robertson et de Wahl, où ces questions sont seulement indiquées. Mais je ne puis omettre dans cette revue les mémoires dans lesquels M. Masson a exposé avec une grande précision, après l'avoir formée par de consciencieuses recherches, son opinion sur la position de quelques villes des Paropamisades citées dans l'*Anabasis* d'Arrien et dans les Tables de Ptolémée. Je ne doute pas que cette question n'ait encore reçu de nombreux éclaircissements dans deux ouvrages qui ne se trouvent pas présentement sous ma main, et que je ne connais que par leurs titres, les Essais géographiques sur l'ancienne Asie et sur les campagnes d'Alexandre, par M. le docteur William, et un mémoire publié par M. Lassen dans le *Rheinische Museum*, dans lequel il a examiné les récits des Grecs sur l'Inde. Je m'étais déjà proposé de soumettre à un nouvel examen et d'appliquer aux cartes de l'Inde occidentale construites dans ces dernières années sur des données plus exactes, les textes des historiens et des géographes de l'antiquité relatifs aux marches d'Alexandre dans la Bactriane, dans la Sogdiane et dans l'Inde : aujourd'hui que ces contrées se découvrent pour nous et par les explorations d'entreprenants voyageurs

et par les traductions des textes orientaux, aujourd'hui que nous pouvons étudier la géographie comparée de ces contrées, comme celle des autres parties de l'Asie, avec le double secours de textes épurés par la critique, et de relations exactes et détaillées, rédigées soit dans les siècles antérieurs par des Orientaux, soit dans celui-ci par des Européens, je ne puis hésiter plus longtemps à proposer les conjectures que j'ai formées sur ce sujet, et à fournir de nouveaux éléments à une discussion qui appellera d'ailleurs longtemps encore les recherches des géographes, des orientalistes et des voyageurs. Je rassemblerai dans un mémoire sur les marches d'Alexandre dans les provinces orientales de l'empire persan et dans l'Inde tous les renseignements qu'il est possible de recueillir dans les auteurs anciens sur la géographie et l'état politique de ces contrées depuis l'époque de l'expédition du conquérant macédonien jusqu'au temps auquel se rapportent les documents présentés par la géographie de Ptolémée. C'est un travail dont je prends l'engagement.

E. JACQUET.

Je prends pour point de départ la Parthyène, contrée où, suivant Plutarque, Alexandre passa à sa sortie de l'Hyrcanie. On présume que cette province n'est autre que le *Khorâsân*[1]; et ce qui rend

[1] Cette détermination me paraît manquer de précision : les limites de l'ancienne *Parthyène* et celles du *Khorâsân* moderne sont très-différentes et ne coïncident presqu'en aucun point : l'extrémité orientale de la *Parthyène* seulement peut être comprise dans les limites d'ailleurs si vagues du *Khorâsân* proprement dit; mais la partie la plus considérable de cette contrée doit répondre à la partie orientale du *Kôhistân*, qui confine lui-même au *Khorâsân*. La *Parthyène* est en effet, dans l'acception restreinte de cette déno-

cette opinion vraisemblable, c'est que la Parthyène était limitée au midi par la Tabiène, dont le nom se reconnaît encore dans celui de la ville de *Thabas*, qui est située dans cette direction entre deux déserts. Il faut faire observer encore, en faveur de cette conjecture, que la Margiane était contiguë à la Parthyène : or cette province se retrouve aujourd'hui dans le pays de *Meîmâneh*, qu'arrose le *Mourghâb* ou le Margus des anciens. Barbié du Bocage place la capitale des Parthes à *Nichâboûr;* je dois faire remarquer que la moderne *Toûn* pourrait bien être la ville de Parthaunisa[1] qu'il veut désigner, et dans ce cas les tombeaux qu'on y remarque seraient ceux des rois parthes. Ce fut dans cette province que le traître Bessus se rendit maître de Darius et le fit assassiner; mais l'histoire ne nomme pas le lieu où

mination géographique au temps d'Alexandre, bornée à l'occident par la *grande Médie*, dont elle avait antérieurement dépendu, au nord par les *Anariaces*, les *Stavres* et les *Hyrcaniens;* à l'orient par l'*Arie;* au midi, suivant Pline, par la *Carmanie* et l'*Ariane* (ce qui n'est vrai que de la première contrée); de tous côtés pressée par des déserts, la *Parthyène* ne devait toucher à la *Margiane*, ou plutôt aux sables sans nom qui la précédaient, que par une très-petite étendue de frontières (Pline, liv. VI, 25). Il se peut néanmoins que les limites de la *Parthyène* aient été portées plus tard jusqu'à la *Margiane* par les incursions des *Parthes* nomades qui, suivant Pline, occupaient la partie de la contrée la plus rapprochée des déserts qui s'étendent jusqu'à la *Margiane*. — E. J.

[1] Un simple rapprochement de sons ne pourrait suffire à établir cette synonymie. *Parthaunisa*, Παρθαύνισα, où la *Nisa des Parthes*, nommée par les Grecs Νισαία, et par les Parthes eux-mêmes Ασλάν ou Σαυλάν suivant une autre leçon, avait sans doute été distinguée par l'épithète de *parthique* d'autres villes asiatiques du même nom. — E. J.

fut commis ce meurtre[1]. D'après ce que rapporte Plutarque, il paraît qu'Alexandre séjourna quelque temps dans la Parthyène. Au sortir de cette province sa marche devient très-incertaine : les témoignages de l'histoire ne sont pas assez précis pour éclaircir nos doutes. Quelques historiens, et de ce nombre est Plutarque, le font retourner dans l'Hyrcanie; d'autres le font marcher sur la Bactriane; le géographe Rennel pense qu'après être sorti des provinces situées au midi de la mer Caspienne, il vint par l'Arie et la contrée des Zarangéens faire la conquête de l'Arachosie et préparer l'invasion de la Bactriane. Je partage son opinion, et, ce qui m'y détermine, c'est que la mort de Philotas précéda de longtemps le meurtre de Clitus, et que le premier périt dans la contrée des Zarangéens et le second dans la Sogdiane[2].

[1] Justin nomme ce lieu *Thara;* mais c'est la seule mention qui existe de ce bourg de la *Parthyène* dans tous les écrivains de l'antiquité. — E. J.

[2] Les historiens et les biographes d'Alexandre s'accordent généralement, quelques points peu importants exceptés, sur la direction des marches de ce conquérant, à sa sortie de la *Parthyène*. Plutarque, toujours meilleur moraliste que fidèle historien, indique à peine par quelques mots ces marches hardies et rapides qui excitent encore notre admiration. La mention qu'il fait de l'entrée d'Alexandre dans l'*Hyrcanie* doit s'expliquer par les textes correspondants d'Arrien et de Quinte-Curce : ce fut à son retour de cette contrée et après avoir reçu la soumission de tous les peuples qui occupaient le littoral de la mer hyrcanienne, qu'Alexandre rentra dans la *Parthyène* pour préparer son expédition contre l'*Arie* et le pays des *Zaranges*. La défection du satrape Satibarzane, qui l'appela dans ces contrées, changea la direction de sa marche et l'entraîna au midi jusqu'aux

Alexandre, en quittant le pays des Parthes, passa dans l'Arie, pays arrosé par l'Arius, facilement reconnaissable dans l'*Herî-roûd*, qui passe à *Herât*. Il y fonda une ville que je présume être celle d'*Obek*, située à dix farsaks est de *Herât:* les habitants de cette dernière ville sont néanmoins persuadés qu'elle fut bâtie par Alexandre; mais quelques géographes, contraires à leurs prétentions, sont d'avis que *Herât* n'est pas l'Aria des anciens [1]. Barbié du Bocage dit

frontières de la *Gédrosie;* son premier dessein paraît avoir été de pénétrer par le chemin le plus direct jusqu'à la capitale de la Bactriane. — E. J.

[1] On peut consulter sur les prétentions des habitants de la ville de *Herât* une lettre écrite de *Kandahâr* par Mohan Lal et publiée dans le Journal asiatique de Calcutta. Elles sont consignées dans ces deux distiques persans :

لهراسپ نهاده است هری را بنیاد
گشتاسپ بر او بنای دیگر بنهاد
بهمن پس از آن عمارتی دیگر کرد
اسکندر رومی اش همه داد بداد (sic)

Lohrâsp jeta les fondements de *Herî*, Guchtâsp y éleva plusieurs édifices, la ville reçut de Bahman après lui d'autres accroissements, Iskender de Roum y mit la dernière main.

Cette tradition n'a certainement pas toute l'autorité que lui attribuent les habitants de *Herât;* je ne lui en accorde du moins pas assez pour intervertir avec Barbié du Bocage toutes les données de la géographie et de l'histoire anciennes qui nous représentent *Artacoana* comme la capitale de l'*Arie*, et nécessairement, dans le système politique de ces peuples, comme la ville éponyme de la contrée ou la ville d'*Aria;* or il est très-probable que l'emplacement de l'ancienne *Aria* ou *Haróya* n'était pas très-éloigné de celui qu'occupe

qu'Artacoana, autrement Aria, était la capitale de la province de ce nom. Je dois faire observer à ce sujet

la ville moderne de *Herât*, les villes qui perpétuent les noms d'anciennes cités étant ordinairement construites à peu de distance de leurs ruines; il est très-probable encore qu'*Aria* était située sur le fleuve *Arius* ou *Harôyu*, aujourd'hui le *Heri-roûd*, comme *Arachosie* l'était sur l'*Arachotus*, comme *Zariaspe* l'était sur le *Zariaspes*. Je suis ici les opinions reçues. Il est vrai que c'est *Alexandrie des Ariens* que Barbié du Bocage rapporte à la position actuelle de *Herât* sur les bords du *Heri-roûd*, en se fondant sur un texte de Pline pour en déposséder *Artacoana;* mais ce texte, certainement altéré par les copistes, est inintelligible dans son état actuel; Hardouin, qui n'a pas même soupçonné les difficultés qu'il présente, ne l'a point corrigé; je le lis ainsi : «Oppidum Artacoana, Arius «amnis præfluit. Alexandria ab Alexandro condita; patet oppidum «stadia XXX. Multoque pulchrius sicut antiquius Artacabane, ite«rum ab Antiocho munitum, stadia L.» Cette leçon a l'avantage de ne point prêter à Pline cette singulière méprise qu'Alexandrie fondée par Alexandre était plus ancienne qu'*Artacoana*, capitale de l'*Arie* au temps où Alexandre entra dans cette contrée. De cette phrase obscure, de quelque manière qu'on l'entende, il me paraît résulter que Pline n'a pas reconnu l'identité des deux formes *Artacoana* et *Artacabane*, qui étaient sans doute les noms d'une même ville; la forme vulgaire Αραχάδναν, qui peut servir de transition entre elles, nous a été conservée par Isidore de Charax, qui ne connaît dans l'Arie que trois villes, *Candace*, *Artacauan* et *Alexandrie*. Il n'est donc pas nécessaire d'écarter le témoignage de Ptolémée, qui place cette dernière ville près du lac *Arien;* mais je ne puis la reconnaître avec d'Anville dans *Korrah* (lis. *Farrah*), parce qu'Isidore de Charax, au temps de qui les villes fondées par Alexandre conservaient encore dans l'empire des Parthes leur première dénomination, désigne *Farrah* par le nom de la ville de Φρὰ, qu'il place dans l'*Anabène*. Je dois encore faire observer sur le passage de Pline précédemment cité que le célèbre naturaliste y confond deux contrées qu'il a lui-même très-nettement distinguées dans un autre passage, l'*Ariane* et l'*Arie* : les critiques n'ont pas encore défini avec précision la valeur géographique du premier terme, et leurs opinions sur ce point ne sont pas moins confuses que les textes auxquels

que sur la route d'*Ispahân* à *Yezd* j'ai rencontré une ville nommée *Ardekoûn*, à peu de distance de laquelle est située *Akda*, ville non moins ancienne; plus près encore de celle-ci se trouve un autre lieu connu sous le nom de *Beni Bit*. Ces trois villes ont une ressemblance de nom vraiment frappante avec celles de Aria, Artacoana et Bitaxa, que Barbié du Bocage place dans l'Arie proprement dite [1]. Le pays dont je viens de parler est situé entre l'*Ardistân* et la province de *Yezd*, qui est très-probablement l'Isatichæ des Grecs, et où furent institués le culte du feu et la religion des mages [2]. J'ajouterai qu'à deux journées au sud de la ville de *Toûn* se trouve le territoire de *Buchariah*, où l'on voit des ruines

elles se rapportent. Je démontrerai dans mon mémoire que l'*Ariana* d'Ératosthène et de Pline était, sinon par l'origine de son nom, du moins par sa position, absolument distincte de l'*Arie*, et, s'étendant des bouches de l'*Indus* jusqu'à la *Carmanie*, correspondait exactement à la *Gédrosie* des historiens d'Alexandre. — E. J.

[1] Cette ressemblance est beaucoup plus spécieuse que réelle; le nom d'*Ardekoûn* seul rappellerait assez fidèlement celui d'*Artacoana*. Cette ville ne peut être la même que celle dont il est fait mention dans la Géographie de l'Édrisi (pages 402 et 417 de la traduction de M. Jaubert) sous le nom d'*Aderkan* ادركان; mais je reconnais avec certitude la ville d'*Akda* dans l'*Akdah* ou *Okdah* عقدة de l'Édrisi (page 419) et de l'*Oriental Geography* de sir W. Ouseley (page 112), qui était située entre *Kethah* et *Babeïn*. Ces diverses positions sont d'ailleurs hors de question dans des recherches sur la géographie de l'ancienne *Arie*. — E. J.

[2] Presque tous les géographes s'accordent à reconnaître dans la moderne *Yezd* les *Isatichæ* de Ptolémée; la première partie de ce nom reproduit assez fidèlement le nom d'*Yazatô*, qui devait être celui d'*Yezd* dans l'antiquité; mais on a peine à se rendre compte de sa seconde partie dont la forme est si insolite. — E. J.

dont l'antiquité remonte au temps des anciens Perses; mais je dois reconnaître que je n'ai rencontré, ni dans ce canton ni dans ceux des trois villes citées ci-dessus, aucune rivière qui reproduise le nom d'Arius.

De l'Arie Alexandre se rendit dans la contrée des Zarangéens, aujourd'hui le *Sedjistân*, dont le nom ancien paraît s'être conservé dans celui de la ville de *Zârang*, capitale de cette province[1], et qui n'est autre sans doute que la Prophthasia, où Alexandre fit périr Philotas. Cette ville se trouvait à peu de distance de l'Étymandre, aujourd'hui *Hindmend*, rivière qui se jette dans le lac *Zereh*, autrement dit *Neibendan*, connu des anciens sous le nom de lac *Arien*[2]. Cette rivière reçoit dans son cours celle

[1] Les savantes recherches de M. E. Burnouf ne laissent plus le moindre doute sur la forme originale et sur la signification du nom des *Zaranges*. Le seul point sur lequel je voudrais m'éloigner de son opinion est cette conjecture que l'élément du nom des *Zaranges* se retrouve dans celui des *Zariaspes*, où il croit reconnaître les *cavaliers du lac*; je soumettrai à son jugement dans un autre travail une étymologie de cet ethnique qui me paraît autorisée par d'anciennes traditions ariennes. La leçon *Ariaspes*, qui est aujourd'hui généralement reçue, me paraît devoir être remplacée soit par celle de Ἀγιάσπαι ou Ἀγριάσπαι, soit par celle de *Zariaspes*. J'essayerai dans mon mémoire de confirmer par quelques nouvelles observations l'identité absolue des *Zaranges* et des *Drangès*, qui est d'ailleurs admise par presque tous les critiques modernes. — E. J.

[2] Elphinstone, qui donne au lac *Arien* les noms de *Zareh* ou *Zarang*, de mer de *Laukh*, d'après les Persans, et de mer de *Zour* ou de *Khadjik*, d'après les habitants de la contrée, paraît ignorer la dénomination de *Neibendan*. Il ne faudrait pas rapprocher du nom de ce lac celui de la ville de *Farrah*, qui en est peu éloignée, pour essayer de faire reconnaître dans le *Zareh* le *Zareh ferakh kand* du *Boundehech*, bien qu'il fût possible d'y rapporter quelques détails de la confuse traduction d'Anquetil, et que l'*Arg roûd* pût paraître

qui vient du territoire de *Farrah* et qui doit être le Pharnacotis des Grecs; car on ne peut douter que *Farrah* ne soit l'ancienne Phra, la patrie du célèbre héros de la Perse Roustam. De là Alexandre entra dans l'Arachosie, province arrosée par l'Arachotus, qui se rendait dans le lac Arien : il est facile de reconnaître ce fleuve dans l'*Arakandâb*, qui prend sa source dans le canton de *Navor*, traverse le district de *Kandahâr* et va se jeter dans l'*Hindmend*, à quatre farsaks au-dessous de *Gherichk*. La ville située sur cette rivière, et dont on attribuait la fondation à Sémiramis, doit se trouver aux environs de *Kandahâr;* c'est peut-être celle dont on voit les ruines sur la rivière d'*Arkasân*, à quatre farsaks de *Kandahâr*, sur la route de *Chikarpoûr* [1]. Deux autres villes

se retrouver dans l'*Arghandab*. Le *Zareh ferakh kand* devait être situé au nord des provinces ariennes. La mention que fait M. Court du *Farrah roûd* comme d'un affluent du *Hindmend* ou *Hûrmend* ne s'accorde pas avec les renseignements recueillis sur les cours d'eau de cette contrée par Elphinstone et ses compagnons de voyage, qui représentent le *Farrah roûd* comme se déchargeant dans le lac *Zareh;* et ces renseignements, je dois le dire, ont l'avantage d'être confirmés par le témoignage des géographes orientaux, et particulièrement par celui de l'*Oriental geography*, dont le *Roûd 'Amel* رود عامل, paraît répondre au *Farrah roûd* فره رود actuel : c'est une question qui mériterait de devenir l'objet d'une recherche spéciale de la part de M. Court, qui est en position d'obtenir sur ce point les informations les plus précises. Je reconnais d'ailleurs avec lui dans le *Farrah* le *Pharnacotis* de Pline (qu'il faut peut-être lire *Pharracotis*), et je pense qu'il faut également reconnaître dans le *Kech roûd* l'*Ophradus* du géographe latin, fleuve dont le nom original était vraisemblablement le même que celui de l'*Euphrate*, c'est-à-dire *Hufrathô, le large fleuve*. — E. J.

[1] Les éclaircissements que M. E. Burnouf a joints au premier

non moins anciennes sont celles d'*Eskargendj* et de *Chehr-Safâ*, dont on remarque les vestiges sur la route qui conduit à *Ghazni*. Quant à l'Alexandropolis d'*Arrokhadj*, c'est, à n'en pas douter, le vieux *Kandahâr*. Nicæa me paraît être *Ghazni*[1]. *Kandahâr* est un point qui a dû être nécessairement visité par le conquérant macédonien, parce que cette ville se trouve située sur l'embranchement des routes qui de l'Arie conduisent dans l'Inde par *Kâboul*, *Ghazni* et *Chikarpoûr*, et que d'ailleurs tout le pays qui s'étend

volume de son Commentaire sur le Yaçna comprennent une savante discussion de l'origine et des diverses formes du nom de l'*Arachosie*. Ce nom, dont on trouverait la première forme vulgaire dans le Χοροχοάδ d'Isidore de Charax, si cette leçon n'était suspecte, se conserve encore dans la forme persane *Haraqandâb*, car c'est sans doute ainsi qu'il faut lire, bien qu'Elphinstone écrive *Arghandab*; la forme arabe *Arrokhadj* الرخج est dérivée du grec Ἀράχωτος. La rivière d'*Arkasân*, qui est nommée *Arghasan* dans la relation d'Elphinstone, et *Arghistân* dans une des lettres de Mohan Lal, prend sa source dans les montagnes de *Siounah tagh* et se jette dans le *Tournek*. C'est sans doute par inattention que M. Court cherche sur les bords de cette rivière les vestiges d'une ville que les témoignages unanimes de Pline, de Strabon, d'Étienne de Byzance et d'Isidore de Charax placent sur l'*Arachotus*. J'examinerai dans mon mémoire plusieurs questions géographiques qui se rapportent à l'Arachosie, et particulièrement celle de l'identité de l'*Élymandre* et de l'*Érymanthe*; je ferai observer seulement que Barbié du Bocage a introduit à tort dans cette question ce que Quinte-Curce rapporte d'un fleuve *Erymanthus*, évidemment placé par lui à l'extrémité de l'Inde et dans lequel il faut peut-être reconnaître l'*Irâvati*. — E. J.

[1] *Ghazni* me paraît être beaucoup trop au midi pour correspondre à l'emplacement de la *Nicée des Paropamisades*, qui était située entre *Alexandrie du Caucase* et le cours supérieur du *Cophes*. M. Masson n'admet pas d'ailleurs l'opinion de ceux qui reconnaissent dans cette ville l'*Ortospanum* de Diognète et de Boéton. — E. J.

au sud de l'Arachosie n'est qu'un désert de sables mouvants qui se prolonge à plus de quarante farsaks jusqu'aux pays de *Neskhi* et de *Karan*, qui font partie du *Beloutchistân*.

Au nord de l'Arachosie se trouvait la contrée des Paropamisades, séparée de la Bactriane par une haute chaîne de montagnes, à laquelle les compagnons d'Alexandre donnèrent le nom de *Caucase*, pour flatter la vanité de ce prince, qui se préparait à la traverser. On y remarquait une caverne que les Macédoniens transformèrent en l'antre de Prométhée. Or on m'a assuré qu'une caverne semblable existe aux environs de *Kandahâr*, à l'endroit dit *Khar-Djemchîd-Djân* [1]. La contrée montagneuse des Paropamisades est aujourd'hui habitée par les *Hazereh*, qui comptent au nombre de leurs tribus celle des *Bakhtiâri*, descendue sans doute de ces intrépides Bactriens qui opposèrent une si valeureuse résistance à Alexandre, et qui le vainquirent plusieurs

[1] Cette caverne est sans doute celle dont M. Langlès fait mention dans une des notes qu'il a jointes au voyage de Forster (tome II, page 123). M. Masson, qui a exploré l'Afghanistan avec l'intention de retrouver l'emplacement de l'*Alexandrie des Paropamisades*, et dont l'opinion sur ce point de géographie comparative a acquis assez de précision pour ne plus hésiter qu'entre *Beghram* du *Kôhistân* et *Nîlâb* du *Ghôrbend*, reconnaît l'*antre de Prométhée*, à peu de distance de l'une et de l'autre de ces villes, dans la caverne de *Ferindjal*, qui se trouve dans le district de *Ghôrbend*, entre la ville de ce nom et *Bâmiân*, non loin du passage de *Çhibr*, et dont l'aspect sauvage et imposant lui paraît avoir pu justifier le rapprochement imaginé par les compagnons et les flatteurs d'Alexandre. — E. J.

fois avant de se soumettre à sa fortune [1]. Je présume que ce conquérant pénétra dans cette contrée, soit en remontant la vallée qu'arrose l'*Arakandâb*, soit en passant le défilé qui s'ouvre dans la chaîne de *Goul-Kôh*, près de *Ghazni*, et où l'on voit encore des digues élevées par Mahmoud le Ghaznevide. Dans cette expédition il traversa des neiges profondes avant d'atteindre Bactra, capitale de la Bactriane, que l'on présume être *Balkh* [2]. Cette contrée, suivant Barbié du Bocage, s'étendait au midi de

[1] J'exposerai dans mon mémoire quelques conjectures sur l'origine et la signification du nom des *Hazereh* qui nous a conservé, si je ne me trompe, sous la forme d'une traduction, celui d'un des plus célèbres peuples de ces contrées. Quant à l'observation de M. Court relative au nom de la tribu des *Bakhtiâri* et à sa ressemblance avec celui des Bactriens, desquels il les suppose descendus, je regrette de devoir dire qu'elle ne me paraît pas fondée. On retrouve le nom de *Bakhtiâri* attribué à une ou plusieurs tribus chez presque toutes les nations répandues entre le Tigre et l'Indus, et ce seul fait suffit à prouver que ce n'est pas le nom d'une race. M. de Sacy a déjà remarqué, au sujet d'une conjecture semblable proposée par M. Rich en faveur d'une tribu kurde également nommée *Bakhtiâri*, que ce nom était sans doute dérivé de celui de *Bakhtiâr* qui avait appartenu soit à l'un des chefs, soit à l'auteur même de la tribu. — E. J.

[2] Cette question, l'une des plus importantes que présente à résoudre la géographie comparée de ces contrées, a été discutée avec une grande puissance de critique et avec le secours de nouveaux textes par M. E. Burnouf dans un des éclaircissements qui accompagnent le premier volume de son Commentaire sur le Yaçna. Je me propose d'examiner de nouveau ce sujet dans un mémoire spécial, en le considérant dans ses rapports avec les notions géographiques des Arianiens et des Indiens et en cherchant la solution des difficultés qu'il présente dans celle de plusieurs autres questions semblables dont celle-ci me paraît dépendre. — E. J.

l'Oxus, grand fleuve qui descend du Paropamisus; elle comprenait la Bactriane proprement dite et la Margiane, dont j'ai déjà parlé. Oxyarte, père de Rhoxane, était roi de toute cette contrée[1]. Ce fut à Bactra qu'Alexandre fit mutiler Bessus. Callisthène fut arrêté dans le lieu nommé *Cariata*.

Plutarque rapporte qu'Alexandre était campé sur les bords de l'Oxus lorsqu'il projeta la conquête de l'Inde. La route qu'il prit fut, si je ne me trompe, celle que suivent encore aujourd'hui les caravanes qui se rendent de *Balkh* à *Kâboul*, la seule d'ailleurs qu'offre cette contrée montagneuse. Cette route passe par le canton de *Bâmiân*, ville fort ancienne, et non loin de laquelle se voient de vastes ruines, dites *Goulgoulah*. A six krours plus loin il en existe d'autres, attribuées à Zohak-chah; et au lieu nommé *Sighân* se trouvent les vestiges d'une forteresse dont les habitants attribuent la construction à Alexandre[2].

[1] Oxyarte était un des chefs nombreux qui se partageaient la Sogdiane à l'époque de l'invasion de cette contrée par l'armée macédonienne; ce ne fut que plus tard, après que sa fille Rhoxane fut devenue l'épouse d'Alexandre, que le conquérant lui confia la satrapie des *Paropamisades*, suivant Arrien, celle de la *Bactriane*, suivant Quinte-Curce. — E. J.

[2] Cette description s'accorde avec celles que nous ont données des merveilles de *Bâmiân* Gerard, Burnes et Masson, qui les ont visitées dans ces dernières années; elle y ajoute même quelques indications plus précises. On peut reprocher à Burnes et à Gerard d'avoir donné trop peu d'attention aux légendes locales relatives à la ville de grottes de *Ghulghuleh*, dont la fondation ou plutôt l'excavation est attribuée à un roi nommé *Djelal*, ainsi qu'à celles qui se rattachent aux ruines de *Sighân* et qui se recommandent par la mention du nom d'*Iskender*. Gerard, qui parle d'ailleurs de ces

Si cette tradition a quelque fondement, on ne peut méconnaître dans ces ruines la ville qu'Alexandre fonda chez les Paropamisades, et d'où il se dirigea vers le Cophène. Ce point de départ a été jusqu'à ce jour un écueil pour les géographes, qui n'ont pu réussir à le déterminer. A partir de là les uns le font marcher vers le *Kow*, qu'ils prennent pour le Cophène; dans cette hypothèse il aurait débouché de la contrée des Paropamisades par le défilé de *Ghazni*, se serait jeté dans les cantons de *Gherdiz* et de *Lougerd;* puis, traversant le pays des *Banghich*, se serait porté sur la Peucelaotis par la route de *Kouat;* en ce cas *Barikradjan* serait l'Arigæum des historiens grecs[1]. Je ferai observer ici que cette

traditions confuses avec une grande légèreté, fait mention dans ses lettres des ruines d'une forteresse construite en terre argileuse qui se trouve à peu de distance des *bout* ou statues colossales, et d'une autre forteresse également ruinée dont la tradition attribue la construction au célèbre Zohak. — E. J.

[1] M. Court remarque avec une grande justesse que la position de l'*Alexandrie du Caucase* est de toutes celles que présente l'itinéraire d'Alexandre la plus importante à déterminer, parce qu'elle peut servir à indiquer avec précision, et comparativement aux extraits qui nous ont été conservés des Stathmes de Boéton, d'autres positions qu'on suppose plus incertaines. M. Masson n'a pas estimé moins l'importance de cette recherche, puisqu'il y a consacré tous ses soins et qu'il en a pour ainsi dire fait l'objet principal de son exploration de l'Afghanistan. Il est du moins certain que la détermination de l'ancienne *Alexandrie* est intimement liée à celle du *Cophes;* mais j'avoue qu'il me paraît plus facile de trouver la synonymie de ce fleuve que celle de la capitale des *Paropamisades*, et je suis persuadé que si Rennel et ceux qui ont reproduit son système avaient suivi un ordre inverse de recherches, ils auraient évité la plupart des erreurs qu'ils ont commises. M. Court, dépourvu des moyens

route ne présente aucune rivière importante semblable au Cophène, et il est d'ailleurs difficile de supposer qu'Alexandre eût détaché de si loin sur la Peucelaotis ses généraux Éphestion et Perdiccas,

de critique dont disposaient ces savants, mais qui a pu faire sur les lieux mêmes l'épreuve de leurs hypothèses, a eu le mérite de reconnaître qu'elles devaient être généralement inexactes, puisque leur dernier terme, l'identité prétendue du *Cophes* et du *Gômal*, était absolument faux. Je prouverai ailleurs que Rennel, en nommant le *Cophes* la limite orientale des *Paropamisades*, s'est mépris sur la valeur géographique d'un passage de Pline très-curieux, et que, supposant par suite de son interprétation le cours du *Cophes* dirigé du sud au nord-est, il n'a trouvé que le *Gômal* qui satisfît à cette condition. D'Anville avait été plus inexact encore puisque sur une simple analogie de sons il avait reconnu dans le *Gômal* le *Choes* ou *Choaspe*, affluent du *Kophes* (comme M. de Sainte-Croix l'a démontré dans une discussion très-nette, page 740), et qu'il avait cherché le *Cophes* dans la rivière de *Kandahâr* ou l'*Arakandâb*, qui n'a point de communication avec le *Gômal*. Barbié du Bocage a reproduit l'opinion de Rennel et l'a développée de manière à lui faire produire toutes ses conséquences; une des plus singulières est la contradiction qu'il oppose, sans autre autorité que sa conviction personnelle, au témoignage d'Arrien sur les cinq affluents du *Cophes*, et l'attribution qu'il fait de ces affluents à l'*Euaspla*, devenu pour lui la *rivière de Kâboul*, bien qu'il assigne d'ailleurs à la *Peucelaotide* à peu près la position qu'elle doit occuper. Schmieder enfin a, par une erreur non moins inexplicable, confondu le *Cophes* avec le *Choes*, l'un de ses affluents. Je ne connais point l'opinion de M. Masson, qui a considéré la question de l'*Alexandrie caucasienne* indépendamment de celle du *Cophes*. D'Anville paraît douter de l'identité de cette ville avec *Kandahâr*, identité généralement admise de son temps; aussi est-ce à tort que Barbié du Bocage invoque son autorité en faveur de cette détermination, qu'il reproduit en essayant de la justifier par de nouvelles preuves qui ne sont que de nouvelles erreurs. M. Masson, qui a discuté avec étendue cette question dans son grand mémoire sur les découvertes faites à *Beghram* du *Kôhistân* de *Kâboul*, après avoir démontré que deux emplacements seulement peuvent convenir à la ville

lorsqu'il lui restait tant de pays à traverser. Il est donc plus probable qu'il a suivi la route de *Kâboul*, et que de là, dirigeant ses généraux par la route de *Djelalâbad*, il a pris lui-même celle de *Laghman*,

fondée par Alexandre, savoir *Nilâb* du *Ghôrbend* et *Beghram* du *Kôhistân*, paraît se décider enfin en faveur de cette dernière position. J'examinerai dans mon travail les preuves dont il a entouré cette opinion avec l'attention qu'elles paraissent mériter; mais je ne puis me dispenser de remarquer dès à présent que M. Masson, en plaçant *Alexandrie* dans la vallée de *Ghôrbend*, à peu de distance de ce fleuve, qui était sans doute pour les anciens le cours supérieur du *Cophes*, paraît s'être mis en opposition avec le récit d'Arrien, suivant lequel Alexandre vint de *Bactres* à *Alexandrie* à travers les gorges du *Caucase* en dix jours de marche, se dirigea ensuite sur *Nicée* et *de là vers le Cophes*, *προυχώρει ὡς ἐπὶ τὸν Κωφῆνα*. Ce passage paraît indiquer que *Nicée*, ville sans doute dépendante des *Paropamisades*, mais plus avancée à l'est qu'*Alexandrie*, était encore éloignée du cours supérieur du *Cophes*: aussi l'opinion de Rennel, qui plaçait *Alexandrie* à peu de distance du défilé de *Bâmiân*, me paraît-elle être encore la plus probable. La marche que M. Court trace à Alexandre, justifiée par d'excellentes raisons stratégiques, est certainement bien plus près de la vérité que celle que lui avaient fait suivre Rennel et Barbié du Bocage; mais j'ai des motifs de croire, et je les exposerai dans mon travail, que M. Court, en groupant sur les bords du *Cophes* les diverses contrées parcourues par Alexandre, est resté sous l'impression de l'autorité de ces deux géographes et que cette autorité seule l'a empêché de donner aux conquêtes d'Alexandre dans cette partie de l'Inde toute l'étendue et l'importance qu'elles me paraissent avoir eues. Je ne m'arrêterai pas à discuter l'opinion avancée par le docteur Halling dans son Histoire des Scythes sur la synonymie moderne du *Cophes*; la critique ne peut être appelée que par la critique: il me suffira de dire que l'auteur nie, contre le témoignage d'Arrien, que le *Cophes* se jetât dans l'*Indus*, reconnaît ce fleuve, qu'il confond d'ailleurs avec le *Cophes* de la Gédrosie mentionné par Pline, dans la rivière de *Bâmiân*, et le fait couler à travers la Bactriane sous les murs de *Balkh*, qu'il n'hésite pas à identifier avec *Πευκέλα*. — E. J.

exactement semblable à celle que décrivent ses historiens, c'est-à-dire rude et montagneuse, mais cependant accessible à la cavalerie : par ce système d'opérations il donnait la main au corps d'armée qu'il avait détaché sur la Peucelaotis. Dans cette hypothèse je ne puis m'empêcher de remarquer ici que *Kâboul* est, par son importante position, un point stratégique par lequel a dû nécessairement passer le conquérant macédonien. Il est donc permis de s'étonner que jusqu'à ce jour aucun géographe n'ait pu indiquer le nom que portait anciennement cette ville, dont les habitants actuels attribuent la fondation à Kaikobad[1]. La fertilité de son riche territoire m'a porté à croire que ce pourrait être là le Carura ou Ortospanum dont parle Barbié du Bocage, ville située, dit-il, sur la route qui d'Alexandrie des Ariens conduisait dans l'Inde, et à peu de distance de l'Alexandrie des Paropamisades.

Rennel paraît être dans l'erreur quand il conjecture que le *Kowmal* de Baber-chah n'est autre que le Cophène, dont les branches principales sont, dit-il, les rivières de *Ghazni* et de *Gherdiz*, car la rivière de *Ghazni*, au rapport des habitants de la

[1] Je m'abstiens d'exposer ici ou plutôt d'indiquer d'une manière incomplète, comme je serais obligé de le faire, les conjectures que j'ai formées sur la synonymie de *Kâboul* dans les temps anciens, car des conjectures sont jusqu'à présent le seul résultat de mes recherches sur cette question : mais elles ont été plus heureuses sur la détermination du nom que portait cette ville dans les premiers siècles de notre ère ; je me réserve d'en présenter le résumé dans mon mémoire. — E. J.

contrée, se jette dans un lac qui est au sud de *Moukkhor*, dans le canton de *Zermeleh*, et l'affluent de *Gherdiz* n'est qu'un faible ruisseau auquel on ne peut donner le nom de rivière [1]. Il ajoute d'ailleurs

[1] Rennel devait attacher une grande importance à trouver des affluents au *Gômal;* car il comprenait que de leur existence dépendait en partie la justification de son opinion sur l'identité de cette rivière avec le *Cophes*. Il supposait que deux rivières considérables venaient, l'une des montagnes au sud de *Ghazni*, l'autre du canton de *Gherdiz*, se verser dans le *Gômal:* les voyageurs et les géographes qui l'ont suivi n'ont pas confirmé cette conjecture par leurs témoignages ou par leurs hypothèses. Les noms de *rivière de Ghazni* et de *rivière de Gherdiz*, ainsi que celui de *canton de Zermeleh*, ne paraissent même pas sur la carte d'Elphinstone; aucune rivière ne passe aux environs de *Ghazni*, bien que les sources de plusieurs soient indiquées à peu de distance de cette ville; mais on voit à l'est des monts *Moukkhor* plusieurs ruisseaux qui se jettent dans le bassin du lac *Abistandeh*, probablement celui que désigne M. Court: le *Gômal* ne reçoit sur la même carte que deux affluents qui coulent du sud au nord et qui ne peuvent servir à défendre l'opinion de Rennel. Mohan Lal, qui a traversé cette contrée dans son retour de *Kandahâr* à *Kâboul*, ne fait pas mention dans ses lettres de la direction des cours d'eau de l'ancienne *Arachosie*. La carte, d'ailleurs imparfaite, esquissée par M. Honigberger dans son itinéraire de *Dereh Ghâzi Khân* à *Kâboul*, et publiée dans le tome III du Journal asiatique de Calcutta, semblerait devoir éclaircir complétement cette question géographique; mais la lithographie est si confuse qu'on a peine à suivre le tracé des cours d'eau et qu'il devient impossible d'en indiquer précisément la source; il semble cependant résulter de cette esquisse qu'une rivière prenant sa source à l'ouest du mont *Goulkôh* et au sud du district de *Nawer*, vient, après avoir passé sous les murs de *Ghazni*, se perdre près d'*Abistandeh*, et que des montagnes au sud-est de ce dernier point sort le *Gômal*, qui ne reçoit d'affluents considérables que le *Koundour* et le *Jobi* ou *Djobi*. De toutes les contrées situées à l'ouest de l'*Indus*, celle qui répond à l'ancienne *Arachosie* est jusqu'à présent la moins connue et cependant une de celles qui sont le plus dignes de l'être. — E. J.

que la rivière de Cophène était considérée comme la limite orientale de la province des Paropamisades, dont Alexandrie était la capitale. Or je dois faire observer que le *Kow*, par la direction de son cours, est trop au midi des Paropamisades pour en former la limite orientale; ce qu'il dit à ce sujet convient mieux à la province d'Arachosie. Aussi persisté-je à croire que le Cophène doit être reconnu dans la rivière de *Kâboul*. Ce fleuve a sa source dans la contrée des *Hazereh*, entre *Bâmiân* et *Kâboul;* il sort des montagnes à *Meidân*, lieu situé sur la route qui de *Kâboul* conduit à *Balkh*, coule ensuite sous les murs de *Kâboul* et reçoit au-dessous de cette ville la rivière de *Cheikâbad*, qui vient également de la contrée des *Hazereh;* plus loin elle se grossit des eaux du *Pendjchîr*, à l'endroit dit *Tengkaroun;* à partir de là elle s'engage dans un pays de montagnes et va déboucher à l'extrémité méridionale de la vallée de *Laghman*, où elle reçoit les eaux de l'*Alamkhar* qui descendent de ce canton; elle entre alors dans la vallée de *Djelalâbad*, où elle reçoit d'abord les eaux du *Sourkhâb*, qui vient du canton de *Peiver*, et ensuite celles de la *Khonar*, qui a sa source dans le *Kaferistân;* en sortant de cette profonde vallée, elle s'engage de nouveau dans les montagnes à *Dekkha* et débouche à *Mitchini* dans la province de *Peichawer*, passe non loin d'*Achnagar*, et reçoit au-dessous de cette ville la *Djindeh*, qui descend de la contrée de *Badjôr;* puis, après avoir coulé entre *Nouchareh*, *Akhoreh* et *Djihângîreh*, elle vient

enfin se jeter dans l'Indus, à une demi-lieue au-dessus de la forteresse d'*Attok*. De *Kâboul* à *Djelalâbad* elle est connue sous le nom de rivière de *Kâboul*, chez les *Moumend* sous celui de *Khameh*, à *Peichawer* sous celui de *Nagouman*, et plus bas elle reçoit le nom de *Landeh* des *Kattek* et des *Yousoufzeï*. Depuis sa source jusqu'à *Achnagar* elle présente des gués qui deviennent impraticables dans le temps des pluies et surtout à la fonte des neiges, qui la grossissent d'une manière prodigieuse [1].

J'ai supposé plus haut qu'Alexandre prit la route de *Laghman* après avoir dirigé ses généraux sur la Peucelaotis. Les Aspii et les Thyræi, qu'il attaqua dans sa marche, me paraissent être les *Ouzbin* et les *Touri*, lesquels occupent la contrée montagneuse qui sépare les vallées de *Laghman* et de *Djelalâbad* du territoire de *Kâboul*. Quant à la ville d'Arigæum, qu'on rencontrait au delà de ces montagnes, elle se retrouve, si je ne me trompe, dans *Alichang*, ville

[1] Je n'insisterai pas ici sur les différences essentielles qui existent entre cette description du cours et des affluents du *Kâboul deriâ* et celle que nous devons à Elphinstone, et dont les diverses indications ont été transportées sur la carte jointe à sa relation : un autre travail de M. Court me fournira l'occasion de comparer ces deux descriptions entre elles et avec les notices si précises et si intéressantes que contiennent sur ces contrées les Mémoires de Baber. J'observerai seulement ici qu'Elphinstone a donné aux grands affluents du *Kâboul deriâ* les noms que l'auteur du mémoire attribue aux diverses parties de son cours où viennent se verser ces affluents. Mohan Lal, dans une lettre qui contient le récit de son retour de *Kandahâr* à *Kâboul*, et qui est datée de cette dernière ville, donne au *Kâboul deriâ* le nom de *rivière de Meidân*, évidemment emprunté à celui du district montagneux où elle prend sa source. — E. J.

fort ancienne, située dans la vallée de *Laghman*. Celle de *Tigheri*, située dans la même vallée et auprès de laquelle se voient les ruines de *Meitarlan*, date également de la plus haute antiquité. Les deux rivières de Choes et d'Euaspla, qu'il dut traverser pour y arriver, sont peut-être le *Pendjchîr* et l'*Alamkhar* [1].

La vallée de *Laghman*, ainsi que celle de *Djelalâbad*, étaient anciennement habitées par des peuples idolâtres, que les premières conquêtes des musulmans rejetèrent au delà de la chaîne de l'*Hindoû-Kouch*, l'Emodus des anciens. On les connaît au-

[1] Si les doutes que j'ai exprimés sur la direction donnée par M. Court à la marche d'Alexandre au sortir de la contrée des *Paropamisades* sont fondés, comme je le pense, les déterminations qu'il a adoptées pour les tribus des *Aspii* et des *Thyræi* (ces deux leçons admises), pour les rivières de *Choes* et d'*Euaspla*, ainsi que pour la ville d'*Arigée*, doivent manquer d'exactitude, et des ressemblances de sons d'ailleurs aussi remarquables que celles de Θουραίοι et de *Touri*, d'Ἀριγαίον et d'*Alicheng*, ne peuvent les défendre contre la sévère précision de la critique. Sans insister sur la restitution aujourd'hui généralement admise des deux noms de peuples précités en Ασπασίοι (qu'il faut peut-être lire Ασπάσιοι) et Γουραίοι, comme lit M. Court lui-même dans un autre passage, il suffit d'observer que la tribu des *Touri*, qui habite non-seulement au sud du *Kâboul deriâ*, mais encore en dehors de la chaîne du *Sefid kôh* ou *Spinghaur*, ne peut être rapprochée des Γουραίοι que dans l'opinion des géographes qui retrouvent le *Choes*, confondu par eux avec le *Cophes*, dans la rivière de *Gômal*: or c'est une opinion que M. Court n'a pas hésité à condamner comme inconciliable et avec les textes des historiens et avec l'aspect des lieux. La même inexactitude doit se rencontrer dans les conjectures sur la synonymie actuelle des deux fleuves cités par Arrien: je ferai observer seulement sur ce point que le nom d'*Euaspla*, sur lequel les manuscrits ne s'accordent pas, est vraisemblablement altéré. — E. J.

jourd'hui sous les noms de *Siâhpoûch* et de *Kafir*, et le pays qu'ils habitent sous celui de *Kaferistân*. Ces peuples se disent issus des *Ghoreï*, nom qui a beaucoup de rapport avec celui des Guræi dont parle l'histoire [1].

[1] Les *Siâhpoûch* ou *Kafir* sont aujourd'hui assez bien connus par les relations d'Elphinstone, de Burnes et de Mohan Lal; les observations de ce dernier ont été publiées dans le Journal de la Société asiatique de Calcutta, t. IV; mais je ne trouve dans ces relations aucune mention des *Ghoreï*, dont les *Siâhpoûch* prétendent tirer leur origine : ce peuple, dont le nom ne subsiste que dans les traditions nationales des *Kafir*, serait-il celui que les traditions plus récentes des musulmans ont transformé en Macédoniens ou plutôt en guerriers de l'armée d'*Iskender*? Car c'est un fait aujourd'hui constaté par le témoignage des musulmans eux-mêmes, et entre autres du mufti rencontré à *Djelalâbad* par Mohan Lal, que le nom d'*Iskender*, inconnu aux *Siâhpoûch*, a été introduit par les musulmans des contrées voisines dans des traditions originairement étrangères et à Alexandre et au personnage romanesque que les Orientaux ont créé à sa ressemblance : ces traditions, dont il serait si important de posséder la série complète, parlent seulement de l'invasion de l'Inde par les ancêtres des *Kafir* à face de lion, et des esclaves qu'ils ramenèrent de cette contrée dans leurs montagnes, où cette race étrangère et presque réduite à l'esclavage existe encore sous le nom de *Bari*. Je pense que, loin de se rapporter à l'expédition d'Alexandre dans les Indes, ces traditions existaient probablement au temps même du conquérant macédonien, et qu'elles sont de celles dont les Grecs n'ont pas moins étrangement abusé dans les siècles suivants que ne l'ont fait depuis les premiers chefs arabes qui pénétrèrent dans ces contrées. Le nom des *Ghoreï* signifie peut-être *montagnards* (du moins aurait-il cette signification en afghan); mais je doute que le peuple désigné par ce nom ait eu quelque chose de commun avec les habitants du district actuel de *Ghaar*; j'aime mieux supposer que cette dénomination était, si je puis m'exprimer ainsi, un synonyme géographique de la contrée nommée *Paretacène* dans Arrien, contrée qu'il faut se garder de confondre avec la *Paretacène* d'Hérodote et avec la *Paretacène* d'Isidore de Charax, en

A *Djelalâbad* se voient encore des ruines assez étendues dont on ne connaît pas l'origine [1]. Il en est de même de celles qu'on remarque à trois journées plus loin, près du défilé des *Kheiber*, et qui sont nommées *Pichboulak*. Ces dernières se trouvent sur le versant nord de la chaîne du *Sefîd-Kôh*, et non loin de là est le village de *Hazarnoh*, situé sur la route de *Djelalâbad* à *Peichawer*. On trouve dans ces ruines des médailles absolument semblables à celles qui ont été découvertes à *Mânikyalâ*, d'où je crois pouvoir conclure que ces villes datent de la même époque; mais on ignore encore quels noms elles portaient dans l'antiquité. Les *Moumend* paraissent occuper aujourd'hui le pays des Assaceni, contre lesquels marcha Alexandre après avoir traversé le Guræus. Cette rivière, dont il n'effectua le passage qu'avec de grandes difficultés, me paraît être la *Khonar*, rivière rapide qui descend du *Kafe-*

supposant que l'on doive restituer ainsi la leçon Πραιταχήνη des manuscrits. — E. J.

[1] Les ruines nombreuses qui couvrent le sol auprès de *Djelalâbad* ont été dans ces dernières années visitées et explorées par plusieurs Européens, entre lesquels on doit citer particulièrement MM. Burnes, Gerard, Masson et Honigberger; c'est à ces deux derniers voyageurs surtout que nous devons d'intéressantes descriptions de ces ruines, dont ils se sont pour ainsi dire partagé l'exploration. M. Honigberger avait eu l'intention de visiter et de fouiller celles de *Pichboulak*, mais la défiance que lui inspirèrent les *Khaiber* le fit longtemps hésiter, et, au moment où il venait de prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'exécution de son dessein et pour explorer en toute sécurité, le départ de la caravane qu'il devait accompagner ne lui permit pas de profiter de la prudence de ses négociations et de ses mesures. — E. J.

ristân et dont le fond est garni de pierres glissantes, de même que l'*Alumkhar*. Il se peut cependant que ce soit la rivière de *Kâboul* elle-même, qui dans cette partie prenait peut-être le nom de Guræus, des Guræi, qui habitaient sur ses bords, ou bien encore la *Djindeh*, qui traverse la contrée de *Badjôr* [1].

De là Alexandre marcha vers la contrée de *Badjôr*, que nous nommons *Bijore*. Cette ville, située à soixante krours nord-nord-ouest de *Peichawer*, est fort ancienne; on y trouve beaucoup de médailles semblables à celles de *Mânikyâla*. Il reste à déterminer si c'est réellement là la Bazira des Grecs [2].

[1] La première des conjectures proposées par M. Court est la plus vraisemblable; celle qui attribuerait le nom de *Guræus* à une partie du cours du *Kâboul derià* ne peut pas s'accorder avec les progrès de la marche d'Alexandre, puisque l'armée macédonienne, après avoir traversé un des affluents du *Cophes*, dont l'identité avec la rivière de *Kâboul* n'est plus douteuse, et se dirigeant au nord vers les montagnes, ne pouvait, dans la suite de cette expédition, traverser le *Cophes*, dont chacune de ses marches l'éloignait de plus en plus. — E. J.

[2] Cette détermination, que Rennel avait déjà proposée comme une conjecture, est très-vraisemblable et s'appuie sur d'autres preuves que la ressemblance et presque l'identité des noms de *Bazira* et de *Badjôr*, qu'Otter prononçait à tort *Badjiver*. J'examinerai de nouveau ce point important de géographie comparée dans mon mémoire sur les marches d'Alexandre. Je ferai observer seulement ici que M. Court, en cherchant dans le canton de *Badjôr* l'emplacement d'*Aornus*, qu'il indique néanmoins dans un autre passage comme situé sur les bords de l'*Indus*, s'est trop écarté de l'autorité des textes qui placent cette célèbre forteresse beaucoup plus à l'occident, *près des sources de l'Indus*, dit Strabon; j'exposerai dans mon mémoire quel est le sens de cette indication en apparence si inexacte. — E. J.

Cette contrée montagneuse est traversée par la *Djindeh*, rivière qui la sépare du canton de *Souwat* et qui, après avoir débouché par le défilé de *Tenghi*, vient passer à l'ouest d'*Achnagar*, pour se jeter ensuite dans la rivière de *Kâboul*. Si *Badjôr* est la Bazira des Grecs, c'est dans cette contrée qu'il faut chercher la fameuse montagne d'Aornus, dont la prise fut un des plus brillants exploits d'Alexandre.

De cette contrée Alexandre s'avança vers l'Indus, et emporta la ville capitale et la forteresse de la Peucelaotis qu'Éphestion et Perdiccas assiégeaient depuis un mois [1]. Plusieurs géographes croient re-

[1] M. Court se contente de rapporter l'opinion de ceux qui l'ont précédé dans ces recherches, sans paraître avoir trouvé dans ses observations personnelles des motifs de l'approuver ou de l'infirmer. M. Masson, en se déclarant contre cette détermination, dont le premier auteur est, si je ne me trompe, Barbié du Bocage, pour adopter celle de Rennel, qui est, comme on le verra, inadmissible (*Journal de la Société asiatique de Calcutta*, t. V, p. 9), a suscité une difficulté qui, dans mon opinion, est de nature à compromettre plutôt ses propres hypothèses que celles du géographe français. Celui-ci s'était d'ailleurs fait lui-même une objection semblable, aussi empruntée de l'évaluation des distances itinéraires marquées dans les Stathmes de Boéton cités par Pline, objection qui est également mal fondée, puisque *Taxila* n'était pas, comme il le suppose, situé sur l'*Indus*, mais dans le *doudb* formé par ce fleuve et l'*Hydaspe*, et qu'il ne peut y avoir dans le texte de Pline, comme il le suppose encore, omission de la distance du fleuve *Cophes* à *Peucela*, cette ville étant située presque sur le fleuve. C'est une donnée qui résulterait de ce seul passage de Pline, quand même cette position ne serait pas expressément indiquée par ce passage d'Arrien, *καὶ ἄλλη πόλις Πευκέλα, μεγάλη καὶ αὐτὴ οὐ μακρὰν τοῦ Ἰνδοῦ* (*Ind.* c. 1). Je ne suis cependant pas persuadé que *Peucela* ait occupé l'emplacement de la ville de *Peichawer*; je suis même disposé à croire que cette détermination est inexacte, parce qu'il m'est prouvé qu'à une époque de beaucoup

connaître cette province dans celle de *Peichawer;* dans cette hypothèse le Malamantus sur lequel était située Peucela n'est autre que la rivière de *Bahreh*, qui coule des monts *Kheiber* et va se jeter dans celle de *Kâboul*. Rennel, induit en erreur par Forster, suppose que *Pakkheri*, qu'il écrit *Pakkholi*, représente la Peucelaotis des Grecs. Mais cette dernière ville se trouvait à l'occident de l'Indus, tandis que *Pakkheri* est à l'est de ce fleuve, à une distance assez considérable, et de plus située dans une contrée montagneuse où l'Indus n'a jamais pu changer

inférieure il est vrai à l'expédition d'Alexandre, mais à laquelle les villes de cette contrée conservaient encore leurs anciennes dénominations et sans doute leur premier emplacement, les villes de *Peucela* et de *Ferchaboûr* (*Peichawer*) existaient simultanément. On ne peut d'ailleurs douter que *Peucela* ne fût située au nord du *Cophes*, quand on lit dans Arrien (*Ind.* c. 1) que les contrées des *Assacènes*, des *Nyséens* et la *Peucelaotide* s'étendent des bords de l'*Indus*, ἔξω τοῦ Ἰνδοῦ, jusqu'au *Cophes*, ἔστε ἐπὶ τὸν Κωφῆνα, et forment pour ainsi dire l'*Inde extérieure : Peucela* devait donc se trouver entre le *Cophes* et l'*Indus*, à peu de distance de l'un et de l'autre fleuve, et probablement aux environs de la ville actuelle d'*Hashtnagar* : qu'elle fût située, comme le suppose M. Court, sur le *Malamantus*, c'est une opinion très-vraisemblable, mais qui n'est justifiée par aucun texte. Le nom de *Peucelaotis*, que les copistes ont diversement altéré, représente très-exactement, comme je le prouverai dans mon mémoire, la dénomination sanscrite de *Pouchkalavati*, qui s'est conservée dans les livres bouddhiques, ou plutôt sa forme pracrite *Poukkhalavati;* car un grand nombre des dénominations géographiques et ethniques de l'Inde que nous font connaître les historiens d'Alexandre appartiennent à un dialecte pracrit : c'est un fait important qui n'a pas encore été observé et dont je me propose de rechercher la cause dans le travail que j'annonce. Le nom de *Peucela* se retrouve sous une autre forme dans celui de *Peucolaïs*, ville de la *Gédrosie* dont Pline fait mention. — E. J.

de cours[1]. Peucelaotis était d'ailleurs contiguë à Bazira, ville que l'on suppose être *Badjôr*.

De Peucelaotis Alexandre revint sur ses pas et se dirigea au nord-ouest pour aller investir Aornus. Après s'être emparé de ce rocher, il fit une seconde expédition dans le pays des Assaceni, entre Bazira et Peucelaotis.

Achnagar, que quelques géographes prennent pour Massaga, capitale des Assaceni, me paraît être la ville de *Nysa*. Sa proximité du Cophène, et surtout les paroles que Plutarque fait adresser par Alexandre aux Macédoniens qui hésitaient à l'approcher à cause de la profondeur de la rivière, me paraissent autoriser ma conjecture. Je ferai d'ailleurs remarquer qu'il existe, à trois krours plus bas que cette ville et sur les bords de la rivière de *Kâboul*, un village nommé *Nisetah*, où se voient quelques vestiges d'antiquités[2]. Toute la contrée aux envi-

[1] Elphinstone écrit ce nom *Pakhli*, ce qui se rapproche de la leçon de Forster; cette légère différence de prononciation ne laisse d'ailleurs aucun doute sur l'identité de ces deux noms: la permutation des deux liquides *r* et *l* devait être ancienne et fréquente dans les dialectes de cette partie de l'Inde, puisque les grammairiens qui ont traité des *bhâchâ* ou dialectes populaires, ont fait de cette permutation le caractère distinctif des dialectes *paçtchâtya* ou dialectes de l'Inde occidentale. L'inexactitude de la détermination proposée par d'Anville, Rennel, Schmieder, et tout récemment encore par M. Ch. Masson, avait déjà été reconnue par Barbié du Bocage. — E. J.

[2] J'examinerai dans mon mémoire sur les marches d'Alexandre le mérite de cette attribution; mais je ne puis m'empêcher de faire observer dès à présent qu'elle ne trouverait qu'une faible autorité dans la similitude plus apparente que réelle qu'on remarque entre les

rons d'*Achnagar* est couverte de vastes ruines dont on ne connaît pas l'origine et où se trouvent des médailles fort anciennes. La forteresse actuelle d'*Achnagar* domine tout ce canton. De là jusqu'à l'Indus on ne rencontre plus une seule rivière, si ce n'est le ruisseau qui vient du canton des *Babouzeï*, passe entre *Hotti* et *Kapourdigerhi* et va se jeter dans la rivière de *Kâboul*, au-dessous de *Nouchareh*[1].

A six krours nord-est d'*Achnagar* s'élève la montagne de *Behi*, isolée au milieu d'une vaste plaine, et sur laquelle se voient encore les vestiges d'une très-grande ville, qui doit appartenir à la plus haute antiquité, et qui, au rapport des habitants actuels, était le séjour des anciens souverains de cette contrée. On y voit des bas-reliefs et les débris d'un aqueduc qui y conduisait les eaux à partir d'*Achnagar*. A huit krours nord de *Behi* on trouve, au sommet d'une montagne située dans le canton des *Babouzeï*, les ruines massives d'une forteresse; on ne peut y arriver que par un sentier pratiqué dans le roc; ce lieu est nommé *Pelleh*.

A dix-huit krours nord-est d'*Achnagar* on voit encore, sur le versant méridional de la montagne dite *Kôh ganga*, les vastes ruines d'une ville dont

noms de *Nysa* et de *Nisetah*. J'ai respecté l'orthographe d'*Achnagar* adoptée par M. Court; mais je dois faire observer que les historiens et les géographes orientaux, dont Elphinstone a suivi la leçon, écrivent *Hachtnagar*, qui n'est sans doute que l'altération vulgaire du sanscrit *Hastinagara*, ville de l'éléphant. — E. J.

[1] Ce ruisseau est nommé *Kalapani* par les habitants de la contrée. — E. J.

les habitants attribuent la fondation aux idolâtres; très-près de là est la ville de *Bazar*.

A quinze krours est d'*Achnagar* se trouve la ville de *Kapourdigerhi*, que sa position géographique pourrait faire reconnaître pour l'ancienne *Caspatyrus* [1], capitale des Gandarii, que nos géographes placent à l'orient des Assaceni, sur la rive occidentale de l'Indus. J'ai remarqué près de cette ville une ins-

[1] Je ne puis reconnaître avec M. Court *Caspatyrus* dans la ville de *Kapourdigerhi*, avec laquelle la capitale de la *Pactyique* n'a d'autre rapport qu'une légère ressemblance de sons. Cette ville célèbre, bien qu'elle ne soit plus connue que par deux passage d'auteurs anciens, a été depuis quelques années l'objet de recherches spéciales et de rapprochements ingénieux; je regrette de devoir dire que le succès n'a pas répondu à de si louables efforts, et que la question a peu profité de la discussion. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer et les doutes que j'entretiens sur les attributions qui ont été proposées et les conjectures que j'ai formées sur la véritable position de *Caspatyrus* et de la *Pactyique;* je me réserve d'examiner, dans un mémoire sur le cours supérieur de l'*Indus* dont la rédaction m'occupe en ce moment, si la ville de *Caspatyrus* était en effet située sur l'*Indus* et si les indications nautiques de Scylax ne peuvent être expliquées et conciliées avec la réalité des faits sans recourir, comme on l'a proposé, au système géographique du siècle d'Hérodote. Ce que je puis affirmer dès à présent, sans engager les résultats de cet examen, c'est que le nom de la ville de *Caspatyrus*, dont l'identité avec le *Caspapyrus* d'Étienne de Byzance peut être un sujet de discussion, n'avait rien de commun avec le Kachmir ou la Κασπειρία de Ptolémée, et que la *Pactyique* n'est pas plus que la *Peucelaotis* le synonyme géographique du district actuel de *Pakhli;* moins encore est-il d'ailleurs permis de transporter avec Dodwell cette contrée sur les bords du Gange. C'est à tort que la dénomination de Κασπείροι avait déjà été introduite par une correction de Reitz dans le texte d'Hérodote (H, 86) là où les manuscrits s'accordent à lire *κασίοι*, peut-être pour *καὶ Ἀσίοι* : il n'y avait point de Kachmiriens dans l'armée de Darius. — E. J.

cription tracée dans un caractère absolument semblable à celui qui est inscrit sur les anciennes médailles bactriennes de *Mânikyâla*. A l'ouest de cette ville est le territoire de *Hotti* ou *Hoddi*, qui, dit-on, emprunte son nom d'un ancien souverain de cette contrée, peut-être cet Omphis qui se soumit à Alexandre[1].

Sur la rive occidentale de l'Indus on trouve des ruines à *Pehour*, à *Toppi*, à *Hound* et à *Mahmedpoûr*. Celles de *Hound* sont les plus remarquables; on dit qu'il se trouve là des blocs de marbre chargés d'inscriptions tracées dans un caractère inconnu aux habitants. Quant aux ruines de *Mahmedpoûr*, situées au confluent de l'Indus et de la rivière de *Kâboul*, elles remontent, dit-on, à une antiquité de plus de deux mille ans[2].

D'après ces données, recueillies dans la contrée des *Yousoufzeï*, je serais porté à former quelques conjectures sur la véritable position de Bazira; mais je suis dérouté par Rennel, qui dit « qu'Alexandre, « après son arrivée au Pont, fit une excursion par « terre dans le pays situé sur la rive occidentale de

[1] Un simple rapprochement de sons à peine semblables ne paraît pas pouvoir donner autorité à cette conjecture. — E. J.

[2] M. Court ne rapporte pas la tradition locale qui assigne à ces ruines une aussi haute antiquité; il serait cependant important de la connaître, ainsi que toutes celles qui sont attachées aux ruines qui couvrent encore le sol de cette contrée : l'histoire des faits positifs n'aurait sans doute rien à y gagner, mais celle des mœurs et du caractère national des Afghans s'enrichirait certainement des résultats d'une pareille recherche. — E. J.

« l'Indus pour visiter la ville de Nysa, et qu'alors il « pénétra dans le pays situé entre les deux rivières « le Cophène et l'Indus. » Dépourvu de tous les ouvrages qui pourraient m'aider à éclaircir mes doutes, je me vois contraint de ne pas m'écarter de ce guide judicieux [1].

Quant aux Astaceni, qui étaient assis plus bas sur la rive occidentale de l'Indus, ce sont sans doute les habitants du *Kattek*, et la ville de Ora se retrouve peut-être dans *Akhora* [2]. Quant à celle de

[1] On doit regretter que M. Court n'ait pas eu à sa disposition les moyens d'éclaircir les doutes qu'avait fait naître dans son esprit l'assertion du célèbre géographe anglais, qui a sur ce point encore abandonné l'autorité de Quinte-Curce pour suivre celle d'Arrien. Quinte-Curce s'accorde avec Justin à diriger les premières marches d'Alexandre dans l'Inde intérieure vers la ville de *Nysa;* ce n'est, suivant lui, qu'après avoir reçu la soumission des *Nysèens* que le conquérant macédonien entra dans les monts *Dædales* et soumit les *Assaçenes.* Mais Arrien, qui a tracé avec une grande précision les mouvements stratégiques d'Alexandre depuis son départ d'*Alexandrie des Paropamisades,* probablement d'après les mémoires de Ptolémée et d'Aristobule comparés avec les Stathmes de Boéton, le fait s'avancer immédiatement au delà du *Cophes* vers les montagnes d'où descendent ses affluents, et ne le conduit sous les murs de *Nysa,* dans la contrée située entre le *Cophes* et l'*Indus,* qu'au retour de son expédition contre les *Assacenes,* lorsqu'il se préparait à traverser ce dernier fleuve. On ne peut expliquer le récit de Quinte-Curce d'une manière satisfaisante; car le témoignage d'Arrien ne permet pas de douter qu'Alexandre ne visitât alors pour la première fois la contrée traversée par le *Cophes* inférieur, contrée dont ses marches au nord l'avaient jusqu'alors éloigné, et dont le corps d'armée commandé par Éphestion n'avait pu d'ailleurs entreprendre la conquête, arrêté par la résistance que lui avait opposée la *Peucelaotis.* — E. J.

[2] Je me réserve de démontrer dans mon mémoire que la ville

Sabissa ou Capissa, il faut la chercher dans le canton de *Latchiteri* où dans celui de *Kouat*. Pour ce qui est de l'Aornus, situé dans cette contrée, et qu'Alexandre emporta de vive force, c'est peut-être le château qui se trouvait en face d'*Attok*, château dont il ne reste plus que des vestiges sur le sommet de la montagne et dont on attribue la construction à Râdja Hoddi[1].

d'*Ora* (dont le nom est écrit par erreur *Nora* dans Quinte-Curce), loin de devoir être cherchée au sud du *Kâboul deriâ*, était située dans la proximité du fleuve *Gurœus*, qu'il faut probablement reconnaître dans le *Khonar*. La ville d'*Ora* appartenait d'ailleurs à la nation des *Assacenes* et non pas à celle des *Astacenes*, ou *Aspaganes*, suivant les différentes leçons des manuscrits. Les *Assacenes* devaient habiter au-dessus des *Baziriens*, à une grande distance des *Astacenes*, dont la contrée était probablement située près du *Cophes*, et à une plus grande distance encore de *Kandahâr*, où les place Robertson. J'essayerai de déterminer si les *Astacenes*, dont le nom, connu par les témoignages de Strabon, de Diodore, de Pline et d'Arrien (dans les Indiques), ne se rencontre pas dans les historiens d'Alexandre, ne doivent pas être identifiés avec les *Nyséens*, et si la leçon d'*Aspagani*, donnée par Pline, et jusqu'à présent rejetée par tous les critiques, n'est point le véritable ethnique des habitants de la contrée de *Nysa*. J'essayerai de déterminer également avec précision la synonymie géographique de la ville de *Capissa*: car c'est ainsi qu'il faut lire ce nom; la variante *Sabissa* n'est due qu'à une leçon fautive des Indiques d'Arrien. — E. J.

[1] Rennel, suivant avec son exactitude habituelle les indications du récit d'Arrien, avait placé sur sa carte le rocher fortifié d'*Aornus* dans l'intérieur des terres, au nord de *Massaga* et de *Bazira*. Barbié du Bocage, dont M. Court a trop souvent suivi les opinions, tout en exprimant les doutes qu'elles lui suggéraient, s'est fondé sur un passage de Quinte-Curce où *Aornus* est représenté comme défendu d'un côté par l'*Indus*, pour signaler comme une erreur la détermination de Rennel et pour reporter sur les bords du grand fleuve cette position célèbre. Mais il eût dû observer que la mention de

Suivant quelques géographes *Attok* est la ville de Taxila, où l'armée d'Alexandre effectua le passage de l'Indus. Si l'on n'admet pas ce rapprochement, il faut la reconnaître dans celle de *Torbiḷa;* la circonstance qu'il s'y trouve des ruines me porte à former cette conjecture. Il est d'ailleurs possible que l'orthographe de ce nom ait subi cette altération. On sait que les Grecs ne transcrivaient pas très-fidèlement les noms des villes et des contrées étrangères [1].

l'*Indus* coulant au pied du rocher d'*Aornus* était inconciliable avec le récit d'Arrien, remarquable par sa précision et son caractère d'exactitude, récit emprunté peut-être aux mémoires de Ptolémée, qui avait dirigé les opérations du siége; que cette mention était contredite par Quinte-Curce lui-même dans le passage où il rapporte qu'Alexandre, parti de la ville d'*Embolima*, voisine d'*Aornus* suivant Arrien (IV, 28), et située sur le *Choes* suivant le géographe Ptolémée, arriva, après seize journées de marche, *sextis decimis castris*, sur les bords de l'*Indus*, en présence du pont qu'Éphestion avait fait jeter sur ce fleuve. La mention de l'*Indus* n'est cependant dans le texte de Quinte-Curce ni une méprise de l'historien ni une interpolation de ses copistes, car Strabon place également le rocher d'*Aornus* sur les bords de l'*Indus* et à peu de distance des sources de ce fleuve. J'aurai occasion d'expliquer ailleurs cette contradiction, qui n'est qu'apparente. — E. J.

[1] Les Grecs ont sans doute mérité le reproche de ne pas transcrire avec assez d'exactitude les dénominations géographiques et ethniques de l'Asie; mais ce reproche, qui devait le plus souvent n'être adressé qu'aux copistes qui nous ont conservé leurs ouvrages, n'a jamais été appliqué à une altération aussi grave que le serait celle de *Torbila* en *Taxila*. Il est d'ailleurs aujourd'hui reconnu par toutes les personnes qui ont fait de l'Inde l'objet de leurs études que *Taxila* est la transcription très-exacte du sanscrit *Takchaçilâ* ou plutôt de la forme pracrite de ce nom, *Takkhaçilâ*. Je ne puis reconnaître cette ville ni dans *Attok*, avec Rennel

BIBLIOGRAPHIE.

Ramaseeana, or Vocabulary of the peculiar language used by Thugs, with an introduction, by capt. SLEEMAN. Calcutta, 1836, in-8°. Prix : 12 roupies.

On possédait déjà dans les Recherches de la Société de Calcutta un vocabulaire de l'argot de la caste des Thugs, mais beaucoup moins complet que celui de M. Sleeman, lequel, dans ses fonctions de chef de la police particulière établie par la Compagnie des Indes pour la suppression de cette caste, a eu des occasions singulièrement favorables pour étudier les mœurs et le dialecte de cette secte monstrueuse.

Futawa Qaza khan, or the institutes of Aboo-Huneefa collated with four manuscripts and corrected for the press

et Barbié du Bocage, ni dans *Torbila*, avec M. Court : ces deux positions sont trop rapprochées de l'*Indus*. Arrien, qui est toujours d'une grande exactitude dans le détail, et aux expressions duquel on peut donner toute leur valeur, indique que la ville de *Taxila* était située dans l'intérieur des terres, quand il rapporte qu'Alexandre, après avoir sacrifié sur les bords du fleuve qu'il venait de traverser, se dirigea vers la ville de *Taxila* : *ἄρας δὲ ἀπὸ τοῦ Ἰνδοῦ ἐς Τάξιλα ἀφίκετο κ. τ. λ.* Je prouverai d'ailleurs dans mon mémoire, par plusieurs témoignages appartenant à diverses époques, que le territoire de *Taxila* s'étendait sur les deux rives de l'*Indus*. Ce fait explique d'une manière satisfaisante et confirme, contre le récit de Quinte-Curce sur la première rencontre d'Alexandre et de Taxile, la mention faite par Arrien de l'acte de soumission que le prince indien vint faire au conquérant jusque sur les bords du *Cophes* et sur les frontières de la contrée des *Paropamisades*.— E. J.

by Moolvees Mahommed Moraud, Hafiz Ahmud Kubeer, and others. Calcutta, 1836, in-8°; 4 vol. lithographiés. Prix : 5 l. sterling.

Ramayana, of Tulsi das, in the Bhasha dialect. Calcutta, 1837, in-4°, lithographié. Prix : 18 sh.

A spelling book in English, Assamese and Thaï, prepared for the use of the Sadiya mission schools. Sudiya, in Assam, in-12.

An historical Review of the political relations between the British government in India and the Empire of Ava; compiled by G. T. Bayfield. Calcutta, in-8°. Prix : 2 roupies.

Bhragho Bahar (le jardin du printemps), en dialecte hindi. In-8°, lithographié à Cawnpore. Prix : 12 sh.

Notes on Indian affairs, by the hon. F. J. Shore. London, 1837, in-8°, 2 vol. Prix : 28 sh.

Lexicon arabico-latinum, ex opere suo majore in usum tironum excerptum, edidit G. W. Freytag. Halis Saxonum, 1837, in-4°.

De glossis Habichtianis in quatuor priores tomos MI Noctium dissertatio critica. Scripsit Henricus Orthobius Fleischer. Lipsiæ, 1836, in-8°.

AVIS

AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

Les lecteurs de ce Journal savent que la Société asiatique a offert à la Société asiatique de Calcutta de servir d'intermédiaire entre elle et les personnes ou les établissements publics qui désirent souscrire aux différents ouvrages que la Société de Calcutta entreprit d'achever lorsque le gouvernement général de l'Inde y eut renoncé. C'était un devoir pour la Société de Paris de témoigner en cette occasion à la Société de Calcutta tout l'intérêt qu'elle prenait à sa généreuse entreprise, et elle remplit ce devoir avec un plaisir d'autant plus grand que c'est en même temps un service qu'elle rend aux savants du continent, en leur donnant le moyen de se procurer des ouvrages classiques au même prix qu'à Calcutta, sauf les frais de transport. Quiconque s'est occupé de littérature orientale sait combien les livres imprimés dans l'Inde deviennent en peu de temps rares et chers en Europe, et combien il y en a que l'on ne peut se procurer à aucun prix. Nous croyons qu'on saura gré à la Société de ce qu'elle a pris des mesures qui remédieront à cet état de choses, au moins pour quelques-uns de ces ouvrages. Voici la liste de ceux qui sont arrivés jusqu'à ce jour, et qui se trouvent au Bureau de la Société :

Mahabharata, texte sanscrit. In-4°, vol. I et II, 40 fr. chacun. — L'ouvrage entier aura 5 volumes.

Raja Tarangini, texte sanscrit. In-4°, 28 fr.

Susruta, texte sanscrit. In-8°, 2 vol. 25 fr.

Naishada tcharitra, texte sanscrit. In-8°, vol. I, 22 fr.

Prinsep's useful tables (Tables de poids et mesures, de chronologie et de généalogie). 2 cahiers, 16 fr.

Asiatic Researches. In-4°, vol. XVI et XVII, 34 fr. chacun; vol. XVIII, 1re et 2e part. 22 fr. chacun; vol. XIX, 1re part. 25 fr.; vol. XX, 1re part. 22 fr.

— Tables of vol. I-XVIII. 20 fr.

Inaya, texte arabe. Vol. III et IV, 76 fr. — Les vol. I et II sont sous presse.

Csoma de Kœrœs, *Tibetan dictionary*. In-4°, 27 fr. — *Tibetan grammar*. In-4°, 22 fr.

La Société asiatique n'a aucun intérêt pécuniaire dans cette vente : elle rend compte du produit intégral à la Société de Calcutta, qui doit l'employer à faire imprimer d'autres ouvrages orientaux. Les personnes qui désirent se procurer un ou plusieurs des ouvrages annoncés sont priées de s'adresser directement à M. Cassin, agent de la Société, rue Taranne, n° 12, et d'indiquer en même temps la voie par laquelle elles désirent recevoir les ouvrages demandés.

ERRATA POUR LE NUMÉRO D'AOUT.

Page 177, ligne 24, lisez : dispersion.

JOURNAL ASIATIQUE.

NOVEMBRE 1857.

NOTICE

Sur les découvertes archéologiques faites dans l'Afghanistan par M. Honigberger.

(Suite.)

Dans cette contrée déchue de tant de puissance et riche seulement de souvenirs historiques, où presque tous les lieux habités sont de misérables villages et toutes les ruines celles de grandes cités, on trouverait difficilement un point qui mérite plus que Djelalabad d'appeler l'attention du voyageur et de l'archéologue. Ville qui semble oubliée par le temps au milieu des ruines qui l'entourent, Djelalabad est restée debout comme pour indiquer l'emplacement du siége d'une grande puissance et d'une haute civilisation dans les temps anciens. C'est dans ses environs en effet, à un mille et demi à l'ouest de son enceinte, dans un lieu couvert de grandes

masses de ruines et nommé *Beghram*, comme tous les autres sites de l'Afghanistan où s'élevaient autrefois des villes puissantes, que M. Masson, cet aventureux voyageur qui, prenant possession des ruines de cette contrée, partage entre elles des noms presque oubliés et des royaumes qui ne sont plus, croit retrouver les vestiges de l'ancienne *Nysa*, ou bien peut-être de *Nagara*, que les Grecs avaient surnommée *Dionysopolis*[1]. C'est une opinion que semblent confirmer tous les témoignages et à laquelle peut donner une nouvelle autorité l'existence dans le voisinage de Djelalabad, peut-être au lieu même de *Beghram*, d'un grand amas de ruines, qui sont celles d'un seul édifice, probablement d'un palais écroulé sur ses propres fondements, et ne formant plus aujourd'hui qu'un immense monceau de débris, mais encore si élevé, que le nawab de Djelalabad y monte souvent pour y jouir, comme d'un belvédère, de la fraîcheur de l'air et de la vue si variée de la plaine[2]. On ne peut sortir des murs de Djelalabad sans rencontrer des ruines, sans fouler de ces débris de monuments qui attestent la magnificence déchue d'une ville autrefois puissante, d'une résidence royale. Entre tous ces débris, les plus nombreux et jusqu'à

[1] Second rapport de M. Masson sur les découvertes de médailles faites à Beghram, dans le Kohistan de Kaboul, *Journal of the Asiatic Society*, t. IV. Janvier 1836.

[2] Mémoire du docteur Gerard sur les topes et les antiquités de l'Afghanistan, *Journal of the Asiatic Society*, t. III. Juillet 1835.

ce jour les plus intéressants, parce qu'ils sont encore les seuls explorés, sont certainement ceux des *topes* : « Entre *Bâlâbâgh* et Djelalabad, écrit Mohan « Lal, le *mounchî* du docteur Gerard, sur les deux « rives du *Sourkh âb*, s'élèvent des *topes* en grand « nombre, semblables à ceux de *Mânikyâlą*, mais « un peu moins élevés. » C'est, il faut le remarquer, dans la même direction, non loin de *Bâlâbâgh*, que le même voyageur signale « un lieu couvert « de ruines, et nommé *Bahhar*, où les musulmans « sont constamment occupés à fouiller, et trouvent, « entre autres objets, des matières d'or et des idoles, « que leurs préjugés religieux les portent à briser « aussitôt que découvertes [1]. » Mais c'est surtout, suivant la même autorité, au pied des montagnes, sur les deux rives du *Kâboul deriâ*, qu'il faut chercher d'imposantes masses de ruines : « De Kaboul « à Djelalabad il y a un nombre infini de *topes* ou « de *bourdj* dispersés sur la surface de la contrée, « la plupart détruits par les ravages des pluies, ne

[1] Il n'est pas facile de se former une idée précise de cette classe de monuments, qui se trouve fréquemment dans les ruines de *Bahhar* et que Mohan Lal désigne par le nom de *vases de grès* (*stone vessels*); ces monuments, qui sont peut-être des pierres creusées en forme d'auge, renferment, au rapport des gens de la contrée, des cadavres *dans l'attitude de pénitents;* aux pieds de ces cadavres sont placées de petites boîtes de cuivre qui contiennent des médailles de même métal. Les ruines de *Bahhar* mériteraient d'appeler l'attention d'un voyageur qui se consacrât au soin de les explorer avec cette persévérance dont les fouilles entreprises par M. Masson, à *Beghram*, dans le *Kôhistân* de Kaboul, présentent un honorable exemple.

« présentant plus à l'observateur que quelques ves-
« tiges de leur première forme; plusieurs encore
« debout, attirant son attention par leur conserva-
« tion à peu près parfaite[1]; » et Mohan Lal, un Indien, exprimant des regrets sur l'indifférence du gouvernement anglais pour ces monuments d'une grande puissance, ceux peut-être d'une première domination européenne dans ces contrées, ajoute, en faisant allusion aux explorations de M. Honigberger : « Ce sont des étrangers qui, par la décou-
« verte de ces trésors d'antiquités, se parent de la
« couronne de la science et de la réputation ! » Un autre témoignage sur ces monuments est celui qu'on trouve dans un mémoire du docteur Gerard rédigé à Djelalabad en présence même de leurs ruines, et où les faits exposés reçoivent de cette circonstance un caractère de certitude qui manque d'ailleurs entièrement aux hypothèses historiques qu'ils ont suggérées à l'auteur. « Les *topes* s'élèvent
« encore en foule sur les deux bords de la rivière
« qui coule à l'extrémité septentrionale de la vallée;
« ces monuments noircis par le temps s'étendent
« comme sur une ligne depuis *Bâlâbâgh* jusqu'au
« confluent du *Sourkh roûd* avec le *Kâboul deriâ*, à dix
« milles environ au-dessous de *Derônteh* et à quatre
« de Djelalabad. En traversant la vallée dans cette
« direction, nous en remarquâmes plusieurs qui
« n'étaient pas encore écroulés, mais qui avaient
« sans doute été fouillés à leur base, puisque c'est

[1] *Delhi Gazette.*

« précisément dans ces environs qu'ont eu lieu les « dernières explorations; on en voyait d'autres dans « la plaine, entièrement dégradés et qui s'étaient « affaissés en monceaux de ruines assez semblables « à nos *cairn;* il est rare d'ailleurs de rencontrer des « *topes* situés ainsi au milieu des champs. C'est sur « un banc de roches de concrétion qui se lie à la « base du *Sefid kôh*, et forme la limite de la culture « au sud de la vallée, que s'élèvent comme sur une « seule ligne la plupart de ces tumulus ruinés, assis « chacun sur une éminence naturelle et isolée, bien « que la base de plusieurs repose sur une plate- « forme élevée en maçonnerie; on en remarque « une douzaine qui ne sont pas seulement d'infor- « mes amas de débris, mais bien encore des massifs « réguliers de grandes dimensions, jusqu'à ces der- « niers temps respectés par la main des hommes, « comme le prouve le succès des recherches de « M. Honigberger. Un singulier emplacement a été « choisi pour ces monuments, sur un sol âpre et « rocailleux, sillonné de nombreux ravins, et dont « les pentes, formées d'une roche poreuse, sont « percées de grottes semblables, me dit-on, aux « cavernes creusées dans les montagnes par les *Kâ-* « *fir;* ces excavations servent encore de retraite à « des familles de pâtres qui émigrent avec leurs « troupeaux suivant la variation des saisons, et « viennent prendre leurs quartiers d'hiver dans ces « antres de troglodytes. De l'emplacement de ces « *topes* on domine toute la contrée, où la vue ne se

« repose d'ailleurs que sur la riche végétation qui « couvre le fond de la vallée; au sud de cette ligne « commence un plateau formé de gravier, de cailloux « et de pierres roulées, complétement aride et sté- « rile, qui s'étend l'espace de dix ou douze milles « jusqu'au pied du *Sefid kôh;* là seulement on re- « commence à voir des villages et des jardins, ou « s'enfonçant dans les sinuosités de la montagne ou « s'élevant sur son penchant jusqu'où le permet la « rigueur de la température. Cette partie du terri- « toire de Djelalabad, qui n'acoorde au nawab qu'une « fidélité capricieuse, et à son autorité qu'une obéis- « sance équivoque, est rarement fréquentée et très- « peu connue : quoiqu'on m'ait assuré qu'il n'y a « pas de monuments au-dessus de la ligne dont j'ai « fait mention, je ne doute pas que des recherches « dirigées vers ce point ne fussent récompensées « par le succès, et qu'on ne découvrît des *topes* sur « les flancs de cette magnifique chaîne de monta- « gnes couronnées de neiges perpétuelles. C'est là, « dans une gorge enfoncée entre les rochers, que « s'élève une colonne de style grec nommée سرخ « منارہ *Sourkh minâreh* à cause de sa couleur rou- « geâtre [1]; elle s'élance d'une éminence naturelle « dont les pentes roides semblent se dresser comme « des pans de mur : un autre monument grec, une

[1] On a déjà vu plus haut qu'une colonne, probablement du même style et de la même époque, qui se trouve dans les montagnes à l'est de Kaboul, au lieu de *Tcheker i bâlâ,* est nommée par les habitants de la contrée منارۂ سیاہ *minâreh syâh* ou la *colonne noire.*

« autre colonne, se voit comme suspendue aux « flancs de cette chaîne, à une hauteur considéra- « ble. Aucun de ces monuments ne porte d'inscrip- « tion ni d'autre indice de son origine, mais j'ap- « prends qu'il n'y a aucun doute sur ce point [1]. »

La description qu'on vient de lire semble avoir été rédigée pour servir de texte à une des planches annexées à cette notice, qui représente la plaine de درونته *Derônteh*, et elle a certainement le mérite d'être plus pittoresque que cette esquisse imparfaite, peut-être même celui d'être plus exacte. Il faut néanmoins observer en faveur de notre planche que cette vue, dont le premier plan seulement est emprunté aux croquis du voyageur, a été complétée sur ses indications et sous ses yeux par une espèce de tracé topographique de la plaine, où la perspective a été souvent sacrifiée au désir d'indiquer les positions avec une précision et à une distance qu'elle n'eût pu facilement atteindre. Aussi n'est-il pas inutile de fournir à l'imagination les moyens d'en recomposer l'ensemble dans de meilleures proportions, en signalant les principaux points rassemblés dans son cadre, en faisant connaître leurs distances respectives et leurs rapports avec ceux qui sont cités dans la notice du docteur Gerard.

La plaine qui s'étend au sud de Djelalabad emprunte son nom soit à cette ville, soit au village

[1] Le docteur Gerard fait-il allusion en cet endroit à quelque tradition locale qui attribuerait l'érection de ces colonnes à *Iskender* (Alexandre) ou à quelqu'un de ses descendants?

de *Derônteh*, un de ceux qui s'élèvent au pied du *Sefid kôh;* de tous les autres lieux habités qui sont situés sur la même pente de montagnes, le seul dont le nom soit connu est celui de *Kanoun*, où M. Honigberger s'arrêta quelque temps pour diriger les travaux d'exploration qu'il faisait exécuter dans les environs. C'est dans cette moyenne région, sur cet exhaussement du sol formé de roches stériles, qui lie pour ainsi dire la plaine à la base des montagnes, que se placent, au premier plan de l'esquisse jointe à cette notice, les deux premiers *topes*, ceux qui sont le plus rapprochés du spectateur; de ce point élevé la vue s'étend à un horizon lointain terminé de presque tous les côtés par les cimes neigeuses des montagnes, dont la ligne douteuse semble flotter avec celle des nuages qui les couronnent : au-dessous des collines arides qui portent ces *topes*, passe une route assez fréquentée qui les sépare de la plaine. Au nord, coule dans un lit profond, et au pied d'une des chaînes de l'Himâlaya, le كابل دريا *Kâboul derià*, fleuve dont le cours entier, depuis sa source jusqu'à son confluent avec l'Indus, s'enfonce entre des montagnes, souvent tellement rapprochées, qu'il semble les avoir divisées par la violence de ses eaux. Sur la rive gauche du fleuve se voient quelques *topes* épars au pied de l'Himâlaya; mais ce sont moins ces massifs écroulés qui attirent l'attention de l'observateur, que des monuments d'un autre genre et d'un autre âge, ceux de la plus ancienne civilisation

qui ait visité cette contrée; on ne peut les nommer des ruines, car ils sont encore debout au milieu des grands débris qui couvrent le sol; on les nommerait mieux peut-être des villes désertes, abandonnées par les hommes depuis plusieurs siècles : mais la main des hommes n'en a pas posé les fondements, et d'ailleurs les pâtres afghans qui dans leurs migrations annuelles y cherchent souvent un asile, y renouvellent sans cesse une population passagère. Ces monuments qu'on est embarrassé de définir, sont les سمچ ها *Soumoutch hâ* ou les *cavernes;* c'est par ce nom que les désignent les gens de la contrée, lorsqu'ils font admirer aux voyageurs ces habitations des premiers âges, ces grottes immenses creusées dans le flanc des montagnes[1] : écoutez leurs récits, dans lesquels se perpétuent ces traditions locales si utiles à recueillir, non pas pour connaître l'histoire des temps auxquels elles se rapportent, mais pour apprécier l'esprit des temps où elles se sont formées; c'était autrefois une ville considérable, la capitale d'un roi puissant; elle avait ses grands édifices et ses voies royales, et ses rues tortueuses, et ses habitations étroites pour le peuple; le pâtre qui vous en montre les palais, sait encore quelle était la destination de chacune de leurs vastes salles; ici le roi rendait la justice à ses sujets et s'entretenait avec les hommes les plus sa-

[1] Il est à peine nécessaire d'avertir que la planche déjà citée indique la position de ces grottes plus exactement qu'elle n'en représente l'aspect.

vants de son royaume; là se tenaient les officiers chargés d'introduire en sa présence; plus loin, à ces piliers qui soutiennent la voûte, étaient attachés ses chevaux, plus rapides que le vent; plus loin encore, où s'ouvre une large caverne, étaient gardés ses éléphants et ses chars; dans les lieux les plus inaccessibles il avait déposé ses immenses trésors. Ne semble-t-il pas que dans ces récits merveilleux, légendes d'hier qui seront histoire demain, se réalise, pour ainsi dire, cette civilisation des *Yakcha* et des *Gouhyaka* qu'ont si admirablement décrite les poëtes indiens? Ne semble-t-il pas que le palais de *Kouvéra*, le dieu des trésors et des mines, ne soit plus une fiction? Vous avez retrouvé le merveilleux édifice, il ouvre devant vous ses larges portiques. Ce n'est pas non plus une simple fiction que les traditions si religieusement conservées par les habitants de la contrée, sur cette ville à plusieurs étages, qui s'étend et qui grimpe, pour ainsi dire, dans l'intérieur d'une montagne; cette ville a eu ses habitants, elle a eu son nom qui la distinguait des autres acropoles souterraines de la Bactriane. Partout en effet où se rencontrent de ces monuments de la première culture humaine, il s'y attache des traditions semblables, dont le recueil formerait une intéressante histoire légendaire de l'Afghanistan. Burnes a recueilli avec quelque soin celles qui se rapportent aux cavernes de la vallée de Bamian. « Des excavations, dit-il, se voient dans « toutes les parties de la vallée, d'espace de près de

« huit milles, elles servent encore de retraite à une « population considérable; les gens de la contrée « les nomment *Soumoutch*. Une montagne détachée « au milieu de la vallée, tout entière percée de « grottes et creusée comme en forme de ruche, « nous rappelle naturellement les troglodytes des « historiens d'Alexandre; elle est connue sous le « nom de ville de *Ghoulghoula*, et renferme des en- « filades de cavernes qui s'étendent dans toutes les « directions; c'est, dit-on, l'ouvrage d'un ancien roi « nommé *Djoulal*. La montagne de Bamian est for- « mée d'une terre argileuse durcie et mêlée de « cailloux roulés, aussi le travail d'excavation pré- « sente-t-il peu de difficultés; mais ce qui appelle « l'attention, ce sont les prodigieuses proportions « dans lesquelles il a été exécuté. On trouve des « grottes des deux côtés de la vallée; mais le plus « grand nombre sont percées dans le flanc des mon- « tagnes situées au nord, où se voient les idoles gi- « gantesques; elles forment là comme une immense « cité. On engage fréquemment des ouvriers pour « faire des fouilles dans les ruines, et leurs travaux « sont toujours récompensés par la découverte d'an- « neaux, de débris antiques, de médailles et d'au- « tres objets semblables : les médailles portent pour « la plupart des légendes koufiques et sont, par con- « séquent, d'une date postérieure à l'ère musulmane. « Ces grottes ou habitations souterraines n'affectent « aucun luxe d'architecture, et consistent simple- « ment en un trou carré pratiqué dans la montagne;

« quelques-unes seulement se terminent en forme de « dôme et ont une frise taillée dans le massif immé- « diatement au-dessous de la naissance du cintre. « Les habitants de la contrée font sur les grottes de « Bamian plusieurs récits merveilleux, entre les- « quels le conte d'une mère qui perdit son enfant « dans ce labyrinthe et ne le retrouva qu'après douze « années de recherches; le conte est ridicule, mais « il est destiné à donner une haute idée de l'étendue « de ces travaux souterrains. Des grottes sont creu- « sées dans toutes les parties des niches qui abri- « tent les idoles, et la plus spacieuse de ces excava- « tions pourrait contenir un demi-régiment. Bamian « paraît appartenir par ses origines à une haute an- « tiquité [1]; c'est peut-être la ville qu'Alexandre fonda « au pied du Paropamise, avant d'entrer dans la « Bactriane. La contrée qui s'étend de Kaboul à « Balkh porte encore aujourd'hui le nom de باختر « زمین *Bâkhter zemîn* ou *pays de Bâkhter*. Il est pos- « sible que l'étymologie de Bamian, qu'on emprunte « au mot persan بام, *voûte*, *terrasse*, et qu'on rap- « porte à l'élévation de son site, fasse plutôt allu- « sion aux grottes qui s'élèvent les unes sur les au- « tres dans l'intérieur de la montagne, et dont les « étages inférieurs servent de lieu de halte aux ca-

[1] Cette opinion ne serait pas exacte si elle se rapportait à la ville actuelle de Bamian, qui n'a que quelques siècles d'existence; elle s'appliquerait avec plus de justesse à l'ancienne ville de ce nom, détruite par les Mongols et dont les ruines, qui existent encore à une journée au nord de la ville moderne, sont connues sous le nom de *Maoubalik* ou *ville de désolation*.

« ravanes qui vont à Kaboul ou qui en viennent, « tandis que les plus élevés sont réservés à l'usage « de greniers par les habitants du pays. » Burnes, rejetant avec raison les diverses traditions qui se perpétuent encore sur le sol même, ou qui ont été recueillies dans les siècles précédents par des auteurs musulmans sur les grottes et sur les colosses de Bamian, paraît s'être persuadé que ces gigantesques statues, représentant, au rapport des indigènes, le roi *Salsal* et la reine *Chah mama*, sont l'œuvre de quelque chef de tribu puissant qui résidait dans cette région souterraine, et qui a eu la prétention d'assurer l'immortalité à sa dynastie en en consacrant les images sous cette forme colossale. J'ignore sur quelles observations particulières et qu'il n'a point jugé utile de communiquer au public, M. Burnes a fondé cette opinion qui lui est propre; mais je doute qu'il soit possible d'établir, sans autre secours que l'observation, quelque rapport historique certain entre les anciens habitants de *Ghoulghoula* et le prince qui a érigé les prodigieuses statues désignées par le nom de بُت *Bout*[1]; il ne paraît pas du moins

[1] Ce terme, d'une signification vague, mais dont l'étymologie, reconnue avec certitude, explique et justifie les divers sens qu'on y a successivement attachés, désigne le plus souvent une *idole;* les musulmans de l'Afghanistan et de la Boukharie l'appliquent indifféremment à tous les objets d'art qu'ils retirent des ruines d'anciennes villes et qu'ils supposent appartenir aux temps de l'idolâtrie, c'est-à-dire à un âge antérieur à l'ère de l'islam. Il ne faut pas d'ailleurs confondre ce mot avec l'indien *bhoût*, démon, comme l'a fait le docteur Gerard, à qui ce seul rapprochement a fourni le

que l'architecture des *Soumoutch*, d'un caractère si primitif qu'elle n'offre pas même une simple corniche pour point d'appui aux conjectures dont elle est l'objet, puisse être utilement comparée avec le style sans doute inélégant et l'exécution défectueuse, il faut en convenir, des figures colossales de Bamian, mais style surchargé d'ornements, qui accuse un âge de décadence plutôt que celui des premiers essais de l'art, et exécution encore très-remarquable dans ses défauts mêmes, qui a tout le mérite auquel peuvent prétendre ces gigantesques représentations, caprices de la puissance plus encore que de l'art, créées moins pour satisfaire l'esprit que pour l'étonner. Nous ne sommes heureusement pas réduits, comme le pensent Burnes et Gerard, à de vaines conjectures sur l'origine et la nature de ces singuliers monuments; je prouverai dans un mémoire spécial sur les antiquités de Bamian[1], que nous possédons sur les *Bout* des témoignages antérieurs de plusieurs siècles à celui de l'historien de Timour, témoignages authentiques, qui s'accordent de tout point avec le véritable caractère de ces figures, et qui signalent à nos regrets des œuvres plus étonnantes encore, qui ont péri sans doute à l'époque de la première invasion de cette contrée par les Arabes. Les mêmes témoignages, qui nous ont été

sujet d'une description vraiment fantasmagorique des montagnes de Bamian.

[1] Ce mémoire est destiné à former le complément de cette notice.

conservés par les historiens chinois, nous permettent d'assurer qu'aux VIIe et VIIIe siècles de notre ère les *Soumoutch* de Bamian étaient encore régulièrement habitées par une population qui s'y retirait pendant les mois d'hiver et qui émigrait au printemps. Ces villes hypogées, dont la plus considérable paraît être celle de *Ghoulghoula*, appartiennent certainement à la civilisation primitive de cette contrée et doivent avoir été habitées plusieurs siècles avant l'expédition d'Alexandre; aussi peut-on s'étonner de n'en trouver aucune mention dans ceux de ses historiens dont les ouvrages nous sont parvenus; Arrien, qui pour le passage du Paropamise, a consulté les mémoires d'Aristobule, abrége évidemment ou plutôt supprime le récit original; Diodore et Quinte-Curce, qui empruntent à Clitarque une relation de la même marche où se retrouve le caractère d'exagération propre à cet auteur, ne parlent point des habitations souterraines des Paropamisades; on ne saurait du moins appliquer aux *Soumoutch*, comme paraissent l'avoir fait quelques voyageurs, ces paroles de Quinte-Curce : « Tuguria latere primo struunt, et quia sterilis est « terra materiæ, in nudo etiam montis dorso usque « ad summum ædificiorum fastigium eodem laterculo « utuntur. Cæterum structura latior ab imo paula- « tim incremento operis in arctius cogitur, ad ulti- « mum in carinæ maxime modum coït : ibi foramine « relicto superne lumen accipiunt. » Cette description est évidemment celle de constructions déta-

chées, appuyées contre le flanc des montagnes, et non pas de syringes continues creusées dans les montagnes mêmes; mais elle me paraît liée par plusieurs rapports à l'histoire des *Soumoutch*. Je crois du moins reconnaître dans la construction de ces huttes de forme conique bâties en briques séchées au soleil, une imitation des grottes creusées en forme de ruche, imitation encore trop voisine du modèle pour n'être pas le premier essai architectonique de cette tardive civilisation qui commençait à se développer dans son propre principe, et presque sans secours, à l'époque de l'expédition d'Alexandre : les matériaux étaient les mêmes dans l'un et l'autre genre de construction; dans le plus récent seulement on taillait en briques, au lieu de la creuser, cette terre argileuse mêlée de couches calcaires dont sont formées les montagnes des environs de Bamian. L'exactitude de ces détails est justifiée par les ruines d'une ancienne forteresse qui se voient encore dans cette vallée, et que Burnes et Gerard nous représentent comme des masses d'argile séchées et durcies par l'action successive des deux températures extrêmes. Je conjecture, mais non pas sans hésitation, que le rocher se liant à la chaîne du Caucase, où les Grecs avaient reconnu l'antre de Prométhée, était, comme la montagne de la vallée de Bamian, percé de grottes profondes et intérieurement habité, et que l'une de ces ouvertures, plus large et d'un aspect plus sauvage que les autres, de laquelle les Grecs avaient peut-être

entendu sortir des voix humaines, avait représenté à leur imagination déjà préparée à de semblables rapprochements, la scène du grand drame mythologique de Prométhée. Si je me suis arrêté à décrire les grottes de Bamian, et à exposer mes conjectures sur leur origine, sur leur rapport avec les progrès de la civilisation dans cette contrée, c'est que les mêmes considérations me paraissent être applicables aux *Soumoutch* visitées par M. Honigberger, et généralement à tous les hypogées qui existent dans les diverses branches occidentales de l'Himâlaya; ces habitations des premiers âges, qu'on peut comparer à de grandes ruches (et c'est une ressemblance que complètent les mœurs nomades de leur population passagère), doivent avoir été creusées presque toutes vers le même temps, sous l'influence de conditions sociales à peu près égales et très-probablement sous la direction des mêmes habitudes, pour ne pas dire des mêmes règles de travail; elles ont dû cesser d'être régulièrement habitées à des époques différentes, suivant leur plus ou moins grande proximité des routes par lesquelles la civilisation a pénétré dans ces sauvages contrées, et il est probable que les *Soumoutch* des montagnes qui bordent le *Kâboul deriâ* étaient déjà abandonnées au temps de l'invasion de l'Inde par Alexandre, la civilisation indienne s'étendant dès lors avec la domination des princes *Takchaçila* sur une partie considérable des contrées situées entre l'Indus et le Cophes : quant à la durée de ces singuliers monu-

ments, les plus simples et peut-être les mieux conservés qui existent, elle doit sans doute se mesurer à celle des montagnes dans lesquelles ils ont été taillés; et cette opinion ne paraît pas trop hardie, quand on se rappelle que cette extrémité de l'Himâlaya a été autrefois ébranlée par de violents tremblements de terre, sans que ces villes à plusieurs étages se soient écroulées sur leurs fondements. Il n'y a, dans mon opinion, aucun rapprochement à faire entre les *Soumoutch* de l'Afghanistan et les grands hypogées de l'Inde occidentale et méridionale, tels que ceux de *Gharipour* (Éléphanta), de *Sachti* (Salsette), de *Veroula* (Ellora), de *Karali* et d'*Adjanta;* ces divers monuments appartiennent à des âges et à des états de civilisation différents, ils représentent des sociétés qui n'avaient rien de commun; les idées religieuses qui ont présidé à l'excavation des temples souterrains du Dekhan étaient certainement étrangères aux troglodytes de l'Inde supérieure, qui avaient creusé pour leur habitation des trous réguliers dans le flanc des montagnes, et les besoins auxquels satisfaisaient d'une manière si simple ces tribus encore sauvages n'étaient plus depuis longtemps ceux de la race intelligente qui avait créé, dès une haute époque, les merveilles qui font encore l'admiration de notre siècle; les grottes de Bamian sont des monuments irrécusables de l'absence de civilisation, les temples souterrains d'Éléphanta et d'Ellora, le monastère *de la Colombe* avec ses étages taillés en pyramide

dans le roc[1], sont des prodiges de puissance et d'art qui n'ont été égalés dans aucune autre contrée de l'Asie, et auxquels est restée constamment inférieure dans l'Inde même, pendant les siècles suivants, une architecture d'une plus grande richesse, mais d'un caractère moins imposant et d'une forme moins correcte[2]. Quoique ces hypogées, d'origine et de

[1] *Fo koue ki*, traduction de M. Abel-Rémusat, chap. XXXV.

[2] Ces monuments de l'Inde ancienne sont si magnifiques, leurs proportions sont si grandes, leurs détails si variés et d'un tel fini, qu'aucun voyageur ne peut en faire une nouvelle description sans ajouter aux observations de ses prédécesseurs; mais un intérêt particulier recommande les notes suivantes, dans lesquelles on a essayé d'estimer le travail matériel qu'ont dû exiger les immenses ouvrages d'Ellora et de *Dauletabad*; je les extrais d'une lettre inédite de V. Jacquemont, datée de Pounah, qui m'est obligeamment communiquée par M. A. Troyer :

« Les caves d'Ellora sont pour moi à tous égards une énigme « inexplicable. Les temples souterrains bouddhiques et brahma- « niques paraissent être dans le même état de conservation; ils sont « creusés à 200 pas les uns des autres par groupes distincts : un « groupe central brahmanique, un groupe méridional bouddhique, « un groupe septentrional bouddhique ou djainique (car la nature « de ce dernier groupe n'est pas aussi manifeste que celle des deux « autres; M. Erskine et M. Sykes en font des temples djainiques; « mais les vingt-quatre statues des Djina ne s'y trouvent pas; on n'y « voit que la figure de Bouddha). Des sectes rivales peuvent-elles « avoir travaillé paisiblement et dans le même temps si près les unes « des autres? et si ces vastes et magnifiques ouvrages ne sont pas « contemporains, comment les derniers ouvriers n'ont-ils pas ren- « versé, mutilé ceux des premiers?

« J'ai cubé le déblai des rochers excavés dans plusieurs des temples « souterrains d'Ellora : *trois millions et demi de pieds cubes* ont été « arrachés des flancs de la montagne pour la construction du *Kailâsa*, « le temple brahmanique central, qui est de beaucoup le plus vaste. « Or, estimant à 3 la pesanteur spécifique de la roche (c'est une « amygdaloïde fort variable), le poids du déblaiement serait de

destination si différentes, puissent être considérés comme représentant les deux termes extrêmes de la civilisation de ces contrées, les *Soumoutch* n'en sont pas moins dignes de notre attention, comme les seuls vestiges qui existent encore d'un état social vraiment primitif que nous devinons partout, mais dont le souvenir, les traditions et les monuments ne se sont conservés que dans ces hautes vallées de l'Himâlaya, parce que cet état social s'y est maintenu jusqu'à des temps plus rapprochés de nous, séparé par des montagnes presque inacces-

« 240,000,000 de kilogrammes ou 240,000 tonneaux de 2000 livres « chacun, ou le chargement de 1000 vaisseaux de 240 tonneaux. « Le temple brahmanique de *Doumar Seyna* (lisez *Dâmaraséná*) a « exigé pour son creusement le déblaiement de 500,000 pieds cubes « de roche. Le temple bouddhique de *Bisharman* (*Viçvakarman*), le « seul temple d'Ellora dont le toit soit en voûte et où Bouddha est « assis sur le tumulus, a 150,000 pieds cubes de capacité; le roc « déblayé pèserait 12,000,000 de kilogrammes ou 12,000 tonneaux; « or il n'est pas le plus vaste des temples bouddhiques du groupe « auquel il appartient.

« Vous voyez donc que la construction de ces étonnants ouvrages « a exigé des forces mécaniques bien supérieures à celles par les- « quelles M. Watson croit pouvoir expliquer le mystère de leur « exécution. Au maillet et au ciseau, combien de siècles aurait-il « fallu à des bandes de Yogis et de Sannyasis pour creuser les « temples d'Ellora? D'ailleurs il y a autre chose à Ellora qu'un vaste « déploiement de force brute mécanique : il y a une quantité innom- « brable de sculptures, une architecture d'une richesse inépuisable, « d'une exécution impossible pour tous autres que des ouvriers « très-exercés, surveillés, dirigés constamment dans leurs travaux « par des maîtres habiles.

« Il me reste à voir bien d'autres édifices de ce genre qui se « trouvent sur ma route projetée; peut-être leur examen me suggè- « rera-t-il quelques vues sur leur origine, mais je vous avoue qu'au-

sibles des heureuses régions vers lesquelles les traditions de tous les peuples de l'Asie semblent s'accorder à reporter les origines de la civilisation. Aussi le soin que prennent les voyageurs de visiter ces terriers de la race humaine et de recueillir les contes populaires qui s'y rapportent, a-t-il droit à tout notre intérêt, et devons-nous savoir gré à M. Honigberger en particulier de l'attention qu'il a accordée aux *Soumoutch* de Djelalabad et aux merveilleux récits des pâtres afghans.

L'exploration de la ligne de montagnes qui s'é-

« jourd'hui je n'en ai aucune sur l'âge absolu ni sur l'âge relatif des « temples souterrains d'Ellora. La seule chose qui me paraisse cer- « taine, c'est qu'ils n'ont pu être creusés que par des populations « aidées par leurs gouvernements, et le gouvernement *saxifrage*, « protecteur de ces bizarres travaux, se trouve tout près d'Ellora : ce « devait être celui dont *Deogir* (*Dauletabad* des musulmans) était la « capitale.

« Vous avez lu sans doute bien des descriptions de *Dauletabad*; « néanmoins je vous en envoie le plan et la coupe. C'était une mon- « tagne conique dont la base a été taillée verticalement; on en a « fait ainsi un cylindre de 100 à 150 pieds de hauteur, et davantage « (près de 200 pieds) dans quelques parties, surmonté du sommet « du cône naturel. J'ai cubé le déblaiement du roc et l'ai trouvé de « 700,000 mètres cubes, ce qui fait en poids 2,100,000 tonneaux. « Les passages souterrains par lesquels on entre dans la base du « cylindre sont du même style riche et varié que l'on admire partout « à Ellora. Vous avez vu des gravures de Martin : eh bien, je ne « saurais comparer l'architecture de *Dauletabad* et d'Ellora qu'à ces « ordres d'architecture qu'enfante le génie fécond de ce grand « artiste dans chacune de ses productions nouvelles.

« Le Râdja ou la famille de Râdjas qui s'était taillé dans le roc « une telle retraite, devait creuser dans les flancs des montagnes « voisines les temples d'Ellora : le même génie, ou si vous l'aimez « mieux le même instinct de marmotte, préside à tous ces ouvrages. »

tend sur la rive gauche du *Kâboul derîâ* semble promettre d'importantes découvertes au voyageur qui en suivrait toutes les anfractuosités, qui oserait pénétrer dans ses parties les plus sauvages, et qui en visiterait avec attention les vallées les plus écartées : car les monuments du genre de ceux que je décris s'élèvent souvent dans des lieux qui semblent n'avoir pu être accessibles qu'au zèle religieux, et si l'on admet, ce que je me propose de prouver dans la suite de ce travail, que les *topes* marquent presque toujours l'emplacement d'anciennes habitations d'ascètes, on ne pourra se refuser à reconnaître que la secte religieuse qui a fondé ces monuments a accompli, dans toute leur étendue et avec une consciencieuse sévérité, les devoirs de pénitence qu'elle s'était imposés. C'est d'ailleurs dans les parties de ces montagnes les plus escarpées et les plus éloignées des *passages* qui servent de voie aux invasions aussi bien qu'aux communications pacifiques des peuples, que l'on doit espérer de rencontrer les monuments les mieux conservés, parce qu'ils n'ont eu probablement d'autre injure à subir que celle du temps, et que des mains avides n'ont point arraché de leurs fondements, pour les dissiper, des trésors dont ils ne doivent plus être dépouillés qu'au profit de la science. Les avantages d'une pareille exploration, les succès presque assurés qu'elle offrait, n'avaient sans doute pas échappé à la sagacité et à l'expérience de M. Honigberger; mais des circonstances personnelles,

surtout celles de temps, dont il ne dépendait pas de lui de changer les conditions, et peut-être aussi la prudence, dont un long séjour en Orient lui avait fait une habitude, ne lui permirent pas d'étendre comme il l'eût desiré, à cette chaîne entière de l'Himâlaya, des travaux d'exploration qui, restreints dans le cercle étroit que traçaient autour de lui le *Kâboul deriâ*, le *Sourkh roûd* et le *Sefîd kôh*, devaient être encore hâtés par une active surveillance pour être heureusement terminés dans l'espace de cinq mois, sans doute bien insuffisants pour une si grande entreprise. Aussi M. Honigberger ne dirigea-t-il ses recherches au delà du *Kâboul deriâ* que sur les deux *topes* les plus rapprochés de la plaine de Djelalabad; le premier, dont il nous a laissé ignorer le nom et qui paraît être dans un état de complète dégradation, est situé dans les montagnes un peu au-dessus des *Soumoutch*, et le second, qui emprunte le nom de *Bahrâbad* au lieu de son emplacement[1], se trouve à trois ou quatre lieues plus bas au pied des montagnes, à distance à peu près égale des *Soumoutch* et de la ville de Djelalabad. C'est à quatre lieues environ au delà de cette ville que se jette dans le *Kâboul deriâ* la rivière de سرخ رود *Sourkh roûd* ou سرخ اب *Sourkh âb*, qui prend sa source dans le *Sefîd kôh* et coule dans la plaine entre *Derônteh*, *Kanoun*, *Salthâupoûr*, *Tchehârbâgh* et Djelalabad; je dois observer que la

[1] Ce lieu ne doit pas être confondu avec celui de *Bakhar*, dont il est fait mention dans les lettres de Mohan Lal.

planche ci-jointe n'indique pas avec une parfaite exactitude la direction du cours de cette rivière. Le village de چهارباغ *Tchehârbâgh* est situé, suivant M. Honigberger, à deux lieues environ de Djelalabad; trois ou quatre lieues plus haut, dans la plaine et à peu de distance du *Sourkh roûd*, se voient les villages de سلطانپور پایین *Sulthânpoûr pâyîn* et de سلطانپور بالا *Sulthânpoûr bâlâ*, qui se trouvent à la distance de près de trois lieues du *Tôp i kala'i Malek Cheyeh*, assis lui-même à l'extrémité du plateau aride qui s'étend du pied des montagnes jusqu'à la vallée. Ces villages sont entourés de champs bien cultivés et de jardins entretenus avec soin; la végétation de la plaine de *Tchehârbâgh* paraît être plus riche et plus animée que celle de la plaine de *Derônteh*. Ce sont là les simples indications que j'ai recueillies de la conversation de M. Honigberger sur cette partie de la plaine qu'il n'avait pas intérêt à visiter avec la même attention et dans le même détail que celle qui s'étend sur la rive droite du *Sourkh roûd*, puisqu'il était obligé de limiter à cette dernière ses recherches archéologiques, et que la découverte de monuments qu'il eût dû laisser à d'autres le soin d'explorer, n'eût été pour lui qu'un sujet de regrets.

Nous pouvons compléter la description de la plaine de *Derônteh* par un fragment du journal de voyage de M. Trebeck, l'infortuné compagnon de Moorcroft, qui avait visité avec lui cette partie de l'Afghanistan quelques années avant MM. Masson et Honigberger : c'est au zèle de M. J. Prinsep que

nous devons la publication de cet intéressant passage du journal encore inédit de M. Trebeck[1]; l'intérêt du récit fait desirer qu'on en ait fidèlement conservé la forme originale dans l'édition qu'on prépare en ce moment de cette relation. « Le soir « où nous avions dressé nos tentes à *Sulthânpoûr*, « M. Moorcroft, en recueillant diverses informa- « tions, avait appris qu'il se trouvait aux environs « un certain nombre de monuments que les habi- « tants de la contrée nommaient *bourdj* ou *tours*, et « qui, à en juger par leur rapport, devaient être « exactement de la même forme que celui que nous « avions vu dans le canton de *Kherber*[2]. Par suite « du séjour prolongé que nous fîmes à *Bâlâbâgh*, « nous eûmes tout le loisir nécessaire pour aller à « leur recherche, et dans la matinée du 8, prenant « avec nous une personne attachée au service du « sulthan Mahmoud-khan, nous nous dirigeâmes « vers le lieu où ils nous avaient été signalés. La « route que nous suivions passait entre *Sulthânpoûr* « et le *Sourkh âb*, et un guide que nous prîmes à « ce village nous conduisit au bord du ruisseau, « qu'il nous fallut traverser : les eaux étaient si pro- « fondes et si rapides qu'on ne pouvait les passer « à pied; elles étaient de couleur rouge, ce qui s'ex- « pliquait facilement par la grande quantité de li- « mon rougeâtre qu'elles roulaient. Après avoir

[1] *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, t. III, p. 574.

[2] *Kherber* n'est probablement qu'une faute typographique pour *Kheiber*.

« passé le *Sourkh âb*; puis traversé des champs ap-
« partenant à un petit *gerh* ou hameau muré, et
« une étendue de terrain argileux coupé par des
« cours d'eau, nous arrivâmes à une montée étroite
« et graveleuse atteignant à quelques centaines de
« toises de là la base des montagnes qui ferment la
« vallée de ce côté. Nous trouvâmes là un *bourdj*[1];
« mais son apparence nous fit éprouver un certain
« désappointement : il différait considérablement de
« ceux que nous avions rencontrés jusque-là, et bien
« que certainement antique, il était d'une construc-
« tion moins solide, son parement extérieur n'étant
« formé en grande partie que de petites pierres
« d'ardoise irrégulièrement taillées et jointes sans
« ciment; une partie considérable d'un de ses côtés
« s'était écroulée. Nous avions devant nous d'autres
« monuments semblables, nous ne nous arrêtâmes
« donc pas longtemps à examiner celui-ci. Nous en
« trouvâmes plusieurs en avançant; le nombre en
« était de onze, si mes souvenirs sont exacts; nous
« en aperçûmes un situé plus à l'ouest que les au-
« tres et d'une meilleure conservation; nous nous
« dirigeâmes de ce côté[2]. Il était assis sur un tertre
« rocailleux, au pied des montagnes, à peu de dis-
« tance de l'endroit où la rivière de Kâboul semble

[1] Le *bourdj* indiqué par M. Trebeck est sans doute le *Tôp i kala' i Malek Cheyeh*, ou bien peut-être le *tope* situé plus bas, vers les bords du *Sourkh roûd*, et que je ne puis désigner que par sa position, parce que M. Honigberger nous en a laissé ignorer le nom.

[2] On verra plus bas que cette description s'applique au *Khachtch tôp*.

« sortir de leurs gorges, et presque sur la même « ligne que les jardins de *Tchehârbâgh*. Nous mon- « tâmes à ce *bourdj*, et nous trouvâmes qu'il avait « à peu près les mêmes dimensions que celui qui « existe près de *Lallabâgh* [1], mais qu'il n'était pas, « comme nous l'avons déjà observé, de la même « forme. Il se trouvait être en meilleur état qu'au- « cun de ceux qui se voyaient aux environs, mais « il en différait peu pour le style et pour la coupe. « Il s'élevait sur un massif carré décoré de pilastres « avec des socles très-simples, mais des chapiteaux « d'une composition assez curieuse; si c'était là un « tombeau, on pourrait supposer que le centre de « ces chapiteaux représente dans un travail grossier « un crâne soutenu, soit par deux os dressés paral- « lèlement, soit par des appuis bifurqués à leur ex- « trémité inférieure; de chaque côté de ce symbole « s'élevaient deux grandes feuilles terminées en « pointe, et tout cet ornement soutenait deux pilas- « tres superposés, l'inférieur de moindre dimension « que le supérieur. Ce que cette étrange décoration « offrait de plus curieux, c'était que, bien que l'effet « en fût remarquable, elle n'était formée que de « petits fragments d'ardoise assez minces, habile- « ment rapportés, et que tout l'ouvrage paraissait « être plutôt l'essai d'un habile architecte pressé par « le temps et manquant de matériaux convenables, « que l'œuvre d'un artiste disposant de ressources « abondantes, du loisir nécessaire et d'ouvriers

[1] Il faut sans doute lire *Bâlâbâgh*.

« nombreux. Une rangée de degrés s'ouvrant dans « la partie méridionale du massif, avait autrefois « conduit au sommet de cette plate-forme, mais il « n'en restait d'autres vestiges que la saillie d'un « monceau de ruines. Au centre de la plate-forme « se trouvait la construction principale, nommée « *bourdj* par les habitants de la plaine; les flancs en « avaient été élevés perpendiculairement jusqu'à la « moitié de sa hauteur actuelle. Cette partie infé- « rieure était surmontée d'une corniche et avait un « plus grand diamètre que la partie supérieure de « la construction, la base de celle-ci s'appuyant en « retrait sur le sommet de la première. Elle était « divisée vers la moitié de sa hauteur par une mou- « lure ronde, et l'espace compris entre cette mou- « lure et la corniche était décoré d'une suite d'ar- « cades figurées en peinture sur le fond du monu- « ment, arcades dont le cintre s'ouvrait en ogive, « et que séparaient l'une de l'autre des piliers éga- « lement figurés par des inscrustations d'ardoise du « genre de celles dont on a parlé plus haut. La « partie supérieure de la *tour* avait dû être arrondie « ou former un cône, mais le sommet en était pres- « que entièrement écroulé. L'apparence que donnait « à son extérieur l'habile disposition des matériaux « était vraiment curieuse; il semblait de loin partagé « en cases comme la tablette d'un échiquier; ce qui « produisait cette illusion, c'était que des blocs de « quartz de couleur blanche et d'assez grande di- « mension étaient encastrés sur des lignes parallèles

« et à des distances égales dans le revêtement formé « de pierres d'ardoise d'une teinte noirâtre. J'ai trouvé « le temps, bien que ce fût en grande hâte, de jeter « sur le papier une esquisse de ce monument[1].

« La destination de ces constructions devint bien- « tôt un sujet de recherches, et M. Moorcroft, « ayant appris qu'on recueillait fréquemment des mé- « dailles dans divers endroits aux environs, chargea « un homme de confiance, le jour même qui suivit « notre retour, de se rendre dans le voisinage des « *bourdj*, et d'employer tous ses soins à se procurer « quelques anciennes pièces de monnaie. Les habi- « tants d'*Amirkhaïl*, petit village situé à peu de dis- « tance de ces monuments, lui dirent qu'ils avaient « appris par tradition que, dans les anciens temps, « une grande ville avait existé dans cette partie de « la vallée; ils indiquèrent quelques excavations qui « se trouvent dans les montagnes au delà du *Kâboul* « *deriâ* comme ayant fait partie de cette ville. Quant « aux médailles, ils reconnaissaient en avoir trouvé « plusieurs de bronze; mais comme elles n'avaient « pour eux aucune valeur, ils les avaient portées à « quelques-uns des marchés les plus voisins pour « les échanger contre de la monnaie courante. Ce « renseignement fut un avis utile pour la personne « chargée de cette recherche; elle réussit dans deux « ou trois visites qu'elle fit chez quelques Hindous

[1] On peut espérer de trouver ce croquis reproduit dans l'édition que prépare M. Wilson des journaux de voyage de MM. Moorcroft et Trebeck.

devaient produire de pareilles recherches; il n'avait pu seulement prévoir que ses espérances fussent sitôt réalisées. La description de M. Trebeck est d'autant plus intéressante qu'elle représente la plaine de Djelalabad avec le mérite d'originalité d'une première relation, dans un temps où elle n'avait encore été visitée par aucun voyageur européen, et où la poussière de ses monuments n'avait pas encore été remuée par une intelligente curiosité; aussi aucune introduction ne pouvait-elle mieux préparer au récit des recherches entreprises par M. Honigberger, en faisant connaître avec exactitude la position et l'état des monuments qui en étaient l'objet.

Je ne me ferai pas un devoir de suivre dans ce récit l'ordre des fouilles exécutées par M. Honigberger, parce qu'il ne s'attacherait ici ni intérêt ni utilité réelle à ce genre de fidélité; je parlerai de ses travaux d'exploration dans l'ordre de leur importance et de celle des résultats qu'il en a obtenus; la nouveauté des découvertes ou celle des espérances qu'elles donnent à la science peuvent seules faire excuser ce qu'aurait de fastidieux la répétition obligée de certains détails dont aucun artifice de style ne saurait dissimuler la constante uniformité. Ce motif et la considération que ce monument est isolé des autres *bourdj* explorés par M. Honigberger aux environs de Djelalabad, me déterminent à faire connaître d'abord le *tope* de *Bahrâbâd*, et le succès des fouilles qui y furent exécutées sous la direction de ce zélé voyageur.

Sur la rive gauche du *Kâboul derià*, et comme je l'ai dit plus haut, à distance à peu près égale des *Soumoutch* et de Djelalabad, sur la pente des montagnes qui dominent le fleuve, dans un canton nommé بهرآباد *Bahrâbâd*, s'élève un *tope* que les habitants de la contrée désignent par le nom du lieu où il est situé; cette circonstance n'est pas aussi indifférente qu'elle peut d'abord le paraître, car elle indique qu'il n'existe pas aux environs d'autre monument du même genre qui puisse lui disputer cette dénomination locale. Ce *tope*, assis comme tous les autres sur un tertre artificiel, est dans un état de dégradation beaucoup plus avancé qu'aucun de ceux que M. Honigberger avait visités dans le *Kôhistân* de Kaboul; le sommet en est presque entièrement écroulé du seul côté qui conserve la forme encore reconnaissable d'un *tope;* car l'autre partie a été entraînée dans une ruine complète, et la large brèche qu'elle présente et dans laquelle les pluies de chaque année ouvrent de nouvelles crevasses, a déjà presque atteint la base, encombrée tout autour d'énormes débris; encore quelques années, et le monument sera descendu tout entier au niveau du sol. Il doit avoir été un des plus élevés de ceux qui se voient aux environs de Djelalabad, car il a encore près de quarante pieds de hauteur du côté qui est le moins endommagé, et la corniche sur laquelle reposait le dôme, règne à trente pieds environ au-dessus de la base; au-dessous de cet entablement, un ordre d'architecture

appuyé sur la saillie d'une moulure, est figuré par une incrustation de pierres de couleur différente et composé de pilastres carrés d'assez haut relief, du sommet desquels s'élancent d'élégantes colonnettes rondes, comme pour soutenir la corniche; dans les intervalles laissés par ces pilastres s'ouvrent des arceaux dont le cintre s'abaisse sur leurs chapiteaux : le style de ces ornements ne manque pas d'élégance.

Les travaux de fouilles, dont je ne rapporte point les détails, parce qu'ils n'offrent aucune circonstance digne d'intérêt, eurent en quelques jours mis à découvert une cellule carrée formée régulièrement au centre et dans la partie inférieure du monument par six grandes tablettes de pierre. Il ne se trouvait dans ce carré qu'une boîte de pierre serpentine[1] travaillée au tour comme celle qui avait été déposée dans le *tope* de *Tcheker i bâlâ;* le bouton qui surmontait le couvercle et qui en était resté détaché était d'une pierre noire et compacte qui avait reçu un poli brillant; autour de ce bouton se dessinait sur le couvercle une rosace gravée en creux, d'un travail assez soigné, formée de pétales à demi déployés et séparés les uns des autres par un ornement dont je ne saisis point l'intention; sur la partie inférieure du galbe était taillée dans le même genre une ligne de pétales semblables. Cette boîte contenait un petit flacon de cristal de roche de forme cylindrique, d'un pouce et demi de hauteur

[1] Voyez pl. VII, fig. 1 et 2.

et d'un pouce de diamètre à son extrémité inférieure, lequel est représenté sur une des planches qui accompagnent cette notice[1]. Le travail de ce flacon prouve qu'à l'époque d'ailleurs incertaine où il a été enfoui dans ce massif, les habitants de cette contrée avaient acquis une assez grande habileté à tailler et à polir le cristal, et c'est une indication qui s'accorde heureusement avec des témoignages écrits dont l'autorité était d'ailleurs suffisante[2]. Ce cylindre de cristal a été percé de part en part, et fermé en dessous par une pièce de rapport[3], comme il l'est à son orifice supérieur par un bouchon de même matière; cette circonstance est d'autant plus singulière, qu'en supposant qu'on n'eût encore que des procédés imparfaits pour tailler intérieurement le cristal, il eût été facile d'éviter cet inconvénient

[1] Voyez pl. XI, fig. 13.

[2] Les objets travaillés en cristal étaient de ceux que les peuples de la Sogdiane, de la Bactriane et du Tokharestan étaient dans l'usage de présenter comme objets d'échange à la cour du céleste empire, et qui y étaient officiellement reçus sous le nom de tribut, mais échangés en réalité, valeur pour valeur, contre des produits de l'industrie chinoise, accordés en retour aux peuples barbares par la munificence impériale. Il est fait une mention particulière de coffrets de cristal offerts, vers l'année 715 de notre ère, par une ambassade d'un prince de la Sogdiane qui sollicitait le secours des armes chinoises pour repousser les invasions des Arabes. Les Chinois paraissent n'avoir pas su dans les premiers temps distinguer le cristal du verre; car, après avoir emprunté aux peuples qu'ils nommaient occidentaux le nom du cristal, ils l'ont depuis transporté au verre : c'est, du moins dans mon opinion, de la forme pracrite *phalika* (pour *sphatika*), reçue dans les contrées à l'ouest de l'Indus, que vient le mot chinois *pho-li*, dont l'origine était restée inconnue.

[3] Cette pièce est fixée par du mastic fondu.

en fondant le flacon en verre. Car nous savons par le témoignage des auteurs chinois que ces peuples excellaient dans ce genre de travail, et qu'il a existé dans les contrées à l'ouest de l'Inde de grandes fabriques de verreries dont les produits étaient exportés par le commerce de l'Asie centrale jusque dans la Chine[1], qui ne cessa d'être tributaire de l'industrie bactrienne et sogdienne qu'à l'époque de la seconde dynastie des *Wei*, lorsqu'entre les années 425 et 450 de notre ère, des marchands *Youe chi* eurent naturalisé dans ce royaume l'art de fondre le verre et de lui donner toutes les formes et toutes les couleurs : j'aurai occasion d'expliquer ailleurs par quelles causes l'art de la vitrification avait dû être introduit dans ces contrées à une haute époque, et avait pu y être porté à un éminent degré de perfection sous la domination des tribus hunniques, auxquelles les Chinois ont à tort fait honneur des brillants succès de cette industrie. Le flacon qui s'est trouvé renversé et ouvert dans la boîte de pierre, y avait répandu un mélange de cendres ou de terre pulvérulente et de menus grains de la substance blanchâtre et résineuse dont on a fait mention plus haut; la quantité en était à peu près de deux drachmes. C'était là tout ce qu'avaient produit les fouilles exécutées dans le *tope* de *Bahrâbâd*.

[1] Les historiens chinois citent particulièrement, sans doute comme remarquables par leur travail, des coupes de verre de la forme d'un fruit de jujubier qui furent présentées en tribut, vers l'année 619, par une ambassade du pays de Ki pin.

Il n'eût fallu que quelques succès de ce genre pour décourager la constante persévérance de M. Honigberger et pour faire tomber avec les espérances qui le soutenaient dans ces rudes travaux, le zèle ardent qu'il y avait apporté : il ne pouvait en effet attacher aucune valeur, ni scientifique ni matérielle, à la découverte qu'il venait de faire; c'était du moins son opinion, et elle sera peut-être partagée par les lecteurs de cette notice. Mais il se trouvait alors dans le hameau ou *gerh* de *Bahrâbâd* un homme d'un esprit plus hardi, qui, ne s'arrêtant pas aux vaines apparences, osa juger autrement du résultat de ces fouilles et conçut de grandes espérances de ce qui n'avait été pour le Franghi qu'un sujet de désappointement; et on doit reconnaître en effet que le succès de ces espérances eût enrichi la science du fait le plus neuf et le plus considérable qu'elle eût acquis depuis longtemps. Cet homme était un simple pâtre, un Afghan grossier, étranger aux premières lettres, le propriétaire, sans doute par droit d'occupation, de la partie de la montagne où était situé le *tope* de *Bahrâbâd;* il avait assisté aux fouilles avec non moins d'empressement que M. Honigberger et en avait suivi les progrès avec la même anxiété, prêt sans doute à faire valoir ses droits de propriété ou au moins de possession, s'ils pouvaient être utilement intéressés, comme il l'espérait, au partage des objets découverts. Dès qu'il se fût assuré de la nature de la substance trouvée dans la boîte de pierre, il n'hé-

sita pas à réclamer le prix de la complaisance avec laquelle il avait consenti à laisser exécuter des fouilles dans un monument qui lui appartenait au même titre que le terrain environnant; c'était une prétention que M. Honigberger eût peut-être fait difficulté de reconnaître en toute autre circonstance, mais qu'il se trouvait en ce moment très-bien disposé à accueillir, et la réserve de l'Afghan, qui se contenta du tiers des cendres découvertes, fut probablement le seul motif qui empêcha le voyageur de lui livrer tout ce qu'il en possédait; l'Afghan se retira étonné de la libéralité du Franghi. M. Honigberger, qui avait deviné les espérances du pâtre de *Bahrâbâd*, et qui se promettait de son désappointement une diversion à celui qu'il avait lui-même éprouvé, ne négligea point de satisfaire sa curiosité sur l'usage qu'avait fait de ces cendres l'archéologue afghan. Il fut informé quelques jours après par un habitant de Djelalabad que le pâtre, dès qu'il avait été en possession de cet inestimable trésor, avait fait secrètement appeler un orfèvre de cette ville, et après avoir rassemblé quelques ustensiles de cuivre qui n'étaient pas la moindre partie de sa fortune, les avait fait fondre sous la direction de cet habile praticien, avec une partie des cendres qu'il avait obtenues; mais il n'avait pas eu besoin des avis de l'orfèvre pour reconnaître, à son grand étonnement, que la masse de métal retirée de cette fonte n'était point de l'or. Le malheureux succès de cette tentative n'était pas fait pour l'engager

à expérimenter la vertu que devait posséder aussi cette cendre de prolonger la vie, de rendre la jeunesse et la vigueur aux corps épuisés par l'âge; car le pâtre afghan ne croyait avoir rien moins découvert que la poudre qui convertit les métaux en or et procure la longévité : le triste résultat de son expérience n'avait pas été pour lui un motif de douter de l'exactitude de cette opinion; il était seulement resté convaincu qu'il manquait des connaissances nécessaires pour tirer parti de cette précieuse substance, mais qu'elles étaient familières aux Franghis, qui en faisaient l'objet d'une étude constante, et que la possession des cendres recueillies dans le *tope* de *Bahrâbâd* allait devenir pour l'un deux la source d'inépuisables richesses. Le pauvre pâtre ne soupçonnait pas qu'il n'y a eu jusqu'à présent de succès acquis dans la science de l'alchimie qu'aux gouvernements orientaux, qui en ont traité les applications par les moyens politiques.

On doit s'étonner qu'un *tope* dont il semblait qu'on pût mesurer l'importance à ses dimensions, ne contînt rien de plus que les cendres dont la valeur avait été si diversement appréciée, et qu'il ne se trouvât dans la cellule d'où elles avaient été retirées, ni une seule médaille pour révéler le nom et les titres du prince sous le règne et par les ordres duquel ce monument avait été fondé, ni un seul des objets précieux et symboliques qui se trouvent ordinairement déposés dans les *topes*, sans

doute avec une intention solennelle. L'état de ruine qui est celui du monument de *Bahrâbâd* pourrait autoriser la conjecture que dans la partie supérieure qui s'est écroulée, et dont les débris sont encore amoncelés sur le sol, se trouvait une autre cellule de même grandeur, qui avait reçu les divers objets dont la réunion semble former le caractère essentiel d'un *tope* et être nécessaire à sa consécration. On pourrait encore supposer que cette seconde cellule était ménagée à la base du monument, mais dans un de ses côtés que n'auraient point atteint les fouilles de M. Honigberger. C'est seulement par de semblables irrégularités dans la disposition des cellules, irrégularités dont le *tope* de *Bîmârân* nous présentera bientôt un exemple, qu'on peut s'expliquer que M. Masson ait fait de nouvelles et importantes découvertes dans des monuments qui avaient été précédemment ouverts et dépouillés par le compagnon de ses travaux archéologiques.

E. Jacquet.

(*La suite à un prochain numéro.*)

MÉMOIRE

Sur le Système monétaire des Chinois,
par M. Édouard Biot.

(Fin.)

SUITE DE LA IIIe PÉRIODE, DEPUIS LE COMMENCEMENT DES SOUNG JUSQU'A LA DYNASTIE ACTUELLE.

Dès le temps d'Ogodai-khan, nommé par les Chinois Tai-tsong (1227-1248, *so-wen-hian-thong-khao*), plusieurs officiers lui proposèrent d'émettre des *kiao-tchao;* ils appelaient ainsi le papier-monnaie, du nom des premières obligations des Kin. Le célèbre Ye-liu-tchou-tsai, qui fut ministre principal d'Ogodai, lui fit observer les inconvénients du papier-monnaie et lui rapporta ce qui s'était passé à la cour des Kin, où l'état émettait des *tchao* et ne voulait pas les recevoir en payement des taxes, de sorte que ce papier ne put se soutenir, et qu'à la fin on achetait une galette de riz avec 10,000 *min* ou enfilades (75,000 francs) en *tchao*. Son avis fut que, si le khan voulait émettre des *tchao*, il ne devait pas dépasser une valeur correspondante à 10,000 *ting*. Le *ting* est le terme usité en Chine pour désigner les pains d'argent fondu. Aujourd'hui un *ting* pèse

10 *liang* ou 10 onces chinoises (375 grammes environ). Ces 10,000 *ting* représentent donc approximativement 100,000 *liang*, qui correspondent à 750,000 francs.

Ce conseil était raisonnable et prouve que Ye-liu-tcheou-tsai concevait l'utilité et les abus qui pouvaient résulter de l'emploi du papier-monnaie. Mais après lui, selon l'histoire chinoise, l'émission des *tchao* commença sans aucune réserve. En 1260 (première année de la période *tchong-tong*), Koblai-khan ou Chi-tsou, le premier empereur mongol qui conquit toute la Chine, créa des *kiao-tchao*, et chaque titre marqué 1000 onces ou 1000 *min* (ces deux termes sont alors synonymes) ne valut en argent métallique que 500 onces; il y a même 50 *onces* dans le texte, mais la suite prouve que c'est une faute du graveur. A la fin de cette même année 1260, d'autres billets parurent sous le nom de *tchong-tong-yuen-pao-tchao*, ou *papier-monnaie précieux de la période tchong-tong*. Ceux-ci se divisaient en trois classes : la première comprenait les billets de dizaine, qui étaient de une, deux, trois et cinq dizaines de *tsien* (7^{centimes}5, 15 centimes, 22^{centimes}5, 37^{centimes}5, le *tsien* étant pris pour $\frac{5}{4}$ de centime). La seconde se composait des billets de centaine, qui étaient de une, deux et cinq centaines de *tsien* (75 centimes, 1 franc 50 centimes, et 3 francs 75 centimes). La troisième comprenait ceux qui se comptaient par enfilade ou par 1000 pièces, et qui étaient de une ou deux enfilades (7 francs 50 centimes et 15 francs). Deux

billets de 1000 pièces ou d'une enfilade devaient équivaloir à une once en argent blanc. Tous ces *kiao-tchao* étaient en papier; mais en outre il fut fait des billets imprimés sur étoffe de soie et appelés *tchong-tong-yn-ho* ou *valeur en argent de la période tchong-tong*. Cette classe comprenait des billets d'une, de deux, de trois, de cinq et de dix onces, et chacune de ces onces devait correspondre à une once d'argent blanc (7 francs 50 centimes). Mais cette prétention était trop forte dans l'état de désordre où se trouvait le papier-monnaie, et ces derniers billets ne purent circuler.

Quant aux billets des deux autres espèces, on voit que les billets d'enfilade étaient émis à perte, à un taux moitié de celui de l'argent, qui sert pour eux de terme de comparaison. La correction que j'ai indiquée pour les *kiao-tchao* de la première espèce, de 500 onces d'argent au lieu de 50, est nécessaire pour que cette comparaison des valeurs de l'argent et du papier-monnaie s'accorde avec la seconde évaluation qui est bien plus détaillée. Les billets de dizaine et de centaine, qui exprimaient des nombres de pièces de cuivre, étaient très-vraisemblablement émis avec une perte analogue à celle des billets d'enfilade. En 1264, des dépôts de ces divers billets furent établis dans chaque district pour les répandre par tout l'empire.

En 1276, la 12e année de la période *tchi-yuen*, le gouvernement mongol émit de nouveaux billets appelés *li-tchao* ou *billets d'un millième d'once chinoise*.

Ce genre de billets se divisa en trois espèces : ceux de deux deniers ou *wen*, ceux de trois, ceux de cinq. Comme auparavant le millième d'once d'argent correspondait au denier de cuivre (valant $\frac{1}{4}$ de centime actuel), il est évident que la monnaie de papier ne valait que moitié de celle d'argent, au taux même d'émission. Jusque-là les Mongols avaient imprimé leurs *tchao* avec des planches gravées sur bois; en 1277, ils se servirent de planches de cuivre, comme l'avaient fait les Soung en 1160. Du reste ces *li-tchao* eurent peu de succès. Leur valeur nominale était déjà trop faible pour que le peuple pût avoir en eux une confiance même précaire. En 1279, leur fabrication fut interrompue. Les premiers billets, appelés *kiao-tchao* et *pao-tchao*, circulèrent longtemps; mais leur valeur se déprécia bien au-dessous de la perte admise par le gouvernement, et les denrées *devinrent d'un prix élevé*.

En 1288, toujours sous Koblai, il fut créé un nouveau papier-monnaie appelé *tchi-yuen-tchao* ou *papier-monnaie de la période tchi-yuen*. Celui-ci fut divisé en dix espèces de billets, dont les plus forts étaient de deux *kouan* ou enfilades, et les plus faibles de cinq *wen* ou deniers. Il fut déclaré que pour une même valeur nominale chacun de ces nouveaux billets en vaudrait cinq anciens de la période *tchong-tong*. Ainsi, sur les billets de cette période, le gouvernement fit banqueroute de 80 p. o/o. Comme en 1264, on établit dans les divers districts des bureaux pour changer l'or et l'argent et activer la

circulation des *tchao*. D'après le tarif fixé par l'état, chaque once d'argent valait en *tchi-yuen-tchao* deux *kouan* ou deux enfilades de 1000 deniers. Quand on apportait au bureau départemental une once d'argent, celui-ci délivrait en *tchao* 2 enfilades et 5 deniers, ou 2005 deniers, ce qui faisait une bien légère augmentation. D'après le même tarif, une once en métal rouge (qui est ici l'or évidemment) valait 20 enfilades ou 20,000 deniers en *tchi-yuen-tchao*. Contre une once de ce métal le bureau délivrait en billets 20 enfilades et 500 deniers, ou 20,500 deniers. Le tarif établirait les valeurs de l'or et de l'argent dans la proportion de 10 à 1, et ce qu'on payait dans les bureaux donnerait pour ce rapport 10,25 : 1. Le contrefacteur des nouveaux billets était puni de mort. Le dénonciateur recevait comme récompense 5 *ting* ou 50 onces en *tchao*, et de plus les maisons et propriétés du coupable.

Dans tout ceci il n'est dit nulle part que l'état remboursât jamais en argent, à vue ou à terme fixe, les billets qu'il avait émis, et cette remarque suffit pour expliquer l'énorme dépréciation qu'avaient subie en moins de trente ans les premiers billets émis vers 1260. Au commencement du règne de Koblai, le Vénitien Marco-Polo[1] se trouvait à la Chine, et

[1] En parlant des diverses espèces de billets, Marco s'exprime ainsi : « Quand le papier est fait, il (le grand khan) le fait diviser « de la manière suivante : il y a un petit billet qui ne vaut que $\frac{1}{2}$ *tor-* « *nesel*, ensuite un autre d'un *tornesel*; puis un de $\frac{1}{2}$ gros d'argent, « un autre d'un gros d'argent, qui vaut un *gros de Venise*; ensuite « viennent un billet de 2 gros, un de 5 gros, un de 10 gros. Au-dessus

dans sa narration ce fidèle observateur cite avec admiration le papier frappé du sceau du gouverne-

« sont des billets d'un *bezant*, de 3 *bezants*, et ainsi de suite jusqu'à « 20 *bezants*. » (Traduction de Marco-Polo, page 355, édition de la Société asiatique.)

Pour comparer ces nombres avec ceux du texte chinois, je trouve dans Marsden que le gros de Venise est la huitième partie de l'once d'argent, d'où Marsden conclut que sa valeur est sensiblement égale à 8 pences anglais (80 centimes). En effet l'once étant de $31^{gr},25$, la huitième partie de l'once pèse $3^{gr},90$, et conséquemment la huitième partie d'une once d'argent est égale à 78 centimes. Suivant Marsden, le *picciolo tornesel* est le denier ou la dixième partie du gros d'argent : c'est donc la quatre-vingtième partie de l'once, et il représente les $\frac{4}{5}$ environ du penny anglais, ou, d'après le calcul précédent, $7^{cent},8$.

Quant au *bezant*, sa valeur est plus incertaine. C'était une monnaie de l'empire grec, et Marsden l'estime valoir un sequin de Venise, soit 12 francs environ.

D'après ces données, les espèces de billets notés par Marco-Polo peuvent se classer ainsi :

$\frac{1}{2}$ tornesel, environ $3^{cent},9$.

1 tornesel, environ $7^{cent},8$, correspondant en *tsien* aux billets d'une dizaine.

$\frac{1}{2}$ gros d'argent, environ 39 centimes, correspondant en *tsien* aux billets de 5 dizaines.

1 gros, environ 78 centimes, correspondant en *tsien* aux billets d'une centaine.

2 gros, environ 1 franc 56 centimes, correspondant en *tsien* aux billets de 2 centaines.

5 gros, environ 3 francs 90 centimes, correspondant en *tsien* aux billets de 5 centaines.

10 gros, environ 7 francs 80 centimes, correspondant en *tsien* aux billets d'un mille.

Les autres billets estimés en bezants correspondaient probablement aux *yn-ko* ou billets imprimés sur étoffe de soie, qui étaient de 1, 2, 3, 5 et 10 onces. Dans le courant du récit de Marco-Polo, le bezant se trouve employé comme le terme *kouan*, enfilade de 1000, ou once d'argent, l'est dans les auteurs chinois.

ment que le grand khan remet à ses sujets en échange des matières précieuses que ceux-ci lui apportent. « Personne, dit-il, ne peut refuser ce pa-« pier sous peine de mort[1]. Le khan fait souvent pu-« blier dans l'empire que quiconque a de l'or et de « l'argent le porte à son bureau (qui est à la cour « impériale). Chacun s'empresse et reçoit du papier « en échange. Quand ce papier est déchiré par l'usage, « le khan le change contre un neuf à 3 p. o/o de « perte. » Marco-Polo ajoute plus loin : « Quiconque « veut faire des vases d'argent et d'or vient chez le « grand khan, apporte des billets et reçoit en échange « de l'or et de l'argent. » Mais il ne dit pas à quel taux le grand khan escomptait ces billets en valeurs métalliques, et conséquemment il ne s'agit pas ici d'un remboursement à vue en espèces, mais d'une spéculation faite par le gouvernement mongol sur la fabrication des vases d'or et d'argent, comme nous en avons vu de semblables sous les Thang et sous les Soung. En effet, dès l'an 1276, on trouve un édit de Koblai-khan qui défend aux particuliers de fondre des vases métalliques même en cuivre. Marco-Polo, en parcourant les diverses provinces de la Chine, y vit généralement le papier-monnaie en usage, même dans le midi et le Yun-nan.

En 1309, Wou-tsong voyant les anciens billets déprécies et le prix des denrées élevé, créa un troisième papier-monnaie qu'il appela *tchi-ta-yn-tchao* ou *billet d'argent de la période tchi-ta*. Ces nouveaux

[1] *Voyage de Marco-Polo*, page 107, édition de la Société asiatique.

billets furent divisés en treize espèces, depuis deux milliers de pièces ou onces d'argent jusqu'à 2 *li* ($\frac{2}{1000}$ d'once). Chaque once de ce papier valut en billets de la période *tchi-yuen* 5 onces ou milliers de pièces; en métal, elle représenta une once d'argent ou $\frac{1}{10}$ d'once de métal rouge (d'or). Ainsi il s'effectua une deuxième banqueroute de 80 p. o/o sur les billets de la période *tchi-yuen;* et comme chacun de ceux-ci représentait cinq des billets de la période *tchong-tong*, ces derniers se trouvèrent réduits à 4 p. o/o de leur valeur primitive. Au surplus ces *yn-tchao* ne purent s'échanger contre une valeur métallique égale à leur valeur nominale, ainsi que le prescrivait le gouvernement, et bientôt ils furent totalement abandonnés.

Les premiers empereurs mongols ne fondirent aucune monnaie en cuivre ou autre métal, quoiqu'ils prissent le denier de cuivre pour unité de leurs *tchao* précieux, et les anciennes monnaies devaient disparaître progressivement par l'oxydation des métaux dont elles étaient formées[1]. Wou-tsong, le premier, en même temps qu'il créait les *yn-tchao* de la période *tchi-ta* (1308-1311), fondit deux sortes de monnaie métallique. L'une était appelée *tchi-ta-thong-pao* (valeur précieuse de la période *tchi-ta*). Un denier ou *wen* de cette monnaie devait correspondre à un *li* ou millième d'once en *yn-tchao*. L'autre

[1] Le musée de Kien-long présente deux figures de pièces qui se rapportent aux périodes *tchy-yuen* (1264-1296), *tai-ti* (1297-1307); mais le texte indique qu'elles sont très-douteuses.

monnaie était plus forte, s'appelait *ta-yuen-thong-pao*, et son *wen* ou unité représentait 10 *wen* de la monnaie précédente. On les fit circuler avec les monnaies des dynasties chinoises; mais leur poids n'est pas indiqué dans le texte[1]. En 1312, Sin-tsong ordonna de faire une nouvelle fonte de ces pièces; mais elles étaient d'une qualité très-mauvaise : bientôt le peuple les rejeta complétement, ainsi que les *yn-tchao*. On ne se servit plus que des *tchao* des deux périodes *tchi-yuen* et *tchong-tong*, et cet état de choses, où le papier était la seule valeur d'échange reconnue par le gouvernement, dura jusqu'à la fin de la dynastie mongole. Dans la période *tchi-teng* (1341-1367) un ministre créa des *kiao-tchao* de *tchi-ting*, comme si ce nouveau papier non-remboursable devait faire plus illusion que l'ancien; mais personne ne voulut de ses nouveaux *tchao*. Dans cette période *tchi-ting* les révoltes s'élevaient de toute part, et certes l'auteur de l'ouvrage intitulé *Tsao-mou*, cité dans la continuation de Ma-touan-lin, attribue justement le mécontentement général

[1] La collection de la Bibliothèque royale présente trois pièces qui se rapportent à la dynastie des Yuen ou Mongols : la première est datée, d'après son inscription, de la période *tchi-yuen*, et, d'après les textes cités par Ma-touan-lin et par le musée de Kien-long, on peut la regarder comme suspecte. Les deux autres sont datées de la période *tchi-ta*. L'une a 22 millimètres de diamètre et pèse 3gr,50; l'autre a 37 millimètres et pèse 21gr,50. Ce sont évidemment les deux espèces citées dans le texte de Ma-touan-lin; mais le rapport de leur poids est comme 1 : 6 environ, tandis qu'il devrait être comme 1 : 10, d'après leurs valeurs nominales. On voit que les empereurs mongols imitaient la fraude des empereurs chinois.

à l'abus que les Mongols avaient fait du papier-monnaie; mais il rend en même temps justice à cette invention, comme tout esprit éclairé doit le faire; il rappelle les excellents résultats que la création des *kiao-tseu* par Tchang-yang avait produits autrefois dans le Sse-tchuen. « Alors, dit-il, il était « ordonné que dans les bureaux des maisons riches « qui dirigeaient l'entreprise, quand les billets arri- « veraient la monnaie sortirait; quand les billets « sortiraient la monnaie entrerait. Ainsi la monnaie « était la mère, le billet était le fils. Le fils et la « mère s'échangeaient réciproquement. » Il n'en fut plus ainsi sous les Mongols, qui ne cherchèrent qu'à faire adopter leurs *tchao* par la crainte, en prenant pour eux toutes les valeurs métalliques, et, blessant au plus vif les Chinois par cette avidité brutale, ils finirent par leur rendre du courage. Eux-mêmes s'étaient amollis et avaient dépensé en achats d'objets de luxe apportés de l'étranger une forte partie des valeurs métalliques qu'ils avaient extorquées, de sorte qu'ils se trouvèrent sans énergie et sans ressources pour se défendre contre les insurgés. En 1368, les descendants dégénérés de Tchingis-khan furent chassés de la Chine, qu'ils avaient occupée tout entière pendant près d'un siècle [1].

Une des premières mesures du fondateur de la

[1] Suivant les textes cités dans le musée de Kien-long, sous Ty, le dernier empereur mongol, il fallait 10 *ting* ou 100 onces ou *tchao* pour acheter un *teou* ou boisseau de riz, ce qui revient environ à 750 francs en papier pour 12 livres de riz.

dynastie Ming, l'empereur Hong-wou, fut de fondre de la monnaie métallique en cuivre, et, pour se rattacher aux anciens usages, il ordonna que sa monnaie serait désignée, comme sous les Soung, par les deux caractères *thong-pao* (valeur précieuse circulante). Cette monnaie s'appela *ta-tchong-thong-pao*. Elle comprit cinq espèces de pièces, et le gouvernement se réserva le droit de fondre. Bientôt cette première monnaie fut remplacée par une autre désignée sous le nom de *hong-wou-thong-pao* ou *valeur précieuse de la période hong-wou*, première période de la dynastie des Ming. Celle-ci était de même divisée en cinq espèces, dont la première valait 10 *tsien* et pesait une once chinoise; la deuxième valait 5 *tsien* et pesait $\frac{1}{2}$ once. Les trois autres espèces étaient de 3, 2 et 1 *tsien*, et leur poids correspondait de même à leur valeur nominale [1].

Mais l'épuisement des finances était tel que le gouvernement dut encore avoir recours aux *tchao*. Dès l'an 1375, sept ans après l'expulsion des Mongols, le conseil impérial fit fabriquer des billets appelés *ta-ming-pao-tchao* (papier-monnaie des grands Ming). Chaque *tchao* valant un *kouan* ou une enfilade, correspondait à 1000 deniers de cuivre ou à une once d'argent (7 francs 50 centimes). En outre,

[1] La collection de la Bibliothèque royale présente, sous les Ming, dix médailles qui se rapportent à la première période des Ming (*hong-wou*, 1368-98). Elles sont de poids différents. Cinq pèsent de 2gr,50 à 2gr,75; une très-forte pèse 22gr,05; les autres varient entre 3gr,60 et 6 grammes. Ces nombres ne s'accordent pas très-bien avec les chiffres du texte.

il y avait cinq autres espèces de *tchao*, lesquelles étaient de 500, 400, 300, 200 et 100 deniers. Leur valeur en monnaie de cuivre ou en argent se réglait d'après la base adoptée pour les *tchao* d'une enfilade. Quatre de ces *tchao* d'une enfilade correspondaient à une once d'or. Ainsi le rapport des valeurs de l'or et de l'argent était fixé comme 4 à 1, tandis que sous les Mongols ce même rapport paraît avoir été de 10 à 1. Ceci indique peut-être que l'argent était devenu plus rare. Du reste il fut défendu au peuple de se servir d'or et d'argent dans les échanges du commerce, et chaque particulier dut remettre, contre des *tchao* délivrés par les officiers du gouvernement, toutes les matières d'or et d'argent qu'il pouvait posséder. Pour le payement des impôts, le gouvernement admit à la fois la monnaie de cuivre et les *tchao*. En 1393, on établit dans les provinces orientales trois dépôts dont chacun reçut en *tchao* une valeur de 30,000 *ting* (300,000 onces chinoises ou 2,250,000 francs), et dut les répandre dans la circulation.

De tous ces détails historiques, on doit conclure que les idées financières des Chinois ne s'étaient guère rectifiées par l'exemple récent de la ruine des Mongols. Le gouvernement prétendait toujours que le papier était une monnaie et non point une simple représentation des valeurs métalliques ou autres : de là résultait dans tout l'empire la plus étrange confusion. Ceux qui ont cru que la monnaie était un signe et non pas une marchan-

dise n'avaient qu'à lire l'histoire de la Chine pour se désabuser.

En 1403 (*so-wen-kian-thong-khao*), comme les *tchao* des Ming se décréditaient, l'empereur Tching-tsou renouvela la défense de se servir d'or et d'argent dans les échanges. Quiconque contrevenait à cette ordonnance devait être puni des mêmes peines que ceux qui contrefaisaient des ordonnances impériales. Quiconque pouvait arrêter un coupable devait recevoir en récompense l'or et l'argent qui auraient été échangés. Si deux individus opéraient ensemble un échange semblable et que l'un allât *s'accuser de sa faute* devant le magistrat, celui-là évitait d'être jugé et était même récompensé de la même manière que celui qui arrêtait un coupable.

En 1426, Suen-tsong fit reprendre dans le commerce les *tchao* trop usés. En 1450, Yu-tsong défendit de se servir même de monnaie de cuivre dans les échanges : ceci était le comble de l'absurdité. Son successeur King-ty, en 1455, de nouveau ordonna de retirer de la circulation tous les *tchao* usés et de les brûler. Cependant, sous tous ces empereurs, depuis le chef de la dynastie, on fondit des pièces de cuivre. On continua à les marquer du nom vulgaire du règne (le *nian-hao*), et elles circulaient avec les pièces des dynasties précédentes, probablement celles des Soung, dont le texte cite des pièces valant 3 *tsien*, lesquelles se rapportent au commencement du XIIIe siècle[1]. En 1460, Yu-tsong

[1] La collection de la Bibliothèque royale possède un assez grand

fit retirer de la circulation les fausses pièces d'étain. En 1467, Chun-tsong ordonna que les sommes payées soit par les contribuables en acquittement de leurs impôts, soit par l'état en acquittement de ses dépenses, se composeraient de quantités égales de *tchao* et de monnaie métallique; mais cette proportion, déjà établie par le premier empereur Ming, paraît avoir été assez imparfaitement observée; et quand il en eût été autrement, dès que le gouvernement ne remboursait pas les *tchao* en monnaie métallique, il semble impossible qu'ils pussent prospérer.

La dernière mention que l'histoire fait des *tchao* se rapporte à l'an 1489 (2e de la période *chun-chi*), sous l'empereur Hiao-tsong. Dans cette année on trouve une ordonnance contre des officiers et individus riches qui spéculaient sur les *tchao*. De là il faut passer à l'année 1553 pour trouver quelques détails sur les monnaies. A cette époque l'empereur Chi-tsong déclare dans une ordonnance que, sous chacun des empereurs de la dynastie Ming qui l'ont précédé, il a été fondu en monnaie métallique 1,000,000 de *ting* (10,000,000 de *kouan* ou d'onces,

nombre de médailles des Ming, et le musée de Kien-long donne la représentation de toutes ces pièces. D'après ce dernier ouvrage, le *wen* ou denier de cette dynastie varia de 1tsien,2 à 1tsien,3, soit de 12 à 13 centièmes d'once (4gr,4 à 4gr,7). Des pièces de 1573-1620 sont annoncées comme identiques avec les *cinq chu* des Han (3gr,30). Les pièces de la Bibliothèque royale vont jusqu'à 24 et 37 grammes, ce qui montre qu'on avait continué le système de Hong-wou. Au-dessous plusieurs pièces pèsent de 3gr,95 à 4gr,70; et enfin les autres oscillent entre 2gr,50 et 3gr,30.

soit pour 75,000,000 de francs), et que sous lui on fondra en monnaie métallique une valeur de 10,000,000 de *ting* (750,000,000 de francs). Ce dernier nombre est évidemment exagéré. Dans la première partie du XVIe siècle les incursions des Tartares troublèrent tout le nord de la Chine, et un des empereurs fut à la veille de se retirer derrière le Kiang. Au milieu de ces désordres le système financier de l'empire ne devait pas être dans une situation très-favorable.

En 1576, Chin-tsong ne fondit plus que 20,000 *ting* (200,000 enfilades ou 1,500,000 francs) de monnaie de cuivre. Chaque pièce pesait $\frac{135}{1000}$ de *liang* ou 4,5 grammes environ; c'est à peu près le poids des deniers actuels. Ensuite l'histoire rapporte plusieurs ordonnances desquelles il résulte que l'argent en petits lingots était alors en libre circulation et employé dans les échanges commerciaux. Ceci est confirmé par des exemples présentés dans un ouvrage publié en 1593, le *Souan-fa-tong-tsong*, compilation chinoise de traités élémentaires sur l'arithmétique et la géométrie (Fourmont, 357). Les prix y sont souvent comptés en onces d'argent; quelquefois aussi ils le sont en *tchao* ou papier-monnaie. Suivant un exemple, il faut 500 onces de *tchao* pour 1 once d'argent; un autre indique une dépréciation beaucoup moins forte. Dans cette compilation, les anciens exemples paraissent mêlés quelquefois avec les nouveaux, de sorte qu'on ne peut pas en déduire la valeur des *tchao* à cette époque; mais, comme dans les préli-

minaires de l'ouvrage les *tchao* sont mentionnés conjointement avec les pièces de cuivre, à l'article des monnaies légales, on peut conclure de là qu'aucun ordre impérial ne les abolit jusqu'à la fin des Ming.

Admettons que la circulation habituelle du papier-monnaie n'ait pas dépassé la date historique citée plus haut, l'an 1489, nous trouverons encore que depuis l'an 1160 jusqu'à cette dernière année, c'est-à-dire pendant plus de trois siècles, le papier a eu cours en Chine comme une véritable monnaie, sans remboursement et étant généralement soutenu par la force. En France, à l'époque de notre révolution, les assignats, soutenus également par la force et de plus par la vente des terres confisquées, n'ont pu subsister plus de six à sept ans. Ici le contraste est frappant entre l'immutabilité asiatique et notre activité européenne. La longue durée de ce système non rationnel en Chine ne peut s'expliquer que par la rareté des matières métalliques circulant comme moyen d'échange, rareté maintenue par l'avarice des gouvernants et la presque nullité du commerce extérieur, que négligèrent les Soung, et que les guerres et les pirates rendirent ensuite longtemps très-difficile.

Aujourd'hui encore une grande nation voisine de nous, la nation russe, se trouve sous le rapport monétaire dans une situation analogue à celle des Chinois du temps des Mongols et des Ming. La Russie n'eut pendant longtemps d'autre monnaie courante que celle de cuivre, et lorsqu'en 1770 les

premières banques de billets furent ouvertes à Moscou et à Saint-Pétersbourg, le papier prit de suite faveur. On donnait 1, 2 et même 5 p. o/o d'agio pour en obtenir contre du cuivre. En 1787, les billets émis représentaient 50,000,000 de roubles, dont la valeur nominale est de 4 francs 35 centimes environ. A cette époque le gouvernement russe eut besoin de fonds : il s'empara des banques, liquida les anciens billets, en créa de nouveaux jusqu'à concurrence de 100,000,000 de roubles, et déclara que ces billets seraient remboursables au porteur contre de la monnaie de cuivre seulement. Depuis, le nombre de ces billets paraît avoir été secrètement augmenté, et par cette cause comme par la nature du remboursement, qui déplaisait aux commerçants étrangers, le rouble de papier s'est successivement déprécié. Les nationaux ont négligé aussi ce remboursement incommode en cuivre, de sorte que le gouvernement en est dispensé par le fait, et que le papier-monnaie non remboursable est réellement le seul moyen légal d'échange en Russie. Aujourd'hui le rouble de papier est pris dans les affaires commerciales pour 90 centimes à 1 franc 10 centimes, un peu moins de $\frac{1}{4}$ du rouble d'argent, et le gouvernement russe adopte cette base comme le gouvernement mongol émettait ses onces de *pao-tchao* à 50 p. o/o de l'once d'argent. Le caractère scientifique de ce journal ne nous permet pas de pousser plus loin la comparaison.

Le commencement du XVIIe siècle fut l'époque de

la Requête sur le Fo-kien, que je viens de citer, porteraient, pour 1820, la fabrication annuelle de l'empire à une valeur représentant 5,000,000 de francs, et les officiers chinois trouvaient cette production trop considérable.

D'après le P. Amyot, à l'époque où il écrivait son mémoire, vers l'an 1760, l'intérêt légal de l'argent en Chine était excessif : il n'était pas moins de 18 p. o/o, et dans le commerce ordinaire l'argent se prêtait souvent à 30 p. o/o. Les renseignements récents des Anglais et des missionnaires prouvent que cet état de choses n'est pas changé, et chaque bourg, encore aujourd'hui, a sa maison de prêt sur gages. Amyot attribue principalement ce haut intérêt à une combinaison politique du gouvernement, dont le but serait d'empêcher les officiers salariés d'employer une partie de leurs appointements à acheter des terres et de les engager à conserver leur fortune en valeurs métalliques, de sorte que cette fortune dépende plus directement de la volonté des gouvernants. Mais si le taux de l'intérêt légal était réellement trop élevé, la force des choses l'aurait ramené plus ou moins vite à son taux rationnel, comme toute monnaie émise au-dessus de sa valeur réelle, toute marchandise présentée au-dessus de son prix, y reviennent toujours en peu de temps. Néanmoins il y a du vrai dans ce que dit Amyot. Le gouvernement despotique de la Chine surveille ses officiers, et s'ils ne dépensent pas complétement leur revenu, s'ils consacrent leurs économies à des

achats de terres, il doit se défier d'eux et les casser, d'après le même principe qui a toujours fait redouter aux dynasties précédentes la réunion des grandes propriétés territoriales en un petit nombre de mains. La situation opulente des dignitaires est donc très-incertaine, et, pour la plus petite faute, un premier ministre peut être réduit presque à la pauvreté. D'un autre côté, tout Chinois non officier fait un trafic, et dans les affaires commerciales le capital est soumis à des chances, des risques assez nombreux. Les communications à l'intérieur sont peu sûres; la navigation maritime est très-dangereuse par l'ignorance des Chinois; les récoltes même de la terre sont très-variables, tantôt très-productives, tantôt nulles par l'effet de sécheresses ou d'immenses inondations, phénomènes très-fréquents en Chine. Ainsi toute la fortune publique et particulière se trouve dans un état très-précaire, dont la conséquence directe est un haut intérêt de l'argent; et nous avons un exemple analogue dans la crise actuelle qui agite les États-Unis, où la destruction du crédit commercial, par les suites de spéculations gigantesques et par la réduction subite de la quantité du papier-monnaie circulant, a porté l'intérêt de l'argent à un taux exorbitant, tel que 2 et 3 p. o/o par mois, et même beaucoup plus.

Reste encore à expliquer comment les Mantchoux, succédant aux Ming, dont les finances étaient, comme nous l'avons vu, en mauvais état, et trouvant la Chine épuisée par une guerre aussi désastreuse que

celle des Mongols et des Kin, ont pu se dispenser des mesures vexatoires dont les empereurs des dynasties précédentes faisaient un si large usage pour se procurer les fonds nécessaires à la marche du gouvernement. Ceci tient évidemment à deux causes: d'une part le Yun-nan et le Kouei-tcheou, provinces très-riches en métaux précieux, n'ont été complétement soumises à l'administration chinoise que sous la dynastie actuelle. Jusque-là elles payaient bien tribut, mais des peuplades sauvages se maintenaient dans les districts montagneux où sont les mines les plus abondantes et sous les Mantchoux seulement ces mines ont pu être facilement exploitées. D'autre part, le développement du commerce européen avec la Chine, depuis près d'un siècle et demi, y a importé, par les ports de Canton et d'Emouy, des quantités considérables d'argent; car longtemps ce métal a été la seule matière que les Chinois voulussent recevoir de l'étranger. De 1800 à 1810, d'après les relevés les plus exacts [1], cette importation s'élevait annuellement à 4 ou 5,000,000 de piastres, soit environ 20 à 25,000,000 de francs. En supposant 20,000,000 comme terme moyen pour cent ans, on arrive à une somme totale, en numéraire, d'au moins 2,000,000,000 de francs, soit environ 300,000,000 d'onces chinoises en argent; et cette somme a dû contribuer énergiquement à diminuer la pénurie continue de numéraire où le gouvernement chinois se trouvait auparavant.

[1] Humboldt, *Histoire de la Nouvelle-Espagne*, tome II.

D'après un relevé fait par M. Klaproth sur les almanachs impériaux de 1795 et 1820, et publié dans ses notes sur le Voyage de Temkowski, les revenus actuels de l'empire chinois, entrant dans le trésor central, se composent de 33,350,835 onces d'argent ou milliers de deniers de cuivre, et de 4,210,958 *chy* (mesures de grain pesant chacune actuellement 120 livres chinoises).

Si, d'un autre côté, on consulte les documents consignés dans les premiers *kiven* du *Wen-hian-thong-khao*, et de sa continuation, on trouve que sous les Soung, dans les années 997 et 1021, la partie des impôts directs comprenait moyennement 22,000,000 de *chy* en grains, et 6,000,000 d'enfilades de 1000 deniers.

Dans le XIe siècle, vers l'année 1077, dans cette même recette, on comptait, en grains, 18,000,000 de *chy*, en numéraire, 60,000 onces d'argent et 5,600,000 enfilades de 1000 deniers de cuivre.

Plus tard, au commencement des Ming, qui trouvèrent la Chine épuisée par les guerres et les exactions des Mongols, la recette des impôts directs comprenait, en grains, 29,433,350 *chy*, en numéraire de cuivre et papier-monnaie, 45,330 *ting* de 10 onces approximativement.

En rapprochant ces nombres de ceux de l'époque actuelle, on reconnaît que la partie de l'impôt payée en nature de produits a considérablement diminué, tandis que la partie payée en argent ou monnaie de cuivre est devenue très-importante, de minime

qu'elle était autrefois. Ce changement date des Mantchoux, comme le prouvent les nombres de la dynastie Ming; il se lie évidemment avec un accroissement dans la quantité d'argent en circulation, et cet accroissement me semble devoir être attribué principalement aux importations du commerce européen, qui datent du commencement de la nouvelle dynastie.

Dans cette question, il serait important de pouvoir connaître les prix des grains et autres denrées d'usage habituel, tels qu'ils étaient aux XVIe et XVIIe siècles, avant les importations d'argent par le commerce européen, et tels qu'ils sont aujourd'hui, et de voir si ces prix ont augmenté, comme le prix du blé en Europe a doublé depuis la découverte de l'Amérique. Pour la première époque, j'ai consulté le *Souan-fa-tong-tsong*, cette collection de problèmes usuels compilée en 1593 sous les Ming, et j'ai recherché dans les exemples les prix moyens des denrées usuelles, lesquels vraisemblablement doivent peu différer des prix véritables à l'époque de la publication. Relativement à l'époque actuelle, j'ai trouvé des renseignements pour Pékin dans le voyage fait en 1820 par Timkowski; pour Canton, dans le voyage de M. de Guignes fils, et dans la compilation récente sur la Chine qui fait partie de l'*Edinburgh Cabinet library*. Depuis les Soung et les Ming, le *kin* étant resté sensiblement le même et équivalant à 590 ou 600 grammes, la comparaison peut se faire sans erreur sensible. J'ai obtenu

ainsi les résultats suivants, qui montrent une augmentation évidente d'une époque à l'autre :

	PRIX sous les Ming.	PRIX de Pékin en 1820.	PRIX de Canton.
	onces. fr.	onces. fr.	onces. fr.
Riz battu bon à manger; le décuple boisseau = 120 kin ou 72 kilogrammes..	0,70 (5,25)	Gruau. 3,60 (27)	1,66 (12,09) 1854
Soie écrue, blanche; le kin (600 grammes).....	0,50 (3,75)	"	2,5 (18,75) 1800 (1re qualité.)
— jaune.....	0,13 (0,91)	"	1,0 (7,50) (2e qualité.)
Or, l'once.....	5 à 7,5 onces d'argent.	16 à 18 onces d'argent.	13 onces d'argent. 1800

Les prix du riz indiqués dans ce tableau, pour l'époque actuelle, se rapportent à des villes populeuses, et le grain est certainement meilleur marché dans les campagnes de l'intérieur. Mais il est très-probable que le prix consigné dans le *Souan-fa-tong-tsong* est aussi celui des places commerçantes pour l'époque des Ming. J'aurais désiré réunir un plus grand nombre de prix; mais l'incertitude des mesures, surtout pour les étoffes, m'a engagé à me réduire aux documents que j'ai pu présenter avec certitude, et, en somme, cette augmentation de plus du double dans les prix du riz, de la soie, de l'or, me semble ne pouvoir s'expliquer que par l'influence de l'argent que la Chine a reçu des Européens.

Dans ces derniers temps, les marchandises euro-

péennes ont commencé à prendre faveur à la Chine : les étoffes de laine, les toiles de coton et les métaux travaillés ont été importés avec succès à Canton. L'Inde anglaise expédie des masses considérables de balles de coton et elle envoyait déjà une quantité énorme d'opium, alors même que l'usage de l'opium était prohibé par les lois chinoises. D'après un exposé récent de la situation du commerce étranger avec la Chine, lequel peut se lire dans l'ouvrage intitulé *An historical and descriptive account of China, Edinburgh cabinet library*, l'exportation de l'opium représentait en 1817 une valeur de 2,951,000 piastres espagnoles, qu'on peut évaluer chacune à 5 francs 30 centimes. Dans les dernières années elle offre les chiffres suivants :

1830.....	12,904,263 piastres espagnoles.
1831.....	11,591,614.
1832.....	15,352,429.

L'importation de l'opium représente donc actuellement une valeur quintuple du chiffre de 1817, et comme le prix de l'opium a baissé de près de moitié, la quantité consommée en Chine a presque décuplé dans l'espace de quinze ans. Ainsi la balance s'est établie peu à peu entre les marchandises importées et exportées, et même, dans l'ouvrage que je viens de citer, se trouve signalé un fait extrêmement curieux, c'est que dans ces dernières années, des quantités considérables d'argent en pains ont été exportées de Chine et dirigées principale-

ment sur Londres, Calcutta, Bombay. Cette exportation d'argent s'élevait :

En 1830, à 6,746,372 piastres,	soit 35,755,572 francs.
En 1833, à 4,826,755	25,781,802.
En 1834, à 6,217,820	32,954,446.

Sur ces quantités, l'argent du pays extrait des mines du Kiang-si, de l'Yun-nan, du Quang-sy et du Koei-tcheou représentait :

En 1830.....	1,681,567 piastres.
En 1834.....	5,119,304.

Ceci indique qu'aujourd'hui l'argent n'est plus rare à la Chine, et dès lors les chefs de ce vaste empire peuvent se montrer sévères et soupçonneux envers les étrangers, dont ils n'ont plus le même besoin qu'auparavant. Une seconde discussion, semblable à celle de lord Napier avec les autorités de Canton, fermerait peut-être pour longtemps les portes de la Chine au commerce européen, ainsi que cela a eu lieu chez les Japonais, qui, sachant bien exploiter leurs mines métalliques, ont pu se passer plus tôt des importations de l'occident.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Le diwan d'Amro'lkaïs, traduit de l'arabe par M. le baron Mac Guckin de Slane. Paris, 1837, Imprimerie royale. In-4°; chez Mᵉ Vᵉ Dondey-Dupré. Prix : 20 fr.

Pour juger les poésies d'Amro'lkaïs, il est nécessaire de faire connaître la vie de ce poëte; car à lui mieux qu'à tout autre peut s'appliquer ce principe incontestable, que les œuvres d'un écrivain sont toujours le reflet et l'expression fidèle de sa vie sociale. Aucune existence ne fut plus agitée ni plus romanesque. Issu d'une maison de princes que les généalogistes font remonter à Kahtân[1], il avait ainsi la gloire d'appartenir aux vrais autochthones ou aborigènes de l'Arabie, nommés *al-Arab al-Arib*, tandis que les descendants d'Ismaël même sont appelés *Mostâreba* ou Arabes naturalisés[2]. Sa famille, qui occupait anciennement la province de Bahhreïn, était passée ensuite dans le Yemen, où était sa principauté[3]. Son père, Hodjr, la perdit avec la

[1] C'est le קטן de la Genèse, ch. x, v. 24. Tous les autres poëtes des Moallakats descendent d'Ismaïl.

[2] *Poc. spec.* p. 39. — *The Koran*, by Geor. Sale, prelimin. disc. p. 11.

[3] Lorsqu'Amro'lkaïs apprend la mort de son frère, il s'écrie : « O

vie dans un combat qu'il soutint contre les Benou-Asad. Chef et prince de cette tribu, il l'avait tellement fatiguée par ses iniques exactions et par son gouvernement arbitraire, qu'elle se révolta contre lui. Amro'lkaïs n'étant que le puîné des fils de Hodjr, n'avait pas de motif aussi déterminant que Nafi', son aîné, de rester à la cour de son père. D'ailleurs il paraît que Hodjr, loin d'apprécier le génie poétique d'Amro'lkaïs, l'avait chassé de sa principauté, « car alors les rois, dit le *Kitab al-Aghâni*, « regardaient comme déshonorante la profession de « poëte[1]. » Les dédains du père irritèrent le fils et eurent de fâcheuses conséquences pour le reste de sa vie. Il chercha dans les voyages et dans toutes les folies de la jeunesse une distraction à ses peines. On le voit à la tête d'une troupe de jeunes gens dissipés et perdus comme lui, des tribus de Taï, de Kelb et de Bekr ben-Waïl, promener par le désert sa vie oisive et vagabonde. Trouvait-il sur sa route une vallée d'un riant aspect, entourée de collines giboyeuses et arrosée par quelque cours d'eau, il s'y arrêtait avec ses musiciennes et ses amis; les outres étaient ouvertes, les chameaux égorgés, et, plongé dans les langueurs d'une demi-

« Dammoun! nous sommes des gens du Yemen, et nous chérissons « notre famille. »

دمّون انّا معشر يمانون

وانّا لاهلنا محبّون

[1] *Idem*, ibid. p. 9.

ivresse, il leur improvisait ou récitait ses poésies voluptueuses. Il ne quittait ces lieux que quand les chameaux étaient tous égorgés, les outres vidées et l'eau de l'étang épuisée.

La nouvelle de la mort de son père le tira de cet état de vie, sans mettre cependant un terme à ses aventures; car d'errant il devint fugitif, et aux tourments de l'amour se joignirent ceux d'une noble ambition, désireuse de venger une tête chérie et de recouvrer les états dont il était dépossédé.

Ebn-es-Sikkît raconte que Hodjr, avant d'expirer, fit signe à un homme et lui donna un écrit en disant : « Va trouver mon fils Nafi', et s'il pleure et s'il « s'afflige laisse-le et va chez les autres, en les éprou- « vant successivement, jusqu'à ce que tu viennes à « Amro'lkaïs, et donne mes armes, mes chevaux, « ma vaisselle et mon testament à celui d'entre eux « qui ne s'affligera pas. » L'homme partit donc avec le testament et alla trouver Nafi', fils de Hodjr, qui, en apprenant cette nouvelle, se couvrit la tête de poussière en signe de douleur. Le messager les éprouva ainsi un à un, et tous agirent de la même manière; mais, quand il vint chez Amro'lkaïs, il le trouva, avec un compagnon de débauche, buvant du vin et jouant aux dés. L'homme lui dit : « Hodjr « a été tué; » mais Amro'lkaïs ne fit aucune attention à ces paroles; et, comme son compagnon s'était arrêté, il lui dit de jouer. Il joua donc, et la partie finie, Amro'lkaïs lui dit : « Je n'étais pas un homme « à te gâter ta partie. » Il demanda alors au messager

le récit de toutes les circonstances de la mort de son père, et, les ayant apprises, il s'écria : « Je « m'interdis le vin et les femmes jusqu'à ce que « j'aie tué cent individus des Benou-Asad et coupé « les cheveux du front à une centaine d'entre eux. » Suivant une autre autorité, il prononça ces paroles, dont les dernières ont passé en proverbe chez les Arabes : « Pas de sobriété aujourd'hui, mais aussi « demain pas d'ivresse. Aujourd'hui le vin, demain « les affaires [1]. »

اليوم خمر وغدًا امر

Amro'lkaïs, uniquement occupé de la vengeance de son père, cherchait à se créer des alliés parmi les différentes tribus voisines. Son âme chevaleresque possédait la valeur en première ligne de ses autres qualités; aussi dit-il quelque part avec jactance : « O ennemi! cesse de me menacer, car je « suis du nombre de ceux qui n'ont pas besoin de « ceindre leurs reins pour une affaire qui se pré- « sente. C'est moi qui réveille mes alliés appesantis « par le sommeil; c'est moi qui contemple le visage « de mes ennemis dormant de l'éternel sommeil; je « suis celui dont la tribu de Maad connaît l'excel- « lence et qui a tiré de l'oubli la mémoire de Hodjr, « fils de Omm-Katham; je dis adieu au pays où j'ai « été offensé, et je ne reste jamais dans une de- « meure incommode; je provoque au combat le

[1] Traduction de M. de Slane, *Vie d'Amro'lkaïs*, p. 14.

« héros terrible dans son attaque, et lorsque je « lance mes flèches, elles n'errent jamais loin du « but [1]. »

A la tête de sa troupe, il fond par une fatale méprise sur les Benou-Kinâna et les passe au fil de l'épée : une nuit ténébreuse avait occasionné son erreur, et les Benou-Asad échappèrent à ses coups. Il alla demander des secours aux tribus de Bekr ben-Wail et de Tagleb, qui les lui refusèrent. De là il passa à la cour de Marthed-el-Khaïr-Himyari, qui lui accorda cinq cents hommes; mais Marthed mourut comme Amro'lkaïs se mettait en campagne; et Kormol, son fils, qui avait pris intérêt à sa cause, aurait pu le réintégrer dans son héritage si le roi de Hira, Mondhir, son rival et son ennemi, n'avait obtenu des forces considérables d'Anouschirwan, roi de Perse, pour s'opposer à ses desseins. La troupe d'Amro'lkaïs se dispersa devant la cavalerie persane, et lui-même échappa difficilement à ses coups, en fuyant de tribu en tribu, jusqu'à ce qu'il parvînt chez Samouel de Taïma, qui lui procura les moyens d'aller à Constantinople réclamer l'assistance de l'empereur. Au rapport de divers historiens, il eut des intrigues amoureuses avec une princesse, que M. de Slane suppose être Arabia, fille de Justin II et épouse de Badouarius, surintendant du palais. Un homme de la tribu d'Asad, nommé Tammah, et qui était venu aussi à la cour impériale, divulgua ce secret, et c'est pour se venger d'Am-

[1] Poëme, page 37, v. 1-5.

ro'lkaïs que l'empereur lui aurait envoyé une robe d'honneur empoisonnée. Dès que le poëte la revêtit, un ulcère incurable couvrit son corps, et c'est de là qu'il est appelé *Zou'lkouroûh* ou *l'homme aux ulcères*. Il mourut à Ancyre et on l'enterra au pied du mont Asîb, près du tombeau d'une princesse dont la vue lui avait inspiré ces vers assez touchants :

O ma voisine! le moment de t'aller visiter est proche, et je resterai dans ce lieu tant qu'Asîb y restera!

O ma voisine! nous sommes tous deux étrangers ici, et tout étranger est le parent de l'étranger[1].

Il n'est pas difficile de déterminer le caractère de la poésie d'Amro'lkaïs : elle n'a rien de religieux, de métaphysique, et nous pourrions même dire de moral avec plus de raison encore. Le principe sur lequel elle repose est l'épicurianisme pur, avec son égoïsme et sa fatalité. Tous ses préceptes aboutissent à ce seul, qui reparaît sous des formes plus ou moins sensuelles : « O homme! jouis de la vie présente, « parce que tu es mortel[2]. » Souvent nous croirions

1 اجارتنا انّ المزار قريب
وانّى مقيم ما اقام عسيب
اجارتنا انّا غريبان ههنا
وكلّ غريب للغريب نسيب

2 تمتّع من الدنيا فانّك فانٍ

et il ajoute au second hémistiche :

qu'il faisait sa lecture habituelle d'Horace et d'Anacréon; mais il n'en est pas du sensualisme comme des hautes doctrines de la philosophie, qui ne se transmettent que par les écoles et l'initiation, et la muse qui inspira les deux poëtes classiques ne manquait pas au poëte arabe, nous voulons dire le vin[1] et l'amour. Parfois, lorsque les fumées de l'ivresse sont dissipées, la raison succède au délire, et elle lui arrache des cris de désespoir sur la brièveté de la vie : « Quoi donc! dit-il, le temps ne se compose « que de nuits et de siècles, et il n'apporte de durée « ou de stabilité à rien! » Ou bien il est pressé par le remords[2], et il s'écrie : « Rappelé par la sagesse, « je me suis tourné dans la droite voie et mes actes « ont été dirigés par la crainte de Dieu; c'est Dieu « qui fait succéder ce que je lui demande, *et certes la piété est la meilleure valise de voyage*[3]. » Mais ces pensées graves et sérieuses passent comme une distraction dans son esprit, qui revient soudain à ses idées fixes; elles sont en quelque sorte une note discordante dans sa voix, qui chante toujours les

من النشوات والنسآء الحسان

Texte, page 31, vers 8.

[1] *Idem.* ibid. pages 20, 22, 24, 28, 33, 34, 35, 43, 45, 47.

[2] Page 35 :

الا الدهر ليال واعصر

وليس على شي قويم بمستمر

[3] Page 49, vers 8 :

والبرّ خير حقيبة الرحل

plaisirs de la vie, lorsqu'il n'est point obsédé de la passion de la vengeance, implacable et perpétuellement vivace dans le cœur de l'Arabe.

La sévérité de notre jugement n'ôte rien au mérite de l'écrivain, dont le style, antique dans sa couleur, large et simple dans ses images, concis et varié dans ses formes, est, à nos yeux, un beau modèle de la langue arabe primitive. Les jeux d'esprit, les redondances cadencées et l'exagération des hyperboles, si commune dans des âges antérieurs, n'entachent point sa diction pure et régulière. La flexibilité de son esprit est surprenante; il passe sans effort d'un sujet à un autre, et dans plusieurs pièces il déroule aux regards du lecteur sept ou huit tableaux divers, tous vivants et coloriés avec hardiesse, si bien qu'il réussit à idéaliser dans votre imagination le portrait de la femme ou de la chamelle qu'il décrit, le paysage qu'il esquisse, et tous les autres accidents de la vie arabe. Un trait prédominant de son caractère, et qui laisse une empreinte ineffaçable sur toutes ses compositions, c'est son penchant à la satire. Son ironie est acérée comme ses flèches et tranchante comme son glaive, dont la lame moirée semble empreinte *des traces de fourmis rampantes* [1]. Écoutons-le raillant et insultant l'époux de la femme qu'il a subornée : « J'ai été aimé, « dit-il, et son mari semblait avoir la face souillée « de poussière, tant le trouble de son cœur et de « son esprit était grand; il criait comme crie le

[1] Page 49, vers 3.

« jeune chameau que l'on serre à la gorge, et il « voulait me tuer..... Mais ce n'est pas un homme « qui tue. Et comment me tuerait-il, moi qui ai « pour compagnes de ma couche une épée et des « flèches verdâtres dont les pointes ressemblent aux « dents des démons. Ce n'est point un homme qui « ait une lance pour m'en percer, et il n'a ni épée ni « javelots. Me tuera-t-il, moi qui suis aussi agréable « au cœur de son épouse que l'est à la chamelle « celui qui l'enduit de poix? Salma sait parfaitement, « bien qu'il soit son mari, que c'est un homme qui « parle sans agir; et d'ailleurs que lui importent mes « éloges des jeunes filles vivant dans les palais des « rois et apprivoisées comme les gazelles des dé- « serts [1]. »

Le cheval et le chameau occupent toujours une place importante dans les poésies des Arabes. Amro'lkaïs excelle dans ces éloges et ces descriptions, que les poëtes ses successeurs et ses rivaux semblent quelquefois imiter [2]. Nous nous contenterons de reproduire ici le tableau plus neuf et tout aussi poétique d'une chasse de cerf forcé par les chiens. « Dans Irnan « est un cerf craintif; il dresse les oreilles; il prend « sur le soir quelque nourriture et disperse ensuite au « loin, avec son sabot, la terre du gîte où il passera « la nuit. En creusant le sol, il fait voler la poussière « comme le fossoyeur qui, pendant les ardeurs du « midi, vient après cinq jours rouvrir le puits com-

[1] Texte, page 21, vers 12-18.
[2] Voyez pages 22, 24, 28, etc.

« blé. Alors il repose couché sur sa mâchoire fauve et « sur son épaule, à la manière du prisonnier chargé « de fers, dont le corps est tout contracté. Il dort « au pied de l'artha, croissant dans les sables et qui « exhale un suave parfum, semblable à celui de la « tente nuptiale lorsque la rosée l'a rafraîchi. Mais « voilà que le matin, au lever du soleil, les chiens « du fils de Morr ou du fils de Simbis fondent sur « lui. La faim les presse, et leurs yeux bleus, excités « par le feu de leur ardeur dévorante, brillent « comme les fleurs de la plante adrès. Le cerf se « dérobe et les couvre de terre en fuyant; lorsqu'il « traverse les tertres et les collines il ressemble au « charbon ardent de l'homme qui allume son foyer. « Il sait bien que s'ils l'avaient atteint à Zou'lrimth « ils l'auraient tué et que son jour fatal est arrivé. « Enfin ils l'atteignent et le saisissent à la jambe et « au jarret, qu'ils déchirent en lambeaux, comme « les enfants qui se partagent l'habit d'un religieux. « La meute se retire ensuite à l'ombre du ghada et « laisse gisant à terre l'animal, qui ressemble à un « bel étalon séparé des chamelles et encore in- « dompté[1]. »

Mais le sentiment qui préoccupe constamment l'âme d'Amro'lkaïs, c'est l'amour. Le dernier regard de ses femmes émigrantes, qui ressemblent de loin, sur le dos de leurs chameaux, aux statues de marbre de Shok[2], ont troublé son âme, comme la coupe

[1] Texte, page 34.
[2] Page 25.

pleine d'un vin généreux trouble, au matin, l'esprit du buveur [1]. Pour se distraire il appelle ses amis; on délie les outres, et tous boivent si complaisamment que les palmiers leur paraissent bientôt aussi petits que les brebis et leurs yeux ne savent plus distinguer le cheval bai du coursier au poil ras et noir [2]. Souvent, absorbé par sa mélancolie, il s'isole de cette bande bruyante et il reste assis tout le jour, la tête couverte de son manteau et comptant à terre les cailloux que ses larmes inondent [3]; puis il savoure le souvenir de la jeune femme délicate et blanche qui efface les vestiges de son entrée nocturne sous la tente avec la queue flottante de sa robe, pendant que tout le monde repose et que les constellations semblent dormir, dans les cieux, du sommeil d'une jeune troupe de cerfs rassasiés de feuilles [4]. Tant que sa muse reste timide et pudique, et qu'elle ne joue pas la bacchante éhontée, ses vers, dans les portraits qu'il trace, ont un charme extrême. Telle est l'image de cette jeune femme gracieuse qu'embaument de liquides parfums, et qui regarde avec amour l'enfant couvert d'amulettes, suspendu à son sein. « Les dangers que je cours, ajoute-t-il, « l'inquiètent; les pleurs de son enfant la chagrinent. « et elle lui relève le cou, de peur qu'il ne se tord « en pleurant [5]. »

[1] Page 26.
[2] Page 28.
[3] Page 29.
[4] Page 45.
[5] Page 50.

Entre les diverses pièces, nous en avons remarqué une fort courte que nous nous permettrons encore de traduire, parce qu'elle résume tout le caractère et toute la vie du poëte.

« Je vois, dit-il, que nous sommes poussés rapi-
« dement vers la mort, pendant que les délices de
« la table et de la boisson nous fascinent, nous, êtres
« faibles comme les passereaux, les moucherons et
« les vers, et cependant plus entreprenants que le
« loup attaché à la poursuite de sa proie. Mon âme
« aspire à toutes les qualités généreuses, elle cherche
« à les acquérir. Cesse donc, ô femme, de me blâmer;
« l'expérience et le souvenir de mes pères me suffisent.
« Les racines de ma souche généalogique plongent
« jusqu'aux entrailles de la terre, et cependant la mort
« me dépouille de la jeunesse. Oui, elle me ravira
« le souffle de la vie et le corps, et promptement
« elle me réduira en poussière. N'est-ce pas moi qui
« ai épuisé de fatigue des chameaux par tout le dé-
« sert, si vaste, si long, et où brille le trompeur
« mirage? N'ai-je pas chevauché à la tête de bandes
« nombreuses pour recueillir le fruit des plus grands
« périls? J'ai déjà parcouru beaucoup de pays, et,
« au lieu du butin espéré, je me suis contenté du
« retour, avec la vie sauve. Est-ce qu'après la mort
« de Harith le prince, fils d'Amrou et de l'excellent
« Hodjr, le seigneur des tentes, je puis espérer un
« adoucissement de la part de la fortune, qui n'a pas
« même épargné ces héros, solides comme des mon-
« tagnes? Non, je sais bien que la mort enfoncera

« avant peu dans ma chair la pointe de ses dents et « de ses ongles, sort qu'a déjà éprouvé mon père, « Hodjr, et mon aïeul, ainsi que la victime de la « fontaine de Kolab, que je n'oublie pas [1]. »

Tout ce que nous pourrions ajouter ne donnerait point une idée complète du poëte, qu'il faut lire et étudier attentivement, en pénétrant au fond de son langage simple et énergique, et dont la forme antique montre suffisamment au lecteur toute la vaste richesse de la langue arabe, où il rencontre perpétuellement des mots nouveaux et ignorés. Il ne nous reste plus qu'à faire connaître le mérite du traducteur, et ce n'est pas la moindre part de notre travail. Il fallait posséder une connaissance approfondie et exacte de la langue pour oser aborder un sujet aussi difficile; car, à l'exception de quelques courts fragments donnés par Reiske et d'une kasida commentée récemment par M. Arnold, le reste du Divan d'Amro'lkaïs n'avait jamais été publié ni traduit. La moallaka déjà suffisamment connue et publiée par M. Hengstenberg, avec le commentaire de Zouzeni, n'a point été réunie aux poésies nouvelles de l'auteur.

M. de Slane rend un service inappréciable aux lettres arabes en publiant un des plus anciens monuments de cette littérature, si peu connue il y a un demi-siècle, et que d'illustres savants exploitent

[1] Page 33. La dernière personne dont le poëte parle ici, est, suivant le commentateur, Schorahbil ben-Amrou, qui fut tué dans la célèbre journée de Kolaïb.

aujourd'hui avec autant de succès que d'habileté. Les origines littéraires d'un peuple ont la même importance dans la philologie ou dans la connaissance de sa langue, que les antiquités de ses monuments et de ses traditions dans l'histoire de sa vie politique et sociale. C'est en comparant ces œuvres primitives avec celles des âges ultérieurs qu'on peut acquérir une notion complète et satisfaisante du développement, des progrès ou de la marche rétrograde de la langue et du génie littéraire chez ce même peuple; et de plus, ces productions, bien que remarquables, surtout par leur mérite poétique, ne laissent pas d'avoir une valeur historique réelle, à cause des traditions nombreuses qu'elles renferment sur leurs personnages, ou des allusions fréquentes aux mœurs et aux croyances du temps. Cette importance augmente surtout lorsque l'histoire était encore muette et que les poëtes seuls chantaient.

M. de Slane a eu d'énormes difficultés à vaincre pour réussir à nous donner un texte aussi correct, et sa sagacité grammaticale a dû souvent suppléer aux restrictions des commentateurs, gardant le silence sur les mots les plus difficiles, qu'eux-mêmes n'entendaient pas. La vie du poëte, extraite du *Kitab el-aghani*, est traduite en français; le latin a été préféré pour les vers du texte comme se prêtant avec plus de fidélité et de concision aux inversions et aux tournures diverses de l'arabe, bien qu'on puisse faire, en général, le reproche aux traductions

latines de laisser subsister le vague et l'obscurité de l'original; mais assurément ce n'est pas le défaut de l'interprétation de M. de Slane. Des notes illustrent les passages difficiles et font connaître les interprétations des commentateurs. Si quelquefois elles ne semblent pas assez complètes, il ne faut point s'en prendre au traducteur, qui a réuni tous les éclaircissements que les auteurs arabes ou les savants européens ont pu lui fournir.

En somme, le travail de M. de Slane n'est point le début d'un disciple; c'est déjà l'ouvrage d'un savant qui promet à la science une longue série de travaux importants et utiles. Ainsi la traduction d'Amro'lkaïs est la première partie du Divan des six poëtes, si célèbre autrefois en Afrique et en Espagne, et qui reçut ce nom parce qu'il comprenait les six poëtes arabes d'un mérite supérieur qui vécurent avant l'islamisme. Outre Amro'lkaïs, ces poëtes sont. Nabegha, Alkama, Zohaïr, Tarafa et Antara. Leurs poëmes seront publiés successivement et achèveront l'édifice dont les fondements viennent d'être posés si heureusement.

E. Boré.

SUR LES DRUZES.

On ne connaît presque point de passages des historiens arabes sur l'origine et la doctrine des Druzes. Un des plus importants est celui du grand historien Ibnol-Djouzi, auteur de l'histoire universelle intitulée *Miroir du temps*. Ce passage se trouve rapporté tout au long dans le dictionnaire biographique des hommes illustres du XIe siècle de l'hégire intitulé : خلاصة الاثر في اعيان مايه حادي عشر, *Résumé de monuments des hommes illustres du* XIe *siècle*, par Emîn Mohammed, sous l'article biographique de Fakhr-eddin, le célèbre émir des Druzes, parrain des quatre Facardins.

Je ferai observer à cette occasion qu'il y a dans le *Djihannouma* des notices exactes et précieuses sur la division originaire des familles des Druzes du mont Liban, notices ignorées par tous les voyageurs qui en ont parlé jusqu'ici.

Cette division de familles tient à celle de la nation entière dans les deux partis des blancs (*akli*) et des rouges (*kizillu*). A la tête des premiers se trouvait la famille de l'émir Ilmeddin; à la tête du second la famille de Maanoghli, qui fut investie par Sélim II de la principauté du Liban. Mais la division des blancs et des rouges tient elle-même à la grande scission de toutes les tribus arabes en Kaïsis

et Yemenis; car il est dit expressément dans le *Djihannouma*[1] que les Akli sont du parti yemeni et les Kisillu du parti kaïsi. Je ferai observer encore que l'origine des noms de ces deux partis, que M. Reinaud[2], dans son estimable ouvrage sur les invasions des Sarrazins en France, fait dériver des Arabes descendus de Kahtan et de ceux descendus d'Ismaïl, est expliquée d'une autre manière par le *Djihannouma*[3], d'après les sources des historiens arabes, qui disent que les Kaïsis tirent leur nom de Dhohek ben-Merwan ben-Kaïs, auquel les Syriens prêtèrent hommage, en opposition à Merwan, fils de Hakem, de la famille Omeyé, qui ne triompha de son rival prétendant à l'empire qu'après un combat de vingt-trois jours, livré l'an 64 de l'hégire aux portes de Damas, dans la vallée de Merdje-Rahith. Le *Djihannouma* contient de même des notices sur les autres sectes religieuses qui pullulent en Syrie, nommément sur les Ismaïli, les Nossaïri, les Mewali et les Yezidi, qui sont connus, mais aussi sur deux autres sectes moins connues, savoir les Kelbi et les Harrani. Les premiers, dont le nom désigne des adorateurs du chien, sont probablement les Druzes adorateurs du veau. Sur les seconds, le *Djihannouma*[4] nous apprend que ce sont les habitants de Harran, qui se tournent en priant vers le

[1] Page 465.
[2] Page 73.
[3] Page 558.
[4] Page 561.

pôle du sud, comme les Sabéens vers le pôle du nord, comme les Moslemis vers la Mecque, les Chrétiens vers Jérusalem, les Samaritains vers le mont Berik, et les Mages vers le soleil.

HAMMER-PURGSTALL.

والدّرزية طايفة كبيرة ينتسبون الى رجل من مولدى الاتراك يعرّف بالدرزى وقد ظهر فى زمان الحاكم بامر الله العبيدى هو ورجل عجمى يقال له حمزه وكان الحاكم لعن الله يدعى الالهية ويصرح بالحلول والتّناسخ ويحمل النّاس على القول بذلك وكان حمزه والدّرزى ممن وافقوه واظهر الدّعوة الى عبادته والقول بانّ الاله حلّ فيه واجتمع عليهما جماعة كثيرة من غلاة الاسماعيلية فثار عليهم عوام المصريين فقتلوا اكثرهم وذكر صاحب مرآة الزمان انّ الدّرزى المذكور كان من الباطنية مصرًّا على ادّعاء ربوبيّة الحاكم لعنهما الله تعا وصنف له كتابًا ذكر فيه ان الاله حلّ فى على وانّ روح على انتقلت الى اولاده واحد بعد واحد حتى انتقلت الى الحاكم وتقدّم بذلك عند الحاكم وفوّض اليه الامور بمصر ليطيعه النّاس فى الدعوة وانّه اظهر الكتاب فثار عليه المسلمون وقتلوا جماعته وارادوا قتله فهرب منهم واختفى

عند الحاكم فانّ اعطاه مالاً عظيمًا وقال له اخرج الى الشّام و انشر الدّعوة هناك وفرّق المال على من اجاب الدّعوة فخرج الى الشام ونزل بوادى تيم الله بن ثعلبة غربى دمشق من اعمال بانياس فقرا الكتاب على اهله واستمالهم الى الحاكم واعطاهم المال وقرر فى نفوسهم التفاسخ واباح لهم الخمر والزنا واخذ يبيح لهم المحرمات الى ان هلك لعن الله تعالى فهذا اصل وبود الدّروز والتيامنه فى هذه البلاد وامّا القول فيهم من جهة الاعتقاد فهم والنصيرية والاسماعلية على حدّ سوا والجميع زنادقه وملاحده وقد صرح قاضى القضاة ابن العزّ والشيخ برهان الدّين عبد الحقّ من الحنفيّة والشيخ صدر الدّين بن الزّيلكانى والشيخ البلا طنيسى والشيخ جمال الدّين الشّربينى من الشافعيّة والشيخ صدر الدّين ابن الوكيل من المالكيّة والشيخ تقى الدّين بن تيميّه من الحنبليّة فى فتاويهم وغيرهم ان كفر هولاء الطّوايف مما اتّفق عليه المسلمون وان من شكّ فى كفرهم فهو كافر مثلهم وانّهم اكفر من اليهود والنّصارى لانّهم لا تحلّ مناكحتهم ولا توكل ذبايحهم بخلاف اهل الكتاب وانهم لا يجوز اقرارهم فى ديار الاسلام بجزية ولا بغير جزيّة ولا فى مصون المسلمين وجزم الشيخ ابن تيميه

بانّهم زنادقه و انّهم اشدّ كفرًا من المرتدين لانّهم يتعقدون تناسخ الارواح وحلول الاله فى على والحاكم ومن طالع كتبهم عرف حقيقتهم الخبيثة فان فيها ما يستبشع جدًّا ومن جملة معتقداتهم ان الالهيّة لا تزال تظهر فى شخص بعد شخص كما ظهرت فى على وشمعون ويوسف وفى غيرهم وانما ظهرت بعد ذلك فى الحاكم وان كلّ دور يظهر فيه آله ويقولون هو الان ظاهر فى مشايخهم الذين يسمّونهم العقّال وجحدون وجوب الصّلاة وصوم شهر رمضان والحجّ ويسمّون الصلوات الخمس باسماء غيرها ويوالون من تركها ويجعلون ايام شهر رمضان اسما ثلاثين رجلا ولياله اسماء ثلاثين امراة وهكذا يقولون فى سائر الشريعة المطهّرة وينكرون قيام السّاعة وخروج النّاس من قبورهم وامر المعاد ويقولون بتناسخ الارواح وانتقالها الى ابدان الحيوانات وان من ولد فى تلك الليلة انتقلت روح من مات فيها ويقولون ان العالم ارحام تدفع وارض تبلع وبالجملة فمعتقدهم ضلال كلّه وانما ذكرت حالهم واطلت فيه لكثرة شعب الاراء فيهم فهذا يقرر ما هم عليه فى الاذهان وبالله تعالى التوفيق

تمّ

Traduction.

« Les Druzes sont une grande nation qui, suivant « leur nom, descend d'un homme d'extraction turque « nommé Durzi, qui parut du temps de Hakim bi- « emrillah l'Obeïdi, avec un Persan nommé Hamza. « Hakim (qu'il soit maudit de Dieu!) prétendit à la « divinité, soutint la transsubstantiation et la métem- « psycose, et induisit les hommes à suivre ses pa- « roles. Hamza et Durzi, d'accord avec lui, mirent « en avant sa prétention à la divinité et la doctrine « que Dieu avait transmigré en lui. Une grande foule « d'Ismaïlites, sectaires exaltés d'Ali, se rassembla « autour de ces deux hommes; les Égyptiens se le- « vèrent contre eux et en tuèrent la plupart. L'auteur « du *Miroir du temps* dit que le susdit Durzi était un « Bathinite qui soutint fermement la divinité de « Hakim (que Dieu maudisse tous les deux!). Il « composa un livre dans lequel il dit que Dieu trans- « migra dans Ali, et que l'esprit d'Ali fut transplanté « dans ses enfants, l'un après l'autre, jusqu'à Hakim. « Hakim le distingua à cause de cette doctrine et « lui transféra les affaires de l'Égypte. Afin que les « hommes se convertissent à sa mission, il mit son « livre au jour. Les Moslims se levèrent contre lui, « tuèrent ses prosélytes et voulurent le tuer aussi. « Il s'enfuit et se cacha auprès de Hakim, qui lui « donna beaucoup d'argent et lui dit : « Va en Syrie « et répands là ta mission et distribue l'argent entre « ceux qui la suivent. » Il alla en Syrie et descendit

« au vallon de Teïmallah, de la tribu de Thaalèbe[1], « à l'ouest de Damas, dans le district de Banias[2]. « Il fit aux habitants la lecture de son livre, les fit « pencher vers Hakim, leur donna de l'argent et les « persuada fermement de la métempsycose; il leur « permit le vin et l'adultère, et en général toutes « les choses défendues, jusqu'à ce qu'il mourut (que « Dieu le maudisse!). C'est l'origine de ces misé- « rables Druzes et Teimanites dans ce pays. Pour « ce qui regarde leur croyance, ils sont sur la même « ligne que les Nossaïri et les Ismaïli, qui sont tous « des mécréants et des impies. Le juge des juges, « Ibn-olizz, le scheikh Burhan-eddin Abd-olhakk le « Hanefite, les scheikhs Ssadr-eddin ben-Zeilkani, « Balatinisi et Djemal-eddin-Sscherbini-Schafiites, « le scheikh Ssadr-eddin-ibnol-wekil-Malikite et le « scheikh Takiy-eddin ben-Teïmiyé Hanbelite, ont dé- « cidé dans leurs fetwas, ainsi que d'autres, que tous « les Moslims sont d'accord sur la mécréance de ce « peuple, et que celui qui en doute est un mécréant « comme eux; qu'ils sont plus infidèles que les juifs « et les chrétiens, puisqu'il n'est pas permis de se « marier avec eux et de manger de ce qu'ils ont

[1] La tribu *Thaalèbe* descendant des Beni *Khaled*, est nommée dans le *Djihannouma* (page 554) comme la quatrième des neuf grandes tribus arabes de la Syrie.

[2] Le district de *Banias* se trouve dans le *Djihannouma* (p. 583), et sur la page suivante (ligne 10) on trouve le *Beït Teima;* et le vallon *Wadi* et *Temim* (page 584), ce qui est une faute d'impression pour *Teime;* les *Teimaci* s'y trouvent dans la ligne suivante (ligne 4).

« immolé, ce qui n'est pas le cas des juifs et des « chrétiens; qu'ils ne doivent être tolérés, dans « les pays musulmans, ni avec ni sans les tribus, « et qu'ils ne sauraient être gardés par des Mos- « lims. Le scheikh fils de Teimiyé a décidé qu'ils « sont des mécréants et plus infidèles que les apos- « tats, puisqu'ils croient à la métempsycose et à la « transsubstantiation de Dieu dans Ali et Hakim. En « regardant leurs livres, on apprend à connaître « leur véritable bassesse, car il y a des choses très- « indigestes. Parmi leurs croyances est celle que la « divinité ne cesse pas de se manifester dans une « personne après l'autre, comme elle s'est mani- « festée dans la personne de Hakim; que dans tous « les temps Dieu se manifeste, et qu'il se manifeste « maintenant dans leurs scheikhs, qu'ils appellent « les *sages*. Ils combattent la nécessité de la prière, « du jeûne du mois de ramazan et du pèlerinage; « ils nomment les cinq prières par d'autres noms et « conseillent leur abandon; ils donnent aux jours « du mois de ramazan les noms de trente hommes, « et aux nuits du même mois les noms de trente « femmes. De cette manière ils arrangent aussi les « autres points de la loi épurée; ils nient le jour du « jugement, la résurrection et le retour des âmes « dans leurs corps; ils enseignent la métempsycose « et la transmigration des âmes dans les corps des « animaux; ils disent que les âmes des enfants nés « cette nuit sont celles des défunts; ils disent que « le monde a des intestins qui se déchargent et que

« la terre engloutit. Leurs croyances sont toutes des « erreurs. J'ai parlé de leur état, et je me suis « étendu là-dessus à cause de la multitude de leurs « opinions, et ce qui a été dit est sur quoi ils s'ap- « puient dans leur entendement : à Dieu est la pro- « vidence de la direction. »

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 13 octobre 1837.

M. Maximilien Habicht écrit au conseil pour lui adresser le septième volume de son édition arabe des Mille et une Nuits, in-8°. Les remercîments de la Société seront adressés à M. Habicht.

M. Fr. de Erdmann écrit au conseil pour lui adresser une brochure relative à quelques médailles de Tamerlan, qu'il vient de faire paraître à Casan. Les remercîments de la Société seront adressés à M. de Erdmann.

M. Marcel, membre du conseil, dépose sur le bureau un exemplaire du Vocabulaire français-arabe vulgaire qu'il vient de publier. M. Marcel reçoit les remercîments du conseil, et MM. Reinaud et Bianchi sont priés de faire un rapport verbal sur cet ouvrage.

Le chef de la direction commerciale au ministère des affaires étrangères adresse au conseil deux nouveaux numéros de la Gazette de Téhéran. Ces numéros sont renvoyés à la commission du Journal.

Le modèle de la médaille qui, d'après la décision du conseil, doit être adressée à M. B. H. Hodgson, au nom de la Société, est déposé sur le bureau, soumis à l'examen du conseil et approuvé.

M. le colonel Jourdain, gouverneur de Yanaou, fait connaître au conseil qu'il met à la disposition des membres de la Société la collection d'antiquités et de médailles qu'il a rapportée de l'Inde. Les remercîments du conseil sont

adressés à M. Jourdain, et les membres de la Société présents à la séance sont invités à s'entendre avec M. Jourdain pour examiner sa collection.

M. Mohl communique au conseil l'extrait de plusieurs lettres qu'il a reçues de M. Fresnel, et d'où il résulte que M. Fresnel a entrepris le voyage de la Mecque, et qu'une commission, formée par ses soins et composée de plusieurs musulmans instruits, s'occupe, en son absence, de publier, au moyen de la lithographie, quelques-unes des plus importantes productions de la littérature arabe. On arrête que cette communication sera insérée au procès-verbal, et M. Mohl est invité à donner au conseil les renseignements qu'il pourra obtenir par la suite sur les travaux de la commission fondée par M. Fresnel.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 octobre 1837.

Par l'auteur. *Vocabulaire français-arabe des dialectes vulgaires africains d'Alger, de Tunis, de Marok et d'Égypte*, par J. J. Marcel. Paris, 1837. In-8°.

Par l'éditeur. *Les Mille et une Nuits*, en arabe, publiées d'après un manuscrit de Tunis par Maximilien Habicht. Tome VII. Breslau, 1837.

Par l'auteur. *Zwei sprachvergleichende Abhandlungen*, von Dr. Richard Lepsius. 1° Uber die Anordnung und Verwandtschaf der Semitischen, Indischen, Æthiopischen, Alt-persischen und Alt-ägyptischen Alphabets. 2° Uber der Ursprung und die Verwandtschaft der Zahlwörter in der Indogermanischen, Semitischen und der Koptischen Sprache. Berlin, 1836.

Par l'Académie. *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*; tomes III (6e livraison) et IV (1re livraison). La livraison du tome III contient, 1° Ibn-Abi-Iakub-el-

Nedim's Nachricht von der Schrift der Russen im x Jahrhundert N. Ch. kritisch beleuchtet von Ch. M. Fraehn; 2° Ch. M. Fraehn's Erklärung der arabischen Inschrift des eisernen Thorfluegels zu Gelathi in Imerethi. La livraison du tome IV se compose du mémoire suivant: Uber das Mahâjâna und Pradschnâ-Pâramita der Bauddhen, von I. J. Schmidt. (Le 14 octobre 1836.)

Par l'auteur. *Ueber einige Münzen Tamerlan's*, von Franz von Erdmann. Kasan, 1837.

Par l'auteur. *Lettre à M. le baron Silvestre de Sacy sur une inscription latino-punique*, par M. l'abbé Bargès.

Par l'auteur. *Observations sur l'ouvrage de M. Neumann intitulé* l'École du royaume du milieu, etc. par M. Stanislas Julien, de l'Institut.

Par l'auteur. *Notice du traité persan sur les Vertus, de Huçaïn Waëz Kaschifi, intitulé* Aklaqu-i Muhcini, par M. Garcin de Tassy.

Par les éditeurs et rédacteurs :

The Journal of the royal Asiatic Society of Great-Britain and Ireland; volume the third (n° VI). London, 1836. In-8°.

Journal of the Asiatic Society of Bengal. N° L. February 1836.

Bulletin de la Société de Géographie. 2e série, tome VIII. N° 44. Août.

Plusieurs numéros du Journal de Smyrne, du Moniteur ottoman, de la Gazette de Candie et du Journal du Caire; deux numéros de la Gazette de Téhéran, rédigée en persan.

M. Fulgence Fresnel est parti du Caire au mois de juillet, accompagné de M. Botta, naturaliste du Jardin des plantes. Il se propose de visiter l'Arabie. Certainement aucun Européen, depuis Burkhardt, n'a n'a été aussi bien préparé à profiter de son séjour parmi les tribus du désert que l'auteur des Lettres sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme.

BIBLIOGRAPHIE.

Guldestah Nishat, or nosegay of pleasure, a collection of poetry persian and hindustani compiled by MOONSHEE MUNOO LAL. Calcutta, 1837. In-4°. Pr. 16 roupies.

Biblischen Realwörterbuch zum Handgebrauch für Studirende, Kandidaten, Gymnasiallehrer and Prediger ausgearbeitet, von Dr. Georg. Benedikt WINER. 1re section de la 2e partie. Leipzig, 1836. In-8°.

Handbuch der historisch kritischen Einleitung in das Alte-Testament, von H. A. Ch. HAVERNICK. Erster Theil. Erlangen, 1837. 2 vol. in-8°.

Anwari Soheily, 2 vol. in-8° (lithographié). Calcutta, 1837. Pr. 36 sh.

Ali's hundert Sprüche arabisch und persisch paraphrasirt von Reschid-eddin Watwat nebst einem doppeltem Anhange arabischer Sprüche herausgegeben, übersetzt und mit Anmerkungen begleitet von H. L. FLEISCHER. 1837, in-4°.

Institutiones linguæ samaritanæ ex antiquissimis monumentis erutæ et digestæ, integris paradigmatum tabulis indicibusque

adornatæ. (Pars prima.) — *Chrestomathia samaritana maximam Geneseos partem et selecta reliquorum Pentateuchi librorum capita complectens, notis criticis exegeticis illustrata et glossario lucupletata a* F. UHLEMANNO. (Pars secunda.) Lipsiæ, 1837, 1 vol. in-8°

Notiz über das arabische Buch تحفة اخوان الصفا, *d. h. Gabe der aufrichtigen Freunde nebst Proben desselben, arabisch und deutsch* von K. NAUWERCK. Berlin, 1837, in-8°.

Cours d'histoire ancienne, professé à la Faculté des Lettres par M. C. LENORMANT. (Introduction à l'histoire de l'Asie occidentale.) Paris, 1837, in-8°.

ERRATA POUR LE CAHIER D'OCTOBRE.

Pages 363, 373, 377, 388 et 394, lisez *Bæton* pour *Boéton.*
Pages 378, 394 et 396, lisez *Héphæstion* pour *Éphestion.*
Page 393, lisez *le pont* pour *le Pont.*

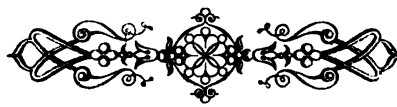

JOURNAL ASIATIQUE.

DÉCEMBRE 1837.

PROVERBES ARABES DE MEÏDANI,

Publiés et traduits par M. QUATREMÈRE.

AVERTISSEMENT.

Il y a environ neuf ans que je publiai dans ce Journal une notice biographique sur Meïdani, à la suite de laquelle je plaçai plusieurs proverbes extraits du grand recueil compilé par ce grammairien, et que j'accompagnai d'une traduction française, ainsi que d'un assez grand nombre de notes philologiques et autres. J'ai pensé que les amateurs de la littérature orientale recevraient avec plaisir une nouvelle série de proverbes, auxquels je joindrai des observations de divers genres, où je tâcherai d'éclaircir tout ce qui pourrait offrir aux lecteurs quelques difficultés. Je n'ai pas cru devoir supprimer ici ceux que j'avais imprimés précédemment, attendu que les modifications considérables qu'a éprouvées mon commentaire lui donneront, sur quelques points, le méritede la nouveauté. Si le public instruit daigne accueillir avec bienveillance ce nouveau travail, je me pro-

pose de poursuivre cette publication, autant que mes autres occupations pourront me le permettre.

مثل ١

إنَّ مِن البَيَان لَسِحْـــــــــــرًا (١)

قاله النبي صلى الله عليه حين وفد عليه عمرو بن الاهتم و الزِبْرِقان بن بدر (٢) و قيس بن عاصم (3) فسأل النبي عليه السلام عمرو بن الاهتم عن الزبرقان فقال عمرو مُطَاع في أَدْنَيْه (4) شديد العارِضة (5) مانِع لما وراء ظهره (6) فقال الزبرقان يا رسول الله انّه لَيعلم منّي اكثر من هذا ولكنّه حسدني فقال عمرو اما و الله انه لزَمِر المروّة (7) ضيّق العَطَن (8) احمق الوالد لَئيم الخال (9) و الله يا رسول الله ما كذبتُ في الاولى وقد صدقتُ في الآخرة ولكنّي رجل رضيتُ فقلت احسن ما علمت وسخطت فقلت اقبح ما وجدت فقال عليه السلم انّ من البيان لسحرا (10) يعني ان بعض البيان يعمل عمل السِحر ومعنى السحر إظهار الباطل في صورة الحق و البيان اجتماع الفصاحة (11) والبلاغة وذكاء القلب مع اللَسَن وانما شبّه بالسحر لحدّة عمله في سامعه وسرعة قبول القلب له يُضْرَب في استحسان المنطق و ايراد الحجّة البالغة

I.

Certes, il y a de la magie dans l'éloquence.

Ces mots furent dits par le Prophète, lorsqu'il reçut une députation composée d'Amrou ben-Ahtem, Zibrikan ben-Bedr et Kaïs ben-Asem. L'apôtre de Dieu, ayant demandé à Amrou ce qu'il pensait de Zibrikan, Amrou répondit : « C'est un homme qui « est obéi de tous ceux qui l'approchent, qui est « plein d'énergie et qui défend avec courage tout ce « qui lui appartient. — Apôtre de Dieu, s'écria Zi- « brikan, cet homme sait beaucoup plus de choses « à ma louange, mais il les supprime par jalousie. « — Eh bien, reprit Amrou, c'est un personnage « peu généreux, dont les étables sont étroites, qui « a un père insensé et un oncle avare. O apôtre de « Dieu, je n'ai pas menti dans le premier portrait, « et j'ai dit la vérité dans le second. Mais voici quel « est mon caractère : quand je suis satisfait d'un « homme, je dis de lui tout ce que je sais de mieux; « et quand je suis piqué, je raconte sans ménage- « ment ce que j'ai découvert en lui de plus odieux. « — Certes, dit alors le Prophète, dans l'éloquence « il y a quelquefois de la magie : c'est-à-dire que « l'éloquence produit souvent les mêmes effets que « la magie. » Or la magie, سِحْر, est l'art de donner à la fausseté l'apparence de la vérité. Le mot بيان, *éloquence*, exprime la réunion de la pureté du lan-

gage, de la noblesse des termes, de la vivacité de l'esprit et d'un débit agréable. L'éloquecne est ici comparée à la magie, à cause des impressions profondes qu'elle produit sur l'intelligence de l'auditeur, et de la rapidité avec laquelle elle obtient son assentiment. Ce proverbe s'emploie lorsqu'on veut louer un beau discours, ou l'usage heureux qui a été fait d'un argument décisif.

NOTES DU PREMIER PROVERBE.

(1) Ce proverbe est transcrit par Hosaïn-Kâschefi dans le *Makhzen-alinschâ* (man. pers. n° 73, fol. 49 *v.*) : suivant l'écrivain Abou-Bekr-ben-Hodjah, il fut cité dans un discours du khalife Motasem (man. ar. n° 1596, fol. 133 *r.*). On peut voir aussi la préface de Tebrizi sur son commentaire du *Hamasah* (pages 1 et 2), le *Kamous* (éd. de Calcutta, t. I, p. 548) et le *Ikhwan-assafâ* (man. n° 1105, p. 897). Dans la préface de l'histoire des poëtes persans de Devletschah (man. pers. n° 250, fol. 4 *r.*), l'auteur cite comme une parole émanée de Mahomet, une sentence ainsi conçue : إنّ من الشعر لحكمة وانّ من البيان لسحرًا.

(2) Ce Zibrikan, car c'est ainsi que son nom se trouve orthographié dans le *Sirat-arresoul* (la vie de Mahomet), est le même personnage dont Meïdani parle ailleurs, dans l'explication du proverbe 1241, et sur lequel on peut aussi consulter Nowaïri (man. ar. n° 700, f. 31 *r.*); Tebrizi, sur le *Hamasah*, p. 666, et l'auteur du *Kitab-alagâni* (t. I, f. 98 *r.*; t. III, f. 187 *v.*; 188, 189, 236 *v.*). Du reste, le mot زِبرِقان désigne *la lune*. (Voyez Aboul'ala, man. d'E. Scheidius, 18 p. 145, 180, *Agâni*, t. I, f. 98 *r.*) On lit dans l'ouvrage d'Ebn-Kotaïbah (ap. *Monum. antiq. hist. ar.* p. 96) : من عوف بن كعب بهدلة رهط زبرقان

بن بدر. Un vers de Zibrikan est cité par Sibouwaïh, dans son grand traité de grammaire (man. f. 45 *v.*). Au rapport de Masoudi (*Tenbîh*, f. 157 *r.*), Zibrikan-ben-Bedr fut un des Arabes qui, après la mort de Mahomet, reconnurent la fausse prophétesse Schodja, fille de Hareth شجاع بنت الحرث. Lorsque Khaled-ben-Walid se fut emparé de Anbar, انبار, il donna le gouvernement de cette ville à Zibrikan-ben-Bedr (*Kitab-aliktifâ*, man. ar. n° 653, fol. 29 *r.*). Le même guerrier alla servir dans l'armée de Saad-ben-Abi-Wakas, lorsque celui-ci marchait contre les Perses (*ibid.* f. 47 *v.*). Le poëte Hotaïah الحُطَيْئَةُ avait composé une satire contre Zibrikan, الزبرقان بن بَدْر (*Agâni*, t. I, f. 94 *r.*). L'anecdote dont parle Meïdani se rapporte à la neuvième année de l'hégire, appelée *l'année des ambassades* (manuscrit ar. n° 629, fol. 248 *v.*), attendu que Mahomet reçut alors plusieurs députations des Arabes. Celle de Témim était composée des principaux de la tribu, parmi lesquels on distinguait Otared-ben-Hadjeb, Kaïs-ben Hareth, Akra-ben-Habes et Hotat-ben-Iézid, tous quatre de la famille de Darem, Zibrikan-ben-Bedr, de la branche de Bahdelah, بَهْدَلَة, Amrou-ben-Ahtem et Kaïs-ben-Asem, de la famille de Mankar. Ils eurent avec Mahomet une longue conférence, dont on peut voir les détails dans le *Sirat-arresoul* (man. ar. n° 629, f. 248 *v.* 249, 250) et le *Kitab-alagâni* (t. I, f. 255); après quoi ils embrassèrent l'Islamisme, et le *Prophète* leur fit des présents. Amrou, qui était le plus jeune de tous les députés, avait été laissé par ses compagnons à la garde des bagages. Kaïs, qui le haïssait, parla de lui en termes méprisants, ce qui n'empêcha pas que Mahomet ne le gratifiât des mêmes présents que les autres ambassadeurs.

(3) Amrou-ben-Ahtem se trouve nommé dans le *Kitab-alagâni* (tome III, f. 238 *v.*). Quant à Kaïs-ben-Asem, il est fait plusieurs fois mention de lui dans l'ancienne histoire des Arabes et dans les événements qui suivirent la mort de Mahomet. Asem-ben-Kaïs, qui était sans doute le père de Kaïs, se trouvait dans les rangs des musulmans à la bataille de Bedr (*Sirat-arresoul*, f. 129 *r.*). Mahomet, peu de temps avant sa mort, envoya, dans deux cantons de l'Arabie, Zibrikan-ben-Bedr et Kaïs-ben-Asem, pour surveiller la levée

des aumônes, الصدقات (*Sirat-arresoul*, f. 257 r.). On peut voir sur ce personnage Nowaïri (man. ar. n° 700, fol. 23 v. 25 r. 31 r. et v. 32); Tebrizi, sur le *Hamasah* (page 679); *Tabakat-siiar-asselef* (man. de S. Germ. n° 133, fol. 112 r.); *Kitabi-fotouh*, le Livre des conquêtes (man. pers. n° 97, fol. 32 r. 33 v.); *Agâni* (tome III, f. 232 v. et suiv, 346, 444; tome IV, f. 282 v. 283 r.), Ebn-Khallikan (man. ar. n° 730, f. 134 r.); Meïdani (prov. 1359). Ce dernier écrivain en parle aussi ailleurs, à l'occasion du proverbe اغدر من قيس بن عاصم «Plus perfide que Kaïs-ben-Asem» (proverbe 3325). Kaïs fut le premier Arabe, avant l'Islamisme, qui s'interdit l'usage du vin (*Agâni*, t. III, fol. 288 r.). Lorsqu'il fut à l'heure de la mort, il se fit apporter un faisceau de flèches, et invita ses enfants à essayer de le briser, afin de leur faire sentir les avantages qui devaient résulter de leur union. (*Ibid.* fol. 287 v.) Il laissa une fille nommée *Maïah*, qui fut aimée du poëte Dhou'r-rimmah (Ebn-Khallikan, f. 221 v.). Nowar, épouse de Ferazdak, s'étant réfugiée auprès des fils de Kaïs, le poëte, irrité, composa contre eux des vers satiriques (*Agâni*, t. IV, f. 226 r.; t. II. 276 v. 274 r.). Il dit dans ces vers :

بني عاصم لو كان حيّا ابوكم
للام بنيه اليوم قيس بن عاصم

Enfants d'Asem, si votre père était vivant, Kaïs-ben-Asem blâmerait aujourd'hui ses enfants.

Mokâtil-ben-Talbah était petit-fils de Kaïs-ben-Asem. Iahiâ-ben-Abi-Hafsah fit demander en mariage, pour ses trois fils, la fille et les deux sœurs de Mokâtil (*Agâni*, t. II, f. 297 v.).

Dans le *Tarikh-Otbi* (man. ar. de Ducaurroy 23, fol. 257 r.), on lit ce vers :

وخُبِّر قَيس بالجلية في ابنه
فلم يتغيّر وجه قيس بن عاصم

Kaïs-ben-Asem, apprenant le malheur de son fils, ne changea pas de visage.

Dans une note supplémentaire, j'exposerai les faits qui concernent la vie de ce personnage.

(4) Les mots مطاع في ادنيه ont été traduits par H. A. Schultens : *facilis ad obsequendum.* Ce savant a lu أُذُنَيه au lieu de ادنيه, et E. Scheidius a adopté cette variante; car, dans mon exemplaire, il a lui-même noté les voyelles, sans doute d'après le manuscrit de Leyde. Quand on voudrait admettre cette leçon pour la véritable, l'interprétation de Schultens serait toujours peu exacte, et ces mots, à la rigueur, devraient se rendre ainsi : « Celui qui est obéi universellement, qui commande avec une autorité absolue. » Dans le *Mesalek-alabṣar* (man. ar. n° 583, f. 137 *v.*), l'auteur, décrivant une province de l'Asie Mineure, en parle en ces termes : هذه المملكة صاحبها على أُذُنَيه ; c'est-à-dire : « Elle est gouvernée par un prince absolu qui ne relève de personne. » C'est ainsi qu'en français, nous disons, dans un sens à-peu-près analogue, « dormir sur les deux oreilles, » c'est-à-dire, « être tranquille, sans inquiétude. » Si on admettait la leçon مطاع في اذنيه, il faudrait, je crois, entendre par ces mots : « Celui qui est obéi à droite et à gauche, partout où il donne ses ordres. » C'est ainsi qu'on lit dans le *Moroudj* de Masoudi (t. I, f. 27 *r.*) : من اين ياتيك صاحبك قال من اذني اليسرى « D'où viendra ton compagnon? il répondit : de mon oreille gauche. »

Mais deux des manuscrits que j'ai sous les yeux présentent la leçon في ادنيه, et dans le manuscrit 196, le copiste a eu soin de noter les voyelles. Enfin l'exemplaire de M. le baron Silvestre de Sacy offre أَدَانِيهِ

Les mots في ادنيه, dont, si je ne me trompe, la leçon في ادانيه n'est que la glose, pourraient se traduire par *ses inférieurs.* Mais je crois devoir plutôt les rendre par *tout ce qui l'approche.* C'est ainsi que dans le *Kitâb-alagâni* je trouve (t. IV, f. 224 *r.*) : اوصيك بامّك وابيك وادانيك « Je te recommande ton père, ta mère et tes proches. » Plus bas on lit (fol. 242 *r.*) : قالت ادانيكم. Le poëte Nabegah nous offre ce vers (v. 20, édit. de Sacy) :

انّ له فضلا على الناس في الادنى والبَعد

Il l'emportait sur tous les hommes, voisins ou éloignés.

Un poëte anonyme cité par le grammairien Sibouwaïh (manusc. fol. 135 *v.*) s'exprime en ces termes :

اذا لقى الاعداء كان خلّا بهم
وكلب على الادنين والجار نابح

Lorsqu'il rencontre les ennemis il se montre leur ami; tandis qu'un chien aboie contre les parents et les clients.

Un vers cité dans le commentaire de Soïouti sur le *Mogni* (man. ar. 1238, fol. 101 *r.*), offre ces mots :

ولا لسانى على الادنى بمنطلق
بالمنكرات ولا فتكى بمامون

Ma langue ne se répand jamais en injures contre mes proches; mais il ne faut pas mépriser mes attaques.

Ailleurs (fol. 196 *v.*) : تحلّ عن الادنين واستبق ودّهم « Montre de la douceur envers tes proches, et respecte leur amitié. » Dans le *Kitab-alagâni* (tome I, fol. 89 *r.*) : ما بقى من عشيرتى الادنين « Ce qui est resté de ma famille, de mes proches. » Ailleurs (t. II, fol. 31 *r.*) on lit ce vers :

أُريد انتقام الذنب ثم تردّنى
يَدٌ لادانيه مباركة عندى

Je veux punir une faute; mais j'en suis détourné par un bienfait que je dois aux parents de cet homme, et qui est sacré pour moi.

Dans l'ouvrage intitulé *Omdat attâlib* (man. ar. 636, fol. 172 *v.*), on lit que le schérif Zeïn-eddin Hibet-allah, avant été tué par les Benou-Mahasen, رخص لهم فى ذلك ادنيه (ادانيه) حكام بغداد « Ses parents, les principaux de Bagdad, se montrèrent indulgents pour les meurtriers. » Dans des extraits du *Kamel* de Moubarrad (de mon man. page 37) : يسعى بذمّتهم ادناهم « Leurs proches recherchèrent leur protection. » Au rapport de l'auteur du *Kitab aliktifa* (man. ar. 653, fol. 132 *v.*), Atikah, fille de Zeïd et épouse du khalife Omar ben-Khattab, faisant l'éloge de son mari, disait de lui : رؤف على الادنى غليظ على العدا « Il est plein de

« bonté pour ses proches, et terrible pour ses ennemis. » Dans le *Hamasah* (p. 632), أدنى est opposé à أقصى. Ailleurs (p. 617), on lit أدانيك « tes proches. » Dans la Chronique d'Otbi (f. 214 *v.*), on trouve ضيف لا يتميّز عن الادنين « Un hôte ne diffère pas « des proches. » On peut donc supposer avec vraisemblance que la leçon في ادنيه est la leçon primitive, et je n'ai pas fait difficulté de l'admettre dans le texte.

Je ferai observer que dans un passage de l'historien Imad-eddin-Isfahani (man. ar. 714, fol. 5 *v.*), le mot أدنى, au masculin, est pris dans le même sens que le féminin دنيا, et signifie *le monde*. On y lit : عَرَضُ هذا الادنى أعمى وأصمّ حُبّهُ « Les richesses « de ce monde portèrent dans son cœur l'aveuglement et la surdité. »

D'un autre coté, le mot مُطَاعٌ, suivi de la préposition في, doit se traduire : « qui jouit d'une autorité absolue parmi telles per- « sonnes, qui éprouve de leur part une obéissance entière. » Nowaïri, dans l'*Histoire des Arabes de Tasm* (man. ar. 700, fol. 12 *r.*), s'exprime en ces termes : كان مُطاعًا فيهم. L'auteur du *Kitab-al-agâni* (t. IV, fol. 246 *v.*), parlant de Iézid ben-Asad, dit de lui : « Il était puissant et jouissait d'une autorité absolue dans le Yémen; » كان مطاعا في اليمن عظيم الشان. Dans le *Bark-Yémani* (man. ar. 827, f. 131 *r.*), nous lisons : المطاع فيهم وامير هم « Leur « émir, celui qui est obéi parmi eux. » Plus bas (fol. 154 *v.*), on trouve : كان سيّدا مطاعا فيهم « C'était un homme distingué « et auquel ils étaient parfaitement soumis. » Dans le Traité du gouvernement de Kemal-eddin (man. ar. 890, f. 136 *v.*), on lit : مطاع في ناحيته.

Dans le *Kamel* d'Ebn-Athir (t. I, f. 199 *v.*) : كان مُطاعا في اهل اليمن. Amrou le Nestorien (*Madjdal*, man. ar. 82, p. 31) dit : ليعرفوا مرضاة المُطاع « Afin qu'ils connaissent la volonté de celui « qui est obéi, c'est-à-dire, de Dieu. »

Dans Hamzah-Isfahani (ap. *Histor. regn. Arab.* edit. Rasmussen, p. 61) : بقي مطاعا في مملكته. Dans Abou'lmahâsen (*Histor. Ægypt.* manusc. ar. 659, fol. 63 *r.*) : كان بطلا شجاعا سيّدا مطاعا. Le même historien (man. ar. 671, f. 177 *v.*) offre ces mots : كان سيّدا عظيما مطاعا. Cet écrivain, dans son *Mankel-safi* (t. III,

man. ar. 749, f. 157 v.), dit : كان اميرا محترما مطاعا فى قومه «C'était un émir respecté et obéi dans sa tribu.» Plus bas : كان اميرا جليلا مهابا مطاعا. Dans des vers composés par Safiah, fille d'Abd-almotaleb, sur la mort de son père (*Sirat-arresoul*, f. 25 v.) : مطاع فى عشيرته جيد «Obéi dans la tribu et digne «de louanges.»

Zamakhschari, dans le *Kaschschâf* (man. ar. de Ducaurroy, t. II, fol. 177 r.), réunit الامير المُطاع «Celui qui ordonne et est obéi,» et المامور المُطيع «Celui qui reçoit l'ordre et obéit.»

Dans Hamzah-Isfahani (ap. Rasmussen, *Hist. præcip. Arab. regnor.* p. 61) : بنى حجر لحسن سيرته مُطاعًا فى مملكته. Chez le scoliaste d'Omar-ben-Fared (man. ar. 1479, fol. 166 r.) : الجمال مطاع وخلافه لا يستطاع. «La beauté se fait obéir et on ne «peut lui résister.» Dans l'Histoire des hommes illustres de la ville de Kaîrowan (manuscit arabe n° 752, fol. 86 *verso*) : كان مهيبا مُطاعا. Dans le *Fâkihat-alkholafâ* d'Ebn-Arabschah (ed. Freytag, p. 5) : ذو حكم مُطاع. Dans un vers cité par Sibouwaih (fol. 171 v.) on lit : الواشى المُطاع «Le calomniateur qui est obéi.» Dans l'Histoire d'Égypte de Hasan-ben-Omar (manusc. ar. 688, fol. 3 r.) : كلمته مُطاعة.

Dans l'Histoire d'Afrique de Nowairi (man. ar. 702, fol. 17 r.), on lit : كان رئيسا مطاعا فى قومه. Dans l'Histoire des conquêtes, *Kitabi-fotouh* (man. pers. 98, f. 229 r.), on lit : ابو نوح مردى سخت فصيح وعالم وفاضل ودر ميان قوم خويش مطاع ومعروف «Abou-Nouh était un homme très-éloquent, sa«vant, généreux, et qui était célèbre et obéi parmi son peuple.» Il est facile de voir que l'original arabe sur lequel a été faite la version persane, devait offrir مُطاع فى قومه. Dans le *Kitab-alagâni* (t. III, fol. 15 v.) : كان سيدا مطاعا; plus bas (30 v.) : امراة مطاعة; et enfin (t. IV, f. 335 v.) : اتى رجل مطاع فى قومه. Dans l'ouvrage d'Imad-eldin Isfahani (*Expugnat. Hierosolym.* man. ar. 714, fol. 42 r.), on lit : منهم من وقعت به شفاعة مطاعة لا تُقابَل بالرَّدّ «Quelques-uns d'entre eux furent protégés par

« une intercession puissante, qui ne souffrait point de refus. » De là vient l'expression qui se trouve si fréquemment chez les écrivains persans فرمان جان مطاع « L'ordre auquel le monde entier « obéit. » (*Matla-assaadeïn*, man. pers. de l'Arsenal 24, fol. 142 *v.* et *pass.*) : سلطان جهانمطاع. (*Ib.* 146 *r.* et *pass.*) Dans le *Habib-assiïar* de Khondémir (t. III, fol. 259 *v.*), on lit : حكم قضا مطيع عالم مطاع « L'ordre qui obéit à la providence et auquel le monde « se soumet. » Dans l'*Akbar-námeh* (man. pers. de l'Arsenal 19, f. 212 *recto*), on lit : مناشير مُطاع. (*Ib.*) : يرليغ گيتى مطاع. Dans le *Tarikhi-Wassaf* (f. 14 *v.*) : يرليغ فلك مطاع.

(5) Schultens, au lieu de شديد العارضة écrit شديد للعارضة, et traduit : *Promptus ad respondendum*. Mais la première leçon, qui est celle de nos trois manuscrits, doit avoir la préférence. En effet, le mot عارضة désigne *la mâchoire*; et, au rapport de Djewheri (man. ar. 1245, fol. 232 *v.*), on dit en arabe : « Un tel « est ذو عارضة, c'est-à-dire, vigoureux, plein de fermeté et habile « à parler. » La même explication est donnée par le scoliaste sur la 11e séance de Hariri (éd. Schultens, p. 56; p. 21 éd. de Sacy). L'expression شديد العارضة a une signification tout à fait analogue. Raschid-eddin, dans la 14e des lettres qui composent le *Kitab al-tandikat* (le livre des éclaircissements, man. ar. 356, fol. 138 *v.*), parlant de l'écrivain Gazali, s'exprime en ces termes : « Il était jus- « tement célèbre par son rare mérite, ses vastes connaissances, la « beauté de son style et sa fermeté peu commune.... حجّة الاسلام الغزالى كان لوفور فضله وغزارة علمه وحسن عبارته وشدة عارضته مجدا. Dans un proverbe de Meïdani (prov. 5079, page 717 de mon man.), je trouve ces mots : مى اشتدت عارضته فى اليقين « Celui qui est ferme dans la vérité. » Dans le *Moroudj* de Masoudi (t. I, f. 456 *r.* man. d'Outrais) : اشدّها لسانا وعارضة Dans le *Kitab-alagâni* (t. III, fol. 194 *v.*) : كان خبيث اللسان شديد العارضة والبيان. Ailleurs (fol. 277 *r.*) : كان فارسا شاعرا شديد العارضة. Dans un autre endroit (fol. 386 *r.*) : كانت شاعرة ذات لسان وعارضة وشرّ. Ailleurs (f. 401 *v.*) :

فلما ايفع وقال الشعر وعرف بالبيان وحسن العارضة

« Lorsqu'il fut arrivé à l'adolescence, qu'il se livra à la poésie, et se « fit connaître par son éloquence et la beauté de son élocution. » Et enfin (t. IV, fol. 371 *r.*) : شاعر فصيح خطيب ذو عارضة وبيان واعتبار من الرجال.

Dans les prolégomènes d'Ebn-Khaldoun (man. du Roi, f. 90 *v.*), on lit que celui qui apostille les placets a besoin d'une grande force d'éloquence : يحتاج الموقّع الى العارضة من البلاغة. Plus bas, le même historien range parmi les qualités essentielles une vaste science et une éloquence énergique : زيادة العلم وعارضة البلاغة. Dans un passage du commentaire de Tebrizi sur le *Hamasah* (p. 140) : اذا كان شديد اللسان ذا بيان شديد العارضة. Dans le *Kaschschâf* de Zamakhschari (t. III, f. 124 *r.*), on lit : الرجل المنطيق ذو العارضة.

Dans l'Histoire d'Espagne de Makarri (t. I, man. 704, f. 101 *r.*) : فقد ما كان عنده من النشاط وشدّة العارضة « On vit dis- « paraître tout ce qu'il avait d'ardeur et de vigueur d'éloquence. » Dans les Opuscules de Makrizi (man. fol. 136 *v.*), on lit : كان منيع الجانب شديد العارض « Il était belliqueux, d'une élo- « quence énergique. » Mais je crois qu'au mot العارض il faut substituer celui de العارضة. Dans le commentaire de Safadi sur la lettre d'Ebn-Zeïdoun (manuscrit d'Asselin, fol. 19 *v.*) : هذا نوع من البلاغة يدلّ على قوة العارضة وسعة العبارة « C'est un genre « d'éloquence qui indique une grande énergie et une extrême abon- « dance d'élocution. » Car j'ai lu العارضة au lieu de المعارضة que présente le manuscrit. Dans l'ouvrage biographique d'Ebn-Khallikan (fol. 265 *v.*), à propos d'un ouvrage intitulé : كتاب عارضة الاحوذيّ, on trouve cette explication : العارضة القدرة على الكلام يقال فلان شديد العارضة اذا كان ذا قدرة على الكلام « Le mot عارضة désigne une élocution facile. On « dit, en parlant d'un homme : شديد العارضة, c'est-à-dire qu'il « est en état de parler avec facilité. » Dans ce passage, j'ai dû encore substituer le mot عارضة à celui de معارضة. Enfin, dans un autre passage du même historien (f. 305 *v.*), on lit : كان صاحب راى

وذهآء ولسان وعارضة «C'était un homme prudent, spirituel, «disert et éloquent.»

(6) Les mots مانع لما وراء ظهره que Schultens traduit *minime obliviosus, aut promissa non præstans*, m'ont paru offrir un tout autre sens. Ils signifient, si je ne me trompe, «celui qui défend ce qui «est derrière lui, c'est-à-dire, ce qui lui appartient, ce qui est à «couvert sous sa protection.» Dans l'Histoire de la Mecque de Taki-eddin-Fâsi (man. ar. 722, fol. 172) on lit : أما بنو عبد شمس فابعَدُنا همما وامنَعنا لما وراء ظهورهم «Les enfants d'Abd-«Schems sont les plus fiers d'entre nous et ceux qui savent le «mieux défendre ce qui leur appartient.» Dans le *Sirat-arresoul* (man. ar. 629, f. 63 *r.*) : لا يرام ما وراء ظهره «Tout ce qui est «derrière lui, c'est-à-dire tout ce qui lui appartient est inattaqua-«ble.» Dans un passage de l'*Agâni* (tome II, fol. 3 *verso*), on lit : أغِثْ مـــن وراءك «Protège ceux qui sont derrière toi.»

Une expression analogue se rencontre dans le *Sahih* de Bokhari (t. I, man. ar. 242, fol. 16 *v.*); on y lit : على ان يحفظوا الايمان والعلم ويُخبروا من وراءهم «Pourvu qu'ils gardent la foi et la «science, et qu'ils instruisent ceux qui sont derrière eux, c'est-à-«dire, ceux qui leur sont soumis.»

Dans le *Sirat-arresoul* (manusc. 629, fol. 89 *v.*) : عهد الى من ورآءه من قومه «Il donna ses ordres à ceux de sa nation qui «étaient derrière lui (sous sa protection).» Dans le *Kaschschâf* de Zamakhschari (t. I, f. 45 *v.*) : فلان امير على الناس اى على من وراءه منهم لم تدخل فيهم نفسه «Un tel commandait «cette troupe, c'est-à-dire, ceux qui lui étaient subordonnés, et ne «se mêlait point avec eux.»

Dans la vie de Bibars (man. 803, fol. 41 *r.*) : قد سُيّرتُ اليك هذه تاخذها هديّة لمن ورايك «Je t'envoie cet objet; re-«çois-le comme un présent destiné à tes subordonnés.»

La locution كان من وراء s'emploie dans une signification différente, et doit se rendre par *protéger, défendre*.

Dans l'Histoire d'Égypte d-Abou'lmahâsen (manuscrit arabe 671, fol. 131 *v.*), je trouve cette phrase : إنْ شِئْت كاتَبْتَهُ ليشدّ

formes diverses, expriment la même idée. Dans le premier cas, l'homme puissant se place devant ceux dont il a embrassé la défense, les couvre de son corps, et ne permet pas que l'ennemi arrive jusqu'à eux. Ceci nous rappelle naturellement ces passages des psaumes, où David s'écrie : « Dieu est mon bouclier, mon rempart. » Dans le second cas, le protecteur des faibles est comparé à un guerrier intrépide chargé de la défense d'une ville, et qui, posté derrière les murs, ne cesse de lancer ses traits sur les assaillants et garantit contre leurs efforts la place confiée à sa garde. Telle était l'explication que j'avais cru pouvoir donner de cette locution. Mais, d'un autre côté, il faut observer que le mot ورآء, chez les Arabes, a les deux sens opposés, et signifie tantôt *derrière* et tantôt *devant*. Dans le *Hamasah* (p. 733), on trouve ce vers :

انّى وان كان ابن عمّى غايبا
لمُقاذف من خلفه و ورآيه

Certes, quoique mon cousin soit absent, je le défendrai par-devant et par-derrière.

Tebrizi remarque expressément que ورآء est pris ici dans le sens de قُدّام *devant*. Dans un passage du même recueil (p. 646), on lit ce vers :

إنّ امرأً يُعطِى الأسنّة نحره
ورآء قريش لا أعدُّ له عقلا

Si un homme livre sa poitrine aux glaives pour défendre les Koraïschs, je crois que cet homme est privé du bon sens.

Le même commentateur fait observer que وراء signifie également *devant* et *derrière* : que le premier sens est celui qu'il faut admettre ici. Zamakhschari, dans son commentaire sur l'Alcoran (*Kaschschâf*, man. ar. de Ducaurroy, t. II, fol. 224 *v.*), expliquant un passage de la 18e surate, verset 81, dit expressément que وراء est synonyme de امام *devant*.

Dans un vers cité par le *Kiatb-alagâni* (t. II, f. 34 *r.*) on lit dans un sens analogue :

نسير امام الناس والناس خلفنا

Dans une Histoire de la ville de Kaïrowan (man. 752, f. 96 *v.*)

الشمس ورآءك في سيرك ووراء ظهرك في رجوعك

« Dans ton voyage, le soleil sera devant toi; et tu l'auras à dos, du-« rant ton retour. »

Il ne faut pas confondre cette expression avec une autre qui est fréquente chez les écrivains arabes. C'est celle de تَرَكَ وراء ظهره ou نبذ وراء ظهره dans le sens de *négliger, abandonner.*

Quant au verbe منع, auquel j'ai donné le sens de *protéger, défendre*, sa signification ne saurait être équivoque. Dans les extraits du *Hamasah*, publiés par A. Schultens, on lit (page 328) : مَنعوا حِمى الوقبَى. Dans Abou'lala (man. de Scheidius, p. 316) : ايا جارة البيت المُمنَّع جارُهُ « O voisine d'une maison dont le voi-« sin est bien défendu ! » Dans un proverbe de Meïdani (page 37) : مانع الجار « Défendant son client. » Ailleurs, chez le même écrivain (prov. 3595, p. 559), on lit dans un vers d'Antarah :

ونحن منعنا بالفروق نساءنا

Nous avons, à Farrouk, défendu nos femmes.

Ce vers se trouve cité dans la collection d'anciens poëtes arabes que possède la bibliothèque du Roi (manusc. d'Asselin, fol. 94 *v.*). Dans l'*Agâni* (tome I, fol. 89 *r.*) : علم ان هانيا يمنعه مما يمنع نفسه منه.

Le commentaire de Tebrizi sur le *Hamasah* (p. 644) offre ces mots : منع بناته وابنيه « Il défendit ses fils et ses filles. » Dans l'histoire de Djemal-eddin ben-Wasel (man. arabe non catalogué, fol. 4), on lit : سير جماعة الى حلب ليمنعوها من الروم « Il envoya un corps d'armée à Alep afin de défendre cette ville « contre les Grecs. » Dans l'*Agâni* (t. IV, fol. 350 *v.*), nous trouvons : انا مانعوك من ما نمنع انفسنا « Nous te défendrons autant « que nous nous défendrons nous-mêmes. » Voyez aussi Masoudi (*Moroudj*, t. I, fol. 205 *v.*). Dans un vers que le même historien

(*Moroudj*, t. I, f. 215 *v.*) attribue à Abd-almotaleb, aïeul de Mahomet, on lit :

يا ربّ انّ المرء يمنع رحلة فامنع جلالك

Ce verbe, à la huitième forme, signifie *se défendre*. Dans l'*Agâni* (t. I, fol. 84) : امتنع منهم بالنبل «Il se défendit contre eux à «coups de flèches.» Dans le même ouvrage (t. I, fol. 154 *r.*) on lit : فقاتلهم وامتنع منهم. De là se sont formés les adjectifs مَنَّاع et مَنِيع, signifiant *celui qui repousse les attaques*. Dans le roman d'Antar (t. III, fol. 330 *r.*), je lis : فارسٌ شُجاع وبَطَل منّاع. Ailleurs (tome IV, fol. 9 *v.* 13 *r.* et *v.* 14 *r.*) : عَلِمتُ بانّ الغلام شجاع وقَرْم منّاع. Un vers du poëte Farazdak, cité par Ebn-Athir (*Traité de Rhétorique*, t. II, man. d'Asselin 539, fol. 77 *v.*) est conçu en ces termes :

وانّا لمنّاعون تحت لوايفا

حمانا اذاما عاذ بالسيف حامله

Rangés sous nos drapeaux, nous défendons notre territoire au moment où l'épée devient la ressource de celui qui la porte.

On lit dans Raschid-eddin (*Djami-attawarikh*, man. pers. 68 A, fol. 285 *v.*) : كوههاى سرافراز منيع است. Dans le *Kitab-assolouk* de Makrizi (man. ar. 672, p. 133) : انها كانت ذات اسوار منيعة. Dans le *Kitab alagâni* (t. I, fol. 87 *r.*) : كان سيّدا منيعا.

Un vers de Nabegah-Dhobiani, cité par Sibouwaïh (man. f. 98 *r.*), offre ces mots :

وحلّت بُيُوتى فى يَفاع مُمَنَّعِ

(7) Les mots زَمِر المروءة se trouvent dans un passage du *Hamasah* (p. 683). Dans un poëme manuscrit de Tarafah (man. d'Asselin, fol. 82 *r.*), on lit : ثم سادوا سوددًا غير زَمِر «Ensuite ils ont «obtenu une puissance qui n'était pas médiocre;» où le mot زَمِر

est expliqué par قليل. Ailleurs (fol. 86 v.) le terme زَمِرات est rendu par قليلات الصوف «Des brebis qui ont peu de laine.»

(8) Cette expression : ضَيّق العَطَن *qui a des étables étroites*, est comme l'on voit, empruntée à la vie pastorale, et signifie, en général, *un homme avare*. Dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (t. I, f. 169 r.), on lit : كان شرس الاخلاق ضيق العطن «C'était un homme de «mœurs dures, un homme avare.» Dans l'histoire des hommes illustres d'Ebn-Khallikan (man. 730, fol. 342 v.) : ضاق عنهم عطنه «Il se montra avare à leur égard.» Dans un passage de l'Histoire d'Égypte d'Ahmed-Askalani (t. II, man. ar. 657, fol. 230 r.) on lit : له حكايات ضيق العَطن «On raconte de lui des traits «d'avarice.» Quelquefois les mots ضاق العَطن signifient : «Être «dans une position fâcheuse, embarrassée,» comme dans ce passage du commentaire de Safadi sur une lettre d'Ebn-Zeïdoun (manusc. d'Asselin, fol. 112 r.), où l'auteur dit, en parlant d'Abd-allah-ben-Zobaïr : ضاق عطن عبد الملك بن مروان منه «Il mit Abd-«almélik-ben-Merwan dans une situation critique.» L'expression سُهُولة الأعْطان signifie «Prospérité, aisance.» On lit dans des vers transcrits par l'auteur du *Kitab-alagâni* (t. II, f. 102 v. 118 r.) :

واذَا وَرَدت المـاء كـان لـدارم
جُمَّاتُـه وسُـهـولةَ الأعْـطـان

Lorsque tu descends vers la source, la tribu de Darem retrouve son aisance et sa prospérité.

L'Histoire de la conquête de Jérusalem (man. 714, fol. 143 v.) nous offre ces mots : زُهِي الاسلام بما اتّسع من عَطن عطبهم «L'Islamisme triomphe par l'agrandissement du champ de la mort «des ennemis.» Dans un proverbe de Meïdani, on trouve une expression analogue (prov. 185), celle-ci : نكِد الحظيرة.

Le mot hébreu עֲטִין qui se rencontre une seule fois dans le livre de Job (XXI, 24), a, si je ne me trompe, le même sens que l'expres-

sion arabe عطن ; et les mots עֲטִינָיו מְלֵאוּ חָלָב doivent être traduits ainsi : « Ses étables sont pleines de lait. »

(9) Aboul'ala, parlant d'un cheval (man. de Scheid. page 31), dit qu'il était distingué « entre tous les coursiers par les qualités de « son père et de son oncle ; » واكرام فى الجياد ابًا وخالا. Dans un vers d'Antarah, cité dans l'*Agâni* (t. II, fol. 166 *v.*) :

اُلْفيتُ خيرا من مُعمّ مُخْول

انا خير فى قومه ممن عمّه وخاله منهم

Je suis plus renommé dans cette tribu que celui qui y compte un oncle paternel et un oncle maternel.

Dans un vers que cite le même ouvrage (t. II, f. 10 *v.*), on lit :

اغرّ نجيب الامّهات كريم

Un homme illustre, généreux, dont les aïeules sont des femmes distinguées.

Dans un vers du khalife Walid ben-Iézid (*ib.* fol. 52 *v.*) :

انّى لفى الذروة العليا اذا انتسبوا

مُقابَل بين اخوالى واعمامى

Lorsque chacun expose sa généalogie, je suis au plus haut rang : mes oncles, paternel et maternel, sont également illustres.

Dans un autre vers du même prince :

خيرهم اعماما

Celui d'entre eux qui avait les oncles paternels les plus distingués.

Dans des vers cités par l'auteur du *Sirat-arresoul* (fol. 136 *v.*) :

تنمى به اعراقه وجدوده

ومآثر الاخوال والاعمام

Il se distingue par son origine illustre, par ses nobles efforts et par les grandes actions de ses oncles paternels et maternels.

Dans un vers du poëte Djérir (*Agâni*, tome II, fol. 120 r.) :

فتى هو خير منك نَفْسًا و والدًا

Un homme qui lui était supérieur et par son mérite personnel et par celui de son père.

Dans un vers d'Antarah (man. fol. 106 v.) :

هَديّك خير أبًا من ابيكم

Votre prisonnier a un père meilleur que le vôtre.

Dans un vers de la collection intitulée *Hamasah* (fol. 102 r.), il est dit d'un homme qu'il était وَاسط العَمّ مُخْوِل, c'est-à-dire, « qu'il avait un oncle paternel d'un mérite distingué et un oncle ma- « ternel illustre. » En effet, le mot مخول, au rapport de Tebrizi, signifie كريم الخال. La même expression se retrouve dans le poëme d'Amrou'lkaïs (vers 62), et le scoliaste Zouzeni en donne la même explication que Tebrizi.

(10) Le mot بيان est expliqué par les grammairiens arabes de la même manière que par Meïdani. (Voyez Hariri, præfat. page 1; *Mokhtasar-almaâni*, Calcutta, 1813, page 8.)

Dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (man. t. I, f. 8 v.), on lit : ما رايت مثله رجلا اربط جاشا ولا اظهر بيانا « Je n'ai jamais vu un « homme qui réunît plus de fermeté et une éloquence plus brillante. » Dans le *Manhel-sâfi* (man. ar. 749, f. 114 v.), il est dit : كان حلو البيان « Il avait une éloquence douce. »

On peut citer beaucoup de passages où cette expression se trouve avec le même sens. Dans l'opuscule tiré du *Ikhwan-assafa*, et publié à Calcutta (p. 94), on lit : الحُجّة لا تصحّ الا بالفصاحة و البيان « Les preuves ne sont démonstratives que lorsqu'elles sont exposées « avec clarté et éloquence. » Ailleurs (p. 108), on lit : بليغ الكلام فصيح اللسان جَيّد البَيَان, et enfin (page 130) : الفصيح

اللسان الجيّد البَيَان. Chez Ebn-Athir, *Traité de Rhétorique* (t. I, fol. 4 *v.*) : موضوع علم البيان هو الفصاحة و البلاغة. Dans le *Kaschschâf* de Zamakhschari (t. II, fol. 207 *v.*) : فيهم العرب العاربة ارباب البيان «Parmi eux étaient les Arabes purs, qui se «distinguaient par leur éloquence.» On lit dans un vers de Motanebbi (man. ar. 1429, fol. 80 *r.*) :

سُكُوتِي بَيَان عندهم وخِطاب

Mon silence est pour eux un discours éloquent.

Les Persans emploient ce mot avec le même sens. Khondémir, dans le *Habib-assiar* (t. III, man. pers. de Genty 69, f. 3 *r.*), dit : بلغت فصيح وبيان صريح كفت «Il dit avec un style élégant «et une éloquence brillante.»

Dans la *Vie du sulthan Mahmoud*, composée par Othi (man. ar. de Ducaurroy, n° 23, fol. 7 *r.*), on lit : يقوم عليها البيانُ والبرهانُ, et plus bas : بحسب قوتهم في البيان وسهمتهم من بلاغة الخاطر والبنان. Dans Abou'lala (man. de Scheidius, page 63), on trouve ce vers :

يُطْلَب منك ما هو فيك طَبْع
ومطلوب من اللَسِن البَيَانُ

On exigera de toi ce que la nature t'a donné; car, à l'homme éloquent, on demandera la sublimité du langage.

Un vers cité par Imad-eddin Isfahâni (*Histoire des Seldjoucides*, man. de Saint-Germain 327, fol. 72 *v.*), offre ces mots :

وما حسن الرجال لهن بزين
اذا لم يسعد الحسن البيان

La beauté des hommes n'est point pour eux une parure, lorsque l'éloquence ne seconde pas la beauté.

On lit dans le *Kitab-alagâni* (tome II, fol. 157 *v.*) : كانت صدوق اللسان جميلة الوجه حسنة البيان. Dans l'ouvrage

persan intitulé *Matla-assaadein* (man. pers. de l'Arsenal, n° 24, fol. 120 r.) : بفصاحت بیان و طلاقت لسان مشهور بود.

Quant à l'idée de magie, appliquée à la poésie, on la retrouve fréquemment chez les écrivains arabes. On lit dans Abou'lala (man. de Scheid. p. 93) :

لعَبتَ بسحرنا و الشعر سحر
فتُبنا منه توبتنا النصوح

Tu te joues de notre magie : or la poésie est une véritable magie à laquelle nous avons renoncé par une pénitence sincère.

Le poëte Kothaïr كثير ayant demandé au khalife Abd-almélik-ben-Merwan : « Comment trouvez-vous mes vers? » le prince répondit : اراه يسبق السحر و يغلب الشعر « Ils devancent la magie et « surpassent la poésie » (*Agâni*, t. II, f. 202 v.). Dans le *Makhzen alinsha* (man. pers. 73, f. 66 v.), on lit : منسوجات انامل سحر پرداز.

Dans un vers du poëte Abou-Kaïs-Aslat, cité dans le grand *Traité de Grammaire* de Sibouwaïh (man. de la bibl. du Roi, f. 11 v.), on lit :

الا مبلغ حسان عنى السحر كان طبك ام جنون

Qui dira de ma part à Hasan : Ta science est-elle de la magie ou de la folie ?

Dans le poëme intitulé *Taïak* (man. ar. n° 1457, f. 39 v.), on trouve :

سحرها اسرى و اعظم من هاروت و ماروت

Sa magie est plus noble et plus grande que Harout et Marout.

Le commentateur, en expliquant le mot سحر dans le sens métaphorique (*ibid.* 40 r.), cite notre proverbe. Un vers inséré dans le *Kitab-arroudatain* (man. ar. 707 A, f. 12 r.), est conçu en ces termes :

هذا و كم انشأتَ من منبر
فارسه فارس سحر البيان

Combien as-tu élevé de *menber* (de chaires) dont le cavalier était un héros de la magie de l'éloquence?

On lit dans le *Sirat-arresoul* (man. ar. 629, f. 60 *v.*), que les Koraïschs disaient, en parlant de Mahomet: قوله كالسحر يفرق به بين الرجل وبين ابنه وبين الرجل وبين اخيه «Sa parole est semblable à la magie. Il s'en sert pour diviser le «père d'avec le fils, le frère d'avec le frère.» Dans un passage d'Ebn-Nabatah (*Additamenta ad Historiam Arabum*, p. 35): سُحِرَ ببيانك «Il a été ensorcelé par ton éloquence.» Dans les poésies d'Ebn-Fared (f. 80 *r.*):

وبطرفه سحر ولو أبصر فعله
هاروت كان له به استاذا

Ses regards ont quelque chose de magique, si Harout voyait ses actions il trouverait en lui un maître.

Dans un vers du *Kitab-alagâni* (t. II, f. 74 *v.*):

ان كان هذا السحر منك فلا
ترعى علىّ وجدّدى السحر

Si c'est là ta magie, ne m'épargne pas, et redouble tes enchantements.

Dans l'Histoire de Hasan-ben-Omar (man. n° 688, f. 52 *r.*): عَقَل بسحر لفظه العقول «Il captiva les esprits par la magie de «ses paroles.» Plus loin (f. 63 *v.*): كتبت فلولا انّ ذاك محرّم وهذا حلال قست خطّك بالسحر «Tu m'as écrit. Et si l'un des actes n'était pas illicite, tandis que «l'autre est permis, je comparerais ton écriture à la magie.» Ailleurs (f. 71 *r.*): نفثات معانيه سحريّة «Les émanations de «son éloquence avaient quelque chose de magique.» Ailleurs (f. 207 *v.*):

وشاعر يسحرنى طرفه
ورقّة الالفاظ من شعره

Plus d'un poëte m'ensorcelle par ses regards et l'élégance du style de ses vers.

Plus bas (f. 243 *r.*) :

حَيّر الباب ذوى الآداب

بنفثات اقلامه الساحرة

Il a frappé d'étonnement les esprits des hommes éclairés par les prestiges de sa plume magique.

Fol. 248 *v.* : اتانى قصيد منه ما السحر غيرها «J'ai reçu de «lui des vers qui sont de la pure magie.» Dans l'ouvrage intitulé *Tohfet-allebib* (man. 1401. f. 89 *v.*) : الحُسن ساحر «La «beauté est une magicienne.» Dans le *Tarikhi-Wassaf* (f. 2 *r.*) : كلك سحّار «La plume magicienne.»

Les mots سِحر البيان se trouvent aussi dans un passage d'Ebn-Arabschah (t. II, p. 972). Dans un passage de Mirkhond (IVe part. f. 81 *v.*) : رسولى چرب زبان كه بسحر بيان عقدهٔ وحشت از ضماير كشودى «Un député plein d'éloquence, qui, par la «magie de ses discours, bannissait la haine des cœurs.»

Dans un passage du *Kitab-alagâni* (t. II, f. 307 *r.*), nous lisons : إنّ من الكلام ما يفوق الدرّ ويغلب السِحر «Il est des discours qui surpassent la valeur des perles et qui l'em«portent sur la magie.» Dans le *Manhel-safi* d'Abou'lmahâsen (man. ar. n° 749, f. 107 *r.*), on lit : فى المغاربة من نبعت من اشعاره اسحار الكلام «Parmi les habitants du Magreb, il y en eut «dont les vers offraient la magie du langage.» Hariri (séance IX) fait mention de la magie du discours, سِحر الكلام.

Abd-Alrazzak-Samarkandi, dans l'ouvrage intitulé *Matla-assaadein* (man. pers. de l'Arsenal n° 24, fol. 276 *r.*), emploie cette expression : قلم سحر آفرين «La plume qui crée la magie.» Plus bas (f. 296 *v.*), on lit : خامهٔ سحر آثار. Le même écrivain (f. 137 *v.*), parlant de l'Histoire de Timour, qui a pour titre *Zafer-nameh*, s'ex-

prime ainsi : من نمی دانم که آنجنس سخن‌را نام چیست ذی نبوت می توانم گفتنش نه ساحری «Je ne sais comment «qualifier ce style; je ne puis le nommer une prophétie ni une «magie.»

Un vers cité par Abou'lmahâsen (*Manhel-safi*, t. IV, man. ar. n° 750, f. 178 r.), offre ces mots : قوافٍ هي السحر الحلال «Des vers qui sont la magie licite.» Dans le *Matla-assaadeïn* (f. 158 r.) : غرابت بیان چون سحر حلال. *Ibid.* (fol. 296 r.) : ابیات چون سحر حلال. Nous lisons dans Ebn-Khallikan (man. 730, fol. 392 r.) : هذا الشعر هو السحر الحلال «Cette poésie est la «magie licite.» Dans le Traité de rhétorique d'Ebn-Athir (manusc. d'Asselin, tome I, f. 40 v.) : هذا هو نحوى السحر الحلال. Plus loin (fol. 157 r.) : كان ياتى بالسحر الحلال ان قال شعرا او تكلم نثرا.

On lit dans l'Histoire de Hasan-ben-Omar (man. 688, f. 95 r.) : الفاظه جزلة رقيقة ومعانيه هي السحر الحلال على الحقيقة «Ses discours sont pleins de force et d'élégance. Son éloquence «est réellement de la magie licite.» Plus loin (f. 241 r.) : ان ترسّل اتى بالسحر الحلال «S'il écrit, ses lettres offrent partout «la magie licite.» Ailleurs, f. 208 v.) : كم نفثت عقد اقلامه من سحر ولكنّه حلال «Combien sa plume a-t-elle pro-«duit de magie, mais qui est d'un genre licite.» Enfin dans un vers du poëte Bedr-eddin-Djadjermi, cité par Devletschah (man. pers. 250, f. 83 r.), on lit :

كلام او همه سحر حلال در همه حال

Ses discours offrent en toute circonstance la magie licite.

Ebn-Athir, dans son Traité de rhétorique (t. I, man. d'Asselin n° 104, f. 3 r.), cite un ouvrage intitulé *Kitab-sikr-alfesahah* كتاب سحر الفصاحة «Le livre de la magie de l'éloquence,» qui avait pour auteur Abou-Abd-allah Mohammed-ben-Sinan-Khafadji. Voyez aussi D'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, p. 799.

Dans la Chronique d'Otbi (f. 7 r.), on lit : الفاظه الساحرة « Ses discours pleins de magie. » Nous disons en français, dans un sens analogue, *la magie du langage*.

(11) On peut voir, sur le mot فصاحة, le Traité de rhétorique d'Ebn-Athir (t. I, man. d'Asselin n° 104, f. 41 et suiv.) et le *Mokhtasar-almaâni* (éd. de Calcutta, p. 16).

مثل ٢

إِنَّ المُنْبِتَّ لا أَرْضًا قَطَعَ ولا ظَهْرًا أَبْقَى

المنبتّ (1) المنقطع عن اصحابه ف السفر والظَهْر (2) الدابّة قاله عليه السلم لرجل اجتهد ف العبادة حتى جحِت عَيْنَاه (3) اى غارتا فلما راءه قال له انّ هذا الدين متين فأَوْغِلْ فيه بِرِفْقٍ ان المنبتّ اى الذى يُغِذّ (4) ف سيره حتى ينبتّ اخيرًا سمّاه بما تَوَوّل اليه عاقبته (5) كقوله تعالى انّك ميّت وانهم ميّتون يضرب لمن يبالغ ف طلب الشى ويُفْرِط حتّى ربّما يفوته (6)

II.

Celui qui se sépare des autres ne peut achever sa course ni conserver sa monture.

Le mot منبتّ (coupé) signifie celui qui, dans la marche, se sépare de ses compagnons; ظهرٌ désigne

une bête de somme. Ce proverbe doit son origine à une parole de l'apôtre de Dieu. Un musulman s'étant livré à des exercices des dévotion avec un zèle si excessif que ses yeux étaient devenus creux, le Prophète lui dit : « Cette religion est difficile, et « il faut y marcher avec ménagement; car celui qui « se sépare des autres....., c'est-à-dire, celui qui « force tellement son pas, qu'il finit par rester en « arrière; » le mot منبتّ employé ici désigne l'état où cet homme doit se trouver infailliblement. Il en est de même de ces passages de l'Alcoran : « Certes « tu es mort; certes, ils sont morts. » Ce proverbe se dit d'un homme qui recherche les choses avec empressement et une ardeur si peu mesurée que souvent il s'épuise sans pouvoir les atteindre.

NOTES DU PROVERBE II.

(1) Le verbe بَتّ signifie *couper*. On lit dans l'Histoire de Hasan-ben-Omar (man. ar. 688, fol. 5 *v.*) : بُتَّ حَبْلُ حياته « La « corde de sa vie fut coupée. » Dans un vers cité par l'historien Djemal-eddin-ben-Wâsel (man. non catalogué, fol. 26 *v.*) : يرمون بَتَّ الحبل بيني وبينكم « Ils jetteront entre vous et moi la rup- « ture de la corde, » c'est-à-dire, « Ils mettront la division entre « nous. » Dans l'Histoire des Seldjoucides de Bondari (manuscrit n° 767 A, fol. 97 *v.*) : هو....من شَتَّت شَمْلَ الاجناد وبَتَّ حبل السَّداد « C'est lui qui opéra la division de l'armée, et tran- « cha le fil de la concorde. » Plus loin (f. 110 *v.*) : هو (السلطان) في بَثِّ العَدْل والوزير في بَتِّ الحبل « Le sultan s'occupait à ré- « pandre la justice; et le vizir à couper le fil de l'union. » Dans l'His-

toire de la conquête de Jérusalem (man. 714, fol. 159 *v.*) : بَتّوا المراسى والحبال «On coupa les ancres et les câbles.» Ailleurs (f. 321 *verso*) : بَتّ حَبل اللاجين وشتّت شمل الراجين «On coupa «la corde (on interrompit l'affluence) de ceux qui recouraient au «prince; on dispersa la foule de ceux qui mettaient en lui leurs espérances.» A la seconde forme, le verbe a la même signification. Comme dans ce passage de l'historien Imad-eddin-Isfahâni (man. 714, fol. 183 *r.*) : بلى شمله بتشتيته وحَبْله بتبتيته «Il dispersa son cortége, et rompit les liens qui attachaient les au«tres à lui.» De là vient le nom verbal بَتَات «coupure, dispersion.» On lit chez le même historien (fol. 320 *v.*) : خصّ جمعهم بالشتات وحبلهم بالبتات «Il s'attacha spécialement à disper«ser leurs forces, et à rompre les liens de leur union.» Dans l'Histoire des Seldjoucides du même écrivain (man. de S. Germ. 327, f. 29 *r.*) on lit : الحمد لله جامع الشمل بعد شتاته وواصل الحبل بعد بتاته «Louange à Dieu qui réunit les hommes disper«sés, et rétablit la concorde après sa rupture.» Dans le *Kitab-alagâni* (t. II, fol. 135 *v.*) : حاولتنى لابتّ حبل وصالكم «Vous avez «désiré de moi que je tranchasse les nœuds de votre union.»

Le verbe بَتّ signifie souvent «décider, juger d'une manière ab«solue.» On lit dans le *Kitab-alâthâr* de Birouni (man. ar. de l'Arsenal 17, f. 2 *r.*) : بَتَتْنا الحُكْمَ على امتناعه «Nous avons prononcé «d'une manière absolue que cela est impossible.» Plus loin (f. 58 *v.*) : لم يستطع بَتّ الحكم على وجوب رؤية الهلال او امتناعها «Il n'a pas prononcé absolument s'il est nécessaire de voir la nou«velle lune, ou si la chose est indifférente.» Un vers cité par le grammairien Sibouwaïh (man. fol. 192 *v.*) offre ces mots :

فَرَطْنَ فلا رَدَّ لما بُتَّ فانقضى

Elles ont manqué à leur devoir; et il n'y a plus moyen de revenir sur ce qui est décidé et accompli.

De là vient cette expression : على القَطع و البَتّ, qui doit se rendre par *entièrement, absolument*. Dans le commentaire de Za-

makhschari sur l'Alcoran (de mon manuscrit tome I, fol. 27 *r.*), on lit : لما كانوا على القطع والبت ممن لا يؤمن «Comme ils «étaient absolument du nombre de ceux qui ne croyent pas.» Plus bas (*ibid.* fol. 29 *v.*), on trouve dans le même sens : على سبيل القطع والبت.

Ce verbe, à la septième forme, signifie «être coupé, rompu.» Un vers transcrit par Sibouwaïh (fol. 258 *v.*), et qui a pour auteur Omar-ben-Abi-Rebiah, est conçu en ces termes :

الحقّ ان دار الرباب تباعدت
او وانبتّ حبل ان قلبك طاير

Est-il donc juste, parce que la maison de Rebab est éloignée et qu'une liaison a été rompue, que ton cœur s'envole ?

Dans le recueil de poésies de la tribu de Hodheïl (man. de Ducaurroy, fol. 165 *v.*) :

ولمّا أوطّن للفراق مُفجّعًا
بشحط النوى أو بانبتات الحبايل

Je n'ai point encore familiarisé avec l'absence un homme accablé par l'éloignement de sa maîtresse, et la rupture des nœuds qui l'attachaient à elle.

Le scoliaste explique le mot انبتات par انقطاع.

Dans le *Fakihat-alkholafâ* d'Ebn-Arabschah (p. 20) on lit : اودّع جارى ومرافقى وانبتّ احسن بتات «Je dirai adieu à mon «voisin, à mon compagnon, et je le quitterai de la manière la plus «aimable.»

(2) Le mot ظَهْر, employé dans le sens de *jumentum*, se trouve assez fréquemment chez les écrivains arabes (Voy. *Abulfedæ Annales*, t. II, p. 476; Meïdani, proverbe 3591, p. 564). Dans l'histoire des Khalifes de Nowaïri (man. ar. 645, f. 330). سار بن رايق من واسط الى البصرة على الظهر «Ebn Raïk se rendit «à cheval de Wasit à Basrah.» Dans un passage du *Kitab-alagâni* (t. III, f. 376), nous trouvons : ثلاثة من الظهر فرس و بغل

و حمار « Trois espèces de bêtes de somme, un cheval, un mulet « et un âne. » Dans le roman d'Antar (man. t. III, f. 127 r.), on lit : نحن نطرق ديار بني عامر خفاف الظهور ولا نحملهم غيرنا « Nous attaquerons le pays des enfants d'Amer avec des montures « légères, auxquelles nous ne ferons porter que nous. » Dans les Annales de Tabari (*Annales*, t. I, p. 56; éd. de Kosegarten), il y a : نحن على ظهر « Nous étions sur nos montures, nous étions « sur le point de partir. » Dans le *Kitab-armaudatain* (man. ar. n° 707 A, f. 86 v.), on trouve : اجاب نور الدين الى ان يكون الاجتماع على ظهر بالميدان « Nour-eddin consentit à ce que « l'entrevue eût lieu à cheval, dans l'hippodrome. »

Dans l'ouvrage d'Ebn-Nabatah (*Additam. ad histor. Arabum*, p. 29) : سرحوا ظهرهم « Ils firent partir leurs bêtes de somme. » Dans l'Histoire d'Ebn-Khaldoun (t. IV, fol. 113 v.) : من الظهر خمسة عشر فرسا من الخيل العرب « On comptait, parmi ses bêtes de « somme, quinze des meilleurs chevaux arabes. » Ailleurs (tome VI, fol. 163 v.) : غنم ما كان معه من الظهر « Il s'empara de tous « ses animaux de somme. » Ailleurs (t. VII, fol 206 v.) : بعثوا الظهر الى عساسة لركوبها وحمل اثقالها « Ils envoyèrent les « bêtes de somme vers Assasah, afin de servir à la monture de la « princesse, et pour porter ses bagages. » Plus loin (fol. 299 r.) : كان الظهر الذى يحمل عليه السلطان مفترقا « Les bêtes de somme « à l'usage du sultan étaient alors dispersées. » Et plus bas (*ibid.*) : الظهر الذى يحمل من الابل « Les chameaux qui lui servaient « de bêtes de somme. » Et enfin (t. VIII, fol. 7 v.) : عاقه عن ذلك قلة الظهر لوقوع الموتان فى الدواب « Il fut arrêté par la disette « de bêtes de somme, attendu que la mortalité régnait parmi ces « animaux. » Dans les Prolégomènes du même ouvrage (fol. 66 v.) : ما يناسب ذلك من الاثاثة والامتعة والمراكب والظهر « Tout ce qui se trouve en harmonie avec cette position, étoffes, « meubles, voitures, chevaux. » Dans le *Sirat-arresoul* (fol. 146 r.) : جعل ظهره وعسكره الى احد « Il posta ses bêtes de somme « et ses troupes vers Ohod. » Dans les Annales de Tabari (page 88) : اريحوا ظهركم « Faites reposer vos animaux. » Et (page 90) :

اراح ظهرهم. Et enfin (page 86) : غلبوهم على عامّة ظهورهم «Ils leur enlevèrent la plus grande partie de leurs bêtes de somme.» Dans l'Histoire de la conquête de Jérusalem (fol. 177 *verso*) : اعتنقا على ظهر «Ils s'embrassèrent étant à cheval.» Dans le *Kitab-alktifa* (fol. 102 *r.*) : اقام النعمان اياما حتى استجمّ الناس انفسهم وظهرهم «Noman s'arrêta quelques jours, afin «de laisser reposer les hommes et les animaux.» Dans les Poésies d'Amrou'lkaïs (man. fol. 8 *r.*) :

ما حمّلنا غلامنا على ظهر

Nous ne pouvons faire monter notre esclave sur une bête de somme.

Dans un ouvrage de Masoudi (*Tenbih*, f. 214 *r.*) : قلّة الظهر «La rareté des bêtes de somme.» Dans le *Sahih* de Bokhari (t. II, man. 243, fol. 39 *v.*) : نحن يومئذ خفاف قليل ظهرنا قليلة ازوادنا «Nous étions alors à la légère, ayant peu de bêtes de somme «et peu de vivres.»

(3) Le verbe جمّم est employé avec le même sens dans un passage de Bokhari (man. 242, f. 144 *r.*), on y lit : جمّمت عينك, ce que la glose marginale explique par غارت و دخلت في موضعها.

(4) Le verbe غدّ à la quatrième forme, soit seul, soit accompagné du mot سير, signifie *marcher vite*. On lit dans les Annales de Tabari (t. I, p. 50) : مضى مغدّا «Il s'avança rapidement.» Dans le *Kitab-alagâni* (t. IV, fol. 101 *r.*) : اغدّ القوم في السير «Le peuple hâta sa marche.» Dans les Sermons d'Ebn-Nabatah (de mon man. fol. 13 *v.*) : اغدّ اليكم الكرّة «Il fondit rapide«ment sur vous.» Dans le commentaire de Soiouti sur le *Mogni* (manusc. 1238, fol. 64 *v.*) : فاذا اصبحتم فاغدّوا الى قتال عدوّكم «Dès que le matin sera venu, hâtez-vous d'aller com«battre votre ennemi.» Dans l'Histoire d'Égypte de Hasan-ben-

Omar (man. 688, fol. 2 r.) : رحل مغذّا فى السير « Il se mit « rapidement en marche. » Dans le *Kitab-arraoudataïn* (fol. 123 r.) : اغذّ السير. Dans l'Histoire des Seldjoucides, de Bondari (man. 767 A, fol. 28 r.) : اغذّ السير الى اذربايجان « Il s'avança ra- « pidement vers la province d'Adherbaïdjan. » Ailleurs (fol. 51 v.) : سار مغذّا اربع منازل « Il parcourut avec vitesse quatre journées « de marche. » Plus loin (f. 109 r.) : اغذّ الجماعة اليه سايرين « Toute la troupe s'avança rapidement vers lui. » Ailleurs (f. 112 r.) : اغذّ الى بغداد. Ailleurs (fol. 124 r.) : حمله الى السَير منها والاغذاذ « Il l'engagea à partir et à presser sa marche. » Et enfin (f. 136 r.) : حثّ السَير والاغذاذ « Il pressa sa marche. » Dans l'Histoire d'Alep, de Kemal-eddin (man. 728, fol. 68 r.), on lit : اعدّ السير الى حلب. Mais je crois qu'il faut lire اغذّ et traduire : « Il s'avança rapidement vers Alep. » Dans l'Histoire des Seldjoucides d'Imad-eddin-Isfahani (man. de S. Germ. 327, f. 13 r.) : اوصل الاغذاذ. Et plus loin (fol. 32 v.) : اغذّ السير الى اذربايجان.

(4) Ces mots سمّاه بما تؤول اليه عاقبته ont besoin de quelques explications. Si, comme je le crois, j'entends bien la pensée de Meïdani, voilà ce qu'il a voulu dire : le mot منبتّ, qui signifie proprement *celui qui reste en arrière*, est employé dans ce proverbe pour désigner un homme qui cherche à devancer ses camarades. En effet, quoique, dans le moment présent, il aille plus vite que les autres, et que personne ne puisse suivre sa marche, bientôt il se trouvera épuisé par une course trop rapide, il perdra sa monture et restera en arrière sans pouvoir atteindre le terme de son voyage. Or, cet état devant être le résultat infaillible de son imprudence, le proverbe suppose que la chose est déjà faite, et qu'il en est au point où il ne peut manquer d'être. Ainsi, dans ces passages de l'Alcoran, *Tu es mort, ils sont morts*, ces mots n'indiquent pas que ceux de qui on parle sont morts actuellement; mais, puisqu'ils doivent infailliblement mourir, on les considère comme ayant déjà terminé leur vie. C'est ce

que remarque expressément Zamakhschari (*Kaschschâf*, tome III, f. 219 *v.* 220 *r.*). Des locutions analogues se rencontrent chez les écrivains arabes. Zamakhschari, dans le *Kaschschâf* (man. ar. de Ducaurroy, t. I, f. 13 *v.*), commentant le second chapitre de l'Alcoran (v. 1), et expliquant ces mots هُدًى لِلْمُتَّقِينَ, s'exprime en ces termes : « L'auteur emploie le mot مُتَّقِين *les hommes pieux*, « pour désigner ceux qui sont sur le point de prendre le vêtement « de la piété. C'est ainsi que l'apôtre de Dieu a dit ailleurs : مَن قَتَلَ قَتِيلًا فَلَهُ سَلَبُهُ « Celui qui tuera un ennemi dévoué « à la mort (mot-à-mot, *un homme tué*), devra s'approprier ses « dépouilles. »

Tebrizi, sur un passage du *Hamasah*, exprime une idée analogue (fol. 51 *v.*). « On dit, en parlant à un homme qui va périr : *Te voilà* « *mort*, quoique celui dont il est question ne le soit point encore; « mais on entend par là : *Tu es sur le point de mourir*. C'est ainsi que « Malek ben-Auf Nadhari, voyant l'armée des musulmans, s'écria : « Les oncles de Hawazen ont péri, et il n'existe plus désormais de « tribu de Hawazen. » Dans un autre passage du *Hamasah* (f. 114 *v.*), on lit ces mots : إِنِّي فِي أَرْضِ فَارِسٍ مُوثَقٌ أَحْوَالًا. Le même commentateur fait cette observation : « Le poëte emploie, en parlant « de soi, le mot مُوثَق (*garrotté*), quoiqu'il ne soit pas actuellement « en captivité; mais il est convaincu que c'est là le sort qui doit être « pour lui le résultat infaillible de son entreprise » إِنَّمَا قَالَ مُوثَق ولم يكن قد أُسِر بعد بما يؤول اليه امره في مقصده.

Plus loin (fol. 118 *r.*), au sujet du mot الأَيَامَى (*les veuves*), le scoliaste s'exprime ainsi : وصف النساء بما آل امرهن اليه من الايمة وان كنّ وقت الاخراج ذوات بعول « Le poëte « désigne ces femmes par l'épithète de *veuves*, attendu qu'elles doi- « vent éprouver infailliblement le malheur du veuvage, quoique, au « moment de leur départ, elles aient encore leurs maris. »

Tebrizi, expliquant ce vers du *Hamasah* (page 31) :

فان تهدموا بالغدر داري
فانّها تُراثُ كريمٍ لا يبالي العواقب

s'exprime en ces termes : سمى ملكه ميراثا وهو حيّ والمعنى انه سيورث وهذا تسمية الشيء بما يؤول اليه «Quoiqu'il soit «encore vivant, il a désigné sa propriété par le mot *héritage*, at«tendu qu'elle doit un jour passer à des héritiers; c'est là ce que «l'on appelle *indiquer un objet par un nom qui exprime ce qu'il doit être.*»

Dans l'ouvrage théologique intitulé *Lataïf-alhakaïk*, composé par Raschid-eddin (man. ar. 356, fol. 291 *r.*), on lit : اذ تؤول عاقبة امرهم الى التحيّر. Dans le Traité de rhétorique d'Ebn-Athir, (t. I, fol. 193 *v.*), on lit : تسمية الشي باسم ما يؤول اليه كقوله تعالى انى ارانى اعصر خمرا وانما كان يعصر عنبرا «On désigne quelquefois un objet par un nom qui exprime son «état futur, comme dans ce passage du livre divin (sur. XII, v. 36) : «Il me semblait que je pressais du vin,» car c'était des raisins dont «il exprimait le jus.»

Zamakhschari (*Kaschschâf*, t. II, fol. 172 *r.*), expliquant ces mots de la surate 16, v. 1, اتى امر الله «l'ordre de Dieu est venu,» s'exprime ainsi : قيل لهم اتى امر الله اى هو بمنزلة الآتى الواقع وان كان منتظرا لقرب وقوعه. «On a dit : L'ordre de «Dieu est venu, c'est-à-dire qu'il est comme s'il était venu, comme «s'il était arrivé, attendu qu'il va bientôt arriver.» Le même auteur (*ibid.* fol. 175 *v.*), sur ces mots (sur. 16, v. 21) : اموات غير احياء «morts et non vivants,» fait l'observation suivante : كانوا احياء غير اموات اى غير جايز عليهم الموت كالحىّ الذى لا يموت «Ils seront vivants, et non pas morts, c'est-à-dire, «non susceptibles de mourir, comme l'homme vivant qui ne meurt «pas.» Enfin, plus bas, le célèbre commentateur, interprétant ces mots (*ibid.* fol. 185 *v.* ad sur. 16, v. 92) : اذا قرات القران فاستعذ بالله «Lorsque tu liras l'Alcoran, cherche ton refuge en «Dieu,» ajoute : اذا اردت قراة القران.....فان قلت لمَ عبّر عن ارادة الفعل بلفظ الفعل قلت لان الفعل يوجد عند القصد والارادة بغير فاصل «C'est-à-dire : Lorsque tu voudras «lire l'Alcoran..... si on me demande pourquoi la volonté de

« l'action est exprimée par le mot qui indique l'action elle-même, je « répondrai : C'est qu'ici l'action suit sans intermédiaire l'intention « et la volonté. » Dans le *Hamasah* (page 611), le mot هُلّاك « ceux qui périssent, » est expliqué par الذين اشرفوا على الهلاك « ceux qui sont près de la mort. » Le texte hébreu de la Bible offre souvent des idiotismes semblables. On y trouve le mot מֵת *mort*, employé pour désigner celui qui doit, qui va mourir. Dans le 20e chapitre de la Genèse, v. 3, on lit : הִנְּךָ מֵת « voilà « que tu es mort, c'est-à-dire, que tu vas mourir. » Ailleurs (ch. 48, v. 21) : הִנֵּה אָנֹכִי מֵת « Voilà que je vais mourir. » Les mêmes mots se trouvent répétés plus bas, avec la même signification (chap. 58, v. 24). *Exod.* ch. 12, v. 23 : כֻּלָּנוּ מֵתִים. Dans le prophète Zacharie (chap. 11, v. 9), on lit ces mots : הַמֵּתָה תָּמוּת « La morte, c'est-« à-dire, celle qui doit mourir, mourra. » C'est en admettant un semblable idiotisme, que l'on explique facilement ce passage de la Genèse, où Dieu dit à Adam (chap. 2, v. 17) : Au moment où tu « mangeras du fruit défendu, מוֹת תָּמוּת tu mourras. » Ces paroles ne signifient pas que l'homme, après sa faute, dût mourir immédiatement, mais que, dès ce moment, il deviendrait sujet à la mort. Dans le livre de Job (chap. 29, v. 13), nous lisons : בִּרְכַּת אוֹבֵד עָלַי תָּבֹא « La bénédiction de l'homme mourant venait vers moi, « c'est-à-dire, j'étais comblé des bénédictions de l'homme qui allait « périr, si mon secours ne l'eût arraché à la mort. » Ailleurs (ch. 22, v. 6) : בִּגְדֵי עֲרוּמִּים תַּפְשִׁיט « Tu enlevais les vêtements des hommes « nus, c'est-à-dire, de ceux qui allaient se trouver dans un état de « nudité. » Dans le livre des Proverbes (chap. 31, v. 6) : תְּנוּ שֵׁכָר לְאוֹבֵד « Donnez une liqueur fortifiante à celui qui est en danger de « mourir. »

(4) J'ai cru devoir admettre dans le texte la leçon حتى ربّما يفوته que présente le manuscrit 196. Dans deux autres exemplaires, ainsi que dans le manuscrit de Leyde et l'édition de Schultens, on lit : حتى ربّما يفوّته على نفسه, et je conviens que cette

dernière leçon n'a en elle-même rien qui doive la faire rejeter. Dans la suite du recueil de Meïdani, on trouve deux proverbes (prov. 270, p. 63, et prov. 2377, p. 367), dont le sens est parfaitement analogue au sens de celui que je viens d'expliquer.

مثل ٣

إِنَّ مِمَّا يُنْبِتُ ٱلرَّبِيعُ ما يَقْتُلُ حَبَطًا أَوْ يُلِمُّ (1)

قاله صلى الله عليه وسلم فى صفة الدنيا والحَثّ على قِلَّة الاخذ منها والحَبَط انتفاخ البطن (2) وهو ان ياكل الابل الذُرق (3) فتنتفخ بطونها اذا اكثرت منه ونصب حَبَطًا على التمييز وقوله او يُلِمّ معناه يقتل او يقرب من القتل والإلمام النزول والإلمام القُرب (4) ومنه الحديث فى صفة اهل الجَنَّة لولا انّه شىء قضاه الله لألَمّ ان يذهب بصرُه لما يرى فيها اى لقَرُبَ ان يذهب بَصَرُهُ قال الازهرىّ هذا الخبر يعنى انّ ممّا يُنْبت اذا بُتِرَ (5) لم يكد يفهم واوّل الحديث انّى اخَافُ عليكم بعدى ما يُفتَح عليكم من زهرة الدنيا وزينتها فقال رجل أَوَ ياتى الخير بالشرّ يا رسول الله فقال عليه السلام انه لا ياتى الخير بالشر وان مما ينبت الربيعُ ما يقتل حَبَطًا او يُلِمُّ الّا آكلة الخَضِر فانها أَكَلَتْ حتّى اذا امتلأت خَاصِرَتاها استقبلت (6) عَيْنَ الشمس (7) فثَلَطَتْ وبالت ثم رتعت هذا تمام الحديث

قال وفى هذا الحديث مَثَلان احدهما المُفْرِط فى جمع الدنيا ومنعها من حقّها والآخر المقتصد فى اخذها والانتفاع بها فاما قوله وانّ مما ينبت الربيع ما يقتل حبطا او يلمّ فهو مثل المُفْرِط الذى ياخذها بغير حقّ وذلك انّ الربيع ينبت أَحْرار العُشْب (8) فتستكثر منها الماشية حتى تنتفخ بطونها اذا جاوزت حدّ الاحتمال فتنشقّ امعاوها وتهلك كذلك الذى يجمع الدنيا من غير حلّها ويمنع ذا الحقّ حقّه يهلك فى الآخرة بدخوله النار واما مثل المقتصد فقوله صلى الله عليه الّا آكلة الخَضِر بما وصفها به وذلك ان الخَضِر ليست من احرار البقول التى ينبتها الربيع ولكنها من الجَنْبَة التى ترعاها المواشى بعد هيج البقول فضرب صلى الله عليه آكلة الخضر من المواشى مثلا لمن يقتصد فى اخذ الدنيا وجمعها ولا يحمله الحِرْص على اخذها بغير حقّها فهو ينجو من وبالها كما نجت آكلة الخَضِر ألَا تراه قال عليه السلم فانها اذا اصابت من الخَضِر استقبلت عين الشمس فثلطت وبالت اراد انها اذا شَبِعتْ منها بركت مستقبلة الشمس تستمرى بذلك ما اكلت وتجترّ وتثلط واذا ثلطت فقد زال عنها الحَبَط وانما تحبط الماشية لانها لا تثلط ولا تبول يضرب فى النهى عن الافراط

III.

Certes, parmi les végétaux que fait naître le printemps, il en est qui tuent par enflure, ou peu s'en faut.

Ces mots furent dits par l'apôtre de Dieu, pour caractériser les biens du monde, et engager à n'en prendre qu'avec une extrême réserve. Le mot حَبَط désigne l'enflure du ventre. Cela veut dire que, lorsque les chameaux mangent des légumes avec excès, leur ventre ne tarde pas à enfler. حبطا est mis à l'accusatif par *spécification*. Le mot او يُلِمّ signifie : « il tue, ou il est près de tuer; » car إلمام désigne l'*action de descendre* et la *proximité*. De là vient cette tradition, qui a pour objet la description des habitants du paradis : « Si ce n'était une chose « que Dieu lui-même a réglée, leurs yeux seraient « près de se perdre, attendu tout ce que l'on verra « dans ce séjour, » لالمّ répond à لقَرُب. Suivant ce que dit Azhari, ces mots مما ينبت, lorsqu'ils sont isolés, sont presque inintelligibles. Le commencement de la tradition est ainsi conçu : « Je crains « pour vous, après ma mort, ce qui se déploiera à « vos yeux des charmes et des agréments du monde. « — Apôtre de Dieu, dit un Arabe, le bien pro- « duira donc du mal? — Non, dit le Prophète : le « bien ne produira pas le mal; mais parmi les vé-

« gétaux que fait naître le printemps, il en est qui « tuent par enflure, ou peu s'en faut; si ce n'est « l'animal qui mange des herbes vertes. En effet, « il prend de la nourriture jusqu'à ce que ses flancs « soient remplis; alors il se tourne vers le disque « du soleil, urine et laisse échapper ses excréments; « après quoi, il recommence à paître. » Voici cette tradition dans son entier. L'auteur ajoute : On trouve ici deux proverbes, dont l'un désigne celui qui s'occupe avec excès de recueillir les biens du monde, et de les soustraire à leur usage légitime. Le second indique l'homme qui met une extrême modération dans l'acquisition et la jouissance des biens du monde. Ces mots : وانّ مما ينبت الربيع ما يقتل حبطا او يلمّ désignent l'homme immodéré qui saisit ces biens sans aucun droit. En effet, le printemps fait naître les herbes potagères, et l'animal domestique en mange en si grande quantité, que son ventre, surchargé par cet excès de nourriture, devient enflé; ses intestins crèvent, et l'animal ne tarde pas à mourir. De même, l'homme qui accumule les biens de ce monde d'une manière illégitime, et les soustrait à ceux qui y ont de véritables droits, périt dans la vie future, attendu qu'il est précipité dans les feux de l'enfer. Le proverbe qui s'applique à l'homme modéré se compose de ces mots : « si ce n'est l'animal qui mange l'herbe « verte, » et des développements qui les accompagnent. En effet, l'herbe verte ne fait pas partie des

plantes potagères que produit le printemps, mais des végétaux que mangent les troupeaux, après que les légumes sont séchés. Dieu a employé l'image des animaux qui mangent l'herbe verte, pour désigner l'homme qui prend et amasse les biens du monde avec modération, sans que la convoitise l'engage jamais à les acquérir par des moyens illégitimes, et qui échappe ainsi à leur influence funeste, ainsi que l'animal qui mange l'herbe verte échappe à la mort. Ne vois-tu pas ce que dit Dieu : « Lorsque l'animal a mangé l'herbe verte, il se tourne « vers le disque du soleil, urine, laisse échapper ses « excréments? » Il veut dire que cet animal, étant rassasié, s'accroupit en se tournant vers le soleil, afin de digérer sa nourriture, de ruminer, et d'évacuer le résidu de ce qu'il a mangé. Cela fait, l'enflure disparaît, car elle est uniquement produite par l'interruption du passage de l'urine et des excréments. Ce proverbe a pour objet de prémunir l'homme contre tout genre d'excès.

NOTES DU PROVERBE III.

(1) Ce proverbe se trouve cité par Bokhari (*Sahih*, t. I, man. ar. 242, fol. 188 *r.*), Zamakhschari (*Kaschschâf*, man. de Ducaurroy, t. III, fol. 281 *r.*), Otbi, dans sa Chronique (man. ar. de Ducaurroy 23, fol. 267 *r.* et *v.*), l'auteur du *Kamous* (t. II, p. 1695, édit. de Calcutta), et Djewheri (man. ar. 1245, fol. 239 *v.*)

(2) Le verbe حَبِطَ est expliqué d'une manière analogue par les lexicographes arabes (*Kamous*, t. I, p. 931; man. ar. 1245, *loc. laud.*).

(3) Au rapport de l'auteur du *Kamous* (t. II, p. 1262, 1275), le mot ذُرَق désigne une sorte de légume autrement appelé حَنْدَقُوقٌ ou حَنْدَقُوقٌ ou حَنْدَقُوقَى. Il paraît que le véritable nom de ce végétal est حندقوقا, et qu'il appartenait à la langue nabatéenne (Ebn-Beïtar, t. I, man. ar. 1071, fol. 251 *r.*).

(4) Le verbe لَمَّ, à la quatrième forme, signifie, en effet, *descendre* ou *visiter*, et *s'approcher*. Le premier sens est appuyé sur le témoignage de Tebrizi, dans son commentaire sur Motanebbi (tome I, man. ar. n° 1432, fol. 42 *v.*). Dans le recueil des poésies d'Abou'lala (man. de Scheidius, page 105), on lit :

زُرتُ ارضا يحَاذِرُ ان يُلِمَّ بها الرُقاد

J'ai visité une contrée dans laquelle le sommeil craint de descendre.

Tebrizi fait sur ce mot une remarque ainsi conçue : يقال أَلَمَّ اذا زار والالمامَ الزيارة الخفيفة « Le verbe أَلَمَّ signifie la même « chose que زارَ *visiter*, et إلمام désigne une *visite légère*. Le même poëte offre ces mots (*ibid.* p. 227) :

لا تُبالى بِمَحْلٍ ان أَلَمَّ بها

Elle s'embarrasse peu de la disette, si elle descend chez elle.

Dans un vers cité dans le *Manhel-safi* d'Abou'lmahâsen (t. III, man. ar. 749, fol. 117 *r.*), on lit :

ما للملام بطرقها إلمام

Le blâme ne peut pas l'atteindre.

Enfin un autre passage du même livre (manusc. 750, tome IV, fol. 12 *v.*) offre ces mots :

له إلمام بالعِلم والفضل

Il a accès dans le domaine de la science et d'un mérite supérieur.

Wâhédi, dans son commentaire sur Motanebbi (de mon manuscrit page 7), expliquant le mot لِمَّة, dit : اللِّمة من الشعر ما الَمّ بالمنكب « C'est la partie de la chevelure qui descend sur « l'épaule. » De là vient le participe féminin مُلِمَّة qui, employé comme un substantif, signifie : *un événement, un accident.* Dans les poésies d'Abou'lala (p. 204), on lit : هُم لِمُلِمَّات الزمان خُصُوم « Ils sont des ennemis tout prêts à profiter des coups du sort. » Dans le *Hamasah* (page 126) : كم دهتنى مِنْ خُطوبٍ مُلِمَّة « Combien d'événements d'une catastrophe vont fondre sur moi ? » Dans le *Siradj-almoluuk* (man. ar. 892, f. 37 r.) : يدفع عنهم الملمّات « Il repousse loin d'eux les accidents funestes. » Quant à la seconde signification du verbe أَلَمَّ, je veux dire celle de *approcher, être près de*, on peut achever de la prouver par plusieurs exemples. Dans le *Hamasah* (page 600), nous lisons : إنْ لم تقتليه فأَلِمّى « Si tu ne le tues pas, sois-en bien près. » Abou'lmahâsen, dans l'ouvrage intitulé *Manhel-sâfi* (t. IV, man. ar. 750, fol. 33 r.) s'exprime ainsi : يعرف ذلك من له به المام ومحبة « Ceci est « connu de quiconque s'approche et entretient avec lui des rela- « tions. » Dans les poésies d'Omar-ben-Fâred (man. arabe 1479, fol. 204 v.), on lit : أَلَمَّ أَلَمَّ بمهجتى. Le scoliaste dit : الَمَّ اى نَزَلَ.

(5) Le verbe بُتِرَ signifie « être imparfait, incomplet. » On lit dans le Traité de rhétorique d'Ebn-Athir (man. d'Asselin, tome II, fol. 84 v.) : لكان الكلام مبتورا محتاجا الى تمام « Le dis- « cours serait imparfait, et aurait besoin d'un complément. » Au rapport de Wâhédi, dans son commentaire sur Motanebbi (man. n° 1429, page 5), on désigne par le mot مبتور « un vers où le « sens de la phrase est incomplet, et ne se termine que dans le vers « suivant. »

(6) Le verbe قَبَلَ, à la dixième forme, signifie « se tourner vers un « objet, » et se rencontre assez fréquemment chez les écrivains arabes. Dans plusieurs passages du *Sahih* de Bokhari (t. I, man. ar. 242, fol. 52 *v.* 54 *v.* 138 *r.* et t. II, fol. 3 *v.* 166 *v.*), on lit : استقبل القبلة « Il se tourna vers la Kiblah. » Dans un proverbe de Meïdani (proverbe 2034) : استقبل الريح « Il se tourna du côté du vent. » Dans un passage du *Kamel* d'Ebn-Athir (t. I, f. 158 *v.*) : استقبلوا بي القبلة « Tournez-moi vers la Kiblah. » Dans le commentaire d'Aboul'ala sur ses propres poésies (man. ar. 1409, f. 46 *v.*) : يركب جذل شجرة ويستقبل الشمس « Il monte sur un tronc d'arbre « et se tourne vers le soleil. » Plus bas (f. 69 *r.*) : الحرباء تستقبل الشمس وتدور معها « Le caméléon se dirige vers le soleil et « tourne avec lui. » Dans le *Kaschschâf* de Zamakhschari (man. ar. tome I, fol. 71 *v.*) : اصل امرك ان تستقبل الكعبة « La chose « essentielle pour toi, c'est que tu te tournes vers la Kabah. » Dans le *Traité des religions*, par Schehristani (man. ar. de Ducaurroy 8, f. 68 *r.*) : استقبل عليّا « Il se tourna vers Ali. » Plus loin (f. 102 *r.*) : امرهم باستقبال الشمس عند السجود.

(7) Les mots عين الشمس « l'œil du soleil, » désignent « le « disque de cet astre. » Dans le commentaire de Tebrizi sur le *Hamasah* (p. 700), nous lisons : غُطِيت عين الشمس « Le disque « du soleil fut voilé. » Dans Motanebbi (tome I, man. ar. n° 1432, fol. 35 *r.*), on trouve ce vers :

ليت عين التي آب النهار بها
فداء عين التي زالت ولم تَؤُبْ

Plût à Dieu que l'œil (le disque) de l'astre que ramène le jour fût sacrifié à la place d'un œil qui a disparu, et n'est pas revenu !

Dans le roman d'Antar (manusc. du Roi, tome III, fol. 204 *v.*) : استقبل عين الشمس « Il se tourna vers le disque du soleil. » Dans le traité d'Amrou sur la religion nestorienne (*Madjdal*, man. ar. n° 82, page 14) : السراج الزايل في نور عين الشمس « La

« lampe qui pâlit à la clarté du disque du soleil. » Voyez aussi Ebn-Arabschah (*Vita Timuri*, tome II, page 342).

On pourrait supposer avec quelque vraisemblance que le nom *Ain-schems*, عين شمس, donné par les Arabes à la ville d'Égypte anciennement appelée *Héliopolis*, signifiait dans l'origine, non pas *la fontaine*, mais *le disque du soleil*. Ce mot serait alors une traduction beaucoup plus fidèle des mots Ἡλίου πόλις « la ville du soleil. » Je sais qu'un écrivain grec (Simeonis Sethi Magistri *De alimentis*, page 14) explique ce nom par Ἡλίου πηγή « la fontaine du soleil » ; mais cet auteur est trop récent pour que son témoignage puisse être d'un grand poids dans cette question.

Les Persans ont, comme on sait, deux mots qui correspondent au terme arabe عين, je veux dire *Tcheschm* چشم et *Tcheschmeh* چشمه, dont le premier signifie *œil* et l'autre *source*. De ces deux mots, le second s'emploie pour désigner le disque du soleil considéré comme source de la lumière. Il s'applique aussi quelquefois, mais plus rarement, à la lune et à d'autres astres. Dans un passage du *Schah-namch* (tome I, page 145), le mot چشمه, tout seul, désigne *le soleil*. On y lit :

چون چشمه رخشان شود

Lorsque le soleil brille.

Dans le *Zafer-nameh* (fol. 143 *v.*), on trouve un vers conçu en ces termes :

زگرد ستوران پر خشم و تاب
شد انباشته چشمهٔ آفتاب

La source du soleil fut comblée par la poussière que faisaient voler les chevaux pleins de colère et d'ardeur.

Dans le *Matla-assaadeïn* (fol. 237 *r.*) : از گرد نعال تکاوران چشمهٔ آفتاب روی پوشید « Le disque du soleil eut son visage « obscurci par la poussière qu'élevèrent les sabots des coursiers. » Plus loin (f. 289 *r.*), on lit : چون چشمهٔ آفتاب روشن باشد « Lorsque brille le disque du soleil. » Dans l'Histoire des Gaznévides de Mirkhond (éd. Wilken, p. 12), on lit : چشمهٔ بود چون آب

چشم خورشید صافی وروشن «C'était une source aussi pure «et aussi limpide que l'eau de la source du soleil.» Car je n'hésite pas à croire qu'il faut substituer le mot چشمه à celui de چشم. Ailleurs (vie part. f. 164 v.) : چون چشمهٔ خورشید با چشم خونفشان طلوع نمود «Lorsque le disque du soleil se leva avec «son œil ensanglanté.» Dans un vers que cite Aboul'fazl (*Akbar-nameh*, fol. 21 r.), on lit :

کآب زسر چشمه خورشید خورد

Qui boit de l'eau de la source du soleil.

Dans le *Gulistan* de Sadi (page 60), on trouve les mots چشمهٔ آفتاب «Le disque du soleil.» Un vers du poëte Djami, cité par Khondémir (*Habib-assiar*, tome III, fol. 245 r.), est conçu en ces termes :

غبار آلوده می آیی و چرخ این آرزو دارد
کزآب چشمهٔ خورشید شوید گرد رخسارت

Tu viens, souillé de poussière, et le destin aspire à laver, à l'aide de l'eau de la source du soleil, la poussière qui couvre tes joues.

J'ai dit que le mot چشمه s'appliquait quelquefois à la lune ou à d'autres astres. On lit dans le *Zafer-nameh* (fol. 143 v.) :

پر از خاک شد چشمهٔ مه زگرد

La terre qui volait en abondance couvrit de poussière le disque de la lune.

Et plus bas (fol. 172 v.) :

که شد چشمهٔ کواکب پر آب

Car la source des étoiles fut remplie d'eau (c'est-à-dire, leur disque brilla).

Dans le *Secander-nameh* (page 163), on lit : چشمهٔ نور «La «source de la lumière.» Dans un passage du *Matla-assaadein* (f. 76 r.), on trouve l'expression حدقهٔ خورشید «l'œil du soleil» pour désigner le disque de cet astre.

Je trouve dans le *Sahih* de Bokhari (man. ar. 242, f. 75 *v.* 76 *v.*) une expression pittoresque qui a beaucoup d'analogie avec celle que je viens d'expliquer. Je veux parler du mot حاجب الشمس « Le « sourcil du soleil. » On lit chez cet écrivain : طلع حاجب الشمس « Le sourcil du soleil se leva. » Une glose manuscrite explique ainsi cette locution : حاجب الشمس هو حرفها الاعلا من قرصها سمى بذلك لانه اول ما يبدو منها كحاجب الانسان « Le mot *sourcil du soleil* désigne l'extrémité la plus élevée « du disque du soleil, parce que c'est la partie qui s'aperçoit la pre- « mière, comme le sourcil de l'homme. »

(7) Le mot حُرّ, et au pluriel أُحْرار, employé en parlant des plantes potagères, désigne, suivant le témoignage d'une note marginale de mon exemplaire de Meïdani (proverbe 5820), « celles qui « sont susceptibles d'être mangées crues » الاحرار من البقول التى توكل نية. Dans le *Kitab-alagâni* (tome IV, fol. 263), on trouve ces mots : تنبت حُرّ الشجر « Il fait croître les meilleurs arbres. » En effet, le mot حُرّ désigne en général « tout ce qui est remar- « quable, parfait. » C'est ainsi qu'Ebn-Khaldoun a dit (*Prolégomènes*, fol. 286 *r.*) : النقى الحرّ من كلام العرب « Le langage arabe le plus pur et le plus parfait. »

(*La suite au prochain numéro.*)

LETTRE

A M. le Rédacteur du Journal asiatique.

Monsieur,

M. Stanislas Julien me paraît avoir été heureusement inspiré lorsqu'il a substitué à la critique d'un livre qui n'est pas entre les mains de tous les lecteurs du Journal, une nouvelle traduction de l'un des fragments dont il contient le texte et l'interprétation; et je ne pense pas qu'il ait non plus trop présumé de l'intérêt que ce fragment est destiné à exciter, bien que son importance ne soit d'ailleurs que relative et proportionnée à la faible connaissance que nous possédons encore des dogmes du *Tao*. Car ce n'est là, il faut le dire, qu'un de ces petits traités de morale populaire composés de citations rapprochées plus ou moins habilement, dont l'objet est de présenter à l'intelligence du peuple, ou plutôt à sa mémoire, des idées religieuses d'un ordre très-élevé, sous une forme que l'on croit partout être la plus simple parce qu'elle est la plus abrégée; le style des ouvrages de cette sorte n'existe pas, s'ils ne sont en entier que des compilations, ou bien est ordinairement négligé, s'ils sont en partie du moins originaux; on met enfin sous le

nom d'un personnage mythologique ou d'un sage célèbre un opuscule qu'on ne pourrait ou qu'on ne voudrait pas produire sous le sien. Je ne veux d'ailleurs rien enlever par ces observations à l'intérêt que peuvent faire naître ces petits traités, qui, par leur sujet et leur destination, mériteraient toujours notre respect. Tant qu'une traduction exacte et intelligente des principaux *Tseû* ne nous aura pas rendu accessibles les véritables sources de la philosophie chinoise, il faudra se résigner à puiser des notions incomplètes, et quelquefois même inexactes par leur excès de précision, dans des traités populaires semblables à celui qui a exercé la critique de M. Stanislas Julien.

La traduction qu'en a donnée M. Neumann m'est inconnue : celle de M. Stanislas Julien, qui paraît avoir été faite avec un grand soin, est destinée à ajouter beaucoup au mérite que ce traité possède de son propre fonds; et le traducteur a donné une nouvelle valeur à sa version en l'accompagnant du texte chinois. L'intérêt que M. Stanislas Julien avait trouvé dans ce fragment de la philosophie des *Tao sse*, intérêt qui l'avait sollicité d'en donner une nouvelle traduction, destinée à reproduire le texte avec plus de fidélité, et intérêt que cette traduction n'était certainement pas de nature à diminuer, m'a engagé à prendre connaissance du texte qui était offert à l'étude des orientalistes et à chercher dans cette lecture de nouveaux motifs d'apprécier comme il doit l'être le mérite de la nouvelle version. Le

résultat de cette étude comparative, dont j'avais voulu donner à mon esprit la satisfaction, a été celui que je devais en attendre et que je me fais un plaisir de reconnaître. Il y a d'ailleurs plusieurs passages dont le sens me paraît pouvoir admettre quelques modifications, ou sur la valeur absolue desquels il m'est, je l'avoue, difficile de m'accorder avec M. Stanislas Julien. Le zèle qui a porté cet orientaliste à entreprendre le travail d'une nouvelle traduction, et qu'il ne s'étonnera sans doute pas de retrouver dans les autres personnes qui font de la Chine l'objet de leurs études, me servira peut-être d'excuse auprès des lecteurs du Journal pour l'intention que j'annonce de leur soumettre quelques observations sur certains passages qui peuvent paraître n'avoir pas dans la traduction toute la netteté qu'ils ont dans le texte, et de leur proposer une nouvelle interprétation de quelques autres phrases, interprétation pour laquelle je ne voudrais réclamer d'autre avantage que celui de se lier mieux au contexte et de présenter une suite plus continue de déductions philosophiques. Je n'ai pas recherché le mérite de l'élégance, qui se trouve d'ailleurs à un haut degré dans la version de M. Stanislas Julien. Il n'échappera sans doute pas à votre attention, Monsieur, que ces variantes ont presque toutes leur raison dans une entente différente des rapports syntactiques et dans une appréciation plus ou moins heureuse de certains détails grammaticaux auxquels on n'est généralement pas disposé à attribuer une

grande valeur. Il vous paraîtra peut-être étonnant que des phrases chinoises en apparence très-simples puissent être entendues dans des sens différents par plusieurs personnes qui ont fait chacune une assez longue étude de la langue du céleste empire. Vous serez dès lors disposé à penser que cette étude même est moins avancée qu'elle ne paraît l'être, et ce premier doute vous engagera peut-être à rechercher si la faute en est plus à la langue elle-même qu'à ceux qui se sont consacrés au soin de l'apprendre; c'est une question qui présente plus d'un genre de difficultés, mais qu'il est peut-être encore plus facile de résoudre qu'il ne le serait d'exposer les motifs qui feraient préférer une solution à une autre : comme cette discussion n'aurait ici ni utilité ni convenance, je me bornerai à une observation générale. On ne peut nier que la langue chinoise ne soit elle-même une grande et admirable imperfection, mais qu'il ne soit facile à ceux qui l'étudient d'y en ajouter beaucoup d'autres moins heureuses, tant que l'étude de cette langue ne pourra point profiter de moyens de critique semblables à ceux qu'on a déjà préparés pour l'étude de plusieurs autres idiomes de l'Asie.

Permettez-moi, Monsieur, de réclamer une petite place dans le Journal asiatique pour ces observations, que je présente sous la forme qui m'a paru la plus convenable et la plus littéraire, et dont le caractère ne sera sans doute pas plus méconnu que ne l'a été celui de la critique à laquelle elles se rap-

portent. Je m'empresse d'appeler l'attention et les avis des sinologues sur ces observations, auxquelles leur assentiment peut seul donner quelque valeur, et j'exprime le désir qu'elles méritent particulièrement l'approbation de M. Stanislas Julien.

Le *Traité de la pureté et de la quiétude absolues* (*Tchhang-thsing-tsing-king*) est un résumé, ou plutôt un centon de la doctrine philosophique et morale du *Tao-te-king*, écrit avec une affectation d'archaïsme et dans l'intention d'imiter ou même de copier le style concis et souvent obscur de ce célèbre modèle. Aussi l'auteur, qui a observé l'ordre de la composition du *Tao-te-king*, présente-t-il son exposition comme empruntée au livre même de Lao-tseu.

Il me semble qu'il y a dans les premières phrases du traité qui fait l'objet de ces observations une intention de style qui n'a pas été saisie ou du moins exprimée par le traducteur. Voici comme je les entends : « Lao-tseu a dit : La grande Intelligence n'a « point de forme, et cependant elle a produit et « elle entretient le ciel et la terre; la grande Intel- « ligence n'a point de mouvement, et cependant « elle fait entrer dans le cercle de leur révolution « le soleil et la lune; la grande Intelligence n'a point « de nom, et cependant elle fait croître et déve- « loppe tous les êtres. J'ignore son nom; aussi pour

« la désigner l'appelé-je Intelligence. » Les exigences du parallélisme ont fait supprimer, dans ces phrases composées chacune de huit caractères, la particule adversative *eûl*, qui doit être sous-entendue dans toutes pour compléter le sens : les exemples de semblables ellipses ne sont pas rares dans le style antique et dans ses imitations. Le parallélisme, le plus puissant moyen de la syntaxe chinoise, invite l'esprit à rétablir les rapports dont il a fait effacer le signe; mais ces rapports doivent être nécessairement exprimés dans les langues européennes, qui n'ont pas l'avantage ou l'inconvénient de cette extrême concision.

Je ne cite les phrases suivantes et plusieurs autres, où je reproduis à peu de chose près la version de M. Stanislas Julien, que pour faire mieux comprendre leur intime connexion avec quelques phrases qui présentent à mon esprit un autre sens que celui qu'a adopté le dernier traducteur.

« Or cette Intelligence contient la pureté et l'im-
« pureté; elle contient le mouvement et le repos.
« Le ciel est pur, la terre est impure; le ciel se
« meut, la terre garde le repos; ce qui est mâle est
« pur, ce qui est femelle est impur; ce qui est mâle
« se meut, ce qui est femelle garde le repos. C'est
« l'émanation du principe supérieur dans le principe
« inférieur qui donne naissance à tous les êtres. »
Je ne saurais admettre, avec M. Stanislas Julien, que la dernière phrase signifie littéralement, « le
« principal descend d'en haut et coule dans l'acces-

« soire. » Cette version suppose le sujet placé entre les deux verbes qu'il régit et dont l'un le précèderait, ce qui est absolument contraire à tous les principes et à l'ordre général de la syntaxe chinoise; il ne le serait pas moins de considérer le verbe *kiáng* comme passé à l'état adverbial, puisque dans ce cas encore il devrait se placer après *pèn*. La construction de cette phrase, construction très-simple et qui se reproduit fréquemment dans les textes, est un des idiotismes de la langue chinoise qui lui servent le plus heureusement à représenter les abstractions, pour l'expression desquelles elle paraît d'abord n'offrir aucun secours. Elle se combine ici avec un autre idiotisme, qui consiste à diviser dans l'expression le rapport établi entre deux termes et à attribuer à chacun d'eux un rapport moins étendu qui se complète nécessairement par l'autre, de manière que la phrase se partage en deux membres égaux : ainsi il suffisait de dire, dans ce passage, que l'émanation du principe mâle dans le principe femelle produisait les êtres; mais cette idée a été developpée sous la double forme de l'émanation du principe mâle et de l'écoulement dans le principe femelle. Je dois encore observer que la particule *eûl* a ici une valeur intentionnelle qui ne doit pas être omise. Il résulte de la combinaison de ces divers idiotismes une phrase dont la traduction littérale ne serait guère intelligible qu'en grec[1], mais dont le sens ne peut être douteux; la

[1] Τὸ ὁρμᾶσθαι ἐκ τῆς ἀρχικῆς δυνάμεως καὶ κάτω φέρεσθαι (pour

génération des êtres y est attribuée, non pas précisément aux deux principes, mais à l'action de l'un sur l'autre, action qui n'est pas réciproque.

« La pureté est l'origine de l'impureté, le mou-« vement est la base du repos. Si l'homme peut être « constamment pur et calme, tout ce qui existe « (littéralement *ce qui est connu*) dans le ciel et sur la « terre lui est soumis. L'âme de l'homme est (natu-« rellement) disposée à la pureté, mais le cœur y « jette le trouble; le cœur de l'homme est (naturel-« lement) disposé au calme, mais les passions l'en-« traînent. Que l'on ait la force d'écarter absolu-« ment les passions, le cœur rentre dans son calme « naturel, et le cœur une fois purifié, l'âme reprend « sa pureté naturelle; et en effet là où n'existent « pas les six passions, sont anéantis les trois ennemis; « aussi un homme ne peut-il atteindre (à cet état « de pureté morale), c'est que son cœur n'est pas « encore purifié, c'est que les passions n'en sont pas « encore écartées. »

Je dois observer que la pureté est ici nommée *origine* de l'impureté seulement dans le sens de sa préexistence. *Chin*, dans ces phrases, doit être traduit par *âme* et non par *esprit; chin*, dans le langage métaphysique des *Tao-sse*, signifie le plus subtil des éléments qui composent notre être, le principe essentiel de notre existence, l'âme ou la manifestation distincte en nous du principe spirituel

τὸ τῆς ἀρ. δ. κ. φ.) εἰς τὴν ἐναντίαν δύναμιν, τοῦτό γε ἐκφύει τὰ πάντα ὄντα.

répandu dans l'univers. *Sîn*, le cœur, est au contraire l'organe et le réceptacle commun des sensations, qui est mis en contact par les sens avec les objets extérieurs : la pureté descend de l'âme au cœur, et le calme du cœur aux sens, qu'il fait triompher du monde; les affections passionnées remontent des sens au cœur, et le trouble moral du cœur à l'âme, dont il altère la pureté. *Tseú*, deux fois répété dans la phrase suivante, signifie que la pureté et le calme sont l'état *naturel*, *normal*, de l'âme et du cœur.

Les mots qui suivent ont un sens général et il faut éviter d'en faire une application particulière à la phrase précédente, dont elles ne seraient qu'une inutile répétition. Les caractères *tseú jân*, placés en tête de la phrase, s'en détachent et signifient *certes*, *en effet*. Les quatre derniers caractères forment l'apodose des quatre premiers, qui doivent être entendus dans un sens conditionnel. Je rends *toŭ* par *ennemi* (*noxia*), ce mot étant synonyme de *hai*, et cette idée étant commune à tous les anciens systèmes philosophiques de l'Orient; j'eusse mieux aimé traduire *sân toŭ* par les *trois douleurs*, car c'est aussi un des sens du mot *toŭ*; mais les considérations qui pourraient appuyer cette interprétation seraient trop étendues pour être exposées avec avantage dans les limites de cette lettre.

« Celui qui a réussi à écarter (les passions) a dans « son intérieur une vue réelle de son cœur; ce cœur « n'est plus son cœur : à son extérieur il a une vue

« réelle de sa forme corporelle; cette forme n'est « plus sa forme; autour de lui il a une vue réelle « des objets qui lui appartiennent; ces objets ne « sont plus ses objets. Ces trois (vérités) une fois « perçues, il ne voit plus que l'abstrait; l'intuition « de l'abstrait se confond avec l'abstrait (littérale- « ment *devient elle-même l'abstrait*); l'abstrait alors n'a « plus la conscience de son état d'abstraction; lors- « que la conscience de l'état d'abstraction a été ab- « sorbée, cette abstraction du non-être s'absorbe à « son tour; lorsque l'absorption du non-être a été « absorbée, la paix de l'âme est absolument indé- « pendante des rapports extérieurs; lorsque cette « indépendance est arrivée à n'avoir plus même la « conscience de son état d'indépendance, comment « les passions pourraient-elles naître? Or, lorsqu'il « n'y a plus de place pour les passions (littéralement « *lorsque les passions ne naissent plus*), c'est alors la « quiétude parfaite; on considère d'une manière « vraie et absolue les objets extérieurs, on conçoit « d'une manière vraie et absolue sa propre nature. « Cette vue absolue, ce calme absolu, ce sont *la* « *pureté et la quiétude absolues.* »

Cette traduction est, je le reconnais, moins littérale que celle de M. Stanislas Julien; je ne me suis point attaché à lui donner ce genre de mérite, parce que dans des passages aussi obscurs que celui-ci, où il est si facile de mettre des mots à la place des idées, une version littérale pourrait n'être pas toujours exacte. J'ai rendu *kouân* par *vue réelle,*

parce que ce mot a ici un sens emphatique; il répond exactement au *paçyati* des divers systèmes philosophiques de l'Inde, employé aussi emphatiquement. Les mots *khî-wĕ* ne peuvent signifier *les êtres;* la valeur même des mots et la teneur philosophique de ce passage s'y opposent également: l'homme qui dissipe le prestige des passions reconnaît que son cœur ou son principe sensitif, que son corps ou sa forme matérielle, n'ont point une existence propre et distincte, qu'il ne peut pas dire proprement des objets qu'ils sont *siens*. Le mot *koûng*, l'abstrait, a été jusqu'ici généralement traduit par *vide;* cette traduction n'en est pas moins inexacte, puisqu'elle substitue l'image matérielle elle-même au sens métaphysique qui en a été emprunté; *koûng* signifie d'ailleurs aussi *épuiser*, et l'*abstraction* est bien réellement l'*épuisement* de toutes les qualités d'une essence. Dès que cette *abstraction* commence, l'homme disparaît, et l'on ne saurait régulièrement lui rapporter les diverses affections qui modifient successivement l'*abstrait*, substitué dans toutes les philosophies mystiques à l'esprit qui essaye de le concevoir. La philosophie du *Tào* a, comme tous les autres systèmes métaphysiques de l'antiquité, joué sur les mots, en leur donnant tous les sens qu'ils pouvaient recevoir, en rapprochant ces sens divers dans les mêmes axiomes et en présentant ces axiomes sous la forme la plus concise, la plus abstraite, peut-être la plus facile à retenir, certainement la plus solennelle. Ainsi cette

phrase, 無亦無無, qui se reproduit dans la phrase suivante avec d'autres rapports, nous offre le caractère *woû* dans deux sens différents, dont le premier est celui d'un verbe niant l'existence, et le second celui du *non-être* considéré comme principe supérieur de l'univers : or *woû*, dans le sens de *non-être*, ne remplace ici *koûng*, l'abstrait, son synonyme, que pour produire l'effet inattendu d'un signe se répétant trois fois dans une phrase de quatre caractères. Le précédent traducteur n'admet pas, il est vrai, cette double valeur, et coupe cette phrase en deux parties, dont la seconde répète la première; mais j'observerai d'abord que cette répétition, qu'il a exprimée par les mêmes mots dans la phrase suivante, 無既無無, ne peut y avoir lieu, parce que la particule *ki* n'a point le même sens que la particule *yĭ* et que la position de cette particule, qui doit nécessairement se placer avant le verbe, indique comme sujet complexe les deux caractères précédents *woû-woû*, dont le premier, qui a une valeur verbale, régit le second, qui a une valeur substantive. En second lieu, la progression ascendante des absorptions, qui est très-bien suivie dans le texte, n'y serait plus nettement indiquée si on la divisait de cette manière, et le parallélisme évident qui existe entre cette phrase et la phrase *kouân-koûng-yĭ-koûng* serait perdu pour l'intelligence générale du passage. Enfin la valeur philosophique de *woû*, dans l'école du *Táo*, est fixée

par plusieurs passages du *Tao-te-king* et entre autres par celui-ci : 萬物生于有。有于生無 *toutes choses ont leur origine dans l'être, l'être a son origine dans le non-être.* Le caractère *tsï* signifie originairement *lieu ou état qui n'est point troublé par les bruits du monde, solitude;* et c'est le sens que j'ai préféré dans ma traduction, parce que celui de *repos* ou de *calme* aurait l'inconvénient d'introduire trop tôt cette idée, qui est représentée plus loin par le caractère *tsing* comme le dernier terme de cette longue série de causes et d'effets. Il s'agit ici de la *solitude* mystique de l'âme au milieu du monde, c'est-à-dire de la cessation de tous ses rapports avec les objets extérieurs, par lesquels elle ne peut plus être affectée : cet isolement moral n'est d'ailleurs parfait que lorsqu'il n'est plus un effort et qu'il est devenu pour ainsi dire un instinct de notre nature. C'est alors que l'âme se pose comme témoin stoïque et impassible du monde et que, ne communiquant plus avec lui, elle se trouve dans les conditions d'impartialité nécessaires pour l'apprécier d'une manière vraie et absolue; car le caractère *ing* signifie ici *répondre* par la pensée à l'existence des êtres, et non pas, comme on l'a entendu, à leurs besoins, ce qui est complétement étranger et indifférent à l'esprit d'un ascète.

« Celui qui a obtenu cette pureté et cette quié-
« tude se confond avec la parfaite Intelligence; lors-
« qu'il s'est confondu avec la parfaite Intelligence, il

« a pour nom celui qui possède l'Intelligence; bien « qu'il se nomme possesseur de l'Intelligence, en « réalité il n'y a point d'objet de possession. C'est « seulement parce qu'il exerce un pouvoir surnaturel « sur les êtres qu'on le nomme possesseur de l'Intelli- « gence. Celui qui a réussi à comprendre ces prin- « cipes peut être proclamé comme initié au divin « *Táo.* »

Le caractère *tsiân* ne signifie point ici *peu à peu*, mais bien s'*écouler* comme les eaux d'un fleuve dans la mer (cf. *Khang-hi tseu tian*, s. v. *tsiân*) : en effet les conditions de pureté et de quiétude absolues étant remplies, l'absorption de l'homme dans la grande Intelligence est immédiate. Ce serait ici le lieu d'exposer les motifs qui m'ont fait préférer pour la traduction du mot *Táo* le sens d'*Intelligence* à celui de *Voie;* mais cette discussion serait trop étendue pour pouvoir trouver place ici : je la réserve pour un travail dans lequel je me propose de rechercher les sources des notions philosophiques des *Tao-sse.* Qu'il me soit seulement permis d'observer que le mot *jï*, lié à celui de *tsiân*, ne prouve rien en faveur du sens de *Voie.* Le mot *hoá* signifie proprement le pouvoir surnaturel attaché à la possession complète de l'Intelligence, et qui consiste à marcher dans l'espace éthéré, à traverser les airs avec la rapidité du vent, à créer des êtres, à les anéantir à sa volonté, et à opérer un grand nombre d'autres prodiges non moins merveilleux. C'est de ce sens qu'est dérivé celui de *convertir*, parce que la conversion

religieuse est considérée comme l'effet d'un pouvoir surnaturel et irrésistible exercé sur les esprits des hommes; mais ce sens n'a pas ici d'application. Je ne saurais admettre, avec le précédent traducteur, que la dernière phrase signifie « celui qui peut « comprendre cela est digne de propager le *Táo.* » Ce serait donner trop d'autorité à un traité populaire qui n'a aucune importance. Il faudrait d'ailleurs, pour justifier cette interprétation, lire dans le texte 以可 *khò-ì*, signe du facultatif actif; mais *khò*, précédant immédiatement un verbe, ne peut représenter que le facultatif passif : c'est là une règle sans exception et qu'on peut énoncer comme telle, sans l'avoir vérifiée par la lecture de tous les textes classiques, parce que, si l'opinion contraire était admise et que *khò* précédant un verbe pût être considéré comme exprimant tantôt un facultatif actif et tantôt un facultatif passif, il n'y aurait plus de règles certaines, l'intelligence des textes chinois tomberait dans la confusion et ne serait plus qu'un jeu d'esprit et de mémoire. Le traducteur paraît avoir été entraîné à méconnaître cette règle par le sens que lui présentait le verbe *tchhoûan* précédant les mots *ching táo;* mais *tchhoûan* qui signifie *transmettre par tradition, commémorer,* se rapportant ici au sujet de la phrase, doit être entendu dans le sens de *citer, désigner :* j'observe que le sanscrit *smri* reçoit la même extension. Le sens de la phrase est donc que l'intelligence des principes contenus dans

ce petit traité donne celle de la doctrine philosophique du *Táo*.

« Lao-tseu a dit : Les hommes éminents dé-
« daignent les contestations sur la supériorité de
« mérite ; les hommes médiocres se plaisent à ces
« contestations ; les hommes d'un mérite éminent
« ne pensent pas avoir de mérite ; les hommes d'un
« médiocre mérite s'attachent à leur mérite. Qui
« s'attache opiniâtrément à son mérite, on ne peut
« dire de lui qu'il possède l'Intelligence et le Mérite.
« Ce qui empêche les hommes d'atteindre à la su-
« prême Intelligence, c'est qu'ils ont le cœur troublé
« (par la vanité) ; lorsque leur cœur a été troublé,
« leur âme est frappée de vertige ; lorsque leur âme
« a été frappée de vertige, ils se prennent aux choses
« du monde ; lorsqu'ils se sont pris aux choses du
« monde, ils sentent naître en eux la cupidité ;
« lorsque la cupidité est née en eux, surviennent
« les passions violentes ; les passions violentes, les
« désirs désordonnés affligent, dévorent leur corps
« et leur cœur ; ils se laissent bientôt entraîner aux
« actions honteuses et infâmes, et dès lors, em-
« portés dans le courant de la vie et de la mort,
« constamment plongés dans une mer de douleurs,
« ils s'égarent loin de la suprême Intelligence. Cette
« suprême et absolue Intelligence, la comprendre
« est ce qui dépend de notre volonté ; le moyen de
« comprendre l'Intelligence, c'est de conserver *une*
« *pureté et une quiétude absolues.* »

L'auteur, après avoir exposé le dogme de l'*Intel-*

ligence, expose la doctrine du *Mérite;* ce sont les deux grands points de la philosophie du *Táo*. Si j'ai traduit *tĕ* par *mérite*, c'est que ce mot, plus compréhensif que celui de *vertu*, me paraît répondre plus exactement à la signification de l'expression chinoise : *tĕ* signifie en effet, dans son sens le plus large, le mérite, quel qu'il soit, d'une action, ou, comme le définit un ancien lexicographe, *les résultats, les rapports d'une action* 也得之行德 ; mais il ne s'emploie comme le sanscrit *guna* et comme notre mot *mérite* lui-même que dans le meilleur sens : « Ce qui est bon, dit un autre lexicographe, ce qui « est beau, ce qui est juste, ce qui est vrai, ce qui « est grand, ce qui est brillant, etc. se nomme *tĕ*. » Pour prouver que le mot *vertu* n'est point le synonyme exact du mot chinois, il suffit d'observer qu'au nombre des six *tĕ* ou genres de *mérite*, on compte la *science*. Le *Táo* et le *Tĕ* sont deux voies distinctes de perfection, qui se retrouvent sous d'autres noms dans presque tous les anciens systèmes philosophiques de l'Orient : *la voie de la science* (il s'agit ici de la science intuitive), et *la voie des œuvres*, ou, en d'autres termes, la contemplation de l'Être pour les esprits supérieurs, la morale pour les esprits plus faibles. Aussi les mots *táo tĕ* ne doivent-ils pas être mis en construction et est-il absolument inexact de les traduire par la *vertu du Táo*. Une des dernières phrases de ce passage présente une expression consacrée dont le sens a échappé à

M. Stanislas Julien : les mots *sêng-ssè*, dont elle se compose, signifient cette alternative incessante de la mort et de la renaissance que subissent les êtres qui n'ont pas su se *délivrer*, alternative que les philosophes indiens ont comparée au mouvement des ondes d'un fleuve qui surgissent et s'engloutissent tour à tour; c'est le *samsâra*, le *courant* ou *l'océan de la vie et de la mort;* c'est la mer de douleurs dans laquelle reste plongé l'homme qui n'a point la force d'atteindre la rive opposée; ce n'est donc point après avoir été entraîné de l'existence dans la mort que l'homme entre dans cet océan de douleurs; il n'y est jamais plus profondément plongé que pendant son existence. J'ai traduit plus loin *chï* par *s'égarer* (le contraire d'*atteindre*, suivant la définition d'un lexicographe), et non point par *perdre*, parce qu'il est déterminé dans la première signification par le mot *yoùng* qui le précède. Le sens des deux dernières phrases est précis; les termes de la première me paraissent avoir été confondus : *'oú-tchè* est le sujet complexe de *tseú-tĕ*, et ces deux derniers mots ne sauraient avoir pour complément les deux premiers, qui régiraient eux-mêmes les mots *tchîn-tchhâng-tchî-táo* : ce serait précisément l'inverse de la règle syntactique qui domine toute la langue chinoise; *tĕ* ne peut être considéré ici comme verbe auxiliaire, d'abord parce que cet emploi du mot appartient au style moderne, qui n'est pas celui de ce morceau, et en second lieu parce que, dans cette hypothèse, la particule *tchè* deviendrait inexplicable

et gênerait la construction; enfin pour rapporter, comme on l'a fait, *tseú* à *'oú*, il faudrait supposer *tseú* placé avant *'oú*, et non pas avant *të*.

Je traduis les notes de *Meou mo youan* en regrettant de ne pouvoir m'arrêter à justifier ma traduction dans les passages où elle diffère de celle de M. Stanislas Julien; je me contente d'indiquer ces différences, afin de ne point donner trop d'étendue à cette lettre, qui a déjà pris plus de développement que son sujet ne comporte d'intérêt.

« Le vénérable sage *Ko-koung* a dit : Si j'ai obtenu la suprême Intelligence, c'est pour avoir lu « ce livre dix mille fois. Ce livre est l'objet de l'étude « assidue des dieux et des hommes (et non pas des « hommes du ciel); il n'est point accessible aux « hommes d'un esprit médiocre. Je le révélai autre« fois au *Grand Roi de la fleur d'orient;* le *Grand Roi* « *de la fleur d'orient* le révéla au *Grand Roi de la porte* « *d'or;* le *Grand Roi de la porte d'or* le révéla à la « *Mère du Roi d'occident;* depuis la *Mère du Roi d'oc*« *cident* il a été transmis par la tradition orale, mais « on n'en a pas recueilli les caractères. Aujourd'hui « que je suis dans le monde des hommes, je le ré« pands au moyen de l'écriture (et non pas je l'ai « copié et publié pour les hommes de mon siècle). « Les hommes supérieurs qui en pénètrent le sens « s'élèvent au rang de chefs entre les dieux (et non « pas de magistrats du ciel); les hommes de second « ordre qui en pénètrent le sens deviennent d'il« lustres sages du palais du midi; les hommes infé-

« rieurs qui le possèdent, après avoir passé dans le « siècle de longues années (et non pas : vivent éter- « nellement dans le siècle), franchissent les trois « mondes (et non pas : parcourent les trois mondes) « et s'élèvent jusqu'à entrer par la porte d'or.

« Le sage accompli *Tso-hiouan* a dit : Les hommes « livrés à l'étude du *Táo*, en faisant de ce livre une lec- « ture assidue (et non pas : prennent et lisent ce livre), « obligent les bons génies des dix cieux à secourir « et protéger leurs personnes (et non pas : lorsque « les lettrés..... les bons esprits des dix cieux.....); « dès lors une merveilleuse *union* entretient leur « âme, une lymphe précieuse épure leur corps (il « ne s'agit ni de charme de jade ni de suc d'or); « leur corps et leur âme deviennent absolument « subtils; ils s'unissent à l'Intelligence et se confon- « dent dans la (suprême) Essence (et non pas : ils « s'associent et s'unissent à la vérité du *Táo*).

« Le sage accompli *Tching-i* a dit : L'homme qui « possède ce livre et qui en pénètre le sens, le « malheur est empêché d'arriver jusqu'à lui (cette « phrase avait été omise); car les génies gardent sa « demeure. Son âme s'élève jusqu'au monde supé- « rieur et est introduite en présence de la suprême « Essence (littéralement *lui rend ses hommages*); si « ses mérites sont complets et sa vertu parfaite, « il obtient pour rémunération [le rang de] *Grand* « *Roi* (et non pas : ils touchent en sa faveur le dieu « *Ti-kiun*). Pour celui qui n'a cessé d'en faire une « lecture assidue (et l'auteur sous-entend évidem-

« ment : *même sans le comprendre*), son corps monte « rapidement jusqu'aux *Nuages pourprés* (et non pas : « lorsqu'il a lu et tenu ce livre sans interrup- « tion, etc.). »

Ti-kiûn est le nom d'une classe d'esprits et non pas celui d'un dieu en particulier; cette dénomination, que je représente par les mots *Grand Roi, Souverain Empereur,* rappelle celle des *Mahârâdja* de la mythologie bouddhique; et l'on a vu plus haut un des *ti-kiûn* désigné comme le génie protecteur d'une des montagnes situées aux quatre points cardinaux sur les limites du monde.

La distinction établie par l'auteur entre ceux qui lisent simplement ce traité et ceux qui en saisissent le sens le plus élevé, est prouvée par la distinction qu'il établit également entre les récompenses qui sont réservées à l'un et à l'autre. Cette attribution d'un grand mérite à celui qui lit un traité religieux, même sans en comprendre le sens, est un encouragement qu'aucune philosophie mystique n'a négligé de donner aux esprits faibles pour les attirer à ses doctrines, une espèce de prime qu'elles ont toutes accordée à l'intention et à la foi dépourvue d'intelligence; mais cet abus ne naît que dans les temps postérieurs, lorsque le système philosophique a formé une secte religieuse et va par le prosélytisme au-devant des esprits au lieu de se rendre inaccessible au vulgaire comme les doctrines antiques. Le mysticisme indien a fait, plus que tout autre, usage de ces moyens de séduction : il a des pro-

messes, et, si je puis ainsi m'exprimer, des indulgences pour toutes les faiblesses d'esprit. Deux distiques, évidemment interpolés, qui se trouvent à la fin de la dernière lecture du *Bhagavadgîtâ*, annoncent des récompenses spirituelles à ceux qui liront ou qui entendront lire ce poëme mystique, et les commentateurs plus récents que l'auteur de l'interpolation, et par cela même plus faciles, ajoutent : lors même qu'ils n'en saisiraient pas le sens. Les traités bouddhiques que leur sujet, leur forme et leur étendue peuvent faire considérer comme rédigés dans les temps modernes, pour l'usage du peuple, sont remplis des éloges de ces traités mêmes, de ceux qui les lisent, de ceux qui les écoutent, de ceux qui les copient et de ceux qui les portent sans cesse sur eux, à tel point qu'il ne reste quelquefois pour justifier tous ces éloges, que le titre même du livre si complaisamment loué.

Ce n'est pas à nous, d'ailleurs, à nous plaindre de cet excès d'indulgence intéressée; nous devons bien plutôt accueillir de pareilles promesses comme des consolations réservées aux traducteurs malheureux.

Veuillez agréer, etc.

SIAO-TSEU.

Ce 15 septembre 1837.

DESSAR,

Épisode extrait du roman d'Antar, par M. A. Cardin de Cardonne.

La belliqueuse tribu d'Havazen avait pour roi Duréid, fils de Sarma, dont les exploits étaient célébrés dans toute l'Arabie : non loin des contrées qu'habitaient les Havazénides vivait une autre tribu aussi nombreuse, aussi riche en troupeaux, c'était la tribu de Démar. Longtemps rivales, elles se livrèrent des combats sanglants, et longtemps la victoire demeura indécise; mais enfin le bras terrible de Duréid triompha de la résistance des enfants de Démar. A la tête de tous les siens, le fils de Sarma fondit sur le camp ennemi; sous ses coups tomba le prince de Démar, et avec lui mille de ses cavaliers. Ses chevaux, les chameaux et tous les troupeaux devinrent la proie des vaillants Hazavénides, qui emmenèrent dans leur tribu les richesses des vaincus avec un grand nombre d'esclaves, en chantant la gloire du redoutable fils de Sarma.

Parmi les prisonniers, Duréid remarqua un jeune enfant d'un extérieur noble : son père avait péri dans l'action en défendant vaillamment sa tribu. Duréid prit avec lui l'enfant abandonné et se chargea

de son éducation. Dessar, fils de Rouk (tel était le nom de l'orphelin), répondit aux soins de son bienfaiteur. Sous la conduite du fils de Sarma, monté sur ses coursiers, il apprit l'art des combats et devint un des plus redoutables guerriers de l'Arabie. Plus courageux qu'un lion dans la bataille, plus rapide qu'un cheval à la course, soit qu'à pied il se mesurât corps à corps avec son ennemi, soit que sur un fougueux coursier il s'élançât sur lui avec la rapidité de la foudre, toujours la victoire était fidèle au jeune héros. A peine avait-il atteint l'âge des hommes, que déjà la force de son bras lui avait acquis de grandes richesses. Presque chaque jour il allait signaler son courage dans une excursion nouvelle, et de nombreux esclaves, d'immenses troupeaux, une quantité innombrable de chevaux et de chameaux étaient devenus le prix de sa valeur. Il aimait surtout à aller, pendant les ténèbres de la nuit, enlever les troupeaux de ses ennemis. Dédaignant tout autre butin, un beau cheval était la seule conquête qu'il trouvât digne de lui, et lorsqu'il entendait parler avec éloge d'un fameux coursier, quelqu'éloigné que fût le séjour de son maître, quelle que fût sa puissance, le fils de Rouk ne goûtait plus de repos qu'il n'eût ravi le noble animal qu'on lui vantait, et que, monté sur sa nouvelle conquête, il ne fût rentré à la tribu au milieu des applaudissements de ses compagnons.

Il apprit que dans la tribu de Golvild existait un cheval superbe, aussi extraordinaire par la vitesse

de sa course que par la beauté de ses formes : il appartenait à Bessam, fils de Mesrour. Kokeb, d'une race excellente, faisait envie à tous les Bédouins de son temps; plusieurs rois même l'avaient envoyé demander à son maître: mais rien au monde n'était capable de l'engager à s'en défaire. Plus d'une fois, Bessam lui dut la vie; plus d'une fois il eût succombé sous le nombre de ses ennemis si, plus prompt que le vol du ramier, Kokeb ne l'eût soustrait aux dangers. Aussi était-il devenu aussi cher à son maître que la prunelle de ses yeux; et pressé par ses ennemis, le fils de Mesrour leur eût plutôt abandonné sa femme, sa fille et toutes ses richesses que le compagnon de ses combats, le sauveur de ses jours, l'étoile de sa gloire.

A peine la réputation de ce coursier célèbre est-elle arrivée aux oreilles de Dessar, qu'il part aussitôt, se dirige vers la tribu de Colvild, s'empare du coursier, objet de ses désirs, et revient à sa tribu où la vue de ce superbe animal excite l'admiration universelle.

Le souvenir des bienfaits de Duréid vivait toujours au fond du cœur du fils de Rouk. Sans écouter les félicitations de ses frères d'armes, il se dirige vers la tente de Duréid et lui offre le coursier dont il vient de se rendre maître, comme un gage de sa reconnaissance. « Non, non, lui dit le fils de Sarma, « garde ce fruit de tes travaux, toi seul en es digne. » Dessar baisa la main de son bienfaiteur, et pénétré de tant de générosité, se retira sous sa tente avec

le nouveau coursier, qui surpassait de beaucoup tous ceux que jusqu'alors avait conquis l'épée du fils de Rouk. Ses compagnons l'entourent aussitôt pour le féliciter de son heureux retour : « Mes amis, « s'écrie douloureusement le fils de Rouk, ne me « parlez plus de cet exploit : si j'ai ramené un che- « val de la tribu de Colvild, j'y ai laissé mon cœur. » Chacun surpris veut savoir les aventures de son voyage et ce qui lui est arrivé pendant sa longue absence. Dessar fait apporter à boire, et commence son récit en ces termes :

« En quittant la tribu je marchai longtemps sans « prendre de repos; et ne m'arrêtai que lorsque je « fus arrivé dans les environs du pays qu'habite la « tribu de Colvild. Là je m'assis, et me mis à ré- « fléchir aux moyens de réussir dans le dessein que « j'avais formé. Pendant que je songeais au meilleur « expédient à prendre, et que mon esprit concevait « mille pensées sans en choisir aucune, une gazelle « passa près de moi. Je la poursuivis et la perçai de « mon javelot; j'allumai du feu et je la fis rôtir, et « apaisai ainsi la faim qui me dévorait. Puis, pour « exécuter le plan auquel mon esprit s'était arrêté, « je pris son sang, et le mêlant avec la terre, je « m'en frottai le visage et tout le corps. Lorsque le « soleil eut séché sur moi cette terre sanglante, « j'étais devenu comme un mulâtre hideux; je dé- « chirai mes habits, et sous l'apparence d'un faible « et timide esclave, mais avec le cœur d'un lion, « je m'avançai vers le camp de la tribu de Colvild.

« Il commençait à faire obscur, je traversai les tentes « en affectant une grande faiblesse : j'avais l'air de « ne pouvoir me traîner; enfin, comme si j'étais « accablé par la fatigue, je m'assis sur le bord du « chemin, implorant la pitié des passants, et criant : « Ayez compassion d'un pauvre étranger malade.

« J'étais assis auprès d'une vaste tente : c'était « celle de Bessam, fils de Mesrour. Tandis que je « continuais à contrefaire le malade et à déplorer « mes prétendus malheurs, je vis une jeune fille à « la porte de la tente; elle était vêtue d'habits sim- « ples; mais, ô mes amis, elle m'apparut plus bril- « lante que la lune dans son quatorzième jour. Elle « tenait à la main un morceau de pain qu'elle « voulait donner au malheureux dont elle entendait « les plaintes; mais à peine m'eut-elle aperçu que « l'effroi la saisit. Le pain lui échappa des mains, et « je l'entendis s'écrier : Dieu de la maison sacrée, « je me recommande à vous! — Ma chère Sada, lui « dit alors sa mère effrayée à son tour, qu'as-tu? « pourquoi te recommander à Dieu? — O ma mère, « répondit Sada, ce pauvre m'a épouvanté, je ne « crois pas qu'il existe au monde de mulâtre plus « affreux; j'allais me trouver mal, si tes paroles ne « m'eussent rassurée.

« O mes amis, je vous jure sur l'honneur des « Arabes, observateurs fidèles de leur parole, à peine « eus-je entendu le son de sa voix, que je ne fus « plus le même, mon esprit s'envola. La beauté de « sa taille, la douceur de sa voix, les contours vo-

« luptueux de ses formes, son coup d'œil enchan-
« teur me mirent hors de moi; elle disparut et ren-
« tra dans sa tente, mais elle était encore présente
« à mes yeux. J'avais oublié le cheval, auparavant
« seul objet de mes désirs; je ne songeais plus qu'à
« la belle Sada, et j'étais devenu comme un insensé:
« alors j'aperçus son père monté sur l'incomparable
« Kokeb.

« Entouré de ses esclaves, Bessam revenait d'une
« soirée, et paraissait avoir la tête échauffée par
« les fumées du vin. Arrivé près de sa tente, il met
« pied à terre, et après avoir recommandé à ses
« esclaves d'avoir soin de son coursier, il rentre chez
« son épouse.

« A la vue du magnifique cheval, je repris mes
« sens et mon courage se ranima. Je remarquai le
« lieu où on le conduisait; j'attendis que tous les
« habitants de la tribu de Colvild fussent plongés
« dans le sommeil : bientôt les esclaves de Bessam
« s'endormirent; un silence profond régnait de
« toute part; les feux des tentes venaient de s'étein-
« dre. Alors je m'approchai du cheval, le détachai,
« le conduisis sans bruit hors du camp, puis, m'é-
« lançant sur son dos, je m'enfonçai dans le désert
« avec la rapidité de l'éclair. J'ignore ce qui se sera
« passé depuis chez Bessam. J'arrivai ici heureuse-
« ment; mais, ô mes amis, je sens que je n'existe
« plus, tant est grande la violence de mon amour,
« et je n'ai même pas la consolation de l'espérance;
« car comment pourrais-je maintenant retourner à

« la tribu de Colvild; et après l'injure faite à Bessam « comment oserais-je lui demander la main de sa « fille ? »

Dessar se tut. Il paraissait accablé du plus profond chagrin. « Vaillant fils de Rouk, lui dirent les « plus sensés de ses compagnons, ne t'abandonne « pas à la tristesse, car tu peux avoir encore de l'es- « pérance. Va trouver Duréid, prie-le de faire pour « toi en son nom la demande de la fille de Bessam; « nous verrons quelle sera sa réponse. »

Ces paroles consolèrent un peu le fils de Rouk : il fit de nouveau remplir les coupes; on but avec gaieté jusqu'au soir, et dès que la nuit fut arrivée, Dessar alla chez Duréid, lui fit part de son amour pour la fille de Bessam, et selon le conseil de ses compagnons le pria en pleurant de la demander lui-même. Duréid y consentit et promit même à Dessar, si le fils de Mesrour refusait d'accorder sa fille, d'aller l'enlever de force à la tête de toute sa tribu et de la lui donner pour épouse. Dessar, rassuré par cette promesse, baisa la main de Duréid et se retira sous sa tente, le cœur rempli d'amour et d'espoir.

Dès le lendemain Duréid fit appeler un chéik qu'il connaissait pour un homme habile et prudent, il lui traça la conduite qu'il devait tenir et écrivit de sa propre main au fils de Mesrour une lettre où il lui disait : « J'ai toujours désiré, Bessam, voir la « bonne harmonie régner parmi les Arabes. En ac- « cordant ta fille au jeune homme que j'ai élevé,

« tu t'acquiers mon appui et le sien; c'est un brave « dont la valeur est à toute épreuve, et qui ne con- « naît point de périls. C'est lui qui, déguisé en pauvre, « a été t'enlever ton cheval : juge toi-même par là « de ce qu'il peut faire? Il a vu ta fille et il en est « épris. Tu dois en rendre grâces au ciel; c'est une « preuve de ton bonheur. Si tu lui donnes ta fille « pour épouse, ton cheval te sera rendu et avec lui « de nombreux troupeaux seront à toi, ainsi que « tout ce que tu pourras désirer parmi mes richesses; « et une amitié éternelle unira les deux vaillantes « tribus de Colvild et d'Havazen. »

Duréid remit cette lettre au chéik, qui monta aussitôt à cheval, et se dirigea en toute hâte vers la tribu de Colvild.

Depuis la perte de son coursier, le fils de Mesrour n'avait pas fermé la paupière. Pendant trois jours il avait refusé toute nourriture, il ne trouvait de soulagement qu'en maltraitant l'esclave chargé de la garde de son cheval. Il sortait dans la campagne, parcourait tous les chemins et s'adressait à tous les passants, demandant partout où était son Kokeb; mais en aucun lieu on ne l'avait vu, personne ne pouvait lui en donner de nouvelles, et Bessam commençait à perdre tout espoir, lorsque l'envoyé de Duréid se présenta chez lui.

Le fils de Mesrour ressentit une grande joie en apprenant que Kokeb lui serait rendu, et qu'il ne lui en coûterait ni voyage ni fatigue. Il accepta sans balancer la proposition du prince des Havazé-

niens, et pour marquer l'excès de son contentement, il traita magnifiquement le chéik porteur de la lettre du fils de Sarma, et réunit dans un grand festin tous ses parents et ses amis, à qui il fit part de l'heureuse nouvelle que lui avait apporté le messager de Duréid.

On était encore à table : Bessam entra chez son épouse et sa fille pour leur faire part de la lettre qu'il venait de recevoir et de la demande que faisait Duréid de la main de Sada pour Dessar fils de Rouk, son fils adoptif. Mais à peine eût-il fini sa lecture, que Sada fondit en pleurs et se frappa le visage avec une telle force que le sang coulait en abondance. « O mon père, s'écria-t-elle, pour prix « de votre cheval, vous voulez me livrer à un dé- « mon, au plus hideux des monstres : sans doute ce « ne peut-être qu'un de ces mauvais génies qui se « révoltèrent contre le prophète Salomon! Je jure « par celui qui ne fait pas de distinction entre le « temps et l'éternité, dont la toute-puissance fait « descendre la pluie et reverdir la terre desséchée, « il n'existe pas au monde d'être plus épouvantable; « le soir où je l'ai vu, tout mon sang s'est glacé dans « mes veines; son horrible image est sans cesse de- « vant mes yeux, et je n'ai pu goûter de repos pen- « dant toute la nuit : chaque nuit encore, la figure « de cet affreux démon se représente à moi, et vient « renouveler mes terreurs, au point qu'à chaque « instant je quitte ma couche pour me recomman- « der à Dieu. O mon père, si tu me promets pour

« épouse à cet être abominable, je quitterai ce « monde et me tuerai de ma propre main! » A ces mots ses pleurs redoublent, et elle se penche sur le sein de sa mère. « Pourquoi ces pleurs, ma chère « Sada, lui dit son père, l'envoyé de Duréid m'a « fait un tout autre portrait du fils de Rouk, c'est « un jeune et riche guerrier. — Il t'a trompé, mon « père, cet envoyé de Duréid. Je l'ai vu, je l'ai vu « de mes propres yeux. C'est un monstre horrible, « et si tu es décidé à lui accorder sa demande, je « m'enfuirai dans le désert; je puis tout faire pour « te plaire, mais je ne puis me résoudre à vivre « avec ce mauvais génie. »

Bessam ne s'attendait pas au refus de sa fille, et ses paroles le jetèrent dans un grand embarras. Il se concerta avec son épouse sur ce qu'il devait répondre au prince des Havazénides, dont il connaissait la valeur et dont il redoutait l'inimitié. Il revint ensuite se mettre à table avec les autres convives; mais il était tout pensif et la gaieté avait fui de son cœur. Dès que le repas fut fini, « Illustre chéik de « la tribu des Havazénides, dit-il à l'envoyé de Du- « réid, retourne vers le fils de Sarma, dis-lui que « nous acceptons avec reconnaissance sa proposi- « tion; mais ma fille a vu Dessar, sa figure l'a épou- « vantée, et sa terreur ne peut s'évanouir. Que « Dessar vienne lui-même, accompagné de quelques « nobles cavaliers! qu'il vienne, non plus sous le « costume d'un vil esclave, mais sous celui du fils « adoptif de Duréid. Moi, de mon côté, je ferai

« monter ma fille dans un palanquin avec quelques-« unes de ses parentes; nous irons à la rencontre de « Dessar : ma fille le verra à travers les rideaux de « son palanquin. Alors, peut-être, cette antipathie « invincible disparaîtra de son cœur : mais si elle « ne pouvait vaincre sa répugnance, que l'illustre « fils de Rouk ne s'en offense pas, et qu'il ne nous « en conserve pas moins son amitié, car il connaît « la faiblesse de l'esprit des femmes. »

Telle fut la réponse que Bessam fit à l'envoyé de Duréid. Aussitôt celui-ci, prenant congé du fils de Mesrour, revint rendre compte à son maître du succès de sa mission. Dès que Duréid l'eut entendu il fit appeler Dessar et lui fit part du consentement de Bessam et de la répugnance de Sada : « Elle est « bien excusable, dit le fils de Rouk, car je lui ai « apparu sous des traits bien hideux; mais je me « présenterai sous ma véritable forme. Toutefois, ô « mon père, mettez le comble à toutes vos faveurs « en daignant m'accompagner vous-même et en « montrant ainsi que je suis véritablement votre « fils! » Duréid se rendit volontiers aux désirs de son jeune ami, et partit le jour même avec lui, suivi de plus de cinquante cavaliers choisis parmi les plus vaillants de la tribu d'Havazen.

Dessar était monté sur l'impatient Kokeb, qu'il ramenait à son maître : sur ce brillant coursier, aussi impétueux que le vent du nord et plus léger que les nuées, le fils de Rouk semblait être à l'étroit dans l'immensité du désert. Déjà les tentes d'Hava-

zen avaient disparu à leurs yeux : de toutes parts régnait la solitude du désert, lorsque du fond de l'immense forêt de Mikafe ils voient sortir un lion énorme, la terreur des environs; sa crinière tombait jusqu'à terre et balayait le sable de la plaine : ses yeux étincelaient de fureur; ses rugissements retentissaient au loin et semblaient le signal de la mort. A sa vue, les cavaliers de Duréid se pressent les uns contre les autres, et tous ils vont s'élancer sur ce monstrueux ennemi : « Non, s'écrie le fils de « Rouk, arrêtez : moi seul je le combattrai. — O « mon fils, lui répond Duréid, ne te laisse pas aller « au courage imprudent de la jeunesse; ce n'est « pas là un lion ordinaire, ce n'est pas de ceux que « ton bras a terrassés quelquefois. — O mon père, « répliqua Dessar, ne crains rien pour moi : jamais « je n'ai connu la peur. Sans armure je combattrai « ce monstre, et je veux que tu sois témoin de ma « victoire. »

A ces mots Dessar saute en bas de son coursier, ôte son casque, sa cuirasse, et, le cimeterre à la main, s'élance vers son ennemi. Le lion hérisse sa longue crinière, ramasse son corps, allonge ses pattes et aiguise par terre ses griffes effrayantes; il va s'élancer sur sa proie, mais Dessar ne lui en laisse pas le temps : plus rapide que l'éclair, il fond sur lui, et d'un bras vigoureux lui assène un coup terrible entre les yeux qui l'étend raide sur le sable : puis il essuie paisiblement son glaive ensanglanté sur la crinière du monstre expirant. « Illustre fils

« de Rouk, s'écrie avec transport Duréid, je vois « que j'ai trouvé en toi un élève digne de moi; re- « çois donc mes félicitations, car ton bras fait ma « gloire, et ta renommée sera la consolation de ma « vieillesse. »

Ils avaient repris leur route, et il ne leur restait plus à parcourir que la moitié du chemin, lorsqu'un nuage épais de poussière paraît à l'horizon. Bientôt une troupe nombreuse se découvre, et on distingue deux cents cavaliers de la tribu de Haris qui revenaient d'une excursion lointaine, conduisant à leur camp cinq cents chameaux conquis sur une tribu éloignée. D'anciennes querelles divisaient depuis longtemps les tribus d'Haris et d'Havazen, et le fils de Sarma rencontrait dans ces deux cents cavaliers autant d'ennemis implacables d'un chef qui les avait si souvent vaincus.

A peine Dessar les eut-il reconnus : « Mes amis, « s'écrie-t-il, voici des chameaux qui doivent aug- « menter la dot de l'épouse que je vais chercher. « Attendez-moi ici, je vais aller châtier ces brigands. « — Ne vois-tu pas à leurs armes, lui cria Duréid, « que ce sont des cavaliers de la tribu d'Haris? s'ils « sont vainqueurs, ils abuseront de leur victoire; « ô mon fils, fais-toi accompagner par quelques ca- « valiers qui te protégeront et suivront tes pas.

« Non, non, répond Dessar, personne autre que « moi n'ira attaquer ces misérables. — Hé bien! « s'écrie Duréid, si ta résolution est prise, attends-moi : c'est moi qui te servirai d'auxiliaire. — O

« mon maître, dit le fils de Rouk, je vous suis, « soyez encore mon guide et mon soutien. » A ces mots, ils s'élancent ensemble : sous les pas de leurs coursiers s'élève en nuage la poussière du désert. Poussant un cri semblable au tonnerre qu'on entend gronder au milieu d'un nuage épais, Duréid fond sur la droite, et Dessar sur la gauche des Harisides.

Au moment où ceux-ci avaient reconnu la faible troupe des Havazénides, ils s'étaient arrêtés. Ils faisaient des dispositions pour enlever leurs armes et leurs chevaux, se confiant dans leur nombre et se croyant sûrs d'une victoire facile. Mais, à la vue de ces deux cavaliers qui seuls osent les attaquer, ils se regardent, étonnés d'une telle audace : l'effroi les saisit. C'est en vain qu'ils veulent résister; Duréid et Dessar font tomber sur eux des coups plus terribles que le feu; la mort les accompagne, et bientôt les faibles Harisides sont obligés de chercher leur salut dans une fuite honteuse; car il y a de la différence entre le loup et le lion, et plus encore entre un caillou et un diamant, entre un bâton et un cimeterre.

A peine une heure s'était-elle écoulée depuis le commencement du combat, que les fils de Sarma et de Rouk n'avaient plus d'ennemis à combattre; la moitié avait succombé sous le bras terrible des deux guerriers; l'autre, dispersée, fuyait au hasard dans le désert. Duréid à lui seul résisterait à mille cavaliers : seul il défierait leurs lances dirigées contre

lui, car s'il n'était un brave parmi les plus braves, les Arabes ne l'auraient pas surnommé le foudre de guerre. Dessar l'approche en force et en valeur, et si le fils de Sarma pouvait avoir un égal, c'est dans le guerrier formé par ses soins qu'il trouverait un rival digne de lui.

Dessar confia à ses esclaves les chameaux qu'il venait de conquérir et qu'il destinait à la dot de son épouse; mais aussi généreux que vaillants, les deux vainqueurs distribuèrent à leurs compagnons tout le reste du butin fait sur les Harisides, puis ils s'éloignèrent du théâtre de leur victoire, et, reprenant la route qu'ils avaient quittée, bientôt ils arrivèrent dans les contrées voisines de celles qu'habitait la tribu de Colvild. La nuit enveloppait alors l'horizon, ils s'arrêtèrent : le fils de Sarma dépêcha un de ses cavaliers à Bessam pour lui annoncer son arrivée, et de leur côté les Havazénides se préparèrent à leur prochaine entrevue avec l'émir de Colvild.

Tous ils se dépouillent de leurs armures et se revêtent de riches habits de soie. Un vêtement étincelant d'or compose la parure du fils de Rouk, un long turban couvre sa tête et rehausse la beauté de sa figure : à la fleur de l'âge, l'élève de Duréid est embelli par les grâces de la jeunesse; dans toute sa personne règne un air de grandeur, et lorsque ôtant son casque ou levant sa visière il découvre son visage, on croirait voir la pleine lune briller de tout son éclat.

Le cavalier envoyé par le fils de Sarma à l'émir Bessam était arrivé dès le point du jour à la tribu de Colvild. Aussitôt le bruit de l'approche du prince d'Havazen se répand dans toute la tribu; chacun, partageant la joie du fils de Mesrour, se prépare à faire à un hôte aussi illustre une réception digne de lui, et tous se félicitent d'avoir pour ami et pour allié celui dont la gloire a déjà rempli toute l'Arabie.

Dès que la nouvelle en est venue aux oreilles de Bessam, il entre chez sa fille pour lui annoncer l'arrivée de son futur époux et lui rappeler que le moment est venu d'aller à sa rencontre comme on en était convenu. « O mon père, s'écria-t-elle en « pleurant, pourquoi veux-tu que j'aille au devant « de lui? Jamais je n'aurai le courage de me donner « ainsi en spectacle dans un palanquin, et de rendre « toute la tribu témoin de mon consentement ou « de mon refus; ô mon père, je t'en conjure, épar- « gne-moi ce chagrin, car je ne puis supporter cette « idée! — Non, lui répondit Bessam, moi-même « j'ai fait ces conditions, moi-même j'ai engagé le « fils de Rouk à se rendre auprès de nous; comment « pourrais-je aujourd'hui manquer à nos engage- « ments et à ma parole? Ne m'accuserait-il pas de « l'avoir insulté et de m'entendre avec toi pour le « tromper? Le prince des Havazénides est égal en « puissance au roi Numan, et si nous l'irritons, que « n'a pas à redouter la malheureuse tribu de Col- « vild? — Hé bien donc, reprend Sada, puisqu'il

« faut que j'aille au-devant du fils de Rouk, ô mon « père, laisse-moi revêtir l'armure de mon frère; je « baisserai la visière de mon casque, et sous ce dé- « guisement, je marcherai à tes côtés : que tous les « palanquins soient vides et que les rideaux soient « baissés comme si j'étais dans l'intérieur avec mes « parentes, afin que tous les yeux se tournent de ce « côté. Alors sans être reconnue je verrai cet homme « que tu veux me donner pour époux, et je te dirai « sans détour quel sentiment il m'inspire. »

Bessam consentit à ce que sa fille désirait. Sada couvre ses membres délicats de la lourde armure de son frère, et, sous ce vêtement étrange, la plus belle des femmes paraît encore le plus beau des guerriers.

Déjà le prince d'Havazen, le fils de Rouk et leurs guerriers étaient arrivés près des tentes de Colvild. Toute la tribu était sortie à leur rencontre, et une foule immense se pressait pour voir les traits du célèbre chéikh fils de Sarma. A la tête de leurs guerriers, les chefs de la tribu s'avancent, ils viennent complimenter le prince d'Havazen : « Puissant chéikh des Arabes, disent-ils, « sois le bienvenu au milieu des enfants de Col- « vild, conserve-leur ta glorieuse amitié, et que le « caprice d'une femme n'altère pas l'union de deux « vaillantes tribus. — Illustres compagnons de Bes- « sam, leur répond Duréid, non, l'alliance qui sub- « siste entre nous ne sera pas troublée pour un si « frivole prétexte; une paix éternelle régnera à ja-

« mais entre les généreux enfants de Colvild et d'Ha-
« vazen. »

A ces mots les cavaliers se mettent sur deux lignes : au milieu sont rangés les riches palanquins de la fille de Bessam et de ses parentes, et déjà Dessar se croit auprès de celle dont les charmes ont subjugué son cœur. Marchant à côté de Duréid, le fils de Rouk est l'objet de tous les regards; sous les brillants habits qui le couvrent il efface tous les guerriers qui l'entourent; sa taille a la souplesse d'une branche flexible, sa démarche est pleine de grâce et de noblesse. Chacun admire sa mâle beauté, et l'on entend parmi les habitants de Colvild les hommes et les femmes se dire les uns aux autres : « Par la maison sacrée, si c'est là Dessar, c'est un « charmant cavalier; s'il reste dans la tribu, la dis- « corde va bientôt régner parmi les femmes et les « filles. »

Sous l'armure de son frère, la belle Sada, la visière baissée, jette avec inquiétude les yeux sur tous les guerriers qui entourent le fils de Sarma. Elle cherche à découvrir celui qui doit devenir son époux, et au milieu des guerriers d'Havazen, c'est à Dessar aussi que la fille de Bessam a décerné le prix de la beauté. Dès cet instant son sort est décidé. « O mon père, dit-elle à voix basse, si c'est « là le fils de Rouk, si c'est là celui que tu me des- « tines, qu'il soit le bienvenu : mais à lui seul je « peux donner mon cœur. Si un autre guerrier doit « être mon époux, qu'on ne me parle plus de ma-

« riage, jamais je n'y pourrais consentir. — Calme « ton impatience, lui répond son père, bientôt tu « vas connaître quel est le fils de Rouk. » A ces mots s'avançant entre les deux lignes de cavaliers : « Seigneur, dit Bessam au prince des Havazénides, « daignez nous présenter Dessar, vôtre élève, afin « que ma fille connaisse son époux, et qu'elle puisse « décider; car vous le savez, les femmes ont une « manière de voir si extraordinaire, qu'il faut nous « conformer à leur faiblesse. »

A peine il avait achevé ces paroles que Dessar s'avança : « Seigneur, s'écrie-t-il, c'est moi qui suis « le fils de Rouk; c'est moi qui viens vous supplier « de m'accorder votre fille pour épouse. Si vous « daignez combler mes vœux, pour toujours Dessar « sera le serviteur de votre maison; mais si vous re- « poussez ma prière, le bonheur fuira loin de moi, « et je retournerai dans ma patrie le désespoir dans « l'âme. »

Un silence profond règne dans l'assemblée : tous attendent avec impatience la réponse du père de Sada, et dans l'esprit de tous les assistants semblent être passées les inquiétudes du cœur de Dessar.

« Non, fils de Rouk, s'écrie à son tour le prince « de Colvild, tu ne partiras pas avec le désespoir « dans l'âme, car c'est à toi seul que ma fille veut « donner le nom d'époux. » A ces mots mille cris se font entendre, et au silence de la crainte a succédé l'expression éclatante de la joie universelle. Dessar est au comble du bonheur : il offre à Bes-

sam les chameaux qu'il a pris sur les cavaliers de Haris. « Seigneur, lui dit-il, voici une partie « de la dot de votre fille, daignez agréer pour « les frais de la noce ce faible tribut que notre « bras a conquis et que ma reconnaissance vous « offre. »

En même temps Kokeb est rendu à son maître; le fils de Mesrour, en retrouvant ce coursier, objet de toutes ses affections, ressent la joie la plus vive, et il oublie en le revoyant toute la douleur que lui avait causée sa perte; le bonheur du moment présent effaçant le souvenir des souffrances passées.

Cependant on se dirige vers la tente de l'émir Bessam. Là un festin somptueux attendait les illustres convives. Le prince d'Havazen et son fils adoptif furent traités avec plus de magnificence qu'à leur tribu, et pendant sept jours entiers les festins et les fêtes se succédèrent sans interruption dans la tribu de Colvild.

Le septième jour le fils de Rouk vit enfin combler ses vœux : son union fut célébrée avec grande pompe au milieu de la joie universelle, et en ce jour la plus belle des femmes de l'Arabie fut unie au plus valeureux de ses guerriers.

Pendant trois jours de nouvelles réjouissances signalèrent cet heureux événement. Bessam eut désiré retenir longtemps encore son nouveau gendre et son nouvel allié; mais Duréid ne voulut pas prolonger un séjour dont la durée fût devenue à

charge aux enfants de Colvild. Le dixième jour il prit congé de Bessam. La belle Sada, montée dans un riche palanquin, dit adieu à sa famille et à ses compagnes, et, marchant à ses côtés, le fils de Sarma et le fils de Roux, entourés de leurs cavaliers, reprirent le chemin des tentes d'Havazen.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 10 novembre 1837.

M. Hodgson écrit de Washington pour remercier le Conseil de sa nomination comme membre de la Société.

M. Mellevill écrit au Conseil pour remercier la Société, au nom de la Compagnie des Indes, de l'envoi de la première livraison de la Géographie arabe d'Abou'lféda, adressée par le Conseil à la Compagnie.

M. le colonel Harriot adresse au Conseil trois Mémoires de philologie relatifs aux analogies que présentent les prépositions dans les langues gothiques avec les mêmes mots dans les langues de l'Inde et dans les autres idiomes européens. On arrête que ces Mémoires seront déposés dans les archives de la Société, et que les remercîments du Conseil seront adressés à M. Harriot.

M. Glaire adresse au Conseil le second volume de sa Traduction du Pentateuque, avec le texte en regard. M. de Labouderie est prié de faire un rapport verbal sur cet ouvrage, et les remercîments du Conseil seront adressés à M. Glaire.

M. Mohl propose au Conseil de nommer une commission pour examiner la demande faite par Ahmed Effendi, bibliothécaire du pacha d'Égypte, relativement à l'impression, au moyen de la lithographie, du *Kitab-al-aghâni*. Le Conseil, adoptant cette proposition, nomme membres de cette commission MM. Mohl, Caussin, Reinaud et de Slane.

M. Lajard présente au Conseil la seconde livraison de ses *Recherches sur le culte de Vénus*, in-4°. M. Lajard, présent à la séance, reçoit les remercîments du Conseil.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 novembre 1837.

Par l'auteur. *Le Pentateuque*, avec une traduction française et des notes philologiques, etc. par J. B. GLAIRE, professeur d'hébreu à la Faculté de théologie de Paris, etc. (tome II, *Exode.*) In-8°. Paris, 1837.

Par l'auteur. *Recherches sur le culte, les symboles, les attributs et les monuments figurés de Vénus, en Orient et en Occident*, par M. FÉLIX LAJARD, membre de l'Institut; avec un tableau lithographié et XXX planches in-fol. 2e livraison. Paris, 1837.

Par l'auteur. *Lettre* à M. le professeur Roselini, membre de l'Institut de correspondance archéologique, etc. *sur l'alphabet hiéroglyphique*, par le docteur RICHARD LEPSIUS, secrétaire rédacteur de l'Institut archéologique; avec deux planches. In-8°. Rome, 1837.

Par M. Wilson. *The Sankhya K'arika' or memorial verses on the Sankhya philosophy, by Iewara Krishna*, translated from the sanscrit by Henry Thomas COLEBROOKE, esq. — Also *The Bha'shya or commentary of Gaurapa'da*, translated and illustrated by an original comment, by HORACE HAYMAN WILSON. In-8°. Oxford, 1837.

Par les éditeurs et rédacteurs :

The Journal of the royal asiatic Society of Great Britain and Ireland. N° VII. London, may 1837.

Bulletin de la Société de Géographie. 2e série, tome VIII, n° 45. Septembre 1837.

Plusieurs numéros de la Gazette de Candie, en grec et en turc.

BIBLIOGRAPHIE.

Dictionnaire syriaque-latin, rédigé par M. Quatremère.

La langue syriaque, dont l'existence est constatée depuis les premiers temps historiques, qui a été parlée et connue dans une vaste étendue de pays, qui a produit une foule de monuments théologiques, littéraires, historiques, mérite à coup sûr, et d'une manière particulière, l'attention des amateurs de la littérature orientale. Elle a même, au plus haut point, un mérite qui la recommande à ceux qui ont fait des livres saints l'objet constant de leurs études et de leurs méditations; car, de tous les idiomes de l'Orient, le syriaque est, sans contredit, celui qui, sous le rapport de la forme et de la signification des mots, offre avec l'hébreu les rapports les plus intimes. Il est donc clair que le syriaque est d'une nécessité indispensable pour ceux qui veulent entendre parfaitement la Bible. C'est surtout dans le XVIIIe siècle, grâce aux travaux de Jos. Sim. Assémani, d'Ét. Ev. Assémani, et d'autres érudits, que l'Europe savante a pu apprécier dignement la nécessité de la langue syriaque. La publication de la *Bibliotheca orientalis*, des ouvrages de S. Ephrem, des *Acta martyrum orientalium*, de la *Chronique* de Bar-Hebræus, a fait connaître les richesses de tout genre que cet idiome présentait à la curiosité éclairée des hommes instruits. Mais, pour faire de ces trésors un usage judicieux, on a besoin d'un *Lexique*, dans lequel les mots de la langue soient recueillis, classés avec soin et exactitude, et dont chaque signification soit justifiée par des citations plus ou moins nombreuses, empruntées aux monuments imprimés ou manuscrits. Un ouvrage de ce genre n'existe point encore. Nous possédons,

il est vrai, outre les dictionnaires partiels de Trost, Crinesius, Masius, Gutbier, Schaaf, Zanolini, le Lexique syriaque rédigé par Edm. Castell, et qui fait partie de son immense *Lexicon heptaglottum*. Mais ce travail, qui était, à coup sûr, très-estimable, à l'époque où il fut rédigé, est loin aujourd'hui d'offrir aux hommes studieux un secours suffisant, et proportionné aux besoins de la science. Jo. Dav. Michaëlis, qui publia une édition séparée du *Lexicon syriacum* de Castell, y ajouta quelques notes. Mais ces observations, excessivement incomplètes, et souvent même peu exactes, n'ont nullement répondu à ce que l'on était en droit d'attendre de la haute réputation de Michaëlis. Depuis cette époque, des savants d'un rare mérite, feu M. Lorsbach, MM. Arnoldi, Agrell, Hoffmann, ont, par leurs discussions judicieuses, répandu beaucoup de lumières sur la grammaire et la lexicographie de la langue syriaque. Toutefois, un lexique de cet idiome reste encore à faire, et j'ose dire que, parmi les ouvrages que réclame la littérature orientale, il en est peu dont l'utilité soit plus réelle et se fasse plus vivement sentir. Il y a longtemps que j'ai entrepris de remplir cette lacune; et je me suis livré avec ardeur à l'accomplissement de cette tâche, beaucoup plus nécessaire qu'attrayante. J'ai dépouillé avec un soin consciencieux les monuments tant imprimés que manuscrits qui se trouvaient à ma disposition. J'ai recueilli tous les mots, toutes les significations qu'il m'a été possible de connaître. Chaque sens assigné à une expression est constaté par de nombreuses citations, choisies surtout parmi les ouvrages inédits. De cette manière (et, à mon avis, c'est la seule qui doive présider à la rédaction d'un véritable lexique), le lecteur ne sera jamais obligé de m'en croire sur parole; il aura sous les yeux toutes les pièces du procès, et partout où je me serai trompé, je fournirai aux hommes instruits le moyen de combattre ou de modifier mes assertions. L'ouvrage, autant que j'en puis juger, pourra former deux volumes, de format grand in-4° dont chacun comprendra environ 800 pages. Il aurait dû

paraître depuis plusieurs années. Un libraire honorable de la ville de Leipsick, M. Vogel, avait consenti à se charger de la publication de cet ouvrage, et mon savant ami, M. Gesenius, m'offrait de la surveiller. Des raisons particulières m'ont empêché d'accueillir ces propositions bienveillantes. D'abord, j'aurais été obligé de transcrire en entier mon manuscrit; et j'avoue que je ne me sentais pas le courage de recommencer un travail si long et si fastidieux. En second lieu, j'avais à craindre les retards et tous les autres inconvénients, auxquels expose un éloignement aussi considérable, et qu'il est souvent difficile d'éviter entièrement. Enfin, on peut, dans le cours de l'impression, s'apercevoir qu'on a commis des erreurs, des omissions; lorsque l'on se trouve dans le voisinage du lieu de l'impression, il est facile de rectifier ces fautes et de remplir ces lacunes. Mais la chose devient à peu près impraticable, lorsque l'ouvrage s'imprime à une si grande distance. J'ai donc préféré voir mon travail publié sous mes yeux. Je vais tenter de l'offrir, par voie de souscription, aux amateurs de la littérature orientale. L'ouvrage, expliqué en latin, formera, comme je viens de le dire, deux grands volumes in-4°. Il sera imprimé par MM. Firmin Didot, avec des caractères syriaques tout neufs, gravés avec soin, d'après des modèles calqués sur les meilleurs manuscrits de la Bibliothèque du Roi. Il paraîtra en huit livraisons, dont chacune comprendra environ 200 pages. Deux livraisons pourront être publiées dans le cours d'une année, en sorte que l'impression entière exigera quatre ans. Ce terme ne semblera pas trop long, si l'on réfléchit au soin extrême, à l'attention minutieuse qu'exige un travail de ce genre. Le prix de chaque livraison sera fixé à 10 francs, au plus. L'événement m'apprendra si j'ai bien jugé des goûts studieux qui animent notre siècle, en pensant qu'un ouvrage dont l'utilité intrinsèque ne saurait être contestée, trouvera les encouragements qui peuvent en assurer la publication; ou si ce travail est destiné, comme mon Dictionnaire de la langue égyptienne, à périr en nais-

sant, et à augmenter le nombre de tant de productions littéraires qui sont demeurées dans l'oubli, sans pouvoir remplir le rôle qu'elles étaient appelées à jouer, celui d'ajouter aux connaissances acquises, et de procurer aux hommes studieux une instruction solide.

Je ne m'étendrai point davantage sur ce qui concerne le plan de mon Lexique; mais je dois m'expliquer sur un point assez essentiel. Les Dictionnaires syriaques de Bar-Ali et de Bar-Bahloul renferment une quantité prodigieuse de mots grecs, qui s'y trouvent reproduits sans aucun changement. Je n'ai pas cru devoir m'imposer l'obligation de transcrire toutes ces expressions, sans choix, sans discernement. C'eût été surcharger inutilement cet ouvrage, déjà considérable, d'une foule de détails entièrement parasites, car je n'ai pas dessein d'écrire un lexique grec. Voici la marche que j'ai pensé devoir suivre. J'ai omis les mots grecs dont l'existence, comme termes de la langue syriaque, n'est appuyée que sur l'autorité des Lexiques; mais j'ai conservé avec soin tous ceux que j'ai rencontrés chez les écrivains syriaques : car, dans ce cas, on peut supposer avec raison que ces expressions ont été admises dans la langue, dont elles ont formé une partie intégrante. Elles doivent donc, au même titre que les mots syriaques, trouver place dans le Dictionnaire. En effet, on conçoit facilement que les Syriens, ayant eu avec les Grecs des rapports si intimes, ayant été soumis à la domination des rois Séleucides, ayant reçu par l'intermédiaire des Grecs les principes de la religion chrétienne, ayant traduit dans leur idiome quantité d'ouvrages des pères de l'Église grecque, ont dû adopter un grand nombre de mots étrangers, et le fait est évident pour quiconque veut parcourir les monuments de la littérature syriaque. C'est ainsi que des mots arabes, persans, mongols, se sont, en grand nombre, introduits dans la langue des Syriens, et s'y sont naturalisés; que des mots syriaques ont été changés, modifiés, pour prendre une physionomie arabe, et adopter des significations qu'ils étaient loin d'avoir dans leurs formes

primitives. Que ces emprunts aient enrichi ou appauvri la langue, il n'en est pas moins vrai que tous ces mots doivent faire partie d'un Lexique qui a pour but d'offrir, d'une manière aussi complète que possible, la nomenclature des termes dont la langue se compose, et présenter un secours assuré pour comprendre et traduire les monuments de tout genre qui forment la littérature de cet idiome.

The second Report of the Society for diffusion of useful knowledge in China. In-8° de 29 pages. Canton, 1837.

La Société des connaissances utiles, en Chine, a été fondée sur le modèle de la Société anglaise établie par lord Brougham. Son but est de publier en chinois des traités populaires sur l'histoire générale, la géographie, les sciences exactes, l'histoire naturelle et les belles-lettres. Le gouvernement chinois a défendu l'impression des ouvrages de l'association, de sorte qu'elle a été obligée de transporter ses presses à Singapour, d'où elle espère répandre ses traités par l'intermédiaire des colons chinois dans l'Archipel des Moluques. Elle fait imprimer un manuel d'histoire générale en trois volumes, et prépare un traité de géographie. Mais la publication principale de cette Société consiste dans un journal mensuel, qui avait été commencé par M. Guzlaff, missionnaire allemand, et maintenant secrétaire chinois de l'association. Chaque numéro contient quelques articles sur l'histoire et la géographie, des descriptions d'événements remarquables, des faits d'histoire naturelle, des essais sur la morale, et enfin un prix courant. Il sera bien difficile à l'association d'exciter chez les Chinois de l'intérêt pour les affaires et les sciences européennes, mais son zèle et sa confiance dans un résultat favorable n'en sont que plus dignes de louanges et d'encouragements.

Coranus arabice. Recensionis Flügelianæ textum recognitum iterum exprimi curavit G. M. Redslob. Editio stereotypa. Lipsiæ, typis et sumptu C. Tauchnitii, 1837; petit in-8°, pp. 538. Prix : 20 fr.

Ce petit volume nous reproduit le texte arabe du Korân, tel qu'il a été dernièrement donné par M. Flügel. Il est imprimé en beaux caractères, et avec une grande correction, sur bon papier collé. Le format en est très-commode, le prix modique; tout cela doit assurer à cette édition un accueil favorable.

Les personnes qui s'intéressent à la littérature orientale doivent voir avec plaisir le progrès rapide que fait l'étude de la langue arabe en Allemagne; deux excellentes éditions du Korân, publiées en moins de quatre ans, leur donnent les plus grandes espérances pour l'avenir; et elles ont même droit de penser que l'impression d'un commentaire sur ce livre trouverait de l'encouragement. On sait combien la lecture du Korân est hérissée de difficultés tant historiques que grammaticales, et qui ne peuvent être résolues que par un bon commentaire. A vrai dire, il est impossible d'entendre ce livre sans ce secours : aussi serait-il fort à désirer que M. Fleischer donnât suite à son intention de publier le texte arabe du célèbre commentaire de Beïdawi, qu'il a depuis si longtemps préparé pour la publication. Le talent reconnu de l'éditeur et l'utilité de l'ouvrage suffiraient, sans doute, pour assurer à une telle entreprise une complète réussite.

M. G. DE S.

FIN DU TOME IV.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

Pages.

Seconde lettre sur l'histoire des Arabes avant l'Islamisme. (Fulgence FRESNEL.) — Suite..... 5

Analyse du Narasinha oupanichat. (D'ECKSTEIN.) — Suite... 28

Djéida, extrait du roman d'Antar. (CARDIN DE CARDONNE.).. 49

Mémoire sur le système monétaire des Chinois. (Éd. BIOT.)

Suite..... 97

Suite..... 209

Suite et fin..... 441

El-Forouk; notice et extrait de cet ouvrage. (HAMMER.).... 179

Nouvelles observations sur l'inscription latino-punique de Leptis. (ARRI.)..... 301

Conjectures sur les marches d'Alexandre dans la Bactriane. (A. COURT et JACQUET.)..... 359

Notice sur les découvertes archéologiques faites dans l'Afghanistan par M. le Dr Honigberger. (E. JACQUET.) — Suite. 401

Sur les Druzes. (HAMMER-PURGSTALL.)..... 483

Proverbes arabes de Meïdani. (QUATREMÈRE.)..... 497

Dessar, extrait du roman d'Antar. (A. CARDIN DE CARDONNE.) 566

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Notice du traité persan sur les Vertus, de Hucaïn Wâïz Kâschifi. (GARCIN DE TASSY)..... 61

Tchong-koué-hio-thang, etc. traduction de M. Neumann. (Stanislas JULIEN.)..... 81

Examen de la traduction du *Fo koue ki*. (E. Jacquet.)..... 141
Analyse critique des principaux ouvrages orientaux publiés en Russie depuis l'année 1830 jusqu'en 1835 inclusivement. (F. B. Charmoy.)..... 253
Suite et fin..... 316
Lettre à M. le Rédacteur du Journal asiatique. (M. G. de S.) 291
Le Diwan d'Amro'lkaïs, traduit de l'arabe par M. le baron Mac Guckin de Slane. (E. Boré.)..... 468
Lettre à M. le Rédacteur du Journal asiatique. (Siao-Tseu.) 544

NOUVELLES ET MÉLANGES.

Inscription coufique. (Hammer.)..... 199
Catalogue des livres bouddhiques envoyés du Népal par M. B. H. Hodgson..... 296
Avis aux membres de la Société sur la vente des livres publiés par la Société asiatique de Calcutta..... 399

18910.

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED
LOAN DEPARTMENT

This book is due on the last date stamped below, or
on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

Due end of [illegible]
subject to recall after —

JAN 3 0 2000

MAY 1 4 2006

LD21-35m-8,'72
(Q4189810)476—A-32

General Library
University of California
Berkeley

UC BERKELEY LIBRARIES
C031940770